

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Canada. Parliament.
J House of Commons. Sub-
103 Committee on the Canadian
H7 National Railways' Pension
~~33-1~~ System.
C33 DATE Minutes of FNAMF NOM proceedings
A1 and evidence.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Thursday, June 20, 1985
Wednesday, September 11, 1985
Thursday, September 19, 1985
Tuesday, September 24, 1985
Wednesday, September 25, 1985
Thursday, September 26, 1985
Wednesday, October 2, 1985

Chairman: Vince Dantzer

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le jeudi 20 juin 1985
Le mercredi 11 septembre 1985
Le jeudi 19 septembre 1985
Le mardi 24 septembre 1985
Le mercredi 25 septembre 1985
Le jeudi 26 septembre 1985
Le mercredi 2 octobre 1985

Président: Vince Dantzer

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on the

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le

Canadian National Railways' Pension System

of the Standing Committee on Transport

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

du Comité permanent des transports

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

SUB-COMMITTEE ON THE CANADIAN NATIONAL RAILWAYS' PENSION SYSTEM OF THE STANDING COMMITTEE ON TRANSPORT

SOUS-COMITÉ SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

Chairman: Vince Dantzer

Président: Vince Dantzer

Vice-Chairman: Darryl L. Gray

Vice-président: Darryl L. Gray

MEMBERS/MEMBRES

Les Benjamin
Dennis H. Cochrane

Thérèse Killens

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Jean Michel Roy

Clerk of the Sub-committee

ORDER OF REFERENCE

Wednesday, April 17, 1985

ORDERED,—That the Standing Committee on Transport be empowered to study all matters related to the Canadian National Railways' pension system; and

That the Committee have the power to retain expert, professional, technical and clerical staff.

ATTEST

pour Le Greffier de la Chambre des communes

MICHAEL B. KIRBY

for The Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Le mercredi 17 avril 1985

IL EST ORDONNÉ,—*Que le Comité permanent des transports soit autorisé à étudier toutes les questions relatives au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada; et*

Que le Comité soit autorisé à retenir les services des spécialistes et de personnel professionnel, technique et de bureau.

ATTESTÉ

ATTESTÉ

ATTESTÉ

Le greffier du Comité

Michael B. Kirby

Clerk of the Committee

ORDER OF REFERENCE

Tuesday, May 28, 1985

ORDERED,—That a Sub-committee composed of five (5) members including three (3) members of the Progressive Conservative Party, one (1) from the Liberal Party and one (1) from the New Democratic Party, be constituted in order to consider the Order of reference of Wednesday, April 17, 1985 relating to the Canadian National Railways' pension system.

That the Sub-committee be empowered to examine, inquire into and report to the Standing Committee on the subject matter relating to the Canadian National Railways' pensions not later than September 17, 1985.

That the Sub-committee be empowered to send for persons and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it.

That the Sub-committee have the power to retain expert, professional, technical and clerical staff.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Le mardi 28 mai 1985

IL EST ORDONNÉ,—Que soit formé un sous-comité composé de cinq membres, dont trois (3) membres du parti progressiste conservateur, d'un (1) membre du parti libéral et d'un (1) membre du parti néo-démocrate, en vue d'étudier l'ordre de renvoi du mercredi 17 avril 1985 ayant trait au régime des pensions des Chemins de fer nationaux.

Que le Sous-comité soit habilité à examiner la question des pensions des Chemins de fer nationaux, à se renseigner à ce sujet et à communiquer, au plus tard le 17 septembre 1985, ses constatations au Comité permanent.

Que le Sous-comité soit autorisé à convoquer des personnes et à faire produire des dossiers, à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre, à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages que celle-ci lui réclame.

Que le Sous-comité soit autorisé à engager des experts, des professionnels, des techniciens et du personnel de soutien.

ATTESTÉ

Le greffier du Comité

Nino A. Travella

Clerk of the Committee

ORDER OF REFERENCE

Tuesday, June 25, 1985

ORDERED,—That the Sub-committee be empowered to examine, inquire into and report to the Standing Committee on the subject matter relating to the Canadian National Railways' pensions not later than December 31, 1985.

ATTEST

In relation to its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985, regarding the Canadian National Railway System, your Sub-committee recommends that the for submitting its final report to the Standing Committee on Transport be extended to Tuesday, December 31, 1985.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Report (Issue No. 7) is tabled.

Respectfully submitted,

ORDRE DE RENVOI

Le mardi 25 juin 1985

IL EST ORDONNÉ,—Que le Sous-comité soit habilité à examiner la question des pensions des Chemins de fer nationaux, à se renseigner à ce sujet et à communiquer, au plus tard le 31 décembre 1985, ses constatations au Comité permanent.

ATTESTÉ*Le greffier du Comité*

Nino A. Travella

*Clerk of the Committee**Le président*

VINCE DANTZER

Chairman

ORDER OF REFERENCE

Thursday, September 26, 1985

ORDERED,—That the Sub-committee be empowered to examine, inquire into and report to the Standing Committee on the subject matter relating to the Canadian National Railways' pensions not later than December 31, 1985.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Le jeudi 26 septembre 1985

IL EST ORDONNÉ,—Que le Sous-comité soit habilité à examiner la question des pensions des Chemins de fer nationaux, à se renseigner à ce sujet et à communiquer, au plus tard le 1 mars 1986, ses constatations au Comité permanent.

*ATTESTÉ**Le greffier du Comité*

Nino A. Travella

Clerk of the Committee

REPORT TO THE HOUSE

Tuesday, June 25, 1985

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport has the honour to present its

FIRST REPORT

In relation to its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985, respecting the Canadian National Railways' Pension System, your Sub-committee recommends that the deadline for submitting its final report to the Standing Committee on Transport be extended to Tuesday, December 31, 1985.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 1*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

VINCE DANTZER,

Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mardi 25 juin 1985

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Relativement à son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985, concernant le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada, votre Sous-comité recommande que le délai de la présentation de son rapport final au Comité permanent des transports soit reporté au mardi 31 décembre 1985.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 1*) est déposé.

Respectueusement soumis,

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, September 26, 1985

The Sub-committee on Canadian National Railways' Pension System has the honour to present its

SECOND REPORT

In relation to its Order of Reference of Tuesday, May 28, 1985 respecting the Canadian National Railways' Pension System, your Sub-committee has agreed to recommend that the Committee request the House to empower the Sub-committee to travel to Vancouver, Winnipeg and Moncton from October 15, 1985 to October 22, 1985.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 1*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

VINCE DANTZER,

Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 26 septembre 1985

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Relativement à son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985, concernant le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada, votre Sous-comité recommande que le Comité demande à la Chambre l'autorisation pour le Sous-comité de se déplacer à Vancouver, Winnipeg et Moncton du 15 octobre 1985 au 22 octobre 1985.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 1*) est déposé.

Respectueusement soumis,

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, September 26, 1985

The Sub-committee on the Canadian National Railway's Pension System of the Standing Committee on Transport has the honour to present its

THIRD REPORT

In relation to its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985, respecting the Canadian National Railways' Pension System, your Sub-committee recommends that the deadline for submitting its final report to the Standing Committee on Transport be extended to Saturday, March 1, 1986.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (Issue No. 1) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

VINCE DANTZER,

Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 26 septembre 1985

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Relativement à son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985, concernant le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada, votre Sous-comité recommande que le délai de la présentation de son rapport final au Comité permanent des transports soit reporté au samedi 1^{er} mars 1986.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (fascicule n° 1) est déposé.

Respectueusement soumis,

...le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports a l'honneur de présenter son rapport final au Comité permanent des transports...

...The Sub-committee on the Canadian National Railway's Pension System of the Standing Committee on Transport has the honour to present its final report to the Standing Committee on Transport...

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JUNE 20, 1985

(1)

[Text]

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met at 1:12 o'clock p.m., this day, for the purpose of organization.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl Gray, Thérèse Killens.

The Clerk of the Sub-committee presided over the election of the Chairman of the Sub-committee.

Darryl Gray moved,—That Vince Dantzer do take the Chair of this Sub-committee as Chairman.

The question being put on the motion, it was agreed to.

The Chairman took the Chair.

On motion of Dennis H. Cochrane, it was agreed,—That Darryl Gray be elected Vice-Chairman of this Sub-committee.

The Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 being read as follows:

ORDERED,—That a Sub-committee composed of five (5) members including three (3) members of the Progressive Conservative Party, one (1) from the Liberal Party and one (1) from the New Democratic Party, be constituted in order to consider the Order of reference of Wednesday, April 17, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System.

That the Sub-committee be empowered to examine, inquire into report to the Standing Committee on the subject matter relating to the Canadian National Railways' pensions not later than September 17, 1985.

That the Sub-committee be empowered to send for persons and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it.

That the Sub-committee have the power to retain expert, professional, technical and clerical staff.

It was agreed,—That the Sub-committee print 1,000 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence.

It was agreed,—That the Committee retain the services of Mildred Morton, from the Library of Parliament, as Research Officer and Legal Counsel to assist the Sub-committee.

On motion of Darryl Gray, it was agreed,—That during the questioning of witnesses, at the Chairman's discretion, ten (10) minutes be allocated to each member of the Sub-committee.

On motion of Les Benjamin, it was agreed,—That, at the Chairman's discretion, reasonable travelling, accommodation and living expenses be paid to witnesses who will have testified, at the Sub-committee invitation, in respect to its Order of Reference.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 20 JUIN 1985

(1)

[Traduction]

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports tient, ce jour à 13 h 12, sa séance d'organisation.

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl Gray, Thérèse Killens.

Le greffier du Sous-comité préside l'élection du président du Sous-comité.

Darryl Gray propose,—Que Vince Dantzer assume la présidence du Sous-comité.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Le président prend le fauteuil.

Sur motion de Dennis H. Cochrane, *il est convenu*,—Que Darryl Gray soit élu vice-président du Sous-comité.

Lecture de l'ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 est donnée en ces termes:

IL EST ORDONNÉ,—Que soit formé un Sous-comité de cinq (5) membres, dont trois (3) membres du parti progressiste conservateur, d'un (1) membre du parti libéral et d'un (1) membre du parti néo-démocrate, en vue d'étudier l'ordre de renvoi du mercredi 17 avril 1985 ayant trait au régime de pensions des Chemins de fer nationaux.

Que le Sous-comité soit habilité à examiner la question des pensions des Chemins de fer nationaux, à se renseigner à ce sujet et à communiquer, au plus tard le 17 septembre 1985, ses constatations au Comité permanent.

Que le Sous-comité soit autorisé à convoquer des personnes et à faire produire des dossiers, à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre, à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages que celle-ci lui réclame.

Que le Sous-comité soit autorisé à engager des experts, des professionnels, des techniciens et du personnel de soutien.

Il est convenu,—Que le Sous-comité fasse imprimer 1000 exemplaires de ses Procès-verbaux et témoignages.

Il est convenu,—Que le Comité retienne les services de Mildred Morton, de la Bibliothèque du Parlement, en qualité d'attachée de recherche et de conseillère juridique au service du Sous-comité.

Sur motion de Darryl Gray, *il est convenu*,—Qu'au cours de l'interrogatoire des témoins et à la discrétion du président, chacun des membres du Sous-comité dispose de dix (10) minutes.

Sur motion de Les Benjamin, *il est convenu*,—Qu'à la discrétion du président, les témoins qui, sur l'invitation du Sous-comité, auront comparu relativement à l'ordre de renvoi de ce dernier, soient remboursés des frais de déplacement et de séjour jugés raisonnables.

It was agreed,—That the Sub-committee do now proceed in camera to discuss its future business.

At 1:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 11, 1985

(2)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met *in camera* at 3:44 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl Gray, Thérèse Killens.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985.*)

At 4:55 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, SEPTEMBER 19, 1985

(3)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met *in camera* at 9:40 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl Gray, Thérèse Killens.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985.*)

At 11:44 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, SEPTEMBER 24, 1985

(4)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met *in camera* at 9:44 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl Gray.

In attendance: R. David Radford, Study Director; David Brown, Actuary. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the

Il est convenu,—Que le Sous-comité poursuive ses réunions à huis clos pour discuter de ses futurs travaux.

A 13 h 55, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 1985

(2)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à huis clos, ce jour à 15 h 44, sous la présidence de Vince Dantzer (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl Gray, Thérèse Killens.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du Parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985.*)

A 16 h 55, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 1985

(3)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à huis clos, ce jour à 9 h 40, sous la présidence de Vince Dantzer (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl Gray, Thérèse Killens.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du Parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985.*)

A 11 h 44, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 24 SEPTEMBRE 1985

(4)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à huis clos, ce jour à 9 h 44, sous la présidence de Vince Dantzer (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl Gray.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du Parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins

Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985.*)

At 11:44 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 25, 1985

(5)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met *in camera* at 12:20 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl Gray, Thérèse Killens.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985.*)

At 1:45 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

EVENING SITTING

(6)

The Sub-Committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met *in camera* at 6:12 o'clock p.m. this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Les Benjamin, Vincent Dantzer, Darryl Gray, Thérèse Killens.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985.*)

At 8:05 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, SEPTEMBER 26, 1985

(7)

The Sub-Committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met *in camera* at 3:55 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Vince Dantzer, Darryl Gray, Thérèse Killens.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the

de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985.*)

A 11 h 44, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 1985

(5)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à huis clos, ce jour à 12 h 20, sous la présidence de Vince Dantzer (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl Gray, Thérèse Killens.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du Parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985.*)

A 13 h 45, le Sous-comité interrompt les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DU SOIR

(6)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à huis clos, ce jour à 18 h 12, sous la présidence de Vince Dantzer (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Vincent Dantzer, Darryl Gray, Thérèse Killens.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du Parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985.*)

A 20 h 05, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 1985

(7)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à huis clos, ce jour à 15 h 55, sous la présidence de Vince Dantzer (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Vince Dantzer, Darryl Gray, Thérèse Killens.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du Parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins

Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985.*)

At 6:09 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, OCTOBER 2, 1985

(8)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met at 6:15 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray.

Witnesses: From the Canadian National Railways: Jean Pierre Laroche, Vice-President, Employee Relations; Yvon H. Masse, Senior Vice-President and Chief Financial Officer; Bernard Morency, Principal, "William M. Mercer Limitée"; George Lach, Pensioner, former Senior Vice-President; Edmond D. Pinsonnault, Vice-President and Counsel; Tullio Cedraschi, President, CN Investments.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985.*)

Jean Pierre Laroche made a statement.

It was agreed,—That the document entitled "Presentation to Parliamentary Sub-committee on Canadian National Railways' Pension System", submitted by Bernard Morency, "William M. Mercer Limitée", be filed as an exhibit with the Clerk of the Sub-committee.

The witnesses answered questions.

At 8:14 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985.*)

A 18 h 09, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 2 OCTOBRE 1985

(8)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit, ce jour à 18 h 15, sous la présidence de Vince Dantzer (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray.

Témoins: Des Chemins de fer nationaux du Canada: Jean-Pierre Laroche, vice-président, Personnel; Yvon H. Masse, premier vice-président et chef de la direction financière; Bernard Morency, associé principal, William M. Mercer Ltée; George Lach, retraité, autrefois premier vice-président; Edmond D. Pinsonnault, vice-président et avocat-conseil; Tullio Cedraschi, président directeur général, division des investissements du CN.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du Parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985.*)

Jean-Pierre Laroche fait une déclaration.

Il est convenu,—Que le document intitulé «*Presentation to Parliamentary Sub-Committee on Canadian National Railways' Pension System*», présenté par Bernard Morency, de la firme William M. Mercer Limitée, soit déposé chez le greffier du Sous-comité à titre de pièce justificative.

Les témoins répondent aux questions.

A 20 h 14, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Jean Michel Roy

Clerk of the Sub-committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, June 20, 1985

• 1312

Le greffier du Comité: À l'ordre! Honorables députés, il y a quorum. En conformité des articles 69.(2) et 69.(4)a) du Règlement, le choix du président est le premier sujet à l'ordre du jour. Je suis prête à recevoir les motions à cet effet.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la présidente, je propose la nomination de M. Dantzer.

Mr. Benjamin: I second the motion, if you need a seconder.

Le greffier: Y a-t-il d'autres motions?

M. Gray, appuyé par M. Benjamin, propose que M. Vincent Dantzer soit élu président de ce Sous-comité. Plaît-il au Sous-comité d'adopter cette motion?

La motion est adoptée

Le greffier: Je déclare M. Vincent Dantzer dûment élu président du Sous-comité et je l'invite à occuper le fauteuil.

Mr. Benjamin: Do we have an agenda?

The Chairman: Yes. But first of all, I would like to thank this committee for their resounding vote of confidence in me. I am sure we will have a very interesting time.

I might add, just to make sure that you all understand, that Les Benjamin and I spent three weeks in a bus together and we were still talking at the end of that time, so we will probably do well here.

The next item is to elect a vice-chairman.

Mr. Benjamin: I nominate Darryl Gray.

Motion agreed to

The Chairman: I would like to welcome Thérèse Killens to the meeting. She is late, as usual.

I would like now to proceed to the consideration of the subcommittee's order of reference, dated Tuesday, May 28, 1985. I would ask the clerk to read it.

Le greffier: Le mardi 28 mai 1985,

IL EST ORDONNÉ:

—Que soit formé un Sous-comité composé de cinq membres, dont trois (3) membres du Parti progressiste conservateur, d'un (1) membre du Parti libéral et d'un (1) membre du Nouveau parti démocratique, en vue d'étudier l'ordre de renvoi du mercredi 17 avril 1985 ayant trait au régime des pensions des Chemins de fer nationaux.

—Que le Sous-comité soit habilité à examiner la question des pensions des chemins de fer nationaux, à se renseigner à ce sujet et à communiquer, au plus tard le 17 septembre 1985, ses constatations au Comité permanent.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 20 juin 1985

The Clerk of the Committee: Order, please! Hon. members, I see a quorum. Pursuant to Standing Orders 69.(2) and 69.(4), your first item of business is to elect a Chairman. I am ready to receive motions to that effect.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madam Chair, I move that Mr. Dantzer take the Chair.

M. Benjamin: J'appuie la motion, s'il faut quelqu'un pour l'appuyer.

The Clerk: Are there any other motions?

It has been moved by Mr. Gray, seconded by Mr. Benjamin, that Mr. Vincent Dantzer do take the Chair of this subcommittee as Chairman. Is it the pleasure of the subcommittee to adopt the motion?

Motion carried

The Clerk: I declare Mr. Vincent Dantzer duly elected Chairman and invite him to take the Chair.

M. Benjamin: A-t-on un ordre du jour?

Le président: Oui. Mais avant, j'aimerais remercier le Comité pour la grande confiance qu'il m'a témoignée. Je suis sûr que nous passerons du bon temps.

Pour m'assurer que vous compreniez tous la situation, permettez-moi de vous signaler que Les Benjamin et moi avons passé 3 semaines dans un autobus ensemble, et au bout de cette période, nous étions encore capables de nous parler, ce qui veut dire que nous n'aurons probablement pas de difficulté ici.

Nous devons maintenant élire un vice-président.

M. Benjamin: Je propose Darryl Gray.

La motion est adoptée

Le président: Je souhaite la bienvenue à Thérèse Killens. Elle est en retard, comme d'habitude.

J'aimerais maintenant procéder à l'étude de l'ordre de renvoi du Sous-comité en date du mardi 28 mai 1985. Le greffier nous en fera la lecture.

The Clerk: Tuesday, May 28, 1985,

ORDERED:

—That a subcommittee composed of five members including three members of the Progressive Conservative Party, one from the Liberal Party, and one from the New Democratic Party, be constituted in order to consider the order of reference of Wednesday, April 17, 1985, relating to the Canadian National Railways Pension System.

—That the subcommittee be empowered to examine, inquire into and report to the Standing Committee on the subject matter relating to the Canadian National Railways Pensions not later than September 17, 1985.

[Texte]

—Que le Sous-comité soit autorisé à convoquer des personnes et à faire produire des dossiers, à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre, à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages que celui-ci lui réclame.

—Que le Sous-comité soit autorisé à engager des experts, des professionnels, des techniciens et du personnel de soutien.

• 1315

The Chairman: If anyone here wishes a copy of that Order of Reference, I am sure we can get it for you. I know some of the members in the audience talked to me about it. If you wish a copy, I am sure we can produce one for you.

Okay, we have some housekeeping matters to attend to. Is it agreed that 1,000 copies of the minutes be printed?

Motion agreed to

The Chairman: Item number five, experts: We will have to hire a staff. It is proposed that we retain the services of Mildred Morton to assist us. She is a research officer with the Library of Parliament.

I might say it is important that we have someone with a legal background, and I happen to know that Mildred Morton was on the committee for pensions. She did an excellent job. We are very lucky to have her. I would appreciate a motion that we do in fact retain her.

An hon. member: I so move.

Mrs. Killens: I second it.

Motion agreed to

The Chairman: I think something you might want to discuss is time allocation. I am suggesting that we have one ten-minute round for each questioner; or, if you like, we can have two five-minute rounds. There are four of you on the committee who will be questioning. That is forty minutes. It takes ten, maybe fifteen minutes, for them to present their brief, so you are talking about an hour per presentation. Is that satisfactory? Is it too long, or too short? What is your wish in this regard?

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, I think there should be some flexibility, at the discretion of the Chair. We may run into a situation that requires a much longer time. Then there could be another situation, because of 100% repetition, that would require a shorter time period.

The Chairman: I think we have to lay down some rules. We can always enlarge on those rules later on, if there is a particularly long submission. I am sure some of them will be longer than one hour. But I think we should have a rule set down so we can let people know what we expect of them.

Mrs. Killens: I would prefer a lot of flexibility. Sometimes you have a national group, and you must really question them, and sometimes it is one individual. We, I think, are expert

[Traduction]

—That the subcommittee be empowered to send for persons and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it.

—That the subcommittee have the power to retain expert, professional, technical and clerical staff.

Le président: Si vous voulez une copie de l'ordre de renvoi, je suis sûr que nous pourrions vous l'obtenir. Certains observateurs m'en ont déjà demandé.

Très bien, nous avons des questions de régie interne à régler. Est-il convenu que nous fassions imprimer 1,000 exemplaires des procès-verbaux?

La motion est adoptée

Le président: L'article 5, portant sur les experts: nous devons embaucher du personnel. Il est proposé que nous retenions les services de Mildred Morton, agent de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Je pense qu'il est important que nous ayons un juriste, et je sais que Mildred Morton faisait partie de l'équipe adjointe au Comité sur les pensions. Elle a fait un excellent travail. Nous sommes très chanceux de l'avoir. J'aimerais une motion pour que nous puissions l'embaucher.

Une voix: Je le propose.

Mme Killens: J'appuie la motion.

La motion est adoptée

Le président: Vous voudrez sans doute discuter du prochain sujet: la répartition du temps de parole. Je suggère un premier tour de 10 minutes pour chaque intervenant; ou si vous préférez, nous pouvons avoir 2 tours de 5 minutes. Vous serez 4 à poser des questions. Cela veut dire 40 minutes. Il faut compter 10 peut-être même 15 minutes pour la déclaration des témoins, ce qui donne environ une heure par présentation. Est-ce que cela vous va? Est-ce trop long, trop court? Qu'en pensez-vous?

M. Benjamin: Monsieur le président, je pense que nous devrions prévoir un peu de souplesse, à la discrétion du président. Il y aura peut-être des cas qui nécessiteront beaucoup plus de temps. En revanche, il y en aura d'autres qui en exigeront beaucoup moins, à cause de la répétition des mêmes propos.

Le président: Je pense que nous devons quand même établir des règles. Nous pouvons toujours les modifier par la suite, pour les présentations particulièrement longues. Je suis sûr que certaines présentations dureront plus d'une heure. Mais je pense que nous devons avoir une règle bien établie pour que les gens sachent à quoi s'attendre.

Mme Killens: Je préférerais que nous nous ménagions beaucoup de souplesse. Parfois, en présence d'un groupe national, nous devons en interroger les représentants à fond,

[Text]

enough to judge the situation when the time comes. We will refrain from asking questions when it is one individual's point of view vis-à-vis a national body.

The Chairman: That is for the total time. How much time do you want to give each questioner?

• 1320

Mrs. Killens: In my experience, we have never abused . . . I have been on quite a few task forces, the handicapped one and the pension reform one, and the members did not abuse it.

The Chairman: We did have rules laid down in the pension one, though . . .

Mrs. Killens: I do not remember that.

The Chairman: Yes, we did. It is true we used a lot of discretion on occasion; but I think beforehand, if I recall, the chairman invariably said: Well, you have 10 minutes to give your brief, and you have 40 minutes for questions; if you want to get more time to give your brief, you are eating into your question period. I think he said that every time.

I really feel we should have some guidelines.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I do not have that much experience, but perhaps the committee would agree to the 10-minute round for each questioner, with the unwritten understanding that there would be flexibility on the part of the Chair. I would propose that.

The Chairman: Do you agree with that?

Some hon. members: Sure.

The Chairman: Do you make that a motion, then? Do you agree?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I so move.

Mr. Cochrane: Yes, I agree.

The Chairman: Okay, that is carried. Everybody agrees to that. How about reimbursement of the witnesses' expenses; that at the chairman's discretion reasonable travelling, accommodation, and living expenses be paid to the witnesses who will have testified at the subcommittee's invitation?

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, before we go any further, how many, if any, requests do we have so far from individuals or groups who want to appear as witnesses? How many do we have?

The Chairman: There are now seven so far.

Mr. Benjamin: If they have requested to appear, do we still invite them so we can pay their expenses?

[Translation]

alors que dans d'autres cas, nous pouvons n'avoir affaire qu'à un particulier. Je pense que nous sommes assez intelligents pour juger ce qu'il faut faire selon les circonstances. Nous limiterons nos questions lorsque le point de vue exprimé sera celui d'un simple particulier par opposition à celui d'un organisme national.

Le président: Cela concerne le temps alloué au total pour une présentation. Combien de temps voulez-vous pour chaque membre du Comité?

Mme Killens: D'après mon expérience, il n'y a jamais eu d'abus . . . J'ai fait partie de plusieurs comités, notamment sur les handicapés et sur la réforme des pensions, et les membres n'ont jamais abusé du système.

Le président: Nous avons quand même établi des règles pour le Comité de la réforme des pensions . . .

Mme Killens: Je ne m'en souviens pas.

Le président: Oui, nous avons établi des règles. Il est vrai que nous avons exercé notre discrétion à l'occasion; mais si je me souviens bien, je pense que le président disait toujours en début de séance que le témoin avait 10 minutes pour présenter son mémoire et qu'il resterait 40 minutes pour les questions; si le témoin dépassait le temps qui lui était alloué, cela était déduit de la période des questions. Je pense que le président ne manquait jamais de le souligner.

Je pense vraiment que nous devrions avoir des règles.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je n'ai pas tellement d'expérience, mais nous pourrions peut-être convenir d'une période de 10 minutes pour chaque membre, et qu'il soit entendu tacitement que le président serait souple. Voilà ce que je proposerais.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: Certainement.

Le président: Vous en faites donc une motion? Vous êtes d'accord?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je le propose.

M. Cochrane: Oui, je suis d'accord.

Le président: La motion est adoptée. Tout le monde est d'accord. Maintenant, au sujet du remboursement des dépenses des témoins, il est proposé que, à la discrétion du président, des frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance soient remboursés dans des limites raisonnables aux témoins qui auront comparu, à l'invitation du Sous-comité.

M. Benjamin: Monsieur le président, avant d'aller plus loin, combien de particuliers ou de groupes ont demandé à comparaître jusqu'à présent? Combien de demandes avons-nous reçues?

Le président: Nous en avons sept jusqu'à présent.

M. Benjamin: S'ils ont demandé à comparaître, devons-nous les inviter à venir témoigner pour que nous puissions rembourser leurs dépenses?

[Texte]

The Chairman: I think it is at our discretion. If we invite them to appear, we say we will pay their expenses, but if other people say they want to appear and we allow them, it does not necessarily impose on us the necessity to pay their expenses.

Mr. Benjamin: These pension groups have no money. I think if we pay one, we pay them all. I agree to the reimbursement of witnesses' expenses whether we invite them or they ask to appear.

The Chairman: At their request.

Mr. Benjamin: If they request we reimburse them. I agree with that. But should we get a bunch more requests to appear, then we are faced with the situation of which is the cheapest: to pay the expenses of most, if not all of them, or for the five of us and three or four staff people, say a total of 10, to travel.

The Chairman: I think that is a decision we will have to make later on when we see what kind of response we get. No doubt about it, we are going to have to examine that very carefully.

Mr. Benjamin: Could we ask the main committee to request an amendment to our order of reference, which I am sure we could get by unanimous consent if the government would agree, that at the discretion of this subcommittee we may travel, or at the discretion of the whole committee authorizing the subcommittee to travel if we deem it necessary part way through...? If, for example, there are three groups in Vancouver or in Edmonton that want to appear, it would probably be cheaper for us to go out there and hear them all at once than to pay them to come down here and go back. I am just thinking we should have a option that is available to the subcommittee. I do not know the exact procedure, but I am wondering if we should not report back to the main committee and ask for them to obtain permission for us to travel, should it become necessary.

Mrs. Killens: Mr. Chairman, a question first. Are we intending to have most hearings in Ottawa and to ask the witnesses to come to us in Ottawa? That was the original idea.

Mr. Benjamin: At the moment.

Mrs. Killens: At the moment, yes. It is my experience that whenever you travel, you have to have translation. That is a costly affair. Even if you have 10 witnesses in Vancouver, I would like to know how much it would cost to transport the technicians, the equipment, and the translator... and they have to have quite a few of them to do shifts on the translation...

Mr. Benjamin: You hire somebody in Vancouver.

Mrs. Killens: You can hire over there as well. But in the interests of the taxpayer, I would like to know if we can do it. I would go for the cheapest way to do it. This would be the bottom line with me: as cheap as possible.

[Traduction]

Le président: Je pense que c'est à nous de décider. Si nous les invitons à venir témoigner, nous leur offrons de rembourser leurs dépenses, mais si d'autres demandent à comparaître, et si nous les acceptons, cela ne veut pas nécessairement dire que nous devons rembourser leurs dépenses.

M. Benjamin: Ces groupes de pensionnés n'ont pas d'argent. Je pense que si nous remboursons les frais d'un groupe, nous devons le faire pour tout le monde. Je pense que nous devrions rembourser les dépenses des témoins, qu'ils aient demandé à comparaître ou que nous les ayons invités à le faire.

Le président: S'ils le demandent.

M. Benjamin: S'ils le demandent, nous les remboursons, je suis d'accord. Mais si beaucoup d'autres personnes ou d'autres groupes demandent à comparaître, nous devons déterminer ce qui coûtera le moins cher: rembourser les dépenses de la plupart des témoins, sinon tous, ou déplacer les cinq membres du Comité avec trois ou quatre autres personnes, disons 10 au total.

Le président: Je pense que c'est une décision que nous devons prendre plus tard, lorsque nous saurons qui est intéressé à venir témoigner. Il est évident que nous devons nous pencher très sérieusement sur cette question.

M. Benjamin: Pourrions-nous demander au Comité plénier de demander que soit modifié notre ordre de renvoi, ce qui est sûrement possible avec le consentement unanime du Comité, pour que le gouvernement permette au Sous-comité de voyager, à sa discrétion, ou à la discrétion du Comité permanent, si cela devait s'avérer nécessaire en cours de route...? Par exemple, s'il y a trois groupes à Vancouver ou à Edmonton qui demandent à nous rencontrer, il serait probablement plus économique que nous nous rendions là-bas pour les entendre tous à la fois, plutôt que d'avoir à rembourser leurs frais de déplacement et de séjour ici. Le Sous-comité devrait en avoir la possibilité. Je ne sais pas exactement quelle est la procédure, mais nous pourrions sans doute faire rapport au Comité plénier et lui demander de nous obtenir une autorisation de voyager, au cas où ce serait nécessaire.

Mme Killens: Monsieur le président, j'aurais une question à poser d'abord. Entendons-nous tenir la plupart des audiences à Ottawa et demander aux témoins de venir nous rencontrer ici? C'était notre première idée.

M. Benjamin: À ce moment-là.

Mme Killens: À ce moment-là, oui. Mais je sais que quand un comité voyage, il faut un service de traduction. Cela coûte cher. Même si vous avez 10 témoins à Vancouver, je serais curieuse de savoir combien coûte le transport des techniciens, de l'équipement et du traducteur... Et il y en a plus d'un, étant donné qu'ils doivent se relayer...

M. Benjamin: Vous pouvez embaucher quelqu'un à Vancouver.

Mme Killens: C'est possible oui. Mais dans l'intérêt du contribuable, j'aimerais savoir si nous pouvons le faire. Moi, j'opterais pour la solution la moins onéreuse. C'est ce qui compte pour moi.

[Text]

• 1325

The Chairman: I think that is right. It is a decision we are going to have to make later on when we find out what kind of response we are getting, and then we will have to calculate the cost of going as opposed to bringing them here. I think that is a reasonable way to approach it. During these times we should be trying to save as much money as we can.

Mr. Cochrane: I agree with Mr. Benjamin in the sense that we should at least get the permission, if we so need it, and then we can make that decision when we see the number of requests.

Mr. Benjamin: We are all responsible people; we are not going to mess around travelling just for the fun of it.

Mrs. Killens: No, thank you; it is no fun.

The Chairman: Well, let us have one motion at a time. Reimbursement of witnesses expenses, can we have that motion?

Mr. Benjamin: So moved.

The Chairman: Mr. Gray.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. Chairman, just a point of clarification. When we say at the chairman's discretion, and knowing the chairman to be a very discretionary person, I would assume that at the chairman's discretion means he will take into account the feelings of the rest of the committee.

The Chairman: Certainly. I think that is just if their expenses are not reasonable, not whether they get them or not.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I would assume that with the motion we have before us, even though it has been prepared in advance, we can make modifications accordingly.

Mr. Benjamin: Oh, yes. The Chair, in consultation with the subcommittee, can decide what is a reasonable expense account that has been submitted. If they want a \$200-a-day room in the Westin Hotel, sorry about that, a \$50 one will do.

The Chairman: There is a per diem established under our rules, and we only pay that amount.

Motion agreed to

The Chairman: I suggest that we now go in camera for future business, so I would ask all members who are not members of the committee, or who do not have pertinent business to discuss with the committee, if they would please leave.

Meeting is adjourned.

Wednesday, October 2, 1985

• 1815

The Chairman: Order.

Mr. Laroche, will you introduce your people?

[Translation]

Le président: Je pense que vous avez raison. C'est une décision que nous devons prendre plus tard; une fois que nous saurons combien de personnes veulent venir témoigner; nous calculerons alors le coût de chaque option. Je pense que c'est une solution raisonnable. En ces temps-ci, nous devons essayer d'économiser le plus possible.

M. Cochrane: Je conviens avec M. Benjamin que nous devrions au moins obtenir la permission de nous déplacer, au cas où nous en aurions besoin; et nous déciderons après selon le nombre de demandes.

M. Benjamin: Nous sommes tous des gens responsables; nous ne nous déplacerons pas pour le plaisir.

Mme Killens: Non merci, il n'y a rien d'amusant là-dedans.

Le président: Une motion à la fois. J'ai besoin d'une motion sur le remboursement des dépenses des témoins.

M. Benjamin: Je le propose.

Le président: Monsieur Gray.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, une petite précision. Quand nous disons «à la discrétion du président», sachant que le président est très raisonnable, cela veut dire, je présume, qu'il tiendra compte de l'opinion des membres du Comité, je présume.

Le président: Absolument. La question n'est pas de savoir s'il y aura remboursement ou non, mais il faut s'assurer que les dépenses sont raisonnables.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Même si la motion que nous avons devant nous a été préparée d'avance, nous pouvons toujours la modifier.

M. Benjamin: Oh oui. Le président, en consultation avec les membres du Sous-comité, peut décider si la note de frais est raisonnable. Si quelqu'un demande une chambre à 200\$ par jour à l'Hôtel Westin, eh bien cela ne va pas. Une chambre de 50\$ devra faire l'affaire.

Le président: Une limite de dépenses quotidiennes est prévue dans nos règlements, et nous ne remboursons que cette somme.

La motion est adoptée

Le président: Je propose maintenant que nous nous réunissions à huis clos pour discuter de nos travaux futurs. Je demanderais donc à tous ceux qui ne sont pas membres du Comité ou qui n'ont pas vraiment d'affaire ici de sortir de la salle.

La séance est levée.

Le mercredi 2 octobre 1985

Le président: À l'ordre.

Monsieur Laroche, vous nous présentez vos gens?

[Texte]

M. Jean-Pierre Laroche (vice-président du personnel, Canadien National): Monsieur le président, j'aimerais d'abord vous présenter les représentants du CN qui participeront à la présentation de notre mémoire et qui répondront aux questions des membres du Sous-comité.

Ce sont M. Tullio Cedraschi, président-directeur général, Division des investissements du CN; M. Yvon Masse, premier vice-président, Affaires générales, et chef de la direction financière; M. Edmond Pinsonnault, vice-président et avocat conseil, Affaires juridiques générales; M. Georges Lange, vice-président, Lignes de conduite et planification stratégiques; M. Georges Lach, retraité, autrefois premier vice-président; M. Brian Noble, directeur administratif, Planification et recherche sur la rémunération; M. Robert Zuban, directeur, Régimes de retraite; et M. Bernard Morency, associé principal, William M. Mercer Limitée, qui nous donnera les avis actuariels.

Monsieur le président, je tiens à souligner que le CN prend très au sérieux l'étude qu'a entreprise votre Sous-comité. Vos travaux peuvent avoir des implications non seulement pour le CN, ses employés et ses retraités, mais aussi pour tous les Canadiens et une grande partie de l'industrie canadienne. Nous sommes particulièrement heureux du fait que cette étude des régimes de retraite du CN ait été confiée par le Parlement à un Sous-comité relevant du Comité permanent des transports.

Je vois qu'il y a des retraités du CN dans la salle. Ces derniers feront connaître leur point de vue au Sous-comité au cours des prochaines semaines.

Laissez-moi vous dire, monsieur le président, que nous avons eu de nombreuses rencontres et discussions avec nos retraités. Nous avons toujours été impressionnés par leur sincérité et leur désir de bien faire. Nous comprenons leur inquiétude face aux effets de l'inflation sur leurs rentes de retraite. Nous essayons d'ailleurs d'y remédier depuis plusieurs années, cela dans la mesure de nos moyens.

Avec votre permission, je vais maintenant vous présenter le mémoire du CN qui vous a été remis. Comme vous avez déjà pu le constater, monsieur le président, le mémoire du CN est surtout de nature factuelle. Notre objectif était avant tout de fournir à votre Sous-comité l'information nécessaire pour effectuer une étude approfondie et complète de nos plans de retraite. Avec votre permission, j'aimerais maintenant faire un exposé résumant les vues du CN sur le sujet.

Mais avant de ce faire, permettez-moi de déposer un document qui a été utilisé pour mieux informer les cadres, les représentants syndicaux et les retraités des bénéficiaires et du fonctionnement de notre caisse de retraite.

The Chairman: I beg your pardon, sir. Would you make that request when we have a quorum?

Mr. Laroche: Yes.

J'aimerais aussi mentionner que c'est avec grand regret que la délégation du CN a appris l'accident dont a été victime la députée Thérèse Killens. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Étant donné son intérêt et ses connaissances

[Traduction]

Mr. Jean-Pierre Laroche (Vice-President, Personnel, Canadian National): Mr. Chairman, I would first like to introduce the representatives of CN who will participate today in the presentation of our submission and answer the questions of sub-committee members.

We have Mr. Tullio Cedraschi, President, CN Investments; Mr. Yvon Masse, Senior Vice-President and Chief Financial Officer, Mr. Edmond Pinsonnault, Vice-President and Counsel; Mr. George Lange, Vice-President, Strategic Policy and Planning; Mr. George Lach, Pensioner, former Senior Vice-President; Mr. Brian Noble, Director, Compensation Planning and Research; Mr. Robert Zuban, Manager, Pension Administration and Mr. Bernard Morency, the main partner of William M. Mercer Ltd., who has the expertise on the actuarial data.

Mr. Chairman, I would like to emphasize that CN takes the study undertaken by your sub-committee very seriously. Your work could have implications not only for CN, its employees and pensioners, but also for all Canadians and a major part of Canadian industry. We are specially happy that this study of CN pension plans has been entrusted by parliament to a sub-committee that reports on the Standing Committee on Transport.

I see that there are CN pensioners in the room. They will make their point of view known to the sub-committee in the weeks that follow.

Let me say, Mr. Chairman, that we have had numerous meetings and discussions with our pensioners. We have been consistently impressed by their sincerity and goodwill. We understand their concern over the effects of inflation on their pensions, and we have, in fact, been striving for several years to remedy this situation to the extent of our ability.

With your permission, I will now present CN's submission. As you have already been able to see, Mr. Chairman, the CN submission contained in this binder is mostly of a factual nature. Our primary goal was to provide your sub-committee with information it needs to do a complete and thorough study of our pension plan. I would like to give a brief summary of CN's views on this matter.

But before doing so, please allow me to table the following document. It is a document that has been used to better inform managers, union representatives and pensioners about benefits on how our pension plan works.

Le président: Mes excuses, monsieur. Pourriez-vous faire cette demande lorsque nous aurons le quorum?

M. Laroche: Oui.

I would also like to mention that it is with great sorrow that the CN delegation learned about the accident of which a member of Parliament Therese Killens was a victim. We do hope she will get well soon. Because of her interest and her

[Text]

dans le domaine des pensions, nous ne pouvions qu'être heureux de sa participation à la présente étude.

I am now going to quote the Parliamentary Task Force on Pension Reform:

If there is a unifying theme in this report, it is the challenge of tempering compassion with realism in making pension commitments.

• 1820

Mr. Chairman, there are 2.5 million senior citizens in Canada. The vast majority of them live in homes that never received a pension cheque from a former employer. We estimate that 70% or 75% of homes never receive a company cheque. CN pensioners are amongst the fortunate senior citizens who do receive a pension cheque from their former employer.

According to a study of 23 large companies conducted by a specialized consulting firm in 1980, CN pensioners would be a favoured group among the fortunate. Whether a CN employee retired in 1965, 1970, or 1975, he or she received in 1980 a pension which replaced more pre-retirement income than did the pensions paid by 17 of the 23 companies. CN's pension plan began half a century ago, and our combined employee-pensioner population now is larger than the population of St. John's or Moncton, Hull, Sarnia, Kingston, Lethbridge, or Victoria.

Our pension plan has changed significantly over the last 50 years in response to changing needs and choices. We once unilaterally determined pension benefits. We now negotiate benefit improvements for employees and pensioners alike.

The benefit formula of the 1959 plan alone has been improved five times. It is now a 1.3-2% final average earnings plan. Only 11% of all Canadians employed today in the private sector have a private pension plan with retirement benefits based on the average of their best five years of earnings, or better, which is the CN formula.

Since 1970, the 1959 plan has provided generous early retirement provisions. For example, from 1979 to 1984 employees electing to retire early outnumbered normal retirements by a margin of almost 4:1. Some 26% of our pensioners and survivors are under age 65.

The 1959 plan has always paid a benefit to the employee for his or her lifetime, and half of that benefit to the surviving spouse upon the employee's death, before or after retirement. The result is that one out of three pensioners is a survivor. Even today, few industrial workers covered by a company-sponsored pension plan have such a survivorship pension provision.

[Translation]

knowledge in the area of pensions, we could only be happy to have her participating in this examination.

Je vais maintenant vous citer le rapport du groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions:

S'il y a un thème central à ce rapport, c'est le défi de conjuguer réalisme et compassion dans la prise en charge d'engagements relatifs à la retraite.

Monsieur le président, il y a au Canada 2.5 millions de personnes âgées. La grande majorité d'entre elles ne reçoivent aucune rente de leur ancien employeur. Nous estimons que 70 à 75 p. 100 des ménages ne reçoivent aucune rente de l'employeur. Les retraités du CN sont donc des privilégiés puisque leur ancien employeur leur fournit une rente.

D'après une étude effectuée en 1980 auprès de 23 grandes sociétés par une maison de consultants spécialisés, les retraités du CN constitueraient un groupe favorisé parmi les privilégiés. Qu'il ait pris sa retraite en 1965, en 1970 ou en 1975, le retraité du CN a reçu en 1980 une pension qui représentait une plus grande partie de son revenu d'avant la retraite que les employés de 17 des 23 sociétés considérées. La création de notre régime de retraite remonte à un demi-siècle et nos employés et retraités constituent aujourd'hui une population plus importante que celle de Saint-Jean de Terre-Neuve, de Moncton, de Hull, de Sarnia, de Kingston, de Lethbridge ou de Victoria.

Notre régime de retraite a beaucoup changé pendant les 50 années de son existence, par suite de l'évolution des besoins et des choix. Autrefois, nous décidions unilatéralement des prestations de retraite; maintenant, les améliorations font l'objet de négociations, tant pour les employés que pour les retraités.

La formule de calcul des prestations du seul régime de 1959 a été améliorée cinq fois. Il donne maintenant 1.3-2 p. 100 du salaire moyen de fin de carrière. Onze p. 100 seulement des Canadiens employés aujourd'hui dans le secteur privé participent à un régime de retraite privé comportant des prestations de pensions calculées sur le salaire moyen des cinq années les mieux rémunérées, ou selon une formule plus avantageuse, ce qui est le cas de la formule du CN.

Depuis 1970, le plan de 1959 prévoit des dispositions généreuses de retraite anticipée. Par exemple, entre 1979 et 1984, le nombre d'employés qui ont opté pour une retraite anticipée a dépassé de presque 4 contre 1 celui des employés qui ont pris leur retraite à l'âge normal. Environ 26 p. 100 de nos retraités et de nos bénéficiaires survivants ont moins de 65 ans.

Le régime de 1959 a toujours prévu le versement d'une pension à l'employé, sa vie durant, et à son décès, avant ou après le départ à la retraite, de la moitié de la pension au conjoint survivant. Il en résulte qu'un bénéficiaire sur trois est le survivant d'un retraité. Même aujourd'hui, très peu de salariés bénéficient d'un régime de retraite de l'employeur garantissant une telle rente de survie.

[Texte]

While guaranteed inflation protection is not part of our pension plan, CN began making ad hoc pension increases for our older pensioners in 1971. We have done so every year since.

The financial effect on the pension plan has been such that since 1960 employees have contributed \$1.2 billion to the pension fund, while CN has contributed \$2.1 billion in the same period. The costs of the plan being borne by CN are well above the prevailing level of costs in industry generally. More costs are anticipated as a result of the pension plan changes contemplated in the federal budget of May 23, 1985.

Our costs have changed significantly over the years, for two fundamental reasons: first, several costly benefit improvements sought and obtained by unions on behalf of employees and pensioners; secondly, increased costs for the same benefits because of changed economic and social trends. For example, pensioners are living longer; salaries have increased more than forecast by the actuary; more employees are retiring early and therefore receiving pensions longer; etc. The following illustrates the often overlooked impact of benefit improvements on the funding of a pension plan.

• 1825

In 1985 we had 114,000 members, 47,000 of whom are pensioners. In 1962 only 25,000 of our 115,000 members were pensioners. In 1985 our total assets are \$3.76 billion, an increase of \$3.33 billion since 1962. In 1985, however, total actuarial liabilities are \$5.36 billion, an increase of \$4.5 billion since 1962.

Thus, the actuarial liabilities have increased more dramatically than the assets, despite the excellent investment returns of the recent years. The difference between liabilities and assets is an unfunded actuarial liability, and ours has grown from \$395 million in 1962 to \$1.6 billion in 1985.

Mr. Chairman, the actuarial liabilities of any pension plan are the direct result of the level of benefits and the number and mix of members. Our unfunded liability is due principally to the implementation of significant benefit improvements which could not be paid for up front.

Ironically, our unfunded liability is sometimes questioned by the very members who profited from that up-front implementation of lifelong benefit improvements. We gave members the immediate benefits they wanted, but to do so we had to amortize the costs over a long period of time.

An unfunded liability is a legislatively supervised mechanism to give members immediate benefits which employers pay for over time. Without such a mechanism the benefits would either not be implemented or only in stages commensurate with the employer's ability to pay.

[Traduction]

Bien que notre régime de retraite ne comporte pas de garantie de protection contre l'inflation, le CN revalorise de façon ponctuelle les pensions de ses retraités plus âgés, et ce chaque année depuis 1971.

Ces changements ont eu un tel impact financier sur le régime que depuis 1960, les employés ont versé à la caisse de retraite 1,2 milliard de dollars de cotisations, alors que la part du CN s'est chiffrée à 2,1 milliards. Les coûts du régime que le CN doit assumer dépassent largement la moyenne dans le secteur industriel. On prévoit que ces coûts augmenteront encore par suite des modifications au régime de retraite envisagées dans le budget fédéral du 23 mai 1985.

Nos coûts ont progressé de façon marquée au fil des ans, pour deux raisons principales: premièrement, certaines améliorations coûteuses qu'ont demandées les syndicats au nom des employés et des retraités; deuxièmement, l'accroissement du coût de ces prestations en raison des nouvelles tendances économiques et sociales. Par exemple, les retraités vivent aujourd'hui plus longtemps; les hausses salariales ont dépassé les prévisions; de plus en plus d'employés prennent une retraite anticipée et touchent donc une pension plus longtemps; etc. Les données ci-après illustrent les faits souvent ignorés de l'amélioration des prestations sur la capitalisation d'un régime de retraite.

En 1985, nous avons 114,000 participants dont 47,000 retraités, alors qu'en 1962, 25,000 seulement de nos 115,000 membres étaient à la retraite. En 1985, notre actif total se chiffre à 3,76 milliards de dollars, soit à 3,33 milliards de dollars de plus qu'en 1962. Cependant, en 1985, la dette actuarielle totale s'élève à 5,36 milliards de dollars, soit une augmentation de 4,5 milliards de dollars depuis 1962.

Ce qui revient à dire que la dette actuarielle s'est accrue de façon plus marquée que l'actif, malgré l'excellent rendement de nos investissements ces dernières années. La différence entre l'actif et la dette actuarielle constitue une dette actuarielle non capitalisée, et la nôtre est passée de 395 millions de dollars en 1962 à 1,6 milliard de dollars en 1985.

Monsieur le président, les dettes actuarielles d'un régime de retraite sont la conséquence directe du montant des prestations, du nombre de participants et de leur composition. Notre dette non capitalisée résulte surtout des importantes améliorations apportées aux prestations et qu'il nous était impossible de payer dans l'immédiat.

Paradoxalement, ce sont les bénéficiaires de ces améliorations immédiates qui mettent parfois en question notre dette non capitalisée. Nous avons accordé immédiatement les prestations demandées, mais pour ce faire, il nous a fallu en amortir le coût sur une longue période.

La dette non capitalisée est l'instrument, soumis au contrôle du législateur, qui permet aux participants de toucher immédiatement des prestations que l'employeur devra payer ultérieurement. Sans pareil instrument, la prestation ne serait tout simplement pas consentie, ou elle le serait, mais par étape

[Text]

Pensioners are understandably concerned about inflation, and they look to their former employer to protect the purchasing power of their pensions. But as an employer we have to say, Mr. Chairman, that a cause of this concern has to do with choices made in the past—choices of higher wages, choices of COLA clauses, choices of improved job security, and also choices of a higher initial pension as opposed to inflation protection of a future pension.

We are not blind to the effect of inflation on pensioners, on all Canadian pensioners. No, we are not; we empathize with pensioners who will suffer a loss in their purchasing power because of inflation, but we cannot afford to ignore the costs of guaranteed inflation protection. The problem of inflation protection for pensions is not uniquely a railway problem, but rather a problem for all Canadians.

Canadian industry has not provided for guaranteed inflation protection. Only 150,000 out of the 2.7 million private sector workers covered by employer-sponsored pension plans have a provision for any kind of guaranteed indexation of pensions. The parties involved in decision-making about wages have moved away from the cost-of-living agreements of the 1970s to trade-offs and productivity enhancement agreements and improved job security in the 1980s.

Guaranteed indexation of income by an employer was a product of the 1970s when national wealth was thought to be ever growing. It is being dismantled, or other choices substituted for it in the 1980s. Guaranteed indexation is a long-term commitment that few employers in industry are willing to undertake, particularly in uncertain and changing economic times.

• 1830

CN employees make no contribution towards the cost of any inflation protection of their pensions. CN pensioners, when they were employees, made no such contribution. Neither did CN make any advance contribution for such protection.

CN has moved away from negotiated cost-of-living wage clauses in its collective agreements covering active employees. CN has, however, felt a moral obligation to do something within its economic means to help offset the effects of inflation on pensions. CN unions have bargained for increases in pensions being paid.

Appendix 6 of our submission sets out the amount of ad hoc increases given to pensioners since 1971. We began with percentage increases, and then changed to flat rate increases after consultation with the pension board. The effect of the increases which were granted has been to give the low-income

[Translation]

qui dépendrait de la capacité de l'employeur d'en assumer le coût.

L'inflation inquiète les retraités, et c'est bien compréhensible; ils se tournent alors vers leur ancien employeur pour qu'il protège le pouvoir d'achat de leurs pensions. Mais en tant qu'employeur, nous sommes obligés de préciser que la cause de cette inquiétude tient aux choix qui ont été effectués par le passé: hausses salariales, clauses d'indemnité de vie chère, améliorations de la sécurité d'emploi, hausses de la pension initiale; choix que l'on a préférés à une protection de la pension future contre l'inflation.

Nous ne sommes pas insensibles à la façon dont l'inflation touche les retraités, tous les retraités canadiens. Non, nous ne sommes pas indifférents; nous déplorons qu'ils doivent souffrir de l'érosion de leur pouvoir d'achat, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer les coûts que supposerait une protection garantie contre l'inflation. Le problème de la protection des pensions contre l'inflation n'est pas unique aux chemins de fer; il touche l'ensemble des Canadiens.

L'industrie canadienne n'a pas prévu de garantie contre l'inflation. En fait, des 2,7 millions de salariés du secteur privé et participant à un régime de retraite de l'employeur, seul 150,000 bénéficient d'une forme quelconque d'indexation garantie des prestations de pension. Ceux qui ont participé aux prises de décision concernant les salaires ont délaissé, dans les années 1980, les accords des années 1970 sur les indemnités de vie chère au profit de compromis, d'ententes sur le relèvement de la productivité et d'une plus grande sécurité d'emploi.

L'indexation garantie du salaire était un produit des années 1970, lorsque chacun pensait que la croissance ne devait jamais s'arrêter. Les choses ont toutefois changé dans les années 1980 et l'on envisage d'autres options. L'indexation garantie est un engagement à long terme que peu d'employeurs du secteur industriel sont disposés à prendre, étant donné l'incertitude et le caractère changeant de la conjoncture économique.

Les employés du CN ne versent aucune cotisation visant à protéger leurs pensions contre l'inflation, pas plus que ne l'ont fait les retraités durant leurs années de service. Pour sa part, le CN n'a pas non plus versé par anticipation des cotisations dans ce but.

Le CN a progressivement abandonné, dans ses conventions collectives, les clauses salariales prévoyant une indemnité de vie chère pour les employés actifs. Il a toutefois ressenti l'obligation morale de contrer, dans la mesure de ses moyens, les effets de l'inflation sur les pensions. L'augmentation des prestations accordées a été le fruit de négociations avec les syndicats ferroviaires.

L'annexe 6 de notre mémoire fait état du montant de revalorisations ponctuelles consenti aux retraités du CN depuis 1971. Calculées d'abord en pourcentage, ces augmentations ont ensuite été, après consultations avec la Commission des pensions, versées sous forme de sommes forfaitaires. Selon cette formule, les retraités les moins favorisés ont bénéficié

[Texte]

pensionner the highest percentage increase and to give the high-income pensioner the greatest number of absolute dollars.

Appendix 7 of our submission sets out the total increase in pension income from CN and the public plans between the year of retirement and January 1, 1985 for employees retiring at age 65. It then indicates what that total pension increase represents as a percentage of the total CPI increase over the same period. Once again the effect has been to give the low-income pensioner the highest percentage increase and the greatest degree of inflation protection while the higher-income pensioner received the greatest number of absolute dollars.

Appendix 7 also shows that CN has given ad hoc adjustments only to pensioners who retired in 1975 or earlier. Indeed, 1975 pensioners only began receiving adjustments this year. There are good reasons for this distinction between the two groups of pensioners, each representing about 50% of our total pensioner population.

The pre-1975 pensioners did not fully benefit, if at all, from the 1.3-2% benefit formula while the 1975 pensioners and those thereafter did. The pre-1975 pensioners did not get the benefit of a full CPP/QPP pension, which those who retired in 1976 and thereafter profited from. The pre-1975 pensioners by and large were affected more severely by the high inflation of the mid-seventies than the post-1975 pensioners, whose pensions were based on much higher final average earnings.

An examination of appendix 7 reveals that the range of inflation protection for those who retired in 1975 or before is about 80% for the lowest-income pensioner and about 20% for the highest-income pensioner when we take into account CN ad hoc and public plan increases.

For the group who retired after 1975 and received no ad hoc increases from CN, the range of inflation protection from public plan increases alone edges up from about 80% into the 90% range for the lowest-income pensioners and gradually moves up from 20% into the 30% and 40% range for the highest-income pensioners. Although on the basis of equity pre-1976 CN pensioners may have a better case to argue than their colleagues who retired in 1976 or thereafter, CN will begin next year to give ad hoc increases to those pensioners who retired in 1976.

We have heard concerns expressed that CN and its unions, in negotiating pension improvements, have favoured active employees to the detriment of pensioners. It is sometimes said that CN and the unions forget about pensioners since they have no economic power or that unions forget about pensioners since they no longer pay dues or vote.

[Traduction]

d'un pourcentage plus élevé, et les plus favorisés, ont reçu des sommes plus substantielles en dollars absolus.

L'annexe 7 de notre mémoire indique l'augmentation totale des revenus de retraite du CN et des régimes gouvernementaux entre l'année du départ à la retraite et le 1^{er} janvier 1985 pour les employés qui ont pris leur retraite à 65 ans. Elle précise le pourcentage que représente cette augmentation totale par rapport à l'augmentation totale de l'IPC pour la même période. Là encore, les retraités les moins favorisés ont bénéficié d'un plus fort pourcentage et d'une meilleure protection contre l'inflation, alors que les retraités qui ont un plus grand revenu ont eu droit à des sommes plus importantes en dollars absolus.

L'annexe 7 précise en outre que le CN n'a accordé des augmentations ponctuelles qu'aux employés qui ont pris leur retraite en 1975 ou avant. En réalité ce n'est qu'en 1985 que les retraités de 1975 ont bénéficié d'une augmentation ponctuelle. La distinction entre les deux groupes, presque égaux en importance, est justifiée.

Les retraités d'avant 1975 n'ont jamais pleinement bénéficié—certains n'en ont d'ailleurs pas bénéficié du tout—de la formule des 1.3-2 p. 100, comme ceux qui ont pris leur retraite en 1975 et par la suite. Les retraités d'avant 1975 n'ont jamais touché une pleine pension RPC/RRQ, alors que ceux qui l'ont prise en 1976 ou ultérieurement en ont bénéficié pleinement. Dans l'ensemble, les retraités d'avant 1975 ont ressenti plus durement l'inflation qui a sévi au milieu des années 1970 que ne l'ont éprouvé ceux qui les ont suivis, puisque leurs prestations étaient calculées sur un salaire moyen beaucoup plus élevé.

L'étude de l'annexe 7 révèle que, dans le cas des retraités d'avant 1975, le niveau de protection contre l'inflation, compte tenu des revalorisations ponctuelles du CN et des relèvements des régimes gouvernementaux, est d'environ 80 p. 100 pour ceux dont les pensions sont les moins élevées et de seulement 20 p. 100 pour les retraités les mieux nantis.

Pour ceux qui ont pris leur retraite après 1975 et qui n'ont eu droit à aucune revalorisation ponctuelle du CN, le niveau de protection contre l'inflation dans les régimes de pension gouvernementaux passe de 80 à 90 p. 100 environ pour les retraités les moins favorisés; pour ceux qui ont les pensions les plus élevées, il s'élève graduellement, passant de 20 à 30 et 40 p. 100. Même si, en toute justice, les retraités d'avant 1976 ont peut-être davantage de raison de se plaindre que ceux qui les ont suivis, ces derniers bénéficieront à partir de l'an prochain de revalorisations ponctuelles.

On a prétendu que lors des négociations sur le relèvement des pensions, le CN et les syndicats avantageaient les employés en service actif au détriment des retraités. On dit parfois que le CN et les syndicats oublient les retraités parce qu'ils n'ont pas de réel pouvoir économique, ou encore que les syndicats oublient les retraités parce qu'ils ne paient plus de cotisations ou qu'ils ne votent plus.

[Text]

• 1835

The facts are otherwise. From 1970 to 1985 inclusive, after negotiation with its unions or consultation with its pension board, CN has committed itself to some \$798 million for retroactive pension improvement. Of that amount, some \$365 million or 46% was committed to ad hoc adjustments for pensioners, and \$433 million or 54% went to improvements for active members.

CN—the employer, the unions and the pension board—has recognized a moral obligation to pensioners, taking into account the contribution of public pension plans to retirement income. In discharging that moral obligation within reasonable economic bounds, CN has favoured the older pensioner over the younger pensioner. CN has favoured the lower-income pensioner over the higher-income pensioner. CN has favoured the pensioner who did not have the full benefit of the 1.3/2% formula when he or she retired over the one who did.

The challenge of tempering compassion with realism in making pension commitments cited by the parliamentary task force requires cognizance of the long-term nature of a pension plan. A 20-year-old hired by CN in 1985 is contributing to a pension plan which is committed to paying retirement benefits by the year 2020 and thereafter to the employee or his or her surviving spouse. That same pension plan is now paying benefits to 47,000 pensioners, of whom 6,000 are 85 years of age or more and thus started their CN careers in the 1920s or earlier. Today's ratio of active employees to pensioners is 4:3; 25 years ago it was 4:1.

The fundamental concern of all beneficiaries of a pension plan should be that pension plan's continuing ability to pay pensions. That long-term consideration requires prudent financial management. It is also affected by economic and social changes.

CN must approach its pension plan with the long-term view in mind. It must seek to predict and contain costs within acceptable limits so as to remain competitive and economically viable and yet be a responsible employer. CN pays pension costs out of revenues obtained from the marketplace, where we must be cost effective in order to compete. That marketplace is changing because of intensified competition from other railroads and trucking companies. It also can be expected to change with the Canadian government's initiative on deregulation.

CN's financial outlook at this time is bleak. We must contain or reduce our costs wherever we can. The pension plan is part of those costs.

Mr. Chairman, contrary to certain claims and expectations, additional benefit improvements without an offsetting

[Translation]

Or, les faits sont tout autres. De 1970 à 1985 inclusivement, le CN, après négociation avec les syndicats et (ou) consultation avec sa Commission des pensions, s'est engagé à consacrer quelque 798 millions de dollars au redressement des prestations avec effet rétroactif. De cette somme, 365 millions (46 p. 100) sont allés aux revalorisations ponctuelles pour les retraités et 433 millions (54 p. 100) ont été affectés aux améliorations pour les employés en service actif.

Ressentant une obligation morale envers les retraités, le CN (l'employeur, les syndicats et la Commission des pensions) a tenu compte de l'apport des régimes gouvernementaux dans le revenu de retraite. En s'acquittant dans la mesure de ses moyens de cette obligation morale, il a favorisé les retraités plus âgés par rapport aux retraités plus jeunes, les retraités aux pensions peu élevées par rapport aux retraités mieux nantis et les retraités qui n'ont pu bénéficier pleinement de la formule des 1.3-2 p. 100 pour le calcul de leurs prestations au moment de leur départ à la retraite, par rapport à ceux qui ont pu en bénéficier.

Le défi dont parlait le Groupe d'étude parlementaire, et qui consiste à conjuguer compassion et réalisme dans la prise d'engagements relatifs à la retraite, ne peut être relevé sans qu'il soit tenu compte de la portée à très long terme d'un régime de retraite. Une personne de 20 ans engagée par le CN en 1985 cotise à un régime de retraite au titre duquel elle pourra toucher, vers l'an 2020, des prestations qui lui seront versées pendant des années à elle ou à son conjoint survivant. Ce même régime assure actuellement le paiement de prestations à 47 000 retraités, dont 6 000 ont au moins 85 ans, ce qui signifie qu'ils sont entrés au service du CN au cours des années 1920. Aujourd'hui, le rapport employés actifs-retraités est de 4 à 3. Il y a 25 ans, il était de 4 à 1.

Les bénéficiaires de prestations au titre d'un régime de retraite doivent pouvoir compter sur la permanence du paiement de leurs pensions. Pour satisfaire à un engagement de cette nature, une gestion financière prudente s'impose de même qu'une anticipation des changements qui peuvent intervenir dans les domaines économique et social.

Le CN doit donc envisager son régime de retraite à long terme. Il doit chercher à prévoir les coûts et à les maintenir à des niveaux acceptables, de façon à soutenir la concurrence et à maintenir sa viabilité économique tout en assumant ses responsabilités d'employeur. Le CN paie le coût des pensions à même les recettes qu'il tire du marché. La Compagnie se doit donc d'être rentable si elle veut faire face à la concurrence. Les conditions de ce marché sont en train de se modifier en raison de la concurrence accrue que nous livrent les autres transporteurs ferroviaires et routiers. Le marché pourrait lui aussi changer par suite de l'intention du gouvernement canadien de déréglementer le transport.

L'avenir économique du CN est peu reluisant. Il nous faut limiter ou réduire nos dépenses partout où la chose est possible et le régime de retraite contribue à ces dépenses.

Monsieur le président, contrairement à certaines affirmations ou expectatives, un relèvement supplémentaire des

[Texte]

reduction in the initial pension or increased employee contributions or some other trade-off will eventually be translated into an added financial burden for CN. If pension plan changes are required because of changing needs and choices, then we are willing to examine such changes within the bounds of competitive costs in negotiations with our unions.

Pension costs have to be viewed within the context of Canada's present social and economic situation. Challenges facing this country must be considered. The Macdonald royal commission considered such challenges and concluded that Canadian industries must become more competitive if we are to maintain wealth in this country. Major policy initiatives being considered by the government are in line with this notion—free trade with the United States and deregulation in the transport industry.

• 1840

CN will be impacted directly by these policies and by the economic realities they are attempting to address. If we cannot control or even decrease our costs, we will not be competitive. If we cannot maintain competitive rates, then our market share will decrease.

Pension costs represent a long-term commitment. They become a form of fixed costs. The more fixed costs a company has, the less flexibility it has when competing with other companies.

The Macdonald commission touched on an issue which is at stake here. The commission argued for a minimum income level for Canadians. We have made an effort to protect the financial means and dignity of older and lower-income pensioners.

Mr. Chairman, we would ask that the subcommittee recognize that pensions are a matter for collective bargaining at CN. Both employees and pensioners have benefited from this fact. An employer approaches collective bargaining from a total compensation and cost point of view. Within that context, unions and employers make choices among needs. Compassion is tempered with realism and a settlement emerges. It is the Canadian way of doing business, as Part V of the Canada Labour Code recognizes in its preamble, where it states:

And Whereas the Parliament of Canada desires to continue and extend its support to labour and management in their cooperative efforts to develop good relations and constructive collective bargaining practices, and deems the development of good industrial relations to be in the best interests of Canada in ensuring a just share of the fruits of progress to all.

[Traduction]

prestions qui ne serait pas contrebalancé par une réduction de la pension d'origine ou une augmentation des cotisations salariales, ou des compromis semblables, se traduira un jour ou l'autre par un accroissement des charges de la Compagnie. S'il est nécessaire de modifier le régime parce que les besoins ou les priorités ont changé, nous sommes disposés à étudier les changements dans les limites des coûts concurrentiels au cours de négociations avec les syndicats.

Le coût du régime de retraite doit être examiné en tenant compte du climat social et économique qui prévaut au Canada, et des enjeux pour notre pays. La Commission royale d'enquête Macdonald s'est interrogée sur ces enjeux. Elle en a conclu que, si le Canada voulait rester un pays prospère, les sociétés canadiennes devaient devenir plus concurrentielles. Et les principales politiques envisagées à l'heure actuelle par le Gouvernement vont dans ce sens: libre-échange avec les États-Unis et déréglementation du transport.

Ces politiques, de même que les réalités économiques auxquelles elles veulent remédier, auront une incidence directe sur le CN. Si celui-ci ne peut limiter ses coûts ou même les abaisser, il ne pourra rester concurrentiel. Et s'il ne peut offrir des prix compétitifs, sa part du marché diminuera.

Les coûts relatifs aux pensions représentent un engagement à long terme, une forme de dépenses fixes. Plus une entreprise a de dépenses fixes, moins elle a de souplesse pour soutenir la concurrence des autres entreprises.

La Commission Macdonald a soulevé en l'occurrence une question très importante. Elle propose l'établissement d'un revenu minimal garanti pour tous les Canadiens. Les efforts que nous avons consacrés à la protection des revenus et au maintien de la dignité des retraités les plus anciens et les moins bien nantis sont conformes à l'esprit de cette recommandation.

Monsieur le président, nous prions le Sous-comité de bien vouloir reconnaître que la question des pensions au CN devrait continuer d'être réglée dans le cadre d'une négociation collective. Les employés et les retraités ont d'ailleurs déjà tiré profit d'un tel mécanisme. L'employeur envisage la négociation collective en fonction du total des salaires et des sommes qu'elle met en cause. C'est alors que les syndicats et l'employeur peuvent déterminer la priorité à accorder aux besoins qui devraient être comblés. La compassion se conjugue au réalisme et l'on voit émerger un règlement. C'est de cette façon que sont réglés les problèmes au Canada, comme le rappelle le préambule de la partie V du Code canadien du travail:

Et considérant que le Parlement du Canada désire continuer et accentuer son appui aux efforts conjugués des travailleurs et du patronat pour établir de bonnes relations et des méthodes de règlement positif des différends, et qu'il estime que l'établissement de bonnes relations industrielles sert l'intérêt véritable du Canada en assurant à tous une juste part des fruits du progrès.

[Text]

We would also ask that the subcommittee recognize that we are now in the conciliation process with some of our unions, and some of their demands involve pension improvements.

Mr. Chairman, our pension plans have been the subject of much discussion and speculation. Many theories and comments have been advanced. These are all areas that your subcommittee will doubtless hear about in other submissions. We ask that you set the record straight on these matters. All parties would benefit from the subcommittee's findings in this respect.

Monsieur le président, les représentants du CN sont maintenant prêts à répondre aux questions du Sous-comité. Nous nous mettons aussi à votre disposition pour revenir devant ce Sous-comité et répondre aux interrogations ou allégations qui auront été soulevées dans les autres mémoires.

Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Laroche. Perhaps you would now table your document. Then we will pass a motion accepting the tabling of that document.

Mr. Benjamin: That is an appendix then?

The Chairman: It is an exhibit.

Mr. Benjamin: Does that include the appendices? Where are they . . . ?

Mr. Laroche: These have already been sent to the company. We would like to table the presentation that we gave to our employees and to our pensioners to explain the pension plan. This is the presentation.

The Chairman: Is that an exhibit?

Mr. Laroche: Yes.

The Chairman: Is it agreed?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Sir, I would like to thank you very much for your presentation. I think all members would agree that the company has gone to a great deal of trouble to make sure that we know all the facts, both in earlier meetings and today. I think you have probably left no stone unturned to ensure that we understand the problem from your point of view. I thank you and I thank the people who will be speaking this afternoon. I think we will now go to questions from the members.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. Chairman, what would happen to the pension fund if the CN paid off the unfunded liability immediately?

Mr. Laroche: If it were paid up?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): If the unfunded liability were paid off immediately, what would happen to the pension fund?

[Translation]

Nous prions également le Sous-comité de bien vouloir prendre en considération que le CN est actuellement engagé dans un processus de conciliation avec certains de ses syndicats et que certaines de leurs demandes portent sur l'augmentation des prestations de retraite.

Monsieur le président, nos régimes de retraite ont suscité un grand nombre de discussions et de spéculations. De nombreuses théories et observations ont été avancées à leur sujet. Il s'agit de questions qui seront probablement abordées dans les autres mémoires présentés au sous-comité. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir rétablir les faits. Toutes les parties tireront profit des conclusions du sous-comité à cet égard.

Mr. Chairman, the representatives of CN are now ready to answer questions from the members of the subcommittee. We are at your disposal and we can come back before this subcommittee to answer interrogations or allegations brought up by other witnesses.

Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Laroche. Vous pouvez maintenant déposer votre document. Nous allons présenter une motion pour en accepter la déposition.

M. Benjamin: Il s'agit donc de l'annexe?

Le président: Il s'agit d'une pièce déposée.

M. Benjamin: Est-ce que cela comprend également les annexes? Où sont-elles?

M. Laroche: Elles ont déjà été envoyées à la société. Nous désirons déposer l'exposé que nous avons fourni à nos employés et à nos retraités afin de leur expliquer de régime de pensions. Voilà l'exposé.

Le président: S'agit-il d'une pièce déposée?

M. Laroche: Oui.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur, je vous remercie beaucoup de cet exposé. Tous les membres sont d'accord avec moi pour dire que la société a fait énormément pour s'assurer que nous connaissions tous les faits, au cours des réunions précédentes et aujourd'hui aussi. Vous avez remué ciel et terre pour être certains que nous comprendrions le problème tel que vous le voyez. Je vous remercie et je remercie ceux qui prendront la parole cet après-midi.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, qu'arrivera-t-il au fonds de pension si le CN remboursait immédiatement la dette non capitalisée?

M. Laroche: S'il était remboursé?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Si la dette non capitalisée était remboursée immédiatement, qu'arriverait-il au fonds de pension?

[Texte]

[Traduction]

• 1845

Mr. Laroche: I will have to answer in this way, Mr. Gray. For me it is so far from what I consider to be realistic that I never considered such a possibility. We do not have the money to pay that amount; and I would be surprised if the shareholder would have that money available.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): If we go back to the contributions that have been made to the CN pension fund by the employer and the employee, has the CN ever contributed less to the fund than the employee?

Mr. Laroche: To my knowledge, Mr. Gray, it happened once in 1960. Since then our contributions have always been superior to those of our employees, and very often have been double, and sometimes triple, those of employees. If you look at the average contribution of both the company and the employees over a 20-year period, you will see that the average company contribution is very close to double that of employees.

We have a table here, Mr. Gray, in the presentation we just tabled, copies of which were given to the clerk. It is appendix 10. In appendix 10 of the submission you will find this information, on page 10.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): If we go to the annex, table 12, and look at the current service costs, perhaps you could explain, for 1983-84, contributions by CN, current service zero costs, and contributions by the employees and additional costs. Could you explain those, sir?

Mr. Laroche: Mr. Masse will reply to your question.

The Chairman: I think it is appendix 10, table 12.

Mr. Yvon Masse (Senior Vice-President and Chief Financial Officer, Canadian National): In the evaluation we made in 1981, the evaluation disclosed an actuarial surplus in the amount of \$126.8 million. Within the same evaluation we made a reserve of \$47.5 million for future ad hoc adjustments of the nature that we have done since 1971. When we discovered we had these surplus fund—and that decision and that review we made at the end of 1983—we looked at the amount of ad hoc adjustments we had made in 1982 and 1983. They had a value of \$23.6 million for 1982 and \$25.6 million for 1983, for a total of \$49.2 million.

• 1850

I was told that under the PBSA the company could finance these ad hoc adjustments, or amortize them over a 15-year period, which we decided to do. At that point in time, with a reversal of that reserve, it allowed management to consider, for 1984, doubling the size of the pension adjustment we had made in the previous year.

Mr. Chairman, we have to remember that at the end of 1983 we were within the context of the 6 and 5 program of inflation control of the federal government. Our labour

M. Laroche: Voici comment je vous répondrai: quant à moi cette hypothèse est tellement loin de la réalité que je ne l'ai jamais considérée comme une possibilité. Nous n'avons pas l'argent pour rembourser cette somme, et je serais étonné que les actionnaires l'aient.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Revenons aux cotisations que l'employeur et l'employé ont faites à la caisse de retraite du CN; le CN a-t-il, à un moment donné, contribué moins à la caisse que l'employé?

M. Laroche: À ma connaissance, monsieur Gray, ce n'est arrivé qu'une fois, en 1960. Depuis lors, nos cotisations ont toujours été supérieures à celles de nos employés, et bien souvent le double, et parfois le triple. Prenons l'exemple de la cotisation moyenne de la société et des employés sur une période de 20 ans; on voit que la cotisation moyenne de la société est presque le double de celle des employés.

Dans l'exposé que je viens de déposer et dont le greffier a reçu des exemplaires, vous trouverez un tableau; il s'agit de l'appendice 10. Vous trouverez ces renseignements à l'appendice 10, page 10.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Dans cet appendice, au tableau 12, vous pourriez peut-être nous expliquer les coûts des services courants pour l'année 1983-1984, les cotisations du CN, les coûts zéro des services courants et les coûts additionnels des cotisations des employés. Pouvez-vous le faire?

M. Laroche: M. Masse va répondre à votre question.

Le président: Il s'agit, je crois, du tableau 12, à l'appendice 10.

M. Yvon Masse (vice-président principal et agent financier en chef, Canadien National): Nous avons fait une évaluation, en 1981, qui révélait un excédent actuariel de 126.8 millions de dollars. Selon cette évaluation, nous avons une réserve de 47.5 millions de dollars pour des rajustements ponctuels futurs comme ceux que nous avons faits depuis 1971. Lorsque nous avons découvert que nous avions ces sommes excédentaires—nous avons pris cette décision et fait cet examen à la fin de 1983—nous avons revu le montant des rajustements ponctuels que nous avions faits en 1982 et en 1983. Ces rajustements avaient une valeur de 23,6 millions de dollars en 1982 et de 25.6 millions en 1983, ce qui fait un total de 49,2 millions.

On m'a dit qu'en vertu de la Loi sur les normes des prestations de pension, la société pourrait financer ces rajustements ponctuels, ou les amortir sur une période de 15 ans, ce que nous avons décidé de faire. À cette époque, la réforme de cette réserve a permis à la direction d'envisager de doubler pour 1984 l'importance du rajustement des pensions que nous avons fait l'année précédente.

Monsieur le président, il faut nous souvenir qu'à la fin de 1983, nous étions soumis au programme de contrôle de l'inflation, de la formule 6 et 5 du gouvernement fédéral. Nos

[Text]

agreements were extended by one year by law and the rate of increases of our wages was fixed by statute at 5%. So we could have decided to extend the same amount of money for pensioners that we had the year before, which was a settlement of 0.2% of pension negotiated with the unions. What we did was double the amount of the previous year and provide for 11,900 of our pensioners. For pre-1975 pensioners, we provided an increase of 7.1% and for the survivors, again related to pensioners of pre-1975, we provided an increase of 11.9%. There were 12,700 members who were survivors. That exceeded the CPI increase of that year and the consideration we gave, in using those surplus funds, allowed management to give consideration to that doubling of pension.

I think the record will show—and I am sure this must be in the information that Mr. Laroche and his group provided to the committee as factual information—that since 1960 the company has experienced deficiencies it had to fund. I think that added up to, in round millions, \$425 million over those years. This amount of money had to be funded because the reality turned out differently from what our actuary had assumed. In 1981 we ended up with a surplus of \$125 million, again rounded, and we decided to use it to reduce the funding payments of the company over a two-year period.

If you look at the actual income statements of the corporation, you will find that the profit and loss carried the impact of that decision over a three-year period.

I understand that the PBSA would have allowed us to take the whole reduced funding in one year, but we decided by policy to pay as a minimum the interest on the unfunded liability which, in 1983, added up to \$111,173. In 1984, the funding represented a residual portion of the actuarial surplus, and, in 1985, although you would find again in the profit and loss statement of the corporation a reduced expense relating to pension as regards funding, we are back to a much higher level. We expect our funding in 1985 to be in the order of \$231 million or \$233 million, which would represent in excess of 12% of our payroll. Again I think there has been factual information provided in your documentation which is largely superior to what the average large corporation in this country provides in terms of percentage of payroll to fund their pension plans.

• 1855

Ms Mildred Morton (Researcher for the committee): I have just a follow-up question on that. If I understand you correctly, you say the reason why the current service contributions were reduced in 1983 and 1984 was because under the pension there was an experienced surplus and you were allowed, by virtue of the Pension Benefits Standards Act to, reduce your contributions by the amount of surplus. Nonetheless, you went on to say you did make ad hoc adjustments in those years for which you incurred a cost, and so with the implication that although

[Translation]

conventions ont été prolongées d'une année selon la loi et le taux des augmentations de salaire a été fixé par la loi à 5 p. 100. Par conséquent, nous aurions pu décider d'accorder la même somme d'argent aux retraités qu'au cours de l'année précédente, soit le règlement de 0.2 p. 100 qui avait été négocié par les syndicats. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons doublé le montant de l'année précédente pour 11,900 de nos retraités. Pour les retraités d'avant 1975, nous avons prévu une augmentation de 7.1 p. 100, et pour les conjoints survivants—il s'agit encore des retraités d'avant 1975—nous avons prévu une augmentation de 11.9 p. 100. Il y avait 12,700 membres qui étaient des conjoints survivants. Le montant dépassait l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour cette année-là, et notre décision d'utiliser les fonds excédentaires a permis à la direction de songer à doubler les pensions.

D'après les dossiers—et je suis sûr que ces renseignements factuels ont été fournis par M. Laroche et son groupe—depuis 1960, la société a dû financer des déficits. En chiffres ronds, ces déficits se sont élevés à 425 millions de dollars au cours des ans. Il a fallu financer ces déficits, car la réalité ne correspondait plus aux prévisions de notre actuaire. En 1981, nous avons terminé l'exercice avec un excédent de 125 millions, en chiffres ronds de nouveau, et nous avons décidé de nous servir de cette somme pour réduire les paiements de financement de la société sur une période de deux ans.

Si on examine l'état des revenus réels de la société, on verra que les profits et pertes ont subi l'influence de cette décision sur une période de trois ans.

Je crois comprendre que la Loi sur les normes des prestations de pension nous aurait permis d'absorber l'ensemble du financement réduit à une seule année, mais nous avons décidé, selon notre politique, de verser comme somme minimale l'intérêt sur la dette non capitalisée, qui, en 1983, s'élevait à 111,173\$. Le financement représentait en 1984 une portion résiduelle de l'excédent actuariel et, en 1985, même si on voit dans l'état des profits et pertes de la société des dépenses réduites au chapitre des pensions pour ce qui est du financement, nous sommes revenus à un niveau beaucoup plus élevé. Nous estimons que pour 1985, notre part du financement sera de l'ordre de 231 ou 233 millions de dollars, ce qui représenterait plus de 12 p.100 de la masse salariale. Encore une fois, je crois que les données contenues dans notre documentation montrent bien que notre contribution au régime de retraite est beaucoup plus élevée, en termes de pourcentage de la masse salariale, que la contribution moyenne des grandes entreprises au Canada.

Mme Mildred Morton (documentaliste du Comité): Je voudrais une précision là-dessus. Si je vous comprends bien, vous dites que si les cotisations aux services courants ont été réduites en 1983 et 1984, c'est parce que la caisse de retraite avait enregistré un surplus et que la Loi sur les normes des prestations de pension vous autorise à réduire d'autant le montant de vos cotisations. Néanmoins, vous avez ajouté que ces années-là, vous aviez accordé des revalorisations ponctuelles qui vous ont coûté de l'argent, et vous avez donc laissé

[Texte]

contributions were decreased, nonetheless, there was an ad hoc benefit to the pensioners. So nonetheless, can it not be said that which you incurred a cost for the ad hoc adjustments, which is spread over a long period of time, you took the gain of the surplus in two years?

Mr. Y. Masse: We did indeed take that actual surplus over two years. Again, I understand that was in accordance with those regulations. In the same manner as in the past, the company had to pay for the deficiencies over a comparable period of time, which I believe is a maximum of five years. Again, considering that the company was indeed reducing its funding—as I said, it allowed us to consider providing a heavier adjustment, the cost of which is being amortized over the actual life of our pensioners to whom it does apply.

The Chairman: Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Thank you, Mr. Chairman. What has been the effect on your pension plan? I believe it is true to say that the number of early retirements has increased substantially in the last few years compared to previous years. What effect has that had on the pension plan? Has it meant larger contributions by the company, moneys paid out of excess earnings? Or is it all additional payments by the company at a date earlier than they otherwise expected? Do you have any numbers of them year by year, on early retirement? What effect had that on the fund—I mean, either the company's contributions or moneys out of excess earnings or what?

Mr. Laroche: Mr. Chairman, this issue is covered in our recent actuarial valuation. So I will ask the actuary, Mr. Morency, to answer the question.

Mr. Bernard Morency (Principal, William M. Mercer Ltd.): Mr. Chairman, what we are referring to here is that we are taking one thing and isolating it from the rest of it and saying that it is true that we had more early retirements in the last three years—those being 1982-83-84—than was forecast. The effect was that we paid pensions to people earlier, resulting in a drain on the fund of assets that would not have been paid out if the people had stayed until the day we had assumed.

When we did the valuation, as of the end of 1984, we looked at all the components, with early retirement being one of them. We identified this fact that the people had retired earlier than expected and had caused a loss to the fund of \$50 million. So that particular item . . .

Mr. Benjamin: For the whole three years?

Mr. Morency: For the three years. That is right. The effect of having more early retirements in those three years caused a loss of \$50 million.

• 1900

Mr. Benjamin: And how was that paid? Or was it just a loss in the fund?

[Traduction]

entendre que même si vos cotisations avaient diminué, les retraités avaient bénéficié d'une augmentation. Ne pourrait-on cependant faire valoir que si vous avez pris en charge les coûts des revalorisations ponctuelles, sur une longue période, vous avez profité du surplus sur une période de deux ans?

M. Y. Masse: Il est vrai que nous avons pris le surplus sur deux ans. Là encore, je crois que cela est tout à fait conforme aux règlements. De la même façon, la compagnie a été obligée par le passé de combler certaines lacunes sur une période semblable, c'est-à-dire, je crois, sur un maximum de cinq ans. Alors, comme la compagnie pouvait effectivement réduire sa part du financement, cela nous a permis, comme je l'ai déjà dit, d'envisager une revalorisation plus importante dont le coût sera amorti sur la durée de vie réelle des retraités qui en ont bénéficié.

Le président: Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Merci, monsieur le président. Quelles conséquences cela a-t-il eu pour le régime de retraite? On peut dire, je crois, sans crainte de se tromper, que le nombre de retraites anticipées a augmenté de façon importante au cours des dernières années. Quel effet cela a-t-il eu sur le régime de retraite? Cela a-t-il entraîné une augmentation des cotisations de la société, à même les revenus excédentaires? Ou cela signifie-t-il que la compagnie a dû faire des versements supplémentaires avant l'échéance prévue? Pouvez-vous me donner des chiffres, année par année, sur la retraite anticipée? Qu'est-ce que cela a représenté pour la caisse de retraite, c'est-à-dire, la compagnie a-t-elle payé les cotisations, ou proviennent-elles des revenus excédentaires, ou d'où l'argent vient-il?

M. Laroche: Monsieur le président, c'est un aspect qui est traité dans notre récente évaluation actuarielle. Je vais donc demander à notre actuaire, M. Morency, de répondre à cette question.

M. Bernard Morency (associé principal, William M. Mercer Limitée): Monsieur le président, il s'agit ici d'un élément pris isolément, et il est vrai qu'il y a eu plus de retraites anticipées ces trois dernières années—c'est-à-dire en 1982, 1983 et 1984—que prévu. Il a donc fallu commencer à payer les prestations plus tôt, ce qui a entraîné pour la caisse une ponction de capital plus importante que si les gens étaient restés jusqu'à la date de retraite prévue.

Lorsque nous avons fait l'évaluation, à la fin de 1984, nous avons examiné tous les facteurs, y compris la retraite anticipée. Nous avons pu voir que ces retraites anticipées avaient entraîné une perte de 50 millions de dollars. Ce poste a donc . . .

M. Benjamin: Pour les trois années?

M. Morency: C'est cela. L'augmentation du nombre de retraites anticipées pendant ces trois années a entraîné une perte de 50 millions de dollars.

M. Benjamin: Comment a-t-on payé? Ou estime-t-on que c'est tout simplement une perte pour la caisse?

[Text]

Mr. Morency: That was one of the items in the gain and loss analysis. When the gain and loss was all terminated, the net effect of all the components was a net loss of \$7 million. It was made up of some gains and some losses; one of the losses was early retirement for \$50 million. The net effect of everything was a \$7 million loss.

Mr. Benjamin: But there was a \$50 million loss on the early retirement.

Mr. Morency: That is right.

Mr. Benjamin: Which otherwise the company would have had to put in. If those men had stayed at work until 65 . . .

Mr. Morency: It is the opposite way. If these people had stayed at work, instead of having a loss of \$7 million I would have had a gain of \$43 million, assuming all other things remained the same.

Mr. Benjamin: That \$50 million, is that both the company's and the employees' contributions if they had kept working?

Mr. Morency: No, no. It has nothing to do with employee and employer contributions. It is the cumulative effect as of the end of 1984 . . .

Mr. Benjamin: On the fund itself.

Mr. Morency: —on the fund itself. Right.

Mr. Benjamin: Well, since it was the idea of the board of directors of the company, not the pension board but the company board, to institute a program of early retirement in order to reduce the number of employees, does not the CN owe another \$50 million to the pension fund?

Mr. Laroche: Mr. Chairman, it is rarely a decision by the company to have employees retire. I will limit my comments to unionized employees. They are not forced to retire. When we use special retirement schemes it is after negotiations with our unions. The reason for that is to protect the employment of younger people. But never are unionized employees forced to retire.

Mr. Benjamin: I know they are not forced to, but it was the company that brought forward the proposals for early retirement, making them attractive enough so that these people would retire early.

Mr. Laroche: To respond to the marketplace and . . . yes.

Mr. Benjamin: But you do not think the company owes \$50 million to the pension fund.

Mr. Laroche: Well, we pay it anyway.

Mr. Benjamin: You will anyway?

Mr. Laroche: We pay. It has not affected the employee contributions at all.

Mr. Morency: I think that is a very important thing to say. Let us assume this thing had not happened. Okay? Then the

[Translation]

M. Morency: C'est un des éléments de l'analyse des pertes et profits. Lorsque nous avons terminé le calcul des gains et des pertes, l'effet net était une perte de 7 millions de dollars. Il y avait là-dedans des gains et des pertes, dont l'une était représentée par les 50 millions imputables aux retraites anticipées. Le résultat net était une perte de 7 millions.

M. Benjamin: Mais les retraites anticipées ont entraîné une perte de 50 millions.

M. Morency: C'est cela.

M. Benjamin: Que la compagnie aurait dû payer, en d'autres circonstances, si ces hommes étaient restés à leur poste jusqu'à 65 ans . . .

M. Morency: C'est le contraire. Si ces gens étaient restés à leur poste, au lieu d'une perte de 7 millions, j'aurais pu inscrire un gain de 43 millions, tous les autres facteurs restant inchangés.

M. Benjamin: Ces 50 millions, cela représente-t-il les cotisations de la compagnie et des employés si ceux-ci avaient continué de travailler?

M. Morency: Non, non. Cela n'a rien à voir avec les cotisations de l'employeur ni des employés. Il s'agit d'un effet cumulatif à la fin de 1984 . . .

M. Benjamin: Pour la caisse même.

M. Morency: . . . sur la caisse même, c'est cela.

M. Benjamin: Eh bien, puisque c'est le conseil d'administration de la compagnie, et non le conseil d'administration des pensions, qui a décidé de lancer le programme de retraite anticipée afin de réduire le nombre d'employés, le CN ne doit-il pas en vérité 50 millions à la caisse de retraite?

M. Laroche: Monsieur le président, c'est rarement la compagnie qui décide de mettre ses employés à la retraite. Je ne parlerai ici que des employés syndiqués. Ils ne sont pas obligés de prendre leur retraite. Si nous lançons des régimes de retraite spéciaux, c'est à la suite de négociations avec les syndicats, dans le but de protéger les emplois des plus jeunes travailleurs. Mais les employés syndiqués ne sont jamais obligés de prendre leur retraite.

M. Benjamin: Je sais qu'ils n'y sont pas obligés, mais c'est la compagnie qui a fait des offres assez séduisantes pour que les gens choisissent la retraite anticipée.

M. Laroche: Pour tenir compte des réalités du marché et . . . oui.

M. Benjamin: Mais vous n'estimez pas que la compagnie doit 50 millions à la caisse de retraite.

M. Laroche: Eh bien, nous les payons de toute façon.

M. Benjamin: Vous allez les payer de toute façon?

M. Laroche: Nous payons. Cela n'a en rien changé les cotisations des employés.

M. Morency: Je crois qu'il est extrêmement important de le souligner. Supposons que tout cela ne soit pas arrivé, d'accord?

[Texte]

valuation would have produced a surplus of \$47 million. Right?

Mr. Benjamin: Yes.

Mr. Morency: No, \$43 million—\$50 million less \$7 million—and these \$43 million, according to the Pension Benefits Standards Act, could have been used to reduce employer contributions. So, in fact, the company is paying the \$50 million. That is exactly what happens. They do pay it.

Mr. Laroche: Mr. Chairman, I would like Mr. Lach to say something.

Mr. George Lach (Pensioner, former Senior Vice-President, Canadian National Railways): Mr. Chairman, it is not quite correct to say that early retirement rules in the plan were initiated by the company. The company came under considerable pressure from the unions, and particularly from the general chairman on the pension board, to improve the early retirement provisions at the time when the slogans were very high in, for example, the automobile companies of "35 and out" or "30 and out". But at the same time, we were getting a lot of pressure on us to improve our early retirement rules. And we did so, partly in response to that and partly because at that time we thought it would be helpful for the company. But it would not be true to say that the company initiated it. I think we were pushed into it.

Mr. Benjamin: On the ad hoc adjustments, did all those funds come out of excess earnings or partly excess earnings and partly employer-employee contributions, or what?

Mr. Laroche: Mr. Chairman, I would like to make a little statement at this point on the question of funding and excess earnings, the reason being that the concept of excess earnings... First, I must say that I do not believe in this concept, but I must also say that the first time I heard about it it looked very appealing. But unfortunately it is not based on proper assumptions.

When people talk about excess earnings, in the way I have heard some people talk about it, they look at the assets of the pension plan as if it were money in a savings plan. On that basis, people become concerned with the return on investment and with money which they say is owed to the fund. They call it the "unfunded liability".

• 1905

Their reasoning would be correct if the fund were governed under the rules of a savings plan. That is not the case. We are not dealing with a savings plan here. We are dealing with a pension plan, which commits benefits that are defined under a final average earning. In such plans assets have to be considered in the light of liabilities; and liabilities are the critical element, since they are the direct result of the level of benefits committed and the number and type of members.

People speak about the return on investment in isolation from all other variables which affect a defined benefit pension plan. They do not talk about the fact that our pensioners now

[Traduction]

L'évaluation aurait alors donné un surplus de 47 millions, n'est-ce pas?

M. Benjamin: Oui.

M. Morency: Non, de 43 millions, soit 50 moins 7; conformément à la Loi sur les normes des prestations de pension, l'employeur aurait pu diminuer ses cotisations de 43 millions. Donc, c'est en fait la compagnie qui paie les 50 millions. C'est exactement ce qui est arrivé. C'est la compagnie qui paie.

M. Laroche: Monsieur le président, veuillez permettre à M. Lach d'intervenir.

M. George Lach (retraité, ancien vice-président principal, Canadien National): Monsieur le président, il n'est pas tout à fait exact de dire que c'est la compagnie qui a lancé la retraite anticipée. Les syndicats ont exercé des pressions sur la compagnie, comme l'a fait également le président général de la commission des pensions, en vue d'améliorer les dispositions de retraite anticipée, à une époque où l'on parlait beaucoup, dans l'industrie automobile, par exemple, de la retraite après 35 ou 30 ans de service. Mais en même temps, on nous incitait vivement à améliorer nos régimes de retraite anticipée. Et nous l'avons fait, en partie en réponse à ces pressions, et en partie parce que nous pensions à l'époque que cela serait bon pour la compagnie. Mais il est faux de dire que l'idée est venue de la compagnie. On nous a poussés dans cette voie.

M. Benjamin: Les revalorisations ponctuelles ont-elles été financées exclusivement grâce aux revenus excédentaires, ou l'ont-elles été en partie grâce à ces excédents et en partie par les cotisations employeur/employé?

M. Laroche: Monsieur le président, je voudrais apporter une petite précision sur la question du financement et des recettes excédentaires, parce que ce concept de recettes excédentaires... Je dois dire tout d'abord que le concept me paraît faux, mais j'avoue que la première fois que j'en ai entendu parler, il m'a semblé très intéressant. Malheureusement, il repose sur de fausses hypothèses.

Lorsqu'on parle de recettes excédentaires, comme les gens en parlent parfois, on considère l'avoir d'une caisse de retraite comme de l'argent placé dans un régime d'épargne. A partir de là, les gens ont commencé à se préoccuper du rendement sur le placement et de l'argent qui, disent-ils, doit être payé à la caisse. Ils parlent de «dette non capitalisée».

Ils auraient raison si la caisse était soumise aux mêmes règles qu'un régime d'épargne. Ce n'est pas le cas. Il ne s'agit pas ici d'un régime d'épargne, mais d'un régime de retraite qui promet des prestations calculées en fonction du salaire moyen en fin de carrière. Dans ce type de régime, il faut considérer l'actif en fonction de la dette, et la dette est ici l'élément critique, puisqu'elle dépend directement du niveau des prestations promises, ainsi que du nombre et de la composition des participants.

Les gens parlent du rendement sur les placements, sans tenir compte de toutes les autres variables qui touchent un régime de retraite à prestations définies. Ils ne disent pas que nos

[Text]

live longer and get more money out of the fund. They do not talk about the fact that members retire sooner and thus receive a pension longer. They do not talk about the fact that salaries have increased more than forecast by our actuary. They do not talk about "excess salaries". They only talk about "excess earnings".

A defined benefit pension plan such as the CN 1959 plan commits to pay benefits over a very long period of time. Our critics focus on a very short period. They do not talk about the years when our return on investment was lower than forecast by the actuary. They do not talk about the real possibility that rates of return could fall down tomorrow, next year, or later.

Mr. Benjamin: You still did not tell me what I asked. The money for these ad hoc adjustments came from where?

Mr. Laroche: It comes from the fund.

Mr. Benjamin: From the earnings of the fund?

Mr. Laroche: From the company. But the money . . .

Mr. Benjamin: Goes into the fund and then the fund pays it out.

Mr. Laroche: Yes.

Mr. Morency: Actually, if you look, Mr. Benjamin, you will see that every time there has been an ad hoc, an actuarial certificate has been filed with the government that says how much the company must pay into the fund to pay for these ad hocs. There is one every time. Actually, attached to the 1984 valuation results you have the precise schedule of the company payments for each of the ad hocs done. That is all given separately for each ad hoc.

Mr. Benjamin: Leaving out the word "excess", then, all the earnings of the fund are used for their regular pension. The ad hoc adjustments are additional contributions by the company. Is that correct?

Mr. Morency: One must understand a very important point about a defined benefit plan like the 1959 plan. The plan has a given cost that is based strictly on the benefit promised according to the plan rules. The money used to pay for these costs will come from three places: the employer contribution, the employee contribution, and the investment earnings of the fund. The cost of the plan is a matter of fact. All the pensioners will die the day they do. It has nothing to do with the day the actuary thinks they will die.

It is the same thing for investment earnings. The investment earnings will be what CN investment can get out of the fund. It has nothing to do with the actuary's estimates of what this will be.

So in a sense all benefits paid out of the fund will be financed through one of these three sources: employee contribution, employer contribution, and investment earnings. The money cannot be used for any other purposes than to pay for the benefits.

[Translation]

retraités vivent maintenant plus longtemps et qu'ils tirent davantage d'argent. Ils ne disent pas que les participants partent plus tôt à la retraite et qu'ils reçoivent donc leurs rentes plus longtemps. Ils ne disent pas que les augmentations salariales ont dépassé les prévisions de notre actuaire. Ils ne parlent pas de «surplus salarial». Ils ne parlent que de «surplus de revenu».

Un régime de retraite à prestations définies comme le régime de 1959 du CN doit verser des prestations pendant une très longue période. Nos critiques ne tiennent compte que d'une très courte période. Ils ne parlent pas des années où le rendement a été inférieur aux prévisions de l'actuaire. Ils ne parlent pas de la possibilité pourtant très réelle de voir les rendements s'effondrer demain, l'an prochain, ou plus tard.

M. Benjamin: Vous ne m'avez toujours pas répondu. D'où provient l'argent pour ces revalorisations ponctuelles?

M. Laroche: De la caisse de retraite.

M. Benjamin: Des revenus de la caisse?

M. Laroche: De la compagnie. Mais l'argent . . .

M. Benjamin: Est versé à la caisse, qui, ensuite, le redistribue.

M. Laroche: Oui.

M. Morency: En fait, monsieur Benjamin, si vous regardez nos données, vous verrez qu'avec chaque revalorisation ponctuelle, nous avons déposé auprès du gouvernement un certificat actuariel où il est indiqué combien la compagnie doit verser à la caisse pour financer ces revalorisations. Il y a un certificat chaque fois. En fait, vous avez, avec les résultats de l'évaluation de 1984, le calendrier exact des versements de la compagnie pour chacune des revalorisations. Il y en a un pour chaque augmentation.

M. Benjamin: Laissons alors de côté le mot «excédentaires» et disons que tous les revenus de la caisse servent à payer les rentes. Les augmentations ponctuelles sont financées par des cotisations supplémentaires de l'employeur. Est-ce bien cela?

M. Morency: Il faut bien comprendre une chose lorsqu'on parle d'un régime à prestations définies comme le régime de 1959. Le coût du régime est calculé strictement en fonction des prestations qu'il doit payer d'après les règlements. L'argent nécessaire provient de trois sources: les cotisations de l'employeur, les cotisations des employés, et les revenus sur les placements. Les coûts du régime sont ce qu'ils sont. Les retraités meurent quand ils meurent, et non pas à la date qu'avait prévue l'actuaire.

Il en va de même pour les revenus des placements. Ils dépendront de ce que le CN peut obtenir. Et ils n'ont rien à voir avec les prévisions d'un actuaire.

On peut donc dire que toutes les prestations versées par la caisse seront financées par l'une de ces trois sources: les cotisations des employés, celles de l'employeur, et les revenus de placements. L'argent ne peut servir à rien d'autre qu'à payer les prestations.

[Texte]

Mr. Benjamin: But surely you do not reduce the capital of the fund to pay pensions. Do you not pay all the pensions out of the earnings of the fund?

• 1910

Mr. Morency: There was no segregation done of where the money comes from to draw Mr. X's cheque.

Mr. Benjamin: So in a year in which your liabilities for pension payments were greater than the earnings of the fund, if you had to sell off some debentures, your stocks, your bonds, to make up the difference, you would. Is that correct?

Mr. Morency: You are saying that if there is a negative cashflow in a year . . . That means there is more money coming out than is going in. We would have to sell, of course, if that were to happen.

Mr. Benjamin: Which means the following year you would get less earnings because you had . . .

Mr. Morency: If that were to happen, yes. It has not happened so far.

Let us take the Canada Pension Plan. That is what is starting to happen. They are getting . . .

Mr. Benjamin: It is not the fault of the plan; it is the fault of the provinces.

Mr. Morency: Well, let us not get into that debate.

Mr. Benjamin: They are borrowing the money cheaply and they are not paying it back.

I have one other question I was curious about, and I am not trying to ask you about the details of the confidentialities of what you say in the second-last paragraph on the last page, that you are now in the conciliation process with some of the unions and some of their demands involve pension improvements. If you are not at liberty to give details about that, can you at least tell us in a general way what kinds of improvements they are requesting?

Mr. Laroche: I do not think we are at liberty to say. The only thing I can say to this committee is that they include pensioners, from what we understand.

Mr. Benjamin: For both present employees and for pensioners?

Mr. Laroche: Yes.

Mr. Benjamin: Well, we can ask Mr. Abbott tomorrow night if he will tell us.

Mr. Laroche: Maybe, yes.

Mr. Benjamin: Is it before a conciliation officer?

Mr. Laroche: Yes, it is.

Mr. Benjamin: I think that is all I have for the moment.

Mr. Laroche: Mr. Lach would like to add something.

[Traduction]

M. Benjamin: Mais vous ne diminuez tout de même pas le capital de la caisse afin de payer les rentes. Ne payez-vous pas toutes les rentes avec les gains sur les placements?

M. Morency: Il n'y a pas de ségrégation de fonds lorsqu'il s'agit d'écrire le chèque de M. X.

M. Benjamin: Donc, l'année où vos engagements en matière de paiements de rentes sont plus élevés que les revenus de la caisse, si vous devez vendre des débetures, des actions, des obligations pour combler la différence, vous le faites. C'est bien cela?

M. Morency: Vous dites que si nous sommes déficitaires au niveau des liquidités une certaine année . . . Cela veut dire qu'il y a plus d'argent qui sort que d'argent qui entre. Évidemment, il nous faut vendre certains de nos actifs lorsque cela arrive.

M. Benjamin: Ce qui signifie que l'année suivante, vos revenus seraient moindres parce que . . .

M. Morency: Si cela devait arriver, oui. Ce n'est pas encore arrivé jusqu'ici.

Prenons le Régime de pensions du Canada, par exemple. Nous nous sommes justement engagés dans cette voie. Ce régime . . .

M. Benjamin: Ce n'est pas la faute du régime; c'est la faute des provinces.

M. Morency: Enfin, ne nous embarquons pas dans ce débat.

M. Benjamin: Elles empruntent l'argent pour vraiment pas cher et ne remboursent pas.

Il y a une autre question qui me chicote, et sans vouloir essayer de vous tirer les vers du nez à propos de ce que vous dites au paragraphe 38, c'est-à-dire que vous êtes en conciliation avec certains des syndicats et que certaines de leurs demandes portent sur des améliorations au niveau des pensions, si vous ne pouvez nous donner tous les détails de l'affaire, pourriez-vous au moins nous dire, de façon générale, quel genre d'améliorations les syndicats demandent?

M. Laroche: Je ne crois pas que nous puissions le dire. Tout ce que je puis dire à votre Comité, c'est que ces demandes visent aussi les retraités, d'après ce que nous en savons.

M. Benjamin: Pour les employés actuels et pour les retraités?

M. Laroche: Oui.

M. Benjamin: Bon, on peut demander à M. Abbott, demain soir, s'il veut bien nous le dire.

M. Laroche: Peut-être, oui.

M. Benjamin: Et c'est entre les mains du conciliateur?

M. Laroche: Oui, en effet.

M. Benjamin: Je crois que je n'ai plus de questions pour le moment.

M. Laroche: M. Lach aurait quelque chose à ajouter.

[Text]

Mr. Lach: I thought I could help as a pensioner. In fact the demands, as I understand it, are for full indexation of pensions, for one, and for 75% for survivors and . . . I cannot really remember what the third is, but I thought that as a non-employee I could answer a question that perhaps it would not be appropriate for the Vice-President of Employee Relations to answer.

Mr. Benjamin: At present for survivors it is 50%, is it not?

Mr. Lach: Correct.

Mr. Benjamin: Yes. Just one little comment. You say that as a percentage of increase the largest percentage has been given to those on pension and the largest number of absolute dollars is credited to those who are active employees. Do I have it right?

Mr. Laroche: Yes, 54% against 46%. Is that what you are referring to?

Mr. Benjamin: Yes. My comment is that this can be a bit misleading. I know you do not intend it that way, but 5% of \$100 is \$5 and 5% of a \$1,000 pension is \$50.

Mr. Laroche: No. You are referring to the \$798 million. No? I am sorry. Which page are you on, Mr. Benjamin?

Mr. Benjamin: Page 8. You were at percentage increases. Your ad hoc adjustments were on a percentage basis from 1971 to 1974 and thereafter they were a flat rate for everybody.

Mr. Laroche: Yes. I guess if you are talking mathematically then what you are saying is true: it is easier to get a higher percentage increase from a lower pension.

However, I would like to refer you to paragraph 1 of the same statement. We have found in comparing our pension plan with those of other companies that, whether you are talking about a pension for a person who retired in 1965, 1970 or 1975, our pension plan provides better benefits than most companies. So from that point of view, I would like to state that the pensions we are paying are meaningful.

Maybe Mr. Lach would like to add a few things here.

• 1915

Mr. Lach: If you look at appendix 6, we do give some percentages and dollar increases in pensions. And if you would like to look at the last page, you will see that if we take our favourite old \$25, 35-year man—at the top of the page—the increase in his pension is 744%. The actual increase is \$211, just beside it.

Now, if you go back to page 1 of that appendix and look at the man at the bottom on a \$1,000 pension, you will see that his pension increase, which is not totalled there, is \$1,000 less \$1,479, so it is \$479. He got more dollars and a much smaller percentage increase. I think that is the point made in overly terse language in that particular paragraph.

[Translation]

M. Lach: À titre de retraité, peut-être puis-je vous aider. Les demandes, si j'en ai bien compris la teneur, concernent la pleine indexation des pensions, d'abord, et ensuite 75 p. 100 pour les survivants et . . . Je ne me souviens pas vraiment du troisième point, mais j'ai cru, n'étant plus employé, que je pouvais peut-être répondre à cette question à laquelle le vice-président aux relations de travail ne peut se permettre de répondre.

M. Benjamin: À l'heure actuelle, pour les survivants, c'est 50 p. 100, n'est-ce pas?

M. Lach: Exactement.

M. Benjamin: Oui. Un petit commentaire. Question de pourcentage, vous dites que l'augmentation la plus importante en pourcentage a été accordée aux rentiers et que l'augmentation la plus importante en dollars a été accordée à ceux qui font partie de votre main-d'oeuvre active. J'ai bien compris?

M. Laroche: Oui, 54 p. 100 par opposition à 46 p. 100. C'est bien de cela qu'il s'agit?

M. Benjamin: Oui. À mon avis, c'est un peu trompeur. Je sais que vous ne l'entendez pas ainsi, mais 5 p. 100 de 100\$, c'est 5\$, et 5 p. 100 d'une rente de 1,000\$, c'est 50\$.

M. Laroche: Non. Vous parlez du 798 millions. Non? Je suis désolé. À quelle page en êtes-vous, monsieur Benjamin?

M. Benjamin: À la page 8. Vous parlez des augmentations en pourcentage. Vos rajustements ponctuels ont été faits en pourcentage de 1971 à 1974 et, par la suite, vous avez accordé un taux fixe pour tout le monde.

M. Laroche: Oui. Mathématiquement parlant, je crois que vous avez probablement raison: moins la rente est élevée, plus haut sera le pourcentage d'augmentation.

Cependant, j'aimerais bien que vous retourniez au premier paragraphe de la même déclaration. En comparant notre régime de retraite au régime d'autres sociétés, qu'il s'agisse d'une rente versée à quelqu'un qui a pris sa retraite en 1965, 1970 ou 1975, vous verrez que notre régime est beaucoup plus généreux que celui de la plupart de ces autres sociétés. De ce point de vue, les pensions que nous versons sont importantes.

M. Lach voudra peut-être ajouter quelques remarques.

M. Lach: Vous verrez à l'appendice 6 que nous donnons des pourcentages et des augmentations forfaitaires des pensions. Regardez la dernière page, où vous verrez que si nous prenons comme exemple notre employé favori de 25 à 35 ans—en haut de la page—l'augmentation de sa pension est de 744 p. 100. L'augmentation réelle, qui paraît à côté, est de 211\$.

Revenons à la page 1 de cet appendice, voyons le retraité au bas de la page qui a une pension de 1,000\$, vous verrez que cette pension augmente, le total n'est pas indiqué, 1,000\$ moins 1,479\$, la différence est donc de 479\$. Il a donc reçu davantage d'argent mais le pourcentage est beaucoup moins élevé. Voilà ce qu'on disait de façon un peu trop laconique dans ce paragraphe.

[Texte]

Mr. Benjamin: I do not know. I think I would have done it a little more the other way around, that the fellow at the top line would be getting \$488 instead of \$288.

That is all I have, Mr. Chairman:

Mr. R. David Radford (Study Director): I wonder if I could ask a supplementary question to one of Mr. Benjamin's questions.

Coming back to the early retirement, there is no question you changed the rules in the contract which allowed early retirement, but were there not inducements granted by CN through the period we are looking at—sort of 1980, 1981, 1982, 1983—for people to take early retirement?

Mr. Laroche: Yes, there were, under some special programs. Now . . .

Mr. Radford: Just one second, so I can make my point.

Mr. Laroche: Sorry.

Mr. Radford: Therefore, you have moved a cost from the CNR's financial statement to the pension fund's financial statement. By people going on retirement by inducement, have you transferred a cost that would appear in the financial statement of the Canadian National Railways to the financial statement of the Canadian National Railways Pension Trust Fund?

Mr. Laroche: My understanding of it is, no, because it is over and above the obligations at that point in time and we will have to pay for it.

Mr. Radford: You are going to pay for it over the next 20 years . . .

Mr. Laroche: We will.

Mr. Radford:—not in the year in which the person took their pension. So rather than giving them a retirement allowance, you pushed them into the pension fund.

Mr. Laroche: No, I am sorry. The retirement allowance is something else. Under some of our plans, because we have many plans . . . I will take an example of a person who is 55 years of age and has 35 years of service. That person would get the maximum retirement allowance, because the closer we get to 65 it would be lower. This person could receive as much as a \$40,000 lump sum, and this could buy a pension annuity; but not with CN, somewhere else. And these retirement allowances are not included in pensions. And when we are talking about the CN pensions, we do not take into account this \$40,000, or this \$400 pension a month that he could get from a trust company. They are not included at all.

Mr. Radford: That is taken in the accounts of the Canadian National Railways system.

Mr. Laroche: Yes. And they are paid in the same year, their expenses.

Mr. Radford: There is no amortization?

[Traduction]

M. Benjamin: Je ne sais pas. J'aurais procédé différemment, car l'employé qui se trouve en première ligne recevrait 488\$ au lieu de 288\$.

C'est tout ce que j'avais à dire monsieur le président.

M. R. David Radford (directeur de l'étude): Je me demande si je pourrais poser une question supplémentaire à celle qu'a soulevée M. Benjamin.

Pour revenir à la retraite anticipée, il n'y a pas de doute que vous avez changé les règlements dans le contrat qui permettait la retraite anticipée, mais est-ce que le CN n'a pas accordé des encouragements pendant la période à l'étude—c'est-à-dire 1980, 1981, 1982 et 1983—pour ceux qui voulaient la prendre, cette retraite anticipée?

M. Laroche: Oui, il y a eu des encouragements, dans le cadre de certains programmes spéciaux. Maintenant . . .

M. Radford: Un instant, je voudrais finir ce que j'ai à dire.

M. Laroche: Excusez-moi.

M. Radford: Vous avez donc transféré un coût du bilan du CN au bilan de la caisse de retraite. Pour les gens qui prenaient une retraite en y étant encouragés, avez-vous transféré un coût qui paraîtrait dans le bilan du CN au bilan de la caisse fiduciaire de retraite des Chemins de fer nationaux?

M. Laroche: Je crois comprendre que ce n'est pas le cas, car ce transfert est en sus des obligations à cette époque et il nous aurait fallu payer cela.

M. Radford: Vous allez devoir le payer au cours des vingt prochaines années . . .

M. Laroche: Oui.

M. Radford: . . . pas pendant l'année où l'employé a pris sa retraite. Plutôt que de leur accorder des allocations de retraite, vous les poussez dans la caisse de retraite.

M. Laroche: Non, excusez-moi. L'allocation de retraite c'est autre chose. En vertu de certains de nos plans, car nous en avons beaucoup . . . je prends l'exemple d'une personne qui est âgée de 55 ans et qui a 35 ans de service. Cette personne obtiendrait l'allocation de retraite maximale étant donné que plus nous nous approchons de 65, plus l'allocation serait basse. Cette personne pourrait donc recevoir jusqu'à 40,000\$ en une somme globale, ce qui permettrait d'acheter une rente de retraite, pas au CN mais ailleurs. Ces allocations de retraite ne sont pas comprises dans les pensions. Lorsqu'il s'agit des pensions du CN, nous ne tenons pas compte de cette somme de 40,000\$, ou de la rente de 400\$ par mois qu'il pourrait obtenir d'une société fiduciaire. Ces sommes ne sont pas du tout comprises.

M. Radford: Elles proviennent des comptes du régime du CN.

M. Laroche: Oui. Et elles sont versées la même année, ce sont les dépenses.

M. Radford: Il n'y a pas d'amortissement?

[Text]

Mr. Laroche: Mr. Radford, you surely well know that a pension plan is strictly supervised. We never take what we cannot take out of the plan. We only pay pensions with the plan and some other expenses that are well defined.

Mr. Y. Masse: I can confirm that this is paid from the operating funds of the company in the year in which these amounts were incurred.

Mr. Benjamin: One little point. I remember the first time we dealt with this—and I have been here since 1969-70—and almost every year since. You say on page 8 that the CN unions have bargained for increases in pensions being paid, and yet we have been told from all sides that the unions cannot bargain for the pensioners because the pensioners are not part of the collective bargaining unit. So what has happened? Have you just ignored that and you have bargained it anyway?

• 1920

Mr. Laroche: That is what we have in fact done; you are right. The Canada Labour Code is directed at unions and active employees, but as a matter of fact for the past 15 or 16 years we have bargained with the unions and we have included benefits for pensioners.

Mr. Benjamin: So the unions have no legal right to bargain it and you have no legal obligation to bargain it.

Mr. Laroche: No.

Mr. Benjamin: But you do it anyway.

Mr. Laroche: We do it anyway.

Mr. Benjamin: Good. Well, that is something that most of the membership and the pensioners out there do not know.

Mr. Laroche: Yes. Also, in negotiations a lot of things are being said because there are trade-offs and everything. What you have to look at is the end result.

Ms Morton: I have a follow-up question on the business of excess interest. It might be a very hard concept to define, but surely one would say that what people are getting at when they talk about excess interest is this sort of thing. Suppose you improve plan benefits considerably, and employer contributions go down and employee contributions stay the same. Then I think one would say that the money to improve the plan has come from somewhere, and it cannot have come from the employer and it is not coming from the employee, so it is coming from something excess in the plan.

Now, if you look at your own figures in, say, table 11 of appendix 10, which is CN contributions and percentage of employees' contributions and total payroll, from 1970 on it is true that, indeed, employer contributions go up, as you did "ad hocing" and you improved benefits. But you do notice a pretty obvious drop in 1983 and 1984. You have explained that. You say there was an experienced surplus, and indeed, that is what people are getting at. They say: Okay, call them what you want; there are these surpluses; there are these whatever; but somehow we were expecting you all along to be paying a certain cost and suddenly you are not paying it any more.

[Translation]

M. Laroche: Monsieur Radford, vous savez certainement que le régime de pension est surveillé de très près. Nous ne retirons jamais de la caisse ce à quoi nous n'avons pas droit. Nous ne versons que les pensions et nous payons d'autres dépenses bien définies.

M. Y. Masse: Je peux confirmer que ces sommes sont versées à partir des fonds d'exploitation de la compagnie pour l'année où les dépenses sont encourues.

M. Benjamin: Une petite remarque. Je me souviens de la première fois que nous avons traité de la question—je suis ici depuis 1969-1970—et elle a été soulevée presque chaque année depuis. Vous dites à la page 8 que les syndicats ont négocié une augmentation des pensions versées, et pourtant de tous les côtés on nous dit que les syndicats ne peuvent négocier pour les retraités car ceux-ci ne font pas partie de l'unité de négociation collective. Que s'est-il produit? Avez-vous simplement ignoré cet état de chose et négocié de toute façon?

M. Laroche: C'est bien ce que nous avons fait, vous avez raison. Le Code du travail du Canada s'intéresse aux syndicats et aux employés en service actif, mais de fait depuis 15 ou 16 ans, nous avons négocié avec eux et nous avons inclus les prestations versées aux retraités.

M. Benjamin: Ainsi les syndicats n'ont pas le droit légal de négocier et vous ne l'avez pas non plus.

M. Laroche: Non.

M. Benjamin: Mais vous l'avez fait de toute façon.

M. Laroche: Nous l'avons fait de toute façon.

M. Benjamin: Très bien. Je crois que la plupart des retraités et des syndiqués ne le savent pas.

M. Laroche: Oui. Au cours des négociations, beaucoup de choses sont mentionnées étant donné qu'il y a des échanges, par exemple. Ce qu'il faut voir finalement c'est le résultat.

Mme Morton: J'ai une question qui fait suite à celle concernant l'intérêt excédentaire. C'est peut-être un concept assez difficile à définir, mais ce que les gens veulent dire lorsqu'il est question d'intérêt excédentaire, c'est probablement ceci: Supposons qu'on améliore considérablement les prestations du régime, que les cotisations d'employeur baissent et que celles des employés demeurent les mêmes. On peut dire que l'argent qui améliore leur régime vient de quelque part, s'il ne vient pas de l'employeur ni de l'employé, il vient de sommes excédentaires dans le régime.

Voyons vos propres chiffres, le tableau 11 à l'appendice 10, les cotisations du CN et le pourcentage des cotisations des employés, de même que la masse salariale, depuis 1970, c'est vrai qu'en réalité les cotisations de l'employeur ont augmenté et que vous les avez augmentées de façon ponctuelle, et vous avez amélioré les prestations. Toutefois, on remarque une baisse très évidente en 1983 et 1984. Vous nous avez expliqué cette baisse. Vous avez dit qu'il y avait un excédent actuariel et c'est de cela qu'il est question. On dit très bien, appelez cela comme vous voulez, mais il y a des excédents, et d'une certaine façon nous nous attendions à ce que vous payiez un certain

[Texte]

Surely you could have been paying it all along, and as a result of paying it all along, doing something good for us. Surely there is something intuitively right about that.

Mr. Laroche: I think you are saying the right word; it is intuitive, but I think it is wrong.

Ms Morton: Why?

Mr. Laroche: You have first to define excess over what. You have been talking about excess earnings. In a statement I made earlier, I talked about excess salaries, so what is an excess?

We do pay according to a schedule that is agreed to with the Superintendent of Insurance. That is our obligation, and we have always met that obligation. I understand that people, because they are comparing our plan with a savings plan, can be mesmerized, if you wish, by the fact that in some years the earnings of the funds are superior to the assumed rate of the actuary. But I would like to ask you if you have ever heard anybody being mesmerized because our earnings have been lower. I have never heard anybody talk about it. So the way I understand it is that we have to pay according to a schedule which is defined by the actuary, accepted by the Superintendent of Insurance. That is what we are doing, and we have been doing it.

Now, I do not know if I have answered your question.

Ms Morton: I would like just one last word because I think there is going to be an agreement to disagree. But certainly the argument now is not the fact of being mesmerized by excess without considering liabilities, because if you want to define excess interest in terms of an experienced surplus or in terms of a surplus over liabilities, you can do that. When you do that, we nevertheless have a situation where there is a surplus.

Now, you can say that in your case the surplus was only an experienced surplus and there was an unfunded liability out there to be dealt with. That might be fine. Nonetheless, you did choose to take that surplus and reduce contributions, and it could be argued—I mean, it is being argued—that there could have been other things you could have done with that surplus.

Mr. Y. Masse: Mr. Chairman, perhaps I may add a comment in addition to what Mr. Laroche just said. My understanding of the obligation of the company is that, when you look at the unfunded liability and the total liabilities of the fund, with all the improvements it made to the plan, the company has undertaken to fund that over a period of time through special payments. Now, because our actuary explained that the reality will never be the same as what he has projected, the regulations specifically allow that within a reasonable period of time, the company can pay the shortfall from this long-run estimate of what the company has to pay to amortize its liability until the year 2006 or whatever. And when there is a surplus, the regulations also allow that the same treatment be made. Therefore, these are what I would call ripples under a long-term plan that the company has had to undertake.

[Traduction]

coût et puis tout à coup, vous ne payez plus du tout. Vous auriez certainement pu payer pendant toute la période, et en ce faisant, cela aurait été une bonne chose pour ces gens. Intuitivement, cela me semble juste.

M. Laroche: Vous avez raison en disant que c'est intuitif, mais je crois que ce n'est pas juste.

Mme Morton: Pourquoi?

M. Laroche: Il faut d'abord définir ce qu'est l'excédent. Vous avez parlé de gains excédentaires. Dans une déclaration que j'ai faite plus tôt, j'ai parlé de salaires excédentaires, par conséquent, que représente un excédent?

Nous versons selon un programme qui a été approuvé par le Surintendant des assurances. Nous en avons l'obligation et nous avons toujours respecté cette obligation. Je comprends que les gens, étant donné qu'ils comparent notre régime à un régime d'épargne, peuvent être fascinés en quelque sorte, du fait que pendant certaines années, les gains dans les fonds sont supérieurs aux taux présumés par l'actuaire. Je pourrais vous demander si vous avez jamais entendu parler de quelqu'un qui aurait été fasciné parce que nos gains auraient été moins élevés. Je n'ai jamais entendu dire cela. Si j'ai bien compris, nous devons verser selon un programme établi, défini par l'actuaire, approuvé par le Surintendant des assurances. C'est ce que nous faisons, depuis toujours.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question.

Mme Morton: Permettez-moi d'ajouter un dernier mot, car je crois que sommes d'accord pour être en désaccord. L'argument n'est certainement pas qu'on soit fascinés par l'excédent sans tenir compte du passif, car si on veut définir l'intérêt excédentaire comme étant un excédant actuariel ou un surplus par rapport au passif, on peut le faire. Ce faisant, on se trouve néanmoins dans une situation excédentaire.

Dans votre cas, on peut dire que le surplus n'était qu'un excédant actuariel et qu'il vous a aussi fallu tenir compte d'une dette non capitalisée. C'est très bien, sans doute. Cependant, vous avez choisi de prendre cet excédent et de réduire les cotisations, et on pourrait prétendre—c'est bien ce qu'on fait—qu'on aurait pu faire autre chose avec cet excédent.

M. Y. Masse: Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelque chose à ce que vient de dire M. Laroche. Je crois savoir que la société vu les améliorations qu'elle a apportées au régime, s'est engagée à effectuer des paiements spéciaux pour capitaliser le passif non capitalisé de la caisse de retraite. En outre, notre actuaire nous a expliqué que la réalité ne se conformera jamais aux projections et que les règlements prévoient donc expressément que la société peut, dans un délai raisonnable, combler l'écart entre ces projections à long terme et ce que la société doit verser pour capitaliser son passif jusqu'en l'an 2006. Les règlements permettent aussi à la société de procéder de la même façon lorsqu'il y a excédent. Ce sont donc là les problèmes que la société a dû chercher à régler dans le plan à long terme qu'elle a proposé.

[Text]

• 1925

Ms Morton: But what you are saying is that the regulation does not forbid you from doing this. It could equally be said that the regulation allows you to use that for the benefit of pensioners up to the maximum, up to the limits of the maximum pension.

Mr. Laroche: I would like to come back to what I was saying. I mentioned that over the years our fund has experienced losses more often than gains. That is one thing I would like to repeat again. In the past three years, from the 1981 valuation to the most recent one, our liabilities have increased by approximately \$1.2 billion for an average of \$400 million a year. So what do we do with this liability? That is the critical thing; it defines the benefits, and we have to pay for it over and above the employee contributions. But I have not heard this mentioned by anybody.

Mr. Y Masse: I did mention, Mr. Chairman, in my earlier remarks that the amounts that were under the line and had to be funded in those short-term periods were in the order of \$425 million, so that had to be paid.

The Chairman: If you have a negative income experience in the fund consistently, is it conceivable that the fund would disappear?

Mr. Laroche: Mr. Chairman, I would like to just make sure I understand your question. The fact that we have experiences of losses or gains does not mean that the fund or the assets are not progressing, or that there is . . .

The Chairman: Well, you indicated in answer to Les' question that you would sell off shares or bonds or something to make up the . . .

Mr. Laroche: Yes, but I think—and maybe Mr. Morency will comment on it because it has actuarial implications—but the way I understand the superintendent regulation, it is impossible, because we have to fund it. That is the reason why we are funding it.

The Chairman: I was going to ask you at what stage do you have to fund it. How big, small or large does the fund have to get before you have to start pouring in more money?

Mr. Laroche: I will ask Mr. Morency to answer.

Mr. Morency: Thank you. When you do the evaluation, in fact what you do . . . well, just see the exercise as this: three years ago the actuary said that in three years from now liabilities will be there, assets will be there. Okay? Two numbers. Now he comes three years later and asks what is reality: Where is the liability, where are the assets? Let us say that liabilities are \$10 more than assumed and assets are exactly as assumed. Then I would have an experienced loss of \$10 because the difference between the two numbers is \$10 larger than I expected it to be, and the company would have five years to repay that \$10. That is the way it works.

[Translation]

Mme Morton: Vous nous dites donc que les règlements ne leur interdisent pas d'agir de la sorte. On pourrait aussi dire que les règlements vous permettent de piger dans la caisse pour verser le montant maximal de pension aux pensionnés.

M. Laroche: permettez-moi de poursuivre mon explication. J'ai dit qu'au fil des ans notre caisse avait enregistré des pertes bien plus souvent que des gains. Je le répète. Au cours des trois dernières années, entre l'évaluation faite en 1981 et la plus récente évaluation, notre passif s'est accru d'environ 1.2 milliard de dollars, soit une moyenne de 400 millions de dollars par année. Que faisons-nous de ce passif? Voilà la question essentielle; c'est de la réponse à cette question que dépend le montant des prestations que nous devons verser et dont le montant est supérieur aux cotisations des employés. À ma connaissance, personne n'en a parlé.

M. Y. Masse: J'ai dit plus tôt, monsieur le président, que notre passif non capitalisé qui devait être capitalisé à court terme s'élevait à 425 millions de dollars.

Le président: Si la caisse enregistre un revenu négatif année après année, est-ce que la caisse risque de disparaître?

M. Laroche: Monsieur le président, je veux m'assurer d'avoir bien compris votre question. Le fait que nous enregistrons des pertes ou des gains ne signifie pas que la caisse ou que les actifs de la caisse ne s'accroissent pas ou qu'il y a . . .

Le président: En réponse à la question de Les, vous avez dit que vous vendriez des actions, des obligations ou d'autres titres pour combler . . .

M. Laroche: C'est exact mais si j'ai bien compris, les règlements du surintendant l'interdisent parce que ce passif actuariel doit être capitalisé et j'inviterais M. Morency à vous expliquer, mieux que je ne saurais le faire, quelles sont les répercussions actuarielles. Voilà pourquoi nous devons capitaliser ce passif.

Le président: J'allais vous demander quand cela doit être fait. Quelle doit être l'ampleur de la caisse avant que vous soyez obligés d'y injecter de nouveaux fonds?

M. Laroche: Je demanderais à M. Morency de vous répondre.

M. Morency: Merci. Je vais essayer de vous décrire les procédures d'évaluation: il y a trois ans, l'actuaire a indiqué que dans trois ans le passif s'élèverait à tant et les actifs à tant. D'accord? Cela donne deux chiffres. À l'échéance de cette période de trois ans, il se demande ce que sont les chiffres réels: quel est le montant du passif, quel est le montant de l'actif? Supposons que le passif est supérieur de 10\$ aux projections et que l'actif correspond exactement aux projections. J'aurais à ce moment-là un déficit actuariel de 10\$ puisque le montant réel est supérieur de 10\$ au montant projeté et la société aurait alors cinq ans pour rembourser ces 10\$. Voilà comment fonctionne le système.

[Texte]

So one must appreciate that an unfunded liability is a difference between two amounts. It does not come from the fact that you take money out of the fund; mostly it comes from the fact that the liabilities increased faster than the assets. That is the basic source of the unfunded liability—the fact that liabilities increase faster than expected, as opposed to assets increasing at a slower pace than expected. And that is exactly what has happened in CN in most instances. If the assets followed what we thought, if the liabilities were increasing faster... well, that is why we have had this unfunded liability.

• 1930

Mr. Y. Masse: Mr. Chairman, if I may add this, from the point of view of management, my understanding is that we have those evaluations every three years as specified by the PBSA to ensure that we have a report to the Superintendent of Insurance that our fund is well managed, that there are sufficient moneys to meet the obligations of the company in the long term. I am sure we would never get into a situation where the fund would be depleted prematurely and would not be able to meet its obligations. The company, from the estimates of the actuary, would have to fund it.

Mr. Morency: May I add one thing and give some real facts to what I just said? I said earlier, in an answer to Mr. Benjamin, that we had an experienced loss of \$7 million over the last three years, and if you look in the report, you will see that the company has to repay that \$7 million over the next five years. So the net effect was a loss of \$7 million, and actually that is exactly what happened. The liabilities were more than expected. So were the assets, but the difference between the two was \$7 million more than expected, and that \$7 million must be repaid by the company over the five years from 1985 to 1989 inclusive.

The Chairman: Mr. Cochrane.

Mr. Cochrane: I have a couple of questions. First of all, is the ad hoc increase cumulative?

Mr. Laroche: Yes.

Mr. Cochrane: So once it comes, it stays with them forever.

Mr. Laroche: Yes.

Mr. Cochrane: Are you saying that last year 7.1% was given to 11,900 and 11.9% was given to 12,700 survivors?

Mr. Y. Masse: That is a statement I made, and maybe I can explain the statement. What I mean by those percentages is the weighted average result to that number of pensioners. If you made an analysis in relation to the actual amounts individual pensioners did receive in accordance with the year of retirement, those percentages would vary. This is the average. Some pensioners receive higher increases, some lower increases.

[Traduction]

Il faut donc comprendre que le passif non capitalisé représente une différence entre ces deux montants. Il n'est pas dû au fait que vous retirez de l'argent de la caisse mais plutôt au fait que le passif s'est accru plus rapidement que l'actif. Voilà la source principale du passif non capitalisé, c'est-à-dire que le passif augmente plus rapidement que prévu alors que l'actif augmente plus lentement que prévu. Voilà exactement ce qui s'est produit au CN dans la plupart des cas. L'augmentation de l'actif est conforme aux projections alors que le passif s'est accru plus rapidement et voilà pourquoi nous nous retrouvons avec un passif non capitalisé.

M. Y. Masse: J'aimerais ajouter, monsieur le président, que les administrateurs et moi-même croyons savoir que les évaluations que la Loi sur les normes des prestations de retraite nous oblige à effectuer tous les trois ans ont pour but de démontrer au surintendant des Assurances que notre caisse est bien gérée et que la société a les fonds voulus pour s'acquitter de ses obligations à long terme. Je suis convaincu que nous n'agirions jamais de sorte à épuiser prématurément notre caisse et à nous retrouver dans l'impossibilité de respecter nos obligations. D'après les estimations de l'actuaire, la société serait alors obligée de capitaliser son passif actuariel.

M. Morency: Puis-je ajouter une chose et vous donner des faits concrets à l'appui de ce que je viens de dire? J'ai dit plus tôt, en réponse à une question de M. Benjamin, que nous avions enregistré un déficit actuariel de 7 millions de dollars au cours des trois dernières années et, si vous consultez le rapport, vous constaterez que la société doit rembourser ces 7 millions de dollars sur les cinq prochaines années. L'effet net a été un déficit actuariel de 7 millions de dollars. Le passif a été plus élevé que prévu, l'actif aussi, mais la différence entre ces deux montants était de 7 millions de dollars de plus que prévu et la société doit rembourser ces 7 millions de dollars sur une période de cinq ans allant de 1985 à 1989 inclusivement.

Le président: Monsieur Cochrane.

M. Cochrane: J'aimerais poser quelques questions. Premièrement, l'augmentation spéciale est-elle cumulative?

M. Laroche: Oui.

M. Cochrane: Donc une fois l'augmentation enregistrée, elle ne disparaît pas.

M. Laroche: C'est ça.

M. Cochrane: Ai-je bien compris que vous avez versé, l'an dernier, 7.1 p. 100 à 11,900 survivants et 11.9 p. 100 à 12,700 autres?

M. Y. Masse: C'est ce que j'ai dit et je vais essayer de vous l'expliquer. Ces pourcentages représentent la somme moyenne pondérée versée à ce nombre de pensionnés. Si vous analysiez le montant réel touché par les pensionnés individuels pendant l'année où ils ont pris leur retraite, ces pourcentages varieraient. Il s'agit d'une moyenne. Certains pensionnés ont reçu une augmentation plus élevée tandis que d'autres ont reçu une augmentation plus faible.

[Text]

Mr. Cochrane: Is the ad hoc adjustment assigned on a lump sum basis, and then therefore you calculate the percentage after?

Mr. Y. Masse: That is correct.

Mr. Laroche: We have done it in many, many ways. You are talking about the ad hoc going to the pensioner or to the . . .

Mr. Cochrane: Yes, the ad hoc going to the pensioner.

Mr. Laroche: Okay. Most of the time, at least in recent years, it has been given on a monthly basis, but over the years the format has changed. What you have to realize is just what Mr. Masse said. Most of the time we do give these increases on a flat rate. Last year the average to those who received an ad hoc was approximately 7% or whatever; this year it was approximately 4%, which means that if we had given the 4% increase rather than the \$14.20 a month that we have given, some people could have received maybe \$25 or \$30 while some others would have received maybe \$4. Now, the person who has a smaller pension and who receives, let us say, \$14 is very happy; the one who has a higher pension and who receives \$14 is sometimes insulting us.

Mr. Cochrane: From my point of view, at least, it is fairer for those who get the lesser amount. Obviously, if you give a lump sum, it is a bigger percentage for them and therefore it reflects inflation and the effect it has upon their pension.

Mr. Laroche: Yes. It is a value judgment. You say it is fair and we think it is fair, but some people do not agree and they complain.

Mr. Cochrane: Does that 25,000 or so approximate number represent all the pensioners and survivors of the 47,000 that retired or survivors from some who retired prior to 1975?

Mr. Laroche: I am not sure I understand your question.

Mr. Cochrane: Okay, that worked out to 11,900 and 12,700; that is about 25,000 people, and that represents all the pensioners and survivors of the 47,000 that currently exist, that did so before 1975.

Mr. Laroche: Yes.

Mr. Cochrane: The people since 1975 got nothing on an ad hoc last year, and each year you move it up one year. This year, for example, people who retired prior to 1976 would get the increase.

Mr. Laroche: This is as we have said earlier. Most of the time it is negotiated. This year in our negotiations with some of the unions, we have an agreement for 1985 and 1986. Now, you have to realize we have not yet concluded agreements with all the unions.

[Translation]

M. Cochrane: L'ajustement spécial est-il versé en un versement forfaitaire puis ensuite exprimé en pourcentage?

M. Y. Masse: C'est exact.

M. Laroche: Nous avons procédé de maintes façons différentes. Vous parlez du montant spécial versé aux pensionnés ou . . .

M. Cochrane: Oui, du montant spécial versé aux pensionnés.

M. Laroche: D'accord. Ces dernières années, la somme a généralement été versée en mensualités mais la formule a été modifiée au fil des ans. M. Masse a bien exprimé ce qui s'est passé en réalité. La plupart du temps, nous versons les augmentations en un seul montant forfaitaire. L'an dernier, l'augmentation spéciale versée aux pensionnés s'élevait en moyenne à 7 p. 100; cette année, elle s'élève à 4 p. 100 environ ce qui signifie que si nous avions donné une augmentation de 4 p. 100 plutôt qu'une mensualité de 14.20\$ comme nous l'avons fait, certaines personnes auraient reçu entre 25 et 30\$ tandis que d'autres n'auraient reçu que 4\$. Or, la personne qui reçoit une petite pension et qui reçoit un supplément de 14\$ en est très contente alors qu'une personne qui reçoit une pension plus élevée et qui touche un supplément de 14\$ s'en plaint.

M. Cochrane: À mon avis, cette formule est plus équitable pour les pensionnés qui touchent un montant moindre. Évidemment, si vous versez une somme forfaitaire, cela représente un pourcentage plus élevé qui reflète l'augmentation du taux d'inflation et qui tient compte de son incidence sur les pensions.

M. Laroche: Oui. C'est une décision subjective. Vous dites que c'est juste et nous le croyons mais certaines personnes ne sont pas d'accord et s'en plaignent.

M. Cochrane: Est-ce que ce chiffre approximatif de 25,000 représente tous les pensionnés et les survivants des 47,000 personnes qui ont pris leur retraite ou est-ce que ce chiffre correspond au nombre de survivants qui ont pris leur retraite avant 1975?

M. Laroche: Je ne suis pas certain de comprendre votre question.

M. Cochrane: Vous nous avez donné deux chiffres, soit 11,900 et 12,700; cela représente environ 25,000 personnes, c'est-à-dire tous les pensionnés et tous les survivants des 47,000 inscrits à l'heure actuelle qui ont pris leur retraite avant 1975.

M. Laroche: Oui.

M. Cochrane: L'an dernier, seuls ceux qui avaient pris leur retraite avant 1975 ont reçu le versement spécial et cette année, seuls ceux qui ont pris leur retraite avant 1976 toucheront l'augmentation. Ainsi, à chaque année, vous remontez d'une année.

M. Laroche: C'est ce que nous avons expliqué plus tôt. La plupart du temps, cette formule est négociée. Cette année, lorsque nous avons négocié avec certains des syndicats, nous avons conclu une entente pour 1985 et 1986. Vous devez cependant comprendre que nous n'avons pas encore conclu d'entente avec tous les syndicats.

[Texte]

• 1935

Mr. Cochrane: Since you are looking at, then . . . Each year you have been giving an ad hoc increase to about half the pensioners?

Mr. Laroche: Since 1971.

Mr. Cochrane: Since 1971. Have you looked at the possibility of an annual increase for everyone as opposed to a large increase for those further back? Or saying that those who retired 10 years ago will automatically get a 4% increase, or inflation less 1% or something?

Mr. Laroche: I think we have tried to explain in our opening statement a philosophical decision that we made to try to favour the lower-income pensioners. Taking into account our financial means, if we had spread it over the entire population the increases would have been much lower. So that was a decision that we made and we have not made that decision, obviously, alone. Many times, as I said, it was negotiated. It went to the pension board afterward for some discussion on distribution, but basically we have tried to favour the lower income and older people.

Mr. Cochrane: To word it differently then, have you ever given consideration to saying that those who have been on pension for more than 10 years will get inflation less 1% annually, and automatically as the years go on that group will grow?

Mr. Laroche: No. You see, when you are talking like this, and you are now talking about a commitment, under the PBSA a commitment has to be funded. Then we get into the world of actuaries. The moneys that are required to do what you are talking about become just out of proportion.

Mr. Cochrane: But the actuary takes that into consideration, though, as he makes his calculations.

Mr. Laroche: Yes. Maybe I will ask Mr. Morency to explain the difference between ad hocs and the type of commitment you are talking about now.

Mr. Cochrane: I guess I am looking at the bottom cash value of it.

Mr. Laroche: Yes, that is what I mean.

Mr. Cochrane: If I were a pensioner I would rather know what I was going to get in relation to inflation than whatever ad hoc amount comes from wherever it comes.

Mr. Laroche: Yes.

Mr. Morency: Your point is well made. Obviously if the plan rules would state that, for instance, to use your example, after 10 years the retiree gets inflation minus $x\%$, of course the retiree would know what is coming up. However, as an actuary I would have to take that into account in the valuation

[Traduction]

M. Cochrane: Ainsi, vous accordez à chaque année une augmentation spéciale à environ la moitié des pensionnés?

M. Laroche: Depuis 1971.

M. Cochrane: Depuis 1971. Avez-vous songé à accorder une augmentation annuelle à tous les pensionnés plutôt qu'une augmentation considérable à ceux qui ont pris leur retraite depuis longtemps? Avez-vous songé à accorder à ceux qui ont pris leur retraite il y a 10 ans une augmentation automatique de 4 p. 100 ou une augmentation correspondant au taux de l'inflation moins 1 p. 100, ou autre chose du genre?

M. Laroche: Nous avons essayé d'expliquer dans notre déclaration préliminaire la décision philosophique que nous avons pris d'essayer de favoriser les pensionnés à plus faibles revenus. Compte tenu de nos moyens financiers, si nous avions essayé de donner des augmentations à l'ensemble des pensionnés, les augmentations auraient été beaucoup plus faibles. C'est pour cela que nous avons pris la décision que vous savez et nous l'avons pris, évidemment, en consultation. Cette décision a été négociée à maintes reprises, comme je vous l'ai déjà dit. La décision a ensuite été renvoyée à la Commission d'appel des pensions qui devait décider de la répartition mais nous avons essentiellement voulu favoriser les pensionnés à plus faibles revenus et les plus âgés.

M. Cochrane: Avez-vous songé à accorder une augmentation annuelle correspondant au taux d'inflation moins 1 p. 100 à ceux qui touchent une pension depuis plus de 10 ans de sorte que le nombre de pensionnés qui toucheront cette augmentation s'accroîtra automatiquement au fil des ans?

M. Laroche: Non. Vous savez, les engagements que nous encourons en vertu de la Loi sur les normes des prestations de retraite doivent être capitalisés. Nous entrons ensuite dans le domaine des actuaires. Si nous voulions mettre en oeuvre vos propositions, il nous faudrait disposer de sommes faramineuses.

M. Cochrane: Mais l'actuaire en tient compte lorsqu'il fait ses calculs.

M. Laroche: Oui. Je vais demander à M. Morency d'expliquer la différence entre les paiements spéciaux et le genre d'engagement dont vous parlez.

M. Cochrane: Je cherche à déterminer la valeur globale de tous ces engagements.

M. Laroche: Oui, voilà ce que je veux dire.

M. Cochrane: Si j'étais pensionné, j'aimerais mieux savoir quelle somme je vais toucher, compte tenu de l'inflation, que de savoir que je recevrai un montant spécial de quelque source que ce soit.

M. Laroche: Oui.

M. Morency: Votre argument est valable. Il est bien évident que le retraité saurait à quoi s'attendre si les règles applicables au régime énonçaient, pour reprendre votre exemple, qu'après 10 ans, le pensionné recevrait une somme égale au taux d'inflation moins x p. 100. Toutefois, en tant qu'actionnaire, je

[Text]

and to increase the liability, not only for today's pensioners but for all of those to come.

Mr. Cochrane: But you must take that into consideration when it is applied on an ad hoc basis too, do you not?

Mr. Morency: No, on an ad hoc basis I only take it into account when it is actually given. So I do not have to take into account future ad hocs. The 1985 valuation results do not take into account the ad hocs that will be given in 1986.

Mr. Cochrane: If you did it by the former system as opposed to what you are currently doing, or as a system I was alluding to, would it not take kind of the peaks and valleys out of the increase in the unfunded liability?

Mr. Morency: Right now, if I were to picture the costs, okay, we are here and we are piling things one on top of the other, so we are like a staircase, what would happen is we would get up to the first step right there and then we would keep level, that is what would happen. It would jack up the cost a lot in the first year and then it would be more level. But you need a lot more money to do that.

Mr. Cochrane: Okay. I may have missed this in part of the presentation, but can I ask about the pension board and how the pensioners are represented?

Mr. Laroche: I will ask Mr. Pinsonnault to answer this question.

Mr. Edmond Pinsonnault (Vice-President and Counsel, Canadian National Railways): There are 11 members on the pension board, four of whom are appointed by the board of directors of CNR. There are four who are appointed by the unions and there are three pensioners. One is appointed by the board of directors of CNR. One is appointed by the representatives of the employees, the unions, in the same manner as the four union members are appointed. And the last one, the third one of the representatives of the pensioners, is appointed by the pension board after consultation with associations of pensioners across Canada.

Mr. Cochrane: Then they do not have the power to appoint someone they choose. They have the power to make a recommendation to you, or to the board.

Mr. Pinsonnault: Yes.

Mr. Cochrane: Okay.

Mr. Pinsonnault: There has not been found any procedure readily available to have direct appointment by the pensioners. But we feel that the recommendations which have been received and followed are actually made by associations that are representative of the pensioners.

[Translation]

serais obligé de tenir compte de l'évaluation et d'augmenter le passif, non seulement en fonction du nombre actuel de pensionnés mais en tenant compte aussi de l'augmentation future.

M. Cochrane: Mais vous devez tenir compte des mêmes éléments lorsque vous accordez des paiements spéciaux, n'est-ce pas?

M. Morency: Non, pour ce qui est des paiements spéciaux, je ne tiens compte que des sommes effectivement versées. Je n'ai donc pas à tenir compte des paiements spéciaux qui seront versés à l'avenir. Les résultats de l'évaluation de 1985 ne tiennent pas compte des paiements spéciaux qui seront versés en 1986.

M. Cochrane: Si vous retourniez à l'ancien système ou si vous adoptiez mes propositions, cela n'éliminerait-il pas les variations de l'augmentation du passif actuariel non capitalisé?

M. Morency: À l'heure actuelle, si j'essayais de vous donner une idée des coûts, je les comparerais à un escalier; une fois franchi le premier échelon, il n'y en aurait pas de second, c'est sûr. Cela ferait grimper les coûts sensiblement au cours de la première année et ensuite ils demeureraient constants. Mais il faut énormément d'argent pour faire cela.

M. Cochrane: D'accord. J'ai peut-être manqué cette partie de la présentation, mais j'aimerais savoir comment se compose la Commission d'appel des pensions et combien de représentants des pensionnés y siègent?

M. Laroche: Je vais demander à M. Pinsonnault de répondre à cette question.

M. Edmond Pinsonnault (vice-président et conseiller, Chemins de fer nationaux du Canada): La Commission d'appel des pensions compte 11 membres dont 4 qui sont nommés par le conseil d'administration du CN. Quatre autres membres sont nommés par les syndicats et il y a 3 représentants des pensionnés. Un membre est nommé par le conseil d'administration du CN. Un membre est nommé par les représentants des employés, les syndicats, de la même façon que les 4 syndiqués. Le dernier membre du conseil, le troisième représentant des pensionnés, est nommé par la Commission d'appel des pensions après consultations auprès des associations de pensionnés du Canada.

M. Cochrane: Ils ne peuvent donc pas nommer la personne de leur choix. Ils peuvent vous présenter une recommandation ou la présenter à la commission.

M. Pinsonnault: Oui.

M. Cochrane: D'accord.

M. Pinsonnault: Nous n'avons pas encore trouvé de formule qui permette aux pensionnés de désigner directement leurs représentants. Mais nous estimons que les recommandations qui ont été reçues et mises en oeuvre émanent d'associations qui représentent bien les pensionnés.

[Texte]

• 1940

Mr. Cochrane: Okay. That person is appointed for a term? Of how long?

Mr. Pinsonnault: Normally that person will be appointed for a term of three years, and there is also an alternate appointed at the same time.

Mr. Cochrane: Okay. I guess one of the things I hear from pensioners is that they do not feel they have anyone on the board. Obviously that is not accurate and not correct.

Mr. Pinsonnault: You have three pensioners representing them on the board.

Mr. Cochrane: I think they are thinking of whom they appointed themselves. Would the average pensioner who is out there have any input every three years as to that representative?

Mr. Pinsonnault: Frankly, I would say not directly. It would be through their association of pensioners that they can make representations, which in due course would be considered by the Pension Board.

Mr. Cochrane: Okay.

Mr. Benjamin: It goes to the Pension Commissioner. He solicits recommendations from the pensioners associations.

Mr. Pinsonnault: Yes.

Mr. Benjamin: And then the Pension Commissioner . . .

Mr. Pinsonnault: No, not the Pension Commissioner—the pension board.

Mr. Benjamin: Oh, the board, and they pick out one of the names that have been suggested by . . .

Mr. Pinsonnault: One of the names that have been recommended.

Mr. Benjamin: I see. So if 10 associations recommend a name then you pick 1 of the 10 and an alternate.

Mr. Pinsonnault: Exactly. The pension board picks 1 of the 10.

Mr. Laroche: Mr. Lach.

Mr. Lach: Perhaps I could explain the background to this. A long time ago we realized that our pension board, which consisted of nominees from management and nominees from the unions, ought to have pensioners on it. I was chairman from the management side. I talked with my co-chairman from the union side and asked how we could do this. One of our difficulties with a large number of pensioners is to be able to get them elected or appointed in a properly representative manner.

Mr. Benjamin: Yes.

Mr. Lach: So as a compromise I suggested to him that we should each appoint one retired member from our sides, and that is how we did it initially.

[Traduction]

M. Cochrane: Merci. Cette personne est nommée pour un mandat? Quelle en est la durée?

M. Pinsonnault: Normalement, cette personne est nommée pour un mandat de trois ans et un membre suppléant est désigné en même temps.

M. Cochrane: D'accord. Les pensionnés auxquels j'ai parlé se sentent mal représentés à la Commission. Évidemment, cela n'est pas exact.

M. Pinsonnault: Ils sont représentés à la Commission par trois pensionnés.

M. Cochrane: Ils veulent sans doute dire qu'ils n'ont nommé aucun représentant eux-mêmes. Le pensionné moyen a-t-il l'occasion d'influer, tous les trois ans, sur le choix des représentants?

M. Pinsonnault: Franchement, je ne dirais pas qu'il puisse le faire directement. Cela se fait par l'entremise de leur association de pensionnés à laquelle ils font des recommandations qui sont examinées par la Commission des pensions.

M. Cochrane: Merci.

M. Benjamin: Les recommandations sont examinées par le commissaire aux pensions, qui invite les associations de pensionnés à lui en faire.

M. Pinsonnault: Oui.

M. Benjamin: Et ensuite le commissaire des pensions . . .

M. Pinsonnault: Non, la Commission des pensions.

M. Benjamin: Ah, la Commission, et elle choisit un des noms proposés par . . .

M. Pinsonnault: Un des noms qui ont été proposés.

M. Benjamin: Je comprends. Ainsi, si 10 associations proposent un nom, vous choisissez un nom parmi les 10 et le nom d'un suppléant.

M. Pinsonnault: Exactement. La Commission des pensions choisit un des 10 noms proposés.

M. Laroche: Monsieur Lach.

M. Lach: Je vais vous expliquer l'origine de cette formule. Nous avons constaté, il y a déjà bien longtemps, que notre commission des pensions, qui se composait de membres nommés par l'administration et par les syndicats, devait aussi compter des pensionnés. J'étais président, au nom de l'administration. J'ai soulevé la question avec mon coprésident, un syndiqué, et je lui ai demandé comment nous pourrions y arriver. Une de nos difficultés tenait au fait qu'il y a un grand nombre de pensionnés et qu'il n'est pas facile de faire élire ou de nommer une personne qui soit réellement représentative.

M. Benjamin: Oui.

M. Lach: J'ai donc proposé un compromis, à savoir que nous nommions chacun un membre à la retraite de notre groupe et c'est comme cela que nous avons procédé au départ.

[Text]

At that time—I do not know the present position—there were a large number of relatively small pension associations and it was rather difficult to find somebody who you could say represented all the pensioners. It would simplify matters enormously if there was one body that represented all the pensioners that could elect from their own members the three they wanted on the committee, and I am sure the company would be happy with that if it were so decided.

Mr. Benjamin: But they are scattered all over the place. How do you get them together?

Mr. Pinonnault: Actually, the recommendation has come from the National Council of CN Pensioners Associations, Inc., which is an association of pensioners associations, which we have found to be most representative of the pensioners at large.

Mr. Benjamin: Right.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): To carry this a little further, if a pensioner who sits on the pension board wants to have improved benefits for the pensioners, does he take this directly to the pension board, or is the pension board a rubber stamp for the negotiations between the union and the employer?

Mr. Pinonnault: No, the pension board is not a rubber stamp for the negotiations, and if a pensioner wants to get an improvement in the pension benefit he may receive then he may bring the matter before the pension board because one of the functions of the pension board is to act as an adversary for the company on pension matters. However, I can assure you that whenever an improvement in pension benefits means an additional cost, as they normally do, in such instances we have to indicate to the pensioners' representative that this is a matter that will have to be negotiated with the bargaining agents representing the employees.

Mr. Laroche: Mr. Gray, for example this year, after the total amount to be given for ad hoc increase had been agreed between the company and some of our unions, the agreement also specified that the pension board would be responsible to decide on the distribution of the money.

Mr. Pinonnault: If I may, with respect to the last distribution, as a matter of fact a flat amount was given to every pensioner and survivor that qualified, which was different from the way the available money was dispensed before. There was a delay of one month in announcing the exact increases until the pensioners' representatives had completed a study of the proposal and actually modified what we would have believed would have been a different sharing of the distribution of the available moneys.

• 1945

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Just a little side question. Do pensioners on the pension board receive an honorarium for sitting on the board?

Mr. Pinonnault: No, nobody receives an honorarium.

Mr. Laroche: We pay their expenses.

[Translation]

À cette époque-là, je ne sais plus ce qui se fait, il y avait un grand nombre d'associations de pensionnés relativement petites et il était assez difficile de trouver quelqu'un pouvant prétendre représenter tous les pensionnés. Il serait beaucoup plus simple s'il n'y avait qu'un seul organisme représentant tous les pensionnés qui soit capable d'élire dans ses rangs trois membres qui siègeraient au comité; je suis certain que la société se réjouirait d'une telle décision.

M. Benjamin: Mais les pensionnés sont éparpillés à la grandeur du pays. Comment fait-on pour les réunir?

M. Pinonnault: En fait, cette recommandation a été faite par le Conseil national des associations de pensionnés du CN, Inc., que nous jugeons la plus représentative de l'ensemble des pensionnés.

M. Benjamin: D'accord.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Si un pensionné, membre de la Commission des pensions, veut obtenir une amélioration des prestations, s'adresse-t-il directement à la Commission des pensions ou si celle-ci se contente d'approuver la décision négociée entre le syndicat et l'employeur?

M. Pinonnault: Non, la Commission des pensions ne se contente pas d'approuver et si un pensionné veut faire hausser ses prestations de pension, il peut soulever la question devant la Commission des pensions dont l'une des fonctions est de prendre une position contradictoire par rapport à la société sur les questions touchant les pensions. Toutefois, je peux vous dire que dans la mesure où une amélioration des prestations des pensions entraînerait une augmentation des coûts, comme c'est habituellement le cas, nous devons alors faire savoir au représentant des pensionnés que cette question est à négocier par l'unité de négociation représentant les employés.

M. Laroche: Monsieur Gray, cette année, par exemple, quand la société et certains des syndicats se sont entendus sur le montant total réservé pour les augmentations spéciales, ils ont aussi convenu de confier à la Commission des pensions la responsabilité de décider de la répartition de ces sommes.

M. Pinonnault: J'aimerais ajouter, si vous me le permettez, que dans le cas de la dernière répartition, le montant forfaitaire a été versé à chaque pensionné et à chaque survivant admissibles; il s'agit d'un changement par rapport à la façon dont étaient répartis les fonds auparavant. L'annonce du montant exact de l'augmentation a été retardée pendant un mois, jusqu'à ce que les représentants des pensionnés aient terminé l'examen de la proposition; ils ont modifié le mode de répartition des fonds disponibles que nous avons proposé.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Les pensionnés qui siègent à la Commission des pensions reçoivent-ils des honoraires?

M. Pinonnault: Non, personne n'en reçoit.

M. Laroche: Nous remboursons leurs frais.

[Texte]

Mr. Pinonnault: We pay their expenses, but that is not an honorarium. No, there is no honorarium.

An hon. member: You might get it from the unions, but . . .

Mr. Benjamin: Those kinds of expenses, though, come out of the administrative costs of the pension board?

Mr. Pinonnault: Yes, right.

Mr. Benjamin: Hypothetically, let us say that if the pension board voted seven to four for an improved benefit for the coming year and the railway management did not want to pay it, they would not have to.

Mr. Pinonnault: You must realize one thing, and that is that the pension board is there to protect the rights of the pensioners, of the participants, and of the company. In other words, they are there to make certain that the pension benefits that are authorized to be paid out of the pension trust fund are the benefits that are provided for in the pension rules. It is not the pension board that makes the pension rules. The pension rules are something different, and right now all improvements are negotiated with the unions. So the role of the pension board, if there were to be a vote, such as you have mentioned, would amount merely as an advice being given to the company. I think I have given what would be the answer of the company if such advice were received: it has to be negotiated.

Mr. Benjamin: Tell me, the ad hoc adjustments, have they always been, or just in recent years, as a result of negotiations with the unions?

Mr. Pinonnault: In the past the ad hoc adjustments that were made were made following consultation with the members on the pension board. Subsequently, it was about 1975 when they started to be negotiated with the unions.

Mr. Benjamin: And what has been negotiated since 1975, does that go into a collective agreement, or is it just a memorandum of understanding?

Mr. Pinonnault: It is in a memorandum of settlement that it is negotiated.

Mr. Benjamin: It would have no legal status in a collective agreement, I presume.

Mr. Pinonnault: As a rule, the memorandum of settlement provides that it does not form an actual part of the collective agreement.

Mr. Benjamin: So it can be changed or modified any time—the memorandum?

Mr. Pinonnault: I do not see it, because it forms part of the terms of employment. I do not see the company being—anyway, I am certain that the company would never do a thing of that kind. It is a commitment made to pensioners, and it would be intolerable to try to act from a strictly legal point of view.

The Chairman: If I may go back to a question raised by Mr. Cochrane about indexing. The National Council of CN Pensioners Associations Inc. has proposed a formula, the

[Traduction]

M. Pinonnault: Nous remboursons leurs frais, mais il ne s'agit pas d'honoraires. Il n'y a pas d'honoraires.

Une voix: Les syndicats pourraient protester, mais . . .

M. Benjamin: Ces frais sont-ils imputés au budget administratif de la Commission des pensions?

M. Pinonnault: Oui, c'est exact.

M. Benjamin: Si la Commission des pensions votait à sept contre quatre pour une amélioration des prestations devant être versées dans l'année, le conseil d'administration des chemins de fer ne serait pas obligé de verser l'augmentation s'il ne le voulait pas.

M. Pinonnault: Il ne faut pas oublier que la Commission des pensions existe pour protéger les droits des pensionnés, des participants, et de la société. Autrement dit, elle doit veiller à ce que les prestations de pension dont le paiement est autorisé à même la caisse de pension en fiducie correspondent aux prestations prévues dans les règles. Les règles régissant les pensions ne sont pas établies par la Commission des pensions. Quand nous parlons des règles régissant les pensions, nous parlons d'autre chose et à l'heure actuelle toutes les améliorations sont négociées avec les syndicats. Comme vous l'avez dit, le vote pris par la Commission des pensions constitue tout simplement un conseil donné à la société. Je crois vous avoir donné la réponse que vous aurait faite la société en recevant un tel avis: il faut négocier.

M. Benjamin: Dites-moi, les rajustements spéciaux ont-ils toujours été le résultat de négociations avec les syndicats ou si c'est une formule d'origine récente?

M. Pinonnault: Par le passé, toute décision concernant des rajustements spéciaux était prise en consultation avec les membres de la Commission des pensions. Par la suite, aux environs de 1975, on a commencé à négocier avec les syndicats.

M. Benjamin: Et les décisions négociées depuis 1975 sont-elles inscrites dans la convention collective ou si elles prennent uniquement la forme d'un protocole d'entente?

M. Pinonnault: Il s'agit d'un protocole d'entente négocié.

M. Benjamin: Cela n'a pas la même force juridique qu'une convention collective, je suppose.

M. Pinonnault: En règle générale, le protocole d'entente ne fait pas partie intégrante de la convention collective.

M. Benjamin: Le protocole d'entente peut donc être modifié n'importe quand?

M. Pinonnault: Je ne le crois pas puisqu'il fait partie des conditions d'emploi. Je suis certain que la société n'agirait jamais de la sorte. C'est un engagement qu'elle prend à l'endroit des pensionnés et elle ne pourrait pas s'en tenir à une interprétation strictement juridique.

Le président: J'aimerais reprendre une question posée par M. Cochrane concernant l'indexation. Le Conseil national des associations de pensionnés du CN Inc. a proposé la formule

[Text]

Lalonde formula. I presume you are familiar with it. Have you ever calculated the cost if you had agreed to such a proposal? Could you give us figures on what you think would be the cost?

Mr. Laroche: Mr. Morency will give you those costs. It is part of the submission.

Mr. Morency: We are referring here to the National Council of CN Pensioners Associations Inc. which suggested guaranteed indexation according to a formula that is outlined on page 37 of our submission, which was increases of 60% of CPI up to a certain level of pension—\$1,250 per month—and that would start only when the pension had lost 20% of purchasing power.

So if you look on page 38 of our submission, you have the cost for that. We broke that down into three numbers. We did it for current pensioners only and then we did it for current employees: if we apply this formula only for service before the date that the plan amendment is effective or for service after the date that the plan amendment is effective. If you look at page 38, you will see that if we were to do it for current pensioners only, that would represent a cost of 1.75% of salary. If you do it for everybody, current employees and current pensioners and for service before and after, so that you have full protection, then it would take 3.9% of the payroll to do that formula.

• 1950

The Chairman: Do you have that in dollar figures at all?

Mr. Morency: The payroll is \$1.9 billion, if you round figures off, and 4% of \$1.9 billion is something like \$76 million or \$73 million a year.

Mr. Benjamin: I think you said 1.75% for employees. That is for pensioners?

Mr. Morency: If I said employees I meant current pensioners.

Mr. Benjamin: So a 4% guaranteed increase would be a cost of 3.9% of the payroll.

Mr. Morency: What was it that you said?

Mr. Benjamin: If you have a 4% indexing.

Mr. Morency: No, that is not 4% indexing. The indexing here is 60% of CPI. The assumption is that the CPI is 4%, so indexing is 2.4%.

Mr. Benjamin: Oh, yes, it is assuming an inflation rate of 4%.

Mr. Morency: That is right.

[Translation]

Lalonde. Vous la connaissez j'en suis certain. Avez-vous déjà calculé ce qu'il vous en aurait coûté si vous aviez accepté une telle proposition? Pouvez-vous nous donner une idée approximative du coût?

M. Laroche: M. Morency vous donnera ces chiffres. Ils sont inclus dans le mémoire.

M. Morency: Nous parlons ici de la proposition du Conseil national des associations des pensionnés du CN Inc. qui recommandait une indexation garantie suivant la formule énoncée à la page 37 de notre mémoire. Cette formule est la suivante: des augmentations de 60 p. 100 de l'indice des prix à la consommation jusqu'à une certaine échelle de pension—1,250\$ par mois—qui serait versée à compter du moment où le pouvoir d'achat de la pension aurait été réduit de 20 p. 100.

Si vous vous reportez à la page 38 de notre mémoire, vous trouverez le coût de cette proposition. Nous en avons donné les trois éléments. Nous avons fait nos calculs en tenant compte uniquement du nombre actuel de pensionnés et du nombre actuel d'employés et en supposant que cette formule ne s'appliquerait qu'aux états de service accumulés avant la date d'entrée en vigueur du régime modifié ou uniquement aux états de service accumulés après la date d'entrée en vigueur du régime modifié. Si vous vous reportez à la page 38, vous constaterez que si nous tenons compte, aux fins de nos calculs, uniquement du nombre actuel de pensionnés, cela représenterait un coût équivalent à 1,75 p. 100 du salaire. Si vous tenez compte de tous les employés de tous les pensionnés actuels, et des états de service accumulés avant et après la date d'entrée en vigueur, pour donner une protection intégrale, les coûts s'élèveraient à 3,9 p. 100 du total des salaires.

Le président: Pouvez-vous nous donner ces chiffres en dollars?

M. Morency: Le total des salaires s'élève à 1,9 milliard de dollars, en chiffres arrondis, et 4 p. 100 de 1,9 milliard de dollars correspond à environ 76 ou 73 millions de dollars par année.

M. Benjamin: Vous avez dit, je crois, 1,75 p. 100 pour les employés. C'est pour les pensionnés?

M. Morency: Je voulais parler du nombre actuel de pensionnés.

M. Benjamin: Donc une augmentation garantie de 4 p. 100 coûterait 3,9 p. 100 du total des salaires.

M. Morency: Qu'avez-vous dit?

M. Benjamin: S'il y avait indexation de 4 p. 100.

M. Morency: Non, il ne s'agit pas d'une indexation de 4 p. 100. L'indexation correspond à 60 p. 100 de l'indice des prix à la consommation. Si nous supposons que l'IPC est de 4 p. 100, l'indexation est de 2,4 p. 100.

M. Benjamin: Si nous supposons un taux d'inflation de 4 p. 100.

M. Morency: C'est exact.

[Texte]

Mr. Benjamin: Annually.

Mr. Morency: And indexing of 60% of that, which is 2.4%.

Mr. Benjamin: I see.

Mr. Cochrane: You mentioned a reference earlier. Is the ad hoc payment—someone mentioned a figure that represented 12% of payroll.

Mr. Morency: No, 12% is the total required company contribution. It includes current service contribution, it includes what we refer to as special payments for liquidating the unfunded liability. That special payment represents 8% of the 12%, and ad hoc is a component of that 8%.

Mr. Cochrane: Okay.

Mr. Morency: We have not identified, whereas we could do it . . .

Mr. Cochrane: It is ad hoc of payroll, the percentage.

Mr. Morency: Yes. We have not done that. But as a rule of thumb, you could say just take—what we did is summed all the ad hoc adjustments since 1971 and expressed them as a percentage of the payroll since 1971. I have the number here. If you do it from the year 1971 to the year 1985 inclusive, that is all the ad hocs, all the payroll, it represents 1.9% of payroll.

Mr. Cochrane: As opposed to 4%, to give an inflationary increase of 60% of the 4%.

Mr. Morency: Mind you, it is like comparing apples and oranges, because one of them is backward and one of them is forward. One has to be careful with such a statement.

The Chairman: Mr. Radford.

Mr. Radford: Current pensioners are 1.75% of payroll, so that would be about \$30 million a year. But that would create an addition to the unfunded liability, would it not?

Mr. Morency: That would be to . . .

Mr. Radford: It would be about \$270 million, let us say.

Mr. Morency: What was that again?

Mr. Radford: Well, 1.75 is what?—roughly \$30 million a year.

Mr. Morency: Yes.

Mr. Radford: If you had to then add that to the unfunded liability, because that is a promise into the future—current employees are current service costs, the 2.15%—the unfunded liability would rise by approximately \$270 million. I am using the 9:1 rule.

[Traduction]

M. Benjamin: Par année.

M. Morency: Et en indexant 60 p. 100 de cela, nous obtenons 2,4 p. 100.

M. Benjamin: Je vois.

M. Cochrane: Vous avez mentionné plus tôt un point de référence, s'agit-il du paiement spécial . . . quelqu'un a cité un chiffre correspondant à 12 p. 100 du total des salaires.

M. Morency: Non, il s'agit de la contribution de la société qui représente 12 p. 100. cela comprend la contribution au titre des états de service actuels et ce que nous appelons les paiements spéciaux pour l'élimination du passif actuariel non capitalisé. Ce paiement spécial représente 8 p. 100 des 12 p. 100 et le paiement spécial est un élément de ces 8 p. 100.

M. Cochrane: Merci.

M. Morency: Nous n'avons pas déterminé . . .

M. Cochrane: C'est un montant spécial du total des salaires qui donne un pourcentage.

M. Morency: Oui. Nous n'avons pas fait ce calcul. Mais en règle générale, vous pourriez dire qu'il suffit de prendre . . . Nous avons additionné tous les rajustements spéciaux effectués depuis 1971 et nous les avons exprimés en pourcentage du total des salaires depuis 1971. J'ai le chiffre ici. Si vous additionnez tous les paiements spéciaux et le total des salaires versés entre 1971 et 1985 inclusivement, vous obtenez 1,9 p. 100 du total des salaires.

M. Cochrane: Par opposition aux 4 p. 100 ce qui correspond à une augmentation représentant 60 p. 100 du taux d'inflation s'il est de 4 p. 10.

M. Morency: C'est un peu comme comparer des pommes et des oranges puisqu'un chiffre correspond à des faits passés et l'autre à des faits futurs. Il faut faire attention en faisant de telles déclarations.

Le président: Monsieur Radford.

M. Radford: Les pensionnés actuels touchent, 75 p. 100 du total des salaires ce qui représente environ 30 millions de dollars par année. Mais est-ce que cela fait augmenter le passif actuariel non capitalisé?

M. Morency: Cela serait pour . . .

M. Radford: Cela représente environ 170 millions de dollars, mettons.

M. Morency: Voulez-vous répéter?

M. Radford: Ce 1,75 p. 100 correspond à peu près à 30 millions de dollars par année.

M. Morency: Oui.

M. Radford: S'il vous fallait ajouter cela au passif actuariel non capitalisé, puisque c'est un engagement qui sera liquidé dans l'avenir—les employés actuels représentent 2,15 p. 100 des coûts au titre des états de service actuel—le passif actuariel non capitalisé augmenterait d'environ 270 millions de dollars. Je me sers de la règle de 9 pour 1.

[Text]

Mr. Morency: It would be a lot more than that because you use the 9:1 rule only for pensioners there. You have to add it . . .

Mr. Radford: You have to add something for the active employees' past service.

Mr. Morency: That is right.

Mr. Radford: So we have that big block and we should add, let us say, an additional amount.

Mr. Morency: That is right.

Mr. Radford: So your unfunded liability could blow by \$500 million.

Mr. Morency: The amount of \$500 million seems to me to be on the high side.

Mr. Radford: All right.

Mr. Morency: It is probably more like \$400 million.

Mr. Radford: It is big enough . . .

Mr. Morency: Yes. It is \$400 million to \$500 million, let us say.

Mr. Benjamin: Throw it in there.

Mr. Radford: It is only an IOU.

Mr. Morency: Do you have a printing machine? We can print pieces of paper. I guess you do have one.

Mr. Benjamin: We have been doing that for years, yes. It is right here in Ottawa.

• 1955

Mr. Morency: Yes, that is what I meant.

Mr. Benjamin: What plan are you actuaries from, anyway?

Mr. Morency: I surely do not have to answer that, do I?

Mr. Benjamin: He said "the world of the actuaries". It sounds like a soap opera.

The Chairman: One of the problems brought up by some of the briefs is that there seems to be a change in the health insurance coverage offered to pensioners, which evidently they did not like. That, I guess, was in 1983. Were they put in a group apart from the active people?

Mr. Laroche: Yes, they were. They had been separate until 1977. Then, after agreement between the company and the unions, they were experience-rated with unionized employees. In 1983 once again they were experience-rated by themselves.

The Chairman: That would increase their costs?

Mr. Laroche: It did, yes.

The Chairman: Were they given any financial recognition for this?

[Translation]

M. Morency: Cela serait beaucoup plus élevé encore puisque la règle de 9 pour 1 ne s'applique qu'aux pensionnés. Vous devez ajouter . . .

M. Radford: Vous devez ajouter encore un certain montant pour les états de service passés des employés en service actif.

M. Morency: C'est exact.

M. Radford: Vous avez donc le montant global auquel il faudrait encore ajouter un montant additionnel.

M. Morency: C'est exact.

M. Radford: Votre passif actuariel non capitalisé pourrait donc dépasser le cap de 500 millions de dollars.

M. Morency: Ce montant de 500 millions de dollars me semble un peu trop élevé.

M. Radford: D'accord.

M. Morency: Cela serait probablement de l'ordre de 400 millions de dollars.

M. Radford: C'est déjà bien assez . . .

M. Morency: Oui. Cela varierait entre 400 et 500 millions de dollars.

M. Benjamin: Allez-y.

M. Radford: Ce n'est qu'une reconnaissance de dette.

M. Morency: Avez-vous une planche à billets? Nous pouvons imprimer des morceaux de papier. J'imagine que vous en avez une.

M. Benjamin: C'est ce que nous faisons depuis des années, en effet. Elle se trouve ici à Ottawa.

M. Morency: Oui, c'est ce que je voulais dire.

M. Benjamin: De quel régime vous occupez-vous, vous, les actuaires?

M. Morency: Vous ne voulez pas que je réponde à cette question?

M. Benjamin: Il a parlé du «monde des actuaires». On dirait un roman feuilleton.

Le président: Un des problèmes abordé dans certains mémoires, c'est que le régime d'assurance-santé des retraités semble changé, ce qui ne leur plaît pas. Cela remonte à 1983. Est-ce qu'on les a rangés dans une catégorie distincte de celle des gens actifs?

M. Laroche: Oui. Jusqu'à 1977, ils étaient dans une catégorie distincte. Ensuite, après l'accord entre la compagnie et les syndicats, ils avaient une cote d'expérience avec les employés syndiqués. En 1983, c'est eux-mêmes qui se fixaient cette cote d'expérience.

Le président: Et cela a-t-il augmenté le coût?

M. Laroche: Oui.

Le président: Est-ce qu'on en a tenu compte dans les dispositions financières?

[Texte]

Mr. Laroche: What do you mean by "recognition"?

The Chairman: In the adjustments.

Mr. Laroche: I would say yes and no. As Mr. Masse said, 1984 was the year we gave the most. That is all I can say.

Mr. Masse: But the company did not make contributions for their premiums.

The Chairman: This is really not in our terms of reference, but I note CP took away their rail passes recently in their negotiations. What are your plans in that regard?

Mr. Laroche: In CN the cost of passes is approximately \$9 million a year. That is what we pay to VIA. We estimate that out of this, \$3.5 million is paid for pensioners travelling on VIA trains. They have not come yet to us to make a deal to exchange passes for . . .

The Chairman: I gather the CP passes never came either.

Mr. Laroche: No.

Mr. Gray (Îles-de-la-Madeleine): I wonder, gentlemen, if you could comment a little on the OAS. How does it fit into the pensions? Is it mandatory for pensioners? What is the benefit for the pensioners? From what I understand, probably in many cases there is confusion in the calculations and the forms for the pensioners.

Mr. Laroche: I will try to answer at least part of your question. I may ask for some assistance from my colleagues.

The purpose of the OAS integration is to provide the pensioner who retires early a higher pension until he reaches age 65. Basically what we are doing is we are advancing money to him so that he can have more money in the first years of retirement. Then, when he reaches 65, we recuperate that money through decreasing our pension. The effect of this is that the pension of somebody who retires early and elects this integration is level, except for the increases that are given in OAS by the government. That is the purpose of it.

Mr. Lach: May I just add a little? Mr. Laroche said a "higher pension", but really it is to give a level pension, so that when the man retires before 60, he is on a reduced pension from CN because he has retired early. This brings him up to a level that will continue up to 65 and then continue after 65, being the total, then, of his OAS and his CN pension, which is reduced.

If I can give you an example from some figures here, if we take a pension estimated at \$300 and the man retires early, he can, at his entire wish—it is entirely up to the individual, he or she, whether or not they do it . . . We would then give \$143 on top of that, and that would put him or her at a total pension of \$443. When he retires at 65 and draws his OAS, we reduce our pension and bring it down in this particular example by

[Traduction]

M. Laroche: Qu'entendez-vous par «tenir compte»?

Le président: Dans les ajustements.

M. Laroche: Oui et non. Comme M. Masse l'a dit, c'est en 1984 que nous avons donné le plus. C'est tout ce que je peux dire.

M. Masse: Mais la compagnie ne faisait pas de contributions pour leurs primes.

Le président: En fait, cela n'entre pas dans le cadre de notre mandat, mais je vois que le CP, au cours de récentes négociations, a supprimé leurs cartes de chemins de fer. Qu'avez-vous l'intention de faire à ce sujet?

M. Laroche: Les cartes coûtent environ 9 millions de dollars par année au CN. C'est ce que nous versons à VIA. Nous estimons que sur cette somme 3.5 millions de dollars sont payés pour des retraités qui voyagent dans les trains VIA. Ils ne sont pas encore venus nous voir pour se mettre d'accord et échanger les cartes pour . . .

Le président: J'imagine que les cartes du CP ne sont pas venues non plus.

M. Laroche: Non.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci, que pouvez-vous nous dire au sujet de la sécurité de la vieillesse? Comment cela s'intègre-t-il dans les pensions? Est-ce que c'est obligatoire pour les retraités? Quelles sont les prestations des retraités? D'après ce que j'ai compris, il y a une certaine confusion dans les calculs et dans les formulaires des retraités.

M. Laroche: Je vais essayer de répondre à une partie au moins de votre question. Je demanderai peut-être à mes collègues de m'aider.

En intégrant la sécurité de la vieillesse, on veut augmenter la pension des retraités qui prennent leur retraite de bonne heure jusqu'à l'âge de 65 ans. En fait, cela revient à lui avancer de l'argent pour qu'il ait plus d'argent pendant les premières années de sa retraite. Ensuite, quand il atteint 65 ans, nous récupérons cet argent car notre pension baisse. Autrement dit, la pension d'une personne qui prend sa retraite de bonne heure et qui choisit cette intégration est constante, à l'exception des augmentations de la sécurité de la vieillesse versée par le gouvernement. Voilà l'objet de cette mesure.

M. Lach: Vous permettez? M. Laroche a parlé d'une «pension plus élevée» mais en fait, cela permet d'uniformiser la pension d'un homme qui prend sa retraite avant 60 ans et dont la pension du CN est réduite pour cette raison. Cela l'amène à un certain niveau qui se maintiendra jusqu'à l'âge de 65 ans et au-delà, le total sécurité de la vieillesse et pension du CN restant constant en dépit du fait que la pension du CN est réduite.

Je vais vous citer un exemple et des chiffres: prenez une pension de 300\$, une personne qui prend sa retraite de bonne heure. Si elle le désire, et c'est entièrement à sa discrétion . . . Nous lui donnons alors 143\$ en plus de cette somme de base, ce qui lui fait une pension totale de 443\$. Lorsque cette personne prend sa retraite à 65 ans et touche la sécurité de la vieillesse, nous réduisons notre participation et, dans cet

[Text]

\$280 to \$163. He receives the OASP at that time and he continues at a level of approximately \$443.

• 2000

Now, let me make it clear that the OAS deducted in this case is the OAS as it was, the early one on which the first increase was based. If the OAS increases, as it will do from inflation, he gets the benefit of that during that period, and if he should die his survivor receives survivor benefits on the full original pension. I do not know if that has helped.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): The last part of my question was concerning the calculations. Have you gentlemen found, with the calculations and explaining it to pensioners, perhaps with the integration of OAS and what not and 55 and 65 years of age, that the forms are indeed perhaps a little complicated?

Mr. Lach: Perhaps we could undertake to look at that, but the reductions made are entirely actuarial.

The Chairman: Something which I do not think has been mentioned is that they calculate back after they have been alive for so long and say that now they have more than paid. Of course, they do not take the capitalized value, I suppose. That is what I think Darryl is saying: perhaps a clearer illustration so they understand what is happening and do not believe they have been taken after a few years.

Mr. Laroche: We will look at this form. We have already received comments from the research team and we will try to do whatever we can to improve it. The second thing, Mr. Gray, is that if you want to refer to chapter 3, page 17, there is an example you could read of the integration.

Mr. Radford: If I may, Mr. Chairman, in some of the briefs we have received, it appears that some of the people who transferred from CNR to CNCP Telecommunications feel perhaps things were not properly explained to them. They feel they have lost certain of the buy-back rights that they had. There undoubtedly were people in the 1935 plan who switched to the 1959 plan, who felt they had buy-back rights which they did not exercise before they left CN; and now that they are in CNCP, they feel they have lost years of service.

Mr. Laroche: Yes, what happened is that the CNCP partnership was created, to my knowledge, in 1981, and possibly the people you are talking about, when they were in CN, started to buy back service under the 1959 plan. Then when they transferred to CNCP, they joined the CN and CP plans and they were represented by CN and CP unions. In 1982 the railways and the unions negotiated again some other buy-back for their people in the 1935 plan. The CN and CP unions have not negotiated such benefits. So I assume that is what we are talking about here.

Mr. Radford: So it is the unions who did not negotiate . . . These are active employees; they are not pensioners.

[Translation]

exemple particulier, nous passons de 280\$ à 163\$. Il reçoit alors la sécurité de la vieillesse, ce qui maintient le total à environ 443\$.

Maintenant, il faut savoir que la sécurité de la vieillesse déduite dans ce cas, c'est la sécurité au départ, celle qui a servi au calcul de la première augmentation. Si la sécurité de la vieillesse augmente, et elle augmente à cause de l'inflation, il en profite pendant cette période et, s'il vient à mourir, son survivant reçoit une prestation au survivant qui équivaut à la totalité de la pension. J'espère que cette explication vous aura été utile.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je vous ai également parlé des calculs. Est-ce que vous avez pu constater en faisant les calculs ou en expliquant les formulaires aux retraités, avec l'intégration de la sécurité de la vieillesse, etc., la différence entre 55 et 65 ans, est-ce que vous avez pu constater que les formulaires étaient un peu trop compliqués?

M. Lach: Nous pourrions étudier cette question, mais les réductions effectuées sont entièrement actuarielles.

Le président: On a omis de mentionner, je crois, que lorsque les retraités atteignent un certain âge, on refait le calcul à l'envers et on détermine qu'ils ont plus que payé. Bien sûr, ils n'ont pas le capital, mais c'est ce que Darryl explique: il faudrait peut-être leur expliquer les choses un peu mieux pour qu'ils comprennent la situation et qu'ils ne s'estiment pas lésés après quelques années.

M. Laroche: Nous allons regarder ce formulaire. Le groupe de recherche a déjà fait des observations à ce sujet, nous allons essayer de l'améliorer. D'autre part, monsieur Gray, si vous voulez bien vous référer au chapitre 3, page 17, il y a un exemple de l'intégration que vous pourriez lire.

M. Radford: Monsieur le président, d'après certains mémoires que nous avons reçus, il y a des employés du CN qui ont été transférés au CNCP Télécommunications et qui estiment qu'on ne leur a pas expliqué suffisamment la situation. Ils pensent avoir perdu une partie de leur droit de rachat. En tout cas, il y avait des gens qui étaient inscrits au régime de 1935 et qui sont passés au régime de 1959 et ils estiment qu'ils ont dû racheter des droits qu'ils n'avaient pas exercés avant de quitter le CN. Maintenant qu'ils sont au CNCP, ils estiment qu'ils ont perdu des années de service.

M. Laroche: Oui, voilà la situation. Que je sache, l'Association CNCP s'est créée en 1981, et les gens dont vous parlez avaient commencé à racheter des services dans le cadre du régime de 1959 quand ils étaient au CN. Ils sont ensuite passés au CNCP, ils se sont inscrits au régime du CN et du CP et ont été représentés par les syndicats du CN et du CP. En 1982 les chemins de fer et les syndicats ont renégoié d'autres formes de rachat pour leurs employés qui se trouvaient dans le régime de 1935. Les syndicats du CN et du CP n'ont pas négocié ces prestations. J'imagine que c'est là le problème.

M. Radford: Par conséquent, ce sont les syndicats qui n'ont pas négocié . . . Ce sont des employés actifs, il ne s'agit pas de retraités.

[Texte]

Mr. Laroche: Yes, they are active employees who joined CN and CP.

Mr. Radford: But they are a minority on the . . .

Mr. Laroche: We have tried to do a little bit of research on it, and from what we could determine, the buy-back under the 1935 plan was in the initial demands of the unions, but then in the agreement that was reached it had disappeared. So they negotiated something else. Again, there was a question of choice. Obviously, here we were not part of the negotiations.

Mr. Radford: I have one other question, if I might. In the 1984 valuation, the actuary has begun to bring some of the unrealized market value gains into his calculation. Beyond 1984, if I look at the funds statement, there is roughly an excess of \$400 million of market value over book, most of it in common stocks, and there are probably other excesses in there. But it seems to me, when I look at the figures in the 1984 valuation, you have brought in about \$15 million of that excess—if I looked at the right figure—at the asset value you are using, and your actuarial balance sheet is about \$15 million more than the book value figure that is in the annual report. Is that not a rather slow process to bring in excesses?

• 2005

Mr. Morency: I have two observations on that. I do not know where exactly you get the \$15 million, because the actual number is more like \$36 million than \$15 million. I am looking for the exact page where I can find that and can tell you exactly where it is. You have it in the appendix, I believe, which gives the detail of that. It is exhibit 4 of the report—

Mr. Radford: Look at page 29 of your valuation; I see the Pension Trust Fund at \$3.764 billion. That is your actuarial valuation asset which you are using.

Mr. Morency: Yes. I see.

Mr. Radford: And if I look at the funds statement, I will find that there is only \$15 million difference.

Mr. Morency: Please refer to page 19. The reason, as explained on page 19, is that the total Pension Trust Fund of CN includes money for what we refer to as the NAR Pension Plan, which is the North Alberta Railway pension plan. The assets for that particular plan represent \$21 million which must be taken out of the value of assets because the liability of that plan is valued separately. So the \$15 million plus the \$21 million makes my \$36 million.

Mr. Radford: But still it is \$36 million on \$400 million.

Mr. Morency: That is a good point.

Mr. Radford: That is 10% over three years.

Mr. Morency: That brings us to the second observation. The method we decided to use here is not one that was "invented for CN"; it is one which I personally have been using for lots

[Traduction]

M. Laroche: Oui, ce sont des employés actifs qui sont entrés au CN et CP.

M. Radford: Mais c'est une minorité . . .

M. Laroche: Nous avons essayé de nous informer, et d'après ce que nous avons pu trouver, le rachat dans le cadre du régime de 1935 correspondait à une exigence des syndicats; par la suite, dans l'accord signé, il n'en était plus question. Quelque chose d'autre a donc été négocié. Là encore, c'était une question de choix. De toute évidence, nous n'avons pas participé aux négociations.

M. Radford: J'ai une autre question, si vous permettez. Dans l'évaluation de 1984 l'actuaire a commencé à faire entrer dans ses calculs certains gains sur la valeur de marché non réalisés. Après 1984, si je consulte les bilans, il y a un excédent d'environ 400 millions de dollars de la valeur de marché par rapport aux livres, dans l'ensemble, il s'agit d'actions communes, et il y a probablement d'autres excédents également. Mais si je consulte les chiffres de l'évaluation de 1984, il me semble que 15 millions de dollars environ de cet excédent a été calculé à la valeur de l'actif que vous utilisez et votre bilan actuariel dépasse d'environ 15 millions de dollars les chiffres qui figurent dans le rapport annuel. Est-ce que ce n'est pas une méthode un peu lente pour résorber les excédents?

M. Morency: J'ai deux observations à ce sujet. Je ne sais pas exactement où vous trouvez les 15 millions de dollars en question, car il s'agit plutôt de 36 million de dollars et non de 15 millions de dollars. Je cherche la page exacte de cette référence pour pouvoir vous la donner. Cela figure dans l'annexe, c'est là qu'on trouve les détails. Cela se trouve dans la pièce 4 du rapport . . .

M. Radford: Regardez la page 29 de votre évaluation. Je vois que le fond de fiducie de pension est de 3.764 milliards de dollars. C'est l'évaluation actuarielle que vous utilisez.

M. Morency: Oui, je vois.

M. Radford: Et si je regarde le bilan des fonds, je vois que la différence est seulement de 15 millions de dollars.

M. Morency: Veuillez vous référer à la page 19. Comme on l'explique à la page 19, cela tient au fait que le fond de fiducie de pension du CN comprend de l'argent destiné à ce que nous appelons le régime de pension NAR, c'est-à-dire le régime de pension de la *North Alberta Railway*. Les actifs de ce régime représentent 21 millions de dollars qui doivent être défalqués de la valeur des actifs car l'aspect passif de ce plan est évalué séparément. Cela vous donne donc 15 millions de dollars plus 21 millions de dollars ce qui fait 36 millions de dollars.

M. Radford: Mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit de 36 millions de dollars sur 400 millions de dollars.

M. Morency: C'est juste.

M. Radford: Autrement dit, 10 p. 100 sur trois ans.

M. Morency: Et cela nous amène à la seconde observation; la méthode que nous avons décidé d'utiliser ici n'a pas été «inventée pour le CN.» C'est une méthode que j'ai moi-même

[Text]

of my clients and my company is using for many clients, too. It is based on a method that is not dissimilar from the one which must be used by insurance companies to value their portfolio of assets, especially the stock part of it. The method calls for a recognition of realized and non-realized gains at a certain rate, and the rate in this particular case is 20%. So what it means is that over five years the entire difference you are talking about will all be brought in.

What you have to remember is that back in 1981 the market value was below the book value. So when we start with the 1981 number, the first thing we do is bring a loss. Then after that the fund started to perform better; the market value reached up to the level of the book and then above the book. But we have to start with the last number, and the last number is as of December 1981, and that number as market value was below book. So we recognize 20% . . .

Mr. Radford: If you had a move, and you were a life insurance company and if you were \$200 million below in 1981 and you are \$400 million above in 1983, that is a net move of \$200 million, is it?

Mr. Morency: It sounds to me like a net move of \$600 million.

Mr. Radford: Well, no. You have a net positive of \$200 million.

Mr. Morency: Well, you started from minus 2—

Mr. Radford: Minus 2, and I got plus 4.

Mr. Morency:—so that is a net move of \$600 million.

Mr. Radford: Yes. All right, then I take 15% of that each year . . .

Mr. Morency: Yes.

Mr. Radford:—if I was a life company under the current rules. And you have added back the gains that are being reported through an income.

If I could go back and reconstruct, you say that I will find that you are taking 15% . . .

Mr. Morency: I am actually taking 20%. That is what exhibit 4 does. It shows you exactly where the numbers started from, as of December 31, 1981, to December 31, 1984. It shows you all the steps taken to arrive at that number for each of the three calendar years. And the method, as I say, recognizes 20% of those realized and non-realized gains annually. So over five years, let us assume that we will still . . .

Mr. Radford: So we already have \$80 million for next year—1985?

[Translation]

utilisée pour beaucoup de clients et que ma compagnie utilise pour beaucoup de clients également. Elle se basait sur une méthode qui ressemble assez à celles des compagnies d'assurance pour évaluer leur portefeuille d'actifs, en particulier les actions. La méthode en question tient compte des gains réalisés et non réalisés à un certain taux et, dans ce cas particulier, le taux est de 20 p. 100. Autrement dit, sur une période de cinq ans, toute la différence aura été résorbée.

Vous devez vous souvenir qu'en 1981 la valeur de marché était inférieure à la valeur des livres. Par conséquent, quand on commence avec le chiffre de 1981, on commence par consigner une perte. Par la suite, le fond a commencé à mieux se débrouiller, la valeur de marché s'est alignée sur la valeur des livres, puis l'a dépassée. Mais nous devons commencer par le dernier chiffre, et le dernier chiffre remonte à décembre 1981. Or, à ce moment-là, la valeur de marché était inférieure à la valeur des livres. Nous prenons donc 20 p. 100 . . .

M. Radford: Si vous étiez une compagnie d'assurance et qu'il y ait une évolution, si vous étiez à 200 millions de dollars en-dessous en 1981, si vous êtes à 400 millions de dollars au-dessus en 1983, cel fait une évolution nette de 200 millions de dollars, n'est-ce pas?

M. Morency: Pour moi, cela fait un écart net de 600 millions de dollars.

M. Radford: Non. L'actif net est de 200 millions de dollars.

M. Morency: Vous avez commencé à moins deux . . .

M. Radford: Moins deux, pour atteindre plus quatre.

M. Morency: . . . cela fait donc un écart net de 600 millions de dollars.

M. Radford: Oui. Très bien, on prend ensuite chaque année 15 p. 100 de cette somme . . .

M. Morency: Oui.

M. Radford: . . . s'il s'agissait d'une compagnie d'assurance-vie, assujettie aux règles actuelles. Vous avez rajouté ensuite les gains tirés de revenus.

Je vais essayer de revenir en arrière et de reconstruire la séquence: vous prétendez que je constaterai que vous prenez 15 p. 100 . . .

M. Morency: En fait, je prends 20 p. 100. C'est ce que vous voyez dans la pièce 4. Cela vous montre exactement d'où on est partis et l'évolution entre le 31 décembre 1981 et le 31 décembre 1984. Vous voyez toutes les mesures prises pour atteindre ce chiffre pour chaque année civile. Comme je vous l'ai dit, la méthode prend 20 p. 100 chaque année des gains réalisés et non réalisés. Par conséquent, sur cinq ans, supposons que nous ayons encore . . .

M. Radford: Nous avons donc déjà 80 millions de dollars pour l'année prochaine, 1985?

[Texte]

Mr. Morency: In as much as we do not lose it in 1985, yes. In as much as we do not lose it. It is going to be brought in on a regular basis at the pace of 20% a year.

Mr. Radford: And you, therefore, are freeing Mr. Cedraschi from worrying about whether he buys and sells, because the alternative would be to tell him to go out and sell all the stocks, buy them back, and we reduce the unfunded liability by \$400 million.

Mr. Morency: Well, what you are saying is, if I were using the book value to value the assets, the book value would be influenced by Mr. Cedraschi's transactions.

Mr. Radford: Well, you were up until this valuation. The 1980 and 1981 valuations were done on that basis.

Mr. Morency: That is right. That is right.

Mr. Radford: So there has been a change in the valuation . . .

Mr. Morency: Yes.

Mr. Radford: —which will attempt to bring in realised and unrealised markets.

Mr. Morency: That is right. And I should like to say that this change is reflective of what is going on in the Canadian world of pensions, where now you have more than two-thirds of the plans which are valued according to some kind of adjusted market value, the same way this plan is now valued. And there has been a definite trend moving away from book towards adjusted market value.

Mr. Radford: The fund will also increase by the . . . What will happen to the gain on the real estate that the fund has taken in 1985? Will you amortize that, or will that come all in this year?

Mr. Morency: In the method, we do not differentiate between gains on real estate or gains on whatever. I use the market value as published by the CN investment division, according to their audited statement, and if there is a gain there I take it into account. I do not really care whether it comes from stocks, bond obligation, real estate, whatever.

Mr. Radford: They do not market value anything but bonds or stocks.

Mr. Morency: Well, that is for Mr. Cedraschi to answer.

Mr. Radford: You do not question the values he puts on his assets?

Mr. Morency: I guess, in as much as the value is certified by a chartered accountant and the auditors.

Mr. Radford: It certifies book value and market value shown in parenthesis. That is a standard accounting procedure.

Mr. T. Cedraschi (President, CN Investments): The real estate is at book. The gain that you refer to was income and therefore was fully taken into the market value in 1985 because it was a realized income. Whenever we realize an income in real estate, it fully comes into the market value and into the book value.

[Traduction]

M. Morency: À condition que nous ne les perdions pas en 1985, oui. À condition que nous ne les perdions pas. Ils vont arriver régulièrement au rythme de 20 p. 100 par an.

M. Radford: Par conséquent, vous dispensez M. Cedraschi de s'inquiéter d'acheter et de vendre, parce que la seule autre solution serait de lui dire de vendre toutes les actions, de les racheter, et nous réduisons le passif non financé de 400 millions de dollars.

M. Morency: Autrement dit, si nous utilisons la valeur des livres pour évaluer les actifs, cette valeur serait influencée par les transactions de M. Cedraschi.

M. Radford: C'était la situation jusqu'à cette évaluation. Les évaluations de 1980-1981 ont été faites de cette façon.

M. Morency: C'est exact. C'est exact.

M. Radford: La méthode d'évaluation a donc changé . . .

M. Morency: Oui.

M. Radford: . . . pour essayer de tenir compte des marchés réalisés et non réalisés.

M. Morency: Exactement. J'ajoute que ce changement tient compte de l'évolution générale des pensions canadiennes; en effet, plus des deux tiers des régimes de pension sont évalués selon une valeur de marché ajustée quelconque, exactement comme ce régime-ci. Autrement dit, on s'est très nettement écarté de la valeur des livres pour se rapprocher d'une valeur de marché ajustée.

M. Radford: Le fonds augmentera également de . . . Que deviendront les gains tirés de l'immobilier en 1985? Est-ce que vous allez amortir cela ou bien est-ce que tout cela rentrera au cours de cette année?

M. Morency: Dans notre méthode, nous ne faisons pas de différence entre les gains sur l'immobilier et les gains sur autre chose. Nous utilisons la valeur de marché publiée par la division des investissements du CN et conforme à leur bilan vérifié, et s'il y a un gain, j'en tiens compte. Peu m'importe qu'ils viennent d'actions, d'obligations, d'immobiliers, etc.

M. Radford: Ils évaluent uniquement la valeur de marché des actions ou des obligations.

M. Morency: Il faut demander cela à M. Cedraschi.

M. Radford: Vous ne contestez pas la façon dont il évalue ses actifs?

M. Morency: Dans la mesure où un comptable agréé où les vérificateurs certifient la valeur.

M. Radford: Ils certifient la valeur des livres et la valeur de marché figure entre parenthèses. C'est une procédure comptable standard.

M. T. Cedraschi (président, Investissement CN): L'immobilier est évalué à la valeur de livres. Les gains dont vous parlez sont des revenus et, par conséquent, comme il s'agissait de revenus réalisés, ils ont été portés entièrement à la valeur de marché en 1985. Chaque fois que nous réalisons en revenu en immobilier, il est porté entièrement à la valeur de marché et à la valeur de livres.

[Text]

Mr. Radford: Sorry. But in 1985, your statement is not out, but . . .

Mr. Cedraschi: That will show that gain off the sale of real estate. But the rest of the real . . .

Mr. Radford: That is a gain.

Mr. Cedraschi: That is a gain. The rest of the real estate . . .

Mr. Radford: It is not an income, it is a gain.

Mr. Cedraschi: Yes.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I have one last question, Mr. Chairman. Has the fund ever lent money to CN or CN projects?

Mr. Laroche: No.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, are we nearly through with the questioning of the . . .

The Chairman: It is up to you. We can go on for hours, if you wish.

Mr. Benjamin: I have no more myself, but I just wondered. I want to compliment CN. You have been very forthcoming. You have given us more stuff than we can digest, but we will work at it.

But one of the associations, Mr. Campbell representing the employees and pensioners' committee in the Ottawa area, has written to the subcommittee, Mr. Chairman, requesting some additional information. Do you have it?

The Chairman: We can get that. We have it here and we will . . .

Mr. Benjamin: Well, I just wondered if we could give that to CN. They would like this additional information. Or if it is in here, you could point out where it is and if any of it is not in there, if you could provide them with it. They need it as quickly as possible to complete their own submission. I am wondering if we should not pass a copy of this on to the CN people.

The Chairman: We had intended to do that after the meeting. But if you want to do it now, that is fine.

Mr. Benjamin: Oh, that is fine. Good.

The Chairman: Well, if there are no further questions, thank you again, gentlemen.

I declare this meeting adjourned until tomorrow morning at 9.

[Translation]

M. Radford: Excusez-moi. Mais en 1985, votre bilan n'a pas paru . . .

M. Cedraschi: Vous pourrez constater que ces gains sont inscrits au titre de l'immobilier. Quant au reste des valeurs immobilières . . .

M. Radford: C'est un gain.

M. Cedraschi: C'est un gain. Le reste des gains immobiliers . . .

M. Radford: Il ne s'agit pas d'un revenu, mais d'un gain.

M. Cedraschi: Oui.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Une dernière question, monsieur le président. Est-ce que le fonds a déjà eu l'occasion de prêter de l'argent au CN ou au CP pour leurs projets?

M. Laroche: Non.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci.

M. Benjamin: Monsieur le président, nous avons presque terminé de poser des questions au . . .

Le président: C'est à vous de décider. Si vous le voulez, nous pouvons continuer pendant des heures.

M. Benjamin: Personnellement, je n'en ai plus, mais je me demandais où nous en étions. Je tiens à faire des compliments au CN. Vous avez fait preuve d'un grand esprit de coopération, vous nous avez donné plus de données que nous n'en pouvons absorber, mais nous ferons notre possible.

Le représentant d'une des associations d'employés et de retraités de la région d'Ottawa, M. Campbell, a écrit au sous-comité, monsieur le président, pour demander des informations complémentaires. Vous les avez?

Le président: Nous pouvons les obtenir. Nous les avons ici et nous . . .

M. Benjamin: Peut-être pourriez-vous les communiquer également au CN. Ces informations supplémentaires leur seraient utiles. D'un autre côté, vous pourriez également leur dire où elles se trouvent et s'il manque certaines choses, vous pourriez compléter ensuite. Ils en ont besoin pour terminer leur propre intervention le plus rapidement possible. Je me demande s'il ne faudrait pas en donner également un exemplaire aux gens du CN.

Le président: Nous avons l'intention de le faire après la séance. Mais si vous voulez le faire tout de suite, c'est parfait.

M. Benjamin: Oh, parfait, excellent.

Le président: Et bien, s'il n'y a pas d'autres questions, merci encore, messieurs.

La séance est levée jusqu'à demain matin, 9 heures.



If undelivered, return COVER ONLY to:
 Canadian Government Publishing Centre,
 Supply and Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
 retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
 Centre d'édition du gouvernement du Canada,
 Approvisionnement et Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian National Railways:

- Jean Pierre Laroche, Vice-President, Employee Relations;
- Yvon H. Masse, Senior Vice-President and Chief Financial Officer;
- Bernard Morency, Principal, "William M. Mercer Limitée";
- George Lach, Pensioner, former Senior Vice-President;
- Edmond D. Pinonnault, Vice-President and Counsel;
- Tullio Cedraschi, President, CN Investments.

Des Chemins de fer nationaux du Canada:

- Jean Pierre Laroche, vice-président, Relations du personnel;
- Yvon H. Masse, premier vice-président et chef de la direction financière;
- Bernard Morency, associé principal, William M. Mercer Limitée;
- George Lach, retraité, autrefois premier vice-président;
- Edmond D. Pinonnault, vice-président et avocat-conseil;
- Tullio Cedraschi, président directeur général, division des investissements du CN.

Issue No. 2

Fascicule n° 2

Thursday, October 3, 1985

Le jeudi 3 octobre 1985

Chairman: Vince Dantzer

Président: Vince Dantzer

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on the

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le

Canadian National Railways' Pension System

of the Standing Committee on Transport

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

du Comité permanent des transports

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the

Première session de la

Thirty-third Parliament, 1984-85

trente-troisième législature, 1984-1985

SUB-COMMITTEE ON THE CANADIAN NATIONAL RAILWAYS' PENSION SYSTEM OF THE STANDING COMMITTEE ON TRANSPORT

SOUS-COMITÉ SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

Chairman: Vince Dantzer

Président: Vince Dantzer

Vice-Chairman: Darryl L. Gray

Vice-président: Darryl L. Gray

MEMBERS/MEMBRES

Les Benjamin
Dennis H. Cochrane

Thérèse Killens

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Jean Michel Roy

Clerk of the Sub-committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, OCTOBER 3, 1985

(9)

[Text]

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met *in camera* at 9:14 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer.

In attendance: R. David Radford, Study Director; David R. Brown, Actuary. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1*).

At 10:50 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

EVENING SITTING

(10)

The Sub-committee on the Canadian Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met at 6:12 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: From the Canadian Railway Labour Association: Edward G. Abbot, Executive Secretary. Jean Guy Montpetit, Montreal, Quebec, private citizen. Harold N. Campbell, London, Ontario, private citizen. *From the CN Pensioners' Association—Quebec:* Paul H. Gignac, President. *From the Royal Canadian Legion—Ladies Auxiliary—Lasalle 212 Branch:* Raphael G. Moore.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1*).

On motion of Dennis H. Cochrane, it was agreed,—That the Chairman be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, provided that two Sub-committee members including the Chairman are present.

Edward G. Abbot made a statement and answered questions.

Jean Guy Montpetit made a statement and answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 3 OCTOBRE 1985

(9)

[Traduction]

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à huis clos, ce jour à 9 h 14, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude; David R. Brown, actuaire. *De la Bibliothèque du Parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1*).

A 10 h 50, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DU SOIR

(10)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit, ce jour à 18 h 12, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du Parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche, conseillère juridique.

Témoins: De l'Association des syndicats de cheminots du Canada: Edward G. Abbot, secrétaire exécutif; Jean-Guy Montpetit, Montréal (Québec), simple particulier; Harold N. Campbell, London (Ontario), simple particulier. *De l'Association des retraités du CN—Québec:* Paul H. Gignac, président. *De La Légion canadienne—Les femmes auxiliaires Succursale 212—Lasalle:* Raphael G. Moore.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbal et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1*).

Sur motion de Dennis H. Cochrane, *il est convenu*,—Que le président soit autorisé à tenir des réunions, à recevoir des témoignages et à en permettre l'impression, pourvu que deux membres au moins du Sous-comité, dont le président, soient présents.

Edward G. Abbot fait une déclaration et répond aux questions.

Jean-Guy Montpetit fait une déclaration et répond aux questions.

Harold N. Campbell made a statement and answered questions.

Paul H. Gignac made a statement and answered questions.

At 7:45 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 8:33 o'clock p.m., the sitting resumed.

Raphael G. Moore made a statement and answered questions.

At 8:57 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Harold N. Campbell fait une déclaration et répond aux questions.

Paul H. Gignac fait une déclaration et répond aux questions.

A 19 h 45, le Sous-comité interrompt les travaux.

A 20 h 33, le Sous-comité reprend les travaux.

Raphael G. Moore fait une déclaration et répond aux questions.

A 20 h 57, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Jean Michel Roy

Clerk of the Sub-committee

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de travail le mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (Les Procès-verbaux et Résumés de Procédure et Réponse datés jeudi 20 juin 1985, fascicule n. 1).

SÉANCE DU SOIR
(10)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit, ce jour à 18 h 15, sous la présidence de Vincent Dastous, (président).

Membres du Sous-comité présents: Les honorables Dennis H. Cochrane, Vincent Dastous,

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude de la Bibliothèque du Parlement; Mitchell Morton, attaché de recherche, conseiller juridique.

Président: De l'Association des étudiants de l'école de Commerce Edward G. Abbot, secrétaire exécutif, Jean Guy Monpélot, Montréal (Québec), simple particulier; Harold N. Campbell, London (Ontario), simple particulier; R. Gignac, président des retraités du CN—Québec; Paul H. Gignac, président de la Légion canadienne—Les frères marchands; Les honorables: 215—Laurie Raphael G. Moore.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de travail le mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (Les Procès-verbaux et Résumés de Procédure et Réponse datés jeudi 20 juin 1985, fascicule n. 1).

Sur motion de Dennis H. Cochrane, il est convenu que le président soit autorisé à tenir des réunions à recevoir et autoriser la tenue de réunions, pourvu que des témoins soient présents et que l'impression pour les documents soit en mains du sous-comité, dont le président, soient présents.

Edward G. Abbot fait une déclaration et répond aux questions.

Jean-Guy Monpélot fait une déclaration et répond aux questions.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See Minutes of Proceedings and Response dated Thursday, June 20, 1985, issue No. 1).

EVENING SITTING
(10)

The Sub-committee on the Canadian Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met at 6:15 o'clock p.m. this day, the Chairman, Vincent Dastous, presiding.

Members of the Sub-committee present: Mr. Benjamin Dennis H. Cochrane, Vincent Dastous,

Also present: R. David Radford, Study Director from the Library of Parliament; Mitchell Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses from the Canadian Railway Labour Association: Edward G. Abbot, Executive Secretary, Jean Guy Monpélot, Montreal, Quebec, private citizen; Harold N. Campbell, London, Ontario, private citizen; From the CN Pensioners' Association—Québec: Paul H. Gignac, President; From the Royal Canadian Legion—Laurier Auxiliary—Laurie Raphael G. Moore.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See Minutes of Proceedings and Response dated Thursday, June 20, 1985, issue No. 1).

On motion of Dennis H. Cochrane, it was agreed—that the Chairman be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, provided that two Sub-committee members including the Chairman are present.

Edward G. Abbot made a statement and answered questions.

Jean Guy Monpélot made a statement and answered questions.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, October 3, 1985

• 1812

The Chairman: I declare the meeting open.

We have some housekeeping business to do. Have you a motion, sir?

Mr. Cochrane: I have a motion, Mr. Chairman, that the Chair be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, provided that two subcommittee members, including the chairman, are present.

Motion agreed to

The Chairman: Gentlemen, I want to apologize for the delay in this matter. We are a very small committee, a committee of five. Last week one of our members, Mrs. Killens, was seriously injured in an automobile accident, so she will not be with us for some time, which leaves us with four because the party she represented has not been able to appoint another member. We hope that will be solved. As a result, sometimes we have difficulty in getting a quorum, as you note tonight. That is the reason we have had our delay.

So we can now start, with Mr. Edward Abbot of the Canadian Railway Labour Association. Sir, would you introduce the rest of your members?

Mr. Edward G. Abbot (Executive Secretary, Canadian Railway Labour Association): I am the rest, Mr. Chairman. I have to apologize for the two witnesses I had scheduled to bring: Mr. Réal Proulx of the United Transportation Union and Mr. Léo Roy of the Brotherhood of Railway Carmen. Mr. Roy is appearing before the conciliation commissioner in the negotiations in Montreal, and I believe Mr. Proulx is in the same sort of situation. I think we will just have to press on.

Members of the subcommittee, the subcommittee has been empowered to study all matters related to the Canadian National Railway pension system and has the power to retain expert professional, technical and clerical staff. At first blush, it would appear to be an impossible task to properly investigate the complexities of the Canadian National plan in such a short period of time. However, the subcommittee's task is simplified by the various recent extensive inquiry commissions, Senate and standing committee hearings and investigations into the Canadian National Railway pension plan and, in some instances, the Canadian Pacific plan.

Thousands, if not millions, of words have been written on the subject now before the subcommittee, and the Canadian Railway Labour Association has participated extensively in most of the inquiries over the last 10 years. In our opinion, two

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 3 octobre 1985

Le président: La séance est ouverte.

Nous devons d'abord régler quelques points de routine. Vous voulez présenter une motion?

M. Cochrane: En effet, je propose que la présidence soit autorisée à tenir des réunions, à entendre les témoignages et à en permettre l'impression en l'absence de quorum, à condition que deux membres du Sous-comité soient présents, y compris le président.

La motion est adoptée

Le président: Je m'excuse du retard, messieurs. Nous ne sommes qu'un petit Comité, formé de cinq membres. La semaine dernière, un de nos membres, M^{me} Killens, a subi un grave accident d'automobile; elle ne pourra pas nous revenir de sitôt, de sorte que nous devons fonctionner avec quatre membres, le parti qu'elle représente n'ayant pas pu lui trouver un remplaçant. Nous espérons arriver à résoudre ce problème, mais en attendant, nous avons parfois du mal à obtenir notre quorum. C'était le cas ce soir.

Nous allons maintenant commencer avec M. Edward Abbot qui représente l'Association des syndicats de cheminots du Canada. Vous voulez bien nous présenter les autres membres de votre délégation?

M. Edward G. Abbot (secrétaire exécutif, Association des syndicats de cheminots du Canada): C'est moi qui suis la délégation, monsieur le président. Je m'excuse au nom des deux autres témoins qui devaient comparaître, M. Réal Proulx, des Travailleurs unis des transports, ainsi que M. Léo Roy, de la Fraternité des wagonniers de chemins de fer. M. Roy compare actuellement devant le commissaire conciliateur dans le cadre des négociations à Montréal, c'est le cas également de M. Proulx, si je comprends bien. Je vais donc nous présenter notre exposé.

Membres du Sous-comité, vous avez été chargés d'étudier toutes les questions liées au régime de pensions des chemins de fer Nationaux du Canada et vous avez le pouvoir de vous doter du personnel professionnel, technique et de soutien de bureau dont vous avez besoin. À première vue, il pourrait sembler impossible pour qui que ce soit d'arriver en si peu de temps à faire le tour de toutes les difficultés que pose le Régime des chemins de fer Nationaux du Canada. Cependant, le Sous-comité a l'avantage de venir après de nombreuses commissions d'enquête, audiences de comités sénatoriaux et permanents et études sur le Régime de pensions des chemins de fer Nationaux du Canada et dans certains cas du régime de pensions du Canadien Pacifique.

Des milliers, sinon des millions de mots ont été écrits sur le sujet dont est actuellement saisi le Sous-comité et l'Association des syndicats de cheminots du Canada a participé de façon très active à la plupart des études sur le même sujet au cours des 10

[Text]

major problems have been crystallized as a result of the extensive investigation of the Canadian National pension plan.

• 1815

One is the need for some form of indexing for pensioners and a mechanism to provide indexing for future pensioners. How can this indexing be paid for? Can the Canadian National Pension Fund absorb the cost of indexing present Canadian National pensions? How will indexing be provided for the active employees when they join the pensioners' ranks.

Two is the position held by Mr. Earl White on behalf of the Canadian Railway Employees' Pension Association on both railway pension plans, which has been well documented and factually supported in his submissions to all of the previous pension inquiries. The members of the subcommittee are aware of Mr. White's arguments, and he will most certainly be placing them before you again at this round of hearings.

Mr. Earl White argues that the railway pension plans can adequately provide indexing or real value protection for pensioners. In fact, I believe Mr. White argues that the railway companies today and historically have made money from their pension plans at the expense of railway pensioners.

If your subcommittee can, once and for all, clearly decide whether or not the Canadian Railway Employees' Pension Association's position is valid, then you will have done a tremendous service to all concerned. Either the Canadian National or the Canadian Railway Employees' Pension Association are factual; both cannot have valid positions. Mr. White placed his analysis before a number of bodies; none have clearly refuted his claims.

In our submission, the aforementioned two points are the nub of the problem which should be addressed by your subcommittee. The provision of a mechanism to provide indexing for present railway pensioners and for future pensioners will make the railway pension plans the best plans in the country.

Our association will not take up the subcommittee's valuable time by reading into the record our detailed arguments on the railway pension plans. Our arguments in the main remain as outlined in our previous submissions. I have attached copies of our major presentations as appendices, beginning with the most recent submission: appendix A, the Canadian Railway Labour Association submission, dated September 17, 1984, to Mr. Brian Williams, Q.C. Commissioner, CN Pension Inquiry. This commission was set up by the former transport minister, the Hon. Lloyd Axworthy, on August 21, 1984. As you are aware, Commissioner Williams did not complete his inquiry since his mandate was terminated by the new government.

[Translation]

dernières années. A notre avis, de grands problèmes ont été identifiés à la suite de toute cette attention accordée au régime de pension des Chemins de fer Nationaux du Canada.

D'abord, il convient de trouver un moyen quelconque d'indexer les pensions actuelles de même qu'un mécanisme pour indexer les pensions futures. Comment cette indexation doit-elle être financée? La caisse de pension du Canadien National peut-elle absorber les coûts de l'indexation des pensions du Canadien National? Quelle forme l'indexation prendra-t-elle pour les employés actifs au moment où ils auront droit à leur pension?

Le deuxième problème a été largement expliqué par M. Earl White au nom de l'Association pour plans de pensions d'employés ferroviaires canadiens relativement aux deux régimes. Sa position a été appuyée par de nombreux documents déposés devant les commissions d'enquêtes antérieures. Les membres du Sous-comité connaissent bien les arguments de M. White. Ils auront d'ailleurs probablement encore l'occasion de les entendre au cours de cette série d'audiences.

M. Earl White fait valoir que les régimes de pensions des Chemins de fer peuvent être indexés adéquatement et que la valeur réelle des pensions peut être protégée. De fait, M. White est d'avis que les compagnies de chemins de fer réalisent actuellement et ont toujours réalisé des profits avec leur régime de pensions, et ce aux dépens des pensionnés des chemins de fer.

Si votre Sous-comité parvenait seulement à établir clairement si l'Association pour plans de pensions d'employés ferroviaires canadiens a raison ou non, il rendrait un grand service à tous les intéressés. Ou le Canadien National ou l'Association pour plans de pensions d'employés ferroviaires canadiens a raison. Les deux ne peuvent pas avoir raison en même temps. M. White a fait valoir sa position devant un certain nombre d'organismes. Personne n'a encore réussi à réfuter clairement ses arguments.

A notre avis, ces deux points constituent le noeud du problème auquel fait face votre Sous-comité. Un mécanisme qui permettrait d'indexer les pensions actuelles comme les pensions futures rangerait les régimes de pensions des chemins de fer parmi les meilleurs du pays.

Notre association ne veut pas prendre le temps précieux du Sous-comité pour lire dans les procès-verbaux ses arguments détaillés sur le régime de pensions des chemins de fer. Nos arguments restent à peu près les mêmes que ceux que nous avons déjà eu l'occasion de faire valoir. Les principaux exposés que nous avons eu l'occasion de faire dans le passé sur le sujet sont joints à notre mémoire sous forme d'annexes, en commençant par le plus récent à l'annexe A, au nom de l'Association des syndicats de cheminots du Canada, en date du 17 septembre 1984, adressé à M. Brian Williams, C.R., commissaire, Commission d'enquêtes sur les pensions du CN. Cette commission avait été créée par l'ancien ministre des Transports, l'honorable Lloyd Axworthy, le 21 août 1984. Comme vous le savez, le commissaire Williams n'a pas pu terminer son

[Texte]

Appendix B: Canadian Railway Labour Association's submission dated September 1983, to the Parliamentary Task Force on Pension Reform.

Appendix C: Canadian Railway Labour Association presentation to the Noel Hall Industrial Inquiry Commission into Railway Pension Plans, December 13, 1974.

Appendix D: Canadian Railway Labour Association to the Standing Committee on Transportation and Communications concerning Canadian National Railway Pensions, June 1970. Submission by the General Chairmen's Association, Canadian National Railway Unions, June 1970.

On behalf of the Canadian Railway Labour Association, I thank the members of the subcommittee for this opportunity to again place our concerns before you on the plight of the Canadian National Railway pensioners.

It is unfortunate that the subcommittee is unable to look at the Canadian Pacific Railway plan. However, clearly the pensioners of that company are confronted with the same problems as their counterparts at Canadian National.

I am now prepared to answer any questions the subcommittee may wish to ask. If there are any questions I am unable to answer, or if there is any more information you require, I will be pleased to provide it at a later date.

Mr. Chairman, I would like to add a few comments to that formal submission. These are in the area of criticisms over a period of time that have been made in front of committees and hearings from the pensioners' associations and pensioners themselves, and these criticisms we sympathize with and we understand. We accept them, realizing the emotion involved in this type of issue and from where they come.

One criticism has been that the railway unions are not concerned about the plight of the pensioner because they represent the present employees, doing collective bargaining, and they do not care about the pensioners. Now, this leads to two points.

• 1820

One is that there is no question that the railway unions will always put and are mandated by law to put the position of the present employees in the collective bargaining process first and foremost. I make no apology for that. We do effectively represent the employees that we are mandated by the Canada Labour Code to represent. We have done that historically and we will continue to do that under the ambit of the law.

Prior to 1975, as you are aware, the Canadian pension plan was, and still is, a company plan. That is a fact. It was created by the company. It includes organized and unorganized members of Canadian National from the president down to the

[Traduction]

enquête puisque son mandat lui a été retiré par le nouveau gouvernement.

A l'annexe B, le mémoire de l'Association des syndicats de cheminots du Canada au groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions, en date de septembre 1983.

A l'annexe C, le mémoire de l'Association des syndicats de cheminots du Canada à la Commission d'enquêtes industrielle Noel Hall sur les régimes de pensions des chemins de fer, en date du 13 décembre 1974.

A l'annexe D, le mémoire de l'Association des syndicats de cheminots du Canada sur les pensions des chemins de fer Nationaux du Canada au Comité permanent des transports et des communications date de juin 1970. Le mémoire des présidents généraux, le syndicat des chemins de fer Nationaux du Canada, en juin 1970.

Au nom de l'Association des syndicats de cheminots du Canada, je remercie les membres du Sous-comité de nous avoir donné cette occasion de lui faire part de nos préoccupations sur le sort des pensionnés des chemins de fer Nationaux du Canada.

Il est malheureux que ce Comité ne puisse pas examiner le régime de pensions du chemin de fer Canadien Pacifique. Les pensionnés de cette compagnie éprouvent exactement les mêmes problèmes que leurs homologues du Canadien National.

Je suis maintenant disposé à répondre aux questions du Sous-comité. Si je suis dans l'impossibilité de le faire tout de suite ou si je dois donner un supplément d'informations, je le ferai plus tard.

Auparavant, j'aimerais ajouter encore quelques observations, si vous le permettez, monsieur le président. Il s'agit de critiques qui ont été formulées devant les comités et les commissions d'enquêtes par les associations de pensionnés et les pensionnés eux-mêmes. Nous pouvons comprendre certaines de ces critiques. Nous savons très bien à quel point le problème suscite l'émotion chez eux.

Entre autres choses, il a été indiqué que les syndicats de cheminots ne préoccupent guère du sort des pensionnés parce qu'ils doivent représenter les employés actifs, négocier collectivement pour eux. Nous voudrions faire valoir deux points à ce sujet.

Tout d'abord, il ne fait pas de doute que les syndicats de cheminots accorderont toujours, comme l'exige la loi, la priorité à leurs employés actuels, au cours des négociations collectives. Et je ne m'en excuse aucunement. Je pense que nous représentons avec succès les employés dont le Code canadien du travail nous a fait les mandataires. C'est ce que nous avons toujours fait et que nous continuerons à faire aux termes de la loi.

Avant 1975, vous savez que notre régime de pension était un régime d'assurance de la société, et il l'est toujours. C'est un fait. Le régime a été mis sur pied par notre entreprise et s'adresse à tous les membres syndiqués ou non du Canadien

[Text]

office boy. That is the status of the plan. The plan is a plan by which, the rules state very clearly, employees will make a contribution and as a result of that contribution they will receive 1.3% or 2% for the years of service and these years of service will be based on the last five years' earnings. That is the way the plan operated originally and that is the basis and nub of the plan.

The contributions made by the employees—and now matched by the company since the Pension Benefits Standards Act came in and they had to pick up the unfunded liability—in our submission, as hard as it may sound, is under the control and a part and responsibility of Canadian National. The obligation Canadian National has to all members of that plan, whether they be unionized or non-unionized, is to pay them a pension when they qualify pursuant to the rules. That is the obligation Canadian National has, and that is a point I think many people overlook.

We did make an attempt in 1975—a tremendous attempt, by the way... We put pensions on the bargaining table and we gave it our best shot. The railways agreed to negotiate the pensions at the bargaining table in 1975, with the stipulation that the pension changes would not go into the collective agreement—and there were valid reasons for that, although anything that is negotiated and agreed to on behalf of the pensions enters into the memorandum of settlement and in our view that memorandum of settlement is a binding document in law between the two parties. So, regarding any idea that because it is not extrapolated into the collective agreement pursuant to the requirements of the Canada Labour Code, if anyone attempted to avoid the obligation simply because it is not in the collective agreement then I would submit that the memorandum of settlement signed by the parties—if it ever happened, and I do not think it will ever happen—but if that was a fear then I am sure that a civil action in court would make that a valid contract and force the railways to meet their obligations to the pensioners.

The collective bargaining process is geared on a basis of what the employees at the unions represent. Their objectives at any particular point in time are the objectives that are reflected at the bargaining table. The act simply says that employees are the people certified in bargaining units, and, from a technical point of view, without any argument of estoppel, that pensioners are not legally represented by the railway unions. That is the act.

By mutual consent we have done our best in that area. When we serve our notice it is dependent on the wishes of the present employees at that time. If the priority is wages then that priority will be reflected in the collective bargaining process. Collective bargaining is a package deal, and there is no question about the fact that if you want to highlight wages then you offset something else in the package. If you highlight job security then obviously something else will be out of the package. The point I am making is that it is a package deal that has to go out and be ratified by the employees we represent.

[Translation]

national, du président jusqu'au commis de bureau. Voilà l'orientation du régime. Les règles de ce dernier stipulent très clairement que les employés contribuent au régime, et qu'en conséquence, ils recevront 1,3 ou 2 p. 100 selon les années de service et que le calcul des années de service se fera en fonction du salaire des cinq dernières années. Voilà la façon dont le régime a toujours fonctionné, et voilà essentiellement comment il se présente.

Les contributions versées par les employés—notre entreprise verse maintenant des contributions équivalentes depuis l'adoption de la Loi sur les normes des prestations de pension et depuis qu'elle s'est chargée des obligations flottantes—relèvent maintenant du Canadien national, aussi incroyable que cela semble. Le Canadien national est donc dans l'obligation de verser à tous les membres de ce régime, qu'ils soient syndiqués ou non, une pension dès qu'ils répondent aux règles établies. Voilà une des responsabilités du Canadien national, responsabilités que beaucoup de gens ignorent.

En 1975, nous avons fait une tentative très courageuse, soit dit en passant... Nous avons placé les pensions sur la table de négociations et fait de notre mieux. Les chemins de fer ont accepté de négocier les pensions à la table de négociations en 1975, sous la réserve que les modifications apportées aux pensions ne feraient pas partie de la convention collective; cela se justifie pleinement, même si tout élément du domaine des pensions qui est négocié et accepté est inscrit au protocole d'entente et que ce protocole d'entente, à notre avis, lie légalement les deux parties. Donc, en ce qui concerne l'affirmation selon laquelle ce n'est pas inscrit à la convention collective comme le stipule le Code du travail, c'est-à-dire si on tentait d'échapper à l'obligation simplement parce que cela n'est pas inscrit dans la convention, je prétends que le protocole d'entente signé par les deux parties est exécutoire; mais si vous craignez vraiment que cela se produise—je ne le pense pas—il suffirait de poursuites au civil pour faire du protocole un contrat exécutoire et pour obliger les chemins de fer à respecter leurs obligations à l'égard des retraités.

Le processus de négociations collectives s'oriente en fonction de ce que représentent les employés des syndicats. Les objectifs de ces derniers, à tout moment, sont ceux qui sont fixés à la table de négociations. La loi stipule simplement que les employés sont ceux qui sont accrédités par les unités de négociations et, du point de vue technique, sans même parler de l'irrécevabilité de leur demande, que les retraités ne sont pas représentés du point de vue juridique par les syndicats de cheminots. Voilà ce que dit la loi.

Nous avons donc fait de notre mieux dans ce domaine, par consentement mutuel. Lorsque nous le présenterons, notre avis dépendra des volontés des employés de l'heure. Si leur priorité, ce sont les salaires, alors c'est cette priorité qui se traduira dans les négociations collectives. Les négociations collectives constituent un ensemble d'éléments et il ne fait pas de doute que si vous voulez accorder la priorité aux salaires, il vous faut alors minimiser un autre des éléments de l'ensemble. Si, par contre, vous accordez la priorité à la sécurité au travail, il vous faudra évidemment abandonner un autre des éléments négociables. Je veux vous faire comprendre qu'il s'agit d'un

[Texte]

Where does that leave pensioners in the collective bargaining process? We have no problem whatsoever. If the employees we represent desire and tell us that they wish to have Canadian National index future pensions and that is their will for the future, we can go to the bargaining table and we can certainly work that out—if it is a contribution required—and that will be ratified or not ratified by the membership. So the collective bargaining process can adequately and is a mechanism to handle future employees' pensions, if that is a priority of the members at any given point in time.

• 1825

Now, there is absolutely no way in the real world that we can use any economic strength in the package system of collective bargaining, for pensioners. We have heard submissions: Why can we not have pensions at the bargaining table? This the law would prohibit and this, I would submit, we would not allow, for obvious realistic reasons. We are bargaining for the people of the certified bargaining unit. They have to ratify it. Pensioners obviously cannot go on strike. At the end of the day our only economic strength is if our employees mandate us within the law to take strike action, legally we can do that. There is no question about it.

Now, how would we handle the imaginary situation of putting out the whole package to pensioners? Pensioners are only interested, and rightly so, in the pension. They are not interested in job security; they are not interested in dental plans. They are not interested in that. Their interest is unique and obvious. In the collective bargaining process, our power is persuasive only. We can go to the railway companies and we can attempt to get these ad hoc increases, but the bottom line is that the railways know we could not get a mandate to strike. We know that they know, and that is part of the process. It is something like Parliament on occasion. The opposition knows that a vote is coming and they are going to be outvoted, but we still go through the process and *c'est la vie*, eh?

Now, we did make attempts. At the beginning, when the pension issue was first on the bargaining table, we made it a priority. We made it a priority. We had extensive hearings and out of that we got an industrial inquiry commission, the Dr. Deutsch Commission, and we used our actuaries and all our forces to find out how the land lay. The Deutsch Commission told us that the pension plan was as it was and what it could afford. A subsequent round of negotiations took place in 1973, the Craig Munro conciliation report. Again, out of that came the Dr. Noel Hall report. Our association spent in the area of \$60,000 in 1974 going across the country. We hired excellent technicians, Maurice Wright, Louis Ascah. And I believe a

[Traduction]

ensemble d'éléments de négociations qui doivent être ratifiées par les employés que nous représentons.

Que deviennent alors les retraités, dans tout ce processus de négociations collectives? Il ne nous pose aucun problème. Si les employés que nous représentons souhaitent que le Canadien National indexe désormais les futures pensions, et s'ils nous demandent de le négocier, nous pouvons certainement y arriver à la table de négociations s'il s'agit de demander une contribution—et les résultats seront ratifiés ou non par nos membres. Vous voyez donc que le système de négociations collectives constitue un mécanisme suffisamment bien rodé pour résoudre le problème des futures pensions des employés, si cela devient une priorité pour nos membres, à un moment donné.

Maintenant, il faut être réalistes et se rendre compte qu'il nous est absolument impossible de nous servir de la force économique que représente l'ensemble de nos éléments de négociation collective pour aider les retraités. Je sais que beaucoup se demandent pourquoi on ne peut pas parler de pensions à la table de négociations? C'est parce que, d'une part, la loi ne nous le permet pas et que, d'autre part, nous ne le permettrions pas nous-mêmes, parce qu'il faut être évidemment réalistes. Nous négocions au nom de tous ceux qui appartiennent à une unité de négociation accréditée. Ce sont eux qui ratifient la convention. Les retraités ne peuvent évidemment pas se mettre en grève. À la fin de la journée de négociations, notre seule force économique dépend de nos employés qui peuvent nous mandater légalement de décréter la grève. Cela ne fait pas de doute.

Or, imaginons que nous orientions l'ensemble des négociations vers le sort des retraités. Que ferions-nous? N'oublions pas que les retraités, à juste titre, ne s'intéressent qu'à leurs pensions. Ils ne s'intéressent pas à la sécurité au travail ni au régime d'assurance dentaire. Leur intérêt est évidemment unique. Donc, au cours des négociations collectives, nous n'avons qu'un pouvoir de persuasion. Nous pouvons très bien nous adresser aux entreprises de chemins de fer pour tenter d'obtenir des augmentations spéciales, mais il n'en reste pas moins que les chemins de fer savent pertinemment bien que nous n'obtiendrons jamais le mandat de nous mettre en grève. Nous savons que nos vis-à-vis le savent, et cela fait partie du jeu. C'est un peu comme au Parlement: l'opposition sait qu'il lui faudra voter, mais qu'elle perdra le vote, et elle accepte de jouer le jeu: c'est la vie, n'est-ce pas?

Nous avons quand même fait de notre mieux. Au début, lorsque l'on a tout d'abord parlé de pensions à la table de négociations, nous en avons fait une priorité. Nous avons longuement tenu des audiences, ce qui a eu pour conséquence la mise sur pied de la commission d'enquête industrielle, c'est-à-dire la Commission Deutsch, et nous avons mis à contribution tous nos actuaires et toutes nos forces pour tâter le pouls du pays. La Commission Deutsch nous a dit où en était le régime de pensions et ce qu'il représentait du point de vue financier. Une autre ronde de négociations a eu lieu en 1973, suivie du rapport de conciliation Craig Munro et du rapport du professeur Noel Hall. Notre association a dépensé quelque 60,000\$

[Text]

name that is familiar to you because I think he is advising this committee is David Brown of Eckler-Brown. Your choice is excellent because that is the one we used. So you should have no problem in reading our submissions because Mr. Brown helped us prepare them. So we cannot do any more with the problem. Dr. Noel Hall said there is no money there for indexing pensions for pensioners and so be it. We have to accept that.

Anyone who says and thinks and is under the illusion that the railway unions at the collective bargaining table can ultimately use their economic strength on behalf of pensioners, existing pensioners, is just not recognizing the truth. It can never happen and it never will. That is an illusion. That we do not care is an unfair accusation, but we understand it because most of the pensioners today actually were union members themselves, and union members go through phases within the trade union movement. The young member thinks he will win the mini lotto and will not need a pension and he is going to be the president of the company. As he goes on he gets married—the natural form of things used to be that he would have children but that is changing a bit—has a mortgage, has a house, his kids want to go to school, his priorities are money, depending on the economy, job security. Those are his desires; we have to meet his desires.

As he gets closer to pension time, he starts thinking about his pension. And then he starts saying why did the union not do something for me? But the point is, he was the union. But naturally, he goes through the cycle. And, of course, if you are lucky enough to be the vice-president of industrial relations, Canadian National, you go on pension and then you may get appointed to the Pension Board and you can argue and tell the unions now that they should have been doing better, when you were the man sitting at the table telling them there was nothing there. It is a beautiful position to be in. If you are lucky enough to be like Mr. George Lach, you can go to England and they will call you back to be a witness. So these are marvellous things. But the reality is that there is absolutely no way the collective bargaining process can solve pensions. For future employees, yes. If Earl White is right, for present pensioners, possibly. If you can do something through the government, and I do not know what you could do, do it, but we cannot. Thank you very much.

• 1830

The Chairman: Thank you, Mr. Abbot, very much for your appearance before this committee and for your report.

[Translation]

en 1974 pour parcourir le pays. Nous avons embauché d'excellents techniciens, comme Maurice Wright et Louis Ascah. Nous sommes également allés chercher quelqu'un qui vous est familier, puisqu'il conseille même votre Comité, c'est-à-dire David Brown de la compagnie Eckler-Brown. Vous avez fait un choix excellent, puisque c'est aussi à lui que nous avons fait appel. Vous ne devriez donc avoir aucune difficulté à comprendre notre position, puisque c'est M. Brown qui nous a aidés à la préparer. Nous ne pouvons faire plus. Le professeur Noel Hall a jugé qu'il n'y avait pas suffisamment d'argent pour indexer les pensions des retraités, et nous n'y pouvons rien. Nous devons accepter ce verdict.

Quiconque prétend que les syndicats de cheminots, peuvent, à la table de négociations, user de leur force économique au bénéfice des retraités actuels n'est tout simplement pas réaliste. Ce n'est pas possible, et cela ne le sera jamais. Il est injuste de prétendre que nous n'avons pas les retraités à coeur, mais c'est une accusation que nous comprenons, étant donné que la plupart des retraités d'aujourd'hui ont déjà été syndiqués et que le syndiqués traversent des phases au cours de leur appartenance au mouvement syndical. Le jeune syndiqué espère gagner à la loto et ne jamais avoir besoin d'une pension, puisqu'il deviendra le président de son entreprise. Avec le temps, il finit par se marier—autrefois, il était normal que l'on ait des enfants, mais cela change aujourd'hui—il a une hypothèque à payer sur sa maison, il lui faut faire instruire ses enfants, et ses priorités sont d'ordre financier et dépendent de l'économie et de la sécurité de son emploi. Voilà ce dont a besoin le syndiqué, et c'est à nous de répondre à ses besoins.

Plus le syndiqué approche du moment de sa retraite, plus il commence à penser à sa pension. Et voilà qu'il se demande pourquoi le syndicat n'a rien fait pour lui. Ce qu'il oublie, c'est que le syndicat, c'était lui. Mais il est normal qu'il parcoure le cycle complet. Et, évidemment, si vous avez la chance de devenir le vice-président des relations industrielles au Canadian National, vous pouvez à votre retraite vous faire nommer au Conseil de révision des pensions, ce qui vous permet alors de dire aux syndicats qu'ils auraient dû mieux faire, à l'époque où c'était vous qui meniez les négociations et que vous vouliez faire croire que les pensions ne représentaient qu'un élément mineur des négociations. C'est un beau poste, vous savez. Si vous êtes aussi chanceux que M. George Lach, vous pouvez même vous rendre en Angleterre, et attendre que l'on vous rappelle comme témoin. C'est merveilleux. Mais en réalité, il est impossible que le système de négociations collectives puisse résoudre le problème des pensions actuelles. Mais pour les futurs employés, il y a de l'espoir. Si Earl White a raison, ce serait peut-être possible pour les retraités actuels. Si vous pouvez faire quelque chose par l'intermédiaire du gouvernement—mais je ne sais pas ce que ce pourrait être—allez-y, mais nous, nous ne pouvons rien faire. Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Abbot, d'être venu comparaître aujourd'hui et merci également pour le rapport que vous avez préparé à l'intention du Comité.

[Texte]

Just a brief question I throw out on what you said. I think we all know the union cannot really bargain for the pensioners, and we know the company is in no position, although they indicated they were bargaining for pensioners. Who is to look after these people? What is the solution? Do you have any kind of a solution to offer as to who can help them? Whose responsibility is it?

Mr. Abbot: I hate to be harsh on this question, but there comes a time in a liberal, free society . . . Let me put this in context.

There was no problem with the Canadian National pension plan, actually, from day one because it has a built-in protection. You contribute low, and then you collect on your last five years, and historically it always has been a protection. And now we have the Canada Pension Plan and we have the railway plan, and hopefully this is supposed to work in together, because we did stack them on that basis, and that is supposed to be able to provide for you.

Now, when you ask who is going to help the railway pensioner, I have to be very harsh here and say that when we had inflationary times in Canada, up to 12% as we did, inflation caused the problem to the railway pension plan. We had no noise from pensioners, really, on the plan until inflation destroyed the purchasing power of their existing pensions. I submit that inflation destroyed the purchasing power of the millions of other Canadians who do not have a railway pension plan. So I would submit to you, then, who is going to look after these other millions?

My point is this, and I hate to be harsh, in the real world when we had inflation which affected everyone—the cost of diesel engines; it affected the economy of the welfare payments to people in this country—I would submit that the facts would say that, bad as it may be, railway pensioners were in a preferred position in this country, and still are in my submission. They do not have everything; they never will, but neither does anybody else. My point is there are millions of other Canadians, and I suggest to you, who is helping them?

The Chairman: Thank you. I throw it open. Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, just to follow that up, the nub of it is, and as harsh as you sounded, that really the only one who can act on this matter is Parliament.

Mr. Abbot: Exactly.

Mr. Benjamin: Whether it is railway pensioners or any other group of pensioners.

Mr. Abbot: Precisely.

[Traduction]

J'aimerais seulement vous poser une petite question au sujet de ce que vous m'avez dit. Je pense que nous savons tous que le syndicat ne peut pas vraiment négocier pour les retraités, et nous savons qu'il en est de même pour la compagnie, même si celle-ci a laissé savoir qu'elle négociait pour les retraités. Qui donc va s'occuper de ces gens-là? Quelle sera la solution? Auriez-vous une solution à proposer pour venir en aide à toutes ces personnes? C'est la responsabilité de qui selon vous?

M. Abbot: Je ne voudrais pas être trop dur, mais dans une société libérale et libre, il arrive un moment où . . . Permettez-moi de m'expliquer et de resituer le problème dans son contexte.

En vérité, il n'y a eu aucun problème avec le régime de pension du CN, depuis le tout premier jour, car on avait prévu des mécanismes de protection. Vos contributions sont assez faibles, et vous touchez une pension calculée en fonction des salaires que vous avez perçus pendant vos cinq dernières années actives. Historiquement, il y a toujours eu une protection. Et maintenant, nous avons le Régime de pensions du Canada et le Régime des chemins de fer, et il avait été prévu que les deux aillent de pair, et c'est justement pourquoi nous les avons cumulés, dans l'espoir qu'ensemble ils assurent une bonne retraite.

Vous me demandez maintenant qui va aider les retraités des chemins de fer. Il me faut être très dur et dire que lorsque l'inflation est montée jusqu'à 12 p. 100 ici au Canada, elle a causé beaucoup de problèmes en ce qui concerne le Régime de pensions des chemins de fer. Les retraités n'ont jamais rien eu à redire au sujet de leur pension jusqu'à ce que l'inflation vienne ronger leur pouvoir d'achat. Et je suis d'avis que l'inflation aura rogné le pouvoir d'achat de millions d'autres Canadiens qui ne touchent pas une pension des chemins de fer. La question que je vous pose est donc la suivante: qui va s'occuper de ces millions d'autres retraités?

Désolé d'être dur, mais lorsque le taux d'inflation était tel qu'il touchait tout le monde—le coût des moteurs diesels, le niveau des prestations de bien-être social—les faits sont là pour dire que, même dans ce contexte, les retraités des chemins de fer canadiens étaient dans une situation privilégiée, et je maintiens que c'est toujours le cas. Ils n'ont pas tout; ils n'auront jamais tout ce qu'ils veulent, mais personne d'autre non plus. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'il y a des millions d'autres Canadiens qui se trouvent dans la même situation, et qui va les aider, je vous le demande?

Le président: Merci. J'ouvre maintenant la période des questions. Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Monsieur le président, pour donner suite à votre intervention, le noeud de l'affaire, aussi dur que cela puisse paraître—c'est qu'il n'y a que le Parlement qui puisse faire quelque chose.

M. Abbot: Précisément.

M. Benjamin: Qu'il s'agisse des retraités des chemins de fer ou d'un quelconque autre groupe de retraités.

M. Abbot: Exactement.

[Text]

Mr. Benjamin: Because they have no bargaining power.

I do not know what the situation is nowadays with railway unions, but I know, when I was an active member, that when you retired you could maintain membership in the union at a much reduced rate. Is that still the case; and are there any railway pensioners who continue on as an associate member, or whatever it is called? And if there are any who still remain *de facto* members of the union, can you not bargain for them?

Mr. Abbot: First, Mr. Benjamin, to answer your first question, I am not exactly sure if there are provisions in the various constitutions and by-laws of the unions to permit that. There may be some. I think the BLE has an honorary membership. But I would submit that in most of the railway unions, if they permitted an honorary membership, they would not be able to participate in elections, etc., etc. The only union I know of that has that type of thing is the United Auto Workers.

The fact of the matter is that simply by being a member of the union does not make you an employee under the act. Under the act you have to be an employee of the bargaining unit. Now, if you retain your membership whilst you are on pension, I would suggest that the only power that gives you is to retain your fraternal links with your former organization and to attend functions and be a part of the process. The law would not permit you, really, to give that person—this is off the top of my head—a ballot on your collective agreement, because he is not an employee as defined by the act; that he is not a part of the active bargaining unit that the Canada Labour Relations Board has certified that union to represent. That is a technical point and, I think, a valid point: We do not have the right to represent pensioners strictly under the interpretation of the act.

• 1835

I would submit this to you, I would not really pursue an amendment to permit us to represent pensioners. What we would be doing then is holding out a straw of meaninglessness. That would not make us in any better position to bargain with the railway companies, Mr. Benjamin, because we could not possibly bring pensioners into the ratification process.

Now, there may be other mechanisms whereby pensioners can have input and that has been tried. They do have pension nominees who sit on the pension boards. But again, since pensions became a part of the collective bargaining process in a quasi way, the railway companies naturally—prior to being on the bargaining table, it was a cap-in-hand situation. They would give the pension board a little “ad hocing”, etc. When it went on to the bargaining table and we tried to come to grips with it, we formalized this “ad hocing”, and whatever else we could get, into the memorandum of settlement.

[Translation]

M. Benjamin: Parce qu'ils n'ont pas de pouvoir de négociation.

J'ignore quelle est la situation actuelle en ce qui concerne les syndicats de cheminots, mais je sais que lorsque j'en étais membre actif, lorsqu'on prenait sa retraite on pouvait rester membre du syndicat à un tarif très réduit. Est-ce toujours le cas? Et y a-t-il des retraités des chemins de fer qui continuent d'être membres associés—je ne sais plus trop comment on les appelle—du syndicat? Enfin, s'il y a des retraités qui restent membres *de facto* du syndicat, ne vous est-il pas possible de négocier pour eux?

M. Abbot: Pour répondre à votre première question, monsieur Benjamin, je ne suis pas certain que la constitution et les règlements des syndicats permettent cela. C'est peut-être le cas de certains syndicats. Je pense qu'il est possible d'être membre honoraire du BLE, par exemple. Mais pour ce qui est de la plupart des syndicats de cheminots, les membres honoraires, s'il y en a, ne peuvent pas participer aux élections, etc. Le seul syndicat que je connaisse qui offre ce genre de possibilité c'est le Syndicat des travailleurs unis de l'automobile.

Le problème, c'est que le fait d'être membre d'un syndicat ne vous confère pas le droit d'être considéré comme un employé en vertu de la loi. En effet, la loi exige que vous soyez un employé membre de l'unité de négociation. Si vous restez membre du syndicat après votre retraite, il me semble que cela vous permet uniquement de conserver des liens fraternels avec l'organisme qui vous employait, de participer à certaines activités et de faire partie du processus. Il faudrait sans doute vérifier, mais il me semble que la loi, telle qu'elle existe, ne vous permettrait pas d'accorder le droit de vote à pareil retraité, parce qu'il ne serait pas un employé, au sens de la loi. Il ne serait pas membre de l'unité de négociation active que le Conseil canadien des relations du travail a autorisé le syndicat à représenter. C'est là une question technique, et c'est je pense une question tout à fait pertinente: la loi ne nous autorise pas formellement à représenter les retraités.

D'ailleurs, nous n'appuierions pas vraiment un amendement visant à nous permettre de représenter les retraités. Cela ne nous donnerait pas grand chose. Nous ne serions pas mieux en mesure de négocier avec les compagnies de chemins de fer, monsieur Benjamin, étant donné que nous ne pourrions pas faire intervenir les retraités dans le processus de ratification.

Il n'en demeure pas moins qu'il se peut qu'il y ait d'autres mécanismes grâce auxquels les retraités pourraient participer, et certains d'entre eux ont déjà été mis à l'essai. Des représentants des retraités, nommés par eux, siègent aux conseils de pensions. Mais là encore, étant donné que les pensions relèvent maintenant au moins en partie du processus de négociations collectives, les compagnies de chemins de fer ont tout naturellement... Avant qu'on en parle à la table de négociations, la situation était telle qu'on se présentait toujours la casquette à la main. Ils soumettaient de petits rapports spéciaux au conseil de pensions. Et lorsqu'on en arrivait à l'étape des réunions autour de la table des négociations où l'on essayait de prendre

[Texte]

The logistics of attempting to put a ratification ballot out to 64,000 CN pensioners—with the way the economy is going, with the way CN is laying off people, you could well have a majority of pensioners outvoting the present employees.

I must say, Mr. Chairman, our major concern right now, quite frankly, is that we will have enough present employees to become pensioners. That is a problem. If you look at the numbers, if you look at the way the economy is going and the problems facing Canadian National, I think a pensioner may be a preferred position very soon.

The Chairman: Thank you. Are there any further questions?

Mr. Benjamin: I have two more questions, Mr. Chairman.

The Chairman: There are time limitations here. Please make your answers as brief as possible. I would appreciate it.

Mr. Abbot: I should not watch Question Period.

The Chairman: Question Period goes on forever, but we only have one kick at the cat here and we need to get these people through. Mr. Benjamin, one more question.

Mr. Benjamin: I appreciate your remarks that it is too bad the CPR pension plan is not being looked into too. However, CP has agreed to make a submission to us voluntarily, which opens it up then for CP pensioners to come before us as well.

Does your association have any views as to the comparison between CN and CP pension plans? Are there any differences? Which one does a better job in terms of benefits to pensioners? That is the first barrel of my question. The second barrel: Do you have any views as to how your point one, about full indexing, could be done or should be done?

Mr. Abbot: It is difficult to give a brief answer to a long question, but I will try. First of all, Canadian Pacific and Canadian National, one can say, with respect to the structure of the pension board and the pension committee, both pension plans are relative to the same benefits, contributions. There are slight differences, but not really meaningful differences. We did make a breakthrough for the collective bargaining process, which we are being criticized for again. CP took the position—and this illustrates just how the collective bargaining process operates. We protected railway workers' passes in 1978 when VIA Rail came in. Ian Sinclair at that time was adamant. They wanted out regarding passes. We managed to hold up the signing of an agreement. We got the Minister, Otto Lang, involved and protected the passes by a letter.

[Traduction]

les choses en main, ces interventions et rapports «spéciaux» et tout le reste étaient incorporés dans le protocole de règlement.

Mais vu le travail que supposerait l'envoi d'un bulletin de ratification aux 64,000 retraités du CN... Étant donné la conjoncture économique et les mises à pied auxquelles procède le CN, les retraités pourraient très bien dépasser en nombre les employés actifs.

Je dois dire, monsieur le président, que ce qui est nous préoccupe à l'heure actuelle, bien franchement, c'est que nous comptons suffisamment d'employés pour renflouer les rangs des retraités. Voilà le problème. Si vous regardez les chiffres, l'économie du pays et les problèmes auxquels se trouve confronté le Canadien National, il est facile de voir, en tout cas c'est ce que je pense, que les retraités se trouveront peut-être bientôt dans une situation privilégiée.

Le président: Merci. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il poser des questions?

M. Benjamin: J'aurais encore deux questions à poser, monsieur le président.

Le président: Nous ne disposons que d'une période de temps limité et je vous demanderais de répondre aussi brièvement que possible. Je vous en serais reconnaissant.

M. Abbot: Je ne devrais pas regarder la période des questions.

Le président: La période des questions peut s'éterniser, mais ce n'est pas le cas du Comité qui n'a qu'une seule occasion d'entendre les témoins, et il y en a encore beaucoup à passer. Une seule question, monsieur Benjamin.

M. Benjamin: J'ai été heureux de vous entendre dire qu'il est selon vous regrettable que le régime des pensions du CP ne fasse pas lui aussi l'objet d'une étude. Des représentants du CP ont cependant demandé eux-mêmes à venir comparaître devant le Comité, ce qui nous permettra d'élargir la discussion et d'examiner également la situation des retraités du CP.

Votre association a-t-elle comparé les régimes de pensions du CN et du CP? Y a-t-il des différences entre les deux régimes? Lequel des deux offre la meilleure protection aux retraités? Voilà le premier volet de ma question. Et maintenant, en voici le deuxième: avez-vous des idées sur la façon dont votre première recommandation, relativement à la pleine indexation, pourrait ou devrait être mise à exécution?

M. Abbot: Il est toujours difficile de donner une courte réponse à une longue question, mais je ferai de mon mieux. Premièrement, en ce qui concerne la structure du Conseil et du Comité des pensions du Canadien Pacifique et du Canadien National, on peut dire que les deux régimes de pensions proposent les mêmes avantages et exigent les mêmes contributions. Il existe quelques petites différences, mais elles ne sont pas très importantes. Nous avons fait une percée intéressante au niveau du processus des négociations collectives, mais on continue de nous le reprocher. La position prise par le CP... Et cela illustre une nouvelle fois comment fonctionne le processus de négociations collectives. Nous avons protégé les laissez-passer des cheminots en 1978, lors de l'avènement de Via Rail. À cette époque-là, Ian Sinclair s'était montré tout à

[Text]

Canadian Pacific, from that time on, wanted to get out of passes. We protected passes by a letter and managed to get pensioners included in that letter.

Now, at this round of bargaining, the associated railway unions were given an offer by Canadian Pacific for the present employees, not the pensioners, to give up their passes. They are not worth the paper they are made of, because CP does not have any trains. They gave up their passes, and a quid pro quo for that was reducing their time in age to 55, which made it the same as CN. Historically, it was 60 for early retirement. But over and above that, amazingly—and I would never have believed this—they also threw in, with no reduction, actual reduction.

• 1840

Now for existing employees to give up a pass that means nothing and to get that benefit, the judgment of these negotiators—and the right judgment in my view—was to grab it and run, because when CP gives you something you do not start thinking about it, you take it. The point here is, if you can go at 55 without reduction, that means a younger employee who has his mortgage, etc. and knows the story, keeps the job, and the person with no mortgage goes. So that was the right thing on behalf of the employees we represent. There is no problem with that in my mind.

Now Canadian Pacific, for whatever reason, is adamant that it will take passes away from the pensioners. We cannot do anything about that. That is a moral judgment that people will have to make on Canadian Pacific. Perhaps they wanted to have the hundredth centennial of the last spike by doing the last dirty thing to their former employees, but that is their business. Again, there was absolutely nothing we could do about that. But we cannot stop and refuse to take an offer from Canadian Pacific that brings the Canadian Pacific plan marvellously into the times by going for an early retirement of from 60 to 55, plus the added incentive of no reduction, which is an amazing factor, and which brings us now ahead of Canadian National. That is Canadian Pacific doing that. That is not the unions. That should be made very clear.

Now as to the other question you asked, I just do not have any idea on how you can provide full indexing or partial indexing, quite frankly, for existing pensioners. We have looked at that; we have had our people look at it; we have seen the costs of that, and there is a tremendous cost. Perhaps if one wished to put the CN out of business, maybe we could do that, but I do not think that is our objective.

The only solution perhaps to that... well, again I come back to my point that the railway pensioners in relative terms are not that bad off in this country and, if Parliament wishes to do something, I think they should do something for all pensioners, and that may be the only solution. That is because

[Translation]

fait intransigeant. Il ne voulait pas entendre parler des laissez-passer. Nous avons réussi à reporter la signature de l'entente. Nous avons fait intervenir le Ministre, M. Otto Lang, et les laissez-passer ont pu être protégés grâce à une lettre.

Depuis lors, le Canadien Pacifique essaie d'éliminer les laissez-passer. Nous avons protégé les laissez-passer grâce à une lettre, nous avons même réussi à faire inclure les retraités dans cette même lettre.

Lors des dernières négociations, le Canadien Pacifique a, dans son offre, demandé la suppression des laissez-passer non pas pour les retraités, mais pour les employés actuels. Ces laissez-passer ne valent rien, car le CP n'a pas de train. Les employés ont donc abandonné leur laissez-passer mais ils ont exigé, en retour, que l'âge de la retraite soit ramené à 55 ans, comme c'est le cas au CN. Auparavant, l'âge limite pour la retraite anticipée était de 60 ans. Mais, de manière surprenante, le CN a proposé en supplément une réduction de l'âge de la retraite sans diminution de pension.

Devant cette proposition d'échanger un laissez-passer qui n'apporte rien pour cet avantage, le jugement des négociateurs a été, et je les approuve, d'accepter car lorsque CP vous donne quelque chose, il vaut mieux le prendre sans réfléchir plus avant. Le fait est que si la retraite à 55 ans devient possible sans réduction, le jeune employé qui a une hypothèque etc., va garder son emploi et celui qui n'a pas d'hypothèque pourra prendre sa retraite. C'était donc dans l'intérêt des employés que nous représentons, cela ne fait aucun doute à mes yeux.

Le Canadien Pacifique, pour une raison que j'ignore, insiste pour enlever aux retraités leurs laissez-passer. Nous n'y pouvons rien, sinon prononcer une condamnation morale. Peut-être CP voulait-il fêter le centenaire du chemin de fer transcontinental en faisant un dernier mauvais coup à ses anciens employés, mais cela regarde la direction. Là encore, nous ne pouvions absolument rien y faire. Nous ne pouvions en tout cas pas refuser une offre du Canadien Pacifique qui améliorerait merveilleusement le régime de retraite en ramenant de 60 ans à 55 ans l'âge du départ à la retraite anticipée sans réduction de pension, ce qui était une offre tout à fait surprenante et qui place les employés de CP loin devant ceux du CN. Mais tout cela est le fait du Canadien Pacifique et non des syndicats, cela doit être bien clair.

Pour ce qui est maintenant de l'autre question que vous avez posée, je ne vois absolument pas comment on pourrait offrir une indexation intégrale ou partielle aux retraités existants, je vous le dis très franchement. Nous avons réfléchi, nous avons demandé à nos experts d'y réfléchir, nous en connaissons le coût et il est énorme. Peut-être si l'on voulait acculer le CN à la faillite, on pourrait le faire, mais je crois que ce n'est l'objectif de personne.

La seule solution serait peut-être... je reviens encore une fois à mon argument voulant que les retraités des chemins de fer ne s'en tirent relativement pas si mal et si le Parlement veut faire quelque chose, je crois qu'il devrait le faire pour tous les retraités, cela serait probablement la seule solution. Finale-

[Texte]

at the end of the day, we have done it about three times now—refunded Canadian National—and it comes out of the taxpayers' pockets, so let nobody kid themselves. If Canadian National runs up a deficit, we find a way to write it off and they get a blank cheque again. So looking after that area of it is counterproductive. The only answer in my view is some legislative action that would protect all Canadian workers and not just simply Canadian National pensioners. There is a problem there; no question about it. But my point is that the problem is in relative terms. And relative to other working Canadians and pensioners, I submit that the CN pensioner is, in relative terms, better off and always has been.

The Chairman: Thank you, Mr. Abbot. Mildred Morton.

Ms Mildred Morton (Researcher for the Committee): This is really in the nature of an observation about your claim that, relative to other working Canadians, the pensioners are better off. In your own brief to the Hall commission on page 11 you show the effect of inflation on non-indexed pensions. The point you make is that in a situation of inflation where there is no indexation what happens is that retirees receive a smaller slice of the Gross National Product than the actives. And you say why this is so is because firms can raise prices, workers can bargain for higher wages, but pensioners cannot increase their pensions. You go on to say:

In real terms inflation has exactly the same effect as a tax that redistributes income from the retired to other groups in society.

That was the point you were making. Look, retirees are not, as a matter of fact, better off. They are relatively less well off, because the workers can bargain. So I think it is a bit inconsistent now to say well, really, relatively, perhaps . . . you know we cannot consider the plight of the workers.

Mr. Abbot: I do not see the inconsistency, because when that . . . By the way, Professor Ascah got his doctorate on that and, of course, Hall did not buy it. But I do not see the inconsistency, because the theory applied in that submission to railway-workers equally applied to other pensioners. Everyone in an inflationary period gets a lesser slice of the pie. So if you happen to have a bigger slice than other workers, then you still end up with a bigger slice, because the two things are treated equally. That submission for railway pensioners equally applies in theory to the average Canadian pensioner.

So what I am saying is consistent with what we said to Hall. In other words, the railway pensioner has a big slice; the rest of the Canadians have a small slice. Both slices have reduced, but my point is that the reduction in impact obviously is less on the bigger slice to start with.

So I am being eminently consistent, in my mind, with what we said to Hall. Now, of course Hall did not buy our argument anyway.

[Traduction]

ment, il a fallu déjà renflouer le fonds de retraite du CN trois fois, et, il ne faut pas se leurrer, c'est toujours le contribuable qui paie. Si le Canadien National accumule un déficit, c'est le gouvernement qui doit l'éponger et le CN s'en tire de nouveau indemne. À mon avis, la seule solution est donc une mesure législative qui protégerait tous les travailleurs canadiens et non pas seulement les retraités du Canadien National. Il existe un problème, je ne le nie pas mais il est relatif, car si l'on regarde le sort des travailleurs et des retraités canadiens en général, les retraités du CN ne s'en tirent pas si mal, par comparaison.

Le président: Je vous remercie, monsieur Abbot. Mildred Morton.

Mme Mildred Morton (documentaliste du Comité): J'aimerais faire une observation concernant votre affirmation que, par comparaison aux autres Canadiens qui travaillent, les retraités s'en tirent mieux. Dans votre propre mémoire à la commission Hall, vous avez indiqué, à la page 11, l'incidence de l'inflation sur les pensions non indexées. Vous y faites valoir que, en période d'inflation, les retraités qui ne bénéficient pas d'une indexation touchent une part moindre du produit national brut que les travailleurs actifs. Cela est dû à ce que les entreprises peuvent relever leurs prix, leur personnel peut négocier des salaires plus élevés alors que les retraités ne voient jamais leurs pensions augmenter. Vous poursuivez en disant:

En termes réels, l'inflation a exactement le même effet qu'une taxe qui redistribue le revenu, prenant aux retraités pour donner aux autres groupes de la société.

Voilà ce que vous disiez. Donc, en fait, les retraités ne s'en tirent pas mieux, mais moins bien car les travailleurs en activité peuvent négocier. Il m'apparaît donc contradictoire de dire maintenant que, en réalité, et relativement parlant . . . vous savez que nous ne pouvons pas comparer les retraités avec les actifs.

M. Abbot: Je ne vois pas la contradiction car lorsque . . . Soit dit en passant, le professeur Ascah a fait sa thèse de doctorat là-dessus et, d'ailleurs, Hall n'a pas accepté l'argumentation. Mais je ne vois pas la contradiction car la théorie que nous appliquons dans cette intervention aux retraités des chemins de fer s'applique également aux autres retraités. Tous, en période d'inflation, voient leur part du gâteau diminuer. Si vous vous trouvez avoir un plus grosse part qu'un autre, la part qui vous reste sera toujours plus grande car tout évolue de la même façon. Ce que nous disions des retraités du chemin de fer s'applique tout autant au retraité canadien moyen.

Il n'y a donc aucune contradiction dans ce que je dis aujourd'hui avec ce que je disais à l'époque de la commission Hall. En d'autres termes, le retraité des chemins de fer a une grosse part du gâteau et le reste des Canadiens en a une petite. Les deux parts ont été réduites mais il est évident que celui qui a une grosse part au départ souffre moins.

Je ne vois donc aucune contradiction avec ce que nous disions à Hall, mais celui-ci n'a de toute façon pas accepté notre argumentation.

[Text]

The Chairman: Thanks, Mr. Abbot. Mr. Radford.

Mr. Dave Radford (Researcher for the Committee): One quick question. This is not in your submission. Has replacing the disability pension benefit with a long-term disability insured benefit ever been a subject of union-management negotiations?

Mr. Abbot: That I could not say. I have no idea.

The Chairman: Thank you. Thanks very much, Mr. Abbot, for your attendance here. We thoroughly enjoyed your submission.

Mr. Abbot: Thank you.

The Chairman: Mr. J.G. Montpetit, of Montreal. Sir, by our timetable you have half an hour.

Mr. J.G. Montpetit (Individual Presentation): Good evening, ladies and gentlemen. Actually I do not need this, but I feel a little more secure, like Linus with his blanket, I believe.

Je remercie le gouvernement canadien de me donner le droit d'utiliser les deux langues, mais vu que mon temps est limité et que la langue anglaise est plus concise, je vais vous adresser la parole en anglais.

I wish to thank the committee and government for giving me the right to speak in both languages. I will deliver my brief in English, if you do not mind, because it is more compact and I will have time, because I am limited in time, as you very well know, sir.

Subcommittee on Canadian National Railways Pension System, I would first like to thank those who had the commendable idea of finally holding public hearings dealing solely with CN pension systems, since I have already appeared before a Senate committee to discuss this topic and I prepared two briefs for the Hall report on Canadian National Railways pension system, one in Montreal and the other in Saskatoon. I feel much more at ease being able to discuss directly the problems we have as participants of CN pension plans.

CN is a Crown-owned corporation whose president and chairman of the board of directors, if I am not mistaken, are appointed by the federal government, are answerable to it and must to a certain extent set an example for other companies involved in the same activities.

My most recent interventions were on behalf of the Montreal sector of the Canadian Railway Employees' Pension Association, CREPA. I was president of this sector, whose charter is still active. We in CREPA rightfully feel largely responsible for having convinced the authorities to improve CN's 1959 pension plan.

The reason I appear before you today is to speak in favour of indexation. I have not come here with a briefcase packed with figures proving that the system is fully capable of absorbing the indexation of pensions allocated to participants. I would like to leave that part of the debate to the many interventions that have been made in the past 10 or 12 years as well as during these hearings. Please be kind enough to

[Translation]

Le président: Je vous remercie, monsieur Abbot. Monsieur Radford.

M. Dave Radford (documentaliste du Comité): Une courte question qui ne porte pas sur votre déclaration. A-t-on jamais envisagé dans les négociations entre patronat et syndicat de remplacer la pension d'invalidité par une assurance-invalidité à long terme?

M. Abbot: Je ne sais pas. Je n'en ai pas la moindre idée.

Le président: Je vous remercie. Je vous remercie infiniment, monsieur Abbot, d'être venu. Nous avons beaucoup apprécié votre déclaration.

M. Abbot: Je vous remercie.

Le président: Monsieur J.G. Montpetit, de Montréal. Monsieur, selon notre horaire, vous disposez d'une demi-heure.

M. J.G. Montpetit (à titre personnel): Bonsoir, mesdames et messieurs. En fait, je n'ai pas besoin de ce texte mais il me sécurise comme Linus avec sa couverture.

I thank the Canadian government for giving me the right to use both languages, but since my time is limited and the English language more concise, I will speak in English.

Je tiens à remercier le Comité et le gouvernement de me donner le droit de parler les deux langues. Je vais présenter mon mémoire en anglais, si vous le permettez, car c'est une langue plus concise, sachant que mon temps de parole est limité.

Membres du Sous-comité sur les pensions des chemins de fer nationaux du Canada, je tiens d'abord à remercier ceux qui ont eu l'excellente idée de tenir enfin des audiences publiques traitant exclusivement des pensions du CN, car j'ai déjà comparu devant un comité du Sénat pour parler de ce sujet et j'ai rédigé deux mémoires à l'intention de la commission Hall, l'un que j'ai présenté à Montréal et l'autre à Saskatoon. Je m'en sens d'autant plus à l'aise pour discuter directement des problèmes que nous éprouvons en tant que participant au régime de pension du CN.

Le CN est une société de la Couronne dont le président et le président du conseil d'administration sont, sauf erreur, nommés par le gouvernement fédéral, responsables devant lui et doivent, dans une certaine mesure, donner l'exemple aux autres entreprises qui oeuvrent dans le même secteur.

Mes interventions les plus récentes étaient pour le compte du secteur Montréal de l'Association des retraités des chemins de fer canadiens. J'ai été président de ce secteur, dont la charte reste encore en vigueur. Nous, à l'association, nous félicitons à juste titre d'avoir pu convaincre les autorités à améliorer le régime de pension du CN en 1959.

La raison pour laquelle je comparais devant vous aujourd'hui est de faire un plaidoyer en faveur de l'indexation. Je ne suis pas venu avec un dossier bourré de chiffres prouvant que le système est pleinement capable d'absorber le coût de l'indexation des pensions. Il suffit pour cela de se reporter aux nombreuses interventions qui ont été faites durant les 10 ou 12 dernières années ainsi qu'à votre Sous-comité lui-même.

[Texte]

carefully read the figures compiled by J. Earl Wright, CREPA's well-known president. Mr. Wright was asked to submit many briefs in the past and has prepared myriad studies on pension plans, supported, it is said, by independent documentation.

The Chairman: I beg your pardon, sir. If I may interject, I believe we have had this brief and members have had an opportunity to read it. Could you summarize it in order that we can ask . . .

Mr. Montpetit: I will try to summarize it, sir, but I was not aware, just from the fact that I appeared before a different commission before, as I said before, and we were not asked to summarize but we were asked to read a brief as it was. As you know, I am tired tonight; I have travelled all day. I will try and summarize as much as I can.

The Chairman: You are entitled to read it if you wish, but then there will be no time for questions. So if you prefer to read it rather than to have questions, fine.

Mr. Montpetit: As I say, I will try and jump here and there and give you as much as I can, but you give me about five minutes, sir, on something that has been lacking for about 15 years. I am sorry to say that this is no joke; we have been after this damn issue for a long time.

The Chairman: Feel free to read the thing if you wish.

Mr. Montpetit: I will have to, because I have no other choice. If you were in my position, if you were sitting at this end of the table, I think you would have the same reasoning.

I will try and read as fast as possible and I have limited myself to about 14 minutes, I believe, although I am allowed 10.

The Chairman: Do not read too quickly because the transcribers might have difficulty.

Mr. Montpetit: I gave an exact copy, sir, to the transcribers.

The Chairman: Okay.

Mr. Montpetit: All right.

Nor have I come here to beg for charity. It is in fact charity: I am referring to the measly ad hoc sums which CN distributes, which are remindful of Sally Ann Christmas baskets, that CN grants to some of its pensioners while each time advocating that it does not have to do this, that they have no money, etc., and these gifts are granted only to those who left the company 10 or more years ago.

It is this same CN which in a summary of its annual report delights in showing that the average life expectancy in Canada is 72 years. Those who left—that is, retired—less than 10 years ago receive nothing, absolutely nothing, zero. Now, do you know how much the cost of living has risen from December 31, 1975 to December 31, 1984? About 94.4% according to Statistics Canada. Admittedly, the inflation base for June 1985 has dropped to 3.8%, but this is no guarantee that it will

[Traduction]

Veillez pour cela consulter attentivement les chiffres compilés par J. Earl Wright, le président bien connu de l'Association des retraités des chemins de fer. M. Wright a été invité à présenter de nombreux mémoires dans le passé et a mené des myriades d'études sur les régimes de retraite, appuyées d'une documentation objective.

Le président: Excusez-moi de vous interrompre, monsieur, mais nous avons eu votre mémoire par avance et je crois que les membres du Comité ont eu l'occasion de le lire. Pourriez-vous peut-être le résumer afin que nous puissions poser . . .

M. Montpetit: Je vais essayer de résumer, monsieur, mais je ne savais pas qu'on me le demanderait car lors de mes comparutions antérieures, on ne nous demandait pas de résumer mais de lire notre mémoire *in extenso*. Je suis un peu fatigué ce soir, et j'ai voyagé toute la journée mais je vais essayer et faire de mon mieux.

Le président: Vous avez le droit de lire votre texte si vous le voulez, mais il ne restera pas de temps pour les questions. Si vous préférez le lire plutôt que d'avoir une période de questions, très bien.

M. Montpetit: Comme je l'ai dit, je vais essayer de sauter quelques passages ici et là mais il faudra bien m'accorder cinq minutes pour parler d'un sujet qui reste en souffrance depuis 15 ans. Ce n'est pas du tout une plaisanterie, cela fait bien longtemps que nous nous battons.

Le président: Vous pouvez lire votre mémoire si vous le souhaitez.

M. Montpetit: Je vais devoir le faire, car je n'ai pas le choix. Si vous étiez à ma place, si vous étiez assis de ce côté-ci de la table, je crois que vous tiendriez le même raisonnement.

Je vais essayer de lire aussi vite que possible et me limiter à environ 14 minutes, bien que j'aie droit à 10.

Le président: Ne lisez pas trop vite sinon les transcribers ne pourront pas vous suivre.

M. Montpetit: J'ai remis une copie *verbatim* de mon mémoire.

Le président: D'accord.

M. Montpetit: Bien.

Je ne suis pas venu non plus mendier la charité. Car c'est bien de charité qu'il s'agit, si l'on regarde les misérables sommes que le CN distribue, qui rappellent les paniers de Noël de Sally Ann, les ajustements que le CN accorde à certains de ses retraités tout en insistant chaque fois qu'il n'y est pas obligé, qu'il n'a pas d'argent, etc., ces cadeaux n'étant accordés qu'à ceux qui sont partis à la retraite il y a 10 ans ou plus.

C'est le même CN qui, dans son rapport annuel, se plaint à rappeler que l'espérance de vie moyenne au Canada est de 72 ans. Ceux qui sont partis à la retraite il y a moins de 10 ans ne reçoivent rien, absolument rien, zéro. Savez-vous de combien le coût de la vie a grimpé du 31 décembre 1975 au 31 décembre 1984? De 94,4 p. 100, selon Statistique Canada. Certes, le taux d'inflation en juin 1985 est tombé à 3,8 p. 100 mais rien ne garantit qu'il ne va pas augmenter de nouveau. Les États-

[Text]

not rise. The United States, our very influential neighbour, has a disproportionate national debt, and a number of people agree that inflation is not over yet.

• 1850

In any case, 3.8% should not frighten the governors of our fund—those who in their wisdom invested large sums a few years ago when interest rates were at 20% and more; 10 or 15 years ago they used to tell us that the fund had been invested at low, low rates that prevailed at the time of investment; that they could not cope with inflation. Nowadays, I wish to point out that it is a reverse situation.

We are not interested in making money with the fund, but we are most interested that our age is security. One can hardly say that the crumbs being tossed to those who have been retired for over 10 years provide security, or are adequate.

In June 1983, CN prepared a submission on pension administration which was presented to a parliamentary study group on pensions. On page 5 of this submission, the company itself said:

The CN sides with those who believe that the income enabling the pensioner to maintain his pre-retirement standard of living is between 70% and 80% of the sum he earned before his departure, once taxes and employment-related expenses have been deducted.

I have received a letter from Mr. G. W. Lange, Secretary, CN Pension Board, stating:

It is the company's view that the primary role of the CN is to supplement the government plans which are indexed. The pension payable in the first two tiers from the governments together with the CN pension, would provide a retirement income that is adequate.

The three-tier system by appellation, by the way, was coined by a Minister back in 1973 and has been used by CN ever since. Most people are left with the impression that a tier represents one-third and that two-thirds of moneys received are fully indexed. Of course, Mr. Lange provided that there is no inflation, because those who lost 50% of their CN pension due to inflation know that Mr. Lange cannot be serious. Yet the company was led, by its own admission, to discuss the issue of adequacy, and to admit that it was a necessary one.

I believe that the 1959 plan, as it is currently offered to employees, is satisfactory, although it would have been better had the union not urged us to accept integration several years ago. I did say that the 1959 plan was satisfactory at the outset, but it usually becomes unsatisfactory or inadequate as soon as you receive your second cheque. CN, which manages the fund, seems to defend itself by saying that it can do nothing to remedy the situation; that its hands are tied; that it must bargain with the unions; that the plans are negotiable; that the best thing to do is to bargain through unions, etc. Nothing is more untrue.

[Translation]

Unis, notre voisin influent, ont accumulé une dette nationale disproportionnée et beaucoup d'observateurs estiment que l'inflation n'est pas encore finie.

Quoi qu'il en soit, 3,8 p. 100 ne devrait pas effrayer les administrateurs de notre fonds, ceux qui dans leur grande sagesse ont investi de vastes sommes il y a quelques années lorsque les taux d'intérêt atteignaient 20 p. 100 et plus; il y a 10 ou 15 ans, ils nous disaient toujours que le fonds ne pouvait faire face à l'inflation vu que l'argent avait été investi au taux très bas qui prévalait à l'époque. Je tiens à faire remarquer que la situation est aujourd'hui inversée.

Nous ne prétendons pas nous enrichir avec l'argent du fonds mais nous voulons obtenir la sécurité pour nos vieux jours. On ne peut pas dire que les miettes que l'on jette à ceux qui sont partis à la retraite depuis plus de 10 ans soient suffisantes, ou leur rapportent la sécurité.

En juin 1983 le CN a fait une intervention devant un groupe d'étude parlementaire sur l'administration des pensions. À la page 5 de ce texte, la compagnie dit elle-même:

Le CN partage l'avis de ceux qui estiment que le revenu nécessaire au retraité pour maintenir son niveau de vie antérieur se situe entre 70 et 80 p. 100 de son salaire précédent, une fois déduction faite des impôts et des frais relatifs à l'emploi.

J'ai reçu une lettre de M. G.W. Lange, secrétaire de la Commission des pensions du CN, qui déclare:

L'optique de la compagnie est que le rôle premier du CN est de compléter les régimes de retraite publics lesquels sont indexés. Les pensions payées par les deux premiers paliers gouvernementaux, complétées par la pension du CN, assurent un revenu de retraite adéquat.

Le terme de système à trois paliers a, d'ailleurs, été inventé par un ministre en 1973 et le CN l'emploie depuis. La plupart des gens ont de ce fait l'impression qu'un palier représente un tiers et que les deux tiers du montant de la retraite sont pleinement indexés. Bien sûr, M. Lange, à condition qu'il n'y ait pas d'inflation car ceux qui ont perdu 50 p. 100 de leur retraite CN par suite de l'inflation savent que M. Lange ne peut pas parler sérieusement. Pourtant, la compagnie, de son propre aveu, a été amené à envisager la question de l'adéquation des pensions, disant qu'il était nécessaire de l'examiner.

Je crois que le régime de 1959, tel qu'il est actuellement offert aux employés, est satisfaisant encore que j'aurais préféré que le syndicat ne nous exhorte pas à accepter l'intégration il y a quelques années. J'ai dit que le régime de 1959 est acceptable au départ, mais il cesse de l'être dès que l'on reçoit le deuxième chèque. CN, qui gère le fonds, se défend en disant qu'il ne peut rien changer à la situation, que ses mains sont liées, qu'il doit négocier avec les syndicats, que les régimes de retraite sont négociables et que la meilleure chose à faire est de négocier par l'intermédiaire des syndicats etc. Rien n'est plus faux.

[Texte]

I am a former union member who was militant for years, and still hold an honorary membership card entitling me to attend meetings but not to vote. Let me tell you about my great disappointment concerning the way pensioners are treated by unions. Anyone who has at all followed union activities knows that, with a few exceptions, when the time comes to vote on a new collective agreement, the members are not the least interested in pensions—particularly in indexing them for the pensioners whom they have most often neither seen nor known. The young people who form the unions' militant majority want improvements immediately and not in 30 and 35 years hence. This is perfectly normal for a group who anticipates not working in the same place in 30 or 35 years.

Therefore, the unions and company use the pension issue as a trade-off, to the great joy of the company, which ends up satisfying the youngest people. In the latest contract between the "non-ops" and CN, which was signed just a few months ago, the ratification states that two-tenths of 1% of the 1984 payroll must be used for raising pensions. They are always careful never to mention the word "indexation". They say "raising pensions". However, at the bottom of the signed contract, one can read the following note:

Section 3 is not bound to any collective agreement.

—by inflation. They thus managed to distort the ratification of thousands of people who agreed to this item.

The same thing happened in 1982 for the previous contract. I can tell you with absolute certainty that 99.9% of 8,104 signatories who were in favour of this clause did not know, and still do not know, what the 1984 payroll was to which the clause referred.

I even contacted the highest authorities in the unions which had signed; they stated that they had not the slightest idea of what was the 1984 figure. It was finally the union of carmen which told me that two-tenths of 1% was around \$4 million, after asking me if I was a journalist.

• 1855

Therefore, after contacting numerous CN departments, I finally learned that the 1984 payroll was in the neighbourhood of \$1,850,000,000 so that two-thirds of 1% would equal about \$3,700,000. This amount is to be divided amongst approximately 25,000 persons for 12 months. If one were to divide the sum into equal parts to cover 46,702 beneficiaries, the result would be a little over 20¢ per day. However, they were careful to exclude those who had been retired for 10 years or less so there would be a little more for others.

Following other unsuccessful negotiations between unions and the company, they managed to increase the cost of my Blue Cross insurance, which was under \$15 per month only two years or so earlier, to almost \$50 per month, 300% of what I had been paying when I left. Before the last contract, CN

[Traduction]

Je suis un ancien syndicaliste, et j'ai milité dans les syndicats pendant des années et j'ai toujours une carte syndicale honoraire qui m'autorise à participer aux réunions mais sans droit de vote. Laissez-moi vous dire ma grande déception devant la façon dont les syndicats traitent les retraités. Quiconque suit un peu les affaires syndicales sait que, à de rares exceptions près, lorsqu'il s'agit de se prononcer sur une nouvelle convention collective, leurs membres ne s'intéressent nullement aux pensions, et surtout pas à l'indexation des pensions de retraités qu'ils ne connaissent pas et n'ont même jamais vus. Les jeunes qui forment la majorité militante des syndicats veulent des améliorations immédiates et non pas dans 30 ou 35 ans. Cela est parfaitement normal pour des gens qui ne comptent pas rester dans leur emploi pendant 30 ou 35 ans.

Par conséquent, les syndicats et la compagnie se servent des pensions comme d'un moyen d'échange, à la grande joie de la compagnie qui peut ainsi satisfaire les revendications de son personnel le plus jeune. Dans la dernière convention entre le CN et les «non roulant» conclue il y a quelques mois seulement, il est dit que 2/10 de 1 p. 100 de la masse salariale de 1984 doit être consacré au relèvement des pensions. On prend toujours grand soin de ne jamais prononcer le mot «indexation», on parle de «relèvement des pensions». Toutefois, au bas de la convention telle qu'elle fut signée, on peut lire la note suivante:

L'article 3 n'est rattaché à aucune convention collective.

On est ainsi parvenu à fausser la ratification de milliers de syndiqués qui s'étaient prononcés en faveur de cette disposition.

La même chose est arrivée en 1982 avec la convention précédente. Je peux vous dire avec une absolue certitude que 99,9 p. 100 des 8,104 signataires qui étaient en faveur de cette clause ne savaient pas, et ne savent toujours pas, quelle était cette masse salariale 1984 dont il est question.

J'ai même contacté les plus hauts responsables des syndicats qui ont signé; ils ont tous répondu qu'ils n'avaient pas la moindre idée du montant en cause. C'est finalement le syndicat des wagonniers qui m'a appris que 2/10 de 1 p. 100 représente environ 4 millions, après m'avoir demandé si j'étais journaliste.

En conséquence, après m'être renseigné auprès de nombreux services du CN, j'ai finalement appris que la masse salariale de 1984 s'élevait à environ un milliard, huit cent cinquante millions de dollars, dont les deux tiers de 1 p. 100 représentent à peu près 3,7 millions de dollars. Cette somme est à répartir entre 25,000 personnes environ, pendant 12 mois. Si on la répartissait également entre 46,702 prestataires, le versement quotidien serait légèrement supérieur à 20c. Cependant, ils ont pris soin d'exclure ceux qui ont pris leur retraite au cours des 10 dernières années, afin d'en donner un peu plus aux autres.

D'autres négociations ont eu lieu entre les syndicats et la société, mais sans succès, et ils ont fini par faire passer mon assurance *Blue Cross* à près de 50\$ par mois, alors que je payais à peine 15\$ par mois deux ans auparavant, soit une augmentation de 300 p. 100. Avant la signature de la dernière

[Text]

switched their employees' sick benefit from Blue Cross to Sun Life. The story goes that the unions simply forgot to include pensioners in the deal and that CN kept their mouth shut.

The Montreal branch of CN pensioners' association contacted Mr. Ian Watson. He was highly disturbed by this unfair treatment, and he promised to look into the situation. However, after several months, word came that there was absolutely no way that a member of our Parliament could redress a sad joke which was played on Crown corporation retirees.

Canada has two major railways. CP, which bargains for the same unions, well, they were able to obtain an agreement that passes would be exchanged so that, they say, eligible parties could retire at the age of 55 without actuary penalty.

Now, I read this in the paper. That is where I get my information from, Mr. Abbot.

And this at a time when we are seriously overstuffed, with the steady increase of computers and informatics into the industry. So instead of giving 80% of the salary to those who will be affected by lay-offs and pensioning them at 60, they chose to debit the pension fund which is continuously described as being inept to index pensions. My experience forces me to conclude that the same thing will happen at CN in the next work contract. At 80%, CN would be saving a bundle—that is 20% of salaries, plus all fringe benefits, occupied space, heating, etc. The ratification does mention pensioners' passes. We do not want unions to bungle up our passes, which are acquired rights, to later use them as trade-offs. That is what is being done in CPR, somehow.

The unions have to date shown themselves to be not only incapable but even detrimental when it comes to bargaining on behalf of pensioners on the issues of indexation, insurance, and passes. Under normal union conditions, where stands are put to vote, how can they claim to be sincerely representing a group with which all communications have long since been cut off—a large group that is not entitled to vote on its own needs. How can they dare claim that they represent a group against its will, for thousands in this group were never unionized, and worse still, some even fought against the unions while they were employees? This is the height of absurdity. No, members of this committee, a group as large as this one—that is 1.2 employees per pensioner, according to CN's June 1983 report—cannot be manipulated that way. I think this group, which is not entitled to vote on its own fate, is a captive group who must bend completely to the demands of those who are entitled to vote, of those who want immediate benefits; and I maintain that this is a violation of our Charter of Rights and Freedom. This remains to be seen.

[Translation]

convention, le CN a fait passer les polices d'assurance-maladie de ses employés de *Blue Cross* à *Sun Life*. D'après ce qu'on raconte, les syndicats auraient tout simplement oublié d'inclure les retraités dans les négociations, et le CN se serait bien gardé de le leur rappeler.

La section de Montréal de l'Association des retraités du CN a pris contact avec Ian Watson. Très indigné devant cette situation injuste, celui-ci a promis de faire enquête. Cependant, après plusieurs mois, on nous fit savoir qu'il était absolument impossible pour un député de réparer la mauvaise plaisanterie qu'on avait jouée aux retraités d'une société d'État.

Le Canada compte deux grandes sociétés de chemins de fer. Le CP, qui négocie avec les mêmes syndicats, a réussi à obtenir une entente permettant l'échange des permis de transport gratuit, afin que les employés admissibles puissent prendre leur retraite à l'âge de 55 ans, sans pénalité.

Je tiens ces renseignements du document, monsieur Abbot.

Or, ceci se passe à une époque où nous avons déjà beaucoup de personnel superflu, étant donné l'utilisation croissante des ordinateurs dans notre secteur industriel. Donc, plutôt que de verser 80 p. 100 de leur salaire à ceux qui sont victimes de licenciement et de leur donner une pension de retraite à 60 ans, ils ont choisi de débiter la caisse de retraite, qui ne suffit déjà pas à indexer les pensions de retraite. Je suis convaincu que la même chose va se produire au CN lors des prochaines négociations collectives. À un taux de 80 p. 100, le CN ferait des économies considérables, soit 20 p. 100 des salaires, les avantages sociaux, l'occupation des locaux, le chauffage, etc. Le texte ratifié fait mention des permis de transport gratuit des retraités. Nous ne voulons pas que les syndicats bradent nos permis de transport, qui sont des droits acquis, en échange d'autres avantages. C'est ce qui se fait pourtant au CP en ce moment.

Jusqu'à présent, les syndicats se sont montrés non seulement impuissants, mais aussi dangereux lorsqu'il s'agit de négocier au nom des retraités des questions comme l'indexation, l'assurance et les permis de transport gratuit. Étant donné qu'ils sont élus pour un programme précis, je me demande comment ils peuvent prétendre sincèrement représenter un groupe avec lequel toutes les communications sont interrompues depuis fort longtemps; en d'autres termes, les retraités représentent un groupe fort important, mais ne sont même pas autorisés à participer aux votes concernant leurs propres besoins. Comment ces syndicats peuvent-ils oser prétendre qu'ils représentent un groupe contre sa volonté, car des milliers de membres de ce groupe n'ont jamais été syndiqués et, qui plus est, certains d'entre eux ont même lutté contre les syndicats pendant leur période d'activité. C'est le comble de l'absurdité. Non, un groupe aussi important, puisqu'on compte 1,2 employé par retraité, selon le rapport du CN de juin 1983, ne se laissera pas manipuler de cette façon. Je prétends que ce groupe, qui n'a pas le droit de participer aux votes concernant son propre sort, est un groupe captif qui doit entièrement courber l'échine devant les demandes de ceux qui ont le droit de voter, de ceux qui réclament des avantages immédiats; je

[Texte]

On terminating my university studies under a continuous education program, and having taken courses in rights and freedoms, I intend to later pursue this case. It is beyond me that CN, with its 31 lawyers that it employs, sees no wrongdoing in this operation.

On the other hand, the company said that CN pensioners are represented by associations recognized by the company. Unfortunately, these associations that meet on company property have no influence over their former employer, even if they have the firm intention and desire to improve the lot of their fellow members. Among these very dedicated people are such people as Mr. Gignac here, and I will mention especially Mr. R. Worraker and Alfred Paolucci, who once mailed a carefully prepared brief to 75 general chairmen—and received only one acknowledgement of receipt! This is yet another admission that the “company-unions” formula seems to suit not only the company but also the unions, who scorn the demands sent to them by pensioners.

There is also the famous pension board. In order to sow even more confusion, CN appointed the president of the CN pensioners association to this board. After a few years we noticed that the approximately 22-person committee had no power to act. It is thus simply a rubber-stamp outfit. This committee, whose members hold honorary seats, must request the company directors for ratification of the slightest decision if they want it to be effective. The *Canadian Business Who's Who* contains very little information on CN directors, but these people must certainly sit on other companies' boards of directors. They are therefore in prejudicial positions when it comes to improving CN plans. I need not elaborate on this point.

• 1900

Given existing conditions on both the union and company side, I therefore request that a government standing committee deal with present or future demands of pensioners from CN, a company that belongs entirely to the Canadian government. I am filing a plea for protection, protection for both company and unions, who appear to be in collusion. I am asking that a standing committee named by the government supervise the CN pension operations, a committee able to discern all irregularities and able to redress them immediately.

Finally, I have chosen not to mention the record profits realized by CN nor the confrontation based on the ability of that fund to cover indexation according to the Consumer Price Index rider. I would invoke CN's obligation to pay it, a legal obligation according to the interpretation of the main clause in the regulations referring to the 1959 plan, which are described in form CN-4641-E and which state:

[Traduction]

prétends qu'il s'agit là d'une violation de notre Charte des droits et libertés. On verra cela plus tard.

Lorsque j'aurai terminé mes études universitaires dans le domaine de l'éducation et que j'aurai pris des cours sur les droits et libertés, j'ai l'intention d'examiner sérieusement cette affaire. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le CN, avec les 31 avocats qu'il a à son service, ne voit rien d'anormal à tout cela.

Par ailleurs, la société a dit que les retraités du CN étaient représentés par des associations reconnues par elle. Malheureusement, ces associations, qui se réunissent dans les locaux de la société, n'ont aucune influence sur leur ancien employeur et ne peuvent donc rien faire, même si elles avaient la ferme intention d'améliorer le sort de leurs membres. Parmi tous ces gens très dévoués, il y a M. Gignac, qui est ici, et surtout M. R. Worraker et M. Alfred Paolucci, à qui il est arrivé d'envoyer un mémoire soigneusement préparé à 75 présidents et de ne recevoir qu'un seul accusé de réception! Cela vous montre encore une fois que la formule «société-syndicats» semble convenir non seulement à la société, mais aussi aux syndicats, qui font fi des revendications que leur présentent les retraités.

Parlons également de cette fameuse commission de retraite. Pour ajouter à la confusion, le CN nommait à cette commission le président de l'Association des retraités du CN. Quelques années plus tard, nous nous sommes rendu compte que ce comité d'une vingtaine de membres n'avait aucun pouvoir. Cet organisme n'était qu'un béni-oui-oui. Ses membres, qui sont nommés à titre honoraire, doivent faire ratifier par les administrateurs de la société la moindre décision qu'ils voudraient prendre. Le *Canadian Business Who's Who* contient très peu d'information sur les administrateurs du CN, mais ces gens-là font certainement partie d'autres conseils d'administration. Ils sont donc en situation «anormale» lorsqu'il s'agit d'améliorer les régimes du CN. Je ne m'attarderai pas là-dessus.

Étant donné ce qui se passe à la fois du côté syndical et du côté patronal, je demande qu'un comité permanent du gouvernement examine les revendications actuelles ou futures des retraités du CN, puisque cette société appartient exclusivement au gouvernement canadien. Je réclame votre protection contre cette complicité manifeste de la société et des syndicats. Je demande donc qu'un comité permanent soit chargé par le gouvernement d'examiner les régimes de pension du CN afin d'en relever toutes les irrégularités et de les corriger immédiatement.

Enfin, j'ai préféré ne pas parler des bénéfiques records qu'a enregistrés le CN ni de la capacité de la caisse de retraite de financer l'indexation des prestations jusqu'au niveau de l'indice des prix à la consommation. Je prétends que le CN est tenu, par la loi, de payer cette indexation, aux titres de la clause principale des règlements relatifs au régime de 1959, qui se lisent comme suit dans la formule CN-4641-E:

[Text]

on the advice of an independent actuary, the company shall pay whatever is required to ensure full payment of your benefits.

As of 1959, when the plan was formulated—that is, before the inflation—the company chose not to contribute an identical amount to the employees but to use a formula by which the amount it would have to provide would depend largely on the profitability of its investments, and thus on the ability of its investors or CN investment. Inflation set in after the plan was established, but this does not alter the company's obligation to supplement this passing crisis.

On this topic, may I quote Louis Ascah, from the Institut de recherches appliquées sur le travail, affiliated with the Université de Montréal:

Thanks to indexation, the real value of pensions is the same as if inflation had never occurred. That is, a redistribution of real income that works against pensioners is not allowed.

In real terms, the cost of a pension is the same for an indexed plan during inflation as for a non-indexed plan when there is no inflation. Therefore if a company can assume the real cost of a certain retirement pension, it can pay indexed pensions, since indexation requires no increase in real terms. The dollars, when you earn \$20, do not cost more than to pay for when you earn \$40 and prices have doubled.

In conclusion, I would also like to quote the Canadian Institute of Chartered Accountants' *Tax Principles to Remember*, 1982, edition 408:

The primary purpose of a pension plan is to provide financial security for one's retirement years. In Canada part of the problem is taken care of by the government operated plans. Part, and only part, of the problems.

All of this, and the fact that, as we mentioned before, the company itself admits a need to deal with inflation, conclusively proves the validity of our demands.

I would therefore ask you, the committee members, to recommend that CN not only apply full indexation for all its pensioners as soon as possible, but also that it be obliged to pay the amounts that eligible parties would have received since the 1959 plan was established. The plan was contracted by Canadian National Railways with its employees and has subsequently become a condition of employment. In other words, the company has contracted to ensure full payment of benefits to those who have contributed x years towards a pension plan that is to be commensurate with the beneficiaries' usual standard of living, based on the best five years of their employment. This accustomed standard of living is not to be reduced by inflation or other related phenomena, as the pension is not a one-shot deal such as lump sums given to certain individuals who leave the service of the company, CN, but a continuous operation spread over the remaining life span of the other contracting party.

[Translation]

sur le conseil d'un actuaire indépendant, la société paiera les sommes nécessaires pour garantir le versement intégral de vos prestations.

En 1959, lorsque ce régime a été mis sur pied, l'inflation n'était pas encore un problème, et la société avait décidé de ne pas verser une cotisation identique à celle des employés, mais d'adopter une formule selon laquelle sa cotisation dépendrait en grande partie de la rentabilité de ses investissements et, donc, de la compétence de ses décideurs en matière d'investissement. Certes, le problème de l'inflation est apparu après la mise en place de ce régime, mais cela ne change rien au fait que la société est tenue de verser les sommes nécessaires pour traverser cette crise.

A ce sujet, permettez-moi de citer Louis Ascah, de l'Institut de recherches appliquées sur le travail, lequel institut est affilié à l'Université de Montréal:

Grâce à l'indexation, la valeur réelle des pensions ne subit pas l'érosion provoquée par l'inflation. En d'autres termes, l'indexation empêche toute redistribution des revenus réels qui nuirait aux retraités.

En réalité, le coût d'une pension est le même, qu'il s'agisse d'un régime indexé pendant une période inflationniste ou d'un régime non indexé pendant une période non inflationniste. En conséquence, si une société peut assumer le coût réel d'une certaine pension de retraite, elle peut payer des pensions indexées, étant donné que l'indexation n'exige aucune augmentation en termes réels. Que vous gagniez 20\$ ou 40\$, chaque dollar a le même coût.

En conclusion, permettez-moi de citer également un document de l'Institut canadien des comptables agréés, intitulé *Tax Principles to Remember*, 1982, numéro 408:

L'objectif principal d'un régime de pension est de garantir la sécurité financière des retraités. Au Canada, les régimes de pension du gouvernement permettent de résoudre une partie du problème, mais une partie seulement.

Tout ce qui précède démontre à l'évidence la validité de nos revendications, sans parler du fait que la société elle-même a reconnu qu'il est nécessaire de tenir compte de l'inflation.

Je vous demande donc, à vous, membres de ce Comité, de recommander que le CN indexe intégralement toutes les pensions de ses retraités le plus vite possible, et que cette société soit également obligée de payer les sommes que les personnes admissibles auraient dû recevoir depuis la mise en place du régime de 1959. Ce régime avait été négocié par le CN et ses employés, et, par la suite, il est devenu une condition d'emploi. En d'autres termes, la société s'est engagée, dans cette convention, à verser le montant intégral des prestations de ceux qui ont cotisé pendant X années à un régime de pension, ces prestations devant être proportionnelles au niveau de vie des bénéficiaires et calculées à partir des cinq meilleures années de leur période d'activité. Le niveau de vie dont il est question ici ne doit pas être réduit par l'inflation ou par d'autres phénomènes connexes, étant donné que la pension de retraite n'est pas une somme versée en bloc, comme ces indemnités forfaitaires qu'on accorde à ceux qui quittent le CN; le montant total de la pension doit être étalé sur le

[Texte]

The Chairman: Mr. Montpetit, I am sure the committee has found your submission very interesting. I would like to thank you for coming from Montreal to appear before us tonight.

Questions.

Mr. Benjamin: I have read this, and I sympathize a great deal with what is in this brief. I have heard it before many times. So I will just say to Mr. Montpetit, I am sure all members of this committee are going to do all we can . . . we will try very hard to come up with a report that will try to implement what he has been requesting.

Mr. Cochrane: Just a couple of more personal questions, Mr. Montpetit. When did you retire from CN?

Mr. Montpetit: I retired almost four years ago, sir.

Mr. Cochrane: So obviously you are six years away from getting any benefit of the ad hoc increases.

Mr. Montpetit: Yes. If the system continues this way, I am six years away. Hopefully it will change.

• 1905

Mr. Cochrane: CN obviously feels that the money is not in the plan to provide indexation. When you paid into your pension plan for the number of years you worked for the company, was it your understanding that you were going to get indexed pensions when you retired?

Mr. Montpetit: The understanding was, sir, that the CN contracted with its employees. I believe I signed into the pension plan somewhere around 1959 and, as I said in the latter part of the brief, if inflation came about after then this is not our responsibility.

I mentioned Mr. Louis Ascah carefully in this brief here saying that indexing does not cost more. In other words, the moneys that have been invested at higher rates are well able to suffice the cost of indexation, if you want to call it indexation. I believe it is what we would call a standard of living, a normal standard of living based on the five years . . . which I left the company. In other words, if somebody is paying, I do not know, \$300 or \$400 a month for an apartment, when his rent goes up he is not expected to go back.

CN has signed a contract and they have said: We will follow through; we will accept the follow-through; we will not match your money; we do not care to match your money.

That is why, sir, I say that I do not care if they have 10¢ in the fund or \$10 billion. It does not matter. They have contracted to this and that is what I am relying on. I did not bring any figures with me, if you notice.

Mr. Cochrane: Thank you.

[Traduction]

nombre d'années qui restent à vivre à l'autre partie contractante.

Le président: Monsieur Montpetit, je suis sûr que le Comité a trouvé votre exposé fort intéressant. Je tiens à vous remercier d'être venu de Montréal pour comparaître devant nous ce soir.

Nous allons passer aux questions.

M. Benjamin: J'ai lu l'exposé et j'en comprends parfaitement le contenu. C'est une situation qu'on m'a déjà décrite maintes et maintes fois. Je vais donc simplement vous dire, monsieur Montpetit: je suis sûr que tous les membres du Comité vont faire tout ce qu'ils peuvent pour . . . nous allons faire notre possible pour rédiger un rapport qui répondra à tous les problèmes que vous venez de mentionner.

M. Cochrane: Permettez-moi de vous poser quelques questions plus personnelles, monsieur Montpetit. Quand avez-vous pris votre retraite du CN?

M. Montpetit: Il y a près de quatre ans.

M. Cochrane: Donc, il va vous falloir attendre encore six ans avant de profiter des augmentations ponctuelles.

M. Montpetit: Exactement. Si le système actuel est maintenu, j'ai encore six ans à attendre. J'espère cependant qu'il sera modifié.

M. Cochrane: Le CN estime de toute évidence que les cotisations au régime de retraite ne servent pas à verser de primes d'indexation aux retraités. Lorsque vous avez commencé à cotiser au début de votre carrière, pensiez-vous que vous obtiendriez une pension de retraite indexée lorsque vous prendriez votre retraite?

M. Montpetit: Monsieur, le CN avait signé un contrat avec ses employés, et c'est ce que nous avons compris. Je crois que j'ai commencé à cotiser vers l'année 1959 et, comme je l'ai dit dans la dernière partie de mon mémoire, nous n'étions pas responsables si le taux d'inflation augmentait.

J'ai dit dans mon mémoire que M. Louis Ascah, et j'ai pesé mes mots, avait dit que l'indexation ne coûtait pas plus cher. En d'autres termes, l'argent investi à des taux plus élevés suffit à couvrir le coût de l'indexation, si tel est le terme que vous voulez employer. C'est ce que nous appellerions une hausse normale du niveau de vie depuis cinq ans que j'ai quitté le CN. Par exemple, si quelqu'un paie 300\$ ou 400\$ par mois de loyer, lorsque ce dernier augmente, le locataire ne devrait pas subir une baisse de son pouvoir d'achat.

Le CN a signé un contrat et a dit qu'il prendrait ses responsabilités, mais maintenant, il ne veut plus nous donner l'équivalent de l'argent versé.

Voilà pourquoi, monsieur, cela m'est complètement égal s'il y a 10c. ou 10 milliards de dollars dans la caisse. Cela importe peu. Le CN a accepté ce contrat, et j'entends qu'il le respecte. Mais vous avez sans doute remarqué que je ne vous ai pas donné de chiffres.

M. Cochrane: Merci.

[Text]

The Chairman: Thank you very much, sir, for your brief.

Next is Harold Campbell from London. Mr. Campbell, as you are probably aware, we have allotted 30 minutes for each individual who presents a brief for us. You have your choice of reading your brief or summarizing it. If you summarize it then you might have more time for questions if there are any. So we will leave that pretty much up to you, but a half hour is the allotted time.

Mr. Harold N. Campbell (Individual Presentation): It is the same as we did before.

Members of the Standing Committee on Transport, House of Commons, Ottawa, Ontario:

In reference to the CN Pension Fund injustice, sirs, how does a person relate over 30 years' experience dealing with unfair and fraudulent business practices related to employee retirement pension plans in a letter to a Member of Parliament containing 200 words or less? It is equally next to impossible to include the necessary information concerning unfair business practices related to the CNR employees' pension trust fund during the last 30 years in a short 10-page brief to this committee. It would indeed be more appropriate to write a book, and it would indeed be an insult to democracy if this book is not entitled *Crime and Corruption in Parliament, 1952-85*.

During the last administration of Liberal government I once asked a local member of the federal government about the injustice of rules and regulations now governing employee retirement pension plans throughout the Dominion of Canada. The reply I received was: If you do not like the system, change the laws.

It is unfortunate that the Conservative government not only inherited a \$20-billion deficit but they also inherited laws and rules and regulations that had created this financial nightmare.

• 1910

To a large degree, unemployment, inflation, high interest rates, business bankruptcies and the ever-increasing crime rate in Canada is directly related to mismanagement on Parliament Hill. It is not a situation originating in Japan or the United States. As one person mentioned to me, in the United States they expect to have a deficit between \$175 billion to \$185 billion in the year 1985. It was also pointed out to me that they have 10 times the population to absorb this type of debt. Canada is much less fortunate.

In 1929, is it not true, as the loan sharks and gamblers manipulated the stock markets in Canada and the United States, many people invested but there were very few winners? Those who did profit in this exchange of finances more than doubled their ill-gotten gains as the price of wages and commodities dropped to an all-time low. The 10 years of depression during the "dirty thirties" was a situation labour leaders had declared would never again be tolerated. Is it not

[Translation]

Le président: Merci infiniment, monsieur, de votre mémoire.

Nous entendrons maintenant M. Harold Campbell, de London. Monsieur Campbell, comme vous avez dû sans doute le constater, nous avons réservé 30 minutes à chaque intervenant. Vous pouvez soit lire votre mémoire, soit le résumer. Si vous le résumez, les députés auront davantage de temps pour vous poser des questions s'ils veulent vous en poser. Nous vous en laissons donc l'entière responsabilité, mais je tiens à vous rappeler que vous ne disposez que d'une demi-heure.

M. Harold N. Campbell (exposé personnel): C'est comme la dernière fois.

Membres du Comité permanent des transports, Chambre des communes, Ottawa (Ontario):

Comment peut-on raconter, à propos de l'injustice du régime de retraite du CN, plus de 30 ans de pratiques injustes et déloyales relatives aux pensions de retraite de ses employés dans une lettre adressée à un député, lettre devant renfermer 200 mots ou moins. Ce serait un exercice de haute voltige que d'inclure les renseignements nécessaires sur les pratiques déloyales du CN eu égard au régime de retraite de ses employés au cours des 30 dernières années dans un mémoire de 10 pages au Comité. Il serait de fait préférable d'écrire un livre, et ce serait un outrage à la démocratie si ce livre n'était pas intitulé: «Crime et corruption au Parlement, 1952-1985».

Lorsque le Parti libéral était au pouvoir, j'avais demandé à un député fédéral de m'expliquer pourquoi les règles et règlements régissant les régimes de retraite des employés du CN partout au Canada étaient si injustes. Il m'a répondu que si je n'aimais pas le système, je n'avais qu'à changer la loi.

Il est regrettable que le gouvernement conservateur ait non seulement hérité d'un déficit budgétaire de 20 milliards de dollars, mais également de lois, de règles et de règlements qui ont donné lieu à ce cauchemar financier.

Dans une large mesure, le chômage, l'inflation, les taux d'intérêt élevés, les faillites et la hausse constante de la criminalité au Canada sont liés directement à la mauvaise gestion de nos gouvernants. Cela ne nous vient pas du Japon ou des États-Unis. Comme quelqu'un me l'a fait remarquer, le déficit budgétaire des États-Unis devrait se situer entre 75 milliards à 185 milliards de dollars en 1985. On m'a également fait remarquer que les États-Unis comptaient 10 fois plus d'habitants que le Canada et étaient mieux à même d'éponger cette dette. Le Canada est beaucoup moins bien placé en la matière.

En 1929, alors que les usuriers et les spéculateurs manipulaient la bourse au Canada et aux États-Unis, n'est-ce pas vrai que beaucoup ont investi mais que peu en sont sortis gagnants? Ceux qui ont profité de cette situation ont plus que doublé leurs gains malhonnêtement accumulés alors que les salaires et les prix des produits courants avaient atteint leur niveau le plus bas. Or, les divers leaders de syndicats avaient déclaré, après les 10 années de crise que nous avons traversées pendant les

[Texte]

true that Canada is once again engulfed in a similar situation, a repeat performance of the "dirty thirties" and a typical example of hell on earth for thousands of Canadians, which is truly unnecessary and unjustified.

During the last 50 to 60 years, Canadian workers have invested over \$700 billion in various retirement pension plans throughout Canada. Employee contributions to the CPR Pension Trust Fund date back to 1907. The Ontario Teachers Superannuation Fund dates back to 1917. Employee contributions to the federal Civil Service Pension Trust Fund date back to 1924, and the employee contributions to the CNR Employees' Pension Trust Fund date back to 1935.

For many years the pension fund assets of the federal civil servants and the CNR Employees' Pension Trust Fund have been used and manipulated as a source of revenue for government spending programs. A few years ago in the early 1970s, the billions of dollars in the capital reserves of employee pension plans were described as a vast untapped source of future financial potential. It is indeed unfortunate, for those who have contributed cash to these pension plans by payroll deduction have never reaped the financial benefits.

The \$700 billion investment was the same as buying stock in Canada's future as a democracy. These billions of dollars were an investment in our children's future as well as providing job security for present-day employees. During the "dirty thirties", millions of those unemployed and millions of graduating not to come around looking for work until those then employed were back to work or gainfully employed.

Is it not true that Canada once again has a repeat performance of the same conditions that existed during the 1930s? Once again, millions of graduating representatives not to come around looking for employment until those laid off are back to work.

This estimated \$700 billion invested in over 1,600 various employee retirement pension funds throughout Canada was an investment in the future of democracy in Canada. It was an investment in their children's future. It was an investment in the future value of the Canadian dollar. Why should it be so necessary to say to graduating students that there is no provision for them in today's system of socialist society?

Many very important letters and documents have been set aside in the preparation of this brief which I do believe would have been of value to this committee. I shall endeavour to outline the more important issues involved.

In 1972 the federal Department of National Revenue and Taxation issued an information circular number 72-13, listing rules and regulations to govern all employee pension plans. My copy on file is dated June 19, 1974, and a revised issue 72-13R6 lists only Revenue Canada as responsible for publication. These regulations, shown in part on sheet number 17B of the

[Traduction]

années 30, qu'ils ne toléreraient plus cette situation. Ne peut-on affirmer que le Canada se trouve de nouveau dans cette même situation, que nous revivons les années 30 et que la terre est devenue un véritable enfer pour des milliers de Canadiens, ce qui est véritablement inutile et injustifié.

Au cours des 50 à 60 dernières années, la population active canadienne a investi plus de 700 milliards de dollars dans divers régimes de pensions de retraite aux quatre coins du pays. Les employés du CP ont commencé à cotiser à leur caisse de retraite dès 1907, les enseignants de l'Ontario dès 1917, les fonctionnaires dès 1924 et les employés du CN, dès 1935.

Les gouvernements utilisent depuis de nombreuses années les cotisations versées par les fonctionnaires et les employés du CN dans leur régime de retraite comme source de revenus pour financer leurs programmes. Il y a quelques années, vers le début des années 1970, les milliards de dollars investis par les employés dans le régime de retraite étaient considérés comme une source inexploitée de revenus. Il est en effet regrettable que ceux dont les cotisations au régime de retraite ont été retenues à la source n'aient jamais pu en récolter les avantages financiers.

Cet investissement de 700 milliards de dollars permettait d'assurer l'avenir d'un Canada démocratique. Ces milliards de dollars équivalaient à investir dans l'avenir de nos enfants ainsi qu'à assurer la sécurité de l'emploi de ceux qui travaillent aujourd'hui. Pendant les années 30, les syndicalistes avaient averti les chômeurs et les millions d'étudiants sortis des universités de ne pas chercher de travail tant que ceux qui détenaient déjà un emploi avant ces années de crise étaient retournés au travail ou en avaient trouvé un autre.

Ne peut-on alors affirmer que le Canada se retrouve dans la même situation que celle qu'il a vécue pendant les années 1930? Là encore, les représentants syndicaux disent aux millions d'étudiants diplômés et de chômeurs de ne pas chercher de travail tant que ceux qui ont été limogés retrouvent leur emploi.

Ces 700 milliards de dollars investis dans plus de 1,600 différentes caisses de retraite du pays permettaient d'assurer l'avenir de la démocratie au Canada, de nos enfants. Ces milliards assuraient également la bonne tenue du dollar canadien. Pourquoi devrait-on dire aux étudiants diplômés que notre société actuelle n'a pas de place pour eux?

En préparant ce mémoire, j'ai laissé de côté de nombreuses lettres et documents très importants qui, à mon avis, auraient été utiles à ce Comité. Je vais néanmoins tenter de vous décrire le problème dans ses grandes lignes.

En 1972, le ministère fédéral du Revenu et de l'Impôt a publié une circulaire numéro 72-13 dans laquelle il établissait la liste des règles et règlements devant régir tous les régimes de retraite des employés. Mon propre exemplaire de cette circulaire est daté du 19 juin 1974 et une copie révisée portant le numéro 72-13R6 cite le ministère du Revenu comme étant le seul à être responsable de cette publication. Ces règlements,

[Text]

material I brought, are almost completely void of all morals and principles of democracy.

• 1915

On July 20, 1984, a registered letter was addressed to the Rt. Hon. John Turner, Prime Minister of Canada, House of Commons, Ottawa, Ontario, K1A 0A6. This letter is shown on sheet number 17, and the registration receipts on page 17a. This letter, asking for explanation or justification for the wording of these regulations, has never been acknowledged by Mr. Turner nor, to date, has even an attempt to justify the wording of these regulations been received.

To date, these regulations are almost 100% to blame for the destruction of the Canadian economy. To date, these regulations have never been debated in the House of Commons, nor have they ever been published in Canadian newspapers. And as I have said on previous occasions, any Member of Parliament unwilling to debate these regulations in Parliament should be provided a dishonourable discharge from Canadian politics.

The main items in these regulations are shown on page 17b. In accordance with the time-honoured morals and principles of democracy, the standard 2% limitation on pension returns is fraudulent. Pension returns based on wages or salary received at the time of retirement is fraudulent. These regulations stating:

If the plan so provides, dividends from participating policies of insured plans may be applied to purchase additional pensions, provided that the total pension does not exceed the maximum pension set out above; otherwise, the dividends or the profits must be applied to reduce the employer's contributions.

are also fraudulent.

According to the annual CNR Financial Reports listed on page 1a, 1b and 1c, in 1984 the followingm was shown:

Item 3: Employee cash contributions by payroll deductions, \$89,059,000.

Item 4: Employee cash contributions towards prior deficiencies, \$7,873,000.

Item 6: CNR contributions, \$128,722,000.

Interest received on the invested capital, \$383,590,000.

Now, the CNR is supposed to be paying 7.5% interest on their unfunded liability. Number 19 lists 7.5% interest received on the CNR portion of unfunded liability, which would be \$104,833,000. Total revenue received in 1984, \$609,244,000. Subtract number 16, pensions paid in 1984, which is \$273,343,000; this leaves a balance in the 1984 revenue of \$335,901,000. Please note page 3a. According to the Dr. Noel Hall report, dated 1976, page 61 lists the average CNR pension as only being \$194 per month.

[Translation]

que vous trouverez en partie sur le feuillet numéro 17B des documents que j'ai amenés, pèchent par leur cynisme presque intégral et par la quasi-violation des principes essentiels de la démocratie.

Le 20 juillet 1984, j'ai envoyé une lettre recommandée au Très honorable John Turner, Premier ministre du Canada, Chambre des communes, Ottawa, Ontario, K1A 0A6. Vous pouvez voir une copie de cette lettre à la page 17, et les reçus de recommandation à la page 17a. M. Turner n'a pas encore accusé réception de cette lettre dans laquelle je lui demandais une explication ou une justification du libellé de ces règlements; nous n'avons à ce jour reçu aucun début de justification du libellé de ces règlements.

Ces règlements sont presque entièrement responsables de l'effondrement de l'économie canadienne. Jusqu'ici, ils n'ont jamais fait l'objet d'un débat à la Chambre, et ils n'ont même pas été publiés dans les journaux du pays. Comme il m'est déjà arrivé de le dire, tout député qui refuserait de débattre de ces règlements au Parlement devrait être banni de la scène politique.

Les principaux points de ces règlements sont relevés à la page 17b. Il est frauduleux, selon les principes démocratiques traditionnels de limiter à 2 p. 100 les rendements des pensions. Il est frauduleux de calculer les pensions en fonction du salaire ou de la rémunération payée au moment de la retraite. Les règlements disposant que:

Si telles sont les dispositions du régime, les dividendes provenant de polices sur les régimes assurés participants peuvent être utilisés à l'achat de rentes supplémentaires, à condition que la rente totale ne dépasse pas le maximum prévu ci-dessus; le cas échéant, les dividendes ou les bénéfices devront servir à réduire les contributions de l'employeur.

sont également frauduleux.

Selon les rapports financiers annuels du CN, que l'on peut voir à la page 1a, 1b et 1c, les chiffres pour 1984 sont les suivants:

Poste 3: Contributions directes des employés par retenue salariale, \$89,059,000.

Poste 4: Contributions directes des employés pour les découverts existants, \$7,873,000.

Poste 6: Contributions du CN, \$128,722,000.

Intérêt reçu sur le capital investi, \$383,590,000.

Le CN est censé payer des intérêts à 7.5 p. 100 sur sa dette non capitalisée. Le poste 19 montre l'intérêt à 7.5 p. 100 perçu sur la part du CN de la dette non capitalisée, ce qui représenterait 104,833,000\$. Pour 1984, le revenu total encaissé est de 609,244,000\$. Si l'on soustrait le poste 16, c'est-à-dire les rentes versées en 1984, soit 273,343,000\$, cela nous laisse pour 1984 un revenu de 335,901,000\$. Veuillez lire la note à la page 3a. Le rapport de M. Noel Hall, publié en 1976, montre à la page 61 que la pension moyenne du retraité du CN n'était que de 194\$ par mois.

[Texte]

To better understand the utter contempt, please examine the information on page 10. That is material that I supplied to you. The average employee wage in 1984 was \$32,905. The 4% wage increase granted in these negotiations will increase employee wages by \$1,316 to \$34,221 for 1985. An additional 4% for 1986 will increase the average wages to \$35,589.

No such financial increases were requested for former employees now on pension, who had paid into the CNR Employees' Pension Trust Fund for over 50 years, and paid union dues for over 40 years. The two-tenths of 1% increase requested for pensioners is an insult. Money invested will double itself in the same number of years that the interest rate will divide into 72. It always has and it always will.

There is a chart on page 12—that is, as the material I brought as reference clearly indicates, these investment revenues' increases are very conspicuous on pages 1a, 1b and 1c listing the financial data relating to the CNR Employees' Pension Trust Fund. It is, however, the employees' pension fund contributions during the last 40 to 50 years—it doubled itself five or six times over—where the bulk of these pension fund profits belong. It is indeed a disgrace for the CNR labour leaders and the labour unions to believe this money belongs to them only, with no consideration to former employees now on pension. Many of these pensioners would be financially better off on welfare.

• 1920

I have brought with me only a small portion of the information I had originally set aside. I have referred to only a few of these pages in the wording of this brief. However, it is to be hoped you will be able to digest the magnitude of these pension fund injustices. These injustices have created a crippling paralysis over today's economy.

As I have stated on a previous occasion, whoever controls these employee pension fund assets also controls the Canadian economy. Canadian workers voluntarily contributed to these pension funds, 40 and 50 and 60 years ago. It was never intended to contribute these billions of dollars of pension fund assets to finance a conversion of democracy in Canada to any form whatsoever of socialism, communism or capitalism. Surely to God, it is about time to re-establish the morals and principles of democracy to the rules and regulations that once governed the CNR Employees' Pension Trust Fund. The \$64 question now arises: How many years back will former employees be compensated for this injustice that should have been corrected 15 or 20 years ago?

The Chairman: Thank you very much, sir.

Obviously, you have done a great deal of work and we appreciate the time and effort you have spent in bringing to our attention some of your concerns.

Mr. Campbell: When is something going to be done about it?

[Traduction]

Pour mieux comprendre l'ampleur du mépris, veuillez examiner les données à la page 10. Ce sont des documents que je vous ai donnés. En 1984, le salaire moyen de l'employé était de 32,905\$. L'augmentation de 4 p. 100 obtenue pendant ces négociations fera passer le salaire moyen à 34,221\$ en 1985, soit une augmentation de 1,316\$. Les 4 p. 100 prévus pour 1986 donneront un salaire moyen de 35,589\$.

On n'a pas demandé de telles augmentations pour les anciens employés qui sont maintenant à la retraite, et qui ont contribué pendant plus de 50 ans à la caisse de retraite des employés du CN, et qui pendant plus de 40 ans ont payé leurs cotisations syndicales. L'augmentation de deux dixièmes de 1 p. 100 que l'on a demandée pour les retraités est insultante. Le capital investi doublera pendant le même nombre d'années qu'il faudra au taux d'intérêt pour se diviser par 72. Cela a toujours été le cas.

Il y a à la page 12 un tableau des données financières se rapportant à la caisse de retraite en fidéicommiss des employés du CN qui, comme tout le matériel de référence que j'ai apporté, indique clairement l'augmentation des revenus de placements si évidents aux pages 1a, 1b et 1c. C'est cependant à la caisse de retraite qu'ont constituée les employés au cours des 40 ou 50 dernières années—et qui a doublé cinq ou six fois—qu'appartient le gros des bénéfices. Il est honteux que les chefs des employés du CN et les syndicats estiment que cet argent n'appartient qu'à eux, sans considération aucune pour les retraités. Pour nombre de ces derniers, il serait financièrement plus avantageux d'être inscrits au bien-être social.

Je n'ai apporté ce soir qu'une petite partie des documents que j'avais préparés. Dans mon mémoire, je n'ai cité que quelques pages. Toutefois, j'espère que vous pourrez vous familiariser avec toute l'ampleur des injustices du fonds de pension. Elles ont contribué à paralyser notre économie.

Comme je l'ai déjà dit, ceux qui contrôlent les caisses de retraite des employés contrôlent en même temps l'économie canadienne. Les travailleurs canadiens ont volontairement cotisé à ces fonds de pension, depuis 40, 50 ou 60 ans. Il n'a jamais été question de verser des milliards de dollars à une caisse de retraite en vue de financer la transformation de la démocratie canadienne en une forme quelconque de socialisme, de communisme ou de capitalisme. Il est grand temps de réintroduire la morale et les principes démocratiques dans les règlements de la caisse de retraite en fidéicommiss des employés du CN. Il convient maintenant de poser la question clef: jusqu'où remontera-t-on pour dédommager les anciens employés d'une injustice qui aurait dû être corrigée il y a 15 ou 20 ans?

Le président: Merci beaucoup, monsieur.

De toute évidence, vous avez fait un énorme travail, et nous vous remercions du temps et de l'effort que vous avez mis pour nous faire part de quelques-unes de vos préoccupations.

M. Campbell: Quand va-t-on agir?

[Text]

The Chairman: Did you drive up from London?

Mr. Campbell: I did.

I have kept records of the CNR financial report. I have financial reports dating back to 1950. You will see, if you have photocopies of this, just how damn ridiculous the CNR is in the way it has been handling these pension funds. Now, I have brought other material with me, but I do not suppose you would care to go over it, since I have only been allowed a half hour.

The Chairman: Are there any questions from any of the members?

Mr. Benjamin: We have his material. We will do our best with it.

Mr. Cochrane: I have just a couple of questions, Mr. Campbell. How many years did you work with CN?

Mr. Campbell: I worked for the CNR for 40 years and 4 months. I was paid a pension for 35 years service. There were 3,000 employees when they changed the rules and regulations in 1975. There were 3,000 employees that had paid in longer than the 35 years that was required, but not a damn one of them got a cent back or any consideration in the pensions he received for what he actually paid. Now, some of these employees were charged as high as \$4,000 for arrears, when they switched over from the 1935 plan to this 1952 plan, which was supposed to have been a better plan.

Mr. Cochrane: So you are saying that in 1975, when the rules changed, there were 3,000 people who had paid more than 35 years into the pension plan?

Mr. Campbell: That is right.

Mr. Cochrane: The rules changed, and 35 years became the maximum number of years that you could claim.

Mr. Campbell: That is right.

Mr. Cochrane: Okay.

Mr. Campbell: The biggest fraud is the rules and regulations that govern this pension plan.

Mr. Cochrane: I presume, as in Mr. Montpetit's presentation, you would like to see full indexation for all pensioners. Is that the bottom line?

Mr. Campbell: Indexation, the way you fellows see it, is not worth a damn. Now, I have a list of increases that employees have received over a period of years. Every time they ask for an increase for the cost of living—hell, they grant them \$1,000 to \$2,000 a year increase in wages. Do you expect to index these fellows' pensions by a trivial \$10 or \$12 a month?

Mr. Cochrane: So you would like to see a complete revamping of the system; you want to change the base and the amount of money people receive.

[Translation]

Le président: Est-ce que vous êtes venu en voiture de London?

M. Campbell: Oui.

J'ai gardé les rapports financiers du CN depuis 1950. Vous pourrez voir, si vous avez des photocopies de ce document, à quel point est ridicule la gestion de la caisse de retraite par le CN. J'ai d'autres documents, mais je suppose que vous ne tenez pas à les examiner, puisque vous ne m'avez accordé qu'une demi-heure.

Le président: Les députés ont-ils des questions?

M. Benjamin: Nous avons les documents, nous nous en servons au mieux.

M. Cochrane: Je voudrais vous poser quelques questions, monsieur Campbell. Pendant combien d'années avez-vous travaillé au CN?

M. Campbell: J'ai travaillé au CN pendant 40 ans et quatre mois. J'ai reçu une rente pour 35 ans de service. Lorsque les règlements ont été changés en 1975, il y avait 3,000 employés. Trois mille employés qui avaient cotisé au-delà des 35 ans maximum, mais aucun d'entre eux n'a été remboursé, ni n'a reçu une rente plus élevée pour ses contributions. Certains d'entre eux avaient dû payer jusqu'à 4,000\$ d'arriérés lorsqu'ils sont passés du régime de 1935 à celui de 1952 qui, soi-disant, était meilleur.

M. Cochrane: Vous voulez dire qu'en 1975, lorsque les règlements ont été modifiés, 3,000 personnes avaient contribué au régime de retraite pendant plus de 35 ans?

M. Campbell: C'est cela.

M. Cochrane: Les règles ont changé et le nombre d'années maximum de participation a été fixé à 35 ans.

M. Campbell: C'est cela.

M. Cochrane: Très bien.

M. Campbell: La plus grande fraude, dans tout cela, ce sont les règlements du régime de pension.

M. Cochrane: Je suppose que comme M. Montpetit, vous demandez l'indexation totale pour tous les retraités. Est-ce là votre but?

M. Campbell: L'indexation, telle que vous l'envisagez, ne vaut rien. J'ai une liste des augmentations qui ont été accordées aux employés au cours des années. Chaque fois qu'ils demandent une augmentation en raison du coût de la vie, on leur accorde 1,000\$ ou 2,000\$ d'augmentation annuelle. Pensez-vous augmenter les retraites de quelque misérable 10\$ ou 12\$ par mois?

M. Cochrane: Vous demandez donc une restructuration totale du système, une nouvelle base de calcul pour le montant de la rente.

[Texte]

• 1925

Mr. Campbell: As Noel Hall stated in his report . . . I have submitted briefs to half a dozen of these royal commissions, and these royal commissions are only part of the guy's damn propaganda that the government peddles, even to this last one that Johnson has. It is not worth a damn; it is just a white elephant. I could have given you all that information far better than he did and it would not have cost you 1¢.

Mr. Cochrane: Okay. You have been on pension how many years now, Mr. Campbell?

Mr. Campbell: Since 1975.

I suppose to get rid of me, they abolished my job. I had to accept an early retirement. I could not live on the pension I was getting so I accepted half of the old age pension. I have the figures here. I would just like to read them to you, if I might.

Mr. Cochrane: Sure.

Mr. Campbell: I have original agreements. I have letters and so on over the last 34 years. I have copies of letters here that have been long ago run through the shredder, I would imagine. It is doubled up with some of this other. But my pension has been going down and down and down and down.

Mr. Cochrane: As far as purchasing power is concerned?

Mr. Campbell: Purchasing power, absolutely.

Mr. Cochrane: You are one of the people that proposed the bridging plan: when you retired you were willing to take an increased amount until 65 and then when you reached 65 your pension went down by the amount of your OAS?

Mr. Campbell: Half of it.

Mr. Cochrane: Okay.

Mr. Campbell: In 1975, when I accepted half the old age pension, my CNR pension cheque came in at \$678.62. It remained at that amount for five years until December 31, 1980. In January 1981 it dropped to \$545.72 . . .

Mr. Cochrane: You turned 65 at that time?

Mr. Campbell: Yes.

Mr. Cochrane: Okay.

Mr. Campbell: That was a reduction of \$132.90. They came along here last month . . . big deal. The first increase I have received from the CNR in 10 years was \$14.20 . . .

Mr. Cochrane: A month?

Mr. Campbell: A month.

Mr. Cochrane: Do you know what percentage that worked out to? It should have been 7.9% or something they told us last night, I guess.

[Traduction]

M. Campbell: Comme le disait Noel Hall dans son rapport . . . J'ai présenté des mémoires à une demi-douzaine de ces commissions royales, ces commissions royales, y compris la toute dernière, celle de Johnson, qui ne sont que de la poudre que le gouvernement nous jette aux yeux. Cela ne vaut pas tripette, c'est une vaste fumisterie. Toutes les conclusions d'une pareille commission, j'aurais pu vous les donner sans qu'il vous en coûte rien.

M. Cochrane: Bon, mais dites-nous depuis combien d'années vous êtes en retraite, monsieur Campbell?

M. Campbell: Depuis 1975.

Pour se débarrasser de moi, j'imagine, on a supprimé mon emploi et j'ai dû prendre une retraite anticipée. Je ne pouvais vivre de la pension de retraite, et j'ai donc dû accepter la moitié de la pension de vieillesse. Je puis vous donner les chiffres si vous me le permettez.

M. Cochrane: Certainement.

M. Campbell: J'ai les ententes originales, les lettres et tous les documents des 34 dernières années. J'ai ici des copies de lettres dont les originaux ont été passés dans la déchiqueteuse depuis longtemps, je pense. Certaines se trouvent également dans d'autres dossiers, mais ma pension a fondu comme neige au soleil.

M. Cochrane: Pour ce qui est du pouvoir d'achat?

M. Campbell: Certainement, je parle du pouvoir d'achat.

M. Cochrane: Vous êtes donc l'un de ceux qui ont proposé le plan de transition: lorsque vous avez pris votre retraite, vous étiez disposé à accepter une somme plus importante jusqu'à l'âge de 65 ans, âge à partir duquel votre pension était diminuée de la somme que vous touchiez pour votre pension de vieillesse?

M. Campbell: De la moitié de cette somme.

M. Cochrane: Oui, c'est bien cela.

M. Campbell: En 1975, lorsque j'ai accepté de toucher la moitié de la pension de vieillesse, mon chèque de pension du CN s'élevait à 678,62\$. C'est la somme que j'ai donc touchée jusqu'au 31 décembre 1980, soit pendant cinq ans. En janvier 1981, cette pension a été réduite à 545,72\$. . .

M. Cochrane: Vous aviez alors 65 ans?

M. Campbell: Oui.

M. Cochrane: C'est bien cela.

M. Campbell: C'était donc une diminution de 132,90\$. Il y a eu un changement le mois dernier, mais il n'y a guère de quoi pavoiser: la première augmentation que j'ai reçue du CN en 10 ans était de 14,20\$. . .

M. Cochrane: Par mois?

M. Campbell: Oui.

M. Cochrane: Savez-vous quel pourcentage cela représente? On nous a dit hier soir que le pourcentage aurait dû être de 7,9 p. 100 environ.

[Text]

Mr. Campbell: I do not know, but it is \$14.20 a month.

Mr. Cochrane: Okay. So in January 1981 you turned 65; then your pension dropped from \$678 to \$545—and then you began to receive the OAS?

Mr. Campbell: Yes, in December 1980.

Mr. Cochrane: Okay. Thank you very much, Mr. Campbell.

Mr. Campbell: Is that everything?

Mr. Cochrane: I guess that is all. I just wanted to know your circumstances to see how the bridging worked and also the first year you received the ad hoc increase.

The Chairman: Any further questions?

Thank you very much for your submission, Mr. Campbell. We have copies of it and you can rest assured we will be going over it very carefully and we hope to answer some of your concerns.

Mr. Campbell: If nothing is done about it, there will still be hell to pay, I can tell you that.

The Chairman: Fair enough.

Next is the Association of CN Pensioners in the Province of Quebec.

• 1930

Mr. Paul H. Gignac (President, Association of CN Pensioners, Province of Quebec): Madam and gentlemen, as you know, in a group there are always exceptions, and I am to be that exception. It is not my intention to read my brief, but I am going to summarize it, and it is going to be in the French language, if you do not mind.

The Chairman: It is quite all right, sir.

M. Gignac: Monsieur le président, je suis président de l'Association des retraités du CN pour la province de Québec. Au nom de l'Association des retraités du CN pour la province de Québec, je vous remercie de bien vouloir nous permettre d'exposer nos revendications à votre Sous-comité.

Le but de notre représentation est de vous faire connaître notre opinion au sujet des régimes de retraite et d'assurance-maladie complémentaire du CN ainsi que de vous communiquer l'insatisfaction qui sévit depuis trop longtemps parmi les adhérents à l'ACO, à cause d'une situation à la fois déconcertante et alarmante résultant de certaines modifications apportées à ces régimes.

Devant l'ampleur de la détérioration du pouvoir d'achat des retraités, surtout des plus anciens, notre but premier est de vous faire connaître la situation vécue par ces derniers, situation qui ressemble à celle des plus démunis et des plus vulnérables, situation grave qui, au cours des dernières années, a fait l'objet principal d'une requête pour l'obtention d'une part plus équitable et plus juste des revenus générés par ces fonds de pensions. Il est urgent que nous trouvions un mécanisme plus efficace afin d'améliorer ces systèmes.

[Translation]

M. Campbell: Je ne sais pas, tout ce que je sais, c'est que c'est une somme de 14,20\$ par mois.

M. Cochrane: Vous aviez donc 65 ans en janvier 1981 et votre pension a alors passé de 678\$ à 545\$, et vous avez commencé à toucher la pension de vieillesse?

M. Campbell: Oui, en décembre 1980.

M. Cochrane: Merci beaucoup, monsieur Campbell.

M. Campbell: C'est tout ce que vous voulez savoir?

M. Cochrane: Oui, je crois que c'est tout. Je voulais simplement connaître les circonstances exactes, pour voir comment fonctionnait ce régime de transition et quelle était l'augmentation que vous receviez pendant cette première année.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Nous vous remercions de votre témoignage, monsieur Campbell. Nous avons des exemplaires de votre présentation et vous pouvez être certain que nous le lirons avec toute notre attention et espérons que vous aurez satisfaction.

M. Campbell: Si l'on se contente de nouveau de belles paroles, je puis vous assurer qu'il y aura du grabuge.

Le président: Nous vous comprenons.

Le prochain témoin est l'Association des retraités du CN de la province de Québec.

M. Paul H. Gignac (président, Association des retraités du CN, province de Québec): Madame et messieurs, comme vous le savez, dans un groupe il y a toujours des exceptions, et je serai cette exception. Je n'ai pas l'intention de lire mon mémoire, mais je vais vous le résumer, et j'aimerais parler français, si cela ne vous dérange pas.

Le président: Cela ne nous dérange aucunement, monsieur.

Mr. Gignac: Mr. Chairman, I am president of the CN Pensioners' Association for the Province of Quebec. On behalf of the CN Pensioners' Association for Quebec, I want to thank you for giving us this opportunity to submit our claims to your sub-committee.

The purpose of our presentation is to express our opinion concerning the CN pension plan and complementary health insurance plan, and to convey to you the dissatisfaction that has prevailed for far too long among ACO members, because of the disconcerting and alarming situation that is developing as a result of certain changes to the plan.

Pensioners' purchasing power has declined so much—especially that of older pensioners—that our primary objective is to acquaint you with the situation these pensioners are faced with, a situation which can be compared to that of the most underprivileged and vulnerable members of our society. It is a very serious situation, which, in the past few years, has been the main reason behind requests for a fairer share of the income generated by these pension plans. It is urgent that a

[Texte]

Notre but n'est pas uniquement de revoir en profondeur la condition des retraités du CN, mais aussi de formuler certaines propositions et recommandations énumérées dans notre mémoire, afin d'assurer aux retraités actuels et futurs une part plus juste des recettes desdits fonds de pensions auxquels ils ont contribué par des retenues de salaire durant toute leur carrière active. Ils ont acquis certains droits comme membres de la coopérative car, en somme, les régimes de retraite du CN sont une coopérative; dans une coopérative, les membres bénéficient des gains excédentaires de l'opération.

• 1935

Nous réclamons donc ce droit, à savoir la participation comme tierce partie à toutes les négociations et aux démarches entre la compagnie et les syndicats en ce qui a trait aux régimes de pensions, d'assurance-maladie complémentaire et d'assurance-vie de groupe, bref, tout ce qui touche les retraités et leurs survivants. Nous refusons de subir passivement les décisions prises en notre nom, et nous sommes déterminés à améliorer notre situation en nous autogérant.

Nous apprécions grandement que la direction du CN reconnaisse la situation précaire et pénible dans laquelle vivent présentement les plus anciens retraités, qui reçoivent depuis une douzaine d'années de très modestes indemnités communément appelées «hot-dogs». C'est un geste que nous apprécions, mais que nous trouvons complètement insuffisant, car nous n'avons aucune certitude qu'il sera maintenu l'année suivante.

De plus, il est à noter que tous ceux qui n'ont pas contribué à ces régimes n'y sont pas admissibles. Bref, les retraités ressemblent plutôt à des mendiants qu'à des personnes recevant une pension décente leur revenant de droit à cause des contributions versées antérieurement au fonds de pensions.

Pour compliquer les choses, voici que cette année, ces indemnités sont encore plus discriminatoires que par les années passées. La disparité s'accroît au lieu de diminuer. L'indemnité fut accordée sur une base uniforme, c'est-à-dire égale pour tous les retraités, anciens et nouveaux. Au lieu d'employer l'échelle des années précédentes, répartie d'une manière beaucoup plus équitable sans être suffisante cependant, on en utilise maintenant une nouvelle qui est injuste, surtout pour les plus anciens retraités. Nous ne sommes pas d'accord que le plus jeune retraité qui jouit d'une meilleure prestation reçoive la même indemnité que les plus anciens. Ceci est illogique et inacceptable. Le prix du pain et du beurre est le même pour tous; il n'y a pas de réduction pour les moins bien nantis. Les bénéfices accordés aux survivants, établis à 50 p. 100 des prestations versées aux retraités, ne sont aucunement adéquats de nos jours et devraient être révisés.

Les régimes de pensions du CN sont considérés en soi comme de bons régimes, mais ils ne sont pas administrés dans l'intérêt des retraités et de leurs bénéficiaires. La compagnie profite des lacunes offertes par la loi pour réduire ses coûts au minimum, et elle offre à ses retraités des pensions inacceptables.

[Traduction]

more effective mechanism be found in order to improve these systems.

Our purpose is not solely to review in some detail the conditions experienced by CN pensioners, but also to submit certain proposals and recommendations listed in our brief, in order to ensure that present and future pensioners receive a more equitable share of the pension funds to which they have contributed through salary deductions throughout their careers. They have acquired certain rights as members of this co-operative, and co-operatives are what CN pension plans are, in the final analysis; in a co-operative, members benefit from surplus earnings generated by the operation.

Thus, we are claiming this right, the right to participate as a third party in all negotiations and exchanges between the company and the unions with regard to pension plans, complementary health insurance plans, and group life insurance plans; in short, everything which affects pensioners and their survivors. We refuse to passively accept decisions taken in our name, and we are determined to improve our situation by managing our own affairs.

We greatly appreciate the fact that CN administrators recognize the plight of older retirees, who have been receiving very modest increases for some 12 years now, generally known as "ad hoc" increases. We appreciate the gesture, but we find it totally inadequate, as we have no guarantee that it will be maintained in the years to come.

Furthermore, it should be noted that no one who did not contribute to these plans is eligible to benefit from them. In fact, retirees are more like beggars than persons receiving a decent pension they have a legitimate right to because of previous contributions to a pension plan.

To make things even worse, this year these ad hoc increases are even more discriminatory than they were in the past. Disparities are getting worse rather than better. The ad hoc increases were granted to all retirees alike, both older and younger. Instead of using the scale used in previous years, which resulted in a much fairer distribution although it still was not sufficient, a new and unjust scale is now being used, which is especially unfair to older retirees. We do not think that the younger pensioner who receives higher benefits should receive the same catch-up allowance as the older retirees. That is illogical and unacceptable. The cost of bread and butter is the same for everyone; there is no discount for the underprivileged. Survivors' benefits, set at 50% of pensioners' benefits, are totally inadequate nowadays and should be revised.

CN pension plans are considered to be good plans as such, but they are not administered with the interests of retirees and their beneficiaries at heart. The company takes advantage of loopholes in the law to reduce its costs to a minimum, and grants unacceptable pensions to its retirees.

[Text]

Les gains excédentaires des fonds de pensions ont été de 427.7 millions de dollars en 1984, et selon les prévisions des actuaires représentant les intérêts du CN, William Mercer et Cie Ltée, on est plutôt enclin à réduire les contributions annuelles de la compagnie aux fonds au lieu d'améliorer les prestations des retraités. Malgré tous les témoignages, déclarations et commentaires reçus, comment se fait-il qu'aucune amélioration tangible ne soit apportée pour une meilleure compréhension de la situation générale des retraités du CN? Nous faisons depuis longtemps des efforts répétés pour résoudre ce problème épineux. Toutes les pressions exercées auprès de personnes compétentes dans ce domaine sont demeurées vaines, malgré la lueur d'espoir que nous avions.

• 1940

Avant de terminer, nous aimerions vous parler d'un autre sujet qui nous a tous énormément ébranlés. C'est celui du régime d'assurance-santé offert par la compagnie uniquement à ses employés actifs, rejetant de ce fait l'entente conclue en 1977 par les trois parties concernées, soit le CN, le syndicat et les retraités, sans aucune consultation.

Antérieurement à 1983, ce plan n'était pas compris dans les négociations. Par conséquent, les employés et les retraités formaient un seul et unique groupe couvert par la Croix-Bleue. Voyant par la suite que le contrat serait donné à une autre compagnie, la Sun Life, et que ce plan ne s'appliquerait pas aux retraités, le CN fut pris de panique et négocia d'urgence un contrat avec la Croix-Bleue pour représenter les retraités sans même consulter ceux-ci. Résultat: une augmentation de 112 p. 100 à partir du 1^{er} mars 1983. Le 1^{er} août 1985, ces primes étaient encore haussées de 18 p. 100. Tout cela représente une augmentation, depuis 1983, de 14.10\$ à 43.65\$, soit 209 p. 100.

En omettant les retraités du groupe conjoint des employés et retraités, le CN laissait ces derniers à eux-mêmes, avec comme résultat une augmentation massive des taux de prime. Nombreux sont les retraités qui ont dû abandonner ce plan, n'ayant pas les moyens de s'offrir une telle protection. Nous sommes disposés à accepter une entente selon laquelle la compagnie nous protégerait à même le plan offert aux employés, ceci moyennant compensation raisonnable de notre part.

Nous dénonçons l'attitude de l'employeur dans les deux cas: régime de pensions et plan d'assurance-santé. Nous sommes pris au piège une fois de plus sans aucun recours, la grève nous étant inaccessible.

Je vous remercie de votre attention.

The Chairman: Thank you very much for your brief and for the summary of your brief. I can assure you that in reading your brief we felt it was a very very good one, very reasonable and very reasoned, and I congratulate you, sir, for coming here . . .

Mr. Gignac: Thank you.

The Chairman: —from Montreal to present it. Questions?

[Translation]

There were \$427.7 million worth of surplus earnings generated by these pension funds in 1984, and according to statements made by actuaries representing CN interests, William Mercer and Company Limited, we expect the company to reduce its annual contributions to the funds rather than increase benefits paid to pensioners. How is it that in spite of all the testimony, statements and comments received, no tangible improvement has been made to the general situation of CN pensioners? We have made repeated attempts to resolve this thorny problem. All the pressure we have exerted on the authorities has been in vain, in spite of the gleam of hope that we had at one time.

Before concluding, we would like to talk about another issue that has us really upset, namely the health insurance plan that the company offers to its active employees only. This runs counter to the 1977 agreement which was reached by the three parties, that is, CN, the union and the pensioners, and it was done without any consultation.

Prior to 1983, this plan was not part of the negotiations. As a result, employees and pensioners formed a single group, which was covered by the Blue Cross. When it saw that the contract would be awarded to another company, Sun Life, whose plan would not apply to pensioners, CN panicked and negotiated an emergency contract with Blue Cross to cover pensioners, without even consulting them. As a result, there was a 112% increase on March 1, 1983. On August 1, 1985, the premiums were again increased by 18%. This means that since 1983 premiums have gone from \$14.10 to \$43.65, or an increase of 209%.

By removing the pensioners from the employee group, CN left them to their own devices, with a resulting massive increase in premiums. Many pensioners had to leave the plan, because they could not afford its protection. We would be prepared to accept an agreement by which the company would have us rejoin the plan offered to their employees, for a reasonable payment on our part.

We denounce the employer's attitude in both cases, namely the pension scheme and the health insurance plan. We are trapped once more and have no recourse, because we cannot go on strike.

Thank you for your attention.

Le président: Merci beaucoup pour votre mémoire et pour votre résumé. Nous vous assurons que votre mémoire est très bon, très raisonnable et très sensé. Je vous félicite, monsieur, d'être venu ici . . .

M. Gignac: Merci.

Le président: . . . de Montréal. Y a-t-il des questions?

[Texte]

Mr. Gignac: I do not mind questions and answers if you want. Maybe I will be able to answer; I do not see why not. Just for your information, I worked for the CNR for 46 years. I retired in 1974 at the age of 65. So there is no need for me to tell you I am pretty close to 77 years old. I was using a different class of employee. When I retired I was a train dispatcher on the CNR. I started in 1928 as a telegrapher like Mr. Benjamin here. So I worked the tough time during the 1930s, when there was no work at all for me as a telegrapher and I worked as a trackman—at everything. I did not mind; I was pleased to do so. So that is the feeling I have on the railway.

• 1945

Since I retired in 1974, the only increase I had was in 1983, and it was 1%. My pension in 1974 was \$700 and, in 1983, I got an ad hoc increase from the railway of \$7 per month. That is for your information. I thank you.

The Chairman: Thank you. Now I will call on the Royal Canadian Legion, Ladies Auxiliary, Lasalle 212 Branch. Mr. Raphael G. Moore. Is Mr. Moore not here?

Mr. Campbell: I understand that the train he is coming on will be late in arriving in Ottawa.

The Chairman: How late, I wonder?

Mr. Campbell: Well, he telephoned me, and I think he said something about being a half hour late. Probably he will not be here until about 8 p.m.

The Chairman: Thank you. We will then adjourn for 15 minutes.

• 1947

• 2033

The Chairman: I call the meeting to order. May I now welcome our next witness, Mr. R. G. Moore.

Mr. R.G. Moore (Individual Presentation): Now, can I give the committee some letters and some papers that I brought? These are the beginning. I picked these out of 108 letters that came from one article in *The Gazette*. Most of them are from widows, dependants and railway employees that have pensions that have dwindled like mine. I am still lucky because my pension was \$385 in 1974 and is now down to about the \$132 to \$152 range, but I had to leave the railroad 10 years ahead of time on account of an allergy to diesel fuel and my lungs were shot from smoke and drink and the war and the dope plan and God knows what else. But the railroad helped me get a compensation of \$254 and it is saving my life, because I had to get off those diesels. Soft coal, I could eat it with my teeth, but diesel fumes... And we brought it up to the railroad and they said: Well, we cannot pay you to go out and sit on a bunch of logs. But that is what I was doing for about three years anyway. So finally I took my pension and got out.

[Traduction]

M. Gignac: Il me ferait plaisir de répondre à vos questions. Je serai peut-être en mesure de vous répondre, il n'y a pas de raison. A titre de renseignement, j'ai travaillé pour le CN pendant 46 ans. J'ai pris ma retraite en 1974 à l'âge de 65. Voyez-vous, j'ai presque 77 ans. C'est une autre catégorie d'employés que j'avais sous mes ordres. Quand j'ai pris ma retraite j'étais répartiteur de trains pour le CN. J'ai commencé en 1928 comme télégraphiste, tout comme M. Benjamin. Donc, j'ai travaillé pendant l'époque difficile qu'étaient les années 1930, quand il n'y avait pas d'emplois pour les télégraphistes, et j'ai fait toute sorte de choses, même l'entretien de la voie. J'étais content de le faire, aussi. Voilà ma perspective sur les chemins de fer.

Depuis ma retraite en 1974, je n'ai eu qu'une augmentation, en 1983, et elle était de 1 p. 100. En 1974 ma pension était de 700\$ et en 1983, j'ai eu une augmentation ad hoc de 7\$ le mois. Je vous le dis à titre d'information. Je vous remercie.

Le président: Merci. Je convoque maintenant la Légion canadienne, les Dames auxiliaires, Succursale 212. M. Raphael G. Moore. M. Moore est-il présent?

M. Campbell: Je crois savoir que son train pour Ottawa est en retard.

Le président: Je me demande de combien.

M. Campbell: Il m'a téléphoné et je pense qu'il a dit qu'il aurait une demi-heure de retard. Il ne sera pas ici avant 20 heures.

Le président: Merci. Nous allons faire une pause de 15 minutes.

Le président: Je déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue au témoin suivant, M. R.G. Moore.

M. R.G. Moore (présentation individuelle): Est-ce que vous me permettez de remettre au Comité certaines lettres et certains documents que j'ai apportés? C'est par là qu'il faut commencer. Je les ai choisis parmi 108 lettres qui me sont parvenues à la suite d'un article paru dans *The Gazette*. La plupart proviennent de veuves, de personnes à charge et d'employés des chemins de fer dont les pensions, comme la mienne, se sont amenuisées. J'ai encore bien de la chance, car ma pension, qui s'élevait à 385\$ en 1974, est à présent de l'ordre de 132\$ à 152\$, mais j'ai dû quitter mon emploi aux chemins de fer 10 ans avant l'âge de la retraite, parce que je suis allergique au carburant diesel et mes poumons, à force de fumer et de boire et à cause des suites de guerre, des médicaments et de Dieu sait quoi d'autre, étaient pareils à une passoire. La Société des chemins de fer m'a aidé à obtenir une indemnisation de 254\$, ce qui m'a sauvé la vie, car je ne pouvais plus supporter de travailler sur ces moteurs diesel. Passe encore pour le charbon, que je pouvais au moins filtrer

[Text]

Mr. Benjamin: Your pension is \$132?

Mr. R. Moore: It has dwindled down to between \$132 and \$152 now. Those figures . . .

Mr. Benjamin: Plus Workmen's Compensation, plus . . .

Mr. R. Moore: No, no. I am out ten years. I am out since 1974.

Mr. Benjamin: Oh.

Mr. R. Moore: And I have a financial statement here that was sent by a real sweetheart. May I read it? I will just read one notation. The money is in the billions, so my head swims. Anything past \$10,000 is way over my head. But anyway, it says:

For over 30 years the honest efforts of CNR employees to establish for themselves a satisfactory retirement pension plan for themselves has continually been sabotaged by the federal government, labour unions, the CNR management and the insurance companies.

And I can swear on my solemn oath to that because I was there doing it, and every time we brought up indexing or diesel fumes, zap.

Of course, the young men were given sweets, like another week's holiday, a good increase in wages. You cannot blame the young men. The old men have 10%, the young men have 90%. They are not thinking of death or pensions when they are young. Neither did I. Although the journeymen did their best to kill me. But you see they are bad shots, so here I am.

How many more years is it going to take for the CNR employees and pensioners to obtain democratic justice? And with those letters you are going to read, I will tell you one right close to home. My brother-in-law, Harold Stewart—you might have heard of him, he was one of the finest boxing amateur athletes ever to represent Canada—he was a CNR policeman. He took his pension at one point, got one cheque and then he died. So he was getting \$284. His wife gets \$142. And he is dead eight and a half years. So her pension is finished. She has got hardly any purchasing power whatsoever. Now, that is right under my roof.

The CNR is only one of an estimated 430 Crown corporations and if they all treat their employees like the CNR treats the pensioners, we went to the wrong war, and I am deadly serious about that.

[Translation]

avec mes dents, mais que faire contre les émanations de diesel . . . Nous avons exposé mon cas à la Société des chemins de fer qui a répondu qu'elle ne pouvait me payer pour me tourner les pouces, bien que ce soit exactement ce que j'ai fait pendant environ trois ans, mais je me suis finalement décidé à prendre ma retraite avec ce qui me revenait de pension.

M. Benjamin: Et votre pension est de 132\$?

M. R. Moore: À l'heure actuelle, je touche de 132\$ à 152\$. Ces chiffres . . .

M. Benjamin: À quoi s'ajoute l'indemnisation pour accident du travail, plus . . .

M. R. Moore: Non, car j'ai quitté depuis plus de 10 ans, depuis 1974, en fait.

M. Benjamin: Je vois.

M. R. Moore: Et j'ai ici un état financier envoyé par une personne vraiment sympathique. Me permettez-vous de le lire? Ce n'est qu'un bref passage que je voudrais lire. On y parle de milliards, et sitôt qu'on dépasse 10,000\$, j'en ai la tête qui tourne, mais voici ce qu'on y dit:

Pendant plus de 30 ans, les employés du CN se sont efforcés d'obtenir la mise en place d'un régime de pension de retraite qui soit satisfaisant, mais le gouvernement fédéral, les syndicats, la direction du CN et les compagnies d'assurance ont déjoué tous leurs efforts.

Et je peux vous donner ma parole d'honneur que tout cela est vrai, parce que j'ai participé à ces négociations et chaque fois que la question de l'indexation, ou des émanations de diesel, étaient mises sur le tapis, nous nous trouvions devant un mur.

On essayait, bien entendu, d'amadouer les jeunes, en leur donnant un os à ronger, par exemple une semaine supplémentaire de vacances, ou une bonne augmentation de salaire. Comment blâmer les jeunes? Les vieux reçoivent 10 p. 100, les jeunes 90 p. 100 et quand on est jeune, je me rappelle bien, on ne pense ni à la mort ni aux pensions. Encore que les manoeuvres aient essayé de se débarrasser de moi, mais comme vous le voyez, ils s'y sont mal pris et je suis encore là.

Combien d'années devront encore se passer pour que justice soit démocratiquement faite pour les employés et retraités du CN? Vous allez lire ces lettres, mais je peux vous donner un exemple qui me touche encore de plus près. Mon beau-frère, Harold Stewart, dont vous avez peut-être entendu parler, car il a été l'un des meilleurs boxeurs amateurs à représenter le Canada, était un policier du CN. Quand il a pris sa retraite, il a touché un seul chèque avant sa mort, un chèque de 284\$. Sa femme a reçu une pension de 142\$, et comme il y a déjà huit ans et demi que mon beau-frère est mort, sa veuve n'a plus de droit à la pension. Elle est maintenant pratiquement sans ressources, et vit sous mon toit, et c'est donc un cas qui me touche de très près.

Le CN n'est que l'une des sociétés de la Couronne, dont le nombre doit s'élever à 430 environ, mais si toutes ces sociétés traitent leurs employés comme le CN traite les retraités, nous avons fait la mauvaise guerre, et je ne dis pas cela pour plaisanter.

[Texte]

Now, we started off with . . . Now you are going to help me out. The \$1.347 billion in 1970. I had to get a guy on the train, I will be quite honest with you. There was a fellow on the train from England. I had two Canada button pins for his kids and he helped me out, so he had to write all these figures because as I said, up to \$10,000 you are talking my language. If you say \$40 billion well . . .

In 1984, \$5,347,733,000. This is the final amount to 1984 in the Canadian National Railway Pension Fund belonging to the employees. I want you to have these because this is a complete financial statement for those 14 years. I am sure you can check this with computers, because I have more respect for the man who sent that than I have for Brian Mulroney.

• 2040

I am going to give you a letter from Christopher Smith, one of your vice-presidents. But I am just going to read one paragraph of it, and that should start a good war. Now, I am taking these people at their face value because no man in his right mind . . . Oh, I wrote a poem about the dirty four in Ottawa. Before you throw me out I am going to give you this. I wrote that just the other day in the Legion to amuse the boys.

Now, if I can just find Mr. Smith's letter, my eyes are . . . I have a girl's eye here and a lens here, so when I go hunting, the boys take their guns and let me do the cooking. But last year I got two lights, one horse and two game wardens, and that is not bad.

These are my remarks, if you will give me two seconds for them. I do not have a lot, but I want to read this letter from Christopher Smith. I will not read it all because it is the work of Dick Worraker of the Canadian National Pension Association.

I went into one meeting, and it is a good thing I was not drunk because there would have been a murder. All they talked about were picnics and boat rides. I tried to get up and make a speech and they threw me out, so that was the end of that. He says here "They failed to mention too the \$400,000,000 surplus earnings of pensioners in the fund".

I phoned him and sent a letter and I was questioning about this. I said: I am going down to see this committee; I have been a madman and a lunatic and I have drunk more than I should have, but I am no liar and I am no thief and I want to tell these men what is in my heart for those people who have me going again, because three years ago I nearly died of Legionnaire's disease. So my time is just about up. Anyway, if I can do one honest thing for the people I live with and all around the areas that bug me—widows and dependants and people who work and now have nothing—maybe the Lord will give me a shovel to shovel coal up wherever I am going. But do not say down there because it makes me very nervous.

[Traduction]

Nous avons commencé avec . . . Je vais maintenant vous demander de m'aider. En 1970, il y avait donc une somme de 1,347 milliard de dollars. Je ne vous cacherais pas que pour ce calcul, j'ai dû demander l'aide d'un type qui se trouvait sur le train venant d'Angleterre. Je lui ai offert deux insignes de boutonnière du Canada pour ses enfants, et il m'a donné un coup de main pour calculer tous ces chiffres car, comme je vous le disais tout à l'heure, au-delà de 10,000\$, cela me dépasse. Si vous dites donc qu'il y avait 40 milliards de dollars . . .

En 1984, la caisse de retraite du Canadien National contenait donc 5,347,733,000\$ qui appartenaient à ses employés. Je voulais vous les donner, puisqu'il s'agit de l'état financier complet pour les 14 années en question. Je suis sûr que vous pourrez en faire la vérification avec des ordinateurs, parce que celui qui me les a donnés m'inspire plus de confiance que Brian Mulroney.

J'aimerais vous remettre une lettre de Christopher Smith, un de vos vice-présidents. Mais d'abord, je vais vous en lire un paragraphe, qui devrait mettre le feu aux poudres. Je vous signale que je juge ces gens d'après les apparences parce qu'à moins d'être déboussolé . . . En passant, j'ai rédigé un poème sur la bande des quatre à Ottawa. Mais avant que vous ne me mettiez à la porte, j'aimerais vous en remettre un exemplaire; je l'ai écrit l'autre jour à la Légion pour amuser les gars.

Maintenant, si je pouvais seulement retrouver la lettre de M. Smith, mes yeux ne sont plus . . . J'ai un oeil de fillette d'un côté et une lentille de l'autre. Lorsque je pars à la chasse, les gars prennent leur fusil et me laissent faire la popote. Par contre, l'an dernier j'ai réussi à abattre deux lampes, un cheval et deux gardes-chasse, ce qui n'est pas mal.

Si vous voulez bien me donner quelques instants, je vais vous faire ma déclaration. Elle n'est pas très longue, mais je voulais vous lire la lettre de Christopher Smith. Je ne la lirai pas en entier, parce que c'est le travail de Dick Worraker de l'Association des retraités du CN.

J'ai assisté à une réunion de l'Association, et heureusement que je n'étais pas ivre, car j'aurais commis un meurtre. On n'y parlait que de pique-niques et de promenades en bateau. J'ai essayé de prendre la parole, mais on m'a jeté dehors et c'en était fini de mes tentatives. Dans sa lettre, il dit: «on ne mentionne pas l'excédent réalisé de 400 millions de dollars dans le fonds des retraités».

Je lui ai téléphoné et je lui ai écrit pour lui demander plus de détails. Je lui ai dit: je m'en vais voir ce Comité; je suis un fou et un cinglé, et j'ai peut-être bu plus que ma part, mais je ne suis ni menteur ni voleur et je veux dire à ces députés ce que je ressens pour les gens qui m'ont redonné le goût de vivre, parce qu'il y a trois ans j'ai presque perdu la vie des suites de la maladie du Légionnaire. Je n'ai donc plus beaucoup de temps à vivre. Mais si je pouvais poser un seul geste honnête pour les gens qui m'entourent—les veuves, les personnes à charge et tous ceux qui ont travaillé et qui aujourd'hui n'ont plus rien—si je pouvais essayer de régler certains de nos problèmes, peut-être que le bon Dieu me donnerait une pelle pour m'aider à

[Text]

Here is the point now. This should start a good catholic argument. The \$1.5 billion owed the fund by CN is not being paid until after the turn of the century, the year 2000 and the year 2001. It says nothing about interest. That is \$1.5 billion of our money.

Now, he asked if I remembered that in my service days? I said I remember when I was representing the Firemen Helpers' Hostellers, we had a meeting with Donald Gordon when he was first made president. I remember he held up a dollar bill and he said: Gentlemen, I do not know anything about a railroad, but I know there are 100¢ in this, and you are going to earn your 100¢ and I am going to earn mine. So when I asked him who authorized him to take the this, the money was apparently paid to all the debtors of the old Grand Trunk, Great Northern and the Canadian National Railways. This \$1.5 billion paid off all of their debts and no interest. I cannot prove that, but when I asked him at the meeting, he had me escorted out with two CNR policeman. Thank God they were Irish, Mike O'Hearn and Captain Knowles. On the way out I stole two bottles of whiskey. He never forgave me for that. He did not mind my wrecking trains and starting fights, but I took two bottles. Now, I do not know how much it would be today, but . . .

Anyway, three weeks later at night, I piled into a private car and then he came out swinging. We really had a real battle. I was looking at his wife. He had just come back with his brand new wife, Miss Hobbs; she was sitting in the back of the Bonaventure. My orders were to pick it up and put it over on the . . . and instead of watching what I was doing, I was watching her blonde hair and I piled right into the Bonaventure and broke the drawbar. So Donald Gordon came out and said: Jesus, you again? I am going to fire you. I said: Why not? Everyone else has; you are the only one who has not.

Now, these are the letters. I have just my remarks now, and I drew these up myself.

• 2045

Mr. Dantzer, MP, and gentlemen of the committee, I am indeed very grateful to have the opportunity to present these facts concerning the serious condition that a great majority of CNR pensioners find themselves in, especially widows and dependants, through no fault of their own. I am speaking as a CNR pensioner and a life member of the brotherhoods that represented me throughout my working life on the CNR: 36 years.

The lack of indexation of our pensions has lowered our purchasing power by at least two-thirds in the last 10 years. I lay the blame for this appalling condition on the collusion and

[Translation]

pelletter le charbon où je m'en vais pour l'éternité. Mais ne me dites pas que je m'en vais en enfer, parce que cela me fait très peur.

J'arrive au bout. Je suis sûr que je vais provoquer une bonne chicane catholique. La somme de 1,5 milliard de dollars que le CN doit au fonds des retraités ne sera pas remboursée avant la fin du siècle, c'est-à-dire l'an 2000 et l'an 2001. Il n'est absolument pas question d'intérêts. Il s'agit de 1,5 milliard de dollars de notre argent.

Il m'a demandé si je m'en rappelais depuis le temps où je travaillais? Je lui ai répondu que je me rappelais que, lorsque je représentais le *Firemen Helpers's Hostellers*, nous avons eu une réunion avec Donald Gordon, tout de suite après sa nomination à la présidence. Je me souviens qu'il tenait un billet de 1\$ dans ses mains et qu'il nous a dit: Messieurs, je ne connais rien aux chemins de fer, mais je sais que ce billet représente 100 cents et que vous allez devoir les mériter, tout comme moi. Lorsque je lui ai demandé qui lui avait permis de le prendre, j'ai appris que l'argent avait été versé à tous les débiteurs de compagnies de chemins de fer *Grand Trunk*, *Great Northern* et *Canadien National*. La somme de 1,5 milliard de dollars a servi à rembourser toutes leurs dettes, sans intérêt. Je ne peux pas le prouver, mais lorsque je lui ai posé la question à la réunion, il m'a fait jeter dehors par deux policiers du CN. Heureusement que c'était deux bons Irlandais, Mile O'Hearn et le capitaine Knowles. Avant de partir, j'ai volé deux bouteilles de whisky. Il ne me l'a jamais pardonné. Cela ne le dérangeait pas que je démolisse des trains et que je provoque des bagarres, mais là, j'avais pris deux bouteilles. Je ne sais pas ce qu'elles valent aujourd'hui, mais . . .

Quoi qu'il en soit, trois semaines plus tard, la nuit j'ai heurté un wagon particulier, et il a piqué une crise de colère. Ce fut une bagarre à tout casser. Je faisais de l'oeil à sa femme. Ils venaient tout juste de se marier, lui et M^{lle} Hobbs; elle était assise à l'arrière du Bonaventure. J'avais pour instructions de le conduire au . . . Et au lieu de regarder ce que je faisais, je regardais ses cheveux blonds et j'ai embouti le Bonaventure, lui cassant sa barre d'attelage. Donald Gordon est sorti et a dit: Seigneur, pas encore toi? Je vais te renvoyer. Et je lui ai répondu: Pourquoi pas? Tout le monde l'a fait jusqu'ici; tu es le seul à ne pas l'avoir fait.

Voilà donc les lettres. J'aimerais maintenant vous faire quelques observations que j'ai rédigées moi-même.

Monsieur Dantzer, messieurs les députés membres du Comité, je vous suis très reconnaissant de m'avoir donné l'occasion de vous parler des graves problèmes qu'éprouvent la grande majorité des retraités du CN, particulièrement les veuves et les personnes à charge, qui sont toutes victimes des circonstances. Je vous parle à titre de retraité du CN, et de membre à vie des fraternités qui m'ont représenté au cours de ma carrière de 36 ans au sein du CN.

Le fait que nos pensions ne soient pas indexées a réduit notre pouvoir d'achat d'au moins les deux tiers depuis les 10 dernières années. Les responsables de cette terrible situation

[Texte]

indifference and lack of responsibilities of the brotherhoods, the company heads, and officers at that time in the government in power, the Liberal government.

They have now come upon better days. Their pensions have evaporated and no one will listen to their cries for help until today; today you called this meeting.

I was sitting in the Legion—I cannot drink any more as long as I live, of course—and it was 10 a.m. and I was doing some books for the auxiliary girls. I picked up the *Gazette* and I saw this meeting and I thought somebody was kidding me, because we tried for 15 years, with the Liberal government, to have a meeting to tell them what was going on, to get our pensions indexed. Not until today did we have any chance whatsoever. I still did not believe; I thought it was a misprint.

Therefore I present to you a most serious request for the following on their behalf: the immediate restoration of 50% of their purchasing power, the balance to be added as soon as is humanly possible—these are all old-age pensioners I am talking about... that the hardest-hit, the widows and dependants, be raised to 75% from 50%; and that the medical and dental assistance plan be implemented for the veteran pensioners as soon as possible. Those are the requests. There we have billions of dollars.

I received letters of open encouragement from CNR pensioners from all over Canada and some parts of the U.S.A. You have a sample of the good ones there, including two startling letters in reference to the financial status of the pension fund. You have them. Because I have no proof of their absolute accuracy, I will withhold this information at this time but will submit it to the committee chairman, Mr. Dantzer, if requested. The letter I refer to was sent to me by a veteran pensioner who evidently held a high office in the railroad. He was an assistant vice-president. I guess you cannot go much higher than that. He states, and I quote:

That \$1.5 billion borrowed by the company from the pension fund should be repaid at the turn of the century, in the year 2000 or 2001 . . .

He says "and interest". He is on our side.

These funds in this quote are quite accurate and could certainly provide the needed moneys to take care of the responsibility of the company towards the benefits of their golden age pensioners.

I close with sincere thanks for your attention and I pray for the immediate action of our government on behalf of all of us who are in great need.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Moore, on several counts: first of all for getting here from Montreal—

[Traduction]

sont les fraternités, les dirigeants de la compagnie et ceux qui étaient au pouvoir à ce moment-là, c'est-à-dire les Libéraux. Ils sont tous coupables de manigances et d'indifférence, ainsi que d'une incompétence totale.

Aujourd'hui, la situation semble vouloir s'améliorer. Les pensions ont disparu et avant aujourd'hui personne ne voulait entendre les plaintes des retraités; aujourd'hui, vous avez convoqué cette réunion.

Je me trouvais dans les locaux de la Légion—bien entendu, plus question de boire une goutte pour le restant de mes jours—il était 10 heures et j'étais en train de faire la comptabilité pour les dames auxiliaires. J'ai ouvert le journal *The Gazette* et j'ai vu l'annonce de cette réunion. Je croyais que c'était une farce parce que cela fait 15 ans que nous demandons au gouvernement libéral de pouvoir rencontrer ses représentants afin de leur expliquer notre situation et de faire indexer nos pensions. Mais ce n'est qu'aujourd'hui qu'on nous a finalement accordé une audience. Je n'en croyais pas mes yeux; je pensais que c'était une erreur de typographie.

Je vous présente donc des revendications très sérieuses au nom de mes confrères. Nous demandons le rétablissement immédiat de 50 p. 100 du pouvoir d'achat des retraités, le reste devant suivre le plus tôt possible—n'oubliez pas que nous sommes tous des retraités; nous demandons que les plus durement éprouvés, c'est-à-dire les veuves et les personnes à charge, voient leur pouvoir d'achat augmenter de 50 p. 100 à 75 p. 100; que le régime d'assurance médical et dentaire soit mis en vigueur le plus rapidement possible pour les retraités les plus âgés. Ce sont là nos revendications. Il y a des milliards de dollars disponibles à cette fin.

J'ai reçu des lettres d'encouragement de retraités du CN de partout au Canada et des États-Unis. Je vous en ai remis certains des meilleurs échantillons, y compris deux lettres assez étonnantes qui parlent de la situation du fonds de pension. Vous les avez entre les mains. Puisque je ne peux prouver l'exactitude de ces chiffres, je n'en parlerai pas pour l'instant mais je les communiquerai au président du Comité, M. Dantzer, s'il me le demande. La lettre en question m'a été envoyée par un retraité assez âgé qui, manifestement, avait occupé un poste élevé au sein de la compagnie. Il était autrefois vice-président adjoint, autrement dit, pratiquement en haut de l'échelle. Je le cite:

Que la somme de 1.5 milliard de dollars empruntée au fonds de pension par la compagnie devrait être remboursée à la fin du siècle, c'est-à-dire en l'an 2000 ou 2001 . . .

Il dit aussi «avec intérêt». Il est donc de notre côté.

Les chiffres mentionnés dans cette citation sont très précis et suffiraient amplement à remplir les obligations de la compagnie envers ses retraités.

Je termine maintenant en vous remerciant sincèrement de votre attention et je souhaite vivement que notre gouvernement prenne immédiatement les mesures qui s'imposent pour aider tous ceux qui sont dans un si grand besoin.

Le président: Monsieur Moore, je tiens à vous remercier pour plusieurs raisons: tout d'abord, je vous remercie d'être

[Text]

that takes a lot of time and effort on your part—and secondly, for presenting us with what I believe is the most colourful brief we have had so far, and I expect the most colourful brief we will hear throughout this. There is no doubt you show deep concern for people you know who are on pensions that they feel, and that in fact are, inadequate.

Mr. Benjamin: I am a member of Branch 1 in Regina. I take it your ladies' auxiliary has a number of spouses or widows of railway pensioners in it, does it?

Mr. R. Moore: Yes, they had a Holy Mass at my church, Jean Brébeuf, this morning, and we received Holy Communion; the gang of us. There were 52 pensioners there, all widows, and some old men.

Mr. Benjamin: And they belong to your ladies' auxiliary?

Mr. R. Moore: No, what happened to the ladies' auxiliary was, as I was explaining, when I picked up the *Gazette*, the bar was not open. The men do not come in until about 2 p.m., but I was there to help the ladies' auxiliary. They were running a fashion show, so a few of the old guys came in to help them, because they turn in all their money to the branch for charity. When I saw that ad I said, quick, get me some paper and an envelope. The men's section does not open until 2.30 p.m. So they gave me ladies' auxiliary . . . and I wrote it and sent it in.

Mr. Benjamin: Oh, that is why.

• 2050

Mr. R. Moore: I could not believe you had given us a meeting about something that had been . . .

Mr. Benjamin: That is why it was on the letterhead of the Ladies Auxiliary.

Mr. R. Moore: That is exactly why.

Mr. Benjamin: That kind of threw me a little.

Did the Ladies Auxiliary present you with the flower as a going . . . ?

Mr. R. Moore: No. I was made honorary Irishman of the year. Of course I walk in the parade every year, and Mayor O'Reilly's son, who is in politics now . . . I was named honorary Irishman of the year and they gave me a Happy St. Patrick's Day hat. They brought me this at the Capri Tavern on St. Patrick's Day. It is where all the old Irishmen drink. They said, wear this to Ottawa, and if you need any help, call us. They are all Polacks, so I do not know . . . I think they just love to fight. They got in touch with my wife and they got in touch with the Ladies Auxiliary. We come from Pointe-St. Charles, Verdun, Ville Lasalle. This is where the poor working people of Montreal live, where most of our pensioners live.

[Translation]

venu de Montréal—je sais que cela nécessite de votre part énormément de temps et d'efforts—et deuxièmement, je vous remercie de nous avoir présenté sans doute l'exposé le plus original que nous ayons eu jusqu'ici, et sûrement le plus original de tous ceux que nous entendrons. Je suis convaincu que vous vous intéressez vivement au sort des retraités qui reçoivent des pensions qu'ils estiment, à juste titre, insuffisantes.

M. Benjamin: Je fais partie de la division 1 de Regina. Je suppose que votre groupe de dames auxiliaires compte un certain nombre d'épouses et de veuves de retraités du CN, n'est-ce pas?

M. R. Moore: En effet, ce matin, il y a eu une messe célébrée à mon église, Jean Brébeuf, et nous avons tous communié. Il y avait 52 retraités présents, des veuves pour la plupart, et quelques vieillards.

M. Benjamin: Et elles font toutes parties de votre groupe d'auxiliaires?

M. R. Moore: Non, voici ce qui est arrivé pour le groupe des auxiliaires. Comme je vous l'expliquais tout à l'heure, lorsque j'ai lu la *Gazette*, le bar n'était pas encore ouvert. Les hommes n'arrivent pas avant 14h00, mais j'étais venu pour aider le groupe des dames auxiliaires. Elles étaient en train d'organiser un défilé de mode et certains des vieillards avaient décidé de leur donner un coup de main parce qu'elles remettent tous leurs profits à la Légion à des fins charitables. Lorsque j'ai vu l'annonce des séances de votre Comité, j'ai dit: vite, donnez-moi du papier et une enveloppe. Comme la section des hommes n'ouvrait pas ses portes avant 14h30, elles m'ont donné du papier avec l'en-tête des femmes auxiliaires . . . et c'est là-dessus que j'ai écrit la lettre que je vous ai envoyée.

M. Benjamin: D'accord, je comprends.

M. R. Moore: Je n'arrivais pas à croire que vous ayez organisé une réunion portant sur . . .

M. Benjamin: C'est pour cela que l'on s'est servi de l'entête des dames auxiliaires.

M. R. Moore: Précisément.

M. Benjamin: Ce qui m'a bouleversé.

Est-ce que les dames auxiliaires vous ont présenté une fleur lors de votre départ?

M. R. Moore: Non. On m'a conféré le titre honorifique d'Irlandais de l'année. Evidemment, je suis dans la parade tous les ans et l'Office du maire O'Reilly, qui fait de la politique à présent . . . On m'a donné le titre honorifique d'Irlandais de l'année et on m'a remis un chapeau à l'occasion de la Saint-Patrick. On me l'a donné à la taverne Capri le jour de la Fête de Saint-Patrick. Tous les Irlandais s'y retrouvent régulièrement pour boire un coup. Ils m'ont dit que je devais le porter à Ottawa et de faire appel à eux si j'avais besoin d'aide. Ce sont tous des Polonais, alors je ne sais pas. Je crois qu'ils aiment tout simplement se battre. Ils ont contacté ma femme et les dames auxiliaires. Nous venons de Pointe St-Charles, Verdun,

[Texte]

I used to write for *The Gazette* and *The Herald*, for the athletic and sports section. Old Elmer Ferguson—you might remember the guy with the twisted arm—used to give me \$2 a week and a typewriter. I had to get his beer every night, smuggle it past the police.

I brought my last train into Ottawa at old No. 1 Station. That was a long time ago. I did not know where I was when I got off the train. But the boys helped me out until that taxi driver got hold of me. Finally, a mounted policeman said—I must have looked as if I were going to hold up the Parliament Buildings—where the hell are you going? I told him that I wanted to go to the Parliament Buildings. I was standing almost outside the door, but I do not see too well at night.

Now, I wrote a poem for the gang in the Legion and the *The Gazette* guy said he was going to print it. . . . I was quite a writer when I was kid, and I really mean it. If I had not started to drink I would have probably ended up. . . . As a matter of fact, one vice-president told me, if you would stop drinking, you could be in my office in about three years. But anyway, here is the poem:

The muffled guns of August, someday will surely roar
And there before Canada's teenage jury
Stand the Ottawa dirty four
Bandaged eyes and tied-up hands
The guns of vengeance stop roaring
Sorrow lies ahead
The children of August scream 'attrition' 'attrition'
And the dirty four lie dead

I am sending that to Brian Mulroney. That is from the kids that I listen to. It is becoming serious. They have no work; they are getting an education they cannot use; they are running around on dope. We are in for serious trouble.

I will give you that poem. It is a gift to the committee.

I think that is about all. I would like to bring back to them a happy answer. I will take the first train back to Montreal in the morning, because my wife is seriously ill.

Now, take that; that is a gift for Mr. Dantzer, Progressive Conservative. I was a born died-in-the-wool Liberal. My great grandfather from Newfoundland said, if you vote Conservative, I will hit you with the axe. He said, Conservative governments never give people work. But we have not had many Conservative governments to worry about have we? So do not get too angry.

I received a note from Norman Campbell. It stated that he would be presenting a brief to the standing committee on transport.

They know you have the money; they know they should have their pensions; their purchasing power. I am talking about the older people who are up against it. I do not think they should

[Traduction]

Ville Lasalle. Les pauvres ouvriers de Montréal et la plupart des pensionnaires habitent dans ces banlieues-là.

Autrefois, j'étais correspondant sportif pour *The Gazette* et pour *The Herald*. Vous vous souvenez peut-être du type avec le bras tordu, le vieux Elmer Ferguson qui me donnait 2\$ par semaine et une machine à écrire. C'était moi qui achetait sa bière tous les soirs et qui devait la faire entrer sous le nez de la police.

J'ai rentré mon dernier train à la vieille gare n° 1 d'Ottawa. Cela fait très longtemps de cela. Je ne savais pas où j'étais lorsque je suis descendu du train. Mais les gars m'ont aidé et un chauffeur de taxi m'a pris en main. Finalement, un gendarme m'a demandé où j'allais; je devais avoir l'air de quelqu'un qui allait attaquer le Parlement. Je lui ai dit que je voulais voir les édifices du Parlement. J'étais déjà à la porte même des édifices, mais je ne vois pas bien la nuit.

J'ai écrit un poème pour le groupe de la Légion. Un type du journal *The Gazette* m'a assuré qu'il allait le faire publier. J'écrivais pas mal quand j'étais jeune, sérieusement. Si je n'avais pas commencé à boire, j'aurais probablement fini par. . . . En fait, un vice-président m'avait dit une fois que si je pouvais arrêter de boire, je serais promu dans son bureau en l'espace de trois ans. Quoi qu'il en soit, voici mon poème:

Les sourds canons d'août gronderont un jour
Et devant le jury adolescent du Canada
Se trouve le groupe des quatre d'Ottawa
Yeux bandés et mains liées
Les canons de la vengeance se taisent
Lourd est le chagrin
«Attrition», «attrition», crient les enfants d'août
Ci-gît le groupe des quatre.

Je vais l'envoyer à Brian Mulroney. C'est un poème inspiré des commentaires des adolescents que j'écoute. La situation devient sérieuse. Ils n'ont pas d'emplois, on leur donne une instruction qui ne leur servira à rien, ils se droguent beaucoup. Nous allons avoir de très sérieux problèmes.

Je vais vous donner le poème. C'est un cadeau que je fais au Comité.

Je crois que c'est tout. J'aimerais pouvoir leur apporter une réponse, une solution. Je vais prendre le premier train pour Montréal demain matin car ma femme est très malade.

Tenez, prenez mon poème. C'est un cadeau pour M. Dantzer du parti progressiste conservateur. Autrefois, j'étais un libéral enragé. Mon arrière grand-père de Terre-Neuve me disait toujours: Si tu votes conservateur, je te donnerai un coup de hache. Il disait que les gouvernements conservateurs ne créaient jamais d'emplois. Mais nous n'avons pas vécu sous beaucoup de gouvernements conservateurs, n'est-ce pas? Alors, ne vous fâchez pas trop.

Norman Campbell m'avait envoyé un mot pour dire qu'il allait remettre un mémoire au Comité permanent des transports.

Ils savent que vous avez les moyens, ils savent qu'ils devraient avoir leur pension, leur pouvoir d'achat. Je parle des personnes plus âgées qui font face à ce problème. On ne

[Text]

have to prove anything. They worked all their lives on the railroad and, now, their pensions through inflation have dwindled, and there is no indexation for them and there is no hope for them. Some of them, as you will read in those letters, are in desperate conditions. I was lucky that when I left—I was only 55 years of age but I had to get off because those diesel fumes were driving me right up the wall.

• 2255

My father was killed on the Canadian National as a conductor about 700 yards from where we lived on Congregation; he was killed right on Victoria Bridge. He was a yard foreman, and he left eight children, one unborn and the oldest 10 years old. They gave my mother a mop, and I mopped offices from eight years of age. I went through my schooling and when the CNR called us to work, all five boys went. I worked on the dough plant, the lumber yard, and worst, of course, was the foundry. But I put in six and a half years there at 25¢ an hour, 10 hours a day, 6 days a week—but that money had to go home; there were still 4 young ones to feed and the daddy was gone. I was only 4 when he was killed.

So you see, we know all about adversity and hunger and deprivation, but we all grew up to be decent guys. My brother, Jack, who was in the St. Patrick's orphanage for six years with me, ended up an inspector of police. I ended up a locomotive engineer, but we will not say too much about that, because they were very sorry they hired me after \$26 million in wrecks! They thought I was doing it on purpose, but I was not. I was not doing it on purpose at all, but the boys in the back shop made lots of overtime when I was working. I have to watch. I keep on . . . these are the financial figures of the copy.

The Chairman: Mr. Moore, I want to thank you very much. I suggest to you that your plea is far more eloquent than the statistics will bear out. I can assure you that you have touched every one of us and we will be looking very, very carefully at this whole matter. Hopefully, we can find a solution.

Mr. R.G. Moore: Thank you.

The Chairman: This meeting is adjourned.

[Translation]

devrait pas les obliger à prouver quoi que ce soit. Ils ont passé leur vie dans les chemins de fer et maintenant leurs pensions ont été érodées par l'inflation, il n'y a pas d'indexation et il n'y a plus d'espoir. Certains d'entre eux vivent dans des conditions désespérées, comme vous le constaterez à la lecture de leurs lettres. J'ai eu de la chance quand je suis parti car je n'avais que 55 ans. Mais il fallait que je parte parce que les vapeurs de diésel me rendaient fou.

Mon père s'est fait tuer alors qu'il travaillait pour le Canadien National comme chef de train. L'accident s'est produit à 700 verges de notre maison sur Congrégation. Il s'est fait tuer sur le Pont Victoria même. Il était contremaître de gare de triage. Il a laissé huit enfants, dont un qui n'était pas encore né et l'aîné qui avait 10 ans. On a donné une vadrouille à ma mère et j'ai lavé les planchers de bureaux à partir de l'âge de huit ans. J'ai fait mes études et lorsque le CN nous a appelés au travail, les cinq garçons ont répondu à l'appel. J'ai travaillé à l'usine à pâte, au chantier de scierie et, à la pire de tout, la fonderie. J'y ai travaillé six ans et demi, six jours par semaine, dix heures par jour et on me payait 25c. l'heure. Il fallait rapporter tout cet argent car il y restait quatre petits à nourrir et notre père n'était plus là. Je n'avais que quatre ans lorsqu'il s'est tué.

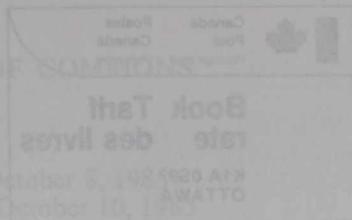
Donc, bien que nous ayons connu l'adversité, la faim et l'indigence, nous sommes devenus des adultes convenables. Mon frère, Jack, qui avait passé six ans avec moi à l'Orphelinat St-Patrick, a fini par être inspecteur de police. Je suis devenu mécanicien de locomotive, mais on n'en parlera pas trop parce qu'ils ont beaucoup regretté de m'avoir embauché quand je leur ai coûté 26 millions de dollars en trains accidentés! Ils croyaient que je le faisais exprès, mais ce n'était pas vrai. Je ne le faisais pas exprès du tout, mais les gars qui travaillaient aux ateliers accumulaient beaucoup de temps supplémentaire alors que je travaillais. Je dois faire attention. Ce sont les chiffres financiers qui figurent dans le texte.

Le président: Monsieur Moore, je vous remercie beaucoup. Votre appel est beaucoup plus éloquent que les chiffres pourraient l'être. Vous avez touché tout le monde et nous allons examiner cette question avec énormément d'attention. Nous espérons trouver une solution.

M. R.G. Moore: Merci.

Le président: La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS
 Issue No. 2
 Tuesday, October 8, 1985
 Thursday, October 10, 1985



Chairman: *(Name obscured)*
 Canadian Government Publishing Centre
 Supply and Services Canada
 Ottawa, Canada K1A 0S9

En cas de non-livraison,
 retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
 Centre d'édition du gouvernement du Canada
 Appointments et Services Canada
 Ottawa, Canada K1A 0S9

Canadian National Railways' Pension System

of the Standing Committee on Transport

CHAMBRE DES COMMUNES

Faculté n° 2
 Le mardi 8 octobre 1985
 Le jeudi 10 octobre 1985

Président: Vince Dantzer

Minutes of the Sub-Committee on the Pension System of the Canadian National Railways / Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

du Comité permanent des transports

RESPECTING

Order of Reference dated Tuesday, May 25, 1985

CONCERNANT

Ordonnance en date du mardi 25 mai 1985

WITNESSES—TÉMOINS

Dr. F. Gagnon des chemins de fer nationaux du Canada
 Edward G. Abbot, secrétaire exécutif
 Jean-Guy Montpetit, Montréal (Québec), simple particulier
 Harold N. Campbell, London (Ontario), simple particulier
 De l'Association des retraités du CN—Québec
 Paul H. Gigace, président
 De la Région québécoise—les femmes au travail—
 Raphaël G. Moore, 212—Lavalle

From the Canadian Railway Labor Association
 Edward G. Abbot, Executive Secretary
 Jean-Guy Montpetit, Montreal, Quebec, Private citizen
 Harold N. Campbell, London, Ontario, Private citizen
 From the CN Pensioners' Association—Quebec
 Paul H. Gigace, President
 From the Royal Canadian Legion—Lavalle section—
 Raphaël G. Moore, 212 Brossart

First Session of the
 Thirty-third Parliament

1^{re} session de la
 33^e législature



[Français]
 have to prove anything. They worked all their lives on the railroad and, now, their pensions through inflation have dwindled, and there is no insurance for them and there is no hope for them. Some of them, as you will read in these letters, are in desperate conditions. I was lucky that when I left—I was only 22 years of age but I had to get off because those diesel fumes were driving me right up the wall.

[Traduction]
 devant pas les prouver à rien. Ils ont travaillé toute leur vie dans le chemin de fer et maintenant leurs pensions ont été érodées par l'inflation. Ils n'ont pas d'assurance et il n'y a plus d'espoir pour eux. Certains d'entre eux, comme vous le lirez dans ces lettres, sont dans de très mauvaises conditions. J'ai eu de la chance quand j'ai quitté le chemin de fer à 22 ans parce que les vapeurs des diesels me poussaient tout droit dans le mur.

* 2255

My father was killed on the Canadian National as a conductor about 700 yards from where we lived on Congrégation; he was killed right at Victor's bridge. He was a yard foreman, and he fell right off the top, into the water and the cident 10 years old. They saw the engine stop, and I stopped off to see what happened. I was 10 years old, and I was walking through my school and when the CNR engine stopped, all five boys went. I worked on the dough plant in the engine yard, and worst of all was the funeral. I was 14 years and a half years there at the time. It was a very bad day—a week—but that day had to go long. There were 4 young ones to feed and the daddy was gone. I was left when he was killed.

Mon père était chef de train quand il travaillait pour le Canadian National, comme chef de train. L'accident s'est produit à 700 verges de notre maison sur Congrégation. Il est tombé tout sur le Pont Victoria même. Il était contremaître de gare de triage. Il a lancé huit enfants, dont un qui n'était pas encore né et l'aîné qui avait 10 ans. On a donné une vadrouille à ma mère et j'ai lavé les planchers de bureaux à partir de l'âge de huit ans. J'ai fait mes études et lorsque le CN nous a appelés au travail, les cinq garçons ont répondu à l'appel. J'ai travaillé à l'usine à pâte, au chantier de scierie et, à la fin de tout, le chômage. J'y ai travaillé six ans et demi, six jours par semaine, dix heures par jour et on me payait 25c l'heure. Il fallait rapporter avec soi un pain car il y avait quatre petits à nourrir et notre père n'était plus là. Je n'avais que quatre ans

So you see, we know of about poverty and hunger and despairing, but we all grew up to be decent guys. My brother, Jack, who was in the St. Patrick's orphanage for six years with me, ended up as inspector of police. I ended up a locomotive engineer, but we will not say too much about that. They were very sorry they lost us after \$26 million.

Donc, bien que nous ayons connu l'adversité, la faim et l'indignité, nous sommes devenus des adultes convenables. Mon frère, Jack, qui avait passé six ans avec moi à l'Orphelinat St-Patrick, a fini par être inspecteur de police. Je suis devenu un ingénieur de locomotive, mais on n'en parlera pas. Ils ont beaucoup regretté de nous avoir embauchés quand nous étions âgés de 26 millions de dollars de train accidenté.

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Railway Labour Association:
 Edward G. Abbot, Executive Secretary;
 Jean Guy Montpetit, Montreal, Quebec, Private citizen;
 Harold N. Campbell, London, Ontario, Private citizen.

De l'Association des syndicats de cheminots du Canada:
 Edward G. Abbot, secrétaire exécutif;
 Jean-Guy Montpetit, Montréal (Québec), simple particulier;
 Harold N. Campbell, London (Ontario), simple particulier.

From the CN Pensioners' Association—Quebec:
 Paul H. Gignac, President.

De l'Association des retraités du CN—Québec:
 Paul H. Gignac, président.

From the Royal Canadian Legion—Ladies Auxiliary—Lasalle 212 Branch:
 Raphael G. Moore.

De La Légion canadienne—Les femmes auxiliaires—Succursale 212—Lasalle:
 Raphael G. Moore.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 3

Fascicule n° 3

Tuesday, October 8, 1985
Thursday, October 10, 1985

Le mardi 8 octobre 1985
Le jeudi 10 octobre 1985

Chairman: Vince Dantzer

Président: Vince Dantzer

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on the

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le

Canadian National Railways' Pension System

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

of the Standing Committee on Transport

du Comité permanent des transports

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

SUB-COMMITTEE ON THE CANADIAN NATIONAL RAILWAYS' PENSION SYSTEM OF THE STANDING COMMITTEE ON TRANSPORT

Chairman: Vince Dantzer
Vice-Chairman: Darryl L. Gray

SOUS-COMITÉ SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

Président: Vince Dantzer
Vice-président: Darryl L. Gray

MEMBERS/MEMBRES

Les Benjamin
Dennis H. Cochrane

Fernand Robichaud

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Jean Michel Roy

Clerk of the Sub-committee

On Thursday, October 10, 1985:

Fernand Robichaud replaced Thérèse Killens

Le jeudi 10 octobre 1985:

Fernand Robichaud remplace Thérèse Killens

WITNESSES

(Voir à l'annexe A)
Edward G. Allen, Executive Secretary;
Jean Guy Montreuil, Montreal, Quebec, Private citizen;
Harold N. Campbell, London, Ontario, Private citizen.
From the CN Pensioners' Association - Quebec
Paul H. Gagnon, President.
From the Royal Canadian Legion - Ladies Auxiliary - Locality 212 Branch
Raphaël G. Mivaz.

(See Annex A)
Edward G. Allen, Executive Secretary;
Jean Guy Montreuil, Montreal, Quebec, Private citizen;
Harold N. Campbell, London, Ontario, Private citizen.
De l'Association des retraités du CN - Québec
Paul H. Gagnon, président.
De la Légion canadienne - Les femmes auxiliaires - Locality 212 Branch
Raphaël G. Mivaz.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 8, 1985
(11)

[Text]

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met at 10:07 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witness: From the CN Pensioners' Association—Montreal Local: Patrick Noël, President.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See *Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

Patrick Noël made a statement and answered questions.

At 10:17 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:20 o'clock a.m., the sitting resumed.

The Sub-committee proceeded to sit *in camera* to discuss its Order of Reference.

At 11:49 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, OCTOBER 10, 1985
(12)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met at 9:13 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Other Member present: Bill Gottselig.

In attendance: From the Library of Parliament: Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: From the Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association: Vic Myers, President; Mildred Little, Secretary-Treasurer. *From the CN Pensioners' Association—Quebec:* Charles Davis, President; Marius Pelletier; Fernand Mercier.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See *Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

Vic Myers made a statement and, with Mildred Little, answered questions.

Charles Davis, Marius Pelletier and Fernand Mercier made a statement and answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 8 OCTOBRE 1985
(11)

[Traduction]

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit, ce jour à 10 h 07, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Témoin: De l'Association des retraités du CN—Montréal: Patrick Noël, président.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

Patrick Noël fait une déclaration et répond aux questions.

A 10 h 17, le Sous-comité interrompt les travaux.

A 10 h 20, le Sous-comité reprend les travaux.

Le Sous-comité procède à huis clos pour discuter de son ordre de renvoi.

A 11 h 49, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 10 OCTOBRE 1985
(12)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit, ce jour à 9 h 13, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Autre député présent: Bill Gottselig.

Aussi présente: De la Bibliothèque du parlement: Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Témoins: De la «Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association»: Vic Myers, président; Mildred Little, secrétaire-trésorière. *De l'Association des retraités du CN—Québec:* Charles Davis, président; Marius Pelletier; Fernand Mercier.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

Vic Myers fait une déclaration, puis lui-même et Mildred Little répondent aux questions.

Charles Davis, Marius Pelletier et Fernand Mercier font une déclaration et répondent aux questions.

At 10:17 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

A 10 h 17, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité :

Jean Michel Roy

Clerk of the Sub-committee

Members of the Sub-committee present: Vincent Dastous, Daniel L. Goy, Fernand Robichaud, Bill Gosselin, Michel Motron, attached to the Library of Parliament and Legal Council. Witnesses from the CN Pensioners' Association: Myrta Linte, Myrta Linte, President; Myrta Linte, Vice President; Myrta Linte, Secretary-Treasurer; Myrta Linte, President; Myrta Linte, Vice President; Myrta Linte, Secretary-Treasurer. The Sub-committee resumed consideration of the Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, page No. 1.)

LE JEUDI 10 OCTOBRE 1985

THURSDAY, OCTOBER 10, 1985

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport and Communications met at 9:13 o'clock a.m. this day, the Chairman, Vincent Dastous, presiding. Members of the Sub-committee present: Vincent Dastous, Daniel L. Goy, Fernand Robichaud, Bill Gosselin, Michel Motron, attached to the Library of Parliament and Legal Council. Witnesses from the CN Pensioners' Association: Myrta Linte, Myrta Linte, President; Myrta Linte, Vice President; Myrta Linte, Secretary-Treasurer; Myrta Linte, President; Myrta Linte, Vice President; Myrta Linte, Secretary-Treasurer. The Sub-committee resumed consideration of the Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, page No. 1.)

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, October 8, 1985

• 1007

The Chairman: Could we call this meeting to order, please. I note we now have a quorum.

This morning we have the CN Pensioners' Association of Montreal. Mr. Patrick Noël is the President.

Mr. Patrick Noël (President, CN Pensioners' Association of Montreal): Yes, I am the President.

The Chairman: Good, sir. Are you the only person appearing this morning?

Mr. Noël: Yes. Please excuse our secretary. She has some family matters to look after.

The Chairman: I would like to welcome you here this morning, sir.

Mr. Noël: Thank you.

The Chairman: If you feel more comfortable speaking in French, would you please do so.

Mr. Noël: Yes, thank you. I will speak in French.

The Chairman: Perhaps you can give a summary of your brief and then we will ask you questions later on.

M. Noël: Bonjour mesdames et messieurs. Je m'appelle Patrick Noël; je suis le président du conseil de Montréal des retraités du CN. Veuillez excuser notre secrétaire, qui devait m'accompagner, mais pour cause de maladie dans sa famille, elle n'a pu venir.

Il est certain que notre premier intérêt va vers les pensions du CN et nous croyons que les pensions devraient être indexées avec plus de réalisme surtout en ce qui concerne les pensionnés de plus de dix ans, car, si au moment de prendre leur retraite le montant de leur pension leur paraissait raisonnable, comme le coût de la vie a plus que doublé, plusieurs de ces pensionnés-là dépendent du revenu garanti pour vivre, ce qui nous attend probablement pour plusieurs d'entre nous qui avons pris nos retraites plus récemment.

Nous croyons que logiquement toutes les pensions devraient être entre les mains de l'État pour deux raisons. D'abord, au CN comme ailleurs, tous les travailleurs sont appelés à changer d'emploi, soit les OADA, où il y a de graves coupures à l'heure actuelle, ce qui peut amener plusieurs de nos travailleurs à quitter le CN.

• 1010

Plusieurs, d'après ce que l'on m'en a dit, ne peuvent faire suivre leur fonds de pension. Nous croyons également, qu'en mettant toutes les pensions dans les mains de l'État, cela pourrait nous aider de deux façons: D'abord, les pensionnés ne

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 8 octobre 1985

Le président: Nous allons commencer puisque nous avons le quorum.

Ce matin, nous accueillons Patrick Noël, président du conseil de Montréal de l'Association des retraités du CN.

M. Patrick Noël (président du conseil de Montréal de l'Association des retraités du CN): C'est cela, monsieur le président.

Le président: Êtes-vous le seul représentant de cette association ce matin?

M. Noël: Oui, car notre secrétaire, qui devait m'accompagner, a été empêchée par des problèmes familiaux.

Le président: Je vous souhaite la bienvenue parmi nous ce matin, monsieur.

M. Noël: Merci.

Le président: Si vous êtes plus à l'aise en français, je vous invite à prendre la parole dans cette langue.

M. Noël: Je vous remercie. Je vais donc m'adresser à vous en français.

Le président: Vous pourriez peut-être nous faire un résumé de votre mémoire, avant que nous vous posions des questions.

Mr. Noël: Good morning, ladies and gentlemen. My name is Patrick Noël, and I am the president of the CN Pensioners' Association of Montreal. Would you please excuse our secretary who was supposed to come with me this morning, but a member of her family was sick today and she had to stay behind.

Obviously, our primary interest is in CN's pensions, and we believe that these pensions should be more realistically indexed, particularly for those who retired more than 10 years ago. Even though they may have thought at that time that their pensions were reasonable, a lot of them must now rely on the Guaranteed Income Supplement, since the cost of living has more than doubled; the same will probably be true for those of us who have retired more recently.

In our opinion, all pensions should logically be administered by the State, and this for two reasons. First of all, at CN and elsewhere, employees often change jobs—the OADA, where drastic cuts are now being made, is a case in point—so that many of our employees may quit CN.

I am told that a lot of them cannot take their pensions with them. We also believe that by putting all pensions in the hands of the government, we would achieve two positive results; first of all, pensioners would not lose any income, as the employer's

[Text]

perdraient pas de revenu car la partie payée par l'employeur suivrait les pensionnés. De plus, ça ferait des masses monétaires qui pourraient servir à notre émancipation économique à tous. Merci de votre attention. Si vous avez des questions à me poser, je vais essayer d'y répondre.

The Chairman: Thank you very much, sir.

Mme Mildred Morton (rechercheur, Bibliothèque du Parlement): Monsieur, quand vous dites que c'est important de mettre les pensions dans les mains de l'État, est-ce que cela veut dire que vous désirez que le RRQ ou le CPP soient augmentés? Qu'est-ce que cela veut dire, «mettre les pensions dans les mains de l'État»?

M. Noël: Nous croyons que tout travailleur devrait contribuer à un fonds de pension, car, au moment de prendre sa retraite, c'est le placement le plus efficace qu'on peut avoir. Il n'y a aucun danger de le perdre; c'est un investissement sûr. Il est sécurisant de sentir que vous allez retirer un certain montant à tous les mois.

Mais ce qui arrive, c'est que plusieurs employés sont appelés à changer d'emploi durant leur vie active. Et d'après ce que je sais, ce ne sont que ceux qui ont 45 ans et 10 ans de service dont la pension reste dans le fonds, n'est-ce pas? Mais ceux qui sont âgés de 35 ans et n'ont travaillé que huit ou neuf ans ne peuvent pas faire suivre leur fonds. C'est-à-dire que dans certains cas on va tout simplement remettre le fonds de pension à l'employé en question. Et cet employé-là, à un moment donné, a besoin d'une automobile, a besoin d'une maison ou a des dettes à payer; il va donc se défaire de son fonds de pension, c'est-à-dire qu'il va dépenser une partie de ce fonds de pension et cela va en diminuer le montant d'autant au moment de prendre sa retraite.

Donc, si l'État avait, idéalement parlant, toutes les pensions, cela ne changerait rien, on pourrait changer d'emploi et continuer à payer pour le fonds de pension. Il faudrait, à ce moment-là, que les fonds de pension soient «contributoires».

Mme Morton: Sachez que le gouvernement actuel a proposé des modifications à la Loi sur les normes des prestations de pension, modifications qui doivent résoudre ce problème de transférabilité, c'est-à-dire pour reporter les pensions d'un employeur à l'autre. On a proposé ces modifications. On aura ces modifications.

M. Noël: On les a seulement proposées.

Mme Morton: Oui, mais c'est là.

M. Noël: Est-ce que c'est en voie de réalisation?

Mme Morton: C'est en voie de réalisation. C'est proposé dans le Budget et cela doit être présenté ce mois-ci, ou en novembre, au Parlement. C'est premièrement un problème de transférabilité. Également, il y a maintenant un système de pensions d'État, c'est le RPC, le Régime de pensions du Canada où le RRQ; ce sont des régimes de pensions publics.

• 1015

Est-ce que vous suggérez qu'on doive éliminer toutes les autres pensions et augmenter ce système des pensions d'État?

[Translation]

contribution would follow the pensioners. Moreover, these moneys might contribute to the economic independence of us all. Thank you for your attention. I shall try to answer any questions you may have.

Le président: Merci beaucoup, monsieur.

Mrs. Mildred Morton (Researcher, Library of Parliament): Sir, when you say that all pensions should be in the hands of the government, do you mean that it would be desirable to increase the RRQ or the CPP? What do you mean by "put all pensions in the hands of the government"?

Mr. Noël: We believe that every worker should contribute to a pension fund because that is the most efficient investment that he can make for his retirement. He cannot lose it, it is a very safe investment. It is reassuring to know that you will be paid X dollars every month.

But employees do very often change jobs during their working life. From what I understand, only those who are 45 years old and have 10 years of service can keep their pensions. Those who are only 35 years old, and have been working for no longer than eight or nine years, cannot take their pensions with them. Therefore, in certain cases, the pension fund will be simply given back to the employees. And if this employee needs a car or house, or if he has some debts to pay, he will use his pension fund, or part of it, which will reduce the amount available to him when he retires.

So, ideally speaking, the government should control all pension funds, and nothing else would change, because an employee could get another job and continue to contribute to the same pension fund. In that case, all pension funds should be contributory.

Mrs. Morton: I have to tell you that the present government has introduced several amendments to the Pension Standards Benefits Act, which should solve this problem of portability, so that pensions could be transferred from one employer to the other. Such amendments have been proposed, and will be passed.

Mr. Noël: But they are only proposed amendments.

Mrs. Morton: Yes indeed, but they are there.

Mr. Noël: Are they going to be accepted and implemented?

Mrs. Morton: They are going to be implemented. They have been proposed in the budget and they should be introduced in Parliament this month, or in November. It is primarily a question of portability. Also, we have a state pension fund, that is, the CPP, the Canadian Pension Plan, or the RRQ; both are public pension plans.

Would you suggest that we eliminate all other pensions and increase government pensions?

[Texte]

M. Noël: À peu près, oui. C'est je crois ce que l'on devrait faire, justement parce que trop d'employés sont appelés à changer d'employeurs. Mettons qu'un employé ait travaillé de 25 à 38 ans, à un endroit, et qu'il a plus de 10 ans de service, cette pension-là doit être évaluée suivant le revenu du moment et non suivant les derniers salaires qu'il se paie. Donc il aura peut-être deux ou trois petites pensions au lieu d'en avoir une bonne. Vous comprenez ce que je veux dire?

Ensuite, il y a une autre question: en regardant les rentes du Québec qui aident vraiment à prendre l'économie du pays en main... Supposons que tous les employés aient un fonds de pension, vous vous faites une idée de la masse monétaire que ça représente! Cela pourrait nous aider, peut-être, à sortir de l'impasse économique dans laquelle on est face aux États-Unis, par exemple. On a besoin des investissements étrangers pour développer notre économie!

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Cochrane, do you have any questions?

Mr. Cochrane: No. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: How long have you been a pensioner?

Mr. Noël: I have been a pensioner for six years, since 1979.

The Chairman: I see that you are the President of the CN Pensioners' Association in Montreal.

Mr. Noël: Yes, I am.

The Chairman: How many people are members of that association?

Mr. Noël: We have about 1,100 pensioners. There are 8,000 CN pensioners in the Montreal area. But of course all of them have not joined the association.

The Chairman: Sir, I want to thank you very much for coming to Ottawa and presenting the views of your association. We greatly appreciate that. We will certainly take into consideration the contents of your brief when we make our report.

Mr. Noël: Thank you very much.

It was nice to be here. I am glad I was called to present my point of view.

The Chairman: Are there any further questions?

The meeting is adjourned.

[Traduction]

Mr. Noël: The answer is yes. That is what should be done because a great number of employees have to change jobs. Suppose an employee has worked 25 to 38 years at his job and that he has more than 10 years of service with his latest employer; his pension should be calculated on the basis of his present income and not on the basis of the last wages paid. Otherwise, he would have two or three small pensions instead of one good one. Do you see what I mean?

There is another side to this problem. If all employees had a pension fund, that would add up to an enormous amount of money which we could draw upon to help us get out of our economic reliance upon the United States, whereas now foreign investments are necessary to develop our own economy. Take Quebec, for example; The *Régie des rentes* has really helped the economy.

Le président: Merci.

Vous avez une question monsieur Cochrane?

M. Cochrane: Non. Merci, monsieur le président.

Le président: Cela fait combien de temps que vous êtes retraité?

M. Noël: Six ans, depuis 1979.

Le président: Vous êtes le président de l'Association des retraités du CN de Montréal.

M. Noël: C'est exact.

Le président: Quel est le nombre de membres de votre association?

M. Noël: Notre association regroupe environ 1,100 retraités. Il y a 8,000 retraités du CN dans la région de Montréal mais tous n'ont pas adhéré à notre association bien entendu.

Le président: Je voudrais vous remercier d'être venu à Ottawa pour nous faire part du point de vue de votre association. Nous ne manquerons pas d'en tenir compte au moment de la rédaction de notre rapport.

M. Noël: C'est moi qui vous remercie.

Je suis très heureux d'avoir pu présenter notre point de vue.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

La séance est levée.

Thursday, October 10, 1985

• 0910

The Chairman: I would like to declare this meeting open. I believe we have two groups before us this morning.

First of all, there is the Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association. Mr. Vic Myers is the president.

Le jeudi 10 octobre 1985

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous accueillons, je crois, ce matin deux groupes.

En premier lieu, la *Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association*, dont M. Vic Myers est président.

[Text]

Mr. Myers, we are very glad to welcome you to this committee and we are pleased that you have come all the way from Regina.

Mr. Vic Myers (President, Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Would you please introduce your panel.

Mr. Myers: This is Mildred Little, the secretary of our association.

The Chairman: You might as well proceed then.

Mr. Myers: All right.

Members of the subcommittee of the standing committee of transport on the Canadian National Railways pensions, this brief is being presented on behalf of the members of the Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association.

Retirement: This is the time of life when, after many years of toil in the workforce, people have taken leave to pursue their dreams in their declining years. Many of our elderly retirees and pensioners have pensions lower than \$100 a month, others in the \$100, \$200, \$300 range per month.

In the June 1983 issue of the *The Financial Post*, it is indicated that the market value of the CP Pension Fund is \$1.697 billion. We feel this sum is sufficiently large enough and solvent enough to allow pensioners a better share through increased pensions. We say it is far past the time when Dr. Noel Hall's report be dusted off and many of his concerns be recognized.

• 0915

The author of the article on pension funds, Mr. Brent King, indicates private pension funds remain as a rosy and healthy asset, growing at a dynamic rate far outpacing the progress of pension reforms. He states that, by 1985, it is estimated the top "trusteed" pension fund, including CP, will be worth \$100 billion and ballooning to \$300 billion by the year 2000.

In the past four or five years, most pension funds have experienced returns exceeding the rate of wage and salary growth, which reduced the corporations' contributions. Our association is disappointed that CP Rail has been allowed to extend its funding provision, as this unfunded liability on the part of the company should be providing pension improvements in the plan. Our Pension Fund is in the hands of CP Rail. It is reputed to be valued at \$1.5 billion. We feel the CP pensioners should be treated with equality and justice; therefore, we express our aspirations.

There are:

[Translation]

Monsieur Myers, nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue au Comité, d'autant plus que vous vous êtes donné la peine de venir de Regina.

M. Vic Myers (président, Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association): Merci, monsieur le président.

Le président: Voulez-vous, s'il vous plaît, présenter les personnes qui vous accompagnent.

M. Myers: Je suis accompagné de Mildred Little, secrétaire de notre association.

Le président: Vous êtes aussi bien de commencer.

M. Myers: Très bien.

Je désire souligner aux membres du Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports que ce mémoire est déposé au nom des membres de la *Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association*.

La retraite est le moment de la vie où, après bien des années de dur labeur au sein de la population active, les gens quittent leur travail pour poursuivre pendant les dernières années qu'il leur reste les rêves qu'ils avaient ébauchés. Beaucoup de nos retraités et de nos pensionnés âgés retirent des pensions inférieures à 100\$ par mois, d'autres touchent 100\$, 200\$ ou 300\$ par mois.

Dans son numéro de juin 1983, le *Financial Post* soulignait que la valeur marchande de la caisse de retraite du CP s'élevait à 1,697 milliard de dollars. Nous estimons que cette somme est suffisamment importante et stable pour permettre aux retraités d'avoir une meilleure part, autrement dit, une pension plus élevée. Il est grand temps, croyons-nous, de dépoussiérer le rapport de M. Noel Hall et de tenir compte de ses nombreuses préoccupations.

M. Brent King, auteur de l'article sur les caisses de retraite, révèle que les caisses de retraite privées demeurent un actif sain et intéressant, puisqu'il croît à un taux dynamique qui dépasse de beaucoup les progrès des réformes des pensions. Il déclare que d'ici à 1985, on prévoit que les régimes de pension fiduciaires, y compris celui du CP, vaudront 100 milliards de dollars et atteindront même 300 milliards de dollars d'ici à l'an 2000.

Depuis quatre ou cinq ans, le taux de rendement de la plupart des caisses de retraite est supérieur à la croissance du taux des salaires et des traitements et les cotisations des sociétés s'en sont trouvées réduites. Notre association est déçue que CP Rail ait été autorisée à élargir son financement, étant donné que cette dette non capitalisée pour la société aurait dû servir à améliorer le régime de pensions. Notre caisse de retraite est entre les mains de CP Rail. Elle est censée valoir 1.5 milliard de dollars. Nous croyons que les retraités du CP devraient être traités avec justice et équité; par conséquent, nous vous faisons part de nos aspirations.

Les voici:

[Texte]

1. Those pensioners in the lower pension bracket, and who retired before 1975, should receive an immediate and generous increase to provide the necessities of life and allow them to live in dignity in line with the government requirement of basic pensioner needs.
2. Pensions should be adjusted to the increase in the cost of living.
3. Increase the allowance to the survivor from 50% to 75%.
4. In view of the unilateral attempt by CP Rail to abolish rail passes for all pensioners, additional costs will be incurred by our members who desire to travel.
5. To have pensioner representation on the pension committee to intercede on our behalf.

We have informed CP Rail unions to whom we have paid a lifetime of dues, and who represented us during our working years, of our needs and desires, and have asked for their representation for present and future retirees. However, it now appears that many union negotiating officers are ignoring the plight of the pensioners.

Percentage increases for low pension recipients is not adequate. A 4% increase for those who retired prior to 1974 provides small benefits. As examples, I quote:

A Mrs. C. Mutis of Moose Jaw, a widow was receiving \$45 a month in 1961 and now receives \$95.17 a month after increase.

Mr. C. Beltramini retired in 1964 after 44 years of service, received \$187 a month. Now, after a period of 21 years, his pension is \$279.

Due to the arduous task at hand, we are asking you, as Members of Parliament, your parties, the government in power and prospective governments, to intercede on our behalf that we may receive a share of our pension fund. Respectfully submitted, Vic Myers, President.

The Chairman: Thank you, Mr. Myers. How long have you been a pensioner?

Mr. Myers: Eleven years.

The Chairman: How large is your group in Saskatchewan?

Mr. Myers: I imagine there are about 500 in Moose Jaw alone, and we have Regina and other places that belong to our group. I think there are more people than that, but our club has an organization and we have members and you cannot get them all there.

The Chairman: You cover all of Saskatchewan, though?

Mr. Myers: Pretty well, yes.

[Traduction]

1. Les retraités de la tranche des pensions les moins élevées, qui se sont retirés avant 1975, devraient recevoir immédiatement une généreuse augmentation leur permettant de faire face aux nécessités de la vie et de vivre dignement selon les exigences gouvernementales concernant les besoins fondamentaux des retraités.
2. Il faudrait rajuster les pensions selon les augmentations du coût de la vie.
3. Il faudrait augmenter les allocations aux survivants de 50 à 75 p. 100.
4. Étant donné que CP Rail a tenté unilatéralement d'abolir les laissez-passer des chemins de fer pour tous les retraités, il se trouve que nos membres qui désirent voyager feront face à des coûts additionnels.
5. Les retraités devraient avoir des représentants au Comité des pensions qui intercéderaient en leur nom.

Aux syndicats de CP Rail à qui nous avons versé des cotisations pendant toute notre vie de travail et qui nous représentaient pendant ces années, nous avons fait connaître nos besoins et nos souhaits, nous leur avons demandé de représenter les retraités à l'heure actuelle et à l'avenir. Cependant, il semble que de nombreux agents de négociation syndicaux ignorent la situation lamentable des retraités.

Les augmentations en pourcentage des bénéficiaires de pensions peu élevées ne sont pas adéquates. Une augmentation de 4 p. 100 pour les retraités d'avant 1974 signifie que les prestations sont bien minces. Je vous en donne des exemples:

M^{me} C. Mutis, de Moose Jaw, est veuve et recevait 45\$ par mois en 1961, elle reçoit maintenant 95.17\$ par mois après augmentation.

M. C. Beltramini s'est retiré en 1964, après 44 années de service, et il recevait 187\$ par mois. Vingt et un ans plus tard, sa pension est de 279\$ par mois.

Le travail que nous avons à faire est énorme, et nous demandons donc aux députés, aux partis, au gouvernement en place et aux gouvernements à venir d'intercéder pour nous afin que nous recevions notre part de la caisse de retraite. Je vous soumets respectueusement cet exposé; Vic Myers, président.

Le président: Merci, monsieur Myers. Depuis combien de temps êtes-vous retraité?

M. Myers: Onze ans.

Le président: Combien de membres compte votre groupe en Saskatchewan?

M. Myers: Nous avons, je crois, 500 membres environ à Moose Jaw seulement, et d'autres retraités de Regina et d'ailleurs appartiennent également à notre groupe. Nous en avons davantage, mais notre club est une organisation dont nous ne pouvons pas regrouper tous les membres.

Le président: Votre association est à l'échelle de la Saskatchewan, n'est-ce pas?

M. Myers: À peu près oui.

[Text]

The Chairman: I gather it is the question of railway passes that is the big issue with CP pensions right now. Is that so?

Mr. Myers: Well, it is. It certainly is.

The Chairman: Are your members pretty upset about that?

Mr. Myers: We certainly are.

The Chairman: I think quite a few Members of Parliament have received correspondence from . . . As you are aware, our terms of reference do not extend to the CPR Pension Fund. We are primarily looking at the CN Pension Fund, although we have asked CPR management to provide us with a brief and they have agreed to do so. I do not think we have that brief yet.

• 0920

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): With the statement that was issued by the CP concerning the passes, they explained it, if I remember correctly, by saying they offered you more medical benefits and what not, and in return took the passes. Would you care to comment on that?

Mr. Myers: That is what they say. But with the health scheme they are giving us, they are actually not giving us anything at all, because we have all they are giving us in Saskatchewan right now. They have not added anything. The other part of the Blue Cross that they are offering is \$14.20 a month for a family of two. What is on there is nothing but what we have already in Saskatchewan. I cannot see how that could be called a benefit.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Was this a unilateral decision on the part of CP? Were your pensioners consulted before . . .

Mr. Myers: We were not consulted about anything. That is what we wrote to different people and asked about; but we cannot get any answers to that.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Have you officially made representation to the CP, asking them to restore your passes?

Mr. Myers: Yes, through Members of Parliament. We cannot go directly to them, but enough letters are being written to them that they should have them by now.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): If we go back to your pension plan, CN have explained that according to their pension plan the older pensioners had contributed less, and as you mention also in your brief, the unions tend to forget about the pensioners already on pension; but CN explains that they just do not have the money, and we go back into unfunded liabilities. Have you made direct proposals once again to CP and to your unions asking that in future negotiations they consider the pensioners?

[Translation]

Le président: Je pense que la question des laissez-passer des chemins de fer est une des plus importantes actuellement, n'est-ce pas?

M. Myers: Oui. C'est tout à fait juste.

Le président: Est-ce que vos membres sont très inquiets à ce sujet?

M. Myers: Ils le sont certainement.

Le président: Un assez grand nombre de députés ont reçu des lettres à ce sujet . . . Comme vous le savez, notre mandat ne nous permet pas d'examiner la caisse de retraite du CP. Nous sommes chargés surtout d'examiner la caisse de retraite des Chemins de fer nationaux du Canada, même si nous avons demandé à la direction du Canadien Pacifique de nous envoyer un mémoire, ce qu'elle a accepté de faire. Je ne crois pas que nous l'ayons encore reçu.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Le CP a fait une déclaration au sujet des laissez-passer, disant, si je me souviens bien, qu'ils offriraient, en contrepartie des laissez-passer, de meilleurs avantages médicaux et autres. Qu'en pensez-vous?

M. Myers: C'est ce qu'ils disent. Leur régime médical ne vous donne rien du tout, parce que la province de la Saskatchewan prévoit dans son régime tout ce que le CP nous donne. Le CP n'a rien ajouté. Il offre des avantages de la Croix Bleue qui coûteraient 14,20\$ par mois pour une famille de deux. Il ne nous offre rien que nous n'ayons déjà en Saskatchewan. Je ne vois pas comment ils peuvent appeler cela des avantages.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): S'agissait-il, de la part du CP, d'une décision unilatérale? Est-ce que les retraités ont été consultés avant . . .

M. Myers: Nous n'avons pas été consultés du tout. Nous avons écrit à plusieurs personnes pour le leur demander, mais nous n'avons pas reçu de réponse.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Avez-vous entrepris des démarches officielles pour demander au CP de rétablir les laissez-passer?

M. Myers: Oui, nous l'avons fait par l'intermédiaire des députés. Nous ne pouvons nous adresser directement au CP, mais un grand nombre de lettres ont été envoyées, et ils devraient les avoir reçues maintenant.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Revenons au régime de retraite. Des représentants du CN nous ont expliqué qu'à cause de leur régime de retraite, les anciens retraités ont moins contribué, comme vous l'avez souligné également dans votre mémoire, et les syndicats ont tendance à oublier les retraités qui reçoivent déjà une pension. Toutefois, les représentants du CN nous disent qu'ils n'ont tout simplement pas l'argent, ce qui nous ramène à la dette non capitalisée. Avez-vous présenté directement des propositions au CP et aux syndicats pour que, dans leurs négociations futures, ils incluent les retraités?

[Texte]

Mr. Myers: We did to the unions but not to the CP. I understand they are doing everything to the letter of that agreement that was signed years ago.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Right.

Mr. Myers: But I feel like this: they broke the Crownst Pass because they figured it was outdated. They got it. I figure if they broke that, they should be able to break this little contract for the pension fund and increase the pensions to a reasonable level, so that at least the older people who are on a low income should be brought up to at least \$300 a month. I do not figure that is asking too much, with the amount of money that is supposed to be in that fund.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): And you stated you do not have a pensioner on the pension committee for CP at present.

Mr. Myers: Not that I know of.

The Chairman: Have you had any increase in your pension at all since you retired? Did they make any ad hoc adjustments?

Mr. Myers: Yes, they did. They adjusted it one time I think 4% . . .

The Chairman: Was that the only time?

Mr. Myers: Yes.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): How many years did you work for CP?

Mr. Myers: About thirty-one and a half years.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): And what would your pension be now; your CP pension?

Mr. Myers: I get \$547.11.

The Chairman: I suppose yours is a fairly good pension, compared with some of the ones earlier on.

Mr. Myers: Yes, it is, in comparison with people who are in the club and who are way lower than that. But this is what I am talking about: the people prior to that.

Mr. Gottselig: I would certainly like to welcome Mr. Myers and Mrs. Little. They are both constituents of mine from that great city of Moose Jaw. I certainly have had much correspondence and personal contact with both of them, as well as with many other people from the Saskatchewan CP Pioneer Social and Service Association.

As you know, I have taken up the cause of the rail passes. I have contacted all the members of the Conservative caucus, asking them to get petitions and submit them, and to write letters to the President of CP Rail, Mr. Allison, if they have not already done so.

• 0925

Many of the points that were brought up in this brief I think are certainly worthy of mention and further mention.

[Traduction]

M. Myers: Nous en avons envoyé aux syndicats, mais non pas au CP. Je crois comprendre que ce dernier respecte la lettre de l'accord qui a été signé il y a de nombreuses années.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): C'est juste.

M. Myers: Voilà ce que j'en pense, toutefois: ils ont brisé l'entente du Nid-de-Corbeau parce qu'il la croyait désuète. Ils ont obtenu cela. Je me dis que s'ils ont pu le faire, ils peuvent briser ce petit contrat concernant la caisse de retraite et augmenter les pensions à un niveau raisonnable, pour que les personnes âgées dont le revenu est faible puissent recevoir au moins 300\$ par mois. Je ne crois pas que ce soit trop demander, étant donné les sommes d'argent qui se trouvent dans la caisse.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Vous avez dit également qu'il n'y a pas de retraité au comité des pensions du CP actuellement.

M. Myers: Pas à ma connaissance.

Le président: Votre pension a-t-elle été augmentée depuis que vous êtes à la retraite? Est-ce que l'on a fait des rajustements ponctuels?

M. Myers: Oui. On l'a rajustée, je crois, à un moment donné, de 4 p. 100 . . .

Le président: C'est la seule fois?

M. Myers: Oui.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Pendant combien d'années avez-vous travaillé pour le CP?

M. Myers: Environ 31 ans et demi.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Que recevez-vous actuellement comme pension du CP?

M. Myers: Je reçois 547,11\$.

Le président: J'imagine qu'il s'agit là d'une assez bonne pension comparativement à celles que vous avez mentionnées un peu plus tôt.

M. Myers: Oui, si on la compare à celles que reçoivent les membres de l'organisation qui sont tout au bas de l'échelle. Je parle au nom de ces personnes.

M. Gottselig: Je souhaite également la bienvenue à M. Myers et à M^{me} Little. Ils sont tous deux des électeurs de ma circonscription, de la grande ville de Moose Jaw. J'ai échangé beaucoup de correspondance et j'ai eu beaucoup de contacts avec ces deux personnes, avec également beaucoup d'autres personnes de la *Saskatchewan CP Pioneer Social and Service Association*.

Comme vous le savez, j'ai épousé la cause des laissez-passer ferroviaires. J'ai communiqué avec tous les membres du caucus conservateur, leur demandant de faire signer des pétitions et de les présenter, d'écrire des lettres au président de CP Rail, monsieur Allison, s'ils ne l'ont pas déjà fait.

De nombreuses questions mentionnées dans ce mémoire valent sûrement la peine d'être redites et redites encore.

[Text]

On the issue of pensions, you are asking that they bring the CP Rail pension up to \$300.

Mr. Myers: At least to that.

Mr. Gottselig: Right. Would you have an idea how many of your group, percentage-wise, are under \$300 now?

Mr. Myers: That I could not rightly tell you right now. I would have to be able to go back and take it up with members because you ask a member and . . .

Mr. Gottselig: I just wondered if you had a general . . .

Mr. Myers: —they tell you: Well, somewhere around . . . That is not what I wanted. I said that I do not want "something around", but in order to get a couple of them we had to pin them right down so they would tell us what they were getting. They do not . . .

Mr. Gottselig: In your case, in your personal pension, you have had one 4% increase since you retired, but the people who are really on the low scale have had several increases, I understand.

Mr. Myers: Yes, they have had more, but that was before I had anything to do with it. I did not realize they did until it was brought to my attention at the last meeting we had that they had increases of more than . . . Well, by this letter, one who retired in 1964 was brought up from \$187 to \$279.

Mr. Gottselig: Right.

Mr. Myers: I know that did not happen at the last deal they had so they had to go up . . .

Mr. Gottselig: That has been several steps up over the way.

The other thing I think is certainly reasonable to ask is that they increase the survivor benefit to 75% rather than 50%, because the low-end people here certainly are very hard done by.

Mr. Myers: I know lots of ladies who are left. Some are getting \$80; some are getting less than that. I think that is awful. I just do not see how anybody . . . I understand that they are going by the letter of that contract that was signed, but I still figure there should be a way. They find a way to get what they want, and I think they should be able to find a way to break that one and give us a little increase.

Mr. Gottselig: I always understood also that for the CP Rail employee, and the CPR before that, when it was called the CPR, as long as the employee was in good standing and retired in good standing he was entitled to a lifetime pass. Was that not documented somewhere? The CP now say that was a benefit and not a right.

Mrs. Mildred Little (Secretary Treasurer, Saskatchewan CPR Pioneer Social and Service Association): It was never put into a contract. That was the problem.

[Translation]

Au sujet des pensions, vous demandez que celle de CP Rail soit augmentée à 300\$.

M. Myers: Au moins à 300\$.

M. Gottselig: C'est juste. Avez-vous une idée du nombre de personnes de votre groupe, en pourcentage, qui touchent moins de 300\$ actuellement?

M. Myers: Je ne saurais vous dire maintenant. Il faudrait que j'en parle aux membres, car vous demandez à un membre et . . .

M. Gottselig: Je me demandais si vous aviez une idée générale . . .

M. Myers: . . . il vous répond: c'est à peu près . . . Ce n'est pas ce que je veux. Je leur ai dit que je ne voulais pas d'approximations, mais pour obtenir quelques montants, il a fallu les coincer afin qu'ils nous disent ce qu'ils obtiennent. Ils ne veulent pas . . .

M. Gottselig: Dans votre cas, vous dites avoir reçu une augmentation de 4 p. 100 depuis que vous êtes à la retraite, mais les gens qui sont tout au bas de l'échelle ont dû en recevoir plusieurs.

M. Myers: Oui, ils en ont reçu davantage, mais c'est avant que je m'occupe de l'affaire. Je ne m'étais pas rendu compte que c'était le cas, avant qu'on ne mentionne à la dernière réunion qu'ils avaient eu des augmentations de plus de . . . D'après cette lettre, un retraité de 1964 a vu sa pension augmenter de 187\$ à 279\$.

M. Gottselig: C'est juste.

M. Myers: Je sais que cela ne s'est pas produit lors du dernier règlement; il a donc fallu qu'ils s'adressent . . .

M. Gottselig: Il y a donc eu plusieurs démarches pour obtenir des augmentations.

Ce qu'il est également raisonnable de demander, c'est d'augmenter les prestations de survivant de 50 à 75 p. 100, car les gens à faible revenu se trouvent certainement dans une situation pénible.

M. Myers: Je connais beaucoup de dames qui sont seules. Certaines reçoivent 80\$, d'autres moins que cela. C'est épouvantable. Je ne vois pas comment quelqu'un . . . Je sais qu'on respecte la lettre du contrat signé, mais je crois quand même qu'il devrait y avoir moyen de changer les choses. Ils trouvent le moyen d'obtenir ce qu'ils veulent, et je pense qu'ils devraient trouver moyen de briser le contrat et d'accorder une petite augmentation.

M. Gottselig: J'ai toujours cru également que l'employé de CP Rail, de CPR avant cela, pour autant qu'il s'agissait d'un employé reconnu et retraité, avait droit à un laissez-passer sa vie durant. Est-ce qu'il n'y a pas des documents à cet effet quelque part? Le CP dit maintenant qu'il s'agissait d'un avantage et non pas d'un droit.

Mme Mildred Little (secrétaire-trésorière, Saskatchewan CPR Pioneer Social and Service Association): Ce ne fut jamais écrit dans un contrat. Voilà le problème.

[Texte]

Another problem that has come up recently is the fact that the negotiations the engineers had in 1979 and 1982 included the pensioners: "and pensioners" it says. Now all of a sudden they tell them they cannot include the pensioners when they are dealing with the rail passes, and yet as low as 1982 it said "and pensioners".

Mr. Gottselig: So you were included in the negotiations at that time.

Mrs. Little: At that time, 1982, but now they are not allowed to negotiate for us, they are told. But they dispute that right because they feel they have a right to intercede on our behalf.

Mr. Gottselig: Well, I would certainly hope that the unions take up the cry and offer full support to the pensioners. You are to be commended for your efforts, and I think CP Rail has to take note of this now. I would hope that you would get some representation on that pension board as well.

Mrs. Little: We do need that.

Mr. Myers: We would sure like to have it.

Mrs. Little: We went to the Canadian Human Rights Commission. We wrote to them, but we had an answer that there is really nothing to do. Several people have advised us that this is a legal court case, that we could take them to court on the abolition of passes, and we are looking into that through a lawyer. Also, we are going to one of the board of directors of CP Rail.

Mr. Gottselig: Right. Well, it is to be hoped that CP Rail recognize their corporate responsibility and restore this pass to the pensioners. I do not think that is asking too much. It is not exactly a secret that CP Rail has received a terrific amount of funding from governments over the years, and I think this is a complete disregard for the rights of the pensioners, in my opinion, and is to be condemned by everyone.

• 0930

Mrs. Little: The CPR says the people who worked previously did not contribute as much to the pension plan. But they contributed the actual years and they contributed the percentage they were asked to, which at that time was as much value to them as it is to the present-day employees. Why should we be penalized?

Mr. Myers: They did not complain about the Crownsnest Pass in those days either. But all at once, when inflation hit and everything started to skyrocket, they figured they just could not do it. The same applies, I should think, to the pension. It is not a thing that should not be combined in the same kind of a principle.

Mrs. Little: When we ask the pensioners what they are getting and they will not answer us, I feel they are ashamed; they just do not want to tell us how low their pension is. The ones who are getting, say, \$1,500 now, when they are retiring, are not afraid to tell us, but the older ones will not tell us.

[Traduction]

L'autre difficulté qui a surgi récemment, c'est que les négociations pour les mécaniciens en 1979 et en 1982 comprenaient les retraités: «et les retraités» mentionnait-on. Tout à coup, on dit qu'on ne peut pas inclure les retraités parce qu'il s'agit de laissez-passer ferroviaires; pourtant, jusqu'en 1982, on mentionnait «et les retraités».

M. Gottselig: Vous faisiez donc partie des négociations à cette époque.

Mme Little: Oui, en 1982, mais maintenant, les syndicats ne peuvent négocier pour nous, nous dit-on. Mais les syndicats revendiquent ce droit, car, à leur avis, ils ont le droit d'intercéder en notre faveur.

M. Gottselig: J'espère certainement que les syndicats entendront vos appels et offriront aux retraités leur plein appui. On doit vous féliciter pour vos efforts, et je crois que CP Rail doit maintenant en tenir compte. J'espère que vous serez représentés au comité des pensions également.

Mme Little: Il le faudrait.

M. Myers: Nous aimerions certainement obtenir cette représentation.

Mme Little: Nous nous sommes adressés à la Commission des droits de la personne du Canada. Nous avons écrit à la commission, mais on nous a répondu qu'on ne pouvait vraiment pas faire quelque chose. Plusieurs nous ont dit qu'il s'agit d'une cause à porter devant les tribunaux, qu'on pourrait traîner le CP devant les tribunaux pour avoir aboli les laissez-passer, et notre avocat étudie cette possibilité. Nous allons également nous rendre à une réunion du conseil d'administration de CP Rail.

M. Gottselig: Bien. Nous espérons que CP Rail reconnaîtra ses responsabilités en tant que société et rétablira les laissez-passer pour les retraités. Je ne crois pas que ce soit trop demander. Ce n'est pas vraiment un secret que CP Rail a reçu d'énormes sommes d'argent des gouvernements au cours des années, et à mon avis, la société fait fi complètement des droits des retraités, et on doit l'en blâmer.

Mme Little: Le CP prétend que les gens qui travaillaient il y a longtemps n'ont pas autant contribué à la caisse de retraite. Ils ont pourtant contribué des années de travail, ainsi que le pourcentage prescrit de leur salaire qui, à l'époque, était aussi important pour eux qu'il l'est pour les employés d'aujourd'hui. Pourquoi alors les pénaliser?

M. Myers: Le CP ne s'était pourtant pas plaint du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, à l'époque. Mais avec l'inflation, lorsque les prix ont commencé à monter en flèche, la compagnie a décidé qu'elle ne pouvait s'y soumettre. À mon avis, le même raisonnement devrait s'appliquer aux pensions. Il ne faut pas distinguer les deux, car le principe est le même.

Mme Little: Lorsque les retraités refusent de divulguer le montant de leur pension de retraite, selon moi, c'est qu'ils en ont honte. Ils ne tiennent pas à révéler à quel point leur pension est petite. Ceux qui prennent leur retraite aujourd'hui et qui touchent, disons, 1,500\$ par mois, n'ont pas peur de

[Text]

The Chairman: Once again, thank you very much for your attendance. We will certainly pass on your concerns in any event to CP, and hopefully some action will result.

Next is the CN Pensioners' Association from Quebec.

Mr. Charles Davis, would you introduce the rest of your panel and then proceed.

M. Charles Davis (président de l'Association des retraités du CN—Québec): Merci, monsieur le président.

Je vous présente M. Marius Pelletier et M. Fernand Mercier qui m'ont aidé à préparer le mémoire. Ce sont deux membres de l'Association et ils font partie du comité spécial qui m'a aidé.

Les quelque 1,600 retraités des Chemins de fer nationaux du Canada du conseil de Québec, dont 1,200 sont membres actifs de notre association, déplorent amèrement le fait que leur régime de retraite soit rendu complètement inadéquat et les ait amenés, dans plusieurs cas, au seuil de la pauvreté. Cette triste réalité affecte grandement le moral des retraités qui, pourtant, étaient fiers d'avoir vécu une carrière au Canadien National. Aujourd'hui, cette fierté s'est changée en gêne pour ceux qui ont laissé le service pour la retraite depuis quelques années et, conséquemment, ont souffert de l'inflation. Nous n'admettons pas que le droit acquis à une pension raisonnable ait dégénéré en difficultés économiques, en insécurité face à l'avenir et en privations constantes avec un revenu grugé par l'inflation. La sécurité que nous envisagions nous garantissait une certaine autonomie, mais la réalité est tout autre.

• 0935

Citons, par exemple, un employé qui a pris sa retraite en 1975, après 35 ans de service. Contrairement à la croyance générale que notre régime de retraite s'apparente à celui de la Fonction publique et garantit 2 p. 100 par année de service répartis sur les 60 meilleurs mois de salaire, l'employé ne reçoit que 66 p. 100 de la moyenne de ses cinq meilleures années. Ceci à cause de l'intégration de ses cotisations au Régime des rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada dans le calcul des mensualités, c'est-à-dire 2 p. 100 par année de service antérieurement à 1966, plus 1.3 p. 100 de la partie du salaire assurable et 2 p. 100 du reste de la moyenne de son salaire pour les années subséquentes à 1966. Par conséquent, cet individu dont la moyenne de salaire a été étalée, généralement à partir de 1970, alors que les salaires étaient de beaucoup inférieurs, a vu ses mensualités réduites d'environ 50 p. 100 du revenu qu'il recevait avant de prendre sa retraite.

Citons un cas typique. François a maintenant 68 ans et déclare: «Avec la retraite, c'est la diminution du niveau de vie que j'ai trouvée difficile à organiser. J'étais cadre depuis quelque temps, et mon salaire avait toujours augmenté avec les années d'expérience. Le départ des enfants nous avait permis de nous gâter quelque peu, car nous n'avions jamais eu de gros problèmes d'argent; mais voilà qu'à la retraite, je me suis

[Translation]

nous le dire; ce sont les plus anciens retraités qui refusent de répondre.

Le président: Encore une fois, je vous remercie infiniment d'être venus ce matin. Soyez assurés que nous allons communiquer vos idées au Canadien Pacifique, dans l'espoir qu'il prendra des mesures concrètes.

Notre prochain groupe de témoins est l'Association des retraités du CN de la province de Québec.

Monsieur Charles Davis, voudriez-vous présenter le reste de votre groupe, puis nous faire votre déclaration.

Mr. Charles Davis (Chairman, CN Pensioners' Association—Quebec): Thank you, Mr. Chairman.

I would like to introduce Mr. Marius Pelletier and Mr. Fernand Mercier, who have helped me in preparing the brief. They are both members of the association and of the special committee which helped me.

The approximately 1,600 retired Canadian National Railways employees in Quebec, of whom 1,200 are active members of our association, bitterly deplore the fact that their pension plan has become totally inadequate and in many cases has reduced them to the poverty line. This sad situation takes a heavy toll on the morale of people who actually used to be proud of having had a career with Canadian National Railways. Pride has now turned to shame among those who have been retired for several years and have consequently suffered from inflation. We fail to see why the right to a reasonable pension should have given way to economic difficulties, insecurity as to the future and constant privations as inflation eats away at our income. We looked forward to security which would ensure us some degree of independence, but our expectations have been belied.

Let us take the example of an employee who retired in 1975 after 35 years of service. Despite the general belief that our pension plan follows the public service plan in guaranteeing 2% per year of service, calculated from the 60 months of highest earnings, he receives only 66% of the average for his 5 best years. This is because his Quebec or Canada Pension Plan contributions are included in calculating his monthly benefits, that is, 2% per year of service up to 1966 plus 1.3% of the insurable portion of his wages and 2% of the balance of his average wages after 1966. Consequently, this employee, whose pension is probably based on his earnings in 1970 and thereabouts, when wages were much lower, is receiving about 50% less than before he retired.

Let us take a typical employee, François, who is 68 now. He says: «The drop in my standard of living since I have retired has been difficult to cope with. I had been a manager for some time, and my wages had always gone up as my years of experience increased. After the children left home we were able to spoil ourselves a little, for we had never had any major problems with money. When I retired, however, my income

[Texte]

retrouvé avec un revenu amoindri de 50 p. 100 pour faire face à l'inflation. On a donc coupé les petits voyages. On évite d'utiliser la voiture à cause du prix de l'essence et des réparations qui ne cesse de monter. On a échangé le théâtre et le cinéma pour la télé, etc., etc. C'est tout le contraire de ce qui aurait dû nous arriver.»

Le cas de François n'est pas unique. D'autres ont dû vendre leur propriété pour se loger à prix modique. Plusieurs n'ont pu remplacer leur voiture qui donnait des signes de fatigue, car ils ont tout juste les moyens de se procurer l'essentiel. Et que dire des veuves qui ne reçoivent que 50 p. 100 de la pension de leur conjoint et qui ont aussi le droit de vivre, pour ne pas dire survivre!

Comment pouvons-nous pallier à tous ces problèmes quand on sait pertinemment qu'il nous coûte aujourd'hui 280\$ pour payer ce qui nous coûtait 130\$ il y a 10 ans? Pourtant, les retraités des Forces armées et de la Fonction publique, tant fédérale que provinciale, ont vu leurs mensualités indexées au coût de la vie.

Nous avons travaillé pour la plus importante compagnie de la Couronne, nous étions fiers d'avoir été un apport important à l'économie du pays, mais on nous a laissés pour compte et nous avons fort envie de crier à l'injustice.

Le Canadien National opposera sans doute son incapacité de payer une indexation raisonnable. Le précédent ministre des Transports, M. Lloyd Axworthy, avait chargé le 21 août 1984 l'avocat Bryan Williams de faire une enquête sur le financement et l'administration du Régime et de la Caisse des pensions du Canadien National. Qu'est-il advenu de cette étude?

• 0940

Le CN a maintes fois payé ses cotisations au régime avec des reconnaissances de dettes plutôt qu'en fonds réels et n'a payé qu'un mince intérêt sur ces montants, comparativement aux taux qui prévalent depuis quelques années, faisant ainsi un bénéfice additionnel aux dépens du fonds de retraite. En 1984, le fonds en fidéicommiss avait rapporté un bénéfice de un milliard cent vingt-trois millions de dollars au cours des huit années précédentes. Si on forçait le CN à payer l'intérêt courant sur ses reconnaissances de dettes, les bénéfices augmenteraient encore plus la capacité de payer des pensions raisonnables.

A cause de pensions inadéquates, plusieurs retraités reçoivent le supplément de revenu garanti en plus de leur pension de sécurité de vieillesse, ce qui fait qu'indirectement, le gouvernement du Canada subventionne le CN en comblant une partie du manque à gagner de ses retraités.

Nous croyons fermement que si vous avez accepté de vous pencher sur ces problèmes, vous avez aussi la ferme détermination d'en étudier les différentes facettes et d'y apporter les corrections nécessaires.

Nous vous soumettons humblement un moyen de pallier à cette lacune en indexant notre régime de retraite au coût de la vie. Ceci impliquerait forcément un pourcentage de rattrapage gradué proportionnellement au taux d'inflation des années

[Traduction]

dropped by 50% and I had to adjust to inflation. So we cut out the little trips. We avoid using the car because of the cost of gas and repairs, which keeps on going up. Instead of going to plays and movies, we watch TV, and so forth. It is exactly the opposite of the way it ought to have been for us.»

The case of François is not unique. Other employees have had to sell their property to cut housing costs. Many have been unable to replace a worn-out car, for they have barely enough to buy essentials. And what of widows, who receive only 50% of their husband's pension, even though they have a right to live too, a right to survive!

How can we deal with all these problems? Nowadays it takes \$280 to buy what could be had for \$130 ten years ago! Retired armed forces personnel and provincial and federal public servants, however, enjoy pensions indexed to the cost of living.

We worked for the best Crown corporation and we were proud to make an important contribution to the country's economy, but we have been left in the lurch. We have a strong urge to cry out against this injustice.

No doubt Canadian National will protest that it is unable to pay for reasonable indexing. The preceding Minister of Transport, Lloyd Axworthy, commissioned a lawyer, Bryan Williams, on August 21, 1984 to investigate the financing and administration of Canadian National's pension plan and fund. What has become of this study?

CN has repeatedly made its contributions to the plan in the form of IOUs instead of real money, and has paid only very low interest on these amounts in comparison to the rates that have prevailed over the past years. Thus it has increased its profits at the expense of the retirement fund. In 1984, the funds in trust had yielded a profit of \$1,123,000,000 over the preceding eight years. If CN were compelled to pay market interest rates on its IOUs, the fund would be better able to pay out reasonable pensions.

Because of inadequate pensions, many retired employees receive the Guaranteed Income Supplement in addition to the Old Age Pension. Thus the Government of Canada is indirectly subsidizing CN by partially compensating for the income deficiency of its retired staff.

We firmly believe that if you have agreed to study this problem, you also are determined to consider its various aspects and take the necessary corrective action.

We humbly submit to you that one means of remedying this problem is to index our pension to the cost of living. This would naturally imply a percentage of backpayment graduated in proportion to the inflation rate of previous years. Needless

[Text]

antérieures. Il va sans dire que les veuves qui ne reçoivent que 50 p. 100 de la pension de leur conjoint méritent aussi que vous vous penchiez sur leur problème.

Je vous remercie. Mes deux confrères peuvent-ils vous soumettre d'autres points de vue?

The Chairman: They certainly may, either of them. As long as they identify themselves, they can certainly contribute to your brief. Do they wish to?

Mr. Marius Pelletier (CNR Pensioners' Association, Province of Quebec): We have not gone into too much detail in this brief because we were restricted to six to ten minutes. Therefore, it is rather short.

In fact, we do not suggest exactly what we need or what we want for back pay or retro-active pay of some kind, but we have stated here that our dollar is far from its original value. As far as we know, what was worth a dollar ten years ago is worth only 43¢ now. Let us say that the average pension for an employee who retired 10 years ago was about \$500—some had more, some had less, but I am giving you an average. This \$500 is not worth very much right now. Those people have to get some other revenue, and our situation is getting very very serious.

The Canadian National Railways gave an ad hoc adjustment of something like \$14 a month, but only after 10 years. Let us say if you retired in 1975, you were entitled this year to \$14.20; \$1.40 a month, which is not very much. We feel that the railway has not paid what it should have paid and we are far from being satisfied.

Also, this \$14 applies to everybody, whether a high ranking officer in the railway with a good salary or an employee with very little salary. It is \$14 for everybody. Those who had good salaries had a certain standard of living, but we cannot maintain it now. In fact, with 43¢ per dollar we cannot go very far. We are far from being satisfied.

• 0945

These are a few facts I am bringing out here. It has been mentioned that the railway has borrowed money from the pension fund and has paid a small interest of 7%. From the figures we obtained, I believe you can find exactly the right figures, but in certain other briefs presented by other members of our group it is said that the railway paid only 7% interest on those IOUs. If they had paid the correct amount of interest the fund would be greater, the benefit would be greater, and our pensions would be better.

Thank you very much.

M. Mercier: Est-ce que je peux soumettre d'autres suggestions dans quelques minutes, s'il vous plaît?

The Chairman: Would you repeat your name, please, for the record?

[Translation]

to say, widows who receive only 50% of their spouse's pension also deserve your consideration of their problem.

Thank you. May my two colleagues also present their points of view?

Le président: Bien sûr qu'ils le peuvent, tous les deux. Pour autant qu'ils se nomment, ils peuvent certainement ajouter à votre mémoire. Voulez-vous prendre la parole?

M. Marius Pelletier (Association des retraités du CN (Québec)): Nous ne sommes pas entrés dans les détails dans notre mémoire parce qu'on nous avait dit que nous n'avions que six à dix minutes pour le présenter. C'est pourquoi il est plutôt court.

En fait, nous n'y précisons pas exactement nos revendications ni le traitement rétroactif auquel nous nous attendons, mais nous avons bien indiqué que notre pouvoir d'achat a considérablement baissé de son état original. En ce qui nous concerne, ce qui valait 1\$ il y a dix ans ne vaut plus que 43c. aujourd'hui. Disons que la pension moyenne d'un employé qui a pris sa retraite il y a dix ans était d'environ 500\$—certains retraités touchaient plus, d'autres moins, ce n'est qu'une moyenne. À l'heure actuelle, ces 500\$ ne valent pas grand-chose. Ces gens sont obligés de suppléer à leur revenu et la situation devient très grave.

La compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada a consenti un rajustement spécial d'environ 14\$ par mois et ce, après dix ans seulement. Pour celui qui a pris sa retraite en 1975, cela donne un rajustement de 14.20\$ pour cette année, ce qui donne 1.40\$ par mois; vous conviendrez que c'est peu. À notre avis, la compagnie n'a pas payé ce qu'elle devait et nous sommes loin d'être satisfaits.

Par ailleurs, la somme de 14\$ s'applique uniformément à tous, qu'il s'agisse d'un ancien gestionnaire haut placé avec un bon salaire, ou un employé à revenu très modique. Les 14\$ s'appliquent à tous. Ceux qui touchaient un bon salaire avaient un niveau de vie correspondant qu'il est aujourd'hui impossible à maintenir. En fait, à 43c. le dollar, il est impossible d'aller très loin. Nous sommes très insatisfaits.

Voici quelques faits à l'appui. Nous avons déjà indiqué que la compagnie avait emprunté des fonds à notre caisse de retraite pour lesquels elle n'a versé que 7 p. 100 d'intérêt. Il vous sera possible d'obtenir les chiffres précis, mais d'après nos calculs et des mémoires présentés par d'autres membres de notre groupe, il semble que la compagnie n'ait versé que 7 p. 100 sur ses reconnaissances de dettes. Si elle avait versé les taux d'intérêt réels du moment, la caisse de retraite serait mieux garnie, les bénéfices augmenteraient et nos pensions seraient supérieures.

Merci beaucoup.

Mr. Mercier: May I take up a couple more minutes to present some of my suggestions?

Le président: Voulez-vous vous identifier à nouveau, pour le procès-verbal?

[Texte]

Mr. Mercier: Yes, my name is Fernand Mercier.

The Chairman: Thank you.

M. Mercier: Ce que je trouve regrettable pour nous retraités du Canadien National, c'est notre situation pénible. Comme mon confrère vient de l'expliquer, je suis retraité depuis sept ans. Depuis ce temps, je reçois 700\$ par mois du Canadien National. Sept ans plus tard je reçois toujours 700\$ mensuellement comme pension du Canadien National. Je vois tous les services gouvernementaux ici: ceux de la milice, les fonctionnaires des diverses sociétés de la Couronne, toutes les pensions ont été indexées excepté celles du Canadien National. J'invoque ces services parce que le Canadien National et le gouvernement, ça marche ensemble.

Cela veut dire que lorsqu'on prend notre pension, on est dans l'antichambre de la mort; n'ayant personne pour nous représenter, on doit se débattre tout seuls. J'espérais voir des députés ici, on a envoyé des lettres les informant de notre venue ce matin, et malheureusement il n'y en a pas un seul.

Maintenant, je dois vous dire ceci: au moment de notre retraite, —j'espère que M. le président note,—au Canadien National nous avions certains avantages en matière de santé payés en partie par la compagnie. Quand le temps est venu de profiter de ces privilèges nous avons été rejetés. Ils ont gardé les employés en service avec les compagnies d'assurance afin de payer le moins de primes possible au Canadien National et nous ont assurés avec la Croix bleue.

Il est important d'ajouter qu'au moment de ma retraite, je payais 18\$ par mois pour mon assurance de la Croix bleue, option 3, celle qui comprend à peu près tout: les médicaments, etc. Aujourd'hui, mon taux est de 47.20\$ par mois ce qui veut dire 110 p. 100 d'augmentation. Ma pension est toujours à 700\$. Où voulez-vous qu'on prenne l'argent, nous les retraités, pour payer toutes ces hausses?

Je crois, monsieur le président, que vous comprendrez que si le Canadien National a, aujourd'hui, un fonds de pension évalué à 5.3 milliards de dollars, c'est grâce à l'argent qu'on a versé pendant 38 ans et qu'il a fait fructifier. Si j'avais eu la sagesse de placer l'argent que j'ai donné au CN dès la première année, j'aurais beaucoup plus d'argent aujourd'hui. Nous étions jeunes, inexpérimentés, on comprend mieux aujourd'hui.

A mon avis, le Canadien National ne devrait pas rejeter ses employés comme ça. Si les chemins de fer sont florissants aujourd'hui, si tout va bien, c'est que nous en sommes les pionniers. Ils nous ont toujours fait miroiter le moment de la retraite: Mes amis, on va s'occuper de vous.

On vient ici ce matin vous soumettre des mémoires en espérant que ça portera fruits pour nous, retraités, ici présents. Si cela ne nous apporte rien, on ne peut pas faire la grève, car on est des retraités. Lorsqu'on travaillait, quand on demandait quelque chose et qu'on nous le refusait, on disait: Bon, la semaine prochaine, on s'en va en grève; on va arrêter les chemins de fer. Mais maintenant qu'on est retraités, ils rient de nous. Ils ne nous écoutent pas. On n'a pas de porte-parole officiel. On ne peut pas faire de pressions.

[Traduction]

M. Mercier: Oui, je m'appelle Fernand Mercier.

Le président: Merci.

Mr. Mercier: The sad thing for CN pensioners is the terrible situation we are in. As my friend just pointed out, I have been a pensioner for seven years now. When I first retired I received \$700 per month from the CN. Seven years later, I am still receiving \$700 monthly as a CN pension. However, I see that all governmental services, the Canadian Forces, the public service and the different crown corporations have all indexed their pensions, all except the Canadian National Railways. If I mention this it is because the CN and the government go hand-in-hand.

That means that when we retire, we are at death's door. With no one to represent us, we have to fight alone. I was hoping to see some MPs here this morning. We sent letters telling them we were coming today but unfortunately not one of them showed up.

Now let me tell you this: when we retired from the CN—and I hope Mr. Chairman is listening—some of our health benefits were paid in part by the company. But when the time came to use these privileges, we were turned away. In order to pay the lowest premiums possible, the CN kept its insurance policy for current employees and switched its pensioners to Blue Cross.

I should mention that, when I retired, I was paying \$18 per month for my Blue Cross insurance, option three, which is the one that includes just about everything: medication, etc. Today, I have to pay \$47.20 per month, which is 110% rise in my premiums. However, my pension is still at \$700. Where do you expect us pensioners to get the money to pay for all these increases?

Mr. Chairman, I think it is obvious that if CN today has a pension fund valued at \$5.3 billion, it is because of the money we have poured into it for 38 years and which the company used profitably. If I had been wise enough to invest elsewhere the money which I gave CN from the first year on, I would have a lot more money today. We were young then, inexperienced, but we know much better today.

In my opinion, the Canadian National Railways should not turn its back on its employees like that. If the railways are flourishing today, if everything is going so well, it is because we were the pioneers. They always held out the carrot of retirement to us, saying: my friends, we will take care of you.

We are here this morning to present our briefs, hoping that they will help the pensioners before you. If it does not, we cannot go on strike since we are retired. When we were still working, if we asked for something which was turned down we could say: all right, next week we will go on strike. We will paralyze the railways. But now that we are retired, they can laugh in our face. They do not listened to us. We have no official spokesman and cannot put pressure on them.

[Text]

• 0950

J'ai bien d'autres choses à dire, mais je ne veux pas abuser de votre temps. J'espère que vous allez prendre note de notre situation actuelle. On est au seuil de la pauvreté. Je suis une de ces personnes, moi. Je reçois 700\$ multipliés par 12. Faites le calcul. J'ai été obligé de prendre ma rente du Québec, parce que le gouvernement m'a permis de la prendre à 60 ans. Si je l'avais prise à 65 ans, je serais chez le diable. Je vendrais ma maison, je vendrais ma voiture, puis je quêterais aux portes. Est-il normal, après avoir travaillé 37 ans pour une compagnie qui a 5 milliards de dollars en banque, d'être aussi mal traité, monsieur le président?

Je vous demande d'en prendre note et de faire valoir nos droits. On est partis de Québec et on n'a pas l'intention de s'amuser. On représente 1,200 membres. On est tous pareils. La moitié sont au seuil de la pauvreté. Cela fait sept ans que je n'ai pas eu un cent d'augmentation. Il va falloir que j'attende encore trois ans avant d'avoir 13\$ par mois. Savez-vous combien cela fait, 13\$ par mois, monsieur le président? Ce n'est pas beaucoup. J'ai attendu 10 ans avant d'avoir cela. Ce n'est pas normal, monsieur le président, qu'ils nous rejettent de cette façon. Ils nous renvoient au gouvernement, puis on est obligés de demander au gouvernement de nous faire vivre, alors qu'on a travaillé toute notre vie pour le Canadien National.

Je pense que vous prendrez bonne note de tout cela. Je vous remercie de m'avoir écouté. Je pense bien que je ne suis pas venu ici pour rien. Vous allez le mentionner dans vos mémoires, et vous allez essayer de nous obtenir ce qu'on veut avoir.

Merci, monsieur le président.

The Chairman: Thank you very much. I thank all of you. I would like to clarify two points. First of all, the one-man commission that Mr. Axworthy appointed was replaced by this committee. He in fact never made a report. Second, this is a very small committee. You have mentioned the lack of MPs. There are only five of us on this subcommittee, and four of us are here now that Mr. Robichaud has arrived. I welcome you, sir. The other Member had to leave and go back to his home riding, I believe. I just wanted to clarify why there are only five of us at the best of times. A question?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Permettez-moi de vous remercier pour votre mémoire, et également de vous expliquer ce que M. Dantzer vient de dire. Nous sommes une commission de cinq députés. C'est pour cela qu'on est seulement quatre ce matin. Le représentant du Nouveau parti démocratique est parti dans son comté.

Monsieur Mercier, je connais un peu le système de pensions des retraités du CN, parce que mon père a travaillé pour le CN pendant 33 ans. Je dois dire que sa situation n'est pas meilleure que la vôtre.

On a rencontré des représentants du CN et ils nous ont dit que trois retraités faisaient partie de la commission des pensions du CN. Vous avez dit tout à l'heure que vous n'étiez pas représentés. Si je ne fais pas erreur, l'un de ces retraités est

[Translation]

I could speak a lot longer, but I do not want to take up too much of your time. I hope you will take notice of our present situation. We are on the brink of poverty. I am one of those people, I only receive \$700 a month. That is 12 times \$700; figure it out. I was forced to take the Quebec Pension Plan because the government allowed me to retire at 60. If I had retired at 65, I would have been a goner. I would have had to sell my house and my car before going out begging. I ask you, Mr. Chairman, is it normal, after having given 37 years to a company which has \$5 billion in the bank, to have that company treat you so badly?

I ask you to take note of our situation and to defend our rights. We have come from Quebec and we are in no laughing mood. We represent 1,200 people and we are all the same. Half of us are on the brink of poverty. It has been seven years since I had the slightest raise. And I will have to wait another three years before I get an \$13 per month. Do you know how much \$13 per month is after a year, Mr. Chairman? It is not much. And I will have waited 10 years to get it. Mr. Chairman, it is not right for them to turn their backs on us this way. They send us begging to the government to help us survive when we have worked all our lives for the CN.

I think you will remember all this and I thank you for listening. I have the feeling I did not come here for nothing. You will include it in your report and you will try to get everything you can for us.

Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Je vous remercie beaucoup, à tous les trois. J'aimerais apporter des précisions sur deux points. Tout d'abord, la Commission nommée par le ministre Axworthy a été remplacée par notre Comité. En fait, il n'y a jamais eu de rapport. Deuxièmement, notre Comité est très petit. Vous avez mentionné l'absence de députés. Notre Sous-comité ne comprend que cinq membres dont quatre sont présents maintenant que M. Robichaud est arrivé. Bienvenue, monsieur Robichaud. L'autre député a dû se rendre dans sa circonscription, je crois. Je tenais simplement à vous expliquer pourquoi nous ne sommes que cinq au maximum. Y a-t-il des questions?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I would like to thank you for your brief and to explain what Mr. Dantzer has just said. We are a subcommittee of five MPs. That is why there are only four of us this morning. The New Democratic Party representative had to go back to his riding.

Mr. Mercier, I am somewhat familiar with the CN pension system because my father worked for the CN for 33 years. And I must say that his situation is not better than yours.

We met with representatives of the CN who told us that three pensioners are on that company's pensions commission. You said earlier that you had no one to represent you. Correct me if I am wrong, but I believe one of those three pensioners is

[Texte]

nommé par les retraités, le CN en choisit un autre, et le syndicat choisit le dernier.

Que pensez-vous de cette représentation, monsieur?

M. Davis: Ce n'est pas suffisant.

M. Mercier: Vous êtes M. Benjamin, je crois?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Gray.

M. Mercier: Gray. Il n'y a pas un M. Benjamin, ici, qui a travaillé pour le Canadien Pacifique?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Il n'est pas ici.

M. Mercier: Il n'est pas ici. Habituellement, il est ici?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Oui.

M. Mercier: Notre représentation au bureau des pensions n'est pas suffisante.

Lorsqu'il y a 10 membres dans un bureau de direction et que deux sont pour vous et huit contre vous, on ne peut pas obtenir ce qu'on veut pour le bien des retraités. Pour nous, le nombre de représentants est trop petit. Il y en a un pour les retraités, il y en a un autre pour les employés en service, et les autres sont tous *paid by the CN*. Ce n'est pas suffisant.

Ils ne sont pas capables de prendre des décisions, eux. Il ne peuvent pas dire: Il faut faire quelque chose pour les employés à la retraite. Ils pensent seulement à eux-mêmes, parce qu'ils sont en service, eux. Ceux qui sont partis ne sont pas importants. Si on leur donne quelque chose, ce sera autant de moins pour nous.

• 0955

Je ne sais pas si je réponds à votre question, mais notre représentation au bureau des pensions n'est pas adéquate.

M. Pelletier: Il y a des membres qui sont nommés par le syndicat, et il y en a d'autres qui sont nommés par le conseil d'administration du CN. J'ai les noms ici. Voulez-vous les avoir?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Très bien.

M. Pelletier: Membres représentants les syndicats et nommés par l'Association des présidents généraux: L. Roy, coprésident, président général de la division canadienne de la Fraternité des wagonniers de chemins de fer d'Amérique; R. Proulx, vice-président des Travailleurs unis des transports; O.W. Miles, président général des Travailleurs unis des transports; L.K. Abbott, retraité, représentant des retraités, anciennement syndiqué. Membres représentant la direction et nommés par le conseil d'administration du CN: E.D. Pinsonnault, coprésident, vice-président et avocat-conseil; A.E. Deegan, vice-président de l'Administration; A. Giard, avocat-conseil; J.P. Laroche, vice-président des Ressources humaines; W.D. Piggott, retraité, représentant des retraités, ancien cadre; George P. Bouchev, retraité et président du Conseil national des associations de retraités du CN, représentant des associa-

[Traduction]

appointed by the CN pensioners, the second one is appointed by the CN itself and a third is appointed by the union.

How is that for representation?

Mr. Davis: It is not enough.

Mr. Mercier: You are Mr. Benjamin, are you not?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I am Mr. Gray.

Mr. Mercier: Mr. Gray. Is there not a Mr. Benjamin here who worked for the Canadian Pacific Railways?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): He is not here.

Mr. Mercier: He is not here. But usually he is, right?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Yes.

Mr. Mercier: We are not adequately represented on the pension commission.

When there are 10 members of a management group, of which two are on your side and eight against you, it is impossible to get anything for the good of the pensioners. As far as we are concerned, there are not enough representatives. There is one representative for pensioners, another for current employees and all the others are paid by the CN. It is not enough.

They cannot make decisions. They cannot say: We have to do something to help out the pensioners. They only think of themselves because they are working. Those who are gone do not count anymore. If they get anything, it will be all the less for ourselves.

I am not sure if I have answered your question, but we are not adequately represented at the Pension Board.

Mr. Pelletier: Some members are appointed by the union, and others by the CN Board of Directors. I have their names here. Do you want them?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Very good.

Mr. Pelletier: Members representing the unions and appointed by the Association of General Chairmen: L. Roy, Co-Chairman, Executive Officer of the Canadian Division of the American Brotherhood of Railway Carmen; R. Proulx, Vice-President of United Transport Workers; O.W. Miles, Executive Officer of United Transport Workers; L.K. Abbott, retired, representing retired workers, previously a member of the union. Members representing the employer and appointed by the CN Board of Directors: E.D. Pinsonnault, Co-Chairman, Vice-President and Legal Counsel; A.E. Deegan, Vice-President of Administration; A. Giard, Legal Counsel; J.P. Laroche, Vice-President, Human Resources; W.D. Piggott, pensioner, representing pensioners, ex-management; George P. Bouchev, pensioner and President of the National Council of CN Pensioners' Associations, representing the pensioners'

[Text]

tions de retraités; C.R. Marcoux, directeur général de la Rémunération, secrétaire de la Commission des pensions.

Ce sont les membres, mais la Commission se réunit le deuxième mercredi de chaque mois et elle nomme des membres suppléants qui, au besoin, assistent à ces réunions. Voulez-vous le nom de ces membres? Les membres suppléants sont: R.E. Lawless, président des Chemins de fer nationaux du Canada; R. Lagacé, vice-président de la Région du Saint-Laurent; T. Cedraschi, président-directeur général des investissements du CN; C. Perron, vice-président adjoint de la Planification stratégique; S.D.H. Thomas, contrôleur; et M. Lachapelle, retraitée, représentante des retraités, ancienne cadre.

Les syndicats ont aussi nommé d'autres membres suppléants: S. Horodyski, président général (réseau) de la Fraternité des wagonniers de chemins de fer d'Amérique; F. Klamph, président général de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité; P.M. Mandziak, président général de la Fraternité des ingénieurs de locomotive; R.E. McCaughan, président général de la Fraternité des signaleurs de chemins de fer; K.E. Hunt, retraité, membre du Conseil national des associations de retraités du CN, représentant suppléant des associations de retraités. M. K.E. Hunt est l'ancien vice-président supérieur du CN; il a pris sa retraite dernièrement.

Ce sont les membres du comité.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Vous me dites, monsieur Pelletier, qu'avec les représentants des retraités, ce n'est pas adéquat pour vous.

M. Davis: On en a deux. Dans la dernière liste qu'il vous a donnée, ce sont tous des suppléants.

M. Pelletier: Dans la dernière liste, ce sont des suppléants; on a quelques retraités qui sont nommés par les syndicats, et on en a un qui a été nommé par le conseil d'administration; c'est M. Bouchey. Ils n'ont pas vraiment le pouvoir de décision parce qu'ils sont en minorité. Quand on est deux contre dix, c'est difficile de faire passer un amendement à la constitution ou à quelque règlement que ce soit.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Au point de vue du syndicat, j'imagine que vous dites la même chose. Vous n'avez pas beaucoup de pouvoir auprès du syndicat par qu'il s'occupe seulement des gens qui travaillent présentement aux chemins de fer.

M. Mercier: Ceux qui sont en service, oui.

M. Pelletier: Le syndicat nous représente pour le fonds de pensions. Il a un pouvoir de négociation—*what we call a bargaining power. They have the bargaining power.* Mais quand vient le temps de régler les serre-freins, par exemple, ils veulent garder le wagon de queue, la *caboose*. On met dans les demandes: «indexation du fonds de pension», puis «on veut garder notre *caboose*». Dans leur for intérieur, ils disent: Qu'ils nous laissent nos *cabooses*, puis on va laisser aller le fonds de pension. Ils ne travaillent pas beaucoup pour nous.

• 1000

M. Davis: Parce qu'ils sont jeunes, eux.

[Translation]

associations; C.R. Marcoux, Director General of Pay, Secretary to the Pension Board.

Those are the members; but the board meets on the second Wednesday of every month and appoints substitute members who can be at the meetings if necessary. Do you want their names? They are: R.E. Lawless, President of CNR; R. Lagacé, Vice-President, St. Lawrence Region; T. Cedraschi, General Manager and Chairman of CN Investments; C. Perron, Assistant Vice-President, Strategic Planning; S.D.H. Thomas, Comptroller; and M. Lachapelle, pensioner, representing the pensioners, ex-management employee.

The unions as well have appointed substitutes: S. Horodyski, Director General (Network) of the Brotherhood of Railway Carmen of America; F. Klamph, Director General of the International Brotherhood of Electrical Workers; P.M. Mandziak, Director General of the Brotherhood of Locomotive Engineers; R.E. McCaughan, Director General, Brotherhood of Railway Signalmen; K.E. Hunt, pensioner, member of the National Council of CN Pensioners' Associations, substitute member for the pensioners' associations. Mr. K.E. Hunt was formerly Senior Vice-President of CN; he retired just recently.

Those are the members.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): You said, Mr. Pelletier, that the representation of pensioners is not adequate according to you.

Mr. Davis: We have two of them. The last list you heard was that of the substitutes.

Mr. Pelletier: This last list was of substitutes; there are a few pensioners appointed by the unions and one appointed by the board of directors; that is Mr. Bouchey. They have really no power of decision since they are a minority. It is difficult to have an amendment to the statutes or to any orders amended when there are only two people against ten.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): And I suppose you say very much the same thing with regards to the union. You do not have very much power in the union because it only looks after those who are currently employed with the railways.

Mr. Mercier: Those who are now on the job, yes.

Mr. Pelletier: The union is our representative when it comes to the pension fund. It has the power to negotiate, what we call the bargaining power. But when the time comes to negotiate for the brakemen, for example, they do not want to lose the *caboose*. So they put in their demand: "Indexing pension fund", and then "we want to keep our *caboose*". What they really think is: Leave us our *cabooses*, and we will give in on the pension fund. They do not fight much for us.

Mr. Davis: That is because they are young.

[Texte]

M. Pelletier: C'est l'argument dont ils se servent pour avoir autre chose: Laissez-nous nos *caboooses*, puis on va laisser aller l'indexation du fonds de pension.

Les syndicats, à mon avis, ne nous aident pas beaucoup. On devrait avoir plus de membres au comité des pensions afin de pouvoir faire balancer les décisions. Maintenant, on n'est pas assez nombreux. Les syndicats finissent toujours, pour un ou deux cents de plus, par laisser aller l'indexation. On nous promet l'indexation depuis 1975, et on ne l'a jamais eue. On a toujours donné un petit quelque chose. On a fini par un ajustement de 14\$ par mois après 10 ans de retraite.

M. Davis: C'est-à-dire 1.40\$ par année.

M. Pelletier: On ne tient pas absolument à ce que ce soit les syndicats qui nous défendent; on aimerait mieux défendre notre propre cas. Mais on n'a pas de pouvoir de décision, on n'a pas de *bargaining power*. On ne peut pas faire la grève, nous. Il y a un certain vice-président qui a dit: *Let them go on strike*. Nous, on ne peut pas faire la grève. Pourtant, on a payé 6.5 p. 100 de notre salaire pour avoir une pension adéquate, et on va recevoir le supplément de revenu garanti, ce qui est une espèce de détournement. C'est le gouvernement qui subventionne les chemins de fer, ni plus ni moins. Le gouvernement va nous payer un supplément de revenu parce que les chemins de fer ne nous payent pas une pension suffisante.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Si je comprends bien, c'est le gouvernement qui paie une partie de la pension. Parlez-vous de l'intégration pour la pension de vieillesse?

M. Davis: Celui qui n'a pas une pension suffisante est obligé d'avoir le supplément de revenu. Le supplément de revenu est payé par le gouvernement fédéral. Automatiquement, c'est une subvention que le gouvernement donne au Canadien National parce que les pensions ne sont pas suffisamment élevées.

Si les pensions avaient été indexées il y a plusieurs années, ou si elles étaient indexées à la suite de vos travaux, avec une certaine rétroactivité... On ne peut pas exiger la rétroactivité complète de l'indexation quand on sait que l'inflation était de 13 p. 100 et même un peu plus il y a quatre ou cinq ans. Je sais qu'on n'aurait pas l'argent nécessaire ou qu'on serait obligé de faire des passes pour arriver à cela. Mais il faudrait tout de même qu'on ait une indexation raisonnable pour les dix années qu'on a perdues. Moi, je suis à la retraite depuis dix ans. J'ai le même chèque qu'il y a dix ans. Comme M. Pelletier le disait, il faut attendre 10 ans avant d'avoir une petite augmentation de 14.25\$, ce qui fait une augmentation de 1.42\$ par année. Ce n'est pas fort, comme augmentation. On ne fait pas grand-chose avec cela.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Donc, vous n'êtes pas d'accord avec les représentants du CN quand ils disent que le CN a pour à peu près 1.7 milliard de dollars de *unfunded liability*. Il disent que le CN n'a pas les moyens... Vous n'êtes pas d'accord?

M. Pelletier: Non, on n'est pas d'accord du tout.

[Traduction]

Mr. Pelletier: They use it as an argument to get other things: Leave us our *caboooses* and we will give in on the indexing of the pension fund.

As far as I am concerned the unions are not of much help to us. We should have a larger representation on the pension board so we can have an input into decision-making. As it is now, there are not enough of us. In the end the unions always give up on indexing in order to get one or two more cents. We have been promised the indexing of the pension since 1975 and we have never seen it. We always gave a little something. And we ended up with a \$14 a month adjustment after 10 years of retirement.

Mr. Davis: That comes to \$1.40 a year.

Mr. Pelletier: We do not necessarily want to be represented by the unions; we would be better off defending our own interests. But we have no decision power, no bargaining power. We cannot go on strike. One vice-president once said: "Let them go on strike". We cannot strike. Yet we have paid 6.5% of our salaries in order to receive an adequate pension and we are going to get the guaranteed income supplement, which is in a way a misappropriation. The government subsidizes the railway. It is as simple as that. The government is going to give us an income supplement because the railways do not give us an adequate pension.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): If I understand you well, the government pays part of the pension. Are you talking about integration for Old Age Pension?

Mr. Davis: Those who do not have an adequate pension have to get the income supplement. The income supplement is paid by the federal government. It is then automatically a subsidy from the government to the Canadian National because our pensions are not good enough.

If pensions had been indexed several years ago, or if they were to be indexed as a result of your committee's work, with a certain retroactive element... We cannot expect total retroactivity of indexation when we know that inflation was up to 13% and more four or five years ago. I know there would not be enough money for that and that it would practically require an act of magic. But we do need some reasonable level of indexing for the 10 lost years. I retired 10 years ago. I still receive the same cheque now as I did then. As Mr. Pelletier was saying, you have to wait 10 years to get a small \$14.25 increase, or a \$1.42 a year increase. That is really not much. You do not go very far on that.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): So you disagree with the CN people when they say that the CN has approximately \$1.7 billion in unfunded liabilities. They say that CN cannot afford... You do not agree?

Mr. Pelletier: No, we do not agree at all.

[Text]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Peut-être avez-vous d'autres chiffres que le CN ne nous a pas donnés?

M. Mercier: Avec votre permission, cela va prendre deux minutes.

Il y a une autre chose que vous avez remarquée dans notre mémoire. Cela fait sept ans que je suis à ma retraite, et j'ai 64 ans. Je meurs demain matin. Une *bad luck* m'arrive, et je meurs. Ma femme va avoir 50 p. 100 de ma pension. Les 700\$ sont divisés en deux; il y a 350\$. Le CN est heureux parce qu'à ce moment-là, il fait de l'argent avec moi. J'ai payé toute ma vie, et là, il coupe ma pension de moitié.

Croyez-vous que ce soit normal? On demande dans notre mémoire d'augmenter cela à 75 p. 100. J'espère que vous en prenez note. Tout à l'heure, une dame travaillant pour le CP parlait. Elle avait perdu ses laissez-passer. Le CP les lui avait enlevés. D'un autre côté, il payait la Croix-Bleue au lieu des laissez-passer.

• 1005

Peut-être que vous n'êtes pas au courant, monsieur le député; vous me paraissez jeune. Il est arrivé ceci. Un laissez-passer, cela ne s'enlève pas. C'est un droit acquis. Inscrivez-le bien dans vos remarques, car c'est très important. Si le CN veut m'enlever le laissez-passer qui me permet de voyager sur les trains de VIA . . . Lors de la négociation de chaque contrat de travail de ma carrière, il y avait toujours une clause qui finissait comme ceci: Nous vous donnons 4 cents l'heure d'augmentation, nous vous donnons ceci, nous vous donnons cela, et le privilège des laissez-passer. Cela faisait toujours partie des contrats de travail. Aujourd'hui, il est question de nous enlever ces laissez-passer. Un droit acquis, cela ne s'enlève pas. S'ils veulent nous les enlever, il va falloir qu'ils nous les achètent, ces laissez-passer. Mais comment vont-ils nous payer? Cela vaut cher. C'est mon seul moyen de voyager aujourd'hui. Je n'ai pas le moyen de prendre ma voiture quand je dois payer l'essence 2\$ ou 3\$ le gallon. Je voyage en train. Je ne crois pas que le CN me rende service ou me fasse la charité en me permettant de voyager en train; c'est un droit acquis pour moi. C'est à moi, ce laissez-passer. Ils l'ont supprimé au Canadien Pacifique, si j'ai bien compris, et j'ai entendu dire qu'on l'avait fait à Québec aussi. Il ne faudrait pas que cela se fasse au Canadien National.

J'aimerais que vous inscriviez dans vos recommandations: Les laissez-passer seront toujours laissés aux retraités du Canadien National, à moins que . . . Vous allez nous rencontrer, et on va vous dire ce qu'on veut avoir pour nos laissez-passer. Ce n'est pas aux autres à le faire, parce qu'ils peuvent arriver demain matin et dire: Voici 500\$ pour ton laissez-passer, déchire-le, *it is no good on the train*.

Ce sont de petites choses, mais quand on est retraité, on n'a plus que le train pour voyager. À partir de Québec, ils ont enlevé tous les trains. J'ai un laissez-passer, mais je ne peux pas aller au Lac-St-Jean parce qu'il n'y a plus de train. Je ne peux pas aller en Abitibi, car il n'y en a plus. Je ne peux plus aller à La Malbaie. À quoi ça sert, un laissez-passer? À venir à Ottawa? Eh bien, il n'y a pas rien qu'Ottawa au Canada. Il y a d'autres villes.

[Translation]

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Do you have different figures to show us?

Mr. Mercier: With your permission, it will take two minutes.

There is another point you may have noticed in our brief. I have been retired for seven years and I am 64 years old. Let us suppose I should die tomorrow morning. I should have some bad luck and die. My wife will receive 50% of my pension. Divide \$700 in two and you have \$350. CN is happy because they have made some money on me. I have paid all my life and now my pension is cut in half.

Do you find that fair? We ask in our brief that the survivor's pension be increased to 75%. I hope you will take note of it. We heard before a woman who worked for CP. She had lost her passes. CP has taken them from her. On the other hand, they paid her Blue Cross instead of her free passes.

You may not know what happened, sir; you seem to be young. But a pass cannot be taken away. It is a vested right. Write that down in your report, because it is very important. If CN wants to take from me the pass that allows me to travel on VIA Rail trains . . . in every collective agreement during my career, there was always a clause ending like this: you will get a 4 cents an hour raise; you will get this, you will get that, and a pass. It was always a part of our collective agreements. Today there is talk of taking those passes away. You cannot take away a vested right. If they want to take them away from us, they will have to buy them. But how are they going to buy them? They are worth a lot. That pass is my only means to travel now. I cannot afford to take my car when I have to pay \$2 or \$3 a gallon for gas. So I travel by train. I do not consider that CN does me a favour or gives me charity by allowing me to travel on the train; it is my vested right. That pass is mine. If I understood well, Canadian Pacific has taken away the passes and I have heard that it was also the case in Quebec. It had better not happen at Canadian National.

I would like you to write in your recommendations: the passes will always be granted to CN pensioners, unless . . . you can meet with us and we will tell you what we want in exchange for our passes. It is not for others to do so, because they can come one good morning and say: here are \$500 for your pass, tear it up, it is no good on the train.

These are little things, but when you are retired, the train is the only means you have to travel. All service has been cut from Quebec. I have a pass, but I cannot go to Lac-St-Jean because there is no train. I cannot go to Abitibi, because there is no more train. I can no longer go to La Malbaie. So what is the good of a pass? To come to Ottawa? Well there is more than just Ottawa to Canada. There are other cities.

[Texte]

Ils nous enlèvent la valeur de notre laissez-passer, mais ils ne nous donnent rien pour compenser. Ce sont de petites choses que j'ai notées. Il y a 1,200 retraités à Québec; nous avons eu des réunions de comité et nous avons demandé aux membres ce qui n'allait pas. Aujourd'hui, je vous fais part de ce qu'ils nous ont dit. J'espère que vous en prenez bien note.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci beaucoup.

The Chairman: Are there any further questions?

Mr. Gottselig: I would like to comment, Mr. Chairman. I think the picture of the pensioners has been put forth very eloquently here this morning by these gentlemen and I want to assure them that, although I do not represent their province, I certainly took note of the remarks they made and some action will result from their presenting this brief.

It seems many of your requests are about the same as the CP pensioners are putting forth. Can you tell me this: Over the years, have the wages of CP and CN been about the same, and are your pensions then about the same? Have you any idea?

Mr. Mercier: I do not know the rules about the CP. I was not working for them. *Avez-vous quelque chose à ajouter?*

M. Pelletier: The wages for employees are the same. They are ruled by the same unions, the same organizations. But the pensions are different. Their pension plan is not the same as ours.

Mr. Gottselig: So is your plan better than theirs?

Mr. Pelletier: I believe our plan is better.

Mr. Gottselig: I see.

Mr. Pelletier: Better, but not satisfactory. In fact, this gentleman, Mr. Mercier, told you he was getting \$700 a month. For that he paid 6.5% of his wages during his career of 35 years' service. Take a man who has not paid a cent, who does not belong to any pension plan, has no revenue whatsoever. What does he get? He gets \$280 old age pension, plus \$245 for himself and his wife, for himself, plus \$245 for his wife. He has not paid a cent but he will get in the vicinity of \$1,100 a month. He gets \$700 and he has paid 6.5% of his wages during his career. He gets \$700 a month; those who have not paid at all are getting more than \$1,000 a month. Is this reasonable?

Mr. Gottselig: No.

Mr. Pelletier: It is not.

• 1010

Mr. Gottselig: Have your unions done any actuarial studies on the pension fund? Can you lay out what the pension fund is capable of paying by way of an indexation?

Mr. Pelletier: What we want for indexation?

Mr. Gottselig: What you want, but can you show that the CN can afford to pay a certain amount based on what they have accumulated in their pension fund over the years? The

[Traduction]

They take away the very reason for our pass, but they give nothing in exchange. These are the little things I have noticed. There are 1,200 pensioners in Quebec; we meet in committees and we have asked members what is wrong according to them. Today I am telling you what they told us. I hope you are taking notes.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you very much.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Gottselig: Je voudrais faire une remarque, monsieur le président. Je trouve que ces messieurs ont très éloquentement décrit la situation des retraités et je tiens à leur dire que, même si je ne représente pas leur province, j'ai pris bonne note de ce qu'ils ont dit et je puis les assurer qu'ils verront des résultats.

Il semble que vos demandes concordent en bien des points avec celles des retraités du Canadien Pacifique. Pouvez-vous me dire si, au cours des années, les salaires étaient approximativement égaux au CP et au CN, et si par conséquent les pensions sont à peu près les mêmes? Le savez-vous?

M. Mercier: Je ne sais pas quelles sont les règles au CP. Je n'ai pas travaillé pour eux. *Do you want to add something?*

M. Pelletier: Les salaires des employés sont les mêmes. Ils sont négociés par les mêmes syndicats, les mêmes organisations. Mais les pensions ne sont pas les mêmes. Leur régime de pensions est différent.

M. Gottselig: Et votre régime est-il meilleur que le leur?

M. Pelletier: Je pense que oui.

M. Gottselig: Je vois.

M. Pelletier: Meilleur, mais pas suffisant. En fait, M. Mercier vous a dit qu'il recevait 700\$ par mois. Pour cela, il a donné 6,5 p. 100 de son salaire pendant trente-cinq ans. Prenez un homme qui n'a jamais versé un sou à un régime de retraite, et qui n'a aucun revenu. Que reçoit-il? Il reçoit une rente de vieillesse de 280\$, plus 245\$ pour lui et son épouse, plus 245\$ pour son épouse. Il n'a jamais rien payé mais il reçoit près de 1,100\$ par mois. Lui a payé 6,5 p. 100 de son salaire pendant toute sa carrière et il reçoit 700\$. Sept cents dollars par mois; et ceux qui n'ont rien contribué reçoivent plus de 1,000\$ par mois. Cela vous paraît-il raisonnable?

M. Gottselig: Non.

M. Pelletier: Ça ne l'est pas.

M. Gottselig: Vos syndicats ont-ils fait des études actuarielles pour la caisse de retraite? Pouvez-vous nous dire ce que la caisse de retraite peut verser comme indexation?

M. Pelletier: Ce que nous voulons comme indexation?

M. Gottselig: Ce que voulez, mais pouvez-vous nous prouver que le CN peut verser un certain montant à partir des sommes accumulés dans la caisse de retraite depuis des années? La

[Text]

big problem here is that you want some indexation and they say they cannot afford to pay it.

Mr. Pelletier: They say they cannot afford to pay, but it is stated here in one of the briefs submitted by the union of operators, CCFC, that the railway is using the profit made by the pension fund to pay its contribution to the fund. The employees are paying their share, 6.5%, and the railway pays the amount that exceeds the revenues. The railway is using the revenue of the fund to pay its share. If the railway paid its proper share and paid proper interest—current interest, I would say, on this loan—it would make more money and they would be able to pay a reasonable pension.

When we joined the pension fund it was said that at retirement age you will have a satisfactory pension, enough to live. But the fact is that the inflation . . .

Mr. Gottselig: Well, nobody was aware what the . . .

Mr. Pelletier: Nobody was aware then.

Mr. Gottselig: —pension was going to amount to in those days.

Mr. Pelletier: It means that the plan should be remade all over to look for those deficiencies we are suffering now—take care of those deficiencies.

Mr. Gottselig: We should be able to get some documentation, should we not, on . . .

The Chairman: Yes.

Mr. Gottselig: We have all that? Good, thank you.

Mr. Pelletier: I believe you should have some documentation on those.

The Chairman: We have.

Mr. Pelletier: On the brief that was submitted by our provincial organization and the national organization, you have a lot of figures in there. I believe you have this. Has this brief already been submitted?

Mr. Davis: Yes, two weeks ago.

Mr. Pelletier: Two weeks ago? Submitted by the national council. There are a lot of figures here that can complement the information I am lacking now. I am sorry about that, but they have submitted the figures. If you have those briefs, they are available to you.

Mr. Gottselig: Thank you. I have no further questions, sir.

Mr. Pelletier: May I have only a few words to finish, please?

The Chairman: I was going to ask Mr. Robichaud, do you have any questions?

Mr. Robichaud: No, I did not have any questions; I just wanted to beg for forgiveness for my tardiness in coming.

M. Mercier: Dans notre mémoire, nous avons noté ceci. En 1984, c'est M. Axworthy qui était ministre des Transports,

[Translation]

grande difficulté c'est que vous voulez une indexation et qu'eux prétendent ne pas pouvoir vous l'accorder?

M. Pelletier: Ils disent qu'ils ne peuvent pas le faire, mais dans un des mémoires qui a été présenté par le Syndicat des exploitants, la CCF, on dit que la Société des chemins de fer se sert des profits de la caisse de retraite pour payer sa contribution à la caisse. Les employés paient leur part, 6.5 p. 100, et la Société des chemins de fer verse la somme qui dépasse les recettes. Le CN se sert des recettes de la caisse pour payer sa part. Si le CN payait sa part véritablement et les intérêts—les intérêts courants sur le prêt—il y aurait plus d'argent et on pourrait accorder une pension raisonnable.

Lorsque nous avons adhéré à la caisse de retraite, on nous a dit qu'à l'âge de la retraite nous aurions une pension satisfaisante, suffisamment pour vivre. Le fait qu'à cause de l'inflation . . .

M. Gottselig: Personne ne savait . . .

M. Pelletier: Non, personne ne savait.

M. Gottselig: . . . à combien les pensions augmenteraient.

M. Pelletier: Cela signifie que le régime devrait être remanié complètement à cause des lacunes et des insuffisances qu'il comprend et dont nous sommes victimes.

M. Gottselig: Nous devrions pouvoir obtenir des documents, n'est-ce pas . . .

Le président: Oui.

M. Gottselig: Nous avons tout cela? Très bien, je vous remercie.

M. Pelletier: Vous devriez avoir des documents à ce sujet.

Le président: Nous en avons.

M. Pelletier: Les mémoires qu'ont présentés notre organisation provinciale et l'organisation nationale renferment beaucoup de chiffres. Je crois que vous les avez. Le mémoire a-t-il déjà été présenté?

M. Davis: Oui, il y a deux semaines.

M. Pelletier: Il y a deux semaines? Vous dites qu'il a été présenté par le conseil national. Ce mémoire comprend des chiffres qui peuvent compléter les renseignements dont je ne dispose pas actuellement. Je m'en excuse, mais les chiffres ont été déposés. Si vous avez ces mémoires, vous aurez ces chiffres.

M. Gottselig: Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions, monsieur.

M. Pelletier: Pourrais-je ajouter quelques mots en terminant?

Le président: J'allais demander à M. Robichaud s'il a des questions à poser?

M. Robichaud: Non, je n'en ai pas, je voulais simplement m'excuser d'être arrivé en retard.

Mr. Mercier: We have noted the following in our submission. In 1984, I think Mr. Axworthy was the Minister of

[Texte]

n'est-ce pas? M. Axworthy a nommé un M. Williams de Vancouver pour étudier les pensions du Canadien National, comme on le fait aujourd'hui. On se demandait ce que nous rapporteraient toutes ces enquêtes-là. C'était en août 1984 et on est maintenant en 1985; dans quelques mois, on sera en 1986. M. Axworthy avait dit à M. Williams: Je vous donne six mois pour nous dire ce qu'on peut faire pour les retraités du Canadien National. Vous savez sans doute que le gouvernement a changé depuis. M. Williams, on l'a perdu dans la brume; on ne sait pas où il est rendu. Son rapport, on ne l'a pas vu. On ne sait pas ce qui va arriver.

Donc, aujourd'hui, c'est le gouvernement conservateur qui est au pouvoir. Il peut, peut-être, en nommer un autre, par exemple M. Davis. Fais donc une enquête dans six mois. Est-ce que M. Mulroney va être là dans six mois? *Maybe yes, maybe no. Alors on travaille toujours pourquoi? Pour rien, parce qu'on n'est jamais plus avancé.

• 1015

Vous autres qui êtes ici, vous êtes capables de mouvoir un peu le groupe du fonds de pension du Canadien National, dire à ces gens-là, ils crèvent de faim . . . Vous avez des milliards en banque, donnez-leur de quoi vivre afin qu'ils puissent mener une vie convenable.

Je vous remercie de m'avoir écouté et j'espère surtout qu'on n'est pas venus ici inutilement ce matin.

Merci beaucoup.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Mercier: Okay, sir.

The Chairman: I do not want you to lose any sleep. Mr. Mulroney is going to be here six months from now.

Mr. Mercier: I hope so.

The Chairman: This committee has an undertaking to report to the Transport committee by the end of February, and we intend to keep that commitment.

Mr. Mercier: The end of February?

The Chairman: The end of February, yes.

Mr. Mercier: We take that for true, sir.

The Chairman: Once again, I want to thank you very much, all three of you, for coming. I, and I am sure all the members of this committee, found your brief and your comments very pertinent to our consideration when we do our final report, and we hope that you will find at least some enlightenment, if not satisfaction.

Mr. Mercier: Thank you again.

Merci beaucoup de nous avoir écoutés et surtout travaillez pour nous autres.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci beaucoup.

The Chairman: If there are no further briefs, I declare this meeting adjourned to the call of the Chair.

[Traduction]

Transport, was he not? Mr. Axworthy had nominated a certain Mr. Williams from Vancouver to study the CN pensions, as it is done today. We were wondering what all those inquiries would give. That was in August 1984, we are now in 1985 and in a few months it will be 1986. Mr. Axworthy had said to Mr. Williams: I am giving you six months to tell us what could be done for the CN pensioners. You know very well that the government has changed since then. Mr. Williams has vanished, nobody knows where he is. Nobody has seen his report, we do not know what is going to happen.

Today, the Conservative government is in power. Maybe somebody else will be appointed, Mr. Davis for example. There will be an inquiry in six months. Will Mr. Mulroney be there in six months? *Peut-être que oui, peut-être que non.* So we always work, but what for? For nothing, because there is never any progress.

You are here, we think you are the group responsible for the CN pension fund, you can say to them these people are starving. You have billions in the bank, give them something to live so that they can have a decent life.

Thank you for listening to me, and I hope that we did not come here this morning for nothing.

Thank you very much.

Le président: Merci beaucoup.

M. Mercier: Très bien.

Le président: Je ne voudrais pas que vous perdiez le sommeil. M. Mulroney sera ici dans six mois.

M. Mercier: Je l'espère.

Le président: Le Comité doit faire rapport au Comité des transports d'ici la fin de février, et nous avons l'intention de respecter cet engagement.

M. Mercier: La fin de février dites-vous?

Le président: Oui, à la fin de février.

M. Mercier: J'espère que ce sera le cas, monsieur.

Le président: Je désire vous remercier tous les trois d'être venus. Je suis sûr que tous les membres du Comité, tout comme moi, ont trouvé votre mémoire et vos commentaires très pertinents. Nous allons certainement en tenir compte lors de notre rapport final et nous espérons qu'il pourra vous éclairer sinon vous satisfaire.

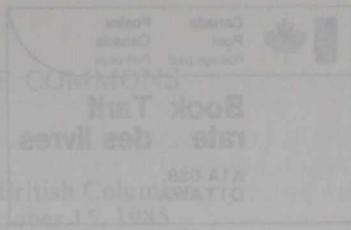
M. Mercier: Je vous remercie de nouveau.

Thank you very much for having listened to us and especially for working on our behalf.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you.

Le président: S'il n'y a pas d'autres mémoires, je vais interrompre nos travaux. La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS
 Issue No. 4
 Vancouver, British Columbia
 Tuesday, October 15, 1985



Chairman
 Canadian Government
 Supply and Services Canada
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

Minutes of the Sub-committee on the

Canadian National Railways' Pension System

of the Standing Committee on Transport

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 4

Vancouver, Colombie-Britannique
 Le mardi 15 octobre 1985

Président Vice-Daizzer

Procès-verbaux et témoignages du sous-comité sur le

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

de Comité permanent des transports

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, May 14, 1985

PROCES-VERBAUX

Ordre de référence en date du mardi 14 mai 1985

WITNESSES:

(See back cover)
 De la Fédération des retraités du CN—Montréal
 Patrick Noël, président
 De la Fédération des retraités du CN—Québec
 Charles Davis, président
 Martin Follmer
 Fernand Mercier

WITNESSES—TÉMOINS

On Tuesday, October 8, 1985
 From the CN Pensioners' Association—Montreal Local
 Patrick Noël, President
 On Tuesday, October 10, 1985
 From the Association of Retirees of the CN Pensioners Social and Service Association
 Vic Myers, President
 From the CN Pensioners' Association—Quebec
 Charles Davis, President
 Martin Follmer
 Fernand Mercier

First witness

First witness

First witness

First witness



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

On Tuesday, October 8, 1985:

From the CN Pensioners' Association—Montreal Local:

Patrick Noël, President.

On Thursday, October 10, 1985:

From the Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association:

Vic Myers, President;

Mildred Little, Secretary-Treasurer.

From the CN Pensioners' Association—Quebec:

Charles Davis, President;

Marius Pelletier;

Fernand Mercier.

Le mardi 8 octobre 1985:

De l'Association des retraités du CN—Montréal:

Patrick Noël, président.

Le jeudi 10 octobre 1985:

De la «Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association»:

Vic Myers, président;

Mildred Little, secrétaire-trésorière.

De l'Association des retraités du CN—Québec:

Charles Davis, président;

Marius Pelletier;

Fernand Mercier.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 4

Fascicule n° 4

Vancouver, British Columbia
Tuesday, October 15, 1985

Vancouver, Colombie-Britannique
Le mardi 15 octobre 1985

Chairman: Vince Dantzer

Président: Vince Dantzer

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-
committee on the*

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le

Canadian National Railways' Pension System

of the Standing Committee on Transport

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

du Comité permanent des transports

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

WITNESSES:

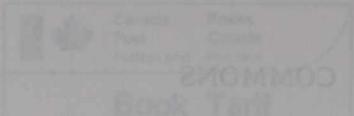
TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985



CHAMBRE DES COMMUNES

HOUSE OF COMMONS

SUB-COMMITTEE ON THE CANADIAN NATIONAL RAILWAYS' PENSION SYSTEM OF THE STANDING COMMITTEE ON TRANSPORT

SOUS-COMITÉ SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

Chairman: Vince Dantzer

Président: Vince Dantzer

Vice-Chairman: Darryl L. Gray

Vice-président: Darryl L. Gray

MEMBERS/MEMBRES

Les Benjamin
Dennis H. Cochrane

Fernand Robichaud

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Jean Michel Roy

Clerk of the Sub-committee

CONCERNANT

RESPECTING

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

WITNESSES

WITNESSES

On Thursday, October 8, 1985

(Voir à l'endroit)

Le mardi 8 octobre 1985

(See back cover)

From the CN Pensioners' Association—Montreal Local:
Patrick Noël, President.

De l'Association des retraités du CN—Montréal:
Patrick Noël, président.

On Thursday, October 10, 1985

Le jeudi 10 octobre 1985

From the Saskatchewan CPR Pension Social and Service Association:

De la Saskatchewan CPR Pension Social and Service Association:

Vic Myers, President,
Mildred Little, Secretary-Treasurer.

Vic Myers, président;
Mildred Little, secrétaire-trésorière.

From the CN Pensioners' Association—Quebec:

De l'Association des retraités du CN—Québec:

Charles Davis, President,
Martha Perreault,
Fernand Robichaud.

Charles Davis, président,
Martha Perreault,
Fernand Robichaud.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Tuesday, October 8, 1985

ORDERED,—That the Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport, be empowered to travel to Vancouver, Winnipeg and Moncton from October 15, 1985 to October 22, 1985, and that the necessary staff do accompany the Sub-committee.

ATTEST

Members of the sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: R. David Radford, Study Director, Library of Parliament; Mildred Morton, Research Officer, Legal Counsel.

Witnesses from the Canadian Railways' Employees Pension Association: J. Earl White, National President; Arthur J. Campbell, Organizer, Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation; James G. Chester, Vice-Chairman, British Columbia Branch; Paul Andrew, Vancouver, British Columbia, private citizen; Mike Horbulyk, Burnaby, British Columbia, private citizen.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.)

The witnesses made statements and answered questions.

At 11:25 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING

(14)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met in Vancouver, British Columbia, at 1:07 o'clock p.m. this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: R. David Radford, Study Director, Library of Parliament; Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: David McKay, Port Courtenay, British Columbia, private citizen. From the Canadian Signal and Communications Union—Local 223, Hazel Hanson. From the CN Pensioners' Association—Kamloops, B.C.: Jacob Jack Brooks, President; Tom W. Giles, Member. From the Canadian Pacific Pensioners' Association—Vancouver, British Columbia: James G. Chester, Secretary. From the Canadian Railways' Employees' Pension Association: Maurice H. Farrant, Actuary; George Maxwell Edgar, Vancouver, British Columbia, private citizen; Leslie S.G. Moore, Sydney, British Columbia, private citizen; Michael Fraser, St. Albert, Alberta, private citizen; Ted Taylor, Smithers, British Columbia, private citizen; Bert Warmundam,

ORDRE DE RENVOI

Le mardi 8 octobre 1985

IL EST ORDONNÉ,—Que le Sous-comité sur le régime des pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports, soit autorisé de se déplacer à Vancouver, Winnipeg et Moncton du 15 octobre 1985 au 22 octobre 1985, et qu'il se fasse accompagner du personnel nécessaire.

ATTESTÉ

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

pour Le Greffier de la Chambre des communes

MICHAEL B. KIRBY

for The Clerk of the House of Commons

Témoins: De la «Canadian Railways' Employees' Pension Association»: J. Earl White, président national; Arthur J. Campbell, organisateur, «Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation»; James G. Chester, vice-président, succursale de la Colombie-Britannique; Paul Andrew, Vancouver, C.-B., simple particulier; Mike Horbulyk, Burnaby, C.-B., simple particulier.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au Régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 11 h 25, le Sous-comité lève la séance jusqu'à nouvelle convocation en président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(14)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada se réunit à Vancouver, en Colombie-Britannique, ce jour à 13 h 07, sous la présidence de Vince Dantzer, (président).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude, De la Bibliothèque du parlement; Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Témoins: David McKay, Port Courtenay, C.-B., simple particulier. De la «Canadian Signal and Communications Union—section locale 223»: Heinz Hanson. De l'«Association des retraités de CN—section locale de Kamloops, C.-B.»: Jack Brooks, président; Tom W. Giles, membre. De l'«Association des retraités de CP—Vancouver, C.-B.»: James G. Chester, secrétaire. De la «Canadian Railways' Employees' Pension Association»: Maurice H. Farrant, actuaire; George Maxwell Edgar, Vancouver, C.-B., simple particulier; Leslie S.G. Moore, Sidney, C.-B., simple particulier; Michael Fraser, St. Albert, Alberta, simple particulier; Ted Taylor, Smithers, C.-B., simple particulier; Bert Warmundam, Smithers, C.-B., simple particulier. De la «Fédération internationale des ouvriers

ORDER OF REFERENCE

Tuesday, October 8, 1985

ORDERED,—That the Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport, be empowered to travel to Vancouver, Winnipeg and Moncton from October 15, 1985 to October 22, 1985, and that the necessary staff do accompany the Sub-committee.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Le mardi 8 octobre 1985

IL EST ORDONNÉ,—Que le Sous-comité sur le régime des pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports, soit autorisé de se déplacer à Vancouver, Winnipeg et Moncton du 15 octobre 1985 au 22 octobre 1985, et qu'il se fasse accompagner du personnel nécessaire.

ATTESTÉ

Le greffier du Comité permanent des transports

NINO A. TRAVELLA

The Clerk of the Standing Committee on Transport

Le greffier du sous-comité

Jean Michel Roy

Clerk of the Sub-committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 15, 1985

(13)

[Text]

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met in Vancouver, British Columbia, at 9:05 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: From the Canadian Railways' Employees' Pension Association: J. Earl White, National President; Arthur J. Campbell, Organizer, Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation; James G. Chester, Vice-Chairman, British Columbia Branch. Paul Andrew, Vancouver, British Columbia, private citizen. Mike Horbulyk, Burnaby, British Columbia, private citizen.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

The witnesses made statements and answered questions.

At 11:25 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING

(14)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' System of the Standing Committee on Transport met in Vancouver, British Columbia, at 1:07 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: David McKay, Port Coquitlam, British Columbia, private citizen. *From the Canadian Signal and Communications Union—Local 223:* Heinz Hansen. *From the CN Pensioners' Association—Kamloops, B.C. Local:* Jack Brooks, President; Tom W. Giles, Member. *From the Canadian Pacific Pensioners' Association—Vancouver, British Columbia:* James G. Chester, Secretary. *From the Canadian Railways' Employees' Pension Association:* Maurice H. Farrant, Actuary. George Maxwell Edgar, Vancouver, British Columbia, private citizen. Leslie S.G. Moore, Sydney, British Columbia, private citizen. Michael Fraser, St. Albert, Alberta, private citizen. Ted Taylor, Smithers, British Columbia, private citizen. Bert Warmerdam,

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 15 OCTOBRE 1985

(13)

[Traduction]

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada se réunit à Vancouver, en Colombie-Britannique, ce jour à 9 h 05, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Témoins: De la «Canadian Railways Employees' Pension Association»: J. Earl White, président national; Arthur J. Campbell, organisateur, «*Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation*»; James G. Chester, vice-président, succursale de la Colombie-Britannique. Paul Andrew, Vancouver, C.-B., simple particulier. Mike Horbulyk, Burnaby, C.-B., simple particulier.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au Régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 11 h 25, le Sous-comité lève la séance jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(14)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada se réunit à Vancouver, en Colombie-Britannique, ce jour à 13 h 07, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Témoins: David McKay, Port Coquitlam, C.-B., simple particulier. *De la «Canadian Signal and Communications Union»—section locale 223:* Heinz Hansen. *De l'Association des retraités du CN—section locale de Kamloops, C.-B.:* Jack Brooks, président; Tom W. Giles, membre. *De l'Association des retraités du CP—Vancouver, C.-B.:* James G. Chester, secrétaire. *De la «Canadian Railways Employees' Pension Association»:* Maurice H. Farrant, actuaire. George Maxwell Edgar, Vancouver, C.-B., simple particulier. Leslie S.G. Moore, Sidney, C.-B., simple particulier. Michael Fraser, St. Albert, Alberta, simple particulier. Ted Taylors, Smithers, C.-B., simple particulier. Bert Warmerdam, Smithers, C.-B., simple particulier. *De la Fraternité internationale des ouvriers*

Smithers, British Columbia, private citizen. From the International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 1574: Roland Boone, Business Manager.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.)

The witnesses made statements and answered questions.

At 4:41 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

en électricité—section locale 1574: Roland Boone, directeur commercial.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 16 h 41, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Jean Michel Roy

Clerk of the Sub-committee

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au Régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 16 h 41, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

(14)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada se réunit à Vancouver, en Colombie-Britannique, ce jour à 13 h 07, sous la présidence de Vice-Dansler (président).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Danis, H. Cochran, Vincent Dansler, Daryl L. Gray, Fernand Rodichaud

Assistants présents: R. David Radford, directeur de l'étude de la Bibliothèque du Parlement, Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Témoins: David McKay, Port Capitan, C.-B., simple particulier. De la «Canadian Signal and Communications Union»—section locale 323, Heinz Hansen, de l'Association des retraités du CN—section locale de Kamloops, C.-B., Jack Brooks, président; Tom W. Giles, membre de l'Association des retraités de l'EP—Vancouver, C.-B.; James G. Chester, secrétaire de la Canadian Railway Employees' Pension Association; Maurice H. Furtak, secrétaire; George Maxwell, Edgar, Vancouver, C.-B., simple particulier; Leslie S.G. Moore, Sidney, C.-B., simple particulier; Michael Fisher, St. Albert, Alberta, simple particulier; Ted Taylor, Smither, C.-B., simple particulier; Bert Wainman, Smither, C.-B., simple particulier. De la Fédération internationale des cheministes de fer, Vancouver, C.-B., simple particulier; James G. Chester, secrétaire de la Canadian Railway Employees' Pension Association; Maurice H. Furtak, secrétaire; George Maxwell, Edgar, Vancouver, C.-B., simple particulier; Leslie S.G. Moore, Sidney, C.-B., simple particulier; Michael Fisher, St. Albert, Alberta, simple particulier; Ted Taylor, Smither, C.-B., simple particulier; Bert Wainman, Smither, C.-B., simple particulier.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.)

The witnesses made statements and answered questions.

At 4:41 p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING

(14)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met in Vancouver, British Columbia, at 1:07 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vice-Dansler, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Danis, H. Cochran, Vincent Dansler, Daryl L. Gray, Fernand Rodichaud

In attendance: R. David Radford, Study Director, from the Library of Parliament, Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: David McKay, Port Capitan, British Columbia, private citizen. From the Canadian Signal and Communications Union—Local 323; Heinz Hansen, from the CN Pensioners' Association—Kamloops, B.C., local Jack Brooks, President; Tom W. Giles, Member, from the Canadian Pacific Pensioners' Association—Vancouver, British Columbia; James G. Chester, Secretary, from the Canadian Railway Employees' Pension Association; Maurice H. Furtak, Secretary; George Maxwell, Edgar, Vancouver, C.B., simple particular; Leslie S.G. Moore, Sidney, British Columbia, private citizen; Michael Fisher, St. Albert, Alberta, simple particular; Ted Taylor, Smither, C.B., simple particular; Bert Wainman, Smither, British Columbia, private citizen.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, October 15, 1985

• 0900

The Chairman: I call this meeting to order. First of all, I would like to welcome my colleagues to beautiful British Columbia: Lotus Land! I am sure you will enjoy it here. I would also like to welcome the members of the Canadian Railways Employees' Pension Association here this morning. Mr. Earl White, I believe, is heading this delegation, and I would ask you, sir, to introduce the gentlemen you have with you and to proceed.

Mr. Earl White (National President, Canadian Railways Employees' Pension Association): Thank you, Mr. Dantzer.

Mr. Chairman, I will now introduce the persons who will represent the Canadian Railways Employees' Pension Association appearing before your subcommittee today. First on my right is James G. Chester, Vice-President, B.C. Branch of our pension association, next is Arthur J. Campbell of the Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation, from Ottawa. My name is J. Earl White, and I am National President, Canadian Railways Employees' Pension Association—the national headquarters of which is situated here in Vancouver.

Mr. Art Campbell joined in with our association in the presentation of our submission of May 28, 1984, to the Standing Committee on Transport. It was on the basis of that submission that the motion was passed in the House of Commons on April 17, 1985, appointing the Standing Committee on Transport as the authority to investigate the CN Railway's pension system. This is essentially why you, the subcommittee, and we are all gathered together here in Vancouver today.

• 0905

In the introduction made by CN in the submission to your subcommittee in Ottawa on October 2, 1985, this is what they had to say:

Let me say, Mr. Chairman, that we have had numerous meetings and discussions with our pensioners. We have been consistently impressed by their sincerity and goodwill.

That is the end of their statement that I quote.

Let me say, Mr. Chairman, that CN management has sponsored a group known as the National Council of CN Pensioners Associations. CN and this association are, in effect, mutual admiration societies. As far as our Pension Association (CREPA) is concerned, there is no "goodwill" and there never has been. The reason, of course, is simple. CNR consistently repeats misstatements of facts. They prepare their financial statements on a basis which has always been grossly misleading. They have, for many years, by inappropriate accounting procedures, concealed well over \$1 billion in excess earn-

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 15 octobre 1985

Le président: Nous allons maintenant entamer nos débats et j'ai tout d'abord le plaisir d'accueillir mes collègues en cette belle province qu'est la Colombie-Britannique: le pays rêvé! Je suis sûr que vous vous y plairez. Je veux également souhaiter la bienvenue aux membres de l'Association canadienne des cheminaux retraités qui sont ici ce matin. Je crois, monsieur Earl White, que vous présidez cette délégation et je vous demande donc de nous présenter ceux qui vous accompagnent et de nous donner ensuite votre exposé.

M. Earl White (président national, Association canadienne des cheminaux retraités): Merci, monsieur Dantzer.

Monsieur le président, permettez-moi de vous présenter ceux qui représenteront l'Association canadienne des cheminaux retraités ce matin. À ma droite se trouve M. James G. Chester, vice-président de la Division provinciale de Colombie-Britannique de notre association et M. Arthur J. Campbell, membre du Comité employés-retraités de compensation contre l'inflation, d'Ottawa. Moi-même, je m'appelle J. Earl White et je suis président national de l'Association canadienne des cheminaux retraités, dont le siège social se trouve ici, à Vancouver.

M. Art Campbell nous représentait également lorsque notre association a présenté un mémoire au Comité permanent des transports le 28 mai 1984. C'est à la suite de cet exposé que la Chambre des communes, le 17 avril 1985, a décidé, après avoir adopté une motion en ce sens, de charger le Comité permanent des transports d'enquêter sur le régime des pensions du CN. Voilà pourquoi nous sommes tous ici aujourd'hui à Vancouver.

Tout d'abord, permettez-moi de vous citer un passage du préambule du mémoire que le CN a présenté au Sous-comité, à Ottawa, le 2 octobre dernier:

Monsieur le président, nous avons souvent rencontré nos retraités et avons discuté à maintes reprises avec eux. Leur sincérité et leur bonne volonté nous ont toujours fort impressionnés.

Fin de la citation.

Monsieur le président, la direction du CN a parrainé un groupe qui a été baptisé du nom de Conseil national des associations des retraités du CN. En fait, le CN et ce conseil marchent la main dans la main. Pour ce qui est de notre association, la CREPA, cette «bonne volonté» n'existe pas et n'a jamais existé. La raison en est évidemment fort simple. Le CN ne cesse de déformer les faits. Il prépare ses états financiers d'une manière qui a toujours prêté à confusion. En recourant à des principes de comptabilité inappropriés, il a, depuis de nombreuses années, caché plus d'un milliard de

[Text]

ings—and that means earnings in excess of 7% per annum—and they are still doing so.

The owners of these trust funds—pensioners and employees—have been misinformed, and so have the labour union leaders who are certified to legally represent schedule employees. Most assuredly, Mr. Chairman, there is no goodwill between our association and the Canadian National Railways. And by “Canadian National”, I mean their top management and I mean their board of directors.

In like manner, there is no basis for any goodwill with Canadian Pacific Limited. That company and CNR are treating their employees and pensioners in a callous and contemptuous manner.

It is for the above reasons that we approached the Standing Committee on Transport. We do not wish to have anything to do with the persons who control our pension funds. We want them removed as trustees because of the manner in which they have dealt with these funds for 50 years and 48 years respectively. We want Parliament to replace them completely. Dr. Noel A. Hall made such a recommendation in 1976, but it was disregarded. This time, we recommend to your subcommittee, to the Standing Committee on Transport, and to Parliament, that these callous and selfish corporations be given the treatment they now merit.

In their introduction, CN stated as follows:

There are 2.5 million senior citizens in Canada. The vast majority of them live in homes that never receive a pension cheque from a former employer. CN pensioners are amongst the fortunate senior citizens who do receive a pension cheque from their former employer.

We say CN pensioners are not fortunate. They were prudent and paid for a retirement pension. CNR is making hundreds of millions of dollars on the fund and a very high percentage of CNR and CPR pensioners between the ages of 70 to 80 have been obliged to apply for welfare—the Guaranteed Income Supplement.

• 0910

Inflation and company management of the funds has made a farce of pensions. When I retired in 1973 my CNR pension was three times as large as the average pension then being paid. Now, after 13 years, my former fellow workmen are being pensioned with pensions 3 to 4 times as large as the pension I received. The spread is at least 10:1. In many cases it is 12:1. All the pensioners suffer horrendous losses in purchasing power. CNR claims to be concerned about the plight of pensioners; however, their actions do not support their words.

On page 3, section 4, of CNR's opening remarks they have stated as follows, and I quote:

Since 1960, the employees have contributed \$1.2 billion to the Pension Fund, while CN has contributed \$2.1 billion in the same period.

[Translation]

dollars de recettes excédentaires, c'est-à-dire, de gains réalisés grâce à des placements supérieurs à 7 p. 100 par an, et il continue de le faire.

Les propriétaires de ces fonds en fiducie, retraités et employés, ont été mal informés tout comme les leaders des syndicats chargés, par les règlements, de représenter les employés syndiqués. Il est donc évident, monsieur le président, qu'il n'existe aucune bonne volonté entre notre association et le Canadien National. Et par «Canadien National», j'entends la haute direction et le conseil d'administration.

D'ailleurs, la même observation vaut pour le Canadien Pacifique. Cette société et le CN affichent le plus grand mépris et la plus grande insensibilité envers leurs employés et leurs retraités.

Voilà pourquoi nous avons demandé à comparaître devant le Comité permanent des transports. Nous ne désirons pas être associés à ceux qui gèrent nos fonds de pensions. Nous demandons à ce qu'ils soient limogés en vue de leur incompétence à gérer ces fonds depuis 50 ans et 48 ans respectivement. Nous voulons que le Parlement les remplace. C'est ce qu'avait recommandé M. Noel A. Hall en 1976, recommandation à laquelle aucune suite n'a été donnée. Cette fois-ci, nous demandons à votre Sous-comité, au Comité permanent des transports et au Parlement d'infliger à ces sociétés insensibles et égoïstes le châtement qu'elles méritent.

Voici ce que disait le CN dans son introduction:

Il existe 2,5 millions de personnes âgées au Canada. La vaste majorité d'entre elles ne reçoivent jamais de chèque de pensions d'un ancien employeur. Les retraités du CN font partie de ceux qui, par bonheur, reçoivent un chèque de pensions de leur ex-employeur.

Nous ne pensons pas que les retraités du CN aient de la chance. Ils ont au contraire été prudents et ont cotisé à une caisse de retraite. Or, ces caisses rapportent des centaines de millions de dollars au CN, et un pourcentage très élevé de retraités du CN et du CP âgés de 70 à 80 ans se sont trouvés dans l'obligation de demander une aide de l'État, à savoir, le supplément du revenu garanti.

L'inflation et la gestion de ces caisses par la société ont rogné les retraites des pensionnés. Lorsque j'ai pris ma retraite en 1973, ma pension était trois fois plus élevée que la moyenne des pensions versées à cette époque-là. Mais, 13 ans après, mes anciens collègues perçoivent des pensions de retraite qui sont trois à quatre fois plus élevées que la mienne. L'écart est au moins 10 contre un et dans de nombreux cas, de 12 contre un. Le pouvoir d'achat de tous les retraités a subi une baisse vertigineuse. Le CN prétend s'intéresser au sort des retraités, mais ses paroles ne sont pas suivies d'actes concrets.

Permettez-moi de vous citer un passage de la déclaration préliminaire du CN qui se trouve à la page 3, paragraphe 4:

Depuis 1960, les employés ont cotisé 1,2 milliard de dollars à la caisse de retraite alors que le CN, pendant cette même période, y a cotisé 2,1 milliards de dollars.

[Texte]

The figures quoted by CNR for employees' contributions are round figures of \$1.2 billion. They are a close approximation, but they are a little bit too high because CNR did not deduct refunds made to employees from those funds. So instead of it being \$1.2 billion, it should be just \$1.1 billion.

The claim that CNR contributed \$2.1 billion is preposterous. The components of that are: current service costs of \$597 million; principal payments on pre-1967 debt, \$223 million; interest payments on unfunded liability from January 1, 1960 to December 31, 1984, \$1.315 billion. This is the basis on how CNR claims a payment of \$2.1 billion.

CNR owes our fund debt of \$1,598,485,000. They are paying 7% interest on that debt instead of the current rate of 14%. CNR has deprived our fund in the last year of \$111 million by paying such a low interest rate. They did, however, pay that amount as interest on their debt; they paid at 7%. It should have been credited to "Investment Income", because the unfunded liability is an interest-earning asset. It should not have been claimed by CNR as a contribution. Since January 1, 1960, CNR has claimed \$1,315,801,253 which was paid as interest, which was a penalty for late payment.

The principal payments they were ordered to pay were built up in the 1930s, 1940s and 1950s. They should pay them but they should not lump them in with "Current Service Costs". The only payments made by CNR which correspond with "Contributions by Employees" of \$1.2 billion are "Current Service Costs" of \$597 million, and CNR did pay that.

• 0915

CNR claims that they have paid approximately twice as much as employees during the past 25 years. The real situation is that employees have paid twice as much as CNR during the same 25 years. Actually, it is more than twice as much.

CNR was questioned by the Task Force on Pension Reform in Montreal on October 20, 1983, and they admitted, under very close questioning, that they were including their interest payments with their current service costs. And in the questioning, they admitted that it was a matter of opinion whether it was proper to do so or not. Well, it is a matter of their opinion. It is our opinion and it is our actuary's opinion that it is not a proper thing to do. Apparently CNR have gone right back to their old tricks and are trying the same stunt again. One really has to check their figures very closely!

We will show that the Pension Fund should have received about \$1.4 billion 1984 dollars more than its current market value. In other words, CNR has used for its own purposes about 25% of the assets of the fund. We will show that pensioners have received only about 60% of the total purchasing power that they could reasonably have expected to receive during their retirement years. Some pensions are less than 40% of their original purchasing power. CNR's 25% gain is a gain made from former employees.

[Traduction]

Les cotisations versées par les employés, chiffres cités par le CN, sont des chiffres approximatifs. Ce chiffre de 1,2 milliard de dollars est un peu trop élevé, le CN n'ayant pas déduit l'argent remboursé aux employés. Ce chiffre devrait donc être plutôt ramené à 1,1 milliard de dollars.

Dire que le CN a cotisé 2,1 milliards de dollars est d'une absurdité consommée. Voici comment cet argent se décompose: frais courants: 597 millions de dollars; remboursements du principal de la dette antérieure à 1967: 223 millions de dollars; intérêts sur la dette non provisionnée du 1^{er} janvier 1960 au 31 décembre 1984: 1,315 milliard de dollars. Voilà comment se décompose les 2,1 milliards de dollars que prétend payer le CN.

Le CN doit 1,598,485,000\$ à notre caisse de retraite. Il verse 7 p. 100 d'intérêt au lieu du taux actuel qui est de 14 p. 100. Ce faisant, le CN a privé, l'année dernière, notre caisse de 111 millions de dollars. Il a cependant versé 7 p. 100 d'intérêt sur cette dette. Ces paiements auraient dû être crédités au poste «revenu de placement», car la dette non provisionnée représente un bien porteur d'intérêt. Le CN n'aurait pas dû les déclarer comme étant des contributions. Depuis le 1^{er} janvier 1960, le CN a déclaré 1,315,801,253\$ versés sous forme d'intérêt, pénalité pour paiement en retard.

Le CN a dû rembourser les dettes accumulées dans les années 1930, 1940 et 1950. Il devrait rembourser, mais non les déclarer comme étant des frais courants. Les seuls paiements versés par le CN qui correspondent aux «cotisations des employés», soit à 1.2 milliard de dollars, sont ceux qui figurent au poste «frais courants», ces derniers s'élevant à 597 millions de dollars; le CN a effectivement versé cet argent.

Or, le CN prétend qu'il a versé, au cours des 25 années, deux fois plus d'argent environ que les employés. C'est exactement l'inverse et je dirais même que les employés ont versé plus du double de cet argent.

Lorsque le CN a comparu devant le groupe de travail sur la réforme des pensions, à Montréal, le 20 octobre 1983, il a admis, après avoir été acculé au pied du mur, qu'il incluait le versement des intérêts dans ses frais courants. Et lors de cette même réunion, il a admis que c'était une question de jugement que de savoir si le recours à cette pratique était bonne ou non. Le CN croit peut-être que cette pratique est tout à fait indiquée, mais nous pensons, et notre actuaire est du même avis, que cela ne l'est pas. Apparemment, le CN ressort ses vieilles astuces et essaie de nous faire le même coup. Il faut vraiment vérifier ses chiffres de très près!

Nous pouvons vous démontrer que la caisse de retraite aurait dû recevoir environ 1.4 milliard de dollars courants de plus que ce qu'elle renferme actuellement. En d'autres termes, le CN a utilisé pour son propre compte environ 25 p. 100 de l'actif de notre caisse. Les retraités n'ont reçu que 60 p. 100 du pouvoir d'achat total qu'ils auraient pu recevoir après avoir pris leur retraite. Certaines pensions sont de 40 p. 100 inférieures au pouvoir d'achat dont ces retraités disposaient originalement. Les 25 p. 100 de profits réalisés par le CN l'ont été sur le dos des anciens employés.

[Text]

We realize that some of our statements are going to appear initially as unreasonable. We ask that you question us carefully about any statement about which you have doubts. We can support all our statements. Some explanations are difficult, as you have already learned. Please bear with us. The lives of 47,000 CNR pensioners and, in fact, the lives of 1 million Canadians with employer-sponsored pensions will be affected by your recommendations.

The words of the Task Force on Pension Reform, of which you were a Vice-Chairman, Mr. Dantzer, provide the setting for our submissions:

It appears that the **SUBSTANTIAL ENRICHMENT** of benefits over the last decade in many plans, at the initiative of the sponsor or in response to the demands of active participants, represented an inappropriate response to inflation, at the expense of retirees and vested deferred pension plan members.

This is a reference to Task Force on Pension Reform report, page 46.

The emphasis in capital letters is ours. We will show that the "substantial enrichment" was apparent, not real, despite CN's claim to the contrary. There are only losers among employees and pensioners in the CN pension system. CN obviously profits from its pension plan.

Mr. Chairman, the CN Pension Plan is a "defined benefit plan". From your briefings you will know that, once benefits are defined, e.g. 1.5% of the average salary of the best 5 years times the years of contributions, an actuary can, and does, calculate the contribution rate which is required, so that contributions, plus earnings—the assumed interest rate—on those contributions, equals benefits, long term. The major assumptions that the actuary must make are earnings, the interest rate and salary growth rate. These, of course, would be set in consultation with the employer as the sponsor.

• 0920

CN has split the contribution rate into two parts: An employee contribution rate and the employer's contribution rate, without defining the latter. However, this split is not necessary since CN uses the total compensation—paragraph 15 of the opening CN statement—in its negotiations with employees. Thus for example, if the total contribution rate required is 11% of the total compensation package, then 89% of the total compensation package is available for take-home pay and/or other benefits.

So, payments into the pension accounts are in no way a gift from CNR. They are part of the pay package of either current employees or of past employees, or of both. If the contribution rate proves inadequate, then the employer can simply adjust it, either explicitly or as part of the total compensation package.

[Translation]

Ce que nous disons vous semble peut-être déraisonnable; mais nous vous demandons de nous poser toutes les questions que vous voudrez dès que vous avez un doute. Nous pouvons étayer tous nos propos. Certaines explications sont difficiles, comme vous vous en êtes déjà rendu compte. Mais prenez patience. Vos recommandations toucheront 47,000 retraités du CN et, en fait, 1 million de Canadiens dont les pensions de retraite sont versées par le patronat.

Nos demandes se fondent sur les propos tenus par le groupe de travail sur la réforme des pensions, dont vous étiez un des vice-présidents, monsieur Dantzer. Permettez-moi de vous en citer un passage:

Avec la perspicacité du recul, il nous semble très probable que la **HAUSSE CONSIDÉRABLE** des prestations décrétée par nombre de responsables de régime au cours des 10 dernières années, soit de leur propre chef soit à la demande des participants actifs, constituait une réaction inopportune à l'inflation, et ce, au détriment des retraités et des participants ayant acquis des droits dans un régime à prestations différées.

Ce passage est tiré du rapport du groupe de travail sur la réforme des pensions, page 50.

C'est nous qui avons souligné ce qui est en lettres majuscules. Nous pouvons vous démontrer que la «hausse considérable» était apparente et non réelle, n'en déplaise au CN. Les seuls perdants dans ce système, sont les employés et les retraités du CN. Il est évident que le Régime de pension du CN lui rapporte.

Monsieur le président, le Régime de pensions du CN est un «régime à prestations déterminées». Vous savez sans doute, d'après ce qu'on vous a dit, que lorsque les prestations sont déterminées, lorsqu'elles s'élèvent à 1.5 p. 100 du traitement moyen perçu pendant les cinq meilleures années multipliées par le nombre d'années de cotisation, par exemple, un actuaire peut, et c'est ce qu'il fait, calculer le taux de cotisation requis pour que ces dernières, auxquelles vient s'ajouter l'intérêt, correspondent au montant des prestations à long terme. L'actuaire doit surtout tenir compte des gains, du taux d'intérêt et du rythme de croissance des traitements. Tous ces calculs sont établis, évidemment, en consultation avec l'employeur en sa qualité de responsable du régime.

Le CN a scindé en deux le taux de cotisations: les cotisations versées par l'employé, d'un côté et les cotisations versées par l'employeur, de l'autre, en omettant toutefois de définir ces dernières. Cependant, ce partage n'est pas nécessaire puisque le CN négocie la rémunération totale avec ses employés—voir paragraphe 15 de la déclaration préliminaire du CN. Ainsi, si le taux de cotisations requis représente, par exemple, 11 p. 100 de l'ensemble de la rémunération, le salaire net auquel s'ajoutent les autres avantages sociaux est de 89 p. 100.

On ne peut donc pas dire que le CN verse de l'argent gratuitement dans notre caisse de retraite. Les employés actuels ou anciens versent une partie de leur salaire dans cette caisse. Si le taux de cotisations se révèle insuffisant, l'employeur peut simplement le rajuster, soit explicitement soit

[Texte]

So, a "defined benefit plan" is not a drain on CN, or on any other employer using "total compensation" principles.

On the other hand, a "defined benefit plan" can be a source of revenue for the sponsor, especially if the current inadequate and inappropriate methods of calculating pensions is used. This source of revenue was noted by *The Globe and Mail* in an editorial, April 23, 1984, headed "Squeezing Revenue From Pensions" and a copy is attached to this statement. The inappropriateness of the current method of calculating pensions was included in a letter also in *The Globe and Mail*, January 2, 1984.

In effect, when the fund earned 10, 12 or 14 percent on pensioners' savings, the pensioner received 4 percent; the employer kept the remainder.

... pension plan administrators (should) use sound actuarial practice, rather than normal actuarial practice.

An actuary responded to that letter:

I have long been an advocate of the proper use of the inflationary premium available in the return on investments to help protect the pensioner from some of the effects of price inflation.

There are four life insurance companies who will underwrite this type of annuity, so the method is not only equitable, it is viable.

Your letter expressed the situation more clearly than any I have seen so far. Congratulations!

Copies of these letters are also attached.

The windfall profits from inflation are tremendous. Earnings on the CN fund during the last three years have averaged 15.1%. See CN Brief, Appendix No. 8, for the source. That means 11.1% of the fund should have been available for indexing in each of those years and/or for the company gain. CN gave increases, but nowhere near 11% of pensions. Despite the words of the Task Force on Pension Reform that reducing employer contributions was inappropriate and causing extreme hardship to pensioners, CN used the windfall gains to reduce its contributions! The accumulated difference over the years between 4%—the original funding assumption—plus the ad hoc increases expressed as a percentage of pensions, and the actual earnings rate of the fund, represents a windfall gain for Canadian National.

• 0925

At the request of EPCIC, your committee has asked CN to provide data on the earnings rate of the fund back to 1960. When that data is received, the ad hoc increases CN could have made at no cost to itself will be apparent. We will show that the increases which CN should have made may be higher.

[Traduction]

au titre de la rémunération totale. Ainsi, un «régime à prestations déterminées» ne saigne ni le CN ni tout autre employeur recourant aux principes de la «rémunération totale».

D'un autre côté, un «régime à prestations déterminées» peut constituer une source de revenu pour le responsable du régime, surtout s'il a recours aux méthodes de calcul des pensions de retraite qui sont à l'heure actuelle inadéquates et inappropriées. Cette source de revenu a fait l'objet d'un éditorial intitulé: *Squeezing Revenue From Pensions*, paru dans le *Globe and Mail* dans son éditorial du 23 avril 1984; vous en trouverez une copie annexée à notre mémoire. Il a également été question du caractère inapproprié des méthodes actuelles de calcul des pensions de retraite dans une lettre parue également dans le *Globe and Mail*, le 2 janvier 1984.

En fait, lorsque le fonds de pensions rapportait 10, 12 ou 14 p. 100, le retraité ne touchait que 4 p. 100; l'employeur conservait le reste.

... les administrateurs des régimes de retraite «devraient» ne pas se contenter de pratiques actuarielles normales, mais avoir recours à des pratiques actuarielles sérieuses.

Voici la réponse donnée à cette lettre par un actuaire:

Je me fais depuis longtemps l'apôtre de l'utilisation appropriée de la prime contre l'inflation inhérente au rendement des placements, et ce, en vue de protéger le retraité contre certains des effets de la hausse des prix.

Quatre compagnies d'assurance-vie assurent ce type de rente, si bien que cette méthode de calcul est non seulement juste, mais parfaitement possible.

Jusqu'à présent, je n'ai jamais lu de lettre qui décrive mieux la situation que vous ne l'avez fait. Toutes mes félicitations!

Vous trouverez des copies de ces lettres annexées à notre mémoire.

Les profits résultant de l'inflation sont énormes. Au cours des trois dernières années, le fonds de pensions du CN a rapporté en moyenne 15,1 p. 100. Voir le mémoire du CN, appendice numéro 8. Ainsi, 11,1 p. 100 de cet argent aurait pu servir à indexer les pensions de retraite pendant chacune de ces années, ou être versé au profit de la société. Le CN a effectivement augmenté les pensions de retraite, mais nous sommes très loin de ces 11 p. 100. Bien que le groupe de travail sur la réforme des pensions ait fait valoir qu'il était mal indiqué de réduire les cotisations patronales, les retraités risquant d'en souffrir le plus, le CN a utilisé ces gains excessifs pour réduire ses cotisations! La différence accumulée au fil des ans entre les 4 p. 100 qui avaient été déterminés au départ, plus les augmentations ponctuelles exprimées en pourcentage des pensions de retraite et les profits réels de la caisse de retraite, représente un superbénéfice pour le Canadien National.

A la demande de l'EPCIC, votre Comité a demandé au CN de lui fournir des données sur les gains réalisés par la caisse de retraite depuis 1960. Lorsque vous recevrez ces données, vous constaterez que le CN aurait pu donner des augmentations ponctuelles à ses retraités sans qu'il lui en coûte un sou. Nous

[Text]

Conclusions from the overview. Without doubt, the CN pension fund has been a source of windfall gains to CN and a disaster for retirees. CN apparently has been without conscience in operation of the fund. This will become even clearer as we next examine CN's opening statement.

Comments on that opening statement. On page 1:

CN [retirees] receive a pension which replaced more pre-retirement income than did the pensions paid by 17 of 23 companies [surveyed].

That statement is quite irrelevant, since the pension is part of a total compensation package. How did the other components of the compensation package compare with the 23 corporations?

Further, one of the companies in the survey may have been International Nickel. On April 5, 1985 International Nickel announced that the corporation was taking \$105 million surplus from just one pension fund. That \$105 million represents about \$18,000 per member of the plan. Inco's pensioners are losing massively too. By Inco's own admission to your task force, Mr. Dantzer, you may remember Inco executives saying Inco could not afford indexing.

Also, please note the *Globe & Mail* editorial which is attached and which was mentioned earlier.

CN's allusion to costly improvements and to salary increases more than forecast are equally irrelevant. CN, being a knowledgeable employer, would know the pension cost implications of any improvement or salary increases and would adjust total compensation accordingly.

In 1985 we have 114,000 members, 47,000 of whom are pensioners, compared with 1962, when only 25,000 out of 115,000 members were pensioners. This suggests that current employees are carrying pensioners. But the very essence of a pension fund, especially with a corporation which talks of total compensation, is that employees pay for their own pensions, and they pay collectively.

The unfunded liability has grown from \$395 million in 1962 to \$1.6 billion in 1985. In 1962 dollars \$395 million is equal to \$1.6 billion 1985 dollars. Our unfunded liability is due principally to the implementation of significant benefit improvements which could not be paid for up front. There have been no increases in the real unfunded liability. Therefore it is not surprising that there has been no increase in real benefits. Quite the contrary. There has been a decrease in real benefits.

CN has provided much irrelevant and misleading information.

Pensions and inflation. CN does not mention one of the two effects of inflation on a pension fund.

[Translation]

pouvons vous prouver que les augmentations que le CN aurait dû distribuer auraient pu être plus élevées.

Passons aux conclusions. Il ne fait aucun doute que la caisse de retraite du CN a été une source de gains inespérés pour le CN et une véritable catastrophe pour les retraités. Le CN a apparemment géré cette caisse sans la moindre conscience. Cela deviendra encore plus évident en examinant la déclaration préliminaire du CN.

Voici ce que nous en pensons. Page 1:

Les retraités du CN perçoivent une pension de retraite qui représente une plus grande partie de leur revenu d'avant la retraite que les employés de 17 des 23 sociétés considérées.

Cette indication est fallacieuse, puisque la pension de retraite fait partie de la rémunération totale. Le CN a-t-il fait une comparaison avec les autres éléments de la rémunération totale offerts par ces 23 sociétés?

De plus, une des sociétés considérées aurait pu être *International Nickel*. Le 5 avril 1985, *International Nickel* a annoncé que la société retirait 105 millions de dollars d'excédent d'une caisse de retraite. Ces 105 millions de dollars représentent environ 18,000\$ par membre du régime. Les retraités d'Inco perdent également beaucoup d'argent. Vous vous souviendrez peut-être, monsieur Dantzer, que les cadres supérieurs d'Inco avaient admis devant votre groupe de travail qu'ils ne pouvaient pas se permettre d'indexer les pensions de retraite.

Veillez également prendre note de l'éditorial du *Globe and Mail* que vous trouverez annexé à notre mémoire et dont j'ai déjà parlé.

L'allusion faite par le CN à certaines améliorations coûteuses et aux augmentations de salaire plus élevées que prévu est tout aussi absurde. Le CN, employeur bien informé, connaît parfaitement bien les effets sur les pensions de retraite de toute amélioration apportée ou de toute augmentation de salaire et procède donc aux rajustements qui s'imposent.

En 1985, nous avons 114,000 participants dont 47,000 retraités, alors qu'en 1962, 25,000 seulement de nos 115,000 membres étaient à la retraite. Cette affirmation donne à penser que les employés actuels subviennent aux besoins des retraités. Mais l'essence même d'une caisse de retraite, surtout lorsqu'une société a recours au principe de la rémunération totale, est que les employés financent collectivement leurs propres retraites.

Notre dette non provisionnée est passée de 395 millions de dollars en 1962 à 1,6 milliard de dollars en 1985. Or, les 395 millions de dollars en 1962 correspondent à 1,6 milliard de dollars en 1985. Notre dette non provisionnée résulte surtout des importantes améliorations apportées aux prestations et qu'il nous était impossible de payer dans l'immédiat. La dette non provisionnée n'a pas augmenté. Il n'est donc pas surprenant que les prestations réelles n'aient pas augmenté. Au contraire. Les prestations réelles ont diminué.

Le CN vous a donné beaucoup de renseignements trompeurs et qui n'ont rien à voir avec la réalité.

Les pensions de retraite et l'inflation. Le CN ne fait pas état d'un des deux effets que l'inflation a sur une caisse de retraite.

[Texte]

• 0930

The CN opening statement and brief recognize the decrease in purchasing power of the dollar brought on by inflation, but inflation also increases the number of dollars which are available. This increase in the number of dollars is brought about by the higher earnings rates which are a product of high inflation rates. So within a pension system there is a balance of sorts: more dollars of less value. By paying a basically fixed pension CN has loaded the cost of inflation, the decreased purchasing power of the dollar, on its pensioners. The benefit of inflation, more dollars due to higher rates of return, has been kept for the fund, and ultimately for Canadian National.

Once again CN compares its performance with the performance of other plans, both from total compensation considerations and from the record of other plans. This is a fallacious argument.

It is perhaps significant that CN gave relatively fair increases, a percentage of pension, until 1974, and then switched to a flat rate increase basis. This latter approach completely ignores the total compensation approach which CN espouses. Further, whether it was done deliberately or not, the flat rate approach makes CN look good by paying proportionately higher increases to people with small pensions while keeping down the costs. CN mixes its pension payments in with old age security and Canada Pension Plan, thus departing from the total compensation approach. An employee-sponsored pension should not be a social instrument. It is a means of saving for a retirement. Further, from the data provided it appears that no CN pensioners, even the lowest paid, and thus those with the biggest percentage increases, have received the pension they reasonably could have expected to receive.

Number 22, CN committed itself to some \$798 million for retroactive pension improvements. Of that amount, \$365 million, 46% of it, was committed to ad hoc adjustments for pensioners and \$433 million, 54%, to improvements for active members. CN's own figures show that pensioners are losing. Why should any member get an improvement while another is losing? Further, the 45% to active members is part of total compensation. Thus the \$433 million has been freed within the corporation for other uses.

Finally, if the \$365 million committed to retirees is to be charged to the fund then the earnings, above 4%, on their contributions must be used as an offset. CN does not address the issue of the earnings rate of the fund.

It is worth noting that CN mentions the costs of indexing and the costs of ad hoc increases but nowhere does it mention the costs of the basic pension. These costs have decreased dramatically because of the effects of high inflation.

[Traduction]

Dans sa déclaration liminaire et dans son mémoire, le CN fait état de la baisse du pouvoir d'achat engendrée par l'inflation, mais il ne faut pas oublier que l'inflation entraîne aussi un accroissement de la masse d'argent. Cette augmentation du nombre de dollars s'explique par les taux de rendement supérieurs qui eux sont issus des taux élevés de l'inflation. Il s'établit donc un genre d'équilibre dans un régime de pensions; c'est-à-dire plus de dollars de moindre valeur. En versant une pension essentiellement fixe, le CN passe le coût de l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat à ses pensionnés. Les avantages de l'inflation, à savoir le produit du taux de rendement supérieur du dollar vont donc au fonds de pension, c'est-à-dire au Canadien national même.

Ensuite, le CN compare sa performance à celle d'autres régimes sur le plan de l'indemnité globale et d'autres aspects, et c'est un argument fallacieux.

Il est sans doute révélateur que le CN accordait un pourcentage d'augmentation de ses pensions relativement juste jusqu'en 1974 et que, depuis, il n'octroie que des augmentations forfaitaires. Cela va complètement à l'encontre de la politique d'indemnité globale que préconise le CN. De plus, que ce soit voulu ou non, cette politique de hausse forfaitaire fait bien paraître le CN, puisqu'il verse des augmentations proportionnellement supérieures à ceux qui touchent de faibles pensions, tout en minimisant ses coûts. Le CN mêle son régime de pensions à celui de la Sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada, s'écartant ainsi de la politique d'indemnité globale. Un régime de pensions des employés ne doit pas être un programme social. Ce doit être un régime d'épargne-retraite. De plus, d'après les données que nous avons en main, aucun pensionné du CN, pas même le moins payé, c'est-à-dire celui qui touche le pourcentage d'augmentation le plus élevé n'a reçu la pension à laquelle il était raisonnablement en droit de s'attendre.

Numéro 22: Le CN a engagé quelque 798 millions de dollars à l'amélioration rétroactive des pensions. De cette somme, 365 millions de dollars, soit 46 p. 100 sont allés à des rajustements des pensions existantes, et 433 millions de dollars, soit 54 p. 100 sont allés à l'amélioration des pensions des membres actifs. Les données du CN montrent que les pensionnés sont perdants. Pourquoi certains employés devraient-ils voir leur régime amélioré alors que d'autres membres n'obtiennent rien de plus? En outre, le 45 p. 100 des fonds destinés aux membres actifs fait partie de l'indemnité globale. C'est donc dire que 433 millions de dollars peuvent être utilisés à d'autres fins.

Enfin, si les 365 millions de dollars destinés aux retraités sont imputables au fonds, c'est donc dire que le gain, au-delà de 4 p. 100 provenant de leurs cotisations doivent servir de compensation. Le CN ne parle pas du taux de rendement du fonds.

À noter que le CN fait état des coûts de l'indexation et des augmentations spéciales, mais pas du coût de base des pensions. Ces coûts ont diminué considérablement à cause de l'inflation élevée.

[Text]

An appreciation of the effects of inflation on the costs of providing pensions can be gained by considering the cost of an annuity. This is essentially what CN does: it provides an annuity calculated in a specific way. A method of expressing this as a percentage of salary was included in an article in the *Canadian Journal of Economics* for August 1984 by James Pesando, the well-known expert in the area of the effects of inflation on pensions. This method can be used to show the effect on costs of changes in benefits and of changes in the inflation rate. An example will show the usefulness of this approach. Rather than read through the example, I would like to have this opening statement accepted as part of your record so that the data is available for others who read your proceedings.

• 0935

All the changes or improvements made by CN resulted in less cost to CN than CN committed itself to when it established new contribution rates in 1966. Even increasing the benefit rate from 1.5% per year of service to 2% per year of service did not result in an increase in cost to CN. A 1975 retiree's pension costs CN less than, as we said, CN committed itself to pay in 1966. That is an indication of the powerful effect of inflation.

I am now moving to the conclusions at the bottom of page 15 on the CN's pensions and inflation. This analysis allows paragraph 33 of CN's opening statement to be put in context; that is:

Pension costs have to be viewed within the context of Canada's present social and economic situation. Challenges facing this country must be considered.

That is a CNR quotation.

Considering that CN's pension costs are part of a total compensation package, the statements are misleading. Considering how CN's pension costs have been reduced, the statements are outrageous. Who was it that said "patriotism is the last refuge of the scoundrel"? CN was warned indirectly by the task force on pension reform. CN received an additional warning by the testimony before the Standing Committee on Transport in June of 1984. Given those circumstances, we find it impossible to find words to describe our feelings about CN's action toward its former employees.

Concluding remarks: CN should have been able to index all pensions at a rate approximately equal to the difference between 4% and the earnings rate of the fund each year for retirees up to 1972, and at an adjusted rate for retirees after 1972. The difference between 4% plus the small percentage increases granted by CN and the actual earnings of the fund represent massive windfall gains to CN. The methods by which CN acquired over \$1 billion of fund assets is the subject of the crop of submissions you have received over the past few months. We again recommend strongly that the control of the pension plan and the pension fund be removed from the custody of CNR and CP Limited.

[Translation]

Pour avoir une bonne idée de l'effet de l'inflation sur le coût des pensions, il suffit de regarder le coût d'une rente. C'est essentiellement ce que le CN fait: il offre une rente qu'il calcule d'une façon bien particulière. Dans un article qu'il publiait dans le *Canadian Journal of Economics* du mois d'août 1984, James Pesando, spécialiste bien connu des questions de l'effet de l'inflation sur les pensions, décrit une méthode de calcul des coûts en fonction d'un pourcentage du salaire. Cette méthode peut servir à illustrer l'effet des changements d'indemnités et du taux d'inflation sur les coûts. Un exemple vous permettra de voir l'utilité de cette méthode de calcul, mais plutôt que de vous en faire la lecture, je voudrais que ma déclaration préliminaire soit consignée au compte rendu pour que d'autres puissent bénéficier de ces données à la lecture de vos délibérations.

Tous les changements ou améliorations apportés par le CN se sont traduits par des coûts moindres que les sommes auxquelles s'était engagé le CN lorsqu'il a établi ces nouveaux taux de cotisation en 1966. Malgré la hausse du taux d'indemnité de 1.5 p. 100 par année de service à 2 p. 100, les coûts du CN n'ont pas augmenté. La pension d'un retraité en 1975 coûte moins cher au CN que ce qu'il s'était engagé à payer en 1966. Cela illustre bien l'effet considérable de l'inflation.

Passons maintenant aux conclusions du CN concernant les pensions et l'inflation, à la page 16 de sa déclaration. Cette analyse permet de placer le paragraphe 32 de la déclaration préliminaire du CN dans son contexte:

Le coût du régime de retraite doit être examiné en tenant compte du climat social et économique qui prévaut au Canada et des enjeux pour notre pays.

C'est le CN qui a dit cela.

Étant donné que le coût des pensions du CN fait partie du programme d'indemnités globales, cette déclaration prête à confusion. Quand on sait que le coût des pensions du CN a diminué, cette déclaration est révoltante. Qui a dit que le patriotisme était le dernier refuge du scélérat? Le CN a été averti indirectement par le groupe de travail sur la réforme des pensions. Il a été averti en outre par le témoignage présenté en juin 1984 au Comité permanent des transports. Dans ces circonstances, il nous est impossible de trouver les mots pour décrire ce que nous ressentons à l'égard du CN et de la façon dont il traite ses anciens employés.

En conclusion, le CN aurait dû indexer toutes les pensions suivant un taux approximativement équivalent à la différence entre 4 p. 100 et le taux de rendement du fonds chaque année pour les retraités jusqu'en 1972, et suivant un taux rajusté pour les retraités après 1972. La différence entre 4 p. 100 plus le faible pourcentage d'augmentation consenti par le CN et le rendement réel du fonds représente des gains substantiels pour le CN. La façon dont le CN s'est bâti un fonds d'au-delà 1 milliard de dollars est à la source de la série de mémoires que vous avez reçus ces derniers mois. Nous recommandons fortement que le contrôle du régime de pensions et du fonds de pensions soit retiré du CN et du CP.

[Texte]

I will not attempt to read the newspaper clippings and the correspondence that are attached; they are in support of what has been read as the opening statement. Thank you, Mr. Dantzer.

The Chairman: Thank you, Mr. White. Do your colleagues have a statement to make at this time?

Mr. E. White: No. This opening statement is a condensation of what the three of us would have said if we had made independent statements.

The Chairman: Again I would like to thank you, Mr. White, and your colleagues. Certainly over the years I think you have been instrumental and have been a leader in bringing this whole matter of this discontent of CN pensioners to the Standing Committee on Transport. We appreciate all the work you have done; it has certainly been considerable. If you do not mind, we will now open the matter for questioning. Mr. Benjamin.

• 0940

Mr. Benjamin: Just a small point. I get the impression, Mr. White, that you are objecting to the change from percentage increases to flat-rate increases. Is that your position?

Mr. E. White: No, I am not really objecting to it. I am just pointing out that it was done presumably to be helpful to those people who were getting a very small pension. And unquestionably it was helpful. But I would like it understood that without any doubt CNR did not pay out any additional money. If they paid out additional money to some pensioners, they paid out less money to others. It was a matter of levelling off the pension payments, not a matter of increasing the total pension package paid.

Mr. Benjamin: I take it also, then, that you are advocating that for those on the low end of the scale, the retirees prior to 1971 or 1972, there should be some kind of a mix to provide them with some catch-up . . .

Mr. E. White: That is right.

Mr. Benjamin: —to those who are on much higher pensions; who retired, say, after 1975 or thereabouts. You would like to see higher increases for those at the low end, who have been retired the longest, I take it.

Mr. E. White: Yes. That certainly must be done. We have no access to the records. We are not in a position to make specific recommendations. But we feel your committee is in a position to demand the production of figures and to find out exactly where the situation is and exactly how much money has been earned by the company. Unquestionably it is massive; and it has been effectively concealed for a great many years. No one knew it was there until we submitted our report of May 28, 1984.

We anticipate that once the moneys are transferred to new trustees, actuaries will recommend that affordable pensions be paid to everybody. I would think the actuaries, or your committee, or a government committee, should have some

[Traduction]

Je ne vous lirai pas les coupures de journaux et la correspondance ci-jointes; elles ne font que renforcer la déclaration préliminaire que je viens de vous présenter. Merci, monsieur Dantzer.

Le président: Merci, monsieur White. Vos collègues auraient-ils une déclaration à faire aussi?

M. E. White: Non. La déclaration que je viens de vous faire est un résumé de ce que chacun de nous trois aurait dit si nous avions pris la parole individuellement.

Le président: Je tiens à remercier de nouveau M. White et ses collègues. Cela fait des années que vous cherchez à faire comprendre au Comité permanent des transports le mécontentement des pensionnés du CN. Nous reconnaissons tout le travail que vous avez fait; un travail certes considérable. Maintenant, si vous le voulez bien, nous passerons aux questions. Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Une petite question seulement. J'ai l'impression, monsieur White, que vous n'êtes pas d'accord avec les augmentations forfaitaires plutôt que procentuelles. Est-ce bien votre position?

M. E. White: Non, ce n'est pas que je ne suis pas d'accord. Je vous fais remarquer que les augmentations forfaitaires étaient supposées aider ceux qui touchaient des pensions très faibles. Et cela a sans doute aidé. Mais je veux qu'il soit bien compris que cela n'a rien coûté de plus au CN. Si le CN a versé plus d'argent à certains pensionnés, il en a versé moins à d'autres. On a donc équilibré le paiement des pensions, sans que le programme coûte plus cher.

M. Benjamin: Je présume alors que vous préconiserez en outre un régime spécial pour ceux qui sont au bas de l'échelle, c'est-à-dire les retraités d'avant 1971 ou 1972, pour qu'ils puissent rattraper . . .

M. E. White: C'est exact.

M. Benjamin: . . . ceux qui touchent une pension beaucoup plus élevée; c'est-à-dire ceux qui ont pris leur retraite après 1975 environ. Vous aimeriez qu'on donne des augmentations plus élevées à ceux qui sont au bas de l'échelle, à ceux qui sont à la retraite depuis le plus longtemps.

M. E. White: Oui. C'est absolument nécessaire. Nous n'avons pas accès aux dossiers. Nous ne sommes pas en mesure de faire des recommandations précises. Mais nous croyons que votre Comité peut exiger des chiffres et déterminer exactement quelle est la situation et combien d'argent précisément la compagnie a gagné. Les sommes sont sans conteste considérables; et c'est un secret bien gardé depuis de nombreuses années. Personne n'était au courant de la situation avant que nous ne présentions notre rapport du 28 mai 1984.

Nous prévoyons que lorsque les fonds auront été transférés à de nouveaux mandataires, les actuaires recommanderont que des pensions raisonnables soient versées à tout le monde. J'oserais croire que les actuaires, ou votre Comité, ou un autre

[Text]

discretion in instructing the actuaries to treat the older pensioners possibly differently from on a percentage basis, because a 50% increase on a \$30 pension does not mean anything. It would mean a great deal on pensions they are now paying of \$2,000 and \$2,500 a month. That is the type of pension that is being paid to running trades people today.

Mr. Arthur J. Campbell (Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation, Canadian Railways Employees' Pension Association): Just on the figuring we have done, looking at what has happened to pensions and pensioners over the last 25 years, it is very evident that if CN had paid the pensions they should have paid—that is, put money into the pot in accordance with their 4% valuation, since that was the valuation rate at the time these people worked for CN—if they had operated on that basis, then there would be enough money in the pot to pay all pensioners—low end, high end—the pension they should have got. From our figures, and trying to compare with what CN have paid and what they should have paid, nobody within the CN pension system has got the pension he should have got. So all the flat-rate increase did was to make CN look good. It made it look as if they were favouring the people at the lower end. They were favouring the lower end, but they were still taking from those people. It is like taking away \$70 and giving back \$60.

Mr. Benjamin: Since Canadian Pacific has voluntarily agreed to appear before this subcommittee, have you done any analysis on their pension plan?

Mr. E. White: Yes. The answer is that we have concentrated on Canadian Pacific during the last six or eight months, and we have done a fantastic amount of work on their financial statements.

• 0945

We have the Canadian Pacific financial statements right back to 1942, and they have always produced their statements showing the revenue from the three sources and the payments out. They show the actual figures each year, and then they show cumulative totals from the beginning of the pension fund, and that has been extremely helpful to us in determining what they have done.

The answer is that we have done a fantastic amount and it has been sent to the standing committee before your subcommittee was formed. It was done on April 18 of this year.

Mr. Benjamin: This one does not say "CP" on it, but I guess that is the one that is dated April 18; this thick one here. That has "CP" on it.

Mr. E. White: Yes, that is right.

Mr. Benjamin: Okay. Sorry; I have not had a chance to go over it yet.

[Translation]

comité du gouvernement puisse demander aux actuaires de prévoir un régime différent pour les pensionnés plus anciens, parce qu'une augmentation de 50 p. 100 d'une pension de 30\$ ne représente pas grand chose. Mais pour des pensions de 2,000\$ et de 2,500\$ par mois, c'est considérable. Et c'est le genre de pensions que touchent les hommes de métier aujourd'hui.

M. Arthur J. Campbell (comité des employés et pensionnés sur l'inflation, Association du régime de pensions des employés des chemins de fer canadiens): Seulement d'après les calculs que nous avons faits, en examinant la situation des pensions et des pensionnés au cours des 25 dernières années, il est évident que si le CN avait payé les pensions qu'il aurait dû payer—c'est-à-dire que s'il avait versé les 4 p. 100 dans le fonds, conformément au taux établi alors que ces gens-là étaient au service du CN—si la compagnie avait suivi cette politique, la caisse serait suffisamment bien garnie pour permettre de verser à tous les pensionnés, ceux au bas de l'échelle comme ceux d'en haut, la pension à laquelle ils avaient droit. D'après nos chiffres, si l'on compare ce que le CN a versé en pension et ce qu'il aurait dû verser, aucun pensionné de la compagnie n'a reçu la pension à laquelle il avait droit. L'augmentation forfaitaire a eu pour seul effet de permettre au CN de faire bonne figure. Elle donnait l'impression que la compagnie favorisait les pensionnés au bas de l'échelle. Elle les favorisait, oui, mais elle les jouait quand même. C'est comme si elle leur prenait 70\$ et leur en remettait 60\$.

M. Benjamin: Vu que le Canadien Pacifique a consenti volontairement à comparaître devant le Sous-comité, avez-vous analysé son régime de pensions?

M. E. White: Oui. En fait, au cours des six ou huit derniers mois, nous avons centré nos efforts sur le Canadien Pacifique et nous avons analysé en profondeur ses états financiers.

Nous avons les états financiers du Canadien Pacifique depuis 1942, et ils montrent toujours les revenus provenant des trois sources ainsi que les dépenses. Nous avons les chiffres réels pour chaque année, puis le total cumulatif depuis l'établissement du régime de pensions, et cela nous a beaucoup aidés à déterminer ce que la compagnie a fait.

Nous avons donc fait un travail énorme qui a abouti à un rapport que nous avons envoyé au Comité permanent avant que votre Sous-comité ne soit créé. Le rapport a été envoyé le 18 avril dernier.

M. Benjamin: Le document que j'ai ici ne dit pas «CP», mais je suppose que c'est ce volumineux rapport qui est daté du 18 avril. Celui-là est marqué «CP».

M. E. White: Oui, c'est bien ça.

M. Benjamin: Bon. Eh bien, je m'excuse, je n'ai pas encore eu la chance de le lire.

[Texte]

Have we any date when CP is going to be appearing before us, Mr. Chairman?

The Chairman: Not that I am aware of.

Mr. Benjamin: I see. Thank you.

The Chairman: Gentlemen, would you like to comment briefly on the CN pension committee, on the role they play?

Mr. E. White: They are in exactly the same position as the labour union leaders. They too have been kept in the dark. We have supplied to all of the labour members on the CN Pension Board copies of our submission of May 28, 1984. They have gone to all of those people, and they were really very, very much surprised to find out that the company had been effectively concealing all of this information from the pension board members and from the labour unions. That is a question I would like to see you direct towards those people if you can ever get them to appear in front of you.

The Chairman: Mr. Cochrane.

Mr. Cochrane: Just a few questions, if I could.

You mentioned earlier, Mr. White, your actuaries. Who is the actuarial firm that does the work for you?

Mr. E. White: It is The Wyatt Company. It is an international actuarial firm, but previous to about three years ago it was Farrant and Company. Farrant and Company amalgamated with The Wyatt Company, but we still deal with Mr. Farrant. He is our personal actuary and adviser.

Mr. Cochrane: I presume members of the association pay a fee . . .

Mr. E. White: Yes.

Mr. Cochrane: —to join and that pays the actuarial company's salaries and so on?

Mr. E. White: That is right.

Mr. Cochrane: You made a statement on page 2 where you said that since you retired in 1973 your pension was three times as large as the average pension then being paid. You are saying that your fellow workmen are receiving pensions with benefits three to four times as large as the pension you received. Is that referring to people who are now going out on pension for CN?

Mr. E. White: That is correct.

Mr. Cochrane: Because obviously their contributions would have been higher over those years and their average yearly income would have been higher, should they not logically make some more money on pension?

Mr. E. White: Yes, it is logical that they paid more in so they should get more, but with this pension set up the way it is they are going to receive a fixed pension for life. Just as CNR has made a lot of money on the pensioners during the last 30 or 40 years, just as they are making a lot of money on those of us who retired in the last 10 or 15 years, or the last 5 years, they will do the same on future ones because of this business of establishing a pension fund and paying fixed pensions for life.

[Traduction]

Savons-nous quand nous devons rencontrer le CP, monsieur le président?

Le président: Autant que je sache, aucune date n'a été fixée.

M. Benjamin: Je vois. Merci.

Le président: Messieurs, voudriez-vous nous parler brièvement du comité des pensions du CN, du rôle qu'il joue?

M. E. White: Le comité est exactement dans la même situation que les dirigeants syndicaux. Lui aussi a été laissé dans l'ignorance. Nous avons envoyé une copie de notre mémoire du 28 mai 1984 à tous les syndiqués membres du comité des pensions du CN. Ils ont été vraiment très surpris de voir que la compagnie avait caché toutes ces informations aux membres du comité des pensions et des syndicats. C'est une question que j'aimerais que vous posiez directement aux représentants de la compagnie, si jamais vous réussissez à les faire comparaître.

Le président: Monsieur Cochrane.

M. Cochrane: Quelques questions seulement, si vous me permettez.

Tout à l'heure, monsieur White, vous avez parlé de vos actuaires. Quel est le bureau d'actuaire qui travaille pour vous?

M. E. White: C'est la firme *The Wyatt Company*. C'est une compagnie internationale, mais il y a environ trois ans, nous faisons affaire avec *Farrant and Company*. Les deux compagnies se sont fusionnées, mais nous faisons toujours affaire avec M. Farrant. Il est notre actuaire et conseiller personnel.

M. Cochrane: Je présume que les membres de l'association paient un droit . . .

M. E. White: Oui.

M. Cochrane: . . . un droit d'adhésion qui permet de payer notamment les honoraires de la compagnie d'actuariat?

M. E. White: C'est bien ça.

M. Cochrane: À la page 2 de votre déclaration, vous dites que depuis que vous avez pris votre retraite en 1973, votre pension est trois fois plus élevée que la pension moyenne à cette époque-là. Vous dites que vos compagnons de travail touchent une pension trois à quatre fois supérieure à la vôtre. Vous voulez dire les employés qui prennent maintenant leur pension du CN?

M. E. White: C'est exact.

M. Cochrane: Mais puisqu'ils ont évidemment payé des cotisations plus élevées durant ces années-là, et puisque leur revenu annuel moyen était sans doute supérieur, n'est-il pas logique que leur pension soit plus grosse?

M. E. White: Oui, c'est logique qu'ils touchent une plus grosse pension s'ils ont payé plus de cotisations, mais le régime étant ce qu'il est, ils recevront une pension fixe à vie. Le CN a fait beaucoup d'argent sur le dos des pensionnés au cours des 30 ou 40 dernières années, il en fait encore beaucoup sur le dos de ceux qui sont à la retraite depuis 10 ou 15 ans, même depuis cinq ans, et il continuera d'en faire sur les autres à l'avenir

[Text]

[Translation]

parce qu'il a établi un fonds de pension et qu'il paie des pensions fixes à vie.

• 0950

In other words, it was obliging all persons who retire on pension to absorb all the defects or bad effects of inflation while allowing the company to benefit from higher interest rates on investments, higher dividends, higher rents, higher capital gains. They do all those things, and the company makes an absolutely fantastic killing, and the pensioners all wind up on welfare. Now, I say that system is a farce. CNR knows it is a farce, and so does Canadian Pacific. All they do is say: Well, it is a phenomenon; we cannot understand it, there is really nothing we can do about it.

There is something they can do about it; that is, make it their business that the higher earnings are passed on to the people whose money earned those higher earnings. They are not doing that; they are retaining that for themselves. This is why I say they are callous and they have no consideration whatsoever for the pensioners.

If the situation can change in a ratio of 10:1 over a period of 13 or 14 or 15 years, that I suggest is ample evidence that the pension system is a farce and that nobody who retires has any security. To have security, all we need is an indexed pension. The employees are willing to pay for an indexed pension. But for 30 or 40 years, for the last 20 years CNR and CPR refused to discuss indexation with anybody.

Mr. Cochrane: So at the negotiating table that was never a topic they would entertain.

Mr. E. White: The company will not discuss it; it is not a negotiable item. It is their *modus operandi* to rip off pensioners and pension funds, and they are doing it with malice aforethought.

Mr. Cochrane: Apparently in 1972 or 1973 there was a withdrawal of services by the employees over pensions. What year was that?

Mr. E. White: As far as I am concerned there never was a withdrawal.

Mr. Cochrane: Was it not a major issue in one of the negotiations?

Mr. E. White: No.

Mr. Cochrane: Okay.

Mr. Campbell: May I make one comment, please? It is just one comment on your original question about the difference in pension between a person retiring now and Earl's pension. If CN had been paying the pension they should have been paying, the only difference between Earl's pension today and the pension for the man who replaced him would be the productivity improvements in that time.

Mr. Cochrane: Yes. Mr. White, you have made some statements that are pretty inflammatory. CN obviously must have discussed these with you at some point in time.

Mr. E. White: No.

Autrement dit, la compagnie faisait subir à ses retraités tous les inconvénients de l'inflation alors qu'elle profitait des taux d'intérêt plus élevés sur ces placements, des dividendes, des loyers et une plus-value supérieurs. La compagnie fait donc des affaires absolument fantastiques pendant que les pensionnés, eux, doivent recourir à l'assistance sociale. Pour moi, le système est absurde. Le CN le sait, et le Canadien Pacifique aussi. Ils se contentent simplement de dire que c'est un phénomène qui s'explique mal et qu'ils n'y peuvent rien.

Mais ils y peuvent quelque chose: ils peuvent augmenter la part de ceux dont l'argent a servi à réaliser ces gains. Mais ils ne le font pas; ils gardent tout cela pour eux. C'est pourquoi je dis qu'ils sont sans coeur et qu'ils n'ont aucune considération pour les pensionnés.

Si la situation peut changer et permettre un rapport de 10 contre 1 sur une période de 13 ou 14 ou 15 ans, c'est la preuve que le régime de pensions est une absurdité et qu'aucun retraité n'a de sécurité. Tout ce dont nous avons besoin pour avoir de la sécurité, c'est d'une pension indexée. Les employés sont prêts à payer ce qu'il faut pour une pension indexée. Mais depuis 30 ou 40 ans, depuis les 20 dernières années, le CN et le CP refusent de parler d'indexation.

M. Cochrane: C'est donc un sujet qu'on a toujours refusé de discuter à la table de négociations.

M. E. White: La compagnie ne veut pas en parler; ce n'est pas négociable. Elle a pris l'habitude de voler les pensionnés et les fonds de pensions, et elle le fait impunément.

M. Cochrane: En 1972 ou en 1973, n'y a-t-il pas eu interruption de service par les employés à cause des pensions? En quelle année cela s'est-il produit?

M. E. White: En autant que je sache, cela ne s'est jamais produit.

M. Cochrane: Cela n'a-t-il jamais été l'une des grandes revendications à la table de négociations?

M. E. White: Non.

M. Cochrane: Très bien.

M. Campbell: Puis-je faire un commentaire, s'il vous plaît? C'est au sujet de votre première question concernant la différence entre la pension de Earl et celle de quelqu'un qui prend sa retraite maintenant. Si le CN avait versé la pension qu'il devait payer, la pension de Earl aujourd'hui et celle de celui qui l'a remplacé n'auraient pour différence que le montant imputable à l'amélioration de la productivité.

M. Cochrane: Oui. Monsieur White, vous avez fait des déclarations assez incendiaires. Le CN a dû sûrement discuter de ces questions avec vous à un moment donné.

M. E. White: Non.

[Texte]

Mr. Cochrane: They just let you go about saying what you want, and never respond?

Mr. E. White: That is correct. They have the legal right to take me to court if I make any statements that are untrue. But the truth of the statement is your protection and your defence against a libel suit. I am not the slightest bit concerned about a libel suit from CN or CP. You say my statements are inflammatory. Well, maybe they seem to be, but I assure you that they are true statements and I can back them up in court.

I have never been communicated with by any officers in the CNR or CPR in the top echelon. They just will not recognize me. I do not mind that, because I do not recognize them. I do not send them copies of our submission to your committee. I am under no obligation to do. As far as I am concerned, if in the lobby I find some sneak-thief got his hand into my pocket and took some of my money, and I discovered it, I would do something about it. If he was too big for me, I would just write a letter to the police. But if I made a report on a person I caught taking money out of my pocket, I would be under no obligation whatsoever to send a copy of my report to the police department to the person who took the money out of my pocket, or tried to. Now, this situation is comparable. Somebody is taking our purchasing power out of our pay-cheques—and that is all of us—and on unindexed pensions the trustee is making a fantastic killing. They know what they are doing and this is why they will not discuss indexation with the labour unions.

• 0955

As far as I am concerned, I know who is removing my purchasing power from my pension cheque. I am well aware of who they are, but I have not discussed it with them. I am discussing it with you, and I am asking you to do something about these people—remove them completely out of the picture. That was recommended by Dr. Noel A. Hall in 1976. It is even more important today. The situation has deteriorated considerably. Inflation is much worse. The prospects for the future are not very bright.

Mr. Cochrane: You mentioned taking them completely out of the picture. I guess one of the recommendations you would like to see is that there be a new board of trustees established with regard to the CN Pension Fund, the investment and the disbursements thereof, representing, I presume, your organization, other CN pension associations, as well as union and management. Is that the basic line of one of the recommendations?

Mr. E. White: Yes, that is the basic one.

Mr. Cochrane: I have looked at the information I have received and a presentation that we received from the investment division and also your comment in your brief, that the investments over the last three years averaged 15.1%. Would that involve removal of the investment division as well, or would that become an appendage of the new board of trustees in your concept?

[Traduction]

M. Cochrane: Ils vous laissent tout simplement dire ce que vous voulez, sans jamais vous répondre?

M. E. White: Exactement. La compagnie peut légalement m'amener en Cour si je fais des déclarations qui ne sont pas vraies. Mais la véracité de mes propos est ce qui me protège contre toute poursuite en diffamation. Je n'ai absolument aucune crainte de poursuites en diffamation de la part du CN ou du CP. Vous dites que mes déclarations sont incendiaires. Peut-être, mais je puis vous assurer qu'elles sont vraies et que je peux les défendre en Cour.

Jamais aucun cadre supérieur du CN ou du CP n'a communiqué avec moi. Ils ne veulent absolument pas me reconnaître. Cela ne me dérange pas, parce que je ne les reconnais pas moi non plus. Je ne leur envoie pas de copies du mémoire que nous vous avons présenté. Rien ne m'y oblige. En fait, si je prenais quelqu'un à me voler, à me faire les poches, je réagis. Si le voleur avait un physique trop imposant, j'écris simplement une lettre à la police. Mais rien ne m'obligerait à envoyer une copie de mon rapport à la police à la personne qui a tenté de me voler ou qui m'a dérobé. C'est la même chose ici. Quelqu'un est en train de miner notre pouvoir d'achat, à même notre chèque de paie à tous, à même nos pensions non indexées, et ce quelqu'un fait des affaires d'or. Il est conscient de ce qu'il fait, et c'est pourquoi il refuse de discuter d'indexation avec les syndicats.

Moi, je sais qui me prend mon pouvoir d'achat à même mon chèque de pension. Je sais très bien qui c'est, mais je n'en ai pas discuté avec lui. J'en discute avec vous, et je vous demande de faire quelque chose; c'est-à-dire le sortir complètement du tableau. C'est ce que le docteur Noël A. Hall a recommandé en 1976. C'est encore plus important de le faire aujourd'hui. La situation a dégénéré considérablement. L'inflation est encore plus élevée. Les perspectives ne sont pas très encourageantes.

M. Cochrane: Vous avez dit qu'il fallait sortir la compagnie complètement du tableau. Vous recommanderiez donc pour la gestion du fonds de pensions du CN, pour les investissements et les débours, que soit établi un nouveau conseil d'administration représentant, je présume, votre organisation, d'autres associations des pensions du CN, de même que le syndicat et la direction. Est-ce l'une des principales recommandations que vous feriez?

M. E. White: Oui, c'est la principale.

M. Cochrane: D'après l'information que j'ai obtenue, d'après l'exposé que nous avons reçu de la division des placements et d'après votre mémoire, les placements au cours des trois dernières années ont rapporté en moyenne 15.1 p. 100. Voudriez-vous voir disparaître aussi la division des placements, ou ferait-elle partie du nouveau conseil d'administration?

[Text]

Mr. E. White: It would remove the entire CNR organization and the entire CPR organization. These people have been running these funds for CN for 50 years and for CPR for 48 years. As far as we are concerned, we have no confidence whatsoever in those people changing their attitude or becoming people in whom we could have trust. We want an independent trust company, or companies, to control these funds, and we want an independent actuary on the board to advise the trust company the extent to which they can pay pensions on an affordable basis. We are not asking for any special concessions. We want affordable pensions paid to us out of our pension funds, and we do not want anybody interfering with it, such as CNR and CPR have been doing.

• 1000

Mr. Cochrane: So what you would like to see, ideally, is that full indexation equal to the rate of investment income, less the 4%, would be paid to all pensioners currently on pension.

Mr. E. White: Yes.

Mr. Cochrane: Or make an adjustment from 1972 on, I understand.

Mr. E. White: There should be an adjustment for those who retired 15, 20, and 25 years ago who have pensions that are ridiculously small.

Mr. Cochrane: Similar to an ad hoc flat rate increase as opposed to a percentage?

Mr. E. White: I would leave that to actuaries to say precisely how it should be done. I would like Mr. Campbell to add a few words to that.

Mr. Campbell: You mentioned 1972. I think somewhere we mentioned about some adjustment for people who retired after 1972. That is when CN essentially went from 1.5% per year of service to 2%. So they got "a bigger pension" to start off with.

Mr. Cochrane: From 1972 on.

Mr. Campbell: Yes. Actually, it was in two steps that it went on, so people from 1975 on really got the 2%. But in doing the figures on it, they did not get a very good pension because of the high inflation from 1970 to 1975 and from 1975 to 1982.

Mr. Cochrane: There are two concepts here. I have often heard it stated that there is a difference between the moral obligations and the legal obligations of the employer. Are you making your statements based upon the moral obligations of the employer; in other words, are they living up to the letter of the law as far as the contract is concerned, as far as what you bargained for and what you received as an employee and eventually as a pensioner?

Mr. E. White: I am sorry, I cannot give you an adequate answer on that. We do not know what their legal obligations are, and we cannot find out. This is a tightly held secret. Now then, you people are in a position such that you could demand to know exactly what the basis is upon which they are paying

[Translation]

M. E. White: Je ferais disparaître toute l'organisation du CN et du CP. Ces gens-là gèrent les fonds du CN depuis 50 ans et ceux du CP depuis 48 ans. Nous ne croyons absolument pas que les gens puissent changer d'attitude, qu'ils puissent changer au point de mériter notre confiance. Nous voulons qu'une compagnie de fiducie ou plusieurs compagnies de fiducie indépendantes contrôlent ces fonds, et nous voulons qu'un actuaire indépendant de la Commission conseille la compagnie de fiducie sur les pensions qui peuvent être payées raisonnablement. Nous ne demandons pas de concessions particulières, nous voulons qu'on nous paye des pensions raisonnables, compte tenu de notre fonds de pension, et nous ne voulons pas que quelqu'un d'autre s'en mêle, comme le CN et le CP l'ont fait.

M. Cochrane: Par conséquent, l'idéal serait l'indexation totale sur le revenu tiré des investissements, moins 4 p. 100, pour tous les retraités actuels.

M. E. White: Oui.

M. Cochrane: Ou alors, un ajustement à partir de 1972.

M. E. White: Un ajustement est nécessaire pour ceux qui ont pris leur retraite il y a 15, 20 et 25 ans et dont les pensions sont ridicules.

M. Cochrane: Une augmentation globale plutôt qu'un pourcentage?

M. E. White: Cela dépendrait des actuaires, et j'aimerais maintenant que M. Campbell ajoute quelques mots.

M. Campbell: Vous avez parlé de 1972. Quelque part, nous parlons d'un ajustement pour les gens qui ont pris leur retraite après 1972. À cette époque, le CN est passé d'un taux de 1.5 p. 100 par année de service à un taux de 2 p. 100. Autrement dit, ces gens-là ont commencé avec une «plus grosse pension».

M. Cochrane: À partir de 1972.

M. Campbell: Oui. En fait, le changement s'est effectué en deux étapes et le 2 p. 100 ne s'est vraiment appliqué qu'en 1975. Cela dit, ils n'ont pas eu des pensions tellement intéressantes à cause de l'inflation qui était très élevée de 1970 à 1975 et de 1975 à 1982.

M. Cochrane: Il y a deux principes qui entrent en ligne de compte; j'ai souvent entendu parler d'une différence entre les obligations morales et les obligations légales de l'employeur. Est-ce que vous parlez en vous fondant sur les obligations morales de l'employeur? Autrement dit, est-ce que l'employeur respecte la lettre de la loi, est-ce que ce que vous avez obtenu comme employé et comme retraité correspond à ce que vous aviez négocié?

M. E. White: Je suis désolé de ne pouvoir vous donner une réponse satisfaisante. Nous ne connaissons pas les obligations légales de l'employeur, nous ne pouvons pas en prendre connaissance. C'est un secret jalousement gardé. Cela dit, vous pourriez, vous, exiger de connaître les termes exacts. Nous

[Texte]

these. We think they are probably doing everything legally. We cannot nail them for any legal improprieties.

As for keeping books on a book-value basis, and in effect concealing hundreds and hundreds of millions of dollars for each company, I suspect that is not illegal; I do not know. We are not investigating the reasonableness of employing a firm of lawyers to sue them; we do not have that kind of money. We do not think it is a proper approach. We are approaching Parliament. We are here as lobbyists; we are putting the thing on the desk for you. We believe in the principles of fair play and democracy, and through those, and through you, and through the other committees, we feel that justice can and will prevail.

Mr. Cochrane: So you have never pursued with the Superintendent of Insurance that living up to the obligations of the Pension Benefits Standards Act and so on . . .

Mr. E. White: Oh, yes, I have been to the Superintendent of Insurance. All of the information they have is confidential. He is very sorry he cannot give me anything. I cannot get a copy of the report they filed on my money; I cannot get a copy of the actuarial report. All of these things are confidential. And the same applies to the Deputy Minister of National Revenue. There have been circulars in respect to how companies must handle the funds and how they must report them. They cannot pay out surpluses to the pensioners. The pensioners' money earns large surpluses, and they have regulations in there that say that, on a defined benefit plan, that money cannot be paid to the pensioners.

• 1005

So these companies are very, very willing to live up to the law of the land, and that presumably is supposed to be a law. But it is not a law passed by Members of Parliament; it is done by bureaucrats and bureaucracies in Ottawa, and they are making it possible, by co-operating with CNR and CPR, to allow them to do a very efficient job of scalping our pension funds and our pensioners.

Mr. Campbell: Could I make a comment in here?

The Chairman: Yes, certainly.

Mr. Campbell: From our committee point of view, we did talk to some public servants on that issue, as to what was allowable under the Pension Benefits Standards Act. According to these people—and this is both in Ottawa and in Toronto, the Ontario people—they could require companies effectively to index pensions; at least, to pay to pensioners earnings over the basic funding rate of the plan. But they told me I was going to have to get a political decision on that one, that they were not going to do it on their own.

The other part of the question is: When we take a look at the legal aspects, can we sue the companies? The lawyers we talked to on that score said certainly there is a case to be made, and that one thing we should talk about is that there is nothing to say that what the company is doing is legal or illegal until you go to court.

[Traduction]

pensions qu'ils doivent rester dans la légalité, nous ne réussissons pas à les convaincre d'irrégularités légales.

Quant à la tenue des livres, j'ai l'impression que ce n'est pas illégal de cacher des centaines et des centaines de millions de dollars pour chaque compagnie, je ne sais pas. Nous n'envisageons pas de retenir les services d'une firme d'avocats pour les poursuivre, nous sommes loin d'avoir suffisamment d'argent. De toute façon, ce n'est pas la bonne méthode. Nous nous adressons au Parlement. Nous sommes un groupe de pression, nous venons vous soumettre ces dossiers. Nous sommes convaincus des mérites du *fairplay* de la démocratie, et c'est au nom de ces principes, et par votre entremise et celle d'autres comités, que nous espérons voir justice faite.

M. Cochrane: Vous n'avez jamais contacté le surintendant des assurances au sujet de la Loi sur les normes des prestations de pension, etc . . .

M. E. White: Mais certainement, j'ai vu le surintendant des assurances. Toutes les informations qu'il possède sont confidentielles. Il est désolé, mais il ne peut rien me donner. Impossible d'obtenir le rapport qui a été déposé au sujet de mon argent, pas plus que le rapport actuariel. Tout cela est confidentiel. Même chose pour le sous-ministre au Revenu national. Des circulaires expliquant comment les compagnies doivent administrer les fonds et les rapports qu'elles doivent présenter ont été distribuées. Elles ne peuvent pas verser les excédents aux retraités. Or, l'argent des retraités produit d'énormes excédents mais, d'après leurs règlements, lorsqu'il s'agit d'un plan défini, cet argent ne peut être versé aux retraités.

Dans ces conditions, ces compagnies ne sont que trop disposées à respecter la loi, ou ce qui en tient lieu. Mais ce n'est pas une loi qui a été adoptée par les députés au Parlement, elle vient des bureaucraties et des administrations d'Ottawa qui réussissent très bien, en coopération avec le CN et le CP, à escroquer nos pensions et nos retraités.

M. Campbell: Vous permettez?

Le président: Oui, certainement.

M. Campbell: Les membres de notre comité ont eu l'occasion de parler avec des fonctionnaires de ce qui est autorisé par la Loi sur les normes des prestations de pensions. D'après eux, et ce sont des gens d'Ottawa et aussi de Toronto, du gouvernement provincial, on pourrait exiger que les compagnies indexent les pensions, ou du moins versent aux retraités les gains qui dépassent le taux de financement de base. Ils m'ont dit également que cela ne se ferait pas fait à moins d'une décision politique.

Il y a un autre aspect à la question: compte tenu des aspects juridiques, est-il possible de poursuivre ces compagnies? Les avocats auxquels nous avons parlé de ce problème nous ont dit que c'était une bonne cause, et que rien ne prouvait la légalité ou l'illégalité de la position de la compagnie tant que la cause n'était pas soumise à un tribunal.

[Text]

Mr. Cochrane: But you have not contested it from the legal side. You are contesting it mainly from the moral side of your money and the investment and what comes back.

Mr. Campbell: I think Earl has put it down in the same way we have, saying that what we are doing is trying to convince you, as parliamentarians, to try to sort out the mess. We do not have the funds to go to court, to try to do it through the legal process.

Mr. Cochrane: Thank you. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Robichaud.

Mr. Robichaud: Thank you, Mr. Chairman

On the very first page you mention goodwill, and you say at a particular place: "CN Management have sponsored a group known as the National Council of CN Pensioners Associations". Just what do you mean by "sponsored"?

Mr. E. White: They provide them with free meeting hall space, usually in the railway stations in all the principal cities, and there is no charge for this; it is a free gift from Canadian National. Canadian Pacific is presently setting up a similar organization to provide their people with free meeting room space.

But while they are doing that, Canadian National Railway has made the surplus earnings that really are the property of pensioners, and they amount to \$13,350 per pensioner of Canadian National Railway. If you divide it into a monthly basis, this means that the cost to every pensioner of the Canadian National is \$139 a month, and for that we get free meeting room space. But we do not get a Christmas dinner; we do not get anything except free meeting hall space, and that has been given to us very generously by CNR.

This National Council of CN Pensioners Associations is the only organization recognized by Canadian National Railway. They are right in there on the ground floor. They prepared a brief and they submitted it to your association about six weeks ago, and we discovered yesterday when we finally got the CNR submission that the CNR made substantially the same submission themselves. These people are running interference for CPR and they are advocating a system that would be quite beneficial to CNR.

I would like Mr. Campbell to go ahead and explain to you precisely what it is. Would you do that?

• 1010

Mr. Campbell: Yes. In the National Council's brief to your committee, they made a recommendation for indexing of pensions. And that recommendation was that there should be a triggering at 20% increase in CPI. So the pensioner has to absorb 20% loss in his purchasing power before indexing comes in. Then indexing comes in as 60% of the CPI thereafter. As a little bonus, they ask that the spousal allowance, which is now 50%, increase to 60%. To say the least, what they have asked for is pathetic. Again, we costed that based on... If in 1966 that had been put in and the benefit rate had been 2%, which it is now, that formula would have resulted in less cost to CN

[Translation]

M. Cochrane: Mais, juridiquement parlant, vous n'avez pas contesté cette position. Vous vous réclamez surtout de l'aspect moral de la question, compte tenu de votre argent et des revenus tirés des investissements.

M. Campbell: Earl l'a expliqué dans les mêmes termes que nous, nous sommes ici pour essayer de vous convaincre de jeter un peu de lumière sur ce désastre. Nous n'avons pas assez d'argent pour aller en cour, pour suivre les voies judiciaires.

M. Cochrane: Merci. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Robichaud.

M. Robichaud: Merci, monsieur le président.

A la première page, vous parlez de bonne volonté, puis vous dites: «la direction du CN a parrainé un groupe connu sous le nom de Conseil national des associations des retraités du CN». Qu'est-ce que vous entendez par «parrainé»?

M. E. White: Le CN met à leur disposition une salle de réunion, d'ordinaire dans les gares des grandes villes; c'est une grâce du Canadien national. Quant au Canadien pacifique, il est en train d'organiser quelque chose de comparable et doit également mettre à la disposition de ses employés des salles de réunion.

Mais en même temps, le Canadien national garde des excédents qui, en réalité, sont la propriété des retraités et qui s'élèvent à 13,350\$ par retraité pour le Canadien national. Si vous divisez cela par mois, vous verrez que cette salle mise gratuitement à la disposition des employés leur coûte en réalité à chacun 139\$ par mois. Et pour ce prix, nous n'avons pas de souper de Noël, nous n'avons rien de gratuit, sinon une salle de réunion, qui nous a été cédée très généreusement par le CN.

Ce conseil national des associations de retraités du CN est le seul organisme reconnu par le Canadien national. Il s'y intéresse de très près, et il a préparé un mémoire qu'il a soumis à notre association il y a environ six semaines et quand nous avons enfin reçu le mémoire du CN hier, nous nous sommes aperçus que le CN avait fait le même genre d'intervention aussi. Ces gens-là agissent au nom du CP et proposent un système qui serait très avantageux pour le CN.

Maintenant, je vais demander à M. Campbell de vous expliquer exactement de quoi il s'agit. Vous voulez bien?

M. Campbell: Oui. Dans son mémoire adressé à votre Comité, le Conseil national a formulé des recommandations relatives à une indexation des pensions. Il s'agit d'un mécanisme de déclenchement qui opère chaque fois que l'ICP augmente de 20 p. 100. Par conséquent, le retraité doit absorber une perte de 20 p. 100 de son pouvoir d'achat avant que l'indexation ne se déclenche. À ce moment-là, l'indexation intervient à 60 p. 100 de l'ICP. Un petit bonus: ils demandent que l'allocation aux époux qui est actuellement de 50 p. 100, passe à 60 p. 100. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ces recommandations sont pathétiques. Là encore, nous avons fait

[Texte]

than the formula that CN proposed in 1966. It is a pathetic thing to put forward.

The point I think Earl is making is that proposal by the Council was costed in CN's brief. CN talks about the costs of indexing pensions and says that here is an example of how much indexing does cost, and they use that specific proposal as an example.

The Chairman: Thank you.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, just a couple more. I take it that so far as you are concerned the National Council of CN Pensioners or CN railway pensioners or CP pensioners is just something like a company union, that they do not really represent the railway pensioners in the country; is that your position?

Mr. E. White: I am sorry, I did not think of a company union before, but that is the best definition I have ever heard. It is right on the mark.

Mr. Benjamin: When you talk about removing CN and CP entirely from the investment and distribution and operation of the pension plans, you mentioned about having some trust company, for example, administer the plans from stem to gudgeon. I do not know of trust companies or anybody else in the business of administering pension plans who are going to do it out of the goodness of their heart; they are going to want to make a profit out of administering that fund. Now, what would be wrong with a pension organization, owned and controlled by the pensioners and employees, operating under legislative authority with staff they would have to hire, actuaries and so forth? Because I am worried that if you start passing this around to another company, they are not going to do it just on a break-even basis. No way. And that would be reducing the amount you are going to have available for pensions. Have you looked into what the administrative costs are of operating the CP Pension Plan, the CN one, what kind of charges insurance companies or trust companies levy for the administration of a fund? Have you looked into that at all?

Mr. E. White: No. I must admit that we have not done that. We do know that Canadian National claims that their administrative costs are one-tenth of 1%. That, of course, would mean one-tenth of 1% of the fund. For a fund of \$5 billion, it means \$5 million a year. That is what the cost of administration is at the present time and CNR claims—and they have claimed this before the Standing Committee on Transport—that it would be quite unreasonable to transfer the fund to someone else because the costs would rise and they are quite sure they would be doubled; they could even be triple as much. And that could be a great many million dollars.

But to raise the cost from one-tenth of 1% to one quarter or to three-eighths, this is still peanuts compared to what the company is raking off.

[Traduction]

des calculs en nous fondant... Si ces dispositions avaient été adoptées en 1966, si le taux des prestations avait été de 2 p. 100, comme aujourd'hui, cette formule aurait coûté moins cher au CN que la formule proposée en 1966 par le CN. À mon sens, c'est une proposition déplorable.

Earl vous a dit que le CN, dans son mémoire, avait calculé les coûts des propositions du Conseil. Le CN parle des coûts d'indexation des pensions et, prend cet exemple, en guise d'illustration.

Le président: Merci.

M. Benjamin: Monsieur le président, deux autres questions. J'imagine que pour vous le Conseil national des retraités du CN ou des retraités du Chemin de fer CN ou des retraités du CP, c'est une sorte de syndicat de compagnie qui ne représente pas vraiment l'ensemble des retraités des chemins de fer du pays; c'est bien votre position?

M. E. White: Je n'avais jamais pensé à un syndicat de compagnie, mais c'est la meilleure définition que j'ai jamais entendue. C'est précisément cela.

M. Benjamin: Quand vous parlez d'enlever toutes les activités d'investissement, de distribution et d'administration des régimes de pensions au CN et au CP, vous parlez d'une compagnie de fiducie qui pourrait administrer les régimes de la pointe des racines à l'extrémité des tiges. Je ne crois pas que vous trouviez de compagnies de fiducie, ou de spécialistes de l'administration des régimes de pensions qui fassent ce travail par bonté d'âme. Ils vont vouloir tirer profit de cette activité. Les retraités et les employés ne pourraient-ils posséder et contrôler eux-mêmes leur régime de pension, dans un cadre législatif, avec un personnel, des actuaires, etc.? En effet, si vous cédez cette responsabilité à une autre compagnie, celle-ci ne se contentera pas de rentrer dans ses frais. Sûrement pas. Et cela réduira d'autant les sommes qui serviront à payer les pensions. Avez-vous tenu compte des coûts d'administration du Régime de pensions du CP, de celui du CN, avez-vous cherché à savoir ce que les compagnies d'assurance ou de fiducie demandent pour administrer un fonds? Avez-vous étudié cet aspect-là?

M. E. White: Non. Je dois reconnaître que nous ne l'avons pas fait. Nous savons que le Canadien national prétend que ses coûts administratifs sont de un dixième de 1 p. 100. Évidemment, cela veut dire un dixième de 1 p. 100 du fonds. Sur un fonds de 5 milliards de dollars, cela signifie 5 millions par année. Ce sont les coûts administratifs à l'heure actuelle et le CN prétend—c'est ce qu'il a déclaré devant le Comité permanent des transports—qu'il serait impossible de transférer le fonds à quelqu'un d'autre parce que les coûts augmenteraient, parce qu'à leur avis, les coûts doubleraient, tripleraient même peut-être. Autrement dit, beaucoup de millions de dollars.

Mais même si les coûts passent de un dixième de 1 p. 100 à un quart ou à trois huitièmes, comparé à ce que la compagnie accapare, c'est encore dérisoire.

[Text]

• 1015

The company is receiving for the benefit of the company, or for the ultimate benefit of the company, 7% or 8% per annum; and they are talking to your committee, the Standing Committee on Transport, about the possibility of increasing costs from 0.1% up to 0.2%: it would just be horrendous. This is a red herring.

As far as unions are concerned, there are many unions who would be very happy to take over control of our funds. Right off the bat I can think of the Teamsters. They have a very long history. They have done some pretty fantastic things. Most of the people running those funds should be in jail, and several of them are. As far as I am concerned, nobody in the labour unions in Canada is qualified to operate a pension fund. You need actuaries and you need people who are in that business. Right now CNR and CPR are in that business. I am quite sure it would not be difficult to find somebody who would do it for a reasonable cost.

The extra earnings of that fund should be made available to the people whose money built it up: the employees and the pensioners. Our predecessors have been ripped off. We are in the process of being ripped off. The people to come, who are going to retire with \$2,000 and \$3,000 a month, within five years, or certainly in less than 10 years, are going to be on welfare; and the company, if they can retain control of it, will have a multi-billion dollar fund. It is a farce, and it should be recognized as that; and I think if it is, it will facilitate a change in the control and administration of these funds.

Mr. Campbell: If I could just add a word to that, we have had dealings with a number of different pension plans, including the CN or CP, of course, the City of Ottawa pension plan, and Inco's. In all those pension plans the unions have some representatives on the board of directors of the pension fund; and in every case they are a disaster for retirees. A major factor, from talking to these people, is ignorance of the effects of inflation and not really realizing what is going on. So in my view the essential thing that should come out of this is to lay down the ground rules for the operation of pension funds. After the ground rules, if they are defined properly, then who runs it becomes a much less important question. But lay down the ground rules so the funds, as Earl has said—about 4%, in this case—are available for employees and pensioners and not available to the company.

Mr. Benjamin: Assuming what is being done now is perfectly legal—there have been no violations of the Pension Benefits Standards Act that we are aware of, or that I am aware of, to accomplish the things you are asking for, do you think it can be done under the present legislation and regulations that are in place? Or do you think it requires amendments or changes to the Pension Benefits Standards Act and to any regulations coming out of there, and the Income Tax Act and any other laws? Do you think there have to be changes, or do you think with what is on the books now what you are asking for can be implemented?

[Translation]

La compagnie récolte pour elle-même, ou en fin de compte pour elle-même, 7 ou 8 p. 100 par année, et elle vient vous parler, au Comité permanent des transports, d'augmenter les coûts de 0,1 p. 100 à 0,2 p. 100: ce serait tout simplement horifiant. Ils essaient de noyer le poisson.

Quant aux syndicats, il y en a beaucoup qui seraient enchantés d'accepter l'administration de nos fonds. Je pense tout de suite aux *Teamsters*. Ils existent depuis très longtemps, ils ont fait des choses extraordinaires. La plupart des gens qui administrent ces fonds devraient être en prison, et d'ailleurs, il y en a plusieurs qui y sont. Pour ma part, je ne connais personne dans les syndicats canadiens qui soit qualifié pour gérer un régime de pensions. Pour cela, il faut des actuaires, il faut des spécialistes. À l'heure actuelle, le CN et le CP se spécialisent dans ce domaine. Je suis certain qu'il ne devrait pas être si difficile de trouver quelqu'un qui accepte de le faire pour un prix raisonnable.

Les gains qui seraient ainsi débloqués seraient versés à ceux qui y ont droit, les employés et les retraités. Nos prédécesseurs ont été escroqués. On est en train de nous avoir, nous aussi. Les gens qui prendront plus tard leur retraite, ceux qui auront 2,000\$ et 4,000\$ par mois dans cinq ans, ou en tout cas dans moins de 10 ans, devront s'inscrire au bien-être. Et pendant ce temps, si la compagnie réussit à garder le contrôle, elle aura un fonds de plusieurs milliards de dollars. C'est une mauvaise plaisanterie, il faut s'en rendre compte, c'est le seul moyen de réussir à changer le contrôle et l'administration de ces fonds.

M. Campbell: Une observation, si vous permettez. Nous avons étudié plusieurs régimes de pensions, ceux du CN et du CP, évidemment, celui de la ville d'Ottawa, et celui de l'Inco. Dans tous les cas, les syndicats ont des représentants au conseil d'administration du régime de pensions et, dans tous les cas, c'est un désastre pour les retraités. D'après ce que nous avons pu découvrir, un des principaux facteurs du désastre, c'est l'ignorance des effets de l'inflation et le fait qu'on ne réalise pas ce qui se passe. À mon sens, il importe donc de fixer des règles pour l'administration des fonds de pensions. Si ces règles existent, si elles sont bien pensées, le genre de personne qui administre ces fonds devient moins important. Mais il faut ces règles, environ 4 p. 100 dans ce cas, comme Earl l'a dit, pour que les fonds soient à la disposition des employés et des retraités et non pas de la compagnie.

M. Benjamin: Si l'administration actuelle de ces fonds est parfaitement légale—et que je sache, rien ne prouve qu'il y ait eu des violations à la Loi sur les normes des prestations de pensions—pensez-vous que ce que vous voulez accomplir peut être fait dans le cadre de la législation et de la réglementation actuelles? Pensez-vous au contraire qu'il faudra modifier la Loi sur les normes des prestations de pensions et la réglementation, et éventuellement la Loi de l'impôt sur le revenu, et d'autres lois? Faudra-t-il apporter des changements à la législation ou bien celle qui existe actuellement est-elle suffisante?

[Texte]

Mr. Campbell: The main thing we have looked at is if the Pension Benefits Standards Act stopped implying that a dollar is a dollar and recognized that a 1962 dollar, a 1982 dollar, and a 2002 dollar are different animals, that would really solve the whole darn problem. The major issue is to recognize the difference in dollars of different years.

Mr. Benjamin: Do you think that is possible under the present Pension Benefits Standards Act?

Mr. Campbell: According to public servants concerned with this and the Pension Commission of Ontario and the Department of Insurance, the answer is yes. But they need political direction to tell them to read dollars in those acts as constant dollars, not as nominal dollars.

The Chairman: You are just talking about indexing. That is what you are saying.

Mr. Campbell: No, it is slightly different from indexing. Right now there is a profound effect of inflation over the averaging period. Right now, CN pensions effectively are paid on the basis of averaging the last five years of salary.

• 1020

The rate of inflation from that period has a profound effect on the value of the pension. You can get rid of that simply by using the Consumer Price Index in each one of those years. It is a very simple operation. It is a common economic approach.

The Canadian Institute of Chartered Accountants looked at this a number of years back and recommended at one point going to the constant dollar approach. They have backed off for some reason. I guess we are going to have to lobby the CICA again. It is really a constant dollar approach that would get out of most of the problems in the pension funds.

The Chairman: Mr. White, I would like to pursue some of the things that you have said. First of all, you indicated you would like an independent trust company to look after the investments of the fund. Is that what you have indicated?

Mr. E. White: Yes, that is correct.

The Chairman: Is that because you think they would have a better track record in investments than the investment committee, or do you just want to get it out of the hands of the CN?

Mr. E. White: We want to get it out of the hands of the people who presently are controlling it, but there are a number of trust companies who are in the business of handling pension trust funds. As a matter of fact, many of the funds of Canadian National Railways are presently in the hands of trust companies. Canadian National has discovered that they can turn over large blocks of money to certain trust companies

[Traduction]

M. Campbell: Nous nous sommes surtout penchés sur la Loi sur les normes des prestations de pensions et nous avons découvert que si l'on cessait de prendre pour acquis qu'un dollar est un dollar, pour reconnaître qu'un dollar de 1962, un dollar de 1982 et un dollars de 2002 sont des espèces bien différentes, cela résoudrait le problème une fois pour toutes. L'important, c'est de reconnaître la différence entre les dollars de différentes années.

M. Benjamin: Et pensez-vous que cela soit possible aux termes de la Loi actuelle sur les normes des prestations de pensions?

M. Campbell: D'après les fonctionnaires qui s'occupent de cela, et d'après la Commission des pensions de l'Ontario et le Département des assurances, la réponse est oui. Cela dit, ils ont besoin de directives politiques pour pouvoir considérer que les dollars dont il est question dans ces lois sont des dollars constants et non pas des dollars à leur valeur nominale.

Le président: En fait, vous parlez d'indexation, n'est-ce pas?

M. Campbell: Non, c'est un peu différent de l'indexation. Pour l'instant, la période d'étalement est profondément affectée par l'inflation. Pour l'instant, en fait, les pensions du CN sont calculées sur la moyenne des cinq dernières années de salaire.

Le taux d'inflation pendant cette période a un effet considérable sur la valeur de la pension. Or, il est possible d'éliminer cela en utilisant l'indice des prix à la consommation pour chacune de ces années. C'est un calcul très simple, c'est une démarche économique tout à fait courante.

L'Institut canadien des comptables agréés a étudié cette question il y a quelques années et recommandé d'adopter la méthode des dollars constants. Pour une raison quelconque, l'institut a maintenant changé d'avis. Je pense qu'il faudra faire de nouvelles pressions sur l'ICCA. En effet, c'est la méthode des dollars constants qui réglerait le plus grand nombre de problèmes des fonds de pensions.

Le président: Monsieur White, j'aimerais revenir sur certaines choses que vous avez dites. Premièrement, vous avez dit que vous aimeriez qu'une compagnie de fiducie indépendante administre les investissements du fonds. C'est bien ce que vous avez dit?

M. E. White: Oui, c'est exact.

Le président: C'est parce qu'à votre avis, ils seraient plus compétents en matière d'investissements que le comité d'investissements, ou bien voulez-vous surtout enlever cette responsabilité au CN?

M. E. White: Nous voulons enlever cette responsabilité aux gens qui l'exercent actuellement, mais il y a également un certain nombre de compagnies de fiducie qui administrent des fonds de pensions sous fiducie. En fait, une bonne proportion des fonds du Canadien National sont actuellement aux mains des compagnies de fiducie. Le Canadien National a découvert qu'il pouvait confier de grosses sommes d'argent à certaines

[Text]

to invest for them and the trust companies can do a better job than the CN Investment Division.

The Chairman: Mr. White, I would like to stop you there. Our information is, from the CN, that they have one block of the funds in the hands of a private trust company—I think, if I am not mistaken, \$100 million, \$200 million or \$300 million.

Mr. E. White: Yes.

The Chairman: The track record of that private investment is much poorer—very much poorer—than the track record of the investment committee of the CN on the rest of the funds.

I also have been informed that the track record of the VIA Rail fund, which is handled by a private investment firm, is very poor. I think it does not follow that because the funds are in the hands of a private investor or a trust company that they do any better. In the past it got a lot worse. I was therefore wondering if there was in fact some other reason you wanted it in the hands of a private trust company, other than the fact of investment potential.

Mr. E. White: I wish to see it, or we wish to see it in the hands of another trustee, but they must be competent.

As far as Canadian National Railways is concerned, they have stated before the Standing Committee on Transport—that this is three years ago—that they have private means of comparing pension trust funds in Canada and that the Canadian National Pension Trust Fund has consistently been in the top 25% for the previous 10 years. You may even remember the statement.

We took this up with our actuarial firm and as a result, we got them to show us how to prepare these statements. We prepared them, we took them all back and had them all checked by the actuaries. We know our figures are right. We know that Canadian National Railways—and Mr. Beck, in particular, was not telling the truth when he made the statement that they were consistently in the top 25% for 10 years. They were not there once! Only once were they above the median figure, which is approximately 50%. They were below that 9 years out of 10.

I do not consider CN to be brilliant persons as far as investing the funds are concerned, but the fact still remains that they have done quite well on the money; not as well as other companies, but they have made a fantastic amount of money and they have been very successful in concealing it from everybody concerned.

The Chairman: You also indicated in your brief that you were unhappy or felt that the actuaries should be changed. Have you any specific complaint about the actuaries the CN uses on this pension fund, or just as a general principle would you like them to change?

Mr. E. White: I do not remember criticizing the actuaries.

The Chairman: In other words, you are not criticizing the work done by the actuarial people employed by the CN.

[Translation]

compagnies de fiducie qui se chargent de les investir et qui le font mieux que la division des investissements du CN.

Le président: Monsieur White, j'aimerais vous arrêter un instant. D'après ce que le CN nous dit, il y a un bloc de fonds qui a été confié à une compagnie de fiducie privée, si je ne me trompe pas il s'agit de 100, 200 ou 300 millions de dollars.

M. E. White: Oui.

Le président: Or, les résultats obtenus par cette compagnie privée par le passé sont bien plus mauvais que les résultats obtenus par le comité des investissements du CN.

On me dit également que les résultats obtenus pour le fonds de VIA qui est aux mains d'une firme d'investissements privée sont très mauvais. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'on confie des fonds à un investisseur privé ou à une compagnie de fiducie que les résultats seront meilleurs. Par le passé, les choses s'aggravaient encore. Par conséquent, je me demande si vous n'avez pas d'autres raisons de vouloir confier ce fonds à une compagnie de fiducie privée, à part le potentiel d'investissements.

M. E. White: J'aimerais, nous aimerions que ce fonds soit confié à un autre fiduciaire, mais évidemment, il faut qu'il soit compétent.

Quant au Canadien National, il y a trois ans, il déclarait devant le Comité permanent des transports qu'il disposait de moyens particuliers pour comparer les régimes de pensions sous fiducie au Canada et que le fonds de pensions du Canadien National se situait dans le quart supérieur depuis 10 ans. Vous vous souviendrez peut-être de cette déclaration.

Nous en avons discuté avec notre compagnie d'actuaire et nous leur avons demandé de nous montrer comment il fallait faire pour préparer ces états de compte. Nous les avons préparés, puis nous les avons fait vérifier par les actuaires. Nous savons que nos chiffres sont exacts. Nous savons que le Canadien National, et M. Beck en particulier, ne disait pas la vérité quand il a prétendu qu'il se situait dans le quart supérieur depuis 10 ans. Ils n'ont pas atteint le quart supérieur une seule fois! En fait, ils n'ont dépassé la ligne médiane, c'est-à-dire 50 p. 100, qu'une seule fois. Neuf années sur dix, ils étaient en-dessous.

A mon sens, les dirigeants du CN sont loin d'être brillants quand il s'agit d'investir des fonds, mais le fait est qu'avec cet argent, ils se sont pas mal débrouillés. Pas aussi bien que d'autres compagnies, mais ils ont gagné des sommes fantastiques, et ils ont réussi à cacher cela à tous les intéressés.

Le président: Vous avez dit également dans votre mémoire que vous n'étiez pas satisfait des actuaires, qu'il faudrait les changer. Avez-vous des plaintes précises à formuler au sujet des actuaires du CN qui s'occupent de ce fonds de pensions, ou bien voulez-vous les voir changer d'une façon générale?

M. E. White: Je ne me souviens pas d'avoir critiqué les actuaires.

Le président: Autrement dit, ce n'est pas le travail effectué par les actuaires employés par le CN que vous critiquez.

[Texte]

• 1025

Mr. E. White: Oh no. They represent Canadian National Railways, and they are giving the advice to Canadian National Railways that is beneficial for them. They are following actuarial advice which is given by an actuarial firm, and we also have an actuarial firm and we get advice that is beneficial from the standpoint of the employees and pensioners. It is the same as hiring two lawyers: they . . .

The Chairman: They both say what you want to hear.

Mr. White, Mr. Cochrane brought up something in his examination which I think goes to the heart of the matter, and it is the question of whether this is a legal problem or a moral problem, whether you are claiming legal rights or moral rights. That basically flows from the understanding of who owns the trust fund and what ownership rights flow from that trust fund. You say the fund belongs to the pensions. CN would say . . .

Mr. E. White: It is our money and it is employees' money.

The Chairman: That is one version of it. Another version—and it is not my version—is that CN and other companies say that they take on an obligation to you of providing you with so much money and they fulfil that obligation by using the fund that is there. If the fund does not provide the money to fulfil the obligation then they must provide further money, but it is a continuing obligation that they must provide pensions and they say that they must therefore control the fund in order to do that and you should not be bothered as long as you have what you bargained for.

What do you say to that argument?

Mr. E. White: That is a perfectly logical argument if inflation is not involved. If inflation had not become a factor then we would not be here today and we would not have been objecting to the handling of the funds, but inflation is involved.

As to who owns that money, that may be a moral problem or it may be a legal problem. How it is going to be handled is the same thing. As far as we are concerned, if it is a legal problem then we are still coming to the right forum to have action taken on a legal basis to rectify the wrongs we say are being done.

The Chairman: Hypothesize and say that suppose there was not inflation but there was deflation, as there was in the 1930s.

Mr. E. White: Yes.

The Chairman: What would you then expect to happen? In other words, at this stage of the game we suppose that there is not enough money or earnings in the fund to pay the pensions which have been promised. Would you anticipate that CN would then have to pour money into the fund in order to fulfil their obligations? Or could they say: We do not own the fund; it is the pensioners'; they have to take a cut; because they have asked for an increase while there is inflation, would it not be

[Traduction]

M. E. White: Oh, non. Ils représentent le Canadien National, et ils donnent au Canadien National des conseils qui vont dans le sens de leur intérêt. De leur côté, ceux-ci suivent les conseils qui leur sont donnés par une firme d'actuaire, et nous, nous avons aussi une firme d'actuaire qui nous conseille et qui recherche l'intérêt des employés et des retraités. C'est la même chose quand on embauche deux avocats: ils . . .

Le président: Ils vous disent toujours ce que vous voulez entendre.

Monsieur White, M. Cochrane a mentionné quelque chose qui se situe au coeur même du problème, la question de savoir s'il s'agit d'un problème légal ou d'un problème moral, si vous revendiquez des droits légaux ou des droits moraux. En fait, il s'agit de savoir qui est propriétaire de ce fonds de fiducie, quels sont les droits de propriété sur ce fonds. Vous dites que le fonds appartient aux pensions. Le CN pense . . .

M. E. White: C'est notre argent, c'est de l'argent qui appartient aux employés.

Le président: C'est une version. Il y en a une autre, et ce n'est pas la mienne, qui veut que le CN et d'autres compagnies soient dans l'obligation de vous verser tant d'argent, et qu'ils remplissent cette obligation en puisant à même ce fonds. Si le fonds n'est pas suffisant, ils doivent compléter, mais ils restent dans l'obligation de verser ces pensions; par conséquent, ils prétendent devoir contrôler le fonds pour remplir cette obligation et tant que vous touchez la somme convenue, vous ne devriez pas trouver à redire.

Que pensez-vous de cet argument?

M. E. White: Tant qu'il n'y a pas d'inflation, c'est un argument parfaitement logique. Si l'inflation n'était pas intervenue, nous ne serions pas ici aujourd'hui, nous ne contesterions pas la façon dont les fonds sont administrés. Malheureusement, il y a l'inflation.

Quant à la propriété de cet argent, c'est peut-être un problème moral, c'est peut-être un problème légal. La façon de l'administrer, c'est la même chose. Pour notre part, nous pensons que si c'est un problème légal, nous sommes tout à fait justifiés d'intervenir auprès de vous pour obtenir un redressement légal.

Le président: Supposons, c'est une hypothèse, qu'il n'y ait pas d'inflation, mais au contraire de la déflation, comme pendant les années 30.

M. E. White: Oui.

Le président: Que se produirait-il alors? Autrement dit, supposons qu'il n'y ait pas assez d'argent, que les gains du fonds ne réussissent pas à couvrir les pensions promises. Est-ce que vous vous attendriez à ce que le CN approvisionne le fonds pour remplir ses obligations envers vous? Ou au contraire, pourrait-il déclarer: nous ne sommes pas propriétaires du fonds, il appartient aux retraités, qu'ils se résignent à une diminution. En effet, puisqu'ils ont réclamé une augmentation en période d'inflation, ne serait-il pas logique de leur faire

[Text]

logical to ask them to take a cut when there is deflation? What would your response be to that?

Mr. E. White: Not having ever contemplated such a fantastic supposition, I do not have a ready answer, but Mr. Campbell would like to answer that question.

Mr. Campbell: I think the basic set-up of a defined benefit plan is a no-lose situation as far as the employer is concerned because he defines what the interest rate is going to be as part of his assumptions and from that he calculates what the contribution rate has to be. If subsequent experience shows that the fund is in difficulty then he just goes back and increases the contribution rate, either explicitly in dealing with the unions or implicitly in cutting a chunk off the total compensation package he negotiates with his employees. So they cannot lose.

If you get the disinflation situation you have described then the pensioner certainly gets a good deal under the present situation.

The Chairman: And the present employee pays more.

Mr. Campbell: The present employee loses some of his total compensation package; the company loses nothing. So it is a real Reno, Nevada type of operation: the company cannot lose.

The Chairman: David?

Mr. David Radford (Study Director for the Committee): Thank you, Mr. Chairman.

• 1030

Mr. White, you made reference to using The Wyatt Company and in one of your submissions, which we are not dealing with specifically today, the one on the Canadian Pacific code of conduct, you quote:

our actuaries have advised us that such an appropriation would be contrary to common law decisions.

That is referring to the disposition of pension plan surpluses.

Mr. E. White: Yes.

Mr. Radford: Are you aware if The Wyatt Company has put that in writing or has a legal opinion, that this would be contrary to common law decisions? The committee would be very interested in that legal opinion, if such a legal opinion exists.

Mr. E. White: I am quite sure that I can obtain it from them in writing.

Mr. Radford: I would appreciate it very much if you could.

Mr. E. White: Yes.

Mr. Radford: Would The Wyatt Company be prepared to appear before this committee as a witness? Would they support the theses that you present in your submissions, or have you used them just as an adviser?

Mr. E. White: We have not had time to refer all of our submissions to them for their editing before they were submitted to you. We have referred those matters of an

[Translation]

accepter une diminution en période de déflation? Qu'en pensez-vous?

M. E. White: N'ayant jamais réfléchi à une supposition aussi fantastique, je n'ai pas de réponse toute prête, mais M. Campbell aimerait répondre à cette question.

M. Campbell: Le principe fondamental d'un régime à prestations définies, c'est que l'employeur ne peut jamais y perdre, car il définit ce que seront les taux d'intérêt et c'est sur cette base qu'il calcule le taux de contribution. Si par la suite on s'aperçoit que le fonds est en difficulté, il lui suffit d'augmenter le taux de contribution, soit explicitement par accord avec les syndicats, soit implicitement, en éliminant un morceau du régime d'avantages qu'il négocie avec ses employés. L'employeur ne peut donc jamais perdre.

En période de désinflation, effectivement, dans la situation actuelle, le retraité s'en tire très bien.

Le président: Et pendant ce temps, l'employé paie plus.

M. Campbell: L'employé actuel paierait une partie de ses avantages, la compagnie ne paie rien. C'est donc une opération digne de Reno, au Nevada: la compagnie ne perd jamais.

Le président: David?

M. David Radford (directeur d'étude du Comité): Merci, monsieur le président.

Monsieur White, vous aviez dit que vous utiliseriez la compagnie Wyatt, et dans un de vos mémoires, dont il n'est pas question aujourd'hui, celui où l'on parle du code de conduite du Canadien Pacifique, vous dites:

selon nos actuaires, une telle affectation de crédits serait contraire à des décisions de droit commun.

Cela concerne le sort des excédents des régimes de retraite.

M. E. White: Oui.

M. Radford: Est-ce que la compagnie Wyatt a mis cela par écrit ou a reçu une opinion juridique portant que ce serait contraire à des décisions de droit commun? Les membres du Comité aimeraient bien connaître cette opinion juridique, si elle existe.

M. E. White: Je suis certain que je peux l'obtenir de la société par écrit.

M. Radford: Je vous en serais très reconnaissant.

M. E. White: Bien.

M. Radford: Est-ce que la compagnie Wyatt serait disposée à comparaître devant le Comité en tant que témoin? Est-ce qu'elle appuierait les thèses que vous présentez dans vos mémoires, ou vous êtes-vous servis d'elle comme conseiller seulement?

M. E. White: Nous n'avons pas eu le temps de soumettre tous nos mémoires à la compagnie pour qu'elle les révise avant qu'on vous les présente. Nous lui avons transmis les questions

[Texte]

actuarial nature to them and we are not making any actuarial statements that are not supported by them.

We have dealt with them for a very long time and know what their position is on many things. This matter of the surplus earnings on any pension fund is fundamental. As far as they are concerned, they have explained to us a number of times that in the United States they have laws in the various states commonly known as the Blue Sky Laws. These laws do provide that the earnings above the amount required to handle the fund—in other words, the excess earnings above 7%—are the property of the people whose money generated those excess earnings. They must be paid by the trustee to those persons.

Mr. Radford: Generally speaking though, those are defined contribution plans in the United States, not defined benefit plans. Is that correct?

Mr. E. White: These are all pension funds, as far as I am concerned.

Mr. Radford: There is a significant difference though between a defined contribution and a defined benefit.

Mr. E. White: Oh, yes, I know there is, and I know that ours is a defined benefit plan, but our actuaries have told us that this money does belong and should be paid to the persons whose money generated it. The same thing applies in Canada, but these are common law decisions, and it would be on that basis that legal action could be taken. But this involves a very large expense and we do not have that kind of money. We do not think that is the right way to settle the question because it would take a generation. We would like to see it handled by Parliament. It is partly a legal problem, it is partly a moral problem, but it is a problem. We consider it to be reasonable that your committee or your subcommittee and the standing committee, in due course, could take whatever action is necessary to obtain the results we are seeking.

Ms Mildred Morton (Researcher, Library of Parliament): Excuse me, Mr. White.

Mr. Chairman, there are two points. First of all, if I understand you, you were saying that your actuary was giving you legal advice about the common law situation in the United States.

Mr. E. White: No, that is not so. Maybe it appears to be that way, maybe I phrased it in an awkward manner. It is true that, in effect, it is legal advice and it is very difficult to separate one from the other.

• 1035

But the actuaries must respect the laws, or they must respect the laws which are legal. Yet they in turn claim the laws do protect pension funds in that certain respect and the trustees do not have the right to the funds that were developed with the money that belonged to the employees and pensioners.

[Traduction]

actuarielles et nous n'avons présenté aucune déclaration actuarielle qui n'ait son appui.

Nous faisons affaire avec la compagnie depuis fort longtemps et nous savons quelle est sa position sur de nombreux sujets. Cette question des profits excédentaires de toute caisse de retraite est fondamentale. La compagnie nous a expliqué à différentes reprises qu'il y a dans divers États des États-Unis des lois communément appelées *Blue Sky Laws*. D'après ces lois, les profits qui dépassent le montant nécessaire au fonctionnement de la caisse—autrement dit, les profits au-delà de 7 p. 100—sont la propriété de ceux dont l'argent a produit ces profits excédentaires. Le fiduciaire doit les rembourser à ces personnes.

M. Radford: Mais de façon générale, il s'agit là de régimes de retraite à cotisations déterminées, aux États-Unis, et non pas de régimes de retraite à prestations déterminées. C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. E. White: Ce sont toutes là des caisses de retraite, à mon avis.

M. Radford: Il y a une différence importante, cependant, entre une cotisation déterminée et une prestation déterminée.

M. E. White: C'est vrai, et je sais que dans notre cas, il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées, mais nos actuaires nous ont souligné que cet argent appartient et doit être versé à ceux dont l'argent produit l'excédent. C'est le cas également au Canada, mais il s'agit là de décisions de droit commun, et ce sera en se fondant sur ces décisions qu'on pourra tenter des poursuites. Il en résulterait cependant de très grosses dépenses, et nous n'avons pas l'argent qu'il faut. Ce n'est pas, à notre avis, la façon de régler la question, car notre génération n'en verrait pas les résultats. Nous pensons que c'est au Parlement d'y voir. Il s'agit en partie d'un problème juridique, en partie d'un problème moral, mais c'est un problème. Il serait raisonnable, à notre avis, que votre Comité, ou votre sous-comité et le Comité permanent prennent en temps opportun les mesures nécessaires pour en arriver au résultat que nous recherchons.

Mme Mildred Morton (rechercheuse, Bibliothèque du Parlement): Excusez-moi, monsieur White.

Monsieur le président, il y a deux choses. Premièrement, si je vous ai bien compris, vous avez dit que votre actuaire vous donnait des avis juridiques sur la situation de droit commun aux États-Unis.

M. E. White: Non, ce n'est pas cela. Cela vous semble peut-être ainsi, mais je me suis peut-être mal exprimé. C'est vrai qu'il s'agit de fait d'un avis juridique, et il est très difficile d'établir la distinction entre les deux.

Mais les actuaires doivent respecter les lois, ou ils doivent respecter les lois qui sont légitimes. Ils prétendent à leur tour que les lois protègent les caisses de retraite dans ce sens, et que les fiduciaires n'ont pas droit à ces caisses qui se sont développées grâce à l'argent des employés et des retraités.

[Text]

Ms Morton: But on the more important point Mr. Radford was asking you, he was asking you whether or not your actuaries were prepared to come and verify certain statements you were alleging they had checked, and one of the most important of these statements for this committee is that CN has managed to contain secretly in its pension fund a certain amount of money. Are your actuaries willing to come and make the statement that an amount of money, either equal to the amount that you have stated or something less or something more, has indeed been concealed in some way or other by the CN?

Mr. E. White: I am quite sure our actuaries will appear. They are the ones who taught us how to prepare these exhibits, U, which appear in our submissions for CN and CP. They checked the figures and they know they are correct. If you wish, I am sure Mr. Farrant will come and appear and answer questions on that. He will also answer questions on his understanding of the law about the rights of the people who paid the money to receive the benefits for the excess earnings that have been earned on their funds.

These are established legal precedents. It does not take a lawyer to make such statements. Any person can make them if they have the right information. In the business they are doing, it is necessary that they know what the law is in that respect.

The Chairman: Would he be available tonight at 6 p.m., I wonder?

Mr. E. White: I will get in touch with him.

The Chairman: At any time suitable to him.

Mr. Radford: Mr. Campbell, the statement you make is that when a corporation involves itself contractually in a defined benefit pension plan . . . you imply there is no risk. You said it was a "no-lose" situation for the corporation. I have a little difficulty, if you take the time frame we are dealing with, that for the active employees of any corporation I have had . . . let us say I have been running the company staff for the last 10 years and I have had significant salary increases. Has not the cost of the past service gone up for me? Have I not been at risk by promising them a defined benefit 10 years from now?

Mr. Campbell: When you made those salary increases, when you gave them the salary increases, being a knowledgeable employer, you would know the impact on your pension costs. So you would, I assume, take into account in the total compensation package you are offering your employees the cost of the pension package.

Mr. Radford: Yes, but that was a cost to me that I may or may not have been able to recoup in whatever product I sell. So I was at risk, was I not? Every time I give a wage increase, whether it is direct or in a pension benefit, I put the company at risk as to whether I can make money or not.

[Translation]

Mme Morton: M. Radford a souligné un point important, toutefois, et il vous a demandé si vos actuaires étaient ou non disposés à comparaître et à confirmer certaines déclarations qu'ils ont vérifiées, dites-vous, l'une des plus importantes pour ce Comité étant que le CN a pu conserver secrètement dans sa caisse de retraite une certaine somme d'argent. Vos actuaires sont-ils prêts à venir déclarer qu'une somme d'argent, soit égale à celle que vous avez mentionnée, soit inférieure ou supérieure, a vraiment été dissimulée de quelque façon par le CN?

M. E. White: Je suis certain que nos actuaires voudront comparaître. C'est eux qui nous ont montré comment préparer ces pièces justificatives, U, présentées dans nos mémoires pour le CN et le CP. Ils ont vérifié les chiffres et sont convaincus qu'ils sont exacts. Si vous le désirez, je suis certain que M. Farrant voudra bien comparaître pour répondre à toute question à ce sujet. Il répondra également aux questions sur ce que dit la loi, à son avis, au sujet des personnes qui ont versé des sommes d'argent pour recevoir des prestations et au sujet de leurs droits aux profits excédentaires accumulés dans leurs caisses.

Ce sont là des précédents juridiques. Il n'est pas nécessaire d'être avocat pour le dire. N'importe qui peut l'affirmer s'il possède les bons renseignements. Pour faire ce qu'ils font, il faut nécessairement qu'ils connaissent la loi à ce chapitre.

Le président: Pourrait-il venir ce soir, à 18 heures?

M. E. White: Je vais communiquer avec lui.

Le président: Il peut venir au moment qui lui convient.

M. Radford: Monsieur Campbell, d'après ce que vous avez dit, lorsqu'une société conclut une entente pour un régime de retraite à prestations déterminées . . . vous semblez dire qu'il n'y a pas de risque. Vous avez déclaré que pour la société, il s'agissait d'une situation où elle ne pouvait pas perdre. J'ai un peu de difficulté à comprendre, à la lumière de la période que nous examinons, que pour les employés actifs d'une société, j'ai . . . disons que j'ai du personnel dans ma société depuis 10 ans et que des augmentations de salaire importantes ont été accordées. Est-ce que le coût du service antérieur n'est pas plus élevé pour moi? N'ai-je pas pris des risques en leur promettant une prestation déterminée pour dans 10 ans?

M. Campbell: Lorsque vous avez accordé ces augmentations de salaire, comme vous étiez un employeur bien informé, vous saviez quelles répercussions cela aurait sur vos coûts de retraite. Je présume que vous auriez tenu compte du coût de la retraite dans l'ensemble des indemnités que vous offrez à vos employés.

M. Radford: Oui, mais c'était un coût que j'ai pu, ou non, recouvrer grâce à la vente de mes produits. C'est donc un risque que j'ai couru, n'est-ce pas? Chaque fois que j'accorde une augmentation de salaire, qu'elle soit faite directement ou par le biais d'une prestation de retraite, je fais courir un risque à la compagnie, car je ne sais pas si je ferai des profits.

[Texte]

Mr. Campbell: That is right. That is part of the total compensation package. So you are at risk because of salary increases and you are at risk because of the effect on the pension fund per se.

• 1040

What I am suggesting then is that if you think it is legitimate for the company to recoup its losses by reducing pensions—in effect that is what is happening through inflation—then why do you not do the same . . .

Mr. Radford: The company is not doing that; economics is doing that, not the company.

Mr. Campbell: Yes, the company is doing it because if they were paying the pension based on the contribution rate that was established, then . . .

Mr. Radford: There is no contribution rate in a defined benefit. There is a contribution rate by the employee, not by the employer.

Mr. Campbell: But the employer surely has to go through a calculation to find out what it is going to cost to fund a pension plan. Basically, for example, CN is really paying an annuity. If you work out what it costs to fund that annuity, you can work out what the contribution rate has to be.

Mr. Radford: Yes, but . . .

Mr. Campbell: So if that works out to say 10% of salary is what it requires to keep the fund actuarially sound at the 4% interest rate, then presumably 90% of the total compensation package goes for other benefits. If it costs 15% for pensions, 85% goes to other benefits. The company still has a limit, and that is the total compensation. They have complete control over that situation.

Mr. Radford: Yes. Ricardo's iron law of wages. I will accept that.

Mr. Campbell: Pardon me?

Mr. Radford: Ricardo's iron law of wages is the theory you are putting forth.

Mr. Campbell: Oh, okay.

Mr. Radford: I am not sure if many people accept it anymore.

Ms Morton: Yes, but are you willing to admit, Mr. Campbell, that if one did cost perhaps not even at 4%, but as Pesando suggests at 2% and 3%, employees would be willing in a total compensation situation to pay that kind of cost? Because if you claim the cost is really a cost for the employee, then you have to be claiming that the employees would be willing to pay a cost based on those assumptions.

Now, we had negotiations in the 1970s where people sort of looked at the costs and said: We will pay. They understood that the cost was based on an evaluation rate that was going to be higher than 4%, and everybody seemed very, very happy. You have to make the assumption that indeed employees who

[Traduction]

M. Campbell: C'est exact. Cela fait partie de l'ensemble des indemnités. Vous courez un risque à cause des augmentations de salaire et aussi à cause de leur incidence sur la caisse de retraite comme telle.

Si vous croyez que c'est légitime pour la société de recouvrer ses pertes en réduisant les pensions—en réalité c'est ce qui se produit à cause de l'inflation—alors pourquoi ne faites-vous pas de même . . .

M. Radford: Ce n'est pas ce que fait la compagnie, c'est la faute à l'économie et non pas à la compagnie.

M. Campbell: Si, c'est ce que fait la compagnie car si elle versait des pensions fondées sur le taux des cotisations établies, alors . . .

M. Radford: Il n'y a pas de taux de cotisation pour une prestation déterminée. Il y a un taux de cotisation de l'employé, et non pas de l'employeur.

M. Campbell: Toutefois, l'employeur doit certainement faire un calcul pour savoir ce qu'il en coûtera pour financer un régime de retraite. Fondamentalement, le CN, par exemple, verse une rente. Si on calcule ce qu'il en coûte pour financer cette rente, on peut savoir ce que sera le taux de cotisation.

M. Radford: Oui, mais . . .

M. Campbell: Par conséquent, si on se rend compte qu'il faut 10 p. 100 du salaire pour obtenir un fonds solide sur le plan actuariel, à un taux d'intérêt de 4 p. 100, on peut donc présumer que 90 p. 100 de l'ensemble des indemnités s'appliquent pour les autres prestations. S'il en coûte 15 p. 100 pour les retraites, 85 p. 100 s'appliquent aux autres prestations. La compagnie a quand même toujours une limite, c'est l'indemnité totale. Elle a le plein contrôle de la situation.

M. Radford: Oui. C'est la loi d'airain des salaires de Ricardo. Je l'accepte.

M. Campbell: Excusez-moi?

M. Radford: C'est la loi d'airain des salaires de Ricardo que vous avancez comme théorie.

M. Campbell: Bien.

M. Radford: Je ne suis pas tellement sûr que bien des gens l'acceptent encore.

Mme Morton: Oui, mais vous êtes prêt à admettre, monsieur Campbell, que s'il en coûtait peut-être même pas 4 p. 100, mais comme le propose Pesando, 2 et 3 p. 100, les employés seraient disposés, dans la perspective d'une indemnité totale à payer ces coûts? Si vous prétendez que le coût est véritablement la responsabilité de l'employé, il faut que vous prétendiez également que l'employé serait disposé à payer un coût qui se fonde sur ces hypothèses.

Lors des négociations de 1970, les gens ont examiné les coûts et ont déclaré vouloir payer. Ils ont compris que les coûts se fondaient sur un taux d'évaluation qui serait plus élevé que 4 p. 100, et tous semblaient très satisfaits. Vous pouvez certainement supposer que les employés qui prenaient les

[Text]

are making the decisions about their own compensation package would be willing to accept these costs. You have said that pensioners would be, after the fact, willing to accept the costs; but a lot of employees would be saying they are not paying the costs.

Mr. Campbell: The pensioners have paid the costs that are implicit in a 4% evaluation rate on the pension fund, especially the people up until 1966 that were part of the pension fund. They paid at whatever it required to keep that fund actuarially sound at 4%. That was part of their pay package. When CN then upped the assumed rate to 7.5% in 1969, they were retroactively decreasing the pay of those people that had contributed up until 1966. So current employees can negotiate for their package; that is fair enough. But there is no reason why their package should reflect back on retired employees, and that is what it is doing.

Ms Morton: At any rate, there still is the assumption that there is going to be a constant valuation rate or interest rate on the fund; that is an assumption that is being made. You are making the claim that there is no question that this is the case: when you value a pension fund it must always be valued, you seem to be saying, at a 4% rate. Well, that is not clear.

Mr. Campbell: No, no, I am not saying that. Sorry, my explanation is not good. What I am saying is that until that valuation rate was changed—I think it was 1969 for the CN plan when they changed from 4% to 7.5%—all the contributions up to that date were based on a 4% rate. When it went up to 7.5%, your contribution rate would drop significantly. But why should that apply retroactively to people who are already retired?

Ms Morton: Again, you are saying that whatever is the case ought always to have been the case. The other argument is that when you value the cost of benefits in a defined benefit plan you are using your interest rate assumption, but there is no assumption that interest rate assumption will always be the same. You are saying it should and always should, or there is something about the understanding of the pensioners that it should be the case. One could argue differently.

Mr. Campbell: I do not quite understand, then, how you reach a contract with people who are retired. If the people who have been working all the time, for example, were really very knowledgeable of pensions and the CN pension system with a 4% evaluation rate, if a guy said he thought he was going to live for 14 years after retirement and worked through the numbers, he would find that what he had really been doing was contributing to the plan about 10% of his salary—it works out to roughly 10.1% in the example I worked on—so he had given up for his years of service 10.1% of his salary every year. Now, surely a decision made after he retires should not change that contribution rate. As soon as you change the valuation rate for the whole fund, you affect all contributions and all portions of that fund.

[Translation]

décisions au sujet de leur propre indemnité étaient disposés à accepter ces coûts. Vous avez déclaré que les retraités seraient disposés, après coup, à accepter les coûts; et un grand nombre d'employés ne voudraient pas les payer.

M. Campbell: Les retraités ont payé les coûts qui se rattachaient au taux d'évaluation de 4 p. 100 sur la caisse de retraite, surtout ceux qui jusqu'en 1966 faisaient partie de la caisse de retraite. Ils ont payé ce qui était nécessaire pour que le fonds soit solide sur le plan actuariel, à 4 p. 100. Cela faisait partie des salaires. Lorsque le CN a augmenté le taux présumé à 7.5 p. 100 en 1969, il a rétroactivement diminué la paye de ces personnes qui avaient cotisé jusqu'en 1966. Par conséquent, les employés actuels peuvent négocier leur régime, c'est assez juste. Il n'y a pas de raison toutefois que ce régime n'ait pas d'incidence sur les employés à la retraite, mais c'est ce qui arrive.

Mme Morton: De toute façon, on estime qu'il existera toujours un taux d'évaluation ou un taux d'intérêt constant pour la caisse, c'est l'hypothèse avancée. Il n'y a pas de doute que ce soit le cas, selon vous, lorsqu'on évalue une caisse de retraite il faut toujours l'évaluer, semblez-vous dire, à un taux de 4 p. 100. Ce n'est pas tout à fait clair.

M. Campbell: Non, non, ce n'est pas ce que je dis. Excusez-moi, mais mon explication n'a peut-être pas été claire. Je prétends que jusqu'à ce que le taux d'évaluation soit modifié—et pour le CN c'était en 1969 qu'on a modifié le taux de 4 à 7.5 p. 100—toutes les cotisations jusqu'à cette date se fondaient sur un taux de 4 p. 100. Lorsque le taux a augmenté à 7.5 p. 100, votre taux de cotisation aurait baissé de façon importante. Pourquoi faudrait-il que cela s'applique rétroactivement à tous ceux qui sont déjà à la retraite?

Mme Morton: Vous semblez prétendre que quelle que soit la situation, il aurait toujours fallu que ce soit le cas. Je prétendrais également que lorsque vous évaluez le coût des prestations dans un régime de prestations déterminé, vous vous servez du taux d'intérêt présumé, mais on ne prévoit pas que le taux d'intérêt présumé sera toujours le même. Vous dites que ce devrait toujours fonctionner de la sorte, ou bien est-ce tout simplement ce que pensent les retraités. L'on pourrait pourtant prétendre le contraire.

M. Campbell: Je ne comprends pas très bien comment vous pourriez négocier des contrats avec des retraités. Si ceux qui ont toujours travaillé étaient vraiment au courant des pensions et du régime de pensions du CN, avec un taux d'évaluation de 4 p. 100... si un type pensait qu'il allait vivre pendant encore 14 ans après sa retraite, et s'il faisait les calculs, il constaterait qu'il aura en fait contribué au régime près de 10 p. 100 de son salaire. Dans l'exemple que j'ai donné, le pourcentage serait de 10,1 grosso modo. Cet employé aurait donc versé chaque année 10,1 p. 100 de son salaire. Il me semble que toute décision prise après sa retraite ne devrait aucunement changer ce taux de contribution. Dès que vous changez le taux d'évaluation pour l'ensemble du fonds, cela a une incidence sur l'ensemble des contributions.

[Texte]

Ms Morton: You affect the cost of the fund.

Mr. Campbell: That is right.

Ms Morton: Similarly, we have here testimony—you are assuming that people go through this calculus—from pensioners themselves, saying they did not think much about pensions.

Mr. Campbell: That is right.

Ms Morton: They did not want to contribute. They contributed what they contributed. Now that they are older, they see they made a mistake. Well, then perhaps something should be done or something should be mandated, but if you talk about what people's intentions were, what they expected, what they should reasonably have expected, there is lots of testimony that they expected the promise that they were given: a pension of x dollars. They really did not think. Nobody asked what would happen if, when they were 65 and over, something like this were to happen. So if you want to talk about assumptions as opposed to ideally what our pension system should look like, it is not clear what people's assumptions were then, or it might be clear that they did not want or did not think of this kind of thing and did not want to give up what it was necessary to give up in order to have a better pension than they have now.

Mr. Campbell: Then if you are looking at the pensioner and from the pensioner's point of view you are putting forward that argument as to how he should think, then I think you have to take a look at what the company is thinking at the same time. What were their expectations when they offered these people a pension of x dollars? Assuming a 4% interest rate, the company was assuming 10% of salary was going into the pension fund. Do they have a right, then, to reduce their costs unilaterally at a later time? I do not think they have any right to reduce their costs or to get a return that they did not expect.

Ms Morton: On your own theory of costs, it is a cost to the employee. A reduced pension cost means an increased total compensation benefit to the active. So it works both ways.

Mr. Campbell: Yes.

Mr. Cochrane: I have one question with regard to the \$1.6 billion unfunded liability. Is your understanding of this that CN is now on a plan to pay that back by the year 2006 or 2007 in keeping with the Pension Benefits Standards Act?

Mr. Campbell: I understand that was a special concession made to the two railways to be able to amortize over 60 years. That is my understanding.

Mr. Cochrane: And it is your understanding that it will be paid back by 2006 or 2007.

Mr. Campbell: I do not know what the date is now.

An hon. member: It is 2027.

[Traduction]

Mme Morton: Vous modifiez le coût du fonds.

M. Campbell: C'est exact.

Mme Morton: Nous avons ici des témoignages—vous supposez que les gens font ce calcul—de retraités qui disent qu'ils n'ont pas une très bonne opinion des pensions.

M. Campbell: C'est exact.

Mme Morton: Ces retraités ne voulaient pas cotiser. Ils l'ont cependant fait. Et maintenant qu'ils sont plus vieux, ils se rendent compte que c'était une erreur. Il faudrait peut-être faire quelque chose. Si vous vous renseignez auprès des gens—et nous avons recueilli beaucoup de témoignages là-dessus—vous verriez qu'ils s'attendaient à plus que ce qu'ils ont reçu, et leur attente était tout à fait raisonnable. Ils s'attendaient tout simplement à ce que la promesse qu'on leur avait faite soit tenue. Autrement dit, ils comptaient sur une pension de x dollars. Ils n'avaient pas vraiment réfléchi. Personne ne s'est demandé ce qui se passerait si, une fois arrivé à l'âge de 65 ans, survenait ce que l'on constate à l'heure actuelle. Si donc vous voulez parler de supposition par opposition à ce à quoi ressemblerait un régime de pensions idéal, il est difficile de dire quelles suppositions les gens faisaient à l'époque. Peut-être qu'ils ne voulaient pas de ce genre de choses et qu'ils ne voulaient pas faire le sacrifice nécessaire pour pouvoir jouir d'une meilleure pension que celle qu'ils touchent à l'heure actuelle.

M. Campbell: Si vous examinez les choses du point de vue du retraité, et si vous essayez de voir comment lui il réfléchit, alors il me semble que vous devriez essayer de comprendre le point de vue de la compagnie. En effet, quelles étaient les attentes de la compagnie lorsque celle-ci a offert à ses employés une pension de x dollars? Avec un taux d'intérêt de 4 p. 100, la compagnie supposait que 10 p. 100 des salaires allaient être versés au fonds de pensions. La compagnie a-t-elle le droit, dans ce contexte, de réduire unilatéralement ses coûts à une date ultérieure? Je ne pense pas qu'elle ait le droit de réduire ses coûts, ni d'encaisser plus que prévu.

Mme Morton: Si l'on applique votre théorie des coûts, il s'agit ici d'un coût pour l'employé. Une réduction du coût des pensions signifie une augmentation du côté des avantages dont bénéficie les employés actifs. Ça marche dans les deux sens.

M. Campbell: Oui.

M. Cochrane: J'ai une question à vous poser au sujet du passif non financé de 1,6 milliard de dollars. Est-il vrai que le CN a adopté un plan grâce auquel il espère rembourser ce montant d'ici l'an 2,006 ou 2,007, conformément à ce que prévoit la Loi sur les normes des prestations de pension?

M. Campbell: D'après ce que j'ai compris, ce fut là une concession spéciale faite aux deux compagnies de chemin des fer, afin qu'il leur soit possible d'amortir cela sur 60 ans. C'est en tout cas ce que j'ai compris.

M. Cochrane: Et vous avez également compris que cette somme sera remboursée d'ici l'an 2,006 ou 2,007, n'est-ce pas?

M. Campbell: Je ne sais pas quelle date a été fixée.

Une voix: Cela a été fixé à l'an 2,027.

[Text]

Mr. Campbell: It is 2027, okay.

Mr. Cochrane: If the plan were to be administered by a separate group of trustees or directors with a make-up similar to what we discussed earlier, I presume there would be acceptance of that, then, that CN would have that length of time to pay that back.

Mr. Campbell: I will let Earl handle that one. I would say they would have some method of paying back, but that is really a detail in the whole thing. They owe much more to the fund than that \$1.6 billion, by the way. It looks as if another \$1.4 billion should be in there as an unfunded liability.

Mr. Cochrane: Which is the shortfall you feel they have not been paying back over the years by taking the excess of 7% and so on.

Mr. Campbell: That is right. The one thing that came to mind—and maybe it has already come to your mind—is this method by which CN has said they would pay \$2.1 billion over the years. I would like all of us not to pay our taxes for a year and in the following year start paying our taxes in arrears, but call it for that year. For example, if I do not pay any taxes come next March, there will be interest added to that tax until March 1987, and then I will get my next bill. If at that point I start paying off 1986 taxes, can I say it is against 1987 taxes? That is what CN is doing in their method of payment.

• 1050

Mr. Cochrane: Back to my original question with regard to the \$1.6 billion. Presumably then, if it were to be changed in the way that the plan was administered and so on, that there would be a concession made in that regard, that there will be a length of time to pay it back.

Mr. E. White: I would think the answer is probably yes, but what has happened is that CNR was given 60 years to pay off their debt, which was until 2027, and we severely criticized the Superintendent of Insurance for having approved of this set-up, which he did, because not only will all of the pensioners be dead, but so will the Superintendent of Insurance and the people who figured out this scheme to rip off such a large sum of money and to pay 4% on it, which is what they did. Now then, as far as I am concerned the criticism apparently was taken to heart by the Superintendent of Insurance because CNR came along subsequently and wanted to change the terms for the payment of the interest and the principal payments. It is being done on an amortized basis, just the interest and a little bit on principal. That is what they did for the first many, many years.

Then, because of the criticism I believe, the Superintendent of Insurance, when they wanted to have these extra concessions made and to make their payments on the basis of their payroll for employees—there is no connection, but this is what they wanted to do—the Superintendent of Insurance said he was willing to approve of it and it would probably be approved

[Translation]

M. Campbell: Deux mille vingt-sept. Très bien.

M. Cochrane: Si le plan était administré par un groupe distinct dont la composition serait semblable à celle dont nous avons discuté tout à l'heure, je suppose que cette formule serait acceptable, autrement dit que le CN disposerait de cette période de temps-là pour rembourser.

M. Campbell: Je vais laisser Earl vous donner une réponse là-dessus. J'imagine qu'on mettrait au point une méthode de remboursement, mais c'est là un détail. D'ailleurs, ils doivent beaucoup plus au fonds que les 1,6 milliard de dollars dont vous avez fait état. Il semblerait qu'il y ait des engagements non financés d'environ 1,4 milliard de dollars.

M. Cochrane: Ce qui correspond à la partie que la société n'a pas remboursé au fil des ans, en prenant ce qui dépassait 7 p. 100.

M. Campbell: C'est exact. Une chose à laquelle j'ai pensé—et peut-être que vous aussi vous y avez pensé—c'est la méthode selon laquelle le CN avait dit vouloir rembourser les 2,1 milliards de dollars. J'aimerais qu'aucun de nous ne paie ses impôts pendant un an, pour commencer à rembourser notre arriéré l'année suivante, mais en disant que les impôts correspondent à cette année-là. Par exemple, si je ne paie pas mes impôts en mars prochain, des intérêts s'y ajouteront jusqu'en mars 1987, lorsqu'on m'enverra une nouvelle facture d'impôt. Si à ce moment-là je commence à rembourser mes impôts de 1986, puis-je déclarer qu'il s'agit d'impôts pour 1987? C'est ce que fait le CN grâce à son système de paiement.

M. Cochrane: Revenons à ma première question, relativement à ces 1,6 milliard de dollars. Si la façon dont le régime est administré était modifiée, serait-il possible de faire certaines concessions sur ce plan et de prolonger les délais de remboursement?

M. E. White: J'imagine que oui, mais on avait convenu que le CN aurait 60 ans pour rembourser sa dette, ce qui nous amènerait jusqu'en l'an 2027, et nous avons sévèrement critiqué le surintendant des assurances pour avoir approuvé ce régime, car en l'an 2027, non seulement l'ensemble des retraités seront morts, mais le surintendant des assurances et tous ceux qui ont pondu ce régime qui a permis de voler tout cet argent et de ne payer que 4 p. 100, le seront aussi. En ce qui me concerne, le surintendant des assurances a pris ces critiques très à coeur, car le CN a par la suite déclaré vouloir changer le mode de paiement du capital et des intérêts. La formule adoptée d'amortissement, chaque paiement correspondant surtout à des intérêts, avec un très faible pourcentage du capital. C'est ce qui a été fait pendant de très nombreuses années.

A cause des différentes critiques qui avaient été faites—en tout cas c'est ce que je pense—lorsqu'ils ont voulu faire ces concessions et calculer leurs paiements à partir de la liste de paye des employés—il n'y avait aucun rapport, mais c'est ce qu'ils voulaient faire—le surintendant des assurances a dit qu'il serait prêt à approuver la formule et qu'il n'y aurait sans

[Texte]

provided that CN agreed to change the final date for maturity of this payment from 2027 to 2006. And that is what it is today.

In the meantime, CPR got in there and they were able to get the Superintendent of Insurance to arrange for an Order in Council to be passed recognizing CPR as being in a special class, almost as if they were a Crown corporation, and they are the only other company in Canada that has the same concession as Canadian National Railways, and that was 60 years to pay off their debt. They did get the 60 years and they have until 2027 to pay it. They have not asked for a special consideration, so theirs is 2027; CN is 2006.

Mr. Cochrane: Is the rate of interest fixed? Is it 7%?

Mr. E. White: No. No, it is not. When this was done the rate of interest was fixed at 4% and these people undertook to pay off these debts at that rate. Now, I do not know what was done when the rate of interest changed, but I would be amazed if that rate were changed. That was an agreement and I think it is still in effect, but the information in that respect is confidential and we are not able to find out.

Mr. Cochrane: But the figures that you used to come up with the \$1.4 billion that CN has been shortchanging the fund, according to your comments, you did not take into consideration then the difference between what they are actually paying in interest and the interest that they could get if that \$1.6 billion were in the fund and invested on the market?

Mr. E. White: No, I have not done that, but it is a fact that it is a very large sum of money and CNR are paying this money at the present time. We were able to question them before the Standing Committee on Transport two years ago and they did state what the interest amount was that was paid by CNR for 1982, I think it was. And it was obviously at the rate of 7%. So they are contributing on a 7% basis at the present time, but that is still a very, very low rate of interest in the industrial world today.

• 1055

CNR is very sorry about the plight of pensioners, but they certainly do not pay commercial rates on their indebtedness to the fund. They are paying 7%, and this in effect is depriving our fund of more than \$100 million a year. About \$111 million is not being paid that could be paid.

Mr. Cochrane: That is not in your calculations of \$1.4 billion?

Mr. E. White: No, it is not.

Mr. Cochrane: Just one more question: You started in the 1935 plan?

[Traduction]

doute aucun problème à condition que le CN convienne d'avancer de l'an 2027 à l'an 2006 l'échéance du paiement. Et c'est ce qui a été fait.

Dans l'intervalle, le CP est intervenu et il a pu obtenir du surintendant des assurances que celui-ci obtienne un décret en conseil reconnaissant que le CP relève d'une catégorie spéciale, presque que comme s'il s'agissait d'une société de la Couronne. Et le CPR est la seule autre compagnie canadienne qui ait obtenu la même concession que celle qui avait été consentie au CN, notamment la possibilité de rembourser sa dette sur 60 ans. Le CP a donc lui aussi jusqu'en 2027 pour payer. Étant donné que la compagnie n'a pas demandé de conditions spéciales, l'échéance a été fixée à l'an 2027, tandis que pour le CN c'est l'an 2006.

M. Cochrane: Le taux d'intérêt est-il fixe? Est-il de 7 p. 100?

M. E. White: Non, il ne l'est pas. Lors de la négociation de cette entente, le taux d'intérêt avait été fixé à 4 p. 100, et les responsables se sont engagés à rembourser leurs dettes à ce taux-là. Je ne sais pas ce qui s'est passé lorsque les taux d'intérêt ont connu une augmentation générale, mais je serais très étonné si ce taux-là a changé. Je pense que l'entente telle qu'elle avait été signée est demeurée inchangée, mais les renseignements à ce propos sont confidentiels, et il nous est donc impossible de savoir exactement ce qui s'est passé.

M. Cochrane: Mais d'après ce que vous avez dit, dans les calculs que vous avez faits pour en arriver à ce moment de 1,4 milliard de dollars dont le CN a privé le fonds, vous n'avez pas tenu compte de la différence entre ce que la compagnie paie vraiment au titre d'intérêts et les intérêts qu'elle pourrait toucher si ces 1,6 milliard de dollars étaient bel et bien dans le fonds et s'ils avaient été investis sur le marché, n'est-ce pas?

M. E. White: Non, je n'en ai pas tenu compte, mais il est un fait que c'est un montant considérable et que le CN est en train de la rembourser. Nous avons pu interroger les responsables il y a deux ans, au Comité permanent des transports, et ils nous avaient alors donné le total des intérêts qui avaient été payés par le CN pour, il me semble, l'année 1982. Et nous avons tout de suite vu que le taux d'intérêt était de 7 p. 100. Le taux d'intérêt est donc toujours de 7 p. 100, soit un taux d'intérêt extrêmement faible dans le contexte du monde industriel tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Le CN regrette beaucoup les difficultés que connaissent les retraités, mais il ne rembourse pas sa dette envers le fonds aux taux d'intérêt commerciaux en vigueur. Le CN paie 7 p. 100, ce qui prive en fait notre fonds de plus de 100 millions de dollars par an. Environ 111 millions de dollars qui pourraient y être versés ne le seront pas.

M. Cochrane: Et ce montant ne fait pas partie des 1,4 milliard de dollars dont vous avez fait état n'est-ce pas?

M. E. White: Non.

M. Cochrane: Une dernière question. Vous avez vous-même commencé avec le régime de 1935, n'est-ce pas?

[Text]

Mr. E. White: Yes, I did.

Mr. Cochrane: And you bought over into the 1959?

Mr. E. White: I transferred over, yes.

Mr. Cochrane: In what year?

Mr. E. White: In 1952.

Mr. Cochrane: And you retired in 1973?

Mr. E. White: Yes.

Mr. Cochrane: And was that immediately after the change from 1.5% to 2%.

Mr. E. White: Oh no. At that time we had a guarantee of 1% for the first 20 years, 1.25% for the next 10 years and 1.5% for any service over 30 years.

Mr. Cochrane: So that was what your pension was based on when you retired in 1973?

Mr. E. White: No, it was not. It was based on that plus the fact that they had agreed in 1972 to pay pensions at the rate of 2% for 10 years. So I did get 2% for 10 years, and then I got the lower amounts for the service prior to that.

Mr. Cochrane: Okay, thank you.

The Chairman: If there are no further questions, Mr. White, I would like to thank you and your colleagues, Mr. Chester and Mr. Campbell, for your presentation. I am sure the committee found it interesting and very pertinent. It will certainly have some influence on our final report, I can assure you. I would very much appreciate if, should we need your help in the future, we can get in contact with you and Mr. Campbell.

Mr. E. White: We will be, all of us, at your command, I assure you.

The Chairman: Thank you very much again.

Mr. E. White: It was a pleasure to appear before your committee and to present our material and to respond to the type of question we get because as far as I am concerned it is obviously informed questioning and I do appreciate that.

I will now get in touch with Mr. Farrant and see what I can arrange in regard to him appearing. He should be in the city. He works in Vancouver three days a week and this is one of them.

The Chairman: Thank you very much, sir.

Mr. Jim Chester (Secretary, Canadian Pacific Pensioners' Association): Mr. Chairman, I will be here at 2.30 p.m. in place of the registered speaker. Mr. Zacharias is unable to be present.

Mr. Benjamin: You will be taking Mr. Zacharias's place?

[Translation]

M. E. White: Oui.

M. Cochrane: Et vous avez ensuite opté pour le régime de 1959.

M. E. White: Oui. J'ai demandé que l'on transfère mes droits de pension à ce régime.

M. Cochrane: En quelle année.

M. E. White: En 1952.

M. Cochrane: Et vous avez pris votre retraite en 1973, n'est-ce pas?

M. E. White: Oui.

M. Cochrane: Ce qui suivait immédiatement l'augmentation de 1,5 à 2 p. 100, n'est-ce pas?

M. E. White: Non. À l'époque, nous avions une garantie de 1 p. 100 pour les 20 premières années, de 1,25 p. 100 pour les 10 années suivantes et de 1,5 p. 100 pour toutes les années de service au-delà de 30 années de service.

M. Cochrane: C'est donc en vertu de cette formule que votre pension a été calculée lorsque vous avez pris votre retraite en 1973. C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. E. White: Non. En 1972, la compagnie avait convenu de calculer les pensions à un taux de 2 p. 100 pour 10 ans. J'ai donc touché 2 p. 100 pour 10 ans, et des montants inférieurs pour les années de service accumulées avant cela.

M. Cochrane: Très bien. Merci.

Le président: Si les députés n'ont plus de question, il ne me reste plus qu'à remercier M. White et ses collègues, MM. Chester et Campbell, pour leur exposé. Je suis certain que tous les membres du Comité l'ont trouvé intéressant et tout à fait pertinent. Je puis vous assurer que l'on en tiendra compte dans notre rapport final. Si nous avons besoin de votre aide à l'avenir, j'aimerais me sentir libre de communiquer avec vous ainsi qu'avec M. Campbell.

M. E. White: À votre service. Et je parle au nom de nous tous.

Le président: Merci encore.

M. E. White: Cela a été un plaisir pour nous de comparaître devant le Comité, de vous présenter notre exposé et de répondre à vos questions. Je suis pour ma part convaincu que vous êtes au courant de la situation, et c'est une chose que j'apprécie beaucoup.

Je vais maintenant communiquer avec M. Farrant pour voir s'il lui serait possible de comparaître. Il devrait être en ville. Il travaille à Vancouver trois jours par semaine, et aujourd'hui, normalement, il devrait être en ville.

Le président: Merci beaucoup, monsieur.

M. James Chester (secrétaire, Association des retraités du Canadien Pacifique): Monsieur le président, c'est moi qui remplace l'orateur qui avait été prévu à 14h30. En effet, M. Zacharias s'est trouvé dans l'impossibilité de venir.

M. Benjamin: Vous allez donc prendre la place de M. Zacharias?

[Texte]

Mr. Chester: Yes.

Mr. Benjamin: I see.

The Chairman: Mr. Andrew, I believe you are presenting a brief at 11.30 a.m. Would you like to appear now?

Mr. Paul Andrew (Individual Presentation): Yes. I will make this short.

I have been a pensioner for 16 years with CNR. Previously I worked for 44 years. When the CN Telegraphs and CP Telegraphs merged in 1969, after a 44-year service I was given my notice. I was assistant manager of the Montreal office at that time. I was 62 at that time and I had to apply for early pension. My pension was cut for the lack of the last three high-earning years. I also lost three and a half years of Canada Pension.

There are quite a few disadvantages to losing those last three years, so it more or less meant selling off my Montreal assets, my house and everything else, to survive.

• 1100

It gives me a lot of pleasure to have this committee out here listening in a rational way to our complaints. Whether or not our complaints are justified is up to you in all fairness to judge. However, I think the person who deserves the credit for getting you here is Mr. Earl White. I think the CN pensioners owe him a great debt.

• 1105

I do not know if the committee knows Mr. White's background, but he was born in Unity, Saskatchewan. He worked for the CNR for about 47 years in various jobs and has always taken a great part in trying to get fair play for the employees. During the war he enlisted in the Westminster Regiment, and he was demobilized with the rank of Lieutenant-Colonel in the RCOG. I think Mr. White's record, as far as the job he has been doing for the last 12 years without pay, is enhanced by you people being here. He almost got some action from the Trudeau government. I think it is a great tribute to him to have got you out here, and I must commend the present government for having you come here, and the Minister of Transport for supporting this. It has been a great change and has given the CN pensioners a great lift that we finally got something approaching some action from the government.

Mr. White almost made it when the royal commission under Dr. Hall of UBC was sitting. When the CNR say that they can manage the pension funds better than a trust company, I wonder why after two years of intensive study Dr. Hall's main recommendation was that the CN funds be put under trust management. In all fairness to Dr. Hall, it would be interesting to have a debate to decide who is right on this thing. It is very amusing in a way that the CNR for most of the depression, most of the inflation period, were paying 5% on their IOUs when I was getting something like 20% from the Royal Trust

[Traduction]

M. Chester: Oui.

M. Benjamin: Je vois.

Le président: Monsieur Andrew, je pense qu'il avait été prévu que vous comparaissez à 11h30. Cela vous conviendrait-il de venir tout de suite vous installer à la table?

M. Paul Andrew (exposé présenté à titre individuel): Oui. Je serai bref.

Je suis depuis 16 ans retraité du CN, pour qui j'ai travaillé pendant 44 ans. Lors de la fusion de CN et CP en 1969, on m'a donné mon congé après 44 années de service. J'étais à l'époque gérant adjoint du bureau de Montréal. J'avais 62 ans et j'ai dû demander une pension de retraite anticipée. Ma pension a donc été diminuée, car il manquait les trois dernières années, qui auraient été les mieux rémunérées. J'ai également perdu trois années et demie pour ce qui est du Régime de pensions du Canada.

Le fait d'avoir perdu ces trois dernières années m'a beaucoup coûté, et il m'a fallu vendre ma maison à Montréal et tout le reste pour pouvoir survivre.

Je suis très heureux que le Comité soit venu ici pour écouter, de façon rationnelle, toutes nos doléances. C'est à vous qu'il reviendra de décider si nos plaintes sont ou non justifiées. Je pense que la personne qu'il faut féliciter de vous avoir fait venir jusqu'ici est M. Earl White, et je crois que tous les retraités du CN lui seront à jamais reconnaissants.

Je ne sais si le Comité connaît les antécédents de M. White, et c'est pourquoi j'aimerais vous en dire quelques mots. M. White est né à Unity, en Saskatchewan. Il a travaillé pendant 47 ans au CN, où il a occupé plusieurs postes, et il a toujours fait de son mieux pour obtenir un traitement juste pour les employés. Pendant la guerre, il s'est engagé dans le régiment de Westminster, et lorsqu'on l'a démobilisé, il avait le grade de lieutenant-colonel dans les CRCMM. Je pense que votre visite ici sera une note positive de plus dans le dossier de M. White, qui travaille ainsi sans salaire depuis 12 ans. Il a failli obtenir quelque chose du gouvernement Trudeau. Je pense que le fait qu'il ait réussi à vous faire venir jusqu'ici en dit long sur son dévouement, et je dois féliciter l'actuel gouvernement et le ministre des Transports d'avoir appuyé votre initiative. Cela témoigne d'un changement important et nous, retraités du CN, avons enfin espoir de voir le gouvernement prendre des mesures.

M. White a presque atteint son but lorsque la Commission royale tenait des audiences sous la direction de M. Hall, de l'Université de British Columbia. Lorsque le CN dit qu'il est en mesure de mieux gérer les fonds de pensions que toutes compagnies de fiducie, je me demande pourquoi le rapport de la Commission Hall, l'aboutissement de plusieurs années d'étude, recommande que les fonds du CN soient administrés par une compagnie de fiducie. Pour être juste envers tous, il serait intéressant d'avoir un débat là-dessus, pour voir qui a raison. Il est amusant de constater que pendant le gros de la

[Text]

on the GICs, which saved my hide really because I left the CNR with a pension of about \$500 a month, which is poverty level now.

Anyway, when you talk about managing pension funds, I think the first criticism is why you manage unfunded pension funds. When Chrysler almost failed some years back, the American government had to bail them out, principally because their pension fund was unfunded and thousands of men would have been left without pensions. So I think big corporations have a duty to fund their pension funds. And if they cannot do it, then they should turn it over to trust companies and let it be run on a business-like basis; no more of this playing around with the cash register, sticking pieces of paper in when what you want are greenbacks. I think the whole story of listing assets... not listing them at market value and putting down cost value, and then when they have a new assumption, when they raise the interest rate from 5% to 7.25%, there is an actuarial "jazz-bo" by which the equation is figured out so that the company is over \$300 million and they take that out of the funds... it is not going to appear in the books—this does not seem to be good management. Apart from everything else, I think if we had the funds in a trust company we would get the going rate of interest on our money. Maybe we should look into it with the trust companies to see what kind of deal we could get.

• 1110

There should be some debate between the people who run the pension fund at the moment and a trust company, to see who can give a better deal. I have never seen any figures to show that the company is doing a better overall job. You are paying 5% for the funds, and that is what the CNR are actually doing in borrowing hundreds of millions of dollars from the pension fund, by not putting their money in. So I think it is easy to say that they can do a better job than the trust companies. But I would like to see it on paper. That is my main concern. I think the whole issue hinges around who can give the pension people the best deal and can operate the fund in the most businesslike way.

As Earl White has said, the CNR have not been doing as good a job as they said they were doing, and it is possible that trust companies can do an even better job. They can start with a big advantage in that they will see that the pension fund is funded, and it will stay that way. And that is the way I think pension funds should be.

[Translation]

dépression, lorsque l'inflation était à son apogée, le CN payait 5 p. 100 sur ses dettes tandis que moi je touchais quelque chose de l'ordre de 20 p. 100 sur mes certificats d'investissement garanti à la Royal Trust. Et c'est d'ailleurs ce qui m'a sauvé, car j'ai quitté le CN avec une pension d'environ 500\$ par mois, ce qui correspond maintenant au seuil de la pauvreté.

Quoi qu'il en soit, lorsque vous parlez de gérer des fonds de pensions, je pense que la première critique c'est... Pourquoi gérez-vous des fonds de pensions au passif non financés? Lorsque la compagnie Chrysler a presque fait faillite il y a quelques années, le gouvernement américain a dû intervenir, et ce surtout parce que le fonds de pensions n'était pas financé et des centaines d'hommes allaient se retrouver sans pension. Selon moi, les responsabilités des grosses sociétés devraient être de financer leurs fonds de pensions et si elles ne sont pas en mesure de le faire, elles devraient s'en remettre à des compagnies de fiducie afin que ces fonds puissent être administrés comme une entreprise. Il ne devrait plus être question de jouer avec la caisse, de signer des petits bouts de papier lorsqu'en fait ce que vous voulez ce sont des billets de banques. Toute cette question de dresser la liste de son actif... en n'inscrivant pas la valeur marchande, mais en utilisant le coût. Et lorsqu'une des hypothèses change, lorsque, par exemple, le taux d'intérêt passe de 5 à 7,25 p. 100, on fait intervenir toute une gymnastique actuarielle en vertu de laquelle l'équation est calculée de telle sorte que la société affiche plus de 300 millions de dollars, et cet argent est puisé dans les fonds... et rien n'apparaît dans les livres. Ce ne me semble pas une bonne pratique de gestion. En dehors de tout le reste, si les fonds étaient gérés par une compagnie de fiducie, nous bénéficierions au moins du taux d'intérêt qui aurait généralement cours. Nous devrions peut-être nous renseigner auprès des compagnies de fiducie pour voir quel genre d'arrangement nous pourrions obtenir.

Il devrait y avoir discussion entre ceux qui administrent le fonds de pensions à l'heure actuelle et une compagnie de fiducie, afin de savoir qui pourrait nous donner les arrangements les plus intéressants. Je n'ai jamais vu de chiffres démontrant que la compagnie fait un meilleur travail. Vous payez 5 p. 100 pour les fonds, et c'est ce que fait le CN en empruntant des centaines de millions de dollars du fonds de pensions, et en n'y mettant rien de sa poche. Je pense qu'il est donc facile de dire qu'il serait en mesure de faire un meilleur travail que les compagnies de fiducie. Mais j'aimerais voir cela sur papier. C'est cela qui me préoccupe le plus. Toute cette affaire tourne autour de la question de savoir qui peut consentir les meilleurs arrangements possibles aux retraités et qui peut gérer le fonds de la façon la plus efficace.

Comme l'a dit Earl White, le CN n'a pas fait un aussi bon travail que, et il est possible que les compagnies de fiducie fassent un travail encore meilleur. Ces compagnies démarraient avec un gros avantage: elles verraient que le fonds de pensions est financé, et elles pourraient veiller à ce que cela ne change pas. Et c'est ainsi qu'il devrait en être du fonds de pensions.

[Texte]

The main point I would like to make is on the management of the funds. The important issue is: Are the funds being really properly managed now, and would they be better managed if they were under trust company supervision? Dr. Hall went into that after two years of very exhaustive study, and I think we should decide that issue.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Andrew. We appreciate very much your comments. Would you stay for questions in case there are some?

Mr. Andrew: Oh, yes.

The Chairman: I am sure the committee appreciates your appearing before it, and we also very much appreciate your comments with respect to Mr. White. Being born a Scotsman myself, I always have great respect for those people. There are questions. Mr. Benjamin, I believe, has a question.

Mr. Benjamin: I would just say to Mr. Andrew that I appreciate his remarks. I am a former telegrapher, too, only I was in the ORT; you were in the commercial telegraphers, I guess.

Mr. Andrew: Yes. I started with Western Union.

Mr. Benjamin: Oh, yes. When you retired in 1969, I appreciate the fact that you were required to take that early retirement. You had no choice?

Mr. Andrew: I had the choice of starving to death.

Mr. Benjamin: I see. In other words, you were going to be permanently laid off.

Mr. Andrew: Oh, yes. I had a notice. After 44 years service—6 years in the army—at being an assistant manager in Montreal office, I thought it was a bit thick, but . . . I must mention that around the same time, 200 civil servants in the managerial group were laid off by the Trudeau government, and the 200 of them pooled their resources, got a good lawyer and, after two years of litigation, the Supreme Court of Canada forced the government to bring them back at their former salaries, plus all the money they had lost through the layoff.

Mr. Benjamin: I agree. You know, this is kind of an unconscionable act. When a person has only two or three years on to go to retirement, the company could keep that person on until . . .

Mr. Andrew: Well, it was partly because I was so late bringing up my family; I was nearly 40 when I got out of the army. So I lost six years.

Mr. Benjamin: The pension they started you on was around \$500 a month, you said?

Mr. Andrew: Yes. Less than that, because we have had some increases . . .

Mr. Benjamin: Yes.

[Traduction]

J'aurais encore quelque chose à dire au sujet de la gestion des fonds. L'important c'est de savoir si les fonds sont bien administrés maintenant et s'ils seraient mieux administrés si c'était une compagnie de fiducie qui en était responsable. M. Hall a consacré deux années à l'étude de cette question, et je pense que nous devrions décider une fois pour toute de cette affaire.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Andrew. Nous avons apprécié vos commentaires. Seriez-vous prêt à rester pour répondre à des questions, s'il y en a?

M. Andrew: Bien sûr.

Le président: Je suis certain que le Comité vous est reconnaissant d'être venu comparaître, et je tiens à dire que nous avons beaucoup apprécié vos commentaires au sujet de M. White. Étant moi-même Écossais, j'ai toujours eu du respect pour ces gens-là. Passons maintenant aux questions. Je pense que M. Benjamin en a une.

M. Benjamin: J'aimerais tout d'abord dire à M. Andrew que j'ai beaucoup apprécié ses remarques. Je suis moi-même un ancien télégraphiste, mais je travaillais à l'ORT. J'imagine que vous vous travaillez pour une société commerciale.

M. Andrew: Oui. J'ai commencé avec la Western Union.

M. Benjamin: Ah oui. Vous avez pris votre retraite en 1969. Vous n'avez pas eu le choix? Vous avez dû accepter une retraite anticipée?

M. Andrew: C'était cela ou bien crever de faim.

M. Benjamin: Je vois. Autrement dit, on allait vous mettre à pied de façon définitive.

M. Andrew: Oui. On m'avait donné le petit bout de papier. Après 44 années de service—six ans dans l'armée—en tant que gérant adjoint du bureau de Montréal, j'ai eu du mal à avaler cela mais . . . Il conviendrait que je souligne qu'à la même époque, le gouvernement Trudeau avait mis à pied 200 fonctionnaires du groupe cadres et gestion, et ils se sont tous mis ensemble pour recruter un bon avocat. Après deux ans, la Cour suprême du Canada a obligé le gouvernement à les reprendre à leurs anciens salaires, et à leur verser tout l'argent qu'ils auraient gagné s'ils avaient continué de travailler pendant cette période.

M. Benjamin: Je sais. Il s'agit là de mesures tout à fait déraisonnables. Lorsqu'il ne reste plus que deux ou trois années avant d'atteindre l'âge de la retraite, la compagnie pourrait garder l'employé jusqu'à ce que . . .

M. Andrew: Mes problèmes étaient partiellement dus au fait que j'avais un certain retard et que ma famille était très jeune. J'avais presque 40 ans lorsque j'ai quitté l'armée. J'avais perdu six années.

M. Benjamin: Vous avez dit que la pension qu'on vous versait au début était d'environ 500\$ par mois. C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. Andrew: Oui. Moins que cela, parce que nous avons eu certaines augmentations . . .

M. Benjamin: Oui.

[Text]

Mr. Andrew: —but then I got hooked on the notching. Do you remember about notching? I am talking about the desperados who put notches on their gun handles. But "notching" was . . . the company loaned you \$5,000. Well, at that time, I was putting a girl through university and a boy through high school—\$5,000 interest-free they said—so I grabbed it. There was not too much money going around interest-free.

Then I found out later that I was hooked for life. The only way I could get out of it was by dying and letting my wife take over my pension, and they cancelled out this debt. But I am still paying it. I am 77 now, and I figured that by 1972, I had paid everything up plus about 15% interest, so it was a hell of a loan.

• 1115

Mr. Benjamin: I take it you got in only half a year in Canada Pension Plan.

Mr. Andrew: Pardon?

Mr. Benjamin: You only got in a half a year if you retired in 1969 and you were . . .

Mr. Andrew: I retired in 1969; Canada Pension started at 65 . . .

Mr. Benjamin: —in 1966.

Mr. Andrew: I got about four years. They cut me out of three years. I should be paid double what I am making now.

Mr. Benjamin: Canada Pension started January 1, 1966 so you would have paid in not quite three years.

Mr. Andrew: It was almost 1970 when I retired.

Mr. Benjamin: Are you getting anything at all out of the Canada Pension Plan?

Mr. Andrew: Yes, I get a little bit. My wife died in July so I am now getting the survivor's benefit.

Mr. Benjamin: I see. When you reached age 65 and became eligible for both the Old Age Pension and the Canada Pension, were there any adjustments made by the railway to your railway pension?

Mr. Andrew: Was there ever! This notching business, to build up . . . you are out without a job at 62, with no skills other than what you have been in and which were now surfeit in the Canadian market because the CNR the year before had put in . . . I had helped to put in a semi-computer 10 years earlier. In 1968 they put in a fully computerized CNCP so they just cut out half the staff. A whole Montreal office was closed; CPR took it over. In Toronto the CN took it over; the CPR staff was laid off. This notching meant that they were going to try and ease the blow by giving you \$5,000 interest-free to build up your salary monthly for a couple of years until you reached age 65. Once you got your Old Age Pension, \$100

[Translation]

M. Andrew: . . . mais je me suis fait avoir un peu plus tard par le fameux système des coches. Vous en souvenez-vous? Je veux parler des desperados qui gravaient des coches dans le manche de leur pistolet. En vertu du système des coches, la compagnie vous prêtait 5,000\$. À l'époque, j'avais une fille à l'université et un garçon à l'école secondaire. Ils m'offraient 5,000\$, sans intérêt. J'ai sauté dessus. Ce n'était pas facile de trouver de l'argent sans intérêt.

J'ai découvert plus tard que j'étais coincé pour la vie. Le seul moyen pour moi de m'en sortir, ce serait que je meure et que ma femme prenne ma pension, après quoi ils pourraient annuler cette dette. Quoi qu'il en soit, je suis toujours en train de payer. J'ai maintenant 77 ans et je me disais qu'en 1972 j'aurais tout payé en plus de 15 p. 100 d'intérêt. C'était donc tout un prêt.

M. Benjamin: Si j'ai bien compris, vous n'avez obtenu que six mois du Régime de pensions du Canada.

M. Andrew: Pardon?

M. Benjamin: Vous n'avez touché que six mois de prestations si vous avez pris votre retraite en 1969 et que vous aviez . . .

M. Andrew: J'ai pris ma retraite en 1969 et le Régime de pensions du Canada commençait à 65 ans . . .

M. Benjamin: . . . en 1966.

M. Andrew: J'ai touché des prestations pendant quatre ans. Ils m'en ont enlevé trois ans. Je devrais recevoir le double de ce que je touche actuellement.

M. Benjamin: Vos prestations du Régime de pensions du Canada ont commencé le 1er janvier 1966; donc, vous avez payé en un peu moins de trois ans.

M. Andrew: J'ai pris ma retraite à la fin de 1969.

M. Benjamin: Recevez-vous des prestations du Régime de pensions du Canada?

M. Andrew: Oui, je reçois un peu d'argent. Ma femme est décédée en juillet et je reçois maintenant la prestation de survivant.

M. Benjamin: Je vois. Lorsque vous avez eu 65 ans et que vous êtes devenu admissible à la Pension de vieillesse et au Régime de pensions du Canada, la compagnie a-t-elle fait des ajustements à la pension qu'elle vous versait?

M. Andrew: Et comment! Toute cette affaire des «coches», destinée à augmenter . . . vous vous retrouvez dans la rue sans emploi à 62 ans, sans compétences autres que celles que vous avez perfectionnées et qui sont maintenant désuètes dans le marché canadien parce que l'an dernier, le CN a installé . . . Dix ans auparavant, j'avais aidé la compagnie à procéder à l'informatisation partielle des services. En 1968, un système CNCP entièrement informatisé a été installé et la moitié du personnel a été mis en disponibilité. Tout le bureau de Montréal a fermé boutique; c'est le CP qu'il l'a pris en charge. A Toronto, l'inverse s'est produit: le personnel du CP a été mis en disponibilité et c'est le CN qui a pris les bureaux. Grâce au

[Texte]

came out of that right off the bat. I have been running \$100 shy; my pension was reduced by \$100 a month right off the start when I got to be 65. I did not have any increase at all. I was getting the same after 65 as I had been getting before. I am still shy about \$100.

Mr. Benjamin: Thank you.

Mr. Cochrane: I understand that concept was called bridging.

Mr. Andrew: It was called notching.

Mr. Cochrane: Notching you called it. Okay, we were briefed on bridging.

Mr. Andrew: As I said, it was the same system the desperados used to remind themselves of their kills.

Mr. Cochrane: Actually, you have reached the point of having paid it all back and you are now . . .

Mr. Andrew: I have more than paid it back. I paid it back when I was 72 and I am now 77; I am nearly 78. They have been amply returned. I do not know what the interest rate would amount to now—15% or 18%.

Mr. Cochrane: Was that explained to you when you got it? In other words, did you sign a paper saying you would take it and was that concept explained to you?

Mr. Andrew: More or less, but I was still in shock when I signed. I was in shock, wondering what I was going to do for money, but it seemed a little bit thick. I wrote to Mr. Trudeau and he posted it on to the CNR, who posted the Prime Minister's back to me. A big help, it was . . .

Mr. Cochrane: Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Andrew.

Mr. Mike Horbulyk.

Mr. Mike Horbulyk (CNCP Telecommunications): Mr. Chairman and members of the commission, my name is Mike Horbulyk. I am an equipment technician presently employed by CNCP Telecommunications. As I worked for the former CN Telecommunications, I am and have been a member of the CNR pension fund for over 32 years.

• 1120

The purpose of this brief is to show that an indexed pension plan would benefit the companies, employees, and even the government. Before doing so, I would like to comment on the pension plans and how their buying power has failed to contribute to a decent standard of living.

[Traduction]

système des «coches» la compagnie tentait de pallier le coût en consentant aux employés des prêts de 5,000\$ sans intérêt afin de gonfler leur revenu mensuel pendant quelques années jusqu'à l'âge de 65 ans. Une fois qu'un employé touchait sa pension de vieillesse, la compagnie s'appropriait 100\$ au départ. Depuis que j'ai atteint l'âge de 65 ans, ma pension est réduite de 100\$ par mois et je n'ai eu aucune augmentation. Je touchais la même chose à 65 ans qu'avant. Ma pension est encore de 100\$ de moins que la normale.

M. Benjamin: Merci.

M. Cochrane: Je crois qu'il s'agit du principe des versements provisoires.

M. Andrew: C'est le principe des «coches».

M. Cochrane: Très bien, les «coches». On nous avait parlé des versements provisoires.

M. Andrew: Comme je vous l'expliquais, c'est le même système qu'utilisaient les hors la loi pour se rappeler combien d'ennemis ils avaient tués.

M. Cochrane: Maintenant, vous avez tout remboursé et vous . . .

M. Andrew: J'ai fait plus que rembourser mon prêt. J'avais fini de le rembourser quand j'avais 72 ans et j'ai aujourd'hui 77 ans; j'ai presque 78 ans, en fait. J'ai fait bien plus que rembourser mon prêt. Je ne sais pas ce que serait le taux d'intérêt aujourd'hui—15 p. 100 ou 18 p. 100.

M. Cochrane: Vous a-t-on expliqué les règles lorsque vous avez obtenu le prêt? En d'autres mots, aviez-vous signé un document attestant que vous acceptiez et le principe vous avait-il été expliqué?

M. Andrew: Plus ou moins, mais j'étais encore sous le coup du choc lorsque j'ai signé. J'étais désemparé et je me demandais où j'allais obtenir l'argent et la situation me semblait désespérée. J'ai écrit à M. Trudeau qui a transmis ma lettre au CN qui, à son tour, m'a posté la lettre du premier ministre. Cela n'a pas été particulièrement utile . . .

M. Cochrane: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Andrew.

Monsieur Mike Horbulyk.

M. Mike Horbulyk (CNCP Télécommunications): Monsieur le président et membres du Comité, je m'appelle Mike Horbulyk. Je suis technicien en outillage auprès de la compagnie CNCP Télécommunications. Ayant travaillé anciennement pour la compagnie CN Télécommunications, j'ai cotisé à la caisse de retraite du CN depuis plus de 32 ans.

Mon exposé a pour but de vous prouver qu'un régime de pension indexé avantagerait les compagnies, les employés et même le gouvernement. Mais avant de commencer, j'aimerais vous parler des régimes de pensions et du fait que le pouvoir d'achat des retraités ne leur permet pas de maintenir un niveau de vie acceptable.

[Text]

The average railway pensioner who retired 10 years ago would now qualify for a government income supplement. Those retiring at 55 or 60 years of age would have qualified for GIS in 7 or 8 years.

Railway employees are compelled to contribute to their pension plans for a maximum of 35 years at the rate of 6.5% of their gross salary, and upon retirement receive about 62% of their best 5 average years in pension.

A generation ago economic times were so stable that pension indexing was not of much concern. No one could expect the buying power of a retiree's pension to drop so drastically in so short a period of time. Neither was it foreseen by CNR's Sir Henry Thornton, upon whose initiative and concern for his employees the first Canadian pension plan for railway employees was instituted. During these times of inflation, deflation, and automation, our economy is no longer able to sustain full employment. The future does not look much better. Two weeks ago CNR aired plans to lay off 1,300 employees, mostly in the car shops. But a scant week later it announced that more cuts were coming, because of the drop in boxcar loadings. The idea is to run a trimmer ship.

Farther afield, the value of money in such countries as Mexico, Brazil, Argentina, and Israel has dropped amazingly. The reason for their high inflation is their huge debt loads, now out of control. The loss is being absorbed by the western world's banks. The U.S. federal debt is nearing the \$2 trillion mark, and our own government's debt is higher still, on a per capita basis. Unless our government can stop our debts from growing, we may be faced with the same prospects of currency devaluation and high inflation.

An indexed pension plan will of course not solve all these problems, but it would give us a much better chance to weather the storms of a shaky future. In my opinion an indexed pension plan would, first, encourage more employees to take early retirement. Second, employers would be able to reduce surplus staff by attrition. Third, companies would realize some savings in unnecessary expenses of severance and retirement incentives by employees retiring early voluntarily. The difference in the lower wages and benefits paid to junior employees is another contributing factor. Fourth, junior employees, those who need the jobs most, would be saved from the trauma of unemployment and the possible loss of mortgaged homes and property. Fifth, the government would save by paying less in UIC or welfare payments. The unemployment statistics would also be held in check to some extent.

Our pension plan credits us with two percentage points for each year of service up to January 1, 1966. Since then it has been dropped to 1 1/3% up to the highest average of the Canada Pension Plan earnings ceiling, and the balance over

[Translation]

Le retraité moyen de compagnie de chemin de fer qui s'est retiré il y a 10 ans est aujourd'hui admissible au supplément de revenu garanti. Ceux qui prennent leur retraite à 55 ou 65 ans auront droit au SRG dans 7 ou 8 ans.

Les employés de compagnies de chemin de fer sont tenus de cotiser 6,5 p. 100 de leur salaire brut à la caisse de retraite pour un maximum de 35 ans et reçoivent, à la retraite, environ 62% de leurs 5 meilleures années de service.

Il y a une génération, la conjoncture économique était si stable que l'indexation des pensions n'était pas un sujet d'importance. Personne ne s'attendait à ce que le pouvoir d'achat des retraités baisse de façon aussi dramatique en si peu de temps. Même Sir Henry Thornton, de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dont l'intérêt pour ses employés a permis l'établissement du premier régime de pensions pour employés de chemin de fer au Canada, n'avait su prévoir ce problème. En cette période d'inflation, de déflation et d'automatisation, l'économie n'est plus en mesure d'assurer des emplois à tous. Et l'avenir ne semble pas plus prometteur. Il y a deux semaines, la compagnie du CN annonçait son intention de mettre en disponibilité 1300 employés, dont la plupart travaillent dans les ateliers de réparation. À peine une semaine plus tard, elle annonce d'autres coupures encore, à cause de la baisse au niveau des chargements de wagons. Toutes ces coupures ont pour but de mieux rentabiliser les opérations.

À l'étranger, dans des pays comme le Mexique, le Brésil, l'Argentine et Israël, la valeur de la devise nationale a diminué considérablement. L'inflation élevée de ces pays est due à leur énorme dette nationale, qui échappe aujourd'hui au contrôle. Ce sont les banques du monde occidental qui absorbent les pertes. La dette américaine se situe à près de 2 billions de dollars, et, en proportion, la dette canadienne est encore plus élevée. Si le gouvernement ne réussit pas à ralentir la croissance de la dette nationale, le Canada se retrouvera aux prises avec la dévaluation du dollar et un taux élevé d'inflation.

Evidemment, un régime de pensions indexées ne règlera pas tous ces problèmes, mais il nous permettra de bien mieux faire face à un avenir incertain. À mon avis, un régime de pensions indexées encouragerait, dans un premier temps, un plus grand nombre d'employés à prendre une retraite anticipée. Deuxièmement, les employeurs seraient en mesure de réduire leurs effectifs grâce à l'attrition. Troisièmement, les compagnies pourraient réaliser des économies en versant moins d'indemnités de départ et d'incitations à la retraite, car les employés prendraient volontairement une retraite anticipée. Un autre facteur serait le salaire et les avantages sociaux inférieurs versés aux nouveaux employés. Quatrièmement, les jeunes employés, ceux qui ont le plus besoin d'emplois, n'auraient pas à joindre les rangs des chômeurs et à risquer de perdre maison et propriété. Cinquièmement, le gouvernement en bénéficierait en versant moins d'assurance chômage et de prestation de bien-être social. Sans compter que le chômage serait également contrôlé dans une certaine mesure.

En vertu du régime de pension du CN, les employés accumulent 2% pour chaque année de service, jusqu'au 1^{er} janvier, 1966. Depuis, ils n'accumulent plus que 1 1/3 p. 100 jusqu'à concurrence du plafond des revenus du Régime des

[Texte]

the ceiling at 2%, so that the maximum pension payable has actually declined appreciably, to less than 70% maximum. Why our benefits should have been lowered during a period of the company's high earnings, profits, and capital growth is still a mystery to me. Neither have the unions been able to give a satisfactory explanation.

This is certainly not a complete solution, by any means, as we must not forget the needs of those living on retirement pensions now, some of whom are positively struggling to get by. They must be looked after first. I am enclosing a page from a pamphlet distributed to CNCP employees that contains examples of employees retiring at age 65. They have not given anything for early retirement, but they do say that they provide a level income option. No detailed explanation or examples are given of this option, but I understand it is a good one to stay away from.

• 1125

In closing, I would like to say that I hope and trust that the committee will have the time to study all submissions carefully, prove them right or wrong, and make its recommendations to Parliament on that basis in the not too distant future.

I thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Horbulyk.

Any questions?

Mr. Radford: In your statement, you say that since 1967, when the CN pension plan was integrated with CPP, your pension in fact has dropped to less than 70%.

Mr. Horbulyk: That is right.

Mr. Radford: Your CN pension, not your total pension, because you will get CPP.

Mr. Horbulyk: I am not taking CPP into consideration, because I am talking about the CN pension plan.

Mr. Radford: All right. But they integrated and the unions voted to integrate. In 1968, I believe, there was a vote to integrate the CN pension plan with C/QPP. The plan that you have of 1.3%, up to CPP maximum, and then 2% there and after, is one of the most common formulas in Canadian pension plans. It is not unusual; it is the most common formula that exists.

Mr. Horbulyk: But it ultimately resulted in a drop in pensions.

Mr. Radford: No. In fact, you are going to get a larger pension under the integrated plan than you would if CPP did not exist and you had the old CN plan.

Mr. Horbulyk: Under the old CN plan, we had 2%, the same as the government.

Mr. Radford: Yes, but you would get—I can use the examples you attached. This person who retired in the CN

[Traduction]

pensions du Canada pour donner 2%, de sorte que la pension maximum est tombée à moins de 70% du salaire. Je ne comprends toujours pas pourquoi il a fallu diminuer nos prestations alors que la compagnie réalise des recettes et des profits avantageux et que son capital ne cesse de croître. Et nos syndicats ne sont pas plus en mesure de nous répondre.

La solution que je vous propose n'est pas complète en soi, car il faut tenir compte des besoins de ceux qui sont actuellement à la retraite dont certains vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. Ce sont ces gens qu'il faut aider d'abord. Je vous ai remis une page d'une brochure distribuée aux employés du CNCP et qui contient des exemples d'employés qui ont pris leur retraite à 65 ans. On n'y parle pas d'incitation à la retraite anticipée, mais il est question d'une option de revenu stable. On n'explique pas ce qu'est cette option, mais je crois savoir qu'il est préférable de l'éviter.

Pour terminer, j'espère que le Comité aura le temps d'étudier tous les mémoires attentivement pour confirmer ou infirmer les idées qu'ils contiennent, et de faire ces recommandations au Parlement dans un avenir rapproché.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Horbulyk.

Y a-t-il des questions?

M. Radford: Dans votre déclaration, vous dites que depuis 1967, lorsque le régime de pensions du CN a été intégré au Régime de pensions du Canada, votre pension est tombée à moins de 70 p. 100.

M. Horbulyk: C'est cela.

M. Radford: Vous parlez de votre pension du CN, pas de votre pension totale, puisque vous recevez aussi le RPC.

M. Horbulyk: Je ne tiens pas compte du RPC, parce que je ne parle que du régime de pensions du CN.

M. Radford: Très bien. Mais les deux régimes ont été intégrés et les syndicats ont voté en faveur de cette intégration en 1968, je crois. Il y a eu un vote au sujet de l'intégration du régime de pensions du CN avec le RPC ou le RRQ. La formule de votre régime, comprenant le versement de 1,3 p. 100 jusqu'à concurrence du maximum du RPC, puis de 2 p. 100 après cela, est l'une des plus communes des régimes de pensions canadiens. Elle n'est pas inhabituelle du tout; c'est la formule la plus commune qui existe au Canada.

M. Horbulyk: Mais cette formule a amené une baisse des pensions.

M. Radford: Pas du tout. En fait, votre pension est supérieure, en vertu du plan intégré, à ce qu'elle aurait été si le RPC n'existait pas et que vous ne touchiez que l'ancien régime de pensions du CN.

M. Horbulyk: En vertu de l'ancien régime du CN, nous avions 2 p. 100, comme le gouvernement.

M. Radford: D'accord, mais vous auriez eu... Prenons les exemples que vous nous avez donnés. Un retraité du CN

[Text]

example, the CN pension plan is going to be 60% of their average 5, and the CQPP added to it takes the pension to 76%.

Ms Morton: When the CPP was instituted, it was meant to be a public plan, together with the OAS. It was meant to provide what was considered then to be some sort of very basic minimum for any worker in Canada. It was also considered that employer-sponsored plans, such as the CN, would combine with it. This was a specified policy of the federal government. So together, OAS, CPP and employer-sponsored pensions would give you something like 70% of the earnings that you received after retirement. That is why the term is called "integration."

All plans, after 1967, when CPP benefits started being paid, were changed to provide this kind of formula and this kind of benefit. It was not intended, unless you negotiated otherwise, that an employer-sponsored plan should provide 70% of your earnings independently of OAS and CPP.

Now, some workers might have wanted more than 70%, and they perhaps might have negotiated, but when they were negotiating, this was the understanding under which negotiations were taking place: all the pension and pay together, public and private, would pay you 70% of pre-retirement earnings.

Mr. Horbulyk: May I ask you one question? I understand that government pension plans pay 2% for each year of service.

Ms Morton: Do you mean the federal . . .

Mr. Horbulyk: Yes, the federal government. Is that correct?

Ms Morton: Yes. But it is also integrated, just as yours is. On the first tier of your earnings, up to what is called the "Year's Maximum Pensionable Earnings," which are what are payable under the CPP, the rate is 1.3; above that is 2%, just like the CN plan. The Public Service plan is an integrated plan like the CN plan, for the reasons that I was just explaining to you. As I say, there might be some plan in the country—I do not know about them all—there might be some plan that pays 2% above CPP; these are very few and far between.

• 1130

Mr. Horbulyk: So the government plan is the same as the CN plan?

Ms Morton: Yes. With respect to formula, it is.

Mr. Horbulyk: The formula is.

Ms Morton: With respect to the 1.3% on the first so many earnings and 2% thereafter.

Mr. Horbulyk: I see. I was not aware of that, I am sorry.

The Chairman: Are there any further questions?

[Translation]

touchera 60 p. 100 du salaire de ses cinq meilleures années de service en vertu de la pension du CN, à quoi s'ajoutera la pension du RPC ou du RRQ, ce qui portera sa pension totale à 76 p. 100.

Mme Morton: Lorsque le Régime de pensions du Canada a été créé, ce devait être un régime public jumelé à la sécurité de vieillesse. Ce régime devait fournir le stricte minimum pour permettre à tout travailleur canadien retraité de survivre. D'autre part, ce régime avait été conçu en vue d'un jumelage avec les régimes des employeurs, comme celui du CN. Il s'agissait d'une politique précise du gouvernement fédéral. Donc, tous ensemble, la Sécurité de vieillesse, le Régime de pensions du Canada et la Pension de votre employeur vous donnent près de 70 p. 100 de votre revenu après la retraite. C'est pourquoi l'expression que l'on emploie est «intégration».

Tous les régimes après 1967, lorsqu'on a commencé à verser les prestations du RPC, ont été modifiés pour tenir compte de cette formule et de ce nouveau système. Il n'était pas question, à moins de négociations à cet effet, que le régime de pensions de l'employeur verse 70 p. 100 des revenus aux employés retraités en plus de la sécurité de vieillesse et du Régime de pensions du Canada.

Il est possible que certains travailleurs aient demandé plus de 70 p. 100, ils l'ont peut-être même négocié. Mais les négociations se faisaient avec l'entente de base suivante: tous les versements de pensions ensemble, qu'ils soient publics ou privés, doivent représenter 70 p. 100 des revenus avant la retraite.

M. Horbulyk: Laissez-moi vous poser une question. Le régime de pensions du gouvernement verse 2 p. 100 pour chaque année de service, n'est-ce-pas?

Mme Morton: Vous parlez du régime fédéral?

M. Horbulyk: C'est cela, le régime du gouvernement fédéral. Est-ce bien cela?

Mme Morton: Oui. Mais ce régime est également intégré, comme le vôtre. Le gouvernement verse 1,3 p. 100 pour la première partie des revenus, jusqu'au «maximum des gains annuels ouvrant droit à pension», qui est la portion payable en vertu du RPC; après cela, c'est 2 p. 100, comme le régime du CN. Le Régime de la Fonction publique est intégré comme celui du CN, pour les raisons que je viens de vous donner. Comme je le disais, il existe peut-être un régime quelque part au pays—je ne les connais pas tous—qui paie 2 p. 100 de plus que le RPC; si tel est le cas, ces régimes sont exceptionnels.

M. Horbulyk: Donc, le régime du gouvernement est le même que celui du CN?

Mme Morton: Oui. La formule est la même.

M. Horbulyk: La formule.

Mme Morton: C'est 1,3 p. 100 jusqu'à concurrence d'un certain revenu, et 2 p. 100 après cela.

M. Horbulyk: Je vois. Je ne le savais pas, excusez-moi.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

[Texte]

Thank you very much, sir. We appreciate your coming before this committee to present your brief.

Mr. Horbulyk: Thank you.

The Chairman: Unless I hear any objections from the committee, we will now adjourn until 1.00 p.m.

[Traduction]

Monsieur Horbulyk, nous vous remercions d'être venu présenter votre mémoire à notre Comité.

M. Horbulyk: C'est moi qui vous remercie.

Le président: À moins d'objection de la part des membres du Comité, nous allons maintenant lever la séance jusqu'à 13 heures.

AFTERNOON SITTING

• 1302

The Chairman: I would like to call this afternoon's meeting to order. I would like to call on our first contributor for this afternoon, Mr. David McKay.

Mr. David McKay (Individual Presentation): I will try to be reasonably brief with the proposal I have.

• 1305

I am not officially representing anybody. I am speaking of my own concern for the long-time pensioners who are in the lower income bracket and receiving very small pensions, and their surviving spouses, or both.

Elderly CNR pension plan contributors or surviving spouses receive, or did receive, such low amounts in dollar value that they require government assistance through guaranteed income and other plans to bring their monthly income above the poverty line. Therefore the CNR smaller pensions are of no benefit whatever to these pensioners, even allowing for the tiny amounts added through the last few years. This is explained by the fact that government assistance is based on total annual income. With only old age pensions, and possibly small or no Canada Pension at all, these pensioners are receiving the same amount they would have received had they not contributed to the CNR pension plan. The amounts contributed may seem small, but they were not small to them during the time of contribution.

It is too late now to help those pensioners who are deceased, but I suggest that an attempt be made to help surviving spouses, even to the extent of repaying the pensioners or surviving spouses the amount they originally contributed over the years of service plus an amount equal to the accumulated interest to date of refund.

I intended to have a copy of this proposal for the committee, but my carbon slipped and I messed it up.

I would like to ad lib a bit here. You questioned Mr. White this morning on his faith in the CN actuaries. My opinion of the CN actuaries is not very good, because those are the people responsible for writing off the \$370 million or thereabouts of the unfunded liability. These people who receive no Canada Pension are actually in dire straits. They are living just above the poverty line, despite the fact that they contributed to a private pension plan. It does not make logic to me—or them.

I also question how the early pension is handled now. My understanding of it is that the company claims it puts up the

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: La séance est ouverte. J'aimerais appeler notre premier témoin de cet après-midi, M. David McKay.

M. David McKay (présentation individuelle): Je vais essayer d'être aussi bref que possible.

Je ne représente officiellement personne. J'exprime mon souci personnel pour les retraités les plus âgés qui touchent les pensions les plus faibles, et pour leur conjoint survivant.

Les retraités du CN les plus âgés, ou leur conjoint survivant, touchent ou touchaient des pensions si faibles qu'il leur fallait des allocations complémentaires de l'État pour porter leur revenu jusqu'au seuil de pauvreté. Par conséquent, les pensions les plus faibles ne sont absolument d'aucun rapport pour ces retraités même si l'on tient compte des petites augmentations accordées au cours des dernières années. Cela tient au fait que l'assistance gouvernementale est fonction du revenu total annuel et, avec une pension de retraite très faible et quasiment aucun versement au titre du Régime de pensions du Canada, ces personnes touchent à peu près le même montant que si elles n'avaient jamais cotisé au Régime des pensions du CN. Le montant de ces cotisations peut paraître faible mais il ne l'était pas au moment où il fallait le verser.

Il est trop tard maintenant pour aider ceux qui sont décédés mais je recommande que l'on fasse quelque chose pour leur conjoint survivant, même s'il ne s'agit que de leur rembourser les cotisations versées pendant les années de service plus les intérêts accumulés jusqu'à la date du remboursement.

Je voulais remettre cette proposition par écrit au Comité mais ma feuille carbone a glissé et j'ai gâché le double.

J'aimerais ajouter quelques mots, en improvisant. Vous avez demandé à M. White ce matin quelle confiance il fait aux actuaires du CN. Je n'en ai pas une très haute opinion moi-même, car ce sont les mêmes qui sont responsables de la radiation des 370 millions d'engagements non financés. Ceux qui ne touchent pas le Régime de pensions du Canada sont dans la misère, avec un revenu qui dépasse à peine le seuil de pauvreté, et cela bien qu'ils aient cotisé à un Régime de pensions privé. Je n'y vois aucune logique, et eux non plus.

Je conteste également les modalités actuelles de la retraite anticipée. La compagnie prétend que c'est elle qui finance la

[Text]

"golden handshake", as we call it, not out of the pension fund. But I believe once these early retirements take place, this creates a drain on the pension fund. This pension fund at one time boasted a \$1 billion surplus. The unfunded liability was \$370 million, written off with the stroke of a pen by CNR actuaries. I cannot see there should be any problem raising the funds if the company were to repay that \$370 million and put it back in the unfunded liability. To repay it over a period of 60 years is not going to do these people any good.

I am fortunate. I draw Canada pension. But some people have only the old age pension and their pittance of a CN pension and they are on the poverty line, or just above it with the government grants they receive. It does not seem a bit fair. I do not think any committee should have any problem having some feeling for those people. But the point is there has to be almost immediate action, because these people are not going to live that much longer. Every day there will probably be fewer of them. It would be really appreciated.

I have listened in and sat in on different hearings, and there is always a promise something is going to be done, something is going to be done. Mr. Boucher, for one, was around not long ago to find out the needs of the pensioners. He was going to do something. Beth Hughes, the former chairman of the board of directors, was on a talk line in Vancouver here. I spoke to her. She said definitely it was going to be part of her program to see that something was done for these low-income pensioners. There are quite a few of them yet, but every day there are fewer.

• 1310

As I say, it is essential that something be done almost immediately to help these people. It is not fair to them. Thank you, gentlemen.

The Chairman: Thank you, Mr. McKay. Mr. Cochrane, do you have a question?

Mr. Cochrane: Just one question, Mr. McKay. You mentioned paying back to spouses. I presume these are people who are survivors of pensioners.

Mr. McKay: Survivor spouses.

Mr. Cochrane: You were saying to pay them back the contributions plus interest?

Mr. McKay: They are not getting any benefit at all from these contributions because the guaranteed income from the government... they are still accepting less. So it is all government money, in my mind, in the first place.

Mr. Cochrane: But they are getting a 50% survivors benefit.

Mr. McKay: They receive half of what their husbands drew and they had small pensions to start with, we will say. So they get 50%, but in their total income at the end of the year they cannot get the guaranteed supplement, I understand, if they have a certain income and they do not come near that so the government makes them up to above the poverty line. So what good is the pension to them?

[Translation]

«poignée de main en or» et non le fonds de pension. Mais, une fois que ces retraites anticipées sont prises, elles grèvent le fonds de pension. Il a connu à un moment donné un excédent de 1 milliard de dollars. Le passif non financé était de 370 millions, il a été radié d'un trait de plume par les actuaires du CN. Si la compagnie devait restituer ces 370 millions, il n'y aurait aucune difficulté à accroître les pensions versées aux retraités. D'étaler ce remboursement sur 60 ans ne fera rien pour ces gens.

J'ai moi-même de la chance, je touche le Régime de pensions du Canada. Certains retraités, par contre, n'ont que la Pension de vieillesse et la pitance du CN et ils vivent au niveau du seuil de pauvreté, ou juste au-dessus, avec les allocations que le gouvernement leur verse. Cela est tout à fait injuste et je pense que votre Comité devrait faire preuve de compassion à leur égard. Mais il faut agir vite car ces gens n'ont plus tellement longtemps à vivre. Chaque jour qui passe leur nombre diminue. Ils vous en seraient très reconnaissants.

J'ai assisté à diverses audiences et on promet toujours de faire quelque chose. M. Boucher, notamment, est venu se pencher sur les besoins des retraités et a dit qu'il ferait quelque chose. Beth Hughes, l'ancienne présidente du conseil d'administration, est venue faire une émission de radio à Vancouver. Je lui en ai parlé et elle a dit qu'elle verrait à soulager la misère de ces retraités. Il en reste encore pas mal, mais leur nombre diminue chaque jour.

Comme je l'ai dit, il est urgent d'agir car la situation actuelle est injuste. Je vous remercie, messieurs.

Le président: Je vous remercie, monsieur McKay. Monsieur Cochrane, avez-vous une question?

M. Cochrane: Juste une question, monsieur McKay. Vous parlez de rembourser les conjoints. J'imagine que vous parlez là des conjoints survivants de retraités.

M. McKay: Les conjoints survivants.

M. Cochrane: Vous proposez de leur rembourser les cotisations, plus les intérêts accumulés?

M. McKay: Ils ne tirent absolument aucun avantage de ces cotisations car le revenu garanti par le gouvernement... En fait, ils touchent moins. C'est donc entièrement de l'argent du gouvernement, de tout façon.

M. Cochrane: Mais ils touchent une pension de survivants de 50 p. 100.

M. McKay: Elles touchent la moitié de la retraite de leurs maris, qui était déjà très petite. Elles touchent donc 50 p. 100, mais, à la fin de l'année, on leur refuse le Supplément de revenu garanti car elles ont déjà un revenu indépendant. Au total, elles ne touchent donc pas plus et à quoi leur sert donc la pension de retraite?

[Texte]

When those men contributed to the pension fund that was hard-earned money and they were proud to belong to the CN family. Now they feel a sense of betrayal because their spouses are living on half of what the CN pension was. The government makes it up to above the poverty line, whereas the guy next door to them who never contributed to a private pension plan has the same income, or his spouse has the same income. So there is no benefit to them from the money they put into the CN pension plan that I can see. I stand to be corrected, but that is my opinion.

Mr. Cochrane: I just wondered, because obviously all the payment process an employee goes through is based upon actuarial studies as to when people are going to die and how much is going to be passed on to survivors and so on. Obviously if that was refunded then it would have an effect upon other current pensioners and also, I presume, on people who would be making payments into the plan in the future.

Mr. McKay: I do not see how it would have any effect if the company paid back the \$370 million or whatever it was that was written off as a non-realistic amount. It would be more realistic if they put that back into the fund and paid these pensioners or their surviving spouses back what they put into it. I do not know in dollars and cents what that would cost.

Mr. Cochrane: Thank you.

The Chairman: Go ahead, Mr. Gray.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. McKay, to come back to the surviving spouse's pension, do you agree with the proposals that have been made to raise it from 50% to . . . there has been talk of 60% or 75%?

Mr. McKay: I would say that is a very good proposal and I would agree with that to a certain extent, but at the same time some of them are on such low incomes that it still is not going to put them much above the poverty line. When a surviving widow's husband dies, immediately they have income from the old age pension cut considerably—not quite in half maybe, but considerably. Now she is in a much worse position than she was before he died, and they did not have very much then. She has taken a reduction. Living in a house they spent years buying, it is still going to cost her pretty nearly as much to live as it did when they were both there.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): One more question, Mr. McKay: When you talked about the early pension plan, could you give us your thoughts on what you think should be offered for people taking early retirement?

Mr. McKay: I think it is a great idea that the company gives the golden handshake and it helps those who are taking early retirement, but it seems to me—I may be wrong—that once these people have taken early retirement they immediately start to draw a pension from the pension fund. The company will put up so many thousands of dollars for what we call the golden handshake, then they throw the load of the early pensioners drawing out of the fund, which keeps the fund down so they cannot see their way clear to give the older pensioners an increase.

[Traduction]

Les cotisations que ces hommes ont versées au fonds de pension, c'était de l'argent durement gagné, et ils étaient fiers d'appartenir à la famille du CN. Aujourd'hui, leurs conjoints se sentent trahis car ils ne touchent plus que la moitié de cette pension. Le gouvernement apporte la différence, qui les sépare du seuil de pauvreté, mais quiconque n'a jamais cotisé à un régime de retraite privé jouit du même revenu. Il n'y a donc aucun avantage à avoir cotisé au fonds de retraite du CN. Je peux me tromper, mais c'est mon opinion.

M. Cochrane: Mais les cotisations étaient fondées sur une étude actuarielle concernant l'espérance de vie et les montants probables à verser aux conjoints survivants etc. Si on remboursait ces cotisations, cela ne pourrait manquer de se répercuter sur les retraites actuellement versées et également sur les cotisations des employés en activité.

M. McKay: Je ne vois pas quel effet il pourrait y avoir si la compagnie rembourse les 370 millions et quelques qui ont été radiés. Ce serait plus faisable si la compagnie remboursait ce montant et s'en servait pour restituer à ses retraités ou à leurs conjoints leurs cotisations. Je ne sais pas combien cela coûterait précisément.

M. Cochrane: Je vous remercie.

Le président: Allez-y, monsieur Gray.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur McKay, pour en revenir à la pension de conjoint, êtes-vous d'accord avec la proposition de la faire passer de 50 p. 100 à . . . on a parlé de 60 ou de 75 p. 100?

M. McKay: Je dirais que ce serait une bonne chose mais il faut bien savoir que beaucoup ont un revenu si bas que cela ne leur ferait quand même pas dépasser le seuil de pauvreté. À la mort de son mari, le montant de la pension de vieillesse de la veuve diminue considérablement—peut-être pas de moitié, mais considérablement. Le couple n'avait déjà pas grand-chose, avant mais la veuve se trouve maintenant dans une situation encore pire. Si elle continue à vivre dans la maison pour laquelle ils ont économisé pendant des années, elle a autant de frais seule qu'ils en avaient auparavant à deux.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Autre question, monsieur McKay: vous avez parlé du départ anticipé à la retraite; que faudrait-il offrir, à votre avis, à ceux qui prennent une retraite anticipée?

M. McKay: Je pense que c'est une bonne chose que de permettre le départ anticipé à la retraite mais il me semble—je peux me tromper—qu'ils commencent immédiatement à toucher une pension, tirée sur le fonds de pension. La compagnie verse X milliers de dollars pour couvrir ce que l'on appelle «la poignée de main en or» mais ensuite c'est le fonds qui doit payer leur pension, ce qui réduit d'autant les augmentations que l'on pourrait consentir aux autres retraités.

[Text]

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Are you inferring in that also, sir, that with the integration policy the CN has it is complicated or that you think changes should be made in that?

Mr. McKay: With Canada Pension?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Yes.

Mr. McKay: I did not understand that Canada Pension had an integration plan. I thought it was with the old age security.

• 1315

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): With the old age security, yes.

Mr. McKay: I think quite a number of pensioners are sorry now that they took that.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): There is confusion there.

Mr. McKay: Well, I do not think they are confused, but they are getting a lot less money. They had the idea that they wanted an income of a certain amount for so many years. Now they have lived that so many years and now they are taking a reduction in their pension, which is not fair either.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Right. Thank you.

The Chairman: Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Thank you, Mr. Chairman. Mr. McKay, I am just curious. Tell us about yourself. Are you presently a railroader or are you retired?

Mr. McKay: No, I am retired. I retired as a conductor. I hired out as a call boy in Regina when I was 16 years old, in 1928, and I retired when I was 62 and a half years of age. I went into train service just before the war, and I spent four years in the air force and I came back. I did lose quite a bit of work in the 1930s due to the lay-offs and stuff like that.

Mr. Benjamin: In what year did you retire?

Mr. McKay: In 1975. This does not personally affect me, but I have many friends who are pensioners and it really affects them, and I know they are in dire circumstances. They still have some pride, but not pride that they are CN pensioners. They had pride when they were CN employees and paid into the pension plan. The amounts they paid in those days seem minimal to us today, but it was still a percentage of their wages, and their wages were very low compared to what the wages are today. So it meant as much to them. They did not have time to sock a lot of money away or anything like that, or have the funds to do so. So they are—not all of them, but some—right down to trouble to survive decently.

Mr. Benjamin: In the years you were working, was it out on the Prairies or here in . . .

Mr. McKay: It was mostly out on the Prairies. I went out to Vancouver in 1967. I worked on the Super Continental for the

[Translation]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Pensez-vous également que la politique d'intégration que suit le CN complique les choses et qu'il faudrait y apporter des changements?

M. McKay: Avec le Régime de pensions du Canada?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Oui.

M. McKay: Je ne pensais pas que le Régime de pensions du Canada était intégré à celui du CN. Je pensais qu'il était intégré à la Pension de sécurité de la vieillesse.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Oui, avec la prestation de sécurité de la vieillesse.

M. McKay: Je crois que beaucoup de retraités regrettent maintenant de l'avoir prise.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Ils ne comprennent pas le système?

M. McKay: Ce n'est pas qu'ils ne comprennent pas le système, c'est qu'ils touchent beaucoup moins. Ils voulaient s'assurer un certain revenu pour un certain nombre d'années. Maintenant qu'ils ont vécu ce nombre d'années, on réduit leur pension, ce qui n'est pas juste non plus.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Bien. Je vous remercie.

Le président: Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur McKay, voudriez-vous nous parler un peu de vous-même, pour satisfaire ma curiosité? Êtes-vous actuellement un employé en activité ou bien êtes-vous retraité?

M. McKay: Non, je suis retraité. J'étais conducteur. J'ai commencé comme garçon de courses à Regina à l'âge de 16 ans, en 1928, et j'ai pris ma retraite à l'âge de 62 ans et demi. J'ai commencé comme cheminot juste avant la guerre, puis j'ai passé quatre années dans les Forces aériennes avant de reprendre mon poste. J'ai passé pas mal de temps au chômage dans les années 1930, pendant la dépression.

M. Benjamin: En quelle année avez-vous pris votre retraite?

M. McKay: En 1975. Cela ne m'affecte pas personnellement mais j'ai beaucoup d'amis retraités qui sont très affectés et qui vivent dans la misère. Ils ont conservé leur fierté mais pas celle d'être des retraités du CN. Ils étaient fiers lorsqu'ils étaient employés du CN et cotisaient au Régime de retraite. Le montant des cotisations peut paraître minime aujourd'hui mais c'était un pourcentage de leur salaire et il n'était pas gros comparé au niveau des salaires d'aujourd'hui. Pour eux c'était donc des sommes importantes. Ils n'ont pas pu faire de grosses économies, ils n'en avaient pas les moyens. Ils ont donc bien du mal—ou en tout cas certains d'entre eux—à vivre décemment.

M. Benjamin: Lorsque vous travailliez, était-ce dans le secteur des Prairies ou bien ici à . . .

M. McKay: C'était surtout dans les Prairies. Je suis venu à Vancouver en 1967. J'ai travaillé sur le Super Continental

[Texte]

last years of my service. I retired in 1975; I took an early pension, two and a half years early.

Mr. Benjamin: Would you mind telling us what pension you got and what happened to you when you reached 65?

Mr. McKay: What pension did I get?

Mr. Benjamin: Yes. You retired at 62 and a half, you said.

Mr. McKay: Yes, I was 62 and a half years of age. The only increase in my pension was that I got the old age pension, naturally, when I was 65, and I had a \$14 increase last month. That was first applied last month and was retroactive to January. I know there have been some subsidies given over the last few years—I cannot tell you how much—to try to bring the CN pensioners up a little higher, but in my opinion it is peanuts.

Mr. Benjamin: How many years of pensionable service did you have, and what amount was your railway pension when you retired at 62 and a half?

Mr. McKay: It was \$868.54—I think that is correct—and it has been that until a couple of months ago. I got a cheque with about a \$100 refund to take it back to the end of January, and now it has gone up \$14. But I am not concerned about myself, I must repeat.

Mr. Benjamin: I know.

Mr. McKay: I have the Canada Pension and I have the old age and the CN pensions, and I am not in dire circumstances. But there are many people who are, and this is my concern; it is not me. There is nobody to speak for these people. Some of them cannot get out of their wheelchairs and come down here, and some of them do not have car fare, in my opinion.

Mr. Benjamin: That is right. Thank you.

The Chairman: Thank you very much. Mr. McKay, you say you speak on behalf of other people. I notice that it has occurred quite often so far in our hearings that the people who appear before us are speaking for those who find it difficult to get here, and I congratulate you and those others for doing so.

One thing I wish to impress upon you is that we make no promises. You say people have made promises; we make no promises except to examine very thoroughly and carefully all the issues that have been brought before us, and we hope to explain and do justice to these problems if we can.

Mr. McKay: Thank you. I hope you will give those seniors that I have mentioned a priority, for time is so essential.

• 1320

The Chairman: Thank you, sir. Mr. Heinz Hansen, please.

[Traduction]

pendant mes dernières années de service. J'ai pris ma retraite en 1975, une retraite anticipée deux ans et demi avant la date normale.

M. Benjamin: Pourriez-vous nous dire quelle pension on vous a versée et ce qui est arrivé lorsque vous avez atteint l'âge de 65 ans?

M. McKay: Quel montant de retraite je touchais?

M. Benjamin: Oui. Vous avez dit que vous avez pris votre retraite à 62 ans et demi.

M. McKay: Oui, j'avais 62 ans et demi. La seule chose qui ait changé, c'est que j'ai touché la pension de vieillesse à l'âge de 65 ans et j'ai eu une augmentation de 14\$ le mois dernier. Elle est intervenue le mois dernier, rétroactivement à janvier. Je sais qu'il y a eu quelques petites augmentations au cours des dernières années—je ne sais pas trop combien—mais ce n'était vraiment pas grand-chose.

M. Benjamin: Combien d'années de service aviez-vous et quel était le montant de votre pension CN lorsque vous êtes parti à la retraite à l'âge de 62 ans et demi?

M. McKay: Je touchais 868,54\$—je crois que c'est le montant exact—il n'a pas changé jusqu'il y a quelques mois. J'ai touché un chèque de rétroactivité de 100\$ et ma pension a maintenant augmenté de 14\$. Mais je répète que je ne me plains pas moi-même.

M. Benjamin: Je sais.

M. McKay: J'ai le Régime de pensions du Canada, j'ai la pension de vieillesse et la pension du CN et je ne suis pas dans la misère. Mais beaucoup le sont, c'est d'eux que je me soucie et non pas de moi. Ils n'ont personne pour les défendre. Certains ne peuvent même pas quitter leur fauteuil roulant pour venir ici, ils n'ont même pas les moyens de prendre un taxi.

M. Benjamin: Vous avez raison. Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur McKay, vous dites que vous parlez au nom des autres. J'ai remarqué à plusieurs reprises durant nos audiences que les gens qui comparaissent parlent au nom de ceux qui ne peuvent venir, et je les félicite, ainsi que vous-même, de le faire.

Une chose que je tiens à vous faire comprendre est que nous ne faisons pas de promesses. Vous dites qu'on vous a fait des promesses; nous n'en faisons pas; sinon pour vous assurer que nous allons examiner très attentivement toutes les questions qui ont été portées à notre attention et que nous espérons pouvoir expliquer ces problèmes et les résoudre.

M. McKay: Je vous remercie. J'espère que vous donnerez la priorité à ces personnes âgées que j'ai mentionnées, car le temps presse.

Le président: Je vous remercie, monsieur. Monsieur Heinz Hansen, s'il vous plaît.

[Text]

Mr. Heinz Hansen (Individual Presentation): Mr. Chairman, my name is Heinz Hansen. I am a representative of Local 223 of the Canadian Signal and Communications Union, based in Kamloops. I would like to draw your attention to some of our concerns regarding the CN pension plan. To point out some of the serious shortcomings of this plan, I will quote and refer to dollar figures and comparisons with a registered retirement savings plan as shown in my document to the subcommittee dated October 15, 1985.

These figures demonstrate that the CN pension plan has to be greatly improved in order to provide a fair return on employees' investments. Many of us feel that should the company fail to do so, we should have the right to withdraw our money from the CN pension plan and find better investments elsewhere. As this plan is not vested, it makes matters even worse for employees who are laid off or who resign from the company.

Then I quote some figures based on my average income over last four years. I have been with CN that long. As an example, I quote \$42,000 gross income per year, which results in a total annual pension plan contribution of \$2,379. If we consider that I still will be working for 25 years, based on the calculation given by the CN pension plan this would result in a monthly CN pension of \$1,408.75, which totals annually almost \$17,000. Further, earlier retirement would reduce that figure, and survivor benefits are only 50% of that figure.

Now to compare this with a registered retirement savings plan I have taken the same amount I will be paying under the CN plan, which works out to a monthly figure of \$198.21, or if 100%-matched by CN Rail this would result in \$396.50. Over a term of 20 years at the CN interest rate of 4% this would result in a total worth of \$203,000, which would give me an approximate life annuity of \$20,000—which is \$3,000 more than the CN pension plan would pay me a year. However, at current interest rates of at least 10%, the total worth of this RRSP would be over \$500,000 and would pay a life annuity of at least \$52,000.

I will give one more example here: If one could opt out of this pension plan and invest, let us say, \$5,000 a year into an RRSP, this would bring the total worth at a 10% interest rate after 25 years to \$550,000; even after 20 years, this would result in \$316,000. But so far we cannot do that. I am stuck with being for many years under the CN plan and collecting very little in the end. Thank you.

The Chairman: Thank you. Are there any questions? Mr Benjamin.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, I must say that this is a little different from what we have had so far. Mr. Hansen, what you are suggesting then is that the employee should have the option of staying in the plan or taking the company's annual contribution and their own annual contribution and put that wherever they like.

[Translation]

M. Heinz Hansen (intervenant à titre personnel): Monsieur le président, mon nom est Heinz Hansen. Je suis un représentant du local 223 du Syndicat canadien des transmissions et communications, basé à Kamloops. J'aimerais porter à votre attention quelques-unes de nos préoccupations concernant le régime des pensions du CN. Pour mettre en lumière les graves faiblesses de ce régime, je vais citer les chiffres en dollars et les comparaisons avec un compte d'épargne-retraite enregistré tel qu'il figure dans le document que j'ai remis au sous-comité, daté du 15 octobre 1985.

Ces chiffres montrent que le régime de retraite du CN doit être considérablement amélioré s'il doit donner un rendement correct sur les investissements des employés. Nous sommes nombreux à considérer que si la compagnie omet de le faire, nous devrions avoir le droit de retirer notre argent du fonds de pensions du CN pour l'investir mieux ailleurs. Le fait que la pension n'est pas acquise rend les choses encore pires pour les employés mis à pied ou ceux qui démissionnent.

Je cite également quelques chiffres basés sur mon revenu moyen des quatre dernières années. Je prends comme exemple un revenu brut annuel de 42,000\$, sur lequel je paie une cotisation annuelle au régime de retraite de 2,379\$. Si je compte que je vais travailler encore 25 ans, on me fonde sur le calcul qui m'a été communiqué par le régime de pensions du CN, cela me donnerait une pension mensuelle de 1,408.75\$, soit près de 17,000\$ par an. En outre, toute retraite anticipée réduirait ce montant et les prestations de conjoint ne représentent que 50 p. 100 de ce chiffre.

Pour effectuer la comparaison avec le régime d'épargne-retraite enregistré que je possède, j'ai pris le même montant de cotisations que celui que je verse au CN, soit 198.21\$, avec un apport égal de la compagnie pour un total de 396.50\$. Sur 20 ans, au taux d'intérêt du CN de 4 p. 100, cela donnerait un montant cumulatif de 203,000\$, et une rente à vie d'environ 20,000\$—soit 3,000\$ de plus que ce que le régime de pensions du CN me paie par an. Toutefois, au taux d'intérêt actuel d'au moins 10 ans, un régime d'épargne-retraite enregistré auquel je verserais le même montant mensuel atteindrait 500,000\$, me donnant une rente annuelle d'au moins 52,000\$.

Je vais vous donner un autre exemple encore: s'il était possible de se désister du régime de pensions et investir, disons, 5,000\$ par an dans un compte d'épargne-retraite, à 10 p. 100 d'intérêt, on accumulerait après 25 ans un capital de 550,000\$; même après 20 ans, on aurait déjà 316,000\$. Mais nous ne pouvons pas le faire. Je resterai coincé pendant de nombreuses années encore avec le régime du CN qui ne me rapportera que très peu au bout du compte. Je vous remercie.

Le président: Merci. Y a-t-il des questions? Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Monsieur le président, je dois dire que cela est un peu différent de ce que nous avons entendu jusqu'à présent. Monsieur Hansen, vous demandez donc que l'employé puisse choisir de ne pas cotiser au régime du CN, ou bien de prendre sa cotisation et celle de l'employeur et de la placer ailleurs.

[Texte]

Mr. Hansen: That is right, or to improve the existing pension plan.

• 1325

Mr. Benjamin: Is there not a risk here, in that each year there may be budgetary changes about RRSPs? Is there not also the prospect that this would be great for banks and any other institutions that handle RRSPs? They do not handle them for their health, or pull them to make a profit off of them. Right at the moment, your 10% figure is a little high on what I think you can get on an RRSP. Do you not think the risks are bad enough with what you have now and that you could have equivalent or worse risks?

Mr. Hansen: No, I do not think so. Also, the same institution that would handle an RRSP would handle the CN pension plan. For instance, the Canadian Commercial Bank was one of them and there are many reputable financial institutions in this country. I am thinking of borrowers investing in those instead of getting one's pay-check reduced by a certain amount because one has to belong to this CN pension plan, which I personally consider to be legalized theft.

Mr. Benjamin: You are aware that the amount the CN pension fund had in Canadian Commercial Bank was \$7.7 million, less \$800,000 in dividends, so \$6.9 million was lost from the CN pension fund. In a several billion dollars fund, this is really a drop in the bucket. I mean, some of the investments will turn out great. The odd one will be a loser, no matter where you have your pension money.

Mr. Hansen: At least this will give an individual a choice as to where to put his money. I am pretty sure the major banks in Canada will be safe and sound for many years to come.

Mr. Benjamin: Thank you.

The Chairman: Mr. Robichaud.

Mr. Robichaud: Thank you very much. I have only one question. I presume they would have the choice of taking it out under your scheme, but it would have to go into an RRSP. That is where it would have to go, because a 25-year-old is not likely to put \$5000 into an RRSP. He is more likely to buy a car, pay off his mortgage, get a boat or have a good time. At 25 he is already thinking he is going to get to 30, for some reason or another. What I am asking is would you allow that person at 25 to have his choice, or would he have to put it into a retirement fund?

Mr. Hansen: The opinion of my local, and especially my own opinion, is that the CN pension plan . . . There is nothing wrong with that pension plan, but there should be a fair return on one's investment in it. I also personally feel that perhaps we are better off not having a pension plan at all and that one

[Traduction]

M. Hansen: Oui, ou alors d'améliorer le régime de pensions existant.

M. Benjamin: Est-ce que vous n'y voyez pas un certain risque, dans la mesure où chaque année la réglementation fiscale concernant les régimes d'épargne-retraite risque de changer? Est-ce que cela ne serait pas également rendre un grand service aux banques et autres établissements financiers qui administrent des REER. Ces comptes rapportent un profit aux banques. Et puis le chiffre de 10 p. 100 est plus que ce que vous pouvez actuellement toucher sur un REER. Ne pensez-vous pas que les risques sont déjà suffisamment grands avec le régime du CN et qu'ils seraient aussi grands sinon pires avec un régime personnel?

M. Hansen: Non, je ne le pense pas. Et puis, la même banque qui gère votre REER gère également le régime de pensions du CN, les risques sont donc les mêmes. Par exemple, la Banque commerciale du Canada gère une partie du régime de pensions CN et puis il existe beaucoup de banques solides au Canada. Beaucoup de gens aimeraient investir leur argent de cette façon plutôt que de voir leur chèque de paie réduit obligatoirement d'un certain montant parce qu'il faut cotiser au régime de pensions du CN. Je considère cela comme du vol légal.

M. Benjamin: Vous savez que le montant que le fonds de pensions du CN avait placé à la Banque commerciale du Canada était de 7.7 millions de dollars, et n'a donc perdu que 6,9 millions de dollars si l'on déduit les 800,000\$ de dividendes versés. C'est vraiment une goutte d'eau dans l'océan pour un fonds qui possède plusieurs milliards de dollars. Certains investissements donneront d'excellents résultats et certains seront mauvais, et c'est pareil où que vous investissiez votre argent.

M. Hansen: Au moins, les gens auraient le choix. Je suis sûr que les grandes banques canadiennes resteront saines et solides pendant de nombreuses années encore.

M. Benjamin: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Robichaud.

M. Robichaud: Merci. Je n'ai qu'une question. J'imagine, que dans votre proposition, les employés auraient le droit de ne pas cotiser au fonds de pensions du CN mais devraient obligatoirement le verser dans un REER. Il faudrait que ce soit obligatoire car un jeune de 25 ans est peu susceptible de cotiser volontairement 5,000\$ dans un compte d'épargne-retraite. Il sera beaucoup plus tenté d'acheter un voiture, de rembourser son hypothèque, de s'acheter un bateau et de mener la belle vie. À 25 ans on imagine guère l'avenir au-delà de l'âge de 30 ans. Est-ce que vous laisseriez donc à cet employé de 25 ans le choix, ou bien devrait-il verser l'argent obligatoirement dans un régime de retraite?

M. Hansen: Le point de vue de ma section syndicale et mon point de vue propre surtout, est que le régime de pensions du CN . . . Ce n'est pas qu'il soit si mauvais mais il faudrait quand même en avoir pour son argent. Peut-être vaudrait-il mieux ne pas avoir de fonds de pensions du tout et laisser

[Text]

should only go with one's choice, which usually will be an RRSP. To say that a 25-year-old would buy a car—well, that is his choice. Why should I be penalized for somebody else's bad judgment?

Mr. Radford: Could I just ask one question, Mr. Chairman? In your exhibit, under the registered retirement savings plan, you have approximate life annuity. Did you get a quote from any life carrier of what kind of annuity this is? Is it a single life at age 60? Is it a joint survivorship at age 60? They look a little high for age 60.

Mr. Hansen: Well, this is only approximate.

Mr. Radford: They then have taken approximately 10% . . .

Mr. Hansen: Yes, that is right. It is based on \$100,000. Those annuities went anywhere, at current interest rates, between \$9,000 and \$14,000, depending on what kind of a choice one made.

Mr. Radford: All right. I will underline the word "approximate" then.

Mr. Hansen: This figure is approximate for an annuity that pays until the end of life of the pensioner or his wife.

Mr. Radford: It is joint survivorship, then.

Mr. Hansen: Yes, it is. It is guaranteed for 10 or 15 years.

Mr. Radford: Okay.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, this is supplementary to what you asked. A person who chose not to take out an RRSP or an annuity and spent his money on a car, a house, a boat or whatever, of course would lose deductions from the income tax.

Mr. Hansen: If they choose to do so, that is their right.

Mr. Benjamin: They are not likely to do that. That would be a sort of an incentive for them to put it into a retirement fund instead of blowing it on something else.

• 1330

Mr. Hansen: Well, yes, look forward to one's old age, because one has to make adjustments now for how to go about it. Also, you were saying that 10% would be a bit high these days, but my own RRSP, which is sponsored by CN Rail, pays me right now 10.75%.

Mr. Benjamin: Good for you! Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Hansen. I note you have come from Kamloops. We appreciate very much the time and trouble you have taken to appear before us this afternoon.

Mr. Hansen: Thank you for the opportunity.

The Chairman: Next is the CN Pensioners' Association, represented by Mr. R.J. Brooks and Mr. T. Giles.

[Translation]

chacun choisir la façon de placer son argent, c'est-à-dire généralement d'ouvrir un REER. De dire qu'un jeune de 25 ans va s'acheter une voiture—ce serait à lui de choisir. Pourquoi devrais-je être pénalisé à cause du manque de jugement de quelqu'un d'autre?

M. Radford: Pourrais-je juste poser une question, monsieur le président? Dans votre document, à la rubrique Régime d'épargne-retraite enregistré, vous indiquez le montant approximatif d'une rente à vie. Avz-vous obtenu un chiffrage auprès d'une compagnie d'assurance-vie? Est-ce une rente individuelle à partir de l'âge de 60 ans? La rente est-elle reversée au conjoint survivant? Le chiffre que vous avez indiqué me paraît un peu élevé pour une rente payée à partir de l'âge de 60 ans.

M. Hansen: C'est un chiffre approximatif.

M. Radford: Ensuite, ils ont pris environ 10 p. 100 . . .

M. Hansen: Oui, c'est juste. C'est basé sur 100,000\$. Ces rentes, sur la base des taux d'intérêt actuels, s'étagaient entre 9,000\$ et 14,000\$, selon les choix que l'on fait.

M. Radford: Très bien. Il convient donc de souligner le mot «approximatif».

M. Hansen: C'est le montant approximatif d'une rente viagère couvrant le retraité et son conjoint.

M. Radford: C'est donc une rente conjointe.

M. Hansen: Oui. Elle est garantie pour 10 ou pour 15 ans.

M. Radford: D'accord.

M. Benjamin: Monsieur le président, une question complémentaire à celle que vous posiez. La personne qui choisirait de ne pas placer son argent dans un REER ou une rente et préférerait s'acheter une voiture, une maison, ou un bateau perdrait évidemment la déduction de l'impôt sur le revenu.

M. Hansen: S'ils choisissent de le faire, c'est leur droit.

M. Benjamin: Ils auraient peu d'incitation à le faire. Ils seraient incités à placer l'argent dans un fonds de retraite plutôt que de le gaspiller sur autre chose.

M. Hansen: Oui, ils prépareraient leurs vieux jours car c'est dès aujourd'hui qu'il faut y penser. Vous avez dit également que 10 p. 100 vous paraît un peu élevé de nos jours, mais mon propre REER, qui est parrainé par CN, me verse 10.75 p. 100 à l'heure actuelle.

M. Benjamin: Tant mieux pour vous! Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Hansen. Je remarque que vous êtes venu de Kamloops. J'apprécie beaucoup que vous ayez pris le temps et la peine de comparaître devant nous aujourd'hui.

M. Hansen: Merci de m'en avoir donné l'occasion.

Le président: Nous entendons maintenant l'Association des retraités du CN, représentée par M. R.J. Brooks et M. T. Giles.

[Texte]

Mr. R. J. Brooks (President, CN Pensioners' Association): My few words are pretty brief, probably repetitious. Please consider the following in your deliberations. Most CN pensioners . . .

The Chairman: Mr. Brooks, before you go on, perhaps you would identify your association and your position in the association.

Mr. Brooks: I belong to the CN Pensioners' Association in Kamloops, and I am President of the CN Pensioners' Association. I am also a member of Mr. White's group, the Canadian Railways Employees' Pension Association.

The Chairman: And Mr. Giles is . . . ?

Mr. T. W. Giles (CN Pensioners' Association): I belong to the CN Pensioners' Association in Kamloops.

The Chairman: Go ahead, please.

Mr. Brooks: Please consider the following in your deliberations. Most CN pensioners began work for the CN at a very early age, also contributing to the CN pension plan from day one. Anyone in default had to pay their deficiency with interest, making it retroactive to day one of their employment. After contributing for 35 years you were paid up and contributions ceased. Buying a home and educating a family took most of their working life. When retirement day came, they felt they would be secure and were confident that their remaining days would be financially worry free. However, with ever escalating costs of utilities, medical coverage, dental rates, food and shelter, and other necessities of life, it has become a real worry and a struggle to get by on a fixed income, bearing in mind that CN pensions constitute between 60% and 70% of your income at retirement date.

Furthermore, should a pensioner pass away, a surviving spouse receives 50% of the regular pension. The only item that could be less is a few groceries. Rent or taxes, utilities, etc., all remain the same, but in many cases could be more.

CN and CP and the Government of Canada saw fit to abolish the Crow rate, which will no doubt escalate the revenues of the carriers. CN pensioners paid income tax at a very high rate during their working life. They now watch their active co-workers, government officials, etc., receiving income increases that in many cases are exceeding the cost of living.

It is true, after 10 or 11 years, that CN have paid out ad hoc payments which are very inadequate for modern day living. Why should CN pensioners, who have generated so much into the economy of this great Canada of ours, be treated less fairly than the above-mentioned groups? We feel that full indexing is past due, and also that widows' allowance should be increased from 50% to 75%.

The Chairman: Thank you, Mr. Brooks. Mr. Giles, do you have a statement to make?

[Traduction]

M. R. J. Brooks (président, Association des retraités du CN): Mon exposé sera bref et répétera probablement ce que vous avez déjà entendu. Veuillez tenir compte des points suivants dans vos délibérations. La plupart des retraités du CN . . .

Le président: Monsieur Brooks, avant de commencer, voudriez-vous indiquer quelle association vous représentez et quelles fonctions vous y occupez.

M. Brooks: Je fais partie de l'Association des retraités du CN de Kamloops et j'en suis le président. Je suis également membre du groupe de M. White, l'Association des retraités des chemins de fer canadiens.

Le président: Et M. Giles est?

M. T. W. Giles (Association des retraités du CN): J'appartiens à l'Association des retraités du CN de Kamloops.

Le président: Allez-y, je vous en prie.

M. Brooks: Veuillez tenir compte des éléments suivants dans vos délibérations. La plupart des retraités du CN ont commencé à travailler pour la compagnie à un très jeune âge, cotisant dès le début au fonds de pension. Quiconque était en défaut de paiement devait couvrir l'arriéré avec intérêt, avec rétroactivité jusqu'au premier jour d'emploi. Vous deviez cotiser pendant 35 ans. Ces employés consacraient presque toute leur vie active à acheter une maison et à élever leurs enfants. Ils pensaient que, arrivés à l'âge de la retraite, ils seraient à l'abri du besoin. Mais, avec l'escalade du coût de la vie, l'électricité, le chauffage, couverture médicale, frais de dentiste, nourriture et logement et toutes les autres nécessités de la vie, il devient très difficile de s'en tirer avec un revenu fixe, sachant que les pensions du CN ne représentent qu'entre 60 et 70 p. 100 du salaire à l'âge de la retraite.

De plus, lorsqu'un retraité décède, son conjoint survivant ne touche que 50 p. 100 de la pension. Pourtant ses frais restent à peu près identiques, loyer, taxes, chauffage, etc., il n'y a que l'alimentation qui diminue un peu.

CN et CP, ainsi que le gouvernement fédéral ont jugé bon d'abolir le tarif du Nid-de-Corbeau, et cela va sans aucun doute faire grimper les profits des compagnies. Les retraités du CN ont payé l'impôt sur le revenu à un taux très élevé durant toute leur vie active. Ils voient aujourd'hui leurs collègues en activité, les fonctionnaires, toucher des augmentations de salaires qui dépassent souvent la hausse du coût de la vie.

Il est vrai qu'après 10 ou 11 ans, CN a consenti quelques augmentations ponctuelles de retraite, mais elles suffisent pas à couvrir le coût de la vie de nos jours. Pourquoi les retraités du CN, qui ont tant contribué à l'économie de notre grand pays, devraient-ils être traités plus durement que ces autres groupes? Nous pensons que le moment est largement venu d'indexer les pensions et de faire passer l'allocation de veuve de 50 à 75 p. 100.

Le président: Je vous remercie, monsieur Brooks. Monsieur Giles, avez-vous une déclaration?

[Text]

• 1335

Mr. Giles: There are a few points I feel this committee should consider in regard to the railway pension system. Inflation has cut the purchasing power of the pensioners' static income to the extent that those who retired as late as ten years ago have only about one-third of real income left. The recent ad hoc adjustments made to those who retired in 1974 and before in no way compensates for the real loss in income. There is no adjustment at all for those who have retired during the last ten years.

My own situation is typical of the majority of recent pensioners, so I will use it as an example. After 40 years of service I retired with a full pension at age 60 in 1980, due mainly to failing health. In the intervening five years, not only has the purchasing power of my pension been drastically curtailed, but the pension itself, although supposedly a full pension in 1980, is now about \$400 a month less than the average pension paid in 1984.

With the millions of dollars in the pension fund and an increase in the net value of that fund of over \$6 million in the last year, surely more than 338 million pension adjustments over a 14-year period could be managed. I would like to see a renegotiated agreement incorporating a cost of living clause in pensioners' contracts. Where the working employees of CNR are covered by a generous medicare, extended healthcare plan and a dental plan—the premiums for which are all paid by the company—the pensioners are forced to pay their own medical premiums plus vastly escalated Blue Cross premiums from a yearly depleting income, and they cannot obtain dental insurance at all. I would like to see some help in these area negotiated with the company.

As a pensioner living in B.C. at present, I must pay \$32 medicare and \$27.80 Blue Cross, a total premium of \$59.80 a month for myself and wife, at a time in life when we are most likely to need this protection.

At present, survival benefits for a spouse are only 50% of the pension. The cost of living is not automatically cut in half when the pensioner dies. I would like to see this clause renegotiated to give at least 75% survival benefits to the spouse. Thank you.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: No, I have no questions.

The Chairman: Mr. Gray?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Gentlemen, if we talk about the CN pension plan, I wonder what your feelings would be on the fact that perhaps, as is mentioned by Mr. Giles with the negotiations that have been carried on with the unions... Do you gentlemen think that

[Translation]

M. Giles: J'estime que le Comité doit examiner certains aspects du système des pensions des sociétés ferroviaires. L'inflation a réduit le pouvoir d'achat des revenus statiques des pensionnés à tel point que ceux qui ont pris leur retraite il y a dix ans ne disposent plus que d'un tiers de leur revenu réel. Les rajustements spéciaux effectués récemment au profit de ceux qui ont pris leur retraite en 1974 ou avant ne compensent nullement la perte réelle de revenu. En outre, aucun rajustement n'est prévu pour ceux qui ont pris leur retraite au cours des dix dernières années.

Ma propre situation est comparable à celle de la majorité des pensionnés récents, et je vais donc m'en servir comme exemple. Pour des raisons de santé, j'ai pris ma retraite avec une pleine pension quand j'ai atteint l'âge de 60 ans en 1980 après 40 ans de service. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis, le pouvoir d'achat de ma pension a été réduit considérablement et ma pension elle-même, qui devait être une pleine pension en 1980, est de 400\$ par mois inférieure à la pension moyenne versée en 1984.

Comme la caisse de retraite compte des millions de dollars et que la valeur nette de cette caisse s'est accrue de plus de 6 millions de dollars au cours des douze derniers mois, il devrait sûrement être possible d'effectuer 338 millions de rajustements de pension sur une période de quatorze ans. J'aimerais que l'accord soit renégocié de façon à inclure dans les contrats des pensionnés une clause d'indexation au coût de la vie. Les employés du CN ont droit à une assurance-maladie généreuse, à un régime de soins de santé élargi et à un régime dentaire, dont les primes sont payées par la société, mais les pensionnés eux sont obligés de payer à même un revenu annuel réduit, leurs propres primes d'assurance-maladie plus des primes d'assurance *Blue Cross* majorées, et ils ne peuvent obtenir d'assurance dentaire. J'aimerais bien que soit négociée avec la société une amélioration de ces avantages.

En tant que pensionné vivant en Colombie-Britannique, je dois payer 32\$ de primes d'assurance-maladie, 27,80\$ de primes d'assurance *Blue Cross*, ce qui représente un total mensuel de 59,80\$ pour moi-même et mon épouse, à une époque de notre vie où nous sommes beaucoup plus susceptibles d'avoir besoin de cette protection.

A l'heure actuelle, les prestations au conjoint survivant ne représentent que 50 p. 100 de la pension. Le coût de la vie n'est pas automatiquement réduit de moitié quand le pensionné meurt. J'aimerais que cette clause soit renégociée de façon à ce que le conjoint survivant touche au moins 75 p. 100 des prestations. Merci.

Le président: Merci. Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Je n'ai pas de question.

Le président: Monsieur Gray?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Messieurs, puisque nous parlons des régimes de pension du CN, je me demande ce que vous pensez de la possibilité soulevée par M. Giles concernant les négociations qui se poursuivent avec les syndicats... Croyez-vous, messieurs, que les syndicats qui

[Texte]

perhaps the unions who negotiate for the present employees have also forgotten about the retirees?

Mr. Brooks: I was a union representative for quite a number of years, and at no time was I aware of any negotiations with the company as far as pensioners were concerned. As far as I was concerned, that was out of the question.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Which actually means that once you retire you are forgotten about.

Mr. Brooks: That is true. That is correct.

We mentioned about the abolition of the Crow rate. The company itself cannot get by on the present rate it seems and were granted more money to transport goods. There again, I felt personally something would be done about the deficit in order to bring it ahead a few years, but apparently that was never touched on at all. I feel that in 2027 or 2006, or whatever it might be, it is not going to do me any good, or anyone else who is pensioned off now or in the next 10 years.

• 1340

We have paid very high income tax all our lives. There was no way of getting out of it, it was head-on, you had to pay it. Why can the Government of Canada not take over that and let the CN pay them? This would alleviate the pressure and the suffering of the pensioner. Some of our older pensioners are having quite a rough time of it. They have money to bail out banks and all the rest of it. I certainly think they have money to bail out the pensioners. It is a deficit that the CN created. They should take over, put something in there. Then the CN in turn can generate it back into the pensioners' pockets. This would take away some of this worry and anxiety.

The people who are suffering the most are the widows. It does not matter whether they are single or married, but the widows are in a very sad situation.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you.

The Chairman: Mr. Cochrane.

Mr. Cochrane: I have a couple of questions. You mentioned renegotiating now, you talked about the unions, with regard to a 50% to 75% benefit and also with regard to medical care costs and so on. How long, Mr. Giles, have you been retired?

Mr. Giles: I retired in 1980.

Mr. Cochrane: Was there any discussion when you were a union member about this kind of negotiation?

Mr. Giles: In 1980 the medical plan had just come in, just prior to my retirement. Other than that there were no other discussions.

Mr. Cochrane: So no one ever discussed the 50% benefit for spouses and so on?

[Traduction]

négoient au nom des employés actuels ont eux aussi oublié les retraités?

M. Brooks: J'ai été délégué syndical pendant bon nombre d'années et je n'ai jamais eu connaissance de négociations avec la compagnie en ce qui concerne les pensionnés. Il n'en était même pas question.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Ce qui signifie, à toutes fins pratiques, qu'un employé qui part à la retraite est vite oublié.

M. Brooks: C'est vrai, c'est exact.

Nous avons parlé de l'abolition du régime du tarif du Nid-de-Corbeau. Il semblerait que la société ne puisse pas fonctionner avec le tarif actuel et on lui a donc accordé une subvention pour le transport des marchandises. Là encore, je trouvais personnellement qu'il fallait essayer de réduire le déficit, mais personne ne s'est occupé de cette question. Si la révision n'intervient qu'en l'an 2027 ou 2006, peu importe, cela ne me sera d'aucune utilité, ni à moi ni à ceux qui prendront leur retraite cette année ou d'ici à dix ans.

Nous avons payé beaucoup d'impôts sur le revenu toute notre vie. Il n'y avait pas moyen de l'éviter, il fallait payer. Pourquoi le gouvernement du Canada ne peut-il prendre ces impôts et laisser le CN payer? Cela améliorerait le sort difficile des pensionnés. Certains de nos pensionnés plus âgés n'ont pas du tout la vie facile. Les gouvernements ont l'argent pour venir à la rescousse des banques. Je suis convaincu qu'ils auraient l'argent pour venir à l'aide des pensionnés. Il s'agit d'un déficit créé par le CN. Il devrait prendre la relève et contribuer quelque chose. Le CN pourrait ensuite en verser une partie aux retraités. Cela réduirait leur inquiétude et leur angoisse.

Ce sont les veuves qui souffrent le plus. Peu importe qu'elles soient célibataires ou mariées, mais ces veuves ont une situation financière très difficile.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci.

Le président: Monsieur Cochrane.

M. Cochrane: J'aimerais poser quelques questions. Vous avez parlé de la renégociation en cours, des syndicats, dans le contexte des prestations de 50 ou de 75 p.100 et des coûts d'assurance-santé. Depuis quand êtes-vous à la retraite, M. Giles?

M. Giles: J'ai pris ma retraite en 1980.

M. Cochrane: Quand vous étiez membre du syndicat, a-t-on parlé d'une négociation de ce genre?

M. Giles: Le régime d'assurance-santé a été mis en place peu avant mon départ à la retraite en 1980. Il n'y a cependant pas eu d'autres discussions.

M. Cochrane: Alors personne n'avait étudié la possibilité d'accorder des prestations à 50 p. 100 au conjoint, etc.?

[Text]

Mr. Giles: Oh yes, we have discussed that all through the years.

Mr. Cochrane: Did they ever put on the table what they were prepared to pay for that?

Mr. Giles: Not to my knowledge.

Mr. Cochrane: Thank you.

The Chairman: Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Mr. Brooks suggested that the Government of Canada could or should take over, should administer the plan. I presume you meant both CN and CP pension plans. The government should take it out of the hands of the two railroads.

Mr. Brooks: What I was saying, for a quick fix, if the Government of Canada were to put up the money that the CN have owing to the pension fund and let the CN pay them in 2027, the pensioner would obtain immediate relief from that deficit. That is the way I see it. It would be the only way out, unless we have general accounting. This is going to take years and years probably, and what the outcome might be, I do not know. But for immediate relief... In other words, the government would loan CN the money to pay their deficit.

Mr. Benjamin: Do you think they should do the same thing with CP? The two pension plans are about in the same situation.

Mr. Brooks: I imagine they are much the same, but I do not know anything about their deficit.

Mr. Benjamin: I suppose you mean what they owe in terms of an unfunded liability.

Mr. Brooks: No, I do not know what their...

Mr. Benjamin: No, but that is the amount you are suggesting. The federal government could put the money up and the railroads would repay the federal government rather than repaying the pension fund.

Mr. Brooks: Yes. When a pensioner is down and out he goes on welfare. So the government spends the money anyway. It is therefore a cat and a mouse effort...

• 1345

Mr. Benjamin: If the government were to do that, even at a subsidized interest rate, say at 7% while the bank rate is 9%, do you feel the government would save that much in federal and provincial guaranteed income supplements, welfare payments, and that they would really not be out anything anyway?

Mr. Brooks: They would not be out anything, as far as I am concerned.

Mr. Benjamin: It is an interesting idea. Thank you.

By the way, in case you gentlemen are not aware of it, when we heard from CN and from the Canadian Railway Labour Executive Association, which consists of members from all the

[Translation]

M. Giles: Oui, il en a été question constamment au fil des ans.

M. Cochrane: Est-ce qu'on a déjà expliqué quel régime allait être offert?

M. Giles: Pas à ma connaissance.

M. Cochrane: Merci.

Le président: Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: M. Brooks a dit que le gouvernement du Canada pourrait ou devrait prendre la relève et administrer le régime. Je suppose que vous vouliez parler des régimes de retraite du CN et du CP. Le gouvernement devrait en assumer la gestion.

M. Brooks: Je disais que le gouvernement pourrait apporter une solution rapide à ce problème s'il remboursait à la caisse de retraite ce que le CN doit et laisser le CN rembourser le gouvernement en l'an 2027, pour que dans l'intervalle le pensionné n'ait pas à subir les répercussions de ce déficit. C'est comme cela que je vois la chose. Ce serait la seule solution en l'absence d'une comptabilité générale. La mise en place de ce régime prendrait probablement des années et nous ne savons pas quels en seraient les résultats. Mais pour aider les retraités dans l'immédiat... Autrement dit, le gouvernement prêterait au CN les sommes nécessaires pour combler le déficit.

M. Benjamin: Croyez-vous que le gouvernement devrait faire la même chose avec le CP? Les deux caisses de retraite ont à peu près les mêmes difficultés.

M. Brooks: J'imagine que c'est vrai, mais je ne connais pas la situation de la caisse de retraite du CP.

M. Benjamin: Vous voulez parler de la dette en termes de passif actuariel non capitalisé.

M. Brooks: Non, je ne sais pas...

M. Benjamin: Non, mais c'est le montant que vous proposez. Le gouvernement fédéral pourrait avancer l'argent et les sociétés ferroviaires rembourseraient le gouvernement plutôt que de rembourser la caisse de retraite.

M. Brooks: Oui. Quand un pensionné n'a pas d'autre recours, il s'adresse aux organismes de bien-être social. Tout compte fait, c'est le gouvernement qui paie. C'est un peu comme le jeu du chat et de la souris.

M. Benjamin: Si le gouvernement faisait cela, même à un taux d'intérêt subventionné, en accordant par exemple un taux de 7 p. 100 tandis que le taux bancaire est de 9 p. 100, croyez-vous que le gouvernement réaliserait des économies au niveau des suppléments de revenu garanti fédéraux et provinciaux, les prestations de bien-être et qu'il n'y perdrait rien?

M. Brooks: À mon avis, il n'y perdrait pas.

M. Benjamin: C'est une idée intéressante. Merci.

Je vous signale, messieurs, au cas où vous l'ignoreriez, que, lorsque nous avons entendu les représentants du CN et de la *Canadian Railway Labour Executive Association*, qui

[Texte]

railway unions . . . not only this year but in previous years, on most occasions, and years and years ago, the railroads took the position that the unions could not bargain on the pension because pensioners were not members of the bargaining unit, and therefore the railway unions had no legal ground on which to bargain for pensioners. We did find out a couple of weeks ago that they bargained anyway, even though it was not legal. The unions and the CNR agreed that they did negotiate and discuss, if nothing more than how much more they could give to those who were already on pension; but there was no legal basis to it except a letter of understanding signed by both sides. In law, the railway brotherhoods have never had any ability to bargain on behalf of those who are on pensions.

Mr. Brooks: No, not to my knowledge.

Mr. Benjamin: Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Brooks and Mr. Giles. I note you come from Kamloops. Thank you very much for attending with us on this committee today. We will certainly keep your brief in mind when we make our report.

A voice: If the unions do not bargain for the pensioners, why should they represent them on the pension board?

The Chairman: I am not sure that they do, sir. It is not my understanding that the unions represent the pensioners on the pension board. There are three pensioners who represent the pensioners.

Mr. Andrew: There are six people who represent the pensioners on the pension board . . .

Mr. Benjamin: I think there are three appointed to the pension board from the pensioners, three from the unions, and the rest are from the company, I think. Is it four from the unions?

Mr. Andrew: That is another point. They are chosen by company, are not they? There is no imput as to who is going to be representing us on the board.

The Chairman: That is correct; you have no input. That is my understanding.

We will now hear from Mr. Chester, who will be speaking on behalf of the Canadian Pacific Pensioners' Association. Mr. Chester will be speaking on behalf of Mr. Zacharias, who I understand could not be here this afternoon.

Mr. J. Chester (Secretary, Canadian Pacific Pensioners' Association, Vancouver): Mr. Chairman, I understand Mr. Farrant will be here at 2.15 p.m. I would like him to have precedence over me in view of . . .

The Chairman: You carry on; when he gets here we will let you know.

Mr. Chester: That is splendid. I am Jim Chester, the secretary of the Canadian Pacific Pensioners' Association in

[Traduction]

regroupe les membres de tous les syndicats de sociétés ferroviaires, non seulement cette année mais à maintes autres reprises au fil des ans, les sociétés ferroviaires ont soutenu que les syndicats n'étaient pas habilités à négocier au nom des pensionnés puisque ceux-ci ne sont pas membres de l'unité de négociation et que les syndicats n'ont donc pas la compétence juridique pour négocier en leur nom. Or, nous avons appris, il y a quelques semaines, que les syndicats ont négocié quand même, même si ce n'est pas légal. Les syndicats et le CN ont admis qu'ils avaient tenu des séances de discussions et de négociations, ne serait-ce que pour déterminer combien ils pouvaient verser à ceux qui sont déjà à la retraite. Toutefois, ces rencontres n'avaient aucune validité juridique sauf celles que leur donnait un protocole d'entente signé par les deux parties. En droit, les fraternités de cheminots n'ont jamais été habilités à négocier au nom des retraités.

M. Brooks: Non, pas à ma connaissance.

M. Benjamin: Merci.

Le président: Merci, monsieur Brooks et monsieur Giles. Je remarque que vous venez de Kamloops. Je vous remercie d'avoir été des nôtres aujourd'hui. Nous tiendrons certainement compte de votre mémoire au moment de rédiger notre rapport.

Une voix: Si les syndicats ne négocient pas au nom des pensionnés, pourquoi les représentent-ils au sein de la Commission des pensions?

Le président: Je ne suis pas certain que ce soit le cas, monsieur. Je ne crois pas que les syndicats représentent les retraités à la Commission des pensions. Il y a trois pensionnés qui représentent les pensionnés.

M. Andrew: Il y a, à la Commission des pensions, six personnes qui représentent les retraités . . .

M. Benjamin: La commission se compose de trois représentants des retraités, trois des syndicats et les autres de la compagnie, je crois. Y a-t-il quatre représentants des syndicats?

M. Andrew: C'est là un autre aspect de la question. Ces représentants sont choisis par la compagnie, n'est-ce pas? Nous ne pouvons pas décider qui nous représentera au sein de la Commission?

Le président: C'est exact; vous n'êtes pas consultés. C'est ce que je crois savoir.

Nous entendrons maintenant M. Chester, qui représente l'Association des retraités du Canadien Pacifique. M. Chester remplace M. Zacharias qui ne pouvait pas être des nôtres cet après-midi.

M. J. Chester (secrétaire, Association des retraités du Canadien Pacifique, Vancouver): Monsieur le président, on m'apprend que M. Farrant sera ici à 14h15. J'aimerais qu'il passe avant moi puisque . . .

Le président: Allez-y; nous déciderons quand il arrivera.

M. Chester: C'est merveilleux. Je m'appelle Jim Chester et je suis secrétaire de l'Association des retraités du Canadien

[Text]

Vancouver. I am also the vice-president of the B.C. Branch of Canadian Railway Employees' Pension Association.

The Chairman: Mr. Chester, may I congratulate you on your picture in the paper today? You look very well.

Mr. Chester: It is one tough railroad there, Mr. Chairman.

Mr. Benjamin: Do we have a copy of the pensioners' brief?

The Chairman: Yes. Well, you have a copy of Mr. Chester's statement, or you should have.

Mr. Benjamin: This is on behalf of CN, but he is presenting one on behalf of Mr. Zacharias... Oh, on behalf of the Canadian Pacific pensioners. Okay, thank you.

• 1350

Mr. Chester: Thank you, Mr. Chairman. On behalf of Canadian Pacific pensioners, I wish to thank you and your committee for inviting me to appear before you to present our submission.

Thousands of railway pensioners on both railways are seeking and receiving millions of dollars in GIS and other welfare when there are large amounts of money in both pension funds. The investment income of Canadian Pacific pension funds has covered the amount of pensions paid by 181%, irrespective of any contributions made by the employees and the company. As a GIS recipient myself, I am appalled at the callous attitude of these two selfish corporations, CNR and CPR, toward their former employees. Why should I and thousands like me have to live below the poverty line in view of the profitability of the pension funds? Why should the government have to make up the difference to a barely adequate income when the pension funds have excess earnings money, as shown in the exhibits presented to you?

The analysis by CRE Pension Association of pension fund statements reveal for the first time facts that have been concealed from employees, pensioners, and labour organizations. Why the concealment? Further, Canadian Pacific denies us access to the actuarial financial statement and report of the employees pension fund, and has published misleading statements in support of its claim to meet its obligation. We say that in consequence they have abused their position as trustees of the pension funds.

The percentage of the total income of the pension funds paid out each year by Canadian Pacific from 1948 is 1%, to 37% on a book-value basis and only 28.7% on a market-value basis. Canadian Pacific relies for its argument on some specious device or smoke-screen that pensions are a percentage of payroll costs, without disclosing how the percentage is arrived at or what amendments were necessary to legislation to

[Translation]

Pacifique dont le siège est à Vancouver. Je suis aussi vice-président de la section de Colombie-Britannique de la *Canadian Railway Employees' Pension Association*.

Le président: Monsieur Chester, puis-je vous féliciter d'avoir eu votre photo dans les journaux aujourd'hui? Vous paraissez très bien.

M. Chester: Monsieur le président, c'est une société ferroviaire qui a de la poigne.

M. Benjamin: Avons-nous une copie du mémoire de l'association?

Le président: Oui. Vous avez une copie de la déclaration de M. Chester, ou du moins vous devriez l'avoir.

M. Benjamin: Nous avons la déclaration qu'il fera au nom du CN, mais il présente une déclaration au nom de M. Zacharias... Ah, c'est au nom des retraités du Canadien Pacifique. D'accord, merci.

M. Chester: Merci, monsieur le président. Je tiens à remercier les membres du Comité de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui pour présenter le mémoire de l'Association des retraités du Canadien Pacifique.

Des milliers d'anciens employés des sociétés ferroviaires à la retraite reçoivent des millions de dollars en supplément de revenu garanti et autres prestations de bien-être, alors qu'il y a des sommes énormes dans les deux caisses de retraite de ces sociétés. Les revenus de placement des caisses de retraite du Canadien Pacifique dépassent de 181 p. 100 le montant des pensions versées, sans qu'il ne soit tenu compte des cotisations versées par les employés et la société. Je touche moi-même le supplément de revenu garanti et je suis estomaqué de constater l'attitude insensible de ces deux sociétés égoïstes, le CN et le CP, envers leurs anciens employés. Étant donné les bénéfices réalisés par les caisses de retraite, pourquoi faut-il que moi et des milliers d'autres comme moi vivions sous le seuil de pauvreté? Pourquoi le gouvernement doit-il verser un supplément pour assurer un revenu à peine suffisant quand les caisses de retraite réalisent des bénéfices importants, comme le révèlent les documents qui vous ont été présentés?

L'analyse par l'Association des retraités du CN des états des caisses de retraite révèle pour la première fois des faits qui ont été cachés aux employés, aux retraités et aux syndicats. Pourquoi ces faits ont-ils été cachés? En outre, le Canadien Pacifique nous refuse l'accès aux états financiers actuariels et à l'état de la caisse de retraite des employés, et a publié des déclarations trompeuses pour étayer ses dires. Nous les accusons donc d'avoir abusé de leur position en tant que fiduciaires des caisses de retraite.

Le pourcentage du revenu total des caisses de retraite versé chaque année par le Canadien Pacifique depuis 1948 est de 1 p. 100, soit 37 p. 100 si l'on prend la valeur comptable et 28,7 p. 100 si l'on prend la valeur marchande. Pour étayer ses arguments, le Canadien Pacifique utilise des comparaisons douteuses en disant que les pensions représentent un pourcentage du coût des salaires, mais il ne divulgue pas le mode de

[Texte]

validate such a claim on costs. Surely pensions paid are a cost on the pension funds, as they are kept separate from company accounts.

We ask the committee to look at the central question. Why should the government be paying millions of dollars in welfare in view of the excess earnings of pension funds of both railways, as shown in exhibit W for each railway company?

I retired in July 1973 voluntarily, for medical reasons. My pension was \$342.83. In 1976 it was reduced to \$254.64 when Canada Pension was paid. In April 1984 it was \$289.42, and still is.

It is against the system that we complain about the conflict of interest when companies act as trustees of their pension funds and the attitude and actions of the federal bureaucracy, which has amended legislation contrary to the preamble of the Pension Benefits Standards Act. This bureaucracy also allows the company to include interest on a debt as a contribution to pension funds and also denies the shareholders of the pension plan the constitutional right to see the actuarial report of the financial statement of the funds.

We think your committee will agree that employees and pensioners deserve better treatment, both from the companies and the federal agents. We suspect the companies are concerned to reveal the profitability of those pension funds and that the unfunded liabilities may be hidden among the assets totalling billions of dollars.

Canadian Pacific has collected twice as much money as they ever paid out for over 48 years, has always made considerable allowance for our increased pensions and still showed paper profits far exceeding the liabilities. We suggest to the committee that pension benefits should be related to the earnings of the pensions funds, because those earnings derive from the contributions by employees each month over their working lifetime; they are not derived from any terminal funding plan of the companies. They pay 7% on such debts when interest rates are twice as high. This is a rip-off by the railway companies.

• 1355

[Traduction]

calcul de ces pourcentages ni quels amendements ont dû être apportés à la loi pour justifier de tels arguments. Les pensions versées représentent sûrement un coût pour les caisses de retraite et ne doivent donc pas figurer dans les comptes de la société.

Nous demandons au Comité de se pencher sur la question fondamentale. Pourquoi le gouvernement devrait-il verser des millions de dollars en prestations de bien-être, compte tenu des importants bénéfices réalisés par les caisses de retraite des deux compagnies ferroviaires, comme le révèle la pièce W de chacune des compagnies?

J'ai pris ma retraite volontairement en juillet 1973 pour des raisons de santé. Ma pension s'élevait à 342.83\$. En 1976, elle a été réduite à 254.64\$ quand j'ai touché ma pension du RPC. Depuis avril 1984, ma pension s'élève à 289.42\$.

Nous nous opposons à la situation de conflit d'intérêts qui existe lorsque les compagnies ferroviaires agissent à titre de fiduciaires de leurs caisses de retraite et nous nous plaignons de l'attitude et des actions de la bureaucratie fédérale qui a modifié la loi en contravention du préambule de la Loi sur les normes des prestations de pension. Cette bureaucratie permet aussi à la compagnie de comptabiliser l'intérêt sur une dette comme une contribution aux caisses de retraite et refuse aux actionnaires des caisses de retraite le droit constitutionnel de consulter le rapport actuariel qui accompagne les états financiers de la caisse.

Nous croyons que votre Comité reconnaîtra que les employés et les retraités méritent d'être mieux traités, tant par les compagnies que par les agents fédéraux. Nous soupçonnons que les compagnies hésitent à révéler la rentabilité de ces caisses de retraite et que le passif actuariel non capitalisé est caché parmi des éléments d'actifs dont la valeur s'élève à plusieurs milliards de dollars.

Depuis 48 ans, le Canadien Pacifique a perçu des revenus deux fois plus élevés que les sommes versées pendant cette période, a toujours constitué des réserves considérables en vue de l'augmentation des pensions et a quand même réalisé sur le papier, des bénéfices de loin supérieurs au montant du passif. Nous disons au Comité que les prestations de pension doivent être liées aux bénéfices des caisses de retraite, puisque ces bénéfices sont le fruit des contributions versées chaque mois par les employés tout au long de leur carrière; ces bénéfices ne sont pas le fruit d'un plan de financement en fin de carrière mis sur pied par les compagnies. Les compagnies paient 7 p. 100 sur ce passif alors que les taux d'intérêt sont deux fois plus élevés. C'est de l'escroquerie de la part des compagnies ferroviaires.

Celui qui, avec le consentement de la compagnie, a retiré ses fonds des caisses de retraite du Canadien Pacifique en 1971 et a investi son argent dans une caisse de retraite ou autre d'une société fiduciaire ou d'une banque jugée acceptable par le Canadien Pacifique, touchait le taux d'intérêt courant à compter du jour de son départ à la retraite. Mais celui qui est demeuré fidèle au régime de retraite de la compagnie a été pénalisé parce qu'il a dû attendre huit ans avant de toucher

[Text]

an ad hoc increase of only 4% or 5% on the monthly pension cheque. This hits particularly hard those who retired in the late 1960s or early 1970s.

This person is now being further penalized by the abolition of the pass privilege by Canadian Pacific effective November 1 next, which we had always verbally understood to be part of wage negotiations. Canadian Pacific advises that this item is not negotiable, as only a few pass holders are using the passes. Pensioners across the country, from Montreal, Schreiber, Winnipeg, Calgary, and Vancouver, are up in arms over this decision and have denounced the selfish and callous attitude of Canadian Pacific towards their obligations to retired pass holders.

• 1400

There is another matter about which we have some concern. We ask the committee to recommend to Parliament and the Minister of Finance that legislation under the Income Tax Act issued by the Department of National Revenue and under the authority of the Deputy Minister of National Revenue, relating to employees' pension plans, information circular 72-13R7, December 31, 1981, Part II, and prior, passed by the previous administration, be annulled, or amended totally, as it is considered arbitrary, contrary to any negotiated agreement, a violation of contract law, and completely unrealistic in view of today's values. We are not aware of any other regulations on this subject.

I turn now to something which I would perhaps prefer not to make, but it is on the public record. It has not escaped our notice that the provisions of the Income Tax Act came into force in 1972, that the Hon. John Turner was appointed Minister of Finance on January 28 of that year, that he resigned that portfolio on September 10, 1975 and was elected a director of Canadian Pacific Limited on December 31, 1975. He continued as a Member of Parliament until March 1976.

The amendment to PBSA earlier referred to involved an important principle and should have been passed as an act of Parliament, not by the devious route of a bureaucrat and order in council. The Superintendent of Insurance agrees that 45 years, 1982 to 2027, is a long period. But what about the pensioners who would thus be deprived of an adequate pension? Even the 25-year period for payment of unfunded liabilities extended beyond the life expectancy of 1967-70 retirees.

We need an appeal procedure. As an interim measure, we suggest that either a railway pension review panel or an independent arbitrator should be established by Parliament to enable non-scheduled employees and pensioners, who have no bargaining rights, to appeal any decisions made by railway pension committees. Its decisions would be binding. Finally,

[Translation]

une augmentation spéciale de seulement 4 ou 5 p. 100 sur son chèque de pensions mensuel. Cela touche durement ceux qui ont pris leur retraite à la fin des années 60 ou au début des années 70.

Cette personne est maintenant pénalisée encore davantage du fait que le Canadien Pacifique annule à compter du 1^{er} novembre le privilège des cartes de voyage qui a toujours fait partie des négociations salariales en vertu d'une entente tacite. Le Canadien Pacifique nous a fait savoir que cette décision n'est pas négociable puisque seulement quelques détenteurs de carte de voyage s'en servent. Les retraités de tout le pays, de Montréal, Schreiber, Winnipeg, Calgary et Vancouver ont soulevé un tollé de protestations et ont dénoncé l'attitude égoïste et insensible du Canadien Pacifique envers ces détenteurs de carte de voyage à la retraite.

Il y a une autre question qui nous préoccupe. Nous demandons au Comité de recommander au Parlement et au ministre des Finances que les mesures législatives découlant de la Loi de l'impôt sur le revenu prises par le ministère du Revenu national et en vertu du pouvoir du sous-ministre du Revenu national, en ce qui concerne les régimes de pensions des employés, circulaire d'information 72-13R7 du 31 décembre 1981, partie II et autres textes adoptés par l'administration précédente, soient annulées, ou modifiées en profondeur, parce que ces mesures législatives sont jugées arbitraires, contraires à toute entente négociée, contraires aux droits contractuels et tout à fait irréalistes compte tenu de nos valeurs actuelles. Nous ne connaissons l'existence d'aucun règlement à ce sujet.

J'aimerais maintenant soulever une question dont j'aurais préféré ne pas parler, mais elle appartient maintenant au domaine public. Nous avons remarqué que les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu sont entrées en vigueur en 1972, que l'honorable John Turner a été nommé ministre des Finances le 28 janvier de cette année-là, qu'il a démissionné de ce poste le 10 septembre 1975 et qu'il a été élu administrateur du Canadien Pacifique le 31 décembre 1975. Il est demeuré député jusqu'en mars 1976.

L'amendement à la Loi sur les normes des prestations de pensions mentionné plus tôt comporte un important principe qui aurait dû figurer dans une loi du Parlement au lieu d'être adopté de façon détournée par un bureaucrate en vertu d'un décret en conseil. Le Surintendant des assurances reconnaît que 45 longues années séparent l'an 1982 et l'an 2027. Mais qu'en est-il des retraités qui seraient alors privés d'une pension adéquate? Même la période de 25 ans prévue pour le paiement du passif actuariel non capitalisé s'étendait au-delà de l'espérance de vie de ceux qui ont pris leur retraite entre 1967 et 1970.

Il nous faut une procédure d'appel. Comme solution provisoire, nous proposons que le Parlement crée une commission d'examen des pensions des compagnies ferroviaires ou nomme un arbitre indépendant pour permettre aux employés et aux retraités non inscrits qui n'ont aucun droit de négociation, d'en appeler des décisions rendues par les comités des pensions des compagnies ferroviaires. La décision serait

[Texte]

the pension funds should be placed with private trust companies at arms' length.

We believe these suggestions to be fair and reasonable. In essence we are industrial serfs, controlled by industrial bureaucrats.

• 1405

Our actuary advises the pension plan funds belonging to employees and retired personnel should be returned to them in cash; half of the assets should be returned to the owners of the pension funds—the employees and the beneficiaries—and the pension plans should be on a non-contributory basis. We endorse his advice. Thank you.

The Chairman: Mr. Campbell, do you have any comments?

Mr. Campbell: No, I do not.

The Chairman: Mr. Cochrane, do you have any questions?

Mr. Cochrane: Yes, a couple of points. What is in Information Circular 72-13R7? Is that attached?

Mr. Chester: No, it is not attached.

Mr. Cochrane: I am not a pensioner, but my eyes are not that good either. Are there copies of that for the committee?

Mr. Chester: I presume they are available . . .

Mr. Cochrane: Are they attached? Okay. What is that you are concerned with in regard to that one in particular, without me reading it?

Mr. Chester: It is included in pages 25 to 37, and it tells you what Mr. Earl White told you this morning: it limits the amount of the money that can be returned to pensioners, and that the profits should be returned to the companies.

Mr. Cochrane: And your last comment:

Our actuary advises the pension plan funds belonging to employees and retired personnel should be returned to them in cash; half of the assets should be returned to the owners of the pension funds—the employees and the beneficiaries . . .

Can you expand on that? I cannot quite figure out who is going to get what and what is going to happen as a result of that.

Mr. Chester: Mr. Farrant will be here shortly. He can explain it better than I can. It is his advice.

Mr. Cochrane: Okay. Thank you.

The Chairman: Mr. Gray.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I would like to get back, Mr. Chairman, gentlemen, to the initial problem of legal and moral—who the pension fund belongs to, how much money the employer has put in, and how much the employee has put in.

[Traduction]

contraignante. Enfin, les caisses de retraite devraient être administrées par des sociétés de fiducie privées, sans liens de dépendance.

Nous croyons que ces propositions sont justes et raisonnables. Nous sommes essentiellement des vassaux industriels, inféodés à des bureaucrates industriels.

Notre actuaire nous informe que les fonds du régime de pension appartenant aux employés et aux retraités devraient leur être rendus en espèces; il faudrait rembourser la moitié de l'actif aux propriétaires, c'est-à-dire aux employés et aux bénéficiaires, et les régimes devraient être non contributifs. Nous sommes d'accord avec lui. Merci.

Le président: Monsieur Campbell, avez-vous des commentaires?

M. Campbell: Non, je n'en ai pas.

Le président: Monsieur Cochrane, avez-vous des questions?

M. Cochrane: Oui, j'ai quelques questions. Que trouve-t-on dans la circulaire d'information 72-13R7? L'avez-vous annexée?

M. Chester: Non, nous ne l'avons pas annexée.

M. Cochrane: Je ne suis pas à la retraite, mais ma vue n'est pas très bonne quand même. En avez-vous des exemplaires à l'intention du Comité?

M. Chester: Je présume qu'il doit y en avoir . . .

M. Cochrane: Est-ce annexé? Très bien. Qu'est-ce qui vous préoccupe dans cette circulaire particulière, sans que j'aie à la lire?

M. Chester: C'est aux pages 25 à 37; il s'agit de la même chose que M. Earl White vous a dit ce matin: ces dispositions limitent la somme que l'on peut retourner aux retraités, et précisent que les bénéfices doivent être remis aux entreprises.

M. Cochrane: Et votre dernière remarque:

Notre actuaire nous informe que les fonds du régime de pension appartenant aux employés et aux retraités devraient leur être rendus en espèces; il faudrait rembourser la moitié de l'actif aux propriétaires du régime de pension, c'est-à-dire aux employés et aux bénéficiaires . . .

Pouvez-vous nous en dire plus long à ce sujet? Je n'arrive pas à comprendre qui recevra quoi, et quel résultat cela donnera.

M. Chester: M. Farrant arrivera bientôt. Il sera en mesure de vous donner une meilleure explication que moi, car ce sont ses conseils.

M. Cochrane: Très bien. Merci.

Le président: Monsieur Gray.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): J'aimerais revenir, monsieur le président, messieurs, aux problèmes juridique et moral fondamentaux—à qui appartient le régime de pension, combien l'employeur y a-t-il contribué, et combien l'employé y a-t-il contribué.

[Text]

Mr. Chester: I am glad you brought that question up, Mr. Gray. On the question of morality, everybody has his own morality, so we can dispose of that question.

The matter of illegal is we want justice from these pension funds, CN and CP, and we make no bones about it.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. Chester, would you propose that for the return of the assets that you mention in your closing paragraph that if it were to come about tomorrow there be some sort of committee with the pensioners to sit with the employer and decide who owns what and who gets what?

Mr. Chester: As I just explained to the previous member, Mr. Farrant will be here shortly. He can explain that matter more clearly than I can. He promoted the idea.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Okay. Thank you.

The Chairman: Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: No questions, Mr. Chairman.

The Chairman: I would like to thank you for your submission, sir.

Mr. Chester: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I understand Mr. Farrant is here now. I then call Mr. Farrant to come forward. Mr. Farrant, I understand you have offered to present yourself here to answer some questions the committee might have concerning a previous submission. I would like to thank you for allowing us access to you at such short notice. We appreciate that very much. Mr. Cochrane.

Mr. Cochrane: Mr. Chester indicated that you would explain to me the part of the . . . I guess I have read it, so I know which one it is now and why it would be offensive. It suggests on page 5 of the presentation that the pension plan funds belonging to employees and retired personnel should be returned to them in cash; half of the assets should be returned to the owners of the pension fund, the employees and the beneficiaries. Does it say what I think it says, that you are taking half of the assets of the plan and giving it back?

• 1410

Mr. M.H. Farrant (Actuary for CNR Employees' Pension Association): Pardon me while I just read the paragraph you are referring to. This paragraph seems to be incorrect in part. Under the CN pension fund, approximately half of the value of each pensioner's pension—that is, the assets that are held to assure payment of that pension—arise out of the employee's own contributions. All we are saying here is that if there are any investment earnings on the assets of the fund and if half those assets represent employee money, then one half of the resultant investment earnings should inure to the pensioner.

[Translation]

M. Chester: Je suis heureux que vous ayez soulevé cette question, monsieur Gray. En ce qui concerne l'aspect moral, chacun a sa propre moralité, et donc nous pouvons laisser cet aspect de côté.

Pour ce qui est de l'aspect juridique, nous voulons obtenir justice du CN et du CP, relativement aux régimes de pensions, et nous ne nous en cachons pas.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur Chester, si le remboursement de l'actif dont vous parlez dans votre dernier paragraphe survenait demain, proposez-vous la création d'un comité réunissant les retraités et l'employeur, où l'on déciderait à qui appartient quoi?

M. Chester: Comme je viens tout juste de l'expliquer au député précédent, M. Farrant sera ici très prochainement. Il pourra vous l'expliquer beaucoup plus clairement que moi. C'est son idée.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Très bien, merci.

Le président: Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Je n'ai pas de question, monsieur le président.

Le président: J'aimerais vous remercier de votre exposé, monsieur.

M. Chester: Merci, monsieur le président.

Le président: Je crois comprendre que M. Farrant est maintenant arrivé. Je vais lui demander de s'avancer. Monsieur Farrant, on me dit que vous avez accepté de venir répondre à quelques questions que le Comité pourrait avoir sur votre mémoire précédent. Je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu venir malgré le préavis très court. Nous vous en sommes très reconnaissants. Monsieur Cochrane.

M. Cochrane: M. Chester nous a dit que vous alliez m'expliquer l'aspect . . . Je l'ai lu, et donc maintenant je sais de quoi il s'agit et pourquoi ce serait litigieux. Il est suggéré à la page 5 de l'exposé que les fonds du régime de pension appartenant aux employés et aux retraités devraient leur être rendus en espèces; qu'il faudrait rembourser la moitié de l'actif aux propriétaires, c'est-à-dire aux employés et aux bénéficiaires. Est-ce que vous dites là ce que je crois avoir compris, que vous voulez retirer la moitié de l'actif du régime pour le rendre aux prestataires?

M. M.H. Farrant (actuaire de la CNR Employees' Pension Association): Excusez-moi, je vais simplement lire le paragraphe dont vous parlez. Il me semble y avoir une erreur dans ce paragraphe. Selon la formule du Régime de pensions du CN, environ la moitié de la valeur de la pension de retraite de chaque retraité—je parle là de l'actif tenu en réserve pour garantir le versement d'une pension—provient des cotisations mêmes de l'employé. Or, tout ce que nous disons ici, c'est que, si l'actif du régime a été investi et a rapporté de l'argent, puisque la moitié de l'actif représente les cotisations de l'employé, la moitié de l'argent provenant des investissements devrait également revenir au retraité.

[Texte]

Mr. Cochrane: Okay, you are saying then that if as a result of the investments there is an increase of income, you take half of it and give it back to the pensioners as a payment.

Mr. Farrant: If the employees' assets represent one half of the total assets held for retired personnel.

Mr. Cochrane: Okay. I just read that to assume that you were taking half of the whole of whatever was there and . . .

Mr. Farrant: No, no. I can see how you drew that inference from this, but that was not the intent however the statement arose.

Mr. Cochrane: Okay. I thought that was a bit of a bizarre statement, and I wanted to get clarification. Thank you.

Mr. Farrant: It sure is. I agree with you.

Mr. Cochrane: Thanks.

Mr. Farrant: Are there any other questions, Mr. Chairman?

The Chairman: Did you have something, Mr. Benjamin?

Mr. Benjamin: Mr. Farrant, on the assumption that half of the investment earnings, or on the assumption that half of the assets are the employees' contributions, therefore half of the investment earnings should be returned to the pensioners . . .

Mr. Farrant: They should accrue to their credit.

Mr. Benjamin: Yes, or accrue to their credit. I presume, then, that you assume the other half would accrue to the company.

Mr. Farrant: Absolutely.

Mr. Benjamin: To the employer.

Mr. Farrant: Absolutely.

Mr. Benjamin: Well what does that do to the pension fund itself in terms of the older pensioners? Is that not just a neat way for the company to get back a bunch of money to cover off what they already owe to the pension fund?

Mr. Farrant: That in fact is what is going on in any pension fund where it is a contributory plan like this. The basic position of the employer is that their responsibility is only to bear whatever costs there are under the plan, above and beyond the employees' own contributions, and if the investment earnings are such that there are substantial investment profits being made on the assets, then those profits inure back to the employer. Indeed, they are used in each valuation to reduce the employer's next cost.

Mr. Benjamin: Then what you are suggesting is that a portion of the investment income be paid out in cash each year . . .

Mr. Farrant: Not in cash, no.

Mr. Benjamin: Or be available in cash or just accrue to their credit . . .

[Traduction]

M. Cochrane: Très bien, vous dites donc que si, grâce à des investissements, les revenus augmentent, la moitié de cette augmentation devrait être remise au retraité sous forme de versement.

M. Farrant: Si l'actif des employés représente la moitié de l'actif global gardé en réserve à l'intention des retraités.

M. Cochrane: Très bien. J'en avais tout simplement conclu que vous preniez la moitié de ce qui était là et . . .

M. Farrant: Non, non. Je conçois comment vous avez tiré cette conclusion, mais ce n'était pas du tout ce que nous voulions dire.

M. Cochrane: Très bien. Je trouvais que c'était un peu bizarre, et c'est pourquoi je voulais des précisions. Merci.

M. Farrant: Oui, tout à fait, j'en conviens.

M. Cochrane: Merci.

M. Farrant: Y a-t-il d'autres questions, monsieur le président?

Le président: Avez-vous une question, monsieur Benjamin?

M. Benjamin: Monsieur Farrant, en supposant que la moitié des revenus provenant des investissements, ou plutôt en supposant que la moitié de l'actif vient des cotisations des employés, la moitié des revenus provenant des investissements devrait donc revenir aux retraités . . .

M. Farrant: Ces revenus devraient être portés à leur crédit.

M. Benjamin: Oui, ou portés à leur crédit. Je présume donc que l'autre moitié reviendrait à l'entreprise.

M. Farrant: Parfaitement.

M. Benjamin: À l'employeur.

M. Farrant: Parfaitement.

M. Benjamin: Quelles seront alors les répercussions sur le régime de pensions en ce qui concerne les retraités plus âgés? Ne s'agit-il pas tout simplement d'une façon intéressante pour l'entreprise de récupérer beaucoup d'argent afin de compenser ce qu'elle doit déjà au régime de pensions?

M. Farrant: En fait, c'est ce qui arrive dans tout régime de pensions contributif comme celui-ci. Essentiellement, la responsabilité de l'employeur est uniquement de verser la part qui n'est pas à la charge des employés, et s'il y a des profits considérables provenant de l'investissement de l'actif, alors ceux-ci reviennent à l'employeur. En fait, ils servent, à chaque période d'évaluation, à réduire la part de l'employeur pour la période suivante.

M. Benjamin: Donc vous suggérez qu'une partie des revenus provenant des investissements soit remboursée en espèces chaque année . . .

M. Farrant: Non pas en espèces.

M. Benjamin: . . . ou soit disponible en espèces ou tout simplement portée au crédit des employés . . .

[Text]

Mr. Farrant: Accrue or give them an increase in a pension of a couple of dollars a month for the remainder of their lifetime.

Mr. Benjamin: For the employee it would accrue to the credit of their pension plan; for those on pension you would give it to them immediately in a pension increase.

Mr. Farrant: Yes. But you have to appreciate this: that pension increase is a pension for the remainder of the individual's retired lifetime. And the same process would normally be followed at the time of each succeeding valuation.

Maybe this would help a little bit. To the best of our knowledge, recent evaluations of the CNR pension fund have assumed that future investment earnings will be 7% per annum. The actual investment earnings for quite a number of years have been materially in excess of that number. Where the 7% assumption is made, then the liabilities are assumed to bear this rate. This is a cost to the plan. Anything in excess of that reverts back to the employer.

• 1415

Our argument is that since the employer did not put up all the assets to finance the liabilities for the pensioners' pensions, but only roughly one-half thereof, then whatever the employee's share is—50% in this discussion—that interest profit should inure to the pensioner. It is a common problem in all pension funds that employers have been facing for many, many years.

Mr. Benjamin: Have you run through a computer what this would mean if it were in place, say, over the last few years?

Mr. Farrant: Yes.

Mr. Benjamin: What would that have meant by way of increased payments for those already on pensions and what would it have meant as accruing to the pensions of current employees?

Mr. Farrant: I am sorry; I cannot answer that question.

Mr. Benjamin: You have not done any projections?

Mr. Farrant: We have never had access to any of the actuarial valuation reports. They have been refused to the association.

Mr. Benjamin: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Gray.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): It has been stated that perhaps from the pensioners' point of view CN has not contributed equally to the pension plan. I am not an expert economist, but if we assume that 50% of the assets belong to the CN, we would have to assume they fulfilled their obligations in their contributions.

[Translation]

M. Farrant: Soit portée au crédit des employés ou serve à augmenter de quelques dollars par mois leur pension de retraite pour le restant de leurs jours.

M. Benjamin: Dans le cas des employés, les profits seraient portés au crédit de leur régime de pensions; dans le cas des retraités, ils toucheraient cet argent immédiatement sous forme d'une augmentation de leur pension.

M. Farrant: Oui. Toutefois il vous faut comprendre ceci: que toute augmentation de la pension d'un retraité demeure en vigueur pour le restant de ses jours. Normalement, on suivrait la même procédure à chaque période successive d'évaluation.

Voici qui aidera peut-être un peu les choses. A ma connaissance, dans les évaluations récentes du Régime de pensions du CN, on a évalué le taux de rendement futur des investissements à 7 p. 100 par année. Le rendement réel des investissements, depuis plusieurs années, dépasse ce pourcentage. Lorsqu'on se fonde sur cette hypothèse de 7 p. 100, c'est qu'on suppose que les engagements atteindront ce taux. Il s'agit d'un coût pour le régime. Tout ce qui dépasse cette somme revient à l'employeur.

Or, nous prétendons que, puisque l'employeur n'a pas mis tout l'actif en vue de financer ses engagements en matière de pensions de retraite, mais uniquement environ la moitié de cette somme, quelle que soit alors la part de l'employé—nous parlons ici de 50 p. 100—les profits découlant de cette partie des investissements devraient revenir aux retraités. Les employeurs font face à ce problème dans tous les régimes de pensions de retraite depuis de très nombreuses années.

M. Benjamin: Avez-vous fait le calcul sur ordinateur pour savoir ce que cela aurait représenté, si cela avait été en vigueur, disons au cours des quelques dernières années?

M. Farrant: Oui.

M. Benjamin: Qu'est-ce que cela aurait représenté en prestations accrues pour les retraités et quelle somme aurait été portée au crédit des employés actuels?

M. Farrant: Je regrette; je ne peux pas répondre à cette question.

M. Benjamin: Vous n'avez pas fait de projections?

M. Farrant: Nous n'avons eu accès à aucun rapport actuariel d'évaluation. L'Association se les ai toujours vu refuser.

M. Benjamin: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Gray.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Il a été dit que, du moins du point de vue des retraités, le CN n'avait pas cotisé à part égale au régime de pensions. Je ne suis pas expert-économiste, mais si nous supposons que 50 p. 100 de l'actif appartienne au CN, il nous faudrait également supposer que l'entreprise s'acquitte de ses obligations en ce qui concerne les cotisations.

[Texte]

Mr. Farrant: One would have to assume so, yes; but of course we know they never did.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): But we are giving them the benefit of the doubt if we accept this . . .

Mr. Farrant: Yes, one-half of 50% is accrual merely for purposes of this explanation.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): It was also in terms of CN investment in the pension fund with the investments they made that according to CN they have been above the median in the past 10 years. They have been in the top 25%.

Mr. Farrant: They have done rather well, yes.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): And of course the pensioners do not maintain this claim. Could you comment on that?

Mr. Farrant: Do not maintain that claim? The pensioners' claim is that the investment . . .

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Has not been good.

Mr. Farrant: Management has been quite good.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I understood this morning from one gentleman's statement that in fact in only one year out of the past 10 in which CN has made investments with the assets were they over the top 50%. In nine years they were below the median.

Mr. Farrant: Slightly below the median, yes, that is right. But this relates to pension management reports, which are published annually. The details come from many different pension funds in operation in this country. Remember that the assets of the CN pension fund are extremely large, and I would think that any investment manager, however capable he might be, would have great difficulty doing much better than the median of all pension funds. The small fund probably could move well up into the top quartile.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): With the figures you have seen and with the proposition once again that has been given to us that perhaps if there were an independent trusteeship at arm's length, as is mentioned, instead of CN's looking after the pension fund, do you believe that with an independent body the investments would be perhaps more wisely made?

Mr. Farrant: They might be. It is very difficult to say with such a large fund. A bit fund of that nature must always operate fairly closely. It just cannot help itself in the investment markets. There have been some criticisms of some of the investments made. Perhaps that is what you are referring to.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. Chester has mentioned in his report a possibility of conflict of interest.

[Traduction]

M. Farrant: Il faudrait en effet le supposer; mais manifestement, nous savons que le CN ne l'a jamais fait.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mais nous donnons le bénéfice du doute au CN si nous acceptons ceci . . .

M. Farrant: Oui, la moitié des 50 p. 100 représente les charges à payer uniquement aux fins de cette explication.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mais également aux fins des investissements du CN, lesquels d'après celui-ci ont dépassé la moyenne depuis 10 ans. Ces investissements se sont situés dans les 25 p. 100 supérieurs.

M. Farrant: Le taux de rendement a été bon, oui.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Et, évidemment, les retraités rejettent cette affirmation. Pouvez-vous nous donner des explications à ce sujet?

M. Farrant: Rejettent cette affirmation? Les retraités prétendent que les investissements . . .

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): N'ont pas été bons.

M. Farrant: La gestion a été très bonne.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): J'avais cru comprendre ce matin, d'après ce qu'un témoin nous a dit qu'en fait, sur les dix dernières années au cours desquelles le CN a investi l'actif, il a dépassé une seule fois les 50 p. 100. Pendant neuf années, le CN était en-dessous de la moyenne.

M. Farrant: Un peu en-dessous de la moyenne, oui, c'est juste. Toutefois c'est tiré des rapports sur la gestion des régimes de pensions publiés tous les ans. On y donne les détails de nombreux régimes de pensions différents à travers le pays. Il faut se rappeler que le régime de pensions du CN possède des actifs très considérables, et je crois que tout administrateur d'investissements, quelle que soit sa compétence, éprouverait beaucoup de mal à obtenir un meilleur taux que la moyenne pour tous les régimes de pensions de retraite. Le petit régime pourrait fort probablement atteindre les 25 p. 100 supérieurs.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): À la lumière des chiffres que vous avez vus et si l'on adoptait la proposition qui nous a été faite, selon laquelle le régime de pensions du CN serait confié à un fiduciaire indépendant, croyez-vous que cette formule donnerait des investissements peut-être plus sages?

M. Farrant: Peut-être. Dans le cas d'un régime aussi considérable, il est difficile de se prononcer. Il faut qu'un régime considérable de cette nature fonctionne toujours de façon assez stricte. Il ne saurait être question de se servir tout simplement sur les marchés de l'investissement. Certains des investissements ont été critiqués. C'est peut-être de cela que vous voulez parler.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): M. Chester a mentionné dans son rapport la possibilité de conflit d'intérêt.

[Text]

Mr. Farrant: Yes, there have been one or two possibilities of that.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Perhaps it would be more positive if the fund were handled by an independent body.

• 1420

Mr. Farrant: I would think so, yes.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you.

The Chairman: Any further questions? The pensioners this morning spoke of the unfunded liability of the company as being a debt to the pension fund, and they thought since it was a debt—they used that terminology—they should be getting, instead of the 7% interest, whatever interest was in the marketplace or it could earn at that time. Do you agree with that concept of the unfunded liability being a debt?

Mr. Farrant: Yes. That is of course set forth in the regulations of Revenue Canada dealing with pension funds and in the regulations of the Department of Insurance, who are responsible for examination of the successive evaluations of the plan or fund.

The Chairman: And do you agree that unfunded liability being calculated at only 7% should have been calculated at whatever interest was in the marketplace, say 13% or 14%?

Mr. Farrant: No, I am not saying that.

The Chairman: Well, it is my understanding that is what the pensioners were saying.

Mr. Farrant: This arises out of the rules imposed on the actuary under Revenue Canada and the Department of Insurance. Whatever interest assumption is made by him in conducting each successive valuation, he must use that same interest in arriving at the remaining amount of the unfunded liability as it appears from time to time.

It must be appreciated that prior to 1931 or 1932 the two railroad pension funds were non-contributory; that is, the employees were not required to contribute to them at all, in common with a great many such plans in those years. Sometime in the early 1930s—Mr. White or Mr. Chester probably would know the exact date—they switched to what was called a contributory plan. The employees were required to contribute if they wanted to be a member, but the company did not put any money into the plan at all. No moneys were paid in from sometime around the early 1930s to 1950 or 1952, somewhere in there. So there was an accrued liability growing on the part of the corporation, which it certainly did not finance in so far as the assets of the fund were concerned. They may have carried on their balance sheets some kind of accrued liability; I do not know.

When an individual life retired the company put up an amount equal to the then employee's balance at retirement age—no money put up until that time. Then, somewhere in the

[Translation]

M. Farrant: Oui, il y a une possibilité ou deux.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Il serait peut-être préférable de confier l'administration du régime à un organisme indépendant.

M. Farrant: Je le crois, oui.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Les retraités qui ont comparu ce matin nous ont dit que la partie non capitalisée, c'est-à-dire la part de l'entreprise, constituait une dette à l'égard de la caisse de retraite et qu'à leur avis, puisqu'il s'agissait d'une dette—c'est l'expression qu'ils ont utilisée—ils devraient recevoir au lieu d'un taux d'intérêt de 7 p. 100, le taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers à ce moment-là. Pensez-vous, vous aussi, que le manque de capitalisation constitue une dette?

M. Farrant: Oui. La réglementation du ministère du Revenu national sur les régimes de retraite et la réglementation du Département des assurances qui est responsable de l'examen des évaluations successives d'une caisse ou d'un régime de retraite prévoient ces dispositions.

Le président: Et croyez-vous, vous aussi, qu'au lieu d'évaluer à 7 p. 100 le taux de rendement sur la partie non capitalisée du régime, il aurait fallu calculer l'intérêt au taux du marché, disons 13 ou 14 p. 100?

M. Farrant: Non, je ne le prétends pas.

Le président: J'avais cru comprendre que c'est ce que les retraités disaient.

M. Farrant: L'actuaire doit appliquer les règlements du ministère du Revenu national et du Département des assurances. C'est-à-dire que quel que soit l'intérêt présumé qu'il utilise lors de chaque évaluation successive, il doit inclure le même taux d'intérêt pour calculer le solde du régime sans capitalisation.

Il faut bien comprendre qu'avant 1931 ou 1932, les deux régimes de retraite des sociétés ferroviaires étaient non contributifs; c'est-à-dire que les employés n'étaient pas du tout tenus d'y contribuer, c'est commun à un grand nombre de ces régimes au cours de ces années. Au début des années 30—M. White ou M. Chester connaissent probablement la date exacte, on est passé à ce que l'on appelle un régime contributif. Les employés étaient tenus de contribuer s'ils voulaient faire partie du régime, mais l'entreprise ne versait rien du tout au régime. Elle n'a donc pas contribué du début des années 1930 à 1950 ou 1952, quelque chose du genre. La charge à payer de la société augmentait, mais celle-ci ne versait certainement rien à l'actif du régime de retraite. La société inscrivait peut-être quelque chose à son bilan pour cette charge à payer; je n'en sais rien.

Au moment de la retraite d'un employé, la société versait un montant égal à ce que l'employé avait accumulé jusqu'à l'âge de la retraite—aucun argent n'était versé avant ce moment.

[Texte]

early 1950s or perhaps closer to 1960, the plan was again revised to become what is known as a defined benefit plan and granted benefits for all those years of service when the company put no money into the fund. That is the source of the unfunded past service liability.

In determining the amount of that unfunded liability the actuary is responsible to determine its value and must use the actuarial assumptions that he is employing in the current valuation, both as to interest, mortality, withdrawal rates, etc. Does that help at all?

The Chairman: Yes, it does.

Mr. Radford: I presume you have read Mr. White's submissions that he has made to this committee and to the standing committee.

Mr. Farrant: No, I have not seen them.

Mr. Radford: Well you made the remark about . . .

Mr. Farrant: Oh, Mr. Earl White.

Mr. Radford: Yes.

Mr. Farrant: Oh, I beg your pardon.

Mr. Radford: Have you read those submissions?

Mr. Farrant: Yes.

Mr. Radford: You just said that the unfunded liability is derived from the terminal funding basis of the 1935 plan, which was recognized in 1960 as \$351 million, I think . . .

Mr. Farrant: Well, that is part of it—not all of it.

Mr. Radford: —and grew to \$600 million and some by 1967.

Mr. Farrant: Succeeding valuations, yes.

Mr. Radford: Succeeding valuations. And those were amendments to plans, as they then gave people who were in the 1935 plan the right to buy back into the 1959 plan.

Mr. Farrant: Yes, in part.

• 1425

Mr. Radford: In part. And then we had an evaluation in 1967 or 1968 and the interest rate was changed from 4% to 7.5%, at which point the actuarial evaluation fell . . .

Mr. Farrant: The moment you increased the interest rate, that would happen.

Mr. Radford: And you had a smaller unfunded liability.

Mr. Farrant: That is right.

Mr. Radford: Did money go anywhere?

Mr. Farrant: What do you mean, did money go anywhere?

Mr. Radford: There has been the suggestion that somehow or other CN got its hands on the \$300 million that disappeared.

[Traduction]

Ensuite, au début des années 1950, peut-être même à la toute fin des années 1950, on a révisé une fois de plus le régime pour en faire un régime à prestations déterminées tout en accordant des prestations pour toutes les années de service antérieures au cours desquelles l'entreprise n'avait rien versé au régime. De là provient la non-capitalisation au titre des services passés.

Lorsque l'actuaire détermine le montant des charges non capitalisées, il a la responsabilité d'en calculer la valeur et pour ce faire, il se fonde sur les hypothèses actuarielles qu'il utilise au cours de l'évaluation et qui tiennent compte des intérêts, du taux de mortalité, des taux de départ, etc. Est-ce que cela vous aide?

Le président: Oui, en effet.

M. Radford: Je présume que vous avez lu les mémoires présentés par M. White ici au Comité ainsi qu'au Comité permanent.

M. Farrant: Non, je ne les ai pas vus.

M. Radford: Eh bien vous avez dit . . .

M. Farrant: Oh, M. Earl White.

M. Radford: Oui.

M. Farrant: Excusez-moi.

M. Radford: Vous avez lu ces mémoires?

M. Farrant: Oui.

M. Radford: Vous venez tout juste de dire que la partie sans capitalisation découle du mode de financement du régime de 1935 évalué en 1960 à 351 millions de dollars, je crois . . .

M. Farrant: En partie, mais pas uniquement.

M. Radford: . . . lequel avait atteint en 1967 600 millions de dollars et quelque.

M. Farrant: Selon les évaluations successives, oui.

M. Radford: Selon les évaluations successives. Il s'agissait d'amendements aux régimes qui permettaient aux employés participant au régime de 1935 de racheter les années écoulées jusqu'à la mise en vigueur du régime de 1959.

M. Farrant: Oui, en partie.

M. Radford: En partie. Ensuite il y a eu une évaluation en 1967 ou en 1968, et le taux d'intérêt est passé de 4 à 7.5 p. 100, et c'est à ce moment que l'évaluation actuarielle est tombée . . .

M. Farrant: Aussitôt le taux d'intérêt augmenté, c'était inévitable.

M. Radford: Ce qui diminuait la partie sans capitalisation.

M. Farrant: En effet.

M. Radford: Est-ce que cet argent va à quelque part?

M. Farrant: Que voulez-vous dire par cela?

M. Radford: Il a été suggéré que d'une façon ou d'une autre le CN a mis la main sur les 300 millions de dollars qui sont disparus.

[Text]

Mr. Farrant: They would carry a liability on their books and it would be required to appear on their balance sheet—the amount of the unfunded liability. The moment that unfunded liability dropped, then the liability on their balance sheet would drop. In other words, the accrued debt went off their books. If you want to argue that they got some money at that time, I do not suppose they did. But certainly so far as their balance sheet was concerned it looked a lot better.

Mr. Radford: Nobody shows pensions on balance sheets.

Mr. Benjamin: Would it not improve their profit position?

Mr. Farrant: Yes.

Mr. Benjamin: On the balance sheet?

Mr. Farrant: On the balance sheet it probably would, yes.

Mr. Benjamin: But it might only have been on paper, not necessarily in cash.

Mr. Farrant: That is right.

Mr. Radford: The contributions required to eliminate the unfunded liability of \$600 million at 4% or \$300 million at 7.5% are essentially the same. Is that not true? They are equivalents. So nobody saved any money.

Mr. Farrant: No.

Mr. Radford: All CN changed was the capital value they carry somewhere.

Mr. Farrant: That is correct.

Mr. Radford: But they still had to make the same payments.

Mr. Farrant: Yes, they would have to, because they are equivalents.

Mr. Radford: An unfunded liability, which is only part of natural valuation, is what I would call a "soft number", is it not, in accounting terminology? If inventory and accounts payable and accounts receivable are "hard", provision for bad debts, provision for warranty claims and depreciation are "soft numbers".

Mr. Farrant: In that context I guess the word "soft" is right.

Mr. Radford: So is the unfunded liability a loan by the pension trust fund to CNR?

Mr. Farrant: To answer that question, you have to know what the termination provisions of the plan are.

Mr. Radford: Now we are going to accrued benefits on a termination basis.

Mr. Farrant: If on termination the liability of the company is limited only to the assets of the plan or fund as it exists from time to time, then what you are saying is . . . I guess it is a soft item. But if on the other hand the plan document requires that

[Translation]

M. Farrant: Cette charge à payer figurerait dans leurs livres et devrait également figurer sur le bilan de l'entreprise—c'est-à-dire la dette non provisionnée. L'instant que la dette non provisionnée diminuait, la dette à leur bilan diminuait aussi. En d'autres termes, la charge à payer se trouvait radiée. Vous pouvez prétendre que l'entreprise a mis la main sur certaines sommes à ce moment-là, mais je ne le croirai pas. Par contre il est évident que son bilan était beaucoup plus reluisant.

M. Radford: Personne n'inscrit les régimes de retraite au bilan.

M. Benjamin: Est-ce que cela n'améliorerait pas les bénéfices?

M. Farrant: Oui.

M. Benjamin: Au bilan?

M. Farrant: Au bilan, probablement, oui.

M. Benjamin: Ce n'était peut-être que sur papier, et non en espèces.

M. Farrant: En effet.

M. Radford: Les cotisations qu'il faudrait pour éliminer la dette non provisionnée de 600 millions de dollars à 4 p. 100 ou de 300 millions de dollars à 7.5 p. 100, sont essentiellement les mêmes. N'est-ce pas? C'est la même chose. Personne n'y gagne d'argent.

M. Farrant: Non.

M. Radford: Tout ce que le CN a modifié, c'est la valeur du capital inscrit à quelque part.

M. Farrant: C'est juste.

M. Radford: Mais les versements demeurent les mêmes.

M. Farrant: Oui, il le faut, puisque ces sommes sont équivalentes.

M. Radford: Une dette non provisionnée qui ne constitue qu'une partie de l'évaluation naturelle est ce que j'appellerais en termes comptables «un nombre accessoire». Si l'inventaire, les comptes à payer et les comptes recevables sont «essentiels», la provision pour créances irrécouvrables, la provision pour frais relatifs aux garanties et pour dépréciation sont «accessoires».

M. Farrant: Dans ce contexte, je suppose que l'expression «accessoire» convient.

M. Radford: Dans ce cas, est-ce que la dette non provisionnée constitue un prêt que le régime de pensions consent au CN?

M. Farrant: Afin de répondre à cette question, il faudrait connaître les dispositions de cessation du régime.

M. Radford: Vous voulez parler là des prestations à la prise de la retraite.

M. Farrant: Si, à la cessation, la responsabilité de l'entreprise se limite à l'actif du régime tel qu'il peut être de temps à autre, alors vous dites que . . . C'est un chiffre accessoire je suppose. Par contre, s'il est stipulé que l'employeur doit

[Texte]

the employer meet all those standing obligations, then it is anything but a soft number.

Mr. Radford: But the CN's valuation technique is accrued benefit with salary projection. So for the 67,000 employees out there we are projecting futures. So the actual valuation has futures in it, which on termination would disappear.

Mr. Farrant: Yes, that is true.

Mr. Radford: So we are looking at an ongoing valuation. Therefore it includes futures, because it has a salary projection.

Mr. Farrant: Yes.

Mr. Radford: Because they use an evaluation of 7%, your client says they should be paying a higher rate of interest than 7%. If we choose a higher rate of interest, the unfunded liability will go down, will it not?

Mr. Farrant: It will, yes.

Mr. Radford: And if I said if we or the Department of Insurance allowed CN to use a 9% rate of interest, there would be no unfunded liability?

Mr. Farrant: It would certainly reduce. Whether it would be zero, without actually seeing the numbers I could not answer.

Mr. Radford: That is a guess by another actuary: that at around 9% it would disappear.

Mr. Farrant: I see.

Mr. Radford: What would have happened to it?

Mr. Farrant: It would just have disappeared.

Mr. Radford: How do we do that? It is the people . . .

Mr. Farrant: How valid is the future interest assumption of 9%?

Mr. Radford: How valid? Is it too high?

Mr. Farrant: Any interest assumption.

Mr. Radford: That is what you get paid as an actuary to do, is it not? Every three years you make a bunch of assumptions.

Mr. Farrant: The actuary does not make that assumption all by himself; or he should not.

Mr. Radford: Who does he talk to?

Mr. Farrant: The investment manager.

Mr. Radford: And only the one, in the . . .

Mr. Farrant: He is the only one really interested in that topic. There are other things he worries about. But in so far as investment is concerned, it has to be a decision in consultation with the investment manager on what, over the long term, he can expect to achieve.

[Traduction]

s'inquiéter de toutes ces obligations, alors ce n'est pas du tout accessoire.

M. Radford: La technique d'évaluation du CN repose sur l'accumulation des prestations associées à des projections de salaires. Donc, dans le cas des 67,000 employés on utilise des projections dans l'avenir. Or à la cessation d'emploi, ces projections futures disparaissent.

M. Farrant: Oui, c'est juste.

M. Radford: Donc il s'agit d'une évaluation continue. Celle-ci inclut des projections futures, puisqu'il y a des projections de salaires.

M. Farrant: Oui.

M. Radford: Parce que l'évaluation est fondée sur 7 p. 100, votre client prétend que le taux d'intérêt versé devrait être supérieur à 7 p. 100. Or, si nous choisissons un taux d'intérêt plus élevé, la dette non provisionnée diminuera, n'est-ce pas?

M. Farrant: En effet, oui.

M. Radford: Si je disais que nous allons permettre ou que le Département des assurances va permettre au CN de se fonder sur un taux d'intérêt de 9 p. 100, la dette non provisionnée disparaîtrait, n'est-ce pas?

M. Farrant: Elle se trouverait certainement réduite. Quant à savoir si elle se retrouverait à zéro, je ne peux pas vraiment répondre sans voir les chiffres.

M. Radford: C'est un autre actuaire qui l'a évaluée ainsi: qu'à environ 9 p. 100, la dette disparaîtrait.

M. Farrant: Je vois.

M. Radford: Où serait-elle passée?

M. Farrant: Elle disparaîtrait tout simplement.

M. Radford: Comment est-ce possible? Est-ce ceux . . .

M. Farrant: L'hypothèse d'un taux d'intérêt futur de 9 p. 100 est exacte dans quelle mesure?

M. Radford: Dans quelle mesure? Est-ce trop élevé?

M. Farrant: Il en va de même de toute hypothèse sur les intérêts.

M. Radford: C'est pour cela qu'on vous paie pour vos services d'actuaire? À tous les trois ans, vous formulez toute une gamme d'hypothèses.

M. Farrant: L'actuaire n'agit pas seul; ou tout au moins il ne le devrait pas.

M. Radford: Qui consulte-t-il?

M. Farrant: L'administrateur des investissements.

M. Radford: Il est le seul . . .

M. Farrant: Il est le seul à vraiment s'intéresser à cet aspect. Il s'inquiète d'ailleurs d'autres choses aussi. Toutefois en ce qui concerne les investissements, la décision doit se prendre en consultation avec l'administrateur des investissements afin de savoir ce qu'il espère réaliser à long terme.

[Text]

• 1430

Mr. Radford: Would you sign an actuarial certificate that used 14%?

Mr. Farrant: No.

Mr. Radford: Would you sign one that used 9%?

Mr. Farrant: I might.

Mr. Radford: Would you sign one that uses 4%?

Mr. Farrant: No, not today.

Mr. Radford: Not today. So where is 7%, is it in the mid-range of—

Mr. Farrant: I would say it is a conservative assumption in today's economic conditions. It means there is about a 3% rate of inflation in the economy.

Mr. Radford: All right. There is a base interest rate of 4, and 3% is for inflation—so that is what he is saying, 7. We always talk about the earned rate, we never talk about any of the other assumptions in the valuation. Mr. White's work is always based on the assets and the earned rate.

Mr. Farrant: That is right.

Mr. Radford: There is an equally important assumption known as the "wage inflation assumption" . . .

Mr. Farrant: That is true.

Mr. Radford: —and you have said that if there is earning power of the pension plan greater than the assumed rate, there is excess interest. Essentially you are making what is referred to as the "excess interest argument".

Mr. Farrant: That is right.

Mr. Radford: What happens if wages go up faster than the wage assumption in the valuation?

Mr. Farrant: There is a loss.

Mr. Radford: Are we talking excess interest or are we talking experienced gains and losses?

Mr. Farrant: We are talking experienced gains and losses, except that wage assumptions have nothing whatever to do with a retired pensioner. He is not earning any money.

Mr. Radford: I appreciate that.

Mr. Farrant: The benefit is fixed at the moment he retires. The only factors affecting it are investment earnings on the assets, and mortality rates.

Mr. Radford: That is correct.

Mr. Farrant: Only those two. None of the others.

Mr. Radford: Most of the pension funds I know do look at the whole ball of wax, if you will accept that expression; they look at the actives and the retirees.

Mr. Farrant: That is correct. The retirees are dealt with differently from the actives.

[Translation]

M. Radford: Mettriez-vous votre signature sur un certificat actuariel portant 14 p. 100?

M. Farrant: Non.

M. Radford: Et un certificat portant 9 p. 100?

M. Farrant: Peut-être.

M. Radford: Signeriez-vous pour 4 p. 100?

M. Farrant: Non, pas aujourd'hui.

M. Radford: Pas aujourd'hui. Donc 7 p. 100 se situe où, au milieu de la gamme . . .

M. Farrant: Je dirais que c'est une hypothèse conservatrice dans la conjoncture économique actuelle. Cela signifie que le taux d'inflation est d'environ 3 p. 100.

M. Radford: Très bien. Le taux d'intérêt de base est de 4 p. 100, auquel se rajoute 3 p. 100 pour l'inflation—et c'est pourquoi il dit 7 p. 100. Nous parlons toujours du taux réalisé, nous ne parlons jamais des autres hypothèses qui font partie de l'évaluation. Le travail de M. White est toujours fondé sur l'actif et le taux réalisé.

M. Farrant: En effet.

M. Radford: Il y a une hypothèse tout aussi importante qu'on appelle «l'hypothèse de l'effet de l'inflation sur les salaires» . . .

M. Farrant: C'est juste.

M. Radford: . . . et vous dites que si le régime de retraite a un taux de rendement plus élevé que le taux présumé, alors il y a de l'intérêt excédentaire. Essentiellement, vous invoquez là l'argument de l'intérêt excédentaire.

M. Farrant: En effet.

M. Radford: Que se produit-il si les salaires augmentent plus rapidement que ce qui avait été supposé dans l'évaluation?

M. Farrant: Il y a perte.

M. Radford: Est-il question de l'intérêt excédentaire ou est-il question des gains et pertes réalisés?

M. Farrant: Il est question des gains et des pertes réalisés, sauf que les hypothèses sur les salaires n'ont pas le moindre effet sur le retraité. En effet celui-ci ne touche pas un salaire.

M. Radford: Je m'en rends compte.

M. Farrant: C'est au moment où il prend sa retraite qu'on détermine les prestations. Seuls le taux de rendement des investissements et le taux de mortalité ont une incidence.

M. Radford: C'est exact.

M. Farrant: Ce sont les deux seuls facteurs, il n'y en a pas d'autres.

M. Radford: La plupart des régimes de retraite que je connais tiennent compte de l'ensemble, si l'on veut; ils tiennent compte des employés actifs et de ceux à la retraite.

M. Farrant: C'est exact. On traite les retraités différemment des employés.

[Texte]

Mr. Radford: In what sense?

Mr. Farrant: With respect, for example, to wage increases.

Mr. Radford: That is another aspect of their life, is it not, for the actives?

Mr. Farrant: Well, it is a problem for the actives, but only up to the day they retire or quit. After that, it is no longer an issue.

Mr. Radford: I was going to ask, just in continuing on this line: Would you recommend or think that pension funds would be easier to understand, and we could deal with some of these problems if in fact you split the funds between actives and retirees?

Mr. Farrant: Yes. But I think there is another split that is far more important.

Mr. Radford: And what is that?

Mr. Farrant: Change them back to non-contributory plans, as most employers in this country have done.

Mr. Radford: I still believe that the majority of employees at the moment are in contributory plans.

Mr. Farrant: I do not think that is correct.

Mr. Radford: The last Statistics Canada data I saw said that.

Mr. Farrant: Well, if you are looking at some publication of Statistics Canada which includes all the smaller plans of two or three employees, that is quite possible. But I am talking about the major corporate plans in this country.

Mr. Radford: You want a non-contributory defined benefit?

Mr. Farrant: Yes. Either "defined benefit" or "money purchase".

Mr. Radford: It does not matter to you which?

Mr. Farrant: No. My point is that the employer should be at liberty to design his own program from the way he views his responsibilities to his employees. It is up to the employee to provide for his own retirement income. He can do it as part of a program on a voluntary basis—that is, thinking he can take advantage of better than average investment management—or, alternatively, through his own personal registered pension plan. The vast majority of corporations both in Canada and the United States have been moving in that direction for many years. It is a matter of philosophy more than anything else.

Ms Morton (Researcher for the committee): With respect to the number of people in contributory and non-contributory plans, I have the most recent statistics on pension plans of Canada, published by Statistics Canada in 1982, in both private and public sectors, contributory plans . . .

Mr. Farrant: Well, leave the public out.

[Traduction]

M. Radford: Comment?

M. Farrant: Dans le cas par exemple des augmentations salariales.

M. Radford: C'est là un autre aspect de leur vie pour les employés?

M. Farrant: C'est un problème pour eux, mais uniquement jusqu'au jour où ils se retirent ou démissionnent. Ensuite, cela n'entre plus en ligne de compte.

M. Radford: J'allais vous demander, justement dans la même veine: recommandez-vous ou tout au moins croyez-vous qu'il serait plus facile de comprendre le fonctionnement des régimes de retraite si, dans l'étude de certains de ces problèmes, on séparait les employés des retraités et les aspects du régime qui les regardent?

M. Farrant: Oui. Toutefois, il y a à mon avis une distinction beaucoup plus importante.

M. Radford: Laquelle?

M. Farrant: Transformez ces régimes en régimes non contributifs comme l'ont fait la plupart des employeurs au pays.

M. Radford: Je crois pour ma part que la majorité des employés font actuellement partie de régimes contributifs.

M. Farrant: Je ne crois pas que ce soit juste.

M. Radford: Les dernières données de Statistique Canada que j'ai vues le démontrent.

M. Farrant: Si vous regardez certaines publications de Statistique Canada où sont inclus les plus petits régimes, à deux ou trois employés, c'est très possible. Mais je parle des régimes des grandes sociétés au pays.

M. Radford: Vous voulez un régime à prestations déterminées non contributif?

M. Farrant: Oui. Soit un régime «à prestations déterminées» ou un régime à «cotisations fixées d'avance».

M. Radford: L'un ou l'autre vous conviendrait?

M. Farrant: Oui. J'estime que l'employeur devrait avoir la possibilité de concevoir son propre régime en fonction de ses responsabilités à l'égard de ses employés, telles qu'il les envisage. C'est à l'employé qu'il revient de prévoir son propre revenu à la retraite. Il peut adhérer à un programme volontaire—c'est-à-dire parce qu'il estime pouvoir profiter d'investissements supérieurs à la moyenne—ou, parce qu'il possède son propre régime de pension enregistré. Depuis de nombreuses années, la grande majorité des sociétés au Canada et aux États-Unis évoluent en ce sens. C'est une question de philosophie plutôt que d'autre chose.

Mme Morton (rechercheur du Comité): Au sujet du nombre de prestataires à des régimes contributifs et non contributifs, j'ai les dernières statistiques sur les régimes de retraite au Canada, publiées par Statistique Canada en 1982, et dans le secteur privé et dans le secteur public, et les régimes contributifs . . .

M. Farrant: Laissons tomber les régimes du secteur public.

[Text]

Ms Morton: Well!

Mr. Farrant: They do not matter in our discussion. I am talking about corporate plans established by business.

Ms Morton: Even in the private sector, there are 1,900,050, approximately, members in contributory plans, and 19,895 members in non-contributory plans. The vast majority of plans in Canada are contributory plans.

• 1435

Mr. Farrant: That is right. What I am saying is that one by one, as employers become more familiar with these problems, they are moving away from contributory plans.

Mr. Radford: They are running away, then. I mean, we have a problem here for the employer . . .

Mr. Farrant: For example, look at . . . all right, I am sorry. Go ahead.

Mr. Radford: The solution for the employer is to get out of it by making it non-contributory. Is that a good solution?

Mr. Farrant: Is getting out a good solution?

Mr. Radford: I accept that people are moving to . . .

Mr. Farrant: No, the employer is meeting his obligation as he always has done, but to put an end to this constant embitterment between the employer and the employee over this issue . . . Consider for a moment most of the trade pension plans established by trade unions in this country. They are all non-contributory.

Mr. Radford: You are referring to funds that are normally quoted. So much an hour is sent somewhere, and that is a negotiated contract.

Mr. Farrant: It is a per cent of pay or cents per hour, something of that nature. I do not think they are even included in that survey you are looking at.

The Chairman: There is another issue the pensioners have brought forth that I would like your comments on. They say it would be much better if the control of the pension fund were to be taken out of the hands of the company, in this case the CN, and placed in independent hands to operate. My question to you is, do you think that would solve their problem?

Mr. Farrant: I think that comment arises out of the inability to secure complete information on the present plan. The employees' association have been refused much detail with respect to the CN pension plan; for example, to the best of my knowledge, they have never been allowed to see an actuarial evaluation report. It is only with great difficulty that they eventually may get a copy of the company's financial return for the year dealing with the pension plan, which really does not give very much information.

The Chairman: Are you saying then that if complete information was available to them, perhaps a large number of the problems would disappear?

[Translation]

Mme Morton: Bien!

M. Farrant: Ils n'entrent pas dans notre discussion. Je parle des régimes de sociétés que les entreprises mettent sur pied.

Mme Morton: Même dans le secteur privé, il y a environ 1,900,050 adhérents à des régimes contributifs et 19,895 à des régimes non contributifs. La grande majorité des régimes au Canada sont des régimes contributifs.

M. Farrant: C'est juste. Mais selon moi, au fur et à mesure que les employeurs approfondissent ces problèmes-là, un à un, ils se détournent des régimes contributifs.

M. Radford: Autrement dit, ils s'enfuient. Il y a un problème ici quand l'employeur . . .

M. Farrant: Par exemple, prenez . . . Excusez-moi. Allez-y.

M. Radford: La solution qui s'offre à l'employeur à ce moment-là est de se retirer en transformant le régime en un régime non contributif. Est-ce une bonne solution?

M. Farrant: Est-ce que se dérober est une bonne solution?

M. Radford: Je reconnais que des gens s'orientent . . .

M. Farrant: Non, l'employeur ne cesse pas de s'acquitter de son obligation mais pour mettre un terme à l'acrimonie constante entre l'employeur et l'employé à ce sujet . . . Prenez par exemple la plupart des régimes de retraite syndicaux établis par les syndicats au Canada. Ce sont tous des régimes non contributifs.

M. Radford: Vous pensez ici aux fonds qui sont réservés d'habitude. C'est-à-dire, tant de l'heure est envoyé quelque part, et cela fait partie d'un contrat négocié.

M. Farrant: Il s'agit d'un pourcentage ou d'une somme, en cents, suivant le nombre d'heures. Je ne pense pas que l'on ait tenu compte de ces cas-là dans l'enquête que vous considérez.

Le président: Il y a une autre question que les retraités ont soulevée et au sujet de laquelle j'aimerais obtenir votre opinion. Les retraités disent que tout irait beaucoup mieux si la société, par exemple le CN, ne tenait plus les cordons de la caisse de retraite et si un organisme indépendant s'en occupait. Je vous demande donc si vous estimez que cela réglerait le problème des employés du CN?

M. Farrant: Le fait qu'on ne puisse pas obtenir tous les renseignements concernant le régime actuel explique cette remarque. L'Association des employés s'est vu refuser les renseignements qu'elle voulait obtenir sur le régime de retraite du CN. Par exemple, on n'a jamais pu, à ma connaissance, consulter les rapports d'évaluation actuarielle. Ce n'est qu'à grand peine qu'on obtient pour finir copie des états financiers annuels de la société concernant le régime de retraite, et cela ne donne de toute façon pas grand renseignements.

Le président: Voulez-vous dire que si les adhérents au régime étaient mieux renseignés, une grande partie des problèmes n'existerait peut-être plus?

[Texte]

Mr. Farrant: I think so. It is a matter of communication, more than anything else.

Mr. Radford: Can we pursue that?

The Chairman: You can pursue that, yes.

Mr. Radford: Canadian National's annual report is freely available, and there is a statement in it of the pension trust fund.

Mr. Farrant: That is what I am referring to, but it is not the actuarial evaluation report.

Mr. Radford: No, it is not the actuarial evaluation. To my knowledge, this is one of the few corporations in Canada which publishes this. Would you agree?

Mr. Farrant: I think the Manitoba Pension Benefits Act would not accept that.

Mr. Radford: I would like a corporation . . . I mean, if I pick up Bell Canada's annual report, I do not find this statement. If I pick up CP's report, I do not find this statement.

Mr. Farrant: Again, I am pointing out there is a movement . . . The Pension Benefits Commissioner of Manitoba now requires a financial statement dealing with the assets of the fund, which goes well beyond that.

Mr. Radford: Does it go beyond this?

Mr. Farrant: I do not know what that is.

Mr. Radford: This is the CICA Financial Statements for Pension Plan Participants Research Study. Does Manitoba go beyond this?

Mr. Farrant: I have not studied it sufficiently carefully to answer that question.

Mr. Radford: You obviously feel that pensioners or some representatives of pensioners should see these statements and should have access to the valuation statement.

Mr. Farrant: Yes, I do.

Mr. Radford: As what—just good communications?

Mr. Farrant: That is all I am talking about—communications between employers and employees; or, as I said, remove the need for communications by having each employee run his own pension fund with his own money, and let the corporation continue with its.

Mr. Radford: That is not a solution for the problem this subcommittee faces, unless we . . .

Mr. Farrant: I am not suggesting that it would be. I am just commenting that there is a communications problem which has given rise to some of the arguments that have been presented to you. Perhaps it can never be cured; I do not know.

• 1440

The Chairman: That is certainly one of the problems. The other problem, of course, is the inflation problem.

[Traduction]

M. Farrant: À mon avis, oui. C'est une question de communication, essentiellement.

M. Radford: Pouvons-nous poursuivre?

Le président: Volontiers.

M. Radford: Le rapport annuel du Canadien National est accessible à qui le veut et il contient un état qui porte sur la caisse fiduciaire de retraite.

M. Farrant: C'est ce dont je parlais, mais ce n'est pas le rapport d'évaluation actuarielle.

M. Radford: Je le reconnais, ce n'est pas une évaluation actuarielle. À ma connaissance, le CN compte parmi les quelques sociétés canadiennes qui publient un tel état. Vous le reconnaissez, n'est-ce pas?

M. Farrant: Je ne pense pas que cela réponde aux exigences des dispositions de la loi manitobaine sur les prestations de retraite.

M. Radford: Je voudrais . . . Par exemple, le rapport annuel de la Société Bell ne contient pas un tel état. Le rapport annuel du CP, non plus.

M. Farrant: Une fois de plus, je vous signale qu'il y a une tendance . . . Le commissaire des prestations de retraite du Manitoba exige désormais un état financier portant sur les actifs de la caisse, et cet état financier ne se limite pas à cela.

M. Radford: Est-il plus complet que celui-ci?

M. Farrant: Je ne sais pas ce que vous me montrez.

M. Radford: Il s'agit des états financiers de la CICA préparés pour une recherche sur les bénéficiaires du régime de retraite. Est-ce qu'on exige plus au Manitoba?

M. Farrant: Je n'ai pas étudié assez soigneusement ce document pour être en mesure de vous répondre.

M. Radford: Manifestement, vous estimez que les retraités ou leurs représentants devraient voir ces documents et avoir accès aux évaluations, n'est-ce pas?

M. Farrant: En effet.

M. Radford: Pourquoi . . . Au nom des bonnes communications?

M. Farrant: C'est tout à fait ce dont il s'agit: les communications entre employeurs et employés. À défaut, on peut se passer de communication si chaque employé s'occupe lui-même de sa propre caisse de retraite, de son argent, alors que la société continuerait de s'occuper de sa part.

M. Radford: Ce n'est pas une solution au problème qu'étudie notre Sous-comité à moins que nous . . .

M. Farrant: Je ne dis pas que ce serait une solution. Je signale tout simplement qu'il y a un problème de communication qui surgit des arguments qu'on vous a exposés. Peut-être qu'on pourrait trouver une solution. Je ne sais pas.

Le président: C'est un des problèmes. D'autre part, il y a bien entendu l'inflation.

[Text]

Mr. Farrant: That has been a problem too.

The Chairman: There seems to be an idea that the solution to that inflation problem was in the fund itself and in the management of the fund. What do you think? Is that the solution?

Mr. Farrant: In part, there is a solution to that latter point within the fund itself.

The Chairman: That is the half of the fund that belongs to the employees.

Mr. Farrant: Some recognition of the need for the pensioners because of the rising costs of living and some effort made to meet that obligation. What the effort is is up to the corporation. It appears they are really not interested in making any effort, but that is the attitude of the pensioners.

Mr. Cochrane: On that point on the recommendation at the end of the submission, if, let us say for example, one-half of the interest made on the assets was assumed to be returned to the pensioners, that would exceed obviously what was given in ad hoc payments in each of the last . . .

Mr. Farrant: I believe it would be.

Mr. Cochrane: Obviously it would not give every pensioner in the system, the 47,600, an increase equal to the cost of inflation, but it would give at least a percentage of the cost of inflation.

Mr. Farrant: A step in the right direction, that is all.

Mr. Cochrane: That is the first time I think I have heard of a suggestion that it would be less than the actual inflation cost. It would be, as you say, a step in the right direction.

Mr. Farrant: Yes.

Mr. Cochrane: Can you just share with us some of the recommendations you think this committee could make to solve some of the problems as you see them or as they have been presented to you and presented to us perhaps in the past? That is one; I appreciate that one for sure.

Mr. Farrant: In working with the retired pensioners association, my concern only has been to find a way to alleviate in part their financial difficulties. That has prompted me to agree with them that there ought to be some examination of what the earnings are on the funds they have paid into the plan. Actually it goes beyond just the retired personnel, because, as you are well aware, if an employee is a member of the plan for eight or ten years and then terminates employment to go elsewhere or dies, all that is returned to him are his contributions, with no interest for many years and in recent years either 3% or 4%. We all know those employee funds have been earning much more than that. What happens to the excess? Again, we all know; it operates to reduce the employer's next commitment. That is another area I think should be looked at at some point in time.

Mr. Radford: The line on the actual reports you have signed usually calls gain on termination.

[Translation]

M. Farrant: C'est effectivement un problème également.

Le président: On semble croire que le problème de l'inflation peut être réglé par la caisse elle-même, l'administration de la caisse. Qu'en pensez-vous? Serait-ce une solution?

M. Farrant: On peut dire qu'on trouve en partie la solution à ce dernier problème du côté de la caisse elle-même.

Le président: C'est-à-dire la moitié de la caisse qui appartient aux employés, n'est-ce pas?

M. Farrant: Il faudrait reconnaître que les retraités sont atteints par l'augmentation du coût de la vie et il faudrait s'efforcer de faire quelque chose de ce côté-là. Il appartient à la société de déterminer ce qu'elle doit faire. Il semble que la société ne veuille pas faire cet effort, c'est du moins ce que pensent les retraités.

M. Cochrane: À ce propos, je reviens à la recommandation qu'on trouve à la fin de votre mémoire. Par exemple, si la moitié des intérêts tirés des actifs étaient d'office versés aux retraités, manifestement, ces derniers toucheraient davantage que dans le cas d'un versement forfaitaire . . .

M. Farrant: Je pense que ce serait le cas.

M. Cochrane: Manifestement, chaque retraité, chacun des 47,600 retraités, ne toucherait pas une augmentation proportionnelle à l'augmentation du coût de la vie mais du moins il en toucherait une partie.

M. Farrant: Ce serait un pas dans la bonne direction, c'est tout.

M. Cochrane: C'est la première fois qu'on propose une augmentation inférieure à l'inflation. Comme vous l'avez dit, ce serait un pas dans la bonne direction.

M. Farrant: En effet.

M. Cochrane: Pouvez-vous nous dire quelles recommandations notre Comité pourrait faire pour résoudre certains des problèmes que vous avez cernés, ou encore, qu'on vous a exposés à vous comme à nous, par le passé? Voilà une question. Je vous saurais gré de me donner une réponse.

M. Farrant: Mon travail avec l'association des retraités a surtout consisté en une recherche des moyens pour atténuer leurs difficultés financières. Cela m'a amené à reconnaître avec eux qu'il faut absolument qu'on puisse vérifier les gains tirés des cotisations qu'ils ont versées au régime. En fait, ce problème ne touche pas uniquement les retraités, car vous le savez sûrement, un employé qui cotise à un régime huit ou 10 ans, et quitte ensuite son emploi, pour aller ailleurs ou parce qu'il meurt, peut recevoir uniquement ses cotisations, sans intérêt pour plusieurs années ou bien 3 p. 100 ou 4 p. 100 pour les dernières années. Nous savons tous que les cotisations des employés signifient des gains beaucoup plus élevés que cela. Où est le surplus? Nous le savons encore une fois. Il sert à réduire les engagements de l'employeur. Voilà un autre aspect qu'il faudrait étudier en temps utile.

M. Radford: Au-dessus de la signature des rapports, on signale que les bénéfices seront versés au moment de la cessation.

[Texte]

Mr. Farrant: Yes.

Mr. Radford: Changes in the Pension Benefits Standards Act are proposed to partially correct that, I believe.

Mr. Farrant: It may, yes.

Mr. Cochrane: Are there any other suggestions?

Mr. Farrant: No. I think any other suggestions I might make would have to be suggestions made by and accepted by the employer.

Mr. Cochrane: I am just suggesting . . . One we have heard perhaps thrown about is the administration of the fund. There seems to be a lot of question now with regard to CN's involvement in determining their contribution, determining the application of the ad hoc, how much and so on. Do you have any thoughts with regard to that? What I guess I have seen is that with all the criticism, obviously some people have left themselves open to be criticized. I think if nothing else we would like to be able to make sure that door is closed. I am sure CN would like to see some recommendations with regard to that as well. Do you have any suggestions with regard to the administration of the funds and the benefits that would accrue therefrom?

Mr. Farrant: The only area of criticism I have of the administration of the funds is where investments are made on other than an arm's length basis. There has been some suggestion from time to time that this may not have been followed closely by whoever is responsible for the investment management, possibly by arranging for the custody of the assets to be in the hands of a third party—that there be some control over that action more than there is now.

• 1445

When we use the word "administration", I assume there has been no concern expressed as to the capability of the company to keep employee records or things of that nature. In other words, the word "administration" is addressed specifically to perhaps some questionable acts in the investment management of the assets of the fund. I do not really know that they are questionable, but that is certainly a point. This had led to suspicion on the part of quite a number who probably do not really know the whole story.

Mr. Cochrane: Could you expand on the thought of a non-contributory plan? How would that work, from this point on, for example?

Mr. Farrant: It would have to be an act on the part of the company, because the company established the present plan. It is the company that would have to establish any revision to the existing plan, which I would contemplate in my comments.

If the plan were made a non-contributory plan, then it would be the company's responsibility to contribute to and manage the part of the plan whose assets arise out of their contribution solely. In so far as the employees are concerned, usually they are given the opportunity to continue to make contributions from time to time, or by payroll deduction, to the plan provided in the accounting of the plan documents. There is a

[Traduction]

M. Farrant: Je sais.

M. Radford: Les modifications que l'on propose à la Loi sur les normes des prestations de pension visent à redresser cela en partie.

M. Farrant: C'est possible.

M. Cochrane: Y a-t-il d'autres suggestions?

M. Farrant: Non. Tout ce que je pourrais proposer devrait l'être par l'employeur qui devrait l'accepter.

M. Cochrane: Je pensais . . . On a beaucoup entendu parler de la gestion de la caisse. On semble s'interroger beaucoup sur la participation du CN dans le calcul des cotisations, dans le choix de la formule *ad hoc*, dans le montant, etc. Avez-vous des opinions là-dessus? J'ai pu constater, face à toutes ces critiques, que manifestement des gens avaient prêté le flanc. Nous voudrions, et ce serait un minimum, que cela ne se reproduise plus. Je suis sûr que la société CN verrait d'un bon oeil des recommandations à cet égard également. Avez-vous des suggestions à faire concernant la gestion de la caisse et les prestations qui y sont versées?

M. Farrant: La seule critique que j'adresserai aux gestionnaires de la caisse est d'avoir fait des investissements dans des entreprises autres que celles avec lesquelles elle n'avait pas de lien de dépendance. On a prétendu à un certain moment que cet aspect n'avait pas été surveillé comme il se doit par les responsables des investissements, et qu'on aurait dû veiller à ce que les actifs soient remis à une tierce partie tout en exerçant une surveillance plus étroite qu'actuellement.

Quand on parle de «gestion», je suppose qu'on ne veut pas discréditer la société qui garde un registre des cotisations de ses employés. En d'autres termes, quand on parle de la «gestion», on songe précisément à des pratiques douteuses lors de l'investissement des actifs de la caisse. Je ne sais pas pour sûr si ces pratiques sont douteuses, mais c'est à vérifier. Voilà comment sont nés les soupçons chez certains qui ne connaissent sans doute pas les tenants et les aboutissants de la situation.

M. Cochrane: Pouvez-vous développer la notion d'un régime non contributif? Comment les choses se passeraient-elles à partir de maintenant par exemple?

M. Farrant: Il faudrait pour cela que la société prenne le devant car c'est elle qui a constitué le régime actuel. C'est donc la société qui devrait faire toute révision éventuelle du régime actuel et c'est de ce point de vue-là que je me place.

Si le régime cessait d'être un régime contributif, il appartiendrait à la société de cotiser et de gérer uniquement les actifs tirés de sa propre cotisation. Quand à lui, l'employé, d'ordinaire, a le choix de continuer de cotiser de temps à autre, par déductions à la source, à un régime prévu suivant des documents comptables. Dès lors, pour chaque employé, on

[Text]

very careful separate record kept of each employee's own contributions and of the investment earnings thereon.

Alternatively, the employee may say, I do not wish to give my contributions to the employer. I would prefer to make mine to a bank of my choice, or a trust company of my choice, through some personal registered retirement plan device.

In that way, you remove entirely a lot of the bad taste in people's mouths, bad feelings that sometimes arise between employer and employee. That really in effect is what the trade unions have done, although somewhat in reverse. They, through the process of collective bargaining, have demanded that the employer make contributions to a pension fund, or a health and welfare fund, of a designated amount. It is clearly understood that, once those contributions are made to the fund, the employer divests himself of any interest in them. In many cases, the trustees of the fund, if you will, the management of the funds, are trustees drawn equally from management and labour. Maybe there are three on one side, three on the other; four on one side, four on the other. But at that point in time, the funds are for the benefit of the employees and the trade union has a direction over what is done with them.

That is really a reflection, again, of the principle that I was just speaking about: divorce the employee and his personal financial interests, which of course are very dear to him, from any kind of control by the employer, particularly where that control is not properly reported.

Mr. Cochrane: If management looked after the part it administers and pays into, is there a demand that the employee does make some kind of an arrangement, i.e., giving it to management to add to the plan or doing it privately?

Mr. Farrant: Management would naturally expect that, because the employee cannot do anything about it until he is 65. He would then say that he does not have a big enough pension.

Mr. Cochrane: From the Government of Canada's point of view, we obviously do not want to see these people running around, spending their money right away and . . .

Mr. Farrant: No one wants to see that.

Mr. Cochrane: But there is a mandatory side to the individual's doing something with a percentage of his income.

Mr. Farrant: Something is done, yes, an expression of an expectation that the employee will accept responsibility for a part of his own retirement needs and that of his wife and children.

• 1450

Mr. Cochrane: Any other suggestions then? You have covered three or four which I think touch on a lot of the areas that have been expressed as concerns by the pensioners. Are there any other areas you feel it would be beneficial for this committee to deal with in regard to that plan?

[Translation]

garde un registre distinct indiquant ses propres cotisations et les investissements.

Par ailleurs, l'employé peut ne pas vouloir verser ses cotisations à l'employeur. Il peut préférer les verser à un banque de son choix ou à une société de fiducie, et avoir recours alors à un régime enregistré d'épargne-retraite personnel.

Ainsi, les gens cessent d'être mécontents et on met un terme à l'acrimonie qui survient parfois entre l'employeur et l'employé. En fait, c'est ce que les syndicats ont fait mais à l'envers. Lors de négociations collectives, les syndicats ont demandé que l'employeur cotise à une caisse de retraite, ou à une caisse de santé et bien-être, pour une somme déterminée. Il était clairement entendu toutefois qu'une fois les cotisations faites à la caisse, l'employeur cessait d'en revendiquer les intérêts. De toute façon, les fiduciaires de la caisse, les gestionnaires de la caisse donc, sont choisis également par le patronat et les syndiqués. On peut songer qu'il y en a trois d'un côté et trois de l'autre, quatre ou quatre. À partir du moment où l'argent est versé, il sert à l'employé et le syndicat a son mot à dire quant à la façon dont il est investi.

Cela illustre encore une fois le principe dont je parlais à l'instant: il faut départager les intérêts financiers personnels de l'employé, qui lui tiennent bien entendu fort à coeur, des intérêts de l'employeur qui détient les cordons de la bourse, notamment quand ce dernier ne se conforme pas à des rapports en bonne et due forme.

M. Cochrane: Quand le patronat s'occupe de sa propre cotisation, est-il possible que l'employé lui demande d'y ajouter sa propre cotisation ou choisit-il généralement de le faire lui-même?

M. Farrant: Le patronat s'attend naturellement à cela, car l'employé ne peut rien toucher tant qu'il n'a pas 65 ans. Il pourrait alors se plaindre que sa pension n'est pas assez élevée.

M. Cochrane: Le gouvernement du Canada ne souhaite certainement pas que les gens dépensent l'argent de leur pension avant le temps . . .

M. Farrant: Personne ne souhaite cela.

M. Cochrane: Y a-t-il une obligation de la part de l'employé à verser un certain pourcentage de son revenu à une caisse de retraite?

M. Farrant: En effet, on s'attend à ce que l'employé s'acquitte de ses responsabilités pour une partie de ses besoins quand il sera à la retraite, et ceux de sa femme et de ses enfants également.

M. Cochrane: Avez-vous d'autres suggestions? Vous avez parlé de trois ou quatre suggestions qui reprenaient beaucoup des préoccupations exprimées par les retraités. Y a-t-il d'autres domaines où l'intervention du Comité pourrait être utile?

[Texte]

Mr. Farrant: I am awfully sorry; I cannot think of anything else right at the top . . .

Mr. Cochrane: No, you have done very well.

Mr. Farrant: I would only be wasting your time, I think.

Mr. Cochrane: No, you have done very well and I appreciate that very much. It has put it into a very interesting perspective. Thank you.

The Chairman: Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Sort of the traditional and historic wisdom regarding pensions has always been that employers either voluntarily or through collective bargaining agreed to contribute to a pension fund; employees demanded it. The wisdom always has been, for many years, that all of the employees and the company pooling that money into one fund was for the benefit of all and that this was a more efficient, humane manner in which to operate a fair pension plan.

What I have heard suggested from you and the previous witnesses flies in the face of that: that the employee has the option to take what he wants, what he has, what he has contributed, plus the interest on it, out of the fund and put it into an RRSP or an annuity or whatever else.

That might be great for banks and trust companies and finance companies who administer RRSPs. They do not do that for their health; they are going to make a buck on that individual plan, which multiplies by thousands and thousands if you take all these individual employees with separate little plans of their own.

Surely that cannot be of long-term benefit to that employee when he is retired. The cost of having a pension plan has been so fractionalized that there are a great many more players in the piece, all of whom are going to make a buck from administering and investing and paying out from an individual pension fund. Surely that is not only inefficient but also going to be more costly to the person who finally ends up on pensions.

Mr. Farrant: I agree with everything you have said about the past, but I would like to remind you that relationships between management and labour over the last 50 years have gone through quite a change. The situation as it once existed, as you have just described it, was certainly paternalistic in its approach, but those relationships do not exist in our current society. There has been a growing away from them.

The argument is advanced that it was great to bring a great pool of money because everybody felt that perhaps from actuarial needs, if from no other, it was necessary to have a huge pool of money to make one of these plans work. That is not so. Today there are thousands of pension funds with either single persons or small groups of three or four, and they still work fine.

There has been a change in values in the years as they have gone by, and in what I am saying, which is nothing more than what all my associates say, we are trying to recognize modern

[Traduction]

M. Farrant: Je suis désolé. Je ne puis pas songer à quoi que ce soit . . .

M. Cochrane: Je vous en prie, c'est déjà très bien.

M. Farrant: Je pense que si j'ajoutais quelque chose, ce serait une perte de temps.

M. Cochrane: Non, c'est très bien et je vous en remercie beaucoup. Vous nous avez fait voir les choses sous un angle fort intéressant. Merci.

Le président: Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: La coutume veut que de tout temps l'employeur ait cotisé de plein gré à une caisse de retraite ou qu'il s'y soit vu contraint par les syndicats. C'était à la demande des employés de toute façon. Depuis des années, on s'entendait pour reconnaître que les cotisations des employés et celles de la société devaient servir les intérêts de tous et que c'était là la façon la plus efficace, la plus humaine de gérer un régime équitable de retraite.

D'après votre témoignage et celui des témoins qui vous ont précédé, ce serait le contraire: l'employé aurait la possibilité de prendre ce qu'il veut, ce qui lui appartient, sa cotisation, et les intérêts, et il pourrait souscrire à un REER ou à une rente quelconque.

Cela fera peut-être l'affaire des banques et des compagnies de fiducie de même que des compagnies de finance qui gèrent les REER. Ces institutions ne font pas cela pour la bonne cause mais bien pour réaliser des bénéfices dans le cas de chaque régime individuel, ce qui est multiplié par des milliers et des milliers si chaque employé a son propre petit régime distinct.

Très certainement, cela ne peut pas constituer un avantage à long terme pour l'employé au moment de sa retraite. Le coût des régimes de pension a été morcelé à tel point, que tous les intéressés réaliseront des bénéfices, qui pour la gestion, qui pour l'investissement, et tout cela va s'additionner pour chaque régime de pension individuel. On se rend compte que cela n'est pas seulement inefficace, mais aussi plus coûteux pour les retraités eux-mêmes.

M. Farrant: Je n'ai rien à redire à ce que vous avez dit au sujet du passé. Je dois vous signaler cependant que les rapports entre le patronat et les travailleurs ont beaucoup changé depuis 50 ans. La situation que vous avez décrite était certainement paternaliste autrefois et ces rapports ne sont plus les mêmes dans la société actuelle. De fait, on s'en éloigne.

On prétend qu'il était tout à fait souhaitable qu'on réunisse d'énormes sommes dans les caisses parce que tout le monde pensait que du point de vue actuariel du moins, il était nécessaire d'avoir une énorme somme d'argent pour que ces régimes fonctionnent. Ce n'est pas vrai. Aujourd'hui on constate qu'il existe des caisses de retraite par milliers, regroupant des particuliers ou de petits groupes de trois ou quatre, et que cela marche très bien.

Au fil des ans, les valeurs ont changé; ce que je dis, et je ne dis rien de plus que tous mes associés, c'est que nous sommes en train de reconnaître l'évolution de la situation. Les attitudes

[Text]

thinking and modern developments. There was a place for the attitudes as you described them 50 or 60 years ago; that was characteristic of the whole management-labour field. But it is no longer. It is gone, and personally I am not at all as concerned about fragmentizing, as you describe it—I do not think there is a worry there . . .

I hope I have answered your question partly, but I probably have not gone all the way.

• 1455

Mr. Benjamin: What you have just said is fine for the person who is presently employed. But it does not do a hell of a lot for the person who has been on pension for 10 or 15 years. It does nothing for that person. What do you suggest in their case? Do you suggest that the employer throw in extra money and pick up the tab to keep those people on a civilized income?

Mr. Farrant: The employer or the state, as is being done now.

Mr. Benjamin: The which?

Mr. Farrant: The employer or the state, from the Canada Pension Plan or old age security.

Mr. Benjamin: And just let the employer off the hook in terms of those who . . .

Mr. Farrant: Well, I am not going to let him off the hook for what his promises are now. When I say split the plan, you have a different problem with respect to the retired life group. My presumption is that the employer has at least funded all those obligations and the assets are there to meet those obligations. And I think that should continue unchanged.

Mr. Benjamin: Well, most of the assets now in the fund belong to current employees, not pensioners, do they not?

Mr. Farrant: Oh, no. Most of the assets?

Mr. Benjamin: Yes.

Mr. Farrant: Possibly, yes. It depends upon the age of the fund and how well it has been financed. But there is a retired block of people in any fund, as there is in the CN pension fund, and what I am saying is the assets needed to mature those obligations are known and redetermined every three years, and I would expect that condition would continue to be observed and followed until the death of the last present retired man.

Mr. Benjamin: Well, I am sorry. What worries me, Mr. Farrant, is that when you say that things are different, society is different now, attitudes are different, you may well be right. But the difference that you say is the case now is nothing more than a return to greed and selfishness and I am all right Jack and to hell with everybody else and I ain't my brother's keeper sort of syndrome. And if that has been rampant the last few years, whatever happened to that co-operative spirit of pooling your funds and your resources and helping yourselves and also helping your fellow employees and pensioners? Whatever in hell happened to that?

[Translation]

dont vous avez parlé existaient, à bon droit, il y a 50 ou 60 ans. C'était la même chose dans tous les rapports entre le patronat et les travailleurs. Ce n'est plus vrai. Cette situation est désormais révolue et pour ma part, je ne m'inquiète pas autant que vous du morcellement. Je ne pense pas que les choses soient inquiétantes de ce côté-là . . .

J'espère avoir répondu à votre question en partie car je me rends compte que je ne suis pas allé jusqu'au bout.

M. Benjamin: Tout ce que vous dites est parfait pour celui qui est encore en activité, mais n'offre rien à celui qui est en retraite depuis 10 ou 15 ans. Qu'avez-vous à proposer dans son cas? Estimez-vous que c'est à l'employeur de payer l'addition pour que ces retraités touchent une pension décente?

M. Farrant: L'employeur ou l'État, comme cela se fait déjà aujourd'hui.

M. Benjamin: Pouvez-vous répéter?

M. Farrant: L'employeur ou l'État, comme cela se fait déjà avec le Régime de pensions du Canada ou le Régime de sécurité de la vieillesse.

M. Benjamin: Et l'employeur n'aurait plus aucune responsabilité en ce qui concerne . . .

M. Farrant: Oh si, je tiens à ce que l'employeur respecte les promesses qu'il nous a faites. Lorsque je parle de scinder le régime, je reconnais que ceux qui sont déjà à la retraite ont un problème différent. Je suppose que l'employeur a au moins réuni les fonds nécessaires pour s'acquitter de toutes ses obligations, et c'est ainsi que cela devrait continuer.

M. Benjamin: La majeure partie de l'actif de la caisse appartient aux employés en activité, et non aux retraités, n'est-ce pas?

M. Farrant: Non. Vous dites la majeure partie de l'actif?

M. Benjamin: Oui.

M. Farrant: Peut-être, oui. Tout dépend de l'ancienneté de la caisse et de la façon dont elle a été alimentée. Mais pour n'importe quelle caisse de retraite, il y a toujours un groupe de retraités, et c'est le cas de la caisse de retraite du CN, et le capital nécessaire pour s'acquitter de ces obligations est connu et redéterminé tous les trois ans; j'estime que l'on devrait continuer à le faire jusqu'au décès du dernier retraité actuel.

M. Benjamin: Je ne suis pas de votre avis. Lorsque vous dites, monsieur Farrant, que tout est différent aujourd'hui, la société, les attitudes, etc . . . Vous avez peut-être raison, mais justement, cette évolution dont vous parlez constitue, à mon avis, un retour en arrière, à la cupidité, à l'égoïsme et à l'indifférence à l'égard du prochain. Si c'est une tendance qui se dessine depuis plusieurs années, j'aimerais savoir ce qu'il est advenu de cette volonté collective de réunir des fonds pour vous permettre, à vous et à autrui, d'avoir une retraite décente? Que s'est-il passé?

[Texte]

Mr. Farrant: Well, I could not agree with you more. All I am saying is that I am trying to recognize what the facts of life are today.

Mr. Benjamin: Well, I hope this committee will not be a party to enhancing that sort of thing.

Mr. Farrant: Well, I hope so to.

The Chairman: Mr. Farrant, I think really what you are saying is that today there are more opportunities for an individual to invest in . . .

Mr. Farrant: A great many more.

The Chairman: A great many more than there were 20 or 30 or 40 years ago.

Mr. Farrant: I do not think the average employee entering employment at age 20 or 30 fully expects to remain in the employ of that employer until he is 65. He is going to change several times. In that event, if you had a better look at the present pension plan you can see that it can be injurious to him and his retirement future each time he changes employment.

The Chairman: But with our proposals now under way in the government, that will be solved too. In other words, they are going to make it very possible and easy for him to carry his pension around with him in terms of . . .

Mr. Farrant: That, of course, should be in the case of . . . But most of us move from one employment to another in the course of our working career; we do not always stay with the same employer.

The Chairman: Thank you. Did you have a question, Mr. Benjamin?

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, just to follow up on what you have just raised and what Dennis raised. You are quite right. When I was a kid, if my dad had held two or three different jobs, he would have been looked upon as some kind of ne'er-do-well and not dependable. Nowadays it is not uncommon for people to go through five different occupations during their working life. Do you have any suggestions or recommendations—Dennis was asking you for some in terms of possible changes in the law or anything else—on the whole issue of portability? Do you think there is a possibility for the individual employee to have control over his contributions and their earnings, even if he has five different employers in the course of 40 years, that the pension he started out with could follow him from one employer to another? It is his and it goes with him from one employment place to another in complete portability.

• 1500

Mr. Farrant: I think attempts are being made to accomplish that through the various pension benefits acts in our country.

The Chairman: Right now those proposals are before the . . .

Mr. Farrant: It has to come some day. But for example here in the province of British Columbia there is no pension benefits act.

[Traduction]

M. Farrant: Je suis entièrement d'accord avec vous, je ne fais que reconnaître la réalité d'aujourd'hui.

M. Benjamin: J'espère bien que notre Comité refusera de renforcer ce genre de tendance.

M. Farrant: Je l'espère aussi.

Le président: Monsieur Farrant, vous dites qu'aujourd'hui, un individu a plus d'occasions d'investir . . .

M. Farrant: Beaucoup plus.

Le président: Beaucoup plus qu'il y a une vingtaine ou une quarantaine d'années.

M. Farrant: En général, celui qui commence à travailler pour une société à 20 ans ou à 30 ans n'envisage certainement pas de travailler pour le même employeur jusqu'à sa retraite. Il y a de fortes chances qu'il en change souvent. Or, avec le système actuel, les prestations de retraite de l'employé en question diminuent chaque fois qu'il change d'emploi.

Le président: Peut-être, mais les propositions que nous allons faire au gouvernement devraient résoudre ce problème. En d'autres termes, il sera désormais tout à fait possible et en tout cas très facile pour l'employé de faire transférer sa pension . . .

M. Farrant: Cela devrait bien sûr se faire dans le cas . . . Mais je tiens à vous rappeler que la plupart de ceux qui changent d'emploi changent également d'employeur.

Le président: Merci. Avez-vous une question à poser, monsieur Benjamin?

M. Benjamin: Monsieur le président, j'aimerais revenir sur ce que vous avez dit, vous et Dennis également. Vous avez tout à fait raison. À l'époque où j'étais gosse, si mon père avait occupé deux ou trois emplois différents, on l'aurait considéré comme un bon à rien absolument non fiable. De nos jours, il n'est pas rare de voir des individus occuper cinq postes différents pendant leur vie professionnelle. Dennis vous a demandé de nous proposer des amendements à la loi ou à d'autres textes, mais j'aimerais savoir si vous avez des recommandations à nous faire en ce qui concerne toute la question de la transférabilité des pensions? Pensez-vous que l'employé devrait pouvoir contrôler ses propres cotisations et ce qu'elles rapportent, même s'il travaille pour cinq employeurs différents en l'espace de 40 ans, et que le premier régime de pensions auquel il a cotisé devrait le suivre d'un employeur à l'autre? Les fonds le suivrait librement d'un employeur à l'autre.

M. Farrant: C'est ce qu'on essaie de faire avec les différentes lois sur les prestations de retraite de notre pays.

Le président: À l'heure actuelle, ces propositions ont été soumises à . . .

M. Farrant: Il faudra bien que ça arrive un jour. Je vous signale cependant que la province de Colombie-Britannique, entre autres, n'a pas de loi sur les prestations de retraite.

[Text]

The Chairman: I think there are two provinces.

Mr. Farrant: I believe that is right.

Mr. Benjamin: When I quit the railroad, I could not transfer my contribution over into the MPs' pension plan. And I did not get any interest on it.

Mr. Farrant: That is one of the things I am objecting to.

Mr. Radford: I have two questions. First, coming to this split in the fund between actives and retirees, we have an unfunded liability in the case of the CNR. One could trace, presumably, how much of that unfunded liability was associated with the current pensions.

Mr. Farrant: I would think so.

Mr. Radford: Earlier you said you thought maybe all the money for the pensioners was there. There have been all the ad hoc adjustments and they have added to the unfunded liability.

Mr. Farrant: If I may interrupt you, what I am concerned about as we discuss this topic is what the words are in the plan document, and specifically what the words are in the event the plan should be terminated. I do not know what those are, but that is the reservation in my mind as you ask me the questions.

• 1505

Mr. Radford: I am going to stay with a going concern and not think about termination.

Mr. Farrant: It does not mean anything. I have to know what that is, and I must have it in my mind.

Mr. Radford: But if one were to do the calculation you suggested, as we have talked about here, you would attribute some of the unfunded liability to the pensioners. That would seem reasonable.

Mr. Farrant: I am not going to say yes or no to that at the moment. I cannot.

Mr. Radford: Is there a particular reason?

Mr. Farrant: Yes, I think technically all the energies of the employer establishing the plan should be to see that at all times there are sufficient assets earmarked to pay in full the benefits currently payable to retired members, and in a plan as old as the CNR pension plan I am sure that must be the case. In other words, I am saying that if there is an unfunded liability it does not inure in any way to those now retired.

Mr. Radford: Even though parts of the unfunded liability were created for their direct benefit; i.e. the ad hoc adjustments?

Mr. Farrant: It could be. Wait a minute; the ad hoc adjustments are fully funded.

Mr. Radford: No, they are not.

Mr. Farrant: They had better be.

[Translation]

Le président: Il y a deux provinces dans ce cas.

M. Farrant: Je crois que vous avez raison.

M. Benjamin: Lorsque j'ai quitté mon emploi dans les chemins de fer, je n'ai pas pu transférer mes cotisations dans la caisse de retraite des députés. Je n'en ai même pas touché les intérêts accumulés.

M. Farrant: C'est justement l'une des choses que je critique.

M. Radford: J'ai deux questions à poser. Premièrement, si l'on scindait la caisse de retraite entre les employés actifs et les retraités, il ne faut pas oublier que, dans le cas du CN, la dette n'est pas provisionnée. On pourrait sans doute déterminer quelle partie de cette dette non provisionnée correspond aux pensions actuelles.

M. Farrant: Je crois que oui.

M. Radford: Vous avez dit tout à l'heure que l'argent nécessaire aux pensions des retraités était dans la caisse. Il y a eu des ajustements ponctuels, et ils ont été ajoutés à la dette non provisionnée.

M. Farrant: Vous abordez ce sujet, mais je dois vous dire que je ne sais pas quels termes on emploie exactement dans le document, et plus précisément dans le cas où le régime est transféré.

M. Radford: Je veux parler d'une situation plus permanente, et non pas de la cessation du régime.

M. Farrant: Cela ne veut rien dire. Je dois savoir ce qu'il en est.

M. Radford: Selon les calculs que vous proposez, on attribuerait une partie de cette dette non provisionnée aux retraités. Cela serait raisonnable.

M. Farrant: Pour l'instant, je ne peux vous répondre ni par oui ni par non.

M. Radford: Y a-t-il une raison particulière?

M. Farrant: Oui. J'estime que, lors de la constitution d'une caisse de retraite, l'employeur devrait consacrer toutes ses énergies à s'assurer que cette caisse sera suffisamment alimentée en tout temps pour payer les prestations dues aux retraités, et je suis sûr que c'est le cas avec la caisse de retraite du CN car elle est assez ancienne. En d'autres termes, l'existence d'une dette non provisionnée ne devrait avoir aucune répercussion sur ceux qui sont déjà en retraite.

M. Radford: Même si cette dette a été provoquée, en partie, par le versement de leurs prestations de retraite et notamment par les ajustements ponctuels?

M. Farrant: Peut-être. Un instant, s'il vous plaît. Je vous rappelle que les ajustements ponctuels sont entièrement capitalisés.

M. Radford: Ce n'est pas vrai.

M. Farrant: Ils ont intérêt à l'être.

[Texte]

Mr. Radford: They have not been. They get added to the unfunded liability.

Mr. Farrant: Okay. That is why I said to you that we never see the actuarial valuation report, so we do not have the foggiest notion of what is going on.

The Chairman: I am following your statement along. If the pensioners had you as their actuary and you had full access to the books of the company, a large amount of this misunderstanding or unhappiness that has occurred would dissipate. Would that be a fair statement?

Mr. Farrant: I think it probably would. But I have never seen any copies of any plan of the company, a valuation report, and as far as I know those whom I serve have never seen it.

The Chairman: Do you think it would be right and proper that the fund pay for your services as an actuary on behalf of the pensioners as it pays for the services of an actuary on behalf of the fund?

Mr. Farrant: I do not know how to answer that question.

The Chairman: Do you want to follow that up with any further questions?

Ms Morton: Just to follow up that question, then, it has been suggested that there have been surpluses, meaning—in words you might use—experienced surpluses in the CN fund. Therefore, it would seem that you do not know this for a fact.

Mr. Farrant: No.

Ms Morton: No, you do not.

Mr. Farrant: Only on the basis of the information supplied.

Ms Morton: And the information supplied is simply that there were various interest rate assumptions . . .

Mr. Farrant: One of those financial reports the other gentlemen . . .

Ms Morton: There were various interest rate assumptions and you know, or you have assumed, that interest rates on the fund have been greater than the interest rate assumption.

Mr. Farrant: No, we have been able to calculate those interest rates.

Ms Morton: So on that basis, you have calculated or it is supposed that there must have been surpluses.

Mr. Radford: On the pensioners' portion of the fund, because you do not know what wage inflation has done on the other side, either. As you say, you have never seen the valuation.

Mr. Farrant: No. We do not know what the situation is on the wages or on mortality rates or on withdrawal rates. I do not have the foggiest notion.

Mr. Radford: Looking at the fund in total, taking actives and retirees together, you really do not know whether there have been experienced gains or losses.

Mr. Farrant: That is correct.

[Traduction]

M. Radford: Ils ne le sont pas, et ils accroissent constamment la dette non provisionnée.

M. Farrant: D'accord. On ne nous a jamais montré de rapports actuariels, si bien que nous n'avons pas la moindre idée de ce qui se passe.

Le président: Je poursuis votre raisonnement. Si vous étiez l'actuaire des retraités et que vous aviez librement accès aux livres comptables de la société, vous réussiriez à dissiper une grande partie du mécontentement et des malentendus, n'est-ce pas?

M. Farrant: Certainement. Malheureusement, je n'ai jamais vu de documents ou de rapports actuariels sur le régime de retraite de la société, pas plus que ceux pour lesquels je travaille, d'ailleurs.

Le président: Estimez-vous qu'en tant qu'actuaire des retraités, il serait normal que vos services soient rémunérés à même la caisse de retraite, comme on rémunérerait n'importe quel autre actuaire qui s'occuperait de cette caisse?

M. Farrant: Je ne sais pas.

Le président: Avez-vous d'autres questions sur le même sujet?

Mme Morton: Oui. Vous avez dit que la caisse de retraite du CN avait enregistré des excédents. D'après ce que vous venez de dire, vous n'avez pas les données pour le prouver.

M. Farrant: Non.

Mme Morton: Vous ne les avez pas?

M. Farrant: Ce ne sont que des informations qui m'ont été données.

Mme Morton: Et ces informations partent de taux d'intérêt hypothétiques . . .

M. Farrant: Il y avait l'un des rapports financiers que les autres . . .

Mme Morton: Vous supposez que les taux d'intérêt applicables à la caisse de retraite étaient supérieurs à ceux que vous aviez prévus.

M. Farrant: Non, nous avons réussi à calculer ces taux d'intérêt.

Mme Morton: C'est donc à partir de vos calculs, que vous avez supposé que la caisse était excédentaire.

M. Radford: Simplement sur la partie de la caisse correspondant aux retraités, car vous ne savez pas ce que l'inflation salariale a grignoté sur l'autre partie. Comme vous l'avez dit, vous n'avez jamais vu de rapports d'évaluation.

M. Farrant: En effet, nous n'avons pas la moindre idée de l'état de l'autre partie de la caisse, car nous ne savons rien des salaires, des taux de mortalité, des taux de départ, etc.

M. Radford: Donc, vous ne savez pas si la caisse dans son ensemble, y compris les employés actifs et les retraités, a enregistré des profits ou des pertes.

M. Farrant: C'est exact.

[Text]

Mr. Radford: The suggestion has been, though, that there are gains and that the CNR has hidden them inside the fund.

Mr. Farrant: Either they have hidden them or they have taken them.

Mr. Radford: Nobody, I think, has specifically said they have taken money out.

Mr. Farrant: No, but you have to appreciate that part of the work of the actuary when he does his valuation is to establish the rate of contribution payable by the railroad for the next three years, and that takes credit for any gains up to the point of the valuation. So automatically, if there are any profits produced in this valuation, they disappear in reducing the employer's next contribution . . .

• 1510

Mr. Radford: Or reducing the unfunded liability. You could do it either way.

Mr. Farrant: No. They do not reduce the employer's . . . well, they might do. But that is an unusual course.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Farrant: Thank you.

The Chairman: What is the name of your firm?

Mr. Farrant: It is The Wyatt Company.

The Chairman: I would certainly like to thank you on behalf of the committee. You came on very short notice. Your testimony and evidence has been, I think, invaluable to us.

Mr. Farrant: I appreciate that.

The Chairman: I assume that if we wish to question you further at a later date, you would be available. Right?

Mr. Farrant: Yes, I would be glad to be.

The Chairman: Thank you very much, sir.

Mr. Farrant: Thank you, sir, thank you, gentlemen and lady.

Mr. Andrew: Mr. Chairman, would it be possible to make a statement about this last portion?

The Chairman: I think you will have to wait until the end of the sitting. We are running short of time.

Mr. George Maxwell Edgar. Sir, please introduce yourself and advise the committee where you come from, whom you represent.

Mr. George Maxwell Edgar (Individual Presentation): Mr. Chairman, thank you for this opportunity. I really do not represent any organization other than the fact that I had 48 years of continuous service with Canadian National, and over that time naturally one forms some opinions and has something to base them on. You have had quite a banquet of economics here this afternoon and my presentation is more along the lines of ethics and administration of the CN Pension Fund as I have observed it.

[Translation]

M. Radford: D'aucuns prétendent, cependant, qu'elle a enregistré des profits et que le CN les a dissimulés à l'intérieur même de cette caisse.

M. Farrant: Le CN les a dissimulés ou les a tout simplement empochés.

M. Radford: Personne, à ma connaissance, n'a lancé cette accusation.

M. Farrant: Non, mais il faut comprendre que l'actuaire chargé d'évaluer la caisse doit notamment établir le taux de cotisation de l'employeur, c'est-à-dire de la société de chemins de fer, pendant les trois prochaines années, et c'est à cela que servent les profits accumulés jusqu'à ce moment-là. Automatiquement, les bénéfices révélés par une évaluation servent à réduire la cotisation de l'employeur . . .

M. Radford: Ou à réduire l'obligation non acquittée. C'est l'un ou l'autre.

M. Farrant: Non, ces bénéfices ne servent pas à réduire l'obligation de l'employeur . . . Enfin, peut-être, mais ce serait étonnant.

Le président: Merci beaucoup.

M. Farrant: Merci.

Le président: Quelle société représentez-vous?

M. Farrant: La Wyatt Company.

Le président: Je tiens à vous remercier au nom du Comité. Vous avez accepté de comparaître à bref préavis, et votre témoignage nous sera certainement très utile.

M. Farrant: J'en suis ravi.

Le président: Je suppose que nous pourrions vous reconvoquer plus tard, si nous avons d'autres questions à vous poser.

M. Farrant: Volontiers.

Le président: Merci beaucoup.

M. Farrant: Merci beaucoup.

M. Andrew: Monsieur le président, puis-je faire quelques remarques sur cette dernière partie de la discussion?

Le président: Il vous faudra attendre la fin de la séance, car le temps va nous manquer.

Monsieur George Maxwell Edgar. Monsieur, je vous prie de vous présenter et d'indiquer aux membres du Comité d'où vous venez et qui vous représentez.

M. George Maxwell Edgar (comparaissant à titre personnel): Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir invité aujourd'hui. Je ne représente aucun organisme particulier, mais si je compare devant vous aujourd'hui, c'est parce que j'ai travaillé pendant 48 ans d'affilée au Canadien national, et que j'ai donc eu le temps de constater certaines choses. Vous avez entendu toute une brochette d'économistes cet après-midi, mais mon mémoire portera plutôt sur l'aspect moral et administratif de la caisse de retraite du CN.

[Texte]

I have this salutation shown as gentlemen; allow me to amend it to lady and gentlemen. As a CNR pensioner with over 48 years continuous service, some of it before Canadian National Railways existed as an entity, I have some observations that may assist this subcommittee's task. Appended is a short resumé of my career with Canadian Northern, Grand Trunk Pacific, and Canadian National Railways. I have experienced the non-contributory pension plan under which I entered the railway service on September 1, 1918. Incidentally, Mr. Benjamin, that was very close to Saskatchewan at Lloydminster. I also experienced the ill-fated 1935 contributory plan, and the 1952 what we call the "Donald Gordon plan", later revised to the 1959 plan, under which I retired in 1966.

As the resumé indicates, I had 22 years of service from 1918 to 1940, in positions covered by labour agreements; 26 years in non-scheduled, supervisory, mid-management and senior management positions, 1940-1966, which included two periods of seconded service—war time, 1940-1945, and the Alaska Highway takeover 1946-1960. During these periods my remuneration and pension were always from CN Telegraphs or CN Telecommunications—there was a change of name—wholly owned subsidiaries of Canadian National Railways.

• 1515

Having dealt with many hundreds of CN employees' pension problems over nearly half a century, I do feel qualified to offer an informed opinion on the subject that you are officially examining. In my view, which is not unshared, CN pension administration, while having its share of problems, has in general been high-handed, overly suspicious and frequently niggardly. It has always placed the onus on the employee to prove his or her case, assuming guilt, rather than innocence, contrary to our accepted legal concepts.

Employees have in effect been bullied to somehow produce, for example, birth dates simply not available. Parenthetically: records not kept, destruction by fire, failure of churchmen, civic officials, school teachers, etc., to live long enough or to remember well enough to prove your case to the satisfaction of the CNR pension system.

I am fully aware of the necessity to be thorough and painstaking, but the attitude has been uncompromisingly harsh: always the company's interest when in any doubt; seldom, if ever, the employee's.

I will give you an example. In July this year I saw a typical CN Pension Department letter to the recent widow of a pensioner. He had died in Vancouver three or four hours before midnight, Pacific Daylight Time, on June 30, 1985. His widow notified the pension department. The letter expressed

[Traduction]

Mon mémoire commence par «messieurs», mais je dois le corriger pour dire «madames et messieurs». Je suis retraité du CN, après 48 années de services continus, dont certaines remontent avant la création officielle du Canadien national, et j'aimerais vous faire part de certaines choses qui vous intéresseront certainement. Vous trouvez en annexe du mémoire un bref résumé de ma carrière au Canadian Northern, au Grand Trunk Pacific et au Canadien National. J'ai adhéré au régime de pension non contributif lorsque je suis entré aux chemins de fer, le 1^{er} septembre 1918. A propos, monsieur Benjamin, cela se passait à Lloydminster, très près de la frontière de la Saskatchewan. J'ai ensuite connu le malheureux régime contributif de 1935, ainsi que celui de 1952 qu'on appelle le «régime Donald Gordon», qui fut ensuite remanié pour devenir le régime de 1959, en vigueur au moment où j'ai pris ma retraite en 1966.

Comme l'indique le récapitulatif de ma carrière, j'ai occupé pendant 22 ans, soit de 1918 à 1940, des postes couverts par des conventions salariales; pendant 26 ans, soit de 1940 à 1966, des postes de supervision, de direction et de haute direction, période pendant laquelle j'ai été détaché à deux reprises, soit de 1940 à 1945, pendant la guerre, et de 1946 à 1960 pendant la prise de contrôle de l'autoroute de l'Alaska. Pendant ces périodes, ma rémunération et ma pension ont toujours été rattachées à CN Telegraphs puis à CN Telecommunications, la même filiale en propriété exclusive du Canadien national, qui a connu un changement de nom.

Pendant près de 50 ans, j'ai été appelé à résoudre les problèmes auxquels faisaient face des centaines d'employés du CN et je m'estime par conséquent en mesure d'exprimer une opinion éclairée quant à la question à l'étude. À mon avis, que certains partagent d'ailleurs, l'administration des pensions du CN, outre les problèmes déjà cernés, a été caractérisée en général par une approche autoritaire, exagérément méfiante et souvent parcimonieuse. Il a toujours incombé à l'employé de démontrer le bien-fondé de son cas car la société l'a présumé coupable plutôt qu'innocent, ce qui est contraire au principe du droit canadien.

Les employés ont été contraints par la menace à fournir, par exemple, leur date de naissance, alors que c'était impossible pour une des raisons suivantes: aucun document, documents détruits dans un incendie, décès ou défaut de mémoire du clergé, des officiers de l'état civil, des instituteurs concernés. Il était parfois impossible, par conséquent, de satisfaire les administrateurs du système des pensions du CN.

Je sais très bien qu'il faut avoir une administration rigoureuse et minutieuse, mais la société n'a démontré aucune souplesse et son attitude a été sans exception rigide. En effet, en cas de doute, celle-ci protégeait ses intérêts d'abord, et rarement, voire jamais, ceux des employés.

Je vais vous donner un exemple. En juillet de cette année, j'ai pris connaissance d'une lettre typique adressée par le département des pensions du CN à une dame dont le mari, pensionné, venait de décéder. Ce dernier était mort à Vancouver quelques heures avant minuit, heure normale du Pacifique,

[Text]

formal regret and instructed the widow to return his cheque. Her "survivor's" cheque, presumably 50% of her husband's amount, would follow in "due course".

For a saving of possibly a couple of hundred dollars to the Canadian National Pension Fund, probably legally, what a curt, insensitive way to administer anything, let alone a pension fund. It is completely in character, and it invalidates claims that the ad hoc pension increases were made from a sense of "moral obligation". That claim can be confidently dismissed as defensive propaganda.

An investigation is long overdue by a competent body, and you, lady and gentlemen, and the Standing Committee on Transport are that competent body.

I have studied and am familiar with Mr. Earl White's well-prepared submissions. On a basis of a long experience, I support his views and analysis of CN Pension Board's manipulation of the fund.

Had the Dr. Noel Hall Royal Commission Report of 1976 recommendation "to remove the Pension Fund to a disinterested agency"—the arm's-length approach—been implemented, I think much injustice and humiliation to CN pensioners would have been avoided.

• 1520

In my opinion the Canadian Pacific situation is just as bad, possibly worse. For both pension funds, CNR and CPR, what they say they do is not what in fact they do. Pension fund moneys are diverted, every legal loophole exploited, and the result is poor pensioners and rich funds. The trustee concept has been and currently is flagrantly violated. A change is long overdue.

Mr. Benjamin: I was interested in that part about the Alaska Highway. I was in the army when Canada took it over. I did not realize CN employees were involved in the operations of that system.

Mr. Edgar: We had a picked crew. We were given a free hand. We were able to hire rather freely. We took on a job nobody else wanted. For me it was the hardest work and the greatest satisfaction.

Mr. Benjamin: I was on that Exercise North convoy in the fall of 1946, up to Whitehorse and Dawson City, and what we took over from the Americans was a God-awful mess. We had to fix it up, or you people did.

[Translation]

le 30 juin 1985. La veuve informa le service des pensions du décès. Celui-ci adressa une lettre à la veuve dans laquelle la société exprimait ses condoléances, demandait le retour du chèque du défunt et informait la veuve qu'elle recevrait, «en temps opportun», des prestations de survivant, probablement 50 p. 100 du montant que recevait le mari.

Quelle méthode d'administration impitoyable, surtout dans le cas d'un fonds de pension, mise en oeuvre dans le seul but d'économiser quelques centaines de dollars et ce, de façon probablement légale. Ce comportement est cependant tout à fait conforme à l'attitude de la société et il dément les propos de ceux qui font valoir que l'augmentation arbitraire des prestations découlait d'une «obligation morale». Une telle apologie est manifestement une forme de propagande défensive.

On aurait dû mettre sur pied il y a bien longtemps un organisme habilité à faire enquête sur cette question. Aujourd'hui, le Sous-comité ainsi que le Comité permanent des transports doivent assumer cette responsabilité.

J'ai étudié en détail les mémoires circonstanciés présentés par M. Earl White. Me fondant sur ma longue expérience, je souscris à son point de vue et à son analyse. Il démontre qu'il y a eu manipulation du fonds par la Commission des pensions du CN.

Si la recommandation faite en 1976 par la commission royale d'enquête présidée par le Dr Noel Hall avait été adoptée, à savoir que la responsabilité du fonds de pension fût transmise à un organisme indépendant, je crois que nous aurions pu éviter une large part des injustices et de l'humiliation dont ont fait l'objet les pensionnés du CN.

A mon avis, la situation est tout aussi mauvaise, sinon pire, au Canadien Pacifique. Les administrateurs des fonds de pension du CN et du CP ne respectent pas les principes qu'ils prétendent avoir adoptés. Des sommes versées au fonds sont détournées, on met à profit toutes les subtilités juridiques et il en résulte de pensionnés démunis et des fonds bien garnis. La notion de fiducie est depuis toujours violée de façon flagrante et des changements auraient dû être apportés il y a déjà bien longtemps.

M. Benjamin: J'ai trouvé intéressant ce que vous avez dit au sujet de l'autoroute de l'Alaska. J'étais dans l'armée au moment où le Canada a pris les travaux en charge et je ne m'étais pas rendu compte que des employés du CN y avaient participé.

M. Edgar: L'équipe avait été soigneusement choisie, elle bénéficiait d'une grande liberté et pouvait embaucher qui elle voulait. En fait, nous avons fait un travail que personne d'autre ne voulait faire et pour moi, c'était là la source d'une très grande satisfaction.

M. Benjamin: À l'automne de 1946, j'ai fait partie du convoi *Exercise North* qui s'est rendu jusqu'à White Horse et Dawson City, et je peux vous dire que les Américains nous ont laissé un fouillis monumental. C'est nous, et vous aussi, qui avons dû mettre de l'ordre là-dedans.

[Texte]

Mr. Edgar: Correct.

Mr. Benjamin: I found that very interesting and coincidental.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Edgar. We greatly appreciate your comments and the fact that you took the time and effort to come before this committee.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, before Mr. Edgar leaves—I hope you do not mind, but you took your retirement in 1966, was it not?

Mr. Edgar: On December 31, 1966.

Mr. Benjamin: Were you 65 then?

Mr. Edgar: I was 65 on December 17.

Mr. Benjamin: So you are 84 now.

Mr. Edgar: Well, give me a couple of weeks.

Mr. Benjamin: I wish I looked as good as you do.

Mr. Edgar: Oh, you do.

Mr. Benjamin: I am 24 years younger.

The Chairman: Mr. Moore.

Mr. Leslie S.G. Moore (Individual Presentation): I worked for the CNR from December 10, 1935 until June 30, 1975. I started work as a bellboy in the Bessborough Hotel when it opened in Saskatoon on December 10, 1935, and I finished up as Supervisor of General Accounts in the regional accounting department in Edmonton.

• 1525

I am a retired employee of the CNR, having worked for a total of 39 and one-half years, from December 30, 1935, until June 1975. I worked at three different locations during that time and retired with a grade nine supervisor's rating. My gross pension on retirement was \$668.60. Considering that inflation during that time was over 200%, if my wife had not also received a pension, I would no doubt be in the Salvation Army soup line.

Now, I was very clever, I would like to tell you. I was batching in Edmonton for nine years, I looked around and spotted a high school teacher. I courted her very carefully and we finally married. I am glad we did because she receives a pension. When we retired in 1975, her pension was approximately \$150 less than mine. Ten years later, today, her pension is approximately \$250 more than mine. Now, if this does not hurt a man's ego, I do not know what does. I was the head of the household in 1975, but I have not been that for a number of years now.

Mr. Cochrane: You thought you were.

Mr. L. Moore: I was, according to the Income Tax Act. In August 1985 I received my first increase, perhaps \$10.

[Traduction]

M. Edgar: C'est exact.

M. Benjamin: C'était une coïncidence très intéressante.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Edgar. Nous avons beaucoup apprécié vos observations et nous vous remercions d'avoir pris le temps de comparaître devant le Comité.

M. Benjamin: Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Edgar si c'est bien vrai qu'il a pris sa retraite en 1966.

M. Edgar: Le 31 décembre 1966.

M. Benjamin: Vous étiez alors âgé de 65 ans?

M. Edgar: J'avais eu 65 ans le 17 décembre.

M. Benjamin: Vous avez donc 84 ans maintenant.

M. Edgar: Dans quelques semaines.

M. Benjamin: Vous ne les paraissez pas du tout, et j'aimerais pouvoir en dire autant.

M. Edgar: Au contraire, vous avez très bonne mine.

M. Benjamin: Oui, mais j'ai 24 ans de moins que vous.

Le président: Monsieur Moore.

M. Leslie S.G. Moore (comparaissant à titre personnel): J'ai été au service du CN du 10 décembre 1935 au 30 juin 1975. À mes débuts, j'étais chasseur à l'Hôtel Bessborough, à Saskatoon, à compter de l'ouverture de cet hôtel le 10 décembre 1935, et au moment de ma retraite, j'étais superviseur des comptes généraux au sein du service régional de comptabilité à Edmonton.

Je suis un retraité du CN où j'ai passé un total de 39 années et demie, du 30 décembre 1935 jusqu'en juin 1975. Au cours de cette période, j'ai travaillé à trois endroits différents, puis ai pris ma retraite alors que j'étais surveillant de niveau 9. Ma pension brute au moment de la retraite se chiffrait à 668.60\$. Le taux d'inflation au cours de cette période ayant été supérieur à 200 p. 100, n'eût été le chèque de pension que reçoit également ma femme, il ne fait aucun doute que j'essaierais aujourd'hui de faire la queue à la soupe populaire de l'Armée du salut pour survivre.

Or, j'ai été très astucieux, je tiens à vous le dire. Pendant neuf ans, je vivais seul à Edmonton et faisais moi-même la popote quand j'ai rencontré une jeune fille qui enseignait au secondaire. Je lui ai fait la cour et nous nous sommes mariés. J'en suis ravi, car elle reçoit une pension aussi. Lorsque nous avons pris notre retraite en 1975, elle recevait environ 150\$ de moins que moi. Aujourd'hui, 10 ans après, ses prestations sont d'environ 250\$ supérieures aux miennes. Si vous voulez blesser un homme dans son amour propre, c'est bien la meilleure façon de le faire. En 1975, j'étais soutien de famille, mais je ne le suis plus depuis plusieurs années.

M. Cochrane: Vous pensiez l'être.

M. L. Moore: Je l'étais, du moins selon la définition de la Loi de l'impôt sur le revenu. En août 1985, j'ai reçu la

[Text]

Actually, it is \$14.20 per month. I plan on saving it up for at least three or four months and then I will take my wife out to dinner. We are going to celebrate.

The August issue of *Keeping Track* states that the overall cost to the company in 1985 alone was \$3.7 million. The actuarial cost was \$26.5 million. Now, the CNR people throw around this word actuarial a great deal and it really does not mean very much to simple people. The actuarial cost is just a smoke-screen, making it appear that the company was paying a much larger amount than they really were.

Actuarial means apparently how much the CNR or the fund will pay over the lifetime of the pensioner. The company never shows the wage increases it pays on an actuarial basis.

On reviewing the 1980 annual report of the pension fund, it shows the balance at the end of 1979 as \$3,286,086. According to the most recent annual report, the balance at the end of 1984 was \$5,347,733. These figures are correct. It means that the CN fund has increased \$2,061,647 since 1979. This is just five years. Again, referring to the August 1985 issue of *Keeping Track*, it states that since the benefits were paid 14 years ago, the total cost to the company has been approximately \$365 million.

This, no doubt, has been worked out on the company's same peculiar actuarial system.

The pension board, which is made up of some of the big wheels of CNR, states that it costs the company \$365 million. I feel quite sure that this money came out of the pension fund. Yet the pension board keeps persisting that the company pays this money.

• 1530

This committee should already know the history of this fund. They should also know that the CNR did not contribute one cent to this fund for a period of 25 years, yet it seems that the CNR considers the pension fund to be their fund, whereas the fund really belongs to the employees and the pensioners. Again referring to the \$365 million cost of increases for the past 14 years at \$3.7 million—*Keeping Track* figures—the 1984 cost of \$3.7 million times 14 is \$51.8 million. This is a large amount of money, but considering that the fund increased by more than \$2 billion since 1979, it really is a small amount.

This committee should also be aware that from the inception of the pension plan in 1935, for a period of 25 years the CNR did not contribute money to the fund, but carried their obligation on the balance sheets as an accepted liability. This obligation increased annually until it amounted to more than \$600 million.

[Translation]

première augmentation qui se chiffrait à environ 10\$. En fait, je m'en souviens, l'augmentation était de 14,20\$ par mois. Je compte mettre ce montant de côté pendant trois ou quatre mois pour ensuite inviter ma femme à dîner en ville. Il y a de quoi fêter.

Dans le numéro d'août de «Au fil des rails», on peut lire: «le coût total pour la compagnie a été de 3,7 millions de dollars rien que pour 1985. Le coût actuariel est de 26.5 millions de dollars». Eh bien, les gens au CN utilisent ce mot actuariel à toutes les sauces et pour les gens du peuple comme moi, il ne signifie pas grand-chose. Le coût actuariel n'est rien d'autre qu'un gadget qui faire croire que la compagnie verse un montant nettement supérieur à celui qu'elle verse en réalité.

Le coût actuariel sert apparemment à indiquer la somme d'argent que le CN ou le fonds débourse pour toute la durée de vie du retraité. La compagnie ne divulgue jamais en termes de coût actuariel, les augmentations de salaire qu'elle consent.

L'examen du rapport annuel de 1980 du fonds de pension indique à la fin de l'année 1979 un solde de 3,286,086\$. À la fin de 1984, d'après le plus récent rapport annuel, le solde était de 5,347,733\$. Ces chiffres sont exacts et cela signifie que le fonds de pension du CN a augmenté de 2,061,647\$ depuis 1979, soit en cinq années seulement. Si l'on se réfère toujours au numéro d'août 1985 de «Au fil des rails», on peut lire ce qui suit: «depuis que les prestations ont été versées il y a 14 ans, leur coût total pour la compagnie a été d'environ 365 millions de dollars.»

Il ne fait aucune doute qu'un tel calcul repose sur le système actuariel plutôt cocasse qu'utilise la compagnie.

La Commission des pensions, composée de certaines grosses légumes du CN, indique que les prestations ont coûté à la «compagnie» la somme de 365 millions de dollars. Je suis absolument certain que cette somme provient du fonds de pension, mais la Commission des pensions persiste à dire que c'est la compagnie qui verse ce montant.

Ce Comité doit connaître l'historique du fonds. Il doit également savoir que le CN n'a pas versé un seul cent dans ce fonds pendant 25 ans. Et pourtant, il apparaît que le CN considère ce fonds de pensions comme «le sien», alors qu'en réalité, il appartient aux employés et aux retraités. Si l'on reprend les chiffres de «Au fil des rails», à savoir les 365 millions de dollars qu'ont coûtés les augmentations au cours des 14 dernières années à 3,7 millions de dollars, le coût en 1984 de 3,5 millions de dollars multipliés par 14 revient à 51,8 millions de dollars. C'est là une somme considérable, mais si l'on tient compte du fait que le fonds a augmenté de plus de 2 milliards de dollars depuis 1979, cette somme est après tout minime.

Le Comité doit également savoir que depuis la mise en place du régime de retraite en 1935, le CN n'a pas versé un seul cent au fonds pendant 25 ans, mais a quand même porté cette obligation sur son bilan. Cette obligation a augmenté tous les ans jusqu'à ce qu'elle totalise plus de 600 millions de dollars.

[Texte]

In the meantime, due to dieselization and computers, CNR manpower dropped from close to 150,000 in the late 1940s to less than 100,000 employees. I understand that figure now is around 80,000. The captive actuaries employed by the CN, noting this large decrease in the manpower, must have advised their employers that the balance sheet was carrying a much greater accepted liability than was required by the present manpower account. Thereupon, the CNR reduced their liability with a couple of strokes of the pen by an amount of \$371 million. Now, you have heard that figure, \$371 million, several times today. I do not think those figures came out of the air. These are actual figures that have been checked with the balance sheets.

I maintain that if the CNR had put their pension obligation into the fund annually, as they should have done, to remove those funds would have been corporate theft; but apparently changing balance sheet figures is not, even though it has reduced the amount of money which should be in the fund for the benefit of the employees and pensioners.

The Noel Hall commission stated that the pensioners should be represented by the labour unions when those unions were negotiating for wage contracts. In labour union negotiations it appears that pensions are the last item on the agenda and the first items dropped. The CN pensions association, represented by the pension board, are not very useful, as their president recently stated that the CN pensioners were just plain greedy; if you gave them \$100, they would want \$200. This is some representative of the pensioners.

The weakness of having union representatives on the pension board is that even though they might be top men in their occupation or trades, it is doubtful if any of them could read a balance sheet or understand the very complex terminology of the actuaries. I do not know if any of you people are either actuaries or chartered accountants, but the CNR apparently has lots of both at their disposal.

• 1535

If they asked their actuaries to bring down some figures and they did not bring down the figures that suited the CNR, tell me, how long do you think they would work for the CNR? And as far as chartered accountants are concerned, they come out of the cracks in the walls in Montreal; they are all tall, handsome, beautiful men, dressed in beautiful suits, and they can talk the hind leg off anything. It is done in the peculiar terminologies and gobbledegook of chartered accountants. The simple people listening to them, like union leaders, do not want to appear ignorant so they agree with what they say.

Now, that is not hard to understand. I have had the same thing happen to myself. I have seen it happen to other people. You get two or three officials together and they just talk themselves right around in a circle. People do not like to admit they do not understand and cannot possibly understand the terminology these people are using. The only way to do it is for these labour people to hire actuaries to go in those positions for

[Traduction]

Entre-temps, par suite de la diésélisation et de l'informatisation, l'effectif du CN est passé de près de 150,000, vers la fin des années 40, à moins de 100,000 aujourd'hui, plus précisément à quelque 80,000. Les actuaires à la remorque du CN ont dû indiquer à leurs employeurs, après avoir remarqué cette importante diminution du nombre d'employés, que dans son bilan, la compagnie s'acquittait d'une bien plus grande responsabilité que celle nécessitée par le nombre actuel d'employés. C'est ainsi, avec quelques coups de plume, que le CN a réduit ce montant de 371 millions de dollars. On a d'ailleurs répété ce chiffre à plusieurs reprises aujourd'hui. Il n'a pas été créé de toutes pièces mais au contraire, les bilans en font état.

Je suis convaincu que si le CN avait versé tous les ans dans le fonds le montant qui correspondait à ses obligations en matière de pension, comme il aurait dû le faire, le retrait de ces sommes aurait été considéré comme un vol alors que le fait de modifier les chiffres du bilan n'en est apparemment pas un, même si cela a réduit la somme qui devrait figurer dans le fonds et être consacrée aux retraités.

La commission Noel Hall a indiqué que les retraités pourraient être représentés par les syndicats lorsque ceux-ci sont engagés dans des négociations salariales. Dans les négociations syndicales, il semble que la question des pensions figure en dernier à l'ordre du jour et qu'elle soit la première à être abandonnée. L'Association des retraités du CN représentée au sein du comité de pensions ne sert pas à grand-chose puisque son président a tout récemment déclaré que «les retraités du CN sont tout simplement gourmands; si vous leur donnez 100\$, ils en veulent encore autant». Vous parlez de représentants!

La faiblesse des représentants syndicaux au sein du comité de pensions provient du fait que même si ces personnes sont des cracks dans leur milieu respectif, très peu d'entre elles sont en mesure de lire un bilan ou de comprendre la terminologie très compliquée des actuaires. Je ne sais pas s'il y a au sein de votre Comité des actuaires ou des comptables agréés, mais il semble que le CN en a une réserve illimitée.

Si le CN demandait à ses actuaires de lui fournir certains chiffres, mais que ceux-ci ne fassent pas l'affaire du CN, combien de temps croyez-vous que ces actuaires seraient au service de la compagnie. Quant aux comptables agréés, ils pullulent à Montréal, ils sont tous beaux, grands et charmeurs, ils portent tous des complets impeccables et ils pourraient, avec leur terminologie bizarre et leur jargon hermétique, vendre un frigidaire à un esquimau. Le commun des mortels, comme les chefs syndicaux, ne veulent pas étaler leur ignorance et ils se contentent par conséquent de se rallier à leurs points de vue.

Ce n'est pas très difficile à comprendre. La même chose m'est arrivée et à d'autres aussi. Il suffit de rassembler deux ou trois fonctionnaires pour que ça tourne en rond. Personne ne veut admettre qu'il est totalement impossible de comprendre la terminologie utilisée par les comptables et les actuaires; et pour les syndicats, la seule solution est de retenir eux aussi les services d'actuaires. Pourquoi les représentants syndicaux ne se

[Text]

them. Why do these union people not put their collective heads together and hire trained actuaries to represent them and us to analyze the railroad statements and recommend adequate pensions based on the moneys available?

I do not agree with some of the statements that have been made today that the pension fund should be done away with or the funds returned to the pensioners. I was rather shocked to hear some of the statements made about 5%, 7%, 10% being a realistic figure of investment income. Now, you people are very lucky that I am here today, because I can make you rich in a very short time. I recently met a gentleman who is 88 years old. In 1979 he put \$100,000 into a mutual fund. He is now getting four cheques a month for \$500, 12 months a year—that is \$24,000—and he told me he has more money in the fund now than when he started. Now, that is a good investment. This particular fund, a mutual fund, has been earning over the last 10 years—and we have had some pretty tough times in that 10 years—they have been averaging, according to the *The Financial Post*, which developed its own figures, 22.4% annually, average. This year, up to the end of June it is going well over 30%.

Now if our CNR investors cannot do better than 7% or 10%, there is something the matter with them. There is lots of money around and there is lots of money being made. If you people scrounge up \$100,000 apiece—and it should not be hard for you—get it, let me know, and I will put it in the fund for you and you will be a millionaire before you know it.

Pension funds are power weapons in the modern business world, and can be manipulated by companies and individuals. I thought today, from what I have heard, that the CPR and the CNR should get together to form a symphony orchestra; boy, could they ever develop a string section, they have been fiddling so much. Chief executives will fight to the death to maintain control of these funds, these huge funds. The only way CNR pensioners can expect to receive pensions that our fund can afford to pay is to have these funds removed from the control of the management.

• 1540

A separate trust company should be set up to handle only this fund, with the objectives of investing and managing the fund to pay fair pensions that the fund is able to pay with the moneys available. This should be done before the demise of the present pensioners who have suffered from inflation and have received benefits from the fund.

Lady and gentlemen, you are people with our destiny in your hands. If you open the door and get something for us, you will be adding a little bit to our old age. If you abandon us, we will survive. We are survivors. We went through a great depression in the Thirties; we went through a world war, and we have gone through some pretty tough times since that time; we will survive.

There is a certain pride in our generation. If you asked them—if you people went to an association meeting and asked

[Translation]

réunissent-ils pas afin d'embaucher des actuaires compétents qui seraient chargés de les représenter, d'analyser les états financiers des chemins de fer et de recommander des niveaux de pension adéquats en se basant sur les fonds disponibles?

Je m'inscris en faux contre certaines déclarations faites aujourd'hui, selon lesquelles le fonds de pension devrait être supprimé ou l'argent qu'il contient devrait être remis aux pensionnés. De plus, j'ai été un peu outré d'entendre certaines personnes dire qu'un rendement de 5 p. 100, 7 p. 100 ou 10 p. 100 sur les placements était réaliste. Vous avez vraiment de la chance, car moi, je peux vous dire comment faire fortune et ce, très rapidement. Récemment, j'ai rencontré un homme âgé de 88 ans. En 1978, il a placé 100,000\$ dans un fonds mutuel. Aujourd'hui, il reçoit quatre chèques par mois, chacun d'un montant de 500\$, ce qui donne un total de 24,000\$ par année. Il m'a dit avoir plus d'argent dans le fonds aujourd'hui qu'au moment où il a investi les 100,000\$. Ça, c'est un placement! Au cours des dix dernières années, qui n'ont pas été des plus faciles, je le souligne, le fonds mutuel en question a rapporté en moyenne, selon le *Financial Post*, 22.4 p. 100 par année. Cette année, il a rapporté plus de 30 p. 100 jusqu'à la fin juin.

Or, si les investisseurs au CN ne peuvent produire que 7 ou 10 p. 100, quelque chose ne va pas. Ce n'est pas l'argent qui manque, ni les moyens de réaliser des bénéfices. Si chacun d'entre vous peut trouver 100,000\$, ce devrait être facile, faites-le moi savoir, je les placerai dans le fonds pour vous et vous serez millionnaire en un clin d'oeil.

Aujourd'hui, les fonds de pension sont des armes très puissantes sur la scène commerciale et ils peuvent être manipulés par les sociétés et les individus. Il m'est venu à l'idée aujourd'hui que CP et CN devraient former ensemble un club de randonnées pédestres. Ils se sont en effet démontrés tellement habiles à piétiner que ce serait beau à voir. Les directeurs des deux sociétés lutteront jusqu'à la mort pour maintenir leur contrôle sur ces fonds, qui renferment des sommes faramineuses. Si les pensionnés du CN veulent recevoir des pensions en rapport avec l'importance des capitaux que renferme le fonds, ils devront enlever à la direction le contrôle des fonds de pension.

Il faudrait donc créer une société de fiducie indépendante qui aurait la responsabilité du fonds, de sa gestion et des placements qui permettront de payer des pensions justes avec l'argent disponible. Il faudrait le faire avant que la génération actuelle de retraités, lesquels ont souffert de l'inflation, ne disparaisse.

Madame, messieurs, notre sort est entre vos mains. Tout ce que vous réussirez à obtenir pour nous, améliorera un peu notre vieillesse. Bien sûr, si vous nous abandonnez à notre triste sort, nous arriverons tout de même à survivre. Mais nous ne serons que des survivants. Nous avons connu la grande dépression des années 30, puis la Guerre mondiale, et depuis lors un certain nombre de périodes assez difficiles; mais nous arriverons à survivre.

Notre génération n'est pas sans une certaine fierté. Demandez donc à ces retraités comment ils s'en tirent, lors d'une

[Texte]

them individually how they are making out, they would all say fine. However, I have had two conversations with two widows in the last three weeks, and one was desperate. She said that she had not had an increase in her pension for nine years, she is without a husband, her rent is going up and she does not know where the hell it is coming from.

I also asked another widow, just last night, if she is able to get along on the CNR pension she receives today. She gave it lots of thought and she said no. She said that if it was not for the Canada Pension and the old age pension, she would have to move out of her home. She said that her memories are there and she does not want to move out of the home. Besides, she said that she had looked into it and if she went into an apartment, it would cost her \$500 a month, which is more than she is paying for her house.

These people—I have heard quite a bit of talk about widows today. I am very happy to hear it because I omitted to put it into my submission. I am going to take a step beyond what these other people have asked for. I do not think these widows should have a reduction at all in their pensions. I think it should continue on the pension basis of their husbands. These women worked for years to keep these men healthy and well-fed so they could work on time. They have served.

The CNR is very proud to brag about the CNR being a family business. Let them prove it. Let these women be treated as the employees are treated.

Some hon. members: Hear, hear!

Mr. L. Moore: They do not need a cut. These women are desperate. I cannot say very much more on that subject.

One other item I would like to bring to the attention of the committee is the pension option called the CNR Integration with the old age pension: federal. This name is a misnomer as it had, and still has, nothing to do with the federal old age pension plan at all. The local office of the old age pension in fact had never even heard of it and I was one of the suckers—excuse the expression—who fell for it. I understand that today they call it notching, which is an old western term for notching your gun. Apparently, it is the railroad that is doing the notching.

I was very proud to work for the railroad and I was an enthusiastic supporter of it. I used to write letters to the newspaper any time anything nasty was said or a cartoon was published about the railroad. The company themselves did not reply to it, but I used to do it. I liked working for the railroad because, as an ex-serviceman, I also thought that I was working for the country, and I still think we are.

[Traduction]

réunion d'association, et vous verrez qu'ils répondront tous: «très bien». Pourtant, au cours des trois dernières semaines, mes conversations avec deux veuves ont pu me montrer que l'une d'elles était véritablement désespérée. En effet, sa pension n'a pas augmenté depuis neuf ans, elle n'a évidemment pas de mari, son loyer augmente, et elle ne sait pas à quel saint se vouer.

J'ai également demandé à une autre veuve, pas plus tard qu'hier soir, si elle pouvait s'en tirer avec la retraite que lui verse le CN. Après un long moment de réflexion, elle m'a répondu que non. Elle a d'ailleurs ajouté que sans le Régime de pension du Canada et la pension de vieillesse, elle serait obligée de déménager. Mais, disait-elle, tous ses souvenirs sont attachés à ce logement, et elle ne veut pas le quitter. De plus, si elle emménageait dans un appartement, le loyer serait de 500\$ par mois, c'est-à-dire plus que ce qu'elle paie pour sa maison.

On a beaucoup parlé des veuves aujourd'hui; j'en suis ravi, car j'avais oublié d'en parler dans mon mémoire. Je vais d'ailleurs aller un petit peu plus loin que ce qu'ont demandé les autres témoins. Je ne pense pas, en effet, que l'on doive imposer une diminution de leur pension à ces veuves. Je pense qu'elle devrait leur être versée sur la même base que celle qui serait versée aux maris. Ces femmes, en effet, se sont occupées toute leur vie de leurs maris, et c'est grâce à elles qu'ils sont restés en bonne santé. On peut dire qu'elles ont des années de services derrière elles.

Le CN s'enorgueillit en général de se présenter comme une grande famille. Dans ce cas, qu'il le prouve, et que ces femmes soient traitées comme les employés le sont.

Des voix: Bravo, bravo!

M. L. Moore: Ce n'est donc pas d'une diminution de pension qu'elles ont besoin. Voilà des femmes qui sont désespérées. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus sur le sujet.

J'aimerais maintenant porter à l'attention du Comité ce qu'on appelle l'intégration du CN et de la pension de vieillesse du gouvernement fédéral. Je pense que l'expression est fort mal choisie, et que pour le moment cela n'a rien à voir avec le régime de pension de vieillesse en question. Je peux d'ailleurs dire que la représentation locale de cette pension de vieillesse n'en a jamais entendu parler, et que je me suis retrouvé être un des ballots—excusez-moi l'expression—à mordre à l'hameçon. On parle à ce moment-là de marque, ce qui rappelle la façon dont on faisait des marques sur les armes à feu dans l'Ouest. Pour le moment, il semble que ce soit seulement les chemins de fer qui marquent des points.

Je peux dire que j'ai été un employé très enthousiaste et très convaincu des chemins de fer. À chaque fois qu'ils étaient critiqués par les journaux, ou qu'un dessin humoristique paraissait, j'écrivais à la direction du journal en question. Je dois dire que la direction de la compagnie n'en faisait pas autant. Je peux dire que j'aimais travailler pour les chemins de fer, et après être moi-même passé par l'armée, j'avais l'impression de continuer à travailler à l'édification du pays, comme nous le faisons tous encore.

[Text]

• 1545

When it came time for me to retire, I was interviewed by one of the personnel men that happened to be . . . I would not say a friend; I was on a first-name basis with him. He talked me into accepting this integration. He did not explain to me—and I can prove the statement attached to my submission—that all it would do would be to continue the level of pension right across, as I was retiring early, from the time I retired until I received the old age pension at 65. I never thought to ask and he neglected to tell me that the payment of \$41 and something would continue until I died. I retired 42 months before reaching age 65. In addition, the CN would pay me \$84.24 per month over and above my CN pension until I reached age 65, when I should start to receive the federal old age pension. Then the CN would deduct \$125.76, which was the amount of the old age pension at the date I retired. In other words, they were deducting \$41.52 more than the \$84.24 they paid me for 42 months. Please remember that there was no compulsion used and it was entirely voluntary.

It was not pointed out to me and I did not realize—I really should have because I have known these people and I have worked in accounting for a good many years—that there is usually a catch to anything that appears too good.

I do not know whether I should say this at this time, but there is an old Jewish proverb: Do not trust anybody.

This \$41.52 payment each month could pay up my loan in eight years. Give them another year's payments for interest, as I certainly did not expect to receive a loan for nothing, and the loan should be paid off in nine years. Not so. This payment of \$41.52 per month is for the rest of my lifetime.

They say it is on an actuarial basis. Now tell me, do you really think this is the way to treat a faithful employee?

I do not expect anything to be done about this. I can write myself off, and with my wife's help I possibly will not suffer a great deal from it. But I would like to see this stopped so nobody else will be taken in by it because I do not see why a company or a big corporation like the CNR should make money out of their pensioners. I think it is unfair and unreasonable and ruddy well unethical.

Their explanation is that this option is worked out on an actuarial basis. I think this is harsh treatment towards anyone who has spent nearly 40 years of their life working for them. Illegal? Of course not. But is it not unethical for a corporation to do this to people who have served them faithfully and well for a working lifetime?

My own case is outlined on CN form D-35E-D6673, exhibit 1.

I might add at this point that since I complained about this and the CBC ombudsman checked it out with the CNR a number of years ago they have changed the form. On the form

[Translation]

Au moment de ma retraite, un délégué du personnel est venu m'interviewer, or c'était . . . je ne dirais peut-être pas un ami, mais je le tutoyais. Il a réussi à me convaincre d'accepter cette idée d'intégration. Il ne m'a pas expliqué—je pourrais d'ailleurs vous montrer ce qui est indiqué dans la formule de demande que j'ai signée—que le seul effet de cette décision serait de maintenir constante ma pension de retraite, puisque je partais en retraite anticipée, jusqu'au moment où je percevrais la pension de vieillesse, à 65 ans. Je n'ai pas posé de question, et ce monsieur ne m'a pas dit non plus qu'il faudrait continuer ensuite à verser 41\$ et quelques jusqu'à ma mort. J'ai pris ma retraite 42 mois avant l'âge de 65 ans. Le CN me versait donc 84.24\$ mensuels en plus de ma pension de retraite jusqu'à l'âge de 65 ans, moment où j'aurai droit à la pension de vieillesse du gouvernement fédéral. Ensuite le CN déduirait 125.76\$, correspondant au montant de cette pension de vieillesse au moment où je partais en retraite. Bref, on me déduisait 41.52\$ en plus des 84.24\$ qui avaient été payés pendant 42 mois. N'oubliez pas que rien ne m'y obligeait, c'était absolument facultatif.

Mais personne ne m'a dit, et je n'ai pas compris moi-même—pourtant je les connaissais, et j'ai moi-même travaillé dans la comptabilité pendant pas mal d'années—que c'était trop beau pour être vrai, et qu'il y avait un revers de la médaille.

Je ne sais pas si c'est le moment de dire cela, mais il y a un vieux proverbe juif qui dit: ne fais confiance à personne.

Or, à 41.52\$ par mois, il suffirait de huit ans pour rembourser ce qui m'avait été avancé. Donnez-leur une année de plus pour l'intérêt, puisque je ne m'attends pas à ce qu'on me prête de l'argent pour rien, et cela ferait neuf ans. Or, je dois payer ces 41.52\$ par mois jusqu'à la fin de ma vie.

On me parle de calcul actuariel. Je vous le demande, est-ce vraiment la façon de traiter un vieil employé?

Je pense qu'il est maintenant trop tard pour faire quoi que ce soit. Je n'ai plus qu'à faire une croix là-dessus, et avec l'aide de ma femme je réussirai à ne pas trop en souffrir. Mais il faudrait tout de même arrêter cela, et empêcher que de nouvelles personnes accédant à la retraite soient prises, car il n'y a aucune raison qu'une compagnie ou une grande société comme le CN fasse de l'argent sur le dos de ses retraités. Il n'y a aucune raison à cela, c'est de la pure malhonnêteté.

Ce qu'on nous a répondu, c'est que l'affaire avait été calculée sur une base actuarielle. Je trouve que ce n'est tout de même pas une façon de traiter les gens qui ont travaillé près de 40 ans pour vous. Est-ce illégal? Bien sûr que non. Mais ce n'est pas honnête, lorsqu'on pense que ces retraités ont été au service fidèle de la compagnie pendant une vie entière.

C'est le formulaire du CN D-35E-D6673, pièce 1, qui vous expliquera ce dont je vous parle.

Après que je m'en suis plaint, l'ombudsman de CBC en a parlé au CN, il y a de cela plusieurs années, et le formulaire a été modifié. Il est maintenant indiqué entre parenthèses: «jusqu'à votre décès».

[Texte]

they have now they have written in brackets "for the rest of your life".

• 1550

My own case is as outlined. So this is a different form from the one used at present by the CNR. The new form shows "This payment is for the balance of your life". There is still a strong sense of loyalty among the elderly CNR pensioners that I know and the CNR can be very successful in explaining that most pensioners will get more out of the pension fund than they contributed to it. Few of them realize that their money was put into a large fund and earned large profits which they own as a partner in that fund.

A postscript: I am enclosing a copy of a letter I sent to the editor of *Keeping Track*, dated October 5, 1978 to which I received no reply or acknowledgement. This is marked Exhibit 2. I hope your committee will overlook the typing errors in this submission.

Ladies and gentlemen, I really do believe that the CNR has been successful in persuading people that they get more out of the pension fund than they put in. And it may be true that they do, but that really has nothing to do with the amount of profit that is made by the fund. We all own a piece of that fund. I am convinced of it. Who sets the rules of the pension fund? It is the railroad; it is the management. Where do they get the information from to set those rules? I do not know. But they sure do not do anything to the benefit of the pensioners. Thank you.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Moore, for your very good brief. Are there any questions for Mr. Moore? Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: This \$41.52 you are talking about, I presume this applies only in the case of early retirements.

Mr. L. Moore: Yes. That is right.

Mr. Benjamin: And they are still doing this now with early retirement?

Mr. L. Moore: Oh, you bet. Only now, with the increase in salaries in the last 10 years, they would possibly be paying people \$275 a month. And think what they will take off them over a period of a lifetime. And unsuspecting people will fall for it.

Mr. Benjamin: So if you only lived to use five years of your pension, then . . .

Mr. L. Moore: Oh, there is the catch. That is the benefit.

Mr. Benjamin: —the CNR would be . . .

Mr. L. Moore: Oh, except for one thing.

Mr. Benjamin: What is that?

Mr. L. Moore: You do not really think the CNR would offer this deal to anybody who was in ill health do you?

[Traduction]

Mon cas correspond exactement à ce qui est inscrit. Le formulaire utilisé est maintenant différent, et l'on indique bien que le versement doit être effectué jusqu'au décès du retraité. Je sais par ailleurs que l'on est très loyal parmi les retraités du CN, et la compagnie arrive toujours à se faire entendre lorsqu'elle explique que la plupart d'entre eux retireront plus de cette caisse de pension qu'ils n'y ont versé. Pourtant, ils sont très peu à comprendre que cet argent a lui-même rapporté des intérêts, et que ce bénéfice leur appartient.

En postscriptum, je vous joins un exemplaire d'une lettre que j'ai fait parvenir à l'éditeur de *Keeping Track*, le 5 octobre 1978, lettre à laquelle il n'a jamais répondu d'une façon ou d'une autre. Ceci se trouve en annexe 2. J'espère, par ailleurs, que le Comité passera avec indulgence sur les erreurs de dactylographie du mémoire.

Mesdames et messieurs, je pense en effet que le CN a réussi à persuader ses retraités qu'ils toucheront au total plus qu'ils n'ont versé en cotisations à la caisse de retraite. C'est peut-être vrai, mais cela n'a rien à voir avec le fait que cet argent a rapporté des intérêts. Nous sommes tous propriétaires de cette caisse, j'en suis convaincu. Malheureusement, c'est la direction de la compagnie qui décide des règles du jeu. Qui les conseille pour cela? Je n'en sais rien. Ce qu'on peut dire, c'est que cette direction ne fait rien pour ses retraités. Merci.

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Moore, pour cet excellent mémoire. Y a-t-il des questions? Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Je suppose que seules les personnes qui partent en retraite anticipée ont à faire des versements tels que ces 41.52\$ dont vous parliez?

M. L. Moore: Oui.

M. Benjamin: Et cela se passe encore comme cela, en cas de retraite anticipée?

M. L. Moore: Bien sûr. Mais avec les augmentations de salaires des dix dernières années, les retraités toucheraient quelque chose comme 275\$ par mois en plus. Si ensuite le retraité rembourse jusqu'à sa mort, vous imaginez ce que ça fait. Les personnes non avisées tomberont dans le piège.

M. Benjamin: Mais imaginons que vous ne touchiez la retraite que pendant cinq ans, et mourriez ensuite . . .

M. L. Moore: Je serais gagnant.

M. Benjamin: Le CN alors . . .

M. L. Moore: Il y a tout de même une réserve à faire.

M. Benjamin: À savoir?

M. L. Moore: Vous n'imaginez tout de même pas que le CN va offrir cela à quiconque serait malade?

[Text]

Mr. Benjamin: Oh, do they not? You mean if you took early retirement for health reasons, they would not offer you this?

Mr. L. Moore: Well, if they knew you were unhealthy, they sure would not offer it to you. They are in the money-making business.

Mr. Benjamin: I see.

Mr. L. Moore: Excuse me for being a cynic.

Mr. Benjamin: No. I do not blame you. I do not blame you. I guess it is a case, if they work it on a basis of assuming you are reasonably healthy, but let us say you drop dead anyway in five years . . .

Mr. L. Moore: They would lose.

Mr. Benjamin: They would lose. But if you lived through 20, 25 or 30 years of pensions they would be way ahead of the game.

Mr. L. Moore: Oh, absolutely.

Mr. Benjamin: Yes.

Mr. L. Moore: Well, in my case, it is nine years. I have another . . . I do not like to tell you people how much longer I have to go.

Mr. Benjamin: Okay. Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Mr. Robichaud.

Mr. Robichaud: I have just one question. You are saying they are not offering these deals to people who are not in good health. Do you have any instances?

Mr. L. Moore: No. No, I have no support for that. But I know the CNR people well enough to know. I have seen them operating for a good number of years. I have seen the CNR drive private contractors into bankruptcy because of striking such a hard deal with them. And it is still happening. They strike such a hard deal with people. Do you know there are firms and stores in the mountain region now—at least, when I left there—who would not do business with the CNR because it took so long to get payment for their services?

• 1555

The Vice-Chairman: I think to clarify a point there, Mr. Moore, the offer is there for all people from the CN—not that I am blaming sides, but I believe for anyone who is in ill health or not, the option is there. It is indeed an option. Now perhaps there is the way the thing is handled, I am not sure . . . but the option is there for all.

Mr. L. Moore: Do your best and do away with it. It is unfair to people, it is unfair to working people.

The Vice-Chairman: No other questions? We thank you once again, Mr. Moore.

Mr. L. Moore: I would like to again say just a few words about widows. Widows are really desperate, and there is more

[Translation]

M. Benjamin: Ah bon? C'est-à-dire que si vous partiez en retraite anticipée pour raisons de santé, ils ne vous donneraient pas cette possibilité?

M. L. Moore: S'ils savent que votre santé est mauvaise, certainement pas. Ils sont là pour faire de l'argent.

M. Benjamin: Je vois.

M. L. Moore: Excusez-moi d'être un peu dur.

M. Benjamin: Non, non. Je ne vous critique pas. C'est sans doute vrai, et ils font sans doute leurs calculs en supposant que vous vivrez assez longtemps; mais supposons tout de même que vous décédiez au bout de cinq ans . . .

M. L. Moore: La compagnie serait perdante.

M. Benjamin: C'est ce que je veux dire. Mais si vous vivez 20, 25 ou 30 ans, elle est gagnante.

M. L. Moore: Sans aucun doute.

M. Benjamin: Oui.

M. L. Moore: Dans mon cas, il y a déjà neuf ans. J'ai encore . . . Quoique je n'aime pas beaucoup parler de ma mort.

M. Benjamin: Très bien. Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Robichaud.

M. Robichaud: J'ai une seule question à vous poser. Vous dites que la compagnie n'offre pas ce genre de marché aux personnes dont la santé n'est pas bonne. Avez-vous de exemples à citer?

M. L. Moore: Non. Je ne peux rien citer à l'appui de ce que je viens de dire. Mais je connais suffisamment la direction du CN pour le penser. Ça fait pas mal d'années que je les vois à l'oeuvre. Je les ai vus imposer des conditions de contrat si dures que certains entrepreneurs du privé faisaient faillite. Et ça n'a pas changé. Ils sont très durs en affaires. Savez-vous qu'il y a dans la montagne des entreprises et des commerces—c'était encore le cas lorsque j'y étais—qui refusent d'avoir affaire avec le CN, parce que la compagnie mettait trop longtemps à payer ses factures?

Le vice-président: Mais, disons les choses clairement, monsieur Moore, tout le monde a cette possibilité à sa disposition—non pas que je veuille prendre parti—quel que soit son état de santé. Cela est toujours possible. Evidemment peut-être qu'il y a une façon de présenter les choses . . . mais je pense qu'en principe tout le monde a le choix.

M. L. Moore: Faites ce que vous pouvez, et ne demandez pas votre reste. C'est tout de même injuste; je pense que c'est injuste pour les employés.

Le vice-président: Pas d'autres questions? Monsieur Moore, encore merci.

M. L. Moore: Je voudrais encore ajouter quelque chose sur la situation des veuves. Vous savez qu'elles sont absolument

[Texte]

than one kind of poverty. There is poverty of the purse and there is poverty of the soul. And some of these old people, these ladies, are so old that I have seen them . . . they are afraid to put up their hands at a meeting and vote for anything. They are desperate. They feel, and I too feel, that nobody gives a goddam about these people. You are the people right now. If you fail us, we will survive, but if you do not, we will have a few more dollars to enjoy life with in our failing years. And believe me, I would sure like to catch the guy who said that old age is our golden years.

The Vice-Chairman: Thank you very much.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, before Mr. Moore leaves, I think this should be pointed out. Mr. Moore and other witnesses have been very flattering to this committee on the power and influence we have. I think you should all understand that we will hear from all the witnesses on both sides of the argument. We will do our darndest to come up with a unanimous report which will go through the whole Transport committee and will then be submitted to Parliament. Then it will be up to Parliament whether or not they adopt our report. If they do, then it will be up to the government as to whether or not they will see to it that it is implemented.

Mr. L. Moore: Yes.

Mr. Benjamin: So we are sort of the beginning of the chain in the parliamentary procedure. We went through this in 1969 and 1970. We came up with a unanimous recommendation—several of them in fact—a unanimous report. Parliament adopted it unanimously. The government approved that it was a good report, and the railroads initially just refused to implement it. It took two years following the submission of our unanimous report in 1970 before it was fully implemented.

So I hope you will not give us credit for too much power and influence. You can be sure that everybody on this committee, our staff and the members, will be fighting like heck for what we have come up with by way of what we think should be improvements in the plan, but we are just the first step and it is going to be a long road yet for all of us.

Mr. L. Moore: Well, do not make it too long, please, because we have not much time left. If the solution is to ignore us, we will all be dead in another 5 to 10 years.

Mr. Benjamin: Yes. Well, we will try our best.

Mr. L. Moore: Thank you.

The Chairman: Mr. Fraser, would you identify yourself, say where you are from and whom you represent.

Mr. L.M. Fraser (Individual Presentation): My name is Michael Fraser. I am from Edmonton, a CNR employee, and I represent a number of employees who signed the submission I have made to the committee.

Mr. Chairman, members of the committee, ladies and gentlemen, I would like to address the committee on some of

[Traduction]

désespérées, et que la pauvreté peut prendre bien des formes. Elle concerne d'une part votre portefeuille mais votre moral s'en trouve également atteint. Je sais que certaines personnes âgées, ces femmes en l'occurrence, en sont à un point . . . elles n'osent même pas lever la main pour voter lors des réunions. Elles sont complètement désespérées. Elles ont l'impression, et c'est également la mienne, que leur sort n'intéresse pas grand monde. Or, en ce moment, le monde c'est vous. Si vous nous laissez tomber, nous survivrons, mais dans le cas contraire, nous aurons quelques dollars de plus pour jouir de nos dernières années. Et croyez-moi, la vieillesse n'est pas toujours l'âge d'or de la vie.

Le vice-président: Merci beaucoup.

M. Benjamin: Monsieur le président, avant que M. Moore ne parte, je pense qu'il convient de bien mettre les choses au point. M. Moore, et certains autres témoins, ont parlé de façon extrêmement flatteuse du pouvoir dont jouit le Comité. Comprenez tous que nous allons entendre des témoins des deux camps. Nous allons faire tout notre possible pour adopter notre rapport à l'unanimité, lequel sera ensuite transmis au Comité des transports et au Parlement. Il appartiendra ensuite au Parlement d'approuver ou non ce rapport. Dans l'affirmative, ce sera ensuite au gouvernement de décider quelles mesures concrètes seront prises.

M. L. Moore: Je comprends.

M. Benjamin: Nous sommes donc le premier maillon d'une chaîne du processus parlementaire. Comme en 1969 et 1970. Le rapport, qui contenait diverses recommandations, avait été adopté à l'unanimité. Le Parlement l'avait ensuite aussi adopté à l'unanimité. Le gouvernement avait également donné son approbation, et ce sont les chemins de fer qui ont ensuite refusé d'appliquer les recommandations du rapport. Il a fallu ensuite deux ans, après la présentation du rapport en 1970, pour que ces recommandations puissent véritablement être mises en oeuvre.

Cela pour vous dire que nous n'avons pas autant de pouvoir ni d'influence que vous l'imaginez. Vous pouvez être sûrs, évidemment, que les membres du Comité, avec leur personnel de recherche, feront tout ce qu'ils peuvent pour trouver une solution aux problèmes qui se posent; mais nous n'en sommes encore qu'au premier pas, et la route sera longue.

M. L. Moore: Vous savez qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps, alors essayez de faire qu'elle ne soit pas trop longue. Si la solution en question consiste à ignorer nos plaintes, je peux vous dire que dans cinq à dix ans, nous ne serons plus là.

M. Benjamin: Je sais. Nous ferons de notre mieux.

M. L. Moore: Merci.

Le président: Monsieur Fraser, pourriez-vous vous présenter, nous dire qui vous êtes et qui vous représentez.

M. L.M. Fraser (comparaissant à titre personnel): Je m'appelle Michael Fraser. Je suis d'Edmonton, employé au CN, et je représente un certain nombre d'employés qui ont signé le mémoire que j'ai présenté au Comité.

Monsieur le président, distingués membres du Comité, mesdames et messieurs, je voudrais vous parler d'un certain

[Text]

the main areas of interest involving the CN pension plan. I think the first area of interest can be generally summarized as the administration of the plan.

Over the years actuaries have forgiven CN large sums of money which rightfully belong to the plan. I would like to recommend to the committee that the actuarial appropriateness of this giveaway should be fully examined, and if the findings should indicate that some of the funding should be attributed to people who are now on pension, that some of the money be reinstated and that at some future point in time the CN be compelled to put that amount of money back into the plan.

• 1600

For many years the CNR plan was an unfunded plan. The company simply made up any deficit at the end of the year, and by doing this, they received the benefit of the many, many millions of dollars which should have been contributed to the plan, which in turn would have produced earnings turned back into the plan, which would have contributed greatly to increased pensions for people who are on pension today and would have vastly increased the fund as it exists at the present time. The result of having an unfunded plan was that it failed to reflect properly the changes in the business and social conditions in Canada. Thus we find that we have a group of pensioners receiving a totally inadequate pension.

The plan is administered by the CN Pension Board. This board is composed of CN representatives, with a further group of representatives from labour and a token representative from the CN Pensioners' Association. Control of the plan and of the entire investment policy rests entirely with CN, and they really do not report to any authority as to what is done with the moneys or what investments are made or the appropriateness of the investments that are made by the plan.

I would like to recommend to the committee that a new formula be devised which would remove control from the CN to an independent group composed of representatives from the CN Pensioners' Association, working employees, the CNR and government representatives, and that no one entity have a predominant number of members so that they could gain control and enforce their objectives over the desires of other members of the committee. This independent group should have a mandate to invest the CN pension plan money solely on the basis of what is in the best interest of the plan, and the group should report to the Minister of Transport, who in turn would be responsible to Parliament.

Another area I would like to speak on is the management of the CN pension fund. Information regarding the fund is very closely held. I hesitate to say it is being kept secret, but it is a very difficult thing to determine exactly what is happening with investments, where the money is invested, what proportion of money is invested in each class of investment and what the return is on each class of investment. I believe the management of the fund requires a great deal more flexibility, and to go back to the independent group which would manage the plan, I think this would provide the degree of flexibility that is desired.

[Translation]

nombre de points qui ont trait au régime de pension du CN. Et tout d'abord, ce qui nous intéresse, c'est la façon dont ce régime de pension est administré.

En effet, pendant un certain nombre d'années, les actuaires ont laissé au CN des bénéficiaires qui, en droit, revenaient à la caisse de pension. J'aimerais donc recommander au comité de faire vérifier si effectivement ce genre de cadeau était justifiable, et dans le cas contraire, que les sommes en question soient rendues à la caisse, c'est-à-dire aux retraités.

Pendant de nombreuses années le régime de pension du CN n'était pas financé comme il convient. C'est-à-dire que la société comblait le déficit à la fin de l'année, ce qui lui permettait de profiter de millions de dollars qui auraient dû déjà être versés à la caisse, et qui auraient d'ailleurs rapporté des intérêts, lesquels—en alimentant la caisse—auraient permis d'augmenter les pensions versées aux retraités. Le fait que la règle de capitalisation n'a pas été appliquée, a entraîné des distorsions, et finalement le régime de retraite n'a pas suivi l'évolution de la situation économique canadienne. Voilà pourquoi on se retrouve maintenant avec un groupe de retraités dont les pensions sont tout à fait insuffisantes.

L'administration du régime est confiée à la Commission des pensions du CN. C'est une commission composée de représentants de la compagnie, des ouvriers et employés, et—pour la forme—de l'Association des retraités du CN. Au total, les décisions en matière de placements, et de gestion de la caisse, reviennent entièrement à la compagnie, qui n'a aucun compte à rendre à qui que ce soit dans ce domaine.

Aux lieu et place de cette commission des pensions dominé par le CN lui-même, je recommanderais au comité la création d'un groupe indépendant composé à parts égales de délégués de l'Association des retraités du CN, de représentants des employés, du CN et de l'État, de telle sorte qu'aucune partie n'ait l'avantage sur l'autre, ni ne puisse donc lui imposer ses vues. Ce groupe indépendant aurait pour mission de placer les fonds de la caisse de retraite du CN, en fonction des meilleurs intérêts de ce régime de pension, et il ferait son rapport au ministre des Transports, lui-même responsable devant le Parlement.

J'aimerais maintenant aborder la question de la gestion de cette caisse de pension. Elle est en fait entre les mains d'un petit nombre de responsables. J'hésite à parler de secret, mais il est en fait très difficile de savoir exactement où l'argent est placé, comment ces placements sont répartis, et ce qu'ils rapportent. Je pense que la gestion de ce fonds exige mobilité et souplesse, qui seraient précisément les caractéristiques du comité indépendant dont je parlais.

[Texte]

I would ask that the board give some consideration to a policy which is presently in force, being used by the Quebec Pension Plan which has invested in public securities of various types.

• 1605

There is probably a body of knowledge there which would be of some benefit when considering what regulation should apply to the CN pension plan. As I understand it, the return the QPP is receiving on their investments is a very satisfactory return, greatly in excess of what the CN pension plan is presently enjoying.

• 1610

I would like the committee to consider the appointment of a professional investment manager who is capable of reacting to changing business and market conditions, who has the capability of reacting quickly and making decisions regarding investments that reflect the current economic condition. There are many such professionals in the country; many of them have a proven track record. I think that would be one route that could be taken to enhance the return we get from the CN pension plan money.

Another area requiring consideration is current policy that will affect the plan. I think the foremost policy that is going to have a very dramatic effect on the plan is deregulation. The Minister of Transport is introducing legislation to deregulate the transportation industry in Canada. This will make the transportation industry much more competitive, and will certainly cause pressure to be brought to bear on the CN by manufacturing and producers' organizations for reduction in freight rates. I think it will cause increasing competitiveness from other railways and cause increasing competitiveness from other modes of transportation. CN as a company, in order to survive this sort of an environment, will most decidedly have to increase their efficiency. Along these lines, they have for the past number of years been introducing many technologically oriented programs. Each of these programs has resulted in a reduction in the number of employees. The climate today is one where these programs are being accelerated, with the consequent further increase in the reduction of employees.

It does not really make good sense, in my opinion, to reduce younger employees and put them out on the street where they have to look for another job when you have older employees that with a little incentive could go on early pension. I think as a country we have to reach some decisions as to where we want to spend our dollars. We cannot continue to retain the older employees working until 60 or 65 years of age when we have a large group of younger employees who are in their twenties and possibly in their thirties who cannot find work.

There are a number of recommendations I would like to make to the committee. In the immediate future I would suggest that the CN should take measures to give full pension at 55 years of age with 35 years of service without reduction in pension. Incidentally, this has happened with several groups employed by Canadian Pacific, and I believe it has also

[Traduction]

J'aimerais que l'on s'inspire de ce que fait le Régime des rentes du Québec, lequel a placé son argent en titres et valeurs du secteur public de diverses catégories.

Il y a là des connaissances qui pourraient être utiles dans l'examen des règlements pouvant s'appliquer au régime de pensions du CN. Je crois comprendre que le rendement des investissements du Régime de pensions du Québec est fort satisfaisant et dépasse de beaucoup celui que reçoit actuellement le CN.

Je voudrais demander au Comité d'envisager la nomination d'un administrateur professionnel de valeurs mobilières capable de réagir rapidement aux fluctuations de la conjoncture et de prendre des décisions en conséquence. Les spécialistes de ce genre ne manquent pas, et un grand nombre d'entre eux ont fait leurs preuves. Ce serait l'une des façons, à mon avis, de mieux valoriser le rendement du Régime de pensions du CN.

Il conviendrait également d'examiner les mesures politiques actuelles qui influenceront sur le régime, la principale, celle qui le bouleversera le plus, étant la déréglementation. Le ministre des Transports présente un projet de loi visant à déréglementer le secteur canadien des transports, le rendant ainsi beaucoup plus compétitif, ce qui déterminera certainement le secteur industriel et les organisations de producteurs à exercer des pressions sur le CN en vue de réduire les taux de fret. Ce projet de loi exacerbera également la concurrence des autres compagnies de chemins de fer et des autres modes de transport. Dans cette situation, CN, pour assurer sa survie, devra certainement améliorer son efficacité. C'est à cet effet que le CN, au cours des dernières années, a mis en place un certain nombre de programmes à orientation technologique, dont chacun a amené une réduction du nombre des employés. À l'heure actuelle, cette tendance est encore renforcée, et le nombre des employés en sera réduit d'autant.

C'est à mon avis manquer de bon sens que de licencier de jeunes employés et de les forcer à chercher un autre emploi, alors que des employés d'un certain âge, avec un peu d'encouragement, pourraient prendre une retraite anticipée. Notre pays doit décider de l'utilisation qu'il veut faire de ses dollars, et nous ne pouvons garder des employés jusqu'à l'âge de 60 ou 65 ans, alors que nous avons encore un corps de jeunes d'une vingtaine ou d'une trentaine d'années qui ne trouvent pas de travail.

J'aimerais présenter certaines recommandations au Comité. Je propose qu'à cours terme, le CN prenne des dispositions pour verser la pension complète à partir de 55 ans à tous les employés qui ont 35 ans de service. C'est ce qui s'est produit avec plusieurs groupes employés par le Canadien Pacifique, et je crois également dans le cas de certains employés de VIA Rail.

[Text]

happened with some of the people employed by VIA Rail Canada.

The technological programs being introduced by CN all have a return on investment.

• 1615

I would like to suggest that CNR should contribute a percentage of this return on investment in technological programs and that this money which is contributed should go into the pension plan and be used as incentive payments for early retirement. This particular aspect has been successfully negotiated by one of the rail unions, while some of the other rail unions have been completely unsuccessful and some of them in fact have not had the foresight even to consider the possibility and therefore they have not asked for it.

As a management person... we are of course without representation. It remains to be seen whether management people will receive a consideration equal to that, for instance, of running-trades employees when technological change makes them obsolete or makes it desirable to reduce the number of employees in management ranks.

I would suggest that at some time in the future employee's contributions should be increased to 2.3% of their salary and the company's contribution should be increased to match that, and the possibility of increasing pensions to 80% should be examined. I have no way of knowing at the present time whether that is a feasible situation or not. I am merely suggesting that it receive examination to see whether there is any feasibility in it.

The practical side of the question that arises is where does the money come from for these changes. I would like to suggest that as I just stated, the employee's contribution should be increased to 2.3%, matched by the company. Restructuring of the administrative group to look after the plan should take place, and a professional money manager should be appointed to maximize the return on investment of the plan. A very in-depth look should be taken of low-return investments that the plan has held for the last anywhere from 5 to 35 years, with the idea of divesting the plan of these investments, even if it must be done at a loss, and getting the money invested at current rates of interest.

All returns realized by the pension plan are to be used solely for the betterment of the plan. We should investigate actuarial forgiveness over the years, with a view to reinstating part of that debt.

The unfunded liability, which I understand is \$1.6 billion as of December 31, 1984, will not be fully paid out until the year 2006. I would suggest that an accelerated schedule of payments be devised to pay that debt off well prior to 2006.

In closing, I have only one bit of philosophy to offer. As everyone assembled here I am sure is aware, we all live in a political world, and the CNR pension plan, being a very large body of money, certainly has a great attraction for a varied bunch of groups of people in Canada. I would like to suggest that in the best interests of the employees the plan should be

[Translation]

Les programmes technologiques mis en place par CN sont tous rentables.

J'aimerais proposer que le CN verse un pourcentage de ce rendement sur les investissements dans les programmes technologiques au régime de pensions à utiliser comme prime d'encouragement à une retraite anticipée. C'est ce qu'a demandé et obtenu l'un des syndicats de cheminots, tandis que certains autres syndicats ont essayé cela sans y parvenir, d'autres enfin ne voyant même pas, par manque de prévoyance, l'utilité d'une telle mesure, ne l'ont même pas demandée.

Je fais partie du corps des gestionnaires, et vous savez que nous ne sommes pas représentés. Nous nous demandons si nous recevrons une indemnisation égale, par exemple, à celle que touchent les agents de bord licenciés à cause des innovations technologiques ou parce que les circonstances permettent de réduire les employés de l'administration.

Je propose que les cotisations des employés constituent à l'avenir 2.3 p. 100 du salaire et que la cotisation patronale soit augmentée d'autant, et que l'on envisage d'augmenter les pensions jusqu'à concurrence de 80 p. 100 du salaire. Je ne sais pas si cette proposition est réalisable ou non, mais j'aimerais qu'on l'examine pour voir si elle l'est.

La question pratique qui se pose, c'est de savoir d'où proviennent les fonds nécessaires à ces changements. Comme je l'ai dit, la cotisation salariale devrait être amenée à 2.3 p. 100 du salaire, la cotisation patronale égalant la cotisation salariale. Il conviendrait de remanier l'administration chargée de gérer le régime, et de nommer un spécialiste de gestion des valeurs mobilières pour faire fructifier au maximum les placements. Il conviendrait également de revoir de près la position des investissements à faible rendement qui font partie du régime depuis une période allant de 5 à 35 ans, en envisageant de s'en dessaisir, même à perte, pour réinvestir l'argent ainsi obtenu aux taux d'intérêt actuel.

Tous les intérêts et sommes tirés du régime de pensions doivent être réutilisés uniquement pour faire fructifier ce dernier. Nous devrions examiner les remises de dette actuarielle au cours des années, en vue de rétablir une partie de cette dette.

La dette non provisionnée, qui était de 1.6 milliard de dollars au 31 décembre 1984, ne sera pleinement remboursée qu'en l'an 2006. Je propose d'accélérer le rééchelonnement des paiements afin de rembourser cette dette bien avant l'an 2006.

Je voudrais simplement, en guise de conclusion, vous livrer certaines de mes réflexions. Vous savez tous, j'en suis sûr, que nous vivons dans un monde où tout est politisé, et le régime des pensions du CN, qui constitue une somme d'argent considérable, exerce certainement une grande attraction sur des groupes fort divers. Il serait de l'intérêt des employés, à mon avis, de

[Texte]

divorced from management by CN... to a totally neutral body and that decisions reached by this committee and by any other management group which ultimately becomes involved with the plan should be made solely on the basis of what is best for the plan.

• 1620

The Chairman: Thank you very much, Mr. Fraser. Are there any questions?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Sir, on page 6 of the brief we have, I see a figure that indicates the Canadian National pension fund is now worth in the vicinity of \$24 billion.

Mr. L. Fraser: I took that out of one of the news briefs that is published by CN. That figure is an error, as far as I know. It was a misprint.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Okay. Thank you.

The Chairman: Mr. Radford.

Mr. Radford: In your submission and in your verbal testimony, you make a fair number of references to changes in the management of the investments. I get the impression you feel they are not being managed well, that there may be inappropriate investments. Do you have any evidence of that or is it just because you do not know and there is a natural suspicion?

Mr. L. Fraser: When I attempted to obtain information, as to where the money actually was invested, I had a very difficult time coming up with information. In fact, I really did not get any information that I could call factual. I do know that several years ago, the plan invested quite heavily in the shares of a major oil company and this company was involved in development work in the oil industry. I cannot state one way or another whether this is a desirable investment; however, given the nature of the energy field today, I would, first of all, have to question the desirability of retaining that investment. Unfortunately, when I looked into the matter, I could not come up with the required information as to where the plan stood with that investment. I use that only as an example.

Mr. Radford: The point is, because of lack of information, you are naturally suspicious.

Mr. L. Fraser: That is correct.

Mr. Radford: Is that a way to phrase what you are saying?

Mr. L. Fraser: Right.

Mr. Radford: Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Fraser. I note that some 125 people have signed your submission and you list them as people who are actively interested in this problem. May I congratulate you for coming so far to be with us. I hope you will extend congratulations to the people who have helped you with this. We would like to express our thanks for the work you did in helping us solve this very difficult problem.

[Traduction]

faire administrer ce régime par un organisme qui n'aurait rien à voir avec la gestion du CN... un organisme parfaitement neutre, pour les décisions prises par ce comité et par tout autre groupe de gestion chargé d'administrer le régime n'ait en vue que l'intérêt du régime.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Fraser. Y a-t-il d'autres questions?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je lis, à la page 6 du mémoire que nous avons reçu, que la caisse de pensions du CN contient environ 24 milliards de dollars.

M. L. Fraser: C'est un chiffre que j'ai tiré d'un des communiqués de presse publié par le CN, mais je crois savoir que c'est une erreur, une coquille.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je vous remercie.

Le président: Monsieur Radford.

M. Radford: Vous avez parlé à plusieurs reprises, dans votre exposé et dans vos témoignages, de changements dans la gestion des placements, ce qui donne à penser qu'à votre avis cette gestion laisse à désirer, et qu'il y a eu de mauvais placements. Pouvez-vous nous apporter des faits à l'appui, ou s'agit-il de votre part d'une simple impression, d'un soupçon?

M. L. Fraser: Lorsque j'ai essayé d'obtenir des informations sur les placements qui ont été faits, je me suis heurté à une grande réticence, et l'on ne m'a guère donné d'information concrète. Je sais qu'il y a quelques années, la caisse a investi des fonds considérables dans les actions d'une grande société pétrolière qui s'était lancée dans l'exploration. Je ne sais si c'était vraiment un bon ou un mauvais placement, mais compte tenu de l'état actuel du secteur énergétique, je me demande s'il est bon de conserver ces placements. Mais lorsque j'ai cherché à obtenir des détails sur l'état de ce placement, on m'a opposé le mur du silence. Je ne donne ceci qu'à titre d'exemple.

M. Radford: Et ce manque d'information a éveillé vos soupçons.

M. L. Fraser: C'est exact.

Radford: Est-ce là une bonne interprétation de votre pensée?

M. L. Fraser: C'est tout à fait cela.

M. Radford: Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Fraser. Je constate que vous avez obtenu 125 signatures de personnes que vous dites activement intéressées à la question. Je vous remercie d'être venu de si loin, et j'espère que vous remercerez de notre part ceux qui vous ont ainsi aidé. Nous vous félicitons du travail que vous avez fait pour nous aider à résoudre cette question très épineuse.

[Text]

Mr. L. Fraser: Thank you, Mr. Chairman and members of the committee.

The Chairman: Could I now call on Mr. Ted Taylor.

Mr. Ted Taylor (Individual Presentation): Hon. members, pensioners and guests, I am an ex-agent, CN Rail, now a pensioner from Smithers, British Columbia.

There is a brief that I submitted to the subcommittee on behalf of the pensioners of the Smithers area.

Why are the CN employees not granted indexed pensions when other Crown corporations are afforded this type of protection? All members of Parliament, members of the legislature, have made certain that they have this type of protection; armed forces, teachers, nurses, civil servants and postal workers have indexed pensions. Why are railroaders not given similar protection when Canadian National is a Crown corporation or controlled by the federal government?

Many retired pensioners have 40 to 45 years of service in this occupation. They were away from home a great deal of the time and the work was very hazardous. Pensions afforded to retired railroaders have been greatly eroded through not having indexed features in the last few years.

• 1625

I am sure that if Canadian National Railways were to meet their obligations with the pension regulations and pay up their arrears then indexing could very nicely be arranged to all pensioners.

The Chairman: Thank you very much. Are there any questions?

Thank you, sir, for appearing before this committee to give us your thoughts on this very difficult matter.

Mr. Bert Warmerdam.

Mr. Bert Warmerdam (Individual Presentation): Mr. Chairman, members of the committee, I wrote this brief as an individual, as a presently employed CN employee and as a prospective pensioner. I wrote it because if I were to join the 47,000 CN former pensioners I would feel, although I would have no complaints myself, very embarrassed, rather guilty and ashamed if I were called upon to compare my pension with some of the former pensioners'.

I also wrote it because I am continually amazed that in spite of the sophisticated society in which we live we continually find ourselves facing such grotesque situations as the commission has to deal with.

It is my understanding that because of the commitment made by the Conservative government your subcommittee received a mandate to look into long-standing complaints about pensions for some 47,000 former CN Rail workers—the question before you appears to be whether or not CN is fulfilling its obligations to former workers—and to further

[Translation]

M. L. Fraser: Je vous remercie, monsieur le président, mesdames et messieurs.

Le président: J'aimerais maintenant donner la parole à M. Ted Taylor.

M. Ted Taylor (à titre privé): Mesdames et messieurs, retraités et invités, je suis ancien employé de CN Rail, maintenant retraité à Smithers, en Colombie-Britannique.

J'ai présenté un mémoire au Sous-comité au nom des retraités de la région de Smithers.

Pourquoi les employés du CN ne bénéficient-ils pas de pensions indexées au même titre que les employés d'autres sociétés de la Couronne? Tous les membres du Parlement fédéral ainsi que des Parlements provinciaux se sont assuré ce genre de protection; les Forces armées, les enseignants, les infirmières, les fonctionnaires et les employés des Postes reçoivent tous des pensions indexées. Pourquoi n'en est-il pas de même des cheminots, alors que le Canadien National est une société de la Couronne et relève du gouvernement fédéral?

Beaucoup de retraités totalisent 40 à 45 ans de service. Ils ont exercé un métier très souvent dangereux, qui nécessitait beaucoup d'absence de leur foyer. Faute d'indexation, les pensions versées aux cheminots retraités se sont amenuisées au cours des dernières années.

Je suis certain que si le CN devait faire face à ses obligations relatives aux pensions et verser les arriérés, l'indexation pourrait fort bien être accordée à tous les retraités.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Y a-t-il des questions?

Je vous remercie, monsieur, d'avoir bien voulu comparaître devant le Comité pour nous livrer vos réflexions sur cette question fort épineuse.

Monsieur Bert Warmerdam.

M. Bert Warmerdam (à titre privé): Monsieur le président, mesdames et messieurs, j'ai rédigé personnellement ce mémoire en tant qu'employé actuel du CN et futur retraité. Je l'ai écrit parce que si je devais rejoindre les 47,000 anciens retraités du CN, je me sentirais fort embarrassé, bien que je n'aie personnellement pas de quoi me plaindre, mais j'aurais honte de comparer ma pension avec celle que touchent certains retraités.

J'ai également préparé ce mémoire parce que je ne m'arrête pas de m'étonner que malgré l'évolution de notre société, on se trouve continuellement en présence de situations aussi ubuesques que celle à laquelle la Commission a à faire.

Je crois savoir qu'en raison de l'engagement pris par le gouvernement conservateur, le Sous-comité a pour mandat d'examiner des réclamations de longue date concernant les pensions d'environ 47,000 anciens employés de CN, la question étant de savoir si le CN s'acquitte ou non de ses obligations à l'égard de ses anciens employés, et d'essayer de trouver à cette question une solution juste et équitable.

[Texte]

look into this matter in order to come to a solution that is fair and equitable.

The purpose of this brief is to identify and marshal for your consideration some of the major forces which have led to the complaints and the urgent need for a fair and equitable solution.

First, one must understand Mr. Maurice LeClair's position as President of CN to invoke government direction in order for CN to allocate the millions of dollars needed to satisfy the criticism. President LeClair's words may be all the more significant if your subcommittee considers the allegations raised by Mr. Earl White as President of CREPA in a brief submitted to the Standing Senate Committee on Transport and Communications and the House of Commons Standing Committee on Transport as well as those contained in subsequent reports.

The foregoing notwithstanding, perhaps the greatest single cause beleaguering fair and equitable pensions has been a period of high wage settlements with the attendant inflationary trend. No doubt, considering this most insidious and distorting factor, it may well be that unless a stabilizing measure is introduced it will continue to defy fair and equitable treatment of former workers.

To illustrate the importance of this point I introduce as part of this brief the enclosed excerpts of an address of Mr. Ross Walker, Vice-President of CN, together with my criticism thereof. From it your subcommittee may also conclude that Mr. Walker's opinion that:

Everybody has learned how to cope with an inflationary environment. It was something that everybody understood. They know how the game worked.

cries out for a compensating factor so this may also apply to the 47,000 former CN workers in coming to a belated fair and equitable solution.

As part of the submission I enclose the excerpts as reprinted in the CN publication *Extra West*. From this, I wrote some comments to Mr. Walker. As far as this subcommittee is concerned only one applies here and I would like to repeat it. It was your comments on inflation that really drew my attention to this topic. I quote:

We were not terribly unhappy when we had it back in 1981. Everybody had learned how to cope with an inflationary environment. It was something that everybody understood. They knew how the game worked. It is these comments on inflation that I want to pass on to our negotiating committee so that they also, and belatedly, may understand how the game worked with respect to the five-year rule and subsequent pensions.

Thank you, Mr. Chairman.

[Traduction]

En vous présentant ce mémoire, je voulais exposer pour vous certaines des grandes causes qui ont déterminé les plaintes et rendu urgente une solution juste et équitable.

Il importe tout d'abord de comprendre la position de M. Maurice LeClair, président de CN, qui demande les directives du gouvernement pour que le CN puisse décider de l'utilisation de millions de dollars nécessaires pour apaiser les critiques. Les paroles de M. LeClair auront encore plus de poids si le Sous-comité étudie les allégations avancées par M. Earl White, président de la CREPA (*Canadian Railways Employees Pension Association*), dans un mémoire présenté au Comité permanent du Sénat sur les transports et les communications et au Comité permanent des transports de la Chambre des communes, ainsi que celles contenues dans de rapports ultérieurs.

Nonobstant ce qui précède, il y a eu un facteur qui, plus que tous les autres, a compromis l'équité des pensions, à savoir une période de salaires élevés où l'inflation sévissait. Ce facteur a incidemment faussé la valeur des pensions, et il est fort possible que si une mesure de stabilisation n'est pas prise, il continuera à jouer contre tout traitement juste et équitable des anciens employés.

A titre d'illustration, j'ai fait figurer dans le mémoire des extraits d'un discours de M. Ross Walker, vice-président du CN accompagné de mes commentaires et critiques. Le Sous-comité pourra également en conclure que l'opinion de M. Walker, d'après laquelle:

Tous ont appris à vivre dans une situation d'inflation, c'est une chose que tout le monde devait comprendre. On connaît la règle du jeu.

Cette opinion donc fait ressortir la nécessité d'un facteur compensatoire afin que ceci s'applique également aux 47,000 anciens travailleurs du CN, qui, après tant de temps, sont en droit d'attendre une solution juste et équitable.

J'ai fait figurer en annexe de mon mémoire les extraits de la publication du CN intitulée *Extra West*, j'ai envoyé à M. Walker certaines observations là-dessus, dont l'une pourrait intéresser le Sous-comité et que je voudrais donc citer. C'est ce que vous avez dit à propos de l'inflation qui a en fait attiré mon attention sur la question, et je cite vos propos:

Lorsqu'elle est revenue en 1981, nous n'avons pas été vraiment chagrinés. Tout le monde avait appris à se tirer d'affaire en période d'inflation, et c'était quelque chose que tout le monde comprenait bien. Tout le monde savait comment les choses se passaient. Ce sont ces propos au sujet de l'inflation que je tiens à communiquer à notre comité négociateur afin qu'il puisse également, quoique tardivement, comprendre ce qu'il en était vraiment de cette règle des cinq ans et de son incidence sur les pensions.

Je vous remercie, monsieur le président.

[Text]

• 1630

The Chairman: Thank you, Mr. Warmerdam. You are also from Smithers, as the previous witness was.

Are there any questions?

I want to thank you, sir, for your submission. We will certainly add it to the ones we consider when we reach our final report. Thank you very much for attending our committee.

The International Brotherhood of Electrical Workers, Mr. Roland Boone.

Mr. Roland Boone (Business Manager, Local 1574, International Brotherhood of Electrical Workers): Mr. Chairman and members, we represent approximately 400 employees of NorthwesTel Incorporated. NorthwesTel is a telephone company in the Mackenzie District of the Northwest Territories, the Yukon Territory, and a small piece of British Columbia.

The Chairman: Is NorthwesTel owned by the CNR?

Mr. Boone: Yes, it is; it is a wholly owned subsidiary of CN.

Mr. Chairman, I appear here on the spur of the moment. Mr. Bill Hodson from Dawson Creek was to present both our submission on behalf of Local 1574 and a submission of his own, but because of an illness in his family he is unable to attend. With your permission I would like to kind of kill two birds with one stone and present his personal views first, and then the views of our local.

The Chairman: Certainly.

Mr. Boone: He has prepared a submission, which I believe is before you, dated October 15, 1985.

In this submission you will detect a note of bitterness on Mr. Hodson's part; and I must stress that this is his submission. Mr. Hodson is an older employee who is due to retire very shortly. He is being forced into retirement due to a medical condition. He has been pushing the pension issue for quite a number of years and feels he is batting his head against a brick wall. So keeping that in mind, I will read his submission as he has written it.

Members of the Parliamentary Subcommittee on CNR Pensions, from the previous submissions of IBEW, as well as those personally, our requirements should be well known. But to recap, they are:

1. 2.5% pension and lowering of entitlement.
2. Inflation protection.
3. Full survivor benefits.
4. Portability of both the employee's and employer's contribution.
5. Pension based on best two years.
6. Complete separation from CPP and OAS.

[Translation]

Le président: Merci, monsieur Warmerdam. Vous êtes également de *Smithers*, comme le témoin précédent.

Y a-t-il des questions?

Je vous remercie, monsieur, de nous avoir présenté ce mémoire. Nous allons l'ajouter à ceux dont nous allons tenir compte lorsque nous rédigerons notre rapport. Merci de l'avoir déposé devant le Comité.

La Fraternité internationale des électriciens, M. Roland Boone.

M. Roland Boone (directeur commercial, section 1574, Fraternité internationale des électriciens): Monsieur le président, mesdames et messieurs, nous représentons environ 400 employés de la *NorthwesTel Incorporated*. La *NorthwesTel* est une compagnie de téléphone du district de Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest, le territoire du Yukon et également une petite partie de la Colombie-Britannique.

Le président: Est-ce que cette compagnie appartient au CN?

M. Boone: Oui, c'est une filiale à 100 p. 100 du CN.

Monsieur le président, je suis venu déposer à la dernière minute, car M. Bill Hodson de *Dawson Creek* était censé venir vous présenter à la fois son mémoire et celui de notre section, mais un des membres de sa famille étant malade, il n'a pas pu venir, je vous demanderai donc d'avoir la gentillesse de me permettre de faire d'une pierre deux coups et de présenter son mémoire pour commencer et le nôtre pour suivre.

Le président: Je vous en prie.

M. Boone: Il a présenté un mémoire à votre intention, que vous avez reçu, je crois, en date du 15 octobre 1985.

Dans ce mémoire, vous noterez une certaine amertume de la part de M. Hodson, et je dois insister sur le fait que c'est son mémoire que je vous lis. M. Hodson est un employé de longue date qui doit très bientôt prendre sa retraite. On le contraint à le faire pour des raisons médicales. Cela fait plusieurs années déjà qu'il milite en faveur de nos pensions, et il a le sentiment de se heurter à un mur. Ne l'oubliez donc pas lorsque vous entendrez le texte que je vais vous lire.

Messieurs les membres du Sous-comité sur le régime des pensions du CN, vous savez sans doute déjà fort bien ce que nous voulons, ayant entendu les mémoires de la Fraternité internationale des électriciens et d'autres opinions personnelles, mais en résumé nous voulons ceci:

1. 2.5 p. 100 de pension et une diminution des qualifications.
2. Une protection contre l'inflation.
3. Des prestations intégrales pour les conjoints survivants.
4. La transférabilité des cotisations de l'employé comme de l'employeur.
5. Une pension calculée sur la moyenne des deux meilleures années.
6. Une séparation complète du RPC et de la SV.

[Texte]

It is our opinion that very little will be accomplished in the way of pension improvements until the plan is taken away from the railway and put in the hands of independent trustees. This would cure the manipulation, the company debt, and the propaganda emanating from the company while the fund becomes larger and larger.

Dr. Noel Hall, in his report of 1976, recommended an independent trustee, but of course it was never acted on. Probably the story of your inquiry will be similar. You are already behind schedule, and it will probably take several additional months to compile, decide, and submit your report. Another year will roll by while it is being studied and lobbied against by the two rail companies, and finally like the Hall report will just kind of fade away, another monument to the democratic process and the Canadian travel industry.

Ten years from now I expect another group of people, much like us, will be engaged in similar pursuits. The pension fund will be worth \$13 billion or so, but the actuarial projections supplied by CNR—the parameters will not be defined—will claim it is all required for future pensions, nothing being available for pension improvements. The CNR complains that it costs them \$500,000 a year to administer the fund. Why did they not applaud Mr. Hall's trusteeship suggestion? An independent trustee would immediately bring into glaring attention the \$1.5 billion the company owes the plan as it would affect their management fee and leave no stone unturned until it was paid. The deficiency is also the reason the fund pays the ridiculous 4% interest as the higher interest rates would rapidly escalate the deficit.

• 1635

The older employees do not want to retire as they are afraid of what inflation would do to their pension incomes, especially northern people where northern allowances are not allowed as pensionable earnings. Upon retirement, CNR people either have to move south, away from family and friends, or live in the high-cost north on southern pensions. It is part of our great northern vision, I suppose. Our younger employees just wish to get away from the CNR plan. One pointed out to me that, if he were paid his contributions plus the company's share, it would be \$240 per month to invest elsewhere. Indeed, with the strip bonds selling for \$120 per \$1,000, he would be able to buy \$2,000 worth per month, \$24,000 per year or \$480,000 in 20 years, so who needs the plan when you have the choices of youth?

Perhaps it is time to dismantle the plan, divide it up and let the chips fall where they may. Some will make wise invest-

[Traduction]

A notre avis, les pensions ne seront guère améliorées tant qu'elles seront confiées à la compagnie et qu'elles ne seront pas mises entre les mains de fiduciaires indépendants. En effet, c'est seulement de cette façon qu'il sera possible de porter remède aux manigances, aux problèmes dus à l'endettement de la compagnie et à toute la propagande abusive faite par celle-ci, et c'est de cette façon également que le fonds de pension pourra s'enrichir.

Dans son rapport de 1976, M. Noel Hall recommandait la nomination d'un fiduciaire indépendant, mais cette recommandation n'a évidemment reçu aucune suite. Peut-être en ira-t-il de même pour votre propre enquête. Vous avez déjà pris du retard, et il faudra sans doute plusieurs mois encore pour que vous puissiez compiler vos renseignements, décider et soumettre votre rapport. Une année encore se passera en études, en pressions effectuées par les deux compagnies de chemins de fer, et en fin de compte, à l'instar du rapport Hall, le vôtre finira par être oublié, rangé aux oubliettes des grands monuments du processus démocratique et de l'industrie canadienne du transport.

J'imagine que dans 10 ans, un autre groupe de gens comme nous prendra les mêmes initiatives que nous. Le fonds de pension vaudra alors 13 milliards de dollars environ, mais les projections comptables fournies par le CN—dont les paramètres ne seront pas définis—prétendront que l'intégralité du fonds devra servir à payer les pensions de demain et qu'il ne restera rien pour améliorer les pensions du jour. Le CN se plaint qu'il lui en coûte 500,000\$ par an pour administrer le fonds. Pourquoi n'a-t-il donc pas applaudi à la suggestion de M. Hall qui préconisait de nommer un fiduciaire? Un fiduciaire indépendant mettrait immédiatement en lumière le milliard et demi de dollars que la compagnie doit au régime étant donné que cela toucherait directement ses honoraires, et il n'aurait de cesse que cette somme soit versée. Cette carence explique également pourquoi le fonds de pension paie le taux d'intérêt ridicule de 4 p. 100, étant donné que des taux plus élevés viendraient encore aggraver le déficit.

Les employés anciens ne veulent pas prendre leur retraite, craignant que l'inflation ne gruge leur pension, et surtout les gens du Nord, étant donné que les indemnités qui leur sont versées ne font pas partie des gains ouvrant droit à pension. À la retraite, les gens du CN doivent soit déménager dans le Sud, quittant famille et amis, soit vivre à grands frais dans le Nord en ne touchant qu'une pension calculée pour le Sud. Cela fait partie, j'imagine, de notre merveilleuse perspective du Grand-Nord. Nos employés plus jeunes ne veulent qu'une chose, c'est de pouvoir sortir du régime de pension du CN. L'un d'entre eux me signalait que s'il recevait sa cotisation plus celle de l'employeur, il aurait 240\$ par mois à investir ailleurs. Et de fait, des obligations préférentielles se vendant 120\$ par tranche de 1,000\$, il pourrait ainsi acheter pour 2,000\$ par mois, 24,000\$ par an ou 480,000\$ en 20 ans. Aussi à quoi bon un régime de pension lorsqu'on est jeune?

Peut-être est-il temps de démanteler le régime de pension, de le diviser et de laisser les cartes tomber où elles tomberont.

[Text]

ments and others will end up on the GIS. There is nothing new about that, either.

Mr. LeClair went to great lengths to justify the plan in a recent article in the CNR paper *Keeping Track*, but concluded by stating "The CN pension along with CPP and Old Age Security make up an acceptable retirement package". With that statement, he is suggesting the CN pension plan was never expected to be a comprehensive retirement plan. That is wrong, wrong, wrong. When the CN plan was put in about 1959, CPP was never heard of. This is how in recent years the CNR has tried to hide behind CPP, etc., and so again limited legitimate demands and criticisms of their plan. They also deliberately confuse employees and pensioners alike with euphemistic terms like "unfunded liability", "actuarial obligations", "MMPE", etc. These are understandable by nearly all if written in simple language, but they do not want them understood.

In one recent case, a microwave technician suffered a heart attack and it looked as if he may have to take disability retirement. After 30.5 years and on a salary of \$40,000 for the last three years, his disability pension would have been \$1,228 per month or less than 50% of his present wages, with no raises in sight. What he might get from CPP has no bearing on the case as there is no guarantee they would agree with the medical assessment. This employee would have a higher pension except that the \$90 per week that he receives is taxed but not pensionable, according to an arbitrary ruling by the Pension Board. That reduces pensionable earnings by \$360 per month, and if you do not like it, you can complain to a parliament committee about it.

It is signed by William Hodson. As I said, Mr. Hodson is very bitter, but he is being forced into a pension and he is afraid for his security. He does not know where he will be 10 years from now in actual protection under the pension plan.

Now perhaps I could read our submission on behalf of Local 1574. Local Union 1574 of the International Brotherhood of Electrical Workers is a certified bargaining agent for about 400 employees of NorthwesTel Incorporated. NorthwesTel operates the telephone system in the Yukon Territory, western Northwest Territories and part of northern British Columbia and is a wholly owned subsidiary of Canadian National Railways. Employees of NorthwesTel are therefore included in the Canadian National Railways pension plan.

Members of Local 1574 have several concerns regarding the pension plan, some of which are unique to our bargaining unit and some of which we share with other CN employees. The following are some of our concerns and suggestions for improvements to the pension plan.

[Translation]

Certains investiront avec sagesse, d'autres se retrouveront avec le seul SRG. Cela non plus, ce n'est pas nouveau.

M. LeClair a tenté abondamment de justifier le régime dans un article paru dernièrement dans le bulletin du CN intitulé *Sur la bonne voie*, mais il concluait en déclarant ceci: «La pension du CN ajoutée au RPC et à la Sécurité de la vieillesse totalise un revenu à la retraite acceptable». Il soutient donc par là que le Régime de pension du CN n'a jamais voulu être un régime de retraite globale. Rien n'est plus faux. Lorsque le régime de pension a été mis en place vers 1959, le RPC n'existait pas. Mais c'est de cette façon que depuis quelques années le CN tente de se dissimuler derrière le Régime de pension du Canada, et a tenté encore une fois de répondre aux revendications légitimes et aux critiques à l'endroit du régime. Le CN trompe également de propos délibéré ses employés et ses pensionnés en utilisant des euphémismes comme «engagement non capitalisé», «obligations comptables», «RPCT», et ainsi de suite. Voilà autant de termes parfaitement compréhensibles lorsqu'ils sont exprimés dans une langue courante, mais le CN ne veut pas qu'ils soient compris.

Dans un dossier très récent, un technicien en ondes micro-métriques, ayant subi une crise cardiaque, aurait dû semble-t-il prendre sa retraite pour cause d'invalidité. Après 30.5 années, ayant gagné 40,000\$ pendant les trois dernières années, sa pension d'invalidité aurait été de 1,228\$ par mois, soit moins de la moitié de son salaire de l'époque, sans aucune augmentation à envisager. Ce qu'il pourrait tirer du RPC n'a rien à voir en l'occurrence, étant donné que les autorités pourraient fort bien ne pas accepter les conclusions de son dossier médical. L'employé en question aurait touché une pension plus élevée si ce n'est que les 90\$ par semaine qu'il touche sont imposés, mais n'ouvrent pas droit à pension, selon une décision arbitraire de la Commission des pensions. Ainsi, ses gains ouvrant droit à pension ne sont plus que de 360\$ par mois, et si cela ne vous plaît pas, vous pouvez toujours aller vous plaindre à vos députés.

Ce mémoire est de la plume de William Hodson. Comme je l'ai dit, M. Hodson est très amer, mais on le contraint à prendre sa retraite et il a peur pour son avenir. Il ne sait pas ce qu'il touchera dans 10 ans, il ignore si son régime de pension lui donnera la protection nécessaire.

Je vais maintenant vous lire le mémoire de la section 1574. La Section syndicale 1574 de la Fraternité internationale des électriciens est l'agent négociateur accrédité d'environ 400 employés de la *NorthwesTel Incorporated*. La *Northwestel* est la compagnie de téléphone du territoire du Yukon, de l'ouest des Territoires du Nord-Ouest et d'une partie de la Colombie-Britannique. Cette compagnie est une filiale à 100 p. 100 des chemins de fer du Canadien National. Les employés de la *Northwestel* sont donc couverts par le Régime de pension du CN.

Les membres de la Section 1574 s'inquiètent à plusieurs titres de leur régime de pension, et certaines de leurs préoccupations sont propres à notre unité de négociations; d'autres sont les mêmes que celles de nos confrères du CN. Voici maintenant les problèmes qui se posent à nous et ce que nous proposons pour améliorer notre régime de pension.

[Texte]

Retirement age and rate of compensation: Of major concern to our members is the desire to be able to retire while still in good health and with financial security. It seems certain that the maximum retirement age of 65 will be successfully challenged under the Charter of Rights, and with this we have no quarrel. We propose, however, that if there is to be no maximum retirement age, there should be no minimum age, either. We propose that retirement should be based solely on length of service and we suggest that CN employees be allowed to retire after 25 years of service, regardless of age.

The minimum retirement age at present is 55 years. Many CN employees are reluctant to retire at too early an age because of the very genuine fear that within a few years of retirement inflation will greatly reduce the real value of the pension. We suspect there are presently many CN pensioners now subsisting below the poverty level. We propose therefore that pension credits be accrued at the rate of 2.5% for each year of service, that upon retirement the pension be a percentage of the current rate of pay for the last position worked. As the current rate increases, so would the pension. As technology advances at an ever increasing rate, great pressure is put on workers to keep up with the changes. This causes particular stress to the older employees and we submit that it is to the advantage of both the employer and the employee to make retirement at a lower age both feasible and desirable.

• 1640

Military service credit. Many of our members have served our country in the military. At present, no credit is given in the computation of pension credits. It is our understanding that persons in the federal civil service can transfer into the CN plan and have their time counted as service time. We propose that Armed Forces personnel transferring into the plan be given credit for their service time as well.

Survivor benefits. If it is true that two can live as cheaply as one, then it must follow that it is as expensive for one to live as for two. We feel that it is cruel and unfair to reduce the income of a surviving spouse. We propose therefore that the surviving spouse receive a full pension for his or her remaining years.

Northern benefits. Mr. Chairman, I believe on this point we are unique; we are the only bargaining unit covered by northern benefits. Employees of NorthwesTel receive certain northern benefits which are designed to partly offset the higher cost of living in the north. Some of these allowances are included as taxable income on the T4 slip and some of these are non-taxable. Local 1574 has in the past applied to the CN Pension Board officers to allow NorthwesTel employees to pay

[Traduction]

Âge de la retraite et échelle des prestations: nos membres ont avant toute autre chose le désir de pouvoir prendre leur retraite en bonne santé et avec une sécurité financière adéquate. Il semble évident que l'âge maximum de la retraite qui est de 65 ans sera attaqué avec succès devant les tribunaux en vertu de la Charte des droits; cela ne nous inquiète pas. En revanche, s'il n'y a plus d'âge maximum pour prendre sa retraite, nous proposons également qu'il n'y ait pas non plus d'âge minimum. Nous proposons que la retraite soit calculée exclusivement en fonction du nombre d'années de service, et nous proposons que les employés du CN puissent prendre leur retraite après 25 ans de service, quel que soit leur âge.

A l'heure actuelle, l'âge minimum pour prendre sa retraite est de 55 ans. Nombreux sont les employés du CN qui répugnent à prendre leur retraite trop tôt, craignant pour de bonnes raisons que, après quelques années, l'inflation restreigne progressivement la valeur réelle de leur pension. Nous craignons qu'à l'heure actuelle bon nombre d'employés du CN à la retraite vivent en-deça du seuil de la pauvreté. Nous proposons par conséquent que les crédits de pension s'accumulent à raison de 2.5 p. 100 par année de service, et que la pension calculée à la retraite soit le pourcentage équivalent de la rémunération au taux payé pour les dernières fonctions assumées. La pension augmenterait proportionnellement aux augmentations salariales. La technologie progressant à un rythme de plus en plus rapide, les travailleurs sont de plus en plus sollicités pour qu'ils s'adaptent à ces changements. Les employés plus âgés se trouvent donc particulièrement stressés, et nous soutenons qu'il serait profitable à l'employeur comme à l'employé que la retraite puisse se prendre plus tôt à la satisfaction des deux.

Crédit pour service militaire. De nombreux membres ont servi dans les Forces armées de notre pays. A l'heure actuelle, la durée du service militaire n'entre pas en ligne de compte dans le calcul des crédits de pensions. Nous croyons savoir que les fonctionnaires fédéraux peuvent adhérer au régime de pensions du CN et voir leurs années de service entrer en ligne de compte pour le calcul de leur pension. Nous proposons que les membres des Forces armées qui adhèrent au régime reçoivent également en crédit leurs années de service.

Prestations versées au conjoint survivant. S'il est vrai que deux personnes peuvent vivre à aussi bon compte qu'une seule, il doit être tout aussi vrai qu'il en coûte aussi cher pour une personne que pour deux. Selon nous, il est cruel et injuste à la fois de réduire le revenu d'un conjoint survivant. Nous proposons par conséquent que le conjoint survivant puisse recevoir la pension à 100 p. 100 jusqu'à sa mort.

Prestations pour le Nord. Monsieur le président, à ce titre notre situation est, je crois, unique en son genre, car nous sommes la seule unité de négociations bénéficiant de ces prestations. Les employés de la NorthwesTel reçoivent certaines prestations, qui ont pour but de compenser en partie le coût de la vie plus élevée dans le Nord. Certaines de ces indemnités font partie du revenu imposable selon le bordereau T-4, mais certaines ne sont pas imposables. La section 1574 a

[Text]

contributions on the northern benefits, but we have been refused. The cost of living in the north is equally high for both pensioners and current employees. In order to reduce the adverse effects to our pensioners, we propose that employees of NorthwesTel be allowed to pay contributions based on the entire compensation package, which includes the basic wage, northern living differential and accommodation allowance.

Funding. Local 1574 is cognizant of the fact that the changes which we are proposing will be expensive. We are also very concerned that the pension plan is not being properly funded by the employer. It is our understanding that there is a large debt, termed unfunded liability, owed to the fund by Canadian National Railways and that CN has been given until the year 2023 to pay off this debt. Our pensioners are the losers. We propose that the federal government lend CN the money to pay off this debt at an appropriate rate of interest and direct that the pension plan be fully funded immediately.

It is also our understanding that CN does not contribute to the plan, as deductions are made from the wages of the employees, but rather contributes only when the employee retires. We propose that CN be required through legislation to match the employee contributions to the plan at the time they are deducted through the payroll.

There is a great deal of suspicion among the employees as to the manner in which investments are made from the pension fund. It is commonly rumoured, for example, that money has been taken from the fund to finance such projects as the CN Tower at a very low rate of interest. If this is the case, our pensioners, present and future, are again the losers. If these allegations are true, we propose that legislation be introduced which will prevent such abuses in the future. We propose that an independent investment broker be retained to review all investments from the fund in order to ensure the best possible rate of return on investments. We suggest that if our proposed changes to the funding of the plan are implemented, there is a good possibility that our proposed changes to pension benefits can be implemented without an additional drain on the fund. If, however, there is a necessity for additional funding, we propose that the costs be covered through additional contributions to be shared equally by the employer and employees.

Accountability. Some of the employee mistrust and suspicion is surely due to a lack of knowledge of the Canadian Railways Pension Plan. There is a booklet available which explains the benefits, but that is as far as it goes. We propose that a more comprehensive booklet be prepared and furnished to all existing employees and new employees at the time of hiring, which will explain not only the pension benefits but also the structure, administration and investment policies of the fund. We also propose that the annual pension fund statement

[Translation]

déjà demandé à la Commission des pensions du CN de permettre aux employés de la NorthwesTel de cotiser à la caisse des prestations pour le Nord, mais cette demande a été refusée. Le coût de la vie dans le Nord est tout aussi élevé pour un pensionné que pour un employé qui travaille. Afin d'atténuer l'inconvénient pour nos pensionnés, nous proposons que les employés de la NorthwesTel puissent payer des primes calculées sur le total de leur rémunération, c'est-à-dire le salaire de base, l'indemnité de coût de la vie dans le Nord et l'indemnité de logement.

Financement. La section 1574 sait parfaitement bien que les changements que nous proposons vont coûter cher. Nous craignons également beaucoup que le régime de pensions de soit pas suffisamment financé par l'employeur. Nous croyons savoir que le CN doit énormément au fonds de pensions, que cette dette a été baptisée engagement non capitalisé, et que le CN a reçu l'autorisation d'attendre jusqu'à l'an 2023 pour apurer cette dette. Nos pensionnés se retrouvent perdants. Nous proposons que le gouvernement fédéral prête au CN l'argent nécessaire pour apurer sa dette moyennant un taux d'intérêt adéquat et lui ordonne de financer immédiatement son régime de pensions.

Nous croyons également savoir que le CN ne verse rien à la caisse des pensions, étant donné que les déductions sont faites à la source, se limitant à verser ce qu'il faut lorsque l'employé prend sa retraite. Nous proposons que le CN soit dans l'obligation, de par la loi, de verser au fonds de pension une cotisation égale à celle de l'employé au moment où s'effectue chaque précompte.

Les employés doutent également beaucoup de la qualité des investissements effectués à même le fonds de pension. Ainsi, la rumeur veut que le fonds de pension ait servi à financer certains projets comme la Tour du CN à un taux d'intérêt minime. Si c'est vrai, nos pensionnés actuels et futurs sont encore une fois les perdants. Si ces allégations sont fondées, nous proposons l'adoption d'une loi interdisant tout abus de ce genre. Nous proposons de retenir les services d'un courtier en valeurs indépendant, qui étudierait le portefeuille d'investissements du fonds et qui vérifierait si ces investissements produisent les meilleurs intérêts possibles. Si les changements que nous proposons d'apporter au financement du régime sont retenus, il est, selon nous, fort possible qu'ils puissent être mis en pratique sans que le fonds proprement dit soit sollicité. Si toutefois un financement supplémentaire s'impose, nous proposons que le coût en soit assuré par des cotisations supplémentaires à partager également entre l'employeur et l'employé.

Responsabilité. Une partie des doutes et des soupçons des employés est certainement attribuable à une méconnaissance du régime de pensions des chemins de fer canadiens. Une petite brochure explique bien les prestations, mais sans plus. Nous proposons qu'une brochure plus détaillée soit produite et distribuée à tous les employés, à tous les nouveaux employés au moment où ils sont recrutés, une brochure qui expliquerait non seulement les prestations en matière de pensions mais également la structure, l'administration et les politiques d'investissements du fonds. Nous proposons aussi que le bilan annuel du

[Texte]

contain a list of all investments from the fund and the rate of return on these investments.

I understand that today a number of submissions have been made suggesting that the fund should be entirely separate from the administration of CN and we would fully support that view as well.

In closing, I would like to stress the one item which is unique to our bargaining unit; that is, the northern benefits situation. The only way we are able to afford to live in the north is through these northern benefits we are paid. To retire and have a decent standard of living, we should be allowed to have our pensions based on these allowances as well. We have been refused point-blank to do this thing.

• 1645

Mr. Cochrane: From the information I have, the first paragraph is not true. It did apply at one time to the 1935 plan, or to people who were involved in plans previous to this. Also, it is my understanding that none of the investments that are available from the pensioners are invested in CN-owned operations or projects. That is just the information we have been given so far. I assume it to be fairly accurate.

Mr. Boone: I see. I accept that. As I pointed out in the brief, the problem is that we are not told where the money is invested.

Mr. Cochrane: No. You have made sure that you have couched your words very carefully. You made that reference to the fact that you are not sure, but that is what you had heard. None of your extra benefit as a result of working in the north is pensionable?

Mr. Boone: No, although some of it is taxable. For example, in Whitehorse we receive an allowance of \$60 a week which is called a "northern living differential". It is taxable. We also receive a \$90 per week accommodation allowance, which is not taxable. But we are not allowed to pay pension contributions on either.

Mr. Cochrane: Presumably because they are allowances to offset the extra living expenses associated with those locations.

Mr. Boone: That is right; but as we point out, it costs as much for a pensioner to live up there as it does an employee.

The Chairman: What about the Canadian Pension Plan? Does it acknowledge that higher cost?

Mr. Boone: No, it does not.

The Chairman: It does not either.

Mr. Boone: No. There is what I believe is called a yearly maximum pensionable earning, and the allowance is above that.

Mr. Benjamin: In your bargaining with the company, have you tried to get them to change that wording from "allowance" and to put it as part of the total wage package instead of its being an allowance, even though it may be

[Traduction]

fonds de pensions détaille la liste de tous les investissements effectués à même le fonds et le taux de rendement de ces investissements.

Je sais que vous avez entendu aujourd'hui bon nombre de mémoires préconisant de soustraire entièrement le fonds à l'administration du CN, et nous souscrivons aussi pleinement à cette proposition.

Pour terminer, j'aimerais souligner la seule caractéristique propre à notre unité de négociations, c'est-à-dire la question des prestations pour le Nord. Ce sont ces prestations et indemnités qui, seules, nous permettent de vivre dans le Nord. Pour pouvoir prendre notre retraite tout en gardant un niveau de vie décent, nous devrions avoir une pension calculée également en fonction de ces indemnités. Mais cela, on nous l'a catégoriquement refusé.

M. Cochrane: D'après ce que je sais, ce premier paragraphe n'est pas vrai. Cela s'est appliqué à un moment donné au régime de 1935, ou aux gens qui adhéraient au régime avant cela. Je crois également savoir qu'aucun des investissements du fonds de pension n'est allé à des projets ou des activités du CN. Cela, c'est ce qu'on m'a dit, et j'imagine que c'est relativement exact.

M. Boone: Je vois et je le concède. Comme je le signalais dans le mémoire, le problème tient au fait qu'on ne nous dit pas dans quoi notre argent est investi.

M. Cochrane: En effet. Vous avez bien veillé à vous exprimer d'une façon très prudente. Vous avez précisé que vous n'en étiez pas sûr, mais que c'est ce que vous aviez entendu. Ainsi donc, ces indemnités qui vous sont versées parce que vous travaillez dans le Nord n'ouvrent pas droit à pension?

M. Boone: Non, même si certaines sont imposables. Ainsi, à Whitehorse, nous recevons une indemnité de 60\$ par semaine, qui est baptisée «rattrapage du coût de la vie dans le Nord», mais cette indemnité est imposable. Nous recevons également 80\$ par semaine d'indemnité de logement, mais celle-là n'est pas imposable. Toutefois, nous ne pouvons pas cotiser au fonds de pension en fonction de ces indemnités supplémentaires.

M. Cochrane: J'imagine que c'est parce qu'il s'agit d'indemnités de rattrapage pour compenser la cherté de la vie là-bas.

M. Boone: C'est exact, mais comme nous le signalons, la vie est aussi chère pour un pensionné que pour un employé.

Le président: Et le régime de pension du Canada? Tient-il compte de la chose?

M. Boone: Non.

Le président: Non plus.

M. Boone: Non. Il y a ce qui s'appelle, je crois, les gains annuels maximum ouvrant droit à pension, et l'indemnité dépasse ce total.

M. Benjamin: Lorsque vous négociez avec la compagnie, essayez-vous de leur faire changer de terminologie, d'abandonner le mot «indemnité» pour en faire une partie de la masse salariale, quitte à mentionner la chose sur le relevé accompa-

[Text]

itemized in the total wage package? Then it would be eligible for the deductions for pension, would it not? Have you tried to get that change with the company?

Mr. Boone: No, we have not. In fact, we have tried to keep it separate; and the reason for that is the taxation. If we called the accommodation allowance, for example, wages, it would immediately be taxable. At present it is not. Whatever it is called, it appears on our pay cheques in the same income.

Mr. Cochrane: I guess from the point of view of if I had a car allowance to go from point A to point B, I would not expect to make contributions on my allowance.

Mr. Boone: A car allowance is a perk. I do not think our northern living differential or accommodation allowance can be considered a perk. We need that to live up there. We are in a very high-cost area of Canada.

Mr. Cochrane: Many people need their cars to do their jobs.

Mr. Boone: That could be true.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. Boone, would you care to comment on what the pensioners have told us this afternoon and this morning, that they have been left out in the cold because the unions have not seen fit to negotiate for the pensioners, or that the pension is the last thing on the list for the already retired people?

Mr. Boone: I do not know if I can add very much to that. We are a new bargaining unit. IBEW has only represented employees of Northwestel for three years and we have just completed our second set of negotiations. We have tried to break our unit out of the CN plan and we have been told point-blank by the company that we cannot do that. In fact, they would not even talk about it in negotiations.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): How many pensioners would you have now?

Mr. Boone: You could probably count them on all your fingers.

The Chairman: Mr. Boone, it seems to me you have again emphasized the thread that has been running through many, many of these submissions. That is that a large part of the mistrust and suspicion is due to lack of knowledge. In that sense it appears that CN is the author of its own misfortune. It has been most reluctant, according to the witnesses we have heard, to give out the information which is essential for the pensioners fully to understand how their pensions and pension fund have been operated. Your brief again underlines that fact. I suspect if that information were more forthcoming, and had been in the past, to a large extent many of the things we have heard this afternoon we would not have heard. I think it is due to this lack of information that people get ideas that perhaps are not absolutely correct about the way the funds are handled.

[Translation]

gnant votre chèque? À ce moment là, vous pourriez proportionnellement cotiser au fonds de pension, n'est-ce pas? Avez-vous essayé d'obtenir cela?

M. Boone: Non. En fait, nous avons plutôt essayé de garder les deux bien distincts, et cela pour des raisons fiscales. Si notre indemnité de logement venait à être assimilée à un salaire, elle serait immédiatement imposable, ce qui n'est pas le cas maintenant. Mais quel que soit le nom qu'on lui donne, elle figure sur notre chèque de paye en même temps que notre salaire.

M. Cochrane: C'est un peu comme si j'avais une indemnité de voiture pour aller du point A au point B, il ne me viendrait pas à l'idée de l'ajouter à mes cotisations.

M. Boone: Oui, mais une indemnité de frais de voiture est un extra. Je ne pense pas que notre indemnité de rattrapage ou de logement puisse être considérée comme un avantage supplémentaire. Nous en avons besoin pour vivre là-haut. Nous sommes vraiment dans une région du pays où la vie est très chère.

M. Cochrane: Mais il y a bien des gens qui ont besoin d'une voiture pour aller travailler.

M. Boone: Peut-être.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur Boone, pourriez-vous répondre à ces pensionnés qui nous ont dit cet après-midi et ce matin qu'on se fichait d'eux parce que les syndicats n'ont pas jugé bon de négocier pour eux ou encore que les pensions venaient en tout dernier sur la liste pour les gens qui sont déjà à la retraite?

M. Boone: Je ne pense pas pouvoir ajouter grand chose à ce sujet. Nous sommes une nouvelle unité de négociations. Notre fraternité ne représente les employés de la Northwestel que depuis trois ans et nous venons tout juste de terminer notre seconde campagne de négociations. Nous avons essayé de faire sortir notre unité du régime du CN, mais la compagnie nous a dit catégoriquement que c'était impossible. En fait, elle ne voulait même pas en parler à la table de négociations.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Combien de pensionnés avez-vous pour l'instant?

M. Boone: Vous pourriez peut-être les compter sur les doigts de la main.

Le président: Monsieur Boone, il me semble que vous avez, vous aussi, insisté sur quelque chose qui s'est dégagé de bon nombre de ces mémoires. Il s'agit en l'occurrence du fait que la méfiance et les doutes sont en grande partie attribuables à la méconnaissance de la situation. À cet égard, il semblerait que le CN ait fait son propre malheur. En effet, d'après les témoins que nous avons entendus, le CN a toujours répuégné à fournir les renseignements qui auraient été essentiels pour que les pensionnés puissent parfaitement comprendre le modus operandi de leur pension et de leur fonds de pension. Votre mémoire a lui aussi souligné la chose. J'imagine que si les renseignements venaient plus facilement, s'ils avaient été fournis largement par le passé, dans une grande mesure beaucoup de choses que nous avons entendues cet après-midi n'auraient pas dû être mentionnées. Je dirais que c'est en

[Texte]

[Traduction]

raison de cette méconnaissance de la situation que les gens ont l'impression que peut-être le fonds n'est pas tout à fait bien géré.

• 1650

Mr. Boone: Yes, I believe there is a large amount of suspicion. If we were properly informed of how the money is spent and invested and administered . . .

M. Boone: En effet, je pense qu'il y a énormément de suspicion. Si nous étions bien informés, si nous savions comment l'argent est dépensé, investi et administré . . .

The Chairman: You might be more happy than you are now.

Le président: Vous seriez probablement plus heureux que vous ne l'êtes.

Mr. Boone: Yes.

M. Boone: En effet.

The Chairman: I would like to thank you . . .

Le président: J'aimerais vous remercier . . .

Mr. Benjamin: I would just suggest by way of comment that if Canadian National and Canadian Pacific would go around and meet with their pension associations and their employees and make the kind of presentation they made to this subcommittee, probably in a little simpler language, I think a lot of what we are getting would never have occurred. Hopefully this is a lesson to Canadian National. What they were prepared to tell this committee they should be prepared to tell their employees and pensioners annually all over the country. You can go out and see that. It was a marvellous slide presentation we saw; I learned a lot from it about investments, where they go and what not. So I hope CN learned from that. If they have nothing to hide, they should be able, willing, and happy to provide employees and pensioners with every bit of information they have.

M. Benjamin: J'aimerais ajouter, en guise de commentaires, que si le Canadien National et le Canadien Pacifique prenaient la peine de rencontrer les gens des associations d'employés et des associations de pensionnés pour leur faire le même exposé que celui que nous avons entendu, peut-être dans des termes plus simples, beaucoup de choses ne se seraient probablement jamais produites. J'espère que ce sera une leçon pour le CN. Ce qu'ils ont bien voulu venir nous dire, ils devraient également être prêts à le dire à leurs employés et à leurs pensionnés, une fois par an, un peu partout au Canada. Vous auriez dû voir cela: nous avons eu un merveilleux exposé, avec des diapositives, qui m'a appris beaucoup à propos des investissements et de leurs projets. J'espère donc que le CN en aura tiré la leçon. Si la compagnie n'a vraiment rien à cacher, elle devrait être prête, heureuse même, de fournir à ses employés et à ses pensionnés tous les renseignements dont elle dispose.

Mr. Boone: That would certainly reduce a lot of the suspicion.

M. Boone: Cela permettrait effectivement de dissiper énormément de soupçons.

The Chairman: Right. Thank you very much. You have come a long way and your brief was a good one, and we appreciate very much the help you have given us in fulfilling our task here this afternoon.

Le président: Effectivement. Je vous remercie beaucoup. Vous êtes venu de loin et vous nous avez présenté un excellent mémoire. Nous vous remercions de l'aide que vous nous avez apportée cet après-midi.

Mr. Boone: Thank you, Mr. Chairman.

M. Boone: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Unless anyone has any further complaints, I declare the meeting adjourned until Thursday in Winnipeg.

Le président: Si personne n'a d'autres plaintes à formuler, la séance est levée, et le Comité reprendra ses travaux jeudi à Winnipeg.

From the Canadian Pacific Pensioners Association, Vancouver, British Columbia.

James G. Chester, Secretary.

From the Canadian Railway Employees Pension Association, Montreal.

Maurice H. Perron, Actuary.

George Maxwell Edgar, Vancouver, British Columbia, Pensioners' Association.

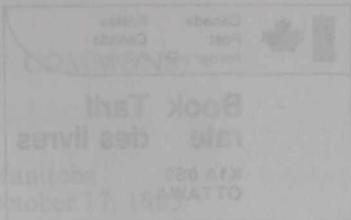
Leslie S.G. Moore, Sidney, British Columbia, Pensioners' Association.

Michael Fraser, St. Albert, Alberta.

Ted Taylor, Spruce, British Columbia, Pensioners' Association.

Bert Warner, Seattle, British Columbia, Pensioners' Association.

From the International Brotherhood of Railway Employees Local Union 1774.



Chairman: Vince Danziger

Minutes of the Sub-Committee on the

Canadian National Railways' Pension System

of the Standing Committee on Transport

RESPECTING

Order of Reference dated Tuesday, May 24, 1985

WITNESSES:

(over back page)

De la «Canadian Railway Employees' Pension Association»:

1. Earl White, président national;
Arthur J. Campbell, organisateur «Employees and Pensioners' Committee on Labour Commission»

From the Canadian Pacific Pensioners' Association—Vancouver, British Columbia:

James G. Chester, Secretary.

From the Canadian Railways Employees' Pension Association:

Maurice H. Farrant, Actuary.

George Maxwell Edgar, Vancouver, British Columbia, Private citizen.

Leslie S.G. Moore, Sidney, British Columbia, Private citizen.

Michael Fraser, St. Albert, Alberta, Private citizen.

Ted Taylor, Smithers, British Columbia, Private citizen.

Bert Warmerdam, Smithers, British Columbia, Private citizen.

From the International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 1574:

Roland Boone, Business Manager.

Président: Vince Danziger

le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

de Comité permanent des transports

CONCERNANT

Ordonnance de référence du mardi 24 mai 1985

WITNESSES—TÉMOINS

(over back page)

De la «Canadian Railway Employees' Pension Association»:

1. Earl White, National President;
Arthur J. Campbell, Organiser «Employees and Pensioners' Committee on Labour Commission»

De l'Association des retraités du CP—Vancouver, C.-B.:

James G. Chester, secrétaire.

De la «Canadian Railways Employees' Pension Association»:

Maurice H. Farrant, actuaire.

George Maxwell Edgar, Vancouver, C.-B., simple particulier.

Leslie S.G. Moore, Sidney, C.-B., simple particulier.

Michael Fraser, St. Albert, Alberta, simple particulier.

Ted Taylor, Smithers, C.-B., simple particulier.

Bert Warmerdam, Smithers, C.-B., simple particulier.

De la Fraternité internationale des ouvriers en électricité—section locale 1574:

Roland Boone, directeur commercial.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

Morning Sitting:

From the Canadian Railways Employees' Pension Association:

J. Earl White, National President;
Arthur J. Campbell, Organizer, Employees and Pensioners
Committee on Inflation Compensation;
James G. Chester, Vice-Chairman, British Columbia
Branch.
Paul Andrew, Vancouver, British Columbia, Private citizen.
Mike Horbulyk, Burnaby, British Columbia, Private citizen.

Afternoon Sitting:

David McKay, Port Coquitlam, British Columbia, Private
citizen.

*From the Canadian Signal and Communications Union—
Local 223:*

Heinz Hansen.

*From the CN Pensioners' Association—Kamloops, B.C.
Local:*

Jack Brooks, President;
Tom W. Giles, Member.

Séance du matin:

De la «Canadian Railways Employees' Pension Association»:

J. Earl White, président national;
Arthur J. Campbell, organisateur, «*Employees and Pensioners
Committee on Inflation Compensation*»;
James G. Chester, vice-président, succursale de la Colom-
bie-Britannique.
Paul Andrew, Vancouver, C.-B., simple particulier.
Mike Horbulyk, Burnaby, C.-B., simple particulier.

Séance de l'après-midi:

David McKay, Port Coquitlam, C.-B., simple particulier.

*De la «Canadian Signal and Communications Union»—
section locale 223:*

Heinz Hansen.

*De l'Association des retraités du CN—section locale de
Kamloops, C.-B.:*

Jack Brooks, président;
Tom W. Giles, membre.

(Continued on the previous page)

(Suite à la page précédente)

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Winnipeg, Manitoba
Thursday, October 17, 1985

Chairman: Vince Dantzer

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 5

Winnipeg, (Manitoba)
Le jeudi 17 octobre 1985

Président: Vince Dantzer

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on the

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le

Canadian National Railways' Pension System

of the Standing Committee on Transport

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

du Comité permanent des transports

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

AFTERNOON SITTING

The Sub-committee on the Canadian National Railways Pension System of the Standing Committee on Transport met in Winnipeg, Manitoba, at 1:30 o'clock p.m. on May 28, 1985, under the chairmanship of Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamine, Dennis H. Cochrane, Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: R. David Radford, Study Director, from the Library of Parliament; Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: From the International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 499: Boyd G. Kramble, General Chairman, Prairie and Mountain Region, System Council President, Vie-Chemin, central member.

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

SEANCE DE L'APRES-MIDI

(16)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à Winnipeg, au Manitoba, au jour à 13 h 30, sous la présidence de Vince Dantzer, (président).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Assis présents: R. David Radford, directeur de l'étude, de la Bibliothèque du parlement; Mildred Morton, assistante de recherche et conseillère juridique.

Témoins: De la Fraternité internationale des électriciens en électricité—Syndicat local 499: Boyd G. Kramble, président général, région des Prairies et des Rocheuses, conseil 33, Vie-Chemin, membre retraité.

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

SUB-COMMITTEE ON THE CANADIAN NATIONAL RAILWAYS' PENSION SYSTEM OF THE STANDING COMMITTEE ON TRANSPORT

SOUS-COMITÉ SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

Chairman: Vince Dantzer

Président: Vince Dantzer

Vice-Chairman: Darryl L. Gray

Vice-président: Darryl L. Gray

MEMBERS/MEMBRES

Les Benjamin
Dennis H. Cochrane

Fernand Robichaud

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Jean Michel Roy

Clerk of the Sub-committee

Morning Sitting

From the Canadian Railway Employees' Pension Association:

- J. Earl White, National President;
- Arthur J. Campbell, Organizer, Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation;
- James G. Chester, Vice-Chairman, British Columbia Branch;

Paul Andrew, Vancouver, British Columbia, Private citizen.
Mike Horbulyk, Burnaby, British Columbia, Private citizen.

Afternoon Sitting

David McKay, Port Capitan, British Columbia, Private citizen.

From the Canadian Postal and Communications Workers' Union:

From the CN Railways:

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

(See back cover)

De la Canadian Railway Employees' Pension Association:

- J. Earl White, Président national;
- Arthur J. Campbell, Organisateur, Comité des employés et des pensionnés sur la compensation de l'inflation;
- James G. Chester, vice-président, branche de la Colombie-Britannique;

Paul Andrew, Vancouver, C. B., citoyen particulier.
Mike Horbulyk, Burnaby, C. B., citoyen particulier.

Après-midi

David McKay, Port Capitan, C. B., citoyen particulier.

De l'Association des agents de la poste et des télécommunications du Canada:

De la voie ferrée du Canada:

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, OCTOBER 17, 1985
(15)

[Text]

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met in Winnipeg, Manitoba, at 9:07 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: From the United Transportation Union—Local 1874: Gil E. Blais, Pension Committee Representative. Tom A. Black, Brandon, Manitoba, private citizen. Del Killick, Melville, Saskatchewan, private citizen. James E. Wynes, Dauphin, Manitoba, private citizen. William Kohut, Winnipeg, Manitoba, private citizen. George Phillips, Winnipeg, Manitoba, private citizen. John R. Brasher, Swan River, Manitoba, private citizen. Emil Crass, Winnipeg, Manitoba, private citizen.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 11:31 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING
(16)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met in Winnipeg, Manitoba, at 1:20 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: From the International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 409: Boyd G. Kramble, General Chairman, Prairie and Mountain Regions, System Council #33; George Woods, President; Vic Clements, retired member. Sebastian Scaletta, Winnipeg, Manitoba, private citizen. Dave McDougall, Dugland, Manitoba, private citizen. *From the International Association of Machinists and Aerospace Workers:* Hugh Mawhinney, General Chairman, District Lodge No. 2. Gordon Thompson, Winnipeg, Manitoba, private citizen. Michael Capri, Winnipeg, Manitoba, private citizen. Gordon Ashcroft, Winnipeg, Manitoba, private citizen. Fred

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 17 OCTOBRE 1985
(15)

[Traduction]

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à Winnipeg, au Manitoba, ce jour à 9 h 07, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Témoins: Des travailleurs unis des transports—section locale 1874: Gil E. Blais, délégué du Comité des pensions. Tom A. Black, Brandon (Manitoba), simple particulier. Del Killick, Melville (Saskatchewan), simple particulier. James W. Wynes, Dauphin (Manitoba), simple particulier. William Kohut, Winnipeg (Manitoba), simple particulier. George Phillips, Winnipeg (Manitoba), simple particulier. John R. Brasher, Swan River (Manitoba), simple particulier. Emil Crass, Winnipeg (Manitoba), simple particulier.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 11 h 31, le Sous-comité interrompt les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(16)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à Winnipeg, au Manitoba, ce jour à 13 h 20, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Témoins: De la Fraternité internationale des ouvriers en électricité—Syndicat local 409: Boyd G. Kramble, président général, régions des Prairies et des Rocheuses, conseil 33. George Woods, président. Vic Clements, membre retraité. Sebastian Scaletta, Winnipeg (Manitoba), simple particulier. Dave McDougall, Dugland (Manitoba), simple particulier. *De l'Association internationale des machinistes et travailleurs de l'aérospatiale:* Hugh Mawhinney, président général, loge de district n° 2. Gordon Thompson, Winnipeg (Manitoba), simple particulier. Michael Capri, Winnipeg (Manitoba), simple particulier. Gordon Ashcroft, Winnipeg (Manitoba),

Malashewski, Winnipeg, Manitoba, private citizen. Don Scott, M.L.A., Inkster, Manitoba Legislative Assembly. *From the Government of the Province of Manitoba:* Al Mackling, Minister of Labour. *From the Manitoba Pension Commission:* W.A. (Wes) Peters, Superintendent of Pensions.

simple particulier. Fred Malashewski, Winnipeg (Manitoba), simple particulier. Don Scott, membre de l'Assemblée législative, circonscription d'Inkster, Assemblée législative du Manitoba. *Du gouvernement du Manitoba:* Al Mackling, ministre du Travail. *De la Commission des pensions du Manitoba:* W.A. (Wes) Peters, surintendant des pensions.

It was agreed,—That the document entitled: "A Submission to the House of Commons Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System submitted by Local Union 409 of the International Brotherhood of Electrical Workers" be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (See Appendix "CNRP-1").

Il est convenu,—Que le document intitulé «Présentation au Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada par le local 409 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité» figure en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour. (Voir appendice «CNRP-1».)

The witnesses made statements and answered questions.

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

At 2:30 o'clock p.m., the sitting was suspended.

A 14 h 30, le Sous-comité interrompt les travaux.

At 2:47 o'clock p.m., the sitting resumed.

A 14 h 47, le Sous-comité reprend les travaux.

At 4:38 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

A 16 h 38, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Jean Michel Roy

Clerk of the Subcommittee

The sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System (See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, paragraph 4.)

The sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System (See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, paragraph 4.)

At 11:31 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

At 11:31 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met in Winnipeg, Manitoba, at 1:20 o'clock p.m. this day, the Chairman, Vice Chairman, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les honorables Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: R. David Radford, Study Director, from the Library of Parliament; Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses from the International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 409: Boyd G. Kramble, General Chairman, Prairie and Mountain Region; System Council #31; George Woods, President; Vic Clements, retired member; Sebastian Scalletta, Winnipeg, Manitoba, private citizen. Dave McDougall, Dauphin, Manitoba, private citizen. From the International Association of Machinists and Aerospace Workers: Hugh Macpherson, General Chairman, District Lodge No. 2, Gordon Thompson, Winnipeg, Manitoba, private citizen; Michael Capri, Winnipeg, Manitoba, private citizen; Gordon A. Borden, Winnipeg, Manitoba, private citizen.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met in Winnipeg, Manitoba, at 1:20 p.m. this day, the Chairman, Vice Chairman, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les honorables Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: R. David Radford, Study Director, from the Library of Parliament; Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses from the International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 409: Boyd G. Kramble, General Chairman, Prairie and Mountain Region; System Council #31; George Woods, President; Vic Clements, retired member; Sebastian Scalletta, Winnipeg, Manitoba, simple particulier. Dave McDougall, Dauphin (Manitoba), simple particulier. De l'Association internationale des mécaniciens et des ouvriers aéronautiques: Hugh Macpherson, président général, District Lodge No. 2, Gordon Thompson, Winnipeg, Manitoba, simple particulier; Michael Capri, Winnipeg, Manitoba, simple particulier; Gordon A. Borden, Winnipeg, Manitoba, simple particulier.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, October 17, 1985

• 0900

The Chairman: I would like to call the meeting to order. We are missing a few of our members, but they will show up I am sure after they find their way here. In the meantime, we do have a quorum.

I would like to call the United Transportation Union, Local 1874—Mr. Blais.

Mr. G.E. Blais (Pension Representative, United Transportation Union, Local 1874): Thank you, Mr. Chairman. Hon. members of the committee, good morning and welcome to Winnipeg.

I am here on behalf of UTU pension members, and I should like to begin with the following.

Our basic philosophical premise which underlies our presentation is to see that CN pensioners who have reached retirement age, or CN working people who have reached retirement age, are properly appreciated for a lifetime of work; that they secure full recognition and appropriate monetary award for their contribution to society and, in particular, the CN pension fund.

We want this principle to be recognized and established that the standard of living of retired CN employees should be maintained upon retirement; that the pension policy should be combined with income policy to raise incomes of all CN pensions above the poverty line, as is established by Statistics Canada. Currently that poverty line ranges from about \$13,000 to \$18,200, depending on the region in which the pensioner lives. In other words, the lifetime pattern of income should not contain a serious disruption on retirement. And most important of all, the last phase of the income cycle should not be one of destitution.

We want to address another point that in practical terms should be accepted as a basic principle: to strive to replace 75% of pre-retirement earnings upon retirement as a major component of income maintenance policy.

Now, with your indulgence, I would like to read the brief and comment on it.

I represent CN pensioners, but in particular UTU pensioners—specifically UTU, Local 1874. This presentation is made on behalf of the Canadian National Railways employees running trades—UTU and other allied CNR unions whose members are recipients of pension benefits in the Canadian National Railways pension trust fund; to express an abiding real concern at the continuing absence of basic adjustment to their totally inadequate pensions; to reflect the initial insufficiency and the continuing deterioration in value due to huge increases in the cost of living.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 17 octobre 1985

Le président: À l'ordre, s'il-vous-plaît. Il nous manque encore quelques membres, mais ils vont sûrement arriver bientôt, une fois qu'ils auront trouvé leur chemin. Entre temps, nous sommes en nombre suffisant pour entendre les témoignages.

Je ferai d'abord appel au représentant du Syndicat des travailleurs unis des transports, section locale 1874, M. Blais.

M. G.E. Blais (représentant pour les pensions, Syndicat des travailleurs unis des transports, section locale 1874): Merci, monsieur le président. Honorables membres du comité, bonjour et bienvenue à Winnipeg.

Je représente ici les pensionnés des TUT et je vous explique le but de ma visite.

Nous partons du principe que les pensionnés ou les travailleurs du CN qui ont atteint l'âge de la retraite ont le droit de voir leur travail apprécié à sa juste valeur et de recevoir leur dû pour leur contribution à la société, en particulier dans le cas du régime de pension du CN.

Nous voulons qu'il soit admis et établi que les employés du CN puissent maintenir leur niveau de vie au moment de leur retraite, que la politique des pensions doit se combiner à la politique des revenus pour faire en sorte que toutes les pensions du CN se situent au-delà du seuil de la pauvreté tel que déterminé par Statistique Canada. Ce seuil de la pauvreté se situe actuellement entre 13,000\$ et 18,200\$ selon la région du pays où vivent les pensionnés. En d'autres termes, la courbe des revenus au moment de la vie active ne doit pas subir de heurts graves au moment de la retraite. La dernière phase du cycle des revenus ne doit pas être marquée par l'indigence.

Il y a un autre principe de base qui devrait être généralement admis. Le niveau de 75 p.100 des revenus d'avant la retraite devrait être relevé dans le cadre de la politique du maintien des revenus.

Maintenant, si vous le permettez, je vais lire et commenter notre mémoire.

Je représente ici les pensionnés du CN, mais en particulier les pensionnés des TUT, section locale 1874. Le présent mémoire est soumis au nom des employés itinérants des chemins de fer nationaux du Canada membres des TUT et d'autres syndicats des sociétés de chemin de fer, qui touchent des prestations de retraite des chemins de fer nationaux du Canada. Je désire exprimer leur vive et constante inquiétude face au refus chronique des autorités de rajuster leur pension tout à fait insuffisante de façon à tenir compte d'un manque à gagner initial et de la détérioration continue de la valeur de ces pensions à la suite de l'augmentation continue du coût de la vie.

[Text]

What that means in practical terms for the surviving spouse, and it is mostly the wife, is that the day the old gentlemen fails to get up it becomes instant moving day for the surviving spouse. And let there be no misunderstanding on that; that is exactly how it is. In my extracurricular activity, which includes some kind of charitable work—Meals on Wheels, etc.—I talk to pensioners every day, and they are a proud lot. The question “How are you doing?” is usually met with “Fine; I am getting a little older, but my eyesight is pretty good”. But when rain gutters and windows have not been replaced or repaired in about 15 years, and the gentleman is driving a 15-year-old Ford or GM product, you know things are not fine. But that is the way things are right now.

• 0905

You will be aware that real estate property taxes in the city are growing by leaps and bounds. For instance, in my own particular case, in 1965, having paid for the streets, ornamental lighting, and boulevards on a 10-year plan, they were \$398; today, they are \$1,400. Similarly, my heating costs which used to run at about \$50 a month are now \$120, notwithstanding R-40 insulation in my home and various other repair jobs.

I retired at 55 years of age in 1980, electing for early retirement with 39 years of service. That made me a nice, round, rosy 16 years of age when I came on board in north-western Ontario. My naivety knew absolutely no bounds. I was a green northwestern Ontario bush bunny. I really believed that when the Canadian National Railways took \$20 off my income that they put it in a pension fund and they dipped down into their purse and put another \$20 in. That is how naive I was. But then I had not met the boogeyman—the unfunded liability. I have since come to know a great deal about it. I find that the Canadian National Railways does not put my money in that pension fund and does not put any of their money in that pension fund; that they have about \$2 billion-plus owing to this pension fund. And if we were to take both railroads into account, it would be in excess of \$4 billion.

We are of the opinion that pension funds should be fully funded. We understand and appreciate the Canadian National Railways opportunity and/or ability to borrow from this pension fund, and we have no quarrel with that, but they ought to pay the going rates.

Now, when we are talking about pension, hon. members here will be aware of the alarming statistics of a growing aging population. I will not bore you with statistics; I know you are fully apprised of those. But that being the case, governments will be concerned that corporate citizens, and in particular Crown corporations, ought to assume responsibility for monetary reward and for social benefits, particularly if they are able to pay.

It is my understanding that more money is being taken in than is being paid out. I do not accept for one minute that the Canadian National Railways is paying anything. I think they

[Translation]

Pour les conjoints, qui sont habituellement des femmes, cette situation signifie que le jour où le vieux pensionné décède, il faut déménager. Ce n'est pas une exagération, c'est tout à fait exact. Dans mes heures de loisir, je m'occupe également d'oeuvres charitables, d'un projet comme la popote roulante, entre autres. Je suis en contact avec les pensionnés tous les jours. Je sais qu'ils sont très fiers. Lorsque je leur demande comment ils vont, ils me répondent toujours qu'ils vont bien, mais qu'ils continuent de vieillir. Il reste que j'ai moi-même encore de très bons yeux. Je me doute que tout ne doit pas aller très bien lorsque je vois que les gouttières et les fenêtres de la maison n'ont pas été remplacées ou réparées en 15 ans, que le vieux pensionné conduit une voiture Ford ou GM qui a au moins 15 ans. C'est la situation actuellement.

Vous n'ignorez pas que les taxes foncières dans cette ville augmentent d'une façon effroyable. Dans mon cas, par exemple, en 1965, j'avais fini de payer pour les rues, l'éclairage et la construction des boulevards, les dépenses avaient été réparties sur une période de 10 ans et mes taxes s'élevaient à 398\$; maintenant, elles sont de 1,400\$. De même, mes coûts de chauffage se chiffraient auparavant à 50\$ par mois; ils sont maintenant de 120\$ par mois, malgré l'isolant R-40 que j'ai fait installer dans ma maison, sans parler d'autres réparations.

J'ai pris ma retraite à l'âge de 55 ans en 1980, ayant choisi la pré-retraite après 39 ans de service. Ce qui signifie que j'avais 16 ans lorsque j'ai commencé à travailler sur les chemins de fer dans le nord-ouest de l'Ontario. J'étais d'une naïveté extraordinaire à ce moment-là. J'étais un bon gros naïf du nord-ouest de l'Ontario. Lorsque les Chemins de fer nationaux du Canada ont pris 20\$ de mon revenu pour les placer avec 20 autres dollars dans une caisse de pensions, j'y ai cru. C'est vous dire à quel point j'étais crédule. Je n'avais pas encore entendu parler du gros méchant loup, le passif non capitalisé. Je me suis dégrossi depuis cependant. Je sais maintenant que les Chemins de fer nationaux du Canada ne versent pas cet argent dans la caisse de pensions. De fait, ils lui doivent plus de 2 milliards de dollars. Pour les deux chemins de fer combinés, le montant doit dépasser les 4 milliards de dollars.

Nous disons que les caisses de pensions devraient être entièrement capitalisées. Nous pouvons comprendre que les Chemins de fer nationaux du Canada puissent emprunter de la caisse de pensions. Nous n'y voyons aucun inconvénient, mais nous pensons qu'ils devraient payer les taux courants.

Dans le même ordre d'idées, les honorables membres du Comité doivent certainement être au courant des statistiques alarmantes concernant le vieillissement de la population. Je ne vais pas y revenir ici. Ce devrait cependant être une raison de plus pour que les gouvernements veillent à ce que les grandes compagnies, en particulier les sociétés de la Couronne, assument leurs responsabilités relativement aux pensions et aux avantages sociaux, surtout si elles en ont les moyens.

Je crois comprendre qu'il entre plus d'argent dans la caisse qu'il n'en sort. Selon moi, les Chemins de fer nationaux du Canada ne paient absolument rien. Les pensionnés du CN

[Texte]

are paying CN pensioners with their own money. I take a look at some of the formulas, some of the activities they are engaged in—about \$100 million interest payments are added to its current service costs. It is my understanding that the railway companies admitted this to the task force. It is our contention that interest is really investment income and it should be deducted from the Canadian National Railways contributions and added to the investment portfolio, or income.

Now, this is the unlovely state of affairs that is prohibiting a rise in pensioners' standard of living, or monetary award. To my certain knowledge, the Canadian National Railways, in particular, have never done anything for pensioners unless they were forced to; and if memory serves me correctly, about 1968 or 1970, after a certain amount of filibustering in the House, they finally got to it and we got a small increase for pensioners. Quite recently, up to about 1974, I think that increases amounted to about \$14 per month.

Now, I want to say something about pensioners specifically, because I have a tendency to generalize. I will give this committee the absolute iron-clad assurance that I have the permission of two pensioners to quote their names and addresses, seniority numbers, etc. I can give those names to the committee, should they wish.

• 0910

I give you one case of a Canadian National Railways conductor with 48 years of service. He just happened to start his railroad career in my home town of Sioux Lookout, Ontario. His pension is \$7,000 per year. That is what it is. That is after 48 years of service: starting his service with the track maintenance forces, earning a promotion to trainman, up to conductor, finishing his last 10 years as a top passenger conductor, and pensioned off in 1974 at \$7,000 a year.

There is a lady who is the widow of a pensioner who had the misfortune to pass away at the age of 55 with a quarter of a century service with the Canadian National Railways. I recently went to the Beaver Lumber Company at Pembina and Stafford in the City of Winnipeg to interview this lady, having secured her permission. She began to talk about her pension. It is \$25 per month. I guess the good Lord was looking out for her; he gave her a stout heart and good limbs, because she continued to work, and she will retire on October 27 from the Beaver Lumber Company here in Winnipeg. It was kind of lucky, was it not?

Now, when we get to paying for pensions, I recognize there are costs involved and somebody has to pay for it; there is no free lunch.

For 30 years that I know of, the Canadian National Railways has stated to negotiating committees: If you want more pension, you will have to pay for it. Well, they were suckered into their own trap here quite recently on the ongoing negotiations between the UTU and the company in 1985—which still has not been resolved, incidentally—when the union, much to the railway's chagrin, offered to pay more.

[Traduction]

reçoivent leur propre argent. J'ai examiné certaines des formules qu'ils utilisent. Environ 100 millions de dollars de paiements d'intérêt ont été ajoutés au coût de services courants. Les compagnies de chemins de fer l'auraient admis devant le groupe de travail. En ce qui nous concerne, les intérêts sont des revenus de placements et ils devraient être déduits des cotisations des Chemins de fer nationaux du Canada, ils devraient être considérés comme revenus de placements.

C'est une des raisons pour lesquelles le niveau de vie des pensionnés ou le montant qu'ils reçoivent ne peut pas être relevé. À ma connaissance, les Chemins de fer nationaux du Canada, pour parler d'eux seulement, n'ont jamais rien fait pour améliorer la situation des pensionnés sans y être forcés. En 1968 ou 1970, si je me souviens bien, après une certaine obstruction systématique à la Chambre, une petite augmentation a pu être votée. Et récemment, vers 1974, il y a eu une autre petite augmentation de 14 \$ par mois.

Je voudrais maintenant citer le cas de pensionnés, parce que j'ai une certaine tendance à généraliser. Je puis donner au Comité l'assurance absolue que j'ai reçu la permission de deux pensionnés de divulguer leurs noms et adresses, leurs années d'ancienneté et tout un tas d'autres détails. Je puis donner les noms au Comité s'il le désire.

Prenez le cas d'un chef de train du CN ayant quarante-huit ans de service. Il se trouve qu'il a commencé sa carrière dans les chemins de fer dans ma ville d'origine qui est Sioux Lookout, en Ontario. Sa pension annuelle est de 7 000 \$. C'est tout. Il ne faut pas oublier qu'il compte quarante-huit ans de service. Il a commencé à travailler à l'entretien des rails, puis il a été promu aux trains, passant les dix dernières années de sa carrière comme chef de train de voyageurs. Il a été mis à la retraite en 1974 avec une pension de 7 000 \$ par année.

Je connais également la veuve d'un pensionné qui a eu le malheur de décéder à l'âge de 55 ans, alors qu'il comptait un quart de siècle de service au CN. Je suis récemment allé à la succursale de la *Beaver Lumber Company* à l'angle des rues Pembina et Stafford, ici à Winnipeg pour avoir un entrevue avec elle et obtenir sa permission. Elle m'a parlé de la pension qu'elle recevait. Elle a droit à 25 \$ par mois. Je suppose que Dieu a quand même été bon pour elle. Il lui a donné une très bonne santé, ce qui lui permet de continuer à travailler jusqu'à l'âge prévu de sa retraite, qui est le 27 octobre. C'est à ce moment-là qu'elle quittera la *Beaver Lumber Company* à Winnipeg. Elle est quand même chanceuse, n'est-ce pas?

Maintenant, en ce qui concerne le coût des pensions, je sais que quelqu'un doit l'assumer. Il n'y a rien de gratuit.

Depuis au moins trente ans, j'entends dire au CN, dans des négociations, que si les employés veulent une plus grosse pension ils doivent payer. Eh bien, la compagnie s'est fait prendre à son propre jeu récemment lors des négociations en cours avec les TUT, la situation n'a toujours pas été résolue en 1985, soit dit en passant, alors que le syndicat, au grand dam de la compagnie, a offert de payer davantage. La compagnie a

[Text]

Now, I know that the railway's response is that they do not wish to break new ground. That has always been their response, so we know, or have some idea, how they will negotiate, or what their action will be, with regard to pensions. It is my contention, or the UTU's contention, that the reason for that is that when we are talking pensions, we are not talking pensions, we are talking power—\$4 billion worth of power. And the Canadian National Railways is not going to lose that power, come hell or high water, if it can be avoided!

I have heard them hold forth at great length about the verities and vagaries of life and how onerous this burden of administering the Canadian National Railways pension fund is. I have a suggestion for them to relieve them of that onerous burden—that worry, that great worry of looking after pensioners—we will implement the 1976 report of Dr. Noel Hall, which recommended a privately constituted board, and they will not have that worry.

The reason I say that is that I am looking at the unlovely state of affairs as it comes to administration. Quite recently, in the last two or three years, and members here will remember, interest rates were in the high teens, the low twenties—20%, 21%. You could take your pay cheque or your investment portfolio to any bank and earn 21%. I do not see any of this with the Canadian National Railways' pension fund administration. What I see is federal and provincial low yield bonds. That is what I see. I see borrowings from the pension fund, and I have to wonder how they fund capital projects, and at what rates. It would be interesting if the committee could establish or find out just how these borrowings take place and at what rates.

Now, I will talk about the human condition, and I hope to make this committee aware of what is going on, where it is at.

• 0915

I know of widows in this town for whom, the moment the funeral and the bereavement or grieving is over, it is sale day. Now, that is where it is at. The home that was acquired over 40 years ago, with much compromise and the raising of a family and all that goes into it, is almost instantly gone. The lifestyle attained and friends and neighbours they have known all their lives are suddenly taken away from them, and if you will forgive the reference, with no disrespect, they find themselves in one of Howard Pawley's hotels, in senior citizens' homes, or with a relative. This is what is going on, and something has to be done about it.

There are pensioners today in the City of Winnipeg whose pensions are so inadequate that they are applying for the Guaranteed Income Supplement. There are others who have chosen not to go that route. They can still walk around and they are employed at the princely sum of \$4.40 an hour, minimum wage, as security officers and janitors on the midnight shift. It is the last man in and first man out mostly with regards to employment.

Now, there is not really a great deal more I can say about this—but those are our thoughts and our feelings—except to say that we look at pension funds, pension management, civil

[Translation]

répondu, comme elle l'a toujours fait jusqu'ici, qu'elle ne pouvait rien offrir de nouveau. Ce qui donne une idée de la façon dont elle négocie les pensions. Selon moi, et selon le TUT, il y a plus en cause que les pensions, il y a l'énorme pouvoir que confèrent les quatre milliards de dollars. Et les chemins de fer nationaux du Canada ne veulent absolument pas le perdre.

J'ai entendu la compagnie se plaindre à qui voulait l'entendre du fait que la caisse de pensions du CN est extrêmement onéreuse à administrer. J'ai une suggestion à lui faire en ce qui concerne ce lourd fardeau que constitue la caisse de pension et les pensionnés. Qu'elle accepte seulement les recommandations du rapport de 1976 de M. Noel Hall relativement à la création d'un conseil tout à fait distinct.

Je constate en effet que l'administration de la caisse laisse beaucoup à désirer. Par exemple, récemment on a pu voir des taux d'intérêt qui ont atteint les 21 p. 100. Votre paye ou vos placements pouvaient rapporter 21 p. 100 à n'importe quelle banque. Je ne vois pas un tel rendement dans l'administration de la caisse de pension des chemins de fer nationaux du Canada. Les seuls placements sont sous la forme d'obligations fédérales et provinciales à faible rendement. En revanche, je vois qu'on emprunte à la caisse de pension. Je me demande comment sont financés les projets d'immobilisation de la compagnie et à quel taux. Il serait peut-être intéressant pour le Comité de voir comment s'effectue ces emprunts et selon quelles conditions.

Je vais maintenant aborder l'aspect humain de la question. J'espère pouvoir faire comprendre la situation au Comité.

Je connais des veuves ici dans cette ville qui, tout de suite après les funérailles ou tout de suite après leur période de deuil doivent vendre tout ce qu'elles ont. Voilà où les choses en sont actuellement. Le foyer que l'on a réussi à se construire sur une période de 40 ans, à force de sacrifice, tout en élevant une famille, les souvenirs qui y sont attachés, sont perdus presque tout de suite. Les habitudes de vie, les amis, les voisins que l'on a connus ne sont plus qu'un souvenir tout à coup. On se retrouve dans un des hôtels Howard Pawley's, si vous me permettez l'expression, dans un foyer d'accueil pour personnes âgées ou chez des parents. Telle est la situation, et il faut y mettre fin.

Il y a actuellement à Winnipeg des pensionnés qui reçoivent une si petite pension qu'ils doivent demander le supplément de revenu garanti. Il y en a d'autres qui ont opté pour une solution différente. Comme ils peuvent toujours se déplacer, ils sont employés au salaire princier de 4,40\$ l'heure, c'est-à-dire au salaire minimum, comme gardien ou concierge de nuit. Et comme ils sont les derniers arrivés, ils sont les premiers licenciés, le cas échéant.

C'est à peu près tout ce que je voulais dire. J'ajouterais simplement que tout ce que nous demandons c'est ce qui existe déjà pour les fonctionnaires, les députés, les employés de la

[Texte]

servants, Members of Parliament, and indeed, some City of Winnipeg employees where indexing is in place, some kind of indexing and/or yearly increment raise in their pensions. It is our position that the Canadian National Railways is well able to put in some kind of indexing and/or yearly increment.

Now, the history regarding negotiations between unions and the company has been that when any settlement was made it was only for the members working. The Canadian National Railways has always maintained the position, and adamantly so, that unions cannot and will not be allowed to negotiate with pensioners. That is their stand; I know that to be a fact. If that is the case, then Parliament must see our plight and our point of view and must point this pension fund to do what it is capable of doing. There is \$4 million worth. Their investment portfolio is real estate at about 48% and so on. I am sure this committee is aware of the figures.

I believe that if the will were there the Canadian National Railways pension fund could provide for its pensioners. Every indication, every movement or every action by this Canadian National Railways pension fund indicates that the will is not there and it is not going to be there. Notwithstanding the increase in freight rates—and they were raising rates on the railway about 40 times in the last 10 or 15 years—if it comes to paying for pensions, their ability to get along . . . These huge interest profits are generated by this pension fund. So in the UTU's opinion, they have the ability to do something about it if they want to. There is no will there.

Now, I come back full circle again to this aging population. Governments, Members of Parliament and corporations are going to have to act responsibly in the social sense or the moral sense, if you like, and where they have the ability, in a monetary sense. They are able to do it. I recommend that this committee see that point of view. Thank you.

• 0920

The Chairman: Thank you very much, Mr. Blais. We certainly appreciate your appearing before us and we appreciate your comments.

Are there any questions?

Mr. Cochrane: I have a few questions, Mr. Chairman. They are with regard to Mr. Blais's own personal circumstances. You retired in 1980 after 35 years of service. Obviously, you would not have received an ad hoc increase because I think they are up to 1974 or 1975 now. Were you a conductor?

Mr. G. Blais: I was a Canadian National Railways conductor, electing for early retirement at the age of 55 in 1980. There are extenuating circumstances which perhaps you should be made aware of.

Mr. Cochrane: Yes.

[Traduction]

ville de Winnipeg, par exemple, qui voient leur pension indexée. Ce que nous souhaitons, c'est une sorte d'indexation ou un système qui permette le relèvement annuel des pensions des chemins de fer. Et nous estimons que les Chemins de fer nationaux du Canada sont très bien placés pour accepter une telle indexation ou un tel relèvement annuel des pensions.

L'historique des négociations entre les syndicats et la compagnie montre que chaque fois qu'un règlement est accepté, c'est seulement au profit des membres actifs. Les Chemins de fer nationaux du Canada ont toujours fermement prétendu que les syndicats ne pouvaient pas négocier pour les pensionnés. Je sais par expérience que c'est la position de la compagnie. Dans ce cas, il appartient au Parlement de voir à ce que notre sort et notre point de vue soient défendus et à ce que notre caisse de pension fonctionne comme elle doit fonctionner. Elle représente 4 milliards de dollars. Les placements dans les biens immobiliers sont d'environ 48 p. 100. Je suis sûr que les membres du Comité connaissent tous ces chiffres.

Si tout le monde faisait preuve de bonne volonté, la caisse de pension des Chemins de fer nationaux du Canada pourrait bien faire vivre ses pensionnés. Il y a tout lieu de croire cependant—les moindres gestes des Chemins de fer nationaux du Canada le laissent supposer—qu'il y a un manque de bonne volonté quelque part et c'est la raison pour laquelle il ne se produit rien de concret. Malgré les augmentations des coûts de transport de marchandises—et ils ont augmenté au moins une quarantaine de fois au cours des 10 ou 15 dernières années—les pensions ne sont pas relevées, la capacité de la compagnie . . . La caisse de pension rapporte d'énormes profits sous forme d'intérêts. Selon les TUT, la compagnie serait en mesure de faire quelque chose si elle le voulait vraiment. Il y a un manque de bonne volonté de sa part.

Je reviens à ce que je disais au sujet du vieillissement de la population. Les gouvernements, le Parlement, les grandes sociétés doivent agir de façon responsable, du point de vue social ou du point de vue moral. Lorsqu'ils le peuvent, ils doivent améliorer la situation financière des gens. J'espère seulement que le Comité partage cette opinion. Merci.

Le président: Merci infiniment, monsieur Blais. Nous vous remercions et nous sommes très sensibles à ce que vous avez dit.

Avez-vous des questions à poser?

M. Cochrane: J'en ai quelques unes, monsieur le président, qui portent sur la situation personnelle de M. Blais. Vous avez pris votre retraite en 1980, après 35 années de service. Vous n'avez donc pas reçu d'augmentation spéciale puisqu'on en est à 1974 ou à 1975, je crois. Étiez-vous conducteur de train?

M. G. Blais: J'étais conducteur du Canadien national, et j'ai demandé ma retraite anticipée en 1980 à l'âge de 55 ans. Il existe des circonstances atténuantes dont je devrais peut-être vous faire part.

M. Cochrane: Je vous en prie.

[Text]

Mr. G. Blais: The good Lord, in his wisdom, or whatever, saw to it that I received first- and second-degree propane burns to 80% of my body and respiratory heart arrest twice on July 16, 1979, at KOA campgrounds in Sidney, British Columbia. I managed to get back to work, and realized, after coming back to work, that I could not pull my weight, so I elected for early retirement. Given my pride in craft—pride in job—you have to know that I am not going to remain. That is how that is.

Mr. Cochrane: Yes. So after 35 years of service . . .

Mr. G. Blais: It was 39 years.

Mr. Cochrane: Sorry. Is it a reduced pension at that age?

Mr. G. Blais: It is a reduced pension—seriously reduced.

Mr. Cochrane: Okay. I understand then, as a pensioner, you have never seen the list of investments or any of the investments the investment division has done on behalf of the pension fund?

Mr. G. Blais: Only a smattering, just a very, very brief intro.

Mr. Cochrane: Thank you.

Mr. G. Blais: Thank you.

The Chairman: Mr. Robichaud.

Mr. Robichaud: *Merci, monsieur le président. Monsieur Blais* the pension fund, according to you, whom does it belong to? Does it belong to CN, to the pensioners? What are your views on that?

Mr. G. Blais: My views are the following: It ought to be a jointly owned venture of the Canadian National Railways and the pensioner. The practicality of the situation is that today the Canadian National Railways pensioner is paying the shot or paying the freight, so in effect it belongs to him. Certainly, his contributions, 6% to 7% off the top of wages over a period of 39 years, gives him a serious input into that pension fund.

The CN always brings up the point that they are the administrator. There is this right or curse that was brought to this pension fund by an act of Parliament in 1935 that stated CN would be responsible for the unfunded liability. That keeps that pension fund under the Canadian National Railways' control. They can manipulate that fund, and do manipulate that fund, to their best interests.

Take a look at the mismanagement. I claim "mismanagement" on the investment portfolio alone. My God, we are talking about a \$100 million worth of interest here. Good Lord, it has added to its current service costs. They have admitted this. To my mind, it is really investment income. I can see no way why it should not be deducted from the Canadian National Railways' contributions and added to the investment portfolio. That makes eminently good sense to me. These are some of the things that are going on.

[Translation]

M. G. Blais: Le bon Dieu, dans sa grande sagesse—appelez cela comme vous voulez—a voulu que je reçoive, à la suite d'une explosion d'une bouteille de propane, des brûlures au premier et deuxième degré sur 80 p. 100 de mon corps et que je souffre d'arrêt cardiaque à deux reprises le 2 juillet, 1979 alors que j'étais dans un camping KOA à Sydney en Colombie Britannique. J'ai réussi à retourner au travail, mais je me suis rapidement rendu compte que je n'arrivais plus à faire ce qui m'étais imparti, et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé ma retraite anticipée. J'étais très fier de mon métier et je n'allais pas rester dans ces conditions là. Voilà ce qui s'est passé.

M. Cochrane: Bien. Par conséquent, après 35 années de service . . .

M. G. Blais: Après 39 ans.

M. Cochrane: Excusez-moi. Recevez-vous une pension réduite à cet âge-là?

M. G. Blais: Elle est sérieusement réduite, oui.

M. Cochrane: Bien. Je crois savoir alors que vous n'avez vu la liste de placements effectués par la division des placements du CN au nom de votre caisse de retraite?

M. G. Blais: Je n'ai vu que très peu de choses, qu'une introduction très, très brève.

M. Cochrane: Merci.

M. G. Blais: Merci.

Le président: Monsieur Robichaud.

M. Robichaud: *Thank you, Mr. Chairman.* M. Blais, à qui appartient cette caisse de retraite, à votre avis? Appartient-elle au CN ou aux retraités? Qu'en pensez-vous?

M. G. Blais: Voici ce que j'en pense. Cette caisse de retraite devrait être gérée par le Canadien national et par les retraités. Aujourd'hui, le retraité du Canadien national finance lui-même sa retraite et cette caisse lui appartient donc. Ayant cotisé 6 p. 100 à 7 p. 100 de son salaire pendant 39 ans, je pense que cela lui donne une sacrée voix au chapitre.

Le CN ne cesse de répéter qu'il en est l'administrateur. Une malédiction frappe cette caisse de retraite puisqu'une loi de 1935 stipule que le CN est responsable de la dette non-provisionnée. Cette disposition leur laisse les mains libres et ils peuvent agir à leur guise. Ils peuvent manipuler cette caisse, et ne s'en privent pas, et c'est à leur avantage.

La gestion est mauvaise. Je parle du portefeuille de placement uniquement. Après tout, il s'agit de 100 milliards dollars d'intérêt. Et depuis, le CN les a ajoutés à ses frais courants. C'est ce qu'il a admis. À mon avis, il s'agit en réalité des revenus de placement. Je ne vois pas pourquoi cet argent ne pourrait être déduit des cotisations du Canadien national et porté au portefeuille de placement. C'est une question de bon sens. Voilà ce qui se passe en fait.

[Texte]

• 0925

The case I have given you is 39 years of service or 48 years of service; and you wind up, relatively speaking, as time is measured, a very short time ago: 11 years. And the guy is sitting there with \$7,200 per year. Come on! This is 1985. The social evolution that has taken place in the last 10 or 15 years prohibits this kind of treatment of pensioners. We do not assume the role of the beggar. We are not beggars. We have paid our shot from day one of our employment until the last day we worked. We are not here as beggars. We are asking for justice. We hope this parliamentary committee can make some kind of recommendation or come up with some kind of a solution to alleviate the kind of suffering that is out there in the street. That is my point of view.

M. Robichaud: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Blais, you have mentioned indexing. You did not enlarge on that too much. Are you talking about full indexing, or partial indexing? Could we have your views on that subject?

Mr. G. Blais: I and the members I have spoken to would adopt the policy that we would not look a gift horse in the eyeballs. We are looking for full indexing because we believe they can do it, but we assume the idea that some is better than none.

On this point I made about Canadian National Railways being adamant that they will not allow unions to negotiate for their pensioners notwithstanding the fact that the UTU member is a lifetime member of that UTU—they are adamant in that position—there has to be some kind of band-aid formula, a “yea” amount of dollars, added to the pensioner’s pension cheque each and every month. Something has to be done in that area to bring these people up to a decent standard of living. I suggest to you that \$7,200 a year does not quite cut it in today’s social circles.

The Chairman: And you feel the people who are most in need are those who retired some years ago?

Mr. G. Blais: I would think that would be the case. But given the rate of inflation, I believe last year close to 4%, taking a look at utilities, taxes, heating costs, and so on, very shortly they are going to find themselves in that same position. If you consider the poverty line to be \$12,000 to \$18,000 per year, I have news for you. I do not get \$12,000 to \$18,000 per year, nor anything close to it. And I will not get anything like it unless I am fortunate enough to hang around till I am about 65. Then and only then will I qualify for the OAS, provided I am around.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Blais. We are certainly glad you appeared before us.

Mr. Black.

Mr. Black, you are from Brandon, I understand, and you are representing yourself.

[Traduction]

Je vous ai donné l'exemple du cheminot qui a trente-neuf années de service ou quarante-huit années de service derrière lui; or, cette période est relativement courte: onze ans. Et il y en a qui touchent 7 200 \$ par an. Allons! Nous sommes en 1985. L'évolution sociale des dix à quinze dernières années devrait interdire que l'on traite ainsi les retraités. Nous ne prétendons pas être des mendiants. Nous ne sommes pas des mendiants. Nous avons versé notre dû du premier jusqu'au dernier jour de travail. Nous ne demandons pas l'aumône. Nous demandons que justice soit faite. Nous espérons que ce comité parlementaire pourra présenter des recommandations ou trouver des solutions à ce problème en vue d'atténuer le tort causé.

Mr. Robichaud: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Blais, vous avez fait allusion à l'indexation. Vous n'en avez pas beaucoup parlé. Désirez-vous une indexation intégrale ou partielle? Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. G. Blais: Moi-même et ceux à qui j'ai parlé n'entendent pas chipoter. Nous voulons que cette indexation soit intégrale car nous pensons que le CN peut indexer pleinement nos pensions, mais quelque chose vaut mieux que rien du tout.

Pour en revenir à l'inflexibilité affichée par le Canadian National lorsque les syndicats expriment le désir de négocier au nom des retraités, malgré que ce membre du syndicat des travailleurs unis du transport soit membre depuis toujours, je voudrais dire qu'il faut absolument faire quelque chose, il faut trouver une solution provisoire et relever le montant du chèque de pension de chaque retraité chaque mois. Il faut absolument relever le niveau de vie de ces retraités. Je vous dirais qu'on ne va pas bien loin avec 7 200 \$ par an.

Le président: Et vous pensez que ceux qui en ont le plus besoin sont ceux qui ont pris leur retraite il y a quelques années?

M. G. Blais: C'est effectivement le cas, je crois. Vu le taux d'inflation cependant, qui était de 4 p. 100 l'année dernière, je crois, ceux qui ont pris leur retraite récemment vont se trouver dans la même position, compte tenu de l'augmentation des services publics, des impôts, des frais de chauffage et ainsi de suite. Si vous estimez que le seuil de pauvreté se situe aux alentours de 12 000 \$ à 18 000 \$ par an, j'ai quelque chose à vous apprendre. Je ne perçois pas 12 000 à 18 000 \$ par an, peut s'en faut. Et je ne m'en approcherai pas à moins que je puisse tenir le coût jusqu'à 65 ans. Ce n'est qu'à ce moment-là que je pourrai demander la sécurité de la vieillesse, si je suis toujours vivant.

Le président: Merci infiniment, monsieur Blais. Nous sommes très heureux que vous ayez pu comparaître devant nous aujourd'hui.

Monsieur Black.

Monsieur Black, vous venez de Brandon, je crois, et vous parlerez en votre propre nom, n'est-ce pas?

[Text]

Mr. T.A. Black (Individual Presentation): I am representing myself, but as my brief conveyed, it would affect a lot pensioners in the same light.

To keep the record straight, I wish to amend my brief as submitted to your office prior to receiving my pension cheque for September 1985. This cheque included an increase of \$14.20 per month, retroactive to January 1, 1985. I wish to acknowledge this increase with thanks. Please amend paragraph 4, page 2 of my brief to read that my pension cheque from the CNR will now be \$474, instead of \$461.06, as stated.

• 0930

It will be noted that the increase almost takes care of the Blue Cross coverage of \$14.20.

I wish to make this plea on behalf of the many pensioners and survivors like myself who are the victims of an unfair and unjust pension system. Our plight was ignored by previous governments in Ottawa. It is our hope that the present government will take the actions necessary to right the injustice that has been done to us over the years.

As you no doubt know, pensioners and survivors receive short shrift in negotiations between the CNR and the unions. We are, in short—and this has been acknowledged by the company—merely pawns in such negotiations.

We do have one representative on the Pension Board. Unfortunately, our voice on this board is overwhelmed by the other representatives, who seem preoccupied with all aspects of the plan except the benefits received by pensioners and survivors.

Consequently, Mr. Chairman, your committee is our last hope for justice.

I believe my own situation is typical of the plight of more CNR pensioners. Therefore I will briefly review it for you.

I retired from the CNR in March 1975 after 32 years of service. I contributed 5% of my wages to the company pension plan from 1943 to 1965 and 6.5% to the CN-CP integrated plan from 1966 to 1975. The benefits I received from the various pension plans in 1976 were as follows: CNR Pension Plan, \$5,690.19; Canada Pension Plan, \$1,707.36; OAS, \$1,634.34—making a total of \$9,033.66.

Until December 1982 the company and unions had a contract with Blue Cross which provided coverage to both employees and pensioners at a rate of \$6.55 per month. In 1982 the company and the unions entered into a new agreement covering employees with a different insurance company. Blue Cross maintained its coverage of pensioners but had to increase the rates in light of the new arrangements. Consequently, the rate went to \$11.05 in December 1982. Subsequent increases have brought the rate up to \$14.21 per month.

[Translation]

M. T.A. Black (exposé individuel): Je représente ma propre personne, mais comme je le dis dans mon mémoire, ma situation correspond à celle de bon nombre d'autres retraités.

Je voudrais tout d'abord apporter une correction au mémoire que j'ai envoyé au greffier avant d'avoir reçu mon chèque de pension pour le mois de septembre 1985. Ce chèque comprenait l'augmentation de 14.20 \$ par mois, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1985. Je prends acte de cette augmentation. Veuillez donc modifier le paragraphe 4, page 2 dans mon mémoire puisque le chèque de pension que je recevrais du CN s'éleva à 474 \$ et non plus à 461.06 \$ comme je l'ai indiqué.

Veuillez noter que cette augmentation servira presque à payer la Croix Bleue qui est de 14.20\$.

J'aimerais vous parler au nom de bon nombre de retraités du CN et de leurs survivants qui, tout comme moi, sont les victimes des régimes de pensions injustes et inéquitable. Les gouvernements qui vous ont précédé n'ont pas tenu compte de nos plaintes. Nous espérons que le vôtre saura prendre les mesures nécessaires pour corriger les injustices que nous subissons depuis des années.

Vous savez certainement que les questions touchant les retraités du CN et leurs survivants sont vite expédiées lors des négociations entre le CN et les syndicats. Nous ne sommes alors, et le CN l'a prouvé jusqu'ici, que des pions sur l'échiquier.

Nous avons cependant un représentant au sein de la Commission des pensions. Malheureusement, sa voix est étouffée par celles des autres représentants, qui semblent se préoccuper de tous les aspects du régime autres que les prestations versées aux retraités et à leurs survivants.

Votre Comité est donc, monsieur le président, notre dernier espoir.

Je crois que ma situation correspond assez bien à celle de bien d'autres retraités du CN. Je vous l'expose donc brièvement.

J'ai quitté le CN en mars 1975 après trente-deux années de service. De 1943 à 1975, j'ai versé au régime de pensions de la société des cotisations représentant 5 p. 100 de mon salaire. De 1966 à 1975, 6.5 p. 100 de mon salaire a été versé au régime intégré CNCP. En 1976, j'ai reçu les prestations de retraite suivantes: régime de pensions du CN 5,690.19\$; régime de pensions du Canada, 1,707.36\$; sécurité de la vieillesse 1,634.34\$ ce qui fait un total de 9,033.66\$.

Jusqu'en décembre 1982, la société et les syndicats étaient liés par contrat à la Croix Bleue, qui couvrait employés et retraités moyennant 6.55\$ par mois. En 1982, la société et les syndicats ont signé un nouveau contrat couvrant les employés avec une autre compagnie d'assurance. La Croix Bleue continua d'assurer les retraités, mais dut augmenter ses primes. La prime mensuelle passa donc à 11.05\$ en décembre 1982. Cette prime est maintenant de 14.21\$ par mois.

[Texte]

My pension cheque on retirement was \$474.18. After deductions for the Blue Cross premium I was left with \$467.63. Now I am left with \$461.06.

In 1984 I received the following benefits from the pension plans: CNR Pension Plan, \$5,690.16; Canada Pension Plan, \$3,456.00; OAS, \$3,215.91—making a total of \$12,362.07. You will note that the increase in my pension benefits in 1976 is much less than the increase in the cost of food, shelter, gas and everything included in the Consumer Price Index.

I live in a two-bedroom townhouse. In 1975 my rent was \$256 per month and included all utilities. Effective November 1, 1985 my rent will be \$458 per month. In addition, I now have to pay the heating bill, natural gas, which averages about \$40 per month. My pension cheque from the CNR will be \$474.17; that is, the mandate portion. This \$474.17 no longer even covers the cost of my shelter, let alone anything else. I would ask you, Mr. Chairman, if you and your colleagues would sit still for very long if your pension plan provided the same benefits as the CNR plan?

• 0935

Mr. Chairman, you and the members of your committee will have access to the report of Dr. Noel Hall. He was appointed July 9, 1974, to an industrial inquiry commission into Canadian railway pension plans. He submitted his report September 8, 1976. Dr. Hall's report made numerous recommendations for improvements in the CNR plan, improvements he believed would enhance the situations of pensioners and survivors. As far as I know, none of the recommendations made by Dr. Hall have been implemented, although the CNR did give some modest ad hoc increases to pensioners who retired prior to 1972.

In the course of his report, Dr. Hall noted that the financial arrangements underlying the CNR pension plan were almost incomprehensible:

As can be seen throughout this part of my report, my actuaries have not estimated the costs of financing the unfunded liabilities using minimum PBSA-type schedules. In their view, and I concur in their judgment in this matter, it must be just about impossible for the plan members and their representatives to fully understand such a confusing financing schedule and the CNR board of directors must also find it difficult to understand and carry out their duties relating to the sound financing of pension liabilities beyond mere compliance with minimum legal standards.

This gives some indication of the formidable obstacles that confronted Dr. Hall in his inquiry. Nevertheless, he managed to penetrate the mysteries of the CNR pension plan and expose its inequities and its injustices to pensioners and survivors.

During the course of your deliberations, I would request you and the members of the committee to give careful consideration to the following parts of the Hall report: a review of the

[Traduction]

Lorsque j'ai pris ma retraite, je recevais une pension de 474.18\$ par mois. Après retenue de la prime de la Croix Bleue, il ne me restait plus que 467.63\$. Aujourd'hui, le montant de ma pension est de 461.06\$.

En 1984, j'ai reçu les prestations de retraite suivantes: régime de pensions du CN 5,690.16\$; régime de pensions du Canada 3,456\$; sécurité de la vieillesse 3,215.91\$ ce qui fait un total de 12,362.07\$. Vous noterez que l'augmentation de mes prestations depuis 1976 est de beaucoup inférieure à celle du coût de la nourriture, du logement, de l'essence et de tout ce qui figure à l'indice des prix à la consommation.

J'habite une maison en rangée, de deux chambres à coucher. En 1975, mon loyer était de 256\$ par mois et incluait tous les services. À compter du premier novembre 1985, mon loyer sera de 458\$ par mois. En plus, je dois maintenant payer le chauffage (gaz naturel) de ma poche, ce qui me revient à environ 40\$ par mois. Le chèque de pension que je recevrai du CN sera de 474.17\$. Ces 474.17\$ ne suffiront donc même plus à me loger. Je me demande, monsieur le président, si vous et vos collègues resteriez bien longtemps sans rien faire si votre régime de pension vous plaçait dans les mêmes conditions que nous, retraités du CN?

Vous et les membres de votre comité pouvez consulter le rapport de M. Noel Hall, chargé le 9 juillet 1974 de la Commission d'enquête sur les régimes de pension des Chemins de fer nationaux du Canada. M. Hall a déposé son rapport le 8 septembre 1976. Le rapport contient de nombreuses recommandations destinées à améliorer le Régime de pension du CN et la situation des retraités et de leurs survivants. Autant que je sache, aucune de ces recommandations n'a été mise en oeuvre. Le CN a cependant accordé certaines modestes augmentations spéciales à ceux qui avaient pris leur retraite avant 1972.

Dans son rapport, M. Hall souligne que les ententes financières entourant le régime de pension du CN sont pratiquement incompréhensibles:

Comme l'indique cette partie du rapport, mes actuaires n'ont pas estimé le coût du financement des dettes non provisionnées à partir des barèmes minimum de la loi sur les normes des prestations des pensions. À leur avis, qui est aussi le mien, les cotisants et leurs représentants ne peuvent sans doute pas comprendre parfaitement un barème si complexe et le conseil d'administration du CN doit lui aussi avoir des difficultés à comprendre et à mener à bien les fonctions liées au financement des dettes au titre du régime de retraite. Il doit se contenter de respecter les normes minimales en vigueur.

Ces commentaires donnent une idée des obstacles auxquels a dû se heurter M. Hall dans le cadre de son enquête. Il est néanmoins parvenu à percer les mystères du Régime de pension du CN et a exposé les injustices qu'il comporte à l'égard des retraités et de leurs survivants.

J'aimerais qu'au cours de ces délibérations, votre comité se penche attentivement sur les parties suivantes du rapport Hall: Examen des relations entre les syndicats, les négociations et le

[Text]

relationships between unions in collective bargaining and the pension plan; his comments on the results of these relationships; a report on the fact that workers give up a sizable proportion of their wages for a very meagre pension; a comparison of various pension plans, which reveals that CNR employees contributions are about the same as those of employees with the British Columbia government and the federal public service, yet these latter groups receive full indexing of benefits while the CNR pensioners and survivors are compelled to apply for the guaranteed income supplement; and a discussion of trusteeship.

I would ask you to give particular attention to the last paragraph, where he discusses the context for the pension plan that is on page 109; to page 112, the CN-CP views on pension benefits; page 118, paragraphs 4 and 6, more on collective bargaining and pensions; page 128, the concept of a heritage fund; and page 132, the paragraph on unfunded liability.

I would also request you and the members of your committee to consult the following additional sources: Clark Castonguay, C.C.F.C.I.A. to the National Pension Conference on March 3, 1981, page 20, paragraph 2 regarding unions and negotiations on pensions; also from the National Pension Conference, the summary of inflation workshops, in particular page two, alternative approaches to the private sector.

The only additional observation I would make is that it will be obvious to the members of the committee that unions can only represent the interests of the pensioners and survivors in collective bargaining if the CNR recognises the unions as representing the interests of these groups. However, the CNR has consistently taken the position that the unions cannot bargain for the retired employees. Therefore, it is apparent that if pensioners and survivors are to get justice from the CNR Pension Plan, changes must be imposed by the government.

• 0940

In summary, I would reiterate that I have attempted to put before the committee my own situation, which I believe is typical of the plight of many CNR pensioners. I would request that you and your committee give sincere consideration to recommending improvements in the CNR Pension Plan that will improve the lots and lives of the pensioners and survivors.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Black. We appreciate very much your coming from Brandon to present this brief before us. Certainly we very much appreciate that you have gone into great detail and it gives us a good idea of what the situation is. Are there any questions of Mr. Black?

Mr. Cochrane: Just one with regard to the differences on page 1, where you actually retired in 1976 and what you received beginning in 1984. The increase in the CPP and the

[Translation]

régime de pension. Commentaires au sujet de la résultante de ces relations. Commentaires sur le fait que les travailleurs doivent verser une partie considérable de leur salaire pour n'avoir droit au moment de leur retraite qu'à une maigre pension. Comparaison des divers régimes de pension, révélant que les employés du CN versent des cotisations comparables à celles des employés du gouvernement provincial de la Colombie britannique et de la Fonction publique fédérale. Les prestations de ces derniers sont cependant pleinement indexables, tandis que les retraités du CN et leurs survivants doivent absolument faire appel au supplément du revenu garanti. Discussion portant sur les fonds en fiducie.

Je vous demanderai de prêter une attention soutenue au dernier paragraphe qui traite du contexte entourant les pensions de retraite, page 109 du rapport; aux points de vue du CN et du CP au sujet des prestations de retraite, page 112; aux paragraphes 4 et 6 qui portent sur les négociations collectives et les pensions page 118; au concept de fonds du patrimoine, page 128 et au paragraphe sur la dette non-capitalisée page 132.

Je vous demanderai également de consulter les documents suivants: Clark Castonguay, mémoire présenté à la conférence nationale sur les pensions le 3 mars 1981, page 20, paragraphe 2 portant sur les syndicats et les négociations en rapport avec les pensions. Documents sur la conférence nationale sur les pensions—sommaire des ateliers sur l'inflation, plus précisément à la page 2 qui porte sur les solutions de rechange pour le secteur privé.

J'aimerais faire observer en terminant qu'il vous apparaîtra évident que les syndicats ne peuvent représenter les intérêts des retraités et de leurs survivants dans le cadre des négociations collectives que dans la mesure où le CN les reconnaît en tant que tels. Le CN a toutefois adopté comme position que les syndicats ne peuvent négocier pour le compte des retraités. Il semble donc qu'aucune justice ne sera rendue aux retraités du CN et de leurs survivants tant que le gouvernement ne l'obligera pas à modifier son attitude à leur égard.

Je me suis donc efforcé de vous exposer ma situation qui, le répète, correspond assez bien à celle des autres retraités du CN. J'espère que votre Comité songera sérieusement à recommander que des changements soient apportés au régime de pension du CN afin d'améliorer le lot des retraités et des survivants qui en bénéficient.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Black. Nous vous remercions d'être venu de Brandon pour nous présenter cet exposé ce matin. Nous apprécions tous les détails que vous nous avez donnés car ils nous donnent une idée assez précise de la situation. Avez-vous des questions à poser à M. Black?

M. Cochrane: Je voudrais vous poser une question à propos de la page 1, lorsque vous faites la comparaison entre ce que vous receviez en 1976 lorsque vous avez pris votre retraite et ce que vous avez reçu en 1984. Je suppose que vous avez recalculé

[Texte]

OAS, I presume you retaliated it as a result of the indexation that took place.

Mr. Black: Yes.

Mr. Cochrane: Okay. So it gradually went up between 1976 and 1984?

Mr. Black: Yes, because of the indexing of the OAS.

Mr. Cochrane: And you did not take advantage of what they call bridging. Were you 65 at the time you retired?

Mr. Black: I was 65.

Mr. Cochrane: Okay, so it was not an issue. Thank you.

The Chairman: I gather that in 1976 when you retired—maybe you can confirm this—you had a total income of \$9,000. Was that adequate at that time?

Mr. Black: I believe it was, yes. I believe it was.

The Chairman: So the system would have worked if it had not been for inflation. The one thing that caused your difficulty is the inflation which was . . .

Mr. Black: Yes, inflation, of course, is the big factor in most instances.

The Chairman: You also indicate on page 3 that you seem to think that the reason the unions are not bargaining for you is because CN will not allow them to, or does not recognize it. Is that what you are saying?

Mr. Black: I am saying, Mr. Chairman, that it takes two to tango. And while the unions, in all their sincerity, will have and have had in the intervening years since the Hall Commission report, in all their negotiations have had pensions, indexing and survivor benefits on their agenda. But the companies have refused to discuss them with the unions. Therefore, of course, if your partner will not tango you just . . . And consequently we are just pawns in the situation.

And if I may say so right here, in the latest *Railway Carmen's Journal* I just received, in this particular round of negotiations in which one particular group has consummated an agreement, we find the other group has not. And the reasons of course are there; the company refuses to negotiate with the unions on pensions. And the pensions have to be removed. But this particular group who removed the pensions have already consummated an agreement with the company.

The other sector of the railway unions are at the present time in conciliation hearings, but they still maintain that they will continue to bargain for pension indexing.

We believe our retirees have the right to live in dignity. All of us, both retired and active carmen, have helped make Canada one of the richest countries . . .

That is what he says here. This is by Jack Kearns, the National President of the Brotherhood of Railway Carmen.

• 0950

The Chairman: Mr. Black, my impression from listening to witnesses . . . well, in fact, one witness in Ottawa from the

[Traduction]

les prestations du Régime de pension du Canada et de la Sécurité de la vieillesse, à la suite de l'indexation annoncée.

M. Black: Oui.

M. Cochrane: Bien. Ces prestations ont donc augmenté progressivement entre 1976 et 1984?

M. Black: Oui, car la Sécurité de la vieillesse était indexée.

M. Cochrane: Et vous n'avez pas profité des prestations provisoires? Aviez-vous 65 ans lorsque vous avez pris votre retraite?

M. Black: J'avais effectivement 65 ans.

M. Cochrane: Le problème ne se posait donc pas. Merci.

Le président: Vous dites que lorsque vous avez pris votre retraite en 1976, votre revenu total était de 9,000\$. Cela suffisait-il à cette époque-là?

M. Black: Oui, je crois.

Le président: Par conséquent, s'il n'y avait pas eu de poussée inflationniste, vous n'auriez pas à vous plaindre. C'est l'inflation qui vous a mis dans le pétrin.

M. Black: Oui, l'inflation en est le principal facteur dans la plupart des cas.

Le président: Vous dites également à la page 3 de votre mémoire que si les syndicats ne négocient pas en votre nom, c'est parce que le CN le leur interdit ou que le CN ne les reconnaît pas. Est-ce bien ce que vous dites?

M. Black: Monsieur le président, il faut être deux pour danser le tango. Les pensions de retraite, l'indexation et les pensions de réversion ont toujours figuré, et ce, depuis le dépôt du rapport de la Commission Hall, au cahier de revendications des syndicats. Mais le CN a toujours refusé d'en discuter avec eux. Par conséquent, si votre partenaire refuse de danser . . . Nous, pendant ce temps, nous ne sommes que des pions sur leur échiquier.

Et permettez-moi d'ajouter que, d'après la dernière édition du Journal des cheminots que je viens de recevoir, je constate que l'un des groupes a réussi à conclure un accord, mais pas l'autre. Et les raisons en sont évidentes; la société refuse tout simplement de discuter des pensions de retraite avec les syndicats. Ces derniers sont donc obligés de retirer ce sujet de l'ordre du jour. Et vous constaterez que ce groupe qui l'a fait a réussi à conclure un accord avec la société.

L'autre groupe en est au stade de la conciliation, mais le syndicat en question a affirmé qu'il continuera de négocier l'indexation des pensions de retraite. Voici ce qu'il dit:

Nous estimons que nos retraités ont le droit de vivre dignement. Nous tous, que nous soyons retraités ou actifs, on contribue à faire du Canada un des pays les plus riches . . .

Voici ce que dit Jack Kearns, président national de la Fraternité des cheminots.

Le président: Monsieur Black, j'ai eu l'impression en écoutant les témoins . . . Et bien, en fait, un représentant du

[Text]

union clearly stated that, as far as he was concerned, when the chips are down they have to bargain for the workers now working; they were not able to bargain for pensioners. I got the impression that no one is bargaining for you; you are really left out in the cold.

Mr. Black: That is right. That is what I am trying to drive across to this committee. Our only hope, Mr. Chairman . . .

The Chairman: But you are saying that it is due to the fault of the company. I say that is not the information I have been given on this committee; it is that both the company and the union are at fault in the sense that neither one feels that they can adequately represent people who are retired. Now that is the evidence that I have heard on this committee. It may or may not be correct; we will find out more about it later on, I suppose. But that is the impression I have.

Mr. Black: Yes.

The Chairman: I mean that you people are just left without anyone to look after you.

Mr. Black: I want to stress with your committee, in my own situation . . . well, of course I have been involved in this thing for years before I retired. I was in on the pension association and appeared in Ottawa, and one thing and another. But the point is, you see, that the unions do have on their agenda . . . but, of course, the bargaining does not take place as far as retirees are concerned. The result is that nothing has been done about us. Therefore, our only hope is the recommendation by this committee to the House of Commons.

The Chairman: Were you a part of the bargaining agent when you were a worker? Were you part of the union?

Mr. Black: I was part of the union but I was not one of the officers who did the bargaining. They might have had more to contend with had I been down there, let me tell you that!

The Chairman: Do you know of any movement on behalf of the people then working who bargained for indexing of pensions?

Mr. Black: Oh, yes.

The Chairman: Now it seems to me and maybe I am wrong, but every union at the time it is bargaining is not prepared to give up a money demand for the indexing of pensions, yet, when they move out of the working force into the pension field, then they all want indexing. But they are not prepared to do the bargaining when they are working and have the power to strike. Is that a fair comment to make?

Mr. Black: Not exactly, for the simple reason that the situation with the pensioners in relation to what you suggest about those people working is that, if the proposition was put before the workers in the proper manner, I have no doubt that . . . But going back to the introduction of the Canada Pension Plan, this will give you an idea. Of course it is past history now. The rank-and-file members of the Canadian National Railway unions at that time wanted a stacked situation. They did not want an integrated situation. But the company decided that, as far as they were concerned, an

[Translation]

syndicat nous a dit à Ottawa que pour lui, lorsque les négociations deviennent difficiles, le rôle du syndicat est de défendre les intérêts des travailleurs en service; il ne peut pas négocier au nom des retraités. J'ai eu l'impression que personne ne négociait en votre nom; vous êtes vraiment abandonnés.

M. Black: C'est cela. C'est ce que j'essaie de faire comprendre au Comité. Notre seul espoir, monsieur le président . . .

Le président: Mais vous dites que c'est la faute de l'employeur. Ce n'est pas ce que j'ai entendu au cours de nos audiences; c'est la faute à la fois de l'employeur et du syndicat puisque ni l'un ni l'autre n'estiment pouvoir représenter convenablement les retraités. Voilà ce qu'il ressort des témoignages que j'ai entendus. Ce n'est peut-être pas exact, et nous en apprendrons encore davantage, je suppose. Mais c'est l'impression que j'ai.

M. Black: Oui.

Le président: Je veux dire que personne ne défend vos intérêts.

M. Black: Je tiens à faire comprendre au Comité, dans ma situation personnelle . . . Eh bien, je me suis intéressé à ces choses-là bien avant de prendre ma retraite. J'étais membre de l'Association des caisses de retraite, et à ce titre j'ai comparu à Ottawa, et fait diverses autres choses. Le fait est, voyez-vous, que les syndicats, dans leur programme . . . Mais, bien entendu, les négociations ne se font pas au nom des retraités. Le résultat, c'est que personne ne fait rien pour nous. Par conséquent, notre seul espoir est que le Comité fasse une recommandation à la Chambre des communes.

Le président: Êtiez-vous membre du syndicat lorsque vous travailliez?

M. Black: J'étais membre du syndicat, mais je ne faisais pas partie des négociateurs. Ils auraient eu davantage de fil à retordre si j'avais été là, croyez-moi!

Le président: Y avait-il parmi les employés, à l'époque, un mouvement en faveur de l'indexation des pensions?

M. Black: Oh, oui.

Le président: Il me semble, et je me trompe peut-être, qu'à la table de négociations, les syndicats sont peu disposés à renoncer à des augmentations salariales en échange d'une indexation de la retraite; mais dès qu'ils quittent le marché du travail et prennent leur retraite, ils ne parlent plus que d'indexation. Ils ne sont cependant pas prêts à négocier en ce sens pendant qu'ils travaillent et qu'ils peuvent se mettre en grève. Ai-je raison?

M. Black: Pas vraiment, parce que si la proposition était bien présentée aux travailleurs, je suis sûr que . . . Mais pour en revenir à la création du régime de pensions du Canada, je vais vous donner une idée de la situation. Bien entendu, c'est maintenant de l'histoire ancienne. Les membres des syndicats du CN, à l'époque, voulaient des régimes cumulatifs. Ils ne voulaient pas d'intégration. Mais l'employeur trouvait que de son point de vue le régime intégré était beaucoup plus intéressant. Le syndicat a alors décidé de dire à l'employeur qu'il préférerait un système cumulatif. En fin de compte, la compa-

[Texte]

integrated plan looked at lot better to them. So while the unions at that time were in a particular position, they decided to tell the company they preferred the stacked situation. The company finally put a notice on the bulletin board that, with or without the schedule employees, the company was going to introduce an integrated plan for the non-schedule people. Now had that been done, we would have the 35 plan, the 49 plan, the integrated plan and the non-integrated plan. But that is past history.

What I am trying to point out to you is that the rank-and-file membership was never really given the option. The people bargaining on our behalf found it more palatable to them to concede to the companies what the companies wanted.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Black. We really appreciated your comments and will be taking them into consideration.

Mr. Black: Right. I would ask you one question, Mr. Chairman. Referring to my quotation here from the Hall Report, "beyond near compliance with minimum legal standards" I want to know what the legal standards are. Perhaps I can get that information from Ottawa.

• 0955

The Chairman: Mr. D. Killick for C.B. Morgan.

I would like to welcome Mr. Les Benjamin to our committee. Mr. Benjamin is well known, I am sure, to all of you. He has been interested in these problems for many years. He is from Regina and a member of the NDP Party.

Let us now carry on.

Mr. Del Killick (Individual Presentation): I am Del Killick of Melville, Saskatchewan representing Mr. C.B. Morgan.

Mr. Chairman, hon. members of the committee, I come to speak of the future. We have heard the two previous gentlemen speaking of—may we say—the past retirees and I certainly respect them for their comments. In the terminal where I work in Melville, Saskatchewan there is great regard for our present pension plan by my fellow employees.

In 1966, the Canada Pension Plan became effective and it also affected the Canadian National Pension Plan in what we figure is an adverse manner. In effect, it reduced our pension because the allowable pension to us has been lowered from 2% or two points per allowable year of service to 1.3% or 1.3 points of allowable service to a maximum of 35 years. This is really a reduction to us of 0.7%.

Canada Pension also brought in a formulation known as the Yearly Maximum Pensionable Earnings, an amount that allows us to benefit at 1.3% to its maximum yearly amount. For amounts in excess of the YMPE, we are allowed a further 2% benefit.

How does this affect our pensions? May I give you an example? We have an employee wishing to take early retirement for health reasons. He is hoping that he can hold out

[Traduction]

gnie a fait afficher l'avis qu'avec ou sans les employés syndiqués, elle allait introduire un régime intégré pour les employés non syndiqués. Si cela avait été fait, nous aurions maintenant le régime 35, le régime 49, le régime intégré et le régime non intégré. Mais c'est de l'histoire ancienne.

Ce que j'essaie de vous faire comprendre, c'est que les travailleurs syndiqués n'ont jamais vraiment eu le choix. Nos négociateurs ont trouvé qu'il était plus avantageux pour eux de céder aux désirs de la compagnie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Black. Nous avons beaucoup apprécié vos observations et nous en tiendrons compte.

M. Black: D'accord. Je voudrais vous poser une question, monsieur le président. En ce qui concerne la phrase que j'ai tirée du rapport Hall, «au-delà du respect presque complet des normes juridiques minimales», je voudrais savoir quelles sont ces normes. Peut-être puis-je obtenir ces renseignements à Ottawa.

Le président: Monsieur D. Killick au nom de C.B. Morgan.

Je souhaite la bienvenue à monsieur Les Benjamin, que vous connaissez tous, j'en suis sûr. Il s'intéresse depuis de nombreuses années à ces questions. Il est de Regina et est membre du Parti néo-démocrate.

Poursuivons.

M. Del Killick (à titre personnel): Je m'appelle Del Killick, je viens de Melville (Saskatchewan) et je représente M. C.B. Morgan.

Monsieur le président, honorables députés, je suis venu vous parler de l'avenir. Les deux témoins qui m'ont précédé ont parlé, si je puis dire, des retraités du passé, et je respecte leurs points de vue. Au terminus de Melville, où je travaille, mes collègues ont le plus grand respect pour le régime de pension actuel.

En 1966, le Régime de pensions du Canada est entré en vigueur; il a également entraîné des conséquences qui, de notre point de vue, étaient néfastes pour le régime de retraite du CN. Il a eu pour effet de diminuer notre pension puisqu'il en ramenait le maximum de 2 p. 100, ou 2 points, par année de service à 1.3 p. 100, ou 1.3 points d'année de service, jusqu'à concurrence de 35 ans. Cela représentait pour nous une diminution de 0,7 p. 100.

Le Régime de pensions du Canada a également introduit la formule du salaire annuel maximum ouvrant droit à pension, selon laquelle nous avons droit à 1.3 p. 100 de la somme annuelle maximum. Au-delà, nous bénéficions de 2 p. 100.

Quel effet cela a-t-il sur nos pensions? Permettez-moi de vous donner un exemple. Nous avons un employé qui désire prendre une retraite anticipée pour des raisons de santé. Il

[Text]

until 1987. His age at that time will be 57 years and eight months. This employee has allowable service of 35 years, compensated service of 38 years. His last 60 months of service amounted to his average monthly income of \$3,781.31. At 70%, that would allow this employee a pension income of \$2,649.92 per month. However, 19 years from 1966 to 1987 are reduced to 1.3% minus 0.7% less. This amount, \$262.90, is then subtracted from the \$2,649.92, leaving a pensionable income of \$2,384.02 per month.

As this individual has elected for early retirement, his pension is further reduced to \$2,246.10 per month. Integrating Old Age Pension will add a further \$125.65, for a total payable pension of \$2,371.75 per month.

May I point out that, thanks to his prior to 1966 service of 16 years, which permits him 32%, he will receive a reasonable pension.

• 1000

If this individual were allowed a straight across-the-board 2%, he would be allowed a pension earning at 57 years, 8 months of \$2,532.23, a sum \$148.21 per month greater than allowed under the present formulation excluding the old age integration, a considerable amount when totalled over the years. As you can see, Mr. Chairman, the 0.7% that was removed for allowable service as of 1966 has definitely affected our pension plan.

May I further bring to your attention that employees who have become contributors to the plan after 1966 are of an age group who have become very dependent on many social services that have been provided by governments and union benefits. A large number of these employees can expect to receive a pension income of 45.5% of their best 60 months of earnings if their earnings equal or are less than the yearly maximum pensionable income earnings. This is a drastic drop from one's full income. It is also very hard to conceive of this group of people, this younger generation, being able to look after the necessities with this low pension payable to them.

We do have an obligation to these employees, employees who are willing to make additional contributions to their pension plan for the improved benefits if necessary.

The figures I have quoted to you may sound large, but I can go back a matter of 25 years. We had a conductor working at our terminal who had 50 years of service. He took pension in 1960 at the age of 65 and at that time received an unheard-of amount of pension of \$484.70 per month. This gentleman lived well beyond the life expectancy of his generation group. A few months before his death on his 83rd birthday I had occasion to visit him in a seniors home, and while talking with him he said: Remember that great pension I received in 1960? I said: Yes, it was really something at the time. He said: Today that cost does not even provide for my nursing home assistance that I require. Inflation chewed away at that like you would not believe.

[Translation]

espère pouvoir tenir jusqu'en 1987. Il aura alors 57 ans et huit mois. Il a 35 années de service qui comptent pour la pension et 38 ans de service rémunéré. Son salaire moyen au cours des 60 derniers mois de service a été de 3,781.31\$ mensuellement. À 70 p. 100, cela lui donnerait une rente de 2,649.92\$ par mois. Cependant, les 19 ans de service de 1966 à 1987 sont réduits à 1.3 p. 100, soit 0,7 p. 100 en moins. Il faut donc soustraire la somme correspondante de 262.90\$ de la rente mensuelle de 2,649.92\$, ce qui lui laisse une rente mensuelle de 2,384.02\$.

Comme il a choisi de prendre une retraite anticipée, sa pension sera encore réduite à 2,246.10\$ par mois. Si l'on ajoute à cela les 125.65\$ de la pension de vieillesse intégrée, ses prestations mensuelles de retraite s'élèveront à 2,371.75\$.

Permettez-moi de vous faire remarquer que c'est grâce à ses 16 années de service avant 1966, qui lui donnent droit à 32 p. 100, qu'il aura une pension respectable.

Si l'on accordait à cet employé 2 p. 100 pour chaque année de service, à l'âge de 57 ans et huit mois, il aurait droit à une pension de 2,532.23\$ par mois, soit 148.21\$ de plus que ce qu'il obtiendra avec la formule actuelle, si l'on n'inclut pas la pension de vieillesse intégrée; au cours des ans, cela représente une somme considérable. Comme vous pouvez le constater, monsieur le président, la réduction de 0.7 p. 100 effectuée en 1966 n'est pas sans conséquence pour notre régime de pensions.

Permettez-moi en outre de vous faire remarquer que les employés qui ont commencé à cotiser au régime de retraite après 1966 appartiennent à un groupe démographique qui a appris à compter sur les nombreux services sociaux des gouvernements et sur les prestations qu'obtiennent pour eux les syndicats. Bon nombre de ces employés peuvent espérer une pension représentant 45.5 p. 100 des 60 meilleurs mois de salaire, si leur salaire est égal ou inférieur au salaire annuel maximum ouvrant droit à pension. C'est une baisse de revenu très importante. On imagine difficilement que cette génération puisse satisfaire ces besoins élémentaires avec une rente aussi modeste.

Nous avons des obligations à l'endroit de ces employés qui sont prêts, si nécessaire, à faire des cotisations supplémentaires à la caisse de retraite afin d'en améliorer les prestations.

Les chiffres que je vous ai cités vous paraissent peut-être élevés, mais remontons à 25 ans en arrière. Il y avait au terminus où je travaille un contrôleur qui a pris sa retraite en 1960, à 65 ans, après 50 ans de service. Il avait droit à une pension de 484.70\$ par mois, ce qui était tout à fait extraordinaire pour l'époque. Il a vécu bien plus longtemps que ne le prévoyaient les tables de mortalité pour sa génération. Quelques mois avant sa mort, à l'occasion de son 83^e anniversaire, je lui ai rendu visite dans la maison de retraite où il était. Au cours de la conversation, il m'a dit: Tu te souviens de cette pension extraordinaire que je recevais en 1960? Je lui ai dit: Oui, c'était vraiment quelque chose à l'époque. Et il m'a dit: Maintenant, elle ne suffit même plus à payer les soins dont j'ai besoin à la maison de santé. Tu ne peux pas t'imaginer ce que l'inflation a fait à ma pension.

[Texte]

The employees I previously mentioned do not want, at the time of pension, to have to appeal to government or one of its agencies for financial assistance to help meet their basic necessities of old age. As pointed out previously, we have members, our fellow employees, who will only be too glad to increase their pension earnings if necessary to increase their pension benefits.

By increasing, or, more aptly, returning to employees, 2% for each year of allowable service, you will help to eliminate problems of the future. The Canada Pension Plan that was introduced in 1966 has brought us a number of needed benefits: I refer to death benefits, widows pension, child allowances, to mention but a few. There is, though, Mr. Chairman, a portion of that plan your committee may not be totally aware of: namely, the disability portion of the plan. If a contributor to CPP who opts for early retirement from his employer suffers a disabling injury or condition at a time in excess from making his last contribution, the person becomes ineligible for disability pensions.

I present an example. If an employee decides to take his pension at age 55 and suffers an injury or other health condition that causes a disability, if he suffers this injury in his 60th year or thereafter then no benefit is payable under the Canada Pension Plan to this individual.

• 1005

People employed in the operations of trains, in what is commonly known as the running trades, have a much higher incidence of heart problems than is the norm for the remainder of society of this country. The unusual hours these people are required to work is a direct contributing factor. Since Canada Pension has brought about a reduction in our pension plan, lowering the allowable service credits from 2% to 1.3%, the least we can expect is consideration for people who have been disabled after the five-year period was allowed in the plan. We would like to have people who have opted for early retirement, opening up jobs for other employees, treated as if they had made contributions to their sixty-first birthday for disability benefits under CPP.

Once again, as contributors to the CN pension fund, we strongly urge the return to 2% per year for allowable service, to a maximum of 35 years or 70%; in other words, the same as was provided to us prior to 1966. Once again, I say—if need be, after consultation—the employees would be agreeable to increasing the pension contributions to a maximum of 7%, as it was prior to 1966.

If we look back but a short period of time—10 years—and see how inflation has affected the lives of so many people, particularly the aged pensioner, then we as present contributors to the CN plan must be concerned. We belong to a plan that does not take inflation into account. As you have noted, we do not have indexed pensions. Therefore, we feel it is necessary that we receive the maximum benefits from our pension plan that will even possibly permit us to make investments to look after our future. As previously pointed out,

[Traduction]

Les employés dont je parlais tout à l'heure ne veulent pas, le moment de la retraite venu, devoir se tourner vers le gouvernement ou l'une de ses agences pour pouvoir satisfaire à leurs besoins élémentaires. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nos collègues ne seraient que trop heureux d'augmenter leurs cotisations à la caisse de retraite pour en tirer des prestations accrues.

En revenant à la formule des 2 p. 100 pour chaque année de service cotisable, vous contribueriez à éliminer bien des problèmes à l'avenir. Le Régime de pensions du Canada créé en 1966 a répondu à certains besoins: je veux parler des prestations de décès, de la rente de veuve, des allocations aux enfants, entre autres. Mais, monsieur le président, il y a à ce régime un autre aspect dont votre Comité n'est peut-être pas très au courant: la rente d'invalidité. Si un cotisant au RPC qui a choisi une retraite anticipée devient invalide après avoir payé sa dernière cotisation, il n'a plus droit à aucune pension d'invalidité.

Je vais vous donner un exemple. Si un employé décide de prendre sa retraite à 55 ans et qu'à 60 ans ou plus tard il a un accident ou une maladie qui le laisse invalide, il n'a droit à aucune prestation en vertu du Régime de pensions du Canada.

Les gens qui travaillent sur les trains, dans ce qu'on appelle communément les métiers roulants, ont une incidence de problème cardiaque beaucoup plus élevé que le reste de la population. C'est dû en partie à l'irrégularité de leurs horaires. Puisque le régime de pensions du Canada a fait diminuer les prestations de notre caisse de retraite, en diminuant les crédits de service de 2 p.100 à 1.3 p.100, la moindre des choses serait de traiter avec quelque considération ceux qui sont devenus invalides après les cinq ans prévus par le régime. Nous aimerions que les gens qui ont choisi la retraite anticipée, cédant leur place à d'autres, soient considérés pour les prestations d'invalidité comme ayant cotisé au régime de pension du Canada jusqu'à leur soixante et unième anniversaire.

Encore une fois, en tant que cotisant à la caisse de retraite du CN, nous recommandons vivement de revenir à la formule des 2 p. 100 par année ouvrant droit à pension, jusqu'à un maximum de 35 ans ou de 70 p. 100; autrement dit, à revenir à la formule d'avant 1966. Comme je l'ai déjà dit—et le cas échéant, on pourra les consulter—les employés seraient prêts à augmenter leur cotisation à la caisse de retraite jusqu'à concurrence de 7 p. 100, comme c'était le cas avant 1966.

Il suffit de regarder quelques années en arrière, une dizaine d'années, pour voir ce qu'a fait l'inflation à tant de gens, surtout aux retraités âgés, et pour nous rendre compte que les cotisants au régime de retraite du CN ont de quoi être inquiets. Notre caisse de retraite ne tient pas compte de l'inflation. Comme vous avez pu le remarquer, notre pension n'est pas indexée. Par conséquent, nous estimons nécessaire de recevoir de notre caisse de retraite les prestations maximales, afin que nous puissions au moins investir pour notre avenir.

[Text]

we are willing to make additional contributions, if necessary, to improve our pension plan.

The public has heard from the CN Retirement Pension Association president, Mr. Earl White, that only two-thirds of the pension assets are being made available to pension recipients, forcing a number of CN pensioners to seek social assistance to sustain their needs during their final years. Now is the time for your committee, Mr. Chairman, to take action to alleviate and rectify the existing problems with the CN pension plan, as pointed out to you by myself and others as your committee travels across this country.

In summation, we request the return to 2% and 1.3% for each allowable year of service and that the YMPE be excluded from calculating pensions for early retirees. To us, this is of utmost importance and it is imperative that this be introduced. We would also appreciate consideration for disability benefits for our early retirees, as pointed out earlier in the brief. We would also like to see improved management and administration of the CN pension plan.

I thank you, Mr. Chairman, and your panel for your attentiveness.

The Chairman: Thank you, Mr. Killick.

Are there any questions?

Mr. Benjamin: Mr. Killick, you are presenting the brief on behalf of . . . ?

Mr. Killick: Mr. C.B. Morgan of Melville, Saskatchewan.

Mr. Benjamin: Is he presently an employee?

Mr. Killick: We are both employees of the CN. That is correct.

Mr. Benjamin: I do not disagree with what is in the brief, Mr. Chairman, but I want to say to Mr. Killick that I was on the railroad when we voted at our union meetings whether or not we were going to integrate or stack when the Canada Pension Plan came in.

• 1010

I lost out. I thought we should integrate, even though it might cost me another 1% or 2% a month on my payroll deduction. A vast majority of railway employees, through the collective bargaining process, voted to have their pension integrated, meaning that if they were contributing 5% or 6% of their wages each month that 1.3% or 1.6% of that would go to the Canada Pension Plan, the rest to the railway pension plan. We are now finding that as and when the guys retire 20 years later they get their railway pension less the amount they are going to get from CPP or OAS, whatever the situation is. Do you not think this is a matter your brotherhoods should raise in the next round of contract negotiations? This committee is only in a position of being able to deal with those who are already on pension. We cannot deal with those who are still employed.

[Translation]

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes disposés à cotiser davantage, si nécessaire, pour améliorer notre prestation.

Le président de l'Association des pensions du CN, M. Earl White, a dit publiquement que les deux tiers seulement des avoirs de la caisse sont disponibles pour le versement des prestations, ce qui oblige un certain nombre de retraités du CN à demander une aide publique pour subvenir à leurs besoins dans les dernières années de leur vie. Votre comité a maintenant l'occasion, monsieur le président, de prendre les mesures nécessaires pour corriger les défauts de la caisse de retraite du CN, tels que je vous les ai décrits, ainsi que d'autres témoins que vous aurez entendus dans le courant de vos audiences publiques.

En résumé, nous demandons de revenir à la formule des 2 p. 100 et des 1.3 p. 100 pour chaque année de service ouvrant droit à pension, et l'exclusion du salaire maximum annuel dans le calcul de la rente pour les retraites anticipées. C'est pour nous de la plus haute importance, et il est impératif que cette formule soit adoptée. Nous aimerions aussi que vous vous penchiez sur la question des prestations d'invalidité pour ceux qui prennent une retraite anticipée, comme je vous le disais tout à l'heure. Nous demandons également une amélioration des pratiques de gestion de la caisse de retraite du CN.

Je vous remercie de votre attention.

Le président: Merci, monsieur Killick.

Y a-t-il des questions?

M. Benjamin: Monsieur Killick, vous parlez au nom de . . . ?

M. Killick: M. C. Morgan de Melville (Saskatchewan).

M. Benjamin: Travaille-t-il actuellement pour le CN?

M. Killick: Nous sommes tous deux employés du CN, c'est exact.

M. Benjamin: Monsieur le président, je ne suis pas en désaccord avec ce mémoire, mais je tiens à dire à M. Killick que je travaillais au chemin de fer lorsque nous avons voté, à nos réunions syndicales, sur la question de l'intégration ou du cumul avec le régime de pension du Canada.

J'ai perdu. J'étais pour l'intégration, même si cela devait me coûter 1 ou 2 p. 100 de plus en cotisation. La grande majorité des cheminots, dans les négociations collectives, ont voté pour l'intégration de la pension, ce qui voulait dire que sur une contribution mensuelle de 5 ou 6 p. 100, 1.3 p. 100 ou 1.6 p. 100 aurait été versé au Régime de pension du Canada, et le reste à la caisse de retraite du chemin de fer. Nous nous rendons compte maintenant que 20 ans plus tard, lorsque les employés prennent leur retraite, on déduit de leur pension une somme correspondant à leur prestation du RPC ou de la pension de vieillesse, selon le cas. Ne pensez-vous pas que vos fraternités devraient soulever ce problème lors des prochaines négociations? L'ordre de renvoi de ce Comité ne porte que sur les retraités actuels. Nous ne pouvons pas nous intéresser à ceux qui travaillent encore.

[Texte]

Mr. Killick: I appreciate very much your comments, Mr. Benjamin. As I said, we are not dealing with the past, we are looking into the future. As you pointed out that maybe in contract negotiations they should be heeding this matter, at the present time this is one of the impasses of the United Transportation Union. Why they have not signed a contract is because they would like to make additional contributions to the pension plan, and the railway has pointed out very clearly that they do not wish to break new ground. The employees are quite willing to pay.

As you pointed out, in your days on the railway—this is 24 years later . . . But hindsight is always very, very good. We always like to say it is 20:20. There are a number of people now looking at it and saying, hey, maybe that was good at that time; today it is not good. Inflation was not as rampant as it is today. In 1966 you never saw anything or dreamt of having anything like what we have today.

We are looking to the future, and it disturbs me when I hear the two gentlemen before me tell you about the number of people who are basically living on just a very, very small subsistence allowance. It is a sustenance allowance only to them. I think, rather than turning a large group of employees, 10, 15, 20 years down the road, to a commission like this once again, pleading poverty, we should look at the conditions right now.

Mr. Benjamin: I will buy that. But do you not agree that the membership, through their unions, through their brotherhoods, should negotiate that—those who are presently employed—and that they also battle to negotiate the same sort of thing for the ones who are already on pension? You see, we have a real problem with what we can do. We can only deal with something that is for those who are already on pension. Quite frankly and bluntly, all the years I was in the union, I argued like hell, and most of the guys would not agree with me—you know, stack the pensions. And if it costs another 2% or 3% . . . They were all 25 years younger than they are now. But, no, they did not want to do it.

Mr. Killick: Well, it is quite obvious that we are still having the same problems you had in your day. It seems that the young employee today does not even dream of a pension plan. The boat, the motor, the new car, umpteen other things, are more important. When they become 50 years of age, all of a sudden they have other priorities. And this is what we are trying to bring to the forefront at the present time. You say, let us go back to the unions. As I pointed out to you, the unions are attempting to negotiate improved pension plans, but the Canadian National Railways is telling us at the bargaining table, "We are not going to break new ground". We are in a very difficult situation and I do think we have to speak to anyone who will listen to us.

• 1015

Mr. Benjamin: Fair enough.

Mr. Cochrane: Do you know when the bargaining unit has put the issue on the table, that they are prepared . . . ? For

[Traduction]

M. Killick: Je vous remercie de votre observation, monsieur Benjamin. Comme je l'ai dit, nous ne nous arrêtons pas au passé, nous sommes tournés vers l'avenir. Comme vous l'avez dit, la question devrait peut-être être réglée aux prochaines négociations; c'est actuellement l'une des raisons pour lesquelles la *United Transportation Union* est arrivée à une impasse. Si ce syndicat n'a pas encore signé la convention c'est parce qu'il demande les cotisations supplémentaires à la caisse de retraite, et que la compagnie a dit clairement qu'elle n'entendait pas créer un précédent. Les employés sont tout à fait prêts à payer.

Comme vous l'avez dit, lorsque vous étiez employé des chemins de fer—cela remonte à 24 ans . . . Mais évidemment, le recul donne un très gros avantage. Tout devient alors parfaitement clair. Certains se disent maintenant que c'était peut-être bon à l'époque, mais ce ne l'est plus. L'inflation n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. En 1966, personne n'imaginait une situation comme celle que nous vivons aujourd'hui.

Nous pensons à l'avenir, et je suis perturbé par ce qu'ont dit les deux témoins qui m'ont précédé, à propos de tous ces gens qui peuvent à peine subvenir à leurs besoins. Leur pension leur permet tout juste de survivre. Je pense qu'il faut agir maintenant, plutôt que de se retrouver dans 10, 15, 20 ans, devant un comité comme celui-ci, à parler de notre pauvreté.

M. Benjamin: Je suis d'accord. Mais ne pensez-vous pas que les employés actuels devraient, par l'entremise de leurs syndicats, de leurs fraternités, négocier ces arrangements et en même temps essayer d'obtenir la même chose pour ceux qui sont déjà à la retraite? Voyez-vous, nous sommes très limités. Nous ne pouvons faire de recommandations que pour ceux qui sont déjà à la retraite. En toute franchise, je dois dire que lorsque j'étais membre du syndicat, je me suis battu comme un diable, et la plupart de mes collègues n'étaient pas d'accord avec moi à propos du cumul des pensions. Et si cela devait coûter 2 ou 3 p. 100 de plus . . . Ils avaient alors 25 ans de moins. Mais non, ils n'en voulaient pas.

M. Killick: Et bien, de toute évidence, nous avons encore les mêmes problèmes. Les jeunes employés ne semblent même pas penser à la caisse de retraite. Ils s'intéressent davantage à leur bateau, leur moteur, leur nouvelle voiture, et à mille autres choses. Arrivé à 50 ans, tout à coup, leurs priorités changent. Et c'est ce que nous essayons de faire comprendre. Vous dites qu'il faut s'adresser aux syndicats. Comme je vous l'ai fait remarquer, les syndicats essaient de négocier des régimes de pension de retraite améliorés, mais les Chemins de fer Nationaux nous disent à la table de négociations: «Nous ne voulons pas innover». Nous nous trouvons donc dans une situation très difficile, et j'estime qu'il nous faut parler à quelqu'un qui veuille nous écouter.

M. Benjamin: C'est juste.

M. Cochrane: Est-ce que vous savez si, lorsque le groupe-négociateur aborde cette question à la table des négocia-

[Text]

example, in 1971 the federal employees put an extra 1% on their deductions to supposedly guarantee indexation. Do you know if that is part of the proposal that the unions are making to CN?

Mr. Killick: At the present time, as pointed out, the United Transportation Union has not signed a contract and one of the reasons is that the proposal has been made by the United Transportation Union to management that they are willing to put more money into the pension plan as contributions for improved pension benefits. The reply to that by management has been, "We are not willing to break new ground at this time".

Mr. Cochrane: So there is a definite offer from the unions to increase contributions.

Mr. Killick: Oh, definitely, definitely.

Mr. Cochrane: Thank you.

The Chairman: I would merely like to point out that in your . . . Maybe you can explain it to me. In your brief, you say that employees hired after 1965 have a pension in 35 years of 1.3% which comes out to 45% of their earnings when they retire.

Mr. Killick: Correct.

The Chairman: But if you add the CPP and the OAS, you are going to get 90% of the earnings, probably.

Mr. Killick: No.

The Chairman: And if we follow the formula of 5% that you suggest, it allows 70% pensions. If you add CPP and OAS to that, you would get over 100% upon retirement. It can be a very beneficial state of affairs.

Mr. Killick: I cannot see we are going to get 100% on retirement. What we are saying, sir, is that we have people opting for early retirement. Under the old plan, they could receive up to 70%. We cannot do that today. We do realize that after 65 years of age there are CPP benefits available. There are also OAS benefits payable. But we have a group of people, and it is getting to be a large number, that for health reasons are having to take early retirement. I point to heart conditions in the terminal where I work. We have three people who in the last six months have had open heart surgery, the oldest one being 57 years of age.

The Chairman: Some pension funds solve that problem with insurance.

Mr. Killick: We do not have insurance. We do have conditions that will give you a full pension for medical reasons. These people are having much difficulty in being considered for medical benefits, for what reason, we do not know. And certainly with open heart surgery, I do not think these people

[Translation]

tions, il est disposé à . . . ? Par exemple, en 1971, les employés fédéraux ont commencé à verser 1 p. 100 de plus en cotisations afin, prétendait-on, d'obtenir l'indexation garantie. Savez-vous si les syndicats font entre autres cette proposition au CN?

M. Killick: À l'heure actuelle, comme nous l'avons souligné, le syndicat «*United Transportation Union*» n'a pas signé de contrat de travail, et ce notamment parce qu'il avait proposé à la direction d'augmenter les cotisations au régime de pension de retraite afin d'en retirer des prestations plus avantageuses. La partie patronale a répondu qu'elle n'était pas disposée à innover.

M. Cochrane: Les syndicats ont donc offert expressément d'augmenter les cotisations.

M. Killick: Absolument, absolument.

M. Cochrane: Merci.

Le président: Je voulais simplement souligner que dans votre . . . Peut-être pouvez-vous me l'expliquer. Dans votre mémoire, vous dites que les employés embauchés après 1965 obtiennent après 35 années de service une pension de retraite calculée à 1,3 p. 100 par année, ce qui leur donne à la retraite, 45 p. 100 de leur salaire.

M. Killick: C'est juste.

Le président: Mais lorsque l'on ajoute les prestations du RPC et de la pension de vieillesse, cela donne probablement 90 p. 100 de la rémunération.

M. Killick: Non.

Le président: Et par contre si nous adoptons la formule de 5 p. 100 que vous suggérez, cela donnerait une pension de retraite de 70 p. 100 du salaire. Si l'on ajoute les prestations du régime de pension du Canada et les allocations de vieillesse, cela donnerait plus de 100 p. 100 de la rémunération à la retraite. Voilà qui peut être très avantageux.

M. Killick: Je ne vois pas comment nous allons obtenir 100 p. 100 de notre salaire à la retraite. Ce que nous disons, monsieur, c'est que nous avons des employés qui choisissent une retraite anticipée. Au terme de l'ancien régime, ils pouvaient toucher jusqu'à 70 p. 100. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Nous nous rendons bien compte qu'à l'âge de 65 ans, il y a les prestations du RPC. Il y a également la pension de sécurité de la vieillesse. Toutefois, il y a un groupe croissant d'employés qui doivent prendre une retraite anticipée pour des raisons de santé, par exemple les employés qui ont des maladies cardiaques à la gare où je travaille. Trois employés, dont l'aîné avait 57 ans, ont subi des interventions à coeur ouvert au cours des six derniers mois.

Le président: Dans le cas de certains régimes de pension de retraite, ce problème est réglé par des assurances.

M. Killick: Nous n'avons pas d'assurance. Par contre certaines dispositions prévoient la pleine pension pour des raisons médicales. Toutefois, les employés admissibles ont beaucoup de mal à l'obtenir, je ne sais trop pour quelle raison. Or manifestement, après une intervention à coeur ouvert, ces

[Texte]

can go back to work. The type of work required of them, they just cannot perform.

The Chairman: I suppose you are bargaining for disability insurance to cover that problem.

Mr. Killick: We are bargaining for a number of things. Hopefully, we would like to see disability insurance come in here, but at the present time, as I point out once again, management is saying to us on all points, "We are not willing to break new ground". And I am sure you are aware a conciliator has been appointed to help us resolve our contract.

The Chairman: Okay. Thank you very much, sir. We have appreciated your coming. You have touched on a number of points that have not been touched on before and we thank you for that. We will certainly take it into consideration.

Mr. Killick: Thank you very much.

The Chairman: Mr. John Brasher. Is Mr. Brasher here from Swan River, Manitoba? Mr. Brasher is not here.

Before we proceed, I would like the committee to know there is a television cameraman out there who would like to take pictures. It is entirely up to the committee to decide. Is there any objection to that? I gather the committee has no objection.

• 1020

An hon. member: No.

The Chairman: —if he wishes to take some pictures.

Mr. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): I would suggest, Mr. Chairman, if the cameraman does come in, that we ask the gentleman to hold his brief until the camera comes in and goes out. We can proceed like a committee in the House of Commons.

Mr. Benjamin: Do we have a copy of the next brief?

Mr. J.E. Wynes (Individual Presentation): I have no formal brief, Mr. Benjamin. Welcome to Manitoba. Thank you for the opportunity to speak to you now.

The Chairman: Mr. Wynes, you represent yourself only?

Mr. Wynes: Just myself, yes.

The Chairman: Very good.

Mr. Wynes: My name is Jim Wynes and I come from Dauphin, Manitoba. I still have sleep in my eyes from the train.

First of all, I would like to mention what my conception of the plan is. The Canadian National Pension Plan I believe should be more properly known as the Canadian National Railway Employees Pension Plan. Until such time as an employee retires, it is a joint effort; or it should be—at times I do not think it is. After the employee retires, that pension then is the employee's.

[Traduction]

employés ne vont pas revenir travailler. Ils ne peuvent tout simplement pas s'acquitter des fonctions qui leur sont confiées.

Le président: Je suppose que dans le cadre de vos négociations, vous essayez d'obtenir de l'assurance-invalidité afin de surmonter ce problème.

M. Killick: Nous négocions pour obtenir plusieurs choses. Nous espérons en effet obtenir l'assurance-invalidité, mais à l'heure actuelle, je le répète, la direction nous répond, sur tous les points: «Nous ne sommes pas disposés à innover». Vous savez certainement qu'on a nommé un conciliateur afin de nous aider à nous entendre sur un contrat de travail.

Le président: Très bien. Merci beaucoup, monsieur. Nous vous remercions d'être venu. Vous avez abordé plusieurs points dont il n'avait pas encore été question et nous vous en remercions. Nous allons certainement en tenir compte.

M. Killick: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur John Brasher, est-ce que M. Brasher de Swan River, Manitoba, est ici? M. Brasher est absent.

Avant de continuer, j'aimerais informer les membres du comité qu'il y a à l'extérieur un caméraman de la télévision qui aimerait nous filmer. La décision relève entièrement du comité. Y a-t-il des objections? J'en conclus que vous n'en avez pas.

Une voix: Non.

Le président: ... s'il souhaite prendre quelques images.

M. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Puis-je suggérer, monsieur le président, que si nous laissons entrer le caméraman, nous demandions à monsieur notre témoin d'attendre pour nous faire son exposé jusqu'à ce que la télévision soit repartie. Agissons comme le font les Comités à la Chambre des communes.

M. Benjamin: Avons-nous copie du mémoire suivant?

M. J.E. Wynes (exposé individuel): Je n'ai aucun mémoire officiel, monsieur Benjamin. Je vous souhaite la bienvenue au Manitoba. Je vous remercie de cette occasion de vous parler maintenant.

Le président: Monsieur Wynes, vous ne représentez que vous-même?

M. Wynes: Que moi-même, oui.

Le président: Très bien.

M. Wynes: Je m'appelle Jim Wynes et je viens de Dauphin, au Manitoba. Je suis encore tout endormi de mon voyage en train.

Tout d'abord, j'aimerais vous faire part de ma conception du régime. Le régime de pensions de retraite du Canadien National devrait plutôt s'appeler le régime de pensions des employés des chemins de fer canadiens nationaux. Jusqu'à ce qu'un employé prenne sa retraite, il s'agit d'un régime conjoint; ou du moins c'est ce qui devrait être—bien que parfois j'en doute. Une fois l'employé à sa retraite, les prestations deviennent celles de l'employé.

[Text]

There seems to be a little bit of a misconception here in some quarters, notably the Minister of Finance. The Minister of Finance in his October budget—or mini-budget or whatever it was last year—used the term “employment pension”. He differentiated between employment pensions—and I presume he figured the CN pension was one of them—and any other kind of pension. In other words, if some entrepreneur sells his apple and peanut stand on the street and buys a pension, that he considered different from the pension I get or other railway employees or government employees receive by virtue of their employment. This is wrong. It belongs strictly to the employee.

It has been established that pension benefits are nothing more than deferred wages. I believe they should be treated the same way. But the Minister of Finance reflects a bias there, which should not be.

I dare say, Mr. Chairman, you would not be able to find very many CN Rail employees who trust the management of the pension fund. They do not believe they are getting a fair shake on this at all. You would be very hard put to find very many that believe, if any.

Mr. Chairman, I hate to flog this old chestnut of the \$371 million that was removed from the fund somewhere around 1970. I am not going to address that directly. But when they removed that \$371 million I thought for a long time it was just simply taken out for no reason whatsoever and that we had lost it completely. Well perhaps we have, but what that was taken out for was because the railway company, in their wisdom, had a sharp-pencil operator there and they decided they could fund—amortize, I suppose you would call it—their portion of the funding by the year 2019 with \$371 million less, because the interest rates had gone up. That is how they were able to do it.

In other words, they recognized that the interest rates were going up, had gone up, and they were taking advantage of them. But at the same time this happened, why did no one think to increase the interest that was allowed to the employees on their contributions? They plowed right along at 3% and 4% while the company took advantage of this and used the higher interest rates to their benefit.

• 1025

I wonder how they got away with it. Where were the people who were supposed to be looking after these things? What did the unions have to say about it? I dare say they did not even realize it was happening; they did not realize that aspect of it.

More than that, in 1969 or 1970 a House committee recommended that the \$371 million debit which the railway company had unilaterally removed be reinstated. It is in *Hansard*. I do not know where, but it is in *Hansard*. I have read it at one time or another. But I do not see any move towards reinstating that \$371 million debit. Had it been reinstated when the House committee suggested it be rein-

[Translation]

Or il semblerait que dans certains milieux, notamment chez le ministre des Finances, on n'ait pas tout à fait bien compris la chose. Le ministre des Finances dans son budget du mois d'octobre—ou son mini-budget ou peut-être était-ce l'an dernier—a parlé d'une «pension tirée d'un emploi». Il a fait une distinction entre les pensions tirées d'un emploi—et je présume qu'il inclut celle du CN dans cette définition—et toutes les autres. En d'autres termes, si un petit commerçant vend son étal de pommes et d'arachides dans la rue pour acheter une pension de retraite, il sera traité différemment de moi ou de tout autre employé des chemins de fer ou du gouvernement qui reçoit une pension en vertu de son emploi. Or c'est mal. La pension de retraite appartient uniquement à l'employé.

C'est un fait établi que la pension de retraite n'est rien d'autre qu'un salaire reporté. Je crois donc qu'il faut la traiter de la même façon. Or le ministre des Finances affiche ici un préjugé hors de saison.

Je crois pouvoir dire, monsieur le président, qu'il vous serait difficile de trouver un grand nombre d'employés du CN qui ont confiance dans les administrateurs de régimes de pensions de retraite. Ils ne croient pas être traités justement. Vous auriez beaucoup de mal à trouver des employés, si vous en trouvez, qui s'estiment traités de façon équitable.

Monsieur le président, c'est avec regret que je ressors cette vieille histoire des 371 millions de dollars qui ont disparu du régime vers 1970. Je ne vais pas en parler directement. Toutefois je tiens à souligner que lorsque ces 371 millions de dollars ont été radiés, pendant longtemps, je croyais simplement qu'on avait, sans la moindre raison, retiré cet argent, et que nous l'avions perdu à tout jamais. C'est peut-être en effet le cas, mais si cet argent a été radié, c'est que la société des chemins de fer, dans sa sagesse, grâce à un plumitif futé a constaté qu'elle pouvait amortir—c'est le terme je suppose—sa partie du financement en 2019 s'il y avait 371 millions de dollars de moins, à cause de la hausse des taux d'intérêt. C'est la raison pour laquelle on a pu le faire.

En d'autres termes, la direction s'est rendu compte que les taux d'intérêt augmentaient, avaient augmenté, et qu'elle pouvait en tirer partie. Par contre, personne n'a songé à augmenter le taux d'intérêt consenti aux employés sur leurs cotisations, n'est-ce pas? On a continué, clopin-clopant, à 3 et 4 p. 100, alors que la société elle en profitait, et tirait parti des taux d'intérêt plus élevés.

Je ne sais pas comment ils ont fait. Où étaient ceux qui étaient censés surveiller ce genre de choses? Qu'en ont dit les syndicats? Je crois pouvoir dire qu'ils ne se sont même pas rendus compte de ce qui se passait; ils n'ont pas compris cet aspect.

Ce qui est encore plus surprenant, c'est qu'en 1969 ou 1970, un comité de la Chambre des communes a recommandé que soit réinscrit au bilan les 371 millions de dollars que la société ferroviaire avait débités de son propre chef. C'est dans le *Hansard*. Je ne sais pas où, mais c'est dans le *Hansard*. Je l'ai lu à un moment ou à un autre. Toutefois, que je sache, il n'est pas question de réinscrire ce débit de 371 millions de dollars.

[Texte]

stated, that fund, or the funds in the plan, would over 15 years or so, at the high interest rates we have now, amount to perhaps \$1.1 billion or \$1.2 billion. But they did not do that. That is just an off-the-top-of-my-head guess, using a 72 factor; 9% divided by . . . and so on. It would be quite a lot of money; more than I will ever see.

Now, Dr. Hall's report. A friend of mine and I were working in power control in this depot over here in 1975 when Dr. Hall solicited submissions on the CN pension plan. We took it on ourselves to send him a couple of briefs; the first one in January 1975 and the second one in September 1975. To be very frank, we were not very charitable to the CNR.

We solicited support for those briefs. After some time we got to thinking we had better have some support. So we sent a letter to Saskatoon, to Simmington Yard, and down to the dispatcher's office in Winnipeg. The head of the note said, We, the undersigned, support and endorse the stand taken by J.E. Wynes—and my friend. I will not mention his name; I will tell you the reason why in a minute.

We did not really go out and get 10,000 signatures. We did not even try. But I am sure that had we tried, we could have got 10,000 signatures supporting our contentions, which are basically the same contentions as Mr. Blais mentioned this morning, only 10 years earlier, and the same as I understand Mr. White mentioned in Vancouver the other day. I will get to that later.

Dr. Hall's report recommended that the plan and revenues be placed in the hands of a trustee, or words to that effect; and I cannot support that too strongly. The company has been a dead loss when it comes to management of a plan and for benefits to employees, in my view. Dr. Hall probably recognized that the CN was bleeding the plan. I firmly believe it is, and I believe most CN employees do too; and you have heard it here this morning. This plan should be kept completely at arms length from any railway participation other than paying into it. The railway company has not been responsible when it comes to the pension plan.

I do not believe the unions are any better at managing this plan than the company would be, or would be any better than the company is. I cannot see that at all. I have had more scraps with unions than I have had even with the company.

We have members of the employee groups represented on the CN Pension Board. Now, it does not take very much of a sinecure to have somebody forget where he came from. This happens very regularly and for anybody placed on that board, well, it is the CN equivalent of going to the Senate. It is!

• 1030

The Chairman: We have not heard it expressed just like that before.

[Traduction]

Si l'on avait suivi la suggestion du comité de la Chambre, l'argent en caisse, depuis 15 ans, plus ou moins, au taux élevé d'intérêt que nous avons maintenant, se chiffrerait peut-être à 1.1 ou 1.2 milliard de dollars. Mais ce n'est pas ce qu'on a fait. J'ai simplement fait les calculs comme ça rapidement, en me servant du facteur de 1972; 9 p. 100 divisé par . . . etc. Ce serait beaucoup d'argent; plus que je n'en verrai jamais.

Maintenant parlons du rapport du Dr Hall. Un de mes amis et moi-même travaillions au centre de contrôle dans une gare de triage, ici, en 1975, lorsque le Dr Hall a demandé des mémoires sur le régime de pensions de retraite du CN. De notre propre chef, nous avons décidé de lui envoyer quelques mémoires; un d'abord au mois de janvier 1975, et un second au mois de septembre 1975. À vrai dire, nous n'avons pas été très charitables à l'égard du CN.

Nous avons cherché à obtenir un appui pour nos mémoires. Avec le temps, nous en sommes venus à penser que nous avions intérêt à obtenir un appui. Donc nous avons envoyé une lettre à Saskatoon, à la gare de triage Simmington, et même au bureau du régulateur à Winnipeg. En tête de la note, nous disions, Nous, les soussignés, appuyons et approuvons la position prise par J.E. Wynes—et le nom de mon ami. Je ne le nommerai pas, je vous dirai pourquoi dans un instant.

Nous ne sommes pas vraiment allés chercher 10,000 signatures. Nous n'avons même pas essayé. Toutefois je suis persuadé que si nous avions essayé, nous aurions pu obtenir la signature de 10,000 personnes qui appuyaient notre position, essentiellement la même que celle mentionnée par M. Blais ce matin, et la même que M. White, si j'ai bien compris, a mentionnée à Vancouver l'autre jour. J'y reviendrai.

Dans son rapport, le Dr Hall recommandait que le régime et ses revenus soient confiés à un fiduciaire, ou quelque chose du genre; je ne peux pas appuyer cette position d'emblée. À mon avis, il ne saurait être question de faire confiance au CN lorsqu'il s'agit d'administrer un régime ou d'offrir des avantages aux employés. Le Dr Hall s'est probablement rendu compte que le CN saignait le régime. Je crois fermement que c'est ce que fait le CN, et je crois que la plupart des employés du CN sont également de cet avis; et on vous l'a dit ici ce matin. Il faudrait que le régime soit sans le moindre lien de dépendance avec la société des chemins de fer, sauf que la société doit cotiser. La société ferroviaire n'a pas fait preuve de responsabilité lorsqu'il s'agit du régime de pensions de retraite.

Je ne crois pas que les syndicats administrent mieux le régime que ne le ferait la société, ni qu'ils l'administreraient mieux que ne fait la société. Je ne le crois pas du tout. J'ai eu plus de démêlés avec les syndicats que même avec la société.

Il y a des membres des groupes syndicaux à la Commission des pensions du CN. Or, il n'est pas nécessaire qu'une sinecure soit très importante pour qu'on oublie d'où on vient. C'est très fréquent et tous ceux qui sont nommés à cette commission, eh bien c'est l'équivalent version CN du Sénat. Vraiment!

Le président: Nous ne l'avons pas entendu présenter tout à fait de cette façon jusqu'à maintenant.

[Text]

Mr. Cochrane: But we do not disagree.

Mr. Wynes: Well, that is my opinion and it may or may not be right, but that is what I feel and that is what a great many people feel. They feel they are let down by the representatives of the employees who go to that pension board because they do not have access to the information, and any they do get is probably fiddled.

His second recommendation was indexation. Now, he did not recommend indexation for the employees on an on-going basis but what he did recommend was an indexation, or a form of it, for the people who are already on pension. He suggested that a 1%-tariff on the people who are working to index the pensions of those who had retired. And between Melville and Churchill, I dealt with 1,000 people—1,000 running trades and operators and section men—and I have never heard anybody object to it. Moreover, I did hear lots of people say, Let us have indexing; we will pay for it.

As a matter of fact, after Dr. Hall's recommendations came out, I wrote to Mr. Stanley Knowles and suggested that indexation be effected for those on pension, by whatever manner, and that the employees who were presently working be allowed to pay 2% into the fund to fully index theirs—and I mean "fully index" it. I did not get any objection to that from anyone with whom I spoke.

Now, I understand that when the Manitoba government employees retire, they have a form of indexing—the federal situation is a little bit better—but if it is sauce for them, it is sauce for somebody else. In particular, when we are prepared to pay probably 7% or 8% or 9%, whereas the federal employees' input into their plan is not that much.

Mr. Chairman, I believe that our pensions should be indexed and, moreover, I believe that they should be indexed retroactively, to be fair. Now, the people who went before the present employees, well, I would not say it was very good money, but a lot better money into it than the present money which they are going to get out and it has to be retroactive to be fair; in other words, the pensioners now should get the benefit of it, too.

Now, I mentioned the two briefs that we put in, but the reason why I did not mention the name of the other chap is because he is still working. We were invited to a meeting when Dr. Hall was in Winnipeg, and that is the reason I am ten years late getting to this meeting.

We were invited to Dr. Hall's meeting in the Fort Garry Hotel. He had written us a letter and asked us to appear, but prior to this the General Superintendent of Transportation got a hold of our brief and it turns out, we found out from the transportation control officers up at the depot, that he had told our boss to fire us. I can understand it because the brief was not very charitable to the CNR. But he actually did this,

[Translation]

M. Cochrane: Mais nous ne le contestons pas.

M. Wynes: C'est mon avis, à tort ou à raison, c'est ce que je ressens et ce que ressentent beaucoup d'employés. Ils s'estiment trahis par leurs représentants qui vont à la Commission des pensions, parce qu'ils n'ont pas accès à l'information, et les renseignements qu'on leur donne sont probablement trafiqués.

La deuxième recommandation du Dr Hall portait sur l'indexation. Il n'a pas recommandé l'indexation pour les employés d'une façon continue, mais plutôt l'indexation pour les retraités. Il avait suggéré d'imposer un taux de 1 p. 100 aux travailleurs afin d'indexer les pensions des retraités. Entre Melville et Churchill, je traitais avec 1,000 personnes—1,000 ambulants, hommes de métiers ou conducteurs, et travailleurs de section—et je n'ai jamais entendu personne rejeter cette option. Toutefois, j'ai entendu bien des gens dire, qu'on nous donne l'indexation, nous paierons pour l'obtenir.

A vrai dire, après la publication des recommandations du Dr Hall, j'ai écrit à M. Stanley Knowles et je lui ai suggéré qu'on accorde l'indexation aux retraités, quelle que soit la façon de s'y prendre, et qu'on permette aux employés qui travaillaient encore de verser 2 p. 100 à la caisse du régime afin que leurs pensions soient pleinement indexées—et je dis bien pleinement indexées. Personne à qui j'en ai parlé ne m'a formulé la moindre objection.

Je me suis laissé dire que lorsque les employés du gouvernement du Manitoba prennent leur retraite, ils obtiennent une forme d'indexation—au fédéral, la situation est encore un peu meilleure—mais si c'est bon pour eux, c'est bon pour tout le monde. Surtout que nous sommes prêts à verser peut-être 7 ou 8 ou 9 p. 100, alors que les employés fédéraux contribuent beaucoup moins à leur régime.

Monsieur le président, je crois que notre pension de retraite doit être indexée, et j'estime en outre que pour être juste, il faut une indexation rétroactive. Les employés qui ont précédé les employés actuels, ont apporté, non pas ce que j'appellerais beaucoup d'argent, mais beaucoup plus qu'ils ne vont en retirer, et donc pour être juste, il faut que l'indexation soit rétroactive; en d'autres termes, les retraités actuels devraient également obtenir cet avantage.

J'ai déjà mentionné les deux mémoires que nous avons envoyés, mais si je n'ai pas mentionné le nom de mon collègue, c'est parce qu'il travaille toujours. On nous avait conviés à une réunion lorsque le Dr Hall était à Winnipeg, et c'est la raison pour laquelle c'est avec 10 ans de retard que je suis venu à la réunion d'aujourd'hui.

Nous avons été invités à participer à la réunion de M. Hall à l'Hôtel Fort Garry. Il nous avait demandé par lettre de comparaître mais le Surintendant général des transports avait obtenu une copie de notre mémoire et selon les agents de contrôle des transports du dépôt, il avait donné l'ordre à notre patron de nous renvoyer. Je peux le comprendre car notre mémoire n'était pas très charitable envers le CN. Il reste que c'est l'ordre qu'il a donné d'après les agents de contrôle des

[Texte]

according to the transportation control officers up there. We got it secondhand; nobody ever told us directly.

Our boss took it up with Montreal and Montreal took it up with somebody else and somebody else and eventually some vice-president down there decided we were just a little too hot to handle because Mr. Diefenbaker would have been informed in no time at all. So that was killed.

But when Dr. Hall held the meeting I mentioned in the Fort Garry guess who was working from 8 a.m. until 8 p.m. that day? Out of 10 power controllers, the 2 who had put the brief in, and they happened to be on that particular day. So if they do not get you one way then they will get you another. So we did not show up.

Moreover, when that transportation control office we worked in was moved to Montreal, guess who is working on a schedule position now and guess who was sent to the CN equivalent of Siberia at The Pas? If they do not get you one way then they will get you another!

The surplus funds which are generated by the CN employees' portion of the pension fund are really what I wanted to speak about. In 1981 I sent a letter to Mr. Murphy from The Pas and I asked him to find out whether the CN used any or all of the surplus funds generated by the CN employees' portion as part or all of their input into the plan and if anything was left over—and chances are there was. It took them eight months to answer that letter, despite two or three proddings by Mr. Murphy to the Minister of Transport, and when we did get the answer back it said that, oh, it was done very legally. I believe the press release in the paper yesterday by the CN representative said basically the same thing, but they did not say that it was used by the railway or that it was not used by the railway.

To investigate this aspect of the pension fund I believe you have to go right back to 1935 and determine what the surplus earnings were over that period of time. It is a long time and it is a hard row to hoe, but I think that is the only way you are going to get to the bottom of it. In 1935 Mr. Bennett instituted the plan. That was the era of Al Capone and John Dillinger, but he did not take into account that people who were just as, well, devious would get a hold of this plan about 1950-odd and make both those gentlemen look like pikers, and I am referring to one of our . . .

The Chairman: Mr. Wynes, I must warn you that you are only allowed half an hour and if you use all your time in your submission . . .

Mr. Wynes: It will not be long, sir.

The Chairman: —there will be no time for questioning.

Mr. Wynes: How many more minutes?

The Chairman: You have about 5 or 10 minutes more.

Mr. Wynes: Okay, we will get on with it.

Anyway, they are pikers.

The surplus moneys would have to be tallied to the present day and you would have to tally also what they lost on interest

[Traduction]

transports. C'est par eux que nous l'avons appris, personne ne nous l'a jamais dit directement.

Notre patron a contacté Montréal, Montréal a contacté quelqu'un et ce quelqu'un finalement a contacté un vice-président qui a décidé que l'affaire était trop délicate car il était évident que M. Diefenbaker allait être prévenu immédiatement. Cet ordre a donc été annulé.

Il reste que lorsque cette réunion de M. Hall à l'Hôtel Fort Garry a eu lieu, devinez qui était de service de 8 heures à 20 heures ce jour-là? Sur un effectif de 10, comme par hasard ce jour-là, les deux qui avaient rédigé ce mémoire. S'ils n'arrivent pas à vous avoir d'une manière, ils en trouvent une autre. Nous n'avons donc pas pu participer à cette réunion.

De plus, lorsque notre Bureau de contrôle des transports a été déménagé à Montréal, devinez qui se retrouvait à Montréal et devinez qui a été envoyé au Bureau de Le Pas l'équivalent de la Sibérie pour le CN? S'ils n'arrivent pas à vous avoir d'une manière, ils en trouvent toujours une autre!

En réalité c'est des fonds excédentaires créés par la part du fonds de pension des employés du CN dont je voulais vous parler. En 1981, j'ai envoyé une lettre, du Bureau de Le Pas, à M. Murphy lui demandant de se renseigner pour savoir si le CN utilisait une partie ou l'intégralité des fonds excédentaires créés par la part des employés du CN pour alimenter le régime de pensions et s'il y avait un solde—il était presque certain qu'il y avait un solde. Il leur a fallu huit mois pour répondre à cette lettre, malgré deux ou trois requêtes de M. Murphy auprès du ministre des Transports, et dans cette réponse il nous disait que tout ce qui se faisait était tout à fait légal. Je crois que dans le communiqué de presse publié dans le journal d'hier, les représentants du CN répètent pratiquement la même chose, mais ils ne disent pas si ces fonds excédentaires sont oui ou non utilisés par le chemin de fer.

Pour bien comprendre cet aspect du fonds de pension je crois qu'il faut remonter à 1935 et calculer le montant des excédents accumulés depuis cette année-là. Cela fait beaucoup d'années et cela peut poser des difficultés, mais je crois que c'est le seul moyen d'aboutir à la vérité. C'est en 1935 que M. Bennett a institué ce régime. C'était l'époque d'Al Capone et de John Dillinger, mais il n'avait pas prévu que des gens tout aussi, disons, tortueux mettraient la main sur ce régime et feraient ressembler rétrospectivement ces deux messieurs à des minables, et je veux parler ici d'un de nos . . .

Le président: Monsieur Wynes, je dois vous avertir que vous n'avez qu'une demi-heure et si vous consacrez tout votre temps à votre exposé . . .

M. Wynes: Je n'en ai plus pour longtemps.

Le président: . . . nous ne pourrions plus poser de questions.

M. Wynes: Combien me reste-t-il encore de minutes?

Le président: Encore 5 ou 10 minutes.

M. Wynes: D'accord, allons-y.

De toute manière, ce sont des magouilleurs.

Il faudrait faire le calcul des excédents accumulés jusqu'à aujourd'hui et faire également le calcul des pertes d'intérêt sur

[Text]

on in-house loans to the CN or to the CN subsidiaries and add that to the total.

• 1040

Now we have lately heard of the operation of the plan as being legal. No doubt it was, but was it also ethical and moral? I believe a judge would probably not convict them because he deals with legalities, but a jury would not be quite so charitable.

Whether it is sanctioned by government or not, it is still not right. I believe if those funds are used for purposes other than employees benefits, it is conversion, plain and simple. If I did the same thing, I would be in jail. The employees are not interested in amortized . . . escrow . . . whatever. They are just interested in where the money went.

If this surplus money went to the plan, whose name was on it? Did the CN say they put the money in or was it put in in the name of the employees? You can bet the CN's name was on it and I am outraged to think I have been had to that extent.

In yesterday's paper, they claim poverty that they are unable to index. How many pensions could be indexed with the monies spent on "golden handshakes"? Now where did that money for "golden handshakes" come from? I believe it came from the pension fund—directly or indirectly. We are in the pension business, not the golden handshake business. The golden handshakes are the responsibility of the railway company. They are not the responsibility of the pension fund, but you can bet that is where they came from. The CN does not have that sort of money to throw around, but the pension fund has. These should have come out of general revenue.

What is the cost of the early pensions? A bulletin from the CNR came out the other day, which said that they will give us early pension at age 55—this was to a selected group. They said they will give us an earlier pension at age 55 and will also give us four weeks pay for every year we are short of 65 years of age. Now, who pays the additional cost entailed in a pension to a person at age 55? This is not a general thing. It is available to the people the CN select unilaterally. When they do it that way, what they are doing is robbing the person who is not able to take advantage of that. I hope you understand this. They are taking advantage of that person. I would like to know the reason for the discrimination and I would like you to realize that these people are unilaterally selected by the company.

No one trusts the railway management of this pension fund. What it amounts to is the railway management of it. The company also makes a big item out of not paying into the plan after 35 years. That is not quite true because if your 35 years of service is up at age 55 and you let the money sit there for another five years, you are allowing them to collect interest on your \$20,000 or \$25,000 at I do not know what percentage—10%. They are getting \$2,000 or more every year, but they do not tell you that.

[Translation]

les prêts internes au CN ou aux filiales du CN et les ajouter au total.

On nous a dit dernièrement que ce régime avait été géré de manière tout à fait légale. Cela ne fait aucun doute, mais était-ce également moral? Je crois qu'un juge en toute probabilité ne les condamnerait pas puisqu'il s'en tient à l'aspect légal des choses, mais un jury ne serait pas tout aussi charitable.

Que cette façon de procéder soit avalisée ou non par le gouvernement, il reste qu'elle est injuste. Si ces sommes ne servent pas à financer les avantages offerts aux employés, il y a détournement pur et simple. Si je faisais la même chose, j'irais en prison. Les employés ne veulent pas entendre parler d'amortissement . . . de dépôt fiduciaire . . . etc. Ils veulent simplement savoir où est passé l'argent.

Si ces excédents ont été placés dans le régime, sous quel nom? Le CN a-t-il dit qu'il avait placé cet argent ou qu'il l'avait placé au nom des employés? Vous pouvez parier qu'il l'a placé sous le nom du CN et je suis indigné d'apprendre jusqu'à quel point je me suis fait avoir.

Dans le document d'hier, ils ont prétendu ne pas pouvoir indexer la pauvreté. Combien de pensions de retraite auraient pu être indexées avec l'argent versé sous forme de «poignées de main dorées»? D'où venait cet argent pour les «poignées de main dorées»? Je crois qu'il venait du fonds de pensions—directement ou indirectement. Il s'agit de pensions et non pas de poignées de main dorées. Les poignées de main dorées sont la responsabilité de la compagnie de chemin de fer. Elles ne sont pas la responsabilité du fonds de pensions mais vous pouvez parier que c'est de là qu'ils venaient. Le CN ne peut pas se permettre ce genre de gaspillage, mais le fonds de pensions, oui. Cet argent aurait dû être prélevé sur les recettes générales.

Que coûtent les retraites anticipées? Selon un bulletin du CN publié l'autre jour, la retraite anticipée sera accordée à certaines catégories à 55 ans. Toujours selon le CN, cette retraite anticipée à 55 ans sera accompagnée de quatre semaines de salaire chaque année jusqu'à ce que les bénéficiaires atteignent 65 ans. Qui va assumer ces dépenses supplémentaires de 55 ans à 65 ans? Cette offre n'est pas générale, elle ne touchera que ceux choisis unilatéralement par le CN. Ce faisant, le CN vole ceux à qui cette offre n'est pas faite. J'espère que vous le comprenez. Le CN les roule. J'aimerais connaître la raison de cette discrimination et j'aimerais que vous compreniez que ces bénéficiaires seront choisis unilatéralement par la compagnie.

Personne ne fait confiance à la compagnie au niveau de la gestion du fonds de pensions. Le problème c'est la participation de la direction de la compagnie à cette gestion. La compagnie fait également des gorges chaudes au sujet de la non participation au régime après 35 ans. Ce n'est pas vrai car si arrivé à 55 ans vous avez déjà 35 ans de service et que vous ne retirez pas votre dû pendant encore cinq ans, vous lui permettez de prélever l'intérêt sur vos 20,000\$ ou 25,000\$ à je ne sais quel

[Texte]

I believe Mr. Killick covered the 0.7% business about the maximum yearly pensionable earnings, so I will not go into that.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Wynes. Are there any questions? We appreciate very much your appearing before this committee, sir. We will make note of the questions you have asked and I am sure we will answer them.

Mr. Wynes: Thank you very much, Mr. Chairman. Thank you, gentlemen.

The Chairman: Mr. George Phillips. He has not arrived, so we will go on to Mr. Joseph Hickaway. Is Mr. Joseph Hickaway here? Mr. William Kohut.

• 1045

The Chairman: Would you state your name and whom you represent, sir, please.

Mr. William Kohut (Individual Presentation): Thank you. Mr. Chairman and hon. members, I am an employee of the CN and reaching that magic age of 60. I represent myself, I suppose, and at the same time many in the same category.

The point I wanted to make—incidentally, I did submit a brief letter to the committee back in August. As this point was so ably brought up by Mr. Killick, on behalf of Mr. Morgan, I am not going to go through that brief letter, sir. However, I would like to make a couple of comments . . .

The Chairman: Please do so, sir.

Mr. Kohut:—and add to it. Thank you.

There were a couple of comments made at that time. I believe Mr. Benjamin made a comment that, prior to the integration of the CP-CN pension plan, there was a negotiation; which there was. I was in Toronto at that time. The membership, at that time, was told it was going to cost them 0.7% to integrate the pension. The majority of them were under the impression . . . what they meant, what the 0.7% was. At that time you received two points per year; 35 years' service, 70 points. That is 70% of the best five, just to make it very brief. They thought it was going to be 7% less the 70%, which would make it 69.3%.

I said then, this is going to be terribly costly, fellows. Maybe you do not see—I could not see it then either. I could not see everything. It does cost us, because it comes out to 7% for every year after January 1, 1966. We are now reaching the end of the 19th year of the Canada Pension Plan. In other words, it will now cost everybody approximately 13.5%. So it is no longer 70 points.

Anybody hired subsequent to January 1, 1966, for the full 35—it is going to cost him 24.5% of the pension.

[Traduction]

pourcentage—10 p. 100. Elle gagne 2,000\$ ou plus chaque année, mais elle n'en dit rien.

Je crois que M. Killick vous a parlé du maximum annuel de gains donnant droit à une pension, et je n'y reviendrai pas.

Le président: Merci, monsieur Wynes. Y a-t-il des questions? Nous vous remercions infiniment d'être venu, monsieur. Nous prendrons note des questions que vous avez posées et je suis certain que nous y répondrons.

M. Wynes: Merci beaucoup, monsieur le président. Merci, messieurs.

Le président: M. George Phillips. Il n'est pas encore arrivé nous allons donc passer à M. Joseph Hickaway. Est-ce que M. Joseph Hickaway est ici? Monsieur William Kohut.

Le président: Voudriez-vous décliner votre nom et dire qui vous représentez, monsieur, s'il vous plaît.

M. William Kohut (présentation individuelle): Merci. Monsieur le président, honorables députés, je suis employé du CN et je suis sur le point d'attendre cet âge magique de 60 ans. Je me représente, je suppose, et en même temps beaucoup d'autres dans la même catégorie d'âge.

Ce que je voulais vous dire—incidemment, j'ai envoyé une brève lettre à votre Comité en août. Étant donné que cette question a été abordée avec éloquence par M. Killick, au nom de M. Morgan, je ne reviendrai pas sur cette brève lettre, monsieur. Cependant, j'aimerais faire un ou deux commentaires . . .

Le président: Je vous en prie, monsieur.

M. Kohut: . . . et ajouter quelques petites choses. Merci.

Il y a eu quelques commentaires. Je crois que M. Benjamin a dit qu'avant l'intégration du régime de pensions du CP et du CN, il y avait eu négociation; c'est exact. J'étais à Toronto à l'époque. À cette époque, les employés ont été informés que l'intégration de la pension leur coûterait 0,7 p. 100. La majorité d'entre eux croyait . . . savoir ce que 0,7 p. 100 voulait dire. À l'époque on recevait deux points par année; 35 de service correspondant à 70 points. Disons, pour simplifier, 70 p. 100 des cinq meilleures années. Ils pensaient donc que cela ferait 70 p. 100 moins 0,7 p. 100, c'est-à-dire 69,3 p. 100.

Je leur ai dit que cela allait nous coûter terriblement cher. Vous ne vous en rendez peut-être pas compte—je ne m'en rendais pas compte non plus d'ailleurs. Je ne me rendais pas compte de tout. Cela nous coûte car cela représente 7 p. 100 pour chaque année depuis le 1^{er} janvier 1966. Nous en sommes maintenant à la fin de la 19^e année du Régime de pensions du Canada. En d'autres termes, cela coûtera maintenant à chacun environ 13,5 p. 100. Les 70 points n'existent donc plus.

Tout employé embauché après le 1^{er} janvier 1966 et restant en activité pendant 35 ans—cela lui coûtera 24,5 p. 100 de sa pension.

[Text]

I would just like to show you an example. I am going to use my own example, of which I submitted an estimate of my own pension that I requested. It is going to cost me, a man in my category, \$217.30 a month deducted off my CN pension, for the rest of my life, because of this integration.

And finally, let us just take a look at another example. Until December 31, 1985, 19 years in the CPP, we will have paid a total of something like \$3,282. Let us break it up into months, for an average of \$14.40 per month. It is now going to cost me to repay that assistance—by God, I do not know what I received or where that money is going—\$217.30 a month to repay the assistance I received, putting \$14.40 per month into the Canada Pension Plan for... What are we talking about?—1,500%, 1,600% between the \$14.40 and the \$217.30.

I am not saying that we should not pay for that assistance. Nobody is looking for a hand out. But let us be honest about this whole thing. Let us be fair and just.

To give you another example, if an individual retires at age 60... before he sees a cheque from the Canada Pension Plan, at 65, he will have paid his CPP contributions four times over. Then, of course, you finally get your cheque at 65. But according to the Canada Pension Plan figures, right now for 1985—I was fortunate enough to get a statement for this year, for 1985—if I were... that would be \$435.42. With \$217 off that, that is exactly 50% of the Canada Pension. That is all an individual will realize.

• 1050

The Chairman: I really do not know what you are talking about. You will have to explain it. Why are you forced to pay all these payments? You say you are not getting any money back. I am confused.

Mr. Kohut: No, during the course of the integration prior to 1966, sir, there was an agreement reached...

The Chairman: Most people get far more out of the Canadian Pension Plan than they ever pay into it, and you are saying you do not.

Mr. Kohut: No, because of the integration. I do not know the process; I do not know how they arrived at this. How they arrived at it, that it is going to cost us 0.7% because of the integration, is too deep for me, sir. From 1966 on, for every year of service it is 0.7%; 19 years by 0.7% is 13.5% that we lose of the best five years. It is just as simple as that. So instead of 70%, it now comes to 56.5%. I believe a figure of 45% was mentioned earlier when Mr. Killick was here. That is a fact. If you work 35 years from January 1, 1966, by 0.7% times 35, that is 24.5% less the 70% and you have 45.5% straight.

What I am trying to say, Mr. Chairman, is that I would like to see this committee look into it. Yes, we should pay. I would

[Translation]

J'aimerais simplement vous donner un exemple. Je vais me servir de mon propre exemple ayant demandé qu'on fasse l'estimation de ma propre pension. Cela va me coûter, à un employé de ma catégorie, 217.30\$ par mois qui seront déduits de ma pension du CN, pour le restant de mes jours à cause de cette intégration.

Pour finir, prenons simplement un autre exemple. Jusqu'au 31 décembre 1985, après 19 années de participation au Régime de pensions du Canada, nous aurons versé un total d'environ 3,282\$. Si on divise par mois, cela fait une moyenne de 14.40\$. Maintenant pour rembourser cet assistance—et par Dieu, je ne sais même pas ce dont j'ai bénéficié pas plus qu'ou va cet argent—cela va me coûter 217.30\$ par mois pour verser 14.40\$ par mois au Régime de pensions du Canada... Qu'est-ce que cela fait comme pourcentage?... 1500 p. 100, 1600 p. 100 entre les 14.40\$ et les 217.30\$?

Je ne dis pas que nous ne devrions pas financer l'assistance offerte par ce régime. Nous ne voulons pas la charité. Mais soyons honnêtes, soyons justes et honnêtes.

Pour vous donner un autre exemple, si un employé prend sa retraite à 60 ans... Avant qu'il ne reçoive un chèque du Régime de pensions du Canada à 65 ans, ses cotisations au Régime de pensions du Canada auront été multipliées par quatre. Bien entendu, à 65 vous finissez par recevoir votre chèque. Cependant, selon les chiffres du Régime de pensions du Canada, aujourd'hui en 1985—j'ai eu la chance de pouvoir me procurer un relevé pour cette année, pour 1985—si j'étais... cela ferait 435.42\$. Si vous retirez 217\$, cela fait exactement 50 p. 100 du Régime de pensions du Canada. C'est tout ce que le prestataire recevra.

Le président: Je ne comprends pas vraiment de quoi vous parlez. Il faudra vous expliquer. Pourquoi devez-vous faire tous ces versements? Vous dites que vous ne recevez rien. Je ne comprends pas.

M. Kohut: Non, pendant l'intégration avant 1966, monsieur, une entente avait été conclue...

Le président: La majorité des participants au Régime de pensions du Canada reçoivent beaucoup plus qu'ils n'ont versé, et vous dites que pour vous c'est le contraire.

M. Kohut: Non, à cause de l'intégration. Je ne sais pas comment ils font le calcul, je ne sais pas comment ils arrivent à ce chiffre. Savoir comment ils ont pu déterminer que cette intégration nous coûterait 0,7 p. 100 est trop compliqué pour moi, monsieur. À compter de 1966, pour chaque année de service c'est 0,7 p. 100; 19 multiplié par 0,7 p. 100 cela fait 13,5 p. 100 que nous perdons sur les cinq meilleures années. C'est aussi simple que cela. Les 70 p. 100 se sont donc transformés maintenant en 56,5 p. 100. Je crois que lorsque M. Killick était présent le chiffre de 45 p. 100 a été mentionné. C'est un fait. Si vous multipliez 0,7 p. 100 par 35 à partir du 1^{er} janvier 1966, cela fait 70 p. 100 moins 24,5 p. 100 c'est-à-dire 45,5 p. 100.

En un mot, monsieur le président, j'aimerais que votre Comité se penche sur ce problème. Nous sommes prêts à

[Texte]

even be willing to pay twice as much as the Canada Pension Plan contributions are, but once; not four times, not five times, not six times over, just once. That will suit me fine. But do not keep deducting for life. That is all I have to say, sir.

The Chairman: Are there any questions? We appreciate very much your comments, sir.

Mr. Kohut: Thank you.

• 1055

The Chairman: Mr. Phillips, whom do you represent?

Mr. George Phillips (Individual Presentation): Myself, at the present time, but the pensioners in particular.

I first wrote to the Honourable Stanley Knowles on the CN pension plan and its method of application in March 1981. His reply indicated at that time there were indeed billions of dollars in the CN pension fund. The committee has a copy of this correspondence, plus letters sent to the Rt. Hon. Brian Mulroney on January 17, 1985, and to the Hon. Don Mazankowski, Minister of Transport, on February 15, 1985. I indicated to the Prime Minister and the Hon. Don Mazankowski in these letters that we had two areas that required change, these being in the area of pension increases and life-time pay-back for moneys for those who of us who had opted for the integrated plan with early retirement.

For example, I received a total of \$4,389 from the Canadian National pension plan prior to reaching 65. To date I have paid back \$6,000; and according to the Canadian National pension plan, I must continue paying this \$120 per month for life. This is immoral.

I think the greatest injustice of all is in the method of increases paid to those of us who have been retired for years. *Keeping Track* for July-August 1985, page 4, reads: "Pensioners 1975 or prior will receive pension increases." I retired in 1975. My first increase was \$14.20 in this year, 1985. This one increase is after 10 years of retirement. At most, it will pay my Blue Cross.

I shall now refer you to page 3 of *Keeping Track* for July-August of 1985, on pension adjustments. This shows that in 1967 or prior, pensioners received a grand total increase of \$31.50. It took 17 years to reach such a grand sum. Canada Pension Plan had been in effect only two years in 1967, so you can see that the OAS supplement has been required just to keep the CN pensioners above the poverty level. Why should the taxpayers of Canada subsidize the CN pension plan?

The crowning touch to all this correspondence is that in my letter of January 17, 1985 to the Prime Minister I estimated

[Traduction]

payer. Je serais même prêt à payer deux fois les cotisations au Régime de pensions du Canada, mais une seule fois, non pas quatre fois, non pas cinq fois non pas six fois, simplement une fois. Cela me conviendrait parfaitement. Mais que cette déduction ne soit pas à vie. C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur.

Le président: Y a-t-il des questions? Nous vous remercions infiniment de vos commentaires, monsieur.

M. Kohut: Merci.

Le président: Monsieur Phillips, qui représentez-vous?

M. George Phillips (présentation individuelle): Moi-même, pour le moment, mais les retraités en particulier.

J'ai tout d'abord écrit à l'honorable Stanley Knowles au sujet du régime de pensions du CN et de sa méthode d'application en mars 1981. Dans sa réponse, il m'a alors indiqué qu'il y avait, en vérité, des milliards de dollars dans le fonds de pensions du CN. Votre Comité a une copie de cette correspondance, plus des lettres envoyées au Très honorable Brian Mulroney, le 17 janvier 1985 et à l'honorable Don Mazankowski, ministre des Transports, le 15 février 1985. J'ai signalé au premier ministre et à l'honorable Don Mazankowski dans ces lettres qu'il y avait deux domaines où des changements étaient nécessaires, à savoir ceux des augmentations de pensions et des remboursements à vie pour ceux d'entre nous qui ont opté pour le régime intégré avec retraite anticipée.

Par exemple, j'ai reçu un total de 4,389\$ du régime de pensions du Canadien National avant d'atteindre l'âge de 65 ans. À ce jour, j'ai déjà remboursé 6,000\$ et selon le régime de pensions du Canadien National, je dois continuer à verser ces 120\$ par mois jusqu'à la fin de mes jours. C'est immoral.

Je crois que la plus grande injustice de toutes est la méthode des augmentations versées à ceux d'entre nous qui ont pris leur retraite depuis plusieurs années. On peut lire à la page 4 du numéro juillet-août 1985 de *Keeping Track*: «Les retraités de 1975 ou des années précédentes recevront des augmentations de pensions de retraite». J'ai pris ma retraite en 1975. J'ai touché ma première augmentation, 14,20\$, cette année, en 1985. Cette augmentation arrive 10 ans après mon départ à la retraite. Cela me permettra au maximum de payer ma cotisation à la Croix Bleue.

Permettez-moi de vous renvoyer à la page 3 du numéro juillet-août 1985 de *Keeping Track* sur les ajustements de pensions de retraite. En 1967 ou pendant les années précédentes, les retraités ont reçu une augmentation se montant au chiffre impressionnant de 31,50\$. Il a fallu 17 ans pour parvenir à cette somme énorme. En 1967, le Régime de pensions du Canada n'était entré en vigueur que depuis deux ans, et il est donc évident que le supplément vieillesse était indispensable pour simplement maintenir les retraités du CN au-dessus du seuil de pauvreté. Pourquoi les contribuables devraient-ils subventionner le régime de pensions du CN?

Le point culminant de toute cette correspondance est que, dans ma lettre du 17 janvier 1985 adressée au premier

[Text]

the Canadian National pension plan assets to be \$2.5 billion. In a letter to the committee August 19, 1985, paragraph 3, I suggested that the \$2.5 billion figure I used must be correct . . . or higher, because no one who replied to my letters disputed this figure.

I was listening to a hot-line host one morning recently. He said the CN pension plan was one of the richest and best plans in Canada. He said the Canadian National pension fund was a staggering \$4.2 billion.

• 1100

Now, the Canadian National pension plan was investing in a complex in Edmonton. I received my first increase this year of \$14.20 per month, and those pensioners who retired in 1967 or prior, who have been retired 17 years as of 1984, received a total increase of \$31.50 per month. The CN pension fund has doubled since 1981. Have the CN pensioners had their pensions doubled? Not so you would notice.

We are the pensioners who started this fund. We felt we would be able to retire with a feeling that we could pay our way without going to a government agency for a hand-out. We were wrong. It will be of little consolation to us to reach the happy hunting ground to know we lived through 10 years of 20% plus increase and a doubling or tripling of rents, plus everything else we needed to survive, without any or a minimum of help from our huge pension fund.

Our legacy must be that we left behind a large pension fund that owns complexes and buildings all across Canada. As the old saying goes, you cannot eat buildings. What or who are they building this fund for? To allow this to continue is not only immoral and degrading, but also to the retired is an insult to our intelligence.

What I hope will happen through this committee is that those pensioners who have been on pension for seven years or more will receive a substantial increase in pension, and that will be retroactive. Those pensioners with fewer than seven years retirement should also have their pensions investigated.

In closing, I would like to say that the CN pension plan is not alone. There must be hundreds of private pension plans that should be paying higher pensions and not leaving it to the taxpayers to pay the shot through OAS supplements. Hundreds of millions of dollars could be saved yearly. One letter I received in reply to my letters suggested that the laws governing insurance and pension plans allow these injustices to happen. I believe the Government of Canada has the wherewithal to change these laws. Should you find the law needs changing, I would hope the committee would instigate speedy legislation so the injustice in the present laws would be rescinded. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Phillips. For your benefit and I think for the benefit of those here, I should explain the

[Translation]

ministère, j'estimais que l'actif du régime de pensions du Canadien National était de 2,5 milliards de dollars. Dans une lettre adressée à votre Comité le 19 août 1985, au paragraphe 3, je suggérais que le chiffre de 2,5 milliards de dollars que j'utilisais devait être exact . . . ou inférieur à la réalité car aucun de ceux qui ont répondu à mes lettres n'ont contesté ce chiffre.

Tout dernièrement, un matin, j'écoutais l'animateur d'une ligne ouverte. Selon lui, le régime de pensions du CN était un des plus riches et des meilleurs du Canada. Selon lui, le fonds de pensions du Canadien National se montait au chiffre astronomique de 4,2 milliards de dollars.

Le régime de retraite du CN a investi dans un complexe à Edmonton. J'ai reçu cette année ma première augmentation de 14.20 \$ par mois, et les pensionnés qui sont à la retraite depuis 1967 ou avant et qui avaient donc 17 ans de retraite en 1984 ont reçu une augmentation totale de 31.50 \$ par mois. La caisse de retraite du CN a doublé depuis 1981. Les pensions des retraités du CN ont-elles doublées? À peine.

Nous sommes à l'origine de cette caisse de retraite. Nous espérons pouvoir prendre notre retraite et subvenir à nos besoins sans aller quêter auprès d'une agence gouvernementale. Nous avons fait erreur. Une fois que nous serons au Paradis des Peaux-Rouges, cela ne nous consolera guère d'avoir connu 10 ans d'augmentation de 20% et plus, avec des loyers qui ont doublé ou triplé, ainsi que tout ce qui était nécessaire à notre survie, sans l'aide, ou si peu, de notre énorme caisse de retraite.

Ainsi, nous laisserons en héritage un énorme caisse de retraite propriétaire d'immeubles à travers le Canada. Mais on ne peut pas se nourrir d'immeubles. Pour qui ou pour quoi constituons-nous cette caisse? Il est non seulement immoral mais dégradant de permettre que cette situation se poursuive. De plus, cela insulte l'intelligence des retraités.

J'espère que grâce à ce comité les retraités qui reçoivent une pension depuis 7 ans ou plus obtiendront une augmentation considérable, rétroactivement. Il faudrait aussi enquêter sur les pensions dans le cas de ceux qui ont pris leur retraite depuis moins de 7 ans.

En conclusion, j'ajouterai que le régime de retraite du CN n'est pas le seul dans cette situation. Il y a sans doute des centaines de régimes de retraite privés qui devraient verser des pensions plus élevées, plutôt que de s'attendre à ce que le contribuable en assume les coûts en payant les suppléments de sécurité de la vieillesse. On pourrait économiser des centaines de millions de dollars annuellement. Une des réponses que j'ai reçues à mes lettres suggère que les lois qui régissent les régimes d'assurance et de pension rendent possibles ces injustices. Je crois que le gouvernement du Canada a les moyens de modifier ces lois. Si vous jugez qu'il faut modifier la loi, j'espère que vous présenterez rapidement un projet de loi pour corriger l'injustice des lois actuelles. Merci.

Le président: Merci monsieur Phillips. Je devrais peut-être vous expliquer, ainsi qu'aux autres, notre mode de fonctionne-

[Texte]

process perhaps. This is a subcommittee of the Standing Committee on Transport.

Mr. Phillips: Yes.

The Chairman: We will eventually report to the Transport Committee and the Transport Committee will then report our report to the House of Commons. If the House of Commons accepts the report, then it will be up to the government as to what part of the report they accept and act upon, etc. So the process is a fairly long and involved one; hopefully it will eventually result in . . .

Mr. Phillips: In other words, we cannot expect anything right away . . .

The Chairman: Not tomorrow anyway.

Mr. Phillips: —and we should just wait.

The Chairman: Are there any questions?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Yes, Mr. Chairman, I have a question for Mr. Phillips. Mr. Phillips, when you opted in for the integrated plan—and this has come before us on several occasions—were you fully aware when you opted for this that you would pay for the rest of your life?

Mr. Phillips: No, no way. From what I can understand . . . I do not know whether you have one of those 1975 option things or not.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I have seen them.

Mr. Phillips: Okay. It says, in essence, that you will pay during your lifetime.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Right.

Mr. Phillips: It does not say you would pay for the balance of your life. So in this instance, I am not going to die just because I am going to go back to the original pension so my wife can get half of it. What I would say we should be doing is looking . . . I do not care whether it is Canadian National or anybody else. If you pay back, as I have, about \$1,400 on a \$4,300 loan from my own pension plan—we put the money in there and we borrowed it from them—then I think after a certain amount of interest you should be allowed to carry on with the pension you had in the first place. I do not know whether this is correct or not.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): This is the main reason I am asking you the question, because I think a lot of people are in the same boat. The chairman said we are listening to the witnesses and we will be making our recommendations further down the road.

• 1105

At the same time, I think that people who are involved in this option they have in their pension plan, if it is explained properly by the employer and the employee accepts it . . .

Mr. Phillips: Well, it is now.

[Traduction]

ment. Nous sommes un sous-comité du comité permanent des Transports.

M. Phillips: Oui.

Le président: Nous finirons par faire rapport au comité des Transports et ce dernier déposera alors notre rapport à la Chambre. Si la Chambre des communes accepte le rapport, le gouvernement devra décider des éléments du rapport qui lui conviennent, des mesures qui devront suivre et ainsi de suite. Il s'agit donc d'un processus assez long et laborieux qui, nous l'espérons, devrait aboutir en fin de compte . . .

M. Phillips: En d'autres termes, nous ne pouvons nous attendre à quoi que ce soit dans l'immédiat . . .

Le président: Pas demain, en tout cas.

M. Phillips: Et nous devons simplement attendre.

Le président: Y a-t-il des questions?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Oui monsieur le président, j'ai une question à poser à M. Phillips. Monsieur Phillips, lorsque vous avez choisi le plan intégré, et ceci a été soulevé à plusieurs occasions, étiez-vous parfaitement conscient du fait que vous deviez cotiser pour le reste de votre vie?

M. Phillips: Non, pas du tout. D'après ce que je comprends . . . Je ne sais pas si vous avez une de ces clauses optionnelles de 1975 ou non.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je les ai vues.

M. Phillips: Bien. On y dit essentiellement qu'il faudra y cotiser à vie.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): C'est exact.

M. Phillips: On ne dit pas qu'il faudra cotiser pendant les années qui nous restent. Donc, dans ce cas, le fait de reprendre le régime de pension original afin de permettre à ma femme d'en obtenir la moitié ne me fera pas mourir. A mon avis, nous devrions examiner . . . Que ce soit le CN ou quelqu'un d'autre, cela m'est indifférent. Si vous remboursez, comme je l'ai fait, 1 400 \$ sur un prêt de 4 300 \$ contracté à partir de mon propre régime de retraite—nous avons contribué au régime et nous y avons emprunté—je crois qu'après avoir remboursé un certain montant des intérêts on devrait pouvoir toucher la pension comme prévu à l'origine. Je ne sais pas si c'est vrai ou non.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): C'est la raison principale qui me pousse à vous poser cette question, car j'ai l'impression que beaucoup se trouvent dans la même situation. Le président a dit que nous allons entendre les témoins et que nous formulerons nos recommandations un peu plus tard.

Si l'employeur expliquait convenablement aux employés bénéficiaire de cette option dans le régime de pensions et si les employés l'acceptaient . . .

M. Phillips: C'est déjà accepté.

[Text]

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): —it becomes very difficult to say after you pay back your \$1,400 interest on it, when you . . .

Mr. Phillips: Yes.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): What I am trying to say, I think, is that when you sign on the bottom line with no explanation, it is very difficult to rescind the contract.

Mr. Phillips: The only problem is . . . The one they have now, I think the wife and everybody has to be in on it and sign it.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Yes.

Mr. Phillips: The one we had then—and it had a notation on the bottom: "Before we can process your pension you must sign this document". So, what are you doing? Hurrying? Are you deciding to do this? Does that not state that on that piece of paper?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): One other thing, Mr. Chairman—this is my last question—if we talk about the employer and the employee, we must also talk about the union that negotiates—supposedly negotiates—for the employee. When you talk about the integration, or use that as a reference point . . .

Mr. Phillips: Yes.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): —is there perhaps a possibility that the union misled the employee when he had the chance to offer that?

Mr. Phillips: I do not know; I could not say. I have no idea except that I went before a representative of the pension board when I signed this piece of paper. And God knows, it is 11 years ago and I do not remember. But by the same token, it was only he and I; we did not have anybody from the union or anybody else with us. It was just one on one. And if you asked him the question: Do you think I should take it? He was noncommittal. And God bless him, probably he should have been. I do not know. But I think if I were to borrow that same amount of money from the bank, I would have been long gone. And just added it as I went along. But now, if I live until I am 100, I will pay tens of thousands of dollars.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): You are making the mistake of living too long.

Mr. Phillips: Yes. That is what the problem is, I think.

The Chairman: Mr. Phillips, maybe the committee would like you to explain. The question of Blue Cross has come up several times. Why are you paying Blue Cross? What benefit is it? Do you not have . . . ?

Mr. Phillips: Well, we always had Blue Cross; I do not know why we are still paying it, sir, I have not got a clue. The only thing is it keeps going up; that is the only thing I know.

Mr. Cochrane: What does it give you that you do not get covered by provincial and federal plans that are existing?

Mr. Phillips: Well, the only thing I . . .

The Chairman: What extra does it give you, the Blue Cross?

[Translation]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): C'est plutôt difficile d'affirmer après avoir remboursé les 1,400\$ d'intérêts qui sont dus . . .

M. Phillips: Oui.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Lorsqu'on a apposé sa signature au bas d'un contrat, il est extrêmement difficile de revenir sur sa décision.

M. Phillips: Actuellement, tout le monde est tenu de signer le contrat y compris l'épouse.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Oui.

M. Phillips: Un avis figurait au bas de l'ancien contrat de pension précisant que tant que la signature ne figurait pas sur le document, il n'était pas valable. Qu'est-ce que vous cherchez à obtenir au juste? Est-ce que cela ne figure pas déjà sur le document?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Puisqu'il est question de l'employeur et des employés, il faut également tenir compte du syndicat qui négocie au nom des employés.

M. Phillips: Oui.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Est-ce possible que le syndicat ait trompé ses membres au moment où cette option leur avait été offerte?

M. Phillips: Je n'en sais rien. Tout ce que je sais c'est que je me suis adressé à un représentant de la Commission des pensions au moment de signer ce document. Cela fait déjà onze ans et je ne me rappelle plus très bien. Ce qui est certain c'est qu'il n'y avait que nous deux et il n'y avait pas de représentants du syndicat. Lorsque je lui ai demandé si à son avis je devais accepter, il a refusé de se prononcer, ce qui est peut-être regrettable. Si j'avais emprunté ce montant auprès d'une banque, j'aurais pu ajouter, j'aurais pu ajouter au fur et à mesure. Tandis que maintenant si je vis jusqu'à 100 ans, je devrais payer des dizaines de milliers de dollars.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): C'est une erreur de vivre très longtemps.

M. Phillips: Oui, c'est très juste.

Le président: Monsieur Phillips, pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous cotisez à la Croix bleue et qu'est-ce que vous en retirez?

M. Phillips: Nous étions toujours membres de la Croix bleue, mais je ne sais pas pourquoi nous continuons à cotiser. Ce qui est certain c'est que la cotisation ne cesse d'augmenter.

M. Cochrane: Qu'est-ce que la Croix bleue vous donne et qui ne serait pas couvert par les régimes de santé provinciaux et fédéral?

M. Phillips: La seule chose . . .

Le président: Quel avantage retirez-vous de la Croix bleue?

[Texte]

Mr. Phillips: I would suggest about \$50 a year.

The Chairman: Why do you have it? What does Blue Cross give you that you do not get through the provincial and federal medicare plans?

Mr. Cochrane: Medication, for instance.

Mr. Phillips: I know. I will give you one example.

The Chairman: Medication, drugs, is that what you get?

Mr. Phillips: Yes, yes. What you get is a lot more than you get from the provincial or federal governments. For example, if you get say \$60 worth of drugs between yourself and your wife or whatever, you can go down to the Blue Cross and they will give you 80% of that. Now, when you go to the Manitoba government, after you have been to the Blue Cross and you have another \$80, they will also give you 80% of that, because you have already gone through the Blue Cross and they paid you the first \$50 or whatever. But it has been coming off my pension ever since it started and the only thing it is doing is going up.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I think, Mr. Chairman, also at the same time with the CN people who have worked, Blue Cross . . . You people were one of the main contributors to Blue Cross also, because . . .

Mr. Phillips: Yes, yes.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): —it was a great medical program for CN people.

Mr. Phillips: And Blue Cross too . . . For example, if I go to the United States, I always take out the coverage, and that is one of the best known to . . .

The Chairman: Thank you very much, Mr. Phillips. We really appreciate your coming before the committee and taking time to do that and providing us with your experience. We will take that into consideration.

Mr. Phillips: Thank you very much.

The Chairman: Is Mr. Brasher here now? Would you please come forward?

Mr. John R. Brasher (Individual Presentation): Thank you.

The Chairman: Mr. Brasher, you are from Swan River?

Mr. Brasher: Yes.

• 1110

The Chairman: You represent whom?

Mr. Brasher: Myself.

The Chairman: Just yourself. Very good. Would you then carry on.

Mr. Brasher: Yes. I wonder: It will take me about eight minutes; I would like to read this letter to the committee.

The Chairman: Sit down and read it . . .

Mr. Brasher: All right. Thank you.

[Traduction]

M. Phillips: Cinquante dollars par an environ.

Le président: Mais qu'est-ce que la Croix bleue vous donne que vous n'obtenez pas de l'assurance-maladie provinciale et fédérale?

M. Cochrane: Le remboursement des médicaments entre autres.

M. Phillips: Moi je sais. Je vais vous donner un exemple.

Le président: On vous rembourse donc les médicaments?

M. Phillips: Oui. On obtient beaucoup plus de la Croix bleue que de l'assurance-maladie fédérale et provinciale. Si un mari et une femme dépensent 60\$ de médicaments, la Croix bleue leur rembourse 80 p. 100 de ce montant. Si on dépense encore pour 80\$ de médicaments, on peut s'adresser ensuite au gouvernement du Manitoba qui à son tour rembourse 80 p. 100 de ce montant, ce qui s'ajoute aux 50\$ remboursés par la Croix bleue. Mais ma cotisation qui ne cesse d'augmenter est retenue sur ma pension.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Les travailleurs du rail ont été parmi les principaux adhérents de la Croix bleue.

M. Phillips: En effet.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): La Croix bleue a été une excellente assurance-maladie pour les gens du CN.

M. Phillips: Chaque fois que je me rends aux États-Unis, je m'assure toujours auprès de la Croix bleue.

Le président: Nous vous remercions monsieur Phillips d'avoir accepté de nous faire part de votre expérience. Nous en prenons bonne note.

M. Phillips: C'est moi qui vous remercie.

Le président: Monsieur Brasher.

M. John R. Brasher (comparaît à titre individuel): Merci.

Le président: Vous êtes domicilié à Swan River, n'est-ce pas monsieur Brasher?

M. Brasher: C'est exact.

Le président: Mais qui est-ce que vous représentez.

M. Brasher: Moi-même.

Le président: Parfait. Vous avez la parole.

M. Brasher: Il me faut environ huit minutes pour lire cette lettre.

Le président: Asseyez-vous et allez-y.

M. Brasher: Merci.

[Text]

The Chairman: —for the purposes of recording.

Mr. Brasher: Thank you very much.

First, I wish to thank the members of the committee and the chairman for asking me to be present at this meeting. After having worked at many different points on CN with the operating department, I came to Swan River, Manitoba as the station agent/operator in 1972, retiring from railway service in 1982 in my 41st year of continuous service. Besides the long service above referred to, I also have some short periods of so-called prior service, which, when referred to CN by myself, they did not corroborate, apparently because of the difficulty in locating payroll or other records. Accordingly, this service was not considered when computing my pension.

As of July 31, 1982 CN abolished my position as agent/operator at Swan River, substituting for it the position of a yard clerk, which position came under a union with different jurisdiction than that of the union to which I belonged. Accordingly, I could not claim the position even though the yard clerk's duties had always been a part of my duties.

So much for the way CN treated this particular CN employee, myself.

Even though I received a small cash settlement on retirement, this in no way would compensate for the wages I would not receive in the following seven years. In addition, my pension was reduced by retiring before I was 60 years of age. I was only 58 years of age, in good health, and even though I was in my 41st year of continuous CN service I still could not get my full CN pension because I was not yet 60 years of age, whereas someone who had only 35 years of continuous service but who was 60 years of age could. I felt much discriminated against. I felt, and still do, that it was people like myself who had helped put the CN pension plan into being in the first place; yet I could not realize its full benefits.

With regard to my letter to you of September 3, 1985, I will address the four points mentioned in the order stated.

The feasibility of having Royal Trust or some other separate entity manage the CN Pension Plan: In this connection I talked by telephone with a Mr. Donald Ross, Vice-President, Region Manager, Winnipeg Branch of Royal Trust, and asked him for information concerning the approach a large trust company such as Royal Trust would take to operating a large pension plan such as ours, CN. For your information, I am enclosing herewith a copy of his letter to me concerning the manner in which a corporate trustee would approach the operation of such a plan. He outlines the very qualifications that I myself feel would be necessary and an advantage over having CN operate the plan. A corporate trustee would be able to provide assured continuity and, too, would yield objective and unbiased decisions, which is a very important aspect when so many vital and sometimes conflicting interests are involved.

It is my feeling that under CN's management of our pension plan CN's interests are a first consideration, with employees and/or pensioners a secondary concern. It is my personal

[Translation]

Le président: Votre lettre sera enregistrée.

M. Brasher: Merci.

Je voudrais tout d'abord remercier le président et les membres du Comité de m'avoir invité à comparaître devant eux. Après avoir travaillé dans le département de l'exploitation du CN à différents endroits, je suis arrivé en 1972 à Swan River au Manitoba, où j'étais chef de gare, et j'ai pris ma retraite en 1982 après 41 années de travail ininterrompu. Outre ces longues années de service, j'avais travaillé pendant une courte période, mais lorsque j'ai mentionné ce fait à la direction du CN, ils n'ont pas pu le confirmer, le dossier de la paie étant difficile à retrouver. On n'a donc pas tenu compte de ce travail aux fins du calcul de ma pension.

A partir du 31 juillet 1982, le CN a supprimé le poste de chef de gare de Swan River, poste qui a été remplacé par celui d'agent, qui relève d'un syndicat différent de celui auquel je suis affilié. Je n'ai donc pas pu officiellement revendiquer ce poste même si la charge d'agent de chemin de fer a toujours fait partie de mes fonctions.

Voilà donc comment le CN m'a traité.

Même si au moment de prendre ma pension, j'ai obtenu une modeste somme en espèces, celle-ci n'est de loin pas équivalente au salaire que j'aurais touché au cours de cette année à venir. De plus ayant pris ma retraite à 58 ans et non pas à 60 ans, alors que j'étais encore en parfaite santé, et après avoir travaillé pendant 41 ans sans interruption au CN, je n'ai pas obtenu une pension complète; or une personne qui n'aurait travaillé que 35 ans sans interruption touche une pension complète lorsqu'elle atteint 60 ans. J'estime que cela est une grave injustice, car ce sont des gens comme moi qui ont contribué à créer le régime de pension du CN, qui en fin de compte n'en profitent pas pleinement.

Je voudrais si vous le permettez revenir sur les quatre points figurant dans la lettre que je vous ai adressée le 3 septembre dernier.

Premièrement la possibilité de confier au Royal Trust ou à une autre société la gestion du régime de pension du CN. À ce propos, je me suis entretenu au téléphone avec M. Donald Ross, vice-président et directeur régional du bureau de Winnipeg de la Royal Trust pour lui demander si son entreprise accepterait éventuellement de se charger de la gestion d'un important régime de pension comme celui du CN. Pour votre gouverne, j'ai annexé une copie de la lettre expliquant comment un établissement financier aborderait pareil problème. Il a expliqué les raisons pour lesquelles il est préférable que ce soit une institution financière plutôt que le CN qui assure la gestion du régime de pension. Une institution financière assurerait une gestion permanente tout en prenant des décisions objectives et impartiales, ce qui est très important quand il s'agit de régler de multiples intérêts souvent contradictoires.

J'ai l'impression pour ma part que lorsque c'est le CN qui assure la gestion de notre régime de pension, il veille d'abord à ses intérêts propres, les intérêts des employés et des retraités

[Texte]

feeling that CN operates the pension plan to its own advantage and not in an unbiased fashion. Again, that is my personal feeling; I have no substantive evidence for this.

Number two, the assumption, if true, that CN funds its contribution to the plan with IOUs rather than actual cash money: It is my understanding CN is a trustee—and I have underlined that—of all contributions made by employees to the fund. It is my understanding too that all employee contributions, including interest thereon compounded, shall be kept in a separate annuity trust fund which shall be administered and accounted for by the company, CN, as a trustee and shall not form part of the revenues or assets of the company. The funds from the accumulation of contributions and interest thereon must be deposited in a chartered bank in a separate account to the credit of the fund and may be invested from time to time in securities of or guaranteed by the Government of Canada or the governments of the various provinces.

• 1115

Notwithstanding the foregoing, in such securities or in such other manner as may be approved from time to time by the directors, however, any investment made pursuant to this clause should be in accordance with the Pension Benefits Standards Act and regulations made thereunder, effective January 1, 1935; revised 1952 and 1959.

Under the Canadian National Railways Pension Act, CNR was appointed by Parliament to be the trustee of the funds held in trust for CNR employees, pensioners, beneficiaries and survivors. CNR cannot borrow money out of this trust fund. CN can, however, delay payment of their contributions to the plan by one year or several years. Until 1969, they paid only 4% on contributions in arrears and, since 1969, they pay 7%—still piddly—on such contributions in arrears. While CN guaranteed to match all employee payments to the plan, it also guaranteed to pay any actuarial deficits which might occur. Along with such a guarantee, it would appear CN assumed the right to credit any actuarial surpluses to CN's own unfunded liability. Thus, it seems that, while CN is not in an entrepreneurial position, it receives all the benefits that would accrue as if it were in an entrepreneurial position.

Let us assume that the annual interest payment by CN each year since 1981 is \$1 million, using a rate of 7%. CN could say, yes, we will pay that interest each year but, in order to have these immense funds available for its own use, all the action CN has to take is to delay the payment of their annual financial obligation and allow it to become part of their unfunded liability which they guarantee. Where else would a large borrower like the railway be able to put its hands on such a huge source of funding at such an infinitesimally low rate of interest—7%? I suppose that CN would deny that it is an entrepreneur in the CN pension plan.

As to point number 3, I pointed out that CN, we think, uses the money that employees have contributed to the plan to further CN's interest, equipment purchases or what have you,

[Traduction]

n'occupant que le deuxième rang. De plus, j'ai l'impression que la gestion du CN n'est pas impartiale et que la compagnie veille tout d'abord à ses propres intérêts. Il s'agit, bien entendu, uniquement d'une impression.

Il paraît que le CN finance sa part de cotisation au régime de pension non pas avec de l'argent comptant, mais avec des traites. Je crois comprendre que le CN est chargé de l'administration des cotisations versées par les employés au régime de pension. En outre la totalité des cotisations versée par les employés ainsi que les intérêts doivent être versés dans un fonds séparé administré par le CN, sans faire partie des recettes de la société. Le fonds provenant des cotisations et des intérêts doit être porté au crédit d'un compte spécial auprès d'une banque à charte, ces montants pouvant être investis éventuellement dans des effets ou des obligations garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux.

Nonobstant ce qui précède, investi dans des obligations ou autres effets approuvés par les administrateurs, tout placement effectué conformément à cette clause doit être conforme aux dispositions de la Loi sur les normes de prestations de pension, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1935 et a été révisée en 1952 et 1959.

Aux termes de la Loi sur le régime de pensions des chemins de fer nationaux du Canada, le CN a été nommé par le Parlement comme administrateur du fonds au nom des employés, des retraités, des bénéficiaires et des survivants du CN. Le CN ne peut donc pas emprunter de l'argent à même ce fonds. Par contre, le CN est autorisé à reporter le versement de ces contributions au régime d'une ou plusieurs années. Jusqu'en 1969, ils n'ont versé que 4 p. 100 des arriérés de cotisations et depuis 1969, ils ne versent que 7 p. 100 des arriérés de cotisations, ce qui encore très peu de chose. Or le CN avait garanti de verser des cotisations égales à celles versées par les employés et il avait garanti en outre de payer tout déficit actuariel qui pourrait se produire. En contrepartie, le CN avait le droit de porter au crédit de son propre passif non garanti, tous les excédents actuariels du fonds de pension. Le CN a donc réussi à tirer le meilleur parti possible de la situation.

Supposons que depuis 1981, le CN verse 1 millions de dollars par an au titre des intérêts annuels à un taux de 7 p. 100. Le CN verse donc ces intérêts pour pouvoir disposer à sa guise des montants très considérables versés dans le fonds de pension, il leur suffit de retarder le versement de leurs propres contributions annuelles jusqu'à ce que ces montants fassent partie de leur passif non garanti qu'ils ont à garantir. Cet énorme fonds de pension constitue pour le CN une source rêvée de financement et ce au taux ridicule de 7 p. 100. Je suppose que le CN refuserait d'admettre qu'il profite ainsi directement de son régime de pensions.

Dans mon point numéro 3, j'ai expliqué que le CN utilise les cotisations versées par les employés pour acheter de l'équipement entre autres, alors qu'il ne verse qu'un très faible intérêt

[Text]

while paying their IOUs—at infinitesimal or minute interest on such borrowed moneys to the plan. This also is only an assumption that I have. The IOU feature is pretty well outlined under item 2 above. When CN makes large purchases of locomotives, car fleets, box, hopper, gondola, or what have you, it seems that rumours abound that these items are being financed by funds not paid into—borrowed, if you will—from our pension fund.

After getting out of hotels, which I presume was at a loss, CN jumped right back into the hotel business—the CN Tower currently being expanded around and, of course, the CN Tower itself. Where does CNR get its funds for this? Perhaps it may come from funds not paid into our pension plan.

Point number 4 is that CN borrows money from the pension plan and uses the money to make unwise investments. Again, this is an assumption on my part. The term “borrowed” would refer to CN payments not made to, or withheld from, the plan. Please note attached copy of a magazine clipping, undated, which says,

CDC—Canada Development Corporation—bought control in an urea-formaldehyde foam company . . .

—and recall the ill-fated urea-formaldehyde foam which later had to be taken out of houses . . .

. . . just before the Canadian Home Insulation Program, CHIP, authorized substantial incentives for use of this material.

The article further says that:

The company Lorcan, previously known as Rapco Foam, is owned by Innocan, a Montreal business controlled by the CDC and by pension funds of Air Canada and the CNR among others.

It further says:

Now how does that make you feel?

A question in my mind is this: Did CN invest moneys not paid into the pension fund in CN's ill-fated CAST shipping venture in the Maritimes?

Further, news reports have it that the CN pension fund lost several million dollars in the recent collapse of the Canadian Commercial Bank. How astute were the directors of the fund here? Who would invest in such a shaky little bank in the first place? I am wondering how many other poor investments were made.

How come CN is allowed to make unwise investments of our pension funds if, in fact, they were made. Is there no government agency which might say to CN, Hold it there; are these wise investments you are making with moneys that belong to someone else's pension fund?

[Translation]

pour les sommes qu'il emprunte au régime de pensions. Le système de traite utilisé par le CN figure dans le point numéro 2 de ma lettre. Lorsque le CN doit effectuer un important achat de matériel, qu'il s'agisse de locomotives, de wagons, de wagons de marchandises, etc., d'après les rumeurs qui circulent, ces achats sont financés grâce à des emprunts effectués auprès de notre régime de pensions.

Le CN a vendu certains de ses hôtels sur lesquels il perdait de l'argent, il s'est lancé à nouveau dans le secteur hôtelier sans parler de la Tour du CN. D'où est-ce que le CN tire l'argent nécessaire pour toutes ces opérations? Une partie provient peut-être des contributions qu'il n'a pas versées à notre régime de pensions.

Quatrièmement, le CN emprunte des montants de notre régime de pensions et utilise cet argent dans des placements peu judicieux. Encore une fois, il s'agit d'une supposition, car je n'ai aucune preuve. Parce que j'affirme que le CN emprunte de l'argent auprès du fonds, j'entends par là qu'il n'a pas versé sa part de contributions. J'ai annexé à ma lettre un extrait d'un article paru dans une revue dont je n'ai pas la date et qui dit ce qui suit:

la CDC—La société de développement du Canada—a racheté la majorité des actions d'une société fabricant de la mousse d'urée-formol.

Cette même mousse d'urée-formol qu'on a été obligés d'enlever des maisons dans lesquelles elle avait été utilisée.

Juste avant que des primes d'encouragement importantes aient été décidées pour l'utilisations de ce matériau dans le cadre du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

L'article poursuit comme suit:

La société Lorcan connue sous le nom de Rapco Foam appartient à Innocan, une entreprise de Montréal contrôlée par la CDC ainsi que par les régimes de pension d'Air-Canada et du CN entre autres.

L'article pose la question suivante:

Qu'en pensez-vous?

Je me demande aussi si le CN n'aurait pas investi des montants qu'il aurait normalement dû verser au titre de ses contributions au régime de pensions dans l'entreprise de transport maritime CAST, dans les Maritimes, qui comme vous le savez a mal tourné.

D'après certains articles parus dans la presse, le régime de pensions du CN aurait perdu des millions de dollars lors de la récente faillite de la Banque commerciale du Canada. C'est à se demander si les administrateurs du fonds savaient vraiment ce qu'ils faisaient en plaçant de l'argent dans une petite banque de ce genre. Je me demande combien d'autres mauvais placements ils ont bien dû faire.

Comment se fait-il que le CN est autorisé à faire des mauvais placements avec l'argent de notre fonds de pension? N'existe-t-il pas une agence de l'état qui pourrait contrôler les placements effectués par le CN avec l'argent appartenant à notre fonds de pension?

[Texte]

• 1120

Members of the commission no doubt have examined already, or will examine, many of the relevant points I have mentioned in this communication. It is noted that being a pensioner, I am at a disadvantage, in that I do not have access to all the necessary information required to assess the manner in which CN operates the plan. Accordingly, I cannot form a fair and unbiased opinion. You good people will not suffer this advantage. While I am operating on assumptions which may or may not be accurate, you will have hard facts before you. I do hope you will examine all the facts and the factors affecting the operation of our pension plan. I wish you much success.

For your information, I am enclosing herewith some reference material you may find helpful. Each reference is listed on the attached separate sheet. Items I would like returned are so noted.

The Chairman: Thank you, Mr. Brasher. I can assure you we will seek all the facts and try to examine all the facts before we come to any conclusions.

How far is Swan River from here?

Mr. Brasher: It is 320 very long miles this morning.

The Chairman: I again would like to thank you very much for making that effort.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. Brasher, with the assumptions you have made in your statement... have you attempted personally to ask those same questions of the CN pension fund; the responsible people?

Mr. Brasher: I have never been able really to ask CNR anything. They have not been what I consider... I felt they were glad to get rid of me for some reason or other, and I have never had anything to do with them since. I do not really want to talk to them any more.

An hon. member: Hear, hear!

Mr. Brasher: I am very biased.

The Chairman: I gather you had the same sort of job Mr. Benjamin had.

Mr. Brasher: I presume I did, sir. I do not have my job any more.

The Chairman: You should become a politician, as he did.

Mr. Brasher: They put a very nice young man in my job. But they just literally threw me out of it, and I felt very, very hurt.

The Chairman: Thank you very much. We really appreciate your comments.

Mr. Crass.

Mr. Emil Crass (Individual Presentation): I represent myself and the lady. I would like to complain about the pension scheme.

I happened to be working in a mid-management position, where I am at the mercy of the Canadian National Railways

[Traduction]

En tant que retraité, je ne dispose pas de renseignements nécessaires pour pouvoir juger en connaissance de cause de la façon dont le CN gère le régime de pensions. Il m'est donc impossible de me faire un avis juste et impartial, ce qui n'est pas votre cas. Alors que moi je me base uniquement sur des hypothèses, vous aurez des faits à votre disposition. J'espère que vous ne manquerez pas d'examiner en détail tous les faits se rapportant d'une façon ou d'une autre à la gestion du fonds de pension et j'espère que vous réussirez dans votre entreprise.

J'ai annexé pour votre gouverne différents documents qui j'espère vous seront utiles et qui sont énumérés sur une feuille séparée. J'ai également signalé sur des documents que je vous demanderais de bien vouloir me renvoyer.

Le président: Merci, monsieur Brasher. Je puis vous assurer qu'avant de tirer une conclusion quelle qu'elle soit, nous ne manquerons pas d'examiner tous les faits.

Swan River est à quelle distance d'ici?

M. Brasher: Pour venir ici, j'ai parcouru 320 milles, ce qui est long.

Le président: Nous vous sommes très reconnaissants d'être venu ici.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Est-ce que vous avez essayé de vérifier vos hypothèses auprès des responsables du fonds de pension du CN?

M. Brasher: Ils ont fait de leur mieux pour essayer de se débarrasser de moi et je ne tiens vraiment plus à leur parler.

Une voix: Bravo!

M. Brasher: J'avoue être très partial.

Le président: Vous faisiez le même travail que M. Benjamin.

M. Brasher: Oui, mais maintenant je ne travaille plus.

Le président: Vous auriez dû vous lancer dans la politique comme lui.

M. Brasher: J'ai été remplacé par un sympathique jeune homme. Moi, on m'a mis à la porte, ce qui m'a profondément blessé.

Le président: Nous vous remercions de votre intervention.

Monsieur Crass.

M. Emil Crass (intervention à titre individuel): Je parle en mon nom ainsi qu'en celui de mon épouse. J'ai des réclamations au sujet du régime de pensions.

J'étais un cadre moyen entièrement à la merci du Canadian National et obligé d'accepter les résultats des négociations

[Text]

for the benefits of a CN pension, or perhaps whatever the union negotiates. I look at it that there is another benefit that I could increase if the CNR had a good investment man heading their pension fund. I would like to tell you that I got their CN pension statement, which would indicate that in 1984 they made pension fund investment income amounting to \$383,600,000, out of an investment of \$3,681,695,000. That to me represents a 10.4% investment, which I think is mediocre. There are some investments in the pension fund where the investment return has amounted from 15% to 26%. Now, I look at that 10.4% interest, and I say it is mediocre. There is mismanagement occurring here.

• 1125

And I look at some of the investments that the CN has made. We will go back to the CCB investment, and I think that amounted to about \$18 million. Mr. Cedraschi—I believe that is his name—who heads the investment portfolio of the pension fund, when he found out that the CCB was in a predicament, together with Mr. Parsonage from, I believe, the Great-West Life, he said he was quite surprised; and I can quote you what he said. He said that neither was prepared for the shock that came Monday morning when they found that the CCB had gone belly up.

I would also look at CN's involvement in CAST. That is the shipping company they have supported. I think it originally started out that they were going to own 21% of that investment. I understand that the railway conceded recently that it stands to lose about \$50 million if CAST fails.

We have heard about the great \$14 a month that people have received as an induced cost of living bonus, and I would compare that \$50 million that the CN lost which would amount to just over \$1,000 for each pensioner; and that represents 46,702 pensioners. If that \$50 million loss were spread among those pensioners, that would come out to over \$1,000 a month; \$1,000 just as a payment, not a month.

I would also like to question some of their other pension investments. One million shares were purchased from Conrad Black at \$17 a share. That represents \$17 million of shares in Dominion stores, and I think those shares are worthless. I look at this and say that if they had sharp investment people in there they could increase the benefits to the employees.

You know, we get messages from Dr. LeClair telling us—and I will quote from one of his messages:

The CN President and Chief Executive Officer, Maurice LeClair, has advised the National Council of CN Pensioners, associates and members of the CN Pension Board, that the financial difficulties facing the Canadian Commercial Bank, in which the CN pension fund has a minority share, do not in any way affect company pensions.

If that does not affect pensions, then all I say, if you blew \$17 million or \$18 million in the CCB, then give some \$17 million to the pensioners. But you will find it is going to be a far cry: Gee, we cannot do it; we are going to hurt our pension scheme. You can lose it on one hand but you cannot get it on the other

[Translation]

menées par le syndicat. Il y a un autre poste qui aurait pu être amélioré si le régime de pensions était géré par quelqu'un qui s'y connaît en placement. D'après l'état financier que j'ai reçu sur le fonds de pension, celui-ci aurait réalisé en 1984 383 600 000\$ sur un placement de 3 681 695 000\$, soit un rendement de 10,4 p. 100, ce qui est médiocre à mon avis. Certains placements ont en effet rapporté de 15 à 26 p. 100. Un rendement de 10,4 p. 100 est médiocre et prouve que la gestion laisse à désirer.

Prenons certains des placements effectués par le CN, entre autres celui de 18 millions placé dans la Banque Commerciale du Canada. Lorsque M. Cedraschi, qui gère le portefeuille du fonds de pension—ainsi que M. Parsonage, de la *Great-West Life*—a appris que la banque se trouvait en difficulté, il s'est dit très surpris et a précisé qu'il ne s'attendait nullement à ce que la banque fasse faillite.

Il y a par ailleurs la participation du CN dans l'entreprise de transport maritime CAST, dont il devait racheter 21 p. 100 des actions. Or, le CN a fait savoir récemment qu'il perdrait 50 millions de dollars si CAST faisait faillite.

D'une part, les retraités ont touché une prime de 14\$ par mois pour compenser l'augmentation du coût de la vie, alors qu'une perte de 50 millions de dollars pour le CN représente plus de 1,000\$ par retraité, chiffre qu'il faut donc multiplier par 46,702 retraités. Donc, si cette perte de 50 millions de dollars est répartie sur l'ensemble des retraités, cela représente plus de 1,000\$ par retraité.

Je doute par ailleurs de la valeur de certains autres de leurs placements. Ils ont acheté notamment un million d'actions à Conrad Black pour 17\$ l'action, ce qui fait 17 millions de dollars pour un paquet d'actions des magasins Dominion, actions qui, à mon avis, ne valent rien. Si ce fonds était géré par des gens qui s'y connaissent, les prestations des employés auraient pu être augmentées.

M. LeClair, dans un de ses messages, disait ce qui suit:

Maurice LeClair, administrateur délégué du CN, a fait savoir au Conseil national des retraités du CN, aux associés et aux membres de la Commission des pensions du CN que les difficultés financières qu'éprouve la Banque commerciale du Canada, dans laquelle le fonds de pension du CN détient un paquet d'actions minoritaires, n'auront aucune répercussion sur les pensions du CN.

Si tel est le cas, les 17 ou 18 millions de dollars perdus dans la Banque commerciale du Canada devraient être répartis parmi les retraités. Mais vous pouvez être tranquilles qu'ils répondront que c'est impossible et que cela causera un préjudice au fonds de pension. Or, d'une part, on nous assure qu'on n'a rien

[Texte]

hand. That is my main concern. I do not think we have sharp enough investors to handle that \$3 billion that is sitting in that kitty.

• 1130

The Chairman: Thank you very much, Mr. Crass. You will be glad to know that other witnesses have given us that same . . .

Mr. Crass: I have documents, but I presume you can look at their portfolio and see.

The Chairman: We will be examining very closely their portfolio to see how it is run and what success they have had.

Are there any questions? Mr. Cochrane.

Mr. Cochrane: I have one. To the best of my knowledge, CAST was not invested with CN pension fund money . . .

Mr. Crass: I beg to differ, sir.

Mr. Cochrane:—in direct investment. They had money in a company that had money in Helix Investments, a Toronto venture capital company. I guess we will have to recommend, then, that the investors have the same foresight that we all have in hindsight.

Mr. Crass: No, but it is the same thing. I look at them, and they are supposed to be a lot smarter than I am; they are getting a big salary. But if they are blowing \$50 million and \$17 million there, and another \$17 million buying Dominion Stores, I do not think they should be there.

Mr. Cochrane: No. We had a briefing from them, and one thing that came through is that at one time they had five or six trust companies administering blocks of money. As for their performance in a number of years, the investment group outperformed all the investment companies and they have since come down to one. They have one company that still does block investment. That is the information we were given. It is easy sometimes to point to the ones that have failed and have not done well, but there are some on the other side that enable them to have the 10.4% increase, that have done relatively well.

Also, on the CCB, I understand it is \$7.7 million as a minority shareholder with a return of \$800,000 and some, for a loss of 6.9 as opposed to 17. That is just for the record.

Mr. Crass: I do not know. I understand they bought common shares. Now, nobody is going to reimburse them for the common shares.

Mr. Cochrane: It is lost, yes.

Mr. Crass: It is gone.

Mr. Cochrane: Yes, \$7.7 million was a total . . . and they got a rebate.

Mr. Benjamin: They got \$800,000 back in dividends, so it was a \$6.9 million loss.

Mr. Crass: : Okay.

[Traduction]

perdu, mais d'autre part, il n'y a pas moyen d'obtenir quoi que ce soit. Le gros problème, c'est donc, à mon avis, que les personnes chargées d'investir ces 3 milliards de dollars du fonds de pension ne sont pas suffisamment qualifiées.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Crass. D'autres témoins nous ont dit la même chose.

M. Crass: J'ai des documents, mais je suppose que vous pouvez vérifier leur portefeuille.

Le président: Nous examinerons en effet leur portefeuille très attentivement, pour voir s'il est effectivement bien géré ou non.

Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Cochrane.

M. Cochrane: Il me semble que l'argent placé dans CAST ne provenait pas du fonds de pension du CN.

M. Crass: Je ne suis pas d'accord.

M. Cochrane: Ils avaient placé de l'argent dans une société qui, à son tour, avait investi dans *Helix Investments*, une société s'occupant de capitaux de risque à Toronto. Il faudrait, pour bien faire, que les gens chargés de faire les placements soient aussi malins que nous le sommes rétrospectivement.

M. Crass: Ils touchent de gros salaires justement pour être mieux au courant que moi. Or, s'ils parviennent à perdre 50 millions dans un placement, 17 millions ailleurs et 17 millions pour acheter *Dominion Stores*, j'estime qu'ils ne sont pas à la hauteur de leurs fonctions.

M. Cochrane: D'après les explications qu'ils nous ont fournies, cinq ou six sociétés de fiducie s'occupaient de placer certains montants. Le groupe chargé des investissements a obtenu de meilleurs résultats que toutes les sociétés d'investissement. Depuis lors, une seule société de fiducie s'occupe de placer de gros montants d'argent. C'est facile de critiquer les mauvaises décisions, mais il y a quand même eu de bons placements qui leur ont permis de réaliser 10,4 p. 100 de bénéfices, ce qui n'est pas si mauvais.

Pour ce qui est de la Banque commerciale du Canada, ils détenaient des actions valant 7,7 millions de dollars sur lesquelles ils ont réalisé un bénéfice de 800,000\$, soit une perte de 6,9 millions de dollars, et non pas 17 millions.

M. Crass: Je ne sais pas. Il paraît qu'ils ont acheté des actions ordinaires pour lesquelles ils n'obtiendront aucun remboursement.

M. Cochrane: Ça c'est effectivement une perte.

M. Crass: C'est de l'argent qui a disparu.

M. Cochrane: Il y avait un total de 7,7 millions sur lequel ils ont reçu une ristourne.

M. Benjamin: Ils ont touché 800,000\$ à titre de dividendes. Ce qui donne une perte de 6,9 millions de dollars.

M. Crass: D'accord.

[Text]

Mr. Cochrane: It is still bad; it is a loss.

Mr. Crass: Yes, and all I can do is try to analyse the clippings where they come along.

Mr. Cochrane: Yes.

Mr. Crass: Another feature I think most people are not aware of is that there is a lot of pressure being put on politically to and invest the surplus money that they have in there. You might disregard this, but when Mr. Trudeau was the Prime Minister there was a bond issue that was floated and it did not go well. It was approximately \$200 million to \$250 million, and they immediately said CN could come along and handle it. In other words, if it is no good for the investment public, it is good enough for the CN pension fund to buy, and that is what has happened.

Mr. Cochrane: So you feel the relationship is too close and it lends itself to that kind of thing.

Mr. Crass: Oh, by all means, yes.

Mr. Cochrane: Okay.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Crass. We appreciate very much your comments and we will certainly investigate that fund.

Mr. Crass: I have one other one from a lady who asked me to . . . She worked in telegraphs, and she was a CN employee when they were still apart. They subsequently amalgamated CN and CP, and they wanted her moneys transferred to the CNCP scheme. She refused to make that transfer. There are pension earnings dated in 1984 that show she has a vested interest in the CN pension, with the same amount of vested interest in the CNCP. She is back now working for the CN Railway and although she would like to remain with the CN pension scheme, they tell her "no".

• 1135

I have all her papers, if you would care to take a look at that situation.

The Chairman: Perhaps you would care to leave those papers with the clerk.

Thank you, sir.

The Chairman: As that is the end of the witnesses this morning, I declare the meeting adjourned until 1.15 p.m.

AFTERNOON SITTING

• 1315

The Chairman: I call this meeting to order. I would call on Mr. B.G. Kramble, International Brotherhood of Electrical Workers.

[Translation]

M. Cochrane: C'est quand même une grosse perte.

M. Crass: J'essaie de me faire une idée de la situation d'après ce que j'en lis dans la presse.

M. Cochrane: Oui.

M. Crass: Les gens ne se rendent peut-être pas compte que les hommes politiques exercent une forte pression sur eux pour qu'ils investissent les excédents qui se trouvent dans le fonds de pension. À l'époque où M. Trudeau était premier ministre, il y a eu une émission d'obligations qui n'a pas très bien marché. Il s'agissait de 200 ou 250 millions de dollars qui ont été offerts au CN. Donc, lorsque des obligations ne trouvent pas preneurs sur le marché, c'est le CN qui les rachète, et c'est ce qui est arrivé.

M. Cochrane: Vous trouvez donc que les liens entre le CN et le gouvernement sont trop étroits, et c'est ce qui donne lieu à ce genre de pressions.

M. Crass: Absolument.

M. Cochrane: D'accord.

Le président: Nous vous remercions, monsieur Crass, de votre intervention et nous ne manquerons pas de mener une enquête sur le fonds.

M. Crass: Je voudrais aussi dire quelques mots au nom d'une dame qui travaillait au télégraphe, qui était donc une employée du CN du temps où ce service relevait du CN. Lorsque le CN a fusionné avec le CP, son fonds de pension devait être transféré au régime du CNCP. Elle a refusé de faire ce virement. Il y a des revenus de retraite en date de 1984 qui montrent qu'elle a des droits acquis aux rentes du CN, avec les mêmes droits acquis, pour le même montant, pour le fonds du CNCP. Elle est maintenant de retour au CN et voudrait garder le régime de retraite du CN, mais on lui dit que non.

J'ai tous les papiers concernant ce cas si vous voulez l'étudier.

Le président: Peut-être pourriez-vous remettre ces documents au greffier.

Merci, monsieur.

Le président: Puisque c'étaient là nos derniers témoins ce matin, la séance est levée jusqu'à 13h15.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: La séance est ouverte. Je demanderais à M. B.G. Kramble, représentant de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, de bien vouloir prendre place.

[Texte]

• 1320

Mr. Boyd Kramble (General Chairman, International Brotherhood of Electrical Workers): I have two other persons with me.

The Chairman: Would you please identify yourself and your friends for the record. Then proceed.

Mr. Kramble: First of all, I am General Chairman of the Brotherhood of Electrical Workers, I.B.E.W., for the prairie and mountain regions.

With me today are Irving Victor Clements, Past System General Chairman of the I.B.E.W., and a long time representative of the I.B.E.W., and the President of Local Union 409 of the International Brotherhood of Ex Workers, George Woods.

Mr. Chairman, we have submitted copies of our brief to the committee and we were wondering if for the record we had to read the brief so it would be part of the record, or is it already part of the hearings?

The Chairman: If you want it to be part of the record you could read it, or we could have a motion moved to make it part of the record. Is it agreed that it be made part of the record?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Your brief will become part of the record. Perhaps you could make a quick summary and then the meeting will be open for questions.

Mr. Kramble: In our brief we covered a few things that are very pertinent and important, we feel, to the membership and the brotherhood we represent, mainly that COLA or the cost of living adjustments be made part of or become part of the CN pension.

The second point in the brief, which is very important and we feel should be adhered to, is the survivor benefits in the pension.

The third part is the trusteeship or the running of the Canadian National pension plan. We feel we are being deprived of solid benefits from the fund. It is solely administered by the CN in spite of, or in lieu of, or whatever way you want to put it . . . We have a pension board consisting supposedly of an equal number of labour and management. We feel, however, that in most instances, it is a stumbling block. They have no authority whatsoever. They only make recommendations. The final body is the board of directors of Canadian National and we feel that is totally unfair.

With those few remarks, I think my mutual friend over here, George Woods, would like to add some points.

Mr. George Woods (President, Local 409, International Brotherhood of Electrical Workers): I also represent the members of the Transcona Federated Crafts, as President. We represent shop craft employees on a day-to-day basis at the Transcona shops.

[Traduction]

M. Boyd Kramble (directeur général, Fraternité internationale des ouvriers en électricité): J'ai deux autres personnes qui m'accompagnent.

Le président: Pourriez-vous vous identifier, ainsi que vos amis, pour les fins du compte rendu. Vous pourrez ensuite continuer.

M. Kramble: Tout d'abord, je suis directeur général de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, la FIOE, pour les régions des Prairies et des Rocheuses.

Aujourd'hui, je suis accompagné de Irving Victor Clements, ancien directeur général des systèmes de la FIOE, qui a été longtemps représentant de la FIOE, et il y a aussi le président de la section 409 de la Fraternité internationale des anciens, George Woods.

Monsieur le président, nous avons envoyé des exemplaires de notre mémoire au Comité et nous nous demandons si, pour le consigner au compte rendu, il nous faut le lire, ou si c'est déjà fait.

Le président: Si vous voulez que cela soit consigné au compte rendu, vous pouvez le lire, ou quelqu'un pourrait proposer que le mémoire soit annexé au compte rendu. C'est d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Votre mémoire fera donc partie du compte rendu. Peut-être pourriez-vous nous le résumer rapidement, et nous passerons ensuite aux questions.

M. Kramble: Dans notre mémoire, nous avons souligné certaines questions très pertinentes et importantes, à notre avis, pour les membres et la fraternité que nous représentons, surtout que l'indexation au coût de la vie soit intégrée au régime de retraite du CN.

Le deuxième point soulevé dans le mémoire, qui est très important et qui devrait être mis en vigueur, à notre avis, c'est la question des rentes versées au survivant.

La troisième question, c'est celle des fidéicommiss, c'est-à-dire la gestion du régime de pension du Canadien National. Ce régime est administré uniquement par le CN, en dépit de, ou au lieu de, ou employez l'expression que vous voudrez . . . Il y a un comité de régime de pension composé, soi-disant, d'un nombre égal de représentants des travailleurs et de la direction. Cependant, nous croyons que dans la plupart des cas, c'est un obstacle. Ces gens n'ont aucune autorité. Ils ne font que des recommandations. Les décisions sont prises par le comité de direction du Canadien National, et nous croyons que c'est tout à fait inéquitable.

Sur ce, je crois que mon ami, George Woods, voudrait ajouter quelques mots.

M. George Woods (président, section 409, Fraternité internationale des ouvriers en électricité): Je représente aussi les membres de la *Transcona Federated Crafts*, en qualité de président. Nous représentons les employés qui travaillent aux ateliers Transcona.

[Text]

Before I begin, I would like to add that, in addition to being our System General Chairman for many years, Mr. Clements could be a valuable resource person for this committee if they had other questions.

Mr. Clements was the Chairman of the General Chairmen's Association of the CNR for many years. He was co-chairman of the pension board, and he was the chief negotiator for the I.B.E.W. in wage and negotiations with the railway. He could probably shed a lot of light on things we are going to refer to.

I believe the House of Commons, the Parliament of Canada, through the recommendation of this committee, is probably going to be the last hope for us, for a good many years to come, to get any substantial changes in our pension plan. It cannot be repeated often enough that the CN is not prepared to negotiate any substantial change in the pension plan that will get money out of the plan, money that is there, and into the hands of the pensioners who need it.

• 1325

Labour representation on the board has never been adequately given information on which to make decisions regarding our pension plan.

The board of trustees is composed of equal numbers of labour and management members, but that is the point at which any pretense of equality ends. We have first- and second-class members of this board. The first-class members represent the company. They have access to all the proper information regarding the fund. Labour members are told only enough to satisfy them that the fund is being managed properly. I believe Mr. Clements is more than prepared to back up this contention, having served as the co-chairman of this board for many years.

In our printed submission and here today, we tried to accurately represent our view that the pension fund easily can afford to pay for an escalation of the pensions paid to the people who are presently on pension and to ensure that members who are working today, and paying towards that pension fund, will not have to fear for their financial security once they retire.

I do not believe misrepresentation can, in the long term, obscure the facts. I do not believe the CNR has attempted to refute the financial facts applied by Mr. Earl White of the Canadian Railways Employees Pension Association, although they have had access to Mr. White's information for more than a year.

Instead, they are going on a strategy involving psychology and obfuscation. I think recent developments can show that. On October 2, 1985 in a submission to this committee, the

[Translation]

Avant de commencer, j'aimerais ajouter qu'en plus d'avoir été notre directeur général du système pendant bien des années, M. Clements pourrait se révéler très utile à titre de personne-ressource pour votre Comité si vous avez d'autres questions.

M. Clements a été président de l'Association des directeurs généraux du CN pendant bien des années. Il a été coprésident du comité des pensions et il a été négociateur en chef de la FIOE pour les salaires et la négociation avec la société de chemins de fer. Il pourrait probablement jeter beaucoup de lumière sur certaines questions que nous allons soulever.

Je crois que la Chambre des communes, le Parlement du Canada, se fondant sur les recommandations de votre Comité, représente probablement notre dernier espoir, pour bien des années à venir, d'obtenir des modifications importantes à notre régime de retraite. On ne pourra jamais assez répéter et réitérer que le CN n'est pas prêt à négocier des modifications importantes au régime de retraite dont l'effet serait de soustraire certains montants du régime, montants qui s'y trouvent, pour les remettre entre les mains des retraités qui en ont besoin.

Les représentants de la partie syndicale à ce conseil d'administration n'ont jamais reçu suffisamment de renseignements pour pouvoir fonder leurs décisions concernant notre régime de retraite.

Le comité paritaire est composé d'un nombre égal de représentants des employés et de la direction, mais c'est la seule parité qui existe. Il y a, au sein de ce conseil, des membres de première et de deuxième classes. Les membres de première classe représentent la compagnie. Ils ont accès à tous les renseignements nécessaires concernant le régime. Aux représentants des employés, on ne donne que suffisamment de renseignements pour qu'ils puissent être assurés que le régime est bien administré. Je crois que M. Clements est tout à fait prêt à fournir des preuves à l'appui de cette prétention, ayant servi en qualité de coprésident de ce conseil pendant bien des années.

Dans notre mémoire écrit que nous vous présentons aujourd'hui, nous avons essayé de faire ressortir que le régime de retraite a les moyens de payer une augmentation des rentes versées à ceux qui en reçoivent à l'heure actuelle, tout en assurant que les membres qui travaillent aujourd'hui et qui versent des cotisations à ce régime de retraite n'auront point à craindre pour leur sécurité financière lorsqu'ils prendront leur retraite à leur tour.

A long terme, je ne crois pas que la fausse représentation de la vérité puisse obscurcir les faits. Je ne crois pas que le CN ait essayé de réfuter les arguments financiers avancés par M. Earl White, de la *Canadian Railways Employees Pension Association*, concernant le régime, quoique le CN ait eu accès à tous ces renseignements de M. White depuis bien plus d'un an déjà.

Au lieu de cela, cette société emprunte une stratégie où manipulation psychologique et sophismes font bon ménage. Je crois que certains événements récents peuvent le démontrer. Le

[Texte]

claim was made that CN pensioners are fortunate in that they are a small portion of 2.5 million Canadians who are receiving pensions—after 35 years of paying 6.5% of our salary to ensure financial security! In fact, in recent years we have offered to pay 1% more. We would have raised our payment to 7.5% in order to guarantee our security. We would prefer that. People thought we were wise to provide for our future rather than fortunate to receive a pension for which we have already paid.

In yesterday's *The Globe and Mail*, October 16, Mr. Al Menard, public relations officer of the CNR, in speaking for the CNR stated that pension indexing would not come from the pension fund but would in fact come from tax dollars. In front of Members of Parliament, I hesitate to use a fish analogy—you have probably had enough fish stories for a while.

Mr. Cochrane: You could not be from New Brunswick!

Mr. Woods: From New Brunswick... but this is just a giant red herring being dragged across the trail.

An hon. member: Just do not say tuna!

Mr. Woods: I would not mention that word around here.

We do not want tax dollars. I do not know of any CN pensioner who has ever suggested, any CN current employee with whom I deal, who would suggest that we expect the Treasury of Canada in any way to subsidize our retirement. We feel we have already provided for our retirement by paying a very significant portion of our income into a pension plan.

We also do not want money from the general revenue of the CNR. Our pension fund is not in the general revenue of the CNR. Our pension fund is a wage settlement that we negotiate, legally and publicly, with the railway and it is supposed to provide for our futures.

In contrast to ongoing negotiations with the railroad today, the CN would like to make the ad hoc increases of the pension part of the general wage package; then they would have no problem in the future showing that the general revenues of the railroad are indeed, in their estimation, paying pensions in this country—and they are not.

• 1330

The Chairman: You need not be. Take your time. There is no hurry here.

Mr. Woods: I believe that because the CNR has never attempted to refute the facts that have been presented by our pension association in the person of Mr. Earl White. They

[Traduction]

2 octobre 1985, dans un mémoire présenté à votre Comité, on disait que les rentiers du CN ont vraiment de la chance, puisqu'ils font partie de cette petite bande de 2,5 millions de Canadiens qui jouissent de pensions de retraite... après avoir, pendant 35 ans, versé 6,5 p. 100 de nos salaires pour assurer notre sécurité financière! En vérité, depuis quelques années, nous avons offert de verser 1 p. 100 de plus. Nous aurions augmenté nos cotisations à 7,5 p. 100, afin de garantir notre sécurité. Nous préférierions cela. Les gens croyaient que nous étions sages de prévoir pour l'avenir plutôt que de se dire que nous en avons de la chance de jouir d'une pension que nous avons déjà payée.

Dans le *Globe and Mail* d'hier, le 16 octobre, M. Al Menard, agent des relations publiques du CN, parlant au nom de cette compagnie, a déclaré que l'indexation des pensions ne viendrait pas du fonds de pension, mais qu'on irait plutôt chercher cet argent dans les poches du contribuable. J'ai devant moi des députés, et je ne veux pas employer le mot «poisson»... Vous en avez probablement déjà soupé des histoires de pêche.

M. Cochrane: Vous ne venez surtout pas du Nouveau-Brunswick!

M. Woods: Du Nouveau-Brunswick... mais c'est ainsi que le CN donne le ton.

Une voix: Ne m'épelez surtout pas ce mot-là avec un h!

M. Woods: Je n'oserais jamais!

Nous ne voulons pas puiser à même les poches du contribuable. Je ne connais aucun rentier du CN qui ait jamais prétendu, ni non plus aucun employé actuel du CN que je connaisse qui prétendrait que le Trésor public du Canada doive subventionner notre retraite. Nous croyons avoir déjà prévu pour notre retraite en versant une proportion très importante de nos revenus sous forme de cotisations à un régime de pension.

Nous ne voulons pas non plus que les recettes générales du CN servent à cette fin. Notre fonds de pension ne se finance pas à même les recettes générales du CN. Notre fonds de pension est une partie du règlement salarial que nous négocions, légalement et publiquement, avec la société de chemins de fer, et ces montants doivent assurer notre avenir.

Contrairement à ce qui se passe dans le cadre actuel des négociations avec la société de chemins de fer aujourd'hui, le CN voudrait que les augmentations ponctuelles consenties dans le cadre de la pension de retraite soient prises à même les recettes générales; le CN pourrait donc alors clamer, à l'avenir, avec preuves à l'appui, que les recettes générales de la société servent en effet, à leur avis, à défrayer les pensions de retraite, tandis que ce n'est pas le cas.

Le président: Ce n'est pas nécessaire. Prenez votre temps, rien ne presse.

M. Woods: Je le crois car le CN n'a jamais tenté de réfuter les faits présentés par notre Association, en la personne de M. Earl White. Il suit la tactique psychologique suivante:

[Text]

have relied on this tactic of psychology: Why should you get something I am not getting? I do not care if you paid for it or not. I believe that is what is being done: proclaiming the number of people without pensions somehow makes it allowable that the CNR will not pay our pensioners a proper pension.

They cloud the facts. They are trying to claim that we are looking for tax dollars. We are not. We only want our rightful due out of a pension fund that has had excess earnings of over \$1 billion. Having trouble at times paying a mortgage of significantly less than that over the years, numbers in the billions have a tendency to confuse me; but when divided I can see that this sum of money will have no problem paying escalation and leaving a huge reserve to guarantee the viability of the fund in the future.

I am sure that an actuary could easily show the feasibility of escalation to our pensioners and guarantee escalation for future pensioners and show that this is not going to destroy the viability of our pension plan.

That would be the extent of the notes I made for the preamble to any questions.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Irving V. Clements (Individual Presentation): I am a retired Canadian National Railways pensioner. I am a member of the pension association here in the Canadian National Railway Veterans' Pension Club and am also a member of the Canadian Railway Employees' Pension Association.

I would like to know who the members here today are so I will know to whom I am speaking.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Sir, I will take the initiative. I am Darryl Gray. I am the Member of Parliament from Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, the eastern part of Quebec. My dad worked for the CN for 33 years.

Mr. Clements: Thank you. I am very glad to know that. Next.

Mr. Cochrane: Dennis Cochrane from Moncton, New Brunswick.

Mr. Clements: Are you the Member of Parliament for Moncton?

Mr. Cochrane: Yes.

Mr. Clements: Then you must know Mrs. Rideout.

Mr. Cochrane: Quite well.

The Chairman: I am the other Member of Parliament. There are just three of us here.

Mr. Clements: I see. And you are . . .

The Chairman: I am Vince Dantzer from the Okanagan.

Mr. Clements: Thank you very much.

The Chairman: We have with us two people on staff. David Radford is a study leader for our group and Millie Morton is a

[Translation]

pourquoi auriez-vous quelque chose que je n'ai pas? Peu importe que vous l'ayez payé ou non. C'est cela son raisonnement: le fait que beaucoup de gens n'ont pas de pension de retraite serait une justification à ce que le CN ne paie pas une pension correcte à ses retraités.

Cela est déformer la réalité. Le CN prétend que nous voulons prendre dans la poche du contribuable. Ce n'est pas vrai. Tout ce que nous voulons, c'est que le fonds de pension, qui a un revenu excédentaire de plus de 1 milliard de dollars, nous paie notre dû. Ayant bien du mal à payer ma petite hypothèque, je ne peux même pas imaginer un chiffre de 1 milliard, mais il suffit de le diviser par le nombre de retraités pour comprendre qu'il n'y aurait pas de difficulté à indexer les pensions tout en se conservant une jolie réserve pour l'avenir.

Je suis sûr qu'un actuaire pourrait démontrer très facilement la viabilité de l'indexation, aujourd'hui et demain, et prouver que cela ne détruirait pas la viabilité du régime de pensions.

Voilà ce que je tenais à dire.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

M. Irving V. Clements (intervention à titre personnel): Je suis retraité des chemins de fer du Canadien National. Je suis membre de l'Association des retraités du Club des anciens des Chemins de fer nationaux du Canada et je suis également membre de l'Association des retraités des Chemins de fer du Canada.

J'aimerais connaître le nom des députés présents aujourd'hui afin de savoir à qui je parle.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je vais prendre l'initiative, monsieur. Mon nom est Darryl Gray et je représente la circonscription de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, dans l'est du Québec. Mon père a travaillé pour le CN pendant 33 ans.

M. Clements: Je vous remercie. Heureux de faire votre connaissance. Merci.

M. Cochrane: Dennis Cochrane, de Moncton, Nouveau-Brunswick.

M. Clements: Êtes-vous le député de Moncton?

M. Cochrane: Oui.

M. Clements: Alors vous devez connaître M^{me} Rideout.

M. Cochrane: Très bien.

Le président: Je suis l'autre député. Nous ne sommes que trois ici.

M. Clements: Je vois. Et vous êtes . . .

Le président: Mon nom est Vince Dantzer, et je viens d'Okanagan.

M. Clements: Merci beaucoup.

Le président: Nous avons également deux membres du personnel. David Radford est le directeur des recherches de

[Texte]

lawyer and a pension expert. They are providing us with the technical assistance we need in the study. Here is the clerk, Mr. Roy.

Mr. Clements: Thank you very much.

I say that because this is *déjà vu* for me—and that is the extent of my bilingual ability; I am not even sure I pronounced that right.

The Chairman: I should advise you that there are other members of the committee. Mr. Benjamin is not here, and we have Mr. Robichaud, who is feeling under the weather. They may be down later.

Mr. Clements: I see. Okay.

I just want to say that as a Canadian National Railway employee and then a retiree . . . I am an electrician by trade and when I entered the labour field I found I had a whole new educational process to take part in. And I am sure you can understand that when we begin to appear before these various committees of one kind and another to make changes in the Canadian National Railways' Pension Board, that is with respect to the structure, and our ability to talk in front of that committee. Do not forget that when we first started we had four members from the company and three members from the organizations; that was a top-heavy board.

• 1335

With a lot of discussion and a lot of hard work, we managed to get the board restructured. We made many changes in the pension fund, but at that particular time there was not the pressure being put on us to get indexing, which if I had known—like a Monday-morning quarterback—what was going on, I would have put pension indexing in the primary spot, because if we cannot maintain our standard of living and we cannot maintain the value of our dollar, we very rapidly get into a position where we have everything to live for and nothing to live on.

Do not forget that most of us who went through the depression and so on are very well aware of early pension days of Canadian National and other such companies in which, you know, do not rub the gravy off your vest, you may be hungry later because your pension is not going to be worth a hoot in hell in no time at all. But at the same time, when we were struggling to get an improved pension, we should have probably given more pressure to get indexing. But do not forget, in those days pensions was a very obscure field. Most of us did not understand and most of our retired employees did not live very long so they did not have to worry too much about how long the pension was spun out and they did not have to worry about where their standard of living was going because they would be dead.

So in our particular case, we are living longer and we are living better and we want to maintain that position. We do not want to beg or anything like that. We are willing to pay our way and one of the things that I am very pleased about today is the fact that I was asked to appear before this committee, because up until this time we have been hard pressed to get the

[Traduction]

notre groupe et Millie Morton est avocate et experte en matière de pensions. Ils nous apportent l'aide technique dont nous avons besoin dans nos travaux. La personne ici est le greffier, M. Roy.

M. Clements: Je vous remercie.

Tout cela me donne une impression de «*déjà vu*»—c'est tout ce que je parviens à dire en français et je ne suis même pas sûr d'avoir bien prononcé ce terme.

Le président: Je précise qu'il y a d'autres membres de ce Comité. M. Benjamin n'est pas ici et nous avons également M. Robichaud, qui est grippé et qui nous rejoindra peut-être tout à l'heure.

M. Clements: Je vois. Bien.

Je voudrais dire simplement qu'en tant que retraité des Chemins de fer nationaux du Canada . . . Je suis électricien de métier et lorsque j'ai commencé à travailler j'ai dû apprendre beaucoup. Vous comprendrez, j'en suis sûr, que lorsque nous exigeons une refonte du Conseil des pensions des chemins de fers nationaux du Canada, c'est pour rectifier cette structure et nous permettre de faire valoir notre point de vue devant ce Comité. N'oubliez pas qu'au début y siégeaient quatre membres représentant l'employeur et trois membres représentant les associations; ce conseil penchait en faveur du patronat.

Après maintes difficultés, nous avons réussi à restructurer le conseil. Nous avons apporté de nombreux changements au fonds de pension, mais à l'époque le besoin de l'indexation se faisait moins sentir. Si seulement nous avions su ce qui allait se passer, nous en aurions fait une revendication principale car, si nous ne pouvons pas préserver notre niveau de vie et notre pouvoir d'achat, nous nous trouvons très rapidement dans une situation où nous avons toutes les raisons de vouloir vivre mais sans en avoir les moyens.

N'oubliez pas que la plupart d'entre nous ont connu la dépression et ont été accoutumés à la précarité des régimes de retraite du Canadien National et d'autres compagnies similaires, dont il fallait toujours craindre qu'ils disparaissent. Nous avons probablement eu tort, dans notre lutte pour améliorer les retraites, de ne pas insister davantage sur l'indexation. Mais il faut bien savoir qu'à l'époque les gens ne comprenaient pas grand-chose à ces questions. Nous n'y connaissions pas grand-chose et la plupart de nos retraités ne faisaient pas de vieux os et n'avaient pas à s'inquiéter du temps pendant lequel on les payerait et de leur niveau de vie, car ils savaient qu'ils seraient morts.

Mais, aujourd'hui, les gens vivent plus vieux, ils vivent mieux et ils veulent préserver cet état de choses. Nous ne venons pas mendier. Nous sommes prêts à payer et ce qui me plaît dans l'invitation qui m'a été faite de comparaître devant ce Comité, c'est que l'on nous reconnaît enfin le droit de représenter les retraités, ce que les compagnies ont toujours

[Text]

railways or anybody else to acknowledge that they have a right to represent the pensioners. And that is something that I feel very strongly about, because as you get older you certainly cannot organize, you cannot get things together and you cannot do the detail that you could when you were working on the job as the labour representative.

So our people have gone ahead and taken us under the umbrella. That is what we want, because if we are going to remain in this pension fund and are going to have anything of substance to say about it, then the Railway Act has to be changed so that the trustees are not the members of the company but probably are the members of the pension association. Whether that means that they will be from one side or the other is not really of great concern to me, other than the fact that it must be a very impartial board, so that when you go to the board you can say things that you know are going to be of substance.

It is not until after you have been retired a few years that you realize that your impact maybe was not as great as you thought it was, because the railways have this legislation in the background in which they can proscratinate or deviate or go any way they like without actually dealing with the problem. And that is what we are particularly concerned about. We must have escalation. We must protect the living standards of those people who have retired and we must think in terms of contributing during our lifetime, because I am sure you are aware, if your father worked for the railway for most of his life, that despite a lifetime of hard work he did not wind up with a substantial personal fund to create his own indexing program.

I think that anybody who believes the railroaders are going to end up on easy street because of frugality... I mean, they will be frugal enough just maintaining their home, their family and if they wind up at some point in time with their home paid for and a fairly adequate pension when they retire, they will not be very long before they realize that they will have to sell their home or they will have to retrench in some other way. And we do not want that.

• 1340

After a lifetime of hard work on the railroad—and we are willing to continue it—we cannot understand why the railroad will not enter into meaningful discussions about how indexing could be incorporated. Now that the pensions are pegged at 70%, that is a very worthwhile effort in some ways.

Let us take a look at what happened when we negotiated that agreement. Those people with long service—and I am talking about those people over 50 years, who would then be entitled to theoretically... Let us say he had 52 years of service; technically he would be entitled to 104% of his wages. Now, anybody in his right mind is going to say that is a pretty unlikely settlement to arrive at. So we agreed to 70%. What we should have done was to say yes, we will agree to 70% if you will put indexing in on a proper formula. Maybe we could not start at 100%; maybe we could start at 50%. Maybe it would be geared to COLA; maybe it would be geared to a combination thing. But no meaningful discussions were held, or are

[Translation]

refusé jusqu'à présent. Cela est important car, lorsqu'on avance en âge, il devient très difficile de créer une association et l'on n'a plus l'énergie que l'on avait lorsque on était délégué du personnel.

Nos syndicats nous ont donc pris sous leur aile. C'est ce que nous voulons car, si nous devons rester dans ce régime de pensions et donner notre avis à son sujet, alors il faut modifier la Loi sur les chemins de fer de façon à ce que le fonds ne soit plus administré par le patronat mais par les membres de l'Association des retraités. Peu importe en fait qui sont les administrateurs, pourvu que le conseil soit très impartial et que nous puissions y faire entendre notre voix.

Ce n'est qu'une fois que vous êtes parti à la retraite depuis quelques années que vous vous rendez compte que votre influence n'est plus ce qu'elle était, car les compagnies peuvent s'appuyer sur cette législation pour faire traîner les choses et agir à leur guise sans résoudre les problèmes. C'est cela que nous réprouvons. Nous avons besoin de l'indexation, nous devons protéger le niveau de vie des retraités, il faut permettre aux gens de cotiser de manière adéquate car, comme vous le savez sans doute puisque votre père a travaillé dans les chemins de fer la plus grande partie de sa vie, en dépit de tous ses efforts il n'aura pas pu accumuler d'économies suffisantes pour se créer son propre programme d'indexation.

Quiconque pense que les retraités des chemins de fer peuvent s'en tirer facilement avec un peu de frugalité... il faut déjà se montrer très frugal uniquement pour conserver sa maison, faire vivre sa famille et même s'ils n'ont plus d'hypothèque et une pension relativement décente lorsqu'ils partent à la retraite, ils ne mettent pas longtemps à se rendre compte qu'ils doivent vendre leur maison ou se priver d'une autre manière. Nous ne voulons pas de cela.

Après toute une vie de labeur dans les chemins de fer, nous ne pouvons pas comprendre pourquoi la compagnie refuse d'entamer des négociations sur l'indexation. Maintenant que les pensions sont fixées à 70 p. 100, cela s'imposerait.

Regardons ce qui s'est passé lorsque cet accord a été négocié. Ceux qui avaient de longues années de service—c'est-à-dire les gens avec plus de 50 années de service qui auraient théoriquement droit... Prenons quelqu'un qui a 52 années de service; techniquement, il devrait avoir droit à 104 p. 100 de son salaire. Evidemment, il n'est pas très réaliste d'espérer un tel montant et c'est pourquoi nous avons convenu 70 p. 100. Nous aurions dû dire alors: «D'accord pour 70 p. 100, mais à condition qu'il y ait une indexation au moins partielle». On aurait pu commencer par une indexation à 50 p. 100 au lieu de 100 p. 100, ou rattacher l'indexation à l'allocation de coût de la vie ou trouver une autre formule quelconque. Mais aucune

[Texte]

held today with respect to that, because the railways are not forced by virtue of their legislation, in which they are guaranteed the trusteeship of that pension fund . . . You could just do whatever you like and you would be spinning your wheels, because they do not have to move.

What we are hoping is that this parliamentary committee will take a serious look at the position the railroad employee, particularly the pensioner, is in today and try to bring about a proper solution so that those people who are being represented on the railway pension board will have meaningful discussions and the equations will be arrived at so that our people will at least be guaranteed a satisfactory standard of living, equal to those people in their classification as long as they shall live. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Clements. Are there any questions? Mr. Gray.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Gentlemen, I qualified my position as being a Member of Parliament and being close to the CN because my dad worked for 33 years . . . But I think at the same time that you gentlemen, with the people in the room this afternoon, realize that we are, as you aptly called it, a commission or a parliamentary subcommittee to listen to all arguments. We are not here to attack CN, the pensioners, or the unions; we are trying to get the facts so that we can make a very good report and recommendations to the House of Commons.

Having said that, for us to digest the information we get—and I want it to be known that I am completely neutral, although I happen to like my father quite a lot—I go to the unions when we talk about the pensioners with no protection in mind.

I would ask probably Mr. Woods that if we talk about the weaknesses in the past CN pension policy, have the unions looked after the pensioners? I ask that sincerely, because I question the fact that no one thinks he is ever going to go on pension. We have to be realistic in knowing that at some point in time, even if we live in a caboose out of a lunch can, we are going to be on pension sometime—if you do not happen to have a heart attack, like my father had. With the unions, when we go back to the pensions, have they protected your interests?

Mr. Kramble: So I understand the question, the question asked of us, as I understand it, was whether we feel the unions represent the pensioners.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Right.

Mr. Kramble: We felt, and we have felt for quite some time, that we in fact had the right to negotiate on behalf of all the people we represent. Whether it is an active employee or whether it is a retired employee who has been a member of the labour organization, we have always felt we had the right to represent them.

• 1345

Unfortunately, at this round of negotiations with the major railroads in this country we were told in no uncertain terms

[Traduction]

négociation n'a eu lieu, la compagnie continue à la refuser car rien ne l'y oblige puisque la loi lui garantit l'administration de ce fonds de pension . . . Nous pourrions danser sur notre tête, cela ne leur ferait ni chaud ni froid.

Nous espérons que votre Comité parlementaire va se pencher sérieusement sur la situation des employés des chemins de fer, et particulièrement des retraités, afin de faire en sorte que des négociations soient engagées et des formules trouvées qui permettent de garantir un niveau de vie satisfaisant aux employés des chemins de fer aussi longtemps qu'ils vivent. Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Clements. Y a-t-il des questions? Monsieur Gray.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Messieurs, j'ai dit que je me sentais proche du CN parce que mon père y a travaillé pendant 33 ans . . . Mais, en tant que membres d'une commission parlementaire, d'un Sous-comité du Parlement, nous devons nous montrer ouverts à tous les arguments. Nous ne sommes pas ici pour attaquer la direction du CN, ni les retraités, ni les syndicats; nous cherchons à déterminer des faits de façon à ce que nous puissions faire un bon rapport et de bonnes recommandations à la Chambre des communes.

Cela étant dit, si nous voulons digérer toutes les informations qui nous sont soumises—et je tiens à répéter que je suis complètement neutre bien que j'éprouve beaucoup d'amour pour mon père—je dois regarder du côté des syndicats pour voir ce qu'ils ont fait en vue de protéger les retraités.

Je voudrais demander à M. Woods si les syndicats ont effectivement cherché à remédier aux faiblesses du régime de retraite du CN. Je pose la question en toute sincérité car il ne me paraît pas vrai que les gens, lorsqu'ils sont jeunes, ne parviennent pas à imaginer qu'ils prennent leur retraite un jour. Nous devons tous faire preuve de réalisme et songer que nous prendrons notre retraite un jour même si l'on passe sa vie dans une locomotive à manger dans sa gamelle—à moins d'avoir une crise cardiaque comme mon père. Est-ce que les syndicats, à votre avis, ont défendu vos intérêts?

M. Kramble: Si j'ai bien compris votre question, vous nous demandez si les syndicats représentent bien les retraités.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Oui.

M. Kramble: Nous pensons, et cela déjà depuis quelque temps, que nous avons effectivement le droit de négocier pour le compte de tous ceux que nous représentons. Qu'ils soient des employés en activité ou des employés retraités membres du syndicat, nous avons toujours considéré que nous avons le droit de les représenter.

Malheureusement, lors des dernières négociations avec les principales compagnies ferroviaires, on nous a fait savoir en

[Text]

that we had no right at all to represent the pensioners. We feel this is totally unjust and uncalled for.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): We have had other people who came before us and said the unions in the past used the pensioners as the bottom line in negotiations. If they had to give something up, they gave up pensioners' rights. Would you comment on that, sir?

Mr. Kramble: Not being part of the negotiating team, and not being privy to that particular thing, I do not think we ever got into that point where we were negotiating conditions for pensioners and where we could give up something or take something away. I believe it is a red herring you are putting forward.

Mr. Clements: First of all, I would like to say to you that it is not my business to attack the railways. That is not the point. You have railway representatives in this room who have dealt with me before. I think my reputation is that I am very hard and hard-nosed, but I am fair. I try to be reasonable.

To answer your question about whether the railway unions represented the pensioners or not, no, they did not. Why did they not? Well, there was a lot of conjecture about whether that lay within our jurisdiction or it did not.

We were struggling very hard to improve pensions for the employees. We had a difficult time convincing some of the pensioners and some of the employees that their pension was of vital importance to them. I think you will agree that these things take place over a period of time. Certainly our primary objective—and I was the chief negotiator, so I think I know a little bit about negotiating—our primary thrust, of course, was for the active employee and the active union member. But fortunately, I belong to a union that also had a pension plan. Many of the things I learned from the Canadian National Railways Pension Board I fired into our union executive, and I got some improvement there.

For a working man, it is very difficult as a journeyman—and I think I was a well-trained journeyman; my record attests to that . . . when I go into a room now as a representative of labour to deal with a group of actuaries . . . and I will tell you exactly what I told them; and there is a man here I think will attest to this. After they got through with their presentation, I had to tell them, hey, wait a minute; if we do not get into language that relates to my Eaton-basement budget, I will never know what in hell you are talking about. It is as simple as that. By the time you have picked up your education and decided what your priority items are and you press them here or there or whatever, you have run out of years and you are retired.

The railways are in a huge game too. They are playing their part. So they start over with another friend. He is an electrician. He comes on the board. He has to learn what all these terms are. Maybe after 10 or 15 years—if he is particularly astute, in maybe 5 or 6 years—he will learn to take part in these discussions. But then you have the ways of Parliament to deal with, and all these other things. So we are in a position as

[Translation]

termes bien sentis que nous n'avions nullement le droit de représenter les retraités. Cela me paraît tout à fait injuste et injustifié.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): D'autres témoins qui ont comparu nous ont dit que les syndicats utilisaient les retraités comme monnaie d'échange. S'il fallait abandonner une revendication, ils cédaient sur les droits des retraités. Qu'en pensez-vous?

M. Kramble: Nous ne faisons pas partie de l'équipe de négociation, je ne suis pas suffisamment renseigné, mais je ne pense pas que nous ayons jamais été en situation de négocier les modalités des pensions versées aux retraités et donc de céder sur ce point en échange d'autre chose. Je pense que c'est une fausse piste sur laquelle on vous a lancés.

M. Clements: Tout d'abord, mon rôle n'est pas d'attaquer les compagnies ferroviaires. Le problème n'est pas là. Il y a des représentants des compagnies ici auxquels j'ai déjà eu affaire. Je crois que j'ai la réputation d'être ferme et dur à cuire, mais aussi d'être juste. J'essaie de me montrer raisonnable.

Pour répondre à la question de savoir si les syndicats des chemins de fer ont représenté les retraités ou non, la réponse est non. Pourquoi pas? Eh bien, il y a eu beaucoup de controverses concernant notre droit à le faire.

Nous avons essayé par tous les moyens d'améliorer les retraites des employés. Nous avons eu beaucoup de mal à convaincre certains des retraités et certains des employés en activité que c'est là une question d'importance vitale pour eux. Tout cela s'inscrit dans une longue évolution. Notre objectif premier—et j'ai été négociateur en chef et je m'y connais un peu en négociation—était le sort des employés en activité et des membres actifs du syndicat. Mais j'appartiens heureusement à un syndicat qui avait également un régime de retraite. J'ai fait profiter l'exécutif de notre syndicat de l'expérience que j'ai acquise au conseil d'administration des pensions des Chemins de fer nationaux du Canada et faire avancer ainsi les choses.

Il est très difficile pour un ouvrier—et j'ai été un ouvrier connaissant bien son métier, mon dossier le prouve . . . lorsque je me trouve dans une pièce en tant que délégué syndical avec un groupe d'actuels . . . Je vais vous dire exactement ce que je leur ai dit, il y a quelqu'un ici qui pourra le confirmer. Lorsqu'ils ont eu fini leur exposé, j'ai dû leur dire: «un instant, si vous ne parlez pas une langue que peut comprendre quelqu'un qui va faire ses achats au sous-sol chez Eaton, je ne comprendrai jamais de quoi vous parlez.» C'est aussi simple que cela. Le temps de se mettre au courant, de décider quelles sont les revendications prioritaires et de les faire valoir ici ou là, vous êtes vieux et à la retraite.

Le patronat en profite, il connaît bien son rôle. Il recommande donc à zéro avec un nouveau délégué syndical, mettons un électricien, qui siège au conseil. Il doit lui aussi commencer par tout apprendre. Peut-être au bout de dix ou quinze ans—s'il est très malin, il ne lui suffira peut-être que de cinq ou six ans—il pourra commencer à participer intelligemment à ces discussions. Mais alors on se trouve pris dans le carcan

[Texte]

labour representatives to try to make the most of selling our people. Do not forget, before I can go into the railway and put forward my program, I have to have it endorsed by the executive council of the railway unions, the General Chairmen's Association.

So we just cannot expect to step in and say we are going to learn all these things overnight. I spent many hours studying electricity, only to have to say I do not need it any more.

The Chairman: Mr. Clements, that does not really answer the problem. You have come in here and said indirectly that one of the problems you face is the fact that the pensions are not indexed.

• 1350

Mr. Clements: Right.

The Chairman: Why, then, have the unions not put indexed pensions on the table as a bargaining chip?

Mr. Clements: We have.

The Chairman: How long ago?

Mr. Kramble: To my knowledge we have asked for indexation since the mid-1970s.

The Chairman: Have you been prepared to go on strike over that issue?

Mr. Kramble: We are.

The Chairman: Or do you let it slip easy off the table if they offer you more present money?

Mr. Kramble: No.

The Chairman: You know, it seems to me that if you really were pursuing indexing of your pensions you might have got somewhat further than you have, because that is really the key to it, is it not, the . . .

Mr. Kramble: I can only answer that question, sir, by the priority of our present demands within the railway, which were drawn up by the grass-roots level and carried to the executive levels of all the organizations within the shop groups. Our number one priority at this round of negotiations was pensions. I will rephrase that. Employment security was number one; number two was pensions; and fourth or fifth was wages.

The Chairman: When you say pensions, that covers a wide variety of . . .

Mr. Kramble: Pensions, which consisted of—and I was chairman of the Pensions Laws Committee . . .

The Chairman: Existing pensions?

[Traduction]

législatif et tout cela. Nous devons également faire ratifier notre position par ceux que nous représentons. N'oubliez pas que, avant de pouvoir soumettre mon programme à la partie patronale, je dois le faire ratifier par le conseil exécutif des syndicats ferroviaires, par l'Association des présidents généraux.

Vous ne pouvez donc pas attendre de nous d'apprendre toutes ces choses du jour au lendemain. J'ai été passer de nombreuses heures à apprendre l'électricité, uniquement pour me faire dire que je n'en avais plus besoin.

Le président: Monsieur Clements, cela ne répond pas vraiment à la question. Vous avez indirectement déclaré devant nous que l'un des problèmes qui vous causent des ennuis c'est le fait que les pensions ne soient pas indexées.

M. Clements: Précisément.

Le président: Dans ce cas, pourquoi les syndicats n'ont-ils pas fait intervenir l'indexation des pensions dans leurs négociations?

M. Clements: Mais nous l'avons fait.

Le président: Il y a combien de temps?

M. Kramble: À ma connaissance, nous revendiquons l'indexation des pensions depuis le milieu des années 1970.

Le président: Avez-vous été prêts à faire grève pour obtenir l'indexation?

M. Kramble: Nous le sommes.

Le président: Ou bien laissez-vous vite tomber cette question, sans trop faire d'histoires, dès que le patronat vous propose davantage d'argent?

M. Kramble: Non.

Le président: Il me semble que si vous aviez vraiment tenu à obtenir l'indexation de vos pensions, vous auriez obtenu un peu plus que ce que vous avez à l'heure actuelle, car c'est là la clé. Ce n'est pas . . .

M. Kramble: Je ne puis vous répondre qu'en disant que l'ordre de priorité de nos revendications a été dressé en fonction des demandes des syndiqués eux-mêmes, toutes demandes qui ont été acheminées aux paliers les plus élevés de tous les organismes qui représentent les différents groupes d'ateliers. La priorité numéro 1, lors des dernières négociations, a été les pensions. Permettez-moi de me reprendre. La première revendication était la sécurité d'emploi, les pensions venant au deuxième rang, et les salaires se classant au quatrième ou au cinquième seulement.

Le président: Lorsque vous dites que la deuxième priorité était les pensions, cela couvre une vaste gamme de . . .

M. Kramble: Les pensions, autrement dit—et j'étais moi-même président du Comité sur les lois relatives aux pensions . . .

Le président: Aux pensions existantes?

[Text]

Mr. Kramble: I was chairman of the Pensions Laws Committee at the convention, and I can assure you that indexing of pensions and survivor benefits were one, two in priority.

The Chairman: Are you saying that will probably continue in the future; that your union, at least, is much more aware of the need for indexing than it has been in the past?

Mr. Kramble: Those motions were passed with the associated railway unions as they are negotiating today, which are formally and basically known as the Shop Craft Unions and which represent all employees within the shop crafts on the Canadian National, the Canadian Pacific, and the ONR Railway, and which also includes the firemen and . . . on the CPR.

The Chairman: And are you also saying that the company stongly resisted that move to index pensions?

Mr. Kramble: The company has told us unequivocally that they will not even talk about pensions.

The Chairman: I am very glad to have that on the record, sir.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. Chairman, if I may. Pardon me, Mr. Woods. I would like to come back to what Mr. Kramble said about pensions and negotiations. The point I was trying to make in my original question—when you talk about pensions and pension plans, are you talking about active employees, or are you talking about the Mr. Clements of the CN world who are already retired? What rights do those pensioners now have and how much do your unions represent those people on your negotiation team?

Mr. Kramble: Talking about present day—I cannot talk about history to much extent—we feel that when we put forward our demands, in which pensions, as I said, was number two, we put those forward for the active employees as well as the employees that we represented who are now on pension, which includes the likes of Brother Vic Clements, or any other person who was represented by the Shop Craft Union. That is our position.

The position of the railways, we are told, is that we do not have the right to negotiate . . .

Mr. Benjamin: That is right.

Mr. Kramble: —for a pensioner; that he is outside of the bargaining unit.

Mr. Benjamin: Exactly.

Mr. Kramble: We are in a conflagration with them. We are trying to make the point that we feel we represent them, but they tell us that we do not represent them. I can tell you that is true both on the Canadian National and the Canadian Pacific. I know this hearing is only on the Canadian National, but it is true for both.

[Translation]

M. Kramble: J'étais président du Comité des lois relatives aux pensions lors de l'assemblée, et je puis vous assurer que l'indexation des pensions et celle des prestations versées aux survivants occupaient les première et deuxième places en importance.

Le président: Cela signifie-t-il que vous allez vraisemblablement poursuivre vos efforts à l'avenir? Que votre syndicat, à tout le moins, est plus sensible qu'il ne l'a été par le passé au besoin d'obtenir l'indexation des pensions?

M. Kramble: Ces motions ont été adoptées par les syndicats associés des cheminots qui négocient à l'heure actuelle, et que l'on connaît sous le nom de syndicats des corps de métiers. Ceux-ci représentent tous les employés de corps de métiers du Canadien National, du Canadien Pacifique, de l'ONR Railway, etc., et cela comprend également les pompiers, etc., du CPR.

Le président: Voulez-vous laisser entendre que la compagnie s'est opposée à l'indexation des pensions?

M. Kramble: La compagnie nous a fait clairement comprendre qu'elle n'est même pas prête à discuter des pensions.

Le président: Je suis heureux que cela figure au procès-verbal, monsieur.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, avec votre permission. Excusez-moi, monsieur Woods. J'aimerais revenir sur ce que disait M. Kramble au sujet des pensions et des négociations. Ce que j'essayais de faire ressortir grâce à ma première question . . . Lorsque vous parlez des pensions et des régimes de pensions, parlez-vous des employés actifs, ou bien du monde du CN qui est à la retraite, monsieur Clements? Quels sont les droits de ces retraités à l'heure actuelle, et dans quelle mesure vos syndicats représentent-ils ces gens-là?

M. Kramble: Si l'on parle de la situation actuelle—je ne suis pas en mesure de vous dire grand-chose au sujet du passé—lorsque nous déposons nos revendications—et, comme je l'ai déjà dit, les pensions arrivent deuxième en ordre d'importance—nous le faisons au nom et des employés actifs et des employés que nous représentions et qui sont maintenant à la retraite, comme par exemple le camarade Vic Clements, ou toute autre personne qui était représentée par le syndicat des corps de métiers. Voilà notre position là-dessus.

Quant à la position des compagnies de chemins de fer, ce qu'on nous dit, c'est que nous n'avons pas le droit de négocier . . .

M. Benjamin: C'est exact.

M. Kramble: . . . pour le compte des retraités, que les retraités ne font pas partie des unités de négociation.

M. Benjamin: Précisément.

M. Kramble: Nous sommes en situation de conflit avec eux. Nous essayons de leur faire comprendre que nous représentons les retraités, mais eux ils nous disent que nous ne pouvons pas les représenter. Et ce que je vous dis là vaut tant pour le Canadien National que pour le Canadien Pacifique. Je sais

[Texte]

As far as negotiating pensions, we feel like a rubber ball, in the Humpty-Dumpty series. When I first got on the scene in the late 1960s, they told us that we could not negotiate pensions, that we had to do it through the pension board. Somewhere in the mid-1970s they told us that we had the right to negotiate pensions. We started putting pensions into the demands. We are now into the mid-1980s and they are telling us that we have no right to negotiate pensions. Where the hell are we? In the meantime, they tell us with the ad hocking—they ad hocked out of the operational fund for years for the pensioners—that it is going to be part of our wage package this time. Do we or do we not represent them? If it is part of our wage package—ad hocking for the pensioners—do we represent them? Well, I ask you fellows. I know that I feel we do if it is going to be part of my wage package, and I am quite willing to do that, for any improvement, for any employee. We want the right to negotiate the pensions in a fair and equitable manner.

• 1355

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): May I ask just one question, Mr. Chairman? Thank you. Gentlemen, would you like to comment on the fact that the union has the right to name people on the pension committee for CN? Would you comment on your input or the influence you have with it?

Mr. Kramble: Mr. Chairman, I can tell you from knowing the situation, okay? The ways and means for getting representation on the board lies, first of all, in knowing that the only people entitled to be representatives on the board have to be general chairmen of various organizations. That is done en masse. It is not a strong, supportive body. I do not know, but I think there could be some review taken on how those people should be elected, but I can say for the record that association has not met for over three years.

The Chairman: Thank you. Mr. Woods, you had a comment, did you not?

Mr. Woods: I wanted to comment on the question that was being asked. I believe Mr. Kramble had something to say about it. It was my understanding, although I have been at the CNR for only 20 years, that until 1974 the railroad would in fact not admit that pensions were negotiable. Most of our negotiating teams did not in fact believe they were negotiable. They did not arrive at the conclusion that they were negotiable by themselves. Dr. Noel Hall told them they were negotiable. So now, faced with the fact that you cannot deny they are negotiable, you can just refuse to negotiate them.

[Traduction]

que votre mandat ne couvre que le Canadien National, mais je puis vous dire que la situation est la même au CP.

Pour ce qui est des négociations en ce qui concerne les pensions, nous avons l'impression d'être une balle en caoutchouc qui se fait renvoyer d'un côté à l'autre. Lorsque je me suis intéressé pour la première fois à la question vers la fin des années 1960, on nous avait dit que nous ne pouvions pas négocier les pensions, qu'il nous faudrait le faire en passant par la Commission des pensions. Vers le milieu des années 1970, on nous a dit que nous avions bel et bien le droit de négocier les pensions et nous avons alors commencé à déposer des revendications relatives aux pensions. Nous voici maintenant au milieu des années 1980, et ils nous disent que nous n'avons pas le droit de négocier les pensions. Où donc en sommes-nous? En attendant, ils nous disent que grâce aux ajustements spéciaux—qu'ils ont utilisés pour éviter d'avoir à utiliser les fonds d'exploitation pour les retraités—cela va cette fois-ci faire partie du volet salaire. Les représentons-nous, ou ne les représentons-nous pas? Si les pensions font partie du volet salaire—si on fait des conditions spéciales pour les retraités—les représentons-nous? Je vous le demande. Si les pensions vont être négociées sous la rubrique salaire, alors il me semble que nous les représentons, et je suis prêt à ce que nous travaillions pour eux, pour obtenir toute amélioration possible pour tout employé. Nous voulons avoir le droit de négocier les pensions d'une façon juste et équitable.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Puis-je poser une question, monsieur le président? Merci. Messieurs, que pensez-vous du fait que le syndicat a le droit de nommer les représentants qui siégeront au comité des pensions pour le CN? Auriez-vous quelque chose à dire au sujet de votre participation ou de l'influence que vous pouvez exercer?

M. Kramble: Monsieur le président, je ne puis vous dire ce que j'en sais. Tout d'abord, les seules personnes qui peuvent siéger au comité doivent déjà être présidents de divers organismes. Cela se fait en masse. Il ne s'agit pas d'un organe très fort ni très dynamique. Il y aurait peut-être lieu de réviser le système en fonction duquel les personnes sont élues, mais je puis vous dire que l'association ne s'est pas réunie depuis plus de trois ans.

Le président: Merci. Monsieur Woods, vous aviez, il me semble, un commentaire à faire.

M. Woods: Je voulais en effet dire quelque chose au sujet de la question qui a été posée. Il me semble que M. Kramble avait quelque chose à dire là-dessus. Bien que je n'aie travaillé pour le CN que pendant 20 ans, il m'avait semblé que jusqu'en 1974, la compagnie de chemins de fer ne voulait même pas reconnaître la possibilité que les pensions fassent l'objet de négociations. D'ailleurs, la plupart des équipes de négociation n'en étaient pas convaincues. Et elles ne sont pas arrivées elles-mêmes à la conclusion que les pensions devraient bel et bien être négociables. C'est M. Noel Hall qui les en a convaincues. Par conséquent, vu que vous ne pouvez pas tout simplement

[Text]

I venture the opinion that, last February, had the CNR and the CPR agreed to some movement on the pension plan, they would not be faced with labour unrest in their shops right now; they would have had a contract two or three months after the contract was opened. They would not be in the situation they are now facing with exactly the same demands in November of this year that they were faced with in January and February of this year.

It is only the fact that they are absolutely determined to hold the line on the pension. I have my own suspicions about why they want to do it, but they seem determined to hold the line on that pension until that fund is so large that it is going to qualify under the law to be turned back in to their general revenue and, as the work force of the CNR drops, and it has dropped radically—it has been cut in half since that pension plan began—it will perhaps be cut in half again.

When you hear a rumour at the railroad that persists for a number of years, you can be pretty sure it is true. And the rumours have been that the CNR intends to cut their work force in half. It will not take long before they have a massive, massive, revenue out of that pension plan that they can turn into real dollars. Some 50% of the excess revenue certainly is better than 100% of something you cannot get your hands on.

The Chairman: Thank you. Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, I am glad the International Brotherhood of Electrical Workers is here and I wish some other railway unions were here too. I hate to repeat myself, but on the questions you asked and the questions Mr. Gray asked, neither these gentlemen nor any other union has legal right under the law to bargain on pensions, not only for present employees but the pensioners themselves who are not part of the collective bargaining unit. Is that right?

Mr. Kramble: That is correct.

The Chairman: Well, let us clarify that. They have a legal right, surely, to bargain for workers as to pensions.

Mr. Benjamin: Yes, well, I fault my brothers in the railway unions for not downing tools and tying up the whole damn country and bloody well making pensions a bargaining issue. And, Mr. Chairman, I am sorry, but in 1950—that is 35 years ago—I was in the bloody non-operating union strike. I could not persuade my brothers in the union that the 40-hour week was going to come anyway, sooner or later; so is the wage increase, including retroactive pay. Let us down tools on account of the pensions. My dad, after 32 years, was getting \$44 a month.

[Translation]

nier le fait que les pensions soient négociables, il vous suffit de refuser de négocier là-dessus.

J'irai même jusqu'à dire que si le CN et le CP avaient convenu en février dernier de bouger un peu relativement au régime de pensions, ces compagnies ne se trouveraient pas aujourd'hui confrontées au trouble qui règne dans leurs ateliers. Un contrat aurait pu être négocié deux ou trois mois après l'expiration du contrat précédent. Les compagnies ne se seraient pas trouvées dans la situation qui les attend, celle de se voir saisir en novembre de cette année des mêmes revendications que celles qui ont été déposées en janvier et en février.

Ce qu'il y a, c'est qu'elles s'obstinent à ne pas vouloir bouger relativement aux pensions. J'ai ma petite idée sur les motifs qui les poussent. J'ai l'impression qu'elles vont refuser de bouger jusqu'à ce que le fonds soit si important qu'il puisse, en vertu de la loi être versé à leur revenu et, au fur et à mesure que le nombre de salariés du CN baissera—il a déjà enregistré une baisse importante; en effet, il a diminué de moitié depuis la mise en place du régime de pensions—il y aura peut-être une nouvelle réduction de moitié.

Aux chemins de fer, lorsque la même rumeur persiste année après année, il y a tout lieu de croire qu'elle est fondée. Et la rumeur a toujours été que le CN compte réduire de moitié le nombre de ses salariés. D'ici très peu de temps, le régime de pensions lui procurera des revenus énormes, qui pourront être convertis en dollars réels. Vaut mieux avoir 50 p. 100 des revenus excédentaires que 100 p. 100 de quelque chose auquel vous ne pouvez pas toucher.

Le président: Merci. Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Monsieur le président, je suis ravi que des représentants de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité soient ici, et j'aurais aimé qu'il y ait également des représentants d'autres syndicats de cheminots. Je n'aime pas répéter toujours les mêmes choses, mais pour en revenir à vos questions et à celles de M. Gray, ni ces messieurs ni les représentants d'un quelconque autre syndicat n'ont le droit, en vertu de la loi actuelle, de négocier les pensions, que ce soit au nom des employés actifs ou des retraités eux-mêmes, qui ne font pas partie des unités de négociation. C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. Kramble: C'est exact.

Le président: Tirons les choses au clair. Ils ont certainement le droit, en vertu de la loi, de négocier les pensions pour le compte des travailleurs.

M. Benjamin: J'en veux à mes camarades des syndicats de cheminots de ne pas débrayer, immobiliser l'ensemble du pays et exiger le droit de négocier les pensions. Excusez-moi, monsieur le président, mais en 1950, il y a donc 35 ans—j'ai participé à la fameuse grève. Je n'arrivais pas à convaincre mes camarades au syndicat qu'on allait en venir un jour ou l'autre à la semaine de 40 heures, à des augmentations salariales, avec rétroactivité. Débrayons pour obtenir de bonnes pensions. Mon père, après 32 ans, touchait 44\$ par mois.

[Texte]

• 1400

My brothers of the unions—and I went to a lot of meetings, I will tell you—said that we could not bargain that because the company was putting in more money than we were. That goes back 35 bloody years, and I have been hearing the same crap since. I will tell you guys something, the next time you are sitting down with CN and CP, tell them that you can mess around with a pay raise or fringe benefits, but if they do not do something about this pension plan, about the ones who are already on pension, then you are going to shut down this whole country. Until you guys have guts enough to do that, I do not give a damn whether it is legal or not. Pensioners from your own union blame you; they do not blame the railroad.

Mr. Clements: May I respond to those remarks? As a long time labour representative—and I was general chairman for 10 years or so—when I first started representing the Canadian National employees, we had approximately 132,000 employees and we had about \$600 million in the fund. Now, they have about 70,000 employees and they have over a billion dollars in their fund. It would seem to me, by the mathematics I use, that the money is there to negotiate an agreement. When you talk about shutting down the railroad, I might remind you that you are not the ones who are going to jail or to the penitentiary.

Mr. Benjamin: Oh, yes, we would have been.

Mr. Clements: I remember that in the 1919 strike here we had people who went to the penitentiary. Then when they were candidates for senatorship . . . I remember one fellow saying that he would not get that because he was a con.

Some of us did not feel that part of our mandate was to become cons. We prided ourselves on the fact that we abided by the labour laws of Canada. We went on strike, we tied up the railroad, and we got what we wanted in 1950; we got it again—I cannot remember the date; I am getting kind of fuzzy on those dates—and so on down the line.

I think the railroad unions should be patted on the back in some cases because they have been responsible citizens; they have been responsible representatives of this economy. When we tie up the railroads, which may very well come if indexing does not come now—it was not a priority item before.

Perhaps the structure of the board has to change. In my day you had to be a general chairman before you could belong to the General Chairmen's Association, so naturally it followed that you would have to be a general chairman in order to be on the board. At one time it was considered a nothing type of job to be elected to the pension board, because they did not do anything. I have had it said to me that if I was going to disrupt the meetings, I would not be there. Well, I did disrupt the meetings; I did get something done; I did get the support of a lot of the railway officers; they were very good to me in sense that they agreed in camera with what we were doing. However, you are not going to get any vice-president to come out at

[Traduction]

Mes amis syndicalistes—et j'ai assisté à de nombreuses réunions, je vous l'assure—ont dit que cela n'était pas négociable parce que la compagnie y mettait plus d'argent que nous. Cela remonte à 35 ans, et c'est toujours la même maudite histoire. Laissez-moi vous dire quelque chose: la prochaine fois que vous êtes en présence du CN et du CP, dites-leur qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent des augmentations salariales ou des avantages sociaux, mais s'ils ne font rien au sujet du régime de pension, s'ils ne font rien pour redresser la situation des pensionnés actuels, ce sera la pagaille. Cela ne me fait absolument rien que ce soit légal ou non, il faut avoir le courage de le faire. Les pensionnés blâment le syndicat, pas les chemins de fer.

M. Clements: Puis-je répondre à ces remarques? En tant que représentant syndical de longue date—et j'ai été président général pendant une dizaine d'années—quand j'ai commencé à représenter les employés du Canadien National, nous étions environ 132,000 employés, et il y avait près de 600 millions de dollars dans le fonds. Aujourd'hui, ils sont environ 70,000 employés, et il y a au-delà d'un milliard de dollars dans le fonds de pension. D'après mes calculs, l'argent est là pour permettre de négocier un accord. Quand vous parlez de fermer les chemins de fer, permettez-moi de vous rappeler que ce n'est pas vous qu'on envoie en prison ou dans les pénitenciers.

M. Benjamin: Oh oui, ce n'est pas sûr.

M. Clements: Je me souviens qu'au cours de la grève de 1919, certains des nôtres ont été incarcérés. Ensuite, ils se sont présentés à la direction . . . Et je me souviens de quelqu'un qui m'a dit qu'il ne pouvait obtenir de poste parce qu'il avait fait de la prison.

Pour certains d'entre nous, notre rôle ne devait pas nous conduire en prison. Nous étions fiers de pouvoir dire que nous respections le droit du travail au Canada. Nous avons fait la grève, nous avons paralysé les chemins de fer, et nous avons obtenu ce que nous demandions en 1950; puis encore plus tard—je ne me souviens plus exactement de la date; c'est un peu flou—et ainsi de suite.

Je pense que les syndicats des chemins de fer mériteraient des félicitations, dans certains cas, pour avoir agi de façon responsable; pour avoir été des représentants responsables de l'économie. Quand nous paralyserons les chemins de fer, ce qui risque fort bien de se produire si nous n'obtenons pas l'indexation—car c'est maintenant devenue une question de priorité.

Il faudrait peut-être changer la structure du conseil d'administration. De mon temps, il fallait être président général avant de pouvoir être membre de l'association des présidents généraux, il s'ensuivait que pour être membre de la commission, il fallait être président général. À une certaine époque, le fait d'être élu à la commission des pensions ne voulait rien dire, parce qu'on n'y faisait rien. Je me suis déjà fait dire que si j'étais là pour perturber les réunions, je n'avais pas ma place à la commission. Eh bien, j'ai perturbé les réunions; j'ai accompli quelque chose; j'ai obtenu l'appui de nombreux représentants des chemins de fer qui ont été très bien avec moi, en ce sens qu'ils disaient, à huis clos, qu'ils

[Text]

a meeting and say that he has just endorsed the policy of Vic Clements, the chief negotiator for the electricians. You are dreaming in technicolor if you think that is ever going to happen.

It is up to us to fight and fight hard; we have to do what we have to do within the parameters of the rules we were governed by at that time. Perhaps we have to change our rules; the railway has to change its rules. If the labour unions are now going to say to hell with them, that they are going to represent the pensioners, then it may very well be that the railways in this country will be tied up very effectively in the not-too-distant future.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, I have one last question.

The Chairman: You may ask one more question.

Mr. Benjamin: That brings us back to square one.

• 1405

The law that governs pensions does not permit you in a legal manner to represent and speak up and fight, or even go on strike, if you have to, on behalf of those of your own former members who are on pension. Do you think this committee should look at changing the law so that even though one of your members has been retired for 10 years and he has not had a bloody increase, you still represent him?

Mr. Clements: Yes, there is no question but somebody has to represent the pensioners; and I am glad to see the railways are doing that. To suggest the ad hoc awards they are giving pensioners who have been retired for 10 years are adequate is a farce. They are not anything of the kind. In the words of a long-time labour representative, Brother Frank Hall, sometimes the law is an ass.

An hon. member: I hope that does not transpose over to the law-making body.

An hon. member: That is already universally accepted.

Mr. Cochrane: Obviously, if it has become a priority since 1974, it has not worked, because there has not been a major withdrawal and you have not got the thing. Something has gone wrong somewhere, and I think that is one of the reasons we are here.

Mr. Kramble: If I may respond to that, just before we get any further, we got into the negotiating set-up this particular time in the spring and fall of last year—the associated railway unions, which consisted of the shop crafts and the other associated non-ops. The splitting or parting of the waves was over the pension issue.

Mr. Cochrane: You guys could not agree?

Mr. Kramble: We insisted that pensions be maintained on the table; and if we could not keep them on the table and the railways did not want them on the table, then we would have to go it alone. Mr. Hunter and his boys from the rest of the non-ops withdrew and went in behind closed doors and came to

[Translation]

étaient d'accord avec ce que nous faisons. Cependant, jamais un vice-président ne déclarera à une réunion qu'il vient de souscrire à la politique de Vic Clements, négociateur en chef des électriciens. Vous rêvez en couleur si vous pensez que cela puisse se produire.

C'est à nous de lutter, et de lutter fort; nous devons faire ce qu'il faut dans les limites des règles qui nous régissaient à l'époque. Peut-être devrions-nous changer nos règles; les chemins de fer devraient peut-être changer les leurs. Si les syndicats envoient les chemins de fer au diable, s'ils disent qu'ils représenteront désormais les pensionnés, il se peut fort bien alors que les chemins de fer canadiens soient paralysés très efficacement dans un avenir assez proche.

M. Benjamin: Monsieur le président, j'ai une dernière question à poser.

Le président: Une dernière question.

M. Benjamin: Cela nous ramène au point de départ.

La loi qui régit les pensions ne vous autorise pas à représenter de vos anciens membres à la retraite, ni même à parler pour eux, à les défendre ou à faire la grève s'il le faut. Le Comité devrait-il envisager de modifier la loi pour qu'il nous soit permis de représenter un de nos membres, même s'il est à la retraite depuis 10 ans, et qu'il n'ait pas obtenu une seule augmentation?

M. Clements: Oui, cela ne fait pas de doute, quelqu'un doit représenter les pensionnés; et je suis heureux de voir que les chemins de fer s'en occupent. Il est absurde de dire que les augmentations ponctuelles accordées aux pensionnés qui sont à la retraite depuis 10 ans sont suffisantes. C'est loin d'être vrai. Pour reprendre les paroles d'un représentant syndical de longue date, notre confrère Frank Hall, parfois la loi est bête.

Une voix: J'espère que cette remarque ne vaut pas pour le pouvoir législatif.

Une voix: Cela est déjà universellement reconnu.

M. Cochrane: Même si cela est devenu une priorité depuis 1974, il est évident que cela n'a pas fonctionné, parce qu'il n'y pas eu d'interruption majeure de services et que vous n'avez pas obtenu ce que vous demandez. Quelque chose a manqué quelque part, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes là, je pense.

M. Kramble: Avant d'aller plus loin, permettez-moi de répondre à cela. Cette fois-ci, le processus de négociation des syndicats associés de chemins de fer regroupant les corps de métier et les autres groupes associés non opérationnels a été engagé au printemps et à l'automne dernier. Les négociations ont échoué sur la question des pensions.

M. Cochrane: Vous ne pouviez pas vous entendre?

M. Kramble: Nous insistions pour que les pensions fassent partie des revendications; et si nous ne pouvions pas nous entendre là-dessus et si les chemins de fer ne voulaient pas entendre parler, nous ferions la lutte tout seuls. M. Hunter et les autres membres du groupe non opérationnel se sont

[Texte]

a settlement and threw pensions away; and the shop crafts are still sitting there, still wanting pensions and still insisting that pensions be the number two priority item. We want some improvements made in that pension plan.

Mr. Benjamin: Why do you think they are laying so many of you off?

An hon. member: You obviously have some in-house problems of your own.

Mr. Kramble: We are here speaking on behalf of the I.E.B.W. and the shop craft people we represent. I can give you the history of the General Chairmen's Association. You asked the question. We agreed some three years ago that this round of negotiations pensions would be the number one priority of all organized labour. We did not all come back with it as the number one priority. Some of us had to put it to number two because of all the lay-offs. But most of us had it high on our priority list.

Mr. Cochrane: May I just summarize? From reading your brief and what you said... you are looking at survivor's benefits to go from 50% to 75%. The current pensioners get an increase out of the figures that are available on exhibit W. From what Mr. Woods said, the current membership are prepared to pay more to guarantee indexing for present members in the future. Finally... to have a board or something at an arm's-length distance from CN that administers and provides the trusteeship that is necessary for the plan. Is that basically the summary of what you are saying?

Mr. Kramble: Yes.

Mr. Benjamin: On the matter of the pensioners and the spouses, let us say you have a woman 40 years with the company who retires, draws the full pension, and dies. Her spouse gets half. Or, if you reverse it, if she keeps on living and he dies, she still draws the 100%. We had people say to us in Vancouver the day before yesterday that the 100% applies to either the pensioner or the surviving spouse. What we have in front of us now is that the employee, male or female, as long as he or she is living, gets 100%. If the spouse dies they still get 100%. But if they die, the spouse gets 50%. Would you go for the 100% for the surviving spouse?

• 1410

Mr. Clements: Can I just say a word about that? Sometimes in order to progress you have to look back. Do not forget that we have only adopted the word "spouse" in the last little while. It is only in this last few years that we have come to recognize women as human beings, more or less. My wife would have fainted if I had gone home and asked if she thought I should bid on that job and so on. My wife would have thought I had lost my marbles. But I had the experience as a local chairman to go to a man and say: Do you want this job? He said he would have to ask his wife. I almost collapsed. If I had had

[Traduction]

désolidarisés, sont parvenus à une entente à huis clos et ont abandonné la question des pensions. Quant aux corps de métier, ils sont toujours là à revendiquer le redressement des pensions et à insister pour que cette question soit la deuxième priorité. Nous voulons que des améliorations soient apportées au régime de pension.

M. Benjamin: Pourquoi pensez-vous qu'il y a tant de mises à pied?

Une voix: Vous avez évidemment des problèmes internes.

M. Kramble: Nous parlons au nom de l'IEBW et des corps de métier que nous représentons. Je peux vous faire l'historique de l'Association des présidents généraux. Vous avez posé la question. Nous avons convenu, il y a environ trois ans, que les négociations actuellement en cours porteraient prioritairement sur les pensions de tous les syndiqués. Mais cela n'a pas pu être la première priorité pour tous. Il a fallu reléguer les pensions au second rang des priorités à cause des nombreuses mises à pied. Mais pour la plupart d'entre nous, les pensions figuraient haut sur la liste des priorités.

M. Cochrane: Permettez-moi de résumer. D'après votre mémoire et ce que vous avez dit... les prestations aux survivants devraient passer de 50 p. 100 à 75 p. 100. Les pensionnés aujourd'hui ont une augmentation dont les chiffres sont exposés dans le document W. D'après ce qu'a dit M. Woods, les membres actuels sont prêts à payer davantage pour assurer l'indexation de leur pension. Finalement, vous voudriez qu'un conseil ou un groupe indépendant du CN gère votre fonds de pension. Ai-je bien résumé ce que vous avez dit?

M. Kramble: Oui.

M. Benjamin: Au sujet des pensionnés et de leurs conjoints, prenons le cas d'une femme qui a 40 ans de services auprès de la compagnie et qui prend sa retraite, touche une pleine pension et décède. Son conjoint touche la moitié de sa pension. Par contre, si elle continue de vivre et que lui meurt, elle continue à toucher sa pleine pension. Avant-hier, à Vancouver, certains nous ont dit que la pleine pension s'applique soit au pensionné, soit au conjoint survivant. Cela veut dire que l'employé, homme ou femme, touche sa pleine pension pendant toute sa vie. Si le conjoint meurt, le retraité touche encore 100 p. 100 de sa retraite. Mais si celui-ci meurt, son épouse ne touche que 50 p. 100. Seriez-vous d'accord pour que le conjoint survivant ait droit à 100 p. 100 de la retraite?

M. Clements: Pourrais-je répondre à la question? Il est parfois nécessaire de regarder le chemin parcouru pour faire de nouveaux progrès. Il n'y a pas très longtemps, en effet, que nous avons adopté ce terme de «conjoint». Cela ne fait pas très longtemps non plus que les femmes ont le statut d'être humain à part entière, ou plus ou moins. Ma femme serait tombée en syncope, si je lui avais demandé quoi faire, au moment de signer une feuille d'embauche. Elle aurait certainement pensé que je n'y étais plus. Alors que j'étais responsable de la section locale, je me rappelle avoir demandé à quelqu'un s'il voulait la

[Text]

heart trouble, I would have been reaching for the glycerine pills right away quick. I said she is not a member of our union; she is not on our seniority list. I was absolutely nonplussed right out of . . . I was spaced out.

Anyway, the next day he came back and he said . . . I had to learn that his wife was a cashier in the bank. We were offering him a guaranteed job of 208 2/3 hours. That did not nearly make up for the wages he was going to lose for the earning power of that house.

So when you start talking about spouses today and 100% and one thing and another, and this other gentleman here is talking about the conflict in the labour unions, the only way we make progress is that when somebody comes up and says, Vic, I do not agree with what the hell you are saying, then I have to put my thinking cap on. Do not forget, when you get to be a labour representative of the status of a chief negotiator, you think all your ideas are 100%, should be endorsed without question, and there is nothing wrong with anything you are doing. The only way we make progress is when we say maybe the time has arrived for 100%; maybe the time has arrived for saying we are going to have an open discussion about this waiver, and maybe the time is long past due that we would take such assertive action as strike.

Mr. Benjamin: You did not answer my question. Will you buy the 100%?

Mr. Clements: I would buy the 100%, certainly.

Mr. Benjamin: Your union will?

Mr. Clements: I do not know about that. I cannot speak for the union any more.

Mr. Kramble: As representatives of the IBEW and for the people we represent, I would have to say that 100% to us would be utopia. Right now we are only asking for 75%. We would definitely buy the 100%.

Mr. Benjamin: Thank you.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen. Your evidence has been very, very interesting. I am sure the committee will agree with me that we are very glad you came and presented the case from the union's point of view.

Mr. Kramble: Thank you. Mr. Dantzer, before we leave, we were not here this morning, but I understand there was some confusion by the committee—or it seemed like there was some confusion—in regard to the Blue Cross.

The Chairman: We wondered why there was the top-up on what you already get from provincial and federal medicare programs. I gather it is because you want more coverage and protection. I question whether it is a wise move. Some of these people are paying quite a lot of money for it. I do not know anything about it; I just wanted to find out. Do you want to enlarge on the whole question of Blue Cross?

[Translation]

place. Lorsqu'il m'a répondu qu'il en parlerait à sa femme, j'ai été absolument effaré. Si j'avais été cardiaque, j'aurais immédiatement pris quelques cachets de glycerine. Je lui ai dit que sa femme n'était pas membre du syndicat et qu'elle n'était pas sur notre liste d'ancienneté. Je n'en croyais pas mes oreilles . . . je me demandais où j'étais.

En tout cas, lorsqu'il est revenu le lendemain me répondre . . . j'ai compris que sa femme était caissière dans une banque. Nous lui offrions en fait de l'emploi pour 208 2/3 d'heures garanties. En fait, cela n'aurait pas compensé ce qu'il aurait perdu en revenus.

Lorsque vous commencez à parler des conjoints aujourd'hui et de l'intégralité de la pension à laquelle ils auraient droit, je vous rappellerai ce qui a été dit tout à l'heure à propos des conflits au sein des syndicats: la seule façon de progresser lorsqu'on vous fait des propositions et qu'on vous dit qu'on n'est pas d'accord avec vous, c'est de réfléchir un petit peu. N'oubliez pas que lorsque vous êtes représentant du personnel, avec des fonctions de négociateur principal, vous avez tendance à croire que vos idées sont tout à fait bonnes, et bonnes pour tout le monde. Le moment est donc effectivement venu de proposer que le conjoint ait droit complètement à la retraite; il est peut-être temps d'en discuter de façon très ouverte, et peut-être même que l'on aurait déjà dû—depuis déjà pas mal de temps—déclencher des grèves sur ce genre de revendication.

M. Benjamin: Vous n'avez pas répondu à ma question. Approuvez-vous la proposition de verser l'intégralité de la retraite au conjoint?

M. Clements: Très certainement.

M. Benjamin: Et votre syndicat?

M. Clements: Je ne peux pas vous répondre. Je ne peux plus vous parler au nom du syndicat.

M. Kramble: En qualité de délégué du IBEW, et pour les gens que nous représentons, je peux vous dire que 100 p. 100 nous semblerait un peu utopique. Pour le moment, nous demandons 75 p. 100. Mais évidemment, nous serions d'accord si l'on nous offrait 100 p. 100.

M. Benjamin: Merci.

Le président: Merci beaucoup, messieurs. Votre témoignage a été extrêmement intéressant. Je suis sûr que le Comité conviendra avec moi que nous sommes très heureux que vous soyez venus nous présenter les vues de votre syndicat.

M. Kramble: Merci. Monsieur Dantzer, avant de partir, j'aimerais préciser quelque chose concernant la Croix-Bleue; il semble qu'il y ait eu un certain malentendu à ce sujet ce matin.

Le président: Nous nous demandons pourquoi vous aviez besoin d'un complément au programme d'assurance-maladie de la province et du gouvernement fédéral. Je suppose que vous voulez être mieux protégé. Je me demande si la décision est bonne. Je pense que cela impose des cotisations importantes aux assurés. J'aimerais simplement que vous me l'expliquiez. Pouvez-vous nous parler de la Croix-Bleue?

[Texte]

Mr. Kramble: Vic, who is a pensioner and who is part of it, can give you the history.

The Chairman: I would like to know, as shortly as you can.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I think, Mr. Chairman, when you work in transport for 35 years you need extra coverage.

Mr. Clements: I was on the sick benefit plan administrative committee for some years. Of course that is another field that is very, very exacting and quite demanding and one thing and another. Our big problem was that we were having people coming to us and saying look, when I retire I become a single applicant for Blue Cross, and this escalates the cost considerably. Not only that, but other pensioners were coming to us and saying it was our fault: I retired and you did not tell me I had to put in for it, and this and that and the other thing.

• 1415

Now, of course, they were sent forms and so on, but they did not fill them out and all this sort of thing. So we came to the conclusion that the best possible solution to this problem, so we could maintain our provincial right while at the same time belonging to the umbrella group, is that we would have the right to remain in the group and have the premiums deducted from the pension cheques. That meant they were carried on immediately, that there was no lapse in time and that they did not have that excessive premium to pay, while at the same time they were allowed to take advantage of the various Blue Cross plans in all the provinces.

Does that answer your question?

The Chairman: Not really. Why do you have to have Blue Cross at all? Are the government schemes not sufficient without Blue Cross?

Mr. Kramble: No.

Mr. Cochrane: What do you get from Blue Cross that you do not get from the Manitoba government?

The Chairman: Yes, what do you get?

Mr. Benjamin: Ambulance, semi-private rooms . . .

Mr. Kramble: Co-insurance. In the province of Manitoba, to the best of my recollection, we do not have ambulance coverage now.

The Chairman: It is \$14 a month just for the occasional time you would use an ambulance?

Mr. Kramble: No, we also get co-insurance from the first dollar rather than the coverage you . . . That is 80% from the first dollar up to the \$75. The government does not cover over 75%, and you get 80% of that also.

Mr. Clements: We are also entitled to option one and option two; we usually get semi-private and so on.

[Traduction]

M. Kramble: Vic, qui est retraité et qui cotise, va pouvoir vous en parler.

Le président: Très rapidement, si vous le voulez bien.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Lorsque vous avez travaillé 35 ans dans le secteur des transports, Monsieur le président, vous avez besoin de cette prise en charge complémentaire.

M. Clements: Il y a quelques années, je faisais partir du comité chargé des questions d'assurance-maladie. Je sais que c'est un secteur très particulier, où les gens exigent beaucoup. Mais notre problème venait de ce que certaines personnes se plaignaient de devoir cotiser à la Croix-Bleue à titre individuel au moment où elles prendraient leur retraite, ce qui augmenterait considérablement leurs frais. Non seulement ça, mais d'autres retraités disaient que c'était notre faute: ils disaient qu'on ne les avait pas avertis qu'il faudrait cotiser, etc.

Or, bien sûr, ils avaient reçu des formulaires et tout le reste, qu'ils ne remplissaient pas etc. La meilleure solution, d'après nous, était donc, pour pouvoir conserver notre position au niveau provincial tout en appartenant à l'association nationale, de faire déduire les cotisations des chèques de pension. C'est-à-dire que la déduction était faite immédiatement, sans aucun retard, et que le cotisant n'avait pas trop à payer à la fois; en même temps il pouvait donc profiter de ce que lui offrait la Croix-Bleue dans toute la province.

Est-ce que j'ai répondu à votre question?

Le président: Pas vraiment. Pourquoi avez-vous besoin de la Croix-Bleue, finalement? Est-ce que l'assurance-maladie de l'État ne suffit pas?

M. Kramble: Non.

M. Cochrane: Que vous offre la Croix-Bleue en plus de ce qu'offre le gouvernement du Manitoba?

Le président: Oui, quels avantages cela vous donne-t-il?

M. Benjamin: Des services d'ambulance, des chambres avec moins de malades . . .

M. Kramble: Une sorte d'assurance complémentaire. Par ailleurs, dans la province du Manitoba—à ma connaissance, les services d'ambulance ne sont pas remboursés.

Le président: Alors vous payez 14\$ par mois, pour cette malheureuse fois où vous aurez à appeler une ambulance?

M. Kramble: Non, c'est une assurance complémentaire, dès le premier dollar, au lieu de . . . C'est-à-dire que les frais sont couverts à 80 p. 100, à partir du premier dollar que l'on verse, jusqu'à concurrence de 75\$. Le régime de l'État ne couvre que 75 p. 100 des frais; de cette façon, nous sommes remboursés de 80 p. 100 du reste.

M. Clements: Nous avons également droit aux formules n° 1 et n° 2; des chambres à deux etc.

[Text]

The Chairman: What does the government not cover?

Mr. Kramble: The first \$75 is not covered in the province of Manitoba.

The Chairman: The first \$75 of what, a doctor's bill or . . . ?

Mr. Kramble: Medicare, doctor bills—

Mr. Clements: And ambulance.

The Chairman: And hospital bills, too?

Mr. Kramble: They cover hospital bills from the first dollar. I am talking about prescription drugs.

The Chairman: After you are 65, you still do not get prescription drugs?

Mr. Kramble: No.

Mr. Clements: Not entirely. You have to pay \$50.

The Chairman: This is peculiar to Manitoba, though, is it not?

Mr. Benjamin: Oh, no, other provinces, too.

The Chairman: Ontario covers it completely after 65, and so does Quebec.

Mr. Kramble: Okay. Also, you get eye glass coverage in Manitoba with the options they have, which covers you up to, I believe, \$100 and some every two years.

Mr. Clements: But at the time I am talking about, when we carried that on, we wanted to remain in the umbrella group so there would not be this lapse.

The Chairman: Yes, I understand that, but . . .

• 1420

Mr. Clements: Maybe they should have a second look at it now. But do not forget that we are making very substantial inroads on some of these things today that were not even thought about before. I used to tell people that when we had our first baby it was a disaster because we did not have any assurance of any kind and the wages were so pitifully low and the costs were so high that we wondered how we would be able to afford it. Of course, now people have lost sight of the fact that these things are accepted as an everyday sort of occurrence. So when you talk about revamping these things, changes are being made frequently in the various provincial governments, but we still want to remain in that umbrella.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Benjamin: Do you have members on both CN and CP?

Mr. Kramble: Yes.

Mr. Benjamin: Why is CP saying to the pensioners who used to belong to your union that if they give up their railway passes

[Translation]

Le président: Quel part des frais ne sont pas remboursés par le gouvernement?

M. Kramble: Pour ce qui est de la province du Manitoba, il s'agit de la première tranche de 75\$.

Le président: Soixante-quinze dollars sur une ordonnance de médecin ou . . . ?

M. Kramble: Les soins, les factures de médecins . . .

M. Clements: Les frais d'ambulance.

Le président: Les frais d'hospitalisation également?

M. Kramble: La facture de l'hôpital, dès le premier dollar. Je pense aux médicaments sur ordonnance.

Le président: Et après 65 ans, ces médicaments ne sont toujours pas gratuits?

M. Kramble: Non.

M. Clements: Pas complètement. Les cinquante premiers dollars sont à votre charge.

Le président: Cela ne concerne que le Manitoba?

M. Benjamin: Non; c'est le cas dans d'autres provinces également.

Le président: Après 65 ans, les médicaments sont gratuits en Ontario, et au Québec également.

M. Kramble: Très bien. Au Manitoba vous avez droit aux frais d'opticiens, pour les lunettes, jusqu'à—je crois—100\$, une fois tous les deux ans.

M. Clement: Mais à l'époque où nous avons pris cette décision, nous voulions bénéficier du régime général, pour ne pas être pénalisés.

Le président: Je comprends, mais . . .

M. Clements: Peut-être devrait-il regarder cela à nouveau maintenant. Mais n'oubliez pas que nous faisons des progrès considérables sur certaines de ces questions que nous n'aurions même pas pu prévoir auparavant. Quand nous avons eu notre premier enfant je disais aux gens que c'était un désastre, car nous n'avions aucune sécurité, les salaires étaient pitoyables, et les coûts si élevés que nous nous demandions comment nous allions y arriver. Maintenant, bien sûr, ces choses sont acceptées tout naturellement, et les gens ne s'en rendent même pas compte. Donc, au sujet de ces modifications, je dirais que les divers gouvernements provinciaux apportent fréquemment des changements, mais nous voulons que certaines protections soient respectées.

Le président: Merci beaucoup.

M. Benjamin: Vos membres proviennent-ils et du CN et du CP?

M. Kramble: Oui.

M. Benjamin: Pourquoi le CP déclare-t-il aux retraités qui étaient autrefois membres de votre syndicat que s'ils cèdent leur laissez-passer, le CP paiera pour eux toutes les primes de

[Texte]

CP will pay all their Blue Cross? I expect that CN is not saying it.

Mr. Kramble: Well, they told us we could have it if we wanted to give up our pass. I will be honest with you: they have told us that if we wanted to give up our pass . . . The CP, to my knowledge, threw a red herring out and gave back tuna. I have to use the word "tuna" because that is how bad the program is that they offered their pensioners. It is worse than the tuna. A pensioner going on pension is now going to receive the right to contraceptive devices and pills.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen. We will call the next witness.

Mr. Clements: I want to thank you for having the opportunity to appear here, and I am very glad to say that I am enjoying my retirement but I will enjoy it much more when you fellows change the law so my pension will be indexed.

The Chairman: Mr. Scaletta, please. Would you just tell us who you are and whom you represent, sir?

Mr. S. Scaletta (Individual Presentation): I certainly will. I am representing myself.

The Chairman: Good for you.

Mr. Scaletta: I have trouble with the CN pension, getting answers, so I have written you a submission and I will briefly go over it before I answer any questions.

I started with the CN on December 21, 1947, and I am still working for the CN. When I first started with the CN you could not join the 1935 pension plan until you had achieved 10 years of service. In December 1957 I was notified by the CN that I could join the 1935 pension plan, which I did and started contributing 3% of my wages and as the years went on increased it to 7%.

In July 1970 I was informed by the CN that they were reopening the 1959 plan and I was able to buy back 120 months of allowable service, which I did. This is when my troubles started with the CN pension.

In January 1979 I received a form letter confirming my date of transfer to the 1959 plan and that my contributions through payroll deductions commenced effective period 21 of 1978. On receipt of the letter I sent the CN pension a letter requesting a breakdown of the pension obligations concerning my 120 months of transfer from May 1, 1968 to May 1, 1978. This was not done. I also asked for information on the contributions and interest charges based on the rates of pay from May 1968 to May 1978. This was also ignored. What happened to the remaining moneys from 1957 to 1967? This was also ignored. I went down to the CN Winnipeg office to see Cam Collins, the CN Pension Officer at that time, but he refused to give me the time of day.

[Traduction]

la Croix Bleue? Je doute que le CN fasse des propositions similaires.

M. Kramble: Eh bien, ils nous ont dit qu'ils nous donneraient cela en échange de nos laissez-passer. Je vais vous parler franchement: ils nous ont dit que si nous étions disposés à leur rendre notre laissez-passer . . . D'après ce que j'en sais, le CP nous lance sur une fausse piste; ils nous offrent du thon en échange de nos laissez-passer. Je dois utiliser le mot «thon» pour qualifier le programme qu'ils offrent à leurs retraités, tellement il est mauvais. C'est pire que le fameux thon. Au moment de recevoir sa pension, on offrira maintenant au retraité des contraceptifs et des pilules anti-conceptionnelles.

Le président: Merci beaucoup, messieurs. Nous allons appeler le prochain témoin.

M. Clements: Je veux vous remercier de m'avoir donné l'occasion de comparaître ici, et je suis très heureux de pouvoir dire que je profite de ma retraite mais que je la goûterai encore plus quand vous modifierez la loi afin d'indexer ma pension.

Le président: Monsieur Scaletta, s'il vous plaît. Pourriez-vous nous dire qui vous êtes et qui vous représentez, s'il vous plaît, monsieur?

M. S. Scaletta (exposé individuel): Certainement. Je me représente.

Le président: C'est excellent.

M. Scaletta: J'ai du mal à obtenir des réponses au sujet du régime de retraite du CN, et j'ai donc rédigé un exposé que je vais vous lire brièvement avant de répondre à vos questions.

J'ai commencé à travailler pour le CN le 21 décembre 1947 et je travaille toujours pour cette société. Quand j'ai commencé à travailler pour le CN on ne pouvait adhérer au régime de retraite de 1935 avant d'avoir accumulé dix ans de service. En décembre 1957 le CN m'a avisé que je pouvais adhérer au régime de retraite de 1935; c'est ce que j'ai fait, et j'ai commencé à cotiser 3 p. 100 de mon salaire, pourcentage qui est passé à 7 p. 100 au fil des ans.

En juillet 1970 le CN m'a appris qu'il allait accepter de nouveaux adhérents au régime de 1959 et j'ai pu racheter 120 mois de service. C'est à ce moment-là que mes difficultés avec le régime de retraite du CN ont commencé.

En janvier 1979 j'ai reçu une lettre circulaire confirmant la date de mon transfert au régime de 1959 et m'avisant que mes cotisations par déductions à la source commenceraient pendant la période 21 de 1978. J'ai expédié une lettre au CN par retour du courrier leur demandant le détail de leurs obligations quant à ma pension de retraite pour les 120 mois de la période visée, soit du 1^{er} mai 1968 au 1^{er} mai 1978. Je n'ai pas reçu de réponse. J'ai aussi demandé des renseignements quant aux cotisations et au taux d'intérêt liés au salaire qui m'a été versé de mai 1968 à mai 1978. Ils n'ont pas fait de cas non plus de cette seconde lettre. Qu'est-il advenu du reste de l'argent entre 1957 et 1967? Cela non plus, on n'en a pas parlé. Je me suis rendu au bureau du CN à Winnipeg pour m'entretenir avec Cam Collins, qui était à l'époque l'agent responsable des pensions du CN, mais il a refusé de me parler.

[Text]

• 1425

In February of 1980, I received a reply from the pension department with reference to my letter of January 1980, concerning my buy-back of 120 months of service in the 1959 pension plan. My obligation was \$6,008. Since I was a contributing member of the 1935 pension plan, my actual contributions were pegged at \$5,275, without interest. That is leaving a deficiency of \$1,466 which has since been paid. This was supposed to leave me a balance of \$4,772 that would secure interest of 10%—so they say, in the letter I received—but this has not been the case. I have the statement of contributions to prove this.

Also, they ignored my request for a statement concerning 120 months of transferred service. It may be noted that at any lending institution, if you buy a car, if you buy a mortgage, they will give you an itemized statement. The CN does not do that.

My troubles continued to mount, when I was allowed to transfer my remaining service, which was 20 years. In January of 1983, I received a letter informing me of the cost concerning my obligation for the transfer of service, which was in the amount of \$16,061, including compounded interest at the rate of 7.5%. The CN never stated that this obligation started from my date of entry of employment, which was December 1947 to 1967, or, from 1967 to 1947. Instead, they selected the route which was more costly to me and more lucrative to them.

In February of 1983, I sent a letter to the CN requesting a breakdown of my pension obligations and interest charges concerning my buy-back of 20 years. My pension obligation was \$2,492.69, and the interest charges were \$13,668—pretty excessive—would you not say? I will give you an example from the sheet right here. In 1951, I earned \$2,246.49. My pension obligation was \$112.32, and my obligation plus interest was \$1,017. This goes on and on and on. That is all it does.

Strange as it may seem, the money that was supposed to be paid by me to the 1935 pension plan did not correspond with any of the statements they sent me.

In March 1984, I was informed by the CN that as of January 1, 1983, I had attained the 70 points maximum of my obligatory contributions to the 1959 pension plan and they were supposed to cease. This did not happen. In the meantime, the CN pension department continued to deduct the obligatory contributions. In April 1984, I sent the CN a letter, notifying them of the mistake, that money was being deducted from my cheque in error. In the year 1983, I contributed \$2,300 towards my pension deficiency. This money was not applied to lower my deficiency. In March, I received a statement of contributions as of December 1983, that my deficiency was now \$16,699.14, while my deficiency in 1982 was only \$16,000.61. As you can see, another flagrant error and inexcusable mistake was made. Upon receipt of this letter, I contacted Eugene Harrison, the CN pension officer, but in the

[Translation]

En février 1980, j'ai reçu du service des pensions une réponse à ma lettre de janvier 1980 concernant le rachat de 120 mois de service dans mon régime de pensions de 1959. Je devais alors 6,008\$, mais comme j'avais cotisé au régime de pensions de 1935, ma contribution avait en fait été fixée à 5,275\$, sans intérêt. Cela laissait une différence de 1,466\$, qui a été payée depuis. Cela devait me laisser un solde de 4,722\$, avec, d'après la lettre que j'ai reçue, un intérêt de 10 p. 100, mais cela n'a pas été le cas. J'ai un relevé des cotisations pour le prouver.

La compagnie n'a pas non plus donné suite à la demande dans laquelle je réclamais un relevé des 120 mois de service transférés. Toute institution de prêts vous fournit un état détaillé quand vous achetez une voiture à crédit ou quand vous obtenez un prêt hypothécaire. Le CN ne vous fournit rien de semblable.

Mes problèmes n'ont fait qu'empirer quand on m'a autorisé à transférer le restant de mes années de service, c'est-à-dire 20 ans. En janvier 1983, j'ai reçu une lettre m'informant que mes obligations au titre du transfert de mes années de service s'élevaient à 16,061\$, y compris les intérêts composés, à un taux de 7,5 p. 100. Le CN s'est bien gardé de préciser que ces obligations commençaient à la date de mon entrée en fonction, c'est-à-dire décembre 1947, et allaient jusqu'à 1967, autrement dit portaient sur la période allant de 1967 à 1947. La compagnie a choisi la méthode de calcul la plus avantageuse pour elle et la plus coûteuse pour moi.

En février 1983, j'ai écrit au CN pour demander une ventilation des obligations et des intérêts pour mon rachat de 20 années de pension. Mes obligations au titre de la pension s'élevaient à 2,492,69\$ et les intérêts totalisaient 13,668\$. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais moi, je trouve cela un peu fort. Je vais vous citer un exemple tiré du relevé que j'ai ici. En 1951, j'ai gagné 2,246,49\$. Mon obligation au titre de la pension était de 112,32\$, mais, avec les intérêts, elle s'élevait à 1,017\$. La même chose se répète tous les ans.

Aussi étrange que cela puisse paraître, l'argent que j'étais censé recevoir du régime de pensions de 1935 ne correspond à aucun des états qui m'ont été envoyés.

En mars 1984, le CN m'a fait savoir que j'avais atteint, le 1^{er} janvier 1983, le maximum de 70 points de mes cotisations obligatoires au régime de pensions de 1959, et que ces cotisations étaient censées cesser. Mais cela ne s'est pas produit: le service des pensions du CN a continué à retenir la cotisation obligatoire. En avril 1984, j'ai écrit au CN pour l'aviser de cette erreur, c'est-à-dire du fait que la cotisation avait été retenue sur mon chèque par erreur. En 1983, j'ai versé 2,300\$ sur l'argent que je devais au régime de pensions, mais cette somme n'a pas été portée au crédit de ce compte. En mars, j'ai reçu un état de mes cotisations jusqu'en décembre 1983, m'avisant que je devais 16,699,14\$, alors qu'en 1982, je ne devais que 16,000,61\$. Une autre erreur flagrante et inexcusable avait été faite. Quand j'ai reçu cette lettre, j'ai communiqué avec Eugene Harrison, agent des pensions du

[Texte]

meantime, from January 1 to March 1984, I had contributed an additional \$486.77 to the pension fund.

The pension officer phoned Montreal and was informed that I now owed \$16,767; another wonderful mistake was performed by the CN. In April of 1984, I sent Mr. Zuban a letter concerning this mistake. I did receive a so-called correction concerning my deficiency payment; however, I did not receive a breakdown of the statement with regard to how the moneys were applied to lower my deficiency. This was another well kept secret. It may be noted that it took the CN 14 months to correct this mistake.

In summing up, I would like the CN to furnish me with a complete breakdown of all my pension obligations, from 1947 to the present time. Why was I charged such a tremendous amount of interest from 1947 to 1967, compounded interest, I may say, not just earned interest, such as when you buy a car or anything else? It is compounded. The CNR just does whatever they want. Whenever I ask for information from Montreal, I do not get it. They just ignore the letters I send, and I have sent many, many letters. This has been my own individual case. I know there are many like me. I do not know, but I am sure I have been pushed around like a bouncing ball. Thank you very much for letting me come down here.

• 1430

The Chairman: Thank you, Mr. Scaletta. Are there any questions?

Mr. Benjamin: Mr. Scaletta, when you made these payments in recent years, that was while you were on a pension.

Mr. Scaletta: Yes.

Mr. Benjamin: And you were still having to make buy-back payments years after you retired?

Mr. Scaletta: Absolutely. I am not retired; I am still working.

Mr. Benjamin: Yes, but not for the CNR.

Mr. Scaletta: Yes, I am. I am 55 years old. I have over 35 years service with CN.

Mr. Benjamin: Well, what is with this 20 years thing?

Mr. Scaletta: They allowed me in 1978 to buy back 120 months of allowable service when they reopened the 1959 pension plan. I bought back the 120 months. Then they reopened the 1959 plan again after the last round of negotiations and allowed me to buy back my 20 years of previous service. This I did. They were very generous in allowing me to join, but when you only owe \$2,000 and you have to pay \$14,000 in interest on \$2,000, I think that is kind of high, do you not?

Mr. Benjamin: Yes.

[Traduction]

CN, mais entre temps, c'est-à-dire du 1^{er} janvier à mars 1984, j'avais versé 486.77\$ de plus à la caisse de retraite.

L'agent des pensions a appelé au téléphone le bureau de Montréal, qui lui a dit que je devais 16,767\$: encore une autre erreur du CN. En avril 1984, j'ai écrit à M. Zuban pour l'informer de cette erreur. J'ai reçu une lettre m'avisant d'un soi-disant redressement, mais je n'ai jamais reçu d'état détaillé indiquant comment l'argent a servi à réduire le montant que je devais. Voilà un autre secret bien gardé. Je tiens à souligner qu'il a fallu 14 mois au CN pour corriger cette erreur.

Pour résumer, j'aimerais que le CN me fournisse une ventilation complète de toutes mes obligations au titre de la pension, depuis 1947 jusqu'à aujourd'hui. Pourquoi m'a-t-il fallu payer autant d'intérêts entre 1947 et 1967, et qui plus est des intérêts composés, au lieu de simples intérêts créditeurs, comme ceux que l'on paie quand on achète une voiture ou quelque chose d'autre à crédit? Les intérêts sont composés. Le CN fait comme bon lui semble. Quand je demande des renseignements au bureau de Montréal, je ne les obtiens pas. On n'a répondu à aucune des nombreuses lettres que j'ai envoyées. Je suis loin d'être le seul dans ce cas, je sais qu'il y a un grand nombre d'autres personnes comme moi. Je ne peux rien prouver, mais je suis certain que l'on se joue de moi. Je vous remercie de m'avoir permis de comparaître devant vous.

Le président: Merci, monsieur Scaletta. Quelqu'un a-t-il des questions à poser?

M. Benjamin: Monsieur Scaletta, quand vous avez fait ces versements au cours de ces dernières années, vous étiez à la retraite?

M. Scaletta: Oui.

M. Benjamin: Et il vous a fallu continuer de faire ces versements, plusieurs années après avoir pris votre retraite?

M. Scaletta: Oui, mais je ne suis pas retraité, je continue à travailler.

M. Benjamin: Oui, mais pas pour le CN.

M. Scaletta: Si, j'ai 55 ans. Je travaille pour le CN depuis plus de 35 ans.

M. Benjamin: Dans ce cas, je ne comprends pas la question des 20 années.

M. Scaletta: En 1978, le CN m'a autorisé à racheter 120 mois de service admissible quand le régime de pension de 1959 a été rouvert. J'ai racheté les 120 mois. Par la suite, le régime de 1959 a été rouvert de nouveau après la dernière série de négociations, et j'ai pu racheter mes 20 années de service antérieures. Le CN s'est montré fort généreux en m'autorisant à racheter ces années, mais quand on considère que je ne devais que 2,000\$ et qu'il me faut payer 14,000\$ d'intérêt sur ces 2,000\$, je trouve cela un peu fort, pas vous?

M. Benjamin: Oui.

[Text]

Mr. Scaletta: That is just ordinary highway robbery. If a gangster did that to you, you would call that loansharking in every sense of the word. This is worse than loansharking; this is highway robbery.

Mr. Benjamin: Okay.

Mr. Scaletta: And no one seems to care or want to help. I have done this all on my own. I have been doing this for four years. I have been fighting a dead case as far as that goes. I am sure if I took this to a lawyer, which would cost me money, I would end up winning. As far as I am concerned, I think the CN just does whatever it wants when it comes to an individual. When you are looking for information, they will not give it to you.

The Chairman: Well, Mr. Scaletta, we have your information on file. You have written us a letter.

Mr. Scaletta: Yes, I have.

The Chairman: Our staff will look into the matter and see whether we can throw some light on it.

Mr. Scaletta: I hope you do, because this is like the court of no return.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Scaletta: Thank you for giving me your time.

Mr. Benjamin: This is the court of last resort.

The Chairman: I will adjourn the meeting for 15 minutes.

• 1434

• 1452

The Vice-Chairman: Ladies and gentlemen, we will resume our hearings. For the people in the room, Mr. Dantzer had to leave, and myself, Darryl Gray, being the Vice-Chairman of the Subcommittee for CN Pensions, I am assuming the chair.

Next on the list is Mr. McDougall.

Mr. David E. McDougall (Individual Presentation): I have worked for the Canadian National for 38 years. I will retire on November 30 of this year. My General Chairman, Hugh Mawhinney, from the machinist organization is accompanying me.

Briefly, I would like to say the CN Pension Fund has been well, good and successful for many years, but there are some glaring shortfalls in the system.

First, and most important in my mind, is the absolute lack of information to employees. The second is the absence of the organization's input into the pension systems recently. And there is the tragic destruction of the pensioners' income from the ravages of inflation from 1973 to 1983. Also, to my mind, the name of the pension plan should be changed to "CN Employees' Pension Plan".

[Translation]

M. Scaletta: C'est du vol pur et simple. S'il s'agissait d'un gangster, on appellerait cela de l'usure, mais en fait, c'est pire que l'usure, c'est de l'escroquerie.

M. Benjamin: Oui.

M. Scaletta: Et personne ne semble vouloir m'aider. Je me suis débattu tout seul. Voilà quatre ans que me me bats contre le CN. Je suis convaincu que, si je prenais un avocat, je serais certain de gagner, mais les avocats coûtent cher. Je pense carrément que le CN fait ce qui lui chante quand il a affaire à un particulier. Quand on cherche à obtenir des renseignements, il se refuse à les fournir.

Le président: Monsieur Scaletta, nous avons tous vos renseignements en dossier et vous nous avez écrit une lettre.

M. Scaletta: Oui.

Le président: Le personnel du Comité étudiera le dossier et cherchera à élucider les choses.

M. Scaletta: J'espère que la lumière sera faite sur cette affaire, parce que je considère le Comité comme mon dernier ressort.

Le président: Merci beaucoup.

M. Scaletta: Je vous remercie du temps que vous m'avez consacré.

M. Benjamin: Le Comité est le tribunal de dernier ressort.

Le président: La séance est suspendue pendant 15 minutes.

Le vice-président: Mesdames et messieurs, nous allons reprendre nos délibérations. Comme M. Dantzer a dû partir, c'est moi, Darryl Gray, vice-président du Sous-comité des pensions du CN qui assume la présidence.

Je vais maintenant donner la parole à M. McDougall.

M. David E. McDougall (à titre individuel): Je travaille pour le CN depuis 38 ans. Je vais prendre ma retraite le 30 novembre prochain. Je suis accompagné de Hugh Mawhinney, président général de l'association des mécaniciens, dont je fais partie.

En quelques mots, j'aimerais vous dire que la caisse de retraite du CN est bien gérée, et ce depuis longtemps, mais qu'il y a quand même des anomalies flagrantes dans le système.

Il y a tout d'abord, et surtout, un manque total d'information des employés. Deuxièmement, depuis quelque temps, l'association n'est plus consultée. Troisièmement, le revenu des retraités a considérablement diminué entre 1973 et 1983, à cause de l'inflation. Enfin, j'estime que le régime de pension devrait être rebaptisé pour s'appeler «Régime de pension des employés du CN».

[Texte]

On lack of information, we received the brief annual report on the CN Rail Pension Fund in the CN Rail paper *Keeping Track*. The organization's leaders receive a CN Rail financial report on CN operations, including the pension funds. To my information, that is it.

When we write letters, we receive form letters that will not answer specific questions. One example, we have never been able to find out whether the government private pension plans will only pay 70% of salary or is it 70% of average salary? Well, since I have written this, I have found out it is 70% of your average salary over three years apparently. I had tried for years to get that information.

• 1455

Anyway, although it appears to be legal and right to allow CNCP Communications employees to take the pension funds with them, was it necessary to start a new plan for them? Could they not have remained in their respective CN-CP pension plans? By chance we heard of this transaction a year later.

I will be retiring, as I said, on November 30 and I have no idea of what I will receive as a pension, although the local Winnipeg employee relations people have been very courteous and have given me an official estimate. In this age of computers and automatic accounting, I also could never understand why a pensioner has to be paid once a month, and why he cannot be paid the same as we have been paid for the last 40 years, and that is bi-monthly.

We are supposed to have pension officers to call on locally. We do not have anyone who can come out to the shops when required. They may be there, but they are very inaccessible. We would like information on all rule proposals and financial transactions prior to the event.

Now, as far as the organizations are concerned, as I said before, the pension board appears to be a nonentity. The administrators and trustees apparently set the policy and all the rules. We do not have any representation of employees or organizations on that body. I just cannot understand it; it is incredible. We have 50,000 or 60,000 employees paying \$1,500 a year, approximately, and we do not have one body sitting on that board! To my way of thinking it is a 50:50 deal, and I think half of that board should be from the organizations and should be full-time people.

The tragedy of inflation destroying fixed incomes in the last decade 1973-1983 has hurt our pensioners. We must all contribute to find a solution to this inequity to former employees and pensioners who contributed over 40 years of service to the CN Railway Company. Indexation of one-tenth of 1% is not enough to counter some of this destruction.

[Traduction]

En ce qui concerne le manque d'information, nous avons reçu le bref rapport annuel de la caisse de retraite du CN, dans le journal de la société, «*Keeping Track*». Les dirigeants d'associations reçoivent un rapport financier des activités du CN, y compris des caisses de retraite. À ma connaissance, c'est à peu près tout.

Lorsque nous adressons des lettres à la direction, nous recevons des réponses standard, qui sont loin de nous donner les détails que nous demandons. Par exemple, nous n'avons jamais réussi à savoir si les régimes de pension privés versent 70 p. 100 du salaire ou 70 p. 100 du salaire moyen? Depuis que j'ai écrit cela, j'ai appris qu'il s'agissait, semble-t-il, de 70 p. 100 du salaire moyen sur une période de trois ans. Voilà des années que j'essaie d'obtenir ce renseignement.

Quoi qu'il en soit, bien qu'il semble légal de permettre aux employés des Communications CNCP d'emporter avec eux leur caisse de retraite, était-il vraiment nécessaire d'établir un nouveau régime à leur intention? N'auraient-ils pas pu conserver leur régime respectif de pensions du CN ou du CP? C'est tout à fait par hasard que nous avons eu vent de cette transaction un an plus tard.

Comme je l'ai indiqué, je dois prendre ma retraite le 30 novembre, mais je n'ai aucune idée du montant de la pension que je toucherai, bien que le personnel des relations avec les employés du bureau de Winnipeg ait été très courtois à mon égard et m'ait donné une estimation officielle. En notre époque de l'informatique et de la comptabilité automatique, je n'arrive pas à comprendre pourquoi un retraité doit toucher sa pension une fois par mois, au lieu de recevoir son argent deux fois par mois, tout comme il a reçu son salaire deux fois par mois pendant 40 ans.

Des agents des pensions sont censés être à notre disposition à l'échelon local, mais personne n'est disposé à se rendre jusqu'aux ateliers quand le besoin s'en fait sentir. Les responsables en question existent peut-être, mais il est très difficile de les rejoindre. Nous aimerions recevoir des renseignements à l'avance sur toutes les règles proposées et sur toutes les transactions financières.

Comme je l'ai déjà mentionné, sur le plan des organisations, le conseil des pensions ne semble pas compter. Les administrateurs et les mandataires établissent, semble-t-il, toutes les politiques et toutes les règles. Les employés et leurs organisations ne sont pas représentés. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi. C'est parfaitement incroyable. Il y a entre 50,000 et 60,000 employés qui paient chacun quelque 1,500\$ par an, et ils n'ont même pas un seul représentant au sein de ce conseil! À mon avis, les choses devraient être partagées, et la moitié des membres de ce conseil devraient provenir de nos organisations et devraient occuper ces postes à temps plein.

Nos retraités ont été durement frappés par l'érosion de leurs revenus fixes sous l'effet de l'inflation des dix dernières années (1973-1983). Nous devons tous coopérer pour trouver une solution à l'injustice dont font l'objet les anciens employés et retraités, qui ont travaillé pendant plus de 40 ans pour le CN.

[Text]

Pension standards dictate that pensions will form no part of company revenues or assets, and are for the sole benefit of the employee. What reasons would be presented for not renaming the CN Pension Plan to read the CN Employees Pension Plan?

In summary, we have a good pension plan that must be improved. These improvements can be easily attained if emotion is not allowed to govern some "open door" policies, and labour is allowed to share in the reconstruction of some of the rules and policies regarding contributions and investments. It appears to me that the organizations have done a lot of work in the past, but have not progressed pensions recently. I realize that the hard line taken by management recently has taxed the organization so that there is very little time or energy left for pension talks.

Just very briefly, I would like to speak on the unfunded liability. You have heard it a thousand times, I guess, but it appears that in the late sixties and in 1982, the company... well, in the late 1960s the company reduced the unfunded liability by a figure of approximately \$300 million claiming "experienced surplus"; I think those were the words used. And just recently in the CN pensions report to Parliament, they indicated an excess interest situation which one of the members had questioned. CNR felt they had the right to take the windfall if they were going to accept the shortfalls, with which maybe you cannot argue.

• 1500

The point of the matter is that Parliament in 1968 or 1969 said that they have the right to reduce costs of pensions but they were not quite sure whether the unfunded liability, the total reduction of \$300 million, should have all gone to saving costs for the company. Some of those savings could have been directed towards benefits for the employees, and they indicated at that time that the next time there was some experience of surplus or interest excess in the fund the company would be a little more benevolent and come up with some benefit changes.

They have done this twice and they have reduced their costs by quite a bit from what they were contractually supposed to pay. By some estimates they have reduced their costs by 50%. This is legal and it is proper and everything else, but at the same time it has been expressed that they think they are creaming off the top and keeping the benefits frozen. They are not taking any benefits away from us—although I have my doubts about that: there is one benefit I think they did take away from us. At any rate they have frozen their benefits but they are reducing their costs of pensions all the time. They have the right to do this, but I think there is a limit.

The Vice-Chairman: Would you care to comment on which benefit you think was taken away from you?

[Translation]

On ne saurait compenser l'érosion de leurs revenus en indexant leurs pensions d'un dixième de pour cent.

Les normes des prestations de pension précisent que les caisses de retraite ne peuvent faire partie des recettes ou de l'actif de la compagnie, et qu'elles existent uniquement pour le bénéfice des employés. Quels motifs peut-on invoquer pour refuser d'appeler Régime de pensions des employés du CN ce qui est maintenant le Régime de pensions du CN?

En résumé, nous avons un bon régime de pensions qu'il faut améliorer. Il est facile de l'améliorer si l'on ne laisse pas les sentiments dicter des politiques d'ouverture, et si l'on permet aux syndicats de participer à la modification de certaines règles et politiques relatives aux cotisations et aux investissements. Il me semble que les syndicats ont fait beaucoup par le passé, mais qu'il ne se sont pas préoccupés outre mesure des pensions ces dernières années. Je sais que la position inflexible adoptée récemment par le patronat a mis à l'épreuve le syndicat, de sorte que ce dernier n'a guère plus de temps ou d'énergie pour s'occuper des pensions.

J'aimerais dire quelques mots à propos de la dette non provisionnée. Je suis certain que vous en avez entendu parler à n'en plus finir, mais il semble qu'à la fin des années 60, la compagnie ait réduit la dette non provisionnée d'un montant de quelque 300 millions de dollars, en prétextant un «excédent actuariel», du moins je pense que c'est là l'expression qui a été utilisée. Tout récemment encore, dans le rapport sur les pensions présenté au Parlement, le CN a signalé un excédent d'intérêt, ce qui a suscité des questions de la part d'un député. Le CN estime qu'il a le droit de profiter des excédents s'il doit couvrir les déficits quand il y en a. Il est peut-être difficile de réfuter cette position.

Ce que je veux faire ressortir, c'est qu'en 1968 ou 1969, le Parlement a décidé qu'il avait le droit de réduire le coût des pensions, mais il ne savait pas si la dette non provisionnée, c'est-à-dire la réduction totale de 300 millions de dollars, devait servir dans sa totalité à réduire les coûts de la compagnie. Une partie aurait pu servir à augmenter les avantages offerts aux employés, et le Parlement a indiqué à l'époque que, la prochaine fois qu'il y aurait un excédent ou des intérêts excédentaires dans la caisse, la compagnie serait un peu plus généreuse et modifierait quelque peu les avantages offerts.

C'est ce que la compagnie a fait à deux reprises. Elle a réduit ses coûts dans une proportion assez grande par rapport à ce qu'elle était supposée verser. Certains estiment qu'elle a réduit ses coûts de moitié. C'est tout à fait légal, etc., mais il y en a qui pensent que la compagnie écrème la caisse sans augmenter les avantages offerts aux employés. En un sens, la compagnie ne nous enlève aucun avantage, bien que j'aie certains doutes à ce sujet. Je pense qu'elle nous a enlevé un avantage. Elle a maintenu les avantages au même niveau tout en continuant à réduire ce que lui coûtent les pensions. Elle est en droit de faire cela, mais je pense qu'il y a des limites.

Le vice-président: Quel est, selon vous, l'avantage qui vous a été enlevé?

[Texte]

Mr. McDougall: The main benefit that bothers me and many others in the plant is the 35 years of allowable service. We used to have from 49 to 52 or whatever years you worked full service.

They give all types of answers to that question. They say that our pensions are increased because we do not have to pay into pensions for three or four or five or six years. But I always contend that the pension is based on two things, contributions of money to the plan and contributions of service to the company, and that was quoted to us many times.

On this service to the company, some men can work 5, 10, 12 years without any benefit from the pension. I do not think they have the right to reduce that benefit. I feel that the service benefit is just as equal as the contributions of money.

The excuse they gave for it is that nobody in a private plan can get more than 70%, which in our case I think would be around \$20,000 a year. None of us gets nearly that. So I think they had to make a saw-off of 35 years and a lot of us are caught in the wreckage, more or less; but I have a feeling that they should look into that question again. I feel that allowable service should be fully allowed. If you are willing to pay for it then you should get it because in some instances it does hurt the employee. It is actually discriminatory; two employees retiring at ages 60 and 65 both get the same pension and yet one has contributed five more years of service towards the company.

The main basis of pension in the past was always service to the company but they have reduced that benefit. I do not think that is legal. I think it is contravening the Pension Benefits Standards Act and I wish they would look into it again.

That is, briefly, my brief and I want to thank you.

The Vice-Chairman: I thank you, sir. Mr. Mawhinney, would you have a statement you would like to make?

Mr. Hugh Mawhinney (General Chairman, District Lodge 2, International Association of Machinists and Aerospace Workers): Yes. I would just like to say, Mr. Chairman, that unfortunately I was not here this morning but on arriving here this afternoon several questions were asked of the electrical workers regarding the negotiations. I am a negotiator at present. I have sat at the table since last October, and I can tell you and tell the whole commission here that the railways are telling us as negotiators that they will not negotiate pensions. What they are saying is that because this commission was set up, they are not going to be whipsawed; they are not going to deal with us at the table, have a commission go across this country, and then come back and whipsaw them again. I can say to you that I believe as of two weeks ago, because we are not at conciliation commission level, Mr. Chapman... we

[Traduction]

M. McDougall: Ce qui me tracasse le plus, ainsi qu'un grand nombre d'autres employés, c'est la question des 35 années de service admissible. Autrefois, c'était de 49 à 52 ans, ou le nombre d'années de service effectives.

La compagnie a toute sorte de réponses à cette question. Elle avance que nos pensions ont en fait augmenté parce que nous n'avons pas à cotiser pendant trois, quatre, cinq ou six ans. Mais j'ai toujours soutenu que la pension est basée sur deux facteurs: les cotisations au régime de pension et les années passées au service de la compagnie. On nous a souligné cela un grand nombre de fois.

En ce qui concerne les années passées au service de la compagnie, certains peuvent travailler à la compagnie pendant 5 ans, 10 ans, voire même 12 ans, sans toucher aucune pension. À mon avis, la compagnie n'a pas le droit de réduire cet avantage. La contribution sous forme de service est toute aussi importante que la cotisation.

L'excuse fournie par la compagnie est qu'une personne cotisant à un régime privé ne peut recevoir plus de 70 p.100 du salaire, ce qui, dans notre cas, constitue quelque 20 000\$ par an. Aucun de nous ne touche une pension se rapprochant de ce montant. Je pense que la compagnie a dû choisir arbitrairement 35 ans de service comme point de coupure, ce qui laisse un grand nombre d'entre nous dans le pétrin. À mon avis, il faudrait reconsidérer la question. Je pense qu'il faudrait tenir intégralement compte des années de service admissibles. Si l'employé est disposé à cotiser, il devrait avoir le droit de bénéficier du régime de pension, parce que dans certains cas, il en a besoin. Je trouve que cette situation est discriminatoire: deux employés dont l'un prend sa retraite à 60 ans et l'autre à 65 ans touchent la même pension, bien que l'un d'entre eux ait contribué cinq années de service de plus.

Dans le temps, la pension était surtout basée sur les années passées au service de la compagnie, mais cela a été changé. Je ne trouve pas cela légal. Je pense que cela enfreint la Loi sur les normes des prestations de pension, et j'aimerais que l'on se penche de nouveau sur cette question.

Voilà ce que je tenais à vous dire, et je vous remercie de m'avoir écouté.

Le vice-président: Je vous remercie. Monsieur Mawhinney, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Hugh Mawhinney (président général, section locale 2, Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale): Oui, monsieur le président. J'étais malheureusement absent ce matin, mais, à mon arrivée cet après-midi, j'ai entendu poser plusieurs questions aux électriciens à propos des négociations. Je participe actuellement à des négociations qui durent depuis octobre dernier, et je suis en mesure de vous dire que les chemins de fer nous ont fait savoir qu'ils n'avaient aucune intention de négocier les pensions. Maintenant que la commission a été créée, disent-ils, ils ne se laisseront pas pousser dans le dos; ils ne vont pas négocier avec nous pendant qu'une commission va se promener à travers le pays puis revenir et les pousser dans le dos à son tour. Il y a deux semaines, je crois—et je puis vous le dire car nous ne sommes pas au niveau d'une commission de conciliation,

[Text]

presented our pension briefs in front of the CN and the CP. Both railroads told us right in front of Mr. Chapman that we do not represent pensioners and they asked the commissioner if they could strike out the word "pensioners" every time the brief which we presented mentioned the word. They tell us that we do not represent pensioners. We say that we do.

• 1505

I would just like to ask the committee, the whole committee here, if I retire today, who is going to look after me? Somebody should answer that question. Who is going to look after me when I retire today? I cannot go in to the railway office and demand things. It has to be done with some uniformity, through some type of committee, and the only people who can do that—it has been a fact for quite a few years that the negotiating team has sat down and tried to negotiate changes. I say to the committee here that for one thing, the pensioners have to be allowed to have somebody to represent them at a table where it means something. We are not going to get changes in this pension plan unless you people see fit, unless we walk the streets, because the railways are not going to pay.

The Canadian Pacific Railway, what did it do this time? They came along with the early retirement at age 55. What did they do? They hung the little carrot out there and took all the passes away from the pensioners. The only thing the pensioners have at the moment, for which they worked and gave up lots of things during their term within the railway to get, is passes. Passes came on the negotiating table and we gave up something for that. Then the railway came along, dangled the carrot and said they would give us early retirement at age 55 with no penalty, but that they were taking away the passes. They have done that, and we believe this is wrong. That is the change.

The Canadian National will not negotiate changes in the plan. I can tell you that their chief negotiator, as late as two weeks ago, said they were not going to be whipsawed and said to wait until the committee comes in with its report. I say to you that you have a job to do to make sure that you make changes in the pension plan, because at the moment we are finally winding up our negotiations. We may be out on the street. We are the only shop crafts left, but we are determined. Our membership is telling us that they want changes in that pension plan and I say to you that you have to look at this. You are the only body that is going to move on pensions for Canadian pensioners and the active people. Thank you.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. McDougall. If I could take the liberty, on behalf of the committee—and I stand to be corrected, but speaking for myself as vice-chairman of the committee, because we are a neutral body which is hearing evidence, I do not believe any negotiation

[Translation]

monsieur Chapman—nous avons présenté nos mémoires sur les pensions au CN et au CP. Les deux sociétés ferroviaires nous ont dit, en présence de M. Chapman, que nous ne représentons pas les pensionnés et elles ont demandé au commissaire l'autorisation de rayer le mot «pensionné» chaque fois que ce mot était présent dans le mémoire présenté par nous. On a dit que nous ne représentons pas les pensionnés. Nous affirmons que nous les représentons.

J'aimerais demander au Comité, à l'ensemble de votre Comité: si je prends ma retraite aujourd'hui, qui est-ce qui va s'occuper de moi? Quelqu'un devrait répondre à cette question. Qui est-ce qui va s'occuper de moi lorsque je vais prendre ma retraite, aujourd'hui? Je ne peux pas aller aux bureaux des chemins de fer pour demander des comptes. Cela doit se faire avec une certaine uniformité, par l'intermédiaire d'un comité quelconque et les seules personnes qui peuvent le faire... c'est un fait depuis plusieurs années que l'équipe de négociation a siégé pour essayer de négocier des changements. J'ai dit devant votre Comité que, entre autres choses, les pensionnés doivent être autorisés à ce que quelqu'un les représente à une table où se prennent des décisions. Nous n'obtiendrons aucun changement dans ce régime de pensions si vous n'y consentez pas, à moins que nous allions marcher dans la rue, car les chemins de fer ne vont pas payer.

Le Canadien Pacifique, qu'a-t-il fait cette fois? Il a présenté la retraite anticipée à 55 ans. Qu'a-t-il fait? Il a présenté cette petite carotte et enlevé tous les laissez-passer aux pensionnés. Le seul avantage que possèdent actuellement les pensionnés, ce pourquoi ils ont travaillé et sacrifié beaucoup de choses au cours de leurs années de service aux chemins de fer, ce sont les laissez-passer. La question des laissez-passer a été présentée à la table de négociation et nous y avons sacrifié d'autres avantages. Puis les chemins de fer ont fait miroiter la promesse d'un avantage en disant qu'ils allaient nous accorder la retraite anticipée à 55 ans, sans pénalisation, mais qu'ils retireraient les laissez-passer. C'est ce qu'ils ont fait et nous croyons qu'ils ont tort. C'est là le changement réalisé.

Les Chemins de fer nationaux ne vont pas négocier de changement du régime. Je puis vous révéler que leur négociateur en chef, il y a deux semaines seulement, a dit qu'ils n'allaient pas se laisser pousser dans le dos et qu'il nous fallait attendre le rapport du Comité. Laissez-moi vous dire qu'il vous appartient d'apporter des changements au régime des pensions car, à l'heure actuelle, nous terminons enfin nos négociations. On va peut-être nous jeter à la rue. Nous sommes les derniers gens de métier, mais nous sommes tenaces. Nos membres nous disent qu'ils veulent des modifications de ce régime des pensions et moi, je vous dis que vous devez y voir. Vous êtes le seul organisme qui peut agir au sujet des pensions des pensionnés et de ceux qui travaillent encore au Canada. Merci.

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur McDougall. Si je puis oser, au nom du Comité—et l'on pourra me corriger, mais c'est mon opinion personnelle à titre de vice-président du Comité que, puisque nous sommes un organisme neutre qui entend des témoignages, je crois que dans aucune négociation

[Texte]

between any employer or employee, or any new labour contract that comes due, should say that it is going to wait until it gets new recommendations. Our recommendation will be brought in; I believe we have until March 31 to bring in our report . . .

Mr. Benjamin: It is the end of February.

The Vice-Chairman: We have until the end of February. At the same time, and I stand to be corrected by my colleagues, we are not a part of the government to hinder negotiations. For my own part, I think negotiations should continue normally.

Mr. Mawhinney: That is why, Mr. Chairman, I wanted to bring to the committee's attention that as late as two weeks ago, the answers we were getting at the table were that it is the committee who is going to make the changes.

The Vice-Chairman: Gentlemen, do we have questioners? Mr. Benjamin, do you have any questions?

Mr. Benjamin: No, I just want to reaffirm what these gentlemen just said. I was told a month ago that nothing is going to be done about pensions until this committee makes its report. Both railroads are going to sit back and are not going to bargain, or even discuss, pensions. Now, what would have happened had this committee not been established? The pensioners and the Railway Brotherhood have been trying for years. It was not a bargainable issue. Now they are being held up again, and we are the ones caught in the middle. And it is about time we were. This guy is perfectly right. And it is their money.

• 1510

Mr. Robichaud: When you say you want to bring the pensions to the bargaining table and they are saying, no, you have no right, what prevents you from walking out or just saying, look, we will not negotiate until you accept the fact that we are in a position to negotiate for the pensioners?

Mr. Mawhinney: As you know, we do work under the Labour Code and there are certain rules we have to follow and steps we have to take within that. We decide we will do our job at the table, and we do that and we have followed that up since last October. We have presented our pension demands since last October; and at each step, which was the conciliation process . . . first of all with the railways themselves, then when we broke down with the railways, we got a conciliation officer and we presented our demands there. Then, when we broke off with them, we got a conciliation commissioner. We are now at the end of the process we have to go through under the Canada Labour Code, and the next step will be when Mr. Chapman makes his report. Then the membership will decide if they want to accept that report or they want to strike.

As Brother Clement said in his presentation, we are law-abiding citizens. But I can tell you the membership are getting a little teed off. Remember in the last few strikes what happened? The government put the railway workers back to

[Traduction]

entre un employeur et un employé, à l'occasion d'aucune convention de travail à établir, on ne devrait affirmer qu'on attend des recommandations nouvelles. Nos recommandations seront présentées; je pense que la date d'échéance de notre rapport est le 31 mars.

M. Benjamin: Fin février.

Le vice-président: Nous avons jusqu'à la fin de février. Par ailleurs, et mes collègues peuvent me corriger au besoin, nous ne sommes pas un élément du gouvernement qui puisse paralyser les négociations. Quant à moi, je pense que les négociations devraient se continuer normalement.

M. Mawhinney: Voilà pourquoi, monsieur le président, je voulais faire savoir au Comité que, il y a seulement deux semaines, on nous disait à la table de négociation que c'est le Comité qui va effectuer les changements.

Le vice-président: Messieurs, y a-t-il des questions? Monsieur Benjamin, avez-vous des questions à poser?

M. Benjamin: Non, je désire seulement réaffirmer ce que ces messieurs viennent de dire. On m'a dit il y a un mois que rien ne sera fait au sujet des pensions avant que notre Comité ait présenté son rapport. Les deux sociétés de chemins de fer vont attendre, sans négocier les pensions ni même en discuter. Mais, que serait-il arrivé si notre Comité n'avait pas été créé? Les pensionnés et la Fraternité des cheminots y travaillent depuis des années. Ce n'était pas que question négociable. La question est encore une fois en suspens, et c'est nous qui sommes coincés. Il était temps. Ce monsieur a tout à fait raison. C'est leur argent à eux.

M. Robichaud: Lorsque vous dites que vous voulez négocier la question des pensions et qu'ils s'y refusent, qu'est-ce qui vous empêche de vous retirer et de refuser de négocier jusqu'à ce qu'ils acceptent que vous êtes en mesure de négocier pour les pensionnés?

M. Mawhinney: Comme vous le savez, nous relevons du Code du travail, et il existe des règles à suivre et des étapes à respecter dans ce cadre. Nous décidons de faire notre travail de négociation, nous le faisons et nous suivons cette ligne de conduite depuis octobre dernier. Nous avons présenté nos demandes en matière de pension en octobre dernier; et à chaque étape du processus de conciliation . . . tout d'abord avec les chemins de fer puis, après avoir rompu nos négociations avec les chemins de fer, avec l'agent de conciliation désigné, à qui nous avons présenté nos demandes. Puis, lorsque les négociations ont été rompues à cette étape, nous avons obtenu un commissaire conciliateur. Nous en sommes maintenant à la fin du processus auquel nous devons nous soumettre en vertu du Code du travail du Canada, et la prochaine étape va se présenter au moment où M. Chapman va soumettre son rapport. Les membres vont alors décider s'ils veulent accepter ce rapport ou s'ils veulent déclencher la grève.

Comme mon ami Clément l'a dit dans son exposé, nous sommes des citoyens soucieux de respecter la loi. Mais je puis vous dire que les membres se sentent passablement contrariés. Souvenez-vous de ce qui s'est passé lors des dernières grèves.

[Text]

work. Nine days was the longest we ever had a chance to show people that we were not satisfied with what was going on in the negotiations.

Mr. Robichaud: What were the issues then?

Mr. Mawhinney: The same thing.

Mr. Robichaud: Were pensions a . . .

Mr. Mawhinney: Pensions were one. Pensions have been on the table for years, as far as we are concerned, through the General Chairman's Association into the present pension board or at the negotiating level. We were able to get that on the table in 1970, and it has been there ever since.

The Vice-Chairman: Thank you very much, gentlemen, for your brief. The committee will be taking it into consideration.

Next is Mr. Gordon Thompson.

Mr. Gordon Thompson (Individual Presentation): I am a long-time CN employee. I represent myself. I am here to go on record with my views. I have not been appointed or elected by any group or any individual. As you know, I am vitally interested in the subject. All I can really say is that I am not satisfied with it.

The CN plan was established way back in 1935, and changed in 1959. I do not have any actuarial or mathematical evidence to present to you or to put on the record of this committee. Instead, I can only state that the present plan does not provide the employee with sufficient economic security. This statement would not be hard to prove, but I am sure the committee members will accept the fact that an employee pensioned off 15 years ago under this plan will be living below the poverty level. In fact, it would be difficult to prove otherwise.

The reason for this is the fact that the plan is obsolete and it must be changed. A new, up-to-date plan must be fashioned from the old plan. It should not rely on government hand-outs, but it must depend on the support of Parliament, to make the corporation honest. All of the contributions and payments must be invested at current, competitive rates, not at the extremely low present rates. CN Rail should pay into the fund amounts equal to a current competitive rate of interest on the unfunded liability of the fund, as well as make its current payments to the fund an amount equal to the employees' contribution. This would make the corporation completely honest with its employees, whereby the corporation would be paying an honest price for working capital. The new plan would have to have all of the earnings and proceeds available for investment, a percentage of which would be earmarked for improved pensions. These are my views.

[Translation]

Le gouvernement a ordonné le retour des cheminots au travail. Neuf jours: c'est la période la plus longue que nous ayons eue pour montrer aux gens que nous étions insatisfaits de ce qui se passait aux séances de négociation.

M. Robichaud: Quelles étaient les questions disputées à ce moment-là?

M. Mawhinney: Les mêmes.

M. Robichaud: Les pensions étaient-elles . . .

M. Mawhinney: Les pensions en faisaient partie. Les pensions sont en négociation depuis des années, en ce qui nous concerne, depuis le temps de l'Association générale des présidents jusqu'à la commission actuelle des pensions, sans parler des négociations. Nous avons obtenu que la question soit négociée en 1970, et elle est en négociation depuis lors.

Le vice-président: Merci beaucoup, messieurs, de votre mémoire. Le Comité va en tenir compte.

Nous avons ensuite M. Gordon Thompson.

M. Gordon Thompson (à titre individuel): Je suis un employé de longue date du CN. Je me représente moi-même. Je suis ici pour donner un caractère officiel à mes opinions. Je n'ai été nommé ni élu par aucun groupe ni aucune personne. Comme vous le savez, je m'intéresse intensément à cette question. Tout ce que je puis dire, c'est que je ne suis pas satisfait.

Le régime de pension du CN a été établi en 1935 puis modifié en 1959. Je n'ai aucune donnée actuarielle ou mathématique à vous présenter ou à verser au dossier. Tout ce que je puis dire, c'est que le régime actuel n'offre pas suffisamment de sécurité économique à l'employé. C'est une affirmation qu'il ne serait pas difficile de prouver, mais je suis sûr que vous admettez, mesdames, messieurs, qu'un employé qui a pris sa retraite il y a 15 ans et qui relève de ce régime vit en deçà du seuil de pauvreté. Il serait certes difficile de prouver le contraire.

La raison en est que le régime est désuet et qu'il faut le modifier. Il faut façonner un régime nouveau et à jour à partir de l'ancien. Ce régime ne doit pas s'appuyer sur des subventions du gouvernement, mais il doit dépendre de l'appui du Parlement pour que la société qui l'administre soit bien contrôlée. Toutes les contributions et tous les paiements doivent être placés à des taux courants et concurrentiels et non aux taux extrêmement bas qui s'appliquent à l'heure actuelle. CN Rail devrait verser au fonds des sommes égales à un taux d'intérêt concurrentiel et courant sur le passif non financé du fond, et les versements courants de l'entreprise devraient être égaux à la contribution des employés. De cette manière, la société se montrerait entièrement honnête dans ses transactions avec les employés et elle paierait à un juste prix son capital de roulement. Tous les gains et toutes les recettes du nouveau régime devraient pouvoir être investis, et un pourcentage en serait réservé à l'amélioration des pensions. Telles sont mes opinions sur cette question.

[Texte]

• 1515

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Thompson. Mr. Robichaud, do you have a question?

M. Robichaud: Non, je n'ai pas de question.

The Vice-Chairman: Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: No. I appreciate what you have said, Mr. Thompson.

Mr. Thompson: I suppose you have been hearing this all week. Sorry to repeat it . . .

Mr. Benjamin: You are entitled to your day in court.

Mr. Thompson: —but this is my day in court. That is why I am here . . .

Mr. Benjamin: That is why we are here, too.

Mr. Thompson: —because I am perturbed. I am a citizen, just an ordinary citizen; I am not a general chairman, or a local chairman, I am just mad.

The Vice-Chairman: I think, Mr. Thompson, in your statement, and it has been raised on several occasions, you talk about a lack of communication. Perhaps that is one of the major problems that we are facing.

Mr. Thompson: Well, I do not know. I just think they have had a free hand and they have mishandled our money. I am a free enterpriser, and I believe in the free enterprise system. Any dunce could do a better job than they have done—any dunce!

The Vice-Chairman: Well, sir, we have taken your remarks into consideration, and we will take them into consideration . . .

Mr. Thompson: Thank you very much.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Thompson.

Mr. Benjamin: Us dunces want to work at it.

• 1520

The Vice-Chairman: We have next on our agenda the Minister of Labour for Manitoba, Mr. Al Mackling. We are running ahead of schedule, so I am not sure if the Minister is here. He will only be here at 4 p.m.? He was to be accompanied by Mr. Peters; I am not sure whether Mr. Peters is here or not.

Mr. Wes Peters (Superintendent of Pensions, Manitoba Pension Commission): Yes, I am. Mr. Mackling should be here by 4 p.m.

The Vice-Chairman: Would you prefer to wait, Mr. Peters?

Mr. Peters: Yes, if possible.

The Vice-Chairman: Our next brief was to be presented by Mr. Don Scott. Mr. Scott is an MLA. I am not sure whether Mr. Scott is here. We are running ahead of schedule; this is a very efficient committee. We will adjourn until 3.50 p.m.

[Traduction]

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Thompson. Monsieur Robichaud, avez-vous une question à poser?

Mr. Robichaud: No, I have no question.

Le vice-président: Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Non. Je suis content de ce que vous avez dit, monsieur Thompson.

M. Thompson: Je suppose que vous avez entendu cela toute la semaine. Je regrette de devoir le répéter . . .

M. Benjamin: Vous avez droit à votre témoignage.

M. Thompson: Mais c'est l'occasion de présenter mon témoignage. C'est la raison pour laquelle je suis ici.

M. Benjamin: C'est pour cela que nous y sommes, nous aussi.

M. Thompson: . . . car je suis inquiet. Je suis un citoyen, rien qu'un citoyen ordinaire; je ne suis pas un président général ni un président local. Je suis tout simplement en colère.

Le vice-président: Dans votre déclaration, monsieur Thompson, et cela a été dit plusieurs fois, vous faites état d'un manque de communication. C'est peut-être là un de nos principaux problèmes.

M. Thompson: Je ne sais pas. Je pense qu'ils ont eu pleine et entière liberté et qu'ils ont mal géré notre argent. Je suis pour la libre entreprise, je crois au système de la libre entreprise. N'importe quel imbécile pourrait faire mieux qu'eux—n'importe quel imbécile!

Le vice-président: Monsieur, nous avons noté vos observations et nous allons en tenir compte.

M. Thompson: Merci beaucoup.

Le vice-président: Merci, monsieur Thompson.

M. Benjamin: Nous autres, imbéciles, allons y travailler.

Le vice-président: Nous avons maintenant à notre programme le ministre du Travail du Manitoba, M. Al Mackling. Nous avons pris de l'avance et je ne suis pas sûr que le ministre soit ici. Il sera ici seulement à 16 heures? Il devait se faire accompagner de M. Peters; je ne sais pas si M. Peters est présent ou non.

M. Wes Peters (surintendant des pensions, Commission des pensions du Manitoba): Oui, je suis là. M. Mackling devrait être ici pour 16 heures.

Le vice-président: Préférez-vous attendre, monsieur Peters?

M. Peters: Oui, si possible.

Le vice-président: Notre prochain mémoire devrait être présenté par M. Don Scott. M. Scott est député provincial. Je ne suis pas certain qu'il soit ici. Nous avons pris de l'avance; nous sommes un Comité très efficace. Nous allons lever la séance jusqu'à 15h50.

[Text]

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, on a point of order, is there anybody here who would like to . . . ?

The Vice-Chairman: Mr. Benjamin, I will accept your point of order. At the present time, instead of adjourning the meeting, if there are other people who would like to make a comment, would they please present themselves to the Chair? Mr. Michael Capri.

Mr. Michael Capri (Individual Presentation): I am a pensioner, and I want to make it quite clear here that I am very dissatisfied with the services I have been getting. I think I am partly responsible for this committee being set up. I sent all my submissions to Brian Williams, who was your predecessor, who was set up by the Liberal government at the time.

Now, I worked 18 years and 4 months, from 1936 to 1984, and my pension is \$25 a month, less the Blue Cross. I am getting \$10.88 a month after contributing 18 years and 4 months at 5% of my salary. What irks me more is the integration enticement of dangling a little money ahead of you so that when you retire at 62 or 63 they give you a little more, integrate your old age pension, and then when you hit 65, bang, it goes down to \$25 a month.

I was a general chairman and I was an international officer of the union. I know in the past the railways used to give \$25 a month whether you contributed or not. Here, with 18 years and 5 months, I am getting . . . I did not have to contribute. My co-worker, who retired a year after me, is getting \$127 a month and he did not contribute a cent. This is a \$25 gratuitous allowance or a pension, and it is indexed.

The whole thing is sloppily run by Ottawa or Montreal, wherever it is. I am so fed up with it. I have written to the Hon. Jake Epp, who assured me this committee would try to do something about it, and to Mr. Axworthy, who appointed Mr. Williams from Vancouver. I have written to everybody: Mr. Trudeau, Campagnolo, everybody. I was even threatening to picket Axworthy's office, and that is when he appointed Mr. Williams. I got the letter the next day.

For a person to be enticed with a little money to integrate your pension and then drop to \$25 a month, less the Blue Cross, which leaves \$10.88 a month . . . I heard somebody here this morning say that with half of that, paid twice a month, I would be getting \$5 and some cents every two weeks, which is a disgrace to the CNR. I worked in a hot, dirty, filthy foundry for 18 years.

That is all I am going to say to the committee. I know you have not much time, but I appreciate that you people are here, because it has taken a long time to get to this stage. I trust you will take advantage of your position and really shake up that pension board, even if they have to be fired. Thank you very much.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Capri.

[Translation]

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Y a-t-il ici quelqu'un qui voudrait . . . ?

Le vice-président: Votre objection est motivée, monsieur Benjamin. Pour l'instant, au lieu de l'ajournement, si quelqu'un veut formuler des observations, il est prié de se présenter à la présidence. Monsieur Michael Capri.

M. Michael Capri (à titre individuel): Je suis un pensionné et je veux vous faire savoir très clairement que je ne suis pas du tout satisfait des services que je reçois. Je crois que je suis partiellement responsable de la création du Comité. J'ai envoyé toutes mes représentations à Brian Williams, votre prédécesseur, nommé à ce poste par le gouvernement libéral du temps.

J'ai travaillé 18 ans et 4 mois, de 1936 à 1954, et ma pension est de 25\$ par mois, moins la Croix bleue. Je reçois 10.88\$ par mois après avoir versé 5 p. 100 de mon salaire pendant 18 ans et 4 mois. Ce qui m'irrite le plus, c'est l'encouragement à l'intégration: on vous fait miroiter un peu d'argent pour que vous preniez votre retraite à 62 ans ou 63 ans. On vous donne alors un peu plus, on intègre votre pension de vieillesse et, lorsque vous atteignez 65 ans, cela descend à 25\$ par mois.

J'ai été président général et représentant international du syndicat. Je sais que, dans le passé, les chemins de fer donnaient 25\$ par mois, que l'on ait contribué au fonds ou non. Aujourd'hui, après 18 ans et 5 mois de service, je reçois . . . je n'ai pas eu besoin de payer une cotisation. Un de mes camarades, qui s'est retiré un an après moi, reçoit 127\$ par mois et n'a pas payé un sou de cotisation. Il s'agit d'une allocation gratuite ou d'une pension de 25\$, qui est indexée.

Toute l'affaire est très mal dirigée depuis Ottawa ou Montréal, je ne saurais dire. J'en suis absolument dégoûté. J'ai écrit à l'honorable Jake Epp, qui m'a assuré que le Comité s'efforcera de corriger la situation, et à M. Axworthy, qui avait désigné M. Williams de Vancouver. J'ai écrit à tout le monde: M. Trudeau, Campagnolo, tout le monde. J'ai même menacé de faire du piquetage devant le bureau d'Axworthy, et c'est à ce moment-là qu'il a nommé M. Williams. J'ai reçu la lettre le jour suivant.

Qu'on soit encouragé avec un peu d'argent à intégrer sa pension puisque celle-ci tombe à 25\$ par mois, moins la Croix bleue, ce qui laisse 10.88\$ par mois . . . Ici, ce matin, j'ai entendu quelqu'un dire que si j'étais payé deux fois par mois, je recevrais toutes les deux semaines la moitié de cette somme, soit 5\$ et quelques cents, ce qui est un déshonneur pour le CN. J'ai travaillé 18 ans dans une fonderie sale et puante, où il faisait trop chaud.

C'est tout ce que je veux dire devant le Comité. Je sais que vous manquez de temps, mais je me réjouis de vous voir ici, car il a fallu beaucoup de temps pour que nous arrivions à cette étape. J'ai confiance que vous allez profiter de votre situation et que vous allez vraiment secouer cette commission des pensions, même s'il faut en congédier les membres. Merci beaucoup.

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Capri.

[Texte]

Mr. Capri: Are there any questions somebody would like to ask me?

The Vice-Chairman: Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: You say you had 18 years and 5 months?

Mr. Capri: Eighteen years and four months, from 1936 to 1954, when the foundry closed down in Transcona. I was then an international officer of the union.

Mr. Benjamin: Oh, and then you were on leave.

Mr. Capri: I was on leave since then. They allowed me to keep my money in there.

Mr. Benjamin: And you kept your seniority rights?

• 1525

Mr. Capri: No, because the plant closed down and they transferred to Pointe-Saint-Charles. Then they closed Pointe-Saint-Charles down and they transferred my seniority to Moncton. They finally told me they could not keep me on any longer.

Mr. Benjamin: So you were really an employee of the company more than 18 years?

Mr. Capri: I was there from 1936, as an employee, to 1954, I think it was. Yes, 18 years and 4 months.

Mr. Benjamin: Yes, but since 1954 . . .

Mr. Capri: It has laid dormant.

Mr. Benjamin: Right, but if you had ceased being a local chairman or general chairman, you would have gone back to your job somewhere on the railroad.

Mr. Capri: No, it closed down. It was done away with. The plants closed down, laid off, you might as well say. They just held my pension in abeyance until . . . For the first 10 years, from 1936, we were not allowed to contribute. Then they allowed us to make it up. I sent them a cheque for around \$1,200. It was a big mistake. I could have made more money in the bank, if I had left it in the bank at that time, plus my contributions. So I paid up the 10 years' deficiency.

Mr. Benjamin: But you were a union officer, after what, 1964?

Mr. Capri: I was a union officer really from 1951 on. When they closed the plant down, I went on a leave of absence.

Mr. Benjamin: But you still had some kind of status. Let us suppose the union had shut down, you would have had to go back to a job on the railway somewhere.

Mr. Capri: No, I was laid off, but they still allowed the pension to stand, the contributions.

[Traduction]

M. Capri: Quelqu'un voudrait-il me poser des questions?

Le vice-président: Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Vous dites que vous avez travaillé 18 ans et 5 mois?

M. Capri: Dix-huit ans et quatre mois, de 1936 à 1954, année où la fonderie de Transcona a été fermée. Ensuite, j'ai été agent international du syndicat.

M. Benjamin: Ah. Ensuite, vous avez été en congé?

M. Capri: Je suis en congé depuis ce temps. On m'a autorisé à y laisser mon argent.

M. Benjamin: Et vous avez gardé vos droits d'ancienneté?

M. Capri: Non, car l'usine a fermé ses portes, et les employés ont été mutés à Pointe-Saint-Charles. Cette installation, a elle aussi, fermé ses portes, et mes droits d'ancienneté ont été transférés à Moncton. Finalement, on m'a dit qu'on ne pouvait me garder plus longtemps.

M. Benjamin: Vous avez donc été employé de la compagnie pendant plus de 18 ans?

M. Capri: J'ai travaillé pour cette maison de 1936 à 1954, je crois. Oui, cela fait 18 ans et 4 mois.

M. Benjamin: Oui, mais depuis 1954 . . .

M. Capri: L'entreprise a été plus ou moins laissée en veilleuse.

M. Benjamin: D'accord, mais si vous aviez cessé d'être président d'une section locale ou résident général, vous auriez repris vos fonctions ailleurs sur les chemins de fer.

M. Capri: Non, tout a fermé. Tout a été liquidé. Les installations ont fermé leurs portes, et le personnel a été mis à pied si l'on peut dire. L'entreprise a retenu ma pension provisoirement jusqu'à ce que . . . Pendant les dix premières années après 1936, nous n'étions pas autorisés à contribuer au régime. Puis, on nous a permis de racheter ces années. J'ai envoyé à la compagnie un chèque d'environ 1 200 \$. Ce fut une grave erreur. J'aurais fait plus d'argent en laissant cette somme à la banque, si je compte aussi mes cotisations. Donc, j'ai payé rétroactivement les cotisations correspondant à ces 10 années.

M. Benjamin: Mais vous avez été agent syndical après cela, après 1964?

M. Capri: En fait, j'ai été agent syndical à partir de 1951. Quand l'usine a fermé ses portes, j'ai pris un congé sans traitement.

M. Benjamin: Mais vous aviez quand même un certain statut. Si le syndicat avait été démantelé, vous auriez été obligé de retourner au travail quelque part sur les chemins de fer.

M. Capri: Non, car j'ai été mis à pied. Mais la pension est demeurée, je veux dire les cotisations.

[Text]

Mr. Benjamin: Okay. That is why you are on the \$25.

Mr. Capri: It dropped from \$164. If I had not integrated, I would have had \$94 a month for the rest of my life, but it dropped from \$94 down to \$25. I paid the advance money back from the old age pension within three years. Now, they are making \$64 a month on me. They are making money on the pensioners. When I put that in the *Winnipeg Free Press* I must have received a dozen calls from people in the same category as myself.

They are making \$64 a month on me.

Mr. Robichaud: When you integrated, sir, were you aware . . .

Mr. Capri: Yes. I am submitting this to you people. They said the money was advanced. The fellow who interviewed me said, once you hit 65, this advanced money has to be paid back. So we paid it back in 3 years. I still stayed on \$25 a month.

The Vice-Chairman: Sir, would you give a copy of that to our clerk.

Mr. Robichaud: But you were not aware that this was a life-time proposition, were you?

Mr. Capri: It was a stupid proposition and I should have known better as general chairman. In fact, I was stupid, to be honest with you, to listen to the personnel person in the pensions department. At the time I was sick; I had brain damage. My pension was a disability pension and I suppose I did not think too clearly at the time. The CNR awarded me a disability pension at 62 or 63 years of age. I am now 69.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Capri.

Mr. Capri: I appreciate your attention. Thank you.

The Vice-Chairman: Are there other people in the room? Would you please identify yourself to the clerk.

Mr. Gordon Ashcroft (Individual Presentation): Despite my obvious youth, I recently retired from the railway. I was a carman. I first worked for the railway in 1944, on a part-time basis when I was 15 years old, in the roundhouse. I joined the railway in 1948 as an apprentice and served my time . . .

The Vice-Chairman: Which railway?

Mr. Ashcroft: Canadian National Railways. I took an early retirement, offered through this VIA reduction scheme. One of the things that bothers me about retirements, and has for some time . . . I did not know whether to stay at work and turn down the early retirement in the hope that there would be indexing taking place or something like that after negotiations . . . But with the golden handshake, and everything taken into account, I thought it was in my best interests to retire. I worked, I think, 36 years or 37 years and some months. I would have to look that up.

[Translation]

M. Benjamin: je vois. C'est pourquoi vous ne touchez que 25 \$.

M. Capri: Au début, le chèque était de 164\$. Si je n'avais pas été intégré au régime, j'aurais reçu 94 \$ pendant le reste de ma vie, mais le montant est passé de 94 \$ à 25 \$. J'ai remboursé l'avance en trois ans, à même ma pension de vieillesse. Aujourd'hui, la compagnie réalise un profit de 64 \$ par mois à mon détriment. Elle fait de l'argent sur le dos des pensionnés. Quand j'ai fait paraître ce compte rendu dans le *Winnipeg Free Press*, j'ai reçu une dizaine d'appels de personnes se trouvant dans la même situation que moi.

La compagnie fait 64 \$ par mois sur mon dos.

M. Robichaud: Quand vous avez été intégré au régime, monsieur, saviez-vous . . .

M. Capri: Oui. je vous expose les faits. On m'a dit que l'argent m'était avancé. Le représentant de la compagnie qui m'a interviewé m'a dit qu'une fois que j'atteindrais 65 ans, il me faudrait rembourser cette avance. Je l'ai donc remboursée en trois ans. Mais ma pension est restée à 25 \$ par mois.

Le vice-président: Monsieur, auriez-vous l'obligeance de remettre un double de vos documents à notre greffier.

M. Robichaud: Mais vous ignoriez qu'il s'agissait là d'une proposition valable pour la vie, n'est-ce pas?

M. Capri: C'était une proposition stupide, et j'aurais dû me méfier, moi qui était président général. En fait, j'ai été fou, pour être franc avec vous, d'écouter les propos de l'agent du personnel, au service des pensions. À ce moment-là, j'étais malade; j'avais quelque chose au cerveau. Ma pension était en fait une pension d'invalidité, et je suppose que je n'avais pas les idées très claires à cette époque. Le CN m'a accordé une pension d'invalidité à 62 ou 63 ans. J'en ai maintenant 69 ans.

Le vice-président: Merci beaucoup, Monsieur Capri.

M. Capri: Je vous sais gré de votre attention. Merci.

Le vice-président: Y a-t-il dans la salle d'autres personnes qui voudraient prendre la parole? Veuillez vous présenter au greffier.

M. Gordon Ashcroft (à titre individuel): Malgré ma jeunesse évidente, je viens de prendre ma retraite. J'étais préposé aux voitures. J'ai travaillé pour les chemins de fer pour la première fois en 1944, à temps partiel; j'avais alors 15 ans et j'étais affecté à la rotonde. Je suis devenu employé des chemins de fer en 1948 en qualité d'apprenti, et j'ai travaillé au . . .

Le vice-président: Quelle compagnie?

M. Ashcroft: Le CN. J'ai pris ma retraite prématurément en me prévalant du programme de réduction mis sur pied par VIA. Il y a une chose qui me tracasse depuis un bon moment au sujet de la retraite . . . Je ne savais pas si je devais conserver mon poste et refuser de partir à la retraite plus tôt que prévu, dans l'espoir que les pensions seraient indexées après les négociations ou que quelque chose de semblable se produirait . . . Mais avec la prime de départ et après avoir pris tous les éléments en considération, j'ai pensé que c'était dans mon intérêt de prendre ma retraite. Je crois que j'ai travaillé

[Texte]

I do not believe the railway when it says it takes your best five years, because there are problems with this. I will take a moment to draw a scenario for you. You have an employee who is quite conscientious and comes to work—before we had our sick leave—every day, whether he is sick or not. He drags himself to work.

Then on the other hand, you have an employee who is maybe not so dedicated, and he comes to work only when he feels like it. If he is sick, he stays home and so on and so forth. Over the years his income is not as high, but when it comes to his last five years before his retirement age, he never misses a day. Naturally, he is in great shape because he has been taking all this time off and resting, whereas the guy who has been dragging himself to work . . . This happens all the time where we have men—and naturally, as you get between the ages of 60 and 65 you are just not as healthy—who miss time, and it hurts their eventual pension.

I would suggest that the pension should be based not on a single person but just the best five years of that category, working from there; in other words, do not start picking individuals. In other words, if the last five years were worth \$100,000 to whomever, base it on that rather than picking and choosing.

I must say, too, that I am not prepared at all because of the time element. I have a letter here written from Ottawa on October 9, advising me as to when this was going to be. Obviously, I had to be out of town when the notice appeared in the paper. I asked four months ago to be kept informed through my local MP as to when it was going to take place. After I heard on the television news, I would presume, about what happened in Vancouver, I got in touch with his constituency office here, and on that same day I got a letter telling me about the meeting.

Air Canada apparently has retirement seminars for their potential retirees. We have no such thing. They called in about 100 people in this particular case I was involved in and said: Okay, we are thinking of having people retire; is anybody interested? If you fall into the ball park and you are interested, let us know. So everybody said they were interested; they wanted to get the facts and figures. There is no real counselling. Air Canada apparently has these retirement seminars; their wages are paid when they go there. At least, this is my information from Air Canada employees who have cottages near me. I sense a very cavalier attitude from the Canadian National Railways to potential retirees and pensioners.

The other thing that concerns me is this. I would like to see that, after you retire, your pension can change. If it becomes integrated with those that are retiring now, then it should also become integrated with those that have already retired. People

[Traduction]

pendant 36 ou 37 ans et quelques mois. Je ne suis pas sûr . . . il faudrait que je vérifie.

Je ne crois pas le CN quand il dit qu'il base les calculs sur les cinq meilleures années. Il y a quelque chose qui cloche dans cette affaire. Permettez-moi de prendre quelques minutes pour vous exposer un petit scénario. Vous avez un employé très consciencieux qui se présente au travail tous les jours (les congés de maladie n'existent pas encore), peu importe qu'il soit malade ou non. Il se force pour être toujours à son poste.

Puis d'un autre côté, il y a l'employé qui n'est peut-être pas aussi dévoué et qui vient travailler seulement lorsqu'il en a envie. Quand il est malade, il reste à la maison et ainsi de suite. En temps normal, son revenu n'est pas si élevé, mais pendant les cinq dernières années précédant sa retraite, il ne manque jamais une journée. Naturellement il est en grande forme parce qu'il a pris tous ses congés et s'est reposé, pendant que le type qui se faisait mourir au travail . . . Cela arrive souvent, c'est humain, et évidemment, lorsqu'on a entre 60 et 65 ans, on n'est plus en aussi bonne santé, on s'absente, et cela joue sur la pension.

Je suggérerais que la pension soit basée non pas sur la personne, mais simplement sur les cinq meilleures années, et de partir de là; en d'autres termes, ne commencez pas à tenir compte des personnes. Ce que je veux dire, c'est que si les cinq dernières années ont valu 100,000\$ à quelqu'un, basez la pension là-dessus plutôt que de compliquer le problème.

Je dois aussi souligner que je n'ai pas du tout eu le temps de me préparer. J'ai une lettre ici en provenance d'Ottawa et datée du 9 octobre qui m'informe du jour où la rencontre allait avoir lieu. Je devais évidemment être à l'extérieur lorsque l'avis a paru dans le journal. J'ai demandé il y a quatre mois à mon député de m'informer du moment où elle aurait lieu. Après avoir entendu aux nouvelles télévisées, il me semble, ce qui s'était passé à Vancouver, j'ai communiqué avec le bureau de sa circonscription ici même, et j'ai reçu le même jour une lettre m'informant de la rencontre.

Air Canada organise, paraît-il, des séminaires pour ses employés susceptibles de prendre leur retraite. Nous n'avons rien de tel. Ils ont convoqué environ 100 personnes dans le cas particulier qui me concerne et ont déclaré: «Bon, nous pensons à faire prendre leur retraite à certains d'entre vous. Cela intéresse-t-il quelqu'un? Si vous êtes admissibles et si vous êtes intéressés, faites-nous le savoir.» Tous ont dit qu'ils étaient intéressés; ils voulaient des détails. Il n'y a pas vraiment de counselling. Il semble qu'Air Canada organise des séminaires de préretraite, que les salaires de ceux qui y participent sont payés. C'est du moins ce que m'ont dit des employés d'Air Canada qui possèdent des chalets près de chez moi. Je trouve l'attitude du CN vis-à-vis de ses employés susceptibles de prendre leur retraite et de ses retraités très cavalière.

Il y a autre chose qui me préoccupe. J'aimerais savoir si, après la retraite, la pension peut être modifiée. Si elle est intégrée à celles des gens qui prennent actuellement leur retraite, elle devrait aussi l'être à celles des employés qui l'ont déjà prise. Les gens devraient être en mesure de conserver le

[Text]

should be allowed to maintain the standard of living they have tried to maintain all their life.

For instance, if I may digress to the CPR, I would imagine that when a person retires, for argument's sake, from the CPR and the CPR says he is going to get x number of dollars a month and Blue Cross or whatever, and he is going to get his pass, once they say that it is irrevocable. That is a contract. By taking away those pensioners' passes, they have broken a contract. I cannot see it any other way.

The other thing is that, if I do not die too young, I am going to face 20 years of retirement, perhaps, if I am really lucky. The only thing I would like to say is that I would like to maintain the standard of living I have today. I and my wife would like to live with dignity in that time, not becoming a burden on the backs of the taxpayers or the city or our children. Thank you, gentlemen.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Ashcroft. Mr. Radford.

Mr. David Radford (Study Director for the Subcommittee): This is not relative to what you have specifically said, but you obviously have taken what has been referred to today as the "golden handshake", the special offer. Now, I am presuming you have studied that offer, and the question I have for you is this. They offered you early retirement but that was already available within the plan. They used the plan and they calculated what your pension would be. Then they offered you something extra. Is that in fact how it worked? There have been some questions at these meetings as to whether or not the pension fund is being used to finance early retirements. So my question is: The pension they gave you was that which would have been calculated by the plan, and then they gave you something else, such as so many weeks per years of service, right?

Mr. Ashcroft: Yes, that is correct.

Mr. Radford: And that was a retirement allowance paid up front.

Mr. Ashcroft: Yes, that is correct.

Mr. Radford: So that is in fact what happened. You got a retirement allowance based on some special deal and you got the pension benefit to which you would have been entitled in any event. If you had said you wanted to retire, this is what you would have gotten.

• 1535

Mr. Ashcroft: Yes, but I am not all that certain. Because I was not 60 years old, I am not too sure about . . .

Mr. Radford: But they took a reduction, you said 32 years . . .

Mr. Ashcroft: Yes, I said a penalty.

Mr. Radford: Yes, you took a penalty for retiring prior to 60 with less than 35 years' service.

Mr. Ashcroft: No, I had more than 35 years.

[Translation]

niveau de vie qu'ils ont essayé de maintenir toute leur existence.

Par exemple, si je peux me permettre une digression au sujet du CP, j'imagine que quand une personne, pour une raison quelconque, prend sa retraite du CP, que ce dernier dit à cette personne qu'elle recevra un nombre x de dollars par mois et la Croix Bleue ou qu'importe, et qu'elle recevra un laissez-passer, que c'est irrévocable une fois que cela a été dit. C'est une manière de contrat. En enlevant les laissez-passer aux retraités, le CN a brisé un contrat. C'est la seule façon pour moi de voir les choses.

Également, si je ne meurs pas trop jeune, je vais avoir à vivre pendant 20 ans à la retraite peut-être, à condition d'être réellement chanceux. J'aimerais simplement dire qu'il me plairait de maintenir le niveau de vie que j'ai aujourd'hui. Ma femme et moi aimerions vivre à ce moment-là dans la dignité, et non devenir un fardeau pour les contribuables, la ville ou nos enfants. Merci.

Le vice-président: Merci, monsieur Ashcroft. Monsieur Radford.

M. David Radford (directeur d'étude pour le Sous-comité): Cela ne concerne pas ce que vous avez dit précédemment, mais vous avez évidemment reçu ce qu'on a appelé aujourd'hui un «cadeau de départ», une offre spéciale. Alors, je présume que vous avez étudié cette offre, et la question que je vous pose est la suivante. Ils vous ont offert de prendre prématurément votre retraite, mais cela était déjà prévu aux termes du régime. Ils se sont basés sur le régime et de là ont calculé ce que serait votre pension. Ils vous ont ensuite offert un peu plus. Est-ce bien ainsi que les choses se sont passées? Certains ont demandé lors de ces rencontres si le fonds sert à financer les retraites anticipées. Alors ma question est la suivante: la pension qu'ils vous ont donnée était celle qui aurait été calculée aux termes du régime, et ensuite ils vous ont donné quelque chose d'autre, comme tant de semaines par année de service?

M. Ashcroft: Oui, c'est ça.

M. Radford: Une allocation de retraite vous a été versée avant votre départ.

M. Ashcroft: Oui, c'est bien ça.

M. Radford: Voilà donc ce qui est arrivé. Vous avez reçu une allocation de retraite calculée à la suite d'une entente particulière et vous avez obtenu la rente à laquelle vous auriez eu droit de toute façon. Si vous aviez dit que vous vouliez prendre votre retraite, c'est ce que vous auriez obtenu.

M. Ashcroft: Oui, mais je n'en suis pas du tout certain, parce que je n'avais pas 60 ans; je n'en suis pas trop sûr . . .

M. Radford: Mais ils ont réduit le montant de votre pension, vous avez dit 32 ans . . .

M. Ashcroft: Oui, j'ai parlé d'une pénalité.

M. Radford: Oui, vous avez été pénalisé pour avoir pris votre retraite avant 60 ans avec moins de 35 ans de service.

M. Ashcroft: Non, j'en avais plus de 35.

[Texte]

Mr. Radford: All right. But you took the penalty of the years between . . .

Mr. Ashcroft: Yes, I took a substantial penalty, because I can compare it to other people who did not take a penalty and were a comparison. I might add at this time, too, my golden handshake would have amounted to my paid annual vacation from my age now until age 65 and not a nickel more. Somebody pointed this out after I made the step. That is all the money I got. It would be my paid vacation from now until age 65, which is 9 years.

Mr. Radford: One other question, sir. When you were offered early retirement, was it done: We like Joe so we will offer it to him? Or was it done to a class of people, or job classification or everybody?

Mr. Ashcroft: No. There were requirements. There was an age requirement first, over 60. And then age and seniority; in other words, within an age year. In other words, the age year 59, well they would select the most senior man and it did not work out until they got down to me at age 56. I carried a lot of seniority. In other words, there were a lot of people who retired prior to me that were junior to me. I do not have a great deal of argument with that. I think the aged man should retire first and the youth stay and I presume the company would like it this way, too. It is just the way that the company went about it. They called in 85 people and said, Do you want . . . ? And I think they made a grave error when they called in people and then said in the end, Oh, you cannot go. That was after raising their hopes. Now, I think that has been resolved and everybody who wished to go, went. That is my information. I cannot verify that. Only the company or perhaps the Brotherhood of Railway Carmen, which I think came into . . .

Mr. Radford: That implies that they wanted to downsize by 50 people and they bing, bing, bing in some order and they actually got more than 50 people.

Mr. Ashcroft: I think they wanted 75, 85 or something like that, 74, and they got the number they did and then they cut it off.

Mr. Radford: Do you think there were more than 74 who wanted to retire?

Mr. Ashcroft: I would imagine so, yes. Very definitely. I know that my co-workers were very disappointed they were not called in. Things are changing, you know. Technology is changing and things are becoming much more difficult. For instance, I worked in the paint shop and some of the toxic materials in use and things like that today are good things to avoid, you know.

Mr. Radford: This may not be a fair question. It is somewhat of a contradiction . . .

Mr. Ashcroft: Oh, my contradiction or . . . ?

[Traduction]

M. Radford: D'accord, mais vous avez été pénalisé pour les années entre . . .

M. Ashcroft: Oui, j'ai été gravement pénalisé, parce que je peux établir une comparaison par rapport à d'autres qui ne l'ont pas été. J'ajoute que le montant de mon «cadeau de départ» équivalait à ma paye de congé annuel pour les années me séparant encore de 65 ans et pas un sou de plus. Quelqu'un a souligné ce point après coup. C'est tout l'argent que j'ai reçu. C'était ma paye de vacances d'ici à 65 ans, c'est-à-dire pour 9 ans.

M. Radford: Une autre question, monsieur. Lorsqu'on vous a offert de prendre prématurément votre retraite, cela vous a-t-il été offert parce qu'on vous aimait bien ou cela a-t-il été offert à une certaine catégorie de gens, aux titulaires de certains postes ou à tout le monde?

M. Ashcroft: Non, il y avait des exigences à respecter. Il fallait d'abord avoir plus de 60 ans. Et ensuite l'âge et l'ancienneté, c'est-à-dire pour un âge donné. En d'autres termes, pour ceux de 59 ans, ils auraient choisi celui avec le plus d'ancienneté, mais cela n'a pas fonctionné jusqu'à ce qu'ils descendent jusqu'à moi, à 56 ans. J'ai accumulé beaucoup d'ancienneté. En d'autres termes, il y a une foule de gens qui avaient moins d'ancienneté que moi et qui ont pris leur retraite avant. Je n'approuve pas tellement cela. Je pense que l'homme âgé devrait prendre sa retraite le premier et que le jeune devrait rester; je présume que la compagnie aimerait également qu'il en soit ainsi. C'est précisément de cette façon qu'elle a abordé la chose. Elle a convoqué 85 personnes et leur a demandé: «voulez-vous . . . ?» Et je pense qu'elle a fait une grave erreur lorsqu'elle les a convoquées parce qu'elle leur a finalement dit: «Vous ne pouvez pas partir.» C'était après avoir créé chez eux des attentes. Je crois cependant que le problème a été résolu et que tous ceux qui désiraient partir l'ont fait. C'est ce que j'ai entendu dire. Je ne peux pas le vérifier. Seule la compagnie ou peut-être la Fraternité des wagonniers de chemins de fer, qui, selon moi, a . . .

M. Radford: Ce qui suppose qu'ils voulaient réduire le personnel de 50 employés, qu'ils l'ont fait, dans un certain ordre et qu'ils ont, en fait, dépassé ce nombre.

M. Ashcroft: Je pense qu'ils en voulaient 75, 85 ou quelque chose comme cela, 74, et qu'ils ont obtenu le nombre qu'ils désiraient et qu'ils ont ensuite arrêté.

M. Radford: Pensez-vous qu'il y avait plus de 74 employés qui voulaient prendre leur retraite?

M. Ashcroft: Je penserais que oui. Sûrement. Je sais que mes camarades de travail ont été très désappointés de ne pas être convoqués. Les choses changent, vous savez. La technologie évolue, et tout devient beaucoup plus complexe. Par exemple, j'ai travaillé à l'atelier de peinture, et certains matériaux toxiques utilisés et autres produits comme ceux-là, on évite aujourd'hui de les employer, vous savez.

M. Radford: Ce n'est peut-être pas une question simple. Il y a une certaine contradiction . . .

M. Ashcroft: Ah! De ma part ou . . . ?

[Text]

Mr. Radford: No, no, that there were 74 or more people who wanted to retire which says, on one hand, gee, the CN Pension Plan cannot be that bad if people are prepared to go off and retire on it. On the other hand, you have to worry about the future.

Mr. Ashcroft: That is correct.

Mr. Radford: That is what you are worrying about, the pension that you are getting today . . . Okay?

Mr. Ashcroft: Yes, as long as . . .

Mr. Radford: If we had no inflation, you would be home free.

Mr. Ashcroft: Yes, I would be fairly satisfied. I own my own house. But like I say, I am one of those people too who came to work every day and dragged themselves to work and did not overspend and watched my nickels and things like that. People who perhaps do not own their own house or are in debt, they would have problems, you know.

Mr. Radford: And you did not. You are saying, no counselling. You did not have anybody to discuss what, in fact, you could do with that retiring allowance.

Mr. Ashcroft: No, not to the extent that, here are a great number of variables.

Mr. Radford: And what was the best tax thing to do with it. Nobody really told you that. You were on your own to do that.

Mr. Ashcroft: That is correct, yes. Because obviously, it must fit the individual because I know, for instance, some people took the whole lump sum and put it in various stages of RRSPs. Some took it and I cannot really understand this part of it, some people took it as a monthly payment and some people obviously just took it in their hand, which becomes taxable. But what I cannot understand is how the company differentiated between those who took it in, say, a lump sum RRSP, direct RRSP non-taxable, and those people who took it monthly. It changed our life insurance set-up with the company. For instance, I cannot tell you a figure but because I took mine as a lump sum payment, I lost a substantial life insurance policy with the company. Whereas the person who took it as a monthly payment still maintains that policy. How can they make fish of one and fowl of the other? I do not know where the money came from to start with, probably the railway, \$35,000 or whatever it happened to be, you had to pay out, so what is the difference? I could not get an answer to that: I do not know. The personnel officer: I do not know.

[Translation]

M. Radford: Non, non, qu'il y ait eu 74 employés ou plus voulant prendre leur retraite veut dire, d'une part, que le régime de retraite du CN ne doit pas être si mauvais que cela si des gens sont prêts à s'en aller et à s'en prévaloir. D'un autre côté, vous devez penser à l'avenir.

M. Ashcroft: Justement.

M. Radford: C'est ce qui vous inquiète, la pension que vous recevez aujourd'hui . . . n'est-ce pas?

M. Ashcroft: Oui, dans la mesure où . . .

M. Radford: S'il n'y avait pas d'inflation, vous seriez tranquillement chez vous.

M. Ashcroft: Oui, je serais assez satisfait. Je suis propriétaire de ma maison. Et comme je dis, je suis un de ceux aussi qui se rendaient au travail tous les jours, qui ne ménageaient pas leurs efforts, qui ne gaspillaient pas et faisaient attention à leurs sous et ainsi de suite. Ceux qui ne sont pas propriétaires de leur maison ou qui ont des dettes, vous savez, ils auraient peut-être des problèmes.

M. Radford: Et vous n'en avez pas eu. Vous dites qu'il n'y a pas de counselling. Vous n'avez eu personne avec qui, en fait, discuter de ce que vous pourriez faire avec cette allocation de retraite.

M. Ashcroft: Non, pas dans la mesure où entrent ici en jeu beaucoup de variables.

M. Radford: Et quelle était la meilleure chose à faire au plan fiscal avec elle? Personne, vraiment, ne vous l'a dit? Vous étiez seul pour décider.

M. Ashcroft: C'est ça, oui. Parce qu'évidemment, cela doit répondre à des besoins personnels parce que je sais, par exemple, que certains ont touché une somme forfaitaire et l'ont investie dans des REER de différents types. D'autres l'ont aussi touchée et, je ne peux pas vraiment comprendre cela, ont demandé à la recevoir sous forme de rente mensuelle; d'autres enfin ont, bien sûr, simplement choisi de la toucher directement, ce qui devient impossible. Mais ce que je ne peux pas comprendre, c'est comment la compagnie faisait la différence entre ceux qui la touchaient sous forme, disons, de somme forfaitaire pour l'investir directement dans un REER, ce qui est non impossible, et ceux qui la touchaient sous forme de rente mensuelle. Cela a modifié notre entente avec la compagnie en matière d'assurance-vie. Par exemple, je ne peux pas vous donner de chiffres, mais parce que j'ai reçu la mienne sous forme de paiement forfaitaire, j'ai perdu une police d'assurance-vie avantageuse. Par contre, la personne qui choisissait de recevoir son allocation sous forme de rente mensuelle conserve toujours cette police. Comment la compagnie peut-elle justifier deux traitements aussi opposés? J'ignore d'où l'argent venait pour commencer, probablement du chemin de fer. Trente-cinq mille dollars (35,000\$), ou peu importe le montant, il fallait le payer. Alors quelle différence? Je n'ai pu obtenir de réponse à cette question: je ne sais pas. L'agent du personnel: je ne sais pas.

[Texte]

• 1540

Mr. Radford: I am afraid some of it is the Income Tax Act. You have a retiring allowance. I suspect the people who took monthly are probably considered to be getting a continuing salary.

Mr. Ashcroft: And therefore they continue—

Mr. Radford: They are probably considered as being deemed to be employed.

Mr. Ashcroft: Why could not somebody at the CNR tell me that instead of having to take my valuable time to come here today?

Mr. Radford: That is the question we are asking you.

Mr. Ashcroft: I see.

Mr. Radford: How much advice did you get?

Mr. Ashcroft: Very little, as I say, compared to my confrères at Air Canada, who get substantial, and at company expense. In other words, they do not lose salary to go.

The Vice-Chairman: We thank you very much, sir.

Mr. Ashcroft: Thank you.

Mr. Fred Malashewski (Individual Presentation): I am the General Chairman for the Brotherhood of Railway Carmen. I did not come prepared, but some things were said that I thought maybe I could shed some light on.

I would like to say that the brief on behalf of our organization will be presented in Ottawa to the CLRA. So we are part of that. The comments I wish to make are strictly my own and some of the feelings that were portrayed to me by the people I represent.

I would like just possibly to clarify some of the things that happened in respect to the previous speaker. We were talking at that time about the VIA special retirement incentives. That was because of a reduction of VIA work. That money is being financed by the federal government because of the implementation of the VIA making it a special Crown corporation.

The reason why some people took monthly allowances . . . Yes, they are subject to receive more money providing they live, but if they die then the month they die their allowance is cut off. The people who took the special cash settlements got it and generally it was recommended that they should invest it in RRSPs. In this way they beat the income tax rap and they can utilize that money later when they need it. At the same time that money is their money and should anything happen, if they pass away, that money is in their estate, and so there is benefit to it that way.

[Traduction]

M. Radford: Je crains que ce soit en partie à cause de la Loi de l'impôt sur le revenu. Vous recevez une allocation de retraite. Je soupçonne que les gens qui ont choisi de la recevoir sous forme de rente mensuelle sont probablement considérés comme touchant un salaire régulier.

M. Ashcroft: Et ils continuent par conséquent . . .

M. Radford: Ils sont probablement considérés comme employés.

M. Ashcroft: Pourquoi personne au CN ne pouvait-il me le dire au lieu de m'obliger à prendre une partie de mon précieux temps pour venir ici aujourd'hui?

M. Radford: C'est la question que nous vous posons.

M. Ashcroft: Je vois.

M. Radford: Dans quelle mesure vous a-t-on conseillé?

M. Ashcroft: Dans une très faible mesure, comme je le dis, comparativement à mes confrères d'Air Canada, qui bénéficient de services professionnels de counselling, et aux frais de la compagnie. En d'autres termes, ils ne perdent pas d'argent pour s'en aller.

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur.

M. Ashcroft: Merci.

M. Fred Malashewski (à titre individuel): Je suis le président général de la Fraternité des wagonniers de chemins de fer. Je ne me suis pas préparé en vue de la rencontre d'aujourd'hui. Certains ont cependant formulé des remarques au sujet desquelles je pourrais peut-être apporter quelques éclaircissements.

J'aimerais mentionner que le mémoire rédigé au nom de notre organisme sera présenté au CLRA à Ottawa. Nous en sommes donc signataires. Les remarques que j'aimerais formuler traduisent strictement mes convictions personnelles et certains des sentiments qui m'ont été dépeints par les gens que je représente.

J'aimerais simplement, si cela est possible, clarifier certains éléments qui sont apparus pendant la comparution du dernier intervenant. Il était question des stimulants spéciaux de préretraite prévus par VIA en raison d'une baisse de travail. Si l'argent vient du gouvernement fédéral, c'est que la constitution de VIA en fait une société d'État d'un caractère particulier.

La raison pour laquelle certaines personnes touchent une allocation mensuelle . . . Oui, elles sont susceptibles de recevoir plus d'argent tant qu'elles vivent, mais notez que lorsqu'elles meurent, leur allocation est supprimée à partir du mois de leur décès. Les gens qui ont opté pour une somme forfaitaire l'ont reçue et se sont généralement vu recommander de l'investir dans un REER, ce qui leur permet de reporter le moment où ils devront payer l'impôt sur le revenu, et d'utiliser cet argent plus tard lorsqu'ils en auront besoin. En même temps, cet argent est leur argent, et si quoi que ce soit survenait, s'ils décédaient, cet argent irait à leur succession, et rapporterait donc à cette dernière.

[Text]

As a union we did talk to some of the people. The previous speaker happened to be away on holiday leave at the time so possibly we did not talk, but at the same time he spoke to me before he left so we tried to look after it as best we could.

It appears to me that many members of the commission felt very strongly that the unions in the past . . . and I am not here to defend the union's position, but I am a union representative and I would feel remiss if I allowed it to happen that something was not said.

Many of you, like Mr. Benjamin, who has been around a long time, would remember many of the frustrations we have had in negotiations within the railway industry. Generally our strike mandates have never been strong in the sense that before we started we knew that we would be legislated back to work; then the next step would be that somebody would be appointed to implement a settlement for us. Therefore striking on a pension issue like that really did not amount to much.

The last negotiations that were concluded happened to fall just before the government brought in the guidelines, and we in the railway industry have always been subject to a lot of restrictions by the government. This is why I feel very strongly, like my predecessor Mr. Mawhinney said, that there is a heavy burden on this committee to do something because you are the people, not directly the ones sitting here today but your predecessors, who are partly the cause of our problem because we have never been allowed by Parliament really to exercise our strike mandate as such.

By being out a week you do not . . . I was in the 1950 strike; I was in the 1966 strike; and I was in the 1973 strike. Each time the same thing happened. In fact, you could predict what was going to happen: a week, and then you are allowed another few days to horse around, and then you had better start going back or the penalty shots start coming in, and that never happened.

• 1545

So I hope to leave the impression that it is not that the unions were not prepared to take strong action to improving pensions, but because of government intervention we were prohibited from doing so.

As for our pension board on the Canadian National, yes, there are five labour representatives, five management representatives. But the rules are such that it would take the majority of both groups to pass some improvement; and then it would be subject to the administrative board. So that does not really mean anything. It is a nice club. If you could twist the hands a little, maybe you would come up with some minor improvements, but basically you do not.

[Translation]

Nous, représentants syndicaux, en avons discuté avec certains employés. L'intervenant qui m'a précédé était parti en congé à l'époque, de sorte que nous n'avons pu en parler. Mais comme il m'en avait à cette même époque touché un mot avant de partir, nous nous sommes efforcés de faire de notre mieux pour lui.

Il me semble que beaucoup de membres de la commission avaient le sentiment très marqué que les syndicats par le passé . . . et je ne suis pas venu pour défendre la position du syndicat, mais je suis représentant syndical et j'aurais l'impression de faire preuve de négligence si je laissais passer cette occasion sans formuler certaines remarques.

Beaucoup d'entre vous, à l'instar de M. Benjamin, qui est avec nous depuis longtemps, se souviendront de nombre des frustrations que nous avons ressenties à négocier au sein de l'industrie des chemins de fer. En règle générale, nos mandats de grève n'ont jamais été puissants, en ce sens qu'avant même de quitter le travail nous savions qu'une loi nous obligerait à y retourner et que, dans un deuxième temps, on nommerait quelqu'un pour nous imposer un règlement. Une grève à la suite d'une mésentente au sujet des pensions ne rimait donc pas vraiment à grand-chose.

Les dernières négociations ont eu lieu juste avant que le gouvernement n'établisse les lignes directrices, et nous, dans l'industrie des chemins de fer, avons toujours été soumis à un tas de restrictions de sa part. C'est pourquoi j'ai le sentiment très marqué, comme mon prédécesseur M. Mawhinney l'a dit, que beaucoup de gens s'attendent à ce que le Comité fasse quelque chose parce que c'est vous, non pas directement les personnes qui se trouvent aujourd'hui dans cette salle, mais vos prédécesseurs, qui êtes en partie la cause de notre problème, parce que le Parlement ne nous a jamais vraiment permis d'exercer comme tel notre mandat de grève.

Faire la grève pendant une semaine ne . . . J'ai participé à la grève de 1950, à celle de 1966, comme à celle de 1973. Le scénario a chaque fois été le même. En fait, on aurait pu prédire ce qui allait arriver: une semaine, et puis on vous laissait quelques jours additionnels pour chahuter et, finalement, il valait mieux commencer à retourner au travail ou les sanctions commenceraient à s'abattre. Mais cela n'est jamais arrivé.

J'espère par conséquent laisser l'impression que ce n'est pas que les syndicats n'étaient pas prêts à prendre des mesures vigoureuses pour améliorer les pensions de retraite, mais plutôt que, à cause de l'intervention du gouvernement, ils en ont été empêchés.

En ce qui concerne le conseil des pensions des Chemins de fer nationaux, oui, il y a cinq représentants syndicaux et cinq représentants de la société. Mais le règlement stipule qu'une amélioration doit être adoptée par la majorité des deux groupes et ensuite être examinée par le conseil d'administration. Par conséquent, cela ne veut pas dire grand-chose. Il s'agit simplement d'un petit club sélect. En forçant la main un peu, il est possible d'obtenir des améliorations mineures, mais au fond, rien de substantiel.

[Texte]

The other thing is that because of the structure . . . some people mentioned there is a 70% pension. We have no such thing as a 70% pension. I myself would be eligible for a pension—and I started in 1943 . . . When I do retire, it will be based on the last five years or the best five-year average. If I came out of it and went on pension . . . if I retired, possibly I would receive 63% of the best five years. Naturally you take five years, so then you are talking somewhere in there, whatever it would be. But it is nothing close to 70%.

There is a 70% formula, which confuses many of our people, because one time you say 70 points and some people interpret it as 70%. There is no such thing as 70%. As time goes on, because of our pension being tied to the YMPE—the “yearly maximum pensionable earnings”—the younger employees will consistently have a smaller pension. Their percentage will drop because of the YMPE. For example, I will have possibly from 43 to 65: 20 years at a straight 2%. After that it becomes possibly somewhere in the area, depending on your earnings, of 1 2/3%. Then it goes back to the 2% after the YMPE.

These are the things I wanted to point out just to try to clarify. Possibly people have heard this before. Maybe I am being repetitious. But it is very important, I feel, that you should have the best possible explanation I could give.

Mr. Radford: Referring to the early retirements at VIA, you said the union also spoke to the people who elected to take early retirement.

Mr. Malashewski: Basically if they came up and asked, because generally what happened was they were brought in by the labour relations officer and they had explained what . . . here again, having said that, it does not mean because a labour relations officer explains it to you everybody catches on to what is being said, because a lot of the terminology may not be familiar to the people.

Mr. Radford: I was going to ask a question. Whose responsibility is that? Is it the company's, to properly explain it, or is it the union's? Or do you both feel, well, the company will do its job, but it was being done on seniority, so the union had to have some impact on it. Is there an answer there?

Mr. Malashewski: First of all, it is very difficult for us to tell an employee what his pension will be. First of all, it is relatively a private type of thing, and it is between the company and . . . But any officer or any member who would want further explanations . . . if it comes to the union, by all means we would explain it.

The buy-out procedures—again, there was some misunderstanding originally. They went by age and seniority. That was for a total of 74 buy-outs. The union grieved. It claimed the company applied that provision incorrectly. We went to conciliation. We picked up an additional 12 because it was a mistake of 12 people; 12 people were retired under those provisions incorrectly. So the company had to make up . . . give 12 more people. So we ended up with 86 buy-outs in that. But it was age 60 to 65 in seniority order—not age 60 to 65, and then you took 64 and by seniority. That is the way the

[Traduction]

A cause de la structure . . . certaines personnes ont déclaré que les employés à leur retraite touchent 70 p. 100 de leur salaire. Il n'en est rien. Je serai moi-même admissible à une pension de retraite—je suis entré en service en 1943—mais celle-ci sera calculée d'après mon salaire des cinq dernières années ou de mes cinq meilleures années de service. Cela signifie que je pourrais éventuellement toucher 63 p. 100 du salaire de mes cinq meilleures années. Si l'on se fonde sur une période de cinq ans, le pourcentage serait de cet ordre, mais jamais de 70 p. 100.

Il existe une formule de 70 p. 100, et cela porte à confusion, car parfois on parle de 70 points et parfois de 70 p. 100. Mais cette proportion de 70 p. 100, ça n'existe pas. De plus, parce que la pension est liée au MGPA, le «maximum des gains annuels ouvrant droit à pension», celle des employés plus jeunes ne cessera de décroître. À cause du MGPA, le pourcentage diminuera constamment. Par exemple, dans mon cas, il sera situé entre 43 et 65 p. 100: 20 ans à 2 p. 100, puis, compte tenu des gains, 1 2/3 p. 100, pour revenir à 2 p. 100 au-delà du MGPA.

Je voulais tout simplement préciser ces points. Peut-être les connaissez-vous déjà, et je ne fais que répéter. Mais il importe, je crois, que vous compreniez très bien la situation.

M. Radford: En ce qui concerne les retraites anticipées à VIA, vous avez déclaré que le syndicat s'était aussi entretenu avec les employés qui avaient opté pour cette solution.

M. Malashewski: Essentiellement s'ils le demandaient. Généralement c'est l'agent des relations de travail qui explique . . . mais, cela dit, il ne suffit pas qu'un agent des relations de travail explique le processus pour que tout le monde comprenne. La terminologie est assez spéciale.

M. Radford: J'allais poser une question. À qui appartient la responsabilité dans ce cas? Est-ce la société ou le syndicat qui est chargé d'expliquer le processus? Ou croyez-vous de part et d'autre que la société fera son travail, mais que l'ancienneté entre en jeu, de sorte que le syndicat dit aussi intervenir. Pouvez-vous nous répondre?

M. Malashewski: Premièrement, il est très difficile pour nous de dire à un employé à combien s'élèvera sa pension. Il s'agit là d'un renseignement assez confidentiel entre la société et . . . Mais si un agent ou un membre du syndicat veut obtenir des explications supplémentaires et vient nous les demander, il va sans dire que nous tenterions de les lui fournir.

En ce qui concerne les procédures de rachat, encore une fois il s'agit d'un aspect mal compris. Cela dépend de l'âge et de l'ancienneté. L'on a demandé en tout 74 rachats. Le syndicat a présenté un grief, prétendant que la société avait mal appliqué la disposition pertinente. Nous sommes allés en conciliation, et 12 personnes ont été ajoutées, à cause de la façon erronée dont leur mise à la retraite s'est faite. La société a donc été obligée de compenser . . . d'ajouter 12 personnes. En fin de compte, nous nous sommes retrouvés avec 86 cas de rachat. Mais c'était de 60 à 65 ans, dans l'ordre d'ancienneté, et non pas de

[Text]

company initially applied it. We proved that it was an incorrect application of the rule, and we did pick up 12 additional buy-outs to correct the error that was made. Thank you.

• 1550

Mr. Radford: Thank you.

The Vice-Chairman: Are there any other people who would be interested in making a statement? No? Then I will go back to my former decision. We will have a 10-minute recess. Mr. Scott, you have a comment? Sorry; I will have to reverse my decision again.

Mr. Don Scott (MLA, Winnipeg, Manitoba): Mr. Chairman, I have been scheduled for 4.30 p.m. If you want to take me now, that is fine, thank you. First, I have copies of my brief for committee members.

Good afternoon. May I express my appreciation to the committee for making Winnipeg one of its stops. Transportation-wise this past summer has been a bit of a shock to us, and we like to see federal MPs and federal agencies paying a lot of attention to Winnipeg as one of the key transportation hubs in the country. When we hear rumours of people wanting to move headquarters and whatnot out of Winnipeg and out of Manitoba, needless to say we get rather nervous and rather upset. So I am very pleased to have you here.

Now I will just move straight into the text of my submission. I am trying in the submission, you will note, to stay away from some of the actuarial arguments to some degree other than to speak of them very generally because, needless to say, I am not an actuary. I have a fair amount of business and accounting training, but I have never really specialized in that field. So I am trying to stay off that, although I touch it slightly. Then I concentrate mostly just on the principles of pensions and also on the principle behind the management of a pension fund for the trustee employees.

This issue of the adequacy or the inadequacy of the CN pension system has been debated for years now, and I congratulate the committee for finally opening up the subject to what I hope will be a thorough review of the status of the CN Pension Plan.

Hopefully, we will also see the recommended changes carried out, not only for the CN Pension Plan but also the Canadian Pacific Pension Plan which in most respects I believe parallels the CN plan.

I would also suggest that the weaknesses you find in these two plans—that is, in their ability to provide a more secure future for today's pensioners and workers—are indicative of conditions in almost all private pension plans across the country. Thus I urge you to make recommendations that will speed up the improvement of the Pension Benefits Standards Act.

[Translation]

60 à 65 ans, puis 64 et selon l'ancienneté. Nous avons prouvé que cela constituait une application erronée de la règle, et nous avons effectivement réuni 12 cas de rachat supplémentaires pour corriger l'erreur qui s'était produite. Je vous remercie.

M. Radford: Merci.

Le vice-président: Quelqu'un d'autre voudrait-il intervenir? Non? Je reviendrai donc à ma décision antérieure. Nous allons faire une pause de 10 minutes. Monsieur Scott, vous voulez faire une observation? Excusez-moi. J'annule à nouveau ma décision.

M. Don Scott (député provincial, Winnipeg, Manitoba): Monsieur le président, je devais prendre la parole à 16h30. Si vous voulez me donner la parole maintenant, très bien. Tout d'abord, j'ai des exemplaires de mon mémoire pour les membres du Comité.

Mesdames et messieurs. Je veux tout d'abord remercier le comité d'avoir inscrit Winnipeg sur la liste de ses lieux d'audience. En matière de transports, nous avons connu une situation assez déconcertante l'été dernier, et nous nous félicitons de voir les députés et les organismes fédéraux accorder beaucoup d'attention à Winnipeg, qui est un des grands centres de transport du Canada. Quand nous entendons des rumeurs selon lesquelles le siège ou d'autres services quitteraient Winnipeg et le Manitoba, il va sans dire que cela nous inquiète passablement. Je suis par conséquent très heureux de vous voir ici.

Permettez-moi d'entrer immédiatement dans le coeur du sujet de mon mémoire. Vous constaterez que dans ce document je me suis efforcé de ne pas trop présenter d'arguments actuariels, sinon dans un sens très général, parce que je ne suis évidemment pas un actuaire. J'ai une certaine formation en commerce et en comptabilité, mais je ne suis vraiment pas spécialisé dans cette discipline. Je ne ferai donc que toucher à l'aspect actuariel. J'insisterai plutôt sur les principes des régimes de pensions et sur celui qui sous-tend la gestion d'un régime de pension.

Il y a déjà des années que l'on discute du régime de pension du CN pour savoir s'il est convenable ou pas, et je félicite le Comité d'examiner enfin cette question et d'entreprendre une étude approfondie de l'état du plan de pension du CN.

Nous devons espérer que les modifications recommandées seront mises en application, non seulement en ce qui concerne le régime de pension du CN, mais aussi celui du CP, qui, sous bien des rapports, je crois, est parallèle à celui des Chemins de fer nationaux.

Je crains par ailleurs que les lacunes que vous décelez dans ces deux régimes, en ce qui concerne leur aptitude à garantir aux pensionnés et travailleurs un avenir plus certain, caractérisent la plupart des régimes de pension privés du Canada. C'est pourquoi je vous exhorte à présenter des recommandations en vue d'accélérer l'amélioration de la Loi sur les normes des prestations de pension.

[Texte]

The OAS, the CPP and the QPP—it is not Ontario Provincial Police—and provincial supplements pay approximately 75% to 80% of all pension benefits in Canada. Private pensions pay in the vicinity of 20% to 25%.

While I must admit that the railways' pension plans are two of the few that offer pensions based on their best five years of employment, there is still only ad hoc inflation protection and that, if I am correct, begins only 9 or 10 years after retirement.

Your committee, with your staff specialists, must judge whether or not the funds have been managed in a responsible way and make recommendations for legislative changes where the current provisions and practices are not, or appear not to be, in the best interests of present and future pensioners.

An aspect that worries me is with the continuing lay-offs at CN and, I might add, CP, the ratio of workers to pensioners will fall from, in CN's case, the current 4.3 to an even 4.4 or even a situation where there are more pensioners than working contributors. Currently the difference is 20,000 persons; 23 years ago the difference was 65,000 workers, so one can clearly see the great reduction in the number of people working for the railways in Canada.

Additionally, the sporadic work history that current railway employees are experiencing in our city is a major cause of concern. Due to the constant lay-offs, contributions to the pension funds are going to be difficult to predict, while the number of pensioners will continue to increase.

• 1555

Early retirements are increasing the liability of the fund, and permanent lay-offs, persons whose pensions are not yet vested, must be paid back their contributions plus interest, thus further reducing the assets of the plan.

Have not the fund's liabilities increased by approximately 50% in the past decade? That is from around 1975.

What about the future liabilities of the fund? It appears to me that because the pension plan is a deferred benefit plan, CN will have to make very substantial payments into the fund to meet obligations. It is for this reason that it would appear to be prudent for CN to start reducing the \$1.6 billion unfunded actuarial liability so that the fund's earnings will assist in meeting the increasing obligations of the fund in the future. If this is not required, then, as a layman, I would suspect that the fund's earnings are sufficiently high to meet these obligations and possibly also to provide for increased inflationary protection beyond the present small, and late, ad hoc adjustments.

Contributors to a pension fund must have confidence in the plan. Workers contribute to a plan with the expectation of a secure retirement for themselves and their spouses. Inflation

[Traduction]

La Sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, ainsi que les suppléments provinciaux, représentent de 75 à 80 p. 100 de toutes les prestations de retraite versées au Canada. Les régimes privés correspondent à 20 à 25 p. 100.

S'il est vrai que les régimes de pension des chemins de fer sont parmi les deux seuls qui offrent une pension fondée sur les cinq meilleures années de service, il reste que la protection contre l'inflation est encore assez aléatoire et qu'elle commence, si je ne me trompe pas, seulement 8 ou 9 ans après le début de la retraite.

Le Comité et votre personnel doivent déterminer si les régimes de pension sont administrés d'une manière responsable et recommander des modifications à la loi dans les cas où les dispositions et pratiques en vigueur ne sont pas ou ne paraissent pas être dans l'intérêt des pensionnés actuels et futurs.

Un aspect m'inquiète, c'est que les mises à pied continues au CN et, j'ajouterais, au CP, feront passer le rapport entre travailleurs et pensionnés, dans le cas du CN, de 4,3 à 4,4, et il pourrait même arriver que le nombre des pensionnés soit supérieur à celui des cotisants. À l'heure actuelle, il y a une différence de 20,000 personnes; il y a 23 ans, cette différence était de 65,000. Il y a donc manifestement eu une grande diminution du nombre de personnes travaillant pour les sociétés ferroviaires au Canada.

De plus, le caractère sporadique du travail des employés actuels des chemins de fer, dans les villes, est une grande source d'inquiétude. Étant donné les mises à pied répétées, les cotisations aux régimes de pension vont être plus difficiles à prévoir, alors que le nombre de pensionnés continuera de croître.

Les retraites anticipées pèsent lourd sur le régime de pension, et il faut aussi signaler que les mises à pied permanentes signifient que des personnes dont les prestations ne sont pas acquises doivent se voir rembourser leurs cotisations majorées d'intérêt, ce qui ne fait que réduire encore plus les réserves du régime.

Le passif des régimes de pension a cru d'environ 50 p. 100 au cours de la dernière décennie, c'est-à-dire depuis 1975.

Quel sera le passif dans l'avenir? Il me semble que parce que le régime de pension est un régime à avantages différés, le CN devra consentir des versements importants pour faire face à ses obligations. C'est pourquoi il paraîtrait prudent pour le CN de commencer à réduire son engagement actuariel non capitalisé de 1,6 milliard de dollars pour que les gains du régime l'aident à respecter ses obligations croissantes dans l'avenir. Si cela n'est pas exigé, je suppose—mais je suis un profane—que les profits du régime sont suffisants pour permettre au CN de faire face à ses obligations et pour fournir une protection accrue contre l'inflation, au lieu des rajustements minimes et tardifs actuels.

Les cotisants doivent avoir confiance dans le régime de pension. Les travailleurs participent en effet à un régime dans l'espoir d'une retraite financièrement assurée pour eux-mêmes

[Text]

has eroded their confidence as their purchasing power has continually decreased in comparison to the rest of society. This has led to increasing questions over the management of the fund, and it is imperative that the pensioners and workers trust be re-established.

Now, since I am presenting before Al Mackling, the next paragraph has the cart before the horse. Al Mackling will be in at 4 p.m. to make a presentation to you with regard to changes in the Manitoba pension plans. Perhaps to beat the gun a little bit, I brought along some brochures that go over the major changes we have brought in under Manitoba pensions legislation. They deal with an advisory committee; what happens in marriage break-up, employment termination; the eligibility of persons for pensions; spousal benefits; and disclosure. I will pass these along to the committee, and you can use them for your information. Whether Mr. Mackling will bring more information, I do not know. It is very brief. It is a general explanation of very major changes we have made to the Manitoba private pension plans operating within the province. These measures have given much greater assurance to employees in Manitoba as to a much more secure retirement.

One of the provisions is disclosure, and I would like to spend a couple of minutes on that, because I think disclosure deals with confidence. From my conversations with CN employees and pensioners, I have learned that CN has a problem of faith in the administration of the fund. The disclosure of the status of the report in layman's terms and responses to inquiries would no doubt assist in clarifying these issues.

I urge the removal of the responsibility for the administration of the fund from the railways, both independently the CN and the CP, and that an independent agency with a board comprised of present workers, pensioners—including their survivors—and railway management be established. This agency would, I believe, have much greater credibility in the eyes of those who are presently contributing to and/or drawing from the pension funds.

May I once again thank you for finally the importance of holding hearings in Canada's railway hub city. I hope my presentation is of benefit to the committee. Thank you for your time.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Scott. Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: One of the things we have been running into, Mr. Scott, on a number of occasions over the last few months, and prior to that too, is the continuing reduction of work forces due to technological change and improvements and advances has meant that tens of thousands of people in this country, let alone on the railroads, are faced with early retirement—they are redundant—or are faced with permanent lay-off.

Do you think there should be an obligation on any company, but in this instance let us say the railroads, that as and when

[Translation]

et leur conjoint. Mais l'inflation a miné leur confiance, leur pouvoir d'achat diminuant sans cesse par rapport au reste de la société. C'est pourquoi on s'interroge de plus en plus sur l'administration du régime, et il semble capital de rétablir la confiance des pensionnés et des travailleurs.

Maintenant, je vais mettre la charrue devant les boeufs. M. Al Mackling doit faire un exposé, à 16 heures, au sujet des modifications apportées aux régimes de pension du Manitoba. Peut-être pourrais-je le devancer. J'ai apporté avec moi des brochures énonçant les principaux changements apportés en vertu de la législation sur les pensions de la province. Elles portent sur l'établissement d'un comité consultatif sur les dispositions qui s'appliquent en cas de rupture du mariage, de cessation d'emploi, sur l'admissibilité à la pension, sur les avantages aux conjoints et sur la divulgation. Je vais les distribuer et vous pourrez les lire à titre d'information. Je ne sais pas si M. Mackling apportera d'autres documents. C'est très court. Les brochures expliquent en termes généraux les principales modifications que nous avons apportées aux régimes de pension privés du Manitoba. Ces mesures permettent aux travailleurs de la province d'espérer une retraite financièrement beaucoup plus assurée.

Une des mesures dont il est question est celle de la divulgation, et j'aimerais m'y arrêter quelques instants, parce que cela est lié, à mon avis, à la question des renseignements confidentiels. Mes conversations avec des employés et des pensionnés du CN m'ont permis de constater que le CN a un problème de crédibilité en ce qui concerne l'administration du régime. Or, il ne fait aucun doute que la divulgation des renseignements en des termes courants et la réponse à des demandes de renseignements aideraient à remédier à la situation.

J'exhorte et le CN et le CP à se libérer de la responsabilité d'administrer le régime et à la confier à un organisme indépendant ayant un conseil composé de travailleurs, de pensionnés—et de leurs survivants—et de représentants de la direction. Je suis convaincu qu'un organisme de ce genre jouirait de beaucoup plus de crédibilité aux yeux des cotisants actuels et des prestataires.

Je vous remercie à nouveau de vous être penchés sur ce dossier et, spécialement, d'avoir reconnu l'importance de tenir des audiences à Winnipeg, noyau du réseau ferroviaire canadien. J'ose espérer que mon témoignage sera utile aux membres du Comité. Je vous remercie.

Le vice-président: Je vous remercie, monsieur Scott. Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Une situation qui s'est présentée à maintes reprises, monsieur Scott, au cours des derniers mois, et avant cela aussi, est la réduction constante des effectifs à cause des progrès et des améliorations technologiques. C'est ce facteur qui explique que des dizaines de milliers de personnes, partout au Canada, pour ne rien dire des chemins de fer, ont été obligées de prendre une retraite anticipée, parce qu'elles sont excédentaires, ou d'accepter une mise à pied permanente.

Croyez-vous qu'une entreprise, dans ce cas-ci, les sociétés ferroviaires, qui recourt pour son exploitation à des progrès

[Texte]

they are able to bring in technological advances which require fewer employees, on the assumption that those technological advances enhance the profitability of the company, that some of the profits from those machines should go to the people who are already pensioned off or would still be working if the machines were not there?

• 1600

Mr. D. Scott: If they had not brought them in? Well, it is pretty difficult in this day and age. Technology in all our heavy industries is really knocking the living daylight out of our traditional employment patterns in the country, be it the forestry industry or be it the railway industry or an awful lot of our heavier manufacturing industries as well. In changing with the times, if they are going to maintain any kind of competitiveness I guess they have to bring in modern technology. With that technology does not disappear, though, a responsibility to the present work force, to those people who are being laid off and those people who had worked previously.

One of the bases for our changing in the Manitoba pension system is gradually moving toward the fully pensioned systems, where the individual's pension contribution is matched at the time of contribution by the employer. That pension—both his portion plus the employer's portion—goes with that person when he retires or is laid off or if he chooses voluntarily to go and change places of employment. In doing that, one has some protection and some security at least in building up a long-term pension plan right from the very start. Our vesting starts . . . in a few year's time it is going to start after two or three years. So when you start vesting much quicker, you carry that pension with you throughout your life.

Now, if you have someone who has been working with the railway for 15 years and gets laid off, he has a vested portion of his pension that he is not going to be able to collect on for a long time, which he should not be able to draw on until he reaches retirement age, I would argue as well.

The obligation, I guess, of the pension fund should be, as the workers who invested in it in the first instance, to give them security in their retirement years. If people do not maintain . . . I would say the 1970s and the 1980s up till now, with the high rates of inflation, have shaken an awful lot of confidence people had in their pension plans. I can remember a time when railway workers really considered themselves fortunate in having a very good pension plan. I do not hear that as often as I did 10 years ago. That is because erosion has eaten so much of it away. Now, with more and more people being laid off earlier, you are certainly not hearing that either.

It is going to put, I think, a big bubble onto the future claims upon the plan, being a deferred benefit plan. I wonder

[Traduction]

technologiques entraînant une compression des effectifs, doit répartir les bénéfices accrus que les machines lui permettent éventuellement de réaliser entre les travailleurs à la retraite ou ceux qui feraient encore partie de l'effectif s'il n'y avait pas de machines?

M. D. Scott: S'ils ne les avaient pas introduites? Eh bien, la conjoncture est difficile de nos jours. La technologie dans toute l'industrie lourde est en train de faire éclater les structures traditionnelles de l'emploi au Canada, que ce soit dans le secteur forestier, dans celui des chemins de fer ou dans de nombreux autres secteurs de l'industrie lourde de fabrication. On n'arrête pas le progrès, et si ces industries veulent demeurer concurrentielles, je pense qu'elles n'ont pas le choix, qu'elles doivent adopter la nouvelle technologie. Mais l'introduction de cette nouvelle technologie ne doit absolument pas faire oublier les responsabilités à l'égard de la main-d'oeuvre actuelle, c'est-à-dire les gens qui sont mis à pied et ceux qui ont déjà apporté leur contribution au travail.

L'un des principes qui est au coeur de la modification du régime des pensions du Manitoba, c'est la nécessité d'en arriver graduellement à un régime global ou universel de pensions, où la contribution de chaque employé est doublée par une part équivalente consentie par l'employeur. Ces fonds—soit la part de l'employé et celle de l'employeur—accompagnent le travailleur lorsqu'il se retire, qu'il est mis à pied ou qu'il quitte son emploi de plein gré pour prendre un autre emploi. De cette façon, l'individu jouit d'une certaine protection et peut aspirer à une certaine sécurité en commençant dès le départ à accumuler des fonds de retraite à long terme. Notre quote-part commencera à être versée dans quelques années, c'est-à-dire après deux ou trois ans. Il est important d'attribuer cette quote-part le plus tôt possible, car les fonds de la caisse de retraite suivent la personne pendant toute sa vie.

Prenons, par exemple, le cas d'une personne qui a travaillé aux chemins de fer pendant quinze ans et qui se retrouve tout à coup mise à pied. Il lui faudra attendre longtemps avant de pouvoir toucher la quote-part de son employeur et, j'ajouterai, il est souhaitable qu'elle ne puisse dépenser cet argent avant d'atteindre l'âge de la retraite.

Le but ultime des caisses de retraite, c'est justement d'apporter aux travailleurs qui y ont contribué la sécurité pour leurs vieux jours. Alors, si les gens ne maintiennent pas . . . Je dirais que les années 1970 et 1980 jusqu'à maintenant, en raison des taux élevés d'inflation, ont considérablement ébranlé la confiance des gens à l'égard de leur régime de retraite. Je me rappelle fort bien l'époque où les cheminots déclaraient qu'ils avaient le bonheur de disposer d'un excellent régime de pensions. Je n'entends plus aujourd'hui ce genre de commentaire aussi souvent qu'il y a dix ans. La raison en est que l'inflation a érodé une bonne partie de sa valeur. Et comme les travailleurs se font mettre à pied à un âge de plus en plus précoce, il ne faut guère s'étonner du manque d'optimisme.

Je pense que le régime, dans l'avenir, va se retrouver dans une situation précaire du fait qu'il s'agit d'un régime différé de

[Text]

just how that obligation is going to be met. Is it going to be met through increased contributions by CN, or is CN going to come to the government and say they need emergency assistance and to pour additional funds in? Unless, as the workers are maintaining and the pensioners are maintaining, there are sufficient funds in the plan right now to be able to cover that, I do not know. That is one of the responsibilities and one of the duties of this commission; it has to clear up once and for all the actual status of the CN pension plan. I would hope you carry on with your work and do the same thing with CP as well. Then we would have some basis and the workers and the pensioners would also have some basis to be able to start negotiating changes.

The pension system has some flexibility for negotiation as well. Perhaps in those negotiations we should be encouraging both the company and the unions to be negotiating, where there is technological change and lay-off due to technological change, some sort of contribution toward the pension fund, both that year and in future years as well.

Mr. Benjamin: As when technological advance means you do not need as many employees, so you get them to retire early or they go out in their normal retirement year.

What you just said about the viability of the pension fund itself years down the road . . . You have all those pensioners out there. Do you think there should be a legislative requirement in law that some portion of the benefits from automation and technological advance should be used to benefit those who were still employed, and more particularly those who were pensioned off as a result of the technological change? In other words, are the machines going to work for the men or are the men going to work for the machines? Now, do you think we should have a statutory requirement on any corporation, including the railroads, that some portion of their improved profitability because of technological advance should go to the pensioners?

• 1605

Mr. D. Scott: Where there is, I could see the possibility of moving in that direction. I would love to move in that direction, Mr. Benjamin. The thing I worry about now is the definition of income. We have seen that with income taxes collected of corporations, both federally and provincially, it is such a moving target to try to define income and to try to define what their earnings are, where their earnings are coming from, whether or not it is because of new technology, whether or not they are more efficient, however the earnings come. It is so difficult to define.

I think there could be some sort of responsibility, perhaps looking into legislative routes as well. It would certainly have

[Translation]

prestations. Je me demande comment on pourra faire face aux obligations. Le CN y arrivera-t-il en mettant les bouchées doubles dans ses contributions ou devra-t-il se présenter devant le gouvernement pour demander des fonds de secours? À moins, comme le soutiennent les travailleurs et les retraités, que le régime ne dispose déjà de suffisamment de fonds pour répondre à l'accroissement de la demande. Je ne sais pas, mais c'est là un aspect fondamental des responsabilités et des devoirs de la Commission qui doit déterminer, une fois pour toutes, la situation de la caisse de retraite du CN. Je voudrais même que vous poursuiviez sur votre lancée pour entamer le même processus auprès du CP. On disposerait alors, tout comme d'ailleurs les travailleurs et les retraités, de certains éléments concrets à partir desquels il serait possible de commencer à négocier les changements.

La caisse de retraite offre, elle aussi, des possibilités de négociation. Nous pourrions, par exemple, encourager et la société et les syndicats à négocier, en cas de changements technologiques ou de mises à pied causées par des changements technologiques, une forme quelconque de contribution à la caisse de retraite, dans les années ultérieures tout autant que dans l'année en cours.

M. Benjamin: Avec les progrès technologiques, les employeurs n'ont plus besoin d'un nombre aussi important d'employés, de sorte qu'ils ont le choix entre demander aux travailleurs de prendre une retraite anticipée ou attendre que ceux-ci aient atteint l'âge normal de la retraite.

A propos de ce que vous venez de dire au sujet de la viabilité de la caisse de retraite dans quelques années, eh bien, que ferait-on de tous les retraités? Pensez-vous que la loi devrait stipuler qu'une partie des bénéfices résultant de l'automatisation et des progrès technologiques soit réservée aux travailleurs, en particulier à ceux qui ont été mis à pied à la suite de l'introduction des changements technologiques? Autrement dit, les machines doivent-elles travailler pour les hommes ou est-ce que ce sont les hommes qui doivent travailler pour les machines? C'est pourquoi je demande si les sociétés, y compris les chemins de fer, ne devraient pas être tenues légalement d'affecter aux retraités une partie des revenus découlant de l'amélioration de la rentabilité en raison de progrès technologiques.

M. D. Scott: Si ces revenus existent, je pense qu'il est possible de s'engager dans cette voie. En tout cas, je ne demanderais pas mieux, monsieur Benjamin. Le malheur, toutefois, c'est qu'on ne s'entend pas sur la définition du mot revenu. Nous avons vu à propos des impôts sur le revenu perçus auprès des sociétés, tant au palier fédéral que provincial, que les revenus sont une notion fuyante et qu'il est extrêmement difficile de définir ce que sont les gains, quelle est leur origine, s'ils sont produits ou non par suite de l'introduction de nouvelles technologies, si ces technologies ont amélioré l'efficacité, etc. Il s'agit donc d'une notion extrêmement difficile à cerner.

Mais je pense, malgré tout, que la responsabilité est là et que les lois pourraient apporter des éléments de solution. Il

[Texte]

to be done with a lot of consultation towards when the equipment is installed, and some sort of contribution must be made to the pension systems for those people who are being laid off at an early stage. That may be a possible approach to it, to try to tie it to an increased profitability. That may be possible as well, but having been involved in the world of finance a little bit, I think they are such moving targets; they are so indefinable, and taxation laws change and suddenly things more or less disappear, especially profits. That is one reason governments across the world have moved away from income taxes and onto payroll type of taxes, because people do not move . . .

Mr. Benjamin: But what if we, as legislators, were to use the words, in this instance, of the railways themselves, that by reducing the work force by *x* thousands of people and bringing in this new technological advance it is going to improve the efficiency, productivity and profitability of the company, and if we just used the railway's own statements when they bring about these changes? Even if it is a moving target, do you think there should be some legislative requirement?

Mr. D. Scott: Once again, Mr. Benjamin, I would love to have one. But I do not know that one can . . .

The Vice-Chairman: Mr. Scott, can I ask you to answer as briefly as possible? We have one other questioner, and the Minister is waiting, too.

Mr. D. Scott: Okay. I would love to do it; I just do not know whether or not you can target it. That is my difficulty with trying to target what is increased profit. I know there are accountants around who are a lot smarter than I am who will find some way to make that profit disappear, and there will be nothing there to tax. So if you try it through legislation, another tax loophole will come up that it will disappear under.

We were promised with the Crow Rate—ye who have little faith, yes—that there would be lots more jobs in the rest of the railway, and with the new diesel shop opening up, we were told there would be more people working. I have had nothing but lay-off announcements coming out of the CPR, so I do not know whether or not I can trust their statements.

The Vice-Chairman: Mr. Scott, we have one other question from Mildred Morton.

Ms M. Morton (Researcher for the Subcommittee): Thank you, Mr. Chairman.

This is in regard to some of your remarks on page 2. You have pointed out that the fund liabilities have increased by approximately 50% in the past decade. I assume you mentioned the past decade because you are referring to . . . improvements in the benefit formula from the 1.5% to 2%.

[Traduction]

faudrait, bien sûr, engager de vastes consultations pour savoir quand l'équipement a été mis en place et pour définir le type de contribution à effectuer à la caisse de retraite des travailleurs qui sont mis à pied dès les premières étapes. Ce serait peut-être là la façon d'aborder le problème, c'est-à-dire d'essayer de s'appuyer sur l'augmentation de la rentabilité. Quoi qu'il en soit, ayant moi-même une certaine expérience du monde des finances, je peux dire que toute cette question est extrêmement floue, que les notions en sont indéfinissables et qu'avec l'évolution des lois fiscales, les revenus ont tendance à s'envoler en fumée, en particulier les profits. C'est l'une des raisons pour lesquelles les gouvernements de par le monde se sont employés à remplacer les impôts sur le revenu par les cotisations sociales, car les personnes, elles, ne s'envolent pas en fumée.

M. Benjamin: Mais supposons qu'en tant que législateurs, nous prenions les sociétés au mot, en l'occurrence les chemins de fer eux-mêmes, lorsqu'elles déclarent qu'en réduisant leurs effectifs de *x* milliers de personnes et qu'en adoptant de nouvelles technologies, elles ont amélioré leur efficacité, leur productivité et leur rentabilité, que nous nous contentions donc d'accepter, telles quelles, les déclarations des chemins de fer au sujet de ces changements? Il est possible que les revenus soient une notion floue, mais pensez-vous qu'en adoptant des mesures législatives à cet égard, on pourrait aboutir à quelque chose?

M. D. Scott: Encore une fois, monsieur Benjamin, je serais ravi qu'il en soit ainsi. Mais je ne vois pas comment . . .

Le vice-président: Monsieur Scott, puis-je vous demander de répondre aussi brièvement que possible? Une autre personne désire poser une question, et le ministre attend son tour également.

M. D. Scott: D'accord, comme je le disais, ce serait l'idéal. Le problème, c'est que je ne sais pas comment on pourrait en arriver à une définition. Il faudrait pouvoir préciser ce que signifie augmentation des profits. Je sais qu'il existe des comptables qui sont beaucoup plus astucieux que moi et qui trouveront le moyen de dissimuler les profits de manière à ce qu'il ne reste plus rien à imposer. Donc, si nous avons recours à la voie législative, il se créera une autre échappatoire fiscale, qui permettra aux intéressés de se soustraire aux exigences.

On nous avait promis avec le tarif du Nid-de-Corbeau—eh oui, hommes de peu de foi—qu'il y aurait beaucoup d'emplois dans les autres secteurs des chemins de fer et qu'avec l'ouverture des nouveaux ateliers Diesel, il y aurait du travail pour un plus grand nombre de gens. Or je n'ai entendu parler que de licenciements à propos du CP et je ne sais pas si je peux me fier ou non aux déclarations de cette société.

Le vice-président: Monsieur Scott, nous avons une autre question de Mildred Morton.

Mme M. Morton (rechercheuse pour le compte du Sous-comité): Merci, monsieur le président.

Ma question a trait à certaines de vos remarques de la page 2. Vous avez signalé que le passif de la caisse a augmenté d'environ 50 p. 100 au cours de la dernière décennie. J'imagine que vous avez parlé de la dernière décennie parce que vous

[Text]

Mr. D. Scott: Yes. Essentially, I got that from the transcripts of one of your earlier meetings, in the CN testimony. It is on page 121, I guess, of the testimony, looking at the increases of the liabilities, \$4.5 billion since 1962, and from somewhere else in here I see that the vast majority of that happened just within the last decade. I assume, at least, that it is because of changes to the plan. It is also because the people retiring are at much higher salaries, and therefore they based their pensions on much higher five-year averages.

Ms Morton: You then go on to say that because the pension plan is a—you say “deferred; you clearly mean “defined”—benefit plan, CN will have to make very substantial payments into the fund to meet these obligations that have been incurred as a result, according to testimony, of improvements. You suggest that to you, as a layperson, it would appear to be prudent to start reducing its unfunded liability. This is a reasonable thing, as far as you are concerned, that CN would do.

Mr. D. Scott: Yes, as I understand it.

Ms Morton: You go on to say that, if this is not done, as a layman you would suspect that the fund earnings are sufficiently high to meet . . . I am sorry; I am just reading this.

• 1610

Mr. D. Scott: No, what I am referring to there is if the case that CN presents of the assets increasing much slower than the liabilities, then to me, down the road that signals trouble. On the other hand, if what Mr. White has prepared, showing substantial assets in the fund and the contributions of the company not necessarily . . . I believe a couple of years ago the company did not contribute their full portion to the Pension Plan because of some sort of surplus, defined actuarial surplus, and I think that if that is the case and the company does not necessarily have to make significant contributions to the plan now and through some sort of actuarial surplus can reduce their payments today, then perhaps there is substantial truth in the presentation that has been forwarded by the Pensioners' Association that there is sufficient money there. If the CN says they are not worried about a bubble down the road, then I am questioning whether or not, in weighing the two reports together, one saying there is possibly trouble down the road and the other one saying that there is not trouble down the road, then maybe the ones who are saying there is not trouble down the road are right.

Ms Morton: But if there is trouble down the road . . . you are saying if there is there is this big liability which you are worried about and you say it is very reasonable to pay it down and if one has the choice to pay it down or to do something else with the money . . . If one had the choice between paying it

[Translation]

pensiez aux . . . améliorations apportées à la formule de prestations, passée de 1,5 p. 100 à 2 p. 100.

M. D. Scott: Exactement. Pour l'essentiel, j'ai tiré cette information de la transcription de l'une de vos réunions antérieures, celle du témoignage du CN. C'est à la page 121 du témoignage, je pense, qu'on parle de l'augmentation du passif, 4,5 milliards de dollars depuis 1962, et, à un autre endroit, on peut voir que c'est dans la dernière décennie surtout que la situation s'est dégradée. Je prends pour hypothèse, à tout le moins, que les modifications apportées au régime en sont la cause. Il faut dire également que les travailleurs se retirent à un niveau salarial beaucoup plus élevé et que, par conséquent, leurs pensions sont calculées sur des moyennes de cinq ans nettement supérieures.

Mme Morton: Vous dites ensuite qu'étant donné que le régime de retraite est un régime à avantages «différés»—vous auriez pu aussi bien dire «déterminés»—le CN devra injecter des montants substantiels dans la caisse pour respecter les obligations découlant, si l'on en croit le témoignage, des améliorations. Vous affirmez que pour votre part, à titre de non spécialiste, il vous semblerait prudent de commencer à réduire ce passif non capitalisé. À votre avis, ce serait pour le CN une façon raisonnable de s'attaquer au problème.

M. D. Scott: Oui, c'est comme ça que je vois la situation.

Mme Morton: Vous poursuivez en disant que si l'on ne prend pas ces mesures, c'est que, du moins aux yeux d'un non-spécialiste, les gains de la caisse sont sans doute suffisamment élevés pour répondre . . . excusez-moi, je suis en train de lire le texte.

M. D. Scott: Non, ce que je veux dire, c'est que s'il est vrai, comme le déclare le CN, que l'actif s'accroît beaucoup plus lentement que le passif, alors à un moment donné, on finira par avoir des ennuis. En revanche, si ce que M. White a préparé, témoignant d'un actif considérable dans la caisse et disant que la société peut se permettre de ne pas faire de versements importants . . . je pense qu'il y a quelques années, la société n'a pas apporté sa quote-part complète à la caisse de retraite en raison de certains excédents, définis comme étant des excédents actuariels, et je crois que si c'est le cas et que la société, effectivement, peut se permettre maintenant de ne pas faire de versements importants dans la caisse de retraite, si elle peut même réduire ses paiements en raison d'excédents actuariels, c'est que peut-être il y a une bonne part de vérité dans le mémoire présenté par l'Association des retraités où il est affirmé qu'il existe des fonds suffisants. Alors, si le CN déclare qu'il ne craint pas la catastrophe, j'ai tendance à soupçonner en comparant les deux rapports entre eux, l'un alarmiste et l'autre optimiste, que ceux qui prétendent qu'il ne faut pas s'alarmer inutilement ont peut-être raison.

Mme Morton: Mais s'il y a lieu effectivement de s'alarmer . . . vous dites qu'il y a quand même ce gros passif qui vous inquiète et qu'il semble très raisonnable de le réduire, que si l'on a le choix entre réduire le passif ou faire quelque chose d'autre avec l'argent . . . Si l'on avait le choix entre

[Texte]

down and increasing it, to pay more money, do you see that as a difficult choice to have to make?

Mr. D. Scott: It is very difficult. The reason I put that in there was basically—and I said at the start I did not want to say one group's financial statements are correct and the other group's financial statements are wrong—if the CN statements are correct then I would say that they are going to have trouble down the road. If the employees are correct and the pensioners are correct in the actuarial reports that they have prepared, then there may not necessarily be very much trouble down the road because there is so much money in the fund today.

If there is so much money in the fund today then they should be able to start paying some indexing with inflation. I do not know that is there. That is something that you would have to figure out, whether that is there or not, and that is one of the reasons I am so glad this committee has started its work, to be able to clear this issue up once and for all, I hope.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Scott.

Mr. D. Scott: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Benjamin: Now can we have a tea break? Two minutes, three minutes?

The Vice-Chairman: I will weigh my gavel for the umpteenth time and say we are going to continue with the Minister of Labour from Manitoba, the Hon. Al Mackling.

Mr. Benjamin: I thought you were going to give me two or three minutes.

Hon. Al Mackling (Minister of Labour, Province of Manitoba): We will not be long anyway, Les.

The Vice-Chairman: Sir, I think that on behalf of the committee I should also say that we have been meeting and will continue to meet until the end of our mandate as a subcommittee for CN pensions, the employer, the employees, the pensioners, representatives of provincial governments and it is indeed an honour for us to hear you as a Minister of the Manitoba Government.

Mr. Mackling: Thank you very much, Mr. Chairman, and members of the committee. I regret the fact that I did not hear my colleague, Don Scott, make his presentation. Notwithstanding that I did not hear it, I have enough confidence in my colleague to know that even without hearing his presentation, I think I can endorse what he said, because I know he speaks from a concern about his constituents, as I do in my own capacity as an MLA. I know my father was a railroad worker who did not happen to get a pension. He lost his in the 1919 strike. But I am here today as Minister of Labour and I do want to briefly outline to you our concerns. I have copies of the written text for you.

I am pleased to be here today to discuss the CN Pension Plan. I think you will find my comments somewhat different

[Traduction]

réduire le passif et l'augmenter, en versant des sommes plus importantes, pensez-vous que c'est là un choix difficile à faire?

M. D. Scott: C'est un choix extrêmement difficile. La raison pour laquelle j'ai soulevé cette question—et j'ai dit dès le début que je ne voulais pas insinuer que les états financiers d'un des groupes sont exacts, alors que ceux de l'autre sont erronés—c'est que si les états financiers du CN sont exacts, celui-ci devra faire face à de sérieux ennuis à un moment donné. Au contraire, si les employés, et les retraités, ont raison dans les états actuariels qu'ils ont établis, c'est que peut-être il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure et que la caisse dispose largement des fonds nécessaires.

S'il y a tant d'argent dans la caisse aujourd'hui, le CN devrait être en mesure de commencer à offrir une certaine forme d'indexation pour tenir compte de l'inflation. Mais je ne sais pas s'il y a effectivement assez d'argent. C'est quelque chose que vous devez déterminer, et c'est l'une des raisons pour lesquelles je suis enchanté de voir que le Comité a entrepris ses travaux, car il sera possible, du moins je l'espère, de faire le point sur cette question une fois pour toutes.

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Scott.

M. D. Scott: Merci, monsieur le président.

M. Benjamin: Pouvons-nous faire une pause? Deux minutes, trois minutes?

Le vice-président: Je vais user de mon autorité, pour la nième fois et déclarer que nous poursuivrons avec le ministre du Travail du Manitoba, l'honorable Al Mackling.

M. Benjamin: Je pensais que vous alliez me concéder deux ou trois minutes.

M. Al Mackling (ministre du Travail, province du Manitoba): Ce ne sera pas long, de toute façon, Les.

Le vice-président: Monsieur, je pense qu'au nom du Comité, je dois affirmer que nous nous sommes réunis et que nous continuerons à nous réunir tant que nous ne nous serons pas acquittés du mandat qui nous a été confié, à titre de Sous-comité sur les pensions du CN, d'entendre le point de vue de l'employeur, des employés, des pensionnés, des porte-parole des gouvernements provinciaux, et c'est un honneur pour nous aujourd'hui de vous écouter en qualité de ministre du gouvernement manitobain.

M. Mackling: Merci beaucoup, monsieur le président, et merci aux membres du Comité. Je regrette de n'avoir pu entendre mon collègue, Don Scott, faire son exposé. Néanmoins, j'ai suffisamment confiance en mon collègue pour pouvoir, même sans avoir entendu son exposé, ratifier ce qu'il a dit, car je sais que c'est la cause de ses électeurs qu'il défend, comme moi-même d'ailleurs, en ma qualité de membre de l'Assemblée législative. Je sais que mon père était un cheminot qui n'a jamais eu droit à une pension. Il a en effet perdu ce droit pendant la grève de 1919. Mais je suis ici comme ministre du Travail et je tiens à vous faire part brièvement de nos préoccupations. J'ai apporté des exemplaires du texte écrit pour vous.

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour discuter de la caisse de retraite du CN. Je pense que vous allez trouver que

[Text]

from what most of those you have already heard. As such, I should properly discuss my interest in your plan before I comment on the plan itself.

As Minister of Labour for the Government of Manitoba, I am responsible for the Manitoba Pension Benefits Act. This act governs and protects the pension benefits of 186,000 Manitoba employees, in 2,200 different pension plans.

• 1615

Although the CN plan and the CN employees are not subject to and protected by our act, we are nevertheless concerned about the well-being of all Manitobans. It is this concern that led us to major pension reform in 1983. This reform was based not only on the needs of the employees and their beneficiaries, but also the fundamental principle of fairness.

Our concern for Manitobans in the Canadian pension system continues. Therefore we will be meeting with other government bodies, including the federal government, under which your plan is registered, to establish a uniform set of improved pension standards nationwide. Much has been accomplished in this process, and you may expect to see new pension standards for your plan within the next few months.

To summarize my opening remarks, my comments concerning the CN pension plan are based on our conclusions concerning the fairness of current pension standards and our concern for the equitable treatment of all Manitobans. Pension standards designed many years ago did not address the concerns of a mobile work force. In the past employees were denied pension entitlement unless they worked for 15 years or more with the same employer. This type of provision may have been satisfactory many years ago, when the pensions were commonly viewed as rewards for long service, but this kind of provision cannot be considered fair today, when employees change jobs often more than once. We must recognize that pension benefits are earned by the employee in the same way that wages are earned. Therefore the right to this benefit should not depend on the completion of many years of service. We believe employees should be entitled to pension benefits immediately, or after some minimal length of time to recognize administrative implications.

Let me also briefly say that increased labour mobility creates other issues which pension plans must address. These issues include the need for full portability, a fair employer contribution for each and every member, and a reasonable rate of interest credited to the member's own contributions.

I would also like to comment on the treatment of pension benefits on marriage break-up. We must recognize pensions as an asset which is intended to provide a future income to the family. As a family asset, it should be subject to a fair sharing between the spouses in much the same way as other assets are

[Translation]

mes observations diffèrent quelque peu de ce que vous avez entendu dans l'ensemble jusqu'à présent. C'est pourquoi je dois vous expliquer ce qui m'incite à m'intéresser à votre régime avant de parler du régime lui-même.

A titre de ministre du Travail du gouvernement manitobain, je suis responsable de la Loi sur les prestations de retraite du Manitoba. Cette loi régit les pensions de 186,000 employés du Manitoba qui relèvent de 2,200 différents régimes de pension.

Bien que les dispositions de la loi ne s'appliquent ni au régime du CN ni à ses employés, nous nous intéressons au bien-être de tous les habitants de la province. C'est cette préoccupation qui a débouché sur une réforme importante du régime de pensions en 1983. Cette réforme avait pour objet d'assurer les besoins des employés et de leurs bénéficiaires dans le respect de la justice pour tous.

Les répercussions du Régime de pensions du Canada sur les habitants du Manitoba continuent à nous préoccuper. Nous allons donc nous entretenir avec diverses instances gouvernementales, y compris le gouvernement fédéral, en vue de mettre en place des normes uniformes valables pour l'ensemble des retraites dans le pays. De grands progrès ont d'ores et déjà été réalisés et, d'ici quelques mois, de nouvelles normes valables pour les pensions devraient s'appliquer à votre régime.

Donc en résumé, ce que j'ai eu à dire concernant le Régime de pensions du CN découle de nos conclusions relatives aux normes de pensions actuellement en cours, notre objet étant d'assurer un traitement équitable à tous les habitants du Manitoba. Les modalités de retraite retenues il y a de nombreuses années n'étaient pas prévues pour une main-d'oeuvre active hautement mobile. Par le passé, les employés n'avaient pas droit à une retraite s'ils ne travaillaient pas pour un même employeur pendant un minimum de 15 ans. Pareille disposition était peut-être valable autrefois à une époque où les pensions de retraite étaient considérées comme une récompense pour de longues années de service, mais actuellement ce genre de disposition n'est plus admissible, la plupart des travailleurs changeant d'emploi à maintes reprises au cours de leur carrière. Le fait est que les pensions de retraite ont été gagnées par les travailleurs au même titre que leurs salaires. Cela étant, le versement d'une retraite ne devrait pas être fonction du nombre d'années de travail. À notre avis, les travailleurs devraient avoir droit à une pension de retraite immédiatement, ou après une durée de temps très courte qui tiendrait compte des contraintes administratives.

Par ailleurs, la mobilité accrue de la main-d'oeuvre soulève d'autres questions et notamment la nécessité de pouvoir transférer à tout moment les cotisations de pensions déjà versées, des contributions patronales équitables pour tous les travailleurs et des taux d'intérêt raisonnables portés au crédit des cotisations des travailleurs.

Je voudrais maintenant dire quelques mots concernant la façon dont les pensions de retraite sont versées en cas de divorce. Les pensions de retraite doivent en principe assurer l'avenir des ménages. À ce titre, elles doivent être équitablement partagées entre les époux au moment du divorce, de

[Texte]

shared on marriage break-up. To do otherwise would be to ignore the value of the pension or to ignore the contribution made to the family by the spouse.

My comments would not be complete if I did not address the question of employee involvement in the operation of the plan. In this regard I would like to say that I am pleased to see that the plan is administered by a board which includes a significant degree of employee membership. Employee involvement in the operation of the plan is not only reasonable but should be expected, given that the pension fund is their money.

I am also pleased to see that arrangements have been made for the annual distribution of benefit statements to all employees and that further arrangements have been made to answer any questions raised by the membership. I believe this kind of communication is necessary if the plan is to provide the retirement security it was intended to provide.

I would like to underline my concern about employee participation and full information to employees, because no plan can receive the interest, the goodwill, and the involvement of employees if they are not there on boards and if they are not fully informed.

Finally, I would like to address one of the most controversial pension reform issues, that of inflation protection, or indexing. Let me start by saying I was as surprised as anyone here to see the federal government's recent attempts to de-index old age pensions. We have given the issue of inflation protection much consideration and are thoroughly convinced of the need for such protection. I am sure we have all heard of situations involving employees who faithfully contribute to a pension plan year after year, only to find that at or shortly after their retirement the real value of their pension has been reduced by inflation to some meaningless amount. This kind of solution cannot be tolerated.

• 1620

We found there are many different methods by which inflation protection can be provided, each of which may be best suited to any specific pension plan. We have also found that the problem is greater under small plans than under large plans, where the majority already provide some form of indexing. This point is particularly relevant to the CN plans in that most plans of the size of the CN plan have some form of indexing benefit.

In some cases we have also found that legislatively requiring inflation protection would be of no benefit to the membership as there would be a corresponding reduction in other benefits or the cost of the inflation protection would simply be passed on to the members.

Given these complexities, we have adopted a voluntary, rather than a legislative, approach to the problem. We are taking an active role in encouraging plan sponsors and members to add indexing to their plans wherever possible and in the manner best suited to their plan.

[Traduction]

même que tous les autres biens appartenant au ménage, sans quoi on ne tiendrait compte ni de la valeur des pensions, ni de la contribution des deux époux aux biens de la famille.

Je voudrais pour terminer dire quelques mots concernant la participation des travailleurs à la gestion du régime de pensions. Je suis heureux de constater à cet égard que le régime est géré par un conseil d'administration auquel siège un nombre important d'employés. Il est tout à fait normal que les employés participent à la gestion de leur régime de pensions, puisqu'il s'agit en fait de gérer leur propre argent.

J'ai également constaté avec plaisir que des dispositions étaient prises pour faire parvenir à tous les employés un état annuel des bénéficiaires du régime de pensions et qu'il serait répondu à toutes leurs questions. Il est important en effet que les employés soient tenus au courant de la situation si l'on tient réellement à assurer leur sécurité au moment de la retraite.

Il est essentiel à mon sens que les employés participent au fonctionnement de leur régime de pensions et en soient pleinement informés, ce qui exige en effet la participation des employés au conseil d'administration pour en assurer le bon fonctionnement.

J'en arrive enfin à la question la plus controversée, à savoir l'indexation des pensions de retraite. J'ai été comme tout le monde très surpris lorsque le gouvernement fédéral a essayé tout récemment de désindexer les pensions de vieillesse. En effet, après avoir étudié de très près la question de l'indexation pour protéger les bénéficiaires de l'inflation, nous sommes arrivés à la conclusion que l'indexation est indispensable. Vous avez certainement tous entendu parler de cas d'employés qui pendant de longues années ont contribué à un régime de pensions pour constater, au moment de leur retraite, que leur pension ne valait pratiquement rien à cause de l'inflation. C'est là une situation tout à fait inadmissible.

Nous avons découvert qu'il existe plusieurs méthodes différentes d'offrir une protection contre l'inflation, chacune ayant ses propres mérites compte tenu de chaque régime de retraite particulier. Nous nous sommes également rendu compte que le problème est plus aigu dans le cas des petites caisses que dans le cas des grandes, qui, pour la plupart, assurent déjà une certaine forme d'indexation. Ce constat est particulièrement pertinent en ce qui a trait au régime du CN, du fait que la plupart des caisses de la taille de celle du CN ont consenti à une certaine indexation.

Dans certains cas, nous nous sommes aperçus qu'imposer par des lois la protection contre l'inflation ne serait pas à l'avantage des membres qui se verraient imposer des réductions correspondantes au titre d'autres prestations ou qui devraient assumer d'une façon ou d'une autre le coût de la protection contre l'inflation.

En raison de toutes ces difficultés, nous avons fait appel à la bonne volonté plutôt que de prendre des mesures législatives pour régler le problème. Nous nous employons à encourager les responsables et les membres des caisses de retraite à ajouter

[Text]

We trust you will take to heart the problems inflation creates for your pensioners.

Thank you for hearing my comments. If I or my department may be of any further assistance to you in the review of your plan, please do not hesitate to ask.

I want to introduce to you Wes Peters, who is the director of our pensions division.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Minister. Mr. Peters, would you have a comment to make before we go to questions?

Mr. Peters: Yes. If I could make just one brief comment, our office, the Pension Commission of Manitoba, tries to do what it can to protect the interests of all Manitobans. The problem that comes to our attention more than any other problem has to do with a lack of understanding of pension benefits. I think it is important to look at that not only from the point of view of the employees' lack of understanding but also from the point of view of the employers' lack of understanding. I do not know how many times we have had employees come into our office and tell us: Our employer has said this is what we are going to get. The employer did not properly understand and the employee now is even more confused, and it can take an awfully long time and a lot of hard feelings are involved if employees have been misled either intentionally or unintentionally.

So just to highlight what Al said about employee involvement in the plan, I think if anything can be done to get more control or influence in the hands of the membership, get them more involved and more knowledgeable about the benefits, then the better off everyone will be. Thank you.

The Vice-Chairman: Thank you very much. Questions? Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, I am having a little problem with Mr. Mackling's submission on the matter of inflation protection.

The Parliament of Canada back in 1973 indexed the pensions of senior citizens, the armed forces, the RCMP, public servants, Crown corporation employees in a few cases—anyway, numbering probably a couple or three or four hundred thousand.

• 1625

Now, if you leave indexing on a voluntary basis, say according to what is best suited to an individual pension plan, are you not then leaving it to the administrators of the plan, even with employee representatives on it? In the case of the Canadian National and Canadian Pacific, you are leaving it to them to decide that it is voluntary, and they do not have to. Is

[Translation]

une clause d'indexation à leur régime dans la mesure du possible et de la manière qui convient le mieux à leur régime.

Nous osons croire que vous prendrez à coeur de régler les réelles difficultés qu'éprouvent vos retraités à cause de l'inflation.

Je vous remercie de votre attention. Si moi-même ou mon ministère pouvons vous aider dans l'examen de votre régime, n'hésitez pas à faire appel à nous.

Je voudrais vous présenter Wes Peters, le directeur de notre division des pensions.

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Monsieur Peters, auriez-vous des commentaires à présenter avant que l'on passe aux questions?

M. Peters: Oui, j'aimerais ajouter une petite remarque, si possible. Notre bureau, la Commission des pensions du Manitoba, fait de son mieux pour défendre les intérêts de tous les Manitobains. Les problèmes qui sont portés à notre attention le plus souvent proviennent d'un manque de compréhension des prestations de retraite. Je pense qu'il est important de se rendre compte que les employés ne sont pas les seuls à ne pas bien comprendre les modalités de leur régime, mais que c'est le cas également des employeurs. Il serait impossible de compter toutes les fois où des employés sont entrés dans nos bureaux pour nous dire: notre employeur a dit que c'est ce à quoi nous avons droit. L'employeur n'avait pas compris correctement et la confusion de l'employé s'en trouvait encore plus grande. Il faut beaucoup de temps parfois pour clarifier la situation et bien des rancœurs peuvent se créer lorsque les employés sont induits en erreur intentionnellement ou par inadvertance.

Ainsi, pour insister sur ce que disait M. Mackling à propos du rôle que doit jouer l'employé à l'égard du régime, je pense qu'il importe avant tout de permettre aux membres d'exercer une influence ou un contrôle plus important en les faisant participer davantage et en leur faisant mieux connaître le régime. Tout le monde s'en retrouvera gagnant. Merci.

Le vice-président: Merci beaucoup. Questions? Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Monsieur le président, l'exposé de M. Mackling au sujet de la protection contre l'inflation m'embarasse quelque peu.

Le Parlement du Canada, en 1973, a indexé les pensions des citoyens âgés, des retraités des Forces canadiennes et de la GRC, des anciens fonctionnaires et des employés des sociétés d'État, du moins dans certains cas, ce qui touchait probablement de deux à quatre cent mille personnes.

Si on fait de l'indexation une question de choix, selon ce qui convient le mieux à tel ou tel régime de pensions, par exemple, ne se met-on pas à la merci des administrateurs du régime, même si on trouve parmi ceux-ci des représentants des employés? Dans le cas du CN et du CP, on laisse les administrateurs décider que l'indexation est facultative, et ils n'ont pas

[Texte]

that not something of a cop-out, that voluntary bit on inflation?

Mr. Mackling: Well, Les—and I use your first name because I cannot be formal with you . . . I will be if I have to, but . . . The Province of Manitoba has initiated a good many changes in fields other than pensions and labour relations matters. We have to respect that industry has to be given time to adjust. One of the things we were concerned about was trying to get a larger national consensus for the changes we were making—earlier vesting of pension rights. I am sure Don probably elaborated a number of the significant changes—earlier vesting of pension rights, fuller participation by making term employees and part-time employees entitled and required to be included in pension plans—a significant number of pension reforms, all of which can have a cost to the private sector.

We feel we can only go so far and so fast. As people trying to get a greater national consensus for fairness, we had found some growing endorsement of our initiatives for pension reform. But what we wanted to do was go as far as we could without becoming divisive in respect to industry and commerce, because we know that companies that have plants or offices here have plants elsewhere. For example, on some of our requirements in respect to unisex tables, some of the industry spokesmen said we could not work it; it is too difficult. In our large Canadian operations, how are we going to fit that in? We said this is something we are very tough about, because we think it is something that has to be done now.

So we took some tough stands in our pension reform. We did not go, in respect to inflation protection, as far as I think most fair-thinking people would say we should have. However, we wanted to get wider national consensus for the significant reforms that we introduced at that time.

I do not disagree with you that inflation protection must be provided. If it is not provided on a voluntary basis there is nothing to say that the Manitoba government will not come back in with further pension legislation to require inflation protection. But the concern I pointed out is that we did not want to be too far ahead of the field; we wanted to try to get a national consensus. We realize the impact on private industry. There are also the arguments that I indicated in the brief—that in some ways the attempt to provide for inflation protection can be manoeuvred against by the companies by passing that right on to the employees in some instances. Wes Peters might elaborate as to some of the concerns we looked at in respect of that whole question. Wes Peters?

[Traduction]

à l'accorder. N'est-ce pas un faux-fuyant que cette discrétion qui leur est laissée en matière de protection contre l'inflation?

M. Mackling: Les—je me permets de vous appeler par votre prénom, car je me vois mal être à cheval sur les convenances avec vous . . . Je m'y tiendrai s'il le faut, mais . . . Le Manitoba a apporté de très nombreuses modifications dans des domaines autres que ceux des pensions et des relations de travail. Il faut du temps à l'industrie pour s'adapter, et on doit en tenir compte. L'un de nos soucis était de dégager un consensus national plus large au sujet des modifications que nous apportions—une dévolution plus hâtive des droits de pension. Je suis persuadé que Don a expliqué un certain nombre de ces modifications importantes—une dévolution plus rapide des droits de pension, une participation plus complète en prévoyant que les employés non permanents et les employés à temps partiel ont le droit et l'obligation de participer aux régimes. Il y a eu de nombreuses réformes qui représentent toutes un certain coût pour le secteur privé.

Nous croyons qu'il y a des limites à ce que nous pouvons faire et au rythme de progression que nous pouvons soutenir. En essayant d'arriver à un consensus national plus large sur l'équité qu'il faut garantir, nous constatons que nos initiatives de réforme des pensions recueillent un plus grand appui. Ce que nous voulions faire, c'est aller le plus loin possible sans semer des dissensions dans les secteurs industriel et commercial, car nous savons bien que les sociétés qui ont des usines ou des bureaux chez nous en ont également ailleurs. Ainsi, en ce qui concerne nos exigences au sujet des tables actuarielles uniques pour les deux sexes, certains porte-parole de l'industrie nous ont dit qu'ils ne pouvaient s'y conformer: c'est trop difficile. Comment allons-nous y arriver dans nos grandes entreprises canadiennes? Ce sont des exigences auxquelles nous tenons fermement parce que, à notre avis, il faut agir sur ce plan dès maintenant.

Nous avons donc pris des positions bien arrêtées dans notre réforme des pensions. Pour ce qui est de la protection contre l'inflation, nous ne sommes pas allés aussi loin que l'auraient souhaité la plupart des gens soucieux d'équité. C'est que nous voulions obtenir un large consensus national sur les importantes réformes que nous avons préconisées à l'époque.

Je reconnais avec vous qu'il faut assurer une protection contre l'inflation. Si les entreprises ne l'accordent pas de leur plein gré, il n'est pas dit que le gouvernement manitobain ne reviendra pas à la charge avec d'autres mesures législatives sur les pensions pour exiger cette protection. Nous voulions éviter tout excès d'audace pour obtenir un consensus national. Nous sommes conscients des effets sur le secteur privé. Il y a également certains arguments que j'ai évoqués dans le mémoire—d'une certaine façon les efforts déployés pour assurer la protection contre l'inflation peuvent être contrés par les sociétés en cédant ce droit aux employés dans certains cas. Wes Peters voudra peut-être expliquer davantage certaines des préoccupations dont nous avons tenu compte dans toute cette affaire. Wes Peters?

[Text]

• 1630

Mr. Peters: I have possibly two things to add to that. One is that in terms of passing the cost of inflation protection back to the employee, that is not something we would ever condone. But that is something that can happen, and I guess in the past has happened in some plans. The idea of buying indexed pensions is something that has been available for quite some time. But if you look at the cost of buying that pension, it is significantly higher than the cost of buying a non-indexed pension. Simply legislating that everyone has to buy indexed pensions will not benefit any member if they just start off receiving \$50 a month instead of \$100 a month. What we do not want to happen is to get ourselves into a situation where we are indexing peanuts. That is not going to amount to anything or to help anyone in the long run.

The other thing I would like to say about the inflation issue is what I think Al mentioned. Most larger plans, at least here in Manitoba and I believe in Ontario anyway, already provide some form of inflation protection. So the cost burden associated with legislating inflation protection would be borne by the small employer.

Now in Manitoba I guess we have a predominance of small employers, many of whom have told us they are operating at the margin as it is, and more costs associated with pension plans might result in the wind-up of some of those plans. So in that sense, we are wrestling with the concept of extending coverage to more employees in the province opposite getting some additional improvements for those. So those are some of the complexities you have to deal with in addressing the issue.

Mr. Benjamin: I appreciate that a province or a municipality is extremely limited and curtailed because of the size of its jurisdiction. One province by itself may make some changes that they can effectively have jurisdiction over within their own boundaries, including employers whose head office might be in Ontario or Vancouver or Chicago. Now I do not mean to be unkind, but it seems to me you are avoiding something we have been getting continually for years and years, and in the last few weeks in this subcommittee. I mean the fellow who was getting \$500 or \$600 a month in 1971—which was a damn nice pension then—the poor bugger is on his uppers and has been getting welfare or GIS, or both. Now is there not some way that you build in inflation along with what is happening in our system anyway in terms of technological change and technological advance . . . I mean, the benefits from that, some portion of it, should go to the pensioners.

Mr. Mackling: I heard your question to my colleague Don Scott, and I would have been a bit stronger in my answer than my colleague. I would agree with you.

Mr. Benjamin: Then why can we not put into national legislation what no one province can do by itself?

Mr. Mackling: Yes, yes.

Mr. Benjamin: That inflation provision: it is a cost of doing business; it is a cost of labour; it is a cost of whatever. If the

[Translation]

M. Peters: J'aurais deux points à ajouter. Tout d'abord, nous n'approuverions jamais que le coût de la protection contre l'inflation soit répercuté sur les employés, mais cela peut se produire, et je présume que cela s'est déjà fait par le passé dans certains régimes. La notion même d'acquisition de pensions indexées est débattue depuis quelque temps déjà, mais si l'on examine les coûts de ces pensions, on constate qu'ils sont beaucoup plus élevés que ceux d'une pension non indexée. À supposer qu'on se contente de légiférer pour que chacun participe à un régime de pensions indexées, ce ne sera utile à personne si les prestations initiales sont de 50\$ par mois au lieu de 100\$. Nous ne voulons pas nous retrouver à indexer des pensions dérisoires. Cela ne représenterait pas grand-chose et, à la longue, ce ne serait utile à personne.

Mon deuxième point, à propos de l'inflation, a trait à ce que nous a dit Al. La plupart des régimes les plus importants, au moins au Manitoba et en Ontario aussi je crois, en tout cas, prévoient déjà une certaine protection contre l'inflation. Ce serait le petit employeur qui aurait à assumer le coût inhérent à une protection contre l'inflation garantie par voie législative.

À l'heure actuelle, au Manitoba, je crois que les petits employeurs prédominent, et bon nombre d'entre eux nous ont dit qu'ils fonctionnent déjà à la limite de la rentabilité, si bien qu'une augmentation des coûts pourrait faire disparaître certains régimes. En ce sens-là, il s'agit de choisir entre deux choses, soit assurer la protection à un plus grand nombre d'employés, soit apporter des améliorations aux régimes. Voilà donc quelques-unes des questions complexes dont il faut tenir compte dans ce dossier.

M. Benjamin: Je comprends qu'une province ou une municipalité ait une marge de manoeuvre extrêmement limitée à cause de la nature de ses compétences. Une province peut, d'elle-même, apporter des modifications sur son territoire si elle a les pouvoirs voulus, y compris pour les employeurs dont le siège social est situé en Ontario, à Vancouver ou à Chicago. Je ne veux pas être malveillant, mais il me semble que vous évitez de tenir compte d'une situation qui nous préoccupe depuis des années et à laquelle le Sous-comité s'intéresse depuis quelques semaines. Je songe au type qui recevait 500\$ ou 600\$ par mois en 1971, ce qui était excellent à l'époque. Le pauvre gars ne sait plus à quel saint se vouer; il touche des prestations d'aide sociale, le SRG ou les deux. N'y a-t-il pas moyen de tenir compte de l'inflation, étant donné ce qui se passe de toute manière dans l'ensemble du système. Je pense par exemple aux progrès techniques . . . Une partie des avantages qui en découlent pourrait revenir aux retraités.

M. Mackling: J'ai entendu la question que vous avez posée à mon collègue, Don Scott. Je vous aurais donné une réponse plus tranchée que la sienne. Je me rallie à votre point de vue.

M. Benjamin: Dans ce cas, pourquoi ne pas légiférer à l'échelon national dans les domaines où les provinces ne peuvent agir seules?

M. Mackling: Je suis parfaitement d'accord.

M. Benjamin: Cette protection contre l'inflation entre dans les frais d'exploitation de l'entreprise, dans les frais de main-

[Texte]

cost has to be passed on by way of prices, or by an increased contribution from the employer, even a half of 1% increase from the employee . . . I mean, if you do not legislate it, it is not going to happen.

Mr. Mackling: I agree with you. I think there has to be much more recognition of the fact that we have a changing society. We have far more people now employed in the service industry than in the old base industries of manufacturing and extraction of natural resources. We have a changing society. We have an aging population.

There is no better source of funds for government to invest in the future of its people than to draw upon pension funds, which are invested. I can tell you that we, like other provinces in Canada, share in being able to enjoy some use of Canada Pension Plan moneys for investment when we need to borrow money.

• 1635

There is no reason why greater protection should not be afforded to our senior citizens by ensuring that funding is adequate on a national basis for pensions. One of the key things, I feel, and I am sure many of my colleagues, is that one of the ways we best protect our people is by adequate old age pensions and Canada Pension Plan funding. All too often, as Wes Peters has pointed out, we deal with very small business. Manitoba is largely a small business province. It is very difficult for small businesses to provide the kinds of systems that some large enterprises—like CN, for example—can certainly afford because of the sheer numbers and the magnitude of the working force involved. The paperwork alone—if you have a small business the cost of administrating that is, in time and effort, considerable. The way to deal effectively with securing adequate pensions for everyone is through the Canada Pension Plan and old age security.

Mr. Benjamin: The Canada Pension Plan is indexed, is it not?

The Vice-Chairman: Yes.

Mr. Benjamin: Why do we not index the interest charges that the provinces are not paying and on the Canada pension money that they . . . ? You know, the 10 provinces have been . . . When the editorial page writers and the financial columnists write horror stories about how the Canada Pension Plan is no good, it is going to go broke, they are sponsored by the life insurance industry. But on the other hand, the provinces have been derelict in terms of their payments back into the fund for what they borrowed. Why do we not index the interest rates according to inflation? Frankly, I am a little teed off—

Mr. Mackling: I would agree with you, but I am not the Minister of Finance.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Benjamin. Mr. Robichaud, no questions? Mr. Radford.

[Traduction]

d'oeuvre ou autres. S'il faut répercuter les frais en haussant les prix ou la contribution de l'employeur, ou même par une hausse de 0,5 p.100 des cotisations de l'employé . . . Si on ne légifère pas, rien ne se fera.

M. Mackling: Je suis d'accord avec vous. J'estime qu'il faut reconnaître beaucoup plus nettement que notre société évolue. Il y a aujourd'hui beaucoup plus de gens qui travaillent dans le secteur tertiaire que dans les anciens secteurs de base que sont la fabrication et l'extraction des ressources naturelles. Notre société est en mutation. La population vieillit.

Il n'y a pas, pour le gouvernement, de meilleure source de fonds afin d'investir dans l'avenir de ses citoyens que les régimes de pensions. Je puis vous dire que, comme d'autres provinces canadiennes, nous faisons appel aux ressources du Régime de pensions du Canada lorsqu'il nous faut emprunter pour faire des investissements.

Il n'y a aucune raison pour qu'on n'accorde pas une meilleure protection à nos personnes âgées en veillant à ce que le financement des pensions soit suffisant à l'échelle nationale. L'un des éléments clés, selon moi et selon bon nombre de mes collègues aussi, j'en ai la certitude, est que la meilleure protection consiste à verser des pensions de vieillesse suffisantes et à bien financer le Régime de pensions du Canada. Trop souvent, comme Wes Peters l'a souligné, nous avons affaire à de très petites entreprises. Le Manitoba compte une proportion élevée de petites entreprises. Or, il leur est très difficile d'offrir des régimes comme ceux que les grandes sociétés—le CN, par exemple—peuvent assurément se permettre pour la simple raison qu'elles ont des effectifs considérables. Que l'on songe simplement à la charte administrative; le temps et les efforts que la petite entreprise doit consacrer à l'administration d'un régime sont loin d'être négligeables. Les moyens les plus efficaces sont le Régime de pensions du Canada et la sécurité de la vieillesse.

M. Benjamin: Les prestations du Régime de pensions du Canada sont indexées, n'est-ce pas?

Le vice-président: Oui.

M. Benjamin: Pourquoi ne pas indexer les frais d'intérêt que les provinces n'acquittent pas et les fonds du Régime de pensions du Canada qu'elles . . . ? Les dix provinces ont . . . Lorsque les éditorialistes et les commentateurs financiers dénoncent la sombre situation du Régime de pensions du Canada, disant que tout va de travers et qu'il est au bord de la faillite, ils ont l'appui des assureurs privés. Par ailleurs, les provinces n'ont pas honoré leurs obligations, pour ce qui est du remboursement de leurs emprunts à la caisse du régime. Pourquoi ne pas indexer les taux d'intérêt en fonction de l'inflation? Honnêtement, je suis plutôt furieux de voir . . .

M. Mackling: Je suis d'accord avec vous, mais je ne suis pas ministre des Finances.

Le vice-président: Merci, monsieur Benjamin. Pas de questions, monsieur Robichaud? Monsieur Radford.

[Text]

Mr. Radford: Mr. Minister, I am just a member of staff.

Mr. Mackling: That never . . .

Mr. Radford: I have not read the Pension Benefits Act for the Province of Manitoba, so I am really going by some testimony we heard on Monday in Vancouver. The implication was that some of the terms of your act—the portability and the matching—were pushing people to move from defined benefit pension plans to defined contribution. Perhaps Mr. Peters would know. Have you seen anything like that? Or maybe you started, if they were small plans . . .

Mr. Mackling: Are these RRSPs you are talking about?

Mr. Radford: Yes. I am not going to have a pension plan and promise you something relative to your final five. You put your money in an RRSP and I will put your money in, and it is yours; and that is it. Have you seen any motion like that? He was prophesizing, if you wish, that was what was going to happen.

Mr. Peters: I have heard a lot of thoughts to suggest that will happen, but in fact we have had no trend like that develop. There have been I guess some misleading numbers that have been kicked around, including the fact that most plans that have been started in the last while are of the money-purchase variety. That is more because of the Income Tax Act. If there are going to be any further changes, I think you will find that they will be prompted more by the Income Tax Act than some improvement in simple pension standards that apply to money-purchase or defined-benefit type of plans.

The Vice-Chairman: Miss Morton.

Ms Morton: I have two questions, Mr. Minister. The first regards your statement that large plans provide some form of indexing. Does that include for you ad hoc adjustments, or not?

Mr. Mackling: I will defer that one to Wes, because I am sure he can confirm the adjustments that plans under our supervision have indicated.

Mr. Peters: I guess to some extent it depends on how you define ad hoc. Some of the larger plans in Manitoba set aside additional funds each year; those funds accrue interest, and then that fund is used to provide indexing. So I would not really consider that ad hoc, although it is not directly tied to a consumer price index or something like that. But there is a guarantee there that something will be provided.

• 1640

I guess most of the larger private sector funds that we have seen tend to—I guess they maintain a little bit of discretion in terms of only spending the portion of the inflationary investment earnings. The most common term is an excess interest kind of approach to inflation protection. You might say that is ad hoc in a sense, because you do not know what those future

[Translation]

M. Radford: Monsieur le ministre, je suis un simple membre du personnel.

M. Mackling: Cela n'a jamais . . .

M. Radford: Je n'ai jamais lu la loi du Manitoba sur les prestations de retraite. Je dois donc m'en tenir aux témoignages que nous avons entendus lundi à Vancouver. On a laissé entendre que certaines dispositions de cette loi—sur la transférabilité et l'équivalence des cotisations—incitaient les gens à choisir les régimes à cotisations définies de préférence aux régimes à prestations déterminées. M. Peters est peut-être au courant. Avez-vous fait des observations qui le confirmeraient? Ou peut-être avez-vous commencé, s'il s'agissait de petits régimes . . .

M. Mackling: Voulez-vous parler de REER?

M. Radford: Oui. Je ne vais pas offrir de régime de pensions et vous promettre quoi que ce soit pour vos cinq dernières années. Versez votre argent dans un REER, j'en ferai autant, et tout sera à vous, un point, c'est tout. Avez-vous remarqué ce genre d'attitude? Le témoin prédisait, si l'on veut, que la situation évoluerait de cette façon.

M. Peters: J'ai entendu beaucoup de gens faire des réflexions semblables, mais, en fait, je n'ai remarqué aucune tendance en ce sens. On a probablement lancé des chiffres qui prêtent à confusion, et on a dit que la plupart des régimes établis depuis quelque temps étaient des régimes à cotisations définies. Cela est surtout attribuable à la Loi de l'impôt sur le revenu. S'il y a d'autres changements, on constatera, je crois, qu'ils s'expliquent par la Loi de l'impôt sur le revenu bien plus que par quelque amélioration des normes sur les prestations de retraite applicables aux régimes à cotisations définies.

Le vice-président: Madame Morton.

Mme Morton: J'ai deux questions à vous poser, monsieur le ministre. La première a trait à votre affirmation selon laquelle les grands régimes assurent une certaine indexation. Cela comprend-il les rajustements ponctuels?

M. Mackling: Je vais inviter Wes à répondre à cette question, car je suis certain qu'il peut confirmer les rajustements que les régimes qui relèvent de nous ont annoncés.

M. Peters: Cela dépend sans doute jusqu'à un certain point de ce qu'on entend par ponctuel. Certains des régimes les plus importants au Manitoba mettent de côté des fonds supplémentaires chaque année. Ces fonds portent intérêt et permettent d'indexer les prestations. A mes yeux, on ne peut pas qualifier ce genre de rajustement de ponctuel, bien qu'il ne soit pas directement lié à l'indice des prix à la consommation, par exemple. Il y a toutefois l'assurance qu'un rajustement sera accordé.

On peut sans doute dire que la plupart des régimes importants du secteur privé que nous avons examinés tendent . . . Je crois qu'ils se gardent une certaine marge, en ce sens qu'ils ne dépendent que la fraction des gains réalisés sur les placements en raison de l'inflation. Ce qu'on dit le plus souvent, c'est qu'on assure la protection contre l'inflation par le biais des intérêts

[Texte]

inflationary earnings are going to be. It is certainly true that if there is inflation there is going to be money for some indexing.

Mr. Mackling: I would like to add that as minister also responsible for the civil service commission, we have a civil service superannuation fund and the civil service pensions are indexed. But in addition to that, surpluses are looked at for increasing benefits to those retiring. They are urging a change to reduce the evaluation period. Presently we are at the last six years of salary and we want to bring it down to five. It had been at seven and we brought it down to six. That involves a cashflow problem to the province.

We are looking at that and other changes, other benefits to retirees out of surplus moneys that are earned by the fund.

Ms Morton: My next set of questions was about the public service fund. First of all, is the pension plan a funded plan?

Mr. Mackling: It is not funded from the province. The province pays out, as required, when an exemployee retires. But the plan is indexed, so that the provinces matches the requirements of the fund.

Ms Morton: So you are doing what is in effect called terminal funding; that is, the employee . . .

Mr. Mackling: Yes . . .

Ms Morton: —pays a certain amount. But the employer does not put in anything.

Mr. Mackling: Yes. That is right.

Ms Morton: From that it follows there is no such thing . . . In one sense, there is an unfunded liability. You are committed to paying out a certain amount, or whatever.

Mr. Mackling: Yes. Right.

Ms Morton: But there is no fund, and there is no debt that is counted to the fund, which is paid out in separate steps over a period of time.

Mr. Mackling: Yes. There is a fund. But that is employee money only.

Ms Morton: Yes. The employees' fund. What is your indexing formula and how do you do it? Is it 60% of the . . .

Mr. Mackling: I do not have the details of that with me, but I am sure we could provide that for you.

Ms Morton: But it is not full CPI, for example, or is it?

Mr. Peters: No. It is not full CPI. In fact, our own superannuation plan sets aside a certain amount of funds. I think it is equal to 10.2% of the contributions to the plan each year. That amount is set aside into a separate account and accrues with

[Traduction]

excédentaires. On peut donc dire que ce sont des rajustements ponctuels, car il est impossible de prévoir ce que seront les gains attribuables à l'inflation. Il est sûr, en tout cas, que, s'il y a inflation, il y aura des ressources pour accorder une certaine indexation.

M. Mackling: Je dois ajouter, en ma qualité de ministre chargé de la Commission publique, que nous avons une caisse de retraite pour les fonctionnaires et que leurs régimes sont indexés. En outre, les excédents sont considérés comme un moyen d'accroître les avantages des retraités. On réclame actuellement une réduction de la période sur laquelle la moyenne est établie. À l'heure actuelle, nous en sommes à six ans, et nous voulons passer à seulement cinq ans. Autrefois, on tenait compte d'une période de sept ans. Cette évolution pose des problèmes de ressources financières à la province.

Nous envisageons cette modification et bien d'autres, dont des avantages accrus pour les retraités, ce qui est rendu possible par les revenus excédentaires de la caisse.

Mme Morton: Mes questions suivantes portaient justement sur la caisse de retraite de la fonction publique. Tout d'abord, s'agit-il d'un régime à capitalisation?

M. Mackling: La capitalisation n'est pas assurée par la province. Celle-ci fait les versements nécessaires au moment de la retraite du fonctionnaire. Cependant, le régime est indexé, de sorte que la province verse une somme équivalente aux besoins de la caisse.

Mme Morton: Vous assurez donc la capitalisation en fin de parcours, c'est-à-dire que l'employé . . .

M. Mackling: Oui . . .

Mme Morton: . . . verse une certaine somme, mais pas l'employeur.

M. Mackling: C'est exact.

Mme Morton: Par conséquent, il n'y a rien de tel que . . . D'une certaine façon, il y a un passif non capitalisé. Vous vous êtes engagés à verser une certaine somme.

M. Mackling: C'est juste.

Mme Morton: Mais il n'y a pas de caisse, et il n'y a pas de dette imputée à la caisse; les versements sont faits périodiquement sur une certaine période.

M. Mackling: , Oui, il y a une caisse, mais elle est constituée uniquement par les cotisations des employés.

Mme Morton: D'accord, la caisse des employés. Quelle est votre formule d'indexation? Comment procédez-vous? Est-ce 60 p. 100 de . . .

M. Mackling: Je n'ai pas les détails, mais je suis certain que nous pourrions vous procurer ces renseignements.

Mme Morton: Ce n'est pas la pleine indexation sur l'IPC, n'est-ce pas?

M. Peters: Non. En fait, notre propre régime de retraite met de côté un certain montant qui, sauf erreur, équivaut à 10,2 p. 100 des cotisations annuelles. Ce montant est versé dans un compte distinct et porte intérêt; il sert à l'indexation, qui dépend des capitaux disponibles.

[Text]

interest to provide indexing, based on the amount of funds then available.

Ms Morton: So you index according to the funds available?

Mr. Peters: Yes.

Ms Morton: What has that proved to be? How much, indeed, is now being paid out to pensioners? How much more is paid out as an indexation feature compared to the cost, compared to inflation, for example? How much are you getting?

Mr. Peters: I cannot say for sure, but I think the figures have averaged around two-thirds of CPI.

Ms Morton: It is two-thirds of CPI. How much does this indexing feature cost in percentage of payroll? Have you worked out those calculations?

Mr. Peters: I guess, as Mr. Mackling was saying, the plan is not funded as such. What happens is the cost of that indexing is then paid by the government when those people actually retire.

Ms Morton: Oh, I see. You have not worked out what it, as it were, does cost, or would cost, if you were running a funded plan, in terms of percentage of payroll?

Mr. Peters: There have been actuarial know what the numbers are offhand.

Ms Morton: You do not know what they are and you are not prepared to take a guess as to how much this would cost?

Mr. Mackling: I do not like guessing, not with money. I always get into trouble when I guess.

Ms Morton: What is the plan's benefit formula?

Mr. Peters: It is a 2% final six-year average right now, integrated with the Canada Pension Plan.

Ms Morton: Integrated. So it is 1.3 up to YMPE and 2% after that?

Mr. Peters: I think it is 1.4 and 2%.

Ms Morton: It is 1.4 and a 2% integration.

• 1645

How about early retirement benefits? Do they exist?

Mr. Peters: Oh yes, we provide full unreduced pensions at age 60. Then there is a nominal reduction prior to age 60.

Ms Morton: Survivor benefits—there is one, I know. What is it?

Mr. Peters: I guess it is perhaps fair to say that the province, in their pension reforms, passed survivor protection and the superannuation plan is not exempt from that. Therefore, prior to retirement the full value of the pension is paid to the surviving spouse. After retirement it is a two-thirds benefit.

[Translation]

Mme Morton: L'indexation dépend donc des capitaux disponibles?

M. Peters: Oui.

Mme Morton: Dans les faits, quelle sorte d'indexation y a-t-il eu? Combien verse-t-on actuellement aux retraités? Quelle somme supplémentaire accordez-vous au titre de l'indexation par rapport aux coûts, par rapport à l'inflation, par exemple? Quels sont les chiffres?

M. Peters: Je n'en suis pas parfaitement certain, mais je crois que cela doit tourner autour des deux tiers de l'IPC.

Mme Morton: Les deux tiers de l'IPC. Combien cette indexation coûte-t-elle en pourcentage de la masse salariale? Avez-vous fait ces calculs?

M. Peters: Je dois répondre, comme M. Mackling l'a dit, que le régime n'est pas capitalisé. Ce qui se passe, c'est que presque tout le coût de l'indexation est payé par le gouvernement au moment de la retraite.

Mme Morton: Je vois. Vous n'avez pas calculé ce que cela coûterait, s'il s'agissait d'un régime à capitalisation, en pourcentage de la masse salariale?

M. Peters: Des études actuarielles ont été faites sur ces coûts, mais je n'ai pas les chiffres en mémoire.

Mme Morton: Vous ne les connaissez pas, et vous n'oseriez même pas risquer une approximation?

M. Mackling: Je n'aime pas beaucoup les devinettes quand il s'agit d'argent. Je me retrouve toujours en difficulté.

Mme Morton: Quelle est la formule suivie pour les prestations du régime?

M. Peters: Pour le moment, on calcule 2 p. 100 de la moyenne des six dernières années, en tenant compte du Régime de pensions du Canada.

Mme Morton: Bon. C'est donc 1,3 p. 100 jusqu'à concurrence du MGADP et 2 p. 100 pour le reste?

M. Peters: Je crois que c'est plutôt 1,4 et 2 p. 100.

Mme Morton: Il y a intégration des deux régimes selon des pourcentages de 1,4 et 2 p. 100.

Y a-t-il des prestations qui sont prévues pour les retraites anticipées?

M. Peters: Oui. Nous accordons une pension de retraite entière à 60 ans. Avant cet âge, il y a une réduction nominale.

Mme Morton: Je sais qu'il y a des prestations pour les personnes qui survivent au retraité. Quelles sont-elles?

M. Peters: Il faut reconnaître que la province, dans ses réformes, a négligé la protection des survivants, et le régime de la fonction publique n'est pas parfait à cet égard. Avant l'âge de la retraite, la pleine pension est versée au conjoint survivant, mais après la retraite, elle est réduite aux deux tiers.

[Texte]

Ms Morton: Does the two-thirds benefit reduce on first death, no matter who dies—the pensioner or the spouse?

Mr. Peters: I believe it reduces on the employee's death.

Ms Morton: It reduces on the employee's death. Is there any sort of guarantee period attached to it?

Mr. Peters: Offhand, I am not sure.

Ms Morton: Thank you.

The Vice-Chairman: Are there any further questions?

Mr. Minister, since I have taken over the Chair this afternoon—and I guess the chairman is not supposed to ask any questions—I would like to bring it back into context for the CN pensioners we are directly involved with.

Mr. Benjamin: Go ahead.

The Vice-Chairman: In your pension reform... I would assume that your department has looked at the CN pension plan, with its strong points and weak points, and I wonder perhaps if your department would be willing to send us information on what you think the weaknesses are and the strengths are with your recommendations. I think it would be very helpful to the committee.

Mr. Mackling: I will ask Wes to more fully answer; but since we do not have jurisdiction I do not think we have the same right to information, to really look at the plan, demand information, and then be able to evaluate. However, Wes may want to enlarge on that.

Mr. Peters: No, what Al said is quite right. In fact, in getting prepared for this presentation, we had made some inquiries and tried to obtain certain perhaps detailed information on the CN plan, and it was denied to us.

However, if you are prepared to give us copies of things such as actuarial reports, financial statements and provisions, we would be more than happy to take a look at them and provide you with some specific comments and recommendations.

The Vice-Chairman: Okay. I thank you very much. Are there any further questions? Once again, thank you very much, Mr. Minister,

Mr. Mackling: Thank you very much. It has been our pleasure.

The Vice-Chairman: On behalf of the Chair and the committee, I would thank the people who have assisted the hearings today.

Mr. Benjamin: Is there anybody else here who would like to come up? Is there anybody we have missed?

The Vice-Chairman: We thank you for your attendance this afternoon. As has already been stated, the committee of course will be taking into consideration all the briefs that were given to the committee.

The committee will now adjourn to the call of the Chair.

[Traduction]

Mme Morton: La réduction aux deux tiers s'applique-t-elle au moment du premier décès, que ce soit le retraité ou son conjoint qui décède le premier?

M. Peters: Je crois que c'est au décès de l'employé.

Mme Morton: Je vois. Y a-t-il une période garantie?

M. Peters: Je n'en suis pas certain.

Mme Morton: Merci.

Le vice-président: D'autres questions?

Monsieur le ministre, puisque j'ai dû assumer la présidence cet après-midi—et le président ne doit sans doute pas poser de questions—je voudrais en revenir aux retraités du CN, question qui nous préoccupe plus immédiatement.

M. Benjamin: Allez-y.

Le vice-président: Dans votre réforme des pensions... Je suppose que votre ministère a étudié le régime du CN, ses points forts, ses lacunes. Votre ministère serait-il disposé à nous faire parvenir de la documentation sur ce que vous estimez être les points forts et les faiblesses de ce régime, en l'accompagnant de vos recommandations? Ce serait très utile au comité.

M. Mackling: Je vais inviter Wes à donner une réponse plus complète, mais, comme la question ne relève pas de notre compétence, je ne crois pas que nous soyons bien placés pour demander, pour exiger de l'information afin d'évaluer le régime. Wes aura peut-être quelque chose à ajouter.

M. Peters: Non. Al a parfaitement raison. En fait, lorsque nous avons préparé notre témoignage, nous avons demandé des renseignements et essayé d'obtenir des détails sur le régime du CN. Ils nous ont été refusés.

Cependant, si vous êtes disposés à nous donner des exemplaires des rapports actuariels, des états financiers et des dispositions du régime, nous nous ferons un plaisir de les examiner et de vous communiquer nos réflexions et nos recommandations.

Le vice-président: D'accord. Merci beaucoup. D'autres questions? De nouveau, je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Mackling: C'est moi qui vous remercie. Ce fut un plaisir.

Le vice-président: Au nom du président et de l'ensemble du Comité, je tiens à remercier tous ceux qui nous ont assisté dans les délibérations d'aujourd'hui.

M. Benjamin: Y a-t-il quelqu'un qui voudrait prendre la parole? Avons-nous oublié quelqu'un?

Le vice-président: Nous vous remercions d'être venus cet après-midi. Je répète que le Comité tiendra compte de tous les mémoires qui lui ont été remis.

Le Comité ajourne ses travaux jusqu'à ce que la présidence le convoque de nouveau.

APPENDIX "CNRP-1"

A

SUBMISSION

to the

HOUSE OF COMMONS

SUB-COMMITTEE ON THE

CANADIAN NATIONAL RAILWAYS' PENSION SYSTEM

SUBMITTED

at OTTAWA, ONTARIO on

SEPTEMBER 12, 1985

by

LOCAL UNION 409

198 Montrose Street

WINNIPEG, MANITOBA

R3M 3M7

of the

INTERNATIONAL BROTHERHOOD OF ELECTRICAL WORKERS

Telephone (204) 452-6512

International Brotherhood of Electrical Workers



LOCAL UNION 409

WINNIPEG, MAN.

September 12, 1985

Mr. Vince Dantzer, M.P.
Chairman
Sub-committee on the
Canadian National Railways' Pension System
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Dear Mr. Dantzer:

Re: CNR Pension System and Its Captive Members

This is a joint submission of Mr. George Woods and Mr. Boyd Kramble presented on behalf of electrical workers both active and retired who are or have been employed on the Prairie and Mountain Regions of CNR. These Regions include all CNR operations from Thunder Bay, Ontario in the east to Vancouver, B.C. in the west.

We are qualified and obligated to write by virtue of the offices we hold as representatives of the International Brotherhood of Electrical Workers (IBEW), the certified bargaining agent for CNR electricians.

Our elected offices, which constitute our qualifications, are as follows:

Mr. Boyd Kramble, General Chairman, Prairie and Mountain Regions, System Council #33, IBEW; Mr. George Woods, President, Local Union 409, IBEW. Local Union #409 is the largest IBEW Local in the Prairie and Mountain Regions. George Woods also holds the office of President of the Transcona Federated Crafts, an organization comprised of the representatives of the Shop Craft Organizations which represent Shop Craft Employees at the Transcona Shops of the CNR.

During the last year we, as labour representatives, have become involved as members and membership organizers for the Canadian Railways Employees Pension Association (CREPA) through contact with Mr. J. Earl White, National President of CREPA. We believe that for the first time we have adequate and understandable data regarding the funding and administration of our CNR Pension Fund. The straight forward and honest presentation of facts as practiced by CREPA is long overdue.

Labour representatives must of necessity be involved in a fiduciary relationship with officials of the company for which they work. Labour management relations cannot function without this arrangement. In regard to our Pension Fund the top officers of the CNR have consistently chosen for many years to break this trust, or at the very least, to use this trust to obscure the facts. The National leaders of the various Shop Craft Organizations make up the General Chairmens' Association. In the words of J. Earl White, in respect to pension information, "the General Chairmens' Association has been led down the garden path by the CNR." Everyone has 20/20 hindsight! Perhaps labour should have employed qualified professionals to investigate our Pension Plan and advise us, but to do this would have required a conscious decision that we were being misled, and in some respects, deceived. No one wants to admit to being fooled as many persons mistakenly equate this with being a fool. CREPA employed the professionals and revealed to us the longstanding deception in respect to the preparation of financial statements.

For the purposes of this brief we will, by permission, include and cite CREPA information in support of our demands and claims. We concur with Mr. White that the information from CREPA is honest and accurate.

It has been a condition of employment for more than 20 years that all new employees join the CNR Pension Plan. We pay 5% of gross salary into the plan up to the YMPE (Years Maximum Pensionable

Earnings) of the CPP and 6-1/2% of gross salary after the YMPE has been reached. The CNR is supposed to pay the balance of the cost of providing for the pension of each contributor upon the retirement of those contributors. These costs are current service costs and they are paid progressively each year for all employees until the retirement date of each employee.

This is not a gift! It is part and parcel of the salary agreement each employee has with the employer. During an employment relationship of up to 35 years these contributions and the interest they earn add up to a very large sum of money. Upon retirement an employee expects a pension payment which will maintain his standard of living; and he gets it! But, it is a pension with no COLA provisions and as years pass inflation eats away at the fixed amount until the pensioner finds that his pension is no longer adequate. In many cases he must then apply to the Federal Government for a subsidy in the form of a supplement to the Old Age Pension. It is estimated that within 10 years of retirement all CNR pensioners with no other income save pension income will qualify for this supplement. If our Pension Fund could not afford to include COLA provisions this would simply be a sad fact of life. This, quite apparently, is not the case! As the attached exhibit, marked Exhibit W (CNR) Excess Earnings on CNR Pension Trust Funds (1976-1984), clearly shows our Pension Fund had earnings in 1984 which were \$118,113,941 in excess of the assumed earning rate (bottom line, column 6). It must be borne in mind that the assumed earning rate of 7% per year would generate adequate funds to pay all pension obligations. The 1984 Annual Report of the CNR Pension Board (supplement to the CNR magazine, "Keeping Track," July-August 1985) shows pension and survivor benefits paid for 1984 of \$273.3 million.

The excess earnings of the plan were thus 43.2% of all benefits paid in 1984. Why is this money not being paid to pensioners and survivors? Why does the Treasury of Canada have to subsidize pensioners who are members of a Pension Plan which quite apparently

can afford to pay COLAs? It is incumbent upon all M.P.s to stop this bleeding of our Canadian Treasury and ensure a decent and worry-free retirement to the members of the CNR Pension Plan to the extent that is actuarially feasible. To determine feasibility the actuarial reports provided by William M. Mercer & Company for the past 20 years will be required. As we, as employees, and as pensioners as former employees, paid for the actuarial reports (CNR charged them to our Pension Funds) supplied by William M. Mercer these reports should be supplied now to the actuary retained by your Sub-committee and to Local Union 409 of the International Brotherhood of Electrical Workers.

Equally as pressing as the need for COLA provisions are the dual needs to upgrade the pensions of those who have suffered most from inflation (pensioners of more than 8 years) and also to adjust the level of survivor benefits paid. At present the benefits paid to a CNR pensioner's survivor are cut to 50% of pension on the death of the pensioner. This payment should be raised to at least 75%. It is a travesty of any idea of justice to expect a spouse to live on 50% of the previous pension income.

An associate of mine in the Running Trades retired twelve years ago at age 65 with a pension of \$525 per month which was then approximately three times as large as the average pension being paid to CNR pensioners. Today, after being on pension for 12 years, hundreds of Running Trades employees are being retired with pensions more than three times \$525. The spread in the size of pensions being paid today compared to pensions being paid 12 years ago has increased by 3 times 3. Thousands of employees are now retiring with pensions nine times as large as the average pensions being paid 12 years ago. With the inflation that now prevails, within ten years persons retiring now with pensions of \$1,500 to \$2,500 probably will be reduced to applying for welfare, otherwise commonly known as the Guaranteed Income Supplement. This situation is a clear indication that the CNR pension plan is a farce. It has been so, for many years.

If the labor unions were to negotiate a COLA clause for the protection of employees' pensions and possibly for the protection of pensioners' and survivors' pensions it would effectively prevent Canadian National Railways from continuing to make money on our pension trust funds.

Employees contribute on a current basis. They are always paid up to date. The Company is like the donkey's tail. It is always behind. The Company has always opposed any form of indexation. They have guaranteed employees a fixed pension for life. Because of that guarantee employees are entitled only to a fixed pension. The Company takes by right, according to their standard of ethics, all of the benefits of inflation--higher interest rates, higher dividends, higher rents, capital gains--both realized and unrealized. Pensioners and survivors suffer all the ill effects of inflation. The Company's MODUS OPERANDI has proven to be a bonanza. They have resisted for 20 years any form of indexation. They will continue to do so for the indefinite future. All we receive from our top CNR officers are pious platitudes.

Because our CNR pension plan is a farce, and because CNR is making a financial killing, and because CNR will not discuss any form of indexation, it is of extreme urgency that an independent actuarial appraisal be conducted without delay under the supervision of your Sub-committee. We understand that your Sub-committee has retained an actuary who could make such an appraisal for you. With approximately 20,000 CNR pensioners and survivors on welfare the appraisal of this fund and its viability to pay increased pensions is a matter of the utmost urgency. We appeal to all Members of Parliament to address this problem.

Pensioners are not asking for welfare, and they are not asking for something for nothing. They have paid for a decent standard of living in their retirement years, and they are not getting it. They need justice and our Members of Parliament could support their cause in the House of Commons. We commend to you the cause of railway pensioners.

We who are employees are greatly concerned about the callous treatment accorded by CNR to CNR pensioners and survivors. We have become aware that we must sponsor and promote militant action in the field of pensions, otherwise our destiny might well be to receive even harsher treatment than CNR presently accords to pensioners and survivors.

A second area of great concern to us is the manner in which the Annual Report of the Pension Board lists contributions into the plan by the CNR and by the employees. The 1984 Annual Report (cited above) indicates employee contributions of \$96.932 million. We know this amount has gone into the plan. It is deducted monthly from our pay cheques. The CNR contribution is listed as \$128.722 million. But, the lion's share of this \$128.722 million is interest owed at 7% per year on the CNR's outstanding obligation to our plan of the huge sum of \$1,598.485 million, or more than \$111 million. This practice is misleading. It is also deceptive and despicable. It is the point on which all criticism of our plan has foundered over the years. How can a reasonable person expect his employer to pay larger pensions when the company already pays much more to support the plan than does the employee? He cannot!!

Not only is this accounting ledgerdeman very misleading but it disguises another important fact. All of the employees' contributions become part of the principal of the plan. As Exhibit W (CNR) shows in column 7 our plan has had earnings in excess of the assumed earning rate of 7% per year in 8 of the 9 years surveyed.

The CNR pays this 7% on its huge obligation (\$1,598.485 million in 1984). If this obligation existed as funds in the Pension Plan, as it rightfully should, it would have earned more than 7% interest in 8 of the 9 years surveyed. In 1983 (Exhibit W (CNR)) this would have been 12.9% greater than the 7% actually paid. The CNR obligation thus could have paid 284.2% of what was paid. In 1983 the amount paid was \$104.9 million (1983 annual report - 7% of an obligation of \$1,498,990,000). It could have been 104.9 x 284.2% or approximately \$297.9 million.

Of each member of your sub-committee, that is of each M.P., we ask the question. "Would you accept the CNR pension plan as a proper vehicle with which to manage the funds you expect will guarantee your future government pension?"

As future pensioners we have a vested interest in assuring that our Pension Plan be efficiently and humanely administered. As active employees of the CNR we have a vested interest in the efficient and proper operation of the company. The morale of employees is an intangible asset, and yet it is, or should be, the most important and valuable asset in the operation of any successful company. The manner in which our Pension Plan is being administered is having a detrimental effect on the morale of many CNR employees. For us to attempt to conduct a survey would be counter productive. Accordingly we have not done so. We do not know, but we are of the opinion that morale has deteriorated during the past year. The root cause we believe has been the pension issue.

We perceive a conflict of interest as existing in CNR corporate management with respect to our pension plan. This conflict must be removed. CNR must cease to be trustees of our funds. They should be no more than equal partners with labour in overseeing administration by a third party. This is demonstrably in our best interest as future pensioners, and, we believe, in the best interest of both employer and employee in future labour-management relations.

We are not asking for a gift from the CNR or the Federal Government. We are asking only for the guarantee of future fair play and justice. Today, the cards are stacked against us. We want a new deal and a fair deal. We want a new trustee. We are contributing heavily. Our payments are onerous. We are urgently in need of legislated help to protect us from a selfish and callous trustee.

We implore you to earnestly consider and to effectively deal with our pension problems.

With all due respect, we rest our case!

Respectfully submitted by,

George Woods

George Woods

B.G. Kramble

B.G. Kramble

Case No.	Applicant's Name	Age	Rate	Formula	Formula	Formula	Formula
1860	2788 888 000	40	10	10.1	10.1	10.1	10.1
1867	426 881 000	48	10	10.6	10.6	10.6	10.6
1885	420 226 000	46	10	10.3	10.3	10.3	10.3
1891	63 226 000	37	10	10.1	10.1	10.1	10.1
1898	402 000 000	48	10	10.1	10.1	10.1	10.1
1830	505 331 000	46	10	10.5	10.5	10.5	10.5
1838	504 030 000	45	10	10.2	10.2	10.2	10.2
1833	150 138 000	38	10	10.0	10.0	10.0	10.0
1838	218 281 000	38	10	10.2	10.2	10.2	10.2

EX-22 EMBLW22 DE C.N.R. BERTON 18021 EMB02 (1030 TO 1885)
CIRQUE W-(C.N.R.)

EXHIBIT W-(C.N.R.)
EXCESS EARNINGS ON C.N.R. PENSION TRUST FUNDS (1976 to 1984)

Each pension plan sets forth —
(i) a statement as to the method of calculating each member's pension benefit (including a statement, if applicable, as to the manner in which that benefit is indexed for changes in the cost of living) and,
(ii) the rate or amount of the required contributions by employees or members of the plan. These items can only be changed by the Board of Directors and then only rarely.

With the pension plan document and a statement of the assets of the fund before him the actuary retained by the Company calculates once, every three years the values of the assets and liabilities under the plan and fund. On the basis of this information he then calculates the annual amount, or rate of contribution payable by the Company to the fund for each of the ensuing years until the next valuation. For purposes of each of these valuations the actuary must make

assumptions as to each of the six following items —

- (i) the rate of interest to be earned on the fund;
- (ii) the rates of salary increases expected among the active members;
- (iii) the rates of withdrawal among active members;
- (iv) the rates of mortality among active and retired members;
- (v) the rates of retirement among active members;
- (vi) the rates of disability among active members of the plan, if it provides for special benefits to disabled lives.

The variation between actual and expected experience for the six actuarial assumptions is the basis for EXCESS EARNINGS IN 9 YEARS OF \$1,241,216,392. The practice of preparing financial statements of earnings on a "Book Value" basis instead of on a "Market Value" basis, has allowed CNR to conceal unconscionable earnings from the owners of the CNR Pension Trust Funds, who are the CNR employees, the CNR pensioners and the CNR survivors.

Col 1	Column 2	Col 3	Column 4	Col 5	Column 6	Col 7	Column 8	Col 9
For The Years	Net Earnings on Investments on a Market Value Basis	Earnings Rate	Amount of Earnings Required to Meet Liabilities at the Assumed Earnings Rate	Assumed Earnings Rate	Excess Earnings (Earnings in Excess of the Assumed Earnings Rate)	Excess Earnings Rate	Cumulative Excess Earnings 1976 and Subsequent Years to 1984	For The Years
1976	\$119,531,000	9.9%	$\frac{7.0}{9.9} \times 119,531,000 = 84,516,869$	7.0%	$\frac{2.9}{9.9} \times 119,531,000 = 35,014,131$	2.9%	\$ 35,014,131	1976
1977	120,131,000	8.6%	$\frac{7.0}{8.6} \times 120,131,000 = 97,781,047$	7.0%	$\frac{1.6}{8.6} \times 120,131,000 = 22,349,953$	1.6%	57,364,084	1977
1978	206,078,000	13.0%	$\frac{7.0}{13} \times 206,078,000 = 110,965,078$	7.0%	$\frac{6}{13} \times 206,078,000 = 95,112,923$	6.0%	152,477,007	1978
1979	262,731,000	14.2%	$\frac{7.0}{14.2} \times 262,731,000 = 129,515,282$	7.0%	$\frac{7.2}{14.2} \times 262,731,000 = 133,215,718$	7.2%	285,692,725	1979
1980	406,600,000	18.7%	$\frac{7.0}{18.7} \times 406,600,000 = 152,203,209$	7.0%	$\frac{11.7}{18.7} \times 406,600,000 = 254,396,791$	11.7%	540,089,516	1980
1981	87,358,000	3.3%	$\frac{7.0}{3.3} \times 87,358,000 = 185,304,848$	7.0%	$\frac{-3.7}{7.0} \times 185,304,848 = -(97,946,848)$	-3.7%	442,142,668	1981
1982	458,539,000	16.7%	$\frac{7.0}{16.7} \times 458,539,000 = 192,201,976$	7.0%	$\frac{9.7}{16.7} \times 458,539,000 = 266,337,024$	9.7%	708,479,692	1982
1983	639,581,000	19.9%	$\frac{7.0}{19.9} \times 639,581,000 = 224,978,241$	7.0%	$\frac{12.9}{19.9} \times 639,581,000 = 414,602,759$	12.9%	1,123,082,451	1983
1984	\$384,888,000	10.1%	$\frac{7.0}{10.1} \times 384,888,000 = 266,754,059$	7.0%	$\frac{3.1}{10.1} \times 384,888,000 = 118,133,941$	3.1%	\$1,241,216,392	1984

This exhibit has been compiled and published by the Canadian Railways Employees' Pension Association. I, the compiler, confirm the accuracy of all calculations and totals in this exhibit.

Vancouver, B.C. May 13, 1985

J. Earl White
J. Earl White, National President

APPENDICE "CNRP-1"

PRÉSENTATION

au

SOUS-COMITÉ SUR LE RÉGIME DE

PENSIONS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

(CHAMBRE DES COMMUNES)

PRÉSENTÉ

à OTTAWA (ONTARIO)

le 12 SEPTEMBRE 1985

par le

LOCAL 409

198, rue Montrose

WINNIPEG (MANITOBA)

R3M 3M7

de la

FRATERNITÉ INTERNATIONALE DES OUVRIERS EN ÉLECTRICITÉ

Téléphone: (204) 452-6512

FRATERNITÉ INTERNATIONALE DES OUVRIERS EN ÉLECTRICITÉ

Local 409

Winnipeg (Man.)

Le 12 septembre 1985

M. Vince Dantzer, député

Président

Sous-comité des pensions

des chemins de fer canadiens nationaux

Chambre des communes

Ottawa (Ontario)

K1A 0A6

Monsieur,

OBJET: Le régime des pensions du CN et ses membres captifs

La présente est une présentation conjointe de MM. George Woods et Boyd Kramble au nom des ouvriers en électricité actifs ou retraités qui sont ou qui étaient à l'emploi du CN dans les régions des Prairies et des Rocheuses. Lesdites régions englobent toutes les opérations du CN de Thunder Bay (Ontario) à l'est jusqu'à Vancouver (C.-B.) à l'ouest.

Nous sommes mandatés pour vous écrire en notre qualité de représentants de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE), agent de négociation accrédité des électriciens du CN.

Notre mandat découle des postes auxquels nous avons été élus, qui sont les suivants:

M. Boyd Kramble: président général, régions des Prairies et des Rocheuses, Conseil de système n° 33, FIOE; M. George Woods: président, local 409, FIOE. Le local 409 est le plus important local de la Fraternité dans les régions des Prairies et des Rocheuses. George Woods est également président de la Transcona Federated Crafts, organisation qui regroupe les délégués des organisations des métiers d'atelier qui représentent le personnel d'atelier dans les ateliers Transcona du CN.

L'an dernier, à titre de représentants syndicaux, nous sommes devenus membres et organisateurs de la Canadian Railways Employees' Pension Association (CREPA) par l'intermédiaire de M. J. Earl White, président national de l'association. Nous croyons que, pour la première fois, nous sommes en possession de données adéquates et compréhensibles concernant le financement et l'administration de notre caisse de retraite du CN. Le genre de présentation honnête et directe des faits qu'offre CREPA se fait attendre depuis longtemps.

Les représentants syndicaux sont engagés par nécessité dans une relation fiduciaire avec les cadres de la société pour laquelle ils travaillent. Les relations entre syndicat et patronat ne sauraient fonctionner autrement. En ce qui a trait à notre caisse de retraite, les cadres supérieurs du CN ont systématiquement choisi pendant des années d'abuser de cette confiance, ou, tout au moins, d'en user pour embrouiller les faits. Les dirigeants nationaux des diverses organisations des métiers d'atelier forment l'Association des présidents généraux. Au dire de J. Earl White, pour ce qui est de l'information sur les pensions,

"L'Association des présidents généraux s'est fait mener en bateau par le CN". Après coup, c'est l'évidence même. Peut-être le syndicat aurait-il dû engager des experts chargés de faire enquête sur notre régime de pensions et de nous conseiller, mais, pour ce faire, il nous aurait fallu décider consciemment que nous avons été induits en erreur et, par certains côtés, dupés. Personne n'admet de bonne grâce qu'il a été dupe, car beaucoup de gens s'imaginent, à tort, que c'est le fait d'un imbécile. CREPA a engagé les experts et nous a dévoilé la duperie de longue date pratiquée dans la rédaction des états financiers.

Aux fins du présent mémoire, nous incluons et citons, avec la permission de CREPA, l'information de l'association qui vient appuyer nos demandes et revendications. Nous sommes d'accord avec M. White que l'information de CREPA est honnête et exacte.

Depuis plus de 20 ans, une des conditions d'emploi au CN est que tous les nouveaux employés adhèrent au régime de pensions du CN. Nous versons 5% de notre salaire brut au régime jusqu'à concurrence du maximum d'années de gains donnant droit à une pension du RPC et 6½% de notre salaire brut par la suite. Le CN est censé verser le reste du coût de la pension de chaque contributeur au moment de la retraite de celui-ci. Ces frais de service courants sont payés progressivement chaque année pour tous les employés jusqu'à la date de la retraite de chacun d'eux. Cet argent n'est pas un cadeau. Il fait partie de l'entente salariale conclue entre chaque employé et l'employeur. Durant une période d'emploi

qui va jusqu'à 35 ans, ces contributions et l'intérêt qu'elles rapportent constituent une très grosse somme d'argent. Lorsqu'il prend sa retraite, un employé s'attend à recevoir une rente qui lui permettra de maintenir son niveau de vie; et il la reçoit. Toutefois, c'est une rente sans augmentation au coût de la vie, et, avec les années, l'inflation grignote le montant fixe jusqu'à ce que le rentier découvre que sa rente n'est plus suffisante. Souvent, il doit alors demander l'aide du gouvernement fédéral sous forme de supplément à la pension de vieillesse. On estime que, dans les dix ans qui suivent leur mise à la retraite, tous les rentiers du CN qui n'ont pas de revenus autres que leur pension auront droit à ce supplément. Si notre caisse de retraite ne pouvait pas se permettre d'inclure une augmentation au coût de la vie, ce serait simplement un triste fait à accepter. Il semble cependant qu'il n'en soit pas ainsi! Comme l'indique clairement la pièce jointe marquée Pièce W (CN) Excédent de revenus de la caisse de retraite du CN (1976-1984), notre caisse de retraite a produit en 1984 des revenus qui dépassent de 118 113 941\$ le montant présumé (colonne 6, dernière ligne). Signalons que le taux d'intérêt présumé de 7% par an produirait des fonds suffisants pour couvrir toutes les obligations de pensions. Le Rapport annuel de 1984 de la Commission des pensions du CN (supplément du magazine Keeping Track, juillet-août 1985) révèle que les pensions et prestations aux survivants déboursées en 1984 s'élevaient à 273,3 millions de dollars.

L'excédent de revenus du régime représentait donc 43,2% de toutes les prestations déboursées en 1984. Pourquoi cet argent n'est-il pas remis aux rentiers et aux survivants? Pourquoi faut-il que le Trésor subventionne des rentiers qui participent à un régime de pensions qui, apparemment, est en mesure de payer une augmentation au coût de la vie? Il incombe à tous les députés de mettre un terme à la saignée du Trésor canadien et d'assurer une retraite aussi convenable et libre d'inquiétude que possible aux membres du régime des pensions du CN. Afin de déterminer ce qui peut être fait, les rapports d'actuariat établis par William M. Mercer & Company au cours des derniers 20 ans seront requis. Comme nous, à titre d'employés, et les rentiers, à titre d'anciens employés, avons payé les rapports (le CN les a crédités à notre caisse de retraite) fournis par William M. Mercer, ceux-ci devraient être remis maintenant à l'actuaire dont les services ont été retenus par le Sous-comité et au local 409 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité.

Aussi pressant que le besoin d'augmentations au coût de la vie est la nécessité d'ajuster les pensions de ceux qui ont le plus souffert de l'inflation (ceux qui sont à la retraite depuis plus de 8 ans) ainsi que le niveau des prestations versées aux survivants. À l'heure actuelle, les prestations versées au conjoint survivant d'un rentier du CN sont réduites à 50% de la pension lors du décès du rentier. Le paiement devrait être d'au moins 75%. C'est bafouer tout principe de justice que de s'attendre à ce qu'un conjoint vive de la moitié de la rente versée auparavant.

Un de mes collègues du personnel roulant a pris sa retraite il y a 12 ans à l'âge de 65 ans, touchant une pension de 525\$ par mois, ce qui était alors environ le triple de la pension moyenne versée aux rentiers du CN. Aujourd'hui, après avoir été pensionnés durant 12 ans, des centaines d'employés du personnel roulant reçoivent une pension de plus de trois fois 525\$. L'écart entre les pensions versées aujourd'hui et les pensions versées il y a 12 ans a augmenté de 3 fois 3. Des milliers d'employés prennent actuellement leur retraite avec une pension neuf fois plus grosse que la pension moyenne versée il y a 12 ans. Avec l'inflation qui a cours actuellement, dans dix ans, les gens qui prennent leur retraite maintenant et qui touchent une pension de 1 500\$ à 2 500\$ devront probablement avoir recours au bien-être social, également connu sous le nom de supplément de revenu garanti. Cette situation indique clairement que le régime de pensions du CN est une vaste rigolade. Et cela dure depuis des années.

Si les syndicats négociaient une augmentation au coût de la vie pour protéger les pensions des employés et, possiblement, les pensions des rentiers et des survivants, ils empêcheraient effectivement le Canadien National de continuer à faire de l'argent avec notre caisse de retraite.

Les employés contribuent de façon régulière. Leurs paiements sont toujours à jour. La Société, elle, tire de la patte. La Société s'est toujours opposée à toute forme d'indexation. Elle a garanti

aux employés une rente fixe à vie. A cause de cette garantie, les employés ont droit seulement à une rente fixe. La Société estime, selon son éthique, avoir le droit de s'arroger tous les bénéfices de l'inflation: taux d'intérêt plus élevés, dividendes plus élevés, loyers plus élevés, gains en capital, réalisés et non réalisés. Les effets néfastes de l'inflation retombent tous sur les rentiers et les survivants. Avec sa façon de procéder, la Société a trouvé le filon. Elle a résisté pendant vingt ans à toute forme d'indexation. Elle va continuer de résister à l'avenir. Tout ce que nous obtenons de nos cadres supérieurs du CN, ce sont de pieuses platitudes.

Parce que notre régime de pensions est une vaste rigolade, parce que le CN se bourre les poches, parce que le CN refuse de discuter toute forme d'indexation, il y a lieu d'effectuer immédiatement et de toute urgence une évaluation indépendante d'actuariat sous la surveillance de votre Sous-comité. On nous a fait savoir que votre Sous-comité avait retenu les services d'un actuaire qui pourrait se charger de pareille évaluation. Étant donné les quelque 20 000 survivants et rentiers du CN qui dépendent du bien-être social, l'évaluation de la caisse et de sa capacité de verser des pensions plus élevées est une question des plus urgentes. Nous prions tous les députés fédéraux d'attaquer le problème.

Les rentiers ne demandent ni une aumône, ni un cadeau. Ils ont payé pour obtenir un certain niveau de vie à la retraite, et ils ne

l'obtiennent pas. Ils demandent justice, et nos députés pourraient appuyer leur cause à la Chambre des communes. Nous vous recommandons la cause des rentiers des chemins de fer.

Nous, les employés, sommes grandement préoccupés de la manière cavalière dont le CN traite les rentiers et les survivants. Nous avons pris conscience du fait que nous devons parrainer et promouvoir une action militante dans le domaine des pensions, sinon nous risquons de subir un traitement encore plus dur que celui que le CN accorde actuellement aux rentiers et aux survivants.

Une seconde question qui nous préoccupe beaucoup est la manière dont les contributions du CN et des employés figurent dans le Rapport annuel de la Commission des pensions. Le Rapport annuel de 1984 (déjà cité) indique que les employés ont contribué 96,932 millions de dollars. Nous savons que ce montant a été versé au régime. Il est déduit tous les mois de nos chèques de paie. La contribution du CN est mentionnée comme étant de 128,722 millions de dollars. Toutefois, la majeure partie de ce montant est en fait l'intérêt dû à 7% par an sur l'obligation en souffrance du CN de l'énorme somme de 1 598,485 millions de dollars, soit plus de 111 millions de dollars. Cette pratique est trompeuse. Elle est mensongère et détestable. C'est l'écueil sur lequel toutes les critiques de notre régime ont sombré au cours des ans. Comment une personne raisonnable peut-elle demander à son employeur de déboursier davantage en pensions quand la société paie déjà beaucoup plus que l'employé pour soutenir le régime? C'est impossible!

Non seulement ce tour de passe-passe est-il trompeur, mais il masque un autre fait important. Toutes les contributions des employés font partie du principal du régime. Comme le révèle la pièce W (CN) à la colonne 7, notre régime a rapporté plus que le taux présumé de 7% par an 8 des 9 années à l'étude.

Le CN paie 7% sur son énorme obligation (1 598,485 millions de dollars en 1984). Si cette obligation existait sous forme d'actif dans la caisse de retraite, comme il se doit, elle aurait rapporté plus que 7% d'intérêt 8 des 9 années à l'étude. En 1983 (pièce W (CN)), l'intérêt aurait été 12,9% de plus que le 7% versé. L'obligation du CN aurait donc rapporté 284,2% de ce qui a été payé. En 1983, le montant versé était de 104,9 millions de dollars (Rapport annuel de 1983: 7% d'une obligation de 1 498 900 000\$). Il aurait pu être $104,9 \times 284,2\%$ ou environ 297,9 millions de dollars.

À chaque membre du Sous-comité, à chaque député, nous posons la question: "Accepteriez-vous le régime de pensions du CN comme outil d'administration de la caisse qui garantit votre future pension du gouvernement?"

À titre de futurs rentiers, nous avons intérêt à veiller à ce que notre régime de pensions soit administré avec efficacité et compassion. À titre d'employés du CN, nous avons intérêt à ce que la

société fonctionne efficacement et correctement. Le moral des employés est une chose intangible, mais c'est, ou ce devrait être, l'actif le plus vital et le plus précieux dans l'exploitation de toute société qui réussit. La façon dont notre régime de pensions est administré sape le moral de beaucoup d'employés du CN. Une enquête serait plus qu'improductive; par conséquent, nous n'avons pas essayé d'en mener. Nous ne le savons pas vraiment, mais nous sommes d'avis que le moral s'est détérioré au cours de l'année. Nous en imputons la cause à la question des pensions.

Nous percevons un conflit d'intérêt chez les administrateurs du CN en ce qui a trait à notre régime de pensions. Ce conflit doit être éliminé. Le CN doit cesser d'être fiduciaire de notre caisse. Il ne devrait être rien de plus qu'un partenaire égal du syndicat dans la supervision de l'administration par une tierce partie. Cette solution est manifestement préférable pour nous en notre qualité de futurs rentiers et, nous semble-t-il, préférable pour l'employeur et les employés en ce qui a trait aux relations syndicat-patronat à l'avenir.

Nous ne demandons pas au CN ou au gouvernement fédéral de nous faire un cadeau. Nous demandons seulement qu'ils nous garantissent la justice et l'équité à l'avenir. Aujourd'hui, nous partons perdants. Nous voulons une nouvelle entente, une entente équitable. Nous voulons un nouvel administrateur. Nous contribuons beaucoup d'argent.

Nos paiements sont un lourd fardeau. Nous avons un besoin urgent d'aide législative pour nous protéger contre un administrateur égoïste et sans coeur.

Nous vous implorons d'étudier sincèrement et de régler nos problèmes de pension.

Avec le plus grand respect, nous concluons notre plaidoyer.

Respectueusement présenté par

George Woods

B.G. Kramble

PIÈCE JOINTE W (CN)
EXCÉDENT DE REVENUS DE LA CAISSE DE RETRAITE DU CN (1976-1984)

Chaque régime de pension énonce:

- (i) une explication de la méthode de calcul de la rente de chaque membre (y compris une explication, s'il y a lieu, de la manière dont la rente est ajustée au coût de la vie) et
(ii) le taux ou le montant des contributions requises des employés ou membres du régime. Ces éléments ne peuvent être changés que par le Conseil d'administration et dans de rares cas.

À l'aide du document du régime de pensions et d'un état de l'actif de la caisse, l'actuaire engagé par la Société calcule à tous les trois ans la valeur de l'actif et du passif aux termes du régime et de la caisse. À partir de cette information, il calcule ensuite le montant ou le taux annuel des contributions à verser par la Société à la caisse chaque année jusqu'à la prochaine évaluation. Aux fins de chacune des évaluations, l'actuaire doit faire des suppositions concernant chacun des six éléments suivants:

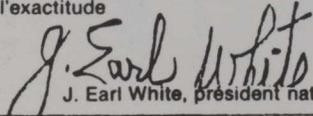
- (i) le taux d'intérêt que rapportera la caisse;
(ii) les taux d'augmentation de salaire prévus parmi les membres actifs;
(iii) le taux de départ chez les membres actifs;
(iv) le taux de mortalité chez les membres actifs et retraités;
(v) le taux de retraite chez les membres actifs;
(vi) le taux d'invalidité chez les membres actifs si le régime offre des prestations spéciales d'invalidité.

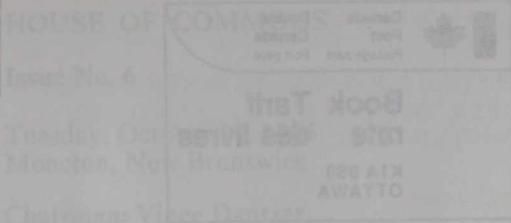
L'écart entre les prévisions et la réalité dans les six suppositions d'actuariat est le fondement de l'EXCÉDENT DE REVENUS EN 9 ANS DE \$1,241,216,392. La pratique de dresser des états financiers des revenus d'après la «valeur marchande» a permis au CN de cacher des gains outranciers aux propriétaires de la caisse de retraite du CN, à savoir les employés, les rentiers et les survivants.

Col. 1	Colonne 2	Col. 3	Colonne 4	Col. 5	Colonne 6	Col. 7	Colonne 8	Col. 9
Année	Revenus de placements d'après la valeur marchande	Taux de revenus	Montant des revenus nécessaires pour couvrir le passif au taux de revenu présumé	Taux de revenus présumé	Excédent de revenus (revenus en excès du taux de revenus présumé)	Taux de revenus excédentaire	Excédents de revenus cumulatifs 1976 à 1984	Année
1976	\$119,531,000	9.9%	$\frac{7.0}{9.9} \times 119,531,000$ = 84,516,869	7.0%	$\frac{2.9}{9.9} \times 119,531,000$ = 35,014,131	2.9%	\$ 35,014,131	1976
1977	120,131,000	8.6%	$\frac{7.0}{8.6} \times 120,131,000$ = 97,781,047	7.0%	$\frac{1.6}{8.6} \times 120,131,000$ = 22,349,953	1.6%	57,364,084	1977
1978	206,078,000	13.0%	$\frac{7.0}{13} \times 206,078,000$ = 110,965,078	7.0%	$\frac{6}{13} \times 206,078,000$ = 95,112,923	6.0%	152,477,007	1978
1979	262,731,000	14.2%	$\frac{7.0}{14.2} \times 262,731,000$ = 129,515,282	7.0%	$\frac{7.2}{14.2} \times 262,731,000$ = 133,215,718	7.2%	285,692,725	1979
1980	406,600,000	18.7%	$\frac{7.0}{18.7} \times 406,600,000$ = 152,203,209	7.0%	$\frac{11.7}{18.7} \times 406,600,000$ = 254,396,791	11.7%	540,089,516	1980
1981	87,358,000	3.3%	$\frac{7.0}{3.3} \times 87,358,000$ = 185,304,848	7.0%	$\frac{-3.7}{7.0} \times 185,304,848$ = -(97,946,848)	-3.7%	442,142,668	1981
1982	458,539,000	16.7%	$\frac{7.0}{16.7} \times 458,539,000$ = 192,201,976	7.0%	$\frac{9.7}{16.7} \times 458,539,000$ = 266,337,024	9.7%	708,479,692	1982
1983	639,581,000	19.9%	$\frac{7.0}{19.9} \times 639,581,000$ = 224,978,241	7.0%	$\frac{12.9}{19.9} \times 639,581,000$ = 414,602,759	12.9%	1,123,082,451	1983
1984	\$384,888,000	10.1%	$\frac{7.0}{10.1} \times 384,888,000$ = 266,754,059	7.0%	$\frac{3.1}{10.1} \times 384,888,000$ = 118,133,941	3.1%	\$1,241,216,392	1984

Le présent document a été dressé et publié par la Canadian Railways Employees' Pension Association. Je, soussigné, confirme l'exactitude de tous les calculs et totaux du présent document.

Vancouver (C.-B.), le 13 mai 1985


J. Earl White, président national

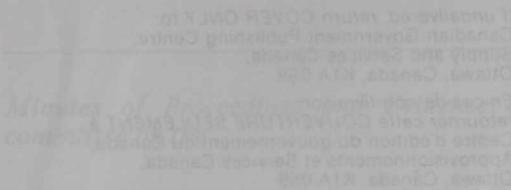


CHAMBRE DES COMMUNES

Procès-verbal n° 6

Le mardi 22 octobre 1985
Moncton, Nouveau Brunswick

Président: Vince Dantzer



Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

du Comité permanent des pensions

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

WITNESSES:

WITNESSES—TÉMOINS

(See back cover)

(Voir à l'arrière)

*From the International Association of Machinists and
Aerospace Workers:*

Hugh Mawhinney, General Chairman, District Lodge No.
2.

Gordon Thompson, Winnipeg, Manitoba, Private citizen.

Michael Capri, Winnipeg, Manitoba, Private citizen.

Gordon Ashcroft, Winnipeg, Manitoba, Private citizen.

Fred Malashewski, Winnipeg, Manitoba, Private citizen.

Don Scott, M.L.A. Inkster, Manitoba Legislative Assembly.

From the Government of the Province Manitoba:

Al Mackling, Minister of Labour.

From the Manitoba Pension Commission:

W.A. (Wes) Peters, Superintendent of Pensions.

*De l'Association internationale des machinistes et travailleurs
de l'aérospatiale:*

Hugh Mawhinney, président général, loge de district n° 2.

Gordon Thompson, Winnipeg (Manitoba), simple particulier.

Michael Capri, Winnipeg (Manitoba), simple particulier.

Gordon Ashcroft, Winnipeg (Manitoba), simple particulier.

Fred Malashewski, Winnipeg (Manitoba), simple particulier.

Don Scott, membre de l'Assemblée législative, circonscription
d'Inkster, Assemblée législative du Manitoba.

Du gouvernement du Manitoba:

Al Mackling, ministre du Travail.

De la Commission des pensions du Manitoba:

W.A. (Wes) Peters, surintendant des pensions.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

Morning Sitting:

From the United Transportation Union—Local 1874:

Gil E. Blais, Pension Committee Representative.
Tom A. Black, Brandon, Manitoba, Private citizen.
Del Killick, Melville, Saskatchewan, Private citizen.
James W. Wynes, Dauphin, Manitoba, Private citizen.
William Kohut, Winnipeg, Manitoba, Private citizen.
George Phillips, Winnipeg, Manitoba, Private citizen.
John R. Brasher, Swan River, Manitoba, Private citizen.
Emil Crass, Winnipeg, Manitoba, Private citizen.

Afternoon Sitting:

From the International Brotherhood of Electrical Workers— Local Union 409:

Boyd G. Kramble, General Chairman, Prairie and Mountain Regions, System Council #33;
George Woods, President;
Vic Clements, retired member.
Sebastian Scaletta, Winnipeg, Manitoba, Private citizen.
Dave McDougall, Dugland, Manitoba, Private citizen.

(Continued on the previous page)

Séance du matin:

Des Travailleurs unis des transports—section locale 1874:

Gil E. Blais, délégué du Comité des pensions.
Tom A. Black, Brandon (Manitoba), simple particulier.
Del Killick, Melville (Saskatchewan), simple particulier.
James W. Wynes, Dauphin (Manitoba), simple particulier.
William Kohut, Winnipeg (Manitoba), simple particulier.
George Phillips, Winnipeg (Manitoba), simple particulier.
John R. Brasher, Swan River (Manitoba), simple particulier.
Emil Crass, Winnipeg (Manitoba), simple particulier.

Séance de l'après-midi:

De la Fraternité internationale des ouvriers en électricité syndicat local 409:

Boyd G. Kramble, président général, régions des Prairies et des Rocheuses, conseil 33;
George Woods, président;
Vic Clements, membre retraité.
Sebastian Scaletta, Winnipeg (Manitoba), simple particulier.
Dave McDougall, Dugland (Manitoba), simple particulier.

(Suite à la page précédente)

Issue No. 6

Fascicule n° 6

Tuesday, October 22, 1985
Moncton, New Brunswick

Le mardi 22 octobre 1985
Moncton, Nouveau Brunswick

Chairman: Vince Dantzer

Président: Vince Dantzer

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on the

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le

Canadian National Railways' Pension System

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

of the Standing Committee on Transport

du Comité permanent des transports

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

SUB-COMMITTEE ON THE CANADIAN NATIONAL RAILWAYS' PENSION SYSTEM OF THE STANDING COMMITTEE ON TRANSPORT

Chairman: Vince Dantzer

Vice-Chairman: Darryl L. Gray

SOUS-COMITÉ SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

Président: Vince Dantzer

Vice-président: Darryl L. Gray

MEMBERS/MEMBRES

Les Benjamin
Dennis H. Cochrane

Fernand Robichaud

(Quorum 2)

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

CONCERNANT:

RESPECTING:

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1982

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1982

TEMOINS

WITNESSES:

(Voir à l'endos)

(See back cover)

Morning Sitting

From the United Transportation Union—Local 1874

- Gil E. Blais, Pension Committee Representative.
- Tom A. Black, Brandon, Manitoba, Private citizen.
- Del K. Black, Melville, Saskatchewan, Private citizen.
- James W. Wykes, Dauphin, Manitoba, Private citizen.
- William Kohler, Winnipeg, Manitoba, Private citizen.
- George Phillips, Winnipeg, Manitoba, Private citizen.
- John R. Braisher, Swan River, Manitoba, Private citizen.
- Earl Crow, Winnipeg, Manitoba, Private citizen.

Afternoon Sitting

From the International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 409

- Boyd G. Kramble, General Chairman, Local Union 409.
- George Woods, President.

Séances du matin

Des Travaillistes 1874 des transports—section locale 1874

- Gil E. Blais, délégué du Comité des pensions.
- Tom A. Black, Brandon (Manitoba), simple particulier.
- Del K. Black, Melville (Saskatchewan), simple particulier.
- James W. Wykes, Dauphin (Manitoba), simple particulier.
- William Kohler, Winnipeg (Manitoba), simple particulier.
- George Phillips, Winnipeg (Manitoba), simple particulier.
- John R. Braisher, Swan River (Manitoba), simple particulier.
- Earl Crow, Winnipeg (Manitoba), simple particulier.

Séances de l'après-midi

De la Fraternité internationale des ouvriers en électricité syndicat local 409

- Boyd G. Kramble, président général, syndicat local 409.
- George Woods, président.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 22, 1985

(17)

[Text]

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met in Moncton, New Brunswick, at 9:11 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: Lloyd K. Abbott, Moncton, New Brunswick, private citizen; Webb Vance, Moncton, New Brunswick, private citizen. *From the Canadian Railways Employees' Pension Association:* J.E. Cormier, President. Audber Mitten, Salisbury, New Brunswick, private citizen. Augustus T. Levangie, Heatherton, Nova Scotia, private citizen. B.A.D. MacPhearson, Moncton, New Brunswick, private citizen. Owen P. Daly, Moncton, New Brunswick, private citizen. Matthew Janega, Dartmouth, Nova Scotia, private citizen. *From the New Brunswick Senior Citizens' Federation Incorporated:* Bernard Richard, Executive Director; Edna Bourque, President; Earl Wilson, Vice-President.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 11:30 o'clock a.m., the sitting resumed.

The Sub-committee proceeded to sit *in camera* to discuss its Order of Reference.

At 11:55 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING

(18)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met in Moncton, New Brunswick, at 2:04 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: Ella A. Houlihan, Halifax, Nova Scotia, private citizen. *From the Brotherhood Railway Carmen of the United States and Canada:* Gregory Murphy, President; Peter Roy, Canadian Vice-President. Byron Munro, Moncton, New

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 22 OCTOBRE 1985

(17)

[Traduction]

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à MONCTON, au Nouveau-Brunswick, ce jour à 9 h 11, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère légiste.

Témoins: Lloyd K. Abbott, Moncton (N.-B.), simple particulier; Webb Vance, Moncton (N.-B.), simple particulier. *De la «Canadian Railways Employees' Pension Association»:* J.E. Cormier, président. Audber Mitten, Salisbury (N.-B.), simple particulier; Augustus T. Levangie, Heatherton (N.-E.), simple particulier; B.A.D. MacPhearson, (Moncton (N.-B.), simple particulier; Owen P. Daly, Moncton (N.-B.), simple particulier; Matthew Janega, Dartmouth (N.-E.), simple particulier. *De la Fédération citoyens aînés du Nouveau-Brunswick:* Bernard Richard, directeur exécutif; Edna Bourque, présidente; Earl Wilson, vice-président.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 11 h 30, le Sous-comité reprend les travaux.

Le Sous-comité procède à huis clos pour discuter de son ordre de renvoi.

A 11 h 55, le Sous-Comité interrompt les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(18)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à MONCTON, au Nouveau-Brunswick, ce jour à 14 h 04, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vincent Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère légiste.

Témoins: Ella A. Houlihan, Halifax (N.-E.), simple particulier. *De la Fraternité des wagonniers de chemins de fer des États-Unis et du Canada:* Gregory Murphy, président; Peter Roy, vice-président canadien. Byron Munro, Moncton

Brunswick, private citizen. Robert Chiasson, Riverview, New Brunswick, private citizen. From the CN Pensioners' Association—Council #1 Moncton Local: E.E. Saulnier, President; Hugh Reardon, Secretary-Treasurer of Atlantic Region Council of the CN Pensioners' Association. James Doyle, Moncton, New Brunswick, private citizen.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.)

The witnesses made statements and answered questions.

At 4:01 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

(N.-B.), simple particulier; Robert Chiasson, Riverview (N.-B.), simple particulier. De l'Association des retraités du CN—Conseil n° 1 de la section de Moncton: E.E. Saulnier, président; Hugh Reardon, secrétaire-trésorier, Conseil de la région de l'Atlantique, Association des retraités du CN. James Doyle, Moncton (N.-B.), simple particulier.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 16 h 01, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

Lloyd K. Abbott, Moncton (N.-B.), simple particulier. Webb Vance, Moncton (N.-B.), simple particulier. From the Canadian Railways Pensioners' Association: I.E. Cormier, President. From the New Brunswick Pensioners' Association: Owen P. Daly, Moncton (N.-B.), simple particulier; Matthew Janga, Dartmouth (N.-E.), simple particulier. De la Fédération étudiante des travailleurs du Nouveau-Brunswick: Bernard Richard, directeur exécutif, Lévesque, président; Earl Wilson, vice-président.

Lloyd K. Abbott, Moncton (N.-B.), simple particulier. Webb Vance, Moncton (N.-B.), simple particulier. From the Canadian Railways Pensioners' Association: I.E. Cormier, President. From the New Brunswick Pensioners' Association: Owen P. Daly, Moncton (N.-B.), simple particulier; Matthew Janga, Dartmouth (N.-E.), simple particulier. De la Fédération étudiante des travailleurs du Nouveau-Brunswick: Bernard Richard, directeur exécutif, Lévesque, président; Earl Wilson, vice-président.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.)

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.)

The witnesses made statements and answered questions.

The witnesses made statements and answered questions.

At 1:30 o'clock a.m., the sitting resumed.

At 1:30 o'clock a.m., the sitting resumed.

The Sub-committee proceeded to sit in camera to discuss its Order of Reference.

The Sub-committee proceeded to sit in camera to discuss its Order of Reference.

At 11:25 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

At 11:25 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

AFTERNOON SITTING

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à MONCTON, au Nouveau-Brunswick, ce jour à 14 h 04, sous la présidence de Vince Dantax, (président).

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met in Moncton, New Brunswick, at 2:04 o'clock p.m. this day, the Chairman, Vince Dantax, presiding.

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis M. Cochrane, Vincent Dantax, Daryl L. Gray, François Robitaille.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis M. Cochrane, Vincent Dantax, Daryl L. Gray, François Robitaille.

En présence: R. David Radford, directeur de l'étude de la Bibliothèque du parlement; Michèle Morin, attachée de recherche et conseillère législative.

In attendance: R. David Radford, Study Director, from the Library of Parliament; Michèle Morin, Research Officer and Legal Counsel.

Witness: Ellis A. Hoffman, Halifax (N.-E.), simple particulier. De la Fédération étudiante des travailleurs du Nouveau-Brunswick: Bernard Richard, directeur exécutif, Lévesque, président; Earl Wilson, vice-président.

Witness: Ellis A. Hoffman, Halifax (N.-E.), simple particulier. From the Fédération étudiante des travailleurs du Nouveau-Brunswick: Bernard Richard, directeur exécutif, Lévesque, président; Earl Wilson, vice-président.

EVIDENCE

*(Recorded by Electronic Apparatus)**[Texte]*

Tuesday, October 22, 1985

• 0900

The Chairman: Order. First of all, on behalf of the committee I would like to express our appreciation to the City of Moncton for their generosity in allowing us to use these chambers to hold these pension hearings this morning and this afternoon.

• 0905

The first submission is from Mr. Lloyd K. Abbott, from Moncton. Mr. Abbott, would you introduce your partner and proceed?

Mr. Lloyd K. Abbott (Individual Presentation): I am a pensioner, and with me is Webb Vance, a pensioner, CN. Members of the subcommittee, thank you for inviting me to appear before you on this very important and pressing matter of railway pensions.

In his statement to Parliament on April 17, 1985 the Minister of Transport said:

The government is committed to ensuring that the matter of CN pensions receives the appropriate consideration of the Parliament of Canada.

With his knowledge and interest in this matter, pensioners will be waiting with keen anticipation for the findings of your committee.

On the same subject, Mr. Benjamin, speaking of Messrs. Nowlan, Forrestall, and the Minister, on their being most helpful and co-operative in this matter, said:

And I give them full marks and full credit for it, because those three, myself, and one or two others who are still members of this House have been faced with this issue of railway pensions every darn year, several times a year since 1968, when I first came here. Frankly, we are sick and tired of getting this thrown at us every year.

Frankly, the pensioners are also sick and tired of the procrastination on this subject and of not receiving any satisfactory results. Commissions, inquiries, committees, a task force, and many other reports have been handed down, and none of them has resulted in any beneficial results for CN pensioners.

Some of these dealt specifically with CN pensions. However, the task force report was somewhat different, in that it dealt mainly with the initial setting up of pension plans and recommended what I consider a basic minimal set of benefits for companies starting a pension plan, or to improve those plans with lower benefits. Also, any implementation would only start in 1987.

TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)**[Traduction]*

Le mardi 22 octobre 1985

Le président: À l'ordre. Au nom du Comité, je voudrais tout d'abord remercier la ville de Moncton de nous avoir généreusement prêté ses locaux pour tenir ces audiences sur les pensions ce matin et cet après-midi.

Le premier exposé est fait par M. Lloyd K. Abbott de Moncton. Monsieur Abbott, voudriez-vous présenter votre confrère et nous faire votre exposé?

M. Lloyd K. Abbott (présentation individuelle): Je suis un retraité et j'ai avec moi M. Webb Vance également retraité du CN. Nous vous remercions, messieurs les membres du Sous-comité, de nous avoir invités ici pour discuter de cette question urgente et très importante des pensions des retraités des chemins de fer.

Dans sa déclaration faite au Parlement le 17 avril 1985, le ministère des Transports a dit:

Le gouvernement s'est engagé à voir à ce que la question du Régime de pensions du Canadien National reçoive toute l'attention qu'elle mérite au Parlement du Canada.

Vu vos connaissances et l'intérêt que vous portez à cette question, les retraités attendent avec impatience les résultats de votre comité.

A propos de cette même question, M. Benjamin, qui disait que MM. Nowlan et Forrestall ainsi que le ministre étaient des plus obligeants et coopératifs à ce propos, a dit:

Je leur donne tout le crédit qu'ils méritent étant donné que ces trois personnes, moi-même et une ou deux autres personnes qui sont encore députés, nous avons eu à débattre de cette question des pensions de retraite des chemins de fer chaque année, plusieurs fois par année depuis 1968, lorsque je suis venu ici pour la première fois. Nous en avons franchement assez de nous faire demander la même chose chaque année.

Franchement, les retraités en ont également assez de la procrastination à ce sujet et de ne jamais recevoir de résultats satisfaisants. Des commissions, des enquêtes, des comités, un groupe de travail et de nombreux autres rapports ont été présentés, aucun n'a donné de bons résultats pour les retraités du CN.

Certains de ces travaux portaient principalement sur le Régime de pensions du CN. Cependant, le rapport du groupe de travail était quelque peu différent étant donné qu'il portait principalement sur l'établissement initial du régime de pensions et recommandait ce que je considère comme un ensemble d'avantages minimal pour une compagnie qui entreprend un régime de pensions ou pour améliorer les

[Text]

These, I suggest, should not apply to a long-established and lucrative pension plan like the CN. The pensioners of CN expect much more, and it would be unjust and immoral for them not to receive greater benefits.

I have endeavoured to point out some of the areas pertinent to accomplishing the pensioners' objective, such as reassigning the investment interest, re-evaluation of interest on unfunded liability, higher interest evaluation on unfunded liability, changes to the Pensions Benefits Standards Act, and so forth. I do believe with these changes, as well as some relaxation of moneys from the pension fund, the pensions could be fully indexed and the survivors could receive 75%. These are the two most pressing matters before your committee.

As stated in my presentation, there must be a firm directive to CN if satisfactory changes are to be made. Recommendations have not produced any results. I suspect CN might be sympathetic to some of the task force recommendations—and I might just interject, Mr. Chairman, since I have seen CN's brief, that this is not correct, they did not recommend anything—but they may even want to compromise by take-aways from present benefits under the CN plan.

Pensioners want more than the task force recommendations, and should not have to take less or compromise in any way. There is approximately \$5 billion in assets in the CN pension fund, and the amount paid out for pensions is much less than the investment returns. Surely there must be a means whereby the pensioners, past, present, and future, can reap the benefits of the moneys they and the company have contributed. I suggest we give them something now while they are still with us.

From the distribution of my submission, I have received very favourable acceptance of its contents from pensioner groups, union officials, and employees, as well as many individual pensioners.

• 0910

Thank you again for having me appear before you, and I shall try to answer any questions you may have. You already have my original submission, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Abbott. Are there any questions to Mr. Abbott? Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Mr. Abbott, I note you mention the 75% for survivors. I presume that is some sort of a compromise on your part, because if the CN pensioner survives his or her spouse he continues to draw 100%. Why should not the surviving spouse get the 100%?

[Translation]

régimes bénéficiant d'avantages inférieurs. L'application d'un tel régime ne commencerait pas avant 1987.

Je propose que ces avantages ne s'appliquent pas un régime de pensions lucratif et établi depuis longtemps comme celui du Canadien National. Les retraités du CN s'attendent à beaucoup plus et il serait injuste et immoral qu'ils ne reçoivent pas des avantages supérieurs.

Je me suis efforcé de souligner certains points permettant d'atteindre l'objectif des retraités comme de réaffecter les intérêts sur l'investissement, réévaluer l'intérêt des engagements non capitalisés, apporter des modifications à la Loi sur les normes des prestations de pensions etc. Je crois qu'avec ces changements et un certain assouplissement des règles en matière d'investissement du fonds de pensions, le régime de pensions pourrait être entièrement indexé et que les survivants pourraient recevoir 75 p. 100. Ce sont les deux questions les plus urgentes que votre comité devra débattre.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, le CN doit recevoir des directives fermes si nous voulons qu'il y ait des changements satisfaisants. Jusqu'à présent, les recommandations n'ont donné aucun résultat. J'ai le sentiment que le CN serait partisan de certaines des recommandations du groupe de travail—et je vous dirais, monsieur le président, étant donné que j'ai vu le mémoire du CN, que ce n'est pas exact. Ils n'ont rien recommandé—mais il serait même prêt à faire des compromis en retirant certains avantages que compte actuellement le régime de pensions du CN.

Des retraités veulent obtenir plus que les recommandations du groupe de travail et ils ne devraient pas avoir à accepter moins ou faire des compromis. L'actif du fonds de pensions du CN compte environ 5 milliards de dollars et le montant payé pour les pensions est bien inférieur aux intérêts sur les investissements. Il doit certainement exister un moyen pour que les retraités anciens, actuels et futurs puissent bénéficier des profits sur l'argent que la compagnie et eux ont versé. Je propose qu'on leur donne tout de suite quelque chose pendant qu'ils sont encore avec nous.

Suite à la distribution de ma présentation, j'ai reçu des avis très favorables sur son contenu de la part de groupes de retraités, de représentants du syndicat et d'employés ainsi que d'un grand nombre de retraités individuels.

Je vous remercie encore de m'avoir permis de me présenter ici et j'essaierai de répondre à toutes les questions que vous poserez. Vous avez reçu ma déclaration originale, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Abbott. Quelqu'un voudrait-il poser des questions à M. Abbott?

M. Benjamin: Monsieur Abbott, j'ai remarqué que vous avez parlé de 75 p. 100 payé aux survivants. Je suppose que c'est en quelque sorte un compromis que vous faites parce qu'il est bien écrit que lorsqu'un retraité du CN survit à son conjoint, il continue de recevoir 100 p. 100 de sa pension. Pourquoi le conjoint survivant d'un employé du CN ne recevrait pas 100 p. 100?

[Texte]

Mr. Abbottt: I would buy that any day, Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: That is all I have, Mr. Chairman.

The Chairman: Any futher questions?

Mr. Cochrane: Mr. Abbottt, you suggest that any recommendations of the task force should have very firm directives. You obviously have seen these forces come and go, as you have mentioned, and you have seen recommendations come and go, many without any action. As a result of having seen what you have, what kind of a firm directive do you think can be given, or how can we add something to it other than a report from this committee to the Transport committee on to the House?

Mr. Abbottt: The only area I can see, Mr. Cochrane, is a directive from the Minister of Transport or the House of Parliament to the CN that they must do thus and so. The recommendations in the past have not resulted in anything. As I said in my presentation, the railway before the task force did sort of make some menial approach or idea that they might do something. In other words, it led me to believe they might be willing to do something. But in their present presentation to the subcommittee they have absolutely offered nothing.

In fact, all they talked about was how hard up they were for money. What we have to remember is that is not their money. It is money that both the employees and the company contributed to that pension fund. Therefore Parliament or somebody should have some say in directing the railway to use some of that.

Also by the changes I mentioned in the brief to the Pension Benefits Standards Act: look at the investment fund; look at the interest on the unfunded liability and these other different things I mentioned. I think your actuaries could probably come up with quite a different assessment of the fund than the railway's actuaries do.

Mr. Cochrane: Thank you.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. Abbottt, are you satisfied with the role the union has played in bargaining for the pensioners?

Mr. Abbottt: I am glad you mention that, sir. I am not, but I might clarify why I say that.

In negotiations the unions over the past number of years have supposedly been negotiating pensions. But with the economic conditions in the country and the lay-offs on the railway the unions are trying to fight for survival in job security. When they get down to the zero-hour in negotiations—and the railway usually comes in with a package and

[Traduction]

M. Abbottt: Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur Benjamin.

M. Benjamin: C'est tout ce que je voulais dire, monsieur le président.

Le président: D'autres questions?

M. Cochrane: Monsieur Abbottt, vous avez proposé que les recommandations du groupe de travail soient appuyées par des directives très fermes. Comme vous l'avez dit, vous avez évidemment vu un grand nombre de ces groupes de travail ainsi que les recommandations qu'ils ont présentées, dont un bon nombre n'ont donné aucun résultat. Après avoir vu tout cela, quel genre de directive ferme croyez-vous qu'il faudrait donner ou encore que croyez-vous que nous puissions ajouter aux recommandations contenues dans un rapport présenté par notre Comité au Comité des Transports et de là, jusqu'à la Chambre des communes?

M. Abbottt: La seule chose que je peux voir, monsieur Cochrane, ce serait une directive émanant directement du ministre des Transports ou du Parlement obligeant le CN à faire ceci ou cela. Jusqu'à présent, les recommandations n'ont donné aucun résultat. Comme je l'ai dit dans mon rapport, jusqu'à présent, le CN faisait bonne figure devant le groupe de travail en assurant celui-ci qu'il était pour faire quelque chose. Autrement dit, les représentants de la compagnie m'ont fait croire qu'ils seraient peut-être prêts à faire quelque chose. Mais dans leur mémoire présenté au Sous-comité, ils n'ont absolument rien offert.

En fait, tout ce qu'ils disent, c'est qu'ils n'ont pas un sou. Nous devons cependant nous rappeler que ce n'est pas de leur argent dont il s'agit. C'est l'argent que les employés et la compagnie ont versé au fonds de pensions. C'est pourquoi le Parlement ou quelqu'un ayant l'autorité devrait avoir son mot à dire pour obliger la compagnie de chemins de fer à utiliser une partie de cet argent.

Au sujet des modifications dont j'ai fait mention dans mon mémoire au sujet de la Loi sur les normes des prestations de pension: il faudrait surveiller le fonds d'investissement; surveiller l'intérêt sur les engagements non capitalisés et toutes ces choses dont j'ai fait mention. Je crois que vos actuaires arriveraient probablement à une évaluation bien différente du fonds de pension que celle des actuaires du CN.

M. Cochrane: Merci.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur Abbottt, êtes-vous satisfait de la façon dont le syndicat a négocié pour les retraités?

M. Abbottt: Je suis content que vous ayez mentionné ce point, monsieur. Non, je ne le suis pas, laissez-moi vous dire pourquoi.

Depuis bien des années déjà, des syndicats sont supposés avoir négocié des fonds de pensions au cours des négociations avec la partie patronale. Dans la conjoncture actuelle et tous les licenciements qui ont eu lieu dans les compagnies de chemins de fer, les syndicats luttent désespérément pour la sécurité d'emploi. Lorsqu'ils en viennent au point mort des

[Text]

say that this is what it is—pensions are brushed under the table.

This has happened in all the negotiations I attended: down to the zero-hour when there was a package there that meant more job security to the employees who were working and other benefits of that kind, then the pensions and other side-issues were brushed under the table. Unless there is some firm way to make sure that the pensions are really on that table, then it has not been successful.

I might add too, sir, that for a few years after pensions were negotiable a joint committee was set up from all the unions, the whole 17 unions that were bargaining with the railway. This joint committee were set with the powers to sort of negotiate with the railway on pensions. However, that has been divided, and now the railways have found an easy way out. They have found the easy way out now by negotiating with two or three of the unions.

• 0915

As I say, job security is the big issue with the unions today. They have found a way to come in with a menial offer to the unions; as I say, getting down to the zero hour, the unions accepted it, like this 0.2%, which is peanuts. It is nothing as far as the pensioners are concerned, and the unions accepted it.

So this is another thing that I stress in my original brief, that something has to be done to make sure that if it is going to be negotiated it has to be a committee formed from all of the unions, not just the railways trying to break away a small group and getting them to accept something and then it is foisted onto the others. This is the way it is right at the moment. In fact, some of the unions now are in mediation, I believe. One of the issues they have on the table is pensions, but the railways have already settled for 0.2%, and this is the method they use. Without fear of contradiction, I say this is the method the railway uses, divide and conquer, as far as pensions are concerned.

Mr. Cochrane: Mr. Abbott, you are currently on or have been on the pension board for CN?

Mr. Abbott: I have been on or associated with the pensions board for approximately 20 years.

Mr. Cochrane: Okay. Can you tell me how you got there, how you stay there, and what you do?

Mr. Abbott: Well it is a simple answer how I got there: I was elected by the General Chairmen's Association, and that is comprised of all the CN general chairmen of all the unions on the CN. The pensioners' representative from that association is elected at their annual meetings or their periodic meetings when they have them.

[Translation]

négociations—et la compagnie présente généralement ses offres globales qu'elle dit finales—les pensions sont oubliées.

C'est du moins ce qui s'est produit dans toutes les négociations auxquelles j'ai participé: à la dernière heure, lorsque la partie patronale nous présentait ses offres ultimes, dont une plus grande sécurité d'emploi pour les employés qui travaillaient ainsi que d'autres avantages du même genre, il n'était plus question des pensions et d'autres questions secondaires. On n'a jamais rien pu y faire, à moins qu'il y ait une façon ferme de s'assurer que les pensions fassent réellement partie des négociations.

J'ajouterais même, monsieur, que pendant quelques années après que les pensions soient devenues négociables, un comité conjoint a été formé par tous les syndicats, les 17 syndicats qui négociaient avec la compagnie de chemins de fer. Ce comité conjoint a été investi des pouvoirs nécessaires pour négocier avec la compagnie de chemins de fer au sujet des pensions. Toutefois, ce comité n'existe plus et les sociétés ferroviaires se sont facilité la tâche. Il leur suffit maintenant de négocier avec deux ou trois syndicats.

Comme je l'ai mentionné, les syndicats travaillent surtout actuellement en vue de la sécurité d'emploi. Ils ont réussi à faire une offre ridicule aux syndicats; ils ont réglé leur tir et les syndicats ont dû accepter, comme dans le cas de ce 0.2 p. 100 qui est une bagatelle. Cette augmentation est nulle selon l'avis des retraités, et les syndicats l'ont acceptée.

C'est donc un autre point que je souligne dans mon premier mémoire, c'est-à-dire qu'il faut prendre des mesures pour s'assurer qu'un comité formé de représentants de tous les syndicats soit chargé de négociations, s'il en est, et de s'adresser à un petit groupe pour les convaincre d'accepter certaines conditions de manière à pouvoir les imposer à d'autres. C'est ce qui se produit à l'heure actuelle. En fait, certains syndicats ont actuellement recours à la médiation, je crois. Un des points de négociation concerne les pensions mais les sociétés ferroviaires ont déjà fixé l'augmentation à 0.2 p. 100; c'est la méthode qu'elles emploient. Sans risque d'être démenti, j'affirme que c'est leur méthode, diviser pour régner, en ce qui concerne les pensions.

M. Cochrane: Monsieur Abbott, vous êtes actuellement membre de la Commission des pensions du CN ou vous l'avez déjà été?

M. Abbott: J'ai été membre de la Commission des pensions où j'ai exercé un rôle connexe pendant environ 20 ans.

M. Cochrane: D'accord. Pouvez-vous me dire comment vous êtes devenu membre, comment vous le demeurez et quelles sont vos fonctions?

M. Abbott: La première partie de votre question est simple: J'ai été élu par l'Association des directeurs généraux qui est composée de tous les directeurs généraux de tous les syndicats du CN. Le représentant des retraités de cette association est élu au cours de leur réunion annuelle et au cours d'une réunion périodique lorsqu'il y en a une.

[Texte]

Mr. Cochrane: Which association? You are currently serving on the CN pension board?

Mr. Abbott: Yes.

Mr. Cochrane: And when was the last time you were elected?

Mr. Abbott: Two years ago, I think.

Mr. Cochrane: So there is a general meeting where they elect a representative.

Mr. Abbott: Because of the negotiations with the railway going on, another meeting has not been held, because they have to wait for the negotiations to finish before they hold a meeting.

Mr. Cochrane: Okay. And can you tell us what the function of the board is? I think there is probably some misunderstanding even among other people that have presented to us in the past as to what the board does.

Mr. Abbott: Well the board is purely administrative. We have no say over the money in the pension fund. The board of directors of the company have fully within their jurisdiction to deal with the moneys in the pension fund, even though a greater portion of it belongs to the employees. The board of directors are the people that are fully responsible for that. The pensions board itself meets every month—the second Wednesday of every month—and we pass on the pensions of the pensioners that retired the previous month. That is basically the . . . Or we deal with some of the rules if there is something in the rules because of changes in the law, like the equal rights and things of this kind; then we have the odd time to change the rule in order to bring it in line. But we are permitted, of course, to say anything we like. And we do.

Mr. Cochrane: Something like Parliament: nobody listens, but you can say it.

Mr. Abbott: And we do, but not too many listen.

Mr. Cochrane: Okay. Do you have any role to play with regard to the assignment of the ad hoc increases?

Mr. Abbott: Yes. The role we have to play is, as I say, the 0.2% was negotiated for the pensioners. That amounted to \$3.7 million in 1985 and in 1986. Now, that is divided among the pensioners. So the pension board decides whether it is going to be on a percentage basis, whether it is going to be on a straight across-the-board increase, or whether it is going to be any other variation. In fact, at the next meeting we will be dealing with the ad hoc increases for 1986. That will still amount to \$3.7 million; so the pensioners will get less in 1986 than they got in 1985, because there are more pensioners.

Mr. Cochrane: It is coming up another year.

Mr. Abbott: Yes.

Mr. Cochrane: Thank you.

The Chairman: Mr. Robichaud.

[Traduction]

M. Cochrane: Quelle association? Vous êtes actuellement membre de la Commission des pensions du CN?

M. Abbott: Oui.

M. Cochrane: Et quand avez-vous été élu la dernière fois?

M. Abbott: Il y a deux ans, je crois.

M. Cochrane: Il y a donc une assemblée générale au cours de laquelle on élit un représentant.

M. Abbott: En raison des négociations qui se poursuivent avec le CN, il n'y a pas eu d'autre réunion, car il faut attendre la fin des négociations.

M. Cochrane: D'accord. Pouvez-vous nous dire quelles sont les fonctions de la commission? Je crois que certaines personnes ont une conception erronée de celles-ci même parmi les gens qui nous ont fait des exposés antérieurement sur le rôle de la commission.

M. Abbott: La commission exerce des fonctions purement administratives. Elle n'a aucun pouvoir en ce qui concerne les fonds du régime de pensions. Le conseil d'administration de la société détient ce pouvoir, même si une large part des fonds appartient aux employés. C'est le conseil d'administration qui a toute cette charge. La Commission des pensions même se réunit une fois par mois—le deuxième mercredi de chaque mois—pour distribuer les pensions aux personnes qui ont pris leur retraite le mois précédent. Voilà, essentiellement . . . nous pouvons aussi aborder des questions de règlement qui doivent être modifiées en vertu de la loi, par exemple, en ce qui concerne les droits à l'égalité et autres sujets de ce genre. Il faut aussi parfois modifier un règlement pour qu'il respecte les lois. Mais nous sommes bien sûr autorisés à dire ce que nous voulons. Et nous le faisons.

M. Cochrane: Vous fonctionnez un peu comme le Parlement: personne n'écoute mais vous pouvez parler.

M. Abbott: Et nous le faisons, mais peu de personnes nous écoutent.

M. Cochrane: D'accord. Avez-vous un rôle à jouer en ce qui concerne l'établissement des augmentations proportionnelles?

M. Abbott: Oui. Notre rôle consiste à répartir le 0.2 p. 100 accordé aux retraités. Il s'agit de 3.7 millions de dollars répartis en 1985 et en 1986. Cette somme doit être divisée parmi les retraités. La Commission des pensions décide alors si la somme sera répartie selon un pourcentage, s'il s'agira d'une augmentation directe ou autre. En fait, au cours de la prochaine réunion, nous traiterons des augmentations proportionnelles pour 1986. Mais la somme reste à 3.7 millions de dollars; par conséquent, l'augmentation de 1986 sera inférieure à celle de 1985, car il y a plus de retraités.

M. Cochrane: C'est une autre année.

M. Abbott: Oui.

M. Cochrane: Merci.

Le président: Monsieur Robichaud.

[Text]

Mr. Robichaud: Mr. Abbott, if you were to make a recommendation to give better representation to the CN pensioners, what would be your recommendation?

Mr. Abbott: In what way, Mr. Robichaud?

• 0920

Mr. Robichaud: I take it that even if you are on the pension board you feel that the pensioners are not—I should not say properly represented—do not have their say. If you were to make a recommendation so that you would have some kind of input . . . Do you have any suggestions?

Mr. Abbott: I think as pension board members we should have equal opportunities to vote on the things they are doing. We are not permitted a vote on any money issues. We are not permitted that. I think the people on the pension board are responsible people. It is our money that is in that fund, as well as the company's; therefore, we should have an equal say in how that money is being spent.

Now, there is a bit of a difficulty in the investment end of it. Most of us are not qualified investment people, we are not actuaries. Therefore, you will have to have people who are going to advise you, but you cannot have it one-sided. You cannot have just the actuaries from the railway side to advise you what you are going to do with the money. You will have to have the other side in order to get both sides of the story. By that, I do not mean that anything is wrong with what the railway is doing. It has been accepted by the Superintendent of Pensions, what they are doing, as far as the funds are concerned.

I think there is some other way, or should be some other way, either by an independent trustee, to look after the fund, as I think Noel Hall or one of the others recommended, a more firm way, so that the pensions board will have some say in what is done with their money.

The Chairman: Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Mr. Abbott, does your pension board have the freedom and the right to retain actuarial advice outside of the railroads? Do you have a separate staff, or anything like that, or are you purely there, sort of as a rubber stamp, for the railway?

Mr. Abbott: Sort of a rubber stamp, yes, on the administration of the plan. But we have no actuaries; of course there would not be any way that you would have the funds to do that.

Now, the unions have on several occasions had independent actuaries look at it. Changes are taking place so fast that it is almost a continual thing, like the railways themselves. They have William M. Mercer Limited doing this job. It would be utterly impossible, I think, for even the unions to be able to have a permanent set of actuaries to do that.

[Translation]

M. Robichaud: Monsieur Abbott, qu'est-ce que vous recommanderiez pour assurer une meilleure représentation des retraités du CN?

M. Abbott: Pourriez-vous préciser, monsieur Robichaud?

M. Robichaud: Vous semblez donc dire que, même si vous êtes membre de la Commission des pensions, vous jugez que les retraités ne sont pas—Je ne devrais pas dire représentés de façon appropriée—ne sont pas consultés. Si vous deviez formuler une recommandation à cet égard . . . Quelles sont vos suggestions?

M. Abbott: À mon avis, en qualité de membres de la Commission des pensions, nous devrions pouvoir prendre part au vote sur ces questions. Nous devrions être autorisés à voter sur toutes les questions monétaires. Nous ne sommes pas autorisés à le faire. Je crois que les membres de la Commission des pensions sont des personnes fiables. Ce fonds a été constitué de nos propres dollars ainsi que de ceux de la société; en conséquence, nous devrions pouvoir donner notre avis sur la répartition de ces fonds.

Cependant, il y a certaines difficultés en ce qui concerne l'investissement. La majorité d'entre nous ne sommes pas des investisseurs qualifiés, nous ne sommes pas des actuaires. Il faudrait donc avoir recours aux conseils de spécialistes, mais non pas uniquement à ceux des experts-conseils de la société. Il ne suffit pas d'avoir recours aux actuaires de la société pour obtenir des conseils sur la façon de placer l'argent. Il nous faut aussi nos propres actuaires pour voir les deux côtés de la médaille. Je ne prétends pas ici que le CN est l'auteur d'injustices. Leur méthode a été acceptée par le Surintendant des assurances, en ce qui concerne la répartition des fonds.

À mon avis, il y a une autre façon, ou il devrait y avoir une autre façon—peut-être en ayant recours à un service fiduciaire indépendant—de gérer le fonds, comme Noel Hall ou une autre personne ayant été recommandée; il nous faut une méthode plus rigoureuse de manière à ce que la Commission des pensions ait voix au chapitre.

Le président: Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Monsieur Abbott, la Commission des pensions a-t-elle le choix et le droit d'obtenir des conseils d'un actuaire qui ne travaille pas pour le compte des chemins de fer? Avez-vous votre propre personnel ou vos propres moyens d'agir, ou êtes-vous simplement des *béni-oui-oui*?

M. Abbott: Oui, nous sommes en quelque sorte des *béni-oui-oui* en ce qui concerne l'administration du plan. Mais nous n'avons aucun actuaire; nous n'avons évidemment pas les fonds nécessaires pour avoir recours aux services d'un actuaire.

Cependant, à plusieurs reprises, les syndicats ont demandé l'avis d'actuaires indépendants. Les changements se produisent si rapidement, presque de façon continue, comme c'est le cas des chemins de fer eux-mêmes. Cette fois-ci, on a eu recours à la société William M. Mercer Limited. Je crois qu'il serait tout à fait impossible, même pour les syndicats, d'embaucher en permanence une équipe d'actuaires.

[Texte]

Now, I understand Mr. White, in Vancouver, has actuaries in that deal with the pensions on his behalf, or his association's behalf. He has come up with a lot of facts and figures that nobody yet has disputed, so they must be correct. But if there were a way to have a separate actuary . . . I do not know what even they could do, as long as the control of that fund is in the hands of the board of directors of the railway.

Mr. Benjamin: Would you prefer then that both railways' pension plans be removed from the control of the railroads and set up as an independent, separate body, which has the power to administer the fund and decide what payouts there will be?

Mr. Abbott: With the processes that are going on at the moment and over the past few years, I would have to say yes, because right now it is not a satisfactory arrangement.

Mr. Benjamin: You are aware, I am sure, that the unions themselves have no legal right or authority to negotiate on behalf of pensioners, because the pensioners are not part of the collective bargaining unit. Is that not correct?

Mr. Abbott: I do not think that is entirely correct, Mr. Benjamin. I think it was Dr. Noel Hall who recommended that pensions would be part of the negotiations and the railways have accepted that. As I say, pensions were never in the realm of negotiations. The board members would always make some kind of recommendation to the board of directors and the railway officers on the board would listen. This was some years back. They would listen and we were able to get quite a few improvements in the pension plan through that method. But now, with the railways so tied up into commercial enterprise that they have to make money or lay off all their employees, it is not possible to go in and talk to the railway officers on that board about improvements in pensions. They are not listening because the director from upstairs says not to do it. This is no reflection on the people that are on that board. I want to make that clear. They are a fine bunch of people, but they have their directive from upstairs and they have to follow it. The directive, as I see it, is to do nothing.

• 0925

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. Abbott, how do you see the role of the pensioners' representation on this pension board, whether it be CN who administers the fund or an independent body? What would your recommendation be for pensioner representation?

Mr. Abbott: I recommend equal representation. There are a lot of pensioner committees set up in different businesses or organizations that control the pensions. It is a complete control within their hands. They invest it, do all the work with it, and they have complete say. I say that until the pensioners and representative of the pensioners on that pension board have an

[Traduction]

Il semble que M. White de Vancouver a demandé l'avis d'actuaire pour son propre compte ou celui de son association. Il a fourni une foule de faits et de chiffres et puisque personne ne s'y est encore opposé, ces données doivent être exactes. Mais s'il y avait moyen d'avoir recours aux services d'un actuaire indépendant . . . Je ne sais même pas s'ils pourraient faire quelque chose tant que la gestion du fonds relève du conseil d'administration des sociétés ferroviaires.

M. Benjamin: Préférez-vous alors que la gestion des régimes de pensions ne relève plus des conseils d'administration des deux sociétés ferroviaires et qu'on crée un organisme distinct, indépendant qui serait chargé de l'administration et de la répartition des fonds?

M. Abbott: Compte tenu de la situation actuelle et de ce qui s'est passé au cours des dernières années, je dois répondre dans l'affirmative car les mesures actuelles ne sont pas satisfaisantes.

M. Benjamin: Vous êtes conscient, j'en suis sûr que les syndicats eux-mêmes ne sont pas habilités à négocier pour le compte des retraités, car ceux-ci ne sont pas directement touchés par la convention collective. Est-ce exact?

M. Abbott: Je crois pas que vous ayez entièrement raison, monsieur Benjamin. C'est M. Noel Hall, je crois, qui a recommandé que les pensions fassent l'objet des négociations collectives et les sociétés ferroviaires ont consenti. Comme je l'ai mentionné, les pensions n'ont jamais constitué un point de négociation. Les membres de la Commission présentaient des recommandations au conseil d'administration et les représentants des sociétés ferroviaires faisant partie du conseil prêtaient l'oreille. C'est ce qui se produisait, il y a bon nombre d'années. Ils écouteraient et nous serions en mesure d'obtenir quelques améliorations pour le régime de pension grâce à cette méthode. Mais actuellement, à cause de la situation commerciale des chemins de fer qui doivent faire de l'argent ou congédier tous leurs employés, il est impossible de parler aux responsables des chemins de fer qui siègent à ce conseil au sujet des améliorations des pensions. Ils n'écoutent pas parce que le directeur leur recommande de ne pas le faire. Je ne m'attaque pas aux personnes qui siègent à ce conseil. Je veux que cela soit clair. Il s'agit d'un groupe de gens bien, mais ils reçoivent leurs directives d'en haut et elles doivent les exécuter. Elles ont pour directives, selon mon point de vue, de ne pas bouger.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): M. Abbott, comment voyez-vous le rôle de représentation des pensionnés auprès de ce conseil des pensions, que ce soit le CN qui administre le fonds ou un organisme distinct? Quelle serait votre recommandation pour la représentation des pensionnés?

M. Abbott: Je recommande une représentation égale. Il existe un grand nombre de comités de pensionnés dans différentes entreprises ou organisations qui exercent un contrôle sur les pensions. Ce contrôle est total. Ils investissent, font tout le travail et ont le dernier mot en tout point. Je soutiens que tant que les pensionnés et les représentants des

[Text]

equal say with the company, it is not going to be a satisfactory arrangement.

Mr. Benjamin: Just as a matter of information and curiosity on my part, Mr. Abbott, were you a general chairman of a union, and if so, which union?

Mr. Abbott: I was pretty well everything, Mr. Benjamin. I was a representative, a general chairman, and a vice-president of the Canadian Brotherhood of Railway, Transport and General Workers.

Mr. Benjamin: That is a good outfit.

Mr. Abbott: Before that I was a railway employee for 30 years.

Mr. Benjamin: What did you do on the railroad? What was your job?

Mr. Abbott: I held various jobs. I operated mainly in their steamship as a radio operator.

The Chairman: Mr. Abbott, in your brief you talk about full indexation of this pension. Is it your belief that there are sufficient funds and earnings in the pension fund to provide full indexation of pensions without any more increase in contributions?

Mr. Abbott: I think that with the changes I recommended in my original brief, Mr. Chairman, there is money in that fund. The recommendation that I made is that there have to be changes in the investment end, for instance in the unfunded liability of the railway. The actuaries at one time came up with 3%, I think it was, as the unfunded liability interest. It then came up with 4%. The railways, instead of applying all or part of that to the pensions, took the \$376 million off the unfunded liability, the money they owe. They have been doing that. Now, I think that amount has been increased to 7%. They have done exactly the same thing—whatever hundreds of millions benefited them, they have taken off the unfunded liability that we owe.

I wish I could pay Eatons and Simpsons the same way. It would be a nice way of not paying any money. If they go that way . . . In fact, it has been so lucrative to them that they have been able to reduce their contribution to the pension, because they have until 2006 to pay off the unfunded liability. They are still making it 2006, but because of this method of reducing the amount of the unfunded liability they can reduce their contributions to the fund each year now, up to 2006.

Mr. Benjamin: They can do it without putting up any money.

Mr. Abbott: I suppose they have to fund the pensions now. Since the change was made in the act, it has to be funded. They will juggle the unfunded liability in any way as long as there is money available, but will not give the pensioners anything.

[Translation]

pensionnés à ce conseil des pensions n'auront pas une voix égale à celle de la Société, l'arrangement ne sera pas satisfaisant.

M. Benjamin: À titre d'information et pour satisfaire ma curiosité, monsieur Abbott, j'aimerais vous demander si vous avez déjà été président général d'un syndicat, et si tel est le cas, duquel?

M. Abbott: J'ai fait à peu près tout, monsieur Benjamin. J'ai été représentant, président général et vice-président de la Fraternité canadienne des cheminots, employés de transports et autres ouvriers.

M. Benjamin: C'est une bonne référence.

M. Abbott: Avant, j'ai été employé des chemins de fer pendant 30 ans.

M. Benjamin: Quel était votre emploi?

M. Abbott: J'ai occupé divers emplois. J'ai travaillé surtout sur les bateaux à vapeur comme radiotélégraphiste.

Le président: Monsieur Abbott, dans votre mémoire, vous parlez de la pleine indexation de cette pension. Croyez-vous qu'il y ait suffisamment de fonds et de revenus dans ce fonds de pensions pour assurer la pleine indexation des pensions sans augmenter davantage les contributions?

M. Abbott: Je pense qu'en raison des changements recommandés dans mon mémoire original, monsieur le président, il y a de l'argent dans ce fonds. Ma recommandation est la suivante: il doit y avoir des changements pour ce qui est des investissements, par exemple dans le passif non consolidé du chemin de fer. À un moment, les actuares ont parlé de 3 p. 100 je pense, pour l'intérêt du passif non consolidé. Celui-ci est ensuite passé à 4 p. 100. Les chemins de fer, au lieu d'appliquer la totalité ou une partie de cela aux pensions, ont pris les 376 \$ millions du passif non consolidé, l'argent qu'ils doivent. Voilà ce qu'ils ont fait. Maintenant, je pense que cette valeur a été portée à 7 p. 100. Ils ont fait exactement la même chose—peu importe les millions de dollars dont ils profitaient, ils les ont prélevés du passif non consolidé que nous devons.

J'aimerais pouvoir payer Eatons et Simpsons de la même manière. Ce serait une belle façon de ne rien déboursier. S'ils empruntent comme cela . . . En fait, cela a été tellement payant pour eux qu'ils ont été en mesure de réduire leurs contributions ou pensions, parce qu'ils ont jusqu'à l'an 2006 pour rembourser le passif non consolidé. Ils visent toujours l'an 2006, mais parce qu'il peuvent réduire la somme du passif non consolidé, ils peuvent réduire leurs contributions au fonds, chaque année, à partir de maintenant jusqu'à l'an 2006.

M. Benjamin: Ils peuvent faire cela sans déboursier quoi que ce soit.

M. Abbott: Je suppose qu'ils doivent financer les pensions maintenant. Puisque la loi a été modifiée, il doit y avoir financement. Ils vont jouer avec le passif non consolidé de toute manière, tant qu'il y aura de l'argent disponible, mais ils ne donneront rien aux pensionnés.

[Texte]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Abbott. We really appreciate your coming before this committee and the work you have done.

• 0930

Mr. Webb Vance (Individual Presentation): Mr. Chairman and members of the committee, I do not really have much more to add than what Mr. Abbott has said, except that certainly I am very pleased that this committee is looking into the plan, because when you look at the history you will find that it has been 26 years since the 1959 plan came into being. Prior to 1935 there was practically nothing. And then in 1935 there was a Canadian National pension plan that was brought into being, and prior to that it was the old Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees Provident Fund that covered employees in the Atlantic region. But in 1935 a Canadian National Railway pension plan was brought in. That was changed again in 1952; it was revised in 1952. And it was in 1959 when the current plan came in, so it has been 26 years since this plan came in. There has been really not all that much change during that time—not all that much—so it is high time, if you will, Mr. Chairman, that something is done to bring the plan up to date.

Indexation is number one. There is no question about that at all—it has to come. I think it is pathetic when you look at some of the pensions that some of the pensioners are receiving today. It is something that is long overdue. And number two, of course, are the survivor benefits. That is again away out of step. It is 26 years that has been allowed to go on without anything being done to change the plan and bring it up to date. That is all I have to say, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Vance.

Mr. Abbott: Mr. Chairman, could I add one more thing?

The Chairman: Yes, you may.

Mr. Abbott: I would caution the committee not to be led by a great deal that the railway has put into negotiations of pensions in their brief. You will notice that practically every other paragraph talks about union negotiations and all the great things that can be done through that. That is a smoke-screen. They are putting up a smoke-screen, Mr. Chairman, because they have found so far, in the past several years, that this has been the easiest way out. I would suggest to the committee that they take that at face value, and I hope they will deal with the issues as I have outlined in my original brief to you.

Thank you very much, Mr. Chairman. It has been a pleasure.

The Chairman: At this time I should perhaps advise you and the people here as to how we operate. As you know, this is a subcommittee of the Transport committee. We will be reporting to the Transport committee by the end of February. That report, if it is accepted by them, will then go to Parliament, and Parliament will either have to accept or reject it. Once

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Abbott. Nous apprécions vraiment votre présence devant ce Comité et le travail que vous avez accompli.

M. Webb Vance (présentation individuelle): Monsieur le président et mesdames et messieurs, membres du Comité, je n'ai vraiment rien à ajouter à ce que M. Abbott a dit, sauf que je suis très heureux que ce Comité se penche sur le régime, parce que lorsque vous jetez un coup d'oeil sur l'histoire, vous découvrez que le régime existe depuis 26 ans, soit depuis 1959. Avant 1935, il n'y avait pratiquement rien. Puis en 1935, un régime de pensions du Canadien National était créé, et avant cela, les employés de la région de l'Atlantique étaient couverts par l'ancien *Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees Provident Fund*. Mais en 1935, un régime de pensions du Canadien National était créé. Il a été changé en 1952, il a été révisé en 1952. Et c'est en 1959 que le régime actuel a été créé, il existe donc depuis 26 ans. Il n'y a vraiment pas eu beaucoup de changements pendant ce temps—pas beaucoup en effet—il est donc à peu près temps, si vous permettez, monsieur le président, que quelque chose soit fait pour mettre le régime à jour.

L'indexation est le premier sujet. Il ne fait pas de doute à cet égard—cela doit être fait. Je pense que c'est pathétique lorsque vous considérez certaines pensions que reçoivent certains pensionnés de nos jours. Cela aurait dû être fait depuis longtemps. En deuxième lieu, bien entendu, viennent les prestations aux survivants. C'est encore une fois dépassé. Depuis 26 ans, rien n'a été fait pour modifier le régime et le mettre à jour. C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Vance.

M. Abbott: Monsieur le président, puis-je ajouter quelque chose?

Le président: Oui, vous pouvez.

M. Abbott: J'aimerais avertir le Comité de ne pas se laisser induire en erreur par tout ce qui a été dit par le chemin de fer dans son mémoire au sujet des négociations des pensions. Vous remarquerez qu'à tous les deux paragraphes pratiquement, l'on parle des négociations avec le syndicat et de tout ce que l'on pourrait faire de grand à cet égard. C'est de la poudre aux yeux. Ils jettent de la poudre aux yeux, monsieur le président, parce qu'ils ont découvert jusqu'à présent, c'est-à-dire au cours des dernières années, que c'est la meilleure façon de s'en tirer. J'aimerais suggérer au Comité de considérer cela à sa valeur nominale, et j'espère qu'il s'occupera des questions que j'ai soulignées dans le mémoire original qui vous a été présenté.

Merci beaucoup, monsieur le président. Cela a été agréable.

Le président: À ce moment, je devrais peut-être vous informer, vous et les personnes qui sont ici, de la manière dont nous fonctionnons. Comme vous le savez, c'est un Sous-comité du Comité des transports. Nous ferons notre rapport à ce Comité à la fin de février. Ce rapport, s'il est accepté, sera ensuite présenté au Parlement et celui-ci le rejettera ou

[Text]

Parliament has dealt with it, then of course the government can look to it. It is their decision as to whether there will be any results or action flowing from our report. In addition to the people you see here, and our two staff members, we also have retained the services of an independent actuary, so you may rest assured that we are examining the whole pension fund very closely. We have, I understand, full access to all the information, so we hope that when we eventually do report that it will be pretty thorough.

Mr. Abbott: Thank you very much, sir.

Mr. Vance: Will your report be made public?

The Chairman: Oh, yes.

Mr. Vance: Thank you.

The Chairman: I would like to call now on the Canadian Railways Employees' Pension Association—Mr. J.E. Cormier, president.

• 0935

Sir, please would you would introduce yourself and indicate who you represent and also the name of your partner, for the record?

Mr. J.E. Cormier (President, Canadian Railways Employees' Pension Association): Good morning, Mr. Chairman and members of your committee. We do want to wish you the heartiest of welcomes to our area; we hope you have an enjoyable stay, as short as it may be.

I would like at this time to point out that within your committee you have a gentleman who has won our admiration in years back when the standing committee some years ago stood up for weeks on end disputing our pension issues and they came up with the 2% formula with 20 years retroactive. We are very happy to have Mr. Benjamin here, who was one of those gentlemen.

Mr. Benjamin, when you get back to Ottawa will you convey our gratitude to Mr. Patrick Nowlan, Mr. Forrestall and Senator Turner?

Mr. Benjamin: I will certainly do that. My pleasure.

Mr. Cormier: Thank you. Now, Mr. Chairman, I would have liked to have had a copy of my remarks in print for you, but frankly we could not afford it, sir.

On behalf of the membership of the Canadian Railways Employees' Pension Association and as a retired CNR locomotive engineer, I am writing in the best interests of CNR employees, CNR pensioners, survivors and beneficiaries. My qualifications to write and the basis on which I write are clearly stated in the one and only plank of the platform of our association or the association I represent. I am president of our association for the Province of New Brunswick.

The Canadian Railways Employees' Association hereby proclaims its field of endeavour to be political in nature. We propose to petition the Government of Canada in respect to

[Translation]

l'acceptera. Une fois que le Parlement aura pris connaissance du rapport, le gouvernement pourra, bien entendu, s'en occuper. Il décidera des résultats ou des mesures à prendre à la lumière de notre rapport. En plus des personnes que vous voyez ici et des deux employés, nous avons également obtenu les services d'un actuaire indépendant, vous pouvez donc être assurés que nous examinons de très près toute la question du fonds de pensions. Nous avons, si je comprends bien, plein accès à toutes les informations, nous espérons donc que nous aurons examiné tous les aspects de la question avant de rendre notre rapport.

M. Abbott: Merci beaucoup, monsieur.

M. Vance: Est-ce que votre rapport sera rendu public?

Le président: Oh! oui.

M. Vance: Merci.

Le président: J'aimerais maintenant appeler la *Canadian Railways Employees' Pension Association*, monsieur J.E. Cormier, président.

Monsieur, pour nos dossiers, auriez-vous l'obligeance de nous donner votre nom ainsi que celui de votre collègue et de nous dire qui vous représentez?

M. J.E. Cormier (président, Canadian Railways Employee's Pension Association): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs. Nous vous souhaitons la plus cordiale des bienvenues dans notre région et nous espérons que votre séjour sera agréable, même s'il est court.

Je voudrais souligner qu'un membre du Comité a gagné notre admiration il y a déjà quelques années, à l'époque où le Comité permanent a défendu nos intérêts de sorte que nous avons pu obtenir la formule des 2 p. 100 rétroactifs sur 20 ans. Nous sommes très heureux de revoir M. Benjamin, qui faisait partie du Comité permanent à l'époque.

Monsieur Benjamin, lorsque vous serez de retour à Ottawa, auriez-vous l'obligeance de transmettre nos remerciements à MM. Patrick Nowlan et Forrestall ainsi qu'au sénateur Turner?

M. Benjamin: Certainement. Je le ferai avec plaisir.

M. Cormier: Merci. Maintenant, monsieur le président, j'aurais aimé vous soumettre mes commentaires par écrit mais, franchement, nous n'en avons pas les moyens.

Au nom des membres de la *Canadian Railways Employee's Pension Association* et en tant que mécanicien de locomotive retraité du CN, j'ai rédigé ce mémoire dans les meilleurs intérêts des employés du CN, des pensionnés du CN, de leurs survivants et des bénéficiaires de leurs pensions. L'autorité sur laquelle je me suis fondé pour rédiger ce mémoire réside dans le mandat unique de l'association que je représente. Je suis le président de notre association pour le Nouveau-Brunswick.

La *Canadian Railways Employee's Pension Association* oeuvre sur le plan politique. Elle présente ses revendications au gouvernement du Canada plutôt qu'aux compagnies de

[Texte]

our platform. We propose not to have any dealings with any railway company, so as to avoid thereby interference in any respect with the jurisdictions of any unions holding a contract with any railway company. The following was proposed by the B.C. branch, May 1, 1972:

We will ask the Government of Canada not only to sanction such a change, but to urge the Canadian National Railways to change from their present pension plans to the pension plan specified in the Public Service Superannuation Act, such change to be on a retroactive basis, thereby including all pensionable service of all employees and of all pensioners.

The membership of the CNPP are simply looking for a just and equitable return on their pension investment. They are not looking for any sorts of hand-outs from anyone else at anyone else's expense. Quite to the contrary, should the excess profits generated by their pension fund investments be made available to them in the form of pension benefit improvements, very few, if any, would require GIS or government income supplement to provide them with an acceptable degree of comfort after retirement. Strange as it may seem, this is their money.

• 0940

I think the following will probably give you an idea as to the thinking of the railway with regard to CN pension. I quote CN philosophy as it was presented to Dr. Noel Hall:

The CN pension plan is a supplement to the government plans of Canada Pension, Old Age Pension, and Quebec Pension Plan.

That was, if you wish, rejected by Dr. Noel Hall.

This same philosophy was somewhat amended, the last we saw of it, and I quote:

The CN pension plan alone with CCP, QPP and OAS provides an adequate source of income for former employees to retire on.

What other form of interest, sir, could we have? What other form of investment could we have whereby the degree of compensation of returns would be figured in this matter, which is a question of means? If you are wealthy, you would not get too much of a return; if you are poor, you would get a little more. This is what this philosophy would seem to imply.

When you buy mutual funds, you have a certain degree of return and then you have dividends, if any are there. If you buy insurance you have a guaranteed return. If you buy government bonds you also have a guaranteed return. As far as I am concerned, and some of our associates and my friends, this philosophy is sort of a little bit of a hogwash.

The first industrial pension plan, namely the Grand Trunk Railway of Canada Superannuation and Provident Fund, was introduced in 1874; the Intercolonial and Prince Edward Island Railways Employees' Provident Fund came into being in 1977. It was a fine gesture of generosity on the part of the above railway companies to share part of the costs, as well as

[Traduction]

chemins de fer pour éviter d'intervenir dans les affaires des syndicats ayant des relations avec ces compagnies. Le 1^{er} mai 1972, la section de la Colombie-Britannique a proposé ce qui suit:

Nous demandons au gouvernement du Canada non seulement d'approuver ce changement, mais aussi de prier instamment les Chemins de fer nationaux du Canada de remplacer leurs régimes de pension par le régime visé par la Loi sur la pension de la Fonction publique et ce, sur une base rétroactive, permettant ainsi l'inclusion des services validables de tous les employés et de tous les pensionnés.

Nos membres veulent simplement tirer des revenus justes et équitables de leur investissement. Ils ne veulent pas de cadeaux de qui que ce soit d'autre, aux dépens de qui que ce soit d'autre. Bien au contraire, s'ils pouvaient réaliser les profits découlant de leur investissement dans le fonds de pension par l'augmentation de leurs prestations, très peu de nos membres, sinon aucun, n'auraient besoin du Supplément de revenu garanti pour s'assurer un revenu décent au moment de leur retraite. Bien que cela puisse sembler étrange, il s'agit de leur argent.

Je vais tenter de vous exposer la position du CN en ce qui concerne les pensions de retraite. En effet, celle-ci se résume de la façon suivante, comme elle a été exposée à M. Noël Hall:

La pension du CN est un supplément au Régime de pensions du Canada (RPC), à la Sécurité de la vieillesse (SV) et au Régime de rentes du Québec (RRQ).

Cette façon de voir a été rejetée par M. Noël Hall.

Mais, aux dernières nouvelles, cette même façon de voir a été modifiée quelque peu:

Le régime de pensions du CN, ajouté au RPC, au RRQ et à la SV, assure un revenu suffisant à nos anciens employés.

Monsieur, de quelle autre forme d'intérêts pourrions-nous profiter? De quelle autre forme de revenus pourrions-nous profiter si le degré de compensation était calculé de cette façon, c'est-à-dire d'après les moyens des intéressés? Si vous êtes bien nanti, on ne vous accorde pas de revenus élevés; si vous êtes pauvre, on vous en donne un peu plus. C'est ce qui semble ressortir de la façon de voir du CN.

Si vous achetez des actions d'une mutuelle, on vous garantit un certain revenu et, le cas échéant, des dividendes. Si vous souscrivez une assurance, on vous garantit un certain rendement. Il en est de même pour les obligations du gouvernement. En ce qui me concerne, et en ce qui concerne certains de nos associés et mes amis, cette façon de voir est quelque peu ridicule.

Le premier régime de pensions créé dans notre secteur, à savoir le Fonds de retraite et de prévoyance du Grand Trunk Railway of Canada, a vu le jour en 1874; le Fonds de prévoyance des employés de l'*Intercontinental and Prince Edward Island Railways* a été créé en 1977. Les compagnies ferroviaires en question avaient fait preuve de générosité en partageant

[Text]

to share part of their profits, so as to provide a degree of comfort and security to their employees to be enjoyed after retirement age.

These railways formed part of the Canadian government railways, which eventually became CNR, and during this period these two above plans became insolvent. The Government of Canada then assumed the responsibility for payments of these pensions. This was a most commendable act on the part of the Parliament of Canada, and I will say this—I will add a little bit to that—we have always had a good turn with our Members of Parliament.

• 0945

In order to resolve the problem, the cause must first be identified. Mr. Marcel Dionne, a former chairman of the standing committee, said:

Once the problem is identified, it must be resolved or else it will return to haunt you again and again for some years down the line.

In order to get at the roots of the problems, we should start with the first CN pension plan, commonly known as the 1935 plan. To the ordinary layman, this was a relatively simple plan:

The company will match the employees' contributions dollar for dollar up to 5% of the employees' compensation and will accrue interest, compounded yearly, upon the employees' voluntary contributions and the company's contribution. The company shall . . .

And they use this word "shall". This is a positive term:

The company shall be a trustee thereof. The fund will not form any part of the revenue or assets of the company. The provisions of this pension fund shall be deemed to constitute a contract between the company and each individual employee.

Again, I say that to the ordinary layman the rules and regulations as specified above leave little doubt as to their meanings.

Some few years down the line, it became apparent that the company's interpretation of these pension rules did not in any way resemble what the ordinary layman had read in these rules. The company was not living up to its responsibility of matching or paying its share into the fund for employees in service as stated in this supposed contract. Some form of terminal funding replaced the investment agreement defined in this contract. To further aggravate the situation, the company did not publish any financial statement revealing the revenues, disbursements, assets and liabilities of this trust fund for 25 years.

• 0950

The introduction of the 1959 pension plan that followed did not in any way establish an atmosphere of trust between the company and the employees. In 1967 the Government of Canada enacted the Pension Benefits Standards Act in order to bring some stability to the administration of private pension plans. I really believe to this day that the railway bureaucrats,

[Translation]

le coût de ces régimes ainsi que leurs profits pour assurer un certain bien-être et une certaine sécurité à leurs employés qui prenaient leur retraite.

Ces compagnies appartenaient à l'État canadien. Par la suite, lorsqu'elles sont devenues le CN, les deux régimes de pensions ont perdu leur valeur. Mais le gouvernement du Canada s'est chargé de verser les prestations exigibles en vertu de ces régimes. Il s'agissait d'un geste très louable de la part du Parlement du Canada, et j'ajouterais que nos députés nous ont toujours bien servis.

Afin de résoudre ce problème, il faut d'abord en identifier la cause. Selon M. Marcel Dionne, ancien président du comité permanent:

Lorsque le problème est identifié, il faut le résoudre, sinon il reviendra nous hanter pendant de nombreuses années.

Afin de trouver les racines des problèmes, nous devrions commencer en parlant du premier régime de pensions du CN, qu'on appelait couramment le régime de 1935. Même pour le profane, ce régime était relativement simple:

L'employeur offre un dollar pour chaque dollar versé par l'employé, jusqu'à concurrence de 5 p. 100 du revenu de l'employé et l'intérêt sera calculé, et composé annuellement, sur les cotisations volontaires des employés et la cotisation de l'employeur. L'employeur doit

Ils utilisent le mot «doit». C'est un terme positif:

L'employeur doit être fiduciaire de ce fonds. Ce fonds ne fera pas partie des recettes ni des avoirs de l'employeur. Les dispositions de ce fonds de pension représentent un contrat entre l'employeur et chacun des employés.

Je le répète, même pour le profane, les règlements tels que précisés ci-dessus sont très clairs.

Quelques années plus tard, il devint évident que l'interprétation de ces règlements par l'employeur n'était pas la même que l'interprétation du profane. L'employeur ne contribuait pas au régime des cotisations paritaires et ne versait pas sa part dans le fonds pour les employés selon les dispositions de ce contrat. Une certaine forme d'indemnité de cessation d'emploi remplaçait l'accord d'investissement défini par les termes du présent contrat. Pour aggraver la situation, l'employeur n'a pas publié pendant 25 ans d'état financier révélant les recettes, dépenses, avoirs et obligations de ce fonds fiduciaire.

L'introduction du régime de pensions de 1959 qui a suivi n'a pas réussi à créer d'atmosphère de confiance entre les employés et l'employeur. En 1967, le gouvernement du Canada a adopté la Loi sur les normes des prestations de pension afin de réglementer un peu l'administration des régimes privés de pension. Je pense encore maintenant que les bureaucrates des

[Texte]

in conjunction with the bureaucrats from the Superintendent of Insurance, set out to show how quickly they could destroy the good intent of this act. Within a relatively short time they extracted \$371 million from this fund. They also took the railway off the hook until the year 2027 to pay back their debt into this fund.

To further exemplify what attitude the railway had toward these pensions, I would remind you that there were two private member's bills presented by Mr. Joe Guay. I understand he is now a senator. I refer to Bill C-139 and Bill C-228. Both these bills would have relieved the railway from any of the terms of the Pension Benefits Standards Act. Among other things, they would have also have permitted the railway to borrow any amount of money out of this pension fund they required.

Now these two first pension plans, be aware, were the reason why they went under—particularly the Grand Trunk Railway. It was their money. The Grand Trunk was an extremely fine company. They decided early that they wanted to share profits, so it is understandable that this was their money and they hoped to use it to finance their company, thinking that this financing was only a temporary situation. But it ended in failure.

Now to continue with the railway, all financial statements of the Canadian National Railway Pension Trust Fund for every year up to and including 1984 had been prepared on book value. The market value of such assets should be shown in a financial statement at market value as well as at book value. The difference between these two values has allowed the CNR accountants to conceal, by some Alice-in-Wonderland accountancy practice, immense excess earnings.

When actuarial assumptions are made it is prudent to underestimate the investment income that becomes assets at each year-end and to overestimate pensions payable each year by assuming that pensioners will live a little longer than they do in actual fact. When pensioners die a year or two sooner than was assumed, the reduction in the pensions being paid results in an actuarial surplus.

• 0955

This, of course, is not shown in the financial statement, except to the extent that the liability of pension payable is reduced by the amount of actuarial surplus. This surplus is a windfall profit for the Canadian National Railways, and for the year 1983 it amounted to \$126.7 million. When CNR can invest our pension funds and earn unconscionably large excess earnings, as they have, and when they can prepare financial statements on a book-value basis only, as they have, and when they can thereby conceal from the owners of these pension funds the fact that they have in these funds excess earnings of \$1.23 billion for the years 1976 through 1983—and this amounts to \$140 million per year—as they have, then it becomes very clear that the laws under which CNR officers function in the matter of accounting for these pension funds are hopelessly inadequate.

[Traduction]

chemins de fer, avec les bureaucrates du surintendant des assurances se sont essayés à qui détruirait le plus vite l'intention de cette loi. En un temps relativement court, ils ont réussi à retirer 371 millions de ce fonds. Ils ont également soulagé le chemin de fer en lui évitant d'avoir à rembourser dans ce fonds jusqu'à l'année 2027.

Pour expliquer encore plus l'attitude de l'industrie du chemin de fer face à ces pensions, je vous rappellerai qu'il y avait des projets de loi soumis par deux simples députés et présentés par M. Joe Guay. Je crois qu'il est maintenant sénateur. Je parle des projets de loi C-139 et C-228. Ces deux projets de loi auraient soulagé l'industrie du chemin de fer de n'importe lesquels des termes de la Loi sur les normes des prestations de pension. Entre autres, en vertu de ces projets de loi, l'industrie du chemin de fer aurait pu emprunter tout l'argent dont ils avaient besoin à ce fonds de pension.

Alors que c'est à cause de ces deux premiers régimes de pensions, écoutez bien, que ces compagnies ont fait faillite—notamment la compagnie *Grand Trunk Railway*. C'était leur argent. La compagnie *Grand Trunk* était une très bonne compagnie. Elle a décidé très tôt qu'elle voulait faire partager ses profits, il est donc compréhensible que c'était là son argent et qu'elle espérait l'utiliser pour financer sa compagnie, pensant bien que c'était là une situation temporaire. Mais cela s'est terminé par une faillite.

Pour parler encore des chemins de fer, tous les comptes rendus financiers annuels (1984 inclus) de la Caisse fiduciaire de retraite des Chemins de fer nationaux du Canada ont été préparés à partir de la valeur comptable. La valeur marchande de ces biens devrait également apparaître dans un compte rendu financier. La différence entre ces deux valeurs a permis au comptable du CN de cacher, grâce à une pratique genre Alice au Pays des merveilles, d'immenses excédents.

Lorsque l'on fait des hypothèses actuarielles il est prudent de sous-estimer le revenu de placement qui devient actif à la fin de l'année et de surestimer le montant des pensions payables chaque année en supposant que les pensionnés vivent un peu plus longtemps qu'ils ne vivent en fait. Lorsque les pensionnés meurent un an ou deux plus tôt que prévu, la réduction des pensions à payer entraîne un surplus actuariel.

Evidemment, cela ne figure pas dans les états financiers si ce n'est dans la mesure où le passif de la pension payable est réduit du montant du surplus actuariel. Ce surplus est un profit inattendu pour les chemins de fer nationaux, et qui, pour l'année 1983, s'élève à 126,7 millions de dollars. Lorsque le CN peut placer nos fonds de retraite et gagner des sommes démesurément énormes, comme cela a été le cas, et lorsqu'il peut préparer des états financiers seulement sur la valeur comptable, comme cela a également été le cas, et qu'il peut par ce moyen dissimuler aux bénéficiaires de ces fonds le fait qu'il a amassé des gains excédentaires de 1,23 milliard de dollars pour la période de 1976 à 1983—la somme s'élève à 140 millions de dollars par an—il devient alors très clair que les lois en vertu desquelles les responsables du CN gèrent ces fonds de retraite sont désespérément inadéquates.

[Text]

CNR has deferred millions in payments and then paid 4% per annum until 1968 and 7% until today on their debt. They have been paying an interest rate that is only half the current rate of interest. They pretend they are carrying the pensioners on their backs, whereas it is the pensioners, the survivors, and the employees who are carrying them on their backs. The loss in earnings in this last paragraph alone amounts to well in excess of \$6 million per month.

As you are well aware, Mr. Ménard made a statement to the press, and I would like to zero in on that a little. He states that the corporation could not afford to index pensions. This is very deceiving. We are not asking the corporation to index pensions. The index we would like to have is the difference between the returns or earnings on our pension fund, which are approximately 15%, and the cost of disbursement, which is approximately 4%. We would like an indexation between 4% and 15%, which is 11%.

The company here would like to imply to the general public that it is their money we are after. It is not. This is our money. CNR has been entrusted to manage our money.

They state they do not know of any other Crown corporation that has indexed pensions. Mr. Chairman and members of the committee, we do not care about other Crown corporations or how they act. We are talking about our money. We want the returns from the excess money our pension fund generates.

• 1000

They state that this would come out of your tax dollars. Quite to the contrary. We have shown previously that so many who are now receiving GIS grants or supplements would be taken off the list, therefore relieving the taxes on the general public or the taxpayers.

To a point, they sort of insinuate that we question the legal manner in which the railway is administering our fund. We made that very clear in my brief:

When the CNR can invest our pension funds and earn unconscionably large excess earnings, as they have done, and when they can prepare annual financial statements on a "book value basis" only, as they have done, and when they can thereby conceal from the owners of these pension funds the fact that they have in these funds excess earnings of \$1,123,082,451 for the eight years, 1976 to 1983, as they have done, then it becomes very clear that the laws under which CNR officers function, in this matter of accounting for these pension funds, are hopelessly inadequate.

We did not accuse the railway of twisting the books.

Mr. Ménard also mentions that any money earned on the pension fund stays in the fund. Here he is not lying, but he is deceiving. We did not say that the railway was taking any money out of our fund; we simply stated that excess earnings, actuarial surpluses, are being used to reduce the railway's debt

[Translation]

Le CN a différé des paiements pour des millions de dollars tout en ne versant que 4 p. 100 par an jusqu'en 1968 et 7 p. 100 à ce jour pour le service de la dette. Il a payé un taux d'intérêt qui ne représente que la moitié du taux courant. Le CN prétend qu'il doit porter le fardeau des retraités, tandis qu'au contraire ce sont plutôt les retraités, les survivants, et les employés qui portent ce fardeau. La perte de gains dans ce dernier paragraphe seulement dépasse largement 6 millions de dollars par mois.

Vous n'êtes pas sans savoir que M. Ménard a fait une déclaration devant les membres de la presse, sur laquelle j'aimerais revenir un peu. Il affirme que la société n'a pas les moyens d'indexer les pensions. C'est très décevant. Nous ne demandons pas à la société d'indexer les pensions. L'indexation que nous aimerions recevoir correspond à la différence entre le rendement ou les gains réalisés avec notre fonds de retraite, qui sont d'environ 15 p. 100 et les sorties d'argent, qui s'élèvent approximativement à 4 p. 100. Nous voulons une indexation entre 4 et 15 p. 100, c'est-à-dire 11 p. 100.

La société voudrait ici faire croire au grand public que nous voulons leur argent. Tel n'est pas le cas. C'est notre argent, et le CN a été chargé de gérer notre argent.

Le CN affirme, qu'à sa connaissance, aucune autre société de la Couronne n'a de fonds de pension indexé. Monsieur le président, et messieurs les membres du Comité, il nous importe peu de savoir ce que font les autres sociétés. Il est question de notre argent. Nous voulons le produit généré par les sommes excédentaires de notre fonds de retraite.

La société prétend que ces sommes seraient prises à même l'argent des contribuables. Bien au contraire. Nous avons montré précédemment que ceux qui touchent actuellement le SRG seront éliminés de la liste, et, par conséquent, soulageront d'autant les contribuables.

Jusqu'à un certain point, le CN insinue que nous remettons en question la façon dont notre fonds est géré par la société des chemins de fer. Mon exposé est très clair là-dessus:

Lorsque le CN peut placer notre fonds de retraite pour en tirer des gains démesurément élevés, comme il l'a fait, et lorsqu'il a la possibilité de préparer des états financiers annuels basés seulement sur la valeur comptable, comme il l'a fait, et qu'il peut ainsi dissimuler à ses bénéficiaires que, dans ce fonds, des gains excédentaires de 1,123,082,451\$ se sont accumulés pendant une période de huit ans, soit de 1976 à 1983, comme il l'a fait, il devient alors évident que les lois en vertu desquelles les responsables du CN agissent en matière de comptabilité à l'égard de ce fonds de retraite sont incroyablement inadéquates.

Nous n'avons pas accusé le CN de fausser les livres.

M. Ménard affirme aussi que tout argent gagné avec le fonds de retraite y reste. Il ne ment pas mais il déçoit. Nous ne prétendons pas que la société sort de l'argent de notre fonds, nous avons simplement dit que les gains excédentaires, ou surplus actuariels, servent à réduire la dette des chemins de fer

[Texte]

to this fund. They are not taking the money out of the fund. The money is still there, sir.

Mr. Ménard then goes on to mention court action. What a humiliating thought—to take some sort of court action on their fellow or past employees who are on the brink of welfare to deny them the funds which are rightly their own.

Mr. Chairman, I have a little more, but I think I had better conclude at that area. If you have any questions, I would be very happy to answer them.

The Chairman: Thank you very much, sir. Questions? Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Mr. Cormier, I notice you call yourselves the Canadian Railways Employees' Pension Association, so I presume you must have pensioners in your association from both railroads, CN and CP. Can you tell us how many members you have and how many are from each of the railway systems?

Mr. Cormier: It is quite difficult for me to give you accurate figures on these, because all our membership is handled through the national council. If you want to join our organization—and I will give you an application after a while . . .

• 1005

Mr. Benjamin: I am not quite ready yet.

Mr. Cormier:—you can apply to the national council. They are the ones who are keeping the books. As I have mentioned, we have no funds. My predecessor, Mr. Abbottt, has stated the cost of having actuaries. We do have actuaries, we do have lawyers and we do have accountants.

What is happening with inflation? We used to charge \$2; it went up to \$5. Let us see what is happening here. In order to bill you \$5 for dues, it is going to cost us 34¢ for a stamp; it is going to cost us a letter; it is going to cost us a typist. You are very well aware of that. It is not finished. If you pay your dues, then we have to go through the same procedure to send you your membership card. If you are a member of our organization, you expect monthly reports or yearly reports when we have them.

In our organization, that area has probably become prohibitive. What we are living on right now are anonymous donations from the upper echelon of the railway—non-scheduled employees, middle management. In some cases, higher management will send a donation. Sometimes there is a name on it; sometimes there is not. This is what we have been living on. I am sure the national council is broke or very badly in debt.

In order to promote an organization today, you start off with funds; you do not start off from scratch and build funds.

I might as well tell you; what pretty nearly killed us, Mr. Benjamin—it pretty nearly broke our backs—was the Dr. Noel Hall report. From 1974 until 1976 we could not move; we had no reason to collect dues; we had no reason for anything.

[Traduction]

à l'égard de ce fonds. Bien sûr que la société ne retire pas d'argent du fonds. L'argent est toujours là, monsieur.

M. Ménard continue son discours en parlant d'action en justice. Quelle pensée déshonorante—entreprendre des poursuites contre des camarades ou d'anciens employés pratiquement sur le point de recourir à l'aide sociale, simplement pour leur refuser des fonds auxquels ils ont droit.

Monsieur le président, j'aurais encore des choses à ajouter, mais il vaut peut-être mieux que je m'arrête ici. Si vous avez des questions, je me ferai un plaisir d'y répondre.

Le président: Merci beaucoup, monsieur. Y a-t-il des des question? Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Monsieur Cormier, ayant remarqué que vous vous dénommez la *Canadian Railways Employees' Pension Association*, j'en déduis que vous devez avoir dans votre association des retraités des deux sociétés de chemins de fer, c'est-à-dire le CN et le CP. Pouvez-vous me dire combien il y a de membres en tout et combien de chacune des deux sociétés?

M. Cormier: Il est très difficile de vous donner des chiffres précis, puisque c'est le conseil national qui s'occupe entièrement de l'inscription des membres. Si vous voulez adhérer à notre organisation, et je vous remettrai une formule de demande dans quelque temps . . .

M. Benjamin: Je ne suis pas encore prêt.

M. Cormier: Vous pouvez faire une demande au Conseil national. C'est lui qui s'occupe de la comptabilité. Comme je l'ai déjà mentionné, nous n'avons pas d'argent. Mon prédécesseur, M. Abbottt, a fixé le coût des actuaires. Nous avons des actuaires, nous avons des avocats, et nous avons des comptables.

Qu'est-ce qui se passe avec l'inflation? Nous demandions deux dollars auparavant; nous en demandons maintenant cinq. Voyons ce qui se passe. Pour expédier un relevé de cotisations de cinq dollars, il faut compter 34 cents pour le timbre; on paie aussi pour la lettre; il faut payer pour la faire dactylographier. Vous n'ignorez pas tout cela. Ce n'est pas tout. Si vous payez votre cotisation, on refait le même processus pour vous envoyer votre carte de membre. Si vous êtes membre de notre organisation, vous recevez des rapports mensuels ou annuels.

Dans notre organisation, cela est probablement devenu inabordable. À l'heure actuelle, nous subsistons grâce à des dons anonymes provenant d'employés de chemins de fer non réguliers appartenant à l'échelon supérieur et de cadres intermédiaires. Dans certains cas, nous recevons des dons de cadres supérieurs. Parfois les donateurs s'identifient, parfois non. C'est de cela que nous vivons. Je suis certain que le Conseil national est très endetté, voire ruiné.

Afin de lancer une organisation de nos jours, il faut avoir des fonds: on ne part pas de zéro pour amasser des fonds.

Je vais vous dire: ce qui nous a presque détruit, monsieur Benjamin—ce qui nous a presque brisé les reins—ce fut le rapport du docteur Noel Hall. De 1974 à 1976, nous avons été immobilisés; nous n'avions aucune raison de demander des

[Text]

They practically broke our backs. Hopefully that will not happen again, sir. If this time is extended too long, we will be up against it for funds again. I am sure that because these hearings are taking place, funds will very shortly or have already started to come in.

I do want to give credit to Mr. Abbottt for having brought out the fact of actuaries. We do need actuaries on both sides. You do not go out and give people \$5 billion, ask them to look after it for you and take their word for it. We are not calling them liars; we are not calling them anything. However, you do this in the interest of the railway; you do this in the interest of government; or you do it in the interest of the owners, who are the pensioners and the participants of the CN pension plan.

The Chairman: Thank you very much, sir. Are there any further comments? Thank you for your presentation. You can rest assured we will take it into consideration when we write our report. Thank you.

Mr. Cormier: Thank you, sir.

The Chairman: I would like to call on the New Brunswick Senior Citizens' Federation Inc. Mr. Bernard Richard is the executive director. I believe he is here. While we are looking for Mr. Richard, is there a Mr. Mitten? Would you identify yourself, Mr. Mitten? You have about 15 minutes.

• 1010

Mr. Aubrey Mitten (Individual Presentation): It will not take me that long.

The Chairman: I like the sound of that.

Mr. Mitten: My name is Aubrey Mitten. I am a retired locomotive engineer. Prior to joining the CNR I was a veteran overseas for six years with the Canadian Army. So I have given 38 years of my service either to my country or CNR.

I am rather concerned about two things that are in the pension contract. One is discrimination, now that this new Charter of Rights has come out. They have a survivor benefit that says that with anything over 15 years' difference in age you will be penalized by 1% for each year you are over that. In my case, my wife will be penalized by 3%. There is 18 years' difference in our age. We have been married for quite a while, but that still does not alter the fact that there is a difference in our age.

Second, I think the survivor benefit should be at least 75%, if not more. I think, as several of them have pointed out, there is a fair amount of money that could be put to this good cause. I for one—and I do not believe I am alone in the situation, and if I am, I am very unique—am very happily married, and I would not change it for anything. That is all I have to say, sir.

[Translation]

cotisations; nous n'avions aucune raison de faire quoi que ce soit. Ils nous ont pratiquement brisé les reins. Espérons que cela ne se renouvellera pas, monsieur. Si cette période est prolongée, nous aurons encore des difficultés à réunir des fonds. Je suis persuadé qu'avec la tenue de ces audiences, nous aurons sous peu des rentrées d'argent, si ce n'est déjà commencé.

Je voudrais remercier M. Abbottt d'avoir soulevé la question des actuaires. Nous avons besoin d'actuaires des deux côtés. Nous n'offrons pas cinq milliards aux gens, nous ne leur demandons pas de veiller sur cet argent et nous ne les croyons pas sur parole. Nous ne les traitons pas de menteurs ni d'autre chose. Toutefois, vous le faites dans l'intérêt de la société ferroviaire; vous le faites dans l'intérêt du gouvernement ou dans l'intérêt des propriétaires qui sont les pensionnés et les adhérents au régime de pension du CN.

Le président: Merci beaucoup, monsieur. Y a-t-il d'autres commentaires? Je vous remercie de votre exposé. Soyez assuré que nous en tiendrons compte au moment de rédiger notre rapport. Merci.

M. Cormier: Merci, monsieur le président.

Le président: J'aimerais demander au directeur exécutif de la *New Brunswick Senior Citizen's Inc.*, M. Bernard Richard, de prendre la parole. Je pense qu'il est ici. En attendant M. Richard, y a-t-il un M. Mitten dans la salle? Auriez-vous l'obligeance de vous identifier, monsieur Mitten? Vous disposez d'environ 15 minutes.

M. Aubrey Mitten (exposé individuel): Mon intervention ne nécessite pas une période aussi longue.

Le président: J'en suis très heureux.

M. Mitten: Mon nom est Aubrey Mitten. Je suis un conducteur de locomotive à la retraite. Avant d'entrer à l'emploi du CN, j'ai oeuvré au sein de l'armée canadienne outre-mer pendant six ans. J'ai donc passé 38 ans au service soit de mon pays, soit du CN.

Deux points du contrat de pension me préoccupent. L'un est un cas de discrimination depuis la publication de la nouvelle charte des droits. Il y a un bénéfice au survivant selon lequel, dans les cas de différence d'âge de plus de 15 ans, une pénalité de 1 p. 100 est imposée pour chaque année excédentaire. En ce qui me concerne, mon épouse aura une pénalité de 3 p. 100. Nous avons une différence d'âge de 18 ans. Nous sommes mariés depuis assez longtemps, mais cela ne change rien à la différence d'âge.

En second lieu, je crois que le bénéfice au survivant devrait être d'au moins 75 p. 100, sinon plus. Je suis d'avis, comme plusieurs l'ont souligné, qu'une somme d'argent généreuse pourrait être prévue pour cette bonne cause. Pour ma part—et je ne crois pas être le seul dans ce cas, car si je le suis, je suis vraiment unique—j'ai fait un bon mariage, que je ne changerais pas pour tout l'or au monde. C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur.

[Texte]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Mitten. Are there any questions of Mr. Mitten?

Mr. Cochrane: To understand that fully, apparently if there is more than 15 years' difference when something happens to you, unfortunately, your spouse gets 1% per year less for every year more than 15 years' difference in your ages.

Mr. Mitten: That is the way I understand it, and I do not think I am wrong. I have gone into it to find out, and I believe that is so.

Mr. Cochrane: I understand the equality rights subcommittee, which has just completed a series of hearings across Canada, is looking at that particular issue in light of the Constitution, so hopefully they will address it. I presume that since you have brought it up we will probably address it as well. Thank you.

Mr. Mitten: We would appreciate it very much.

The Chairman: Thank you very much, sir. Next is Augustus Levangie. Could you identify yourself, sir, for the record?

Mr. Augustus T. Levangie (Individual Presentation): Yes, my name is Augustus T. Levangie, better known among the railway circles as Gus. I am sure all the members of the running trade know me by my first name.

First of all, greetings to the chairman and members of the Subcommittee on the Canadian National Railways' Pension System. I hope your hearings here will be crowned with success. As a member of the Canadian Railways Employees' Pension Association, I wish to thank all who are here in attendance, with special thanks to the ladies, special thanks to those from Antigonish area who are here. We have here from Antigonish a Mr. Macdonnell, who has served the railway during the last two wars. I also wish to thank Mr. Abbott and Mr. Cormier for their splendid briefs. Incidentally, it was in Antigonish, as you probably all know, where our Prime Minister learned all the tricks of the trade, for which we are very thankful.

• 1015

Now as we have already had comprehensive and intelligent hearing, we will try to be as brief and as concise as possible. First of all, I will just dwell upon some of the highlights on the brief that I sent previously, dated August 12, to the clerk of the subcommittee.

We have all been talking about the Pension Benefits Standards Act. That act was designed exclusively for the membership to provide them with an annuity during the years of their retirement. The CNR pension trust fund falls within the scope of this act, and said act clearly states its intent and purpose. However, former Cabinet Ministers, through orders in council, apparently altered the purpose, intent, and potential benefits of the CNR pension fund. Inflation then became a bonanza for the CNR. All gains caused by inflation were devoured by an apparently ravenous management. Pensioners

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Mitten. Y a-t-il des questions pour M. Mitten?

M. Cochrane: Si je comprends bien, s'il existe une différence d'âge supérieure à 15 ans et qu'il vous arrive quelque chose, malheureusement, votre épouse reçoit 1 p. 100 de moins pour chaque année excédentaire?

M. Mitten: C'est ce que j'ai compris, et je ne crois pas m'être trompé. Je me suis penché sur la question pour me renseigner, et je crois que c'est ainsi.

M. Cochrane: Le Sous-comité sur les droits à l'égalité, qui vient de terminer une série d'audiences au Canada, étudie actuellement la question à la lumière de la constitution, et nous espérons qu'il cherchera une solution. Étant donné que vous avez soulevé la question, je suppose que nous l'étudierons également. Merci.

M. Mitten: Nous apprécierions beaucoup votre travail.

Le président: Merci beaucoup, monsieur. Le témoin suivant est M. Augustus Levangie. Auriez-vous l'obligeance de vous identifier pour inscription au procès-verbal?

M. Augustus T. Levangie (exposé individuel): Oui, mon nom est Augustus T. Levangie, mais dans le milieu ferroviaire, on m'appelle Gus. Je suis sûr que tous les gens du métier me connaissent par mon prénom.

En premier lieu, je désire saluer le président et tous les membres du Sous-comité sur le régime de pension du Canadien National. J'espère que vos audiences seront un succès. En qualité de membre de l'Association sur les pensions des employés du Canadien National, je remercie tous ceux ici présents, et en particulier les dames, ainsi que ceux qui sont venus de la région d'Antigonish. Nous avons parmi nous M. Macdonnell, de cette région, qui a été à l'emploi de la compagnie ferroviaire au cours des deux dernières années. Je remercie également M. Abbott et M. Cormier pour leurs excellents mémoires. Entre parenthèses, c'est dans la région d'Antigonish, comme vous le savez probablement tous, que notre premier ministre a appris tous les trucs du métier, ce dont nous sommes très reconnaissants.

Maintenant que nous avons pu avoir une audience intelligente et exhaustive, nous tâcherons d'être aussi brefs et concis que possible. Je me limiterai tout d'abord aux points principaux du document que j'ai fait parvenir le 12 août dernier au greffier du sous-comité.

Nous avons tous discuté de la Loi sur les normes des prestations de pension. Cette loi a été créée exclusivement pour permettre aux prestataires d'avoir une pension durant leurs années de retraite. Le fonds de pension du CN est régi par cette loi, laquelle énonce clairement le but d'un tel régime. Cependant, les anciens ministres, par le biais de décrets du conseil, ont apparemment changé le but et les avantages éventuels du fonds de pension du CN. Tous les gains occasionnés par l'inflation ont été raflés par des directeurs avides. Les prestataires n'étaient pas aussi bien organisés à ce moment

[Text]

were not organized then as they are now, and could not fight back.

The CNR pension trust fund, to the best of my knowledge, has never issued a detailed account to its members showing how their money was invested and what interest rates, as some other companies do for their members. The burning question remains: Why should employees retiring this year from the CNR receive pensions more than double those who retired a number of years ago with the same job description and classification? They should not receive greater access to goods and services upon their retirement than their counterparts are now receiving. Their productivity has not been any greater. In other words, there should be equal pensions for work of equal value, and all pensions should be upgraded every year when there is any change in basics.

Now I will refer to a gentleman we have here who I already mentioned, Mr. Macdonnell, who worked for the railway for a good many years during two world wars. This employee is only receiving about a third of the pension that a section foreman who retires today would receive. I do not think that is really just and fair.

Talking about indexed pensions, senior employees in Canada Post and Air Canada are receiving indexed pensions. Then we go back to Nova Scotia, where I am living at present, after having moved there from Moncton. I felt I could live there a lot cheaper; I could live in the city on my pension. I only retired eight years ago, and my pension is practically worthless. The Nova Scotia Light and Power employees are receiving indexed pensions in Nova Scotia.

Now, had the CNR pension trust fund been handled according to the intent and purpose, a pension indexed to the cost of living would have been possible, and many pensioners now living below the poverty line would have been spared such hardship. Indications are that CNR is more interested in making enormous profits than having its pensioners and beneficiaries earn a fair return from their fund.

The last here that I have written is I guess probably more direct. Further to mine of August 12, 1985... This was taken from *The Vancouver Sun* dated April 19, 1972, page 23. This is the synopsis of what it read. The William M. Mercer Limited report written by CNR actuaries in 1969 shows that CNR pays into the 1959 pension trust fund less than 25% of the total contributions. Other employers in Canada pay 62% of such contributions. In the United States, employers' contributions now amount to 90% of the money paid into their pension trust fund.

• 1020

The Pension Benefits Standards Act became law on March 23, 1967. The Pension Benefits Standards Regulations—there is where the crunch comes in—were passed by Order in Council PC1967-1289, and became law on June 27, 1967. This order in council was published in *The Canada Gazette* on July 12, 1967. The Pension Benefits Standards Regulations opened

[Translation]

qu'ils le sont maintenant et n'étaient pas en mesure de se défendre.

Le fonds de pension du CN, à ma connaissance, n'a jamais publié de compte détaillé à ses membres pour les renseigner sur la façon dont leurs fonds étaient investis et à quel taux d'intérêt, comme le font certaines autres sociétés. La question demeure: pourquoi les employés qui se retirent cette année du CN reçoivent-ils des prestations de pension deux fois plus importantes que ceux qui se sont retirés il y a quelques années d'un même poste et d'une même classification? Ils ne devraient pas avoir accès à plus de biens et de services que leurs anciens collègues. Leur contribution à la compagnie n'a pas été plus grande que les précédents. En d'autres termes, la formule devrait être «à travail égal, pension égale», et toutes les pensions devraient être indexées.

Maintenant, je vais vous donner le cas de quelqu'un qui est ici présent et que j'ai déjà mentionné, M. Macdonnell, qui a travaillé dans les chemins de fer pendant un grand nombre d'années, notamment durant les deux guerres mondiales. M. Macdonnell ne reçoit que le tiers de la pension d'un contremaître qui se retire aujourd'hui. Je ne crois pas que c'est là une situation juste et équitable.

Au sujet de l'indexation des pensions, je signale que les employés cadres de la Société des Postes et de la société Air Canada bénéficient de pensions indexées. Mais revenons en Nouvelle-Écosse, où je vis maintenant—j'habitais auparavant Moncton. Je croyais que le coût de la vie y serait beaucoup moins cher; que ma pension me permettrait de vivre en ville. J'ai pris ma retraite il y a seulement huit ans, et ma pension ne vaut presque rien. La pension des employés de la *Nova Scotia Light and Power*, en Nouvelle-Écosse, est indexée au coût de la vie.

Si la caisse fiduciaire de retraite du CN avait été administrée de la façon prévue, les pensions seraient indexées au coût de la vie et un grand nombre de pensionnés vivant présentement sous le seuil de la pauvreté ne connaîtraient pas aujourd'hui une telle misère. Il semble que le CN est plus intéressé à réaliser d'énormes profits qu'à assurer à ses pensionnés et bénéficiaires un revenu équitable.

La dernière lettre que j'ai écrite est plus directe. Donnant suite à ma lettre du 12 août 1985... Ceci a été tiré de *Vancouver Sun* du 19 avril 1972, à la page 23. Il s'agit d'un résumé de l'article. Le rapport de *William M. Mercer Limited*, préparé par les actuaires du CN en 1969, indique que le CN verse dans la caisse fiduciaire de retraite de 1959 moins de 25 p. 100 des contributions totales. Au Canada, d'autres employés paient 62 p. 100 de telles contributions. Aux États-Unis, la contribution des employeurs se chiffre maintenant à 90 p. 100 des sommes versées dans leur caisse fiduciaire de retraite.

La Loi sur les normes des prestations de pension est entrée en vigueur le 23 mars 1967. Les règlements sur les normes des prestations de pension—et c'est là le point critique—avaient été adoptées par décret CP1967-1289, et la loi est entrée en vigueur le 27 juin 1967. Ce décret a été publié dans *La Gazette du Canada* le 12 juillet 1967. Les règlements sur les normes

[Texte]

the door to CNR to make major changes in the pension trust fund reserves.

Accordingly, on a unilateral basis CNR assumed that the 1959 pension trust fund reserve, effective December 31, 1968, could therefore earn 7.5% per annum instead of 4% per annum, the assumed rate of earnings until that date. This assumption was the basis upon which CNR reduced their unfunded liability to the pension trust fund from \$671 million to \$300 million. This equalled more than \$3,000 for each employee, pensioner and beneficiary. Their liability was reduced not only on their unfunded liability, but on the entire fund. Understand, CNR was allowed 60 years to pay their pension debt. Other pension plans are only allowed 25 years. Closely related is the Public Service Superannuation Act. It includes an escalator clause for automatic increases when the cost of living increases.

Why are CNR pensioners and beneficiaries discriminated against in this respect? The ability of the board of directors of the CNR trust fund is questionable relative to the failure of the Edmonton-based Canadian Commercial Bank. I understand the CNR pension trust fund was a major shareholder. According to the Office of the Superintendent of Banks, shareholders are the last in line to receive any of their investment. High risks for high profits. Disgraceful and incredible as it seems, had the high risk panned out, a major part of the gains would have gone to the CNR as part payment on their unfunded liability.

Instead of using the words "unfunded liability", I generally call it "borrowed money". It is a more meaningful insight into the debt the CNR owes the pension trust fund, and it seems to debunk its artistic effects. All profits accrued through investments from the fund should be a gain for the pension trust fund and not to the railway as a payment or part of its borrowed money from the fund.

I thank you all for your patience in listening to me. That is about all. I imagine somebody else wants to speak.

The Chairman: Thank you very much, sir. Are there any questions? Thank you. We appreciate very much your coming and giving your thoughts on this matter to the committee.

Mr. Levangie: Thank you.

The Chairman: Mr. MacPhearson.

Mr. B.A.D. MacPhearson (Individual Presentation): Thank you, Mr. Chairman, for recognizing me. I just put my name in a few minutes ago to appear. Although I had written a letter, I guess you could not quite call it a brief. I appreciate very much your hearing me. I will, if you will permit, read over my brief, which will be a basis for your questioning, if you need. It reflects my own concerns and I believe the concerns of other

[Traduction]

des prestations de pension ont ouvert la voie au CN, qui a effectué des changements majeurs aux réserves de sa caisse fiduciaire de retraite.

Par conséquent, le CN a conclu unilatéralement qu'à compter du 31 décembre 1968, les réserves de sa caisse fiduciaire de retraite de 1959 pouvaient rapporter 7.5 p. 100 d'intérêt par année plutôt que 4 p. 100, taux de rendement prévu jusqu'à cette date. Et c'est à partir de cette conclusion que le CN a réduit de 671 millions de dollars à 300 millions de dollars son engagement non capitalisé à la caisse fiduciaire de retraite. Cette somme correspondait à une réduction de plus de 3,000 \$ pour chaque employé, pensionné et bénéficiaire. L'engagement du CN a été réduit non seulement en ce qui a trait à son engagement non capitalisé, mais sur l'ensemble du fonds en fiducie. À remarquer qu'on a accordé 60 ans au CN pour rembourser sa dette fiduciaire, tandis qu'à d'autres fiduciaires, on n'a accordé que 25 ans. La Loi sur la pension de la fonction publique y est étroitement liée. Elle comporte une clause d'échelle mobile prévoyant des augmentations automatiques correspondant à l'augmentation du coût de la vie.

Pourquoi les pensionnés et bénéficiaires du CN font-ils l'objet d'une telle discrimination à cet égard? Compte tenu de la faillite de la Banque commerciale du Canada d'Edmonton, l'aptitude du conseil d'administration de la caisse fiduciaire du CN est mise en doute. Je crois savoir que la caisse fiduciaire du CN en était un des principaux actionnaires. Et selon l'inspecteur général des banques, les actionnaires seraient les derniers à être remboursés. Un investissement de risque qui aurait pu rapporter beaucoup. Aussi scandaleux et incroyable que cela puisse être, si l'aventure avait bien tourné, le CN aurait pris une partie importante des profits pour contribuer à son engagement non capitalisé.

En général, je me sers de l'expression «argent emprunté» plutôt que «engagement non capitalisé»; la première expression illustrant mieux qu'il s'agit d'une dette que le CN a contractée envers la caisse fiduciaire de retraite. Tous les profits réalisés par l'investissement des fonds de la caisse de retraite devraient constituer un gain pour la caisse, et non pas pour la compagnie ferroviaire à titre de paiement, ou de paiement partiel de sa dette envers la caisse fiduciaire de retraite.

Merci de m'avoir écouté avec autant de patience. Voilà ce que j'avais à dire. Je suppose que d'autres voudront dire quelque chose.

Le président: Merci beaucoup, monsieur. Y-a-t-il des questions? Merci. Nous vous sommes reconnaissants d'être venu faire part au Comité de votre point de vue sur la question.

M. Levangie: Merci.

Le président: Monsieur MacPhearson.

M. B.A.D. MacPhearson (exposé individuel): Merci, monsieur le président, de me donner la parole. Je viens tout juste, il y a quelques minutes, de donner mon nom. J'avais écrit une lettre, mais je ne crois pas qu'on puisse parler de mémoire. Je vous suis très reconnaissant de bien vouloir m'entendre. Si vous le permettez, je vais maintenant lire mon mémoire, et vous pourrez ensuite me poser des questions au besoin. Ce document reflète mes propres préoccupations ainsi que celles,

[Text]

former employees, present employees, and beneficiaries of the middle-management ranks of Canadian National Railway.

• 1025

As employees or former employees in middle management, we have no formal body to represent our concerns before CN on your honourable subcommittee. As an employee, I considered it prudent to keep my membership and support of the CREPA, Canadian Railways Employees' Pension Association, as secret as possible in order to avoid any adverse effects on my employment or position within the company. Many thanks to God, to you and your colleagues for this opportunity to express our concerns and frustrations in respect of this very great injustice and our complete lack of democratic representation on the board of directors of the Canadian National Railway Pension Trust Fund. In this case, the one who pays the fiddler does not get to call the tune.

To contribute to the Canadian National Railway Pension Trust Fund is not a choice of Canadian National employees. It is a condition of employment. In other words, an employee must contribute to the financial support of the Canadian National Railway. As trustee of our money, the company continues to use it for the benefit of the company. For example, I understand that in 1969 CN, on the advice of an independent actuary whom it paid, advised that at no time would the pension fund require the outstanding railway debt—I call it debt, they call it unfunded liability—to meet their obligations to pay pensions. So at the stroke of a pen it wrote off an estimated \$371 million of this debt or credited CN general fund with \$371 million. In other words, they are living off us.

We were in no position to protest this action. This amount represented 55% of the railway's debt to the pension fund and 25% of the total fund, or \$3,000 for each employee. This \$371 million compounded at 7% would pay each pensioner and beneficiary an additional \$132 per month. If compounded at market rates, it would pay an amount in excess of \$200 per month. This is our money. We want it in our possession now.

I understand it has been established that CN debt—unfunded liability—to the CN pension fund is in excess of \$1.2 billion. This amount compounded at 7% would provide an increase of \$183 per month. If compounded at market rates of interest, it would provide an increase in excess of \$283 per month for each pensioner and beneficiary. Now is the time for CN to transfer to the CN pension fund sufficient assets to cover its total debt, computed on the basis of book value or original costs, as is their procedure, with no hotels or resources included in those assets. I mention this because they could

[Translation]

je crois bien, d'autres ex-employés, d'employés actuels et de bénéficiaires se rangeant dans la catégorie des cadres intermédiaires des Chemins de fer nationaux du Canada.

En qualité d'employés ou d'ex-employés de la catégorie des cadres intermédiaires, nous ne disposons d'aucun organe officiel de représentation qui pourrait défendre notre position par rapport aux Chemins de fer nationaux du Canada devant l'honorable sous-comité. En tant qu'employé, j'ai jugé prudent de garder le plus secret possible le fait que je suis membre de la CREPA, soit la *Canadian Railways Employees' Pension Association*, et que j'appuie cette association, afin d'éviter toute répercussion négative sur mon emploi ou mon poste au sein de la compagnie. J'adresse à Dieu, à vous et à vos collègues, tous mes remerciements pour cette chance qui nous est offerte d'exprimer nos préoccupations et frustrations à l'égard de cette énorme injustice et de cette absence totale de démocratie au sein du conseil d'administration du fonds de pension des Chemins de fer nationaux du Canada, où nous ne comptons aucun représentant. En pareil cas, celui qui paie la note n'a pas voix au chapitre.

Les employés des Chemins de fer nationaux n'ont pas le choix de contribuer ou non au fonds de pension de la compagnie. La contribution à ce régime fait partie des conditions d'emploi. En d'autres termes, un employé doit participer au financement des Chemins de fer nationaux du Canada. En qualité de fiduciaire, la compagnie utilise l'argent qui lui est confié à son profit à elle. Ainsi, en 1969, suivant en cela l'avis d'un actuaire indépendant qu'elle avait engagé, la compagnie a fait savoir que jamais le fonds de pension n'aurait à honorer ses obligations à l'égard des pensions à verser à même la dette courante des chemins de fer—le terme dette est de moi, la compagnie parle plutôt de passif non provisionné. La compagnie a donc, du revers de la main, annulé une dette estimée à 371 millions de dollars. En d'autres termes, la compagnie se finance avec notre argent.

Nous n'avions aucun moyen de protester. Cette somme représentait 55 p. 100 de la dette des chemins de fer à l'égard du fonds de pension et 25 p. 100 du fonds total, ou 3,000\$ par employé. Cette somme de 371 millions de dollars, calculée à un intérêt composé de 7 p. 100, équivaldrait pour chaque pensionné et bénéficiaire à une somme additionnelle de 132\$ par mois. Au taux composé du marché, cette somme équivaldrait à un montant additionnel de 200\$ par mois. Cet argent est le nôtre, et nous voulons l'avoir en notre possession maintenant.

Si j'ai bien compris, il a été établi que la dette de la compagnie—son passif non provisionné—à l'égard du fonds de pension est de 1,2 milliard de dollars trop élevée. Ce montant, calculé à un intérêt composé de 7 p. 100, équivaldrait à une augmentation de 183\$ par mois. Calculé à l'aide des taux d'intérêt composés du marché, cette somme équivaldrait à une augmentation de 283\$ par mois pour chaque pensionné et bénéficiaire. Le temps est venu pour la compagnie de transférer au fonds de pension un actif suffisant pour couvrir la totalité de sa dette, calculée sur la base de la valeur comptable

[Texte]

dump off something they could not make pay or no one else could make pay.

It is impossible for me to overemphasize its importance. I strongly urge you to become thoroughly conversant with the recommendations of the report of the royal commission led by Dr. Noel Hall. This took over two years—1974 to 1976—to study and compile, and quite thoroughly represents my views. In particular, I mean his recommendation that the administration of the CN pension fund be taken out of the hands of the railways altogether and put into the custody of a private or separate trust fund.

• 1030

My understanding on another recommendation is that all companies in Canada pay to their pension funds their debt, unfunded liability, the full amount in not more than 25 years. That is my understanding of his recommendation made at that time. This was put into effect by an act of Parliament and applied to all companies, but by order in council the railway companies of Canada were exempted, and the period for them was extended to 60 years—just the railways, which in 60 years will get the benefit of our sacrifice today.

We look to you, the hon. members of this House of Commons subcommittee, to strongly stand for freedom for all. In 1945, with four years taken from me and my family by war and on the successful completion of our task, we felt that justice and freedom were assured for all. Now, in our sunset years and with shortened life expectancy because of our service and in failing health, to you we throw the torch. You know the rest of the quotation.

In and to the glory of God, I implore you to what is right and just. May you rightly deserve the title "honourable". Ladies and gentlemen, that is my submission.

The Chairman: Thank you very much, Mr. MacPhearson. Are there any questions?

Mr. Cochrane: Just one, Mr. Chairman. Dr. Hall recommended a third party of trustees. Are you suggesting a third party with regard to a private investment company to invest the funds on behalf of the pensioners?

Mr. MacPhearson: Exactly true. I am saying this: Take that fund out of the hands of the Canadian National Railway altogether. For instance, I would like to know what the portfolio of this fund is. Do you know what it is? You have access; you can get it. I understand Don Mazankowski gave the signal to Canadian National Railway, but it was you who were supposed to have any information you required. If you said to CNR that you want it, you should be able to get it. I

[Traduction]

ou des coûts originaux, selon la méthode en usage dans la compagnie, aucun hôtel ni aucune autre ressource n'étant incluse dans cet actif. Je fais cette précision, parce que la compagnie pourrait inclure quelque chose dont il serait impossible pour elle, ou pour qui que ce soit d'autre, d'obtenir le paiement.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de cette question. Je vous invite fortement à prendre pleinement connaissance des recommandations incluses dans le rapport de la commission royale que dirigeait M. Noel Hall. Il a fallu plus de deux ans—de 1974 à 1976—pour cette étude et ces calculs, qui reflètent assez bien ma vision des choses. Je pense tout particulièrement à la recommandation voulant que la gestion du fonds de pension des Chemins de fer nationaux soit retirée des mains de la compagnie complètement et confiée à un fonds privé ou séparé.

D'après une autre recommandation, si j'ai bien compris, toutes les sociétés en place au Canada devaient payer la dette, le passif non provisionné, le plein montant de cette dette de leur fonds de pension dans un délai de 25 ans ou plus. C'est ainsi que j'ai compris la recommandation de la commission. Cette recommandation a été entérinée par une loi du Parlement et appliquée à toutes les sociétés; toutefois, par décret, le délai a été porté à 60 ans pour les compagnies ferroviaires—juste pour elles—qui pourront ainsi retirer dans 60 ans tout le bénéfice de nos sacrifices d'aujourd'hui.

Nous nous tournons vers vous, honorables membres de ce sous-comité de la Chambre des communes, pour vous demander de défendre fermement la liberté de tous. En 1945, après quatre années perdues pour moi et ma famille à cause de la guerre, notre devoir étant rempli, nous pensions que la justice et la liberté nous étaient acquises à tous. Maintenant, au soir de notre vie, notre espérance de vie étant abrégée à cause de nos années de service et notre santé étant défaillante, nous vous passons le flambeau. Vous savez ce qui vient ensuite.

Au nom de Dieu, je vous implore d'examiner les faits avec le plus grand sérieux et de faire ce que vous jugerez juste et bon. Puissiez-vous mériter votre titre d'honorables. Mesdames et messieurs, tel est mon témoignage.

Le président: Merci beaucoup, monsieur MacPhearson. Y a-t-il des questions?

M. Cochrane: Juste une, monsieur le président. M. Hall recommandait le recours à une tierce partie. Selon vous, devrait-on faire appel à une tierce partie, à une société de placement privée qui agirait au nom des pensionnés?

M. MacPhearson: Absolument. Ce que je dis, c'est que le fonds doit être retiré des mains des Chemins de fer nationaux du Canada. J'aimerais, par exemple, connaître le portefeuille de ce fonds. Le connaissez-vous? Vous pouvez avoir accès à cette information. J'ai cru comprendre que M. Don Mazankowski avait communiqué avec les Chemins de fer nationaux du Canada. C'est vous, toutefois, qui étiez censés obtenir les informations dont vous aviez besoin. Si vous demandez à la compagnie de vous fournir des informations, vous devriez les

[Text]

wish you would. For instance, I would like to know if they have \$23 million invested in the Canadian Commercial Bank.

Mr. Cochrane: No.

Mr. MacPhearson: No?

Mr. Cochrane: We have seen it, by the way. I will clarify the signal made to CCB, because someone else made that statement earlier. I understand that CN pension fund was a minority shareholder—and I am not justifying this, I am explaining it—in CCB, with \$7.7 million in shares, of which some \$800,000 has come back as a result of return on the deposit, or whatever, which left a loss of about \$6.9 million. That is still a significant loss, but I wanted to clarify what was invested in CCB. We were briefed on that; we were told that.

Mr. MacPhearson: I am not complaining about this investment or any investment they make; we are not infallible. If I could be right 51% of the time, I would be in the stock market in New York and I could make a million dollars pretty quick. It is just the fact that we are kept completely in the dark; in no way can we find out what is going on with respect to our funds. As I stated in my brief, the middle management people in Canadian National Railway have absolutely no representation whatever.

When I was president of one of the labour unions, I was always after them to put pensions on the agenda for negotiations, and the complaint then was that this was not negotiable, that this was brought into effect by an act of Parliament so it was just not negotiable. Of course my answer to that was this: When the railway stops running, it is negotiable.

Mr. Abbott: That is right.

Mr. MacPhearson: I am very pleased; thank you very much, Lloyd Abbott. And Webb Vance, thank you very much for the stand you took this morning. I am pleased to have seen that.

• 1035

Here is another thing I would like to emphasize. I understand 50% of Canadian National Railway pensioners are receiving the guaranteed income supplement. How do you like that? They worked 40 years for a reputable company. And where do you think that money is coming from? It is coming out of the taxpayer's pocket. That is exactly where it is coming from. And that is not right—not when the fund they paid into is in the range of \$7 billion to \$10 billion.

The Chairman: Mr. Owen P. Daly.

Mr. Owen P. Daly (Individual Presentation): I have resided in Moncton all my life. I started work with the CN in 1939—the hard years.

Mr. Chairman, ladies and gentlemen, I am grateful for the opportunity to be present and to express my views on the Canadian National Railway Pension system to this committee. I would like to provide as much input on this important matter

[Translation]

obtenir. J'espère que vous allez le faire. Ainsi, j'aimerais savoir si la compagnie a investi 23 millions dans la Banque commerciale du Canada.

M. Cochrane: Non.

M. MacPhearson: Non?

M. Cochrane: Nous avons vérifié cela. Je vais m'informer au sujet du signal donné à la compagnie, parce que quelqu'un d'autre nous a aussi parlé de cela plus tôt. Si j'ai bien compris, le fonds de pension de la compagnie est un actionnaire minoritaire—je ne justifie rien, je me contente d'expliquer—de la Banque commerciale, dont il détient pour 7,7 millions de dollars d'actions. La compagnie ayant récupéré 800,000\$ en rendement de son dépôt, ou quelque chose comme cela, la perte est d'environ 6,9 millions de dollars. Il s'agit là d'une perte importante de toute manière, mais je tenais à donner ces précisions. Voilà ce qu'on nous a dit à ce sujet.

M. MacPhearson: Je ne critique pas la compagnie à cause de cet investissement, ou de quelque autre investissement; personne n'est infallible. Si j'avais raison 51 p. 100 du temps, je travaillerais à la Bourse de New York et je ferais un million de dollars assez rapidement. Nous travaillons dans la complète obscurité; nous ne pouvons jamais savoir ce qu'il advient de nos investissements. Comme je l'ai dit dans mon mémoire, les cadres intermédiaires des Chemins de fer nationaux du Canada n'ont aucunement voix au chapitre.

Lorsque j'étais président de l'un des syndicats, j'ai toujours insisté pour que le régime de pension soit mis à l'ordre du jour des négociations, et on me répondait que cela n'était pas négociable, que cette question relevait d'une loi du Parlement, et qu'il n'y avait donc rien à faire. Bien sûr, je répondais alors: quand les trains cessent de circuler, cela est négociable.

M. Abbott: C'est vrai.

M. MacPhearson: Je suis très satisfait; merci beaucoup, Lloyd Abbott. Merci beaucoup, Webb Vance, de la position que vous avez adoptée ce matin. Vos propos m'ont réjoui.

Il y a une autre chose sur laquelle j'aimerais insister. Si je comprends bien, 50 p. 100 des pensionnés du Canadien National reçoivent le supplément de revenu garanti. Comment trouvez-vous cela? Ils ont travaillé pendant quarante ans pour une compagnie de bonne réputation. Et d'où vient, pensez-vous, cet argent? Des poches des contribuables. C'est précisément de là que ça vient. Et ce n'est pas juste—pas quand le fonds auquel ils ont contribué s'élève à environ 7 à 10 milliards de dollars.

Le président: Monsieur Owen P. Daly.

M. Owen P. Daly (exposé individuel): J'ai vécu à Moncton toute ma vie. J'ai commencé à travailler pour le CN en 1939—pendant les années difficiles.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour dire au Comité ce que je pense du système de pension du Canadien National. J'aimerais fournir le plus de renseignements possible sur cette importante

[Texte]

affecting the welfare of all railway employees throughout Canada as I can.

The CN pension board in its annual report of 1973 stated:

Many changes have been introduced and the plan is continually being improved to make sure it remains one of the best there is, and the board is pleased with the growing awareness among the members of the importance of a good retirement plan.

The improvements that have been made are basically for those members who were enrolled in the plan and who have over the years contributed 5% or more of their earnings, with the railway contributing up to a maximum of 5% for each employee. There has been little or no improvement for the 6,401 employees who in 1973, because of extenuating circumstances, for one reason or another did not contribute to the pension plan and who will receive on retirement a basic paid pension of \$25 per month, paid for by the company.

In my opinion, the basic pension plan of \$25 a month should be changed to meet the present-day needs of all employees. A more realistic amount would be based on at least 50% of the total paid to those who are enrolled and contributing to the plan. An improved basic pension is long overdue and will hopefully receive some consideration from the subcommittee.

CN's productivity improvement since 1970 has saved about \$1.2 billion, as reported by our president, Mr. Ron Lawless, in a speech on transportation and communications day at the Canadian National Exhibition. I believe all employees by their dedication and service have assisted in providing for these improvements.

It is not my intention to elaborate on my views, but on the consolidation of CN Express and CN Route in September 1983 members had an opportunity to decide which union would represent them. Our parent union, the Canadian Brotherhood of Railway Transport and General Workers, and the Teamsters Union of Canada were the two unions involved. The blue collar members of the Maritimes retained their membership without taking a vote, while in Quebec and Ontario members voted to join the Teamsters. One of the proposals made by the Teamsters at that time was a company paid pension of \$600 a month. The white collar workers and the clerical employees voted overwhelmingly to retain the services of the Canadian Brotherhood of Railway Transport and General Workers and the union had its roots in Canada in the City of Moncton. It was organized at a meeting in 1908. The meeting was held in the local YMCA, just opposite the building we are now in, which is now the Lounsbury furniture store.

[Traduction]

question qui touche tous les employés de chemins de fer dans tout le Canada.

Le conseil des pensions du CN a déclaré dans son rapport annuel de 1973:

De nombreux changements ont été apportés, et l'on ne cesse d'améliorer le régime afin de s'assurer qu'il demeure l'un des meilleurs, et le conseil se réjouit du fait que les membres soient de plus en plus conscients de l'importance d'un bon régime de retraite.

Les améliorations qui ont été apportées concernent essentiellement les membres qui participent au régime et qui ont contribué avec les années 5 p. 100 ou plus de leurs revenus, la compagnie contribuant au maximum 5 p. 100 pour tous les employés. Il y a eu peu ou pas d'amélioration en ce qui concerne les 6,401 employés qui, en 1973, à cause de circonstances atténuantes, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas contribué au régime de pension et qui recevront à leur retraite une pension de base de 25\$ par mois, payée par la compagnie.

À mon avis, la pension de base de 25\$ par mois devrait être modifiée pour répondre aux besoins actuels de tous les employés. Pour obtenir un montant plus réaliste, on devrait prendre comme base au moins 50 p. 100 du total payé à ceux qui participent et contribuent au régime. L'amélioration de la pension de base se fait attendre depuis longtemps, et j'espère que le sous-comité examinera sérieusement la question.

L'amélioration de la productivité au CN depuis 1970 a fait épargner à la compagnie 1,2 milliard de dollars, comme l'a indiqué notre président, M. Ron Lawless, dans un discours prononcé lors de la journée sur le transport et les communications, dans le cadre de l'Exposition nationale canadienne. Je crois que tous les employés, par leur dévouement et leurs services, ont rendu possibles ces améliorations.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, mais lors de la fusion de CN Express et de CN Route en septembre 1983, les membres ont eu l'occasion de choisir le syndicat qui les représenterait. Le syndicat dont nous relevons, la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers, et la *Teamsters Union of Canada*, étaient les deux syndicats impliqués. Les cols bleus des Maritimes ont conservé leur affiliation sans procéder à un vote, alors qu'au Québec et en Ontario, les membres ont décidé par voie de scrutin de se joindre aux *Teamsters*. Une des propositions faites par les *Teamsters* à l'époque était une pension payée par la compagnie s'élevant à 600\$ par mois. Les cols blancs et les employés de bureau ont choisi massivement de demeurer membres de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers; le syndicat a ses racines au Canada dans la ville de Moncton. Cette décision a été prise lors d'une réunion en 1908, qui s'est tenue dans l'immeuble du YMCA local, juste en face de l'édifice où nous sommes aujourd'hui, qui est maintenant le magasin de meubles Lounsbury.

[Text]

• 1040

I will leave it up to the committee for their employees. I wish to thank you for your efforts, which I am sure will be beneficial to all pension plan members and non-members alike.

The Chairman: Thank you, Mr. Daly. Are there any questions?

Mr. Cochrane: Are you a member of the 1935 plan, Mr. Daly?

Mr. Daly: I was originally a member of that particular plan, and I switched over and paid back from 1968. My pension would be around \$500 a month as of now, so I continue to work and to maintain the standard of living to which I have been accustomed.

Mr. Cochrane: When did you retire?

Mr. Daly: I could retire in two years at age 65.

Mr. Cochrane: Okay, thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Daly. We greatly appreciate the time you have taken to come to this meeting.

Mr. Benjamin: Are you still employed, Mr. Daly?

Mr. Daly: I am still working. Hopefully I can continue to do so until I can... I entered as a member of the 1935 plan where I was allowed to contribute and pay back from 1968 something like \$12,000, which would be brought into the plan. The last time I was asked to contribute the balance it amounted to \$25,000, which I thought would be a little exorbitant and I declined to accept that offer.

Mr. Benjamin: That was when you switched from the 1935 to the 1959?

Mr. Daly: No, this is just lately; in 1983 I believe they opened up again.

Mr. Benjamin: But even with the buy-back, you are telling us that in two years from now when you go on pension you will only get \$500 a month?

Mr. Daly: In that area, \$500 or possibly a little more.

Mr. Benjamin: Good God! How many years will you have had in with the company?

Mr. Daly: I will have had 45 years. I base that on what the proposals are in a little booklet that was presented to me when I transferred my service to the 1959 plan. It is based on a non-contributor's salary of \$25 a month. And this would be for, say, 15 years, and the total paid into the 1959 plan for 20 years, with a non-contributor for the 15 years, would receive \$18.75. The 1959 plan would give me a basic \$675.34 if I stayed the 20 years. But there is no way, because my service at 65 years of age is finished. So I have no way to do that. The \$694.09 that is quoted here is what I am led to believe would be my pension and possibly it would help to pay for some of the drugs that maintain my health.

[Translation]

Je laisse au Comité le soin d'étudier la question et de formuler des recommandations au nom de tous les employés. Je vous remercie de vos efforts, qui, j'en suis sûr, seront utiles à tous les participants ou non-participants au régime de pension.

Le président: Je vous remercie, monsieur Daly. Y a-t-il des questions?

M. Cochrane: Participez-vous au régime de 1935, monsieur Daly?

M. Daly: Je participais à l'origine à ce régime, puis j'ai changé et remboursé mes contributions à partir de 1968. Ma pension devrait s'élever à environ 500\$ par mois aujourd'hui; je continue donc à travailler et à maintenir le niveau de vie auquel je suis habitué.

M. Cochrane: Quand avez-vous pris votre retraite?

M. Daly: Je pourrais prendre ma retraite dans deux ans, à l'âge de 65 ans.

M. Cochrane: Bien, je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, monsieur Daly, de l'effort que vous avez fait pour venir à cette réunion.

M. Benjamin: Travaillez-vous encore, monsieur Daly?

M. Daly: Je travaille toujours. J'espère pouvoir continuer à le faire jusqu'à ce que je puisse... J'ai adhéré au régime de 1935, auquel on m'a permis de contribuer et de rembourser à partir de 1968 quelque chose comme 12,000\$ qui devrait être intégré dans le régime. La dernière fois qu'on m'a demandé de contribuer le montant restant, celui-ci s'élevait à 25,000\$, ce qui, à mon avis, était un peu exorbitant, et j'ai décliné l'offre.

M. Benjamin: C'est à ce moment que vous avez changé du régime de 1935 à celui de 1959?

M. Daly: Non, c'est seulement dernièrement; en 1983, je crois, ils ont ouvert les portes à nouveau.

M. Benjamin: Même avec le rachat, vous nous dites que dans deux ans, lorsque vous prendrez votre retraite, vous recevrez seulement 500\$ par mois?

M. Daly: Environ 500\$, ou peut-être un peu plus.

M. Benjamin: Mon Dieu! Combien d'années de service aurez-vous alors?

M. Daly: Quarante-cinq années. Ces chiffres sont fondés sur les propositions contenues dans une petite brochure qui m'a été donnée lorsque j'ai transféré mon fonds au régime de 1959. Ils sont basés sur un salaire de non-cotisant de 25\$ par mois. Ce salaire pendant environ 15 ans, et le total versé au régime de 1959 pendant 20 ans, ainsi qu'en tant que non-cotisant pendant 15 ans, donneraient 18.75\$. Le régime de 1959 me donnerait une pension de base de 675.34\$ si je cotisais pendant 20 ans. Mais c'est impossible, parce qu'à 65 ans, je dois prendre ma retraite. Donc, je ne peux le faire. Le 694.09\$ que je cite est la pension qui serait censée me revenir, ce qui m'aiderait éventuellement à payer certains des médicaments que je dois prendre pour rester en santé.

[Texte]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Daly. Is Mr. Matthew Janega here?

• 1045

Mr. Matthew Janega (Individual Presentation): I am not going to read all of this.

The Chairman: I can allow you about 15 minutes, sir.

Mr. Janega: Okay. I live in Dartmouth, at 20 Huron street. I would like to thank all of you, your members, particularly Mr. Dantzer, for making it possible for me to be here.

My brief history with the CNR is as follows. I worked with CNR as a machinist and part-time foreman in Sidney, Halifax, and Moncton. My service with the CNR was in two stages. The first stage was 20 years and 5 months—from July 15, 1944 to July 15, 1964. I resigned to get away from night work and to better myself. This did not work out. Four months later I was rehired by CNR as a machinist in Moncton, as a new employee. My second stage of service: April 15, 1965, to May 29, 1969. While working with the CNR again, I tried to combine my long service with the one that is continued service, with no luck. So again I resigned to join my present employer, which is the CBC, another Crown corporation.

That is when I started to be concerned about my CNR pension. At first I thought I could transfer the service and pension to CBC, my new employer. The exchange of letters between the CNR pension office and myself started. They advised me to take out my money, as there was no pension, no interest.

My problems with the CNR pension: One, no recognition for my service with the CNR. I should say complete service, because I finally, after a talk with lawyers, obtained some satisfaction just recently. I had to hire a lawyer to get recognition for the first part of my CNR service, 20 years and 5 months, to obtain a deferred pension when I am 65. I am 65 years of age now, and with more than 20 years service I have a pension of only \$108.42.

Welfare in Nova Scotia pays more than double that, and no strings attached. They pay over \$300 a month; no payments, no service, just show them that you need it. I paid into the CNR pension and received nothing, more or less.

The complicated rules defining continuous service: There are only four months missing between the two stages of my service, but it has created a problem. I am deprived of four years of pension rights. The CNR does not want to give me recognition for the last four years of my rights.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie infiniment, monsieur Daly. M. Matthew Janega est-il là?

M. Matthew Janega (exposé individuel): Je ne vais pas lire cela en entier.

Le président: Je peux vous accorder environ 15 minutes, monsieur.

M. Janega: D'accord. Je demeure à Dartmouth, au 20 de la rue Huron. Je voudrais remercier tous les membres du Comité, en particulier M. Dantzer, de m'avoir donné la possibilité de m'adresser à vous.

Voici quelle a été ma brève histoire au CN. J'ai travaillé au CN comme machiniste et contremaître à temps partiel à Sydney, à Halifax et à Moncton. Ma période de service au CN peut être divisée en deux. La première phase a duré 20 ans et 5 mois—du 15 juillet 1944 au 15 juillet 1964. J'ai ensuite démissionné pour ne plus avoir à travailler de nuit et pour me perfectionner, mais mes efforts n'ont pas porté fruit. Quatre mois plus tard, j'étais réembauché par le CN comme machiniste à Moncton, à titre de nouvel employé. Ma seconde période de service a duré du 15 avril 1965 au 29 mai 1969. Comme je travaillais de nouveau pour le CN, j'ai essayé de raccorder ma longue période de service avec la période de service continu en cours, mais sans succès. J'ai donc démissionné de nouveau pour me joindre à mon employeur actuel, c'est-à-dire Radio-Canada, une autre société de la Couronne.

C'est à ce moment-là que j'ai commencé à m'inquiéter au sujet de ma pension du CN. J'ai d'abord cru que je pourrais transférer le service et la pension à Radio-Canada, mon nouvel employeur. J'ai alors eu un échange de correspondance avec le bureau des pensions du CN, lequel m'a avisé de retirer mon argent, car je ne recevrais ni pension, ni intérêt.

Voici quels sont mes problèmes au sujet de cette pension du CN: d'abord, la durée de mon service au CN n'a pas été reconnue. Je devrais dire la durée entière de mon service, car j'ai finalement obtenu, il y a peu de temps, une certaine compensation, après avoir consulté des avocats. J'ai dû retenir les services d'un avocat pour faire reconnaître la première partie de mon service au CN, soit 20 ans et 5 mois, pour finalement obtenir une pension différée devant être versée à l'âge de 65 ans. J'ai 65 ans maintenant, et avec plus de 20 ans de service, ma pension n'est que de 108,42\$.

Le bien-être social en Nouvelle-Écosse représente plus du double de ce montant, sans obligations connexes. Ils donnent plus de 300\$ par mois; pas de cotisations, pas de période de service, il suffit que vous en ayez besoin. J'ai payé mes cotisations à la pension du CN et je n'ai rien reçu, pour ainsi dire.

Les règles compliquées qui définissent le service continu: il n'y a que quatre mois qui manquent entre les deux périodes de mon service, mais cela m'a causé un problème. On me prive de quatre années de mes droits à la pension. Le CNR ne veut pas reconnaître les quatre dernières années de mes droits.

[Text]

• 1050

In our prisons, 20 years is a lifetime sentence; but you get out on good behaviour, which is a credit toward the time served. The worker gets nothing. He even loses what he worked for, so in my opinion our prisoners are treated better than our workers.

• 1055

Number five grief started with confusing letters and information about pensions. In one place they claim I did not sign some papers and a proper separation to obtain the pension, but another letter stated that I did sign. In one case they are giving me credit for only one month service in the place of four years. All the letters are here—piled up.

The continuous service—number six grief—would make the pension a little better, but it is defined to suit their needs. If I did not sign, there was no proper separation. They twisted that, because I did sign and qualify. They use both terms to satisfy their needs. Once they say I signed, the next day that I did not sign, and I am in the middle of it getting nothing.

My number seven problem is that almost every letter states that on your money there is no pension, there is no interest, just nothing; take your money out.

Number eight—no refund to transfer the pensions or money, mainly to my new employer, the CBC—the CNR cost-sharing portion. They are willing to get rid of my money, but they are not willing to contribute their portion. And that is not properly defined. Who really owns that money? They say they contribute for your welfare, and when it is time to give it out, they say there is nothing to give. They give you yours back, but not theirs.

Number nine, which I guess is the last one, there is no transfer of pension and service to my present employer. There is nothing to transfer they say. If there was, there is no agreement between the two Crown corporations, and that leaves me holding the bag, getting nothing. So that is that part.

I have one more little page. This is to tell you how many people were dealing with this case. You see, this was about a 20-year involvement. I left the CNR for a second time about 16 years ago. The first letter in which I tried to transfer my money from the CNR—I did not get any pension, nothing. I tried to transfer the service and the money into the new Crown corporation I started to work with, CBC. But they said no, there is nothing there. That is when I wrote to somebody, I think it was our personnel manager at CBC, that there should be an inquiry set up to investigate the CNR pensions. That was 15 years ago. I am glad to see finally that something is materializing after 15 years.

[Translation]

Dans nos prisons, une sentence de 20 ans équivaut à une sentence à vie, mais si vous avez un bon comportement cela peut réduire votre période d'incarcération. Le travailleur n'a rien. Il perd même ce pourquoi il a travaillé; je crois par conséquent que nos prisonniers sont mieux traités que nos travailleurs.

Le grief numéro cinq a commencé avec des lettres et des renseignements confus au sujet des pensions de retraite. À un endroit, ils prétendent que je n'ai pas signé certains documents ni le document de cessation d'emploi en bonne et due forme pour obtenir la pension, mais une autre lettre indique que j'ai signé. Dans un cas, ils me donnent un crédit d'un seul mois de service au lieu de quatre ans. Toutes les lettres sont ici—en un paquet.

Le service continu—grief numéro six—améliorerait un peu la pension, mais elle est définie pour satisfaire leurs besoins. Si je ne signais pas, il n'y avait pas de bonne cessation d'emploi. Ils ont manigancé cela parce que j'ai signé et que j'étais admissible. Ils ont utilisé les deux mots pour satisfaire leurs besoins. Une fois, ils ont dit que j'avais signé; le lendemain, que je n'avais pas signé, et je suis en train de ne rien obtenir.

Mon problème numéro sept est que presque chaque lettre déclare que pour votre argent, il n'y a pas de pension, il n'y a pas d'intérêt, il n'y a rien du tout; prenez votre argent.

Numéro huit—aucun remboursement pour le transfert des pensions ou de l'argent, principalement à mon nouvel employeur, la Société Radio-Canada—la partie du partage des coûts des Chemins de fer nationaux du Canada. Ils veulent bien se débarrasser de mon argent, mais ils ne veulent pas contribuer leur part. Cela n'est pas très bien défini. À qui appartient vraiment cet argent? Ils disent qu'ils contribuent à votre bien-être social et lorsque le temps est venu de le rendre, ils disent qu'il n'y a rien à donner. Ils vous remettent votre part, mais non la leur.

Numéro neuf, qui, je crois, est le dernier: il n'y a pas de transfert de pension et de service à mon présent employeur. Ils disent qu'il n'y a rien à transférer. S'il y en avait, il n'y a pas d'entente entre les deux sociétés de la Couronne, et je deviens le dindon de la farce en n'obtenant rien. Voilà pour cette partie.

J'ai une autre petite page. Pour vous dire combien de personnes ce cas concerne. Il s'agit, voyez-vous, d'une période de 20 ans. J'ai quitté les Chemins de fer nationaux une deuxième fois il y a environ 16 ans. Après la première lettre dans laquelle j'ai tenté de faire transférer l'argent que j'avais contribué lorsque j'étais aux Chemins de fer nationaux—je n'ai reçu aucune pension, rien. J'ai essayé de transférer mes années de service et l'argent dans la nouvelle société de la Couronne pour laquelle j'avais commencé à travailler, la Société Radio-Canada. Ils ont dit non, il n'y a rien ici. C'est à ce moment-là que j'ai écrit à quelqu'un, je crois qu'il s'agissait de notre directeur du personnel à la Société Radio-Canada, pour lui demander d'ouvrir une enquête pour étudier les

[Texte]

Now a second person who was involved with this thing was Mr. Mike Forrestall, who is a Member of Parliament for our district. I think that was in 1972. I wrote to him, sent him a pile of letters, and the poor guy did some work on it. He contacted the unions and I do not know what else. But I guess he had too many problems of his own, and somehow or another he left the case. So nothing was done.

• 1100

Then one day I picked up a paper, and there was a new committee the Liberal government formed to make improvements and study everything on private pensions. He was a Cape Bretoner. I worked in Cape Breton once so I thought I would mail him a letter, give him the whole flock of letters. So he worked on it for a little while I guess, and the last letter I got from him he wrote that something on a white paper or a green paper was being written and it should help me in my case. But then the guy got another job and he dropped my case.

So then I got a new guy, the present government official. I think it was Barbara McDougall. She was in the office. The poor lady got probably buried in this paperwork. I got a letter from her not long ago that it looks like there is not much she could do. That is what it amounted to anyway.

It bothers me a little because this new government was sort of an extension of the big things the Mulroney government was going to do about pensions, refine and streamline and everything. All of a sudden a letter from his Cabinet—maybe the lady fired a gun too soon; I do not know—that there was nothing she could do, more or less.

However, what bothers me most is that this committee was formed, and this committee has not fully completed its investigation. It bothers me: how is it from one government that one hand does not know what the other is doing? There is a lady who already closed the case; here is a committee stirring up a fire—I hope it works up to something. But I have a feeling that it is already predetermined that this thing is going to be shelved for good. I hope I am wrong.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Janega. We really appreciate the fact that you have come and told us your particular circumstances, and also that you have come a long way this morning. The information you gave us seems the first time we have heard of that particular circumstance, the difficulty of transferring entitlements.

Mr. Janega: I have all the papers if anybody wants to look through them. I might say one thing, though. The majority of

[Traduction]

pensions des chemins de fer nationaux. Il y a 15 ans de cela. Je suis heureux de voir que, finalement, quelque chose va se passer après 15 ans.

La deuxième personne qui s'est occupée de cette affaire était M. Mike Forrestall, député de notre district. Je crois que c'était en 1972. Je lui ai écrit, lui ai envoyé un tas de lettres et, le pauvre homme, a fait ce qu'il a pu. Il a communiqué avec les syndicats et avec je ne sais qui d'autre. Toutefois, je crois qu'il avait déjà trop de problèmes et, finalement, il a abandonné l'affaire. Alors, rien n'a été fait.

Puis, un jour, je lis dans un journal que le gouvernement libéral a formé un nouveau Comité pour apporter des améliorations et étudier en détail des régimes de pensions privés. Il était du Cap Breton. J'ai déjà travaillé au Cap Breton, alors j'ai cru bon de lui écrire une lettre, de lui envoyer tout le tas de lettres. Il a donc travaillé à ce dossier pendant un certain temps, je crois, et dans la dernière qu'il m'a écrite, il m'informe que l'on traite de cette question dans un Livre blanc ou dans un Livre vert et que cela pourrait m'être utile dans mon affaire. Mais, cette personne a trouvé un autre emploi et a laissé tomber mon affaire.

Alors, je me suis adressé à quelqu'un d'autre, la représentante actuelle du gouvernement. Je crois qu'il s'agissait de Barbara McDougall qui était en poste. La pauvre dame a probablement été ensevelie sous l'amoncellement de ces documents. Récemment, j'ai reçu une lettre d'elle m'informant qu'elle ne pouvait pas faire grand-chose en l'occurrence. De toute manière, c'est ce que sa lettre disait en gros.

Je suis quelque peu préoccupé parce que ce nouveau gouvernement poursuivait en quelque sorte les grandes choses que le gouvernement Mulroney envisageait de faire en ce qui concerne les pensions; améliorer et simplifier, etc. Puis, tout à coup, je reçois une lettre de son Cabinet—la dame a répondu trop tôt; je ne sais pas—elle ne pouvait rien faire, plus ou moins.

Toutefois, ce qui me préoccupe le plus, c'est que ce Comité a été formé, et qu'il n'a pas tout à fait terminé son enquête. Voilà ce qui me préoccupe: comment se fait-il qu'au gouvernement, une main ne sait pas ce que l'autre fait? Voilà que M^{me} McDougall considère que le cas réglé; puis un Comité est formé et s'active—j'espère qu'il aboutira à quelque chose. Mais j'ai le pressentiment que ce dossier sera relégué aux oubliettes. J'espère que je me trompe.

Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Janega. Nous apprécions vraiment le fait que vous soyez venu et que vous ayez relaté votre cas en particulier, et également d'être venu de si loin pour être présent parmi nous ce matin. D'après les renseignements que vous nous avez donnés, il semble que c'est la première fois que nous entendons parler de ce problème particulier, c'est-à-dire la difficulté de transférer le régime de pensions.

M. Janega: J'ai apporté tous les documents au cas où quelqu'un voudrait les consulter. Cependant, j'aimerais

[Text]

the people I dealt with were from Nova Scotia in my area and in the government circles, and they all worked out to zero action. I was very pleased to get a letter from you, Mr. Dantzer, that far from out west. Maybe it did not do much here so far, but at least you give the promise here. At least I got the promise that you will look into it and you will do something. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, sir. Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: You got out of the CN pension fund only what you contributed, with no interest, and you got nothing of what the CN put in?

Mr. Janega: I guess I was going too fast. They did promise me. I finally got my daughter—she is a lawyer, but she did not want to handle it either. So she got a lawyer from Ontario and he dug into the thing and would you believe it, he got me a pension, a small pension. Everybody turned it down, Forrestall, Barbara McDougall, the whole shooting match, and this guy from Ontario, he took the job and he wrote a letter. I was going to let this . . . He wrote a couple of letters to the CNR and they came to the conclusion that they really owed me some kind of a pension. So they gave me a pension for the first 20 years of my service, 20 years and 5 months deferred pension—when I get 65—which will be \$108.42.

• 1105

Mr. Benjamin: Did you say \$180?

Mr. Janega: No, \$108.42. Our welfare in Halifax pays \$312 or \$65, no payments to make, no strings attached, no nothing.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Janega: And this is what happened. But I am still being cheated out of the four years service. Barbara says that because of this and that she does not think she can do much, but I think she closed the case and I hope somebody . . . What I am trying to do is . . . Because I only missed four months and still put six months of work there in that year as a machinist, relieving supervisor and working foreman, that is all you get. The sweeper gets more than that.

Mr. Benjamin: For that second period of time, that four years, when you moved from CN over to CBC, did you get your contributions back from CN that you made during those four years?

Mr. Janega: Well in one case they did not even mention anything about it, the first part of their letters. It just did not exist. So finally with a little more correspondence, they came up with yes, there was something there, yes. And one of the

[Translation]

signaler un point. La majorité des gens avec qui j'ai traité étaient originaires de Nouvelle-Écosse, ma région, et appartenaient à des cercles gouvernementaux, et personne n'a obtenu de résultat. J'étais très heureux de recevoir une lettre de vous, M. Dantzer, de si loin à l'Ouest. Le dossier n'a peut-être pas progressé énormément jusqu'ici, mais au moins, il y a une lueur d'espoir. Au moins, vous avez promis de vous pencher sur ce problème et ferez certainement quelque chose. Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur. Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Vous n'avez récupéré que votre contribution au fonds de pensions du CN, sans intérêt, et vous n'avez pas reçu une partie de la contribution versée par le CN?

M. Janega: Je crois que je voulais précipiter les choses. Ils m'ont effectivement promis. Finalement, j'ai communiqué avec ma fille—elle est avocate, mais elle n'a pas voulu s'en occuper non plus. Alors, elle a trouvé un avocat de l'Ontario qui a accepté d'étudier l'affaire et, croyez-le ou non, il m'a obtenu une pension, une petite pension. Tout le monde avait refusé de s'en occuper, Forrestall, Barbara McDougall, toute la bande, mais ce type de l'Ontario a pris l'affaire en mains et il a écrit une lettre. J'allais abandonner ce . . . Il a écrit quelques lettres aux Chemins de fer nationaux du Canada et ils en sont arrivés à la conclusion qu'ils me devaient réellement une pension quelconque. Ils m'ont donné une pension pour mes vingt premières années de service, 20 ans et 5 mois de pension à jouissance différée—que je toucherai lorsque j'aurai 65 ans et dont le montant s'élèvera à 108.42\$.

M. Benjamin: Avez-vous dit 180\$?

M. Janega: Non, 108.42\$. À Halifax, notre bien-être social paie 312\$ ou 65\$ sans paiements à faire, sans obligations ni quoi que ce soit.

Des voix: Oh, oh!

M. Janega: Et c'est ce qui est arrivé. Mais on m'escamote quand même quatre années de service. Barbara dit que pour tel et tel motif, elle ne pense pas qu'elle puisse faire grand-chose, mais je pense qu'elle a clos le dossier et j'espère que quelqu'un . . . Ce que je suis en train d'essayer de faire, c'est . . . Parce que je me suis absenté quatre mois seulement, mais j'ai quand même travaillé là-bas pendant six mois durant cette année-là. Comme machiniste, surveillant suppléant et contremaître, c'est tout ce qu'on touche. Le balayeur touche plus que cela.

M. Benjamin: Durant cette deuxième période, c'est-à-dire, durant ces quatre années lorsque vous avez quitté les Chemins de fer nationaux du Canada pour travailler à la Société Radio-Canada, a-t-on remboursé les cotisations que vous aviez versées aux Chemins de fer nationaux du Canada au cours de ces quatre années-là?

M. Janega: Eh bien, d'abord, il n'en a même pas été question dans leurs premières lettres. Cela n'existait tout simplement pas. Puis, lorsqu'on a échangé encore un peu de correspondance, ils ont fini par dire oui, qu'il y avait quelque

[Texte]

most promising letters . . . They wanted me to take it out and they did not care if I put it in a RRSP or whatever. But CBC did not want to accept it. I should not say that. They are only giving their portion; they are not giving out the CNR portion. And I think that the portion the CNR contributed was my portion or the portion of the payer that pays it in, because it was for the benefit of the employee. Now, why do they withdraw it? All of a sudden they give yours back but not theirs. That is the sad part of it.

Mr. Benjamin: Okay, thank you.

The Chairman: Any further questions? None. Thank you very much, sir.

Mr. Janega: You are welcome.

The Chairman: I would like to call the New Brunswick Senior Citizens' Federation Inc. Mr. Bernard Richard is the executive director. Mr. Richard, for the purpose of the record would you introduce yourself and your companions and state who you are?

Mr. Bernard Richard (Executive Director, New Brunswick Senior Citizens' Federation, Inc.): Yes, Mr. Chairman. I have with me Madam Edna Bourque, who is the provincial president of our federation, and Earl Wilson, who is our vice-president. Earl is also a CN pensioner. My name is Bernard Richard and I am the executive director of the federation.

• 1110

This morning we would share with you a few thoughts for consideration of the Subcommittee on the Canadian National Railway Pension System.

The New Brunswick Senior Citizens' Federation was created in 1969 and is at present composed of 30,000 paid-up members and 265 affiliated golden age clubs in 12 geographic zones. New Brunswick has more than 79,400 persons aged 65 or over. This figure increases by 500 persons each month. Our federation speaks on behalf of all these persons, as it is the only voice working efficiently on behalf of senior citizens in the promotion of their general welfare and leadership regardless of language, race, colour, creed, or sex.

What I mean by "working efficiently" is that our federation works at doing what it does almost 24 hours a day. Obviously there are other groups speaking on behalf of pensioners.

L'historique de notre province nous place dans une géographie tout à fait spéciale. En effet, les débuts de l'histoire de notre pays, de nos peuples, de nos provinces nous placent aux premières années de l'ère ferroviaire.

[Traduction]

chose, oui. Et une lettre des plus prometteuses . . . Ils voulaient que je retire la somme et ils ne voyaient pas d'inconvénient à ce que je la dépose dans un REER ou quoi que ce soit d'autre. Mais la Société Radio-Canada n'a pas voulu l'accepter. Je ne devrais pas le dire. La Société Radio-Canada ne donne que sa part, elle ne donne pas celle des Chemins de fer nationaux du Canada. Mais je pense que la part que les Chemins de fer nationaux ont versée était ma part ou la part de l'employeur qui la verse parce que c'était pour le compte de l'employé. Maintenant, pourquoi la retire-t-on? Tout à coup, on vous remet votre part, mais pas celle de l'employeur. C'est ce qu'il y a de triste dans cette affaire.

M. Benjamin: Bon, merci.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser? Aucune? Merci beaucoup, monsieur.

M. Janega: De rien.

Le président: J'aimerais entendre la Fédération citoyens aînés Nouveau-Brunswick Inc. Monsieur Bernard Richard en est le directeur exécutif. Monsieur Richard, pourriez-vous, pour le procès-verbal, vous présenter, présenter les personnes qui vous accompagnent et déclinier vos titres, s'il vous plaît?

M. Bernard Richard (directeur exécutif, Fédération citoyens aînés Nouveau-Brunswick Inc.): Oui, monsieur le président. Je suis accompagné de M^{me} Edna Bourque, la présidente provinciale de notre fédération et de M. Earl Wilson, qui est notre vice-président. Earl est également un pensionné des Chemins de fer nationaux du Canada. Je m'appelle Bernard Richard et je suis le directeur exécutif de la fédération.

Ce matin, nous aimerions partager avec vous quelques réflexions que nous soumettons à l'attention du Sous-comité sur le régime de pensions de chemins de fer nationaux du Canada.

La Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick a été créée en 1969, et elle se compose actuellement de 30,000 membres rémunérés et de 265 clubs de l'âge d'or affiliés dans 12 zones géographiques. Le Nouveau-Brunswick compte plus de 79,400 personnes de 65 ans et plus, et 500 personnes s'ajoutent à ce chiffre chaque mois. Notre fédération parle au nom de toutes ces personnes, et c'est la seule voix qui travaille efficacement à promouvoir leur bien-être général et leur leadership peu importe leur langue, leur race, leur couleur, leur croyance ou leur sexe.

Quand je dis que notre fédération «travaille efficacement», je veux dire qu'elle se dévoue à sa tâche presque 24 heures par jour. Il y a évidemment d'autres groupes qui parlent au nom des retraités.

The history of our province puts us in a very special geographic position. Indeed, the early history of our country, our peoples and our provinces are linked with the beginnings of the railway era.

[Text]

C'est-à-dire que depuis plus d'un siècle, le Nouveau-Brunswick a joué et joue encore, pour un temps, un rôle de premier plan dans les chemins de fer.

L'économie de la province et la santé financière des endroits tels que Moncton, Newcastle, Campbellton, Edmundston, Saint John, *and down here we spell that, sir, Saint John*, et toutes les agglomérations le long des rubans d'acier se sont développées en grande partie à cause de ce moyen de transport.

That was a local joke, sir, but it did not go over too well.

There are probably no families in New Brunswick that have not had a father, a grandfather, a great-grandfather, uncle, or brothers and even sisters or close relatives associated directly with our railroads. Our federation is composed mainly of women, who incidentally outlive us by almost 10 years, either single or the widows of lumbermen, fishermen, woodsmen. Because of the nature of New Brunswick, a percentage of our members are railroaders.

We have asked to appear before your Subcommittee on the Canadian National Railways Pension System because we feel a solidarity with those directly involved in the crisis in the pension system in general and in the railroad pension system in particular. We do not have the expertise or the inclination, let alone the resources, to come before you and analyse, rehash, and digest reams of material already researched many, many times by all sorts of experts. As politicians, you have travelled thousands of miles from coast to coast, at our expense, listening to persons directly involved in the question. In your regular work as politicians and in your chosen field of endeavour, you, more than many of us, have seen the effects of inadequate pension systems.

In Canada 54% of persons 65 years of age are below the so-called poverty level. This is a national disgrace. In New Brunswick almost 74% are classed as being below the poverty level. Those percentages mean that those retired Canadians need and receive the guaranteed income supplement in addition to the standard old age security. These highly embarrassing figures are not limited to any particular part of our vast and rich country.

• 1115

En 1981, M. Gary McAuley s'adressait à la *Canadian Railways Employees' Pension Association*, succursale de Moncton. Ce travail est rempli de statistiques dignes d'étude.

La semaine dernière, dans ce même complexe immobilier, notre fédération clôturait son 16^e congrès et réunion générale.

Durant près de quatre jours, les 450 délégués, visiteurs-observateurs partagèrent les bienfaits d'une qualité de vie améliorée.

In old age, the physical, moral, social and health aspects are very closely interwoven. What affects one will surely affect the

[Translation]

In other words, for over a century, New Brunswick has played and is still playing, for some time yet, an essential part in the railways.

The economy of the province and the financial health of such towns as Moncton, Newcastle, Campbellton, Edmundston, Saint John, *and down here we spell that, sir, Saint John*, and all the communities along the tracks all developed largely because of this means of transport.

C'était une plaisanterie locale, Monsieur, mais elle n'a pas eu beaucoup de succès.

Il n'y a probablement pas de famille au Nouveau-Brunswick qui n'aie un père, un grand-père, un arrière-grand-père, un oncle, des frères et même des soeurs ou des parents proches directement associés à nos chemins de fer. Notre fédération comprend surtout des femmes, qui, soit dit en passant, vivent près de dix ans de plus que nous, et qui sont soit des célibataires, soit des veuves de bûcherons, de pêcheurs et de trappeurs. Étant donné la nature du Nouveau-Brunswick, un certain pourcentage de nos membres sont des cheminots.

Nous avons demandé de comparaître devant le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada parce que nous nous sentons solidaires des gens qui sont directement touchés par la crise du régime de pensions en général et par celle du régime de pensions des chemins de fer en particulier. Nous n'avons ni le goût ni la capacité—sans compter les ressources—de venir analyser et ressasser devant vous des masses de données que des experts de tous genres ont déjà étudiées maintes et maintes fois. En tant que politiciens, vous avez parcouru, à nos frais, des milliers de milles d'un océan à l'autre pour écouter les gens directement concernés par la question. Dans votre travail courant de politiciens et dans le domaine que vous avez choisi, vous avez eu plus l'occasion que bon nombre d'entre nous d'observer les répercussions des régimes de pension inadéquats.

Au Canada, 54 p. 100 des gens de 65 ans sont au-dessous de ce que l'on appelle le seuil de la pauvreté. C'est une honte nationale. Au Nouveau-Brunswick, près de 74 p. 100 des gens de cet âge sont classés comme vivant au-dessous du seuil de la pauvreté. Ces pourcentages signifient que les Canadiens retraités ont besoin du supplément de revenu garanti et qu'ils le reçoivent en plus des prestations de sécurité de la vieillesse. Ces chiffres fort embarrassants ne proviennent pas seulement d'une région particulière de notre vaste et riche pays.

In 1981, Mr. Gary McAuley spoke to the Canadian Railways Employees' Pension Association, Moncton branch. This work is full of statistics that are worth studying.

Last week, in this same complex, our federation concluded its 16th Congress and general meeting.

For almost four days, the 450 delegates, observers and guests shared the blessings of a better quality of life.

Quand les gens vieillissent, les aspects physiques, moraux, sociaux, et celui de la santé sont très étroitement liés. Lorsque

[Texte]

other. Quality of life is what this Subcommittee of the Canadian National Railways Pension System is all about. We are talking here of human dignity. We are stressing that people have worked whole lifetimes, and in too many cases, are not receiving what they had been led to believe was theirs. Railroaders can relate to this, we are certain.

Times are fast changing. We saw earlier in the year the ripple effect of making waves from coast to coast when sacred trusts were upset by government budget announcements. One of the major stones tossed into the waters came from this province. Tomorrow evening, October 23, senior citizens from our three other sister provinces will meet next door in an Atlantic provinces seniors' consultation on networking. By Friday of this week, we may have in Atlantic Canada a seniors' alliance.

We are not here this morning to score points before your subcommittee. It is rather embarrassing to have to appear before all of you in the first place to defend rights that should be taken for granted. We are often told that the squeaky wheel gets the grease. Be that as it may, what about those who are unable to squeak, those who cannot get to the store to buy grease? We like to think our federation represents those persons also.

In closing, we would reproduce, without the author's permission as yet, an important excerpt, in our view, of what this whole Subcommittee on the CNR Pension System is all about. It is taken from page 38 of Edward De Bono's *Atlas of Management Thinking*, Penguin Books, 1983. Sir, if I am sued for quoting this, I may call upon you for moral support.

Page 38 represents something that looks like a tadpole, and it has to do with political decisions:

Functionally the political decision shown in the drawing may seem very similar to the refusal to make a decision. In both cases the decider ends up where he started from. In the case of the political decision, however, a decision is seen to be made. There is action and there is commitment. That it all leads to nothing is not so important. One purpose of a decision is to satisfy the expectations of those eager for a decision. A political decision does that as well as any other. A political decision is real enough but it is designed to leave things in the end exactly as they were in the beginning. It is not a charade, nor is it cosmetic. It is simply designed to have an effect on those watching. To do nothing in an active and important manner is a rare skill.

Our presence among you is to give moral support to pensioners who are in need. We hope all Canadian senior citizens remain independent for as long as they choose to do so. We also hope we will put all our efforts and resources into combatting injustices in all areas affecting the quality of life of our senior citizens.

[Traduction]

l'un de ces aspects est touché, les autres le sont aussi. La qualité de la vie, c'est ce qui intéresse ce sous-comité du régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. Il est question ici de dignité humaine. Nous insistons sur le fait que les gens ont travaillé toute leur vie et que, trop souvent, ils ne reçoivent pas ce sur quoi on les a invités à compter. C'est le cas des cheminots, nous en sommes certains.

Les choses évoluent vite. Plus tôt cette année, d'un océan à l'autre, nous avons vu le bouleversement qu'a produit, chez les sacro-saintes fiducies, l'exposé budgétaire du gouvernement. L'une des réactions les plus vives venait de cette province. Demain soir, le 23 octobre, les personnes âgées des trois autres provinces des Maritimes se réuniront à deux pas d'ici, au cours d'une consultation sur l'aménagement du réseau. Vendredi prochain, nous aurons peut-être, dans les provinces de l'Atlantique, un regroupement de personnes âgées.

Nous ne sommes pas ici ce matin pour marquer des points devant votre sous-comité. Notons d'abord qu'il est plutôt embarrassant d'être obligé de comparaître pour défendre des droits qui devaient être acquis. On nous dit souvent que les problèmes évidents sont ceux dont on s'occupe peut-être bien, mais qu'arrive-t-il aux gens dont les problèmes sont moins évidents? Nous aimons penser que notre fédération représente également ces gens-là.

En guise de conclusion, nous aimerions reproduire, sans avoir obtenu jusqu'ici la permission de l'auteur, un important extrait du livre d'Edward De Bono *Atlas of Management Thinking*, Penguin Books, 1983. Il est question, dans cet extrait, de la page 38, de ce qui, à notre avis, constitue la raison d'être de ce sous-comité sur le régime de pensions du CN. Si je suis poursuivi pour avoir cité cet extrait, il se pourrait, monsieur, que je vous demande votre appui.

A la page 38, il y a un dessin qui représente une sorte de têtard et qui concerne les décisions politiques:

Sur le plan fonctionnel, la décision politique illustrée par le dessin ressemble beaucoup au refus de prendre une décision. Dans les deux cas, le «décideur» se retrouve à son point de départ. Dans le cas de la décision politique, cependant, on voit qu'une décision a été prise. Il y a une action et un engagement. Que tout cela ne mène à rien n'est pas très important. Un but de la décision est de combler les attentes de ceux qui veulent à tout prix qu'une décision soit prise. Comme n'importe quelle autre décision, une décision politique réalise cet objectif. Bien qu'elle soit réelle, elle est conçue pour qu'en fin de compte, les choses soient exactement comme elles l'étaient au début. Il ne s'agit pas d'une charade ni d'un «trompe-l'oeil». Le seul objet de cette décision est d'avoir un effet sur les spectateurs. Ne rien faire tout en ayant l'air de faire des choses importantes requiert beaucoup de talent.

Nous sommes ici pour soutenir ceux qui en ont besoin. Nous espérons que tous les Canadiens âgés resteront indépendants aussi longtemps qu'ils choisiront de l'être. Nous voulons également déployer tous nos efforts et utiliser toutes nos ressources pour combattre les injustices dans tous les secteurs touchant la qualité de la vie de nos citoyens âgés.

[Text]

We are not at all certain what recommendations your subcommittee will make to the House of Commons. We know even less about what the House of Commons will do with your recommendations. We do hope, however, that they will not leave things in the end exactly as they were in the beginning.

• 1120

This is signed by Edna Bourque, president, and Earl Wilson, vice-president. We cleared this with our executive committee and our board of directors at the end of our annual meeting last October 11. I thank you for your patience. My two partners are open to your questions, if you have the time.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Richard. Tell me, did your group give evidence and appear before the task force on pension reform some years ago when that task force was in Charlottetown or in Halifax, I believe?

Mr. Richard: It was also in Moncton. Yes, it came to Moncton; however, it may have been in Fredericton. No, we did not. This was, I believe, in the fall of 1982 or 1983—probably 1983. Our board looked at it at that time and said we did not have the resources or the expertise to put together a really hard-hitting brief. Our office resources are very limited. We do what we can. We knew that most of the other people presenting briefs would be covering the points that we had an interest in. About two weeks before we had presented our 1983 brief to the premier and his cabinet. The concerns were there and he sort of picked it up.

The Chairman: I do not quarrel with your assessment of political decisions. As you say, in many cases they end up where they started. In that particular case, however, that task force did make recommendations and those recommendations have now in part been enacted into law, and more of them will be. So there is hope.

Mr. Richard: There is a start, Mr. Chairman. If you will permit me, they have not found all of the solutions as yet. There are still a vast number of ladies that are untouched.

The Chairman: That is very true.

Mr. Richard: But a start has been made, and we are, like you, very hopeful. That is all we have.

The Chairman: Thank you very much. Are there questions? Mr. Gray.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I just noted one little mistake, sir, on the back of your brief, in the press clipping "Pension hearings on Tuesday". It says Liberal

[Translation]

Nous ne sommes pas du tout certains du genre de recommandation que votre sous-comité va faire à la Chambre des communes. Nous ignorons totalement ce que la Chambre des communes fera de vos recommandations. Nous espérons cependant qu'elles ne resteront pas lettre morte.

Le mémoire est signé par Edna Bourque, la présidente, et Earl Wilson, le vice-président. Nous l'avons fait approuver par le comité exécutif et le conseil d'administration à la fin de notre réunion annuelle, le 11 octobre dernier. Je vous remercie de votre patience. Mes deux partenaires sont prêts à répondre à vos questions, si vous avez le temps d'en poser.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Richard. Dites-moi, votre association a-t-elle présenté son point de vue devant le Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions lors des audiences que celui-ci a tenues à Charlottetown ou à Halifax, je crois?

M. Richard: Il a aussi tenu des audiences à Moncton. Oui, le Groupe de travail est venu à Moncton, mais il se peut qu'il soit aussi allé à Fredericton. Non, nous n'avons pas présenté de mémoire à ce moment-là. C'était, si je ne m'abuse, à l'automne 1982 ou 1983—probablement en 1983. Notre conseil d'administration a songé à le faire, mais a conclu que nous n'avions pas les ressources ni l'expertise voulues pour pouvoir présenter un mémoire vraiment percutant. Nos ressources en personnel et en matériel sont très limitées. Nous faisons notre possible. Nous savions par ailleurs que les auteurs de la plupart des mémoires qui seraient présentés au Groupe de travail aborderaient les questions qui nous intéressaient. Environ deux semaines plus tôt, nous avions présenté notre mémoire de 1983 au premier ministre et aux membres de son cabinet. Nos préoccupations y étaient décrites et il s'en est servi, en quelque sorte.

Le président: Je ne conteste nullement votre évaluation des décisions politiques. Comme vous l'avez dit, il arrive souvent que les recommandations restent lettre morte. Dans le cas dont nous parlons, cependant, le groupe de travail a bel et bien formulé des recommandations, dont certaines sont devenues des lois; d'autres le deviendront dans l'avenir. Il y a donc lieu d'espérer.

M. Richard: C'est effectivement un début, monsieur le président. Mais si vous me le permettez, on n'a pas encore trouvé toutes les solutions. Un très grand nombre de femmes ne sont pas encore touchées.

Le président: C'est tout à fait vrai.

M. Richard: Mais on a fait un premier pas dans la bonne direction et, comme vous, nous gardons espoir. L'espoir est tout ce que nous avons.

Le président: Je vous remercie. Y a-t-il des questions? Monsieur Gray.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je viens de remarquer une petite erreur, monsieur, au dos de votre mémoire, dans la coupure de presse intitulée *Pension Hearings on Tuesday*. On y lit «le Libéral Darryl Gray». Pourrait-on

[Texte]

Darryl Gray. Could we change Liberal to Progressive Conservative, please?

Mr. Richard: Mr. Chairman . . .

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): That is no fault of yours, sir.

Mr. Richard: Mr. Chairman, I think there is a person right over my right shoulder, Charles Perry, who may correct that. It is not our mistake.

Mr. Cochrane: I think it is supposed to be a small *l*.

Mr. Benjamin: There is no difference between them anyway.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): It has been an honour for me to serve on this committee, and we have travelled extensively. I agree exactly with the statements you made. I firmly believe we will not end up at the beginning.

Mr. Richard: Could I add something for the record, sir? We are sort of caught in a squeeze here between politicians of different beliefs. The press should not judge that if we laugh at the joke we have political colours. Sir, you know from your travels that seniors do not have political colours. They are not red, blue, green or yellow—maybe a slight tinge of grey. But we laugh; we have humour too.

The Chairman: Very good. I understand that. Mr. Robichaud, you had a question.

M. Robichaud: Monsieur Richard, vous vous occupez depuis longtemps des pensions et des pensionnés. Dans le cas du CN, on parle beaucoup de la pension du survivant. On parle de 50 p. 100 et de 75 p. 100. Selon vous, quels devraient être les droits du survivant dans le régime de pensions du CN?

M. Richard: Il faudrait peut-être aussi poser la question à M^{me} Bourque qui pourrait mieux vous dire ce que les femmes ressentent.

Pour ma part, je trouve ridicule que, dans un pays riche comme le nôtre, une femme qui a participé à bâtir la vie de sa famille, qui a élevé les enfants, qui a peut-être aidé dans le commerce, vienne tout juste d'être reconnue comme partenaire à part entière. Il semble que notre système de pensions ait été bâti sur le principe que l'homme vit plus longtemps que la femme. C'est tout à fait faux, parce que l'homme moyen, au Canada, vit à peine 70 ans, alors que la femme moyenne peut vivre au-delà de 80 ans. Or, si tout a été structuré par l'homme qui fait vivre sa femme la vie durant, le système est bel et bien détruit.

• 1125

Je disais qu'il y a trois quarts de nos membres qui sont des femmes. Quand je parle des pêcheurs, des agriculteurs et des gens qui travaillent dans le bois, vous et moi savons ce qui se passe dans le nord-est, je parle du stress. La semaine passée, le

[Traduction]

changer «libéral» par «progressiste conservateur», s'il vous plaît?

M. Richard: Monsieur le président . . .

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Ce n'est pas du tout de votre faute, monsieur.

M. Richard: Monsieur le président, je crois que la personne qui est assise un peu au-dessus de moi, vers la droite, Charles Perry, pourrait corriger cette erreur. Ce n'est pas notre erreur.

M. Cochrane: Je pense qu'il devrait y avoir un *l* minuscule.

M. Benjamin: Libéral ou progressiste-conservateur, c'est du pareil au même.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): J'ai eu l'honneur de siéger à ce Comité, et nous nous sommes déplacés d'un bout à l'autre du pays. Je souscris entièrement à vos déclarations. J'ai la ferme conviction que les recommandations ne resteront pas lettre morte et qu'il y aura des changements.

M. Richard: Me permettez-vous de faire une petite mise au point, monsieur? Nous sommes un peu tirailés entre des hommes politiques de différentes allégeances. Les journalistes ne devraient pas déduire, si nous rions aux blagues d'un député, que nous partageons ses convictions politiques, que nous sommes de la même «couleur» que lui. Monsieur, vous aurez sans doute constaté au cours des audiences tenues dans tout le pays, que les personnes âgées n'ont aucune couleur politique. Elles ne sont ni «rouges», ni «bleus», ni «vertes», ni «jaunes»—un peu grisonnantes peut-être, mais c'est tout. Mais nous aimons rire; nous avons le sens de l'humour aussi.

Le président: Bien sûr. Je le conçois très bien. Monsieur Robichaud, vous aviez une question.

Mr. Robichaud: Mr. Richard, you have been involved, for a long time, with pensions and pensioners. In the case of the CN, there is much talk about the survivor's pension. Some say it should be 50%, some 75%. In your opinion, what should the survivor's rights be in the CN pension plan?

Mr. Richard: That question should also be asked to Mrs. Bourque, who is in a better position to tell you what the women feel.

Personally, I find it ridiculous that, in a country as rich as ours, a woman who has spent her life caring for her family, who has raised children and maybe even helped in the family business, has just recently gained the status of a fully-fledged partner. It would seem that our pension system is built on the notion that men outlive women. But that notion is completely wrong because in Canada the average man lives, at most, 70 years, whereas the average woman can live to be over 80. However, the system which had been set up by men who supported their wives for the duration of their lifetime no longer exists.

As I have just said, three-quarters of our members are women. If we talk about fishermen, farmers and lumberjacks, you and I all know what is happening in the northeast; I mean stress. Last week, Dr. Jean-Bernard Robichaud concluded in a

[Text]

D^r Jean-Bernard Robichaud a fait l'étude *La santé des francophones au Nouveau-Brunswick* et en a déduit que l'incertitude, l'instabilité, le chômage nous affectent tous au point de vue santé et on ne parle pas de finances. Il faut certainement que ce système change pour que les femmes puissent survivre avec dignité et une certaine qualité de vie.

M. Robichaud: Merci. Madame Bourque, auriez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Edna Bourque (présidente, Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick Inc.): Je pourrais ajouter que, selon la loi du pays, je comprends qu'une femme est en droit d'espérer une partie du salaire gagné par son conjoint, si elle-même n'est pas sur le marché du travail. Donc, si l'homme paie une pension avec une partie du salaire de sa femme, il est entendu qu'elle en aura payé une bonne part. Si mon mari meurt avant moi et que je reçois seulement 50 p. 100 d'une pension qui a été payée en partie avec un salaire qui était le mien, je vois de la discrimination là-dedans. Je pense que ce n'est pas seulement une question de moralité et d'égalité. Ce n'est pas seulement parce que chaque personne est une personne à part entière dans notre pays.

The Chairman: Mr. Cochrane.

Mr. Cochrane: I would just like to clarify one of the points. On page two . . . apparently the poverty level changes according to Statistics Canada, different provinces, different regions and so on. In urban and rural areas, is the figure for New Brunswick based upon the Province of New Brunswick in general?

Mr. Richard: No, Dennis, it is based on the . . . I do not know which arm of government would do that. It may be Statistics Canada, but I am guessing here. I think I remember that the poverty level of rural Canadians is \$9,000, or little bit plus; for urban people, I think it is around \$11,000. If you multiply—and we are using the national figure—the maximum OAS and GIS at this time . . . I think the total multiplied yearly is about \$6,000 or something. It is under \$7,000.

Mr. Cochrane: Is that the two together?

Mr. Richard: Yes, it is the two together. What is deceiving there, Dennis, is that when we say that 73% of our seniors are below the poverty level, it is not all seniors who receive the maximum GIS. The latest figure I saw was about 22% in 1981, so it would likely be higher. It is still a national shame, but these are national figures.

Mr. Cochrane: I have just a comment. Of the presentations we have had in the three centres, this is the only one that came from an umbrella group as opposed to individual pensioners or pension associations. I want to thank you for the point of view. I think it puts it in good perspective for us because of the fact that CN pensioners are also senior citizens, who are represented as well and are going through a number of problems.

[Translation]

report *La santé des francophones au Nouveau-Brunswick* that uncertainty, instability and unemployment affect us all in terms of health, not to mention finances. This system must be changed so that women may live in dignity and enjoy some quality of life.

Mr. Robichaud: Thank you. Mrs. Bourque, would you like to add something to this?

Mrs. Edna Bourque (President, New Brunswick Senior Citizens' Federation, Inc.): I would add that, according to the law, I think a woman has the right to receive part of her husband's salary if she herself is not working outside the home. So, if a husband uses part of his wife's salary to pay for a pension, it is obvious that she will end up paying a good part of it. For example, if my husband dies first and I receive only 50% of a pension that had been partly paid out of a salary which in fact was mine, I feel this is discrimination. I think it is not only a matter of justice and equality. It is not only because each person has full rights in our country.

Le président: Monsieur Cochrane,

M. Cochrane: J'aimerais simplement éclaircir l'un des points mentionnés. Page deux: . . . apparemment, selon Statistique Canada, le seuil de pauvreté varie selon la province, la région, etc. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, le chiffre donné sur les régions rurales et urbaines est-il celui de l'ensemble de la province?

M. Richard: Non, Dennis, il est basé sur . . . J'ignore quel service du gouvernement le calcule. C'est peut-être Statistique Canada, mais ce n'est là qu'une supposition. Je crois me souvenir que le seuil de pauvreté des Canadiens en zone rurale est fixé à 9,000\$ ou à un peu plus; pour les gens vivant en zone urbaine, il me semble qu'il est d'environ 11,000\$. Si on multiplie—à l'aide du chiffre national—le montant maximum des prestations de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti actuels . . . Je pense que le montant total annuel ainsi calculé s'élève à environ 6,000\$. Il n'atteint pas 7,000\$.

M. Cochrane: Est-ce les deux montants ensemble?

M. Richard: Ce sont les deux chiffres ensemble. Ce qui est trompeur, Dennis, c'est que lorsqu'on annonce que 73% des personnes âgées ont un revenu qui se situe au-dessous du seuil de la pauvreté, on ne précise pas que les personnes âgées ne reçoivent pas toutes le supplément de revenu garanti. Selon les derniers chiffres que je connais, elles étaient environ 22% en 1981; il est donc vraisemblable qu'elles soient actuellement plus nombreuses. C'est une honte nationale, mais ce sont là les chiffres officiels.

M. Cochrane: J'ai une simple remarque à faire. De tous les exposés que nous avons entendus dans les trois centres, celui-ci est le seul qui soit présenté par un groupe de coordination, les autres étant présentés par des retraités ou des associations de retraités. Je désire vous remercier pour le point de vue exprimé. Je pense qu'il nous le situe dans une bonne perspective du fait que les retraités du CN sont également des

[Texte]

Mr. Richard: I think that is why we are here, Dennis. We could read... or the board could read the reams of stuff prepared from the point of view of the people who are here. We cannot do that, nor do we want to. We are here as a moral support; and if you have noticed, I picked the two most handsome people on the board of directors.

Mr. Cochrane: Definitely Edna; I am not so sure about Earl.

Some hon. members: Oh! Oh!

The Chairman: Once again, I want to thank you for appearing. I certainly hope you have success in forming an Atlantic Canada seniors' alliance, as you suggest you are about to do this weekend.

Mr. Earl Wilson (Vice-President, New Brunswick Senior Citizens' Federation Inc.): Mr. Chairman, as a CN pensioner may I say just two or three words? My concern is that most everything that is derived to increase CN pensioners' benefits are never retroactive. In fact, I went out in 1972. They changed the formula, I think, twice since that time, but it did not help me one little bit. Other things also were not retroactive, and this is one of my concerns.

• 1130

Mr. Chairman, I thank you for allowing us to be here and I wish you every success in your endeavours. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, sir.

Mr. Richard: One parting thought, sir. You are in New Brunswick here, and I cannot let you get away with this. It must be quite a revelation for people who have come from the other end of the country. This is a province that is an hour ahead of the rest of the country and has been for a long, long time. We get up earlier.

The Chairman: But you also have to go to bed earlier. There are no further witnesses this morning, so I declare this meeting adjourned until 2 p.m. today.

AFTERNOON SITTING

• 1400

The Chairman: I call the meeting to order, please. We have a quorum so we will proceed. Our first witness is Ella A. Houlihan. Please take a chair in front of the microphone. We would appreciate you stating your name and where you are from for the record.

[Traduction]

personnes du troisième âge, qui sont également représentées et qui connaissent de nombreux problèmes.

M. Richard: Il me semble que c'est la raison de notre présence ici, Dennis. Nous pourrions lire... ou le comité pourrait lire des piles de documents énonçant le point de vue des gens ici présents. Nous ne pouvons le faire et nous ne souhaitons pas le faire. Nous sommes ici à titre de soutien moral et comme vous avez pu le remarquer, j'ai choisi pour ce faire les deux personnes les plus élégantes du conseil de direction.

M. Cochrane: Sans aucun doute en ce qui a trait à Edna mais je n'en suis pas sûr pour ce qui est de Earl.

Des voix: Oh! Oh!

Le président: Je tiens à vous remercier à nouveau de vous être présentés devant nous. J'espère vivement que vous réussirez à constituer une fédération des personnes âgées des provinces de l'Atlantique comme vous envisagez de le faire cette fin de semaine.

M. Earl Wilson (vice-président de la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick, Inc.): Monsieur le président, en tant que retraité du CN, puis-je ajouter quelques mots? À mon point de vue, toutes les mesures visant à augmenter les prestations des retraités du CN ne sont jamais rétroactives. J'ai pris ma retraite du CN en 1972. Depuis mon départ, il me semble que la formule a changé deux fois, mais elle ne m'a pas le moins favorisé. D'autres choses n'ont pas été rétroactives non plus et c'est là l'une de mes préoccupations.

Monsieur le président, je vous remercie de nous avoir accueillis et vous souhaite beaucoup de succès dans vos entreprises. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Je vous remercie, monsieur.

M. Richard: Un dernier point avant de vous quitter, monsieur. Vous êtes ici au Nouveau-Brunswick et je ne puis vous permettre de vous en tirer aussi aisément. Cela doit constituer toute une découverte, pour des gens qui nous viennent de l'autre bout du pays. Notre province a une heure d'avance sur le reste du pays et c'est le cas depuis très longtemps. Nous nous levons à bonne heure.

Le président: Mais vous devez aussi vous coucher plus tôt. Nous n'entendrons plus d'autres témoins ce matin, la séance est donc suspendue jusqu'à 14 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Je déclare la séance ouverte, s'il vous plaît. Le quorum étant atteint, nous allons donc procéder. Notre premier témoin est M^{me} Ella A. Houlihan. Veuillez vous asseoir devant le microphone. Veuillez préciser votre nom et votre lieu d'origine, pour qu'ils soient consignés.

[Text]

• 1405

Mrs. Ella A. Houlihan (Individual Presentation): I am Ella A. Houlihan, the widow of Thomas B. Houlihan. I am from Halifax. Is any other information needed?

The Chairman: You just represent yourself here?

Mrs. Houlihan: Yes. I would like to present my case to the committee investigating the pensions of the CNR employees. I am Ella Houlihan, wife of the late Thomas Houlihan. Tom was in the ICR and P.E.I. Provident Fund. He served Canadian National for 47 years and worked himself up to foreman in the car department. I feel that after 47 years there should be some remuneration for me. My husband retired on December 31, 1965, and he passed away in 1976. Since then I have not received any part of the pension. I feel that after 47 years of service something should be done for me. He was always dedicated to CNR.

My income is a bare existence, and I am sure you are aware of the cost of living in Halifax. What I am receiving is very inadequate. Hopefully, with the money built up in the pension fund I can receive some assistance. That is about all I can think to say. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Houlihan. We are very, very pleased that you took the time and trouble to come all the way from Halifax to . . .

Mrs. Houlihan: I am very happy to.

The Chairman:—tell us your story and to give us the facts of your particular experience. I am sure the members have some questions. Mr. Gray.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mrs. Houlihan, was your husband on the 1935 pension plan?

Mrs. Houlihan: I know that he was ICR and P.E.I. Provident Fund.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): And you presently receive no pension?

Mrs. Houlihan: No, I do not. I did not receive any part of his pension from the time he retired. I think he had that understanding that I would not probably, but he gave 47 years to CNR.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): When your husband passed away in 1976, did you receive any letters from CN stating that you would not be eligible for survivor benefits?

Mrs. Houlihan: No.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): You had no correspondence with them whatsoever?

Mrs. Houlihan: No.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you.

[Translation]

Mme Ella A. Houlihan (exposé individuel): Je suis Ella A. Houlihan, veuve de Thomas B. Houlihan. Je viens de Halifax. Dois-je donner d'autres renseignements?

Le président: Vous ne représentez que vous-même devant ce comité?

Mme Houlihan: Oui. J'aimerais soumettre mon cas au comité qui fait enquête sur les pensions des employés du CN. Je suis Ella Houlihan, veuve de Thomas Houlihan. Tom faisait partie du ICR et était membre de la Caisse de prévoyance de l'Île-du-Prince-Édouard. Il a travaillé pendant 47 ans au Canadien National et s'est élevé par son travail au poste de contremaître, au service du matériel remorqué. J'estime qu'après 47 ans, je devrais avoir droit à une certaine indemnité. Mon époux a pris sa retraite le 31 décembre 1965 et est décédé en 1976. Depuis lors, je n'ai rien reçu de son régime de pension. À mon avis, après 47 ans de travail, je devrais avoir droit à quelque chose. Il s'est toujours dépensé pour le CN.

Mes revenus me permettent tout juste de survivre et je suis persuadée que vous n'ignorez rien du coût de la vie à Halifax. Mes revenus sont tout à fait insuffisants. J'espère recevoir une certaine aide financière à même les fonds constitués dans le régime de retraite. C'est tout ce qui me vient à l'esprit sur cette question. Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie beaucoup, madame Houlihan. Nous sommes très heureux que vous ayez consacré le temps et les efforts nécessaires à venir de Halifax pour . . .

Mme Houlihan: Je suis très heureuse de l'avoir fait.

Le président: . . . nous faire part de votre situation et préciser les données pertinentes à votre expérience particulière. Les membres du comité ont certainement quelques questions à vous poser. Monsieur Gray.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame Houlihan, votre époux participait-il à la caisse de retraite de 1935?

Mme Houlihan: Je sais qu'il souscrivait au ICR et à la Caisse de prévoyance de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Et vous ne bénéficiez actuellement d'aucune pension?

Mme Houlihan: Non, pas du tout. Je n'ai rien reçu de son fonds de pension, depuis sa mise à la retraite. Je crois savoir qu'il avait conclu une entente à cet effet, mais il avait quand même consacré 47 années au CN.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Au décès de votre époux en 1976, avez-vous reçu du CN une lettre vous avisant que vous n'étiez pas admissible aux prestations aux survivants?

Mme Houlihan: Non.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Vous n'avez reçu aucune nouvelle de cette compagnie?

Mme Houlihan: Non.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je vous remercie.

[Texte]

The Chairman: Mr. Cochrane.

Mr. Cochrane: Mrs. Houlihan, what would be the amount of pension your husband was receiving when he passed away? Do you remember?

Mrs. Houlihan: Yes, I do. When Tom died he was receiving \$413.82.

Mr. Cochrane: And he retired in 1965?

Mrs. Houlihan: He retired December 31, 1965.

Mr. Cochrane: And passed away in 1976.

Mrs. Houlihan: Yes, he did.

Mr. Cochrane: Okay. Did his pension cheque just stop coming, or was there anyone who approached you and told you that?

Mrs. Houlihan: No, it just ceased.

Mr. Cochrane: And there was no letter, nothing?

Mrs. Houlihan: I informed them that Tom had passed away and the pension just ceased.

Mr. Cochrane: Okay. Thank you.

Mr. Robichaud: Did you communicate with CN about if you could receive survivor benefits or why it was terminated so abruptly?

Mrs. Houlihan: No, I really did not. I thought Tom had given me to understand that probably I would not receive a pension after he passed on, so I really did not. But I think it is very unfair after 47 years' service that I would not receive something.

• 1410

The Chairman: What do you have now? You now have an income from OAS and GIS, the supplement and the old age assistance?

Mrs. Houlihan: I have a supplement from old age assistance, and I worked for a time for Statistics Canada and I have a Canada Pension Plan from that. It is a little more than \$100.

The Chairman: Thank you very much. Again, we greatly appreciate the efforts you have made to come to give us your circumstances.

Mrs. Houlihan: I am glad to be able to state my case. Thank you very much.

The Chairman: Mr. Murphy, please.

Mr. Gregory Murphy (President, Brunswick Lodge, Local 967, Brotherhood of Railway Carmen of the United States and Canada, Canada Division): With me is brother Leo Roy, who is our Canadian vice-president and also a member of the pension board. My submission is rather lengthy, 18 pages. I will try to summarize it.

[Traduction]

Le président: Monsieur Cochrane.

M. Cochrane: Madame Houlihan, à combien s'élevait le montant de la pension de votre époux, au moment de son décès? Vous en souvenez-vous?

Mme Houlihan: Oui je m'en souviens. À son décès, Tom recevait 413.82\$.

M. Cochrane: Et il a pris sa retraite en 1965?

Mme Houlihan: Il a pris sa retraite le 31 décembre 1965.

M. Cochrane: Et il est décédé en 1976.

Mme Houlihan: Oui, c'est bien cela.

M. Cochrane: Très bien. Avez-vous simplement cessé de recevoir les chèques de retraite ou quelqu'un a-t-il communiqué avec vous à cet effet?

Mme Houlihan: Non, les versements ont simplement cessé.

M. Cochrane: Et vous n'avez reçu aucune lettre, rien du tout?

Mme Houlihan: Je les ai avisés du décès de Tom et les versements ont cessé.

M. Cochrane: Très bien. Je vous remercie.

M. Robichaud: Vous êtes-vous enquis auprès du CN de votre admissibilité aux prestations de survivants ou des raisons de la cessation brutale des versements?

Mme Houlihan: Non, je ne l'ai pas fait. Je croyais que Tom avait laissé à entendre que je ne recevrais peut-être aucune pension après son décès; je n'ai donc pas communiqué avec le CN. Mais j'estime que le fait de ne rien recevoir après 47 ans de service constitue une injustice grave.

Le président: De combien disposez-vous maintenant? Vous recevez les prestations de la SV et du SRG, la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti?

Mme Houlihan: Je reçois le supplément de revenu garanti et, ayant déjà travaillé quelque temps pour Statistique Canada, je reçois des prestations du Régime de pensions du Canada. Ce montant s'élève à un peu plus de 100\$.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Encore une fois, nous vous sommes très reconnaissants d'être venus nous faire part de votre situation.

Mme Houlihan: Je suis heureuse d'avoir pu vous exposer mon cas. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Monsieur Murphy, s'il vous plaît.

M. Gregory Murphy (président, Brunswick Lodge, Local 967, Fraternité des wagonniers de chemins de fer des États-Unis et du Canada, division Canada): La personne qui m'accompagne est le frère Léo Roy, notre vice-président pour le Canada et également membre de notre bureau des pensions. Mon exposé est quelque peu volumineux et comporte dix-huit pages. Je vais tenter de le résumer.

[Text]

I want to welcome the members of the committee to Moncton, especially those who are not native to this area. I hope your stay will be pleasant and enjoyable.

Our membership basically works at the Gordon Yard. We have two carmen locals here in Moncton, and we represent 250 members, plus we have a retired membership of 125 members in the local. We are the ones who are responsible for servicing the freight trains, the inspections, etc., and also the repairs of the boxcars and air brakes and things of that nature.

There is a greater concern now about pensions because of the recent announcements here in Hub City of the lay-offs that took place across the country and some being offered golden handshakes, which means they retire early... and with the question of no indexing there, it becomes another question, because depending on how long you live, you may end up with a very, very small pension. Whether you can survive in those later years or become a ward of the state enters their minds. So the whole question of pensions is very important to our membership, and I am sure to all the other people who are here, including the survivors of former railway employees.

I want to give recognition to Mr. Stanley Knowles, who has been a fighter on behalf of pensioners throughout his time in the House, and especially for the railway workers. We recognize his efforts and we want to give that recognition to him and we have said so in our brief.

We are aware of the previous studies that have been done by the Transport committee of the House of Commons, especially the one in 1970. Our late Member of Parliament, Charlie Thomas, was a member of that committee, and some good recommendations came forward out of that committee. The problem is a lot of them were not actually acted on as we thought they should have been. As you know, there was the Hughes report and the Noel Hall report on CN pensions; again, not too much action has happened as a result of that.

• 1415

I would like you to refer to page 5 of my submission. I used a quote from Senator Croll's it represents our feelings on the overall pensions question. He says in his report *Retirement Without Tears* that:

better pensions are a substitute for increased welfare payments. Those who believe that the cost of maintaining the elderly in the next twenty-five or fifty years will materialize out of thin air are deluding themselves. The money will come either from savings in this generation or taxes in the following generations.

He said the committee he was on

[Translation]

Je désire souhaiter la bienvenue à Moncton aux membres du Comité, et surtout à ceux qui ne sont pas natifs de cette région. J'espère que votre séjour sera plaisant et agréable.

Nos membres travaillent surtout à la gare de triage Gordon. Nous dirigeons deux locaux de wagonniers à Moncton et représentons 20 membres, ainsi que 125 retraités. Nous sommes chargés de l'entretien des trains de marchandises, des inspections, etc. ainsi que des réparations des wagons couverts et des freins à air ainsi que d'autres travaux de ce genre.

Les gens se préoccupent davantage aujourd'hui des régimes de pension à la suite des déclarations faites récemment ici même, à Hub City, relativement aux mises à pied qui ont déjà été réalisées dans l'ensemble du pays et de l'offre d'incitation financière à la retraite anticipée, de façon à permettre aux employés de prendre prématurément leur retraite... et puisqu'il est question de l'absence d'indexation, il s'agit là d'une toute autre question, puisque selon la durée de votre vie, vous pourriez vous retrouver avec une pension extrêmement réduite. Ces employés se préoccupent de savoir s'ils pourront subvenir à leurs besoins pendant ces années, ou s'ils devront devenir pupilles de la nation. Par conséquent, toute cette question des pensions revêt une grande importance pour nos membres, comme pour toutes les autres personnes réunies ici, y compris les survivants des anciens employés des compagnies de chemins de fer.

J'aimerais souligner la contribution de M. Stanley Knowles qui a défendu les intérêts des retraités, et plus spécialement des employés des chemins de fer, pendant tout son séjour à la Chambre des communes. Nous nous inclinons devant sa contribution et nous en avons fait état dans notre exposé.

Nous avons pris connaissance des études antérieures réalisées par le Comité des transports de la Chambre des communes et surtout de l'étude réalisée en 1970. Notre ancien député, M. Charlie Thomas, faisait partie de ce comité, qui a su proposer certaines recommandations valables. Il est dommage qu'un grand nombre de ces recommandations n'aient pas été mises à exécution comme elles auraient dû l'être. Comme vous le savez, il y a d'abord eu le rapport Hughes puis le rapport Noel Hall sur les pensions du CN; là encore, ces rapports n'ont donné lieu à aucune intervention.

Permettez-moi de vous envoyer à la page 5 de mon exposé. J'y utilise une citation provenant de l'étude du Sénateur Croll et qui, à mon avis, devrait paraître dans le compte rendu. Elle regroupe nos impressions sur toute cette question des pensions. Dans son rapport *Retirement Without Tears*, le Sénateur précise:

des pensions plus élevées viennent remplacer des versements accrus d'aide sociale. Ceux qui croient que les sommes nécessaires pour subvenir aux besoins du troisième âge au cours des 25 ou 50 prochaines années proviendront d'une source encore inconnue se bercent d'illusions. Ces sommes devront être tirées des épargnes de la génération actuelle ou des taxes perçues dans les générations à venir.

Il poursuit en soulignant que le comité dont il est membre

[Texte]

believes firmly that the issues raised here can be resolved by a co-operative and farsighted attitude on the part of employers and employees.

Now, we recognize that only 50% of the workforce are in any kind of a pension plan, plus we recognize the fact that part-time and casual employees in most cases are not covered in the realm of portability and things of that nature.

So we are of the opinion, really, that the Canada Pension Plan is a vehicle that should be utilized for everybody, but we also recognize the realities of the times in terms of the large investments companies can control. They are not going to give that up easily. We do not expect to see any changes in that realm. We will have to live with the system we currently have and work on improvements in terms of the Canada Pension Plan as well as in terms of the CN pension plan itself.

I am not going to deal with all the history of the CN pension plan, because I am sure you are already familiar with it, except to say that on the 1935 plan, prior to contributions by employees, it was paid totally by the employer. That is the \$25 per month, which comes out to about \$300 a year. When you consider what wages were at that time, and with it being totally funded by the company, that represented basically about 50% of their wages that workers were being reimbursed. Now we are into a different situation, where the employees are paying a very, very large portion of the pension contributions, and may be retiring with a pension that basically amounts to about 68% of their income and then decreases very quickly to much less than that.

You probably have seen in your own reports that a lot of members were non-contributors to the 1935 plan. I believe a major reason for that would be because a lot of them were in the wars, and when they came back they found themselves in financial difficulties. So they were using all the money they could garner in terms of wages to maintain their families and provide homes for themselves, etc. I think that might be one of the reasons why a lot did not join the pension plan upon their return from the war—that, plus the other fact that a lot of them were thinking of the war veterans allowance, which is referred to often as the “burnt-out” pension type of thing. A lot of them were seeking that as an avenue for providing for their retirement years. So that is probably why, when you look at that record, you see that a lot of people had not belonged to the 1935 plan or were shown as non-contributors. I think that is basically one of the reasons.

As to unfunded liability, as I say in my brief, I am no expert in terms of that question. I relied quite heavily on information that has been provided by the Canadian Railways Employees' Pension Association, which has been referred to here earlier by Mr. Cormier on behalf of the organization he represents. We must give a lot of credit to Mr. Earl White for his steadfast

[Traduction]

croit fermement que les questions soulevées ici peuvent être résolues par le biais d'une attitude de coopération et de prévoyance de la part des employeurs et des employés.

Nous estimons à présent que la moitié seulement de la main-d'oeuvre participe à un quelconque régime de retraite et nous reconnaissons également que, dans la plupart des cas, les employés occasionnels ou à temps partiel ne peuvent transférer leur régime de pension et ne bénéficient d'aucun avantage de ce type.

Par conséquent, nous estimons que le Régime de pension du Canada est un outil qui devrait être mis au service de toute la population; nous devons cependant nous incliner devant la réalité et admettre que les sociétés ne céderont pas si facilement les investissements considérables qui leur sont confiés. Nous ne prévoyons aucun changement dans ce domaine. Nous devons continuer à vivre dans un système actuel et chercher à améliorer la situation par le biais du Régime de pension du Canada et du régime de pension du CN lui-même.

Je ne m'attarderai pas à faire l'historique du régime de pension du CN, car je suis persuadé que vous le connaissez déjà; je me contenterai de préciser que le régime de 1935, avant que les employés soient appelés à y contribuer, était entièrement aux frais de l'employeur. Ce montant correspondait à 25\$ par mois, soit environ 300\$ par année. Si l'on tient compte des salaires à cette époque, et du fait que ce régime était complètement financé par la compagnie, ce montant représentait pour les employés un remboursement d'environ 50 p. 100 de leur salaire. La situation est aujourd'hui différente; les employés acquittent une partie très importante de leurs cotisations de pension et, à la retraite, bénéficient d'une pension correspondant à environ 68 p. 100 de leurs revenus, pour ensuite décroître très rapidement jusqu'à un montant de beaucoup inférieur.

Vous avez sans doute pu constater, d'après vos propres rapports, qu'un bon nombre de membres ne cotisaient pas au régime de pension de 1935. À mon avis, l'une des principales raisons de cette situation était la participation de ces hommes aux guerres; à leur retour, ils durent faire face à des difficultés financières. Ils devaient donc utiliser la plus grande part de leurs revenus pour assurer le gîte et le couvert de leur famille, etc. Je crois qu'il s'agit là de l'une des raisons pour lesquelles un bon nombre d'entre eux ne participèrent pas au régime de pension à leur retour de la guerre... Il y a également une autre raison, c'est-à-dire qu'un bon nombre d'entre eux pensaient recevoir l'allocation pour épuisement physique. Un grand nombre de ces employés y voyaient le moyen de pourvoir à leurs années de retraite. Lorsque l'on examine ce dossier, ce sont sans doute les raisons pour lesquelles un bon nombre d'employés n'avaient pas participé au régime de 1935 ou y étaient inscrits à titre de non-cotisants. À mon avis, il s'agit de l'une des raisons fondamentales.

Pour ce qui a trait à l'engagement non capitalisé, je ne suis pas un spécialiste à ce sujet, comme je l'ai d'ailleurs mentionné dans mon exposé. Je me suis basé en grande partie sur des renseignements fournis par la *Canadian Railways Employéee' Pension Association*, dont le nom a d'ailleurs été mentionné ici plus tôt par M. Cormier, au nom de l'organisme qu'il repré-

[Text]

work in keeping this issue before the politicians. He has been using that vehicle for years, as you are well aware, and probably it is a result of their work and that organization that this subcommittee has been established by the Transport committee.

I was going to make some reference to the Canadian Commercial Bank, but it has been touched on this morning. However, I would say that we have the same kind of concern. Even within the in-house journals of the company, they have never notified the employees as to how much money they had in the Canadian Commercial Bank and what the possibilities are of getting anything back. I think that is really a national disgrace; it is our money, and we should have some knowledge as to what is happening to it.

I want to refer you to page 9 of my presentation, where we talk about the funding. We feel that CN pension rule 27 must be amended. The rule basically states that the company will contribute each year such amounts over and above the contribution of contributors to meet the costs of benefits arising in respect of that year.

• 1420

As I mentioned earlier, prior to 1935 they paid the full costs of the annual benefits. In 1935 the company committed themselves to—and this is what it said in rule 115:

shall annually credit the account of each contributing employee with an amount equal to the employee's contribution up to and not exceeding five per cent of the employee salary.

The Public Service Superannuation Act, which covers federal civil servants and a large number of boards and commissions and Crown corporations, provides for the employer to match the contributions of the employee as well as paying the administration costs. That amount is 7%, which includes the CPP. If CN Rail's contribution is put up front, similar to the employees' with the interest earned on the investments, we are of the opinion that the improvements we are seeking could be met financially. I think this is probably one of the biggest reasons... on the drawbacks, that those who are retired are not receiving the kind of pension they feel they should be receiving.

As you know, in the 1970s and the 1980s, because of the high inflation rate, the pensions have been drastically reduced. For example, the CPI went up almost 300% if you look at it in 1970 figures. As you know, the CPI figure was revised; I think it was in 1981 or 1982, somewhere around there. But if you are using 1970 as a base, it is basically up over 300%. If you look at individual pensions, for a person who had retired in 1969, his pension basically would be worth about 33.3% of what it was when he retired, and if you look at those who retired around 1974, it is basically worth about 45%.

[Translation]

sente. Nous devons remercier chaleureusement M. Earl White de son travail constant visant à maintenir cette question à l'attention des hommes politiques. Comme vous le savez sans doute, il utilise cet instrument depuis plusieurs années et la constitution du présent sous-comité par le Comité des transports est sans doute due à leur travail et à cet organisme.

Je prévoyais faire mention de la Banque Commerciale du Canada, mais ce sujet a déjà été abordé ce matin. Cependant, j'aimerais préciser que nous avons les mêmes préoccupations. Les publications internes de la compagnie n'ont jamais précisé à l'intention des employés, les sommes d'argent placées dans la Banque Commerciale du Canada et des possibilités d'en obtenir le retour. C'est une véritable honte pour le pays; il s'agit là de notre argent et nous devrions être en mesure de connaître la situation à cet égard.

Permettez-moi de vous renvoyer à la page 9 de mon exposé, où l'on aborde la question du financement. Nous croyons que le règlement 27 relatif au régime de pension du CN doit être modifié. Fondamentalement ce règlement stipule que la compagnie doit contribuer chaque année, en plus du montant de la cotisation des participants, les sommes nécessaires pour compenser le coût des profits réalisés durant l'année.

Comme je l'ai déjà mentionné, avant 1935 la compagnie payait entièrement le coût des profits annuels. En 1935, la compagnie s'est engagée, comme le stipule le règlement 115:

à créditer annuellement le compte de chaque employé participant d'une somme égale à la cotisation de l'employé, jusqu'à un maximum de 5 p. 100 du salaire de l'employé.

La Loi sur la pension du service public qui vise les fonctionnaires fédéraux de même qu'un grand nombre de conseils, de commissions et de sociétés de la Couronne, prévoit que l'employeur doit contribuer une somme égale à la cotisation de l'employé et qu'il doit de plus payer les frais d'administration. Cette somme s'élève à 7 p. 100, Régime de pensions du Canada inclus. Si le CN contribue une somme égale à la cotisation de l'employé en versant aussi les intérêts réalisés sur les investissements, à notre avis, les améliorations recherchées seront possibles financièrement. Je crois que c'est là une des principales raisons, un des obstacles qui explique pourquoi les retraités ne reçoivent pas la pension de retraite qu'ils se considèrent justifiés d'attendre.

Comme vous le savez, au cours des années 70 et 80, étant donné le taux d'inflation très élevé, les pensions de retraite ont été coupées de façon importante. Par exemple, l'indice des prix à la consommation a grimpé d'environ 300 p. 100 par rapport aux chiffres de 1970. Comme vous le savez, on a révisé cet indice vers 1981 ou 1982 je crois. Toutefois, si on utilise comme base de calcul les chiffres de 1970, on peut dire que l'indice des prix à la consommation a grimpé de plus de 300 p. 100 de ce qu'elle valait au moment de la retraite et, s'il s'agit d'un employé mis à la retraite vers 1974, la valeur est d'environ 45 p. 100.

[Texte]

I would like to read a quote from your own Transport committee in 1970, which you will find on page 11. It was very, very important, at least in the eyes of workers at that time, when the Transport committee came out with their report on September 8:

At the outset, this Committee wishes to point out that the Canada Pension Plan and the Quebec Pension Plan adopted the principle of adjusting pensions for cost of living increases. Furthermore, a second important principle has been adopted whereby Parliament, in the name of all Canadians, applied the cost of living adjustment on a current basis, but more important, retroactively to all public service pensioners.

The Committee strongly recommends that these principles be adopted on a broader basis and that other major employers, including Crown corporations, recognize their obligations to follow the lead of Parliament in this regard. The Committee specifically recommends that the Canadian National Railways implement these principles forthwith.

Now, "forthwith" sticks in my mind. My first railway strike was in 1966, and I can remember Parliament passing legislation ordering us back to work. It said "forthwith", or we were subject to vast fines or possible imprisonment. For some reason or other, "forthwith" in that term meant something different than it did to the Canadian National Railways, except that I recognize it was only a recommendation of the committee. But we still have the problem lingering with us.

It is also worthwhile to note that Dr. Maurice LeClair has said before the Transport committee that the company cannot afford full indexation like government pension plans, and he has even gone to the extent of saying governments are responsible for inflation and therefore the indexing of pensions is their responsibility. So I do not know what you have to say to that. Maybe the next time Dr. LeClair appears before your committee, that could probably be followed up.

Indexing is probably one of the major cruxes of this whole issue because it developed back in 1969 when it was decided to index the federal civil service, and we were not included at that time. So over the years it has developed into quite a controversy as to whether the unions should be bargaining or not bargaining. As you know, in 1970 they were not bargaining at that stage, but your committee at that time recommended that they had the right to bargain. With the mishmash we have now in terms of bargaining, unions going their separate ways in terms of bargaining, the company subdividing their enterprise into a number of profit centres and bargaining on that kind of basis, it becomes very, very difficult to bargain this kind of question. Leo here could probably allude to that a little bit more because he is right in the mix of that kind of thing.

[Traduction]

Permettez-moi de citer une partie d'un rapport de votre propre comité des transports, rédigé en 1970, que vous trouverez à la page 11. Au moment de la présentation de ce rapport, le 8 septembre, cet extrait était très très important, du moins aux yeux des travailleurs.

Ce comité désire tout d'abord faire remarquer que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec sont tous deux conformes au principe de l'ajustement des pensions en fonction des augmentations du coût de la vie. De plus, un deuxième principe fort important a été adopté et, en vertu de celui-ci, le Parlement, au nom de tous les Canadiens, a appliqué l'augmentation du coût de la vie aux données courantes mais, ce qui est encore plus important, il l'applique rétroactivement pour tous les retraités du service public.

Le comité recommande fortement que ces principes soient adoptés de façon plus générale et que les autres grands employeurs, y compris les sociétés de la Couronne, reconnaissent qu'il est de leur devoir de suivre l'exemple du Parlement en cette matière. Le comité recommande précisément que les Chemins de fer nationaux du Canada mettent ces principes en application immédiatement.

Le mot «immédiatement» est resté imprégné dans mon esprit. La première grève des chemins de fer que j'ai connue fut celle de 1966; je me souviens encore qu'une loi adoptée par le Parlement nous a imposé le retour au travail. Elle stipulait «immédiatement» sinon nous devenions passibles d'amendes importantes ou d'emprisonnement. Pour une raison quelconque, le sens du mot «immédiatement» n'était pas le même pour nous et pour le CN. J'admets cependant qu'il s'agissait, dans ce deuxième cas, uniquement d'une recommandation du comité. Toutefois, le problème persiste.

Il est aussi utile de rappeler que M. Maurice LeClair a déclaré devant le comité des transports que la compagnie n'avait pas les moyens d'assurer la pleine indexation comme le font les régimes de pensions gouvernementaux; il est allé même jusqu'à dire que les gouvernements sont responsables de l'inflation et que, par conséquent, l'indexation des pensions est de leur ressort. Je me demande ce que vous pouvez rétorquer à de telles déclarations. La prochaine fois que M. LeClair se présentera devant votre comité, vous pourrez peut-être reprendre cette conversation.

L'indexation est probablement l'une des principales pierres d'achoppement dans toute cette affaire car c'est un problème qui date de 1969, date à laquelle on a décidé d'indexer les pensions des fonctionnaires fédéraux et de ne pas nous inclure dans ce programme. Au cours des années, cette situation a donné lieu à toute une controverse quant à savoir si les syndicats doivent ou non négocier. Comme vous le savez, en 1970 les syndicats ne négociaient pas mais votre comité, dans une recommandation, a déclaré qu'ils avaient le droit de négocier. Dans le méli-mélo actuel en matière de négociations, il devient très très difficile de discuter de ce genre de question; les syndicats prennent chacun une direction différente sur le plan des négociations, les compagnies subdivisent leur entreprise en de nombreux centres de rentabilité, cette situation ne favorise pas les négociations. Léo pourrait

[Text]

But it is a shame, because it is dividing workers against workers in terms of younger workers against older workers, in terms of workers who are presently employed and those who have retired. They feel that if it is being done by the collective bargaining process then we should be putting greater emphasis on this point. I suppose you have all read the recent announcement of the settlement for the Chrysler and the United Auto Workers, but as you could see in that settlement, they did have \$1,000 earmarked for those who were already retired. So they did bargain on behalf of those ones who were retired.

• 1425

We hear sometimes that we really do not have the right under the Canada Labour Code to bargain for those who previously worked for the employer, but in that case they made it an issue, and I guess if you want to make it an issue and want to go to the strike weapon, you can bargain it to that point. The problem is that we are always faced with the situation that we are ordered back to work. That is how the previous two inquiries resulted. It was, more or less, let us put it on the side burner, not make it an issue, and have it handled by an industrial inquiry commissioner under the labour code. But we still do not have our problems resolved. They have had the inquiries and all that. But we have had the right to strike taken away from us, and nothing has been resolved.

On page 12 we talk about the survivor pensions. We recognize it is now 50%, and the unions, as you know, have been negotiating for 75%. Some of the bargaining units having already settled their contracts were not successful in that aspect. The parliamentary task force recommended a minimum of 60% for survivor benefits. Mr. Wilson's budget this past spring indicated amendments to the Pension Benefits Standards Act to be 60%. We are of the opinion, our local anyway, that we would concur with 60% if previous pensions of survivors are indexed back to the time when they first went on pension—only on that kind of a basis.

Early retirement, I presume you all know the formula. We must now have 35 years' service and the age to equal 85, and the minimum age to retire with no penalty would be 60. You can retire as well at age 55 if you have that combination of 85 of years of service and age.

Air Canada, if you want to read on page 12, allows an employee to retire if he has 25 years of allowable service and has attained the age of 55 years, for a total of 80. Their pension, though, is reduced, similar to CN, if you retire before the age of 60.

[Translation]

probablement en parler de façon plus précise puisqu'il est mêlé exactement à ce genre de situation.

Quelle honte toutefois; une telle situation divise les travailleurs et confronte les jeunes aux plus âgés, les travailleurs en fonction aux retraités! Selon eux, si on analyse cette question par le biais de la négociation collective, il faudra accorder plus d'importance à ce point. Je suppose que vous avez tous lu les récents avis de règlement dans le cas de Chrysler et des Travailleurs unis de l'automobile, mais, comme vous avez pu le constater dans ce règlement, ils avaient déjà réservé 1,000\$ pour chacun des retraités. Par conséquent, ils ont aussi négocié au nom des personnes déjà retraitées.

Nous entendons dire parfois qu'en vertu du Code canadien du travail nous n'avons pas réellement le droit de négocier au nom de ceux qui travaillaient antérieurement pour l'employeur, mais dans ce cas précis, ils en ont fait un élément de négociation; à mon avis, si les employés sont prêts à négocier à ce sujet et à utiliser la grève, ils peuvent employer une telle question comme élément de négociation. Le problème, c'est que nous sommes toujours menacés d'injonction et de retour forcé au travail. C'est du moins le résultat qu'on a obtenu lors des deux enquêtes précédentes. La conclusion, c'était qu'il fallait plus ou moins mettre cette question en suspens, ne pas l'amplifier et demander à un commissaire d'enquête sur l'industrie d'analyser le tout en fonction du Code canadien du travail. De cette façon toutefois nos problèmes ne sont pas encore résolus. L'enquête a eu lieu, mais nous avons perdu le droit de grève et rien n'a été solutionné.

À la page 12, nous parlons de la pension au conjoint survivant. Elle est maintenant égale à 50 p. 100 et les syndicats, comme vous le savez, négocient pour obtenir 75 p. 100. Certaines unités de négociation qui ont déjà signé leurs contrats n'ont pas réussi à obtenir satisfaction en cette matière. Le groupe de travail parlementaire a recommandé un minimum de 60 p. 100 comme pension pour le conjoint survivant. Le budget de M. Wilson présenté le printemps dernier indique que la Loi sur les normes des prestations de pension sera modifiée afin que le montant alloué soit porté à 60 p. 100. Notre section locale est d'avis que ce pourcentage est acceptable uniquement si la pension antérieure attribuée au conjoint est indexée afin que sa valeur soit équivalente à la valeur originale au début de la retraite; le taux de 60 p. 100 est acceptable uniquement à cette condition.

Je suppose que vous connaissez tous la formule de la retraite anticipée. À l'heure actuelle, il faut avoir au moins 35 ans de service et l'âge nécessaire pour obtenir un total de 85. L'âge minimum pour la retraite sans pénalité est 60 ans; toutefois, une personne peut aussi prendre sa retraite à 55 ans si le nombre d'années de service plus son âge donne le total requis, soit 85.

Si vous voulez bien lire les données mentionnées à la page 12, vous constaterez qu'Air Canada permet à ses employés de prendre leur retraite après 25 ans de service ouvrant droit à la pension et à l'âge de 55 ans, à condition que le total soit égal à 80. Toutefois, comme pour les employés du CN, la pension des

[Texte]

As you know, the Public Service Superannuation Act provides for being able to retire at age 55 and having 30 years of service, with no penalty. They could also retire at 50, but there would be a penalty involved.

We are very much concerned about the early retirement, especially people like myself who are getting to the latter part of their working life. But in these recent lay-offs, where I saw a lot of younger brothers being laid off who had just either purchased homes or were just starting out with their families, being forced to take lay-off situations—and as it seems to be appearing right now with the study that is going on in terms of the main shops by the company, it even becomes more bleak as to what may possibly happen—we are concerned that in all this technology there seems to be no way devised as yet, and I think government has to provide the lead in this, that the benefits of this technology are shared with all the workers.

The unfortunate part about all these younger people who cannot get into the workforce is if they do not start paying into a pension plan when they are young, who is going to look after them when they are 60 or 65? Because they are not going to have the years of contribution, etc. I think the government has to play a very, very strong and leading role in this whole situation, because if they leave the new technologies to the companies to use at their pleasure and whims, the benefits will not accrue to the people, whom we should be more concerned about.

Before I leave that, I should also suggest that we are recommending that with 35 years of service a person should be able to retire with no penalty at all—once he has put in 35 years. As you know, in the auto industry it is 30 years and out. We also suggest that if a person has 30 years of service that at the age of 55 he should be able to retire with no penalty.

Regarding disability pension, we have a serious concern about that, because in the railway industry we do not have any kind of insurance in terms of long-term disability. So if a worker becomes injured when he is young, he could become a welfare case in the end. I recognize there are benefits under the Canada Pension Plan, providing he has a few years in it. As you know, now in the railway you have to have at least 15 years' service before you are eligible for a disability pension, and in the federal public service it calls for five years and you are eligible for a disability pension.

We would recommend, in lieu of the fact that we do not have a long-term disability within the railway industry, that it

[Traduction]

employés d'Air Canada est réduite s'ils prennent leur retraite avant d'atteindre 60 ans.

Comme vous le savez, la Loi sur la pension du service public stipule qu'un employé peut prendre sa retraite à 55 ans sans pénalité s'il a travaillé pendant 30 ans. Il peut aussi prendre sa retraite à 50 ans, mais dans ce cas, il doit encourir une pénalité.

Nous nous inquiétons énormément de la retraite anticipée et particulièrement les gens qui, comme moi, arrivent à la fin de leur vie de travail. Toutefois, au cours des récentes mises à pied, lorsque j'ai vu de nombreux confrères plus jeunes, qui avaient tout récemment acheté une maison ou fondé une famille, être forcés de faire face à une mise à pied—compte tenu de ce qui semble pointer à l'horizon si l'on tient compte de l'étude entreprise par la compagnie au sujet des ateliers principaux, nous sommes de plus en plus pessimistes quant à l'avenir possible—je me suis inquiété en constatant que, malgré toute la technologie, nous ne possédions semble-t-il aucun moyen pour faire partager à tous les travailleurs les avantages de cette technologie; à mon avis, le gouvernement doit agir comme chef de file en ce domaine.

L'aspect le plus déplorable quant à tous ces jeunes qui ne peuvent entrer sur le marché du travail c'est que, s'ils ne contribuent pas à un régime de pension lorsqu'ils sont jeunes, personne ne pourra assurer leur bien-être lorsqu'ils arriveront à 60 ou 65 ans. Ils n'auront pas le temps de verser suffisamment de cotisations, etc. Je crois que le gouvernement devra jouer un rôle très important en cette matière et donner l'exemple car, s'il permet aux compagnies d'utiliser les nouvelles technologies à leur discrétion, ce ne sont pas les employés qui en profiteront; pourtant, ce sont justement les employés dont il faudrait s'occuper en premier lieu.

Avant de changer de sujet, j'aimerais aussi mentionner que nous recommandons que toute personne ayant 35 années de service ouvrant droit à pension puisse prendre sa retraite sans aucune pénalité, dès qu'elle a travaillé pendant 35 ans. Comme vous le savez, dans l'industrie automobile la retraite est obligatoire après 30 ans. Nous suggérons aussi que toute personne ayant 30 années de service ouvrant droit à pension et qui arrive à l'âge de 55 ans puisse prendre sa retraite sans pénalité.

En ce qui concerne la pension d'invalidité, nous avons de sérieuses raisons de nous inquiéter car dans l'industrie du chemin de fer nous n'avons aucune assurance pour l'invalidité à long terme. Par conséquent, un travailleur blessé lorsqu'il est jeune devient probablement un assisté social après un certain temps. J'admets que le Régime de pension du Canada prévoit certaines prestations pourvu que l'employé ait participé à ce régime pendant quelques années. Comme vous le savez, les travailleurs du chemin de fer doivent avoir 15 ans de service à leur crédit avant d'être admissibles à la pension d'invalidité et dans la Fonction publique fédérale, l'employé est admissible à la pension d'invalidité après 5 ans.

Nous suggérons, compte tenu du fait que les sociétés ferroviaires n'offrent pas de régime d'invalidité de longue

[Text]

should also be five years service when a person would be eligible for long-term disability.

We would like now to refer you to the pension calculation formula. Just making a comparison between Air Canada and CN, contribution by CN employees is 5% up to the yearly maximum of pensionable earnings and 6.5% above that, and Air Canada's is only 4.5%, while their contribution over the yearly maximum pension earnings is 6%. Again, this is less than CN. But when you look at the benefit side of the package, CN and Air Canada both give 2% credit for each year of service prior to 1966, when the Canada Pension Plan came in. But when you take into consideration after that for the yearly maximum pensionable earnings, the CN only gives you a credit of 1.3% while Air Canada gives you a credit of 1.5%. They pay less and they get more in comparison to the CN plan.

There may be reasons I am not aware of as to why that formula is there. It is something that maybe you could inquire into when you are questioning the people who are putting forward the case on behalf of the company.

We also talk about the pension board and its rules. As you know, the trustee for the plan is the CN Rail as the company. There is a pension board of 11 members; that was revised during the mid-1970s because of the various studies that have been done. There are now five employer representatives and five employee representatives, and one representative has just been added this spring representing the CN pensioners association. I question the voting procedure within that board when you read the rules and regulations, because in order to have a motion passed they must have the support of at least three members . . . If it is being proposed by the employee side, it has to be supported by three members from the employer side. Plus the fact that as we all know, the pension board itself has no real authority. All they do is meet each month to approve the various pensions that have been referred to the administration. I think Mr. Abbott pretty well covered that situation this morning.

The company itself has complete responsibility for the investment portfolio, where it goes and how it is done, with the pension board really having no say. Even Dr. Noel Hall, in his report in 1976, questioned whether the board of directors of the company can act as trustees; he thought it contravened the Department of National Revenue regulations as well as the Pension Benefits Standards Act. For some reason or other the Superintendent of Pensions has not questioned that, and it has been going on.

We feel the trustees of the pension plan should be the board members of the pension plan itself. I have some difficulty to have it contracted out to some private firm to look after the pension plan. I can just give you one scenario. We have a situation in the railway where we have a job security fund.

[Translation]

durée, qu'un employé ait occupé son emploi pendant cinq ans avant d'être admissible aux prestations d'invalidité de longue durée.

Prenons maintenant la formule de calcul des prestations. Nous pouvons faire une comparaison entre Air Canada et le CN; les employés du CN versent 5 p. 100 du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension et 6.5 p. 100 des sommes supérieures à ce maximum, tandis que les employés d'Air Canada ne donnent que 4.5 p. 100 du maximum et 6 p. 100 du montant supérieur au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension. C'est moins que ce que les employés du CN versent. Étudions maintenant les avantages du régime. Le CN et Air Canada accordent tous deux 2 p. 100 de crédit pour chaque année de service antérieure à 1966, année à laquelle le Régime de pensions du Canada a été mis sur pied. Mais si on tient compte du fait que pour le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, le CN ne donne qu'un crédit de 1.3 p. 100 tandis qu'Air Canada en donne un de 1.5 p. 100. Il verse moins et obtient plus que ce que le régime du CN offre.

Il y a peut-être des raisons, je ne sais pas pourquoi nous avons cette formule. Vous pourrez peut-être poser des questions à ce sujet aux personnes qui soumettent le cas au nom de la société.

Nous parlons aussi de la Commission des pensions et de ses règles. Comme vous le savez, le mandataire du régime est le CN en qualité de société. La Commission des pensions compte 11 membres. Elle a été modifiée vers le milieu des années 70 en raison des nombreuses études effectuées. Elle compte maintenant cinq représentants de l'employeur et cinq représentants des employés. Au printemps, une autre personne a été ajoutée, un représentant de l'Association des bénéficiaires du régime de retraite du CN. Je mets en doute la procédure relative au droit de vote de la Commission après avoir lu les règles et règlements, puisque pour être adoptée, une motion doit avoir l'appui d'au moins trois membres . . . Si elle est proposée par un des représentants des employés, elle doit être appuyée par trois représentants de l'employeur. En outre, nous savons tous que la Commission des pensions n'a aucune autorité réelle. Elle ne fait que se rencontrer chaque mois pour approuver les diverses prestations que l'administration a décidé de verser. J'estime que M. Abbott a bien expliqué cette situation ce matin.

La société elle-même a l'entière responsabilité du portefeuille, elle décide où vont les investissements, comment ils sont effectués et la Commission des pensions n'a rien à dire. Même dans son rapport remis en 1976, le Dr. Noel Hall se demandait comment le conseil d'administration de la société pouvait faire fonction de mandataire; il estimait qu'il ne respectait pas les règlements de Revenu Canada ni la Loi sur les normes et prestations de pension. Pour une raison ou pour une autre, le surintendant des pensions n'a pas soulevé ce problème qui a continué d'exister.

Nous estimons que les mandataires du régime de retraite devraient être les membres de la Commission du régime de retraite elle-même. J'hésite à faire appel à une société privée pour régir le régime de retraite. Je ne peux vous donner qu'un seul scénario. Dans notre société ferroviaire nous avons une

[Texte]

During the summer here, in addition to the regular summer vacation period the shops were closed for an extra month. But we have employees that did not get their benefits from the job security fund, because it was administered by a private firm, for a month and a half after they had been off work. As a matter of fact, I understand there are still some cases that have not been paid as yet.

To me that is a disgrace, because those individuals have their continuous bills going on. These are the younger members of the work force, and their bills are more than probably persons like myself, who have been able to establish ourselves and maybe have our homes paid for and things of that nature. In some cases I understand some had to borrow, and then they have to pay the interest.

That is one of the flaws of contracting that out. I think the pension board itself, where there is equal representation from both sides . . . There is nothing stopping them from involving a firm to give them advice as to where investments and things of that nature can go, but I think they should have the total responsibility. I do not even know whether that would be permissible under the Pension Benefits Standards Act regulations. It is something maybe worth looking into.

There are a number of other issues that we are not going to address to any degree in this presentation, because I understand Mr. Wilson is bringing forward amendments to the Pension Benefits Standards Act in terms of part-time people, casual employees, portability, the division of pensions and credits, especially when there is separation and divorce. I am sure those will be discussed in various public forums across the country before those matters become legislation.

• 1435

Fifteen years have gone by and we are of the opinion that action is needed now. We cannot wait for another 15 years to go by. Some of our members who argued those cases 15 years ago have already passed away, and we have seen no benefit.

We are stymied, as I said earlier, under the collective bargaining process for resolution of this situation. I recognize that your committee had made a recommendation on it in the 1970s, but we have not moved nearly fast enough on the issue.

Page 16 of our submission refers to a question raised in the House of Commons on May 29, 1985, by Mr. Young. When workers read in *Hansard* that in the last five years there were 23 requests by pension plan sponsors for \$58,577,285 in surplus funds and 22 requests were granted for a total of \$38,294,267 under the PBS Act, which really amounts to savings of the workers going into corporate coffers, one wonders how long workers will tolerate the status quo. They start wondering what the heck is going on.

I do not know if CN was one of those companies or not. But this kind of question has been discussed earlier by people who have appeared here in terms of this whole question. I think

[Traduction]

caisse de sécurité du travail. Pendant l'été ici, en plus de la période de vacances habituelle, les ateliers ont été fermés pendant un autre mois. Mais des employés n'ont pas reçu leurs prestations de la caisse de sécurité avant un mois et demi après avoir arrêté de travailler, parce qu'elle était administrée par une société privée. En fait, j'ai su que certains n'avaient pas encore été payés.

J'estime que c'est honteux parce que ces personnes doivent continuer à payer leurs comptes. Ce sont les plus jeunes personnes de la population active et leurs comptes ressemblent à ceux des personnes comme moi, qui ont eu la chance de s'établir, qui ont peut-être payé leur maison et ainsi de suite. Dans certains cas, certains ont dû emprunter et doivent payer de l'intérêt.

C'est un des désavantages lorsqu'on renonce à gérer le régime. Je pense que la Commission des pensions elle-même, lorsque la représentation est égale des deux côtés . . . rien n'empêche les représentants de demander conseil à une société au sujet des investissements et d'autres questions, mais je pense qu'ils doivent avoir l'entière responsabilité de la gestion de leur régime. Je ne sais même pas si la Loi sur les normes des prestations de pension les autoriserait.

Il y a un certain nombre d'autres questions que nous ne pourrions absolument pas aborder au cours de ces exposés, parce que je sais que M. Wilson présente des modifications à apporter à la Loi sur les normes des prestations de pension relatives aux employés à temps partiel, aux employés occasionnels, à la transférabilité, à la division des pensions et des crédits, surtout en ce qui a trait à la séparation et au divorce. Je suis certain qu'on discutera de ces questions dans divers débats publics qui se tiendront au pays et avant qu'une loi ne soit adoptée.

Quinze années sont passées et nous estimons qu'il est temps de faire quelque chose. Nous ne pouvons pas attendre 15 autres années. Certains de nos représentants qui ont défendu ces causes il y a 15 ans sont décédés et rien n'a avancé.

Comme je l'ai déjà dit, la négociation nous empêche de régler ce problème. Je sais que le Comité a fait une recommandation en ce sens dans les années 70, mais nous n'avons pris aucune décision rapide sur le sujet.

La page 16 de notre exposé a trait à une question soulevée à la Chambre des Communes le 29 mai 1985 par M. Young. Lorsque les travailleurs ont lu dans le *Hansard* qu'au cours des cinq dernières années, les responsables du régime de retraite ont présenté 23 demandes de sommes supplémentaires totalisant 58,577,285\$ et que 22 de ces demandes se sont vues accorder 38,294,267\$ en vertu de la Loi sur les normes des prestations de pensions, on voit vraiment que les économies des travailleurs sont versées dans des caisses d'entreprise, et on se demande jusqu'à quand on tolérera pareille situation. Ils commencent à se demander vraiment ce qui se passe.

Je ne sais pas si le CN était l'une de ces sociétés ou non. Mais des personnes qui se sont présentées ici pour parler de ce sujet ont déjà discuté de cette question. J'estime que le Comité

[Text]

your committee must take it. You have been given the mandate to investigate fully the CN pension plan. You have actuaries assisting you, and you have legal counsel helping you as well. You should uncover this whole situation and put it to bed once and for all. What the heck is really happening in this situation in terms of the investment portfolio?

I want to thank you on behalf of Leo and myself for the opportunity to appear before you. We will try to answer your questions to the best of our ability. We look forward to seeing your great report. We hope you are able to convince your fellow parliamentarians in the Standing Committee on Transport to accept your recommendations and, if need be, to put them into law by the Parliament of Canada. Thank you.

The Chairman: Mr. Murphy, I would like to thank you for your presentation. I think it is always very helpful to have the unions appear before this committee to get their outlook on the whole problem.

Mr. Cochrane: Mr. Murphy, you made reference to 125 retirees. What status do they have in your union?

Mr. G. Murphy: The superannuated members are still members of our local. They can participate in monthly meetings. They have voice but no vote. We usually arrange affairs for them about every two years in terms of a banquet, to which they are invited as our guests at no cost. This is probably about the extent of their involvement in terms of the local.

We try to keep in touch with them as well. We have pins commemorating long-service membership in the union for up to 50 years. In the past two weeks, I have delivered some of these around to members who have retired in previous years.

Mr. Cochrane: Is it fairly common for a lot of the unions to keep closely in touch with pensioners?

Mr. G. Murphy: Some unions have something like ladies' auxiliaries associated with them, or some service club. They have what they call pensioners' clubs. I know the auto workers are very strongly into this. I cannot name specifically any railway unions; I am not aware of any right off the top of my head. Possibly, the machinists are involved in this kind of a program, or possibly the IBEW. But none of the others of which I am aware have set up separate organizations to maybe give them a little bit of seed money to keep them going. As you know, most of them really belong to the National Council of CN Pensioners' Associations, in which they have their own club room facilities. A lot of them belong to the golden agers' clubs, which Mr. Richard was representing here this morning. They have their activities in this vein. I guess this is probably the extent I know of. Now, I could be corrected.

Mr. Cochrane: Earl White has made some pretty strong comments about CN's actions with regard to what some consider to be excess revenues and also with regard to the unfunded liability. Have you had a chance to look over some of his documentation? Have you any thoughts on it? You did not get into it.

[Translation]

doit l'étudier. On vous a donné le mandat de scruter le régime de retraite du CN. Vous avez les actuaires pour vous aider, de même que des conseillers juridiques. Vous vous devez de faire la lumière sur cette question et la régler une fois pour toutes. Qu'advient-il réellement du portefeuille?

Je tiens à vous remercier en mon nom de même qu'en celui de Léo de nous avoir donné la responsabilité d'assister à cette réunion. Nous tâcherons de répondre à vos questions au meilleur de nos connaissances. Nous avons hâte de lire votre rapport. Nous espérons que vous serez capables de convaincre vos confrères députés qui font partie du Comité permanent des transports d'accepter vos recommandations et s'il y a lieu, d'en faire une loi. Je vous remercie.

Le président: Monsieur Murphy, je vous remercie de votre exposé. Il est toujours très utile de savoir ce que les syndicats pensent de tout le problème.

M. Cochrane: Monsieur Murphy, vous avez parlé de 125 retraités. À quel titre font-ils partie de votre syndicat?

M. G. Murphy: Les employés à la retraite font encore partie de notre local. Ils peuvent parler, mais non voter. Nous organisons quelque chose pour eux tous les deux ans environ, un banquet, auquel ils sont conviés gratuitement. Leur participation au syndicat se résume à peu près à ceci.

Nous essayons de garder contact. Nous avons des épingles commémorant jusqu'à 50 ans de participation au syndicat. Au cours des deux dernières années j'en ai remis à deux employés qui ont pris leur retraite il y a quelques années.

M. Cochrane: Est-ce courant pour un grand nombre de syndicats de rester en contact avec les retraités?

M. G. Murphy: Certains syndicats ont mis sur pied quelque chose comme les dames auxiliaires ou un club philanthropique. Ils ont ce qu'on appelle des clubs de retraités. Je sais que les travailleurs de l'automobile participent beaucoup à ce genre de choses. Je ne pourrais nommer aucun syndicat de société ferroviaire; aucun nom ne me vient à l'esprit. Il est possible que les machinistes participent à un programme de ce genre ou peut-être les FIOE. Mais aucun de ceux que je connais n'a mis sur pied d'organisation distincte pour peut-être leur donner quelques capitaux d'amortissement pour les faire continuer. Comme vous le savez, la plupart appartiennent au conseil national de l'Association des retraités du CN au sein duquel ils ont leurs propres établissements. Un grand nombre d'entre eux font partie de clubs d'âge d'or que M. Richard représentait ici ce matin. Ils ont ce type d'activités. C'est à peu près tout ce que je sais, mais vous pouvez me corriger.

M. Cochrane: Earl White a tenu des propos assez fermes contre les opérations du CN, au sujet de ce que certains considèrent comme des revenus excédentaires et également un engagement capitalisé. Avez-vous eu le temps de lire certains de ces documents? Qu'en pensez-vous? Vous en a-t-il parlé?

[Texte]

• 1440

Mr. G. Murphy: I do cover it in my brief and, as I said, I am not an actuary and I do not argue with his figures. As a matter of fact, I put more faith in his figures than the figures I see coming the other way. It appears that he has looked after the annual reports of the railway since 1960. As I understand it, that is when they first became available for people to read. He has just taken those figures and continued adding them, as they went along, and organizing the rate of interest that they should have been paying, especially during those years when interest went up as high as 19.5%.

As you know, employees withdraw their contribution if they are under what is allowed, according to the Pension Benefits Standards Act. They would only get 4% return in terms of what they have already paid in. So you wonder where all that money is going. We have put quite a bit of faith in that. We hope your committee will help to put this question to rest, one way or another, as to who is telling the truth or who is not telling the truth.

We belong to the Canadian Railways Employees Pensioners' Association and put quite a bit of stock in their trying to resolve this whole question of CN pensions.

Mr. Cochrane: Do you see as much of Mr. White's figures as you do figures from the board and CN?

Mr. G. Murphy: The only time I get to see the figures of the board, or CN, is when I receive my *Keeping Track* journal. They publish them usually in the July and August issue of their annual report. It is not that detailed in terms of being able to say whether that is totally accurate or not.

Mr. Cochrane: Would you say it is a communication problem then, as far as the information you would like to get?

Mr. G. Murphy: There is no question. I say that in our brief. For example, in trying to prepare this brief, I had great difficulty. The last time I received the company's rules and regulations of the pension plan was in 1968. In the 1970s, they did make a number of very large changes, in terms of the structure of the pension board and things of that nature. I went to see my general foreman and he lent me his copy. I wanted to compare it, to see if there had been any changes. I did not even know those changes had been made.

When I compared it, I saw there were a large number of changes. Then I had to do some other digging in order to get a copy. When I called them, all they sent me was one of those things they send out to all employees—how to figure out your benefits and that kind of thing. I said no, that is not good enough. I have to have more than that. You cannot come to a hearing . . . just operate on that kind of information.

[Traduction]

M. G. Murphy: J'en parle dans mon exposé et, comme je l'ai dit, je ne suis pas un actuaire et je ne discute pas ses chiffres. À vrai dire, j'ai plus confiance dans ses chiffres que dans ceux qui nous viennent d'ailleurs. Il semble qu'il ait consulté les rapports annuels du chemin de fer depuis 1960. Si je comprends bien, c'est depuis que les gens peuvent les lire. Il a tout simplement pris ces chiffres, les a additionnés et a calculé le taux d'intérêt qu'ils auraient rapporté, tout spécialement durant ces années où le taux d'intérêt est monté à 19.5 p. 100.

Comme vous le savez, les employés retirent leur contribution s'ils sont en-deçà de ce qui est permis, selon la Loi sur les normes des prestations de pension. Ils ne recevraient que 4 p. 100 par rapport à ce qu'ils ont déjà payé. Nous avons mis notre confiance en cela. Nous espérons que le Comité aidera à régler cette question une fois pour toutes, d'une manière ou d'une autre, à savoir qui dit la vérité ou qui ne la dit pas.

Nous appartenons à la *Canadian Railways Employees Pensioners' Association* et nous attachons passablement d'importance à leur tentative de résoudre toute cette question des pensions du CN.

M. Cochrane: Voyez-vous autant de chiffres de M. White que vous en voyez de la Commission et du CN?

M. G. Murphy: Le seul moment où je vois les chiffres de la Commission, ou du CN, c'est lorsque je reçois la publication *Keeping Track*. Ils les publient habituellement dans la livraison de juillet et août de leur rapport annuel. Ce n'est pas détaillé au point que l'on puisse dire si c'est totalement exact ou non.

M. Cochrane: Diriez-vous alors que c'est un problème de communication pour ce qui a trait à l'information que vous aimeriez recevoir?

M. Murphy: C'est indiscutable. Je le dis dans notre exposé. Par exemple, j'ai éprouvé beaucoup de difficultés dans la rédaction de cet exposé. C'est en 1968 que j'ai reçu pour la dernière fois les règles et règlements de la Société sur le régime de retraite. C'est dans les années 70 qu'ils ont effectué un certain nombre de changements très importants, pour ce qui a trait à la structure du conseil des pensions et à d'autres choses de cette nature. Je suis allé voir mon contremaître, et il m'a prêté sa copie. Je voulais comparer les données pour voir s'il y avait eu des changements. Je ne savais même pas que ces changements avaient eu lieu.

Lorsque j'ai comparé les données, je me suis rendu compte qu'il y avait beaucoup de changements. J'ai dû me démener alors pour obtenir une copie. Lorsque je les ai appelés, tout ce qu'ils m'ont envoyé était l'une de ces choses qu'ils envoient à tous les employés—comment calculer vos prestations et ce genre de choses. J'ai dit non, ce n'est pas suffisant. Je dois avoir plus que cela. Vous ne pouvez pas venir à une audition . . . avec seulement ce type d'information.

[Text]

Mr. Cochrane: Sure. May I ask Mr. Roy a question. You are on the pension board, along with Mr. Abbott?

Mr. Leo Roy (Canadian Vice-President, Brotherhood Railway Carmen of United States and Canada): Yes, I am.

Mr. Cochrane: In a different capacity, but . . .

Mr. Roy: Yes, I am on the pension board. With the indulgence of the chairman, I would like to make an opening remark.

First of all, I would like to thank Greg Murphy and his lodge, for allowing me to be here.

Secondly, I would like to apologize to the members of the committee, because on October 3 I was supposed to be present with Eddy Abbott, the President of the Canadian Railway Labour Association. I could not attend that meeting because I was involved in what I would call a mission impossible. At that time, we were still at the bargaining table. We were trying to resolve the problem that you people are confronted with. Through the bargaining process, we are trying to have pensions indexed and survivor benefits. I am not optimistic about the future.

Mr. Chairman, I am President of the Joint Chairmen Association and, by virtue of that position, I am also the co-chairman of the pension board. We alternate from one meeting to another.

I take very seriously the work that you people are trying to do. I am happy to be here and am open to any questions that you people may have in mind.

Thank you very much.

Mr. Cochrane: Thank you.

The question—I could have asked Mr. Abbott this morning, a different Mr. Abbott—I will ask you. How do you handle it, when a pensioner or an employee comes up to you and says, look, you are on the pension board? I have my pension; I have my payments, on this hand and I have what Earl White is saying on this hand. How do you handle that? I suppose you are exposed to a fair amount of information to which the average pensioner would not be.

Mr. L. Roy: Basically, there is a misconception of the role of the pension board. The basic function of the pension board is to administer the plan.

• 1445

So far, I think various representations have been made in front of your people. The CN board of directors by law are the trustees of the pension fund. They are also responsible, as you are probably aware, for the financial policy of the company. There is no doubt there is a conflict of interest there.

Basically, a concern over membership: As a labour representative, I cannot embark about the unfunded liability that is questioned in the money angle. The only thing I had a problem as a labour representative to explain was that we have a pension plan, the 1959 pension plan; only in the 1970s were we

[Translation]

M. Cochrane: Sûrement. Puis-je poser une question à M. Roy. Vous siégez à la Commission des pensions, avec M. Abbott?

M. Leo Roy (vice-président canadien, Brotherhood Railway Carmen of United States and Canada): Oui.

M. Cochrane: À un titre différent, mais . . .

M. Roy: Oui, je suis membre de la Commission des pensions. Avec la permission du président, j'aimerais faire une observation en commençant.

En tout premier lieu, j'aimerais remercier Greg Murphy et sa loge pour m'avoir permis d'être ici.

Deuxièmement, je voudrais m'excuser auprès des membres du Comité, parce que le 3 octobre je devais être présent à la réunion avec Eddy Abbott, le président de l'Association des syndicats de cheminots canadiens. Je n'ai pu assister à cette réunion parce que j'étais engagé dans ce que j'appellerais une mission impossible. À ce moment, nous étions encore à la table de négociation. Nous essayions de résoudre le problème auquel vous êtes confrontés. Par la négociation, nous essayons d'obtenir l'indexation des pensions et des prestations pour les survivants. Je ne suis pas optimiste quant à l'avenir.

Monsieur le président, je suis le président de la *Joint Chairmen Association* et, à ce titre, je suis également le co-président de la Commission des pensions. Nous alternons d'une réunion à l'autre.

Je prend très au sérieux le travail que vous essayez de faire. Je suis heureux d'être ici et je suis ouvert à toutes les questions qui vous intéressent.

Merci beaucoup.

M. Cochrane: Merci.

La question que j'aurais pu poser à M. Abbott ce matin, un autre M. Abbott, je vais vous la poser. Que faites-vous lorsqu'un pensionnaire ou un employé vient à vous et vous dit, regardez, vous siégez à la Commission des pensions? J'ai ma pension; j'ai mes paiements dans cette main et j'ai ce dont Earl White parle dans cette main. Que faites-vous? Je suppose que vous avez passablement plus d'informations que le pensionnaire.

M. L. Roy: On se méprend fondamentalement sur le rôle de la Commission des pensions. Sa fonction essentielle est d'administrer le régime.

Jusqu'à présent, je pense qu'on a formulé diverses observations en votre présence. Les membres du Conseil d'administration du CN sont, en vertu de la loi, les administrateurs de la caisse de retraite. Ils sont également responsables, comme vous le savez probablement, de la politique financière de la société. Il n'y a pas de doute qu'il y a là un conflit d'intérêts.

Fondamentalement, c'est un problème qui concerne les membres. En tant que représentant des travailleurs, je ne peux m'engager sur la dette non capitalisée qui est contestée du point de vue monétaire. La seule chose que j'avais de la difficulté à expliquer en tant que représentant des travailleurs

[Texte]

confronted with severe sustained inflation. The only thing is that the people I represent may have a problem. They have a problem to the effect that, when you have inflation at 10% and the return on the investment is 12% and the pension is eroded also by 10% by the inflation, and then basically also their contributions increase, how are you going to explain to people? Basically, I think the argument the people are submitting—and that is the layman—is that the excess of earnings from the pension plan should be used to index pensions.

Now with the railway you have this ad hoc adjustment. I have been striving on the Pension Board. In spite of the fact that we are a member of the Pension Board, we do not have much muscle; there is not much clout.

After our Pension Board hearings we have what we call the general discussion. I was trying to convince the railway. I said: Look, first of all you people are admitting you have a responsibility; you have that ad hoc adjustment. But every year we have to go back to the company and ask if they are going to adjust pensions or not.

So the point I was trying to bring across was to ask why they do not accept responsibility and come out with protection on inflation so the people who retire would be aware of their position.

I hope that I have replied to your question. Maybe I deviated a little.

Mr. Cochrane: It was a political answer, but I am a politician so I determined what you said.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I have a few questions. As you realize, of course, we are a neutral body, committee, trying to get all the facts from both sides.

When you speak, Mr. Roy, on behalf of the union saying that excess earnings should be put back in and added to the pensioners' income, do I assume at the same time, regardless of whether CN is a trustee or a third independent body or it is what Mr. Murphy suggested a minute ago, that if there are negative excess earnings—in other words, if there is a loss—your union is willing to negotiate and tell the pensioners that they must take a reduction in their pension?

Mr. Roy: Let me reply this way. I think it is a fallacy; it is a misconception. First of all, we tried in this round of negotiation. For most of the union the priority was pensions. At the table you have the CN; you still have the BLE—that is, the locomotive engineers; you have the UTU; and you have the shop rep. In this round of negotiations the company negotiated with one group and the pension was not a priority so there was no movement.

Basically, what I am trying to bring across is this: There should be a vehicle for somebody to talk about pensions. Last week we were dealing with the rebuttal of the CP. CP are saying, across the table—and we are down to the last step of

[Traduction]

est que nous avons un régime de retraite, le régime de retraite de 1959; c'est seulement dans les années 70 que nous avons dû subir une inflation importante. Les gens que je représente peuvent avoir un problème. Qu'allez-vous dire aux gens lorsque l'inflation est de 10 p. 100, le revenu des investissements est de 12 p. 100, l'érosion des pensions par l'inflation est de 10 p. 100 et que leurs contributions augmentent? Je pense que l'argument des gens, c'est-à-dire des profanes, c'est que le surplus des bénéfiques du régime de retraite devrait être utilisé pour indexer les pensions.

Présentement, dans le cas des chemins de fer, vous avez cet ajustement *ad hoc*. Je me suis battu pour cela à la Commission des pensions. Bien que nous ayons un représentant à la Commission des pensions, nous ne sommes pas très puissants.

Après les auditions à la Commission des pensions, nous avons ce que nous appelons la discussion générale. J'essayais de convaincre le secteur ferroviaire. Je disais: regardez, d'abord vous reconnaissez que vous avez une responsabilité; vous avez cet ajustement *ad hoc*. Mais chaque année nous devons nous adresser de nouveau à la société et lui demander si elle va ajuster les pensions ou non.

Aussi, le point que je voulais soulever était de demander pourquoi ils n'assument pas leur responsabilité et n'assurent pas de protection contre l'inflation de façon que les gens qui prennent leur retraite sachent à quoi s'en tenir.

J'espère que j'ai répondu à votre question. J'ai peut-être dévié quelque peu.

M. Cochrane: C'était une réponse politique mais je suis un politicien et j'ai compris ce que vous avez dit.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): J'ai quelques questions à poser. Comme vous devez vous en rendre compte, nous formons un organisme neutre, un Comité, qui essaie de recueillir toutes les données des deux côtés.

Lorsque vous parlez, M. Roy, au nom du syndicat en disant que les bénéfiques supplémentaires devraient être réinvestis et ajoutés au revenu des pensionnaires, dois-je supposer en même temps, indépendamment du fait que le CN soit un fiduciaire ou un troisième organisme indépendant ou ce que M. Murphy a suggéré il y a une minute, que s'il y a des bénéfiques supplémentaires négatifs, autrement dit, s'il y a une perte, votre syndicat est prêt à négocier et à dire aux pensionnaires qu'ils doivent accepter une diminution de leur pension?

M. Roy: Permettez-moi de répondre de cette façon. Je crois que c'est une erreur; c'est un malentendu. Tout d'abord, nous avons essayé dans cette ronde de négociations. Pour la plupart des membres du syndicat, les pensions étaient la priorité. À la table, vous avez le CN; vous avez aussi le BLE, c'est-à-dire les mécaniciens; vous avez l'UTU; et vous avez le représentant d'atelier. Dans cette ronde de négociations, la société a négocié avec un groupe et la pension n'était pas une priorité et il ne s'est rien passé.

Voici, fondamentalement, ce que j'essaie de dire: il devrait y avoir un véhicule qui permette l'échange des idées sur les pensions. La semaine dernière nous parlions de la réputation du CP. Les représentants du CP disent, de l'autre côté de la

[Text]

the bargaining process; we are in front of Mr. Jack Chapman, the conciliator—that we do not represent the retiree at the bargaining table. They are also saying that the pension is not part of the collective bargaining. Basically what I am saying is that if there is a long term of business and the railways are losing money from the pension fund, I think there should be a vehicle to sit down and talk about it. Then, when you have galloping inflation—let us take inflation on the railway now. We have good a pension plan; but then, as happens when you retire, you have an inflation of 15%. Within two years, your dollar is worth 50¢. At the same time, if you have an inflation of 15%, your return on the investment is going to be more than inflation. It is going to be 16%. Somebody should address the issue. If you are talking on the negative side, if you have a depression and there is no money in the investment, surely somebody has to look at that. The problem which exists now is that there is no vehicle; there is nobody to speak on behalf of the pensioners. It is a very loose affair.

• 1450

Even at the bargaining table, we have this hard-luck adjustment. I got bothered a few weeks ago with the hard luck—they had this in part of the wage package. I asked the CPR, and I assume that it is the same thing with the CN, if that is that charged to the wage package. Oh, the guy blew his top. He is telling me now that the hard-luck adjustment is not charged to the wage package. It is charged to the unfunded liability. He said it was the union—and I was never a part of that—which had to add the hard-luck adjustment to the rest of the package.

Basically, what I am trying to say is that somebody should look at the facts of life.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): This brings me, sir, to my second question. As concerns the pension board, what would be your recommendations for the composition of the pension board and its role? Let us forget about the administration of the plan; we are talking about improvements in the plan on an ongoing basis. What would be your representation and your recommendations?

Mr. Roy: I think if you look at the Canadian National Railway prior to 1970—it was only in 1970 that we put the pension issue on the bargaining table and the company agreed with it at that time. Prior to that, the 1935 pension plan evolved into the 1952 pension plan, the 1959... the integration of a pension plan. It was all done by the pension board. In my view, I think somebody should give some muscle and some teeth to the pension board. Right now you have a pension board, which first of all represents the active employees. You have a [Inaudible—Editor] which represents the scheduled employee and another individual who represents the non-

[Translation]

table—et nous en sommes à la dernière étape du processus de négociation; nous sommes devant M. Jack Chapman, le conciliateur—que nous ne représentons pas le retraité à la table de négociation. Ils disent également que la pension ne fait pas partie de la négociation collective. En somme, si, dans une perspective à long terme, les sociétés ferroviaires considèrent que le régime de retraite leur fait perdre de l'argent, je crois qu'il devrait exister un mécanisme permettant aux parties de se réunir pour discuter du problème. À cela s'ajoute l'inflation galopante; prenons, par exemple, l'inflation dans le secteur ferroviaire. Notre régime de retraite est avantageux mais, comme c'est le cas au moment de la retraite, supposons que le taux d'inflation atteint 15 p. 100. En deux ans, le dollar ne vaut plus que 50 cents. Parallèlement, lorsque le taux d'inflation atteint 15 p. 100, le taux de rendement des sommes investies est supérieur à celui de l'inflation. Il atteint 16 p. 100. Le problème devrait être étudié. Et si l'on supposait une situation très négative, par exemple, une récession au cours de laquelle les sommes investies ne produisent aucun rendement, il faudrait sûrement que le problème soit analysé. Le problème, à l'heure actuelle, est qu'il n'existe pas de mécanisme ou d'organisme par lequel les personnes à la retraite peuvent faire valoir leur point de vue. Tout est très imprécis.

La question d'un ajustement exceptionnel de vie chère se pose même à la table des négociations. Il y a quelques semaines, je me suis impatienté au sujet de cet ajustement qui faisait partie de l'ensemble des dispositions salariales. J'ai demandé au représentant de CP rail, et je suppose que le même problème se pose au CN, si cet ajustement était pris en compte dans les dispositions salariales. Il s'est mis en colère. Il m'affirme maintenant que l'ajustement exceptionnel ne fait pas partie de l'ensemble des dispositions salariales et qu'il se rattache aux engagements non capitalisés. Il dit que le syndicat—et je n'ai jamais été de cet avis—doit intégrer l'ajustement aux autres dispositions salariales.

Bref, je dis que quelqu'un devrait considérer les réalités de la vie.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Cela m'amène, monsieur, à ma seconde question qui porte sur le conseil de gestion du régime de retraite. À votre avis, quels devraient en être la composition et le mandat? Oublions pour l'instant la gestion du régime; je songe plutôt aux améliorations suivies du régime. Pouvez-vous nous donner votre avis et vos recommandations?

M. Roy: Si nous examinons la situation au Canadien National avant 1970—la première année où la question du régime de retraite a été soulevée au cours des négociations avec l'accord de la société à l'époque. Avant cela, le régime de retraite établi en 1935 a fait place au régime de 1952 et le régime de 1959... l'intégration du régime de retraite. Le travail a été accompli par le conseil de gestion du régime. À mon avis, le conseil de gestion du régime de retraite a besoin d'un plus grand pouvoir et d'une plus grande autorité. À l'heure actuelle, le conseil de gestion représente d'abord et avant tout les salariés actifs. Il y a ensuite un [incompréhensi-

[Texte]

scheduled employee. Then we have the CN Pensioners Association. I think you have a body there—you have a component that represents everybody. As a matter of fact, the CN pension plan was done by the members of the pension board, except in 1970.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you.

The Chairman: Are there any further questions?

I have one or two questions. It seems to me that some of the things you are talking about—or at least that Mr. Murphy was talking about—do not really deal with pensions. They deal more with things that should be done at the bargaining table. I am talking about disability pensions and things of that nature. Is it not the obligation of the union to make their agreement with the company on issues such as this?

Mr. G. Murphy: You have no argument with me on that. I agree. I have always said that the union should be bargaining it. There are problems with regard to bargaining, which is a situation we find ourselves in now. As I said earlier, we could not bargain it. When it was finally decided that they could bargain it, they started bargaining it. The employer then started saying that the union did not represent all the workers, that there were retired workers and management, and that the union had no authority to speak on their behalf. It was just throwing the ball back in the other guy's court. This has been going on.

In this present day of bargaining, it is even worse because of the fact that the unions are not the cohesive group they were back in the 1960s in terms of all of us bargaining together. At the same time, the company has gone before the Canada Labour Relations Board, which subdivided the company into a lot of little pieces. As well, CN and CP are not really bargaining together now. You have all these separate meetings going on. In order to get unanimity, which you really have to have when you talk about pensions, because you cannot have something one for one group and something else for another group . . .

• 1455

I cannot see how it is ever going to happen in this day and age unless something is done by directive by Parliament to say to the companies that they have an obligation to sit down and bargain with their employees and try to come up with the best package, or give that authority to that pension board that brother Roy just spoke about in terms of having that kind of authority. You know, take the authority out of the company and let them administer the plan in view of the money that is going into it as to where it should be distributed and in what manner. One thing or the other is going to happen, or else you are going to have to pass legislation and do the thing yourself, just like you had to do with the federal public service in terms of passing legislation when you brought in indexing and things of that nature for them.

[Traduction]

ble] des salariés syndiqués et un représentant des salariés non syndiqués. Il y a ensuite l'Association des retraités du CN. Voilà un groupe—une association qui représente tout le monde. En fait, le régime de retraite du CN a été mis au point par les membres du conseil de gestion, sauf en 1970.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

J'aurais une ou deux questions à poser. Il me semble que certaines questions que vous soulevez—ou que soulève M. Murphy—ne se rapportent pas directement au régime de retraite. Il s'agit plutôt de questions qui devraient être étudiées au cours des négociations. Je songe par exemple aux rentes d'invalidité et aux questions de cette nature. N'incombe-t-il pas au syndicat de s'entendre avec la société sur les questions de cette nature?

M. G. Murphy: Je partage effectivement votre avis. J'ai toujours soutenu que le syndicat devrait négocier ces questions, mais les négociations ne se déroulent pas bien et c'est de cela dont il s'agit maintenant. Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons pas pu négocier ces questions. Lorsqu'il a été décidé que ces questions pouvaient être négociées, les représentants ont commencé les négociations. L'employeur a ensuite déclaré que le syndicat ne représentait pas tous les salariés, parce qu'il n'était pas autorisé à parler au nom des retraités et des gestionnaires. Le problème restait sans solution. Voilà où nous en sommes.

A l'heure actuelle, les négociations sont encore plus difficiles parce que la solidarité syndicale n'est plus ce qu'elle était au cours des années 60. Parallèlement, la société s'est adressée au Conseil canadien des relations de travail qui l'a subdivisée en de nombreux services. En outre, les négociations au CN et au CP n'ont plus lieu au même moment. De nombreuses séances de négociations se déroulent en même temps. Pour qu'il y ait unanimité, jugée essentielle lorsqu'il s'agit des régimes de retraite, parce qu'il ne peut exister un régime pour un groupe et un autre pour un autre groupe . . .

Je ne vois pas comment y arriver de nos jours, à moins que le Parlement n'ordonne aux sociétés de se réunir avec leurs employés et de négocier les meilleures conditions possibles ou que le conseil de gestion ne soit autorisé à le faire, comme le proposait mon confrère M. Roy. En d'autres termes, il s'agirait d'enlever le pouvoir à la société et de lui confier la gestion du régime, c'est-à-dire le versement des fonds, leur placement et les modalités de distribution. S'il n'y a pas de changement, le gouvernement sera obligé d'adopter une loi et de remédier lui-même à la situation, comme il l'a fait dans le cas des fonctionnaires fédéraux lorsqu'il a été question d'indexation et d'autres questions de cette nature.

[Text]

The Chairman: I only assume they did that because there was a very strong union in the public service, and they . . .

Mr. G. Murphy: No, I would not say that, because they only got collective bargaining in 1967 in the federal public service, and that was done back in 1969. So I do not really think they had their base to establish themselves to that degree. The government just thought of it being its right. They had just done it with the Canada Pension Plan in terms of indexing, and they adopted that as a principle for the country as a whole; they felt the same things would accrue to their own employees, as well as many Crown corporations, as well as many boards and commissions that ex-politicians have moved to.

We are saying why should we be any different as a Crown corporation, even though we have our separate pension plan? That is why the issue arose, as far as I am concerned, and that is why it has been an issue for 15 years.

The Chairman: I notice you call yourself the Brotherhood Railway Carmen of the United States and Canada. Do you know anything about the situation of the United States employees? Have they the same sorts of problems that you are facing in their pensions?

Mr. G. Murphy: Well, they have what they call the Railway Retirement Act. I cannot give you all the ins and outs of that; I have enough difficulty following our own without trying to follow theirs.

The Chairman: I was just wondering if they are as agitated as the pensioners of CN are.

Mr. G. Murphy: I do not know if they are as agitated. I will have to go back to what I said earlier. The reason we are agitated is we are a Crown corporation and we do not think we should be treated any differently than the other Crown corporation employees or other government . . .

The Chairman: Are you saying you are treated differently by the government?

Mr. G. Murphy: Yes.

The Chairman: What is the basis of this?

Mr. G. Murphy: I would not want to go through all of it. I gave examples in my brief.

The Chairman: You gave us the example of Air Canada. Surely the government does not interfere with the bargaining of the employees of Air Canada.

Mr. G. Murphy: I do not even know if they bargain, to be honest with you.

The Chairman: Well, they do. I was not aware that the government interfered in any Crown corporation in terms of its bargaining with the employees, but you seem to think that is so.

[Translation]

Le président: Je suppose que le gouvernement a agi ainsi parce que les fonctionnaires étaient représentés par des syndicats puissants et il . . .

M. G. Murphy: Non, je ne crois pas, parce que les négociations collectives dans la Fonction publique ne remontent qu'à 1967 et les mesures en question ont été prises en 1969. Je ne crois pas qu'ils aient été en mesure de faire valoir leurs vues avec autant de force. Le gouvernement estimait simplement que c'était son droit. Il venait tout juste de prendre des mesures semblables dans le cas de l'indexation du Régime de pensions du Canada et il établit ce principe pour l'ensemble du pays. Le gouvernement croyait que les mêmes conditions devaient exister pour ses propres employés, ainsi que pour les nombreuses sociétés de la Couronne et commissions et les nombreux conseils pour lesquels travaillaient d'anciens hommes politiques.

Nous nous demandons pourquoi nous n'avons pas droit aux mêmes avantages que les employés d'une société de la Couronne, même si nous avons un régime de retraite distinct. C'est la raison pour laquelle la question a été soulevée, à mon avis, et c'est là que repose le problème depuis 15 ans.

Le président: Je constate que vous vous appelez la Fraternité des wagonniers de chemins de fer des États-Unis et du Canada. Êtes-vous au courant de la situation de vos homologues américains? Ont-ils les mêmes problèmes que vous en matière de régime de retraite?

M. G. Murphy: Je sais qu'il existe aux États-Unis une loi dit *Railway Retirement Act*. Je ne peux vous donner de renseignements précis à ce sujet; nos problèmes au Canada me tiennent trop occupé pour que j'aie le temps de me préoccuper de leurs problèmes.

Le président: Je me demandais simplement s'ils étaient aussi mécontents que le sont les retraités du CN.

M. G. Murphy: Je ne peux vous dire s'ils sont aussi mécontents. Je répète ce que j'ai déjà dit. Nous sommes mécontents parce que nous travaillons pour une société de la Couronne et nous croyons que nous avons droit aux mêmes avantages que les employés d'autres sociétés de la Couronne ou d'autres organismes gouvernementaux . . .

Le président: Dites-vous que vous êtes traités différemment par le gouvernement?

M. G. Murphy: Oui.

Le président: Pour quelles raisons dites-vous cela?

M. G. Murphy: Je ne veux pas entrer dans les détails. J'ai donné des exemples dans mon mémoire.

Le président: Vous avez cité l'exemple d'Air Canada. Vous n'affirmez sûrement pas que le gouvernement s'ingère dans les négociations touchant les employés d'Air Canada.

M. G. Murphy: À vrai dire, je ne sais même pas s'ils négocient.

Le président: Oui. Je ne pensais pas que le gouvernement se mêlait aux négociations entre une société de la Couronne et ses employés, mais vous semblez croire que c'est le cas.

[Texte]

• 1500

Mr. G. Murphy: No, no. What I am saying is what the government has done by legislation for certain Crown corporations, boards and commissions, as well as their civil servants, the RCMP, Armed Forces, etc., and I am saying that we are a Crown corporation and you should be doing the same thing for us, or suggesting to the company that they do the same thing, which you have already said back in 1970 should be done. It is just as simple as that.

The Chairman: Okay. If there are no further questions, again I would thank both you gentlemen for a very, very interesting brief.

Mr. G. Murphy: Thank you very much for your attention. We wish you well in your deliberations.

The Chairman: Thank you. Mr. Byron Munro. Please proceed.

Mr. Byron Munro (Individual Presentation): Mr. Chairman, members of the committee, the presentation I am going to make to the committee is probably just a little bit different from the presentations you have been hearing but, needless to say, it concerns CN pensions.

I would draw the committee's attention to the unfair agreement that exists between the Canadian National Railway pension system and the Superannuation Division of the federal government under the Reciprocal Transfer Agreement for Pension Funds. Webster's Dictionary defines "reciprocal" as being "equivalent to or interchangeable". The Reciprocal Transfer Agreement is interchangeable, but it is definitely not equivalent. The Superannuation Division of the federal government says that the pensions of the CNR can be transferred under the Reciprocal Transfer Agreement between the CNR and themselves, but they also say that this money, if invested, could be worth up to 10% more in interest. So they use some sort of a sliding scale to work out this interest on an increasing rate.

CNR says it will pay only 3% interest on this money, so if you require more, see the employee and make him pay the difference if he wants to have a paid-up pension plan. The Superannuation Division accepts this and tells the employees they have to pay the difference. This deficiency amounts to approximately \$1,000 per year for every year of pensionable service.

Before an estimate on deficiency is given, the employee must complete appendix A of the Reciprocal Transfer Agreement. This must be signed and witnessed, and this is completed only after resignation from the CNR and the individual is employed by the federal government. CNR transfers all pension moneys, plus 3% interest, to the Superannuation Division, and in turn this relieves the CNR from all manner of action, cause-of-action suits, debts, accounts, covenants, claims, etc.. The Superannuation Division takes about six months to inform the unfortunate employee of the news.

[Traduction]

M. G. Murphy: Non, non. Je dis que le gouvernement a adopté des lois touchant certaines sociétés de la Couronne, certains conseils et certaines commissions, ainsi que les fonctionnaires, la Gendarmerie royale, les Forces armées, etc., et je dis que nous sommes une société de la Couronne et que le gouvernement devrait en faire autant pour inciter la société à offrir les mêmes avantages, comme il l'a recommandé en 1970. C'est tout.

Le président: Je comprends. Puisqu'il ne semble pas y avoir d'autres questions, je vous remercie tous les deux de votre exposé très intéressant.

M. G. Murphy: Nous vous remercions de votre attention et vous souhaitons bon succès.

Le président: Merci. Monsieur Byron Munro, vous avez la parole.

M. Byron Munro (à titre personnel): Monsieur le président, mesdames et messieurs, mon exposé diffère un peu de ceux que vous avez entendus jusqu'à maintenant, mais il va sans dire qu'il porte sur le régime de retraite du CN.

J'aimerais attirer votre attention sur le déséquilibre injuste qui existe entre le régime de retraite des Chemins de fer nationaux du Canada et le régime de la Division des pensions de retraite du gouvernement fédéral, en conséquence de l'accord réciproque de transfert des fonds de retraite. Au dictionnaire, le terme «réciproque» a pour synonyme «équivalent ou interchangeable». En vertu de l'accord réciproque de transfert, les régimes sont interchangeables, mais ils ne sont définitivement pas équivalents. La Division des pensions de retraite du gouvernement fédéral affirme que les fonds versés au régime du CN peuvent être transférés en vertu d'un accord réciproque de transfert entre elle et le CN, mais elle affirme aussi que ces fonds, s'ils sont placés, peuvent rapporter des intérêts pouvant atteindre 10 p. 100 de plus. La Division se fonde donc sur une échelle mobile croissante pour déterminer l'intérêt.

Les représentants du CN affirment que l'intérêt versé sur ces fonds n'est que de 3 p. 100 et qu'il faut demander à l'employé de payer le montant correspondant à la différence en moins, s'il veut que sa pension soit acquittée. La Division des pensions de retraite accepte cela et demande à l'employé de verser la différence. Le montant en question correspond à environ 1,000\$ par année pour chaque année de service validable.

Avant qu'une estimation du montant à payer ne soit fournie, l'employé doit remplir l'appendice A de l'accord réciproque de transfert. Il doit la signer devant témoin et il remplit ces formalités uniquement après avoir démissionné du CN et assumé ses fonctions au gouvernement fédéral. Le service du CN transfère tous les fonds versés plus les intérêts de 3 p. 100 à la Division des pensions de retraite, de sorte que le CN se trouve déchargé de toutes les actions, causes d'actions, poursuites, dettes, créances, conventions, réclamations, etc. La Division des pensions de retraite a ensuite six mois pour informer le malheureux employé de ce qui en est.

[Text]

In my case, after 28 years of service with the CNR, I resigned in order to accept a position with the Railway Transport Committee of the Canadian Transport Commission. On November 1, 1982, I started working with the Railway Transport Committee. On October 12, 1983—11 months later—the Superannuation Division advised me that I had a deficit of \$26,325 in order to have a paid, up-to-date pension, as I had with the CNR. The sum of \$4,130 of this deficit was the difference in pension contributions. The remaining \$22,195 was the difference in interest on pension funds as required between the Superannuation Division and the CNR.

What is kind of ironic is that during my job interviews with the Railway Transport Committee—this was before I resigned from CN—I was informed by the personnel people present that the only difference would be the percentage in contributions, which was 1% more for the federal government, plus the railways' contribution which was 1% also. Either they did not know, or did not want to tell me, because it would no doubt have had a major influence on my decision as to accepting or rejecting the position offered.

• 1505

It would appear that a Crown corporation like the CNR and the Canadian Transport Commission, who both report to the same Minister, could come up with a suitable arrangement for a reciprocal transfer agreement which would not put such a mental and financial strain on an unsuspecting individual who takes the word "reciprocal" for what it should mean.

It is also difficult to understand why the Minister would allow the CNR to pay only 3% interest on pension funds when interest was sometimes as high as 20% during this period. Someone is benefiting, and it sure is not the individual involved.

There is also another fellow in the same office, a Mr. Jones, who has transferred his pension from the CNR to the Superannuation Division. This is not an isolated case. He transferred about the same time as I did. We have gone to the Human Rights Commission and to our federal MPs. While they extend their sympathy, there does not seem to be anything that can be done about it. The injustice of the reciprocal transfer agreement between the CNR and the Superannuation Division of the federal government should be very high on this committee's priority list.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you, sir. You are right. That is a different presentation. We have not heard that particular aspect before.

Mr. Benjamin: On the topic of transfer agreements, which is really portability, is it your view that not only should the transfers be allowed, but they should also be retroactive?

[Translation]

Dans mon cas, j'ai démissionné du CN après 28 ans de service pour occuper un poste au Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports. Le 1^{er} novembre 1982, j'ai pris mes fonctions auprès du Comité des transports par chemin de fer. Le 12 octobre 1983—soit 11 mois plus tard—la Division des pensions de retraite m'a informé que je devais verser 26,325\$ pour que ma pension soit pleinement acquittée et que mon régime soit à jour, comme c'était le cas au CN. La différence, au titre des cotisations, représentait un montant de 4,130\$. Le reste, soit 22,195\$, correspondait à la différence entre les intérêts versés pour le régime du CN et ceux qui sont versés sur les fonds du régime de la Division des pensions de retraite.

L'ironie de tout cela est qu'au cours des entrevues avec des représentants du Comité des transports par chemin de fer—avant ma démission du CN—les représentants du personnel qui étaient présents m'ont informé que la seule différence entre les deux régimes était le pourcentage des cotisations, soit 1 p. 100 de plus dans le cas du régime fédéral plus la contribution du CN qui était également de 1 p. 100. Ou ils n'étaient pas bien renseignés, ou ils n'ont pas voulu m'informer. Quoiqu'il en soit, l'information aurait sans doute influé de façon déterminante sur ma décision d'accepter ou de rejeter le poste offert.

Il semble qu'une société d'État comme le CN ou la Commission canadienne des transports, qui tous les deux relèvent du même ministre, pourraient conclure un accord réciproque de transfert acceptable et ne soumettant pas à autant de tension psychologique et financière une personne qui ne se doute de rien et qui prend le mot «réciproque» pour ce qu'il doit signifier.

Il est également difficile de comprendre pourquoi le ministre permettrait au CN de payer seulement 3 p. 100 d'intérêt sur les sommes accumulées dans les caisses de retraite, alors que les taux d'intérêt ont été quelquefois aussi élevés que 20 p. 100 durant cette période. Quelqu'un en profite, et ce n'est certainement pas la personne en question.

Il y a également une autre personne dans le même bureau, un nommé Jones, qui a transféré son régime de retraite du CN à la Division des pensions de retraite. Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Cette personne a transféré son régime de retraite à peu près en même temps que moi. Nous nous sommes adressés à la Commission des droits de la personne et à notre député fédéral. Ils nous ont bien témoigné leur sympathie, mais il semble qu'il n'y a rien à faire à ce sujet. L'injustice de l'accord réciproque de transfert conclu entre le CN et la Division des pensions de retraite du gouvernement fédéral devrait figurer en tête des priorités du présent Comité.

Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur. Vous avez raison. C'est un point de vue différent. C'est la première fois que nous entendons parler de cet aspect de la question.

M. Benjamin: Au sujet des ententes de transfert, qui sont réellement au coeur de la question de la transférabilité des

[Texte]

Mr. Munro: When I transferred, I was under the opinion that in the reciprocal transfer agreement I was given credit for the same service I had with the CNR and that the only difference would be the difference in contributions which might seem to be the way to go. It sure did not work like this. But they are also not telling you . . . At least they were not telling you at that time. Maybe they are now because they have had their fingers rapped pretty hard over it a few times since.

I would think they should be completely transferable where there is reciprocal agreement. There are a lot of reciprocal agreements between the federal government, companies, municipalities, cities and universities. But how bad are they?

Mr. Benjamin: You did not quite answer my question though. If there is to be a change in the kind of situation that you just outlined, does it not have to be made retroactive back to day one? There may be a lot of other people who may have been in the same boat.

Mr. Munro: There are a lot of other people in the same boat, but it has only been in the last few years that there has been such a difference. It came on an increasing scale. Ten years ago the federal government asked for 4% interest, and the CNR were paying 3%. The scale has been increasing. When my funds were transferred, it was 10%, but it had gone from 4% to 5%, 6% and 7%. Maybe it should not be retroactive, but it would sure help other people in the same predicament as I am right now . . . if it was not retroactive. It would help. Even if it went back five years it would benefit a lot of people I have heard about. Hopefully, it would go back and cover all people who are in this trouble.

The Chairman: Your brief was very interesting. Mr. Robert Chiasson, would you identify yourself, your partner and for whom you speak, for the record, please.

Mr. Robert Chiasson (Member, Local 288, Canadian Brotherhood of Railway, Transport and General Workers): Mr. Chairman, I work at the Terminal building. My assistant is Victor Leger, who also works at the Terminal building and is a member of the same local.

• 1510

We, the members of Local 288, are very pleased to have this opportunity to discuss our pension plan. It is very important

[Traduction]

fonds, êtes-vous d'avis que les transferts devraient être non seulement permis, mais aussi rétroactifs?

M. Munro: Quand j'ai transféré mon régime de retraite, je pensais que selon l'accord réciproque de transfert on me créditait les mêmes années de service que celles que le CN me créditait et que la seule différence serait la différence dans les cotisations à verser, ce qui semble être la façon dont les choses se font. En tout cas, ce n'est pas du tout comme cela que les choses se sont passées. Mais ils ne vous disent pas aussi . . . Tout au moins, ils ne vous disaient rien à ce moment-là. Peut-être qu'ils vous le disent maintenant parce qu'il leur est arrivé plusieurs fois depuis ce temps-là de se faire taper sur les doigts assez durement.

Je serais porté à croire que les régimes de retraite devraient être transférables à 100 p. 100 dans les cas où il y a un accord réciproque. Il y a beaucoup d'accords réciproques qui sont conclus entre le gouvernement fédéral, les sociétés, les municipalités, les villes et les universités. Mais dans quelle mesure sont-ils mauvais?

M. Benjamin: Vous n'avez tout de même pas répondu tout à fait à ma question. S'il faut modifier le genre de situation dont vous venez juste de parler, ne faudrait-il pas rendre les transferts rétroactifs à partir de la première journée? Il existe peut-être beaucoup d'autres personnes qui auraient pu être dans la même situation.

M. Munro: Beaucoup d'autres personnes sont dans la même situation, mais ce n'est que depuis quelques années seulement que la différence est aussi importante. Elle s'est accentuée avec le temps. Il y a dix ans, le gouvernement fédéral demandait 4 p. 100 d'intérêt et le CN payait 3 p. 100. Le taux a augmenté. Quand mon fonds a été transféré, le taux était de 10 p. 100, mais il était passé de 4 à 5, puis à 6 et à 7 p. 100. Peut-être que les transferts ne devraient pas être rétroactifs depuis la première journée, mais cela pourrait sûrement aider d'autres personnes qui pourraient se retrouver dans la même situation difficile que celle dans laquelle je me trouve actuellement . . . si les transferts n'étaient pas rétroactifs. Cela aiderait sûrement. Même si on ne retournait que cinq ans en arrière, cela profiterait à beaucoup de gens, j'ai entendu dire. Espérons que les transferts deviennent rétroactifs et qu'ils pourront s'appliquer à toutes les personnes qui ont ce problème.

Le président: Votre exposé a été très intéressant. Monsieur Robert Chiasson, si vous voulez bien, s'il vous plaît, vous identifier, vous, votre collègue et les gens dont vous êtes le porte-parole, pour l'enregistrement dans les archives.

M. Robert Chiasson (membre de la section 288 de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers): Monsieur le président, je travaille à la gare terminus. Mon collègue s'appelle Victor Léger; il travaille également à la gare terminus et est membre de la même section locale que moi.

Nous, les membres de la section locale 288, sommes très heureux d'avoir cette occasion de parler de notre régime de

[Text]

that we have some input in decisions which will affect our future.

Our local is comprised mostly of clerical workers. The average age of our membership is 45 or more. With the present technological changes and corresponding staff reduction, we are part of a shrinking work force which is getting older.

Unemployment in this part of Canada has historically been high. More important, these unemployed workers are young men and women who are looking to enter the work force for the first time. If the present trend continues, there will be a shortage of experienced workers in the very near future. We feel very strongly that the existing jobs have to be shared by an age group which is more representative of our society. It is very important that we allow workers with 35 years of service the opportunity to retire to create jobs for young unemployed.

This early retirement should be available to all employees, not only when there are massive lay-offs. During these major staff reductions retiring employees are not replaced—therefore not helping our young unemployed.

For every job created through early retirement there will be a net savings in unemployment benefits. Some of these savings should be applied towards creating incentives which will be complementary to our present pension plan.

With these important considerations in mind, we respectfully make the following recommendations: a voluntary retirement age of 55 or 35 years of service, with no penalty; a severance payment which would act as an incentive to early retirement—all employees would qualify, based on the years remaining to age 65—and pension should be indexed.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Robichaud: I see the words "massive lay-offs". I have heard those words before. Would you care to give me your idea of what "massive lay-offs" are?

Mr. Chiasson: I suppose for the person who is affected any lay-off is massive. The term "massive lay-offs" in railway has been usually when the government or the company was able to negotiate a special agreement to look after a number of employees who would be affected by technological change. Sometimes if they close a station or close a terminal, or something of that nature, "massive lay-off" is the term we use.

During these times usually some credits are available to allow people to retire early because of these massive lay-offs. But it is our feeling that although these are certainly great because they cushion the impact of the lay-off, it really does

[Translation]

retraite. Il est très important que nous ayons un mot à dire dans les décisions qui auront un effet sur notre avenir.

La section locale dont nous sommes membres comprend surtout des employés de bureau. L'âge moyen de nos membres est de 45 ans et plus. Devant les changements technologiques actuels et la réduction correspondante du personnel, nous faisons partie d'une main-d'oeuvre qui se contracte et qui vieillit.

Le chômage dans cette région du Canada a historiquement toujours été élevé. Plus important encore, ces travailleurs en chômage sont de jeunes hommes et femmes qui tentent d'entrer dans la population active pour la première fois. Si la tendance actuelle se maintient, il y aura pénurie de travailleurs expérimentés dans un avenir très proche. Nous pensons très fortement que les emplois existant à l'heure actuelle doivent être partagés entre les personnes d'un groupe d'âge plus représentatif de notre société. Il importe beaucoup que nous donnions aux travailleurs ayant 35 années de service la possibilité de prendre leur retraite pour créer des emplois pour les jeunes chômeurs.

Cette possibilité de retraite anticipée devrait être offerte à tous les employés, non seulement lorsqu'il y a des mises à pied massives. Pendant qu'ont lieu ces réductions importantes des effectifs, les employés qui prennent leur retraite ne sont pas remplacés, ce qui n'aide pas nos jeunes en chômage.

Pour chaque emploi créé par une retraite anticipée, il y aura des économies nettes en termes de prestations d'assurance-chômage. Une partie de ces économies devrait servir à créer des incitations qui seraient un complément de notre régime de retraite actuel.

En ayant ces considérations en tête, nous faisons respectueusement les recommandations suivantes: il faudrait amener l'âge de la retraite volontaire à 55 ans ou à 35 années de service, sans pénalité, prévoir une indemnité de départ qui pourrait servir d'incitation à prendre une retraite anticipée—cela s'appliquerait à tous les employés, en fonction du nombre d'années qui leur restent avant d'arriver à 65 ans—et indexer les pensions.

Le président: Merci beaucoup.

M. Robichaud: Je vois les mots «mise à pied massive». J'ai déjà entendu ces mots auparavant. Voulez-vous me donner votre idée de ce qu'est une «mise à pied massive»?

M. Chiasson: Je suppose que, pour la personne touchée, toute mise à pied est massive. L'expression «mise à pied massive» est habituellement utilisée dans le domaine du transport ferroviaire quand le gouvernement ou la société a réussi à négocier une entente spéciale visant à protéger un certain nombre d'employés qui pourraient être touchés par un changement technologique. Parfois lorsqu'on ferme une gare ou une gare terminus ou quelque chose de ce genre, l'expression «mise à pied massive» est l'expression que nous employons.

De nos jours, certains crédits peuvent habituellement être obtenus pour permettre aux gens de prendre une retraite anticipée à cause de ces mises à pied massives. Mais nous estimons que même si cette solution a sûrement sa valeur parce

[Texte]

not help the young unemployed, because the people who are being pensioned off are not being replaced in times of these lay-offs.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen. Again I would like to commend you for the form of your brief. It is very helpful to the committee when you set out specific proposals and recommendations you would like to see, because we understand that reflects the feeling of your organization. It is helpful to us.

Mr. Saulnier.

• 1515

Mr. E.E. Saulnier (President, Council No. 1, Moncton Local, CN Pensioners Association Inc.): Mr. Chairman, my partner is Hugh Reardon. He is the Secretary-Treasurer of the Atlantic Region Council of the CN Pensioners Association. My name is Ed Saulnier, and I am the President of Council No. 1, CN Pensioners Association.

First of all, I want to thank you and your committee for allowing us to appear before you, and we hope your visit in the city will be a pleasant one.

First of all, I would like to speak on behalf of the members of Council No. 1, CN Pensioners Association, and I would like to bring to your attention some of their thoughts and opinions concerning the CN pension plan. The CN Pensioners Association Inc. represents some 4,000 pensioners in the Moncton local area, and another 8,000 or so in the Atlantic provinces. During the month of September of this year, these two councils endorsed the submissions presented to your committee by Mr. L. K. Abbott of Moncton, and also the submission of the National Council of CN Pensioners Association Inc. of Montreal, which, I understand, will be facing your committee at the end of this month in Ottawa.

Since I heard that I was going to appear before your committee, I felt I should get a little more information from the membership, how they feel about their pension. I have spoken to approximately 150 to 200 pensioners during the past month, and the thing that has been pointed out to me first of all is they need full indexation. The majority of the pensioners I spoke to went out on a pension during the past 10 years. The majority of them belong to the 1959 plan. Some of these pensioners are having quite a rough time because of inflation. I would like to point out to you a figure that was put out by the Consumer Price Index. A person who went out in 1978, for example, the purchasing power of his pension dollar is now valued at 55¢. I could go on and give you other figures, but that is the range that these pensioners are suffering. And most of these pensioners I was speaking to, their pension averages around, I am going to say, \$700 a month. And I would like to point out that the majority of these pensioners went out before they were 65, so therefore they do not receive any old age pension, no Canada Pension; they receive approximately \$700

[Traduction]

qu'elle amortit l'incidence de la mise à pied, elle n'aide pas réellement les jeunes en chômage, parce que les gens qu'on met ainsi à la retraite ne sont pas remplacés au moment de ces mises à pied.

Le président: Merci beaucoup, messieurs. Encore une fois, je veux vous féliciter pour la présentation de votre mémoire. Il est très utile au comité lorsque vous précisez bien les propositions et les recommandations particulières que vous voulez voir adopter, parce que nous comprenons que cela traduit la façon de voir de votre organisation. Cela nous aide.

Monsieur Saulnier.

M. E.E. Saulnier (président, Conseil n° 1, région centrale de Moncton, Association des retraités du CN Inc.): Monsieur le président, la personne qui m'accompagne est M. Hugh Reardon, le secrétaire-trésorier du conseil de la région de l'Atlantique de l'Association des retraités du CN. Je m'appelle Ed Saulnier et je suis président du conseil n° 1 de l'Association des retraités du CN.

J'aimerais tout d'abord vous remercier et remercier tous les membres du Comité de nous avoir permis de nous présenter devant vous et nous espérons que votre séjour dans la ville sera agréable.

En premier lieu, j'aimerais parler au nom des membres du conseil n° 1 de l'Association des retraités du CN et porter à votre attention certaines de leurs opinions sur le régime de pensions du CN. L'Association des retraités du CN Inc. représente quelque 4,000 retraités de la région centrale de Moncton et environ 8,000 autres des provinces de l'Atlantique. Au cours du mois de septembre de cette année, ces deux conseils ont approuvé les mémoires présentés devant le Comité par M. L.K. Abbott de Moncton ainsi que le mémoire présenté par le Conseil national des associations des retraités du CN, Inc., de Montréal, dont le Comité, si les renseignements sont exacts, devrait être saisi à la fin du présent mois à Ottawa.

Dès que j'ai appris que je me présenterais devant le Comité, j'ai jugé bon d'essayer de recueillir auprès des membres un peu plus de renseignements sur ce qu'ils pensent de leur régime de retraite. J'ai parlé à environ 150 à 200 retraités au cours du mois dernier et une des premières choses qu'ils m'ont fait remarquer est la nécessité d'une indexation complète. La majorité des retraités auxquels j'ai parlé ont commencé à toucher leurs prestations de retraite au cours des 10 dernières années. La majorité d'entre eux sont assujettis au régime de 1959. Certains de ces retraités éprouvent de nombreuses difficultés en raison de l'inflation. J'aimerais vous citer un chiffre qui est fondé sur l'indice des prix à la consommation. Par exemple, le pouvoir d'achat d'un dollar de pension d'une personne qui a pris sa retraite en 1978 est maintenant évalué à 55c. Je pourrais continuer à donner d'autres chiffres, mais ils ne varient pas beaucoup d'un retraité à l'autre. De plus, la plupart des retraités auxquels j'ai parlé touchent en moyenne une pension de 700\$ par mois. Il importe également de souligner que la majorité d'entre eux ont pris leur retraite avant d'avoir 65 ans et qu'ils n'ont par conséquent, pas droit au

[Text]

a month to live on. In the majority of the cases also, they are . . .

An hon. member: Does that figure include old age assistance?

Mr. Saulnier: No. They do not get old age pension; they are not 65 yet—the majority of them. They are not 65, so they do not get any other type of pension.

The majority of them have two dependents; that is the majority of the ones that I spoke to. There is the wife, or the husband, and in most cases they have one child at home, maybe because he is unemployed or for some other reason. In most cases these dependents are between the age of 18 and 25. So therefore there are three people expected to live on approximately \$700 a month. Right off the bat he has to pay at least \$33.67 for Blue Cross—that is what he has to pay. He has no way of getting out of it if he wants to be covered by Blue Cross. So you can understand why these pensioners are more than anxious to have full indexation. It is absolutely necessary.

• 1520

The pensioners who went out before the year 1975 have been receiving ad hoc increases from the CNR. For example, in 1985, I believe I am correct in saying that the ad hoc increase amounted to \$14 a month. That would not pay half a Blue Cross. What would \$14 do? Nevertheless, they are glad to get the \$14, because at least it is better than nothing. That is about all they can say for it.

These same pensioners who I spoke to are very worried concerning survival benefits. As you know, a pensioner who is drawing approximately \$700 a month, if he dies, he leaves his wife with approximately half that, \$350 a month. I am afraid she is going to have one hard time getting along on \$350 a month. In most cases, she has to pay the taxes on a home. She has to pay electricity, she has to pay heat, the telephone and every other kind of thing that the ordinary person has to pay in his lifetime. So it makes it really rough for these people who are on a pension and are getting so little. They had expected so much more.

Let us take as an example a person who went out on pension in 1975 and he had \$700 a month pension. He thought he was well off. In fact, he thought he had a good pension. I have to agree, he did have a good pension. When Henry Ford built the Model T, he had a good car, but he did not stop there. He now has an excellent car. But what do we end up with? We still have what you call—some people call it—a good pension. But a good pension is not good enough any more. It has to be either very good or excellent. You have to do something with it. What has the CNR done with the pension? I cannot see too many things that they have done with our pension in the past 15 years. I do not know of anything.

In conclusion, Mr. Chairman, pensioners have no bargaining power, once they retire, and have no other means of defending

[Translation]

Régime enregistré de pensions du Canada ou à aucune autre pension de vieillesse; ils reçoivent environ 700\$ par mois pour vivre. Dans la majorité des cas également, ils . . .

Une voix: Ce chiffre comprend-il la sécurité de la vieillesse?

M. Saulnier: Non. Ils ne reçoivent pas de pension de vieillesse; ils n'ont pas encore 65 ans—la majorité d'entre eux. Ils n'ont pas 65 ans, donc ils ne touchent aucune autre pension.

La majorité d'entre eux de ceux auxquels j'ai parlé, ont deux personnes à charge. Il s'agit de l'épouse ou de l'époux et, dans la plupart des cas, il y a encore un enfant à la maison, parce qu'il est chômeur ou pour toute autre raison. Dans le dernier cas, la plupart de ces personnes sont âgées de 18 à 25 ans. Il y a donc trois personnes qui sont censées vivre avec environ 700\$ par mois. Sur cette somme, les retraités doivent payer au moins 33,67\$ pour la Croix bleue—c'est ce qu'ils ont à déboursier. Il n'a aucun moyen d'éviter ces frais s'ils désirent être protégés par la Croix bleue. Alors vous pouvez comprendre pourquoi ces retraités comptent à ce point sur une indexation complète. C'est absolument nécessaire.

Les personnes qui ont pris leur retraite avant l'année 1975 ont bénéficié de hausses spéciales du CN. Par exemple je pense que je ne me trompe pas en disant que, en 1985, l'augmentation spéciale s'élevait à 14\$ par mois. Que faire avec 14\$? Néanmoins, ils se contentent de ces 14\$, parce que c'est mieux que rien. C'est à peu près tout ce qu'ils peuvent dire à ce sujet.

Ces mêmes retraités auxquels j'ai parlé se préoccupent grandement des prestations au conjoint survivant. Comme vous le savez, un retraité qui touche environ 700\$ par mois, ne laisserait à son épouse qu'environ la moitié de son montant, 350\$ par mois, s'il venait à mourir. Je crains qu'il lui soit très difficile de s'en tirer avec 350\$ par mois. Souvent, elle a à payer les taxes sur la maison. Elle doit payer l'électricité, le chauffage, le téléphone et toutes les autres petites choses qu'une personne ordinaire doit payer dans la vie. Les choses sont donc très pénibles pour ces gens qui vivent sur une pension de retraite et qui ont si peu. Ils s'attendaient à tellement plus.

Prenons l'exemple d'une personne qui a pris sa retraite en 1975 et à qui on a versé une retraite de 700\$ par mois. Il pensait pouvoir bien vivre. De fait, la personne estimait avoir une bonne retraite. Je dois en convenir, cette personne avait une bonne retraite. Lorsque Henry Ford a conçu le modèle T, il avait une bonne voiture, mais il ne s'est pas arrêté là. Il a maintenant une excellente voiture. Mais nous, qu'avons-nous au bout du compte? Nous avons encore ce que vous appelez—ce que certains appellent—une bonne retraite. Mais une bonne retraite ne suffit plus. Il faut qu'elle soit très bonne ou excellente. Vous devez faire quelque chose pour cela. Qu'a fait le CN avec notre régime de retraite? Je ne vois pas ce que la société a fait pour notre régime de retraite au cours des 15 dernières années. Elle ne semble avoir rien fait.

En conclusion, monsieur le président, les retraités n'ont aucun pouvoir de négociation, une fois qu'ils ont pris leur

[Texte]

their interests. Therefore, we, as Council No. 1, and also the briefs that we have supported . . . The brief presented by the National Council of the CN Pensioners Association Inc. and also the brief of Mr. L.K. Abbott are in your hands. We hope that in the end something is done for the pensioners. I thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Saulnier. Are there any questions?

Mr. Benjamin: Mr. Saulnier, you talk about full indexing. I have two questions on that. If you had full indexing right now of 4%, the rate of inflation currently—well, 4% of \$700 is \$28, which is not a hell of a lot better than the \$14.

Mr. Saulnier: Not really, no.

Mr. Benjamin: We are continually told that both railways could not afford a pension plan, could not support full indexing. What do you and your organization suggest in terms of what could be done to support full indexing?

Mr. Saulnier: We do not have too many figures here by ourselves—our national council has. But in the information we are getting, which is very little, we feel that in the pension fund itself there is enough money there—it is there, and the railway owes it to the plan. There is enough money to do these things.

Now, it has been said here before today that Mr. White of Vancouver stated there was x number of dollars owed by the railway to the . . . Now, again it has to be said that the railway has not said these facts were not true. They have not said they were not true. So we have to assume, until somebody says they are wrong, that what he is saying is right.

It is either up to you people to say he is right or wrong or to the railway. I suggest it is in your hands also. You people have to prove that point yourselves. Are you going to accept Mr. White's argument or are you going to accept the railway's argument? So it is up to you people to make that decision, who is right and who is wrong. You people have the people to look into these things. You have actuaries; you have experts of all kinds. You have computers. You have the works. Now, you should come up with an answer. We expect an answer—let us put it that way—we expect one.

There is just one thing I would like to add to that. I heard somebody mention the deadline for your report would be February. Now, we would hope that deadline would be met. We would hope it would, because other commissions have been set and deadlines have been added on and added on, and hell, in two year's time you have a report and it is shoved in a box up on a shelf and then nobody sees it again. Let us hope this does not happen to this one. First of all, meet the deadline, then work on the other thing after; but Christ, let us get the deadline going. Thank you.

[Traduction]

retraite, et n'ont aucun moyen de défendre leurs intérêts. Par conséquent, nous, en tant que membres du Conseil n° 1, et aussi les mémoires que nous avons appuyés . . . Le mémoire présenté par le Conseil national des associations des retraités du CN, Inc. ainsi que le mémoire de M. L.K. Abbott sont entre vos mains. Nous espérons que quelque chose sera fait finalement pour les retraités. Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, monsieur Saulnier. Y a-t-il des questions?

M. Benjamin: Monsieur Saulnier, vous parlez de l'indexation complète. J'ai deux questions à vous poser à ce sujet. Si vous deviez bénéficier dès maintenant d'une indexation complète de 4 p. 100, le taux d'inflation actuel—eh bien 4 p. 100 de 700\$ donnent 28\$, ce qui n'est pas beaucoup mieux que les 14\$.

M. Saulnier: Pas vraiment, non.

M. Benjamin: On ne cesse de nous répéter que les deux sociétés de chemins de fer ne peuvent se permettre un régime de retraite, ne peuvent financer une indexation complète. Selon vous et les membres de votre organisme, qu'est-ce qui pourrait être fait en vue de l'indexation complète?

M. Saulnier: Nous avons peu de données entre les mains, c'est notre conseil national qui les a. Toutefois, d'après le peu d'information reçue, la caisse de retraite semblerait assez bien pourvue, l'argent est là et la société ferroviaire le doit au régime. Il y a assez d'argent pour passer à l'action.

Il a déjà été dit au cours des audiences que M. White de Vancouver aurait déclaré que la société ferroviaire devait une somme X d'argent à la . . . Or, il faut le répéter, la société ferroviaire ne l'a pas nié. Elle n'a pas dit le contraire. Donc, tant que personne ne réfutera les faits, il faut supposer que M. White dit la vérité.

C'est à vous, mesdames et messieurs, ou à la société ferroviaire de dire s'il a raison ou pas. À mon avis, cela vous revient aussi. Vous devez en faire la preuve vous-mêmes. Que argument allez-vous accepter, celui de M. White ou celui de la société ferroviaire? C'est donc à vous de déterminer qui a raison et qui a tort. Vous disposez d'actuares et d'experts de tous genres pour approfondir la question. Vous avez des ordinateurs. Vous avez tout ce qu'il faut. Vous devriez pouvoir trouver une solution. Disons que nous nous attendons à une solution.

J'aimerais ajouter une chose. J'ai entendu quelqu'un dire que votre rapport doit être remis, au plus tard, en février. J'espère que ce délai sera respecté. Je l'espère, parce que d'autres commissions ont été mises sur pied et que les délais ont sans cesse été prolongés de sorte que, nom d'un chien, deux ans plus tard, on obtient un rapport qu'on enferme dans une boîte sur une tablette et dont personne n'entend plus jamais parler. Espérons que ce ne sera pas le cas du présent rapport. Tout d'abord, respectez le délai et, ensuite, abordez l'autre problème; mais, Seigneur, commencez à travailler. Merci.

[Text]

Mr. Benjamin: Would you also say that aside from the full indexing in the matter of ad hoc adjustments—whether it is so many dollars a month or a certain percentage—would you agree that for those who have been on pension 5, 10, 15, 20 years, out of the total package they should get first crack at it, a total package of ad hoc adjustments, that they should get a much larger ad hoc adjustment than those who just retired say within the last 5 years?

Mr. Saulnier: I would say yes. I would probably get a lot of arguments against that, but I would say yes. I understand that a person who goes out on a pension today . . . Now, I went out in 1979—I have been out six years—but a man who goes out on a pension say this year, 1985, I understand the fact that he put more money in that pension than I did; I understand that part. Now, for me to say that he should get less than me is another thing. I do not think he should. Let us be honest about it; he put more money in it than I did. But that is a thing that I think should be figured out by somebody, just how much I should get out of that, more than the other fellow. I do not like to say I should get more than he does, and I do not want to say he should get more than I do either; it works both ways.

Mr. Benjamin: But do you not think that is what we are really faced with . . .

Mr. Saulnier: I agree with you.

Mr. Benjamin: —the difference between a fellow that has been retired 15 or 20 years and he is getting \$280 a month and the fellow that is going to retire at the end of this year and is going to get \$2,600?

Mr. Saulnier: That is right; there is some difference.

Mr. Benjamin: Now, maybe 10 years from now his \$2,600 is only worth \$1,300.

Mr. Saulnier: That is quite possible.

Mr. Benjamin: That is further down the road.

Mr. Saulnier: That is another bag.

Mr. Benjamin: But the indexing would solve it for him. So even though it would not make the late retirees very happy, if in ad hoc adjustments you would agree then that if we recommend to give \$500 a month more to the fellow that is on \$288 and only \$10 to the guy that is on \$1,600 . . .

Mr. Saulnier: Mr. Benjamin, I am not not even talking about ad hoc; I am talking about indexing. If you want me to say it, I will say it.

• 1530

If you are going to index my pension and that of all pensioners, I say it should be retroactive, especially for the ones who went on the pension during or after the inflationary period. They are the ones who need indexed pensions, more so than the other ones. As a result of the inflation during the 1970s and the early part of the 1980s, they are the ones who are suffering.

[Translation]

M. Benjamin: À votre avis, en plus de la question de l'indexation complète des revalorisations ponctuelles, qu'il s'agisse d'une somme quelconque par mois ou d'un certain pourcentage, est-ce que les retraités de 5, 10, 15 ou 20 ans devraient être les premiers à bénéficier de l'ensemble des revalorisations ponctuelles ou devraient-ils bénéficier d'une revalorisation ponctuelle beaucoup plus importante que les retraités des cinq dernières années?

M. Saulnier: Je le crois. Bien des personnes seraient d'avis contraire, mais je le crois. Je sais qu'une personne qui prend sa retraite aujourd'hui . . . Pour ma part, je l'ai prise en 1979, cela fait six ans. Par contre, je comprends qu'un homme qui prend sa retraite cette année, en 1985, a versé des cotisations supérieures aux miennes; j'en suis conscient. Toutefois, c'est une autre paire de manches de prétendre que sa pension devrait être inférieure à la mienne. Je ne suis pas de cet avis. Soyons justes: il a versé plus d'argent que moi. Cependant, à mon avis, il faudrait que quelqu'un détermine jusqu'à quel point ma pension pourrait dépasser celle de l'autre. Je n'aimerais pas dire que je devrais toucher plus que lui, mais je ne veux pas dire non plus qu'il devrait toucher plus que moi; cela fonctionne dans les deux sens.

M. Benjamin: Mais ne croyez-vous pas que c'est justement de cela dont nous sommes saisis . . .

M. Saulnier: En effet.

M. Benjamin: . . . la différence entre un retraité de 15 ou de 20 ans qui touche 280\$ par mois et celui qui va prendre sa retraite à la fin de l'année et qui va toucher 2,600\$?

M. Saulnier: C'est exact; il y a une différence.

M. Benjamin: Toutefois, il se pourrait que, dans 10 ans, ses 2,600\$ ne valent plus que 1,300\$.

M. Saulnier: C'est bien possible.

M. Benjamin: L'avenir le dira.

M. Saulnier: C'est une tout autre chose.

M. Benjamin: Il demeure que l'indexation serait une solution. Alors, même si cela pourrait déplaire aux plus récents retraités si l'on appliquait des revalorisations ponctuelles, seriez-vous d'accord avec nous si nous recommandions d'augmenter de 500\$ par mois la pension du retraité qui reçoit 288\$ et de n'augmenter que de 10\$ la pension de celui qui touche 1,600\$. . .

M. Saulnier: Monsieur Benjamin, je ne pense pas du tout aux revalorisations ponctuelles; je parle d'indexation. Si c'est ce que vous voulez savoir, c'est fait.

À mon avis, lorsqu'il est question d'indexer ma pension et celle de tous les retraités, il faudrait que ce soit rétroactif, surtout dans le cas de ceux qui ont pris leur retraite durant ou après la crise inflationniste. Ils ont besoin que leurs pensions soient indexées, encore plus que les autres. À cause de cette crise des années 70 et du début des années 80, ils sont les plus mal en point.

[Texte]

Mr. Benjamin: We went through this once before. I was on the committee in 1970 which recommended a 2% annual increase retroactive for 20 years. So it meant the guy who was getting \$25 a month ended up getting \$45. Big deal.

Mr. Saulnier: I agree with you.

Mr. Benjamin: So the percentage thing did not help a lot. This is why I am saying it is not a matter of full indexing from now on. It is completely separate from what we should do about the basic pension for those who have been on pension for several years. Should it not be a separate item—namely, a block sum increase—which has nothing to do with indexing?

Mr. Saulnier: I agree with you 100%. They are two separate groups completely. Inflation happened during this period of time. Had we waited another 10 years, we would have missed the inflation.

Mr. Benjamin: I have never seen an old age pensioner yet who helped cause inflation.

Mr. Saulnier: No, I do not think so.

Mr. Robichaud: When you are speaking about full indexing and making it retroactive, and also when you are speaking about survivor benefits, you are assuming there is enough money in the fund to pay for those benefits.

Mr. Saulnier: Yes, we are assuming so. Based on the information we have, we are assuming there is enough money to pay for these things. As I said before, the information we have received has not been denied by the railroad. This is the point. Had they denied it, maybe I would be taking a different path today.

Mr. Robichaud: Maybe. Thank you.

The Chairman: Have you any alternate suggestions? If you find out that the money is not in the fund in sufficient quantities to index, what kind of a recommendation would you give us?

Mr. Saulnier: I cannot really recommend anything towards this point right now. If you find there is not any money there, please let me know and I will try to come up with something.

The Chairman: We will be in touch.

Mr. Saulnier: I will be waiting!

Mr. Cochrane: Just a couple of questions, Mr. Saulnier. Can you explain the difference between your association or organization and Mr. White's CREPA organization?

Mr. Saulnier: Our organization takes in only pensioners who are former CNR employees. Mr. White's organization takes in all pensioners of all railroads. In order to be a member of our organization, you have to be a CNR pensioner.

Mr. Cochrane: I understand that his organization includes CP pensioners as well.

[Traduction]

M. Benjamin: Cette question a déjà été soulevée. En 1970, je faisais partie d'un comité qui a recommandé une hausse annuelle rétroactive de 2 p. 100 pour une période de 10 ans. Ainsi, celui qui touchait 25\$ se retrouvait avec 45\$. La belle affaire.

M. Saulnier: En effet.

M. Benjamin: La hausse ne signifiait donc pas grand-chose. C'est pourquoi, à mon avis, il ne faudrait plus parler d'indexation complète. C'est totalement différent de ce qu'il faudrait faire dans le cas de la pension de base de ceux qui sont à la retraite depuis plusieurs années. Ne faudrait-il pas que ce soit totalement distinct notamment une hausse forfaitaire—ce qui est totalement différent de l'indexation?

M. Saulnier: Entièrement d'accord. Ce sont deux groupes totalement distincts. Une crise inflationniste a sévi au cours de cette période. Si nous avions attendu encore 10 ans, nous aurions échappé à l'inflation.

M. Benjamin: Je n'ai encore jamais vu un retraité qui ait été la cause de l'inflation.

M. Saulnier: En effet, moi non plus.

M. Robichaud: Lorsque vous parlez d'indexation complète, de rétroactivité et de prestations au survivant, vous supposez que la caisse de retraite est assez bien pourvue pour verser ces prestations.

M. Saulnier: En effet, nous le supposons. D'après les renseignements dont nous disposons, nous supposons que la caisse de retraite peut couvrir ces choses. Comme je l'ai déjà dit, la société ferroviaire n'a pas réfuté le bien-fondé des renseignements que nous avons reçus. Voilà l'important. Si elle l'avait réfuté, mon opinion serait peut-être différente aujourd'hui.

M. Robichaud: Peut-être. Merci.

Le président: Avez-vous quelque chose à ajouter? Si vous découvriez que les sommes que renferme la caisse de retraite ne permettent pas l'indexation, quelle serait votre recommandation?

M. Saulnier: Pour le moment, aucune recommandation ne me vient à l'esprit à ce sujet. Si vous découvrez que la caisse de retraite est insuffisamment pourvue, faites-le-moi savoir et j'essaierai de trouver quelque chose.

Le président: Nous nous en reparlerons.

M. Saulnier: À bientôt!

M. Cochrane: Seulement une ou deux questions, monsieur Saulnier. Pourriez-vous nous dire comment votre association ou votre organisme diffère de l'organisme CREPA, que représente M. White.

M. Saulnier: Notre organisme n'accepte que les retraités ayant déjà travaillé au CN. Celui de M. White accepte tous les retraités de toutes les sociétés ferroviaires. Pour être membre de notre organisme, il faut être un retraité du CN.

M. Cochrane: Je crois savoir que son organisme comprend aussi des retraités du CP.

[Text]

Mr. Saulnier: Yes, and there are other railroads, I think.

Mr. Benjamin: B.C. Rail Limited.

Mr. Saulnier: Yes, he has *x* number of others.

Mr. Cochrane: Are you a member of both?

Mr. Saulnier: No, I am not.

Mr. Cochrane: There is a basic difference as to how the two organizations have approached the problem.

Mr. Saulnier: I think Mr. Cormier has already told you so this morning. He takes a path through politics to get what he wants. I think he mentioned this. I am sure it is in his brief; let me put it that way. We take a little different attitude. I think there is a little bit of both: through the railroad and also through government. I read his brief and I am pretty sure he says his is strictly political. Now, I could be mistaken on it but I thought he said so.

Mr. Cochrane: Obviously, you have seen a number of Mr. White's figures and some of the allegations he makes . . .

Mr. Saulnier: Oh, yes, a great number of them, yes.

Mr. Cochrane: —in rather less polite language than we have heard here today from everyone. He does not pull any punches or worry too much about feelings.

Mr. Saulnier: He comes from Vancouver, and we come from Moncton. This is the difference.

• 1535

Mr. Cochrane: I was hoping the committee would notice the difference in calibre. I am pleased you said that, sir. Now you have seen the documentation and so on he has put out. Do you have any thoughts on that? I know you are saying that your CN organization has not disputed his figures but with regard to the administration of the fund then and how it is administered. I presume it is through your organization that someone is elected to sit on the board. Right?

Mr. Saulnier: Pension Board?

Mr. Cochrane: Yes.

Mr. Saulnier: Yes. Our president in Montreal is on the board.

Mr. Cochrane: Okay. Good. Does your organization have any thoughts with regard to the administration of the funds?

Mr. Saulnier: Oh, yes. We feel that right now the pensioner . . . well, it is partly his money, and the pension was set up for his benefit really; it was not set up for anybody else's benefit. It was not set up for the railroad. It was set up for the pensioners. But what have they to say about it? They do not have one thing to say about. We have men on the board. They have told you what they do on the board. It is a rubber stamp. That is all it is. It has nothing to do with whether we are going

[Translation]

M. Saulnier: Oui et aussi, je crois, d'autres sociétés ferroviaires.

M. Benjamin: B.C. Rail Limited.

M. Saulnier: En effet et un nombre d'autres sociétés.

M. Cochrane: Êtes-vous membre des deux organismes?

M. Saulnier: Non.

M. Cochrane: Les deux organismes ont abordé le problème de façon très différente.

M. Saulnier: C'est bien ce qu'a dit M. Cormier ce matin. Il se sert de leviers politiques pour arriver à ses fins. Je crois que c'est ce qu'il a dit. Disons que je suis certain que cela se trouve dans son mémoire. Nous procédons un peu différemment. Nous fonctionnons sur les deux plans: nous intervenons auprès de la société ferroviaire et aussi du gouvernement. J'ai lu son mémoire et je suis assez certain que, selon lui, son approche est strictement politique. Je pourrais faire erreur, mais c'est, à mon avis, ce qu'il a dit.

M. Cochrane: Vous avez évidemment pris connaissance de certaines statistiques de M. White et de certains de ses allégations.

M. Saulnier: Oh! oui, d'un grand nombre, à vrai dire.

M. Cochrane: En termes plus directs que tous ceux que nous avons entendus aujourd'hui. Il ne ménage pas les coups, ni les sentiments.

M. Saulnier: Il est de Vancouver et nous, de Moncton. Voilà la différence.

M. Cochrane: J'espérais que les membres du Comité remarqueraient la différence. Je me réjouis que vous en ayez parlé, monsieur. Maintenant que vous avez pris connaissance de tous les documents qu'il a fournis, avez-vous quelque chose à dire? Je sais que vous avez dit que votre organisme du CN n'a pas mis en doute ses chiffres, mais auriez-vous quelque chose à ajouter à propos de l'administration antérieure et actuelle de la caisse de retraite? Je suppose que les membres du Comité sont élus par l'entremise de votre organisme. Exact?

M. Saulnier: Du comité des pensions?

M. Cochrane: Oui.

M. Saulnier: Oui. Notre président de Montréal est membre du Comité.

M. Cochrane: Très bien. Bon. Que pense votre organisme de l'administration des actifs de la caisse de retraite?

M. Saulnier: Ah oui. À notre avis, actuellement, le retraité . . . à vrai dire, l'actif lui appartient partiellement et la caisse de retraite a été créée à son intention, pas à l'intention de personne d'autre. Elle n'a pas été créée pour les besoins de la société ferroviaire, mais pour les retraités. Pourtant, quand sont-il consultés? Jamais. Ils vous ont dit quel rôle ils jouent auprès du Comité. Ils ne font qu'approuver. C'est tout. Ils n'ont rien à voir avec ce que nous allons obtenir ou perdre. À

[Texte]

to get this or get that, or lose this or lose that. We feel we should have some input, but we have nothing.

Mr. Cochrane: Would you go as far to say it should be administered by a third-party trust fund?

Mr. Saulnier: I thought about that. I do know an organization in Ottawa that has taken over its pension from the company. It has taken it away from them and hired an outside company to run their insurance. They are more than happy with it. I will mention the name. It is Voyageur bus lines. They took it away from the company and did it themselves. Their pension funds have increased 100% since they took it over. That was 10 years ago, I think—something like that. They are more than happy with it.

Mr. Cochrane: One of the questions we are looking at and have not yet been able to find a clear answer to, believe it or not, is who the fund belongs to. We have heard a number of pensioners who very logically, and probably very rightfully, say that it belongs to them. We hear a little different approach from various other elements of the problem. We are now trying to determine that. Believe it or not, we have a lawyer looking into that to come up with a legal opinion as to whom actually owns the funds. The answer to that question may have some ramifications with regard to what you are looking at and a number of recommendations that have been made to us about what will happen to the investments and to the administration of it.

Mr. Saulnier: It probably would.

Mr. Cochrane: So we are kind of waiting to see . . . well, that answer obviously will have an effect upon our recommendations.

Mr. Saulnier: Thank goodness. I am glad to hear that, Mr. Cochrane.

Mr. Cochrane: Thank you.

The Chairman: Thank you very much then, gentlemen. Mr. Robichaud, you had another question.

Mr. Robichaud: Just another question for clarification. You believe that the pension fund belongs to the pensioners, do you?

Mr. Saulnier: Yes, I do. I certainly do.

Mr. Robichaud: Okay. You stated that quite clearly. Thank you.

Mr. Saulnier: Mr. Chairman, Mr. Reordan would like to say a few words, please.

Mr. Hugh Reordan (Secretary-Treasurer, Atlantic Region Council, CN Pensioners Association): Mr. Chairman and hon. members of the subcommittee, my main purpose here today is to publicly support the remarks by the president of the local council, and to support the presentation this morning by Mr. Abbott, who is member of the local council and who gave a personal submission; also, to support 100% the earlier submission by the National Council. As a group we made a conscious decision not to make a submission of our own, because it would

[Traduction]

notre avis, nous devrions être mis à profit, mais notre apport est nul.

M. Cochrane: Diriez-vous que l'administration de la caisse de retraite devrait être confiée à un fonds de fiducie?

M. Saulnier: J'y ai réfléchi. Je connais un organisme d'Ottawa qui a cessé de confier à l'entreprise l'administration de sa caisse de retraite. Il a confié ses assurances à une entreprise extérieure. Les membres en sont très heureux. Il s'agit de l'entreprise de transport par autocar Voyageur. L'administration ne relève plus de l'entreprise, mais des membres. Depuis, l'actif de la caisse de retraite a doublé. C'était il y a environ 10 ans. Les membres sont plus que satisfaits.

M. Cochrane: Un des problèmes qui nous préoccupe et, croyez-le ou non, auquel nous avons été incapables de trouver une solution précise, c'est la question de savoir à qui appartient la caisse de retraite. Nous avons entendu un certain nombre de retraités nous dire très logiquement et probablement avec raison pourquoi ils croient qu'elle leur appartient. D'autres sons de cloche nous sont parvenus d'autres parties au problème. Nous sommes en train de les départager. Croyez-le ou non, nous avons demandé à un avocat de nous donner son avis juridique sur ce point. La solution au problème pourrait avoir des répercussions sur les audiences et sur un certain nombre de recommandations dont nous avons été saisis à propos de l'avenir des placements et de l'administration de la caisse de retraite.

M. Saulnier: C'est presque inévitable.

M. Cochrane: En quelque sorte, nous attendons de voir . . . à vrai dire, la solution aura vraisemblablement des répercussions sur nos recommandations.

M. Saulnier: Dieu merci. Je suis content de vous l'entendre dire, monsieur Cochrane.

M. Cochrane: Merci.

Le président: Je vous remercie beaucoup, messieurs. Monsieur Robichaud, vous vouliez poser une autre question.

M. Robichaud: Une simple précision. Vous êtes d'avis que la caisse de retraite appartient aux retraités, n'est-ce pas?

M. Saulnier: En effet. Absolument.

M. Robichaud: Très bien. C'est très clair. Merci.

M. Saulnier: Monsieur le président, si vous le voulez bien, M. Reordan aimerait dire quelques mots.

M. Hugh Reordan (secrétaire-trésorier, Conseil de la région de l'Atlantique, Association des retraités du CN): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je me présente aujourd'hui devant vous pour appuyer officiellement les remarques du président du conseil régional et l'exposé de ce matin de M. Abbott, qui est président du conseil régional et qui a présenté son propre mémoire, ainsi que pour donner mon appui inconditionnel à l'exposé du conseil national. Notre organisme a délibérément décidé de ne présenter aucun exposé, qui aurait

[Text]

be highly repetitive, but to come here today and publicly give moral support to the groups I have mentioned.

I would like to acknowledge in particular the presence of two members of your committee who represent constituents in this area—in particular, Mr. Dennis Cochrane, who represents the City of Moncton, which is a great railway town; and Mr. Fernand Robichaud, who has a constituency in Westmorland-Kent which is dotted with both railway employees and pensioners. I know that they are quite familiar with the problems of the pensioners; they are familiar with their concerns. I am sure they can provide great input in the making-up and writing of your final report. I hope those concerns will be translated in that report into the finished product.

• 1540

I speak again, I suppose, for all pensioners in the Atlantic region when I say they know, as we do, that if there is a group that recognizes the value and the desirability of indexed pensions, it is our own Members of Parliament, who saw fit, when they were setting up their own pension fund, to include an indexing feature. That is not being said in any snide way or anything; it is just stating the reality. As pensioners, we would feel that same recognition, that same desirability, should be in evidence when your report is being written.

Again, on behalf of all pensioners in the Atlantic region, I thank you for coming here and hearing our remarks today.

The Chairman: You are welcome. Thank you very much. I would just like, before you go, to inform you that members' pensions were de-indexed as of the last budget.

Mr. Saulnier: Maybe you should put it in our report to bring yours back.

The Chairman: Fair enough. I will take that.

Mr. Saulnier: We will support you on it.

The Chairman: Mr. Doyle. We welcome you, Mr. Doyle.

Mr. James H. Doyle (Individual Presentation): I am retired from the railway 11 years. I commenced my employment in 1925 and joined the Provident Fund which was in existence at that time. I have been concerned, of course, during my railway career and since retirement, with what has been transpiring. As a consequence, this was brought up at a regular meeting of the No. 1 Council of the Canadian National Railways Pensioners' Association. It was decided to send a representative to address the committee established to investigate the CN pension system.

It is the wish of the members, somewhat less than 500 on pension from the Provident Fund, that the subcommittee inquire into the probability of establishing survivor benefits, as there are no provisions for these pensioners under the act, known as the Intercolonial and Prince Edward Island Railway

[Translation]

été répétitif, mais de se présenter devant vous pour appuyer officiellement et moralement les groupes précités.

J'aimerais particulièrement souligner la présence de deux membres du comité qui ont à coeur les intérêts des retraités: M. Dennis Cochrane qui représente la ville de Moncton, qui est une ville ferroviaire importante, et M. Fernand Robichaud, qui représente la circonscription de Westmorland-Kent où vivent de nombreux employés retraités de sociétés ferroviaires. Je sais qu'ils connaissent intimement les problèmes des retraités; ils ont leurs intérêts à coeur. Je suis certain qu'ils vous aideront beaucoup à ébaucher et à rédiger votre rapport final. J'espère que les besoins des retraités seront pris en considération dans ce rapport.

Encore une fois, j'espère parler au nom de tous les pensionnés de la région de l'Atlantique quand je dis qu'ils savent, tout comme nous, que si des gens reconnaissent la valeur et l'utilité de l'indexation des pensions, ce sont bien nos députés, qui ont jugé bon, au moment d'établir leur propre fonds de pension, de prévoir l'indexation des prestations. Ce n'est pas par sarcasme ou pour une raison particulière que je le signale, mais plutôt pour citer les faits, ni plus, ni moins. En tant que retraités, nous voudrions que vous nous donniez la même considération et les mêmes avantages dans le rapport que vous aurez à rédiger.

Encore une fois, au nom de tous les pensionnés de la région de l'Atlantique, je vous remercie d'être venus ici aujourd'hui et d'avoir écouté nos commentaires.

Le président: Vous êtes le bienvenu. Merci beaucoup. Avant que vous ne partiez, j'aimerais seulement vous aviser que la pension des députés a été désindexée dans le dernier budget.

M. Saulnier: Vous devriez peut-être indiquer dans votre rapport que la vôtre devrait également être réindexée.

Le président: Très juste, je le noterai.

M. Saulnier: Nous vous appuierons à cet égard.

Le président: Monsieur Doyle. Nous vous souhaitons la bienvenue, monsieur Doyle.

M. James H. Doyle (à titre individuel): Il y a onze ans que j'ai quitté mon emploi aux chemins de fer pour prendre ma retraite. J'ai commencé à travailler en 1925 et souscrit à la caisse de prévoyance qui existait à l'époque. De toute évidence, tout au long de ma carrière aux chemins de fer et depuis le début de ma retraite, j'ai craint que les événements actuels ne se produisent. Par conséquent, la question a été soulevée au cours d'une assemblée régulière du Conseil numéro 1 de l'Association des retraités du Canadien National. On a décidé d'envoyer un délégué qui se présenterait devant le comité chargé d'étudier le régime de retraite du CN.

Un peu moins de 500 personnes membres reçoivent une pension du fonds de prévoyance, et ils souhaitent que le Sous-comité examine la possibilité d'établir des prestations aux survivants, car ils ne sont aucunement visés par la loi appelée *Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer*

[Texte]

Employees' Provident Fund Act, Statutes of Canada, assented to March 22, 1907 and by Order in Council P.C. 1447, Wednesday, August 7, 1929, closed to further membership.

It is noted that the Provident Fund became defunct in 1923. This was attributed largely to the absorption of many employees of the Grand Trunk Railway and other railways into the fund when Canadian Government Railways were formed, and subsequently the Canadian National Railways.

The history of the adversities of the railways' experience during the following years are all well known. However, many of the members who joined the railway in the 1920s were laid off from 1930 to 1940, and a large number volunteered for military service in 1939 and in the 1940s. The fund contributed 1% on their behalf, based on what they may have earned. Hardly a generous or patriotic effort for a member who was a Crown employee, and many sacrificed five or more years and many of them their lives, for which no survivor benefits were paid.

• 1545

In the period 1929 to 1935, there was no pension plan. Then there was offered the 1935 plan, so called, which required the employee to have 10 years of service. It meant commencing his or her membership with a deficiency after serving 10 years. It was not very favourably received.

In 1952 or 1953 there was another plan which was the basis for a subsequent plan known as the 1959 plan. By this time there was a considerable deficiency which was hardly receptive to members who had been through long periods of unemployment and had served in the military. These presented decisive problems as they were faced with a large deficiency and they were covered by the provisions of the Provident Fund Act, which was a guaranteed government pension. As a consequence, many chose to stay with the Provident Fund Act and its provisions, mainly because of larger pension benefits but, of course, without survivor benefits.

One can readily see there was much consternation and general confusion, lack of information, inaccuracies and adverse reports.

When information was sent to the members regarding the inauguration of the Canada Pension Act, effective January 1, 1966, that no further contributions were to be made to the fund, the act was then amended to permit the payment of earnings in excess of the years of maximum pensionable earnings. Then the Canada Pension Act required payment of 10 years or 120 months to receive the full pension. Very few could put the 120 months in before the age of 65, but many were granted 1/12 of the years of service served which, of course, meant a reduced Canada Pension.

[Traduction]

Intercolonial et de l'Île-du-Prince-Édouard, Statuts du Canada, qui a été sanctionné le 22 mars 1907 et dont l'application a été fermée aux nouveaux membres en vertu de l'arrêt en conseil C.P. 1447 du mercredi 7 août 1929.

Je souligne que la caisse de prévoyance est devenue caduque en 1923. Ceci est en grande partie parce que de nombreux employés du chemin de fer du Grand-Tronc et d'autres sociétés ferroviaires ont été inclus dans le régime de retraite quand les Chemins de fer du gouvernement canadien, ensuite Chemins de fer nationaux du Canada, ont été formés.

Les malheurs qui se sont abattus sur les sociétés de chemin de fer au cours des années qui suivirent sont tous bien connus. Cependant, une bonne partie des membres qui étaient entrés dans les sociétés ferroviaires au cours des années vingt ont été licenciés de 1930 à 1940, et beaucoup se sont engagés dans l'armée en 1939 et au cours des années quarante. La caisse versait pour eux un pour cent de ce qu'ils avaient pu gagner. On ne pouvait guère parler d'un acte de générosité ou de patriotisme à l'endroit d'un membre qui avait été un employé de la Couronne, et bon nombre d'entre eux ont sacrifié cinq ou six années de leur vie, et même la totalité de celle-ci, sans qu'aucune prestation ne soit versée au survivant.

Aucun régime de pensions n'existait entre 1929 et 1935. Puis, on a offert le régime de 1935, comme on l'a appelé, qui exigeait que l'employé ait dix années de service, ce qui signifiait qu'il commençait à être admissible après avoir fourni dix années de service et accumulé un déficit. Ce régime n'a pas reçu un accueil très favorable.

En 1952 ou en 1953, il y a eu un autre régime, qui a servi de fondement à un régime ultérieur appelé le régime de 1959. Un déficit considérable avait alors été accumulé, qui ne favorisait guère les membres ayant connu de longues périodes de chômage et ayant servi dans l'armée. Ceux-ci éprouaient de graves problèmes, car ils étaient aux prises avec un important déficit et étaient protégés par la Loi sur la caisse de prévoyance, qui était une pension du gouvernement garantie. Par conséquent, bon nombre d'entre eux ont décidé de continuer à se prévaloir de la Loi sur la caisse de prévoyance, surtout parce qu'ils touchaient une pension plus importante, mais, bien entendu, sans avoir droit aux prestations accordées au survivant.

On peut facilement se rendre compte de la consternation, de la confusion générale, du manque de renseignements, des inexactitudes ainsi que des rapports défavorables, qui ont accompagné tout cela.

Lorsque les membres ont été informés que la Loi sur les pensions du Canada entrait en vigueur à compter du 1^{er} janvier 1966 et qu'il n'était plus nécessaire de verser des cotisations dans la caisse, la Loi a alors été modifiée afin de permettre le versement de gains pour la période excédant le nombre d'années ouvrant droit à une pension maximale. La Loi sur les pensions du Canada a alors exigé que des paiements soient versés pendant dix ans ou cent vingt mois pour que le plein montant de la pension puisse être reçu. Très peu de personnes pouvaient se conformer à cette exigence avant l'âge de

[Text]

The amendments to the Public Service Superannuation Act were passed in the late months of 1965. Effective January 1, 1966, the provisions of the Public Service Act provided for all employees of the Crown, as most certainly those members of the Provident Fund were.

For some unknown reason, the Provident Fund members were excluded by an ombudsman bill passed in December, 1965. Why these employees of the Crown were excluded from the Public Service Superannuation Act was never explained. It may well have been a better pension and benefits and an explanation is the right of the members. I made an appeal to our labour representative at the time, without avail. I was aware to a degree of the Provident Fund conditions. I outlined what little knowledge I had and advocated that it be brought under the Public Service Superannuation Act. But all members I spoke to were fearful that it would be detrimental to them.

In subsequent years, the Insurance and Standing Committee was set up, writing to the incumbent Member of Parliament sitting on these hearings. He never acknowledged my letters. I wrote to other members. After perusing the report, there was absolutely no mention of the Provident Fund members, retired and active, nor were they the concern of the CN Pension Fund committee.

My understanding is that the pensions are now paid out of the Consolidated Revenue Fund by the Canadian National Railways guided by Pensions Board Committee, which has granted minimal ad hoc increases. These so called increases have barely kept up to the rate of inflation, the consequence of which is that the original pensions have almost completely eroded in some cases.

The unforeseen inflationary period which transpired most certainly was advantageous to the CN pension fund and the railway company. But as a consequence many of the members who are surviving on less than the so-called poverty level of income, members who have served faithfully the railway and the Crown, are humiliated into having to apply for a supplement to their income. The lack of information led many to lose trust and confidence. The autocratic management appears to be austere, to say the least.

• 1550

The wishes of the Provident Fund pensioners are that the subcommittee procure a copy of the original act and subsequent amendments, review them and matters pertaining thereto and assess the possibility of a survival benefit, inasmuch as there are now no fewer than 500 members and

[Translation]

soixante-cinq ans, mais bon nombre d'entre elles ont obtenu une douzième de leurs années de service, ce qui signifiait évidemment une pension réduite.

Les modifications de la Loi sur la pension de la Fonction publique ont été adoptées à la fin de 1965. Valides à compter du 1^{er} janvier 1966, les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquaient à tous les employés de la Couronne, dont faisaient certainement partie les membres de la caisse de prévoyance.

Pour une raison que nous ne connaissons pas, les membres de la caisse de prévoyance ont été exclus par une loi de l'ombudsman adoptée en décembre 1965. Personne n'a jamais expliqué pourquoi ces employés de la Couronne avaient été exclus de la Loi sur la pension de la Fonction publique. Elle aurait fort bien pu donner droit à une pension et à des avantages plus importants, et les membres ont droit à une explication. J'ai demandé en vain une réponse à notre représentant syndical à l'époque. J'étais au courant jusqu'à un certain point de l'état de la caisse de prévoyance. J'ai mentionné que j'étais peu au courant du problème et j'ai recommandé que la caisse soit soumise à la Loi sur la pension de la Fonction publique. Mais tous les membres à qui j'en ai parlé craignaient que cette mesure ne leur soit préjudiciable.

Au cours des années qui ont suivi, le Comité permanent de l'assurance a été créé et a écrit au membre du Parlement qui entendait ces débats. Il n'a jamais accusé réception de mes lettres. J'ai écrit à d'autres députés. Après avoir lu le rapport attentivement, j'ai constaté que les membres de la caisse de prévoyance n'y étaient nullement mentionnés et qu'ils ne faisaient pas l'objet des préoccupations du Comité du régime de retraite des chemins de fer nationaux.

D'après ce que je comprends, les pensions sont maintenant payées à même le fonds consolidé du revenu par les chemins de fer nationaux du Canada, sous la direction de la Commission des pensions, qui n'a accordé que des augmentations minimales. Ces prétendues augmentations correspondent à peine au taux de l'inflation, ce qui a donné lieu, dans certains cas, à une dégradation presque complète des premières pensions.

La période d'inflation imprévisible que nous avons connue a certainement eu des avantages pour le fonds de pension des chemins de fer nationaux ainsi que pour la société des chemins de fer. Mais, en conséquence, nombreux sont les membres qui survivent avec un revenu inférieur au soi-disant seuil de la pauvreté, des membres qui ont servi loyalement les chemins de fer et la Couronne, et qui sont humiliés de devoir demander un supplément de revenu. En raison d'un manque d'information, nombreux sont ceux qui ont perdu tout espoir et toute confiance. La direction autocratique semble à tout le moins austère.

Les prestataires du *Provident Fund* aimeraient que le Sous-comité trouve une copie de la Loi originale et de ses modifications subséquentes, qu'il les examine, ainsi que toutes les questions qui s'y rapportent, et qu'il étudie la possibilité d'établir une prestation de survie, car il y a encore au moins 500 membres, et, vraisemblablement, le financement provient

[Texte]

supposedly it is now financed by a consolidated revenue fund of the Canadian National Railway Company.

Thank you for your permission to submit this brief. Welcoming any further inquiries and hopefully looking forward to favourable consideration, we respectfully submit it.

The Chairman: Thank you, Mr. Doyle. I believe the members will agree there is information in your brief that they have never heard before, so thank you very much for bringing these matters to our attention.

Questions?

Mr. Benjamin: Mr. Doyle, are you one of the "beneficiaries" of the "im"-Provident Fund Pension Plan?

Mr. Doyle: Yes.

Mr. Benjamin: How much do you get, if you do not mind my asking?

Mr. Doyle: I think it is \$345.58.

Mr. Benjamin: And you get no other railway pension?

Mr. Doyle: No.

Mr. Benjamin: So you have that and your old age pension? That is it?

Mr. Doyle: That is right.

Mr. Benjamin: Good God!

Mr. Doyle: I got a small portion. I could not put in the full 720 months of the Canada Pension.

Mr. Benjamin: No. But you get a small Canada Pension?

Mr. Doyle: A portion of it, yes.

Mr. Benjamin: So you are looking at maybe \$600 a month altogether?

Mr. Doyle: You mean combined with the old age?

Mr. Benjamin: Yes.

Mr. Doyle: Yes, thereabout.

Mr. Benjamin: Big deal!

Is it not strange that the railroads who plead poverty have money to invest in shopping centres and luxury hotels and CN Towers and a baseball stadium? They can find all kinds of money for that, but they cannot find something for . . .

Only in Atlantic Canada would you ever hear the word "improvident" being still used. It is an old British word.

Mr. Doyle: Yes, I would say so.

Mr. Benjamin: Those workers were not improvident; they tried to be provident.

The Chairman: [Inaudible—Editor] . . . this discussion.

[Traduction]

maintenant d'un fonds consolidé constitué sur les recettes des Chemins de fer nationaux du Canada.

Je vous remercie de m'avoir permis de présenter ce mémoire. Nous le faisons respectueusement, tout en espérant que ces questions feront l'objet d'examen plus poussés et qu'il sera tenu compte de nos commentaires.

Le président: Merci, monsieur Doyle. Je crois que les membres conviendront que votre mémoire contient des renseignements dont ils n'étaient pas au courant; je vous remercie donc d'avoir attiré notre attention sur ces questions.

Des questions?

M. Benjamin: Monsieur Doyle, êtes-vous l'un des prestataires du régime de pension du *Provident Fund*?

M. Doyle: Oui.

M. Benjamin: Combien recevez-vous, si cela ne vous ennuie pas de répondre?

M. Doyle: Je crois qu'il s'agit de 345.58\$.

M. Benjamin: Et vous ne touchez aucune pension des chemins de fer?

M. Doyle: Non.

M. Benjamin: Vous avez donc cela et votre pension de vieillesse, n'est-ce pas?

M. Doyle: C'est cela.

M. Benjamin: Seigneur!

M. Doyle: Je touche un petit pourcentage. Je n'ai pas pu cotiser pendant 720 mois au Régime de pensions du Canada.

M. Benjamin: Non. Mais vous recevez une petite pension en vertu du Régime de pensions du Canada?

M. Doyle: Un certain pourcentage, oui.

M. Benjamin: Ce qui vous fait en tout peut-être 600\$ par mois?

M. Doyle: Vous voulez dire avec la pension de vieillesse?

M. Benjamin: Oui.

M. Doyle: Oui, c'est à peu près cela.

M. Benjamin: La belle affaire!

N'est-il pas étrange que les chemins de fer, qui invoquent leur pauvreté, réussissent à investir de l'argent dans des centres commerciaux, des hôtels de luxe, des tours du CN et dans un stade de baseball? Ils trouvent de l'argent partout pour cela, mais ils ne sont pas en mesure de trouver quelque chose pour . . .

Nulle part ailleurs que dans la région de l'Atlantique on fait encore usage du mot «improvident». Il s'agit d'un vieux mot britannique.

M. Doyle: Oui, je suis de votre avis.

M. Benjamin: Ces travailleurs n'étaient pas imprévoyants; ils ont essayé d'être prévoyants.

Le président: [Inaudible—éditeur] . . . cette discussion.

[Text]

Mr. Benjamin: Yes. We never heard of that word up here.

Mr. Doyle: Well, we were quite proud at one time . . .

Mr. Benjamin: I think that is the same as being broke!

Mr. Doyle: We were quite proud at one time to be employees of Canadian National Railway, when it was supposedly the largest corporation in the British Empire, and under the leadership of Sir Henry Thornton it appeared to be going well until things began to break here and there, and with the subsequent depression, war, etc., the picture changed.

You asked me who I was. The history of my family goes back to my grandfather who was with the British, European and North American Railways. He drove the first through train from Shediac to Saint John and subsequently was second in command with the Intercolonial Railways when Prince Edward Island Railways merged with the Intercolonial Railways.

Everything seemed to change here when the Grand Trunk went bankrupt and they formed the Canadian Government Railways. They flocked in on that like you would not believe. They jumped aboard, saw an opportunity, when they only had a very meagre pension, as you well know. As a consequence of that, this puts an impact on the funds for sure. As a result, it went defunct in 1923. Our local member came to their salvation by getting the government to give them a grant of some millions of dollars or whatever to keep it alive.

• 1555

Mr. Benjamin: Mr. Doyle, what you have told us is that you are one of 500 or so still covered under that old provident pension fund.

Mr. Doyle: It is not 500; it is 100 or nearly 100.

Mr. Benjamin: I thought you said there was about 500 left.

Mr. Doyle: It is somewhere in that proximity.

Mr. Benjamin: Do you mean them or dependents?

Mr. Doyle: Pardon me?

Mr. Benjamin: Is it 100 or 500? How many are left that are in the same boat as you are?

Mr. Doyle: Less than 500 are left. I would just add that some are nearly 100.

Mr. Benjamin: Okay. Would you say it is the case that this group, no matter how small, who are not really under the aegis of the CN or CP pension plan, has to be considered by this committee as some separate group which should be dealt with

[Translation]

M. Benjamin: Oui. Nous n'avons jamais entendu parler de cette expression ici.

M. Doyle: Eh bien, nous avons déjà été très fiers, vous savez . . .

M. Benjamin: Je crois que c'est la même chose que d'être sans le sou!

M. Doyle: Nous étions très fiers d'être des employés des Chemins de fer nationaux du Canada, à l'époque où il s'agissait, paraît-il, de la plus importante société de l'empire britannique, et sous la direction de Sir Henry Thornton, tout semblait bien aller jusqu'à ce que ça commence à craquer ici et là, et avec ce qui a suivi, la crise, la guerre, etc. la situation n'était plus la même.

Vous m'avez demandé qui j'étais. L'histoire de ma famille remonte à mon grand-père, qui a travaillé pour les chemins de fer britanniques, européens et américains. Il a conduit le premier train direct entre Shediac et Saint-Jean et, par la suite, il était deuxième dans la hiérarchie des Chemins de fer intercoloniaux lorsque les Chemins de fer de l'Île-du-Prince-Édouard ont fusionné avec les Chemins de fer intercoloniaux.

Tout a semblé changer ici lorsque le Grand Tronc a fait faillite et qu'ils ont créé les Chemins de fer du gouvernement canadien. Ils se sont tous rués là-dessus comme ce n'est pas possible. Ils se sont lancés, y ont vu une bonne occasion, alors qu'ils ne bénéficiaient que d'une très faible pension, comme vous le savez. Cela étant, le fonds a dû encaisser des coups. Il est donc disparu en 1923. Notre député est venu à leur secours en obtenant du gouvernement qu'il leur accorde une subvention de quelques millions de dollars pour le ressusciter.

M. Benjamin: Monsieur Doyle, vous nous dites donc que vous faites partie d'un groupe d'environ 500 personnes qui bénéficient encore des dispositions de cette vieille caisse de prévoyance.

M. Doyle: Ce n'est pas un groupe de 500 personnes; on en compte 100 ou presque 100.

M. Benjamin: Je pensais que vous aviez dit qu'il en restait environ 500.

M. Doyle: C'est à peu près cela.

M. Benjamin: Parlez-vous de membres ou de personnes à charge?

M. Doyle: Pardon?

M. Benjamin: Le groupe comprend-il 100 ou 500 personnes? Combien reste-t-il de gens qui sont dans la même situation que vous?

M. Doyle: Il en reste moins de 500. J'ajouterai tout simplement que certains d'entre nous ont presque 100 ans.

M. Benjamin: Très bien. Diriez-vous que ce groupe de personnes qui ne sont pas vraiment protégées par le régime de pension du CN ou du CP, doit, peu importe son nombre, être considéré par le Comité comme un groupe distinct dont le

[Texte]

by the Government of Canada? Would you submit that this is the case?

Mr. Doyle: Seemingly, when the Canadian National Railway Pension Fund and the Canada Pension Fund were brought into effect, they made amendments to the Public Service Superannuation Act which brought all Crown companies in under the umbrella of the Public Service superannuation. I pleaded with them to consider this, but it fell upon deaf ears. This is one bone of contention I have. I cannot understand why we were excluded, because I reviewed the report of the amendments to the Public Service Superannuation Act in 1956, Bill C-56 I think it was, and there were some Crown companies which had as few as five employees who were taken under the umbrella. Some of them had intermittent employment; they were in arsenals during the First World War, and all this sort of thing. There were small contingents here and there. They were all taken in under the benefits of the Public Service Superannuation Act. Over someone's shoulder, I saw the charter of the Intercolonial and Prince Edward Island Railways Employees' Provident Fund Act—very nicely embossed. I saw it and it stipulated in there that we were employees of the Crown. Why we were not employees of the Crown in 1965, I do not know. They treated us as such.

• 1600

Mr. Benjamin: Would you suggest that this group be dealt with in a special way by the Government of Canada, or do you still think you should be brought under the federal Public Service Superannuation Act on a retroactive basis? Which way would you rather see us go?

Mr. Doyle: I would have to analyse the benefits one way or another. I do not feel that although the Canadian National Pension Fund has done exceedingly well, we did not contribute to it, so it is not a liability.

Mr. Benjamin: Do not look to that one.

Mr. Doyle: It is not a liability of theirs.

Mr. Benjamin: Enough people got into enough trouble with that one.

Mr. Doyle: Yes. I mean it is not their liability, it is the liability of the government.

As I said, as near as I can ascertain, the pensions were paid with a separate fund that has been set up, a so-called consolidated revenue fund. I do not know, maybe they consolidated all the revenues they had with the CNR and derived a farthing from that. Otherwise, I do not know the source of it.

Mr. Benjamin: You do not have any particular recommendation as to which way this committee should recommend, the route we should recommend be taken in the case of the group you are in.

Mr. Doyle: I do not suppose you would know that yourselves until you peruse the past, the act, the rules and regulations, etc. I am hardly competent to come and give you directions.

[Traduction]

gouvernement du Canada devrait tenir compte? Diriez-vous que telle est la situation?

M. Doyle: Selon toute vraisemblance, quand le Régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada et le Régime de pensions du Canada sont entrés en vigueur, on a modifié la Loi sur la pension du service public afin que celle-ci couvre toutes les sociétés de la Couronne. Je leur ai demandé d'y penser, mais personne ne m'a écouté. Voilà un point sur lequel je suis en désaccord. Je ne peux comprendre pourquoi nous en sommes exclus, parce que j'ai examiné les rapports sur les modifications apportées en 1956 à la Loi sur la pension du service public en vertu du projet de loi C-56, si je ne me trompe pas, et certaines sociétés de la Couronne avaient alors été avantagées même si elles comptaient cinq employés tout au plus. Certains employés travaillaient par intermittence; ils avaient déjà travaillé dans les arsenaux pendant la Première Guerre mondiale ou fait autre chose du genre. Il y avait des petits contingents ici et là. Tous ont pu bénéficier des avantages prévus par la Loi sur la pension du service public. J'ai aperçu la charte de l'*Intercolonial and Prince Edward Island Railways Employees' Provident Fund Act*—c'est du beau papier. Je l'ai vue. Elle précise que nous sommes des fonctionnaires fédéraux. Je ne sais pas pourquoi nous ne l'étions pas en 1965. On se comportait comme si on l'était.

M. Benjamin: À votre avis, le gouvernement du Canada devrait-il accorder un traitement particulier à ce groupe, ou êtes-vous toujours d'avis qu'il devrait être assujéti à la Loi sur la pension de la Fonction publique du gouvernement fédéral de la façon rétroactive? Qu'est-ce que vous préféreriez?

M. Doyle: Il faudrait que j'analyse le pour et le contre des deux possibilités. Même si le fonds de pensions du Canadien National est fort considérable, je ne crois pas que nous n'y avons pas contribué, il ne s'agit donc pas d'une responsabilité.

M. Benjamin: N'utilisez pas cet argument.

M. Doyle: Ce n'est pas leur responsabilité.

M. Benjamin: Il y a eu assez de personnes qui ont eu des difficultés avec cet argument.

M. Doyle: Oui. Je veux dire qu'il ne s'agit pas de leur responsabilité, mais de celle du gouvernement.

Comme je l'ai mentionné, à ma connaissance, pour verser les pensions, on a eu recours à un fonds distinct, le prétendu fonds du revenu consolidé. Je ne sais pas comment cela s'est produit, peut-être ont-ils consolidé tous les revenus provenant du CN pour n'obtenir qu'un centime. Autrement, je n'en connais pas la source.

M. Benjamin: Vous n'avez aucune recommandation particulière sur la façon dont le Comité devrait procéder, c'est-à-dire sur les recommandations que nous devrions formuler à l'égard de votre groupe.

M. Doyle: Je présume que vous ne pourrez formuler aucune recommandation avant d'avoir pris connaissance des faits antérieurs, de la loi, des règles et règlements, etc... Je n'ai guère les compétences voulues pour songer à vous orienter.

[Text]

Mr. Benjamin: As long as we do something, you will be happy.

Mr. Doyle: It seems to me that it is an urgent problem and that there are no survivor benefits. Some of these people are pretty elderly and are not getting any part of the Canada Pension Plan; they have never heard of it. They are quite aged.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. Doyle, on the second page of your brief you mention that all the members to whom you spoke were fearful of getting under the Public Service Superannuation Act, that it would be detrimental to them. Could you tell us why?

Mr. Doyle: That was the opinion. I do not know whether it was fact or not. The people I have talked to who have been on the Public Service Superannuation Act were quite pleased. Their pensions are indexed and they have a survivor benefit.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): It was more or less a fear of the unknown more than anything.

Mr. Doyle: Nobody knew anything about anything, so to speak. You try to talk to the ordinary level—some of these men were getting along in years—and they said to leave them alone, for God's sake, or they will have nothing. Understand, they were fearful.

Mr. Cochrane: Mr. Doyle, have you ever received an ad hoc increase? Is that the pension you have always received since you retired?

Mr. Doyle: Yes, I have had increases in the last couple years.

Mr. Cochrane: You retired 11 years ago, did you say?

Mr. Doyle: 1974.

Mr. Cochrane: You retired 11 and a half years ago and have received an increase in just the last couple years.

Mr. Doyle: That is all.

Mr. Cochrane: You think it is administered from a consolidated revenue fund belonging to CN, but with no original contributions or anything in it. It is just a fund they pull out of their operating . . .

Mr. Doyle: Seemingly this is the source of that.

Mr. Cochrane: Just for the sake of interest, do you have a railway pass?

Mr. Doyle: Yes.

• 1605

Mr. Cochrane: I was just wondering . . . the issue has not come up here, but it certainly came up out west.

Mr. Doyle: I was in Niagara Falls a few weeks ago, if you want that for a matter of record.

[Translation]

M. Benjamin: Peu importe les décisions que nous prendrons, vous serez satisfait.

M. Doyle: Il me semble qu'il s'agit d'un problème urgent en raison du fait qu'il n'y a aucune prestation au survivant. Certains de ces retraités sont déjà assez âgés et ne reçoivent aucune prestation du Régime de pensions du Canada; ils n'en ont jamais entendu parler. Ils sont fort âgés.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): M. Doyle, à la deuxième page de votre mémoire, vous signalez que tous les membres que vous avez consultés, craignaient d'être assujettis à la Loi sur la pension de la Fonction publique; ils craignaient que cela ne leur soit préjudiciable. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi?

M. Doyle: C'était leur avis. Je ne sais pas si cela était fondé ou non. Les personnes assujetties à la Loi sur la pension de la Fonction publique que j'ai consultées étaient assez satisfaites. Leurs pensions sont indexées et leurs survivants jouiront d'une prestation.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): En fait, il s'agissait plus ou moins d'une peur de l'inconnu.

M. Doyle: En quelque sorte, ils n'avaient aucun renseignement précis. J'ai essayé de parler à certaines personnes d'un niveau moyen—certaines d'entre elles étaient assez âgées—mais elles m'ont dit de ne rien réclamer de peur de tout perdre. Vous comprenez, elles avaient peur.

M. Cochrane: M. Doyle, avez-vous déjà reçu une augmentation proportionnelle? Touchez-vous toujours la même somme depuis que vous avez pris votre retraite?

M. Doyle: Oui, j'ai eu des augmentations au cours des dernières années.

M. Cochrane: Vous avez pris votre retraite il y a 11 ans, vous dites?

M. Doyle: En 1974.

M. Cochrane: Vous avez pris votre retraite, il y a 11 ans et demi, et vous n'avez reçu une augmentation qu'au cours des dernières années.

M. Doyle: Oui, c'est tout.

M. Cochrane: À votre avis, votre pension est tirée d'un fonds de revenu consolidé appartenant au CN, qui ne comprend aucune contribution ou autre. Ces sommes proviennent simplement de leur fonds de fonctionnement . . .

M. Doyle: Cela semble en être la source.

M. Cochrane: Par curiosité, possédez-vous un laissez-passer ferroviaire?

M. Doyle: Oui.

M. Cochrane: Je me demandais justement . . . la question n'a pas été soulevée ici, mais a certainement dû l'être dans l'Ouest.

M. Doyle: J'étais à Niagara Falls, il y a quelques semaines, si vous voulez un fait enregistré.

[Texte]

Mr. Cochrane: Do I dare ask, for VIA Rail, if it was a good trip?

Mr. Doyle: I did not go over it in a barrel!

Mr. Cochrane: I gather this is the same fund in which Mrs. Houlihan's husband was involved, and obviously, being a survivor, she does not receive any benefits. When you say 500, would that include current people who are still receiving some pension, as a result of it, and their survivors?

Mr. Doyle: No survivors.

Mr. Cochrane: But there is then no track of those people who would be . . .

Mr. Doyle: There were absolutely no members of the Provident Fund who received survivor benefits.

Mr. Cochrane: No, I realize that. I was wondering if the estimate of 500 would be . . .

Mr. Doyle: I was speaking with Mr. Lanigan recently and he gave me a figure of fewer than 500. They were expiring at the rate of about 15 a year.

Mr. Cochrane: Is that right, yes. I just wondered, because the committee should be looking at it. Certainly if we were looking at Mrs. Houlihan's case, it would be 500 plus a number of people who are survivors of original pensioners under that fund.

Mr. Doyle: That is the information I received from Mr. Lanigan, and further information on funds is also available from him.

Mr. Cochrane: When you were employed, did you contribute to the fund or did the \$25 a month come without a contribution by the employee?

Mr. Doyle: Oh, no. When we entered into employment, we were on probation for six months and then we contributed, I think, from the commencement of employment.

Mr. Cochrane: So it was a contributory plan. Was it a percentage, or I suppose . . .

Mr. Doyle: It was 1.5% per month. It was 1.5% of your earnings and the company contributed 1.5%.

Mr. Cochrane: So it was a matched plan at the same time.

Mr. Doyle: It was a matching sort of a thing. At that time they had a very mediocre system.

Mr. Benjamin: That was from 1925 until 1935, was it not?

Mr. Doyle: I commenced my service in 1925 and I was laid off in February, 1931. From 1931 until 1937, I worked on some of the CN steamships. I worked in a plant, and I shovelled snow. I did anything, but not on a permanent basis. You had to have 16 days a month then, according to the regulations, to compensate a month for pensionable earnings.

Mr. Cochrane: If I understand you correctly, you started in 1925 and retired in 1975?

[Traduction]

M. Cochrane: Je me permets de vous demander, au nom de VIA Rail, si vous avez fait un bon voyage?

M. Doyle: Je n'ai pas pris place dans un tonneau!

M. Cochrane: Je suppose qu'il s'agit du même fonds auquel a cotisé le mari de M^{me} Houlihan et de toute évidence, en tant que survivante, elle ne reçoit aucune prestation. Lorsque vous dites 500, cela comprend-il les personnes qui reçoivent encore des prestations ainsi que les survivants?

M. Doyle: Non, aucun survivant.

M. Cochrane: On ne peut donc retracer aucune personne qui serait . . .

M. Doyle: Aucun membre du fonds Provident n'a reçu de prestations de survivant.

M. Cochrane: Non, je comprends. Je me demandais si le chiffre de 500 . . .

M. Doyle: J'ai parlé récemment à M. Lanigan, qui m'a donné un chiffre inférieur à 500. Les morts s'élevaient à environ 15 par année.

M. Cochrane: C'est vrai. Je m'étonnais seulement, car le Comité devrait se pencher sur la question. Si nous tenons compte du cas de M^{me} Houlihan, il s'agirait de 500 personnes plus certaines personnes qui sont les survivants de pensionnés ayant contribué à ce fonds.

M. Doyle: C'est ce que m'a dit M. Lanigan, qui possède également d'autres renseignements.

M. Cochrane: Lorsque vous étiez un employé, étiez-vous un cotisant, ou le montant de 25\$ par mois était-il versé sans qu'il y ait contribution par l'employé?

M. Doyle: Oh non. Lorsque nous étions embauchés, nous avions une période d'essai de six mois, puis nous devons verser des cotisations remontant au début de la période d'emploi.

M. Cochrane: Il s'agissait donc d'un régime de cotisations. Était-ce un pourcentage, ou je suppose . . .

M. Doyle: C'était 1,5 p. 100 du salaire mensuel. L'employé versait 1,5 p. 100 de son salaire, et la compagnie versait aussi 1,5 p. 100 du salaire.

M. Cochrane: C'était donc un système de cotisation paritaire.

M. Doyle: C'était une sorte de système paritaire. À l'époque, le système comportait beaucoup de lacunes.

M. Benjamin: On parle de la période de 1925 à 1935, n'est-ce pas?

M. Doyle: J'ai débuté en 1925 et reçu mon congédiement en février 1931. De 1931 à 1937, j'ai travaillé à bord de vapeurs du CN. J'ai travaillé dans une usine et j'ai pelleté de la neige. J'ai fait n'importe quoi, mais pas de façon permanente. Vous deviez travailler seize jours par mois à cette époque en vertu de la Loi pour racheter un mois de gains ouvrant droit à pension.

M. Cochrane: Si j'ai bien compris, vous avez commencé à travailler en 1925 et vous avez pris votre retraite en 1975?



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

Morning Sitting:

Lloyd K. Abbott, Moncton, New Brunswick, Private citizen.

Webb Vance, Moncton, New Brunswick, Private citizen.

From the Canadian Railways Employees' Pension Association:

J.E. Cormier, President.

Audber Mitten, Salisbury, New Brunswick, Private Citizen.

Augustus T. Levangie, Heatherton, Nova Scotia, Private citizen.

B.A.D. MacPherson, Moncton, New Brunswick, Private citizen.

Owen P. Daly, Moncton, New Brunswick, Private citizen.

Matthew Janega, Dartmouth, Nova Scotia, Private citizen.

From the New Brunswick Senior Citizens' Federation Incorporated:

Bernard Richard, Executive Director;

Edna Bourque, President;

Earl Wilson, Vice-President.

Afternoon Sitting:

Ella A. Houlihan, Halifax, Nova Scotia, Private citizen.

(Continued on previous page)

Séance du matin:

Lloyd K. Abbott, Moncton (N.-B.), simple particulier.

Webb Vance, Moncton (N.-B.), simple particulier.

De la «Canadian Railways Employees' Pension Association»:

J.E. Cormier, président.

Audber Mitten, Salisbury, (N.-B.), simple particulier.

Augustus T. Levangie, Heatherton, (N.-E.), simple particulier.

B.A.D. MacPhearson, Monton, (N.-B.), simple particulier.

Owen P. Daly, Moncton, (N.-B.), simple particulier.

Matthew Janega, Dartmouth, (N.-E.), simple particulier.

De la Fédération citoyens aînés du Nouveau-Brunswick:

Bernard Richard, directeur exécutif;

Edna Bourque, présidente;

Earl Wilson, vice-président.

Séance de l'après-midi:

Ella A. Houlihan, Halifax, (N.-E.), simple particulier.

(Suite à la page précédente)

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on the

Canadian National Railways' Pension System

of the Standing Committee on Transport

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

WITNESSES:

(See back cover)

First Session of the

Thirty-third Parliament, 1984-85

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

du Comité permanent des transports

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Première session de la

trente-troisième législature, 1984-1985

SUB-COMMITTEE ON THE CANADIAN NATIONAL RAILWAYS' PENSION SYSTEM OF THE STANDING COMMITTEE ON TRANSPORT

SOUS-COMITÉ SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

Chairman: Vince Dantzer

Président: Vince Dantzer

Vice-Chairman: Darryl L. Gray

Vice-président: Darryl L. Gray

MEMBERS/MEMBRES

Les Benjamin
Dennis H. Cochrane

Fernand Robichaud

(Quorum 2)

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

CONCERNANT:

RESPECTING:

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

WITNESSES—TÉMOINS

WITNESSES:

Private Citizens (Voir à l'annexe)

Lloyd K. Abbott, Moncton, New Brunswick, Private citizen.

Webb Vance, Moncton, New Brunswick, Private citizen.

From the Canadian Railways Employees' Pension Association:

J.B. Cormier, President.

Audber Mitter, Salisbury, New Brunswick, Private Citizen.

Augustus T. Lovangie, Heatherton, Nova Scotia, Private citizen.

B.A.D. MacPherson, Moncton, New Brunswick, Private citizen.

Owen P. Daly, Moncton, New Brunswick, Private citizen.

Matthew Jauca, Dartmouth, Nova Scotia, Private citizen.

From the New Brunswick Senior Citizens Federation Incorporated:

Bernard Richard, Executive Director.

Edna Benjamin, President of the

Legislative Committee, 1984-1985

(See back cover)

Lloyd K. Abbott, Moncton (N.-B.), simple particulier.

Webb Vance, Moncton (N.-B.), simple particulier.

De la «Canadian Railways Employees' Pension Association»:

J.B. Cormier, président.

Audber Mitter, Salisbury, (N.-B.), simple particulier.

Augustus T. Lovangie, Heatherton, (N.-E.), simple particulier.

B.A.D. MacPherson, Moncton, (N.-B.), simple particulier.

Owen P. Daly, Moncton, (N.-B.), simple particulier.

Matthew Jauca, Dartmouth, (N.-E.), simple particulier.

De la Fédération des citoyens âgés du Nouveau-Brunswick:

Bernard Richard, directeur exécutif.

Edna Benjamin, présidente de la

Commission législative, 1984-85

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 29, 1985
(19)

[Text]

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met at 9:13 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Vince Dantzer, Darryl L. Gray.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: From the Biggar Railway Employees and Pensioners Association: H.K. Beckett, Chairman. W.A. Robbins, former Minister of Finance and Revenue, Saskatchewan. *From the CNR Disability:* Michael McCrosson. *Individual:* F.E. Richens, Ottawa, Ontario.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See *Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

On motion of Les Benjamin, it was agreed,—That the Clerk of the Sub-committee be authorized to purchase one flower arrangement to be delivered to Mrs. Thérèse Killens, M.P., former member of the Sub-committee who is now hospitalized following an automobile accident.

The witnesses made statements and answered questions.

At 10:54 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned till 6:00 o'clock p.m. this day.

EVENING SITTING
(20)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met at 6:05 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Vince Dantzer, Darryl L. Gray.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: Individual: James A. Coates, Greenfield Park, Quebec. *Individual:* John O'Connor, Montreal, Quebec. *From the CNR Lady Pensioners' Association:* Carlyne E. Buck, President.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See *Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 29 OCTOBRE 1985
(19)

[Traduction]

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit, ce jour à 9 h 13, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Vince Dantzer, Darryl L. Gray.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseiller juridique.

Témoins: De la «Biggar Railway Employees and Pensioners Association»: H.K. Beckett, président. W.A. Robbins, ancien ministre des Finances et du Revenu de la Saskatchewan. *De la «CNR Disability»:* Michael McCrosson. *À titre personnel:* F.E. Richens, Ottawa (Ontario).

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

Sur motion de Les Benjamin, *il est convenu*,—Que le greffier du Sous-comité soit autorisé à commander un bouquet qui sera livré à M^{me} Thérèse Killens, député, ancien membre du Sous-comité, présentement hospitalisée à la suite d'un accident de la route.

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 10 h 54, le Sous-comité interrompt les travaux pour les reprendre, aujourd'hui, à 18 heures.

SÉANCE DU SOIR
(20)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit, ce jour à 18 h 05, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Vince Dantzer, Darryl L. Gray.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseiller juridique.

Témoins: À titre personnel: James A. Coates, Greenfield Park (Québec). *À titre personnel:* John O'Connor, Montréal (Québec). *De l'Association des femmes retraitées du CN:* Carlyne E. Buck, présidente.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

The witnesses made statements and answered questions.

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

At 6:52 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

A 18 h 52, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport and Communications resumed consideration of the Order of Reference dated Tuesday, May 18, 1985, relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, page No. 1.)

On motion of Les Benjamins, it was agreed—that the Clerk of the Sub-committee be authorized to purchase one flower arrangement to be delivered to Mr. Thérese Killian, M.P., former member of the Sub-committee who is now hospitalized following an automobile accident.

The witnesses made statements and answered questions.

At 10:54 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned till 6:00 o'clock p.m. this day.

EVENING SITTING
(20)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport and Communications resumed consideration of the Order of Reference dated Tuesday, May 18, 1985, relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, page No. 1.)

Members of the Sub-committee present: Les Benjamins, Vince Dantzer, Daryl L. Gray.

In attendance: R. David Radford, Study Director, from the Library of Parliament; Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: Individual James A. Coster, Greenfield Park, Quebec; Individual John O'Connor, Montreal, Quebec; From the CNR Lady Pensioners' Association: Cathy E. Buck, President.

The Sub-committee resumed consideration of the Order of Reference dated Tuesday, May 18, 1985, relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, page No. 1.)

The Sub-committee resumed consideration of the Order of Reference dated Tuesday, May 18, 1985, relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, page No. 1.)

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi de mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, page n° 1.)

Sur motion de Les Benjamins, il est convenu—Que le greffier du Sous-comité soit autorisé à commander un bouquet qui sera livré à M^{me} Thérèse Killian, députée, ancien membre du Sous-comité, présentement hospitalisée à la suite d'un accident de la route.

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 10 h 54, le Sous-comité interromp les travaux pour les reprendre aujourd'hui à 18 heures.

SEANCE DU SOIR
(20)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports et des communications reprend l'étude de son ordre de renvoi de mardi 28 mai 1985, sous la présidence de Vince Dantzer, (président).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamins, Vince Dantzer, Daryl L. Gray.

Assistants présents: R. David Radford, directeur de l'étude de la bibliothèque du parlement; Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Témoins: À titre personnel: James A. Coster, Greenfield Park (Québec); À titre personnel: John O'Connor, Montréal (Québec); De l'association des femmes retraitées du CNR: Cathy E. Buck, présidente.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi de mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, page n° 1.)

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, October 29, 1985

• 0913

The Chairman: We have a quorum so I would like to call this subcommittee hearing to order.

First we have some housekeeping business. You will recall that the committee discussed the question of sending a token of our appreciation and sympathy to Mrs. Killens. I need a motion to authorize the clerk to purchase some flower arrangements for her.

Mr. Benjamin: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: This morning our first witnesses are the Biggar, Saskatchewan, Railway Employees and Pensioners Association. If I remember, the name of that town in Saskatchewan used to have a sign on it "New York is big, but this is Biggar".

Mr. Benjamin: Right.

The Chairman: Is that sign still there?

Mr. H.K. Beckett (Chairman, Biggar, Saskatchewan, Railway Employees and Pensioners Association—CNCP): That is right.

The Chairman: Mr. Beckett, would you introduce yourself and your partner, say whom you represent and proceed.

• 0915

Mr. Beckett: To begin with, I am from Biggar, Saskatchewan; and as you have already mentioned, that is where you see the sign "New York is big, but this is Biggar".

My position with CN Rail is as an engineman. I work on VIA's Transcontinental. I have in excess of 35 years at the moment. I pay no contributions to the pension plan, but I do not get a 7% pension.

With me is Mr. Wes Robbins. He is a retired legislator; a former Minister of Finance for Saskatchewan. His background, from the University of Saskatchewan, is in economics. It may go beyond that; I am not quite sure. He is a director on several pension boards, including the United Church of Canada, where they have 2,500 ministers and 1,927 pensioners, 15% of whom are over 100 years of age—so they have a problem plan. His art is wizardry with figures. That is why we have asked for a flip chart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 29 octobre 1985

Le président: Les conditions de quorum étant réunies, je déclare la séance du Sous-comité ouverte.

Nous avons d'abord un certain nombre d'affaires courantes à régler. Vous vous souviendrez que le Comité avait discuté de l'opportunité de faire parvenir à M^{me} Killens un message de sympathie. J'ai besoin d'une motion à cet effet, pour que le greffier puisse acheter quelques fleurs.

M. Benjamin: Je me porte volontaire pour présenter la motion.

La motion est adoptée

Le président: Nous recevons d'abord ce matin l'Association des retraités et des employés de chemin de fer de Biggar, en Saskatchewan. Si je me souviens bien, on pouvait lire, dans le temps, à côté du nom de la ville: «*New York is big, but this is Biggar*», (New York est grand, mais Biggar est encore plus grand).

M. Benjamin: Exactement.

Le président: Ce panneau existe-t-il toujours?

M. H.K. Beckett (président, Association des retraités et des employés des chemins de fer du CN et du CP, de Biggar): Oui.

Le président: Monsieur Beckett, si vous voulez vous présenter, en même temps que faire les présentations pour la personne qui vous accompagne, et nous dire qui vous représentez, vous pourrez ensuite prendre la parole.

M. Beckett: Pour commencer, je dirais que je suis de Biggar, en Saskatchewan; comme vous l'avez dit, c'est là que vous avez vu le panneau: «*New York is big, but this is Biggar*».

Je suis employé par CN Rail, en qualité de mécanicien. Je travaille sur le réseau transcontinental de VIA. J'ai en ce moment plus de 35 années de service. Je ne cotise pas au régime de pensions, et en échange je n'ai pas droit à la pension de 7 p. 100.

Je suis accompagné de M. Wes Robbins. C'est un député à la retraite, ancien ministre des Finances de Saskatchewan. Il a fait—entre autres—des études d'économie à l'Université de Saskatchewan. Peut-être a-t-il également fait d'autres études; je ne peux vous le dire. Il siège au conseil d'administration de diverses caisses de retraite, et notamment celle de l'Église Unie du Canada, qui compte 2,500 pasteurs dont 1,927 retraités, parmi lesquels 15 p. 100 ont plus de 100 ans; je peux vous dire que cela donne du fil à retordre à la caisse de retraite. M. Robbins est un véritable sorcier en matière de chiffres. C'est pour cela que nous avons demandé que l'on nous apporte ce tableau.

[Text]

Mr. Chairman, our reason for this supplementary presentation is the view that much of the material covered in our main brief has to some extent already been entertained by yourself and members of your commission, therefore a greater benefit to all might be realized if we simply cut short some of the detail and kept our opening remarks to specific points of prime concern contained in the main brief. We therefore request that the points made in this supplementary be considered as our formal presentation of priorities. These same points were made by us during the last major study of railway pensions in Canada, which concluded in September 1976. To this day we have been unsuccessful in finding out why we cannot get action on the basis of that report, and in finding its source. Ten years later we have no action of any significance.

In putting our points forward, reference will be made to the various pages and paragraphs of our main brief, which contains statements.

• 0920

Points of argument, comparison and calculations pertaining to the differences in benefits, costs and values between the formula or defined benefit plans versus the career earnings or defined contribution plans will be presented to you by my supporting colleague, Mr. Wes Robbins. Presentation of the argument is found on pages 7 through 9 of the main brief.

Our foremost concern in appearing before your committee here today is on the issue of pension adequacy after retirement. In pension terminology, pension indexing to the level of the Consumer Price Index, and that is found on page 6, points 1, 2 and 3. I will just read those three points—and this is the basis of a group of actuaries who go on to suggest that both the companies and the unions have their priorities backwards, in that changes to the pension plan for current employees are made ahead of benefit improvements to pensioners:

In establishing a priority list, we believe that the unions and the companies should agree on the following:

- (1) Amounts now being paid to retired employees should be adequate and maintain their adequacy;
- (2) Amounts payable to those retiring, or about to retire, should be adequate and maintain their adequacy;
- (3) Amounts payable to younger employees should be adequate when they become payable and maintain their adequacy.

Now, to return to brief number 2, these same points were made by us during the last study. Another major discrepancy . . . I will go back just a wee bit.

Pension plans generally do a fair job to date of retirement, but from then on they take a nose dive unless you are in the Public Service plan of Canada, or a Member of Parliament with a 3% formula after incumbency, that is first incumbency,

[Translation]

Monsieur le président, la raison pour laquelle nous allons faire ce petit exposé supplémentaire, c'est que le contenu de notre mémoire principal a déjà fait l'objet de bien des débats au sein de ce Comité, et dans l'intérêt de tout le monde il est préférable que nous coupions court à tous ces détails, pour nous concentrer sur l'essentiel du mémoire. Vous voudrez donc bien considérer ce complément comme étant l'exposé en bonne et due forme de nos priorités. Nous avons d'ailleurs déjà défendu les mêmes arguments lors de l'étude approfondie qui avait été faite sur les retraites des chemins de fer au Canada, et qui s'était terminée au mois de septembre 1976. Et jusqu'à ce jour nous n'avons toujours pas réussi à comprendre pourquoi, suite au rapport, aucune mesure n'a été prise. C'est-à-dire que 10 ans plus tard les choses en sont pour ainsi dire au même point.

Il nous arrivera, au cours de ce bref exposé, de vous renvoyer à certains chapitres ou à certaines pages de notre mémoire, où sont contenues certaines déclarations.

Pour les détails de l'argumentation, pour les calculs de prestations, de coûts et de valeurs, et pour les comparaisons entre les régimes à prestation déterminée et les régimes à cotisation indéterminée, ce sera M. Wes Robbins—qui est ici pour m'épauler—qui prendra la parole. Cet analyse se trouve d'ailleurs aux pages 7 à 9 du mémoire que nous vous avons remis.

Ce dont nous sommes venus surtout discuter aujourd'hui avec vous, c'est de la dévalorisation des pensions une fois que l'employé a pris sa retraite. Lorsque l'on discute de pension, l'indexation se fait par rapport à l'indice des prix à la consommation, et vous retrouverez l'analyse de la question page 6, points nos 1, 2 et 3. Je vais vous lire cela; il s'agit du point de vue d'un groupe d'actuaire, qui pensent que les compagnies et les syndicats ne respectent pas les bonnes priorités, puisque l'on décide en général d'abord d'améliorer les pensions des employés en activité, avant de se pencher sur le problème des versements qui sont faits aux retraités:

En établissant leur liste de priorités, les syndicats et les compagnies devraient s'entendre pour que:

- (1) Les prestations actuellement versées aux retraités soient suffisantes, et qu'elles le restent;
- (2) Les prestations versées au moment du départ en retraite soient également suffisantes, et qu'elles le restent;
- (3) Les retraites prévues pour les employés en activité soient suffisantes au moment où elles seront versées, et qu'elles le restent pendant la durée de la retraite.

Revenons au mémoire numéro 2, et rappelons que les mêmes arguments ont été présentés par nous au cours de la dernière étude qui a été faite sur la question. Une autre insuffisance grave . . . Permettez-moi de revenir un peu là-dessus.

De façon générale, les prestations versées au titre des régimes de pensions sont d'un assez bon niveau au moment du départ en retraite, jour à partir duquel elles ne cessent de perdre de leur valeur, à moins que vous ne soyez retraités de la Fonction Publique du Canada, ou que vous n'ayez droit à la

[Texte]

or a member of the legislature with a pension designed by legislators, such as my colleague Mr. Robbins.

Another major discrepancy with a CN Rail pension in relation to the Public Service plan of Canada is with the offset payable to age 65. We on CN do not get a 70% pension with 35 years of service as does the Public Service, simply because of the deficiency provision being absent from CN's plan. Reference to CN's pension being 70% is a contradiction on two points—first, the loss by way of the Canada Pension integration with the private and public plan, and again the lack of the make-up clause.

We in the CN Rail plan therefore not only get a skinning at the date of retirement, we also get a further fleecing for another 10 years after retirement. What I am talking about there is the ad hoc provisions that CN makes. The result is, of course, rail pensioners go broke and onto the welfare roles. And for one who has worked and toiled for a system for 35 or 40 years and beyond, and eventually finds himself or herself somewhat of a indigent, that is an absolute disgrace upon the system. We do not fault CN entirely but rather the entire make-up of our economic system. Government, railway management, labour representation, and the individuals themselves, while they are a part of the work force, must take a share of the blame.

As for the first and main concern, Mr. Chairman, that of pension adequacy after retirement, we ask the following of your committee: that you recommend that employees and pensioners of CN's pension plan be granted access, upon request, to CN's pension trust fund investment portfolio within a set of limitations. Such limits must not be restrictive upon attaining information which would be required in formulating and assessing on a factual and full-scale basis the profitability of the pension trust fund.

And we further request that your committee recommend that all verified excess earnings of CN's pension trust fund be left with the fund for transfer to a new and separate CN pension indexing fund. The indexing fund would remain under the same trusteeship and management as CN's pension fund. That does not necessarily mean, though, that the trusteeship must remain as it is. In other words, we are flexible.

If CN is prepared to accept those two conditions—access to information and the establishment of a pension indexing fund, with funds at least in part from pension fund earnings—then we as railway employees and members of the Biggar Saskatchewan Railway Employees and Pensioners Association are prepared to support a pension contribution increase up to 2% of total earnings. All moneys gained from the 2% increase would go to the new and separate fund for investment by the trusteeship of CN's pension trust fund.

[Traduction]

formule des 3%—à titre de député—si c'est votre première retraite, ou que vous ne soyez député d'une assemblée provinciale, ou les pensions ont été conçues par les législateurs eux-mêmes, tel que mon collègue M. Robbins.

Une autre différence importante entre les pensions du CN et celles de la Fonction Publique du Canada, concernent le complément qui est versé à partir de 65 ans. À la différence des employés de la Fonction Publique, ceux du CN n'ont pas le droit à une pension à 70 p. 100 calculée sur 35 ans, cette clause de complément ne figurant pas dans le régime du CN. Dire que les pensions du CN sont calculées à 70 p. 100 du salaire est une contre-vérité à tout égard: tout d'abord en raison de ce qu'on perd suite à l'intégration du régime de pensions du Canada et des régimes publics et privés, et deuxièmement parce que rien ne permet de compenser la différence.

Donc, non seulement les retraités du CN se font plumer au moment où ils partent en retraite, mais ils continuent à se faire escroquer pendant encore dix années de celle-ci. Je fais allusion ici aux diverses décisions ponctuelles qui sont prises, ici et là, par le CN. Au total, bien sûr, les retraités sont complètement dépossédés, et finissent par s'inscrire au bien-être social. On ne peut absolument pas admettre que des employés qui ont travaillé honnêtement pour une compagnie pendant trente-cinq ou quarante ans soient traités de cette façon, et finissent pour ainsi dire sur la paille. La faute ne revient pas entièrement au CN, mais plutôt à l'ensemble de notre système économique, et à son organisation. C'est-à-dire que le gouvernement, aussi bien que la direction des chemins de fer, les syndicats, et les employés eux-mêmes—pendant qu'ils sont encore en activité—sont tous responsables.

Et afin que l'on puisse veiller, monsieur le président—c'est là notre première préoccupation—à ce que les niveau des pensions reste suffisant tout au long de la retraite, nous demandons à votre comité de recommander que les employés et retraités du régime de pensions du CN aient accès, lorsqu'ils le désirent, au comptes du fonds de placement de la caisse de retraite du CN, et cela dans des conditions prescrites. Ces conditions toutefois, ne doivent pas nous empêcher d'obtenir l'information nécessaire au calcul de ce que rapporte effectivement cette caisse de retraite détenue en fiducie.

Nous recommandons également à votre comité de recommander que tout le bénéfice d'intérêts soit effectivement reversé à la caisse, et transféré ensuite sur un compte d'indexation des pensions du CN séparé. On constituerait ainsi un fonds d'indexation qui serait également détenu par la même fiducie que la caisse de retraite du CN. Cela ne signifie pas absolument, cependant, que le régime fiduciaire reste ce qu'il est. Bref, nous sommes prêts à certains arrangements.

S'il faut que le CN accepte ces deux conditions—accès à l'information d'une part, et création d'un fonds d'indexation d'autre part, qui serait en partie alimenté par ce que rapporte la caisse de retraite—les employés des chemins de fer et les membres de l'Association des retraités et des employés des chemins de fer de Biggar, seraient prêts à accepter une augmentation de leur cotisation jusqu'à concurrence de 2 p. 100 de la rémunération totale. Cette augmentation de 2 p. 100 servirait à alimenter la nouvelle caisse, qui serait gérée

[Text]

• 0925

In addition, we request that you recommend the abolishment of the 35-year cut-off rule for payment of pension contributions and the institution immediately of continued contributions to date of retirement for all members of the CN pension plan, as is the case with the Canada Pension Plan. We do not ask—and this is not written in—that this be retroactive. It is just impossible to sell.

Let me make a short reference to the 2%. It comes from the basis of the report 10 years ago, where the recommendation was that 0.5% of earnings matched by 0.5% paid by the company provide the adjustment in excess of the first 35% drop in purchasing power for current pensioners, beneficiaries and current active members. That was 0.5%, or a total of 1%. We are saying up to 2% of employees' contributions.

Again this is flexible, but it is conditional on the opportunity provided to people such as ourselves—that is, plan members and pensioners—to have some direct involvement in the decisions and the solutions to this problem. You might even find us a seat once or twice a year on the CN Board of Directors, but not the Pension Board.

I will turn now to the survey. I will read the survey because it covers that very point. The survey is the signatures on this sheet I have circulated:

This survey being conducted by the Biggar, Saskatchewan Railway Employees and Pensioners Association is for the purpose of establishing a consensus among CN Railway Employees on the issue of a CN Pension contribution increase to present and future employees for the purpose of instituting a permanent CN Pension Indexing Fund.

We are suggesting that the fund provide the means of solving the problem pensioners are presently facing, at least partially:

Such a fund would not necessarily be operated under the same management or trusteeship as the CN Pension Trust Fund. In any case, the new fund would remain separate from the Pension Fund and be used only for annual indexation of CN Pensions. Total contribution rates could rise to approximate the level presently set for the Public Service Plan of Canada. Decision on these matters would be conditional on the Posture, Composition and Direction of the report by the 1985 federal subcommittee on Canadian National Railway pensions. Our request to the Commission for access to the Profitability and Expenditure levels within CN's Pension Trust Fund will hopefully be entertained as a first step.

These are the signatures of four major terminals. It is just a cross-section. There was very little opposition to it once they

[Translation]

séparément, sous le même régime fiduciaire que la caisse de retraite du CN.

De plus, nous vous demandons de recommander la suppression de cette règle qui veut qu'on ne puisse cotiser que pendant 35 ans, et que l'on institue à la place un régime de cotisations jusqu'à la date de départ en retraite, dont bénéficieront tous les retraités du régime de pensions du CN; comme dans le cas du régime de pensions du Canada. Nous ne demandons pas que cette règle s'applique rétroactivement. Ce serait trop demander.

Je vais maintenant parler de ces 2 p. 100. Cette mesure s'explique à partir de ce que recommandait le rapport d'il y a dix ans, à savoir que l'employé et la partie patronale cotisent chacun 0.5 p. 100 du salaire, qui servirait à compenser—en plus de la première tranche de 35 p. 100—la chute de pouvoir d'achat des retraités; devaient en profiter les retraités aussi bien que les employés en activité. Il s'agissait de 0.5 p. 100, et donc au total 1 p. 100. Nous parlons maintenant de 2 p. 100 des cotisations des employés.

On pourrait évidemment discuter de ce chiffre, à condition que l'on nous donne la possibilité—c'est à dire aux retraités et aux cotisants—de participer directement aux prises de décisions et à la négociation de solutions aux problèmes auxquels nous faisons face. Peut-être même qu'un jour vous réussirez à nous dégoter un siège une fois ou deux par an au conseil d'administration du CN; mais évidemment pas à la Commission des pensions.

Je vais maintenant vous parler de notre enquête. Je vais en lire le texte, puisqu'il y est entre autres question de ce dont je viens de parler. C'est cette feuille de signatures que je vous ai distribuée:

Cette enquête organisée par l'Association des retraités et des employés de chemin de fer de Biggar—en Saskatchewan—doit permettre de savoir si les employés du CN désirent que l'on augmente les cotisations au fonds de pension, et que cette augmentation serve à la création d'un fonds d'indexation permanent des pensions du CN.

Nous expliquons que cette caisse servirait—du moins en partie—à résoudre le problème actuel des retraités:

Ce fonds d'indexation ne serait pas nécessairement soumis aux mêmes règles de gestion et de fiducie que la caisse de retraite du CN détenue en fiducie. En tout cas, cette nouvelle caisse serait distincte de la caisse de retraite, et utilisée uniquement à des fins d'indexation des retraites du CN. Les taux de cotisation pourraient approcher ceux du régime de pensions de la Fonction publique du Canada. Une décision ne serait prise qu'après publication du rapport du sous-comité fédéral sur les pensions du CN, créé en 1985. Nous avons notamment demandé au comité de bien vouloir recommander que nous puissions avoir accès aux comptes des dépenses 07 de la caisse de retraite du CN; nous espérons que le comité en tiendra compte.

Voilà donc les signatures d'employés de quatre grandes gares du CN. C'est un échantillon assez représentatif. Dès que

[Texte]

understood what we were trying to do. It includes Edmonton, Saskatoon, Melville and Biggar, major CN terminals.

In the process we are suggesting that CN drop the ad hoc practice presently in force that provides \$8, \$10 or \$12 a month for pensioners.

This last measure would enhance the state of the work force—and what I am talking about here is the 35-year cut-off—by having the effect of cleaning out the closet, particularly within the higher echelons of union and management hierarchies, also a good many at the top of the work force ladder who are simply putting in time. It would go a long way towards erasing unemployment among the youth of this country if it was applied across the system.

With the adoption of the contribution cut-off, along with the reversing of the contribution cut-off policy, the new Pension Indexing Fund would realize an immediate cashflow in the area of \$45 million, exclusive of what may be realized from Pension Trust Fund excess earnings, which we hope we would get via this commission.

There are those who say that CN's pension trust fund strength is sufficient in itself to support indexing of pensions to the CPI, Consumer Price Index. This is the feeling of 67,000 Canadian National Railway employees. They have so much doubt about what is going on in the pension trust fund, that is why this survey is hard to sell. But we are simply making as a condition that, if we have access to that information, then we are prepared to provide this input of capital.

• 0930

We would expect a matching contribution in lieu of dropping the present ad hoc indexing practice. I must state, however, that in the event CN management does not comply with the establishment of a separate pension indexing fund, fully apart from the pension fund itself, then as employees we categorically refuse to accept any additional increase in pension contributions. In other words, if they are not prepared to solve the problem once and for all, then forget it! We are not interested in the crumbs approach at the wage-and-rules table. We will simply gather our money and take it somewhere else.

Our second and equally top priority is the issue of method of negotiation of pensions. The least we need is any change at all. It is totally unrealistic to think that we who go on pension can ever hope to get a fair break at any wage-and-rules table during labour contract negotiation; that is, for anything other than a few crumbs. For those of us who have been involved in this issue for the last 15 years, it has been experience enough to become well aware that pensions have no place whatever on the contract tables of wages and rules, cabooses, locomotive boxcars, or whatever. The 20-year-old employees and pensioners have little, if anything, in common; and believe me, that is true.

[Traduction]

les gens ont compris ce que nous voulions, nous nous sommes heurtés à très peu d'opposition. Il s'agit des gares d'Edmonton, Saskatoon, Melville et Biggar; ce sont tous des terminus importants du CN.

En même temps nous demandons que le CN arrête de verser, ponctuellement, comme il le fait maintenant, 8\$, 10\$ ou 12\$ supplémentaires par mois aux retraités.

Cette dernière mesure—je parle ici de cette limite des 35 ans—aurait pour effet d'améliorer la situation de la population active, en donnant un grand coup de balai, et notamment dans les échelons supérieurs du syndicat et de la direction; je pense à tous ces gens qui sont en fin de carrière et dans les échelons supérieurs, et qui ne font que tirer quelques années supplémentaires. Je crois que cela serait également une solution au chômage des jeunes, si l'on appliquait cette mesure de façon générale.

L'abolition de cette limite aux cotisations, en même temps que la création d'une nouvelle caisse d'indexation des pensions, permettrait de renflouer immédiatement la caisse de retraite de 45 millions de dollars, sans parler du bénéfice d'intérêts de la caisse de retraite fiduciaire; et nous espérons que votre comité sera d'accord avec notre proposition.

Certains pensent que la caisse de pensions du CN est assez solide, en elle-même, pour que l'on indexe nos retraites sur l'IPC, l'indice des prix à la consommation. Ceux qui pensent cela, ce sont 67,000 employés du CN. Ils ont tellement de doutes sur ce qui entre dans le fonds de pension en fiducie, qu'il est très difficile d'effectuer cette enquête mais si nous avons accès à ces renseignements, nous serons alors disposés à apporter ces capitaux.

Nous préférierions que l'employeur côtise le même montant d'argent à la caisse de retraite en échange de la suppression des augmentations ponctuelles distribuées actuellement. Je dois dire cependant que si la direction du CN devait refuser de créer un fonds séparé pour l'indexation des pensions et, qui soit indépendant de la caisse de retraite en tant que telle, nous, employés, refuserons catégoriquement d'accepter toute augmentation complémentaire des cotisations aux pensions de retraite. En d'autres termes, si la direction du CN n'est pas disposée à résoudre le problème une fois pour toutes, qu'elle n'y pense pas! Les miettes que nous distribue la direction ne nous intéressent pas. Nous pourrions toujours ramasser notre argent et le placer ailleurs.

Notre deuxième priorité, tout aussi importante que la première, porte sur la méthode de négociation des pensions de retraite. N'importe quel changement s'impose. Il est totalement irréaliste de penser que les pensions de retraite seront négociées entre les syndicats et la direction; nous n'aurons que quelques miettes. Ceux qui s'intéressent à cette question, savent parfaitement bien que les pensions ne font pas l'objet de négociations lorsque les salaires, les règles, les fourgons de queue, les locomotives, les wagons sont négociés. Les employés qui ont 20 ans et les retraités ont très peu de choses en commun et je dirais même rien du tout.

[Text]

A recent example is when the union signed away the pass rights to CP Rail pensioners. That pass, which was fully earned for life through sweat and toil by the forfeiture of other conditions they might have had instead, is fully as important to older people, who no longer drive a car and cannot afford to pay for travel, as is any other of the few extras they still have in life. They built the system; they have lost their companion spouse, and now they are stuck at home. It is all because of that grand old corporation, the great and mighty CP Rail, and who say they never forget a name, simply took their golden passes away from them. And the unions oblige without even a whimper, without even extending the courtesy of consulting those pensioners. We concur with statements already made suggesting that CP and their unions have one of two choices: either give those passes back or drop their slick media ads. And that takes place on November 1.

Mr. Chairman—and this is a continuation of argument on negotiations—major decisions have been made over the last 50 years affecting CN's pension plan—first in 1935 by Henry Thornton, then in 1947, 1952, 1960, 1965, 1966, 1967, 1968, 1970, 1973, 1975 and 1977—all forms of negotiation, as it stands now. At this time we are asking for one final major change. I cannot, for the life of me, see any reason to change the present method of negotiation. And please, for goodness sakes, leave good enough alone! Besides, Mr. Chairman, unions, I am certain, would stir our day if they suddenly had full responsibility for the handling of our pensions and the associated massive investment funds thrust upon them.

If you and your commission will just grant the recommendations required, we and the other 67,000 employees, along with the Canadian Railway Labour Association—now, the only reason we mention them is simply because they are the legislative arm of unions generally—the 47,000 pensioners, and Canadian National Railway will finish the job.

Finally, one of the greatest crimes in pensions in this country is the forfeiture of pensions by 8 out of every 10 workers in this country. Canadian National Railway employees who terminated their employment with CN in 1984 not only lost their chance for a pension at some point in life, they also gave up \$7.5 million of their hard-earned wages. And that to us, Mr. Chairman, is an unforgivable crime against our youth and upon the system. I will not labour this point further because it is one of my colleague's, Mr. Robbins, constant concerns, and he explains it better than I do.

To conclude, I thank you and your committee, Mr. Chairman, along with your staff, whom I have probably bothered from time to time but who have had the required patience to hear me out. I leave you with a saying sometimes heard, and which applies to pensions generally: I have my mind made up and do not confuse me with the facts.

That covers my presentation. I might say that instead of questioning me, if you have any queries you might direct them

[Translation]

Après, le syndicat a récemment accepté de laisser tomber les droits aux laissez-passer accordés aux retraités du CP. Ce laissez-passer qui leur avait été accordé pour la vie avait été obtenu à la sueur de leur front en échange de conditions autres qu'ils auraient pu avoir, et tout aussi importantes pour les vieux, qui ne peuvent plus conduire de voiture ou qui ne peuvent plus se permettre de déplacement, que n'importe quel autre privilège qu'ils détiennent. Ce sont ces cheminots qui ont construit les chemins de fer; ils ont perdu leur conjoint et sont maintenant rivés à la maison. Cette grande société, le CP tout puissant, qui prétend ne jamais oublier un nom, a retiré les laissez-passer aux retraités. Les syndicats acceptent cela sans sourciller, sans même avoir la courtoisie de consulter les intéressés au premier chef. Nous sommes d'accord avec ceux qui ont dit que le CP et les syndicats n'avaient d'autre alternative que de retirer ces laissez-passer ou d'abandonner leurs publicités vaseuses. Elles débutent le 1^{er} novembre.

Monsieur le président, et je poursuis le chapitre sur les négociations, d'importantes décisions relatives au régime de pension du CN ont été prises au cours des 50 dernières années; la première d'entre elles l'a été par Henry Thornton en 1935; d'autres ont suivi en 1947, 1952, 1960, 1965, 1966, 1967, 1968, 1970, 1973, 1975 et 1977; toutes sortes de négociations ont lieu. Nous demandons maintenant une dernière réforme. J'ai beau m'évertuer, je ne comprends pas pourquoi l'on changerait la méthode actuelle de négociation. Mille sabords, qu'on laisse ce qui est potable en paix! D'autre part, monsieur le président, les syndicats, j'en suis sûr nous en ferons voir de toutes les couleurs s'ils étaient tout d'un coup chargés de gérer nos pensions de retraite et les importants placements qui en découlent.

Si votre Comité voulait bien donner suite aux recommandations que nous avons proposées, nous ainsi que les 67,000 autres employés, en collaboration avec l'Association des cheminots canadiens, et je cite cette association car elle représente le bras législatif des syndicats en général, les 47,000 retraités et le Canadien national feront le reste.

Enfin, huit employés sur dix perdent leur point de retraite dans ce pays et c'est là un des aspects les plus répréhensibles de cette situation. Les employés du Canadien national qui ont démissionné en 1984 ont non seulement perdu le droit d'obtenir une pension de retraite à un moment donné, mais ils ont également laissé 7,5\$ millions de dollars de leur salaire laborieusement gagné. Monsieur le président, nous considérons cela comme un crime impardonnable perpétré contre nos jeunes et notre région. Je ne veux pas m'attarder là-dessus car c'est là une des préoccupations constantes de mon collègue, monsieur Robbins, et il sera mieux à même de vous l'expliquer.

En conclusion, monsieur le président, j'aimerais vous remercier, vous les membres du Comité, ainsi que votre personnel, que j'ai sans doute dérangés à plus d'une reprise mais qui avez eu la patience de m'écouter. Je conclurai sur un dicton qu'on entend parfois et qui s'applique aux pensions de retraite: si mon opinion est faite, ne semez pas la confusion dans mon esprit avec vos faits.

Voilà qui termine mon exposé. Si vous avez des questions à poser, je vous prierais de les adresser à M. Robbins. De toute

[Texte]

to Mr. Robbins. Anyway, if I should be stuck on a question, I can always kick him.

• 0935

The Chairman: Thank you, Mr. Beckett. Mr. Robbins.

Mr. W.A. Robbins (former Minister of Finance of the Province of Saskatchewan): Thank you, Mr. Chairman. I would like to start out any discussion on pensions with a bit of verse. It goes like this:

In days of old, when knights were bold
And primal passions raged,
They had a method sure and quick
To cure the blight of age.
For when a man grew old and grey
And years had sapped his vim,
They simply knocked him on the head
And put an end to him.
But we in this enlightened age
Are built of sterner stuff,
And so we look with righteous rage
On deeds on so harsh and rough.
When a man grows old and grey
And weak and short of breath,
We simply take his job away
And let him starve to death.

Now, you may think that is a silly poem, but there is a great deal more truth in it than we realize.

If you look at the statistics across Canada, with a 42 work force of about 12 million people, about half of those people are in private pension plans, some 15,000 or 16,000 of them. If you look at the statistical facts down through the years—and I have surveyed them over the last 40 years—you will find that about half of those people are in private pension plans, and fewer than 40% of them will end up with reasonably adequate pensions.

What is a pension anyway? It is an income earned in the past and paid in the future at retirement. It is really a deferred wage. Yet we have constantly looked on it as a reward for long service. I believe defined benefit plans are set up with that basic premise, that it is a reward for long service, because it is related basically to 35 years of service. Particularly with the current trend of short-term employment for most people in our society, many young people today will have six or seven employers during their working lifetime, and because of the fact there is a great deal of part-time employment I believe we should be looking on pensions as deferred wages. When a person terminates employment with an employer, that individual should have all contributions made on his behalf and made by him locked in and vested to him, consistently earning for him until he retires.

The pension system has been studied to death in the last 40 years. We had the Cofirentes report in Quebec, the Haley report in Ontario, the Lazar report at the federal level, the Senate report on old age security, and numerous reports from private organizations like insurance companies and health

[Traduction]

façon, je pourrais toujours lui demander d'intervenir si je ne peux répondre à une question.

Le président: Merci, monsieur Beckett. Monsieur Robbins.

M. W.A. Robbins (ancien ministre des Finances de la province de la Saskatchewan): Merci, monsieur le président. Je voudrais commencer cette discussion sur les pensions de retraite en vous citant quelques vers.

Jadis lorsque les chevaliers étaient fiers et hardis
Et que les passions brutes étaient de mise,
Ils avaient trouvé un moyen sûr et rapide
Pour supprimer la malédiction de l'âge.
Lorsqu'un homme vieillissait et grisonnait
Et que les années avaient sapé son énergie,
Ils lui assénaient un coup sur la tête
Et mettaient fin à ses jours.
Mais aujourd'hui, en ces temps éclairés
Nous sommes plus prévenants
Et rageons à juste titre
Contre tout acte aussi sévère.
Lorsqu'un homme vieillit et grisonne
Qu'il s'affaiblit et halète
Nous le licencions
Et le laissons mourir de faim.

Vous pensez peut-être que ce poème est idiot, mais il est beaucoup plus juste que nous ne nous en rendons compte.

Les statistiques indiquent que, sur une population active de 12 millions de personnes, environ la moitié adhère à 15 milles ou 16 milles régimes de pension privée. En examinant ces statistiques échelonnés sur plusieurs années, et je l'ai fait pour les 40 dernières années, vous constaterez qu'environ la moitié de ces personnes adhère à des régimes de pension privés et que moins de 40 p. 100 d'entre eux auront une pension de retraite suffisante.

Qu'est-ce qu'une pension de retraite? C'est un revenu accumulé dans le passé et versé à l'avenir au moment de la retraite. C'est un salaire différé. Et pourtant, nous l'avons toujours considéré comme une récompense pour de longs états de service. Je crois que les régimes à prestation déterminée sont établis en prenant pour hypothèse que les pensions de retraite sont une récompense pour de longs états de service, car elle est versée en général après 35 ans de service. La durée des emplois étant de plus en plus courte de nos jours, de nombreux jeunes travailleront pour six ou sept employeurs différents au cours de leur vie active et c'est pour cette raison précisément que nous devons considérer les pensions de retraite comme étant un salaire différé. Lorsque que quelqu'un donne sa démission, ses cotisations versées en son nom et par lui devraient lui revenir de droit et être immobilisées pour qu'elles puissent rapporter de l'intérêt jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite.

On a étudié les régimes de pension sous toutes leurs formes au cours des 40 dernières années. Le Québec a publié le rapport Cofirentes, l'Ontario le rapport Haley, le gouvernement fédéral le rapport Lazar; le sénat a préparé un rapport sur la sécurité de la vieillesse et des organismes privés comme

[Text]

organizations. Where do we go from here? The major difficulty is that people look for instant pension solutions. There are none. How do you get to a desired goal? You start. The major problem lies in individual job terminations. A particular pension plan may go on indefinitely, but the individual in an increasingly mobile society does not indefinitely remain a member of that particular plan. More often than not, the individual changes jobs before attaining a vested pension right. Currently those that vest to the employee the employer contributions after five or ten years are considered reasonably good pension plans. In view of labour mobility, that is much too long.

Mr. Chairman, there is an intriguing general public opinion that pension plans should provide portability or transfer of pension rights from job to job. However, the real problem arising from labour mobility is pension forfeiture. Portability without restriction on forfeiture means nothing, and restriction on pension forfeiture is attained by immediate or early vesting and lock-in to the individual person on whose behalf the contributions—and I would submit allocated earnings—were made.

A vested pension is one that is non-forfeitable; the employee owns it and retains it, even when terminating and moving to another job. The individual may not be able to transfer it, but it is owned by the individual and payable at retirement, and should include accumulated earnings in the intervening years. Pensions should be viewed as something earned. Pensioners should not be expected to read the fine print, nor necessarily to understand the legal terminology.

If we look at pension plans generally of the security system in Canada today, first we look at what is called old age security pension. It is not a pension at all; it is simply a tax transfer. Pensions are funded; there is no fund to pay old age security.

• 0940

Most of us perhaps are familiar with the fact that the Old Age Security Act still says the payment is \$100 a month. It is true it has been indexed since 1971 or 1972, and the current payment is \$282.94 a month.

On top of that, we have a guaranteed income supplement payment, which is supposed to be the safety net. If you add that \$336.26, you have people coming out with a gross income for the whole year of \$7,340.

It is possible, I suppose, for people to live on that sum of money in certain areas of Canada. But if a person is a resident of any city of Canada, with that kind of income they are obviously not very viable economically not only for themselves but for society generally.

[Translation]

les compagnies d'assurance et les organismes de santé ont publié un nombre incalculable de rapports. Où aller maintenant? L'ennui c'est que les gens veulent que des solutions immédiates soient apportées. Or, il n'y en a pas. Comment atteindre l'objectif recherché? Il faut commencer quelque part. Les démissions constituent le problème principal. Un régime de pensions de retraite donné peut se poursuivre indéfiniment, mais le salarié dans une société de plus en plus mobile peut ne pas demeurer indéfiniment membre de ce régime donné. Le plus souvent, il changera d'emploi avant d'acquiescer un droit à sa pension. Actuellement, lorsqu'un salarié acquiert un droit aux cotisations patronales au bout de 5 à 10 ans, ces régimes de pension sont en général considérés comme étant de bons régimes. Aux vues de la mobilité de la main-d'oeuvre, ce délai est beaucoup trop long.

Monsieur le président, l'opinion publique pense que les régimes de pension devraient pouvoir être transférés chaque fois qu'un employé change d'emploi. Cependant, la perte des points de retraite constitue le véritable problème que pose la mobilité de la main-d'oeuvre. Pouvoir transférer son régime de pensions sans mettre fin à la perte des points de retraite est inutile; pour remédier à cette situation, les cotisations patronales et individuelles d'un employé devraient être garanties et immobilisées beaucoup plus tôt.

Une pension de retraite devrait être acquise à l'employé; cette pension lui appartient et il est en droit de la conserver sans perdre de points de retraite lorsqu'il donne sa démission ou qu'il change d'emploi. Il est possible que l'employé ne puisse pas le transférer, mais cette pension lui appartient, doit lui être versée lorsqu'il prend sa retraite et devrait comprendre l'intérêt accumulé entre temps. Les pensions de retraite devraient être considérées comme quelque chose qui a été gagné. Les retraités ne devraient pas avoir à lire les petits caractères ou à comprendre le jargon juridique.

Si nous nous penchons sur le système de sécurité du revenu du Canada aujourd'hui, nous pensons d'abord à ce qu'on appelle la pension de la sécurité de la vieillesse. Ce n'est pas une pension, mais un transfert d'impôt tout simplement. Les pensions de retraite sont capitalisées et la sécurité de la vieillesse n'est tirée d'aucun fonds.

La plupart d'entre nous savons que d'après la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la prestation est toujours de 100\$ par mois. Il est vrai qu'on l'a indexée depuis 1971 ou 1972, car les prestataires reçoivent présentement 282.94\$ par mois.

Nous avons en plus de cela le supplément du revenu garanti qui est sensé être en quelque sorte le filet de sécurité. Si on ajoute cette somme de 336.26\$, on se rend compte que le revenu brut de certaines personnes est de 7,340\$ pour l'année entière.

J'imagine qu'il est possible pour les gens de vivre dans certaines régions du Canada avec cette somme. Toutefois, pour ceux qui résident dans n'importe quelle ville, ce genre de revenu n'est manifestement pas suffisant sur le plan économique ni pour eux ni pour la société en général.

[Texte]

Then we have the Canada Pension Plan. I only mention it in passing because it again was set up by the government of this country as a base pension. I hope people realize the implications of the Canada Pension Plan are related to certain things such as, first of all, complete lock-in investing. No employee who moves from one job to another job expects to get contributions back from the Canada Pension Plan or the Quebec Pension Plan. That money is going to be used for retirement, widows' and orphans' benefits, death benefits, or disability. It can be used only in the pension field.

The major problem for the Canada Pension Plan is going to be related to the demography of the country. That is the major problem. If we look at statistics, we will realize that in 1971 8% of all the people in this country were 65 years of age and older; but more significantly, 36% of the people in this country were 25 years of age or younger. That was in 1971. If you look at 1981, 10% of the people in this country were 65 years of age or older; and more significantly, only 27% were 25 years of age or younger. That trend is continuing, and 1991 is not that far away. We will see about 12% to 13% of the people of this country 65 years of age and older, and about 22% of the people of this country 25 years of age or younger. That trend is here; and we should face the fact that it is here, or we are going to run into extremely difficult pension problems in the year 2000 and beyond. The major risk to something like the Canada Pension Plan is in the demographic set-up of the country.

Then if we look at the private pension system across Canada—and there are 15,000 to 16,000 of these plans—it breaks down basically into two categories: a formula or defined benefit plan—they are the same thing—or defined contribution plans. I presume there are actuaries in the room, and actuaries are very necessary in life insurance, annuities, etc. Obviously, if the country had more defined contribution plans, actuaries would not be as necessary in pension plans, although they would still be necessary in the annuity set-ups at the end of the period. I hope to be able to answer some questions that people may want to put to me on that particular set-up.

I think people are generally aware of the fact that actuaries look at pay scales of any given group of employees, their distribution as to age and sex, their life expectancies, the staff turnover, inflation, and potential earnings yield. They inform the employer that a specific percentage of payroll will make a defined benefit pension of a specific formula feasible. In theory it is very reasonable. If the estimated earnings level is kept relatively low and actual attained investment yield exceeds the assumed earnings rate, the employer's pension costs will be reduced. This situation holds true even when contributions are made on a matching basis.

If vesting is delayed and lock-in to the individual employee does not occur . . . However, there is another side to the coin.

[Traduction]

Nous avons également le Régime de pensions du Canada. Je ne m'y attarderai pas, puisque le gouvernement du Canada l'a créé comme pension de base. J'espère que les gens se rendent compte que le Régime de pensions du Canada reliait certaines choses, par exemple et avant tout des investissements qui sont complètement bloqués. Nul employé qui change de travail doit s'attendre à recevoir ses cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec. Cet argent sert aux pensions de retraite, aux prestations versées aux veuves et aux orphelins, à des prestations de décès ou d'invalidité. Cet argent ne peut donc servir que dans le domaine des pensions.

Les grandes difficultés que pose le Régime de pensions du Canada, c'est qu'il sera lié à la démographie du pays. Voilà le principal problème. Nous nous rendrons compte, en étudiant les statistiques, qu'en 1971, 8 p. 100 de la population totale du pays était âgée de 65 ans ou plus; mais ce qui est encore plus important c'est que 36 p. 100 de la population était âgée de 25 ans ou moins. C'était en 1971. Voyons maintenant les chiffres pour 1981, 10 p. 100 des Canadiens étaient âgés de 65 ans ou plus, mais il faut le souligner, seulement 27 p. 100 étaient âgés de 25 ans ou moins. Cette tendance se poursuit et nous arriverons bientôt en 1991. Nous verrons alors que 12 à 13 p. 100 des Canadiens sont âgés de 65 ans ou plus et que 22 p. 100 d'entre eux auront 25 ans ou moins. La tendance existe, et nous devons y faire face, sinon nous aurons de graves problèmes de pensions en l'an 2000 et par la suite. Ce qui pose le plus grand risque au Régime de pensions du Canada c'est notre pyramide des âges.

Examinons maintenant les Régimes de retraite privés du Canada—il y en a de 15,000 à 16,000 environ—répartis en deux catégories surtout: la formule ou le Régime de retraite à prestations déterminées—il s'agit de la même chose—ou le Régime de retraite à cotisations déterminées. Je suppose que nous avons dans cette pièce des actuaires, ils sont très importants pour l'assurance-vie, les rentes etc. Il est certain que s'il y avait au pays davantage de Régimes de retraite à cotisations déterminées, les actuaires ne seraient pas aussi utiles pour les Régimes de retraites, même s'ils le seraient toujours pour le calcul des rentes à la fin de la période de travail. J'espère pouvoir répondre aux questions que vous aurez à me poser au sujet de la structure des rentes.

Les gens savent en général que les actuaires étudient les échelles de salaire d'un groupe d'employés donné, de leur répartition selon l'âge et le sexe, de leur espérance de vie, du roulement du personnel, de l'inflation et du rendement possible des gains. Ils renseignent l'employeur sur le pourcentage précis de la paye qui donnera une retraite à prestations déterminées selon une formule acceptable. En théorie, cela semble très raisonnable. Si on conserve les gains prévus à un niveau relativement bas et que le rendement des investissements excède le montant des gains présumés, le coût des retraites sera moins élevé pour l'employeur. C'est exactement la même chose lorsque les cotisations de l'employeur et de l'employé sont identiques.

Si la dévolution est retardée et que l'immobilisation pour un employé donné ne se produit pas . . . Cependant, il faut voir l'autre côté de la médaille. De fortes tendances inflationnistes

[Text]

Strong inflationary trends and rapidly rising wage levels will be a problem in relation to the costs to the employer.

• 0945

Defined contribution plans, I contend, are much more realistic. However, they will meet the problems of the mobility factor and the part-time employment factor—and both these are factors which are increasing in our society—if, and only if, early or immediate vesting and lock-in to the individual contributor occurs.

An employee who has four or five employers during a working lifetime should logically retire with four or five pension payments. In most pension plans of either type, terminating employees generally withdraw their individual contributions plus some limited interest earnings less applicable income tax. These funds are more often than not utilized for current expenditures; thus pension rights are forfeited and future retirement income is lost. This again emphasizes the importance of vesting and lock-in to the individual employee, ensuring that pension funds are utilized for one purpose only: pensions.

Now, if I may, sir, I would like to give you two examples. I have some experience in administering a pension plan for some 22 years, and if I might, I could use this flip chart perhaps to give you a couple of examples to illustrate what I am getting at. These are very simplistic examples, I readily admit, because otherwise you get involved in a lot of mathematical calculations.

I want to illustrate this first with a young woman who came to me who had been employed for five years with a commercial concern in Canada and had had—and I am averaging this out because otherwise the statistics become rather complicated—an average income of \$10,000 a year. She paid into a defined benefit plan 2% of the five best earning years times her years of service not to exceed 35, which is very common in defined benefit plans. She was being married at 25 and leaving her job. She came to me and asked for some advice with respect to her pension. I suggested she go back to her employer and determine exactly what her pension would be. She was told it would be 2% of \$2,000, which is 200 times five, which is \$1,000 a year or \$83.33 a month when she reached age 65.

Now, my criticism of that is that it would earn nothing over that period. I know the employer can use the argument: That person is no longer in my employ; a pension is a reward for long service, and why should I be concerned about that person? The fact remains that if that money were transferred out and she had paid . . . I forgot to mention this but she had paid 6% of her pay times five, or \$3,000. In this particular instance, employer did not match but had an unfunded liability, which would certainly give them some liability in terms of potential pension down the road.

[Translation]

et des salaires qui augmentent rapidement poseront un problème pour ce qui est des coûts de l'employeur.

Je suis d'avis que les régimes de retraite à cotisations déterminées sont beaucoup plus réalistes. Cependant, il faudrait faire face au problème de la mobilité et à celui de l'emploi à temps partiel—ces deux facteurs sont de plus en plus présents dans notre société—si, et seulement dans ce cas-là, la dévolution hâtive ou immédiate et les rajustements se produisent pour le cotisant.

Un employé qui a travaillé pour quatre ou cinq employeurs devrait logiquement prendre sa retraite et recevoir quatre ou cinq pensions. Dans la plupart des régimes de retraite, quelle qu'en soit la nature, les employés qui partent retirent habituellement leurs propres cotisations en plus des gains provenant de l'intérêt restreint moins l'impôt. Le plus souvent ces fonds servent aux dépenses courantes, par conséquent les droits de pension sont perdus de même que les prestations de retraite qui auraient été versées. Cela souligne de nouveau l'importance de la dévolution et du blocage des fonds pour l'employé; on garantit de cette façon que les fonds de pension seront utilisés à une fin seulement, à savoir pour les pensions de retraite.

Si vous me le permettez, monsieur, j'aimerais vous donner deux exemples. J'ai une certaine expérience puisque j'administre des régimes de pension depuis 22 ans, et, si vous me le permettez, je vais me servir de ce tableau à feuilles mobiles pour illustrer mes exemples. Ce sont des exemples très simples, je l'admets, autrement on se perd dans de nombreux calculs.

Je vous donne tout d'abord l'exemple d'une jeune femme qui s'est adressée à moi; elle avait été employée pendant cinq ans par une société au Canada et—je vous donne ici une moyenne car autrement les statistiques sont trop complexes—son revenu moyen était de 10,000\$ par année. Elle a versé dans un régime de retraite à prestations déterminées 2 p. 100 des gains de ses cinq meilleures années multipliés par ses années de service ne devant pas dépasser 35 ans, ce qui est habituellement le cas pour les régimes de retraite à prestations déterminées. Elle s'est mariée à 25 ans et a quitté son emploi. Elle s'est adressée à moi pour me demander des conseils au sujet de sa pension de retraite. Je lui ai suggéré de retourner voir son employeur afin de savoir exactement quelle serait sa pension de retraite. On lui a dit que ce serait 2 p. 100 de 2,000\$, autrement 200 fois 5, c'est-à-dire 1,000\$ par année ou un montant de 83.33\$ qui lui serait versé une fois qu'elle aurait atteint l'âge de 65 ans.

La critique que je formulerais à ce sujet c'est que cet argent ne va rien gagner pendant cette période. Je sais que l'employeur peut prétendre: cette personne n'est plus mon employée, la pension de retraite est une récompense pour ceux qui ont longtemps travaillé dans la société, pourquoi me préoccuperais-je de cette personne? Il n'en demeure pas moins que cet argent a été transféré et que l'employée avait payé . . . j'avais oublié de le mentionner, mais elle avait versé 6 p. 100 de son salaire multiplié par 5 ou 3,000\$. Dans ce cas, l'employeur n'a pas versé de somme correspondante et il avait une dette non provisionnée, ce qui certainement pouvait

[Texte]

However, when that individual was told this, she immediately thought in her own mind: How do I know I will live 40 years? Second, how do I know what value \$1,000 a year will be 40 years down the road? What are my other choices? So I asked why she did not ask them if they would transfer it out to a locked-in RRSP which she could put in her purse and carry with her? She could not cash it before age 55 and it would grow.

Well, she asked and they were unwilling to do this. So I said I could not tell her, and no one could tell her what their earnings would be 40 years into the future. But I could tell her that if that \$3,000 were in the defined contribution pension plan that I was administering for the past 40 years—and I am using the actual earnings for the past 40 years—that \$3,000 would have grown to \$51,159 and would be sufficient, in round figures, to buy about \$500 a month or \$6,000 a year in pension rather than \$1,000. Then that person would be an economically viable unit in society, useful to herself and useful to society.

That is the first example. Perhaps I might give one more. Again, I realize this is very simplistically put.

I am going to use the CPP current yearly maximum pensionable earnings level of \$23,400. You are aware that, of course, \$2,300 comes off that, so the person pays on \$21,100 times 1.8%, which works out to \$379.80 a year in contributions. Since that is matched by the employer, there is a total payment there of \$759.60 per year on behalf of that individual to the Canada Pension Plan. I am going to use the flip chart to illustrate this. Now suppose, for argument's sake, that the individual is a participant in a defined contribution plan and pays an additional 4% of that total salary, which is \$936 a year, and the employer matches that, which is \$1,872 a year. I am using a specific example. And I am leaving this—I realize this will change and will alter, obviously. I am using it to make the comparison simplistic and clear. This person has put into pensions in a year a total sum of \$2,631, or \$2,632 to the nearest dollar. What would that person's final pensions amount to? Old Age Security, currently \$282.94; CPP, because they would be at that level assuming that it never changed, and I know it will, \$435.42; \$718. That \$1,872, in the defined contribution plan I am talking about, would have totalled by the time it got to age 65, a total of \$321,984. I do not know what it would be in the future. I am telling you that is what it was in the preceding 35 years. That is sufficient to buy a pension of about \$3,200 a month. Add that to this figure and that individual would have an income of about \$3,918 a month in pensions, far more than they had when they were working.

[Traduction]

représenter un passif lorsqu'il s'agirait ensuite de verser des pensions de retraite.

Toutefois, en entendant cela, la jeune femme a immédiatement pensé: comment puis-je savoir que je vais vivre 40 ans? Deuxièmement, comment savoir ce que vaudra 1,000\$ par année dans 40 ans? Quels sont mes autres choix? Je lui ai demandé pourquoi elle ne leur avait pas demandé si elle pouvait transférer ce montant à un régime d'épargne retraite fermé qu'elle aurait pu conserver et transporter avec elle? Elle n'aurait pu y toucher avant soit 55 ans et les fonds auraient grossi.

Elle leur a donc posé la question et ils étaient disposés à le faire. Je lui ai donc dit que je ne pouvais pas prévoir ce qu'elle gagnerait pendant 40 ans, et que personne ne pouvait le faire. Mais je pouvais très bien lui dire que si ces 3,000\$ avaient été placés dans le régime de retraite à cotisations déterminées que j'administre depuis 40 ans—et je mentionne les gains réels qui se sont accumulés depuis 40 ans, les 3,000\$ représenteraient maintenant 51,159\$ qui lui permettraient de retirer, en chiffres ronds, une rente de 500\$ par mois ou de 6,000\$ par année plutôt que d'en recevoir 1,000\$. Cette personne serait donc une unité économiquement viable dans la société, elle serait utile pour elle-même et pour la société.

Voilà mon premier exemple. Je pourrais peut-être vous en donner un autre. Je me rends compte que je vous explique la chose de façon très simpliste.

Je me sers donc du niveau actuel de gains annuels maxima donnant droit à une retraite du Régime de pensions du Canada, soit 23,400\$. Vous savez sans doute qu'il faut retirer de cette somme 2,300\$, par conséquent la personne verse un pourcentage de 1,8 p. 100 de 21,100\$, autrement dit des cotisations de 379.80\$ par année. Étant donné que l'employeur verse le même montant, une somme totale de \$759.60 par année est versée au nom de l'employé au Régime de pensions du Canada. Je me sers de nouveau du tableau à feuilles mobiles pour illustrer mon exemple. Supposons, comme argument, que l'employé participe à un régime de retraite à cotisations déterminées et verse un pourcentage additionnel de 4 p. 100 sur l'ensemble de ce salaire, soit \$936 par année, et que l'employeur verse le même montant; nous avons donc \$1,872 par année. Je donne un exemple précis. Je me rends compte, bien sûr, que cela peut changer. Je me sers de cet exemple pour établir une comparaison simple et claire. Cette personne a versé à son régime de pension pour une année la somme globale de \$2,631, ou \$2,632 pour arrondir le montant. Quelle sera finalement la pension de retraite de cette personne? La sécurité de la vieillesse est actuellement de \$282.94, le Régime de pensions du Canada, en supposant que le niveau actuel ne sera jamais modifié, est de \$435.42, cela fait donc \$718. La somme de \$1,872 qui se trouve dans le régime de retraite à cotisations déterminées que j'ai mentionné aura atteint, au moment où l'employé aura 65 ans, \$321,984. Je ne sais ce qu'elle serait plus tard. Je vous souligne ce qu'elle était pour les 35 années antérieures. Cette somme serait donc suffisante pour acheter une pension de retraite d'environ \$3,200 par mois. Si l'on ajoute cela à la somme précédente, cette personne aurait donc un revenu d'environ \$3,918 par

[Text]

Now, may I give you the same example on a defined benefit pension plan that I sit on? I am using again that same \$23,400. In this particular plan, it says 2% of your five best earning years times 35 years of service. I am quite willing to give you the name of that organization, if you want it. This individual would, of course, have the same figure of \$2,300 deductible from his Canada Pension Plan payments; would have \$379.80 paid and doubled, which is \$759.60.

However, in this particular plan, they deduct 6% from the employee and it is matched 6% by the employer. And if you take \$23,400 and take 6% of that, you will come out with a figure of \$1,404. Since it is doubled, matched by the employer, you have \$2,808. It is integrated. In other words, the Canada Pension Plan money comes out of this figure—so you have to take in round figures, \$760. Now, note that the amount available to that private pension plan per year is \$2,048. The amount available in the defined contribution plan I was talking about a few minutes ago was \$176 less. You multiply that by the 35 years and you will find that this person has paid \$6,160 more into his pension plan than the preceding plan. What is the final pension? You take 2% of \$23,400, which is \$468, multiply it by 35, \$16,370. Monthly, that is about \$1,365 a month. Take the \$1,365—obviously that person is going to apply for and get Old Age Security of \$282.94—and they are also going to get the maximum Canada Pension Plan. The integration has occurred because the money, of course, has been sent away to Ottawa. And this person will end up with . . . so you have \$2,083 of pension, as against a total here of \$3,918, a differential of \$1,610 a month. But the person in this plan paid \$6,000 more into his pension plan than this person did. I cannot guarantee, no one can guarantee what the earnings would be. But even if that plan were earning only a minimum of about 5%, it would do better than that defined benefit plan.

• 0950

• 0955

All I am saying is, let us look realistically at the facts. Joe Blow does work for five years and leaves his job, for whatever reason, voluntarily or involuntarily. Whatever money was put up for that person for a pension should be payable to that person when he retires, plus accrued earnings. How are you going to get that situation? I know that organizations such as the Canadian National Railways, large companies with large numbers of employees with rapid turnovers, which occur in these concerns, are not going to want to worry about administering pensions on behalf of people who are scattered all over the world. They do not have to. All they have to do is transfer that money out to locked-in RRSPs, which that person would carry away in their purse or pocket.

[Translation]

mois de pension de retraite, ce qui est beaucoup plus que ce qu'elle touchait quand elle travaillait.

Puis-je vous donner le même exemple en me servant du régime de retraite à cotisations déterminées que j'administre? J'utilise encore la même somme de \$23,400. Dans ce régime particulier, on prévoit que 2 p. 100 de vos cinq meilleures années de salaire sont multipliés par 35 années de service. Je peux très bien vous donner le nom de mon organisation si vous le désirez. L'employé verrait également le même montant de \$2,300 déduit de ses paiements du régime de pensions du Canada; il recevrait donc \$379.80 deux fois, soit \$759.60.

Toutefois, dans ce régime-ci, on déduit 6 p. 100 du salaire de l'employé, et l'employeur verse le même montant. Prenons un salaire de \$23,400 par année; 6 p. 100 de ce montant nous donne \$1,404. Étant donné que la somme est doublée, que l'employeur verse le même montant, on en arrive à un total de \$2,808. C'est un montant intégré. Autrement dit, le Régime de pensions du Canada est compris dans cette somme—il faut donc tenir compte du montant en chiffres ronds, \$760. Remarquez que pour le régime de retraite privé, le montant disponible par année est de \$2,048. Le montant disponible dans le régime de retraite à cotisations déterminées dont j'ai parlé il y a quelques minutes était inférieur de \$176. Vous multipliez donc cette somme par 35 ans et vous voyez que la personne a versé \$6,160 de plus dans son régime de retraite que ce n'était le cas dans le régime précédent. Quelle serait la pension de retraite finale? Calculez 2 p. 100 de \$23,400, soit \$468, multipliez cette somme par 35, vous obtenez \$16,370. Vous obtenez donc une somme mensuelle de \$1,365. Avec cette somme de \$1,365—cette personne, bien sûr, demandera et obtiendra la prestation de sécurité de la vieillesse de \$282.94—et elle recevra aussi le montant maximum du Régime de pensions du Canada. L'intégration a eu lieu parce que l'argent, bien sûr, a été envoyé à Ottawa. Cette personne retirera donc . . . On a \$2,083 de pension, comparativement au total que nous avons ici de \$3,918, soit une différence de \$1,610 par mois. Mais cette dernière a versé \$6,000 de plus dans son fonds de pension que la première. Je ne puis garantir, personne ne peut le faire, les gains qui en résulteront. Toutefois, même si les gains n'étaient que de 5 p. 100, ce serait plus intéressant que le régime de retraite à prestations déterminées.

Je dis simplement ceci: regardons les choses de façon réaliste. Prenons le cas de M. Dupont, qui travaille pendant cinq ans et qui quitte son emploi, pour quelque raison que ce soit, volontairement ou involontairement. L'argent qu'il a versé pour une pension de retraite devrait lui être remboursé lorsqu'il arrive à sa retraite, en plus des gains accumulés. Comment pourra-t-on en arriver à cela? Je sais que des organisations comme le CN, de grosses sociétés qui ont de nombreux employés et un roulement de personnel rapide, comme c'est le cas dans ce genre d'entreprise, ne vont pas s'inquiéter d'administrer des régimes de pension pour des personnes qui, maintenant, sont dispersées aux quatre coins du globe. Elles n'ont pas à le faire. Tout ce qu'elles doivent faire,

[Texte]

Frankly, I think we should get to a great deal more simplicity in pensions. Thank you, Mr. Chairman, for listening to me. I hope I did not take up too much of your time.

The Chairman: Thank you. I would like to compliment both you gentlemen for your brief. I am sure it will be a great help to us. I would particularly like to compliment Mr. Beckett. In your brief you gave specific suggestions as to what you thought we might recommend in terms of the pension fund. We appreciate that kind of detail.

Are there any questions? Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Thank you, Mr. Beckett and Mr. Robbins. I have heard Mr. Robbins do this before. He goes too fast for me, but he does know his onions about pensions.

I have a small correction, Mr. Beckett. This is just for the record. When unions signed away the past rights of CP Rail pensions, as I understand it, railway unions representing about half of current employees negotiated away their pension rights, not the pensioners. The remaining unions, particularly the carmen, are still fighting to keep the CP passes. But as far as CP pensioners, who are on pension now, Canadian Pacific has arbitrarily cancelled their passes effective, I think, November 1 or the end of November. The unions had nothing to do with that. If the unions want to bargain away their pass rights for current employees, that is their business, but there was no one to protect the fight for passes for the pensioners. Of course, we both know the railways have been taking passes away from pensioners every year for the last 10 years.

Mr. Robbins, in my amateurish way, as I understand it, when interest rates go up the earnings from the fund—I am not sure whether I am putting this correctly—the unfunded liability is reduced. I could never get that through my head, what kind of sense or fairness that made. The liability is a debt, it is owing. The interest earned by the fund belongs to the fund. Liabilities to the fund should remain—I may not have this exactly right, but what do you think of that system? I think we should do away with it. The liability is the liability and should have nothing to do with what interest rates are.

Mr. Robbins: In a defined benefit type plan, the actuary has set up an assumed rate of return. He is cautious about it and I do not criticize him for that. Obviously, no one can look 35 years ahead and know what interest rates are going to do in a 35-year period.

Mr. Benjamin: Or even three years.

• 1000

Mr. Robbins: That is right, but the fact remains that, because they are set up on a cautious basis, if the earnings of that fund exceed the actuarial base rate, assumed rate, you

[Traduction]

c'est de transférer ces sommes d'argent à un régime enregistré d'épargne-retraite fermé, que l'ancien employé pourra conserver sur lui.

Je vous avoue franchement qu'il faudrait une plus grande simplicité dans ce domaine Merci, monsieur le président, de m'avoir écouté. J'espère n'avoir pas pris trop de temps.

Le président: Merci. Permettez-moi de vous féliciter pour votre mémoire. Je suis certain qu'il va beaucoup nous aider. J'aimerais féliciter tout particulièrement M. Beckett. Votre mémoire renferme des suggestions sur ce que nous pourrions recommander comme caisse de retraite. Nous vous sommes reconnaissants de ce genre de détail.

Est-ce qu'il y a des questions? Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Merci, monsieur Beckett, monsieur Robbins. J'ai déjà entendu M. Robbins sur le même sujet. Il m'est un peu difficile de le suivre, mais je sais qu'il connaît son sujet lorsqu'il s'agit de régimes de retraite.

Je voudrais apporter une petite rectification, monsieur Beckett, aux fins du compte rendu seulement. Lorsque les syndicats ont signé l'abandon des droits antérieurs pour les pensions du CP, si j'ai bien compris, les syndicats des chemins de fer qui représentaient la moitié des employés à l'époque ont négocié l'abandon de leurs droits de pension, non pas ceux des retraités. Les autres syndicats, surtout celui représentant les wagonniers, luttent toujours pour conserver leurs laissez-passer du CP. Toutefois, le Canadien Pacifique a arbitrairement annulé les laissez-passer des retraités du CP; ce sera en vigueur le 1^{er} novembre, ou à la fin du mois de novembre. Les syndicats n'ont rien à voir à cela. S'ils veulent négocier l'abandon des laissez-passer pour les employés actuels, c'est leur affaire, mais personne n'a épaulé les retraités dans leur lutte pour conserver leurs laissez-passer. Nous savons évidemment, vous et moi, que les sociétés ferroviaires retirent leurs laissez-passer aux retraités chaque année, et ce, depuis 10 ans.

Monsieur Robbins, je suis un amateur, mais si j'ai bien compris, lorsque les taux d'intérêt augmentent, les gains de la caisse—je ne suis pas certain de bien m'exprimer—la dette non provisionnée est réduite. Je n'arrive pas à comprendre si c'est juste ou équitable. Le passif est une dette, c'est quelque chose qu'on doit. Les gains réalisés à même la caisse appartiennent à la caisse. Les dettes de la caisse devraient continuer—je ne sais pas si j'ai bien compris, mais qu'en pensez-vous? Je crois qu'il faudrait s'en débarrasser. Le passif est un passif et ne devrait avoir rien à voir avec les taux d'intérêt.

M. Robbins: Dans un régime de retraite à prestations déterminées, l'actuaire présume qu'il y aura un certain taux de rendement. Il prend ses précautions, évidemment, et je ne le critique pas. Bien sûr, personne ne peut savoir ce qui se passera dans 35 ans, quels seront les taux d'intérêt pendant 35 ans.

M. Benjamin: Ou même pendant trois ans.

M. Robbins: C'est vrai, mais il n'en demeure pas moins que, étant donné que l'on travaille prudemment, si les gains que rapporte le fonds dépassent le taux de base actuariel, le taux

[Text]

could either build surpluses in the fund or cut back in unfunded liabilities.

The unfunded liability is an assumption made on the basis of, say, 50,000 employees if they all stayed to retirement, and they know they are not all going to stay to retirement.

The real problem lies in the fact that you get forfeiture. I am not sure of what the CN and the CP do in terms of vesting. I doubt if it is any earlier than 10 years. Am I correct?

Mr. Beckett: It is 10 and 45.

Mr. Robbins: Well, that is government law in federal authority and also most provinces, a number of provinces anyway.

But why not treat a pension contribution as a deferred wage. If Joe Blow gets \$20,000 a year and he puts \$1,000 of that into a pension and it is matched, then really the cost to the employer is \$21,000. You can work it the other way. In the example of this young woman that I used, if they have taken a three and three contribution and locked it in then there would be no more cost to the employer.

The real key is whether you allocate the actual earnings. Sure, you will have earnings high in high interest periods and low in low interest periods. I am talking about the plan that I administered. It now has \$360 million in it. Last year it paid 12.25% net to every person in that fund, including pensioners if their pensions were below 12.25% when they set up the pension reserve from which they pay their pensions. That fund has paid as high as 14%. We changed all the pensions in the Saskatchewan government, in the public service, in the big Crowns like power, telephones, etc., the MLA Fund. I used to tell them the MLA Fund stood for "more or less asinine" fund instead of the Members of the Legislative Assembly.

The fact remains that the earnings are very high in those particular funds because they did not start until 1978, but the key is that if you have a defined benefit plan and the earnings are higher than anticipated in that plan then they can build surpluses. But there is the other side of the coin. If you hit a highly inflationary period with wages rising fairly rapidly on a formula then the employer can be hit with some pretty heavy unfunded liabilities on the other side.

Mr. Beckett: Can I say just one thing about this unfunded area? What started this whole ball rolling was the unfunded figure that nobody understood, and probably 99% of us still do not understand it. On December 31, 1968, I think it was, when that figure changed for Canadian National Railways, it went from a fund that we thought was \$1.4 billion down suddenly to \$1.043 billion, a drop of \$371 million. That is the confusing area of this whole pension set-up, and that is why we are asking for this indexing fund to be separate from that confusing issue.

[Translation]

prévu, ils peuvent servir soit à accroître le fonds, soit à réduire les engagements non capitalisés.

Les engagements non capitalisés reposent sur l'hypothèse que les 50,000 employés demeureront tous au service de la compagnie jusqu'au moment de la retraite; et l'on sait que ce ne sera pas le cas.

Le véritable problème réside dans le fait que certains employés renonceront à leur pension. Je ne sais pas exactement quelle est la politique du CN et du CP concernant la dévolution des pensions. Je doute que ce soit avant 10 ans. Ai-je raison?

M. Beckett: C'est 10 et 45.

M. Robbins: Cela est donc conforme à la loi du gouvernement fédéral et de la plupart des provinces, du moins d'un certain nombre d'entre elles.

Mais pourquoi ne pas considérer les cotisations à un fonds de pension comme un salaire reporté. Si un tel touche un salaire annuel de 20,000\$ et contribue 1,000\$ à un fonds de pension, somme qui doit être également versée par l'employeur, le coût pour ce dernier est donc vraiment de 21,000\$. Mais cela peut fonctionner autrement. Dans mon exemple de la jeune dame, si les cotisations de trois et trois sont intégrées, il n'en coûte pas plus cher à l'employeur.

La clé réside dans la répartition ou l'absence de répartition des gains réels. Bien sûr que les gains seront élevés ou bas selon les taux d'intérêt en cours. Prenons le régime que j'ai administré. Il y a maintenant 360 millions de dollars dans le fonds. L'an dernier, tous les participants à ce fonds ont reçu 12.25 p. 100 net, y compris les pensionnés, si leur pension était inférieure à 12.25 p. 100 au moment où leur fonds de pension a été établi. Le fonds a déjà rapporté jusqu'à 14 p. 100. Nous avons changé tous les régimes de pension du gouvernement de la Saskatchewan, de la fonction publique, des grosses sociétés d'État, comme l'Hydro, le téléphone, etc., ainsi que le fonds des députés. Je leur disais souvent en riant qu'il s'agissait du fonds du MAL plutôt que du fonds des membres de l'Assemblée législative.

Il n'en reste pas moins que les gains que rapportent ces fonds sont très élevés parce que les fonds n'ont pas été établis avant 1978; mais l'important, c'est qu'avec un régime à cotisations déterminées, lorsque les gains sont plus élevés que prévu, ils peuvent servir à accroître le fonds. Mais il faut regarder le revers de la médaille. En période de grande inflation, lorsque les salaires augmentent assez rapidement, l'employeur peut se retrouver avec des engagements non capitalisés assez substantiels.

M. Beckett: J'aurais quelque chose à dire à ce sujet. Ce qui a parti le bal, c'est le chiffre des engagements non capitalisés que personne n'a compris, et que probablement 99 p. 100 d'entre nous ne comprennent toujours pas. C'est le 31 décembre 1968, je crois, que ce chiffre a changé pour les Chemins de fer nationaux, alors que le fonds, estimé à 1.4 milliard de dollars, a soudainement baissé de 371 millions de dollars, pour se chiffrer à 1.043 milliard de dollars. C'est cela qui nous empêche de comprendre tout le régime de pension, et c'est pourquoi nous demandons que les questions d'indexation du

[Texte]

Mr. Benjamin: But I still do not understand why we would allow the surplus earnings of the fund to reduce what the company owes because, even though they know that all the employees will not work until age 65 for them, they also know that there will be other employees coming in.

Mr. Robbins: We had the pension set up on a formula, and the theory is that you do not have to worry about what the fund earns or anything like that, you are guaranteed that rate. I say that in the final analysis that will not work for most of the people out in that work force because they change jobs so regularly.

I will just give one further example, Mr. Chairman, if I may. I will use myself as the guinea pig to illustrate. I left the Co-operative Superannuation Society, which is a defined contribution pension plan. I contributed \$9,880 and so did my employer over the years, a total of \$19,760 in 31 years of employment—very low wages a lot of that time. I had accumulated \$33,701 allocated to me. I got an annual statement showing it. I left there in 1971 when I was elected to government.

I came back 11 years later. My fund had grown from \$53,461 to \$138,798. I did not put a penny in in those 11 years. My former employer did not put a penny in. No one subsidized it.

Sure it was a high-interest period. When I told that story at pension conferences people said: Oh, that was a high-interest period. So what? If it had been a low-interest period then the cost of living would have been lower. There is a relativity here that we should not ignore. That is what is needed. So if Joe Blow leaves his job at 26, that pension money earns for him until he is pensioned. So does the next one. Then they will become viable economic units in society. We are not making good utilization of the \$110 or \$120 billion of money in pension funds in this country at the present time.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): If we go back to your assumption that pensions should be considered as deferred wages, and if we can concentrate mostly on the CN pension plan, if we take a gentleman or lady who retired, let us say, after 1975 but before 1980, are you gentlemen saying the amount of wages paid into the pension plan by that retiree . . . they should be making more money with what they paid into it?

Mr. Robbins: I am saying if that situation arose and they were in the defined-contribution plan I participated in, that individual would get a bonus on his or her pension because of the inflationary trend. If their annuity was purchased at any

[Traduction]

fonds et des engagements non capitalisés soient étudiées séparément.

M. Benjamin: Mais je ne comprends toujours pas pourquoi nous permettrions que le surplus de gains provenant du fonds serve à réduire le passif de la compagnie, parce que même si l'on sait que les employés ne travailleront pas tous jusqu'à l'âge de 65 ans, on sait aussi que d'autres employés joindront les effectifs.

M. Robbins: Nous avons établi le fonds de pension à partir d'une formule qui prévoit un taux garanti, de sorte que vous n'avez pas à vous préoccuper de ce que rapporte le fonds. Mais, tout bien considéré, cette théorie ne fonctionnera pas pour la plupart des membres actifs, parce qu'ils changent d'emplois trop souvent.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple, monsieur le président. Je vais prendre mon cas pour illustrer ce que je veux dire. J'ai quitté la *Co-operative Superannuation Society*, qui avait un régime de pension à cotisations déterminées. J'ai cotisé 9,880\$ au fonds de pension, et mon employeur en a fait autant, ce qui porte le total des cotisations à 19,760\$ sur une période de 31 ans de service—les salaires étant très faibles pendant une bonne partie de cette période. Il me revenait 33,701\$. C'est ce que disait l'état de compte annuel que j'ai reçu. J'ai quitté la compagnie en 1971, lorsque j'ai été élu député.

J'y suis retourné 11 ans après. Mon fonds était passé de 53,461\$ à 138,798\$. Je n'ai pas versé un seul sou dans ce fonds pendant ces 11 années. Mon ancien employeur n'y a rien mis non plus. Personne n'y a cotisé.

Il est vrai que les taux d'intérêt étaient élevés durant cette période. Quand j'ai raconté cette histoire à une conférence sur les pensions, les gens m'ont dit: évidemment, c'était une période où les taux d'intérêt étaient élevés. Et puis après? Si les taux d'intérêt n'avaient pas été élevés, le coût de la vie n'aurait pas été si cher. Il ne faut donc pas oublier que tout est relatif. C'est ça qu'il faut. Si M. Untel quitte son emploi à l'âge de 26 ans, sa contribution au fonds de pension doit lui rapporter de l'argent jusqu'à ce qu'il ait droit à sa pension. Et la même chose pour ceux qui le suivent. Les fonds deviendront donc un élément économique viable dans la société. À l'heure actuelle, au pays, les 110 ou 120 milliards appartenant aux fonds de pension ne sont pas utilisés à bon escient.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Revenons à votre hypothèse que les pensions devraient être considérées comme des salaires reportés, et attardons-nous surtout au régime de pension du CN. Prenons le cas d'un employé qui a pris sa retraite après 1975, mais avant 1980; vous semblez dire que le montant du salaire versé par le retraité dans le fonds de pension . . . que cela devrait rapporter plus que les cotisations versées.

M. Robbins: Je dis que si l'employé avait contribué au régime de pension à cotisations déterminées auquel j'ai moi-même participé, un bonus devrait s'ajouter à sa pension à cause du facteur d'inflation. Si la rente avait été achetée à du

[Text]

figure you want to assume—10%, 9%, 8%—and the fund earned 12%, they would pay the pensions directly out of the pension fund. They will bonus that person the extent of the overrun in terms of earnings.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): May I make the assumption that you gentlemen are of the opinion that the CN pension fund, with its earnings and its unfunded liability, belongs to the pensioners, or the pensioners and employees?

Mr. Robbins: I cannot speak for the CN, but I would say employee contributions and contributions made by the employer on behalf of the individual employee should be allocated to that individual... and be allocated the annual earnings that are realized. Then, when that person gets to retirement, you pay them out of the pension reserve an annuity based on whatever the current rates are; and if in succeeding years you have earnings above that rate, you bonus that pensioner along with the rate you allocate to all the people remaining in the fund.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Then how do we tackle the problem of unfunded liability? If we assume the actuaries for both sides get together and agree on what the unfunded liability is, or approximately what it is, could we assume then the employees and pensioners must assume the responsibility of the unfunded liability?

Mr. Robbins: What you are missing, sir, as far as I am concerned, is that in this type of plan there is no unfunded liability.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): But what I am saying is that we are dealing now with the CN pension plan.

Mr. Beckett: The confusing point is that in 1968 the unfunded liability of CN's pension fund was \$300 million. It dropped just because of a change in the interest rates. But today it sits at \$1.6 billion. It has to do with what the employees got in the way of improvements, sure. The solution to that problem has to be found.

Mr. Benjamin: What do you suggest we do?

An hon. member: Change the system.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Just in closing, I would also like to thank the gentlemen for their report. I also found it has been a very positive report, with good suggestions for improvements to the plan. I feel personally it is one of the better reports we have received so far.

Ms Mildred Morton (Researcher for the Committee): This is to Mr. Simms.

Mr. Benjamin asked a question. He asked—and this is a question the committee is really preoccupied with—would it be unfair to ask that CN pay down the unfunded liability with surplus earnings, if any, in the fund. You answered, well, I am interested in another unfairness; I am interested in the unfairness that happens when employees terminate and they

[Translation]

10, 9 ou 8 p. 100, et si le fonds rapportait du 12 p. 100, les pensions seraient payées directement à partir du fonds de pension. Le bonus attaché à la pension sera proportionnel au surplus de gain.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Aurais-je raison de dire que vous pensez que le fonds de pension du CN, avec ses gains et ses engagements non capitalisés, appartient aux pensionnés, ou aux pensionnés et aux employés?

M. Robbins: Je ne peux pas parler pour le CN, mais je dirais que les cotisations de l'employé et celles de l'employeur au nom de ce dernier devraient être attribuées à l'employé... avec les gains annuels que le fonds a rapporté. Ensuite, lorsque l'employé se met à la retraite, il faut lui payer, à même la réserve de pension, une rente établie en fonction des taux courants; et si, au cours des années subséquentes, les gains sont supérieurs à ce taux, il faut verser au pensionné une prime correspondant à celle de tous ceux dont la pension est tirée de ce fonds.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Et comment régler le problème des engagements non capitalisés? Supposons que les actuaires de chaque partie finissent par s'entendre sur le montant exact ou approximatif des engagements non capitalisés, cela veut-il dire que les employés et les pensionnés doivent assumer la responsabilité de ces engagements?

M. Robbins: Vous semblez oublier, monsieur, que dans ce genre de régime, il n'y a pas d'engagement non capitalisé.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mais nous parlons maintenant du régime de pension du CN.

M. Beckett: Ce qui porte à confusion, c'est qu'en 1968, les engagements non capitalisés liés au fonds de pension du CN s'élevaient à 300 millions de dollars. Ce montant a baissé par suite d'une fluctuation des taux d'intérêt. Mais aujourd'hui, il s'établit à 1.6 milliard. Il s'agit évidemment de savoir comment le sort des employés a été amélioré. C'est ça la solution au problème.

M. Benjamin: Que nous suggérez-vous de faire?

Une voix: Changer le système.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Avant de terminer, j'aimerais remercier les témoins pour leur rapport. Je pense que c'est un rapport très positif, qui renferme de bonnes suggestions pour améliorer le régime. Personnellement, je pense que c'est l'un des meilleurs rapports que nous ayons reçus jusqu'à présent.

Mme Mildred Morton (documentaliste du Comité): Je m'adresse à M. Simms.

M. Benjamin a posé une question. Il a demandé—et c'est une question qui préoccupe vraiment le Comité—s'il serait injuste de demander que le CN paye ses engagements non capitalisés au moyen des surplus de gains provenant, le cas échéant, du fonds. Vous avez répondu que vous vous préoccupez d'une autre injustice; à savoir le sort des employés qui

[Texte]

have deferred pensions, or they terminate and there has been no vesting. Put that answer aside and assume, for example, nobody terminated early or whatever it is; just look at the issue of the pensioners who stayed in the plan and who are getting their benefit at 65. For them, is it unfair to have the employer use any surplus that exists, an experienced surplus, to pay down the unfunded liability?

Mr. Robbins: If you are asking me, I would say no, it is not, necessarily. But the key point here is . . .

Ms Morton: Why is it not, necessarily?

• 1010

Mr. Robbins: The key point is that CN will have, over the next 35 years, in all probability, the majority of the employees who are currently in its employee leave their employee.

Ms Morton: I understand that is your point, but leave that point aside. That is one of the issues the committee is concerned about, but it is also concerned with another issue, and that issue is: is it fair, aside from this business of terminating employees, to pay down? You said that no, it is not unfair. Could you explain why it is not unfair?

Mr. Robbins: I think basically you have to face the fact that if a certain number of individuals in any pension plan derive good pensions—and they can if they stay there long enough—they are hurt, in effect, by those people out in society who have left the employ of that employer and have no pensions, or inadequate pensions, because they are going to pay increased taxes somewhere along the road to carry those people. There is no doubt about it.

Mr. Beckett: On that very point. If the application of the excess earnings to pay down the unfunded liabilities is totally attributable to the increased costs in that area due to improvements, then, fine, that is the purpose of the fund. The doubt in the employees' and pensioners' minds is just exactly where does this unfunded liability come from, and in what way does the company benefit from having that as part of their pension fund.

Ms Morton: Fine. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, gentlemen.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, I have few more questions to follow-up further. I know you are not trying to avoid answering, Mr. Robbins, but what we are faced with is what is on the books now. We have to make some recommendations of what to do about it. Would it be reasonable for us to recommend that excess earnings be not allowed to write down the unfunded liability?

Mr. Robbins: No. I would not argue that in relation to the current plan.

Mr. Benjamin: Well, that is what we are faced with—the current plan.

[Traduction]

quittent prématurément leur emploi et qui ont soit des pensions différées, soit aucun acquis. Laissons cette réponse de côté et supposons, par exemple, que personne n'a quitté son emploi prématurément; prenons simplement le cas des pensionnés qui ont continué à contribuer au fonds de pension jusqu'à la fin, et qui touchent maintenant leurs prestations à 65 ans. Pour ces gens-là, n'est-il pas injuste que l'employeur se serve des surplus de gains pour payer les engagements non capitalisés?

M. Robbins: Si vous me posez la question, je dirais non, ce n'est pas nécessairement injuste. Mais l'important ici . . .

Mme Morton: Pourquoi est-ce que ce n'est pas nécessairement injuste?

M. Robbins: L'important, c'est que d'ici 35 ans, le CN aura fort probablement perdu la majorité des employés actuellement à son service.

Mme Morton: Je comprends votre argument, mais faites-en abstraction. C'est l'une des préoccupations du Comité, mais il y en a une autre, à savoir: est-il juste, sauf pour les employés qui quittent prématurément leur emploi, de payer les engagements non capitalisés? Vous avez répondu que ce n'était pas injuste. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi?

M. Robbins: Essentiellement, je pense qu'il faut accepter le fait que si un certain nombre d'employés qui ont contribué à un régime de pension touchent de bonnes pensions—et cela est possible s'ils restent assez longtemps—they seront affectés par ceux qui ont quitté leur emploi et qui n'ont pas de pension, ou une pension insuffisante, parce qu'à un moment donné, ils devront supporter ces gens-là en payant des impôts plus élevés. Il n'y a pas de doute là-dessus.

M. Beckett: À ce propos, justement, si les engagements non capitalisés payés à même les surplus de gains sont complètement attribuables aux coûts d'améliorations apportées au régime, alors, très bien. Mais la question que se posent les employés et les pensionnés est précisément de savoir d'où proviennent ces engagements non capitalisés, et de quelle façon la compagnie tire profit de l'intégration de ces engagements au fonds de pension.

Mme Morton: Très bien, merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, messieurs.

M. Benjamin: Monsieur le président, j'aurais quelques autres questions à poser. Je sais que vous ne tentez pas de vous défilier, monsieur Robbins, mais nous devons trouver une solution au régime actuel. Nous devons formuler certaines recommandations. Serait-il raisonnable de recommander que les surplus de gains ne servent pas à payer les engagements non capitalisés?

M. Robbins: Non. Pas avec le régime actuel.

M. Benjamin: Mais c'est bien de ce régime que nous parlons.

[Text]

Mr. Robbins: My argument is that if you change plans . . . For instance, when we changed plans in the Saskatchewan government, you do not change them retroactively on anybody, you change them from a set date—all new employees come into the new plan and any people in the old plan who wish to may transfer. They do not have to; they can if they wish.

Mr. Benjamin: But you would see nothing wrong with us saying that excess earnings cannot be used to write down the unfunded liability?

Mr. Robbins: Cannot be used?

Mr. Benjamin: Yes.

Mr. Robbins: Well, that is the way the plan is set up. Excess earnings are going to knock down the unfunded liability.

Mr. Benjamin: Would you think it reasonable to recommend that the set-up of the present plan be changed?

Mr. Robbins: But that is inherent in that type of plan.

Mr. Benjamin: You mean, we could recommend it all we like, it just could not be done.

Mr. Robbins: I recommend you change the plan.

Mr. Beckett: Les, if you recommend just simply that you give us access to the total information, then we are probably in a position and prepared to say, because of the law under the Pension Benefits Standards Act, the debt has to be paid anyway, as long as it is being a benefit to the pensioner and the employee, because that is their money.

Mr. Benjamin: One final question . . .

The Chairman: That is about the third final question.

Mr. Benjamin: Well, I said I had two more, and this is the second one.

It has been suggested by some who know as little about the pension business as I do, but I have wondered about it myself, that instead of the company having a liability to the pension fund, if they had a liability in separate public accounts to the national government—let us say both CN and CP, for the amount of that unfunded liability—and the actual amount was put into the pension fund for the fund to use as it sees fit, and that the liability then was owed to the national treasury and then it is between CN and the national treasury as to how they pay it off—they could pay it off so much a year; it would fluctuate up and down—the fund itself would have access to all of those liabilities upon which, in terms of liquidity, to earn revenues out of which they paid adequate pensions.

Mr. Beckett: If you could do that, we would probably have a lot easier job talking CN into improving the pension. That is what it amounts to.

• 1015

Mr. Robbins: One quick comment, if I may. In the final analysis, what is a pension? It is contributions made by

[Translation]

M. Robbins: À mon avis, si vous changez les régimes . . . Par exemple, quand on a changé les régimes de pension du gouvernement de la Saskatchewan, le changement n'était pas rétroactif, il prenait effet à partir d'une certaine date, et tous les nouveaux employés participent donc au nouveau régime, alors que les autres ont le choix, soit de garder leur ancien régime, soit d'adhérer au nouveau. Ils ont le choix.

M. Benjamin: Mais vous n'auriez pas d'objection à ce que nous recommandions que les surplus de gains ne servent pas à payer les engagements non capitalisés?

M. Robbins: Vous avez bien dit: ne servent pas?

M. Benjamin: Oui.

M. Robbins: Mais c'est comme cela que le régime est établi. Les surplus de gains servent à payer les engagements non capitalisés.

M. Benjamin: Pensez-vous qu'il serait raisonnable de recommander un changement à cet égard?

M. Robbins: Mais cela fait partie de ce genre de régime.

M. Benjamin: Est-ce que vous voulez dire que cela ne peut pas se faire, même si nous le recommandons?

M. Robbins: Je vous recommanderais de changer le régime.

M. Beckett: Les, si vous recommandez simplement qu'on nous donne accès à toute l'information, cela équivaut probablement à dire que, compte tenu des dispositions de la Loi sur les normes des prestations de pension, nous acceptons que la dette soit payée, pourvu que ce soit dans l'intérêt des pensionnés et des employés, puisqu'il s'agit de leurs fonds.

M. Benjamin: Une dernière question . . .

Le président: C'est à peu près votre troisième dernière question.

M. Benjamin: J'ai dit que j'en avais deux autres, et c'est probablement la deuxième.

Il y en a qui ne connaissent pas plus le domaine des pensions que moi, qui ont fait une suggestion sur laquelle je me suis interrogé. On a suggéré que plutôt que de lier ses engagements au fonds de pension, la compagnie pourrait mettre ses engagements dans des comptes publics séparés imputables au gouvernement national—cela s'appliquerait autant au CN qu'au CP—et le montant de ces engagements serait versé au fonds de pension pour être utilisé comme on le jugerait bon; ces engagements seraient donc dus au Trésor national, puis il appartiendrait au CN et au Trésor national de déterminer les modalités de paiement—tant par année; le montant pouvant varier—et le fonds, avec ces engagements, servirait à réaliser des gains à partir desquels seraient payées des pensions suffisantes.

M. Beckett: Si cela était possible, nous aurions probablement beaucoup moins de mal à convaincre le CN d'améliorer son régime de pension. Voilà, c'est tout.

M. Robbins: Permettez-moi un bref commentaire. En fait, qu'est-ce qu'un fonds de pension? Ce sont les cotisations des

[Texte]

employers and employees and what is earned thereon. If you set it up as a formula, people say you do not have to worry about what is earned thereon. But you do, because you build on funded liabilities over time.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. Chairman, to Mr. Robbins, just briefly, if you were sitting in the position this committee finds itself in and you have already suggested that CN change its plan, taking the plan the way it exists today, how would you go about making the changes? I mean, if we are talking about unfunded liability, assets, interest accrued and whatnot.

Mr. Robbins: You would change at a set date. All new employees would come under the new plan. All the current employees would have the right to stay in the old plan. You do not change anything retroactively on pensions for anyone. If they chose, they could transfer into the new plan. We did that in the province of Saskatchewan. We did it not without a lot of work—it took us seven years to get it through—but quite frankly, I believe that, if you do not take this approach down the road, we are headed for a major crisis in the field of pensions. I am not alone in this. Geoffrey Calvert, in his book—I have debated with him on platforms—*Pensions and Survival: The Coming Crisis in Money and Retirement*—says it is related to the demography of the country to some degree and, to a minor degree, even in the CN or CP or anywhere else.

Mr. Beckett: May I make one final comment. This is a major study of ten years ago but, you see, it has been impossible to get action. I blame the unions as much as the railways. So I hope from your study that we can get action.

The Chairman: Thank you very much, ladies and gentlemen. Next witness is Mr. Michael McCrosson. You will have 20 minutes, sir—that is, until 10.40 a.m., and that includes questions.

Mr. Michael McCrosson (Representative, CNR Disability Pension): Thank you, Mr. Chairman. I will be extremely brief. I would like to introduce my colleague, Art Campbell, from the Canadian Railways Employees' Pension Association.

The Chairman: Welcome to this committee.

Mr. McCrosson: Thank you, sir. I am here principally on CNR disability pensions. My brief is quite lengthy, so I will just cut it short and get to the point. Our main concern is credit for war-time military service in our disability pension. In my particular case, I was credited with 32 years of train service and, prior to this, I had 3 years in the army and, prior to going into the army, I worked on the railroad. I was allowed to buy the period of time prior to going into the army for pension purposes. The three years I was in the army were not credited on my disability pension, and the reason the credit was not received is that the existing pension manager said there was a broken time from the time I was laid off until the time I went into active service. During this period of time, I attended a technical school.

[Traduction]

employeurs et des employés et ce qu'elles rapportent. Et si le fonds est établi en fonction d'une formule, il semblerait qu'on n'a pas à se préoccuper de ce qu'il rapporte. Mais c'est faux, parce qu'on se sert des engagements capitalisés pour bâtir le fonds.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, j'aimerais demander brièvement à M. Robbins ce qu'il ferait à notre place, lui qui a déjà dit que le CN devrait changer son régime. En quoi le changerait-il, et comment? Que ferait-il du côté des engagements non capitalisés, des actifs, des intérêts courus, et ainsi de suite?

M. Robbins: Le changement s'effectuerait à une date établie. Tous les nouveaux employés seraient assujettis au nouveau plan. Tous les employés déjà en place auraient le droit de demeurer sous l'ancien régime. On ne change pas les pensions de quelqu'un rétroactivement. Cependant, les employés qui le voudraient pourraient adhérer au nouveau régime. C'est ce que nous avons fait en Saskatchewan. Nous y avons mis beaucoup d'efforts, il a fallu sept ans pour tout mettre en place, mais je pense très sincèrement que c'est la seule solution; autrement, nous aurons une crise majeure dans le domaine des pensions. Je ne suis pas seul à l'affirmer. Geoffrey Calvert, dans son livre intitulé: *Pensions and Survival: The Coming Crisis in Money and Retirement*—et j'en ai discuté avec lui dans des débats organisés—dit que cela est dû, dans une certaine mesure, à la démographie du pays, et dans une moindre mesure, aux caractéristiques démographiques du CN ou du CP, ou d'ailleurs.

M. Beckett: J'aimerais faire un dernier commentaire. Cette importante étude a été faite il y a 10 ans, mais rien n'a encore été fait. Les syndicats sont autant à blâmer que les chemins de fer. J'espère que votre étude déclenchera des actions.

Le président: Merci beaucoup, mesdames et messieurs. Notre prochain témoin est M. Michael McCrosson. Vous aurez 20 minutes; c'est-à-dire jusqu'à 10h40, et cela comprend les questions.

M. Michael McCrosson (représentant, Pensions d'invalidité du CN): Merci, monsieur le président. Je serai très bref. J'aimerais vous présenter mon collègue, Art Campbell, de l'Association des pensions des employés des chemins de fer.

Le président: Bienvenue au Comité.

M. McCrosson: Merci, monsieur. Je suis ici principalement pour vous parler des pensions d'invalidité du CN. Mon mémoire est assez long; je vais donc abrégé et en venir droit au but. Notre principale préoccupation porte sur la reconnaissance du service militaire en temps de guerre aux fins des pensions d'invalidité. Dans mon cas, on m'a reconnu 32 années de service aux chemins de fer, et avant cela, j'avais trois années de service dans l'armée, et avant de m'enrôler, je travaillais aux chemins de fer. On m'a autorisé à payer mes cotisations au fonds de pension pour la période antérieure à mon service militaire. Les trois années que j'ai passées dans l'armée n'ont pas été comptées dans le calcul de ma pension d'invalidité, et le gestionnaire chargé des pensions m'a expliqué que cela était dû au fait qu'il y avait eu un intervalle entre la date de ma

[Text]

My records are in order. I have everything to indicate that I was in the reserve army. I went into active service, and when I returned from overseas, I met the criterion of reporting back to work. I got discharged on November 5 and I started to work again on the CNR on November 12. So the only period of time was six days that I was not working for the CNR after I was discharged. I worked until I had a heart attack in 1977. This gave me 32 years of service.

I have submitted all the records of my claim for this period in military service, but this has been denied. The provisions are covered in the Reinstatement in Civil Employment Act that covers railway employees or employees returning into civil life after their term in the military. The last requirement is that, if there is any dispute on the period of military service, the act requires that they produce the information. They are obliged to produce any register, book, card, wage sheet, record of wages or other document as may be required in this act. To date, I have requested from the CNR pension manager a copy of the resignation form that management claims I signed when I enlisted in the army in 1942.

There has been much debate and analysis of this Reinstatement in Civil Employment Act. Of course, on the railroad everybody has his own interpretation of the rules and what they mean and what they do not mean. So this came into effect in 1946, and on December 6, 1973, finally the Canadian Pacific came to an agreement with their law department that says:

Our law department has now reviewed the provisions of the Reinstatement in Civil Employment Act, and where an individual had an employee status with the company prior to enlistment and applies to the company for reinstatement within three months of his discharge from the armed service. Then a complete period spent on military service is to be regarded as continuous employment with the company for pension purposes. So this really is only for pension purposes, not past privileges or any other privilege—just for pension purposes. It will be considered as continuity of service.

Now, to date I have pursued every conceivable approach with the union, with the railway, with the pension board. The only possible solution now—once the pension board makes a decision and the union agrees with it—the only other alternative then is legal action.

The union I belong to is the United Transportation Union, and they advertise in their material that they maintain legal attorneys, trained attorneys, and one of their obligations is to protect pension retirements. But to date my union has not

[Translation]

cessation d'emploi et celle de mon enrôlement dans le service actif. Dans cet intervalle, j'ai fréquenté une école technique.

• 1020

Mes dossiers sont en ordre. J'ai tous les documents qu'il faut pour prouver que j'étais dans la réserve. J'ai fait la guerre, et à mon retour d'outre-mer, je répondais aux conditions de réintégration dans mon travail. J'ai reçu mon congé le 5 novembre, et j'ai repris mon travail au CN le 12 novembre. Il y a donc eu un intervalle de six jours seulement entre mon congé et la reprise de mon travail au CN. J'y ai travaillé jusqu'à ce que j'aie une crise cardiaque, en 1977. Cela me donnait 32 ans de service.

J'ai présenté tous les dossiers portant sur mon service militaire, mais ma demande a été rejetée. Des dispositions à cet égard sont prévues dans la Loi sur la réintégration dans les emplois civils, qui vise les employés des chemins de fer ou les employés qui reviennent au civil après un séjour dans les forces armées. En cas de différend sur la période de service militaire, la loi exige la production de renseignements. Il faut produire tout registre, carnet, carte, fiche ou dossier de salaire, ou tout autre document, ainsi que l'exige la loi. J'ai déjà demandé aux gestionnaires chargés des pensions du CN de me remettre une copie de la formule de démission que la direction prétend que j'ai signée lorsque je me suis enrôlé dans l'armée en 1942.

La Loi sur la réintégration dans les emplois civils a fait l'objet de bien des débats et analyses. Aux chemins de fer, chacun a évidemment sa façon d'interpréter le règlement. Celui-ci est entré en vigueur en 1946, et le 6 décembre 1973, le Canadien Pacifique s'est mis d'accord avec son service du contentieux pour adopter la résolution suivante:

Notre service du contentieux a étudié les dispositions de la Loi sur la réintégration dans les emplois civils, et il est convenu que lorsqu'une personne qui était à l'emploi de la compagnie avant de s'enrôler demande de réintégrer son emploi au sein de la compagnie dans les trois mois suivant sa libération des forces armées, la totalité de la période de service militaire doit être considérée à titre d'emploi ininterrompu auprès de la compagnie aux fins du calcul des pensions. Cela s'applique donc seulement aux pensions, et pas aux privilèges antérieurs ou à tout autre privilège; seulement aux pensions. La période de service militaire compte dans le calcul des années de service ininterrompu auprès de la compagnie.

• 1025

Jusqu'à présent, j'ai fait toutes les démarches possibles auprès du syndicat, du chemin de fer et du Comité des pensions. La seule solution possible maintenant, une fois que le Comité des pensions aura rendu une décision et que le syndicat l'aura acceptée—la seule autre solution est d'intenter une poursuite judiciaire.

Je suis membre du Syndicat Uni des Transports, et dans ses brochures, il annonce qu'il a à son service des avocats compétents qui ont pour mandat notamment de protéger les retraités.

[Texte]

provided me with any legal assistance, and I have requested it several times.

One of the things, Mr. Chairman, I would like your committee to recommend, if it is possible, where there is a dispute in the rules of the pension plan and it cannot . . . As you know, the pension plan is not covered in the collective agreement. So if it is not an item in the collective agreement it cannot go to arbitration. The other alternative for the protection of the employees or the retirees is that it has to be settled by law.

I took my case to the Canadian Labour Congress, to Dennis McDermott, and I presented him most of my file. He has submitted a letter to the federal government asking them to change the Pension Benefits Standards Act in two respects. The letter is included in exhibit C. If I may, I will just read the letter, Mr. Chairman:

I think you should know that Rhéal Proulx, who is the vice-president of our labour union, has been extremely cooperative with us in dealing with your case.

You might also be interested in knowing that partly as a result of your case we will be asking the federal government to amend the Pension Benefits Standards Act in two respects.

First, the Department of Insurance should be able to intervene on behalf of a plan member when a plan sponsor refuses to adhere to the provisions of a pension plan. Second, in the event of a disagreement between a plan sponsor and a plan member over the application of a plan's rules in a specific situation, the burden of proof should fall on the plan sponsor.

It is our hope that these amendments would remove the need for pensioners to resort to expensive legal battles to settle their claims against pension plans.

• 1030

The Chairman: Mr. McCrosson, is there a copy of the letter in your brief?

Mr. McCrosson: Yes, I submitted it to Madam Bernier, Mr. Chairman.

To return to the beginning of my brief, a committee similar to this one today had appointed Dr. Noel Hall to conduct an expensive research into Canadian railway pension plans. It was an excellent document. He was a very brilliant man. He took a considerable length of time to put it all together. I would say that everything in the report is really beneficial to pensioners, employees and future pensioners.

My particular concern at this time is the part on page 131 of his report where he says that many suggestions have been made which should be handled through collective bargaining procedures. One of these is the provision for credit for wartime service.

[Traduction]

Mais jusqu'à présent, mon syndicat ne m'a fourni aucune aide juridique, malgré mes demandes répétées.

L'une des recommandations que j'aimerais que votre Comité fasse, monsieur le président, si possible, c'est qu'en cas de dispute concernant les pensions, et cela ne peut pas . . . comme vous le savez, le régime de pension n'est pas visé par les dispositions de la convention collective. En conséquence, si ce n'est pas prévu dans la convention collective, cela ne peut pas être réglé en arbitrage. La seule autre solution donc pour protéger les employés ou les retraités, c'est de prévoir quelque chose dans la loi.

J'ai soumis presque tout mon dossier à Dennis McDermott du Congrès du travail du Canada. Il a envoyé une lettre au gouvernement fédéral lui demandant de modifier la Loi sur les normes des prestations de pension sous deux aspects. J'ai annexé la lettre au document C. Si vous me permettez, j'aimerais vous la lire, monsieur le président.

Je pense que vous devriez savoir que Rhéal Proulx, qui est le vice-président de notre syndicat, a beaucoup collaboré avec nous sur votre cas.

Vous voudrez peut-être savoir aussi que, partiellement à cause de votre cas, nous demanderons au gouvernement fédéral d'amender la Loi sur les normes des prestations de pension sous deux aspects.

Premièrement, le département des assurances devrait pouvoir intervenir au nom d'un titulaire d'un régime lorsqu'un administrateur refuse de respecter les dispositions d'un régime de pension. Deuxièmement, en cas de dispute entre l'administrateur et le titulaire concernant l'application des dispositions d'un régime dans des circonstances particulières, le fardeau de la preuve devrait incomber à l'administrateur.

Nous espérons que ces amendements éviteront aux pensionnés d'avoir à recourir à des poursuites judiciaires coûteuses pour régler leurs problèmes en matière de pensions.

Le président: Monsieur McCrossan, y a-t-il une copie de cette lettre dans votre mémoire?

M. McCrosson: Oui, je l'ai donnée à M^{me} Bernier, monsieur le président.

Pour revenir au début de mon mémoire, un comité analogue à celui d'aujourd'hui avait commissionné M. Noel Hall pour qu'il fasse des travaux de recherche approfondie sur les régimes de pensions des Chemins de fer canadiens. Le document qu'il a publié était excellent. C'est un homme brillant. Il a pris tout son temps pour le rédiger. Je dirais que tout ce que contient ce rapport est une véritable mine pour les retraités, les employés et les futurs retraités.

Le passage qui m'intéresse tout particulièrement dans son rapport se trouve à la page 131 où il dit qu'un bon nombre de propositions devraient être assujetties aux procédures de négociations collectives. Il parle entre autres de la proposition de crédit accordé pour service en temps de guerre.

[Text]

Now, it is really amazing that Dr. Bandeen, who at that time was president of the CNR, received a letter from his advisers—I imagine on the Pension Board—which says:

Although it has been known that some representation was made to the commissioner relative to the inclusion of war service as allowable service, I have been informed that no recommendation relative to this issue was made in Dr. Hall's report.

Well, I just read you his recommendation that it should. It should be handled through collective bargaining. Many pensioners' and veterans' groups made such representations to Dr. Hall.

Effective May 1985, just a few months ago, the CNR has now accepted that pension credits can be transferred from the Public Service, the Province of New Brunswick, the Province of Quebec, the City of Quebec, Air Canada, Bank of Canada, Canada Mortgage and Housing Corporation, and VIA Rail. Most of these pension plans provide for the credit of wartime service for their members. In other words, we have members now coming into our pension plan who may have had prior service, for example, in Air Canada, as well as six years' prior service in the military during World War II. Such a person is allowed to use those six years as pension credits in our pension plan, but the contributors into our pension plan are not permitted to use military service. So it just does not seem right that this situation exists, but it does. According to the Public Service Superannuation Act, effective June 18, 1974, there is an option for military service credits. This applies to those who were on active service in the military, including naval or air force service, during World War II or the Korean war. In other words . . .

The Chairman: Mr. McCrosson, you have about five minutes left.

Mr. McCrosson: Thank you, Mr. Chairman. This pretty well sums up what I have to say. If there are any questions, I will try to answer them.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Gray, have you any questions?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): No, Mr. Chairman.

• 1035

Mr. Benjamin: I just want to say to the committee and staff that, from what I know of Mr. McCrosson's case, if you want to see a classic case of bureaucratic nit-picking, it is his. I suspect there are at least a few dozen, maybe a few hundred, others across the country. I would hope that in our report we will get specific even if we have to cite individual specific cases. This man has exhausted every avenue available to him other than expensive legal proceedings on his own.

[Translation]

Or, il est vraiment surprenant que M. Bandeen, qui, à l'époque, était président du Canadien national, ait reçu une lettre de ses conseillers—je suppose de ceux qui siégeaient à la Commission des pensions—lui disant:

Bien qu'il soit notoire qu'il ait été proposé aux commissaires d'inclure les services en temps de guerre, selon mes informations, aucune recommandation relative à cette question n'est faite dans le rapport de M. Hall.

Je viens justement de vous lire cette recommandation qui dit que cette question devrait faire l'objet de négociations collectives. De nombreux groupes de retraités et d'anciens combattants avaient fait des propositions dans ce sens à M. Hall.

A compter du mois de mai 1985, il y a quelques mois, le CN a accepté que les crédits de pension de la Fonction publique, de la province du Nouveau-Brunswick, de la province de Québec, de la ville de Québec, d'Air Canada, de la Banque du Canada, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et de Via Rail puissent être transférés. La majorité de ces régimes de pensions prévoient un crédit pour service en temps de guerre. En d'autres termes, nous avons maintenant de nouveaux participants à notre régime de pensions ayant travaillé auparavant, par exemple, à Air Canada et ayant également servi six ans sous les drapeaux pendant la Deuxième Guerre mondiale. Ces personnes peuvent créditer ces six années de pension à notre Régime de pensions alors que les participants à notre Régime de pensions ne peuvent pas créditer leur période de service militaire. Cette situation semble tout à fait injuste, mais c'est ainsi. Depuis le 18 juin 1974, la Loi sur la pension de la Fonction publique offre une option pour les crédits de service militaire. Elle s'applique à ceux qui étaient en service actif, aussi bien dans la marine que dans l'aviation, pendant la Deuxième Guerre mondiale ou la Guerre de Corée. En d'autres termes . . .

Le président: Monsieur McCrosson, il vous reste environ cinq minutes.

M. McCrosson: Merci, monsieur le président. C'est en fait à peu près tout ce que j'avais à dire. Si vous avez des questions à me poser, j'essaierai d'y répondre.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur Gray, vous avez des questions?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Non, monsieur le président.

M. Benjamin: Je tiens simplement à dire au Comité et au personnel que d'après ce que je connais du dossier de M. McCrosson, si vous voulez un exemple classique de pinaillage bureaucratique, c'est bien le sien. Je crois qu'il y en a au moins quelques douzaines, peut-être quelques centaines d'autres qui sont dans son cas. J'ose espérer que dans notre rapport nous n'hésiterons pas à citer des cas particuliers. Cet homme a épuisé tous les recours à sa disposition hormis le recours judiciaire qui serait à ses frais.

[Texte]

I should also tell you that Mr. McCrosson's wartime service was when he was a middle teenager. That is the only time in his life he deliberately lied about his age. He got into the forces at the tender age of 14 or 15, would you believe, and served three years, some of it overseas.

But because on his return to CNR . . . He went back to work within six days of his discharge. The CNR started hiring brakemen. He wanted to transfer from the shops to become a brakeman. A local management type said: I will not let you do that; I want to keep you here. When he insisted on doing it they made him sign a form resigning from the company and he had to start all over again. Hence, since he had resigned from the company, his three years of wartime service are not recognized. That is god-damned outrageous.

If we have to mention even names and specific cases in our report then I hope we will darned well do it and put an end to this nonsense.

The Chairman: Mr. Gray.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. McCrosson, as part of your suggestions and recommendations in your brief you discuss a new system of selecting the labour members to the CNR Pension Board. Could you give us your ideas on what you would suggest on how these . . . ?

Mr. McCrosson: I really have no suggestions of how we would go about it, but it just does not seem right that the CNR management should dictate who we will have on our Pension Board. As I said in my brief, some of these high-salaried labour union representatives have been on there for 10 years, and that is just too long because I feel that they are really not looking after the interests of the pensioners or the future pensioners, that they are not getting enough input. They have been there too long, really.

Now, the approach to changing the existing system . . . I just do not know how you would go about it, sir.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Okay. I am not trying to downplay the major point of your brief as concerns military service, but you mention that you had a heart attack in 1977.

Mr. McCrosson: Yes.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Are you happy with the way you were able to settle with . . . I assume it was forced retirement after your heart attack? I mean forced retirement in saying that you were no longer able to continue to work.

Mr. McCrosson: My cardiologist made that decision.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Are you happy, sir, with the pension apart from your military service? Are you happy with the pension you were able to receive from the CN when you retired in 1977?

Mr. McCrosson: That is a question to which I do not think I could give you a yes or no on that part, sir. No, I am certainly

[Traduction]

Je devrais également vous signaler que M. McCrosson a servi sous les drapeaux pendant la guerre alors qu'il était encore adolescent. C'est la seule fois de sa vie qu'il a délibérément menti sur son âge. Il est entré dans les Forces armées à l'âge tendre de 14 ou 15 ans, le croiriez-vous, et a servi pendant trois ans, en partie outremer.

Mais comme à son retour au CN . . . il a repris le travail six jours après son retour à la vie civile. C'était l'époque où le CN commençait à embaucher des garde-freins. Il voulait quitter les ateliers pour devenir garde-freins. Un cadre local lui a dit: je te l'interdis; je veux te garder. Comme il insistait, ils lui ont fait signer un formulaire où il donnait sa démission et il a dû recommencer à zéro. Puisqu'il avait démissionné, ses trois années de service de temps de guerre ne sont pas reconnues. C'est un véritable scandale.

S'il nous faut donner des noms et citer des cas précis dans notre rapport, j'espère que nous le ferons pour mettre fin à ce genre d'absurdité.

Le président: Monsieur Gray.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur McCrosson, dans votre mémoire, vous recommandez en particulier un nouveau système de sélection des représentants syndicaux auprès de la Commission de pensions du CN. Pourriez-vous préciser votre pensée?

M. McCrosson: Je n'ai pas vraiment de suggestion à faire, mais il me semble totalement injuste que seule la direction du CN nomme les membres de notre Commission de pensions. Comme je le dis dans mon mémoire, certains de ces représentants syndicaux au salaire confortable sont membres de cette Commission depuis 10 ans et j'estime qu'ils ne servent plus les intérêts des retraités ou des futurs retraités. Cela fait trop longtemps qu'ils sont membres de cette Commission.

Quelles devraient être les modalités de cette nouvelle méthode de sélection . . . Je ne peux pas vraiment vous le dire, monsieur.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): D'accord. Je n'essaie pas de minimiser le point le plus important de votre mémoire qui concerne le service militaire, mais vous dites avoir été victime d'une crise cardiaque en 1977.

M. McCrosson: Oui.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Êtes-vous satisfait du règlement . . . Je suppose que vous avez été mis à retraite forcée après votre crise cardiaque? Par retraite forcée, j'entends que vous ne pouviez plus continuer à travailler.

M. McCrosson: C'est mon cardiologue qui a pris la décision.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Êtes-vous satisfait, monsieur, de la pension de retraite que vous percevez mis à part la question du service militaire? Êtes-vous satisfait de la pension de retraite que vous verse le CN depuis votre départ en 1977?

M. McCrosson: C'est une question à laquelle je ne pense pas pouvoir vous répondre par oui ou par non, monsieur. Non, je

[Text]

not satisfied with my pension because I feel that my pension was based on 32 years of service and it should have been based on 35 years of service. So I am not happy with it. Absolutely, I am not happy with it, and this is why I have been pursuing my grievance since 1977. This is 1985, and next year it will be 10 years. As Les Benjamin said, I have covered every avenue, and I am really not satisfied, no.

I would be satisfied if I had a hearing and I was represented by legal counsel because the CNR have made a statement that they have used a legal technicality in not giving me my three years of military service. They used a legal technicality, but they did not tell me what the legal technicality was. If they would be forthright and tell me the legal technicality they are using... But when a company says they are using a legal technicality, and the chairman for the CN pension board is their corporate lawyer and they have two lawyers on that board, and in our case we have five laborers, it is not really fair to have five labourers negotiating against executive vice-presidents and lawyers.

• 1040

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. McCrosson, if you were given the three extra years you are asking for, what would be the additional cost to the CN pension plan?

The Chairman: Mr. McCrosson, would you make that as brief as possible, please?

Mr. McCrosson: Yes, Mr. Chairman, I will.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): That is my last question. Do you have a rough idea of what your extra three years of service would cost the pension fund?

Mr. McCrosson: No, I have asked for that figure and the pension board has not given it to me.

Mr. Benjamin: In 1977 when you got the disability, how much did it come to a month? How much was your pension per month in 1977, when you started?

Mr. McCrosson: My monthly pension is \$1,284.

Mr. Benjamin: Now.

Mr. McCrosson: Well, it has not changed any in 10 years. That is what it was 10 years ago and that is what it is today. Nothing has changed.

Mr. Benjamin: All right.

The Chairman: Thank you very much, Mr. McCrosson. We have heard your brief, and you may rest assured we will have a lot more to say about it.

Mr. McCrosson: Thank you very much, Mr. Chairman. It has been a pleasure.

The Chairman: Could I call Mr. Richens, please? Sir, for the record, would you identify yourself as to who you are and for whom you speak?

[Translation]

ne suis certainement pas satisfait de ma pension de retraite car j'estime qu'elle a été calculée sur une base de 32 ans de service alors qu'elle aurait dû l'être sur une base de 35 ans. Je ne suis donc pas satisfait. Je ne suis pas du tout satisfait et c'est la raison pour laquelle je me bats depuis 1977. Nous sommes en 1985 et l'année prochaine cela fera 10 ans. Comme le dit Les Benjamin, j'ai épuisé tous les recours et je ne suis pas du tout satisfait.

Je serais satisfait si je faisais l'objet d'une audience et si j'étais représenté par un conseiller juridique car selon le CN c'est une disposition juridique qui lui permet de ne pas reconnaître mes trois années de service militaire. On a invoqué une considération d'ordre technique, on ne m'a pas dit de quoi il s'agissait au juste. Il me semble qu'on aurait pu me l'indiquer... La compagnie, donc invoquait un détail technique. Il faut se rappeler cependant que le président de la Commission des pensions du CN est l'avocat de la compagnie, et qu'il y a deux autres avocats au sein de cette commission. En face d'eux, il y a cinq travailleurs. Cinq travailleurs ne font pas le poids contre des vice-présidents exécutifs et des avocats.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Si les trois années de service supplémentaire que vous réclamez vous étaient accordées, monsieur McCrosson, quels seraient les coûts supplémentaires pour le régime de pension du CN?

Le président: Je vous demanderais d'être le plus bref possible, s'il vous plaît, monsieur McCrosson.

M. McCrosson: Certainement, monsieur le président.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): C'est ma dernière question. Vous avez une idée quelconque des coûts supplémentaires que représenteraient ces trois années de service de plus?

M. McCrosson: J'ai demandé les chiffres, mais la Commission des pensions ne me les a pas donnés.

M. Benjamin: En 1977, lorsque vous avez eu droit à la pension d'invalidité, quel montant mensuel avez-vous reçu? Quel était le montant de votre pension initiale en 1977?

M. McCrosson: Ma pension est de \$1,284 par mois.

M. Benjamin: Actuellement.

M. McCrosson: Elle n'a pas changé en 10 ans. Elle est toujours demeurée constante depuis le début.

M. Benjamin: Très bien.

Le président: Merci beaucoup, monsieur McCrosson. Nous avons entendu votre mémoire et vous pouvez être assuré que nous ne l'oublierons pas.

M. McCrosson: C'est moi qui vous remercie, monsieur le président.

Le président: Puis-je demander maintenant à M. Richens de se présenter? Je vous demanderais d'abord de vous identifier pour le compte rendu et d'indiquer qui vous représentez.

[Texte]

Mr. F.E. Richens (Member, Ottawa Branch, Canadian Railways Employees' Pension Association): Mr. Chairman, I hold my membership card number 16, which I received yesterday. I have a card "for life" for free, one of the few things in life I find that is free, because I will be 80 years old in the coming year. So that is where I stand on the calendar.

I appreciate the opportunity to appear before you. By way of introduction, I think perhaps I should say that my service record began as a Morse operator in Fort William in the year 1927. I had spent the previous year as a telegraph agent, without seniority, in the Windermere Hotel in Muskoka, but that was not added to my service record. But like the previous speaker, I am not going to make an issue out of that.

It is interesting to note, I think, that in my own family there were three sons. Because my older brother had picked up an infantile paralysis bug when he was about 14, he ended up with a rather shrivelled leg. In the farming community where we lived outside Ingersoll, Ontario, where we had immigrated after coming from England in 1914, he was not able to pick up the normal source of employment in that area, which was working on a farm, because he could not keep up to a pair of horses and a plow in the fields. So my mother heard about the possibility of his becoming a telegraph operator, and he went in as a student and became a telegraph operator. In due course, after a stint in other jobs in the area, I followed suit, and my younger brother did the same thing. My older brother ended up as Commercial Superintendent in the General Superintendent's office in Winnipeg; I ended up as special representative of the telegraph department in Ottawa; my younger brother ended up as a dispatcher in London West. We therefore have a little bit of a history in this telegraph business.

• 1045

I have been more than an interested bystander in this long and continuing debate about the efficiency and the effectiveness of the Canadian National pension plan. Every few years our hopes have been raised through the appointment of various kinds of commissions to look into it; and I think it was John Munro who said, when he was Minister of Transport or Labour, "We will once and for all get to the bottom of this thing". We are still there, and we are still hoping and waiting.

I hear about and I read of the millions and the billions in this fund, figures which seem to have very little relevance to our understanding, certainly to that of the ordinary pensioner, and I would hope to spend a few moments of your time this morning to try and bring this into perspective with the individual pensioner's situation. I think it is important that we really see what these figures mean to the fellow who has been on retirement for some years.

My pension at date of retirement, on February 1, 1968, was based on 48 years and 3 months of my age at that time of 61 years and 8 months, and it worked out to \$554.54 a month. There is a rather complicated formula in arriving at this, but it is basically established by using the average of my previous

[Traduction]

M. F.E. Richens (Membre de la Canadian Railways Employees' Pension Association, section d'Ottawa): Monsieur le président, j'ai ma carte de membre numéro 16 que j'ai reçue hier. J'ai ma carte gratuite «à vie», une des rares choses gratuites que j'ai jamais reçues. J'aurai 80 ans au cours de l'année. Voilà où j'en suis.

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître à un comité. En guise d'introduction, je puis vous dire que j'ai commencé à travailler en tant que télégraphiste en code Morse à Fort William en 1927. L'année précédente, j'avais été agent de télégraphe à l'Hôtel Windermere à Muskoka, mais ce n'est pas quelque chose qui compte dans mes années de service. De toute façon, ce n'est pas tellement grave.

Une note intéressante à mon sujet. Dans ma famille, nous étions trois fils. Mon frère aîné avait eu la malchance de souffrir de paralysie infantile vers l'âge de 14 ans. Il avait une jambe qui était restée assez faible. Dans la communauté agricole où nous vivions, un peu à l'extérieur d'Ingersoll en Ontario, où nous avons émigré d'Angleterre en 1914, il ne pouvait pas se trouver de l'emploi facilement parce que l'emploi normal consistait à travailler sur une ferme. Il n'était pas assez fort pour suivre une paire de chevaux et une charrue dans les champs. Ma mère avait entendu parler du métier de télégraphiste. C'est ainsi qu'il est allé apprendre le métier et est devenu télégraphiste. Après avoir occupé temporairement divers emplois dans ma région, j'ai fini par le suivre, et il en a été de même pour mon frère cadet. Mon frère aîné est finalement devenu surintendant commercial au Bureau du surintendant général à Winnipeg. Je suis moi-même devenu représentant spécial du télégraphe à Ottawa. Et mon frère cadet s'est retrouvé expéditeur à London-Ouest. À nous trois, nous faisons donc partie de la petite histoire du télégraphe.

J'ai été plus qu'un spectateur intéressé dans ce long et ininterrompu débat sur l'efficacité et l'efficience du régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. Périodiquement, nous avons vu nos espoirs se raviver avec la nomination d'un certain nombre de commissions chargées d'étudier la question. Je pense que c'est John Munro qui avait déclaré lorsqu'il était ministre des Transports ou du Travail: «Nous allons aller au fond des choses cette fois-ci». Nous en sommes toujours au même point. Nous attendons toujours des résultats.

Il est question dans les journaux et ailleurs de millions et de milliards de dollars dans la caisse. Ce sont des chiffres qui n'ont pas grand-chose à voir avec la situation des pensionnés ordinaires. Je compte donc prendre quelques minutes de votre temps ce matin pour essayer de vous décrire dans quelle perspective le pensionné ordinaire voit les choses. Il est extrêmement important de superposer à ces chiffres la situation de l'employé qui a pris sa retraite il y a quelques années.

Lorsque j'ai pris ma retraite le premier février 1968, je comptais 48 ans et trois mois de service et j'avais 61 ans et 8 mois; ma pension mensuelle est établie à 554.54\$. La formule qui permettait d'en arriver là était assez compliquée. Ce qui servait de base essentiellement c'était la moyenne de mes gains

[Text]

five years' earnings, which averaged out to \$918 a month; that brought me in the \$554, which was arrived at by using a figure of 60.375%.

At that time, the company was again involved in the reduction of staff and they brought in several incentive measures to make early retirement more palatable. They offered me, among other things, an early integration with the Old Age Security Pension of \$54.20 a month, which brought my monthly pension at that time up to \$608.74. In the year 1968, it is interesting to note that employees contributed \$21 million, the company is said to have put up \$44 million and investment revenue was \$39 million, making a total income of \$104 million, against which there were pension payouts of \$46 million. Therefore, in the first year of my retirement, a surplus was left of \$58 million to add to the previous surplus in the plan since 1959, which brought it up to \$337 million.

I have picked up these figures from Mr. White's summary of Vancouver, which, so far as I know, has never been proven incorrect. I think the figures were taken from the CN pension statements, the annual statements. In any event, nothing happened to my rate until April 1, 1971, when an increase of \$20.48 came along, which revised my pension upward to \$629. On June 1 of the same year, because I had reached age 65, my pension was then reduced by \$76.50 per month in lieu of my receipt of the Old Age Security Pension. I think at that time the Old Age Security Pension was around about \$100—I am not too sure of that. It is now \$280. It is also interesting to note that the increase in the Old Age Security Pension is more than I have received from the Canadian National Railway in my 17 years of retirement.

• 1050

Now, since the company gave me \$54 a month for 42 months, they gave me a total of about \$2,276. When I became 65 they took back from me \$76.50 a month. They are still doing it; including October of this year, they have taken back \$13,158. In that period, the surplus earnings account in the fund amounts to in excess of \$3 billion.

I can understand a company getting paid back what they gave me; I expect to pay what I owe people that I have negotiated with them. I think they might probably have a case to take back \$54.20 a month for life or in the period that I owe them. But in the face of these massive surpluses their argument is certainly lost on me. I consider that they owe me, at a minimum, a refund of \$2,430.70, which is the difference between the \$54 a month they gave me and the \$76 a month they have taken away. I wrote the president on this, and he did not see the light. And there are a great many pensioners today who have been caught in this same deal.

Now, I have a study here of the annual increase to my pension income. From what I have previously said, the next increase was in January 1972; it gave me \$22.11. The next year, in 1973, there was an increase of \$11.51. In 1974 there

[Translation]

au cours des cinq années antérieures; cette moyenne s'établissait à 918\$ par mois. Le pourcentage utilisé était de 60.375 p. 100, qui donnait 554\$ de pension par mois.

A cette époque, la compagnie essayait de réduire le personnel. Elle avait introduit un certain nombre de mesures en vue d'encourager les employés à prendre une pré-retraite. C'est ainsi que je me suis vu offert, entre autres choses, une intégration hâtive avec le régime de pensions de sécurité de la vieillesse. J'avais donc droit à 54.20\$ par mois de plus, ce qui portait ma pension à 608.74\$. Ce qui est intéressant de noter, c'est qu'en 1968, les employés ont contribué 21 millions de dollars, et la compagnie est censée avoir contribué 44 millions de dollars et les revenus de placement ont atteint 39 millions de dollars, pour un total de 104 millions de dollars, alors que les pensions versées ont été de l'ordre de 46 millions de dollars. Donc, la première année de ma retraite, il y a eu un excédent de 58 millions de dollars, lequel s'ajoutait à celui qui s'était accumulé depuis 1959 pour un grand total de 337 millions de dollars.

Je tire mes chiffres du résumé présenté par M. White à Vancouver, lequel résumé n'a pas encore été réfuté à ma connaissance. Et ses chiffres à lui venaient des bilans annuels du CN. Ma situation est restée la même jusqu'au premier avril 1971, alors que j'ai eu droit à une augmentation de 20.48\$, ce qui a porté ma pension mensuelle à 629\$. Le premier juin de la même année, du fait que j'ai atteint l'âge de 65 ans, ma pension a été réduite de 76.50\$ par mois de façon à compenser pour la pension de sécurité de la vieillesse. À l'époque, la pension de sécurité de la vieillesse était d'à peu près 100\$, je ne me souviens plus tellement. Elle atteint maintenant 280\$. De toute façon, la pension de sécurité de la vieillesse a augmenté plus rapidement que ce que j'ai reçu des Chemins de fer nationaux du Canada au cours de mes 17 ans de retraite.

La compagnie m'a versé 54\$ par mois pendant 42 mois, ce qui fait un total d'environ 2,276\$. Lorsque j'ai eu 65 ans, elle a commencé à me reprendre 76.50\$ par mois. Elle continue de le faire, ce qui fait qu'au mois d'octobre de cette année, elle m'a repris en tout 13,158\$. Et tout au long de cette période, les revenus excédentaires dans la caisse ont dépassé les 3 milliards de dollars.

Je comprends que la compagnie puisse vouloir être remboursée. Il est normal de payer ce qu'on doit aux gens avec qui on a négocié. La compagnie aurait probablement pu me reprendre 54.20\$ par mois à vie ou pour la période du prêt. Cependant, je ne comprends pas son attitude face au revenu excédentaire énorme dans la caisse. Je calcule que la compagnie me doit au moins 2,430.70\$, c'est-à-dire la différence entre les 54\$ par mois qu'elle m'a versés et les 76\$ par mois que j'ai dû lui rendre. J'ai écrit une lettre au président à ce sujet, mais sans résultat. Il y a un grand nombre de pensionnés qui se trouvent dans la même situation que moi actuellement.

J'ai ici les autres chiffres qui ont marqué l'évolution de ma pension au cours des années. À la suite des événements dont je vous ai fait le récit, il y a une augmentation en janvier 1972; elle était de 22.11\$. L'année suivante, en 1973, il y eu une

[Texte]

was an increase of \$23.51. These were all net figures increasing the value of my pension. In 1975 it was \$11. In 1976 it was \$11. In 1977 it was \$8. These are monthly figures I am giving you. In 1978 it was \$9.30. Then there were three years cost of living increases of \$9.30, \$9.30, and \$22.10, which were not added to my basic pension. So my basic pension remains the same. In 1982 they again started to improve the value of the pension by a monthly increase of \$22.10. The next year, 1983, \$14.50; the next year, in 1984, \$29; and in 1985, January 1 of this year, \$14.20.

Now, that brought my pension to \$754.47. The annual surpluses from 1972—\$79 million, \$99 million, \$120 million, \$137 million, etc.—are all in the record and they total approximately \$3 billion. That brings it up to about \$3 billion. So percentage-wise, my pension has gone up by 23.9%, if my arithmetic is correct—a total of \$145.73 on \$608 is 23.9%—while the increase in the excess revenues of \$3,233,894,354 is somewhere in the order of 1000%. I am staggered when I look at these figures and the problems of living under an unindexed pension plan.

The Chairman: Mr. Richens, we only have five minutes left.

Mr. Richens: All right. I do not know whether there is very much else I can say. I want to just put before you what all these millions and billions mean to the average pensioner. I am quite satisfied to leave it there. I appreciate the time of coming before you. If there is any immediate question, I will be glad to answer it.

• 1055

The Chairman: Thank you very much, sir. We are very interested in what you had to say, and you may rest assured we will take your submission into consideration when we write our report.

The meeting is adjourned.

AFTERNOON SITTING

• 1806

The Chairman: We now have a quorum, and I call this meeting to order. Our first witness is Mr. James A. Coates whom, for record purposes, I would ask to identify himself and tell us for whom he speaks. Please proceed.

Mr. James A. Coates (Individual Presentation): Good evening, ladies and gentlemen. I wish to thank the committee and government for this opportunity to appear before you. I will speak in English and say that, having been a member of the International Brotherhood of Boilermakers, Iron Shipbuilders, Blacksmiths, Forgers and Helpers, Maple Leaf Lodge No. 134 in Montreal from September 1939 to June 1976, and served as president of same for approximately five years of my membership, I would like your compassionate consideration

[Traduction]

autre augmentation, celle-là de 11.51\$. Et en 1974 il y en a une autre de 23.51\$. Il s'agissait dans tous les cas d'augmentation nette. En 1975, l'augmentation était de 11\$. La même chose en 1976. En 1977, c'était 8\$. D'où ces chiffres sont mensuels. En 1978, l'augmentation était de 9.30\$. Ensuite il y a eu trois augmentations dues au coût de la vie de 9.30\$, 9.30\$ et 22.10\$, lesquelles n'étaient cependant pas ajoutées à ma pension de base. Ma pension de base était la même. En 1982, il y a eu retour aux augmentations normales avec une augmentation mensuelle de 22.10\$. L'année suivante, en 1983, c'était 14.50\$, en 1984, 29\$ et en 1985, au premier janvier de cette année, 14.20\$.

Toutes ces augmentations ont porté ma pension à 754.47\$. Entre temps, les excédents annuels à compter de 1972 ont été de 79 millions de dollars, 99 millions de dollars, 120 millions de dollars, 137 millions de dollars et j'en passe, pour un total d'environ 3 milliards de dollars. Tous ces chiffres sont vérifiables. Donc, ma pension a augmenté de 23.9 p. 100, si mes calculs sont exacts, 145.73\$ sur 608\$ font 23.9 p. 100 alors que l'augmentation des excédents a été de l'ordre de 1000 p. 100 pour un total de 3,233,894,354\$. Ce sont des chiffres que je trouve incroyables, compte tenu de nos conditions de vie avec une pension non indexée.

Le président: Il ne nous reste plus que cinq minutes, monsieur Richens.

M. Richens: Très bien. Je ne sais pas si je puis ajouter quelque chose. J'ai simplement voulu mettre en relief la situation du pensionné moyen par rapport à ces millions et à ces milliards de dollars. Je puis m'arrêter ici. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant vous. Si vous avez des questions, je me ferai un plaisir d'y répondre.

Le président: Merci beaucoup. Ce que vous nous avez dit est très intéressant. Vous pouvez être sûrs que nous en tiendrons compte dans la préparation de notre rapport.

La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Nous avons maintenant le quorum, et j'ouvre la séance. Notre premier témoin est M. James A. Coates que j'invite, au fin du compte rendu, à s'identifier et à nous dire qui il représente. Allez-y, je vous en prie.

M. James A. Coates (Exposé à titre personnel): Bonsoir mesdames et messieurs. Je tiens à remercier le Comité et le gouvernement de m'avoir permis de vous rencontrer. Je m'exprimerai en anglais, et je vous demanderai, à titre d'ancien membre de la Fraternité internationale des chaudronniers, constructeurs de navires en fer, forgerons, forgeurs et aides, loge *Maple Leaf* n° 134, à Montréal, de septembre 1939 à juin 1976, et qui a présidé le groupe pendant environ cinq ans, de considérer avec compassion les anciens employés

[Text]

for the following former employees of Canadian National Railway—namely, Fred E. Godwin who ascended into the Grand Lodge above on Good Friday 1973, John Matchett, now of Scarborough, Ontario, who retired in 1963, and Roderick Fyfe, who ended his service on January 4, 1976. All named served apprenticeships, I understand, as boilermakers and two part in World Wars I and II.

The definition of a boilermaker in the not-so-good old days was that he was deaf, dumb, stupid and blind. But this term did not apply to the above-mentioned and, particularly, Freddie Godwin, who commenced as a rivet boy with the Grand Trunk Railway, Montreal on April 1, 1914, and retired on February 19, 1964, from his important position in the CNR headquarters building, Montreal. He was given a life pass by the then-CN president, Mr. N.J. MacMillan, but his continuous service was not recognized by the pension department, who said he had broken it on July 29, 1920 until October 13, 1920. I can provide copies of statements made by Mr. Godwin on December 8, 1962, which will serve to clarify the unusual circumstances pertaining to his absence which were not of his making, as he did not want to leave the railway. Unfortunately, he was not a member of the union, but did keep paying to the Grand Trunk Insurance Providence Society.

His spouse, Mrs. Marion Godwin, 6660 Sherbrooke St. West, Apartment 401, Montreal, receives half of her late husband's pension from the CNR which amounts to approximately \$345 a month, and pays \$385 for rent which will be increased next year to \$400 a month. She is not in the best of health and, recently, sold her family piano, which had been a source of enjoyment over the years. Fred Godwin did not qualify for the Quebec Pension Plan and, surely, his soul will rest at peace, if he knows that a Christian committee is considering his wife's plight.

I have photos of Fred with me which show him as a member of the Royal Flying Corps in Ontario in 1918 and with Mr. MacGregor, then Chief of Motor Power, Montreal, who presented him with a colourful plaque bearing 124 names of esteem from employees concerned.

Having known him since I commenced my apprenticeship as a boilermaker in October 26, 1932, in the M.P. department in Montreal, following three years of unemployment, he became my idol, and was popular among junior and senior employees. His father, a marine engineer, was lost at sea during World War I. I can sympathize with the circumstance because I went to sea as an engineer in World War II during a lay-off period on the CNS *Cornwallis* which was torpedoed twice later. I was callboy to the boiler shop and became an efficient welder on the night shift for 10 years, devoid of special rates and privileges, but conscientious as an employee. During this period I became acquainted with a first-class boilermaker called Jack Roberts, on a night shift, whose son Frank later became president of VIA Rail.

[Translation]

suyvants du Canadien National: Fred E. Godwin, qui est entré dans la grande loge le vendredi saint de 1973; John Matchett, de Scarborough en Ontario, qui a pris sa retraite en 1963, et Roderick Fyfe, qui a terminé son service le 14 janvier 1976. Tous ces messieurs ont fait leur apprentissage de chaudronniers et ont participé aux deux grandes guerres.

Dans un temps, que je ne qualifierais pas de bon vieux temps, les chaudronniers étaient, par définition, sourds, muets, stupides et aveugles. Mais cette définition ne s'applique pas aux personnes susmentionnées, et moins encore à Freddie Godwin qui a débuté comme riveur au *Grand Trunk Railway*, à Montréal, le 1^{er} avril 1914, et qui a laissé un important poste au siège social du CN à Montréal, le 19 février 1964. Le président du CN d'alors M. N.J. MacMillan lui a remis un laisser-passer à vie pour les chemins de fer, mais le service des pensions a refusé de reconnaître sa période de service continu sous prétexte qu'il y avait eu interruption du 29 juillet au 13 octobre 1920. Je peux vous remettre copie de déclarations faites par M. Godwin le 8 décembre 1962 qui explique les circonstances extraordinaires relatives à son absence qui n'était pas volontaire, puisqu'il ne souhaitait pas quitter la compagnie. Malheureusement, il n'était pas membre du syndicat, mais contribuait quand même au fonds de la *Grand Trunk Insurance Providence Society*.

Son épouse, M^{me} Marian Godwin, du 6,660 rue Sherbrooke ouest, appartement 401, à Montréal, touche la moitié de la pension du CN de son mari décédé qui s'élève à environ 345\$ par mois, et elle doit payer un loyer de 385\$ par mois qui sera porté l'an prochain à 400\$ par mois. Sa santé est précaire et dernièrement, elle a dû vendre le piano de la famille qui lui avait procuré beaucoup de joie au cours des années. Fred Godwin n'était pas admissible au Régime des pensions du Québec, et je suis sûr qu'il pourra reposer en paix s'il sait qu'un Comité se penche chrétiennement sur le sort de sa femme.

J'ai des photos de Fred alors qu'il était membre de la *Royal Flying Corps* en Ontario, en 1918, en compagnie de moi-même et de M. MacGregor, alors chef de *Motor Power*, de Montréal, qui lui avait présenté une très jolie plaque portant les 124 noms des employés qui l'estimaient.

L'ayant connu dès le début de mon apprentissage de chaudronnier le 26 octobre 1932, au service M.P. à Montréal, après trois ans de chômage, il était mon idole, et apprécié des employés subalternes comme des supérieurs. Son père, mécanicien de la marine, a perdu la vie en mer durant la première Grande guerre. Je peux comprendre ces circonstances, parce que je suis allé en mer en tant que mécanicien au cours de la Deuxième guerre mondiale à bord du CNS *Cornwallis* qui a été atteint deux fois par les torpilles. J'étais préposé à la chaufferie et je suis devenu un bon soudeur qui a travaillé de nuit pendant 10 ans, sans primes ni privilèges spéciaux, mais quand même toujours consciencieux. Durant cette période, j'ai rencontré un chaudronnier de première classe, au cours d'un poste de nuit, Jack Roberts dont le fils Frank est devenu plus tard président de VIA Rail.

[Texte]

• 1810

Pointe Saint-Charles' shops became a mecca of qualified tradesmen from Grand Trunk days and, as a member of the Canadian Railroad Historical Association and World Ships Society, and a CNR employee for nearly 44 years, I went as a representative to the Normandy ceremony at Utah Beach on June 6, 1984 and, later, toured the battlefields with the Black Watch Regiment Association of Montreal. I have colour enlargements with me of this tour.

After many years of lack of knowledge of the whereabouts of John Matchett, a former CNR boilermaker in Montreal, I was able to locate him in Scarborough, Ontario. He retired in 1963, and was a World War I veteran, commencing in 1916 with the Royal Canadian Horse Artillery in Ontario. The said five years of his service was taken from him by I suppose the Grand Trunk Railway on his return to the Montreal shops. I know of other employees similarly affected, who later got laid off when their seniority had been broken. What price glory!

After seeing the documentary on television last night regarding Hal C. Banks, I am more mystified than ever by the action of railways and governments in Canada during that period, before, and after. Some witchhunt! My brother-in-law, Maurice Chouinard, a conscientious marine engineer with the Canadian National Steamships in peacetime and in war, was offered a shore job by Banks because a bilingual agent was needed. Maurice preferred the sea, although he had been torpedoed twice and bombed in Liverpool and Singapore during World War II. A brave man indeed! His father, an officer with the Royal 22nd Regiment was killed at Vimy Ridge and the name "Chouinard" is on the impressive memorial which I photographed during my tour. Maurice has no marine pension.

Another person who did not get a pension from his merchant marine service is Samuel Buffett of Dartmouth, Nova Scotia. His only brother, whom I met in 1939, lost his life as a wireless operator on his first voyage to sea during World War II.

I am now in Ottawa writing this in the War Museum, and the horse-drawn gun carriage on the War Memorial by the Parliament buildings reminds me of Leonard Jupp, a first-class machinist with the CNR who went overseas in World War I, and was penalized for doing so in a similar way to John Matchett after World War I.

To close this interview I am charged to speak on Mrs. Marion Godwin's behalf who is too sick to attend. Also, I would like to leave a copy of a statement on behalf of Mr. R.T. Fyfe, of 1280 Rolland Ave., Verdun, Quebec, which states that he has been deprived of three years and seven months of service. I would appreciate your consideration.

I will just put in something personal here. My last 10 years of CNR service was completed at the CNR power plant on Nazareth Street in Montreal. I saw to the maintenance and

[Traduction]

Les ateliers de Pointe Saint-Charles sont devenus une véritable ruche d'hommes de métier compétents du temps de la *Grand Trunk*, et en tant que membre de l'Association canadienne d'histoire du chemin de fer, et de la *World Ships Society*, et employé du CN pendant près de 44 ans, je suis allé à la cérémonie commémorative du 6 juin 1984 en Normandie, et j'ai ensuite visité les champs de bataille avec la *Black Watch Regiment Association* de Montréal. J'ai des photos de moi en gros plan durant cette visite.

Après l'avoir perdu de vue pendant de nombreuses années, j'ai réussi à retrouver John Matchett, ancien chaudronnier du CN à Montréal, à Scarborough en Ontario. Retraité depuis 1963, ancien combattant de la Première grande guerre, il a commencé son service en 1916 auprès de la *Royal Canadian Horse Artillery* en Ontario. À son retour aux ateliers de Montréal, ses cinq années de service ne lui ont pas été reconnus par la *Grand Trunk Railway*. Je ne connais pas d'autres employés qui ont été traités comme cela, qui se sont fait congédier par suite d'une interruption de service. Le prix de la gloire!

Après avoir vu le documentaire à la télévision hier soir sur Hal C. Banks, je suis encore plus mystifié qu'auparavant par les activités des chemins de fer et des gouvernements au Canada avant, pendant et après cette période. Quelle chasse aux sorcières! Mon beau-frère Maurice Chouinard, mécanicien de la marine consciencieux auprès de la *Canadian National Steam Ships* en temps de paix et en temps de guerre, a reçu une offre d'emploi à terre de la part de Banks qui avait besoin d'un agent bilingue. Maurice préférerait la mer, même s'il s'était fait torpiller deux fois et bombarder à Liverpool et à Singapour durant la Deuxième grande guerre. Un homme courageux s'il en est! Son père, officier du 22^e Régiment a été tué à Vimy, et le nom «Chouinard» est gravé sur l'impressionnant monument que j'ai photographié durant ma visite. Maurice n'a pas de pension de la marine.

Samuel Buffett de Dartmouth en Nouvelle-Écosse, en est un autre qui n'a pas eu de pension pour son service dans la marine marchande. Son seul frère, que j'ai rencontré en 1939, a perdu la vie lors de son premier voyage en mer en tant qu'opérateur-radio durant la Seconde grande guerre.

Me voilà à Ottawa à inscrire ceci au Musée de la guerre, et le Monument aux anciens combattants près du Parlement me rappelle de Leonard Jupp, machiniste de première classe du CN qui a fait la Première guerre mondiale et qui a subi sensiblement le même sort que John Matchett à son retour.

Pour terminer, je dois me faire le porte-parole de M^{me} Marion Godwin qui est trop malade pour venir elle-même. J'aimerais aussi vous laisser la copie d'une déclaration au nom de M. R.T. Fyfe du 1280 avenue Rolland, à Verdun au Québec, disant qu'il a été privé de trois ans et sept mois de service. Je vous saurais gré de votre considération.

Maintenant, permettez-moi de vous parler un peu de moi-même. J'ai passées mes dix dernières années de service au CN à la centrale de la rue Nazareth à Montréal. J'étais préposé à

[Text]

testing of five boilers annually, and I am qualified as a stationary engineer. My first day on retirement was Dominion Day, 1976, and I hope to keep in motion until the year 2000 at least. Fifty years ago, in 1935, I crossed Canada twice from Halifax to Vancouver by steam train, and repeated the same journey by diesel train this year. I intend to be in Vancouver with my wife and relatives from the U.K. in July 1986.

I wish to thank Diane Tremblay-Bernier for her efforts on my behalf—I hope I can catch a 1950 train to Montreal tonight—happy to meet again. That relates to myself. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Coates. I am sure the committee appreciates your appearing and speaking for these people. You can tell them they have had a very good representative here tonight. You did a good job.

Mr. Coates: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Gray, have you any questions?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): No, sir.

The Chairman: Mr Coates, you can rest assured we will examine your brief very closely when we are writing our report.

Mr. Coates: Thank you very much.

The Chairman: Next is Mr. John O'Connor from Montreal.

Mr. John O'Connor (Individual Presentation): My name is John O'Connor. I work at CNR in Montreal.

The Chairman: Mr. O'Connor, you can speak in either French or English. We have full translation services.

• 1815

Mr. O'Connor: Fine. I will speak in English. Do you want me just to read my brief? Is that acceptable?

The Chairman: That is acceptable, if that is the way you wish to do it. Please proceed.

Mr. O'Connor: Thank you. Gentlemen, I would like respectfully to bring to your attention the present state of our CN Pension Plan. As you know, the pension is calculated by a factor of two times the service you have accumulated, with a maximum of 35 years.

The problem we have to address is that our pension is depreciated by either the Canada Pension Plan or Quebec Pension Plan. This is due to the locking-in factor after 1966. In other words, the higher our pensionable earnings become, by either the Canada Pension Plan or the Quebec Pension Plan—it is up to \$20,800 now—the greater our depreciation is. For example, an employee retiring today with 35 years of service will have, first, 70% of his CN salary. His depreciating factor, the years before 66 to retirement, would be 19 years times 0.7,

[Translation]

l'entretien et au test de cinq chaudières par année, et je suis qualifié comme mécanicien de machines fixes. J'ai pris ma retraite en 1976, le jour du *Dominion*, et j'espère être encore là jusqu'en l'an 2 000 au moins. Il y a 50 ans, en 1935, j'ai traversé deux fois le Canada puis Halifax jusqu'à Vancouver en train à vapeur, et j'ai refait le même périple en train diesel cette année. J'entends être à Vancouver avec mon épouse et des parents du Royaume-Uni en juillet 1986.

J'aimerais remercier Diane Tremblay-Bernier pour ce qu'elle a fait pour moi—j'espère pouvoir prendre le train de 19h50 pour Montréal ce soir—avec l'espoir de vous revoir. Merci.

Le président: Merci beaucoup monsieur Coates. Je suis sûr que le Comité apprécie votre visite et la façon dont vous avez représenté ces gens-là. Vous pouvez leur dire qu'ils ont eu un très bon porte-parole ce soir. Vous avez fait un excellent travail.

M. Coates: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Gray, avez-vous des questions à poser?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Non monsieur.

Le président: Monsieur Coates, soyez assuré que nous examinerons votre mémoire avec beaucoup d'attention au moment de rédiger notre rapport.

M. Coates: Merci beaucoup.

Le président: Notre prochain témoin est M. John O'Connor de Montréal.

M. John O'Connor (témoignage individuel): Mon nom est John O'Connor. Je travaille au CN, à Montréal.

Le président: Monsieur O'Connor, vous pouvez parler en français ou en anglais. Nous avons un service d'interprétation.

M. O'Connor: Ça va. Je vais parler en anglais. Voulez-vous simplement que je vous lise mon mémoire? Cela vous convient-il?

Le président: Oui, si c'est ainsi que vous voulez faire. Allez-y, je vous en prie.

M. O'Connor: Merci. Messieurs, je vous parlerai du régime de pensions du CN. Comme vous le savez, la pension est calculée en fonction d'un facteur équivalent à deux fois les années de service que vous avez accumulées, jusqu'à concurrence de 35 ans.

Le problème est que notre pension est dépréciée soit par le régime de pensions du Canada, soit par le régime de pensions du Québec. Cela est dû au facteur de blocage établi après 1966. En d'autres termes, plus vos revenus donnant droit à une pension sont élevés, et cela peut aller jusqu'à 20,800\$, plus la dépréciation par l'un ou l'autre des régimes est marquée. Par exemple, un employé qui prend sa retraite aujourd'hui après 35 années de service, touchera d'abord 70 p. 100 de son salaire du CN. Le facteur de dépréciation pour les années antérieures

[Texte]

or 13.3%. Multiplied by an average of 5 years, this is the average Quebec pensionable income, and we arrive at \$184 which would be subtracted from the CN pension. Now, I understand that we gained something because of the locking-in factor. We were actually getting 1.5% before and, by locking-in, we do get the 2%—we do gain a marginal advantage that way.

I would like the committee to do is to look into the possibility of the CN employees contributing probably 1% or 2% more to make up for the depreciation. Take a person in my category: Most of my service is before 1966 so, in other words, I will get probably more, at 70%, than anybody retiring after 1966. A person retiring, say, 35 years from now in essence probably will get 45% of his salary and that is about all.

Mr. Radford: I am sorry, sir. A person hired today and retiring 35 years from now will get from the CN approximately 49% of their final five-year salary from the CN. They will go on at age 65, though, to get their CPP. From the figures I have, they will be retiring in fact at a pension that is about 71% of their final 5 years.

Mr. O'Connor: Yes, but there is one other thing which we seem to forget. I mean that we pay into both plans.

Mr. Radford: You pay 5% for the 1.3% . . .

Mr. O'Connor: Yes.

Mr. Radford:—and you pay 1.8% to the Government of Canada for CPP. So you are paying 6.8% up to the maximum pensionable earnings . . .

Mr. O'Connor: Okay.

Mr. Radford:—and 6.5% thereafter. That is, in fact, what is coming out of your payroll.

Mr. O'Connor: Okay. What happens if a person does not belong to CN? He still gets that Quebec or Canada Pension, does he not, if he is not locked in?

Mr. Radford: The majority of pension plans in Canada, sir, are of the nature of the CN plan. You used the phrase "locked in", but "integrated" is the other phrase.

Mr. O'Connor: Integrated, yes.

Mr. Radford: The majority of pension plans in Canada are of that nature. The CN plan is similar to most other plans.

Mr. O'Connor: And is there absolutely no way to increase that by voluntary contributions? At least to make it an option by the members if they want to pay 1% or 2% more. They could probably increase their pension somewhat.

Mr. Radford: I guess, sir, in one respect, that would be a subject of union management negotiations for the active employees today, and it would also be to what extent people

[Traduction]

à 1966 jusqu'à la retraite s'établirait comme suit: 19 ans fois 0.7, ou 13.3 p. 100. Multipliez par une moyenne de 5 ans, qui correspond à la moyenne du revenu donnant droit à des pensions au Québec, cela donne 184\$ qui doivent être soustraits de la pension du CN. Je comprends que le facteur de blocage nous procure un certain avantage. Auparavant, nous avions 1.5 p. 100 et, avec ce facteur, nous avons maintenant 2 p. 100, ce qui veut dire un certain avantage de ce côté-là.

J'aimerais que le comité étudie la possibilité que les employés du CN cotisent 1 p. 100 ou 2 p. 100 de plus pour compenser cette dépréciation. Prenez quelqu'un dans ma catégorie. La plupart de mes années de service sont antérieures à 1966, ce qui veut dire que, à 70 p. 100 de mon salaire, ma pension sera probablement plus élevée que celle de quiconque prend sa retraite après 1966. Une personne qui prendra sa retraite disons dans 35 ans touchera probablement 45 p. 100 de son salaire et pas beaucoup plus.

M. Radford: Pardon monsieur. Une personne qui commencerait à travailler au CN aujourd'hui et qui prendrait sa retraite dans 35 ans toucherait environ 49 p. 100 de son salaire des 5 dernières années au CN. Mais à 65 ans, elle aurait sa pension du Canada. D'après mes chiffres, cette personne toucherait effectivement une pension correspondant à environ 71 p. 100 de son salaire des 5 dernières années.

M. O'Connor: Oui, mais nous semblons oublier quelque chose. Nous cotisons aux deux régimes.

M. Radford: Vous payez 5 p. 100 pour le 1.3 p. 100 . . .

M. O'Connor: Oui.

M. Radford: . . . et vous payez 1.8 p. 100 au gouvernement du Canada pour le RPC. Vous payez donc 6.8 p. 100 jusqu'à concurrence du maximum des revenus donnant droit à une pension . . .

M. O'Connor: Oui.

M. Radford: . . . et 6.5 p. 100 par la suite. C'est en fait ce qui sort de votre paye.

M. O'Connor: Effectivement. Mais qu'arrive-t-il à celui qui n'appartient pas au CN? Il touche quand même sa pension du Canada ou du Québec, n'est-ce pas?

M. Radford: La majorité des régimes de pensions sont analogues à celui du CN. Vous avez parlé du facteur de blocage, mais on peut aussi parler du facteur d'intégration.

M. O'Connor: Oui, l'intégration.

M. Radford: La majorité des régimes de pension sont de cette nature. Le régime du CN n'est pas différent de la plupart des autres.

M. O'Connor: Et il n'y a absolument pas moyen d'augmenter notre pension grâce à des contributions volontaires? Les membres ne pourraient-ils pas avoir le choix de cotiser 1 p. 100 ou 2 p. 100 de plus? Ils pourraient ainsi augmenter un peu leur pension.

M. Radford: Je pense, monsieur, que cela pourrait faire l'objet de négociations entre le syndicat et la compagnie pour les employés actifs aujourd'hui, et cela pourrait dépendre aussi

[Text]

are investing that which they are entitled to, over and above their contributions to the CN pension plan, into their own RRSPs. You are entitled up to a maximum of \$3,500.

• 1820

Mr. O'Connor: Yes, I understand that part of it; sure. It points out the fact that we seem to be . . . well, as the Canada, or Quebec, Pension Plan increases, we seem to be losing more. Whether you find it fair or not, I cannot see that myself. I think it would be a lot more acceptable, if they were to keep the two plans or, at least, present them separately to the employee so the employee could see what he is getting. He does not really see that. He is just mystified at the end, when he retires, and he figures he is going to get x number of dollars and finds it is depreciated by another factor. It becomes almost incomprehensible to the average person.

Mr. Radford: Part of that is the CN's form, and their current form tries to correct that. Unfortunately, their old form presented it in a very bad way, but I think the problem is particularly true, sir, for people who take early retirement.

Mr. O'Connor: Yes.

Mr. Radford: CPP does not start till age 65. That is a problem.

Mr. O'Connor: I understand that, in 1986, there is a plan afoot to increase the—I have the booklet here "Improved Pensions For Canadians". I think this covers us, too. It will increase the survivor's benefits to 60% I would have thought 75% would have been a better figure. Retirement at 55 I think is also covered in this book, but that is in 1986 or so, right? I had thought I would be able to get somewhere with this integration, but . . .

Mr. Radford: I am just stating facts to you, sir. I am not disputing that you can make the statement that you would like to have something.

Mr. O'Connor: Right.

Mr. Radford: I am just saying those are the facts. I guess what you are asking this committee is a question that it seems to have been generally accepted in the past that 70% of the final 5-year average is a good level of pension. That is what integration, when you are age 65, produces.

Mr. O'Connor: That is all very well, but you are still paying for both pensions.

Mr. Radford: Right.

Mr. O'Connor: You are still paying for the Quebec or Canada Pension and separately to the CN pension. The CN pension seems to be trading off against the Canada Pension and gaining something. If I really wanted to make a point, I could say, well, supposing I were a chap, say, retiring 35 years down the road. Would I not have a beef against somebody like myself who is retiring now, and who has most of his service prior to 1966? You have to pay me 70% of all my service prior to 1966. But after 1966, then I get 1.3% or so.

[Translation]

du montant que les employés investissent dans leurs propres REER, en plus de leurs contributions au régime de pension du CN. Vous avez droit à un maximum de 3,500\$.

M. O'Connor: Oui, je comprends ça; bien sûr. Cela montre effectivement que nous . . . c'est-à-dire que plus le Régime des rentes du Québec ou le Régime des pensions du Canada augmentent, plus nous semblons y perdre. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais moi, je trouve cela injuste. Je pense qu'il vaudrait beaucoup mieux que les deux régimes soient séparés, ou du moins présentés séparément à l'employé pour qu'il sache ce qui lui revient. Parce qu'il ne le sait pas vraiment. Quand il prend sa retraite, il est tout simplement mystifié quand il découvre que le montant de la pension auquel il s'attendait est déprécié par un autre facteur. C'est presque impossible à comprendre pour le commun des mortels.

M. Radford: Cette confusion est due en partie au formulaire du CN qu'on a modifié pour tenter de corriger la situation. Malheureusement, l'ancien formulaire était loin d'être clair, mais je pense que le problème s'applique particulièrement à ceux qui prennent une retraite anticipée.

M. O'Connor: Oui.

M. Radford: Le RPC ne commence pas avant l'âge de 65 ans. C'est un problème.

M. O'Connor: Je pense qu'en 1986 il est question d'augmenter les . . . J'ai une brochure ici intitulée «De meilleures pensions pour les Canadiens». Je pense que cela s'applique à nous aussi. Les prestations aux survivants seront portées à 60 p. 100; à mon avis, il aurait fallu les porter à 75 p. 100. Il est question aussi de la retraite à 55 ans, mais je pense que c'est pour 1986, n'est-ce pas? Je pensais pouvoir faire quelque chose du côté de l'intégration, mais . . .

M. Radford: J'établis tout simplement les faits, monsieur. Je ne conteste pas le fait que vous puissiez demander à obtenir quelque chose.

M. O'Connor: Ça va.

M. Radford: Je vous expose tout simplement les faits. Ce que vous demandez au Comité, c'est quelque chose qui semble déjà généralement accepté; c'est-à-dire une pension raisonnable, correspondant à 70 p. 100 de la moyenne du salaire des cinq dernières années. Et c'est justement ce que l'intégration permet lorsque vous atteignez l'âge de 65 ans.

M. O'Connor: C'est bien beau, mais vous contribuez quand même aux deux régimes.

M. Radford: C'est vrai.

M. O'Connor: Vous contribuez au Régime des rentes du Québec ou au Régime des pensions du Canada, ainsi qu'au Régime de pensions du CN. Celui-ci semble y gagner quelque chose par rapport au Régime des pensions du Canada. Si je voulais vraiment argumenter, je pourrais dire que la personne qui prendra sa retraite dans 35 ans aura sans doute raison d'en vouloir à quelqu'un comme moi qui prend sa retraite aujourd'hui et dont la plupart des années de service sont antérieures à 1966. Vous devez me payer 70 p. 100 de toutes

[Texte]

Mr. Radford: The beef would be against your union and the management in 1968, I guess, when they voted for integration.

Mr. O'Connor: Right.

Mr. Radford: If there is a beef, there is where it lies.

Mr. O'Connor: Right. Of course, at the time it looked like a sweetheart deal because the Canada and Quebec pensions were so low that the amount was actually negligible. But as the Canada and Quebec Plans kept rising, then the amount keeps increasing. In essence, that is my brief, anyway.

The Chairman: Milly Morton, do you want to carry on?

Ms Morton: Yes, thank you, Mr. Chairman. This is with respect to your point about the fact when the unions made the deal, it looked like a sweetheart deal. As a matter of fact, when the unions made the deal, they were unhappy with how CN costed that whole deal, and costed their integration with their improved benefits. And they asked an economist—John Deutsch, who is rather eminent—to comment on these costs. John Deutsch took into consideration not only the CPP benefits that were being given at that time, but proposals which have now taken effect, to increase the earnings that would be covered by the CPP . . . proposals to increase them as they have now. Mr. Deutsch gave the unions the information that, as a consequence of these increases, this would result in a decreased cost to the employer of certain amounts of payroll. I mean, the unions had this information.

• 1825

So one could argue that, with this information, they knew that employers' costs were going to go down, and it could be argued they could have used that to bargain, to trade—either to say, All right, your costs have gone down and, therefore, you owe us more in terms of a higher pension benefit; or they could have used them to say, All right, your costs have gone down and we can do more with the wage package now. At any rate, the unions did have this information. I think it is a bit unfair to say simply that there was no understanding of what was going on, because the facts were that this information was available and made available by John Deutsch at that time.

Mr. O'Connor: But nothing was ever done about it.

Ms Morton: Well, one could argue maybe that something was done. Maybe something was done with respect to the wage package at that time and nothing was done with respect to pensions. It is possible, one could argue, that something was traded off. It is not clear what happened, but it is unfair to say the issue was not before the parties involved.

Mr. O'Connor: It is a very difficult thing to get anybody, or any union, to negotiate pension reform, as opposed to 2% or 3% increase, because everybody wants to make a short-term gain, but nobody wants to worry about the long term. However, everybody is going to retire at one time or other, and it is

[Traduction]

mes années de service antérieures à 1966. Mais après 1966, j'obtiens 1.3 p. 100 environ.

M. Radford: Il faudrait s'en prendre à votre syndicat et à la direction de la compagnie qui ont voté pour l'intégration en 1968.

M. O'Connor: Vous avez raison.

M. Radford: S'il faut s'en prendre à quelqu'un ou quelque chose, c'est là qu'il faut frapper.

M. O'Connor: C'est vrai. Évidemment, à l'époque, cela semblait être une bonne affaire, parce que les pensions du Canada et du Québec étaient tellement peu élevées que le montant paraissait négligeable. Mais les pensions du Canada et les rentes du Québec ont augmenté, comme le facteur d'intégration. Voilà essentiellement ce que j'avais à dire.

Le président: Milly Morton, voulez-vous poursuivre?

Mme Morton: Oui, merci monsieur le président. Vous avez dit que cela semblait une bonne affaire lorsque les syndicats ont conclu le marché. En fait, lorsque les syndicats ont conclu le marché, ils n'étaient pas satisfaits de la façon dont le CN calculait le coût du marché, de l'intégration par rapport à l'accroissement des prestations. Les syndicats ont donc demandé à un économiste d'assez bonne renommée, John Deutsch, de commenter ces coûts. Celui-ci a tenu compte non seulement des prestations du RPC à ce moment-là, mais aussi des propositions qui maintenant en vigueur visant à augmenter les revenus couverts par le RPC . . . propositions visant à porter les revenus à leur niveau. M. Deutsch a dit aux syndicats que ces augmentations auraient pour effet de réduire les coûts de l'employeur. Les syndicats avaient reçu cette information.

En conséquence, avec cette information en main, sachant que les coûts de l'employeur allaient baisser, les syndicats auraient pu se servir de cet argument pour obtenir des pensions plus élevées ou des conditions salariales plus avantageuses. De toute façon, les syndicats avaient cette information en main. Je pense qu'il est un peu injuste de dire simplement qu'on ne comprenait pas ce qui se passait, parce que les syndicats avaient effectivement été renseignés par John Deutsch.

M. O'Connor: Mais cela n'a rien donné.

Mme Morton: Ce n'est pas sûr. On a peut-être obtenu quelque chose sur le plan des salaires, à ce moment-là, et pas sur le plan des pensions. Il est possible qu'on ait fait quelques compromis. On ne sait pas exactement ce qui est arrivé; mais on ne peut pas dire que les intéressés n'étaient pas au courant.

M. O'Connor: Il est très difficile d'obtenir que quelqu'un, ou un syndicat, négocie une réforme des pensions plutôt que des augmentations de 2 p. 100 ou 3 p. 100, parce que tout le monde veut des gains à court terme, et personne ne s'intéresse au long terme. Cependant, tout le monde devra prendre sa

[Text]

going to come on you whether you like it or not. This is what I have always maintained: You may be young today but, somewhere down the road, you will be battering your head up against a brick wall, claiming that you are not getting a fair shake. This is it.

Ms Morton: That is right.

The Chairman: Mr. Gray.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you, Mr. Chairman. Mr. O'Connor, you have how many years service with CN?

Mr. O'Connor: Thirty-three.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): And you are presently retired?

Mr. O'Connor: No, I am not.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): When will you be retiring, sir?

Mr. O'Connor: Whenever I can change something—let us look at it that way—and not before!

The Chairman: Good answer!

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I know of gentlemen who have had 33 years of service with CN, also.

The last part of your statement says:

Last two items deal with improvement in survival benefits—presently 50%. Should be 75% . . .

When you say "should be 75%", how do you arrive at 75%, sir, as opposed to 60%?

Mr. O'Connor: To 100%?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): To 100%.

Mr. O'Connor: Of course, we have to be realistic. We are never going to get 100%, but we will target it for as high as we possibly can. It goes without saying that a man who works all his life for CN, has a family and is paying utilities and rent and everything, when he dies, they do not suddenly cut the rents in half, and cut the utility bills in half. The wife, or whoever is left there, still has to pay bills. So it is inconceivable for people to think, Well, we will give the wife half the benefits; she can live on half the benefits now. If you are married, you understand that your wife is every bit as much of an employee of CN as you are. She gets up, she fixes your meals, she irons your clothes and so forth. Her fortunes rise or fall as your fortunes do. So she is every bit as much of an employee as you are. And I think it is unfair to limit her to 50%.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. O'Connor, if we talk about 75% and if we go back just in terms of economics, assuming that things can be sorted out as to who has paid what into where with regard to the pension fund, and when you also mention retirement at 55 years without loss, do you . . .

[Translation]

retraite un jour ou l'autre, et que vous le vouliez ou non, vous serez aux prises avec ce problème. Voici ce que j'ai toujours dit: vous êtes peut-être jeunes aujourd'hui, mais à un moment donné, vous vous cognerez la tête contre un mur de briques, et vous direz que vous n'êtes pas traités équitablement. Voilà.

Mme Morton: Vous avez raison.

Le président: Monsieur Gray.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci monsieur le président. Monsieur O'Connor, vous avez combien d'années de service au CN?

M. O'Connor: Trente-trois.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Et vous êtes retraité?

M. O'Connor: Non, je ne le suis pas.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Quand prendrez-vous votre retraite, monsieur?

M. O'Connor: Lorsque j'aurai réussi à faire changer quelque chose, et pas avant!

Le président: Bien répondu!

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je connais des gens qui ont 33 ans de service au CN aussi.

A la fin de votre déclaration, vous dites:

Les deux dernières choses portent sur l'augmentation des prestations au survivant qui sont actuellement de 60 p. 100. Elles devraient être de 75 p. 100 . . .

Quand vous dites qu'elles devraient être de 75 p. 100, comment calculez-vous ce chiffre, par opposition à 60 p. 100?

M. O'Connor: Ou à 100 p. 100?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): À 100 p. 100.

M. O'Connor: Nous devons évidemment être réalistes. Nous n'obtiendrons jamais le 100 p. 100, mais nous devons viser le plus haut possible. Je n'ai pas à vous dire qu'un homme qui travaille toute sa vie au CN, qui élève une famille, qui paye ses charges, un loyer et tout et tout, lorsqu'il décède, ce n'est pas vrai que son loyer et ses charges sont coupées de la moitié. La femme, ou qui que ce soit qui lui survit, doit encore payer les factures. Il est inconcevable de penser que la femme peut vivre avec la moitié des prestations. Vous êtes marié, vous comprenez que votre femme est autant une employée du CN que vous l'êtes. Elle se lève le matin, elle prépare vos repas, elle repasse vos vêtements et ainsi de suite. Son sort est lié au vôtre. Elle est autant une employée que vous l'êtes. Et je pense qu'il est injuste de limiter sa pension à 50 p. 100.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur O'Connor, vous parlez de 75 p. 100; et supposons qu'on réussisse à déterminer qui a versé quoi dans quel fonds de pension . . . Et vous parlez aussi de la retraite à l'âge de 55 ans sans pénalité, pensez-vous que . . .

[Texte]

Mr. O'Connor: Right. Well, this is imminent anyway. I do not think it is something we are going to stop. It is coming anyway.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): But do you think, sir, that, in terms just of the amount of money paid into the pension fund by any individual CN employee, and if there were a possibility of an agreement being reached so that a person could retire at 55 years of age, would his survival benefits for his spouse—or on the opposite hand, if there happened to be a lady working for the CN—that it could be worked out with regard to the amount of money paid into the fund?

Mr. O'Connor: Have you ever seen the television commercial which says that, if you put \$100 a month in a trust fund, you could be a millionaire in 40 years? I mean, they take your money and they compound it and they invest it properly. That is the secret right there. The amount of money they show in everybody's individual fund is the amount of money that you put in over 30 years, but it is not compounded money. I mean to say, if that were the case the average person would have \$200,000 in their pension fund. And given 10% of that, you would have a handsome return.

• 1830

But I understand the way it works. Everybody is paying in and they are making payments, but they are not compounding the money. The money is going out as fast as it is coming in, and this is the whole thing. What I mean to say is as far what the average individual can afford... well, I put a few thousand dollars into Canada Trust and there is \$10,000 there in a couple of years. Of course I took advantage of the 17% when it came through, but it just shows you what your compounding money can do.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Okay. Mr. O'Connor, we can come back to the question of the role of CN, the employer, as opposed to the role of the union and the employee. I think when we talk about the union and the employee, they are there to fight for the pensioners because, as you mentioned, at some point in time we are all going to go on pension, if we can live long enough...

Mr. O'Connor: Right.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): —or if we can work long enough. How would you assess, in terms of the role played by the employer and the union... do you put the blame on the CN? Do you put the blame on the union? Do you share the blame between them? Do you share the blame between the lack of communication or, as to our talk about integration, the complex forms which had to be filled out? Who is at fault?

Mr. O'Connor: Probably the employees in general, because there is a very apathetic attitude towards pensions. Generally, a person never starts thinking about them until... well, for example, like myself; it is seven or eight years down the road, and then you start to realize you had better do something. It is pretty hard to get a hero of 20 years old, you know, to think about it. I mean to say, he is looking for spending a dollar now

[Traduction]

M. O'Connor: Oui, mais de toute façon, cela s'en vient. Je ne pense pas que nous puissions l'empêcher. C'est imminent.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mais simplement en termes de montant versé dans un fonds de pension par un employé du CN, dans l'éventualité d'un accord permettant la retraite à l'âge de 55 ans, les prestations au survivant—ou même dans le cas où la femme travaillerait au CN—pensez-vous que les prestations au survivant pourraient être calculées en fonction du montant versé dans le fonds?

M. O'Connor: Avez-vous déjà vu la réclame à la télévision qui dit que si vous versez 100\$ par mois dans un fonds de fiducie, vous pourriez être millionnaire dans 40 ans? On prend votre argent et on le fait fructifier, on fait de bons placements. C'est ça le secret. Le montant que l'on vous montre dans votre fonds de pension correspond au montant de vos cotisations pendant plus de 30 ans, mais ce n'est pas de l'argent qui a fructifié. Autrement, l'employé moyen aurait 200,000\$ dans son fonds de pension. Et 10 p.100 de cette somme donne quand même quelque chose d'assez intéressant.

Mais je sais comment cela fonctionne. Tout le monde contribue au fonds, et les paiements sont faits, mais l'argent n'est pas mis à profit. L'argent sort aussi vite qu'il entre, et c'est là le problème. Cela dépend évidemment de ce que chacun a les moyens de faire... mais j'ai placé quelques milliers de dollars au Canada Trust, et dans quelques années, j'aurai 10,000\$. Evidemment, j'ai profité du taux d'intérêt de 17 p. 100, mais cela vous montre comment l'argent peut fructifier.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Bon. Monsieur O'Connor, revenons à la question du rôle du CN, de l'employeur, par opposition à celui du syndicat et de l'employé. Je pense qu'en ce qui concerne le syndicat et l'employé, ils travaillent pour les pensionnés, parce que, comme vous l'avez mentionné, à un moment ou l'autre, nous devons tous toucher une pension, si nous vivons assez vieux...

M. O'Connor: Oui.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): ... ou si nous travaillons assez longtemps. À votre avis, en ce qui concerne le rôle joué par l'employeur et le syndicat... blâmez-vous le CN? Blâmez-vous le syndicat? Blâmez-vous l'un et l'autre? Blâmez-vous le manque de communication ou, comme il en a été question au sujet de l'intégration, les formulaires compliqués qu'il fallait remplir? Qui est à blâmer?

M. O'Connor: Probablement les employés, parce que les pensions soulèvent très peu d'intérêt. Généralement, on commence à s'intéresser aux pensions, comme dans mon cas, par exemple, seulement sept ou huit ans avant de prendre sa retraite. C'est là qu'on s'aperçoit qu'il faut faire quelque chose. Il est très difficile de trouver quelqu'un de 20 ans qui pensera à cela. Le jeune de 20 ans pense à dépenser maintenant, à

[Text]

and buying a car; he is not looking to retire. So I think it is probably the employees themselves.

We cannot blame the company if we let this situation get out of hand. We are the people who have to control it. We need to say, No way; we are not going to put up with it; the union is not going to put up with it, and so forth. I am merely presenting this as suggestions that you can take into consideration or you can reject—whatever you wish. But I did feel that I had to come here and I had to present it the way it is, and the way I feel about the pension.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): As an active employee, Mr. O'Connor, do you believe that the people already on pension . . . well, for the union, that should be a primary negotiating plank with any future contracts with the employer?

Mr. O'Connor: I certainly do. Yes, very very much so. This is the reason for my becoming involved with other regions and sending literature around and getting people interested. I mean, if people do not start talking about it before the contract, when the contract comes up it will not be part of the contract, and it just will not become an issue. The average rank and file member has to go to his union representative and say, Look, why do you not do something? If it is in demand enough they will do it. They will ask, anyway. Whether or not they will accomplish anything is something else. It might be a trade-off or something, I do not know. These things do happen, you know.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I have one last question, Mr. Chairman. Would you give us your comments on the CN Pensions Board?

Mr. O'Connor: Really I have no comments at all on that. Do you mean about efficiency, or stuff like that?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Efficiency. Are you happy with it, from the pensioners you see. If you are nearing retirement in the next 25 years, are you happy with the way the CN Pensions Board functions right now, at the present time?

Mr. O'Connor: No, actually I am not. Definitely, I am not. They do not explain to the individual exactly how the pensions work. He needs more education and more information, so that he can have a proper understanding as to what is happening. So it will not come as a big surprise to him at the end. He will know exactly. If he has a beef, he will not wait this long, like I am waiting. And you will have a lot fewer people on pension, retired; they will have a lot fewer beefs, too, because they have done something before they retired. It is certainly a lot better to do something before you retire than to try to get treatment after, because then CN really does not have any obligation to you. You have signed your contract . . . whatever you get is fantastic, if you can get it. But it is quite an uphill struggle to get anything from a company once you have signed your papers.

[Translation]

acheter une voiture; il ne pense pas à sa retraite. Alors, je pense que c'est probablement les employés qui sont à blâmer.

Nous ne pouvons pas blâmer la compagnie si nous laissons la situation échapper à notre contrôle. C'est à nous de nous en occuper. C'est à nous de dire que c'est assez, que nous ne sommes pas satisfaits du régime actuel, que le syndicat n'en est pas satisfait, et ainsi de suite. C'est simplement une suggestion que je vous fais, et vous pouvez l'accepter ou la rejeter. Mais je pensais qu'il était de mon devoir de venir ici et de vous exposer la situation, de vous dire ce que j'en pensais.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): En tant qu'employé actif, monsieur O'Connor, pensez-vous que les gens qui sont déjà à la retraite . . . Pensez-vous que cette question devrait être une priorité dans les négociations entre le syndicat et l'employeur?

M. O'Connor: Certainement. Bien sûr que oui. C'est pour cela que je me suis mis en rapport avec d'autres régions, que j'ai envoyé de la documentation un peu partout pour susciter de l'intérêt. Si l'on ne commence pas à en parler tout de suite, il n'en sera jamais question dans les négociations de la prochaine convention collective. Les employés et les syndiqués doivent parler à leurs représentants syndicaux et leur demander de faire quelque chose. Si la demande est suffisante, le syndicat bougera. Il demandera, au moins. De là à savoir si cela donnera quelque chose, c'est une autre question. On s'entendra peut-être sur une solution de compromis; je ne sais pas. Cela pourrait peut-être bien arriver.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): J'ai une dernière question, monsieur le président. Que pensez-vous du comité des pensions du CN?

M. O'Connor: Je n'ai vraiment rien à dire là-dessus. Vous parlez en termes d'efficacité ou quoi?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): D'efficacité, oui. Êtes-vous satisfait du comité, d'après les pensionnés que vous connaissez. Si vous aviez à prendre votre retraite d'ici 25 ans, seriez-vous satisfait du comité des pensions du CN, de la façon dont il fonctionne à l'heure actuelle?

M. O'Connor: Non, je ne le suis pas. En fait, absolument pas. On ne nous explique pas exactement comment fonctionne le régime de pensions. L'employé a besoin d'être mieux informé pour pouvoir bien comprendre comment cela fonctionne et ne pas avoir de surprise à la fin. Il doit savoir exactement de quoi il retourne. Mieux renseigné, l'employé n'attendra pas aussi longtemps que moi avant de rouspéter. Il y aura beaucoup moins de pensionnés, de retraités insatisfaits parce qu'ils auront fait quelque chose avant de se mettre à la retraite. Il vaut beaucoup mieux faire quelque chose avant la retraite que d'essayer de réparer des torts par la suite, parce qu'à ce moment-là le CN n'a vraiment pas d'obligations envers vous. Vous avez signé votre contrat . . . et si vous réussissez à obtenir quelque chose, tant mieux. C'est très difficile d'obtenir quelque chose de la compagnie une fois que vous avez signé vos papiers.

[Texte]

• 1835

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): That is right.

Mr. O'Connor: I guess that is everything in its entirety.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you very much, sir.

The Chairman: Thank you, Mr. Gray.

Mr. Radford.

Mr. Radford: Mr. O'Connor, may I just ask a question and perhaps you could give us your personal experiences regarding this. You say you have had 33 years service and you are looking at your pension. Have you tried to understand what you are going to get from CPP?

Mr. O'Connor: Yes, yes.

Mr. Radford: Have you found that easy or difficult?

Mr. O'Connor: I would like to stress the fact there that, financially, if I had only half the pension, I could live on it. I mean to say . . .

Mr. Radford: No, sir, I was not . . .

Mr. O'Connor: —I know. We are approaching it differently. I am approaching it more from the principle of the thing than the actual dollars. It is the principle of the thing. I want people to understand exactly what they are getting. If they have a beef, I want them to raise objections. As for me, I think there is a real flaw in this pension system, where we are depreciating our CN pension against the Canada Pension. That is my personal opinion.

Mr. Radford: I was just wondering about . . . well, when you investigated this—and you are not 65 yet—you probably wrote to the pension board . . .

Mr. O'Connor: Oh, yes, yes.

Mr. Radford: —and you got a quote on CPP. When you got it, could you really understand all that documentation they sent you?

Mr. O'Connor: Not in the beginning, no. No, I did not. But I got into it after, and I started wondering what all these acronyms were. At first it did appear to be some sort of voodoo mathematics. You looked at it and it was just a blur, and it is X-Y-Z times 35 minus 16 and, if you retire at 55, it is 55 over 65 and . . . but, you know, eventually if you ask enough questions you get answers.

Mr. Radford: Thank you. I think that is part of your earlier point in answering Mr. Gray, about whether or not it is that well explained.

Mr. O'Connor: No, it is not. Definitely not. You find out only on demand, too, for the most part.

Mr. Radford: May I ask you a further question, sir. You come from Montreal so you are close to head office, but you had to contact somebody. Did they understand it well enough to explain it to you? Obviously, the answer seems to be no, because you had to search.

[Traduction]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): C'est vrai.

M. O'Connor: Je pense que nous avons fait le tour de la question.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci beaucoup monsieur.

Le président: Merci monsieur Gray.

M. Radford.

M. Radford: Monsieur O'Connor, je vais vous poser une question, et peut-être pourriez-vous nous expliquer ce qui arrive dans votre cas. Vous dites que vous avez 33 années de service et que vous vous interrogez sur votre pension. Avez-vous essayé de comprendre ce que vous recevrez du RPC?

M. O'Connor: Oui.

M. Radford: Et cela a été facile ou difficile?

M. O'Connor: Je tiens à vous dire que, financièrement, je pourrais vivre avec la moitié de la pension. Autrement dit . . .

M. Radford: Non, ce n'est pas ce que . . .

M. O'Connor: Je sais. J'aborde la question différemment. Je l'aborde plus en terme de principe qu'en terme de dollars. C'est le principe de la chose qui m'intéresse. Je veux que les gens comprennent exactement ce qui leur revient. S'ils ne sont pas satisfaits de quelque chose, je veux qu'ils le disent. En ce qui me concerne, le régime de pensions présente une grande lacune en ce sens que notre pension du CN est dépréciée en fonction de la Pension du Canada. C'est mon opinion personnelle.

M. Radford: Je me demandais . . . Quand vous avez commencé votre enquête—et vous n'avez pas encore 65 ans—vous avez probablement écrit au comité des pensions . . .

M. O'Connor: Oui, oui.

M. Radford: . . . et on vous a renseigné au sujet du RPC. Lorsque vous avez reçu la documentation, avez-vous réussi à vraiment bien comprendre?

M. O'Connor: Non, pas au début, non. Mais je me suis attelé à la tâche, et j'ai cherché à comprendre tous ces acronymes. Au début, il n'y avait rien à comprendre, c'était comme de la physique nucléaire. XYZ x 35 - 16 et, si vous prenez votre retraite à 55 ans, c'est 55 sur 65 et . . . Mais, vous savez, si vous posez assez de questions, vous finissez par comprendre.

M. Radford: Merci. Je pense que c'est un peu ce que vous avez répondu à M. Gray lorsqu'il vous a demandé si cela vous était bien expliqué.

M. O'Connor: Non, ce n'est pas bien expliqué. Absolument pas. Et vous n'apprenez rien si vous ne demandez rien.

M. Radford: Permettez-moi de vous poser une autre question, monsieur. Vous êtes de Montréal, vous êtes donc près du siège social, vous avez sûrement communiqué avec quelqu'un. Ce quelqu'un comprenait-il suffisamment la chose

[Text]

Mr. O'Connor: Right, I had to search. First of all, I presented the letter almost in its entirety to the Pensions Bureau, and they could not fault it in any way. And of course, that gave me strength to go on, because everybody said, well, it cannot be; it looks silly; it does not look even sensible. I brought it over to the Pensions Bureau and the commissioners and they looked it over and said that, in essence, it is perfectly right. This is what is going to happen. And while it is a problem for a union member, it is the same problem for management or anybody else. They have the same pensions we have. It is based on a higher amount of money, of course, but the factors are the same.

The Chairman: Thank you very much, Mr. O'Connor. Your brief has been of great interest to the committee, as is evidenced by the amount of questioning you have been exposed to. I thank you on behalf of the committee for taking the time out to come and for being a very persistent fellow because, obviously, you are. I am sure your brief is going to help us a great deal.

Mr. O'Connor: Right. Thank you very much.

The Chairman: I would now like to call on the CNR Lady Pensioners Association, Carlyne E. Buck, President. Mrs. Buck, I gather you are accompanied by Phyllis Bruce and Irene Machut?

Mrs. Carlyne E. Buck (President, CNR Lady Pensioners Association): Yes.

The Chairman: Would you bring your associates to the table with you and introduce them, please.

• 1840

Mrs. Buck: Ladies and gentlemen, I would like you to meet Phyllis Bruce and Irene Machut.

The Chairman: Thank you. Please sit down and tell us your problems.

Mrs. Buck: Ladies and gentlemen, I am very pleased to be here today, and I thank the committee for this opportunity to submit a brief to you. Mr. Chairman, shall I read my brief?

The Chairman: It is entirely up to you, Mrs. Buck. If you feel it would be the best thing for you to do that, you may do so but, if you feel a summary would be adequate, that is fine, and after which there could be questioning. How you proceed is entirely up to you.

Mrs. Buck: Mr. Chairman, I will read my brief. On behalf of the CN Lady Pensioners Association, Toronto, I represent 101 lady pensioners. We are concerned that our CNR pensions are not being indexed.

I have worked as a volunteer for the past five years with this group as their president. I know the plight of the women pensioners and especially of the widows. Many are too old to

[Translation]

pour vous l'expliquer? Il semblerait que non, puisque vous avez dû faire des recherches.

M. O'Connor: C'est vrai, j'ai dû faire des recherches. J'ai d'abord présenté mon dossier presque au complet au bureau des pensions, et on ne pouvait rien y contester. Et on m'a évidemment encouragé à poursuivre, parce que tout le monde nous disait que ce n'était pas possible; que c'était absurde, que ce n'était même pas logique. J'ai soumis mon dossier au bureau des pensions et les commissaires l'ont examiné et m'ont dit essentiellement que c'était tout à fait vrai, que c'était ce qui allait se produire. Et le problème est le même, que vous soyez un membre du syndicat, un cadre ou n'importe qui. Tout le monde a le même régime de pensions. Les montants sont peut-être plus élevés dans le cas des cadres, mais les facteurs sont les mêmes.

Le président: Merci beaucoup monsieur O'Connor. Votre mémoire a beaucoup intéressé le comité comme en témoigne le nombre de questions qu'on vous a posées. Au nom du comité, je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer et d'avoir été si persévérant, car vous êtes manifestement persévérant. Je suis sûr que votre mémoire nous sera d'une grande utilité.

M. O'Connor: Merci beaucoup.

Le président: J'invite maintenant l'Association des pensionnées du CN à s'approcher. La présidente est Carlyne E. Buck. Madame Buck, je pense que vous êtes accompagnée de Phyllis Bruce et d'Irene Machut?

Mme Carlyne E. Buck (présidente, Association des pensionnées du CN): Oui.

Le président: Pourriez-vous demander à vos collègues de s'approcher de la table avec vous et nous les présenter, s'il-vous-plaît.

Mme Buck: Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous présenter Phyllis Bruce et Irene Machut.

Le président: Merci. Asseyez-vous et dites-nous ce qui ne va pas.

Mme Buck: Mesdames et Messieurs, je suis heureuse d'être ici aujourd'hui, et je remercie le Comité de me donner l'occasion de présenter un mémoire. Monsieur le président, voulez-vous que je le lise?

Le président: Il n'en tient qu'à vous, madame. Si vous pensez que c'est ce qu'il y a de mieux à faire, faites-le, si vous pensez qu'un résumé peut suffire, c'est très bien ça aussi, ensuite nous passerons aux questions. C'est à vous de décider comment vous procéderez.

Mme Buck: Monsieur le président, je vais lire mon mémoire. Je représente 101 pensionnées de l'Association des pensionnées du CN, à Toronto. Nous sommes préoccupées du fait que nos pensions du CN ne sont pas indexées.

J'ai travaillé comme bénévole pendant les cinq dernières années avec notre groupe, en tant que représentante. Je connais la situation critique des pensionnées, en particulier

[Texte]

be accepted into the work force and too young to qualify for the old age benefits. Others have poor health and cannot work. We have sent many letters to the Pensions Board in the past few years asking for their support to have our pensions indexed to at least 75% or more.

When joining the CN Pension Plan we were led to believe that, if our husbands paid into the plan, it would be included among one of the very best company pensions in the corporate world. Some \$50 million is being spent on the CNR under Mr. LeClair, promoting the trades and apprenticeships of the young people and we agree with this policy.

In 1974 and prior to that, an ad hoc raise was given to the pensioners. Also, an extra amount was given to early pensioners who did not participate or pay into the CN Pension Plan. In 1975, a CNR widow's pension paid anywhere from \$99 up to \$270.59 per month, according to how many years of service an employee had had with the company. In 1984, a CNR widows' pension paid \$681.55 per month for 30 to 39 years' service. This is quite a difference in a 10-year period. But for 1975 pensioners, there was no increase until August, 1985, with a raise of \$10.65 per month retroactive back to January. This amount works out to \$12.78 per year over the past 10 years. We are thankful finally to have a raise but, really, we lost so much. We are \$400.44 behind the amount widows are paid today. Our cost of living has gone up equally. An example is home gas bills which, in 1975, were \$29.95 per month and, today, are \$149.50 per month.

For your information, I have listed the following pension rates from the CN *Keeping Track* magazine's annual report. In 1975 a CN widow's pension was \$270.59, and this for 30 to 39 years of service. In 1980, it was \$508.23; in 1981, \$562.50; in 1982, \$598.41; in 1983, \$626.41 and, in 1984, \$681.55. This clearly shows the discrepancy between what a widow of 1975 gets and what a widow in 1984 receives. With the new raise of \$10.65 per month, in 1975 the pension paid \$270.59. That is for 30 to 39 years of service. The 1985 raise was \$10.65 with the total now being \$281.24 per month. With this amount you can see the need for indexing pensions.

I have been following the debates in the House of Commons and, particularly, on our CN pensions. I am sure if the CN can help young people get a start, and if the CN were to make more careful investments, they would find the extra money to index pensions.

Many thanks for holding these hearings on our pensions and allowing us to make a submission to you today.

Mr. Chairman are there any questions?

[Traduction]

des veuves. Beaucoup d'entre elles sont trop âgées pour être acceptées sur le marché du travail et trop jeunes pour se qualifier pour les prestations de sécurité de la vieillesse, tandis que d'autres sont en mauvaise santé et ne peuvent pas travailler. Nous avons écrit à maintes reprises à la Commission des pensions du CN au cours des dernières années pour que nos pensions soient indexées à au moins 75 p. 100.

Lorsque nous avons adhéré au Régime des pensions du CN, on nous a laissé entendre que si nos maris y cotisaient, ce régime serait l'un des meilleurs de l'entreprise privée. Le CN a versé 50 millions, sous la direction de M. Leclerc, pour promouvoir la formation professionnelle et l'apprentissage des jeunes. Nous sommes d'accord avec cette politique.

En 1974 et préalablement, une augmentation spéciale a été donnée aux pensionnées; un montant supplémentaire a aussi été accordé à ceux qui avaient pris leur retraite il y a longtemps et qui n'avaient pas contribué au Régime de pensions du CN. En 1975, la pension du CN pour les veuves variait entre 99.00\$ et 270.59\$ par mois, selon le nombre d'années de service de l'employé auprès de la compagnie. En 1984, cette pension représentait 681.55\$ par mois pour 30 à 39 ans de service. Il s'agit là d'une différence importante dans une période de 10 ans. Mais pour les pensionnées de 1975, il n'y a pas eu de hausse jusqu'en août 1985, alors qu'a été versée une augmentation de 10.65\$ par mois à effet rétroactif à janvier. Cette somme représente 12.78\$ par année pour les 10 années précédentes. Nous sommes heureuses d'avoir finalement obtenu une augmentation, mais en fait, nous avons beaucoup perdu. Nous recevons 400.44\$ de moins que ce que les veuves reçoivent aujourd'hui. Le coût de la vie a également augmenté pour nous; par exemple, les factures de chauffage au gaz, en 1975, étaient de 29.95\$ par mois. Aujourd'hui, ces mêmes factures se chiffrent à 149.50\$ par mois.

Pour votre information, j'ai énuméré les taux de pension suivants d'après le rapport annuel paru dans la revue du CN, *Keeping Track*. En 1975, la pension versée par le CN aux veuves était de 270.59\$, cela pour 30 à 39 ans de service. En 1980, la pension était de 508.23\$; en 1981, 562.50\$; en 1982, 598.41\$; en 1983, 626.41\$ et, en 1984, 681.55\$. Cela démontre clairement la différence entre la pension de veuve de 1975 et celle de 1984. Tenant compte de la nouvelle augmentation de 10.65\$ par mois, en 1975, la pension s'élevait à 270.59\$ pour 30 à 39 ans de service. L'augmentation de 10.65\$ de 1985 porte maintenant le total à 281.24\$ par mois. Vous pouvez donc juger de la nécessité d'indexer les pensions.

J'ai suivi les débats de la Chambre des Communes au sujet de nos pensions du CN. Je suis certaine que si le CN peut aider les jeunes à démarrer et, à condition de faire des investissements plus prudents, il fera en sorte de trouver les fonds nécessaire pour indexer les pensions.

Nous vous remercions de tenir ces audiences sur nos pensions et de nous permettre de vous présenter nos vœux.

Monsieur le président y a-t-il des questions?

[Text]

• 1845

The Chairman: Thank you very much. We appreciate very much the effort which has gone into your brief, and I am sure it will be of great assistance to us.

Mr. Gray, perhaps you have questions?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you, Mr. Chairman. Mrs. Buck, you are not on a witness stand; it is just that for the committee we are trying to get as many opinions, ideas and facts, as we can so we can prepare our final report. I will ask you the same question I asked Mr. O'Connor a while ago.

Mrs. Buck: Right.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): When you arrived as an index at 75% or more, would you tell us your feelings about why you asked for 75% or more.

Mrs. Buck: Mr. Chairman, I have been 10 years a pensioner. I am the individual with the \$270.59 and for 10 years no raise. I know from talking to the unions in Toronto that, when I was a widow in 1975, the union in Toronto believed that we should have had 100% then. And I know that, at the CN MacMillan yard, some of the unions up there are talking 100% at the present time. Personally, I have been writing since 1979 to the pension board and to Parliament asking for 75%.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Again, like I say, I am not trying to play devil's advocate in this . . .

Mrs. Buck: No.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): —but what you are telling us is that you would probably be happy with 75% or anything above 75%. Is that so?

Mrs. Buck: Right.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): But if we go back to the finances and the economics of the amount of money your husband paid into the pension plan, do you think, at 75%, that CN, the employer, would be justified in paying 75%?

Mrs. Buck: Yes, I do. We paid a lot in, and had to pay back in what we did not pay in when we got into it—like \$3,000—when we first got into the pension fund.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Okay, and Mrs. Buck, what is your opinion of the correspondence, or the contact you have had with the CN pension committee? Have you been well received? Have your questions been answered? Are you happy with the representation you have on the pension committee?

Mrs. Buck: Well, they have told us that they are a big corporate company and they cannot go into indexing pensions. I have been getting answer that since 1979, and with my letter of 1984, it was the same way. They said there were just too many pensioners to index the pensions.

[Translation]

Le président: Merci beaucoup. Nous apprécions le travail que représente votre mémoire, je suis certain que vous serez en mesure de nous aider énormément.

Monsieur Gray, vous avez peut-être des questions?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci, monsieur le président. Madame Buck, vous n'êtes pas sur le banc des accusés, mais le Comité essaie de recueillir le plus grand nombre possible d'opinions, d'idées, de faits, pour préparer son rapport final. Je vais donc vous poser la question que j'ai posée à M. O'Connor tout à l'heure.

Mme Buck: Bien.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Pouvez-vous nous parler de vos sentiments quand vous avez décidé de réclamer un indice de 75 p. 100 ou plus.

Mme Buck: Monsieur le président, je touche une pension depuis 10 ans. C'est moi la personne qui touche 270,59\$, et depuis 10 ans, aucune augmentation. J'ai parlé aux gens des syndicats de Toronto quand j'étais veuve en 1975, à cette époque, ils croyaient que nous aurions dû avoir 100 p. 100. Je sais aussi qu'aux établissements MacMillan du CN, les syndicats parlent de 100 p. 100 en ce moment. Personnellement, depuis 1979 j'ai écrit à la Commission des pensions et au Parlement pour réclamer 75 p. 100.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Encore une fois, je n'essaie pas de jouer l'avocat du diable mais . . .

Mme Buck: Non.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): . . . mais vous nous dites qu'en réalité vous vous contenteriez probablement de 75 p. 100 ou de n'importe quoi au-dessus de 75 p. 100, n'est-ce pas?

Mme Buck: C'est exact.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mais si nous revenons à l'aspect financier, aux sommes que votre mari a versées au Régime de pensions, pensez-vous que le CN, l'employeur, soit justifié de payer 75 p. 100?

Mme Buck: Oui, je le crois. Nous avons beaucoup contribué, et nous avons également effectué beaucoup de versements de rattrapage, quelque chose comme 3,000\$ quand nous nous sommes inscrits au fonds de pension.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): D'accord, madame Buck, que pensez-vous de la correspondance, des contacts que vous avez eus avec le Comité des pensions du CN? Avez-vous été bien accueillie? A-t-on répondu à vos questions? êtes-vous satisfaite de la façon dont vous êtes représentée au Comité des pensions?

Mme Buck: Eh bien, on nous a dit que c'était une grosse société, qu'il n'était pas question d'indexer les pensions. C'est une réponse qu'on nous donne depuis 1979, et quand j'ai écrit en 1984, la réponse était toujours la même. On nous a répondu qu'il y avait tout simplement trop de retraités pour indexer les pensions.

[Texte]

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Do you think that the present employees of the CN today probably should be paying more, so that the pensioners today could receive more. In other words, that would be an ongoing process. If I am working for the CN today, should I be paying more so that you can receive more, since you are already on pension?

Mrs. Buck: No. I believe they should make better investments so they could do this.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Do you have any comments to make on the CN investments, Mrs. Buck?

Mrs. Buck: Myself?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Yes. Or would one of the other ladies care to comment?

Mrs. Buck: Mr. Chairman, I know they have lost out on many investments in the last so many years; there have been bad investments. I realize that.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): But at the same time we heard from the CN when they came before us, that they have also made many very good investments.

Mrs. Buck: Right, they have. But then they say they have the best pension plan in the corporate world . . . well, I think they are letting it down by not . . . like, to go 10 years without any raise like I did, and that is terrible. I mean the women now are \$400 above us and there is no way we can catch up.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Exactly. And again, like I say, I am not taking any side—I am completely neutral in this—but I would point out that the widows who were receiving survivor benefits in 1984 normally had husbands who were making much more money in 1983 than what your husband would have been making in 1973, and that is one of the reasons why they have larger pensions, I believe.

Mrs. Buck: But I believe they paid almost the same amount of money into the pension fund as we did. I believe that is true.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): With the inflation increases in wages and whatnot, I believe the percentage probably was the same, but they were paying in more money. For example, a gentleman or a lady retiring in 1983 is making \$25,000; in 1963 they might have been making \$8,000. I am not sure. But there is a discrepancy there in the best five years of a pensioner's pension. Anyway, I thank you very much.

• 1850

Mrs. Buck: Well, thank you very much for having me.

The Chairman: Just a minute, please. Mr. Benjamin would like to ask . . .

Mrs. Buck: Sorry.

[Traduction]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Pensez-vous que les employés actuels du CN devraient payer plus pour que les retraités actuels puissent recevoir plus. Autrement dit, il s'agirait d'un roulement continu. Si je travaille aujourd'hui pour le CN, devrais-je payer plus pour que vous puissiez recevoir plus, vous, qui êtes déjà retraitée.

Mme Buck: Non, je pense qu'il faudrait faire des investissements plus avisés.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Est-ce que vous avez des observations à faire sur les investissements du CN, madame Buck?

Mme Buck: Moi?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Oui, ou bien une des autres dames, si elle le souhaite?

Mme Buck: Monsieur le président, je sais que depuis quelques années le CN a subi des pertes sur ses investissements, il y a eu de mauvais investissements, je le sais.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mais en même temps, lorsque le CN a comparu, on nous a dit qu'il y avait eu beaucoup d'excellents investissements.

Mme Buck: Effectivement. Mais quand ils prétendent avoir le meilleur régime de pensions comparé à celui de toutes les autres sociétés, eh bien je crois que ce n'est pas . . . Après tout, 10 ans sans la moindre augmentation, comme cela m'est arrivé, c'est vraiment terrible. Il y a des femmes qui reçoivent 400\$ de plus que nous, et nous n'avons aucun moyen de rattraper.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Exactement. Et encore une fois, je le précise, je ne prends pas parti, je suis totalement neutre, mais je vous signale que les veuves qui recevaient des pensions pour survivants en 1984, leur mari devait gagner beaucoup plus d'argent en 1983 que votre mari n'en gagnait en 1973 et, c'est une des raisons qui expliquait la différence.

Mme Buck: Mais cela n'a pas empêché qu'ils ont cotisé à peu près la même chose que nous. Je crois que c'est le cas.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Avec les augmentations de salaire dues à l'inflation, entre autres, je crois que le pourcentage reste pratiquement le même, mais ils ont versé plus d'argent. Par exemple, un monsieur ou une dame qui ont pris leur retraite en 1983 gagnent 25,000\$; en 1963, ils gagnaient peut-être 8,000\$. Je ne sais pas. Mais il y a une différence puisque la pension est fondée sur les cinq meilleurs années. De toute façon, je vous remercie beaucoup.

Mme Buck: Je vous remercie beaucoup de m'avoir reçue.

Le président: Un instant, s'il vous plaît. M. Benjamin a une question à . . .

Mme Buck: Excusez-moi.

[Text]

Mr. Benjamin: Thank you, Mr. Chairman. My apologies for being late; the problem is too many committees and too many delegations in one day.

Mrs. Buck: I see.

Mr. Benjamin: I appreciate what you are saying about widows' pensions—or spouses.

Mrs. Buck: Right.

Mr. Benjamin: I have raised this before, Mr. Chairman; my colleagues will know this observation. When a pensioner survives his spouse, he continues to draw 100% of his railway pension. Why would you settle for 60% or 75% or 85% for the surviving spouse since, if the wife, or the husband, of a pensioner dies, the pensioner still draws 100% of the pension. Is it not perfectly logical that the surviving spouse should continue to draw 100% of the pension?

Mrs. Buck: Yes, I believe that.

Mr. Benjamin: Well, I wish you had said so in your letter, because that 75%, I am afraid, is what you might get stuck with! I just wanted to bring that up.

Mrs. Buck: Yes, I know. I have been bringing that up since 1979, and I should have gone ahead on my figure.

Mr. Benjamin: Yes.

Mrs. Buck: It just seemed like . . .

Mr. Benjamin: I appreciate that. I just think there is such a terrible anomaly in the present set-up with regard to pensioners and spouses, in that, if one is worth 100%, then surely the surviving one is worth 100% as well.

Mrs. Buck: Correct.

Mr. Benjamin: You buy that?

Mrs. Buck: Yes I do, very much.

Mr. Benjamin: Thank you. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. Any further questions?

Well, thanks again, Mrs. Buck, for your presentation. We appreciate very much the work you have put into it. Certainly it will have some impact on our ultimate report.

Mrs. Buck: Thank you very much for having us.

The Chairman: If there are no further question, I declare this meeting adjourned until 3.30 p.m. tomorrow.

[Translation]

M. Benjamin: Merci, monsieur le président. Mes excuses pour être arrivé en retard, il y a trop de comités et trop de délégations le même jour.

Mme Buck: Je comprends.

M. Benjamin: Je comprends ce que vous dites des pensions des veuves ou des conjoints.

Mme Buck: Oui.

M. Benjamin: Monsieur le président, c'est une question que j'ai déjà posée, et dont mes collègues se souviendront. Lorsqu'un retraité survit à son conjoint, il continue à toucher 100 p. 100 de sa pension des chemins de fer. Pourquoi faudrait-il vous contenter de 60 p. 100 ou 75 p. 100 ou 85 p. 100 quand vous êtes le conjoint survivant, quand la femme ou le mari d'un retraité meurt, le retraité lui-même continue à toucher 100 p. 100 de sa pension. N'est-il pas tout à fait logique de continuer à accorder 100 p. 100 de la pension au conjoint survivant?

Mme Buck: Oui, je le pense.

M. Benjamin: Eh bien, il aurait fallu le dire dans votre lettre, car je crains que vous ne vous retrouviez avec ces 75 p. 100! Je voulais seulement le préciser.

Mme Buck: Oui, c'est quelque chose que je précise depuis 1979, et j'aurais peut-être mieux fait d'être un peu plus aventureuse.

M. Benjamin: Oui.

Mme Buck: Il m'a semblé . . .

M. Benjamin: Je comprends. Mais en fait, la façon dont les retraités et leurs conjoints sont traités représente une telle anomalie, car après tout, si l'un d'entre eux vaut 100 p. 100, le survivant doit valoir 100 p. 100 également.

Mme Buck: C'est exact.

M. Benjamin: Vous êtes d'accord?

Mme Buck: Tout à fait.

M. Benjamin: Merci. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci. D'autres questions?

Une fois encore, madame Buck, merci pour votre exposé. Nous apprécions beaucoup tout le travail que cela représente. Et soyez assurée que nous y réfléchirons pour notre rapport.

Mme Buck: Merci beaucoup de nous avoir reçues.

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions, je lève la séance jusqu'à 15h30 demain.

	Canada Post Postage paid	Postes Canada Port paye
Book rate des livres		
K1A 0S9 OTTAWA		

[Text]

Mr. Benjamin: Thank you, Mr. Chairman. My apologies for being late; the problem is too many committees and too many delegations in one day.

Mrs. Buck: I see.

Mr. Benjamin: I appreciate what you are saying about widows' pensions—or spouses.

Mrs. Buck: Right.

Mr. Benjamin: I have raised this before. Mr. Chairman, my colleagues will know this observation: When a pensioner survives his spouse, he continues to draw 100% of his railway pension. Why would you settle for 50% or 75% or 85% for the surviving spouse since, if the wife, or the husband, of a pensioner dies, the pensioner still draws 100% of the pension. Is it not perfectly logical that the surviving spouse should continue to draw 100% of the pension?

Mrs. Buck: Yes, I understand.

Mr. Benjamin: What about what you had said to me in your letter, because that 25% is a little bit of what you might get stuck with. I just wanted to bring that up.

Mrs. Buck: Yes, I know. I have been bringing that up since 1979, and I should have gone ahead on my figure.

Mr. Benjamin: Yes.

Mrs. Buck: It just seems to me.

Mr. Benjamin: I appreciate that. I just think there is such a present set-up with regard to pension.

From the Biggar Railway Employees and Pensioners Association:

H.K. Beckett, Chairman.

From the CNR Disability Pension:

Michael McCrosson.

F.E. Richens, Ottawa, Ontario, Individual.

Evening Sitting:

James A. Coates, Greenfield Park, Quebec, Individual.

John O'Connor, Montreal, Quebec, Individual.

From CNR Lady Pensioners' Association:

Carlyne E. Buck, President.

[Translation]

M. Benjamin: Merci, M. le président. Mes excuses pour être arrivé en retard; le problème est qu'il y a trop de comités et trop de délégations en un jour.

Mme Buck: Je vois.

M. Benjamin: J'apprécie ce que vous dites au sujet des pensions des veuves ou des conjoints.

Mme Buck: Oui.

M. Benjamin: J'ai soulevé cela avant. M. le président, mes collègues sauront cette observation: Lorsqu'un retraité survit à son conjoint, il continue à toucher 100 p. 100 de sa pension des chemins de fer. Pourquoi faudrait-il vous contenter de 50 p. 100 ou 75 p. 100 ou 85 p. 100 quand vous êtes le conjoint survivant, quand la femme ou le mari d'un retraité meurt, le retraité lui-même continue à toucher 100 p. 100 de sa pension. N'est-il pas tout à fait logique de continuer à accorder 100 p. 100 de la pension au conjoint survivant?

Mme Buck: Oui, je le pense.

M. Benjamin: Eh bien, il aurait fallu le dire dans votre lettre, car je crains que vous ne vous retrouviez avec ces 75 p. 100.

Mme Buck: Oui, c'est quelque chose que je prêche depuis 1979, et j'aurais peut-être mieux fait d'être un peu plus aventureuse.

M. Benjamin: Oui.

Mme Buck: Il est évident.

M. Benjamin: Je comprends. Mais en fait, la façon dont les conjoints sont traités représente une telle

WITNESSES—TÉMOINS

De «Biggar Railway Employees and Pensioners Association»:

H.K. Beckett, président.

De «CNR Disability Pension»:

Michael McCrosson.

F.E. Richens, Ottawa, (Ontario), A titre personnel.

Séance du soir:

James A. Coates, Greenfield Park, (Québec), A titre personnel.

John O'Connor, Montréal, (Québec), A titre personnel.

De l'Association des femmes retraitées du CN:

Carlyne E. Buck, présidente.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 8

Fascicule n° 8

Wednesday, October 30, 1985

Le mercredi 30 octobre 1985

Thursday, October 31, 1985

Le jeudi 31 octobre 1985

Chairman: Vince Dantzer

Président: Vince Dantzer

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on the

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le

Canadian National Railways' Pension System

of the Standing Committee on Transport

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

du Comité permanent des transports

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

SUB-COMMITTEE ON THE CANADIAN NATIONAL RAILWAYS' PENSION SYSTEM OF THE STANDING COMMITTEE ON TRANSPORT

SOUS-COMITÉ SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

Chairman: Vince Dantzer

Président: Vince Dantzer

Vice-Chairman: Darryl L. Gray

Vice-président: Darryl L. Gray

MEMBERS/MEMBRES

Les Benjamin
Dennis H. Cochrane

Fernand Robichaud

(Quorum 2)

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

Morning Sitting:

From the Biggar Railway Employees and Pensioners Association
(Voir à l'annexe)

H.K. Becker, Chairman

From the CNR Disability Pension

Michael McCrosson

F.E. Richens, Ottawa, (Ontario), Individual

Evening Sitting:

James A. Coates, Greenfield Park, (Québec), Individual

John O'Connor, Montreal, (Québec), Individual

From CNR Lady Pensioners Association

Carlyne E. Buck, President

Séance de matin:

De l'Association des employés et pensionnés de Biggar
(Voir page couverte)

H.K. Becker, président

De «CNR Disability Pension»

Michael McCrosson

F.E. Richens, Ottawa, (Ontario), À titre personnel

Séance de soir:

James A. Coates, Greenfield Park, (Québec), À titre personnel

John O'Connor, Montréal, (Québec), À titre personnel

De l'Association des pensionnées retraitées de CNR

Carlyne E. Buck, présidente

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, October 31, 1985

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport has the honour to present its

FOURTH REPORT

In relation to its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985, respecting the Canadian National Railways' Pension System, your Sub-committee has agreed to recommend that the Committee request the House to empower the Sub-committee to travel to Mont Ste-Marie, Québec, from January 16, 1986 to January 19, 1986 and that the necessary staff do accompany the Sub-committee.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (Issue No. 7) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président

VINCE DANTZER

Chairman

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 31 octobre 1985

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Relativement à son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985, concernant le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada, votre Sous-comité recommande que le Comité demande à la Chambre l'autorisation pour le Sous-comité de se déplacer au Mont Ste-Marie, Québec, du 16 janvier 1986 au 19 janvier 1986, et qu'il se fasse accompagner du personnel nécessaire.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (fascicule n° 7) est déposé.

Respectueusement soumis,

Vertical text on the left side of the page, including a list of members and a list of witnesses.

Vertical text on the right side of the page, including a list of members and a list of witnesses.

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, OCTOBER 30, 1985
(21)

[Text]

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met *in camera* at 3:44 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Vince Dantzer, Darryl L. Gray.

In attendance: R. David Radford, Study Director. David Brown, Actuary. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See *Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

At 4:58 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 6:20 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 8:07 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, OCTOBER 31, 1985
(22)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met at 6:18 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Vince Dantzer.

In attendance: *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: *From the National Advisory Council on Aging:* Yvette Brunet, Member; André Leblanc, Executive Director. *From the Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation:* Art J. Campbell; J. Rod Cameron, Vice-President, Ottawa Retired Railway Pension Association. *Individual:* Henri Bédard, Vaudreuil, Québec. *From the United Transportation Union:* Peter Maslak, Legislation Representative.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See *Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

The witnesses made statements and answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 30 OCTOBRE 1985
(21)

[Traduction]

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à huis clos, ce jour à 15 h 44, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Vince Dantzer, Darryl L. Gray.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude; David Brown, actuaire. *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

A 16 h 58, le Sous-comité interrompt les travaux.

A 18 h 20, le Sous-comité reprend les travaux.

A 20 h 07, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 31 OCTOBRE 1985
(22)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada se réunit, ce jour à 18 h 18, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Vince Dantzer.

Aussi présente: *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Témoins: *Du conseil consultatif national du troisième âge:* Yvette Brunet, membre; André Leblanc, directeur exécutif. *Du «Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation»:* Art J. Campbell; J. Rod Cameron, vice-président, «Ottawa Retired Railway Pension Association». Henri Bédard, Vaudreuil (Québec), à titre personnel. *Des Travailleurs unis des transports:* Peter Maslak, représentant législatif.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

EVIDENCE*(Recorded by Electronic Apparatus)*

[Texte]

Thursday, October 31, 1985

• 1817

The Chairman: Order. Our first witnesses tonight are the National Advisory Council on Aging. André Leblanc is the executive director and Yvette Brunet is a member.

Mme Yvette Brunet (membre, Conseil consultatif national sur le Troisième Âge): Monsieur le président même si vous m'avez présentée, je vais le faire de nouveau. Je suis Yvette Brunet, membre du Conseil consultatif sur le Troisième Âge et je représente la province de Québec.

A mes côtés, André Leblanc, directeur du Conseil consultatif; M^{me} Gold, présidente, devait être ici mais à cause d'un changement d'horaire il lui a été impossible de se présenter. Je la remplacerai donc.

Je voudrais vous dire, en commençant ce que c'est et qui en fait partie.

Le Conseil est constitué d'un président et de 17 membres nommés par le gouverneur général en conseil, selon la recommandation du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les membres sont de toutes les conditions sociales et viennent des 10 provinces et des deux territoires, sont choisis en raison de leurs connaissances des différents aspects de la question du vieillissement.

Pour s'acquitter de son mandat, le Conseil recourt à différents moyens. Il examine notamment les besoins et les problèmes des Canadiens qui vieillissent et de ceux qui sont déjà âgés, il propose les mesures correctrices à prendre. Il consulte les associations, les établissements et les groupes nationaux provinciaux ou locaux qu'intéresse la question du troisième âge. Il aide à diffuser l'information et stimule le débat sur le vieillissement grâce à des publications, des réunions et des conférences.

Les membres doivent agir à titre de conseillers auprès du ministre en disant ce qu'ils pensent des nouveaux programmes ou des nouvelles mesures, en matières de politique générale, annoncées par le gouvernement, de même que de faire des recommandations au sujet de programmes déjà en oeuvre à l'intention des personnes qui sont âgées actuellement. Ils doivent ensuite soutenir les organismes de Canadiens âgés et les autres groupes intéressés qui influencent les décisions. Ils travaillent enfin à mieux faire comprendre le processus général du vieillissement au Canada.

• 1820

Voilà pourquoi nous sommes ici ce soir. Le document sur lequel nous voulons échanger avec vous traite d'un meilleur système de revenu de retraite pour les Canadiens. Ce mémoire est présenté au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

TÉMOIGNAGES*(Enregistrement électronique)*

[Traduction]

Le jeudi 31 octobre 1985

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Les premiers témoins pour la réunion de ce soir sont des représentants du Conseil consultatif national sur le troisième âge. André Leblanc en est le directeur administratif et Yvette Brunet est membre du Conseil.

Mrs. Yvette Brunet (Member, National Advisory Council on Aging): Mr. Chairman, even though you have done the introductions, I would like to do them again. My name is Yvette Brunet. I am a member of the National Advisory Council on Aging and I represent the province of Quebec.

Sitting next to me is Mr. André Leblanc, Director of the Advisory Council. Mrs. Gold, the chairman, was to be here, but a timetable change made her appearance before the committee impossible, and I am here to replace her.

I would like to start out by telling you a bit about what the Council is and who belongs to it.

The membership of the Council consists of a president and 17 members appointed by the Governor General in Council at the recommendation of the Minister of National Health and Welfare. Members are selected because of their knowledge of the various areas of aging and they come from all walks of life, from all provinces and from the territories.

The Council addresses its mandate by reviewing the needs and problems of aging Canadians and of those who are already elderly; recommending remedial action; publishing reports, information material, research outcomes, etc.; consulting with national, provincial and local associations, institutions and groups who have an interest in aging; helping in information dissemination; stimulating public discussion on aging through publications, meetings and conferences.

NACA members serve as advisors to the Minister by commenting on new programs or policy initiatives as they are announced by the government, as well as by making recommendations on existing programs in relation to the current elderly. Secondly, members support organizations of older Canadians and other interested groups influencing policies and thirdly, they are involved in influencing and effecting better understanding of the general process of aging in Canada.

There, then, are the reasons why we are here this evening. The document we would like to discuss with you presents what we consider to be an improved retirement income system for Canadians. It is our submission on elderly benefits to the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs.

[Texte]

On voudrait attirer votre attention sur la recommandation de la page 10. La recommandation 6:

Qu'une loi soit adoptée afin de garantir l'uniformité partout au Canada et entre les deux échelons d'administration pour ce qui est de la dévolution de la transférabilité de la protection contre l'inflation, des prestations de survivants et de la participation des travailleurs et des retraités à la gestion des régimes de rentes.

Il est aussi question dans ce document, de l'âge flexible de la retraite. L'âge flexible de la retraite a été décidé il y a quelques années parce que les travailleurs devaient travailler jusqu'à 65 ans. Maintenant, le travailleur est souvent incité à prendre sa retraite à l'âge de 55 ans.

Alors, nous pensons que le but de l'âge flexible de la retraite était de permettre aux personnes qui avaient pu se garantir un bon fonds de pension, de pouvoir prendre sa retraite plus jeune. Mais quand on regarde ce qui se passe actuellement, ce n'est pas tellement ce but qui est atteint; ce sont beaucoup plus les compagnies qui se servent de cette loi pour inciter les travailleurs à prendre leur retraite à 55 ans. Elles veulent engager des plus jeunes. Mais, souvent le travailleur de 55 ans n'a pas eu la chance de se bâtir un fonds de retraite convenable pour prendre sa retraite.

On l'incite à prendre sa retraite en lui disant qu'on le dédommagera en lui donnant un montant d'argent. Ce qui fait l'affaire de quelques-uns mais certainement pas l'affaire de tout le monde parce que, comme je vous l'ai dit tantôt, la plupart des travailleurs ne possèdent pas un bon fonds de retraite. Ils n'ont pas eu la possibilité d'épargner et ils se retrouvent avec une maigre pension. Il faut penser que ce sont encore des consommateurs. Ils doivent vivre de 55 ans à 65 ans avec le peu d'argent qu'ils ont, avant d'arriver à la pension qui augmentera quand même un peu le revenu. Ces personnes ne pourront pas tellement contribuer économiquement comme consommateurs. On en fait des pauvres à 55 ans.

Donc, cet âge de retraite flexible sert, en général, les compagnies et non pas les personnes de 55 ans qu'on force pratiquement à se retirer. Je ne sais pas si M. Leblanc aurait quelque chose à ajouter.

Non... C'est assez complet. Le Conseil s'est penché sur le dernier Budget présenté par le ministre Wilson. Il dit dans son document que les changements annoncés permettront à un plus grand nombre de travailleurs d'adhérer à un régime de retraite et donnera le droit de participer à la gestion des fonds de pensions. Mais encore là, on sait que dans la pratique, le travailleur, jamais ou si peu en tout cas, ne participe à la gestion des fonds de pension. Pourtant, les sommes de ces fonds de pension appartiennent aux travailleurs.

• 1825

Dans la majorité des entreprises, la contribution du patron est de 1.6 p. 100 mais il ne faut pas oublier qu'une part du salaire de l'employé est touchée pour cette contribution. C'est ce qui s'appelle un salaire différé.

[Traduction]

We would firstly like to draw your attention to a recommendation which appears on page 9 of the English version. It is recommendation 6, and it reads as follows:

Legislation should be adopted to ensure uniformity across Canada and between the two levels of government in terms of vesting, portability, inflation protection, survivor's benefits and participation by the workers and retirees in the management of these pension plans.

Our brief also deals with another matter, that of flexible retirement age. This system of flexible retirement age was set up a few years ago because workers had to remain on the job until they reached the age of 65. Nowadays, however, workers are often encouraged to retire at 55.

We are of the view that the purpose of this system of flexible retirement age was to enable those who had a good pension fund to retire at a younger age. But one has only to look around to see that that is not what is taking place. Indeed, companies often use the act to encourage workers to retire at 55. They want to hire younger employees. But in many cases, the 55-year old worker will not have had enough time to build up an adequate retirement fund.

His employer will encourage him to retire by promising him a lump sum payment. That type of offer suits some, but not everyone, because, as I just mentioned, most workers do not have a good retirement fund. They have not been able to save and they find themselves with a very poor pension. One must not forget that these people are still consumers. They must manage with the little money they have until they reach the age of 65, at which time they will be eligible for their full pension which will increase their income. These people will not be able to contribute greatly to the economy as consumers. We make them poor at 55 years of age.

This is why this flexible retirement age system generally serves employers and not those people who are practically forced to retire at 55. Mr. Leblanc might like to add something.

Non... It is quite complete. The Council has studied Mr. Wilson's latest budget. The Minister stated in his speech that the changes he was announcing would enable a greater number of workers to contribute to a pension plan and give workers the right to participate in the management of pension funds. But there again, we know that in actual fact, workers never or hardly ever participate in the management of their pension funds. Yet the money held in these pension funds belongs to the workers.

In most private companies, the employer's share is 1.6%, but one must not forget that a part of the employee's salary is affected by this contribution. It is what is called a deferred salary.

[Text]

Autrement dit, s'il n'y avait pas de contribution à un fonds de retraite, l'employeur devrait donner un salaire plus élevé, étant donné qu'il ne fournit pas au fonds de pension.

Logiquement, quand on contribue pleinement à un fonds de pension avec l'argent du travailleur, ce dernier devrait avoir son mot à dire dans la gestion de ces sommes, voir à les faire profiter davantage. Il serait bien appréciable de récupérer ces sommes indexées au moment où on se plaint qu'il est du taux de l'inflation et que les caisses sont à sec pour augmenter les salaires et les pensions.

Monsieur Dantzer, vous avez reçu une lettre de M^{me} la présidente, le 27 août 1985, vous expliquant toutes les positions adoptées par le conseil sur l'indexation, les fonds de pension et les revenus de retraite.

Nous avons des questions à éclaircir: à qui la caisse de retraite? Comme je l'ai exprimée en disant que si l'employé y contribue, la caisse de retraite est sienne en grande partie.

Continuons: qui est responsable de la gestion de cette caisse? J'en ai dit quelques mots déjà. Je lisais dans le rapport du CN que la question est posée: à savoir qui est le travailleur, qui fait partie de la gestion puis du conseil pour gérer les fonds. Je me souviens qu'on ait répondu: on a prévenu toutes les associations pour choisir quelqu'un.

Est-il question véritablement du travailleur qui participe, et, à la gestion et à la caisse de retraite? A-t-il son mot à dire dans l'investissement de ces sommes? Je ne crois pas qu'on puisse en espérer autant dans la pratique, c'est le patron qui gère et pas toujours à l'avantage du retraité ou même du futur retraité.

Est-ce possible de se protéger contre l'inflation? Nous croyons dans l'affirmative. Il faudrait, dès maintenant, prendre les mesures nécessaires pour s'assurer cette protection. Il faut agir vite car d'ici deux décades, la population âgée formera presque le 20 p. 100 de la population.

• 1830

Alors, si on n'indexe pas au coût de la vie, on assiste à l'appauvrissement d'un groupe assez important de la population. Il est plus que temps que les compagnies se mettent de la partie. On a eu un exemple très frappant dernièrement: le gouvernement a révisé sa position sur la non-indexation. Ce n'est pas pour rien que le gouvernement a finalement reculé. Pendant le débat, il a pris conscience qu'il fallait qu'il fasse quelque chose parce qu'autrement, un gros pourcentage de la population ne pourrait pas consommer comme il le devrait. Au point de vue économique, c'est très important pour un pays de conserver un équilibre économique. En l'an 2000, qui n'est pas si loin, ce pourcentage de la population sera très important à ce point de vue-là.

Je pense vous avoir donné les réponses du CCNTA à mesure que je vous ai exposé nos idées.

[Translation]

In other words, if the employees did not contribute to a retirement fund, the employer would have to pay out higher salaries, given that he would not be contributing to a pension plan.

Logically, when employees are paying into a pension fund, they should have their say on the way in which the money is managed, on the means to be taken to make the most of it. At times when the rate of inflation is high and when there is no money available to increase salaries and pension, it would be good to be able to recover these indexed funds.

Mr. Dantzer, you received a letter written by the president and dated August 27, 1985, in which she explains the Council's position on indexation, pension funds and retirement income.

We have a few questions we would like brought to light. For example, who does the retirement fund belong to? As I explained earlier, the retirement fund belongs for a good part to the employees who pay into it.

Let us continue on. Who is in charge of managing this fund? I have already said a few words about that. I read the CN's report and the question is asked there: Who is the worker, who belongs to management and to the council in charge of administering the fund? I remember that the answer was something like this: We contacted all the associations before choosing someone.

Are workers really participating in the management of the retirement fund? Do workers have their say on the way in which this money is invested? I do not believe we can dare hope for as much because in actual practice it is management which administers pension funds and it does not always do so to the advantage of retirees or even a future retiree.

Is it possible to protect ourselves against inflation? We believe it is. The necessary measures should be taken immediately in order to ensure this protection. We must act quickly because twenty years from now the elderly will make up nearly 20% of the total population.

If pensions are not indexed to the cost of living, an important group in our society will become poorer and poorer over time. The time has more than come for companies to do something. A very striking example I could mention is the recent revision of the government's position on de-indexation. The government had reason to backtrack. During the course of debate, the government recognized that something had to be done, because otherwise, an important percentage of the population would not be in a position to maintain its consumer habits at the same level. From an economic point of view, it is very important for a country to maintain an economic equilibrium. In the year 2000, which is not that far away, the elderly will account for an important part of the population.

Throughout my presentation, I have given you the responses the NACA would suggest.

[Texte]

Nous demandons donc au Sous-comité de recommander les amendements appropriés à la Loi sur les normes des prestations de pensions pour favoriser davantage le travailleur.

Merci.

The Chairman: Thank you very much. Do you have anything to add?

Mr. André Leblanc (Executive Director, National Advisory Council on Aging): I thought I would wait for questions and perhaps add at that point.

The Chairman: Thank you very much for coming from Montreal to give us your thoughts on this question. I know you have been involved in this question of aging for many, many years. In fact, we were in Vienna together four years ago, as you pointed out when I came in.

You certainly put your finger on the one problem we have, which we are looking into; that is, who does the fund belong to? That is a question that has not yet been resolved either here or even in the United States. It is something that is going to bother us a great deal in investigating this particular aspect of our work.

Les, have you any questions?

Mr. Benjamin: I appreciate the views you have expressed here, and that you realize we have very narrow terms of reference. Has your organization had a chance to look at the Canadian National Railways Pension Plan? We are faced with reporting on what changes we think should be made to it and we have had submissions regarding indexing, improvements for those who have been retired, 10, 15, 20 years, bringing up their pensions at some kind of flat-rate increase. Yet we are also told there is just no way full indexing could be financed by the employees and CNR by themselves. Have you had any ideas or suggestions for that specific plan, which is very similar to a number of others—at Canadian Pacific, and no doubt a whole lot of other large corporations? Should we just get into blanket legislative requirements that we provide some public funds to all those plans to do what they really should be doing? Have you any suggestions?

Mr. A. Leblanc: I will try a partial answer to your question. You are asking for specific comments on the CN plan. What the council is commenting on is the legislation, which in effect regulates that plan. You can make recommendations on a given pension plan, but the real issue is the underlying or the enabling legislation which governs that plan and a number of plans. What the council is addressing is that legislation. It says the basic issues should be addressed by making changes to that legislation.

[Traduction]

We would ask the Sub-committee to recommend appropriate amendments to the Pension Benefits Standards Act in order to ensure greater benefits for workers.

Thank you.

Le président: Merci beaucoup. Auriez-vous quelque chose à ajouter?

M. André Leblanc (directeur administratif, Conseil consultatif national sur le troisième âge): Je pensais plutôt attendre de voir quelles questions vous nous poseriez, pour intervenir à ce moment-là.

Le président: Je vous remercie beaucoup d'être venus de Montréal pour nous expliquer votre point de vue. Je sais que vous étudiez le vieillissement et la situation des Canadiens âgés depuis de très nombreuses années. D'ailleurs, comme vous l'avez vous-mêmes signalé en arrivant, nous étions ensemble à Vienne il y a quatre ans.

Vous avez mis le doigt sur le problème qui nous préoccupe et que nous examinons: à qui appartient le fonds? Il s'agit là d'une question qui n'a pas encore été réglée ni au Canada ni aux États-Unis. Et c'est un problème qui nous gêne dans notre enquête.

Les, avez-vous des questions?

M. Benjamin: Je vous suis reconnaissant de nous avoir exposé votre point de vue, et je sais que vous êtes au courant de l'étréitesse de notre mandat. L'organisme que vous représentez a-t-il examiné le Régime de pensions du CN? Nous devons, dans notre rapport, proposer certains changements qu'il conviendrait d'y apporter. Certains témoins nous ont soumis des recommandations relativement à l'indexation, à des améliorations qui pourraient être prévues pour les personnes qui sont déjà à la retraite depuis 10, 15 ou 20 ans et au relèvement général des pensions selon un système d'augmentation à taux uniforme. Mais on nous a également dit qu'il serait impossible aux employés du CN et au CN lui-même de financer une pleine indexation. Auriez-vous des idées ou des recommandations relativement au Régime de pensions du CN qui est semblable à plusieurs autres... Notamment le Régime du Canadien Pacific et ceux d'un grand nombre d'autres sociétés importantes? Devrions-nous tout simplement modifier la loi de façon à ce que celle-ci exige que des fonds publics soient versés à tous ces régimes, afin que ceux-ci fassent ce pourquoi ils avaient été conçus au départ? Auriez-vous des suggestions à nous faire?

M. A. Leblanc: Je vais tâcher de vous donner une réponse partielle. Vous nous demandez si nous aurions des commentaires à faire relativement au Régime de pensions du CN en particulier. Nous nous sommes en fait, au nom du Conseil, prononcés sur la loi qui régit ce régime de pensions. Vous pouvez formuler des recommandations applicables à un régime de pensions donné, mais le vrai problème c'est la loi habilitante qui régit ce régime, et un certain nombre d'autres régimes. Ce qui intéresse le Conseil, c'est cette loi. Nous sommes en effet d'avis que pour régler les problèmes fondamentaux, des changements devront être apportés à la loi.

[Text]

As Madam Brunet mentioned in the budget speech, the government intends to make some changes to that particular legislation. In the view of the council, the changes proposed do not go far enough, and in effect should go a good deal further and also deal with the question of protection.

• 1835

It is quite evident that a small council of this sort does not have the resources, the actuaries, the economists, and so on to study all to hell a particular plan and make recommendations on how that plan might react to the cost of living question, or protection against inflation. But the council does not need to do that kind of analysis to conclude that pension plans must respond to the question of inflation. The degree to which they respond will of course depend on the amount of money people are willing to put into it—employers and employees.

Mr. Benjamin: Do you think, then, there should be in the basic legislation not only matters concerning portability and what not but some minimum compulsory contribution should be required from both employees and employers? Whether or not they are in the union, no matter how long they work there, whatever they put in belongs to the employee, and if the employee changes jobs, he takes it with him. It goes into the pension plan of the next job he has. Or they keep it, and when he is 65 he might end up with four or five pensions, if he changes jobs, which is common nowadays. Do you think we should amend the basic laws governing pension contributions—not leave it up to collective bargaining or voluntary . . . or anything else?

Mr. A. Leblanc: As long as you do not legislate, you leave it to goodwill and to collective bargaining, and you also leave the argument out there, which was in your documentation and which has been made by a number of witnesses, that you get into an unfair-competition situation. The employer who will go out of his way and the union that will negotiate for better inflation protection in a way can jeopardize the competitiveness of the employer; and that is not a very encouraging note. If everybody is in the same situation, then you have dispelled at least that argument, besides assuring protection against inflation.

About portability, I suppose many of us in the room here have changed employers a number of times. If you have had the pleasure of doing that and losing your benefits each time you have done that, it leaves you, as it does me at my age, with not as much pension protection as you should have. I think many of us have lived that experience and have been very frustrated by it. Of course you cannot do a damned thing

[Translation]

Comme le disait tout à l'heure M^{me} Brunet, le gouvernement s'est engagé, dans le discours de présentation du dernier budget, à apporter certains changements à cette loi. D'après nous, les changements qui ont été proposés ne vont pas assez loin. Il faudrait aller beaucoup plus loin encore et régler la question de la protection.

Il est évident qu'un petit conseil comme le nôtre n'a pas à sa disposition les ressources, les actuaires, les économistes, etc., qu'il lui faudrait pour pouvoir examiner de fond en comble un régime donné et proposer des recommandations sur les changements qui pourraient être apportés aux régimes de façon à tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et à assurer une protection contre l'inflation. Il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas nécessaire de faire ce genre d'analyse pour en arriver à la conclusion que les régimes de pension doivent suivre l'évolution de l'inflation. Quant à la question de savoir jusqu'à quel point ils doivent la suivre, cela dépend des montants d'argent que les gens, c'est-à-dire les employeurs et les employés, sont prêts à y mettre.

M. Benjamin: Pensez-vous que la loi devrait non seulement couvrir la transférabilité, mais également exiger une contribution obligatoire de la part et des employés et des employeurs? Et ce, que les employés soient ou non syndiqués, et quel que soit le total de leurs années de service. Tout ce que verserait l'employeur appartiendrait à l'employé, et si l'employé changeait de travail, il prendrait tout avec lui. Le montant total serait versé au régime de pensions auquel il contribuerait en vertu de son nouvel emploi. Ou bien il garde tout, et lorsque l'employé atteint l'âge de soixante-cinq ans il peut se retrouver avec quatre ou cinq chèques de pension différents, s'il a changé de travail plusieurs fois, ce qui est courant de nos jours. Pensez-vous que nous devrions modifier les lois qui régissent les contributions aux régimes de pensions . . . afin que cela ne relève plus du processus de négociation collective et afin qu'il ne soit plus question de participation facultative?

M. A. Leblanc: Tant que la loi ne se prononce pas là-dessus, vous ne pouvez vous en remettre qu'à la bonne foi des gens et à la négociation collective, et vous ne réglez pas le problème dont ont fait état bon nombre des témoins que vous avez entendu jusqu'ici, notamment que cela mènerait à une situation de concurrence déloyale. L'employeur qui en fera plus et le syndicat qui négociera pour obtenir une meilleure protection contre l'inflation pourraient compromettre la capacité de concurrence de l'employeur, ce qui ne serait guère encourageant. Si tout le monde était dans la même situation, non seulement y aurait-il une protection contre l'inflation, mais ce problème serait éliminé.

En ce qui concerne la transférabilité, je suppose que nous sommes nombreux dans cette salle à avoir plusieurs fois changé d'employeur. Si vous avez eu ce bonheur et si chaque fois que vous avez changé d'emploi vous avez perdu tous vos privilèges et tous vos avantages accumulés, vous vous retrouvez, comme moi, avec une pension qui est bien inférieure à ce que vous devriez avoir. Je pense que nous sommes nombreux à nous trouver dans cette situation et à nous sentir très frustrés

[Texte]

about it by yourself. It is the legislation that has to be changed to protect people in that way.

Mind you, the budget speech intends to correct that anomaly or discrepancy. It just does not go far enough in correcting the inflation protection problem and the one Madam Brunet insisted upon all through her comments, which is the involvement of the owner of that plan in the management of that plan.

Mme Brunet: Il faut absolument qu'il y ait une loi. Vous avez parlé de négociations collectives, mais cela suppose qu'il y ait des syndicats. Il y a très peu de gens qui sont syndiqués, à peine 40 p. 100. Que fait-on des 60 p. 100 qui ne sont pas syndiqués? Le patron peut faire ce qu'il veut d'eux.

On a également dit, dans certaines recommandations, qu'il fallait qu'il y ait au moins 300 travailleurs dans une entreprise pour avoir un fonds de pensions. Au Québec, il y a surtout des petites et moyennes entreprises. Dans une petite entreprise, le patron peut s'arranger très facilement pour avoir moins de 300 personnes. A ce moment-là, il n'est pas question d'avoir un fonds de pensions.

Finalement, c'est la minorité des travailleurs qui a assez d'argent pour vivre convenablement à la retraite. Pour toutes ces raisons, il faut faire quelque chose. Je pense que c'est une loi qu'il nous faut. Si on laisse cela au bon vouloir de tout le monde, rien ne va se faire.

Mr. Benjamin: Then you would extend what is the case with the Canada Pension Plan, which is mandatory deductions, to all public and private pension plans.

• 1840

Mme Brunet: Pourquoi pas?

Mr. Benjamin: Fine. Thank you.

Ms Mildred Morton (Researcher for the Committee): You were mentioning the fact that legislation was not going far enough, that it did not provide inflation protection. One of the things that is facing legislators and faces this committee as far as it is recommending legislation is that inflation protection costs an awful lot of money if you want to do it properly, if you want to provide the pension that people really want to have.

A question that faces this committee is whether or not this particular fund can or cannot absorb that kind of cost. But for all sorts of other funds in Canada and for employees who do not have a pension plan, the question of cost is a really considerable one. Then you have to ask who is going to pay for this, and you have the issue of people... If employers pay for it, if, as you say, these are deferred wages, it means that employees cannot have the kind of present wages they might have without inflation protection.

As we have heard in our committee, a lot of people who are young, when they should start building pensions, say they are not interested in pensions: we are not interested in inflation protection; we are interested in our mortgages and our

[Traduction]

par cet état de choses. Mais il est certain qu'on ne peut rien y faire tout seul. C'est la loi qu'il faut changer, de façon à ce que les gens soient protégés.

Le gouvernement a dit dans le discours de présentation du budget qu'il entend corriger cette anomalie. Mais ce qui a été proposé ne va pas assez loin pour corriger le problème de protection contre l'inflation et celui dont a fait état M^{me} Brunet, notamment que le propriétaire du régime ne participe pas à la gestion de ces derniers.

Mrs. Brunet: A new Act is an absolute must. You mentioned collective bargaining, but in order for that to take place, there must be unions. However, very few people, barely 40%, are unionized. What do you do with the remaining 60% who are not unionized? The boss can do as he pleases.

We also state in our brief that for a company to have a pension fund, it must employ at least 300 workers. In Quebec, the majority of private companies are small or medium-sized. In the case of a small company, it is relatively easy for the manager to make sure he has less than 300 employees working for him. And a pension fund therefore becomes an impossibility.

I would also add that it is the minority of workers who have enough to live comfortably when they retire. It is for all these reasons that something must be done and I believe that what we need is an Act. If we simply count on everyone's good will, nothing will ever be done.

Mr. Benjamin: Vous aimeriez donc que tous les régimes de pension publics et privés prennent pour modèle le Régime de pension du Canada en vertu duquel les déductions sont obligatoires. C'est bien cela, n'est-ce pas?

Mrs. Brunet: Why not?

M. Benjamin: Très bien. Merci.

Mme Mildred Morton (rechercheuse attachée au Comité): Vous avez dit que la loi ne va pas assez loin, qu'elle ne garantit pas de protection contre l'inflation. L'un des problèmes auxquels le Comité et les législateurs se trouvent justement confrontés, c'est que la protection contre l'inflation coûte très cher, si vous voulez que cette protection soit bonne et que les retraités aient des pensions suffisantes.

La question que nous nous posons est celle de savoir si ce fonds peut ou non absorber ce genre de coût. La question du coût revêt beaucoup d'importance pour toutes sortes d'autres fonds au Canada et pour les travailleurs qui n'ont pas de régime de pensions. Il faut se demander qui va en payer les frais et il ne faut pas oublier les gens... Si ce sont les employeurs qui en assument le coût, si, comme vous l'avez dit, il s'agit de salaires différés, cela signifie que les employés ne pourraient pas avoir les salaires qu'ils ont à l'heure actuelle sans protection contre l'inflation.

Des témoins nous ont dit que beaucoup de gens, lorsqu'ils sont jeunes, lorsqu'ils devraient commencer à préparer leur retraite, disent qu'ils ne sont pas intéressés par les pensions, par la protection contre l'inflation. Tout ce qui les intéresse, ce

[Text]

children, in our cars; we cannot afford to pay any more than we are already putting into pensions. Some of them who are aware of this are also pointing out that CPP contributions are going to be rising in the next 10 years or so.

That is why everybody is stymied. This thing costs a lot of money. Everybody knows it would be a lovely thing to have indexed pensions, but people seem to be singularly unwilling to do whatever is necessary to have these indexed pensions. That is why it is so difficult to make legislation or to make suggestions.

It would be nice if some groups could come and say here is something you might do; here is a consensus position that maybe people would accept. It is almost no good now saying we need inflation protection. Everybody knows that, but nobody knows how they can go about doing it in a way that is acceptable to all the people who are involved in making this sort of decision.

Mr. Benjamin: Especially for those who are on pensions now.

Ms Morton: And especially for those who are on pensions now.

Mr. Benjamin: That is the problem.

Mme Brunet: Je vais vous donner un exemple. Vous dites que les jeunes veulent tout avoir tout de suite et ne veulent pas contribuer à un fonds de pensions. Mon mari a été fonctionnaire fédéral et il a eu une très bonne pension, mais on ne lui a pas demandé s'il voulait contribuer ou pas. Il a beaucoup contribué, mais il était très heureux de pouvoir prendre sa retraite un moment donné. Quand on est jeune, on ne pense pas à cela. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les jeunes n'ont pas envie de penser à un fonds de pensions. Cela existe depuis longtemps. Quand on a 30 ans, on a l'impression qu'on n'aura jamais 60 ans. C'est encore comme cela aujourd'hui.

On sait que c'est important pour les Canadiens si on veut continuer à prospérer au point de vue économique. En fin de compte, c'est beaucoup d'argent qui sera perdu parce qu'ils seront dans la pauvreté. Je pourrais vous citer le cas des femmes. Quel est le groupe le plus important de personnes à la retraite? Ce sont les femmes, et les femmes sont pauvres présentement. On sait que les femmes sont très pauvres, et on sait aussi, comme en font état plusieurs documents, que si rien ne se fait pour corriger la situation de la femme, en l'an 2000, l'image de la femme sera celle d'une femme pauvre. Il faut penser à cela. Ce n'est pas tout à fait le sujet qu'on est en train d'étudier, mais il reste que c'est un groupe de personnes qui vivra dans la pauvreté si on ne fait rien. Donc, je pense qu'une loi est absolument nécessaire.

Je vous disais aussi qu'on incite les personnes de 55 ans à prendre leur retraite. On leur offre un montant d'argent, mais cela coûte cher. Egalement, est-ce que la compagnie demande à l'employé s'il est d'accord ou pas? Est-ce qu'elle demande au comité de gestion si elle peut offrir 30,000\$ à 100 personnes qui quitteront dans un an ou deux?

[Translation]

sont leurs hypothèques, leurs enfants, leurs voitures; ils n'ont pas les moyens de contribuer davantage à leurs pensions. Certains d'entre eux qui sont au courant de la situation, soulignent même que leurs contributions au Régime de pensions du Canada vont augmenter au cours des dix prochaines années.

Voilà pourquoi tout le monde est bloqué. Ce genre de choses coûtent cher. Tout le monde sait que ce serait formidable d'avoir des pensions indexées, mais les gens se refusent à faire ce qui est nécessaire pour les avoir. C'est pourquoi il est si difficile de modifier la loi ou de formuler des recommandations.

Ce serait bien que certains groupes viennent nous proposer une marche à suivre, viennent nous dire: voici un système que les gens pourraient accepter, qui pourrait jouir d'un consensus général. Ça ne sert pas à grand-chose de dire qu'il faut prévoir une protection contre l'inflation. Tout le monde le sait, mais personne ne connaît un système qui permettrait d'y parvenir et que tous ceux qui seraient appelés à jouer un rôle dans ce genre de décision seraient prêts à accepter.

M. Benjamin: Surtout ceux qui sont déjà à la retraite.

Mme Morton: Surtout eux.

M. Benjamin: Voilà le problème.

Mrs. Brunet: I will give you an example. You say that young people want to have everything right away and that they are not interested in paying into a pension fund. My husband was a federal public servant and he had a very good pension. But he was never asked whether or not he wanted to contribute. He paid a lot into it, but he was very happy to retire when the time came. When you are young, you do not think about that. The fact that young people do not want to think about pension funds is not new. That has always been the case. When you are 30, you do not think you will ever be 60. That has always been.

We know that pensions are important for Canadians if we want to continue to prosper. An awful lot of money will indeed be lost, because retirees will live in poverty. Take the case of women, for example. What is the largest group of retirees? Women, and women are poor. We know that women are very poor and we also know that if nothing is done to correct this problem—and various documents and publications mention this—by the year 2000, our image of women will be an image of poverty. We must think about that. It is not quite what we are discussing here, but it remains that this group of people will live in poverty if we do not do something about it. This is why I say that legislation in this area is an absolute must.

I was telling you earlier that when people reach the age of 55 they are often encouraged to retire. They are offered a certain amount of money, but that costs a lot. And the question we must ask is the following: does the company ask the employee if he or she agrees or not? Does the company ask

[Texte]

On ne se pose pas la question. Peut-être pourrait-on autrement prendre cet argent-là pour indexer les pensions afin que les personnes puissent avoir une meilleure qualité de vie.

The Chairman: Thank you very much, Madam.

Mr. A. Leblanc: I would just like to supplement Madam Brunet's comments and attempt to answer the question that was raised.

The fact that inflation protection costs a lot is not an argument for not getting into it. There are things that cost a lot, but that has never stopped us from getting into it. Building railroads across this country is a darned good example, in this context, of things that cost a lot, but that never stopped Canada from doing it.

Mrs. Brunet said that we have a lot of early retirement plans around right now. They are in, this last while. Corporations have discovered early retirement for various reasons. They cost a lot too. We have not questioned their costs very much. Of course, the jaundiced eye that I have would say we do not question their costs because we pass them off to retirement funds. That is why we are not too concerned about the costs of early retirement. We pass them off to future government programs.

You asked: What do you do for the seniors who are now retired as opposed to future retirees? Obviously, the council is primarily addressing future retirees, when it looks at the basic enabling legislation or regulating legislation. For people who are presently retired, the change in that legislation will only have moderate impact on their well-being. Using current funds to supplement past commitments around those pension plans will not fully offset their loss in purchasing power. The evidence is there. The CNR, in its evidence, makes it very clear that every time it puts in a little bit more to cover older employees, help them cope with the loss in purchasing power, it is inadequate. There is no doubt about that.

But for seniors who are now retired there are obviously two avenues to deal with the loss in purchasing power, and one is the better use of the pension plan to which they belong. One could make arguments, using the CN data, that some of the moneys generated by that plan could have helped offset more of that loss in purchasing power had it been used for that purpose primarily. It was not only used for that purpose. It was used according to the law to do what the law obliged the CN to do.

It also was used in a way that enabled the CN to use it to pay for early retirement programs. That specific use is of no benefit to older retirees and in no way helps them offset their loss in purchasing power. So the first avenue, and maybe it is through changes in that legislation, is to make the use of a pension fund more limited or more focused on the needs of the people who paid for that pension fund in the first place.

[Traduction]

the management committee if it can offer \$30,000 to 100 employees who will leave in a year or two?

• 1845

It is not even a consideration. The money could perhaps be used instead to index pensions so that people may enjoy a better standard of living.

Le président: Merci beaucoup, madame.

M. A. Leblanc: Je voudrais ajouter quelque chose aux observations de M^{me} Brunet et essayer de répondre à la question qui a été posée.

Ce n'est pas parce que la protection contre l'inflation coûte cher qu'il faut abandonner l'idée. Il y a des tas de choses qui coûtent cher, mais cela ne nous a jamais empêchés de les réaliser. La construction du chemin de fer canadien est un excellent exemple de réalisation coûteuse que le Canada a néanmoins menée à bien.

M^{me} Brunet a dit qu'il existe actuellement de nombreux régimes de retraite anticipée. Ils sont à la mode actuellement. Les entreprises ont découvert les avantages de la retraite anticipée pour diverses raisons. Celle-ci aussi est cher. On ne s'est pas beaucoup demandé combien cela coûtait. Bien sûr, l'envieux que je suis vous dirait que si nous ne remettons pas leurs coûts en question, c'est parce que nous les faisons supporter aux caisses de retraite. Voilà pourquoi nous nous inquiétons peu du coût de la retraite anticipée; parce que nous les transmettons aux régimes gouvernementaux.

Vous avez demandé: que peut-on faire pour ceux qui sont déjà à la retraite? Bien entendu, en se penchant sur la loi habilitante ou la loi de réglementation de base, le Conseil s'intéresse principalement aux futurs retraités. Toute modification à la loi n'aura que très peu d'incidence sur le bien-être de ceux qui sont déjà à la retraite. L'utilisation des fonds courants pour combler les engagements antérieurs ne suffira pas à combler entièrement la baisse de leur pouvoir d'achat. Les faits sont clairs. Le CN, dans son témoignage, a dit très clairement que chaque fois qu'il consacre un peu plus d'argent à la protection des anciens employés, afin d'amortir la baisse du pouvoir d'achat, son effort est insuffisant. Cela ne fait aucun doute.

Pour ceux qui sont actuellement à la retraite, il y a deux moyens évidents pour limiter la baisse du pouvoir d'achat, et l'un de ces moyens serait une meilleure utilisation du régime de retraite auquel ils appartiennent. On peut faire valoir, d'après les données du CN, qu'une partie des fonds générés par le régime aurait pu mieux amortir la baisse du pouvoir d'achat s'ils avaient été consacrés à cela en priorité. Mais ces fonds ont également servi à autre chose. Le CN s'en est servi pour remplir ses obligations légales.

Ils ont également servi, comme la loi le permet, à financer les programmes de retraite anticipée. Cela n'apporte rien à ceux qui sont déjà à la retraite et cela ne comble en aucune façon la baisse de leur pouvoir d'achat. La première chose à faire, et il faudrait peut-être le faire par voie législative, serait de limiter les utilisations des fonds de pensions et les consacrer davantage pour répondre aux besoins des cotisants.

[Text]

The other avenue, of course, is the classic one. These individuals fall back on government programs. We are at a time when we hear more and more about self-sufficiency for our retirement years. If you design a program or a system or a pension plan that makes it impossible for a person to cope with inflation, what you are really doing is forcing that individual and that loss in purchasing power to government programs. There is no doubt about that. That is how it is done.

I will try to summarize my answer. For future retirees, it has to be through changes in the basic legislation. For current retirees, it is through better usage of pension funds rather than falling back on government plans.

The Chairman: Once again, thank you very much for attending. We appreciate very much the comments you have made. Mr. Campbell, please.

• 1850

Mr. A.J. Campbell (Member, Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation): Thank you, Mr. Chairman. I have with me Mr. J.R. Cameron, Vice-President of the Retired Railway Employees Association of Ottawa.

The Chairman: Mr. Campbell, you have 30 minutes. The longer your opening statement is, the shorter the question period is. It is up to you how you want to handle it.

Mr. Campbell: Thank you. What we on the committee have been trying to work on over the last few years, and Mr. Cameron's group is one of the many pensioner groups I have been working with, is obtaining an answer for the business committee on pension policy. I would like to thank you and the committee members for the opportunity to appear before you. I have been involved in the debate on the indexing of pensions, inflation protection or inflation compensation, for over 10 years. For the last three years it has been a full-time occupation. I have tried to carry on and build on the work of Professor James Pesando of the University of Toronto, and Mr. John Ilkiw of Ontario's Ministry of Treasury and Economics.

Mr. Dantzer, it was your task force on pension reform that made me realize what a very difficult job you had. By my count, 48 submissions were made by pension interests recommending no inflation protection in employer-sponsored pension plans. Yes, sir, there were 42 submissions made by unions. Only three submissions were made by pensioner groups where an attempt was made to analyse the effects of inflation.

We knew something was terribly wrong; we did not realize the extent of the forces against us. Thus, we did not provide you with the data or the analysis that was required to allow you to understand and to help us. You were literally snowed under with opinions against the interests of pensioners. We hope our brief and this statement will change the situation materially.

[Translation]

La deuxième solution, c'est bien sûr la voie classique. Les retraités cherchent l'aide du gouvernement. On parle de plus en plus de l'autosuffisance à la retraite. Or, en mettant sur pied des programmes, des systèmes ou des régimes de pensions qui rendent impossible toute protection contre l'inflation, vous obligez les gens à compenser leurs pertes en faisant appel à l'aide du gouvernement. Cela ne fait aucun doute. C'est ainsi que les choses se passent.

Je vais essayer de vous résumer ma réponse. Pour les futurs retraités, il faut modifier la loi de base. Pour les retraités actuels, il faut encourager une meilleure utilisation des fonds de pensions, plutôt que le recours à l'aide sociale.

Le président: Encore une fois, je vous remercie de votre témoignage. Nous vous en sommes très reconnaissants. Monsieur Campbell, s'il vous plaît.

M. A.J. Campbell (membre, *Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation*): Merci, monsieur le président. Je suis accompagné de M. J.R. Cameron, vice-président de l'Association des retraités du Chemin de fer, d'Ottawa.

Le président: Monsieur Campbell, vous avez 30 minutes. Plus votre déclaration préliminaire sera longue, moins nous aurons de temps pour les questions. À vous de décider comment vous voulez procéder.

M. Campbell: Merci. Au cours des dernières années, notre comité s'est efforcé, en collaboration avec de nombreux groupes de retraités, dont celui de M. Cameron, d'obtenir une réponse du Comité des affaires sur la politique en matière de pensions. Je remercie le Comité de nous avoir permis de comparaître. Cela fait plus de 10 ans que je participe au débat sur l'indexation des pensions, la protection contre l'inflation ou la compensation contre l'inflation. Depuis trois ans, cela m'occupe à plein temps. J'ai repris et je m'efforce de continuer les travaux du professeur James Pesando de l'Université de Toronto et de M. John Ilkiw du ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Monsieur Dantzer, c'est en suivant les travaux de votre groupe d'étude sur la réforme des pensions que je me suis rendu compte combien votre tâche était difficile. J'ai compté que les parties intéressées ont soumis 48 mémoires recommandant que la protection contre l'inflation soit exclue des régimes de pensions parrainés par l'employeur. Oui, monsieur, vous avez reçu 42 mémoires soumis par des syndicats. Trois seulement venaient de représentants des retraités qui essayaient d'analyser les effets de l'inflation.

Nous savions que quelque chose n'allait pas; nous ignorions la force de nos opposants. Nous ne vous avons donc pas remis les données ni les analyses nécessaires pour vous faire comprendre notre situation et obtenir votre aide. Vous avez littéralement été ensevelis sous une avalanche d'opinions contraires aux intérêts des retraités. Nous espérons que notre mémoire et cette déclaration permettront de redresser la situation.

[Texte]

Stated very briefly, inflation protection is a misnomer. I will show that defined benefit pension plans, whether or not they are indexed, are a licence to steal. In the past year two papers have been completed in draft form with the assistance of a retired statistician, a computer programmer, and another professional engineer. They are *Papers on the Costs of Indexing Public Service Pensions, 1970-1983*, and *The Cost and Value of Defined Benefit Pensions*. A copy of the latter was included as part of the EPCIC submission to your subcommittee. I have been trying, then, to give pensioner organizations some capability similar to what the Business Committee on Pension Policy gave to the pension industry.

The above work has entailed many conversations with actuaries and pension plan administrators and with knowledgeable people in the academic, business and regulatory fields. The picture I receive is one of grave injustices, as you know yourselves. There is no doubt that pension plan administrators and regulatory authorities recognize that employers with defined benefit pension plans are reaping windfall gains at the expense of retirees. But all I have talked with feel powerless to stop the abuse. They feel they cannot speak out. Perhaps some remember the case of an actuary in the Department of Insurance who spoke out many years ago against funding arrangements for the Canada Pension Plan, and since then has been barely able to make a living. I have correspondence with CN going back to 1980, for example, so they are well aware of what I have been trying to do as well.

So you are being asked to make a decision that professionals cannot or will not make. The examination of the CN pension system that you are undertaking is really a window on the pension industry. The abuses in the CN system are commonplace. Thus, there is a tendency to accept the abuses as normal. However, I trust you will reject such an approach in the same way you would reject a suggestion that robbery of convenience stores is legitimate because it occurs so often.

Lady and gentlemen, you are dealing with very sophisticated and very entrenched white-collar crime. Those are strong words so I would like to remind you of our comment in the opening statement of the Canadian Railways Employees' Pension Association in Vancouver. If you have any doubts, please question me and question me hard. I can justify all the statements I am making. Some of the explanations are indeed difficult, but the lives of 47,600 CN pensioners and the 1 million Canadians with employer-sponsored pensions will be affected by the decision you make.

The situation may be summed up in a few words. Inflation has two effects on a pension fund. First, it decreases the purchasing power of the dollar. Second, through higher interest, earnings, rates, it increases the number of dollars in the fund. CN loads the cost of inflation, the decreased

[Traduction]

En quelques mots, il est erroné de parler de protection contre l'inflation. Je vais vous démontrer que les régimes de pensions à prestations définies, indexées ou non, correspondent à une autorisation de vol. Deux ébauches de mémoires ont été rédigées au cours de la dernière année avec l'aide d'un statisticien retraité, d'un programmeur informatique et d'un autre ingénieur. Ces documents s'intitulent *Papers on the Costs of Indexing Public Service Pensions, 1970-1983* et *The Cost and Value of Defined Benefit Pensions*. Vous avez reçu un exemplaire de ce dernier en annexe à notre mémoire. J'ai donc essayé de donner aux organisations de retraités les mêmes moyens que ceux dont disposent le secteur des pensions grâce au Comité d'affaires sur la politique en matière de pensions.

Dans le cadre de mon travail, j'ai eu de nombreuses conversations avec des actuaires et des administrateurs de régimes de pensions, ainsi qu'avec des gens compétents dans diverses spécialités universitaires, dans les affaires et dans le secteur de la réglementation. Le tableau qu'ils m'ont dépeint fourmille d'injustices graves, comme vous le savez. Les administrateurs des régimes de pensions ainsi que les autorités de réglementation reconnaissent de toute évidence que les employeurs qui ont des régimes de pensions à prestations définies en tirent des bénéfices inespérés aux dépens des retraités. Mais ceux à qui j'ai parlé se sentent impuissants devant les abus. Ils ne se sentent pas libres de parler. Certains d'entre eux se souviennent peut-être d'un actuaire du Département des assurances qui, il y a de nombreuses années, avait critiqué les dispositions de financement du Régime de pensions du Canada, et qui depuis, survit à grand peine. J'entretiens une correspondance avec le CN depuis 1980; ses représentants savent donc très bien ce que j'essaie de faire.

Vous devez donc prendre la décision que les spécialistes ne peuvent pas ou ne veulent pas prendre. L'examen du régime de pensions du CN que vous avez entrepris est en fait une porte entrouverte sur le monde des pensions. Les abus que vous relèverez dans ce régime sont communs. On a donc tendance à les considérer comme normaux. Je suis sûr cependant que vous rejetterez cette théorie de la même façon que vous rejetteriez l'idée que le cambriolage des magasins de dépannage sont légitimes parce qu'ils sont fréquents.

Mesdames et messieurs, vous êtes en présence d'un crime extrêmement sophistiqué et répandu, perpétré par des cols blancs. Les mots sont forts, et je tiens donc à vous rappeler ce que nous avons dit dans la déclaration liminaire de la *Canadian Railways Employees' Pension Association* à Vancouver. Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à me poser les questions les plus difficiles. Les explications sont parfois très difficiles, mais votre décision touchera la vie de 47,600 retraités du CN et d'un million de Canadiens dont les régimes de pension sont parrainés par l'employeur.

On peut résumer la situation en quelques mots. L'inflation a sur les caisses de retraite un double effet. Premièrement, elle diminue le pouvoir d'achat du dollar. Deuxièmement, en faisant monter les taux d'intérêt, le rendement et les taux, elle augmente le nombre de dollars en caisse. Le CN transmet le

[Text]

purchasing power of the dollar, on the backs of the its retirees while keeping the benefits of inflation, the increased number of dollars, for the fund, and eventually for CN.

The following provides details of how this is achieved. Throughout this process, as you are well aware, CN executives have tried to hide what they are doing. It certainly appears that way to us.

With that background, I would like first to comment on the misleading nature of some information which was provided to you by CN and show that the assets of the CN pension system should be about \$1.7 billion, in 1985 dollars, more than shown in the latest actuarial report. Then I would like to correct some misleading information which was provided to you by CN about the so-called cost of indexing, which formed quite a subject of conversation a moment ago. That will be followed by some examples of the costs of providing pensions, and I will conclude by a suggestion for paying CN pensioners the pension they paid for.

There is no need to remind you that there is some urgency. CN has been profiting from its retirees for about 18 years. Many who have lost heavily are dead. Some relief for the living should be provided as soon as possible. These people should be restored to their rightful place in society.

Assets, assets and assets: CN uses three different definitions of assets of its pension system, with assets varying from \$3.7 billion to \$5.3 billion on a book value basis. The definition at page 67 of the CN brief, the fund plus unfunded liability, seems to be the correct definition. Thus the assets at book value are about \$5.3 billion.

My understanding of trust law in Canada is that assets cannot be removed from a trust fund to the benefit of the trustee. This is a very obvious fact from the occasional mention in the papers of a lawyer being disbarred because of misuse of trust funds. CN has certainly removed assets from the fund.

Rather than going on with the brief from there, I have put in an extra page, which I have entitled "5-A". This was prepared after hearing the discussion with the Biggar railway group on Tuesday and after receipt of additional information from CN.

There is no doubt, in my mind anyway, that the unfunded liability is a debt owed by CN to the fund. It represented 47% of the total assets of the fund in 1968. It was reduced by \$371 million in 1968 by a change in the assumed earnings rate of the fund. Total fund assets were thus reduced by 26%. That represents a benefit to CN. The earnings rate of the invested funds had increased from 3.51% in 1965 to 8.39% in 1968. Inflation had increased from 2.1% to 3.7%. Thus it appears CN was reacting to the effect of inflation when it increased the assumed earnings rate from 4% to 7.5%.

[Translation]

fardeau de l'inflation, c'est-à-dire la baisse du pouvoir d'achat du dollar à ses retraités, et réserve pour la caisse de retraite, et donc pour le CN, les avantages, sous forme d'augmentation de l'encaisse.

Nous allons vous expliquer en détail comment cela se passe. Comme vous le savez, les dirigeants du CN ont essayé de cacher les faits derrière ce processus. C'est en tout cas comme cela que nous voyons les choses.

Cela dit, je voudrais faire quelques observations sur la nature trompeuse de certaines informations que vous a fournies le CN, et vous montrer que l'actif du fonds de pension devrait être d'environ 1.7 milliard de dollars, en dollars de 1985, donc plus élevé que ne le signale le dernier rapport actuariel. Je voudrais ensuite rectifier certaines informations trompeuses que vous a données le CN à propos du coût prétendu de l'indexation, qui a fait l'objet d'une conversation intéressante il y a quelques instants. Je vous donnerai ensuite des exemples de ce que coûtent les pensions, et je terminerai par la recommandation que soient versées aux retraités du CN les pensions qu'ils ont payées.

Il n'est pas nécessaire de vous rappeler que la situation est urgente. Cela fait environ 18 ans que le CN réalise des profits sur le dos de ses retraités. Certains parmi les grands perdants sont morts. Il serait bon de compenser quelque peu les survivants le plus tôt possible. Il convient de leur rendre la place qu'ils méritent dans la société.

Actifs, actifs, et actifs: le CN définit de trois façons différentes les actifs de son régime de pension, et leur valeur comptable varie de 3,7 milliards de dollars à 5,3 milliards de dollars. La définition qui se trouve à la page 67 du mémoire du CN, qui englobe l'encaisse plus la dette non provisionnée, semble être la bonne. Les éléments d'actif ont donc une valeur comptable d'environ 5,3 milliards de dollars.

Il me semble que d'après le droit canadien en matière de fiducie, l'actif d'un fonds de fiducie ne peut pas être utilisé à l'avantage du fiduciaire. C'est un fait que vient parfois confirmer un article dans la presse annonçant qu'un avocat a été rayé du barreau pour avoir improprement utilisé des fonds en fiducie. Il ne fait aucun doute que le CN a fait des prélèvements sur les actifs de la caisse.

J'ai ajouté ici une page à mon exposé, la page 5-A. Je l'ai rédigée après avoir entendu la discussion de mardi avec les représentants de Biggar et après renseignements supplémentaires provenant du CN.

Il ne fait aucun doute, du moins pour moi, que la dette non provisionnée est une dette du CN à l'égard de la caisse de retraite. En 1968, elle représentait 47 p. 100 du total de l'actif. Elle a été diminuée de 371 millions de dollars, cette année-là, à la suite du rajustement du taux présumé de rendement de la caisse. L'actif du fonds a donc été réduit de 26 p. 100. C'est à l'avantage du CN. Le taux de rendement sur les sommes placées était passé de 3,51% en 1965 à 8,39% en 1968. L'inflation était passée de 2,1% à 3,7%. Il semble donc que le CN ait réagi aux effets de l'inflation lorsqu'il a augmenté le taux présumé du rendement de 4% à 7,5%.

[Texte]

An increase in inflation rate means a decrease in purchasing power of the fixed pensions which CN were paying. So under conditions that would lead to losses to pensioners, CN gave itself a gift. It is suggested that CN should be required to pay the full cost it expected to pay. That is the cost implicit at 4% earnings rate. Then it could consider reducing the unfunded liability. In other words, CN should not receive a benefit while its retirees are losing.

In our brief we recommend increasing the unfunded liability by about \$1.3 billion. The unfunded liability would then represent 44% of the total assets of the fund, an improvement over the 1968 position, which was 47%. However, there is an alternative, which I would like to discuss later.

• 1900

If you would move over now to page 7, and really the main thing I would like to hit tonight is on pensions and inflation near the top of page 7. There are several sections in this. First, addressing the subject of the cost of indexing . . . At page 35 of the CN brief—that is the large white-covered book you received—even though some people speak lightly of the costs associated with cost-of-living indexing, the undoubted conclusion of all inquiries is that it is very expensive to index pensions even if only partially. That is conventional wisdom, not fact, as a simple example will demonstrate. A pension is an annuity calculated in a special way. So let us examine the cost of indexing an annuity, then examine a CN pension.

At zero inflation the cost of an indexed pension and an unindexed annuity are exactly the same. Now, what happens at higher inflation rates? Let us assume an interest rate of 3% and that the average annuitant and his spouse will receive an annuity for 14 years. Then for each \$100 per year of annuity, the cost is \$1,163.

If, because of inflation or for any combination of reasons, interest rates rise to 10%, then for each \$100 of unindexed annuity the cost is only \$810, a reduction of \$353 or 30%. If the real rate of interest, 3% in this example, is maintained, then the cost of the indexed annuity remains, as always, \$1,163.

Note: The 3% real rate was selected because many reports show that it is the real cost of borrowing money. However, any other real rate could have been selected and would have led to the same generalization. There is no cost to indexing. There is a windfall gain to be made from an unindexed pension. In this example it is equal to 30% of the cost of an annuity at zero inflation.

Thus, the cost of an indexed annuity remains constant as inflation rates change. At high inflation rates an unindexed annuity decreases in cost. CN and other employers note this difference in cost, but call it the high cost of indexing.

[Traduction]

L'augmentation du taux d'inflation entraîne une baisse du pouvoir d'achat des pensions fixes versées par le CN. Alors que la conjoncture entraînait une perte pour les retraités, le CN s'offrait un cadeau. Nous recommandons que le CN soit obligé de payer ce qui avait été prévu, c'est-à-dire le coût implicite à un taux de rendement de 4%. La société pourrait alors envisager de réduire la dette non provisionnée. Autrement dit, le CN ne devrait pas pouvoir profiter d'une situation dont souffrent ses retraités.

Nous recommandons dans notre mémoire que la dette non provisionnée soit augmentée d'environ 1.3 milliard de dollars. La dette non provisionnée représenterait alors 44 p. 100 de l'actif total de la caisse de retraite; ce serait une amélioration par rapport à 1968, lorsqu'elle représentait 47 p. 100 du fonds. Il existe cependant une autre solution dont je vous parlerai plus tard.

Si vous le voulez bien, passons maintenant en haut de la page 7, où il est question du principal sujet dont je voudrais vous parler ce soir, savoir les pensions et l'inflation. Le sujet est divisé en plusieurs parties. Tout d'abord, le coût de l'indexation . . . On peut lire à la page 35 du mémoire du CN—c'est le gros livre à couverture blanche que vous avez reçu—que même si certains parlent avec légèreté de ce que coûte l'indexation au coût de la vie, toutes les études sont arrivées à la conclusion formelle que l'indexation, même partielle, des pensions est très coûteuse. C'est un mythe et non pas un fait, comme je vais vous le démontrer par un simple exemple. Une pension est une rente viagère calculée selon une formule un peu spéciale. Voyons ce qu'il en coûte d'indexer une rente viagère, et puis nous examinerons une pension du CN.

Si l'inflation est nulle, le coût d'une pension indexée est identique au coût d'une rente viagère non indexée. Maintenant, que se passe-t-il si l'inflation augmente? Supposons que le taux d'intérêt est de 3 p. 100 et que le rentier moyen et son conjoint reçoivent leur rente pendant 14 ans. Pour chaque tranche de 100\$ de rente annuelle, le coût est de 1,163\$.

Si en raison de l'inflation, ou pour une variété de raisons, les taux d'intérêt passent à 10 p. 100, pour chaque tranche de 100\$ de rente viagère non indexée, le coût sera de 810\$ seulement, soit une baisse de 353\$ ou 30 p. 100. Si le taux d'intérêt réel, qui est de 3 p. 100 dans notre exemple, est maintenu, la rente viagère indexée coûtera comme avant 1,063\$.

Remarquez bien: nous avons retenu le taux réel de 3 p. 100 parce que de nombreux rapports indiquent que c'est là le coût réel de l'emprunt. On aurait cependant pu retenir n'importe quel autre taux réel et en tirer les mêmes conclusions. L'indexation ne coûte rien. Les pensions non indexées engendrent des gains inespérés qui dans notre exemple équivalent à 30 p. 100 du coût de la rente viagère avec une inflation nulle.

Par conséquent, le coût de la rente indexée demeure constant lorsque le taux d'inflation change. Si l'inflation est élevée, le coût de la rente non indexée diminue. Le CN et les autres employeurs prennent note de cette différence de coût,

[Text]

Indexing an annuity would eliminate a large source of revenue for the employer. Thus, because windfall gains would be eliminated, employers claim that indexing carries a high cost.

Next, the effect of five-year averaging, which is what is done in the CN pension fund: As noted earlier, pensions are an annuity calculated in a specific way. For CN, that special way includes averaging salaries over a five-year period. The rate of inflation during the five years used for averaging has a profound effect on the cost to the fund and the purchasing power of the pension. The higher the rate of inflation, the lower the costs and the purchasing power. The details of the calculation involved are in paragraphs 22 to 25, which I have placed in the appendix rather than going through it at this time.

At 10% inflation, the cost to the fund and the purchasing power of a pension in the first year of retirement is reduced by 24% in comparison to costs and purchasing power at zero inflation.

Now, let us talk about the cost of a defined benefit pension; we have talked about annuities up to now. Note that this cost in purchasing power reduction applies to both indexed and unindexed pensions. The indexed pension maintains purchasing power at that reduced level. The unindexed pension continues to decrease in purchasing power. The cost to the fund is reduced, just as the cost of an annuity discussed above is reduced. Now, summing this up and putting it in real terms, the cost and purchasing power of an unindexed and an indexed pension are exactly the same at zero inflation.

The cost and purchasing power of an indexed pension at 10% inflation, compared to the cost and purchasing power at zero inflation, is just 76%. The cost and purchasing power of an unindexed pension at 10% inflation, compared to the cost and purchasing power of a pension at zero inflation, is 46%.

This analysis shows how ludicrous CN's statement quoted at the start of this section is: "it is very expensive to index pensions, even if only partially". The fact is, the higher the inflation rate, the lower the real cost of an indexed pension. The difference in cost of an unindexed and indexed pension is caused by the cost of an unindexed pension decreasing at a more rapid rate than the cost of an indexed pension. In other words, indexing a pension reduces but does not eliminate the windfall gain the employer can make from a pension at higher rates of inflation.

• 1905

I think that, Mr. Chairman, is an example of the wide difference in the way facts are viewed from the perspective of CN and as seen by us. Indexing is very high in cost to CN. In actual fact, it is not.

We then have to wonder how much other information has been provided to this committee that was wrong. We understand that CN had a couple days in which to brief this group,

[Translation]

mais ils l'appellent le coût élevé de l'indexation. L'indexation des rentes éliminerait une source importante de revenus pour l'employeur. Alors, parce qu'il perdrait une source de profits fortuits, les employeurs prétendent que l'indexation leur coûte cher.

Parlons maintenant de la méthode de la moyenne des cinq dernières années, qui est celle en vigueur au CN. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, les pensions sont une forme de rente viagère calculée selon une formule particulière. Au CN, cela veut dire que l'on fait la moyenne du salaire des cinq dernières années. Le taux d'inflation qui aura sévi pendant les cinq années entrant en ligne de compte aura un profond effet sur le coût et sur le pouvoir d'achat de la pension. Plus l'inflation est élevée, plus le coût et le pouvoir d'achat seront bas. Vous pourrez voir les détails du calcul aux paragraphes 22 à 25, que j'ai placés dans l'annexe, plutôt que de vous les donner maintenant.

Si l'inflation est de 10 p. 100 pendant la première année de leur retraite, le coût et le pouvoir d'achat de la rente seront de 24 p. 100 inférieurs à ce qu'ils auraient été avec une inflation zéro.

Parlons maintenant du coût des régimes à prestations déterminées; nous avons parlé jusqu'ici de rentes. Veuillez noter que la baisse du coût et du pouvoir d'achat s'applique aussi bien aux prestations indexées que non indexées. Le pouvoir d'achat de la pension indexée est maintenu à un niveau réduit. Celui de la pension non indexée continue de baisser. Le coût pour la caisse diminue, de la même façon que le coût d'une rente, dont nous venons de parler. En résumé, et en termes réels, le coût et le pouvoir d'achat des pensions indexées et non indexées sont identiques à inflation zéro.

Avec un taux d'inflation à 10 p. 100, le coût et le pouvoir d'achat d'une pension indexée s'établiront à 76 p. 100 du coût et du pouvoir d'achat à inflation zéro. Le coût et le pouvoir d'achat d'une pension non indexée avec un taux d'inflation de 10 p. 100 est de 46 p. 100, par rapport à inflation zéro.

Cette analyse montre combien est ridicule la déclaration du CN citée au début de cette partie: «L'indexation, même partielle, des pensions est très coûteuse». Le fait est que plus le taux d'inflation est élevé, plus le coût réel de la pension indexée est bas. La différence de coût entre une pension indexée et une pension non indexée est due au fait que le coût de la pension non indexée baisse à un taux plus rapide que celui de la pension indexée. Autrement dit, l'indexation des pensions diminue mais n'élimine pas les profits fortuits que réalise l'employeur sur les pensions lorsque l'inflation est élevée.

Voilà, monsieur le président, un exemple de la divergence d'interprétation des faits entre le CN et notre comité. Le CN estime que l'indexation lui coûterait très cher, alors qu'en réalité il n'en est rien.

Nous devons alors nous demander dans quelle mesure les autres renseignements qui vous ont été fournis peuvent être faux. Nous savons que le CN a eu deux jours pour présenter

[Texte]

and we can certainly understand the need for strong briefings and long briefings, but I hope going through your minds now is some concern over the adequacy of those briefings. Perhaps you would consider a chance for us to talk with you, or talk with your staff, at some length to try to straighten out some of these points we are bringing up.

The cost of pensions as a percentage of salary . . . Actuarial evaluations result in experience deficiencies or surpluses and a contribution rate which is required. The contribution rate can be expressed, as in CN's case, as the employer's contribution, the employees' contribution remaining fixed. However, in a total compensation environment, such distinctions are unnecessary. The total contribution rate—employee and employer—is part of the pay package. The variation of the contribution rate required, which is the cost of the pension, can be examined by considering the contribution rate required to pay an annuity. Let us return to our example.

This representative employee contributes for 35 years and receives a pension for 14 years. He receives modest real pay increases during his working years. In this first example, with a benefit rate of 1.5% per year and CN's assumption of 4% earnings that was used until 1969, the annuity would cost 10.1% of the salary unindexed, and 10.7% indexed. With a benefit rate increased by one-third up to 2% per working year and CN's assumption of 7.5% earnings rate, which was true from 1969 to 1981, the annuity would cost 9.8% of salary unindexed, and 14% indexed. Thus the increase in benefit rate negotiated by unions, when combined with actuarial assumptions, results in a marginal reduction in cost of the pension, from 10.1% to 9.8% of salary.

Using some of the CN data that was in their large brief, it appears that the average 1968 retiree, such as Frank Richens, who appeared on Tuesday, may have received increases averaging 3.3% per year. Taking this into account, and the actual rates of inflation experienced by 1968 retirees, the cost of an annuity paid to our representative retiree would have been 8.05% of salary.

That is a 20% reduction in cost to the pension fund and a 20% reduction in the total purchasing power of the pension over 14 years. In the 14th year, the pension would only have 55% of its original purchasing power, and that is after CN has "increased" the pension over the years.

CN calculated 1975 retirees' pensions using a benefit rate of 2%—that is what it seems to have averaged out as in any case. What we used in our example was a 2% rate and a 1975 retiree. They are subject to very high inflation rates, and received no ad hoc increases. The cost of their annuity would be 7.7% of salary. That is a 23% reduction in comparison with a 10.1% contribution that they made most of their working years, and a 21% reduction in comparison with their implicit contribution rate of 9.8% from 1969 to 1975.

[Traduction]

son point de vue au Comité, et nous comprenons la nécessité d'avoir des séances d'information intensives et de longue durée, mais j'espère que vous vous demandez maintenant si les audiences sont bien équilibrées. Vous voudrez bien peut-être nous donner la possibilité de nous entretenir longuement avec vous, ou avec votre personnel, afin de préciser certains des points que nous avons soulevés.

Le coût des pensions en tant que pourcentage du salaire: les évaluations actuarielles donnent une expérience des déficits ou des surplus et calculent le taux de cotisation nécessaire. Le taux de cotisation peut être exprimé, comme dans le cas du CN, en tant que contribution de l'employeur, la cotisation de l'employé demeurant fixe. Toutefois, dans un système de rémunération totale, ces distinctions ne sont pas nécessaires. Le taux de cotisation globale—employé et employeur—fait partie des prestations salariales. Les différences entre les taux de cotisation exigé, qui représentent le coût de la pension, peuvent être examinées par comparaison avec le taux de cotisation nécessaire pour acheter une rente. Revenons à notre exemple.

Cet employé moyen cotise pendant 35 ans à la caisse de retraite et en tire des prestations pendant 14 ans. Pendant ses années de travail, il reçoit des augmentations réelles modestes. Dans ce premier exemple, avec des prestations calculées au taux de 1,5 p. 100 par an et des revenus que le CN avaient prévus à 4 p.100, jusqu'en 1969, la rente coûterait 10,1 p. 100 du salaire non indexé, et 10,7 p. 100 du salaire indexé. Avec les prestations calculées à un taux d'un tiers plus élevé, soit à 2 p. 100 par année de travail, et un taux de rendement prévu par le CN à 7,5 p. 100, comme c'était le cas de 1969 à 1981, la rente coûterait 9,8 p. 100 du salaire non indexé et 14 p. 100 d'un salaire indexé. Par conséquent, l'augmentation du taux de calcul des prestations qu'ont obtenue les syndicats, combinée aux hypothèses actuarielles, a entraîné une réduction marginale du coût des pensions de 10,1 p. 100 à 9,8 p. 100 du salaire.

Il semble d'après certaines données contenues dans le long mémoire du CN que le retraité moyen de 1968, comme Franck Richens, qui a comparu mardi, aurait reçu des augmentations moyennes de 3,3 p. 100 par an. Compte tenu de ces augmentations et du taux réel de l'inflation qui a frappé les retraités de 1968, le coût de la rente versée à notre retraité-type aurait représenté 8,05 p. 100 du salaire.

Cela représente une diminution de 20 p. 100 du coût de la pension et de 20 p. 100 dans le pouvoir d'achat des prestations sur 14 ans. Dans la quatorzième année, la pension n'aurait plus que 55 p. 100 de son pouvoir d'achat initial, et ce, après les augmentations «consenties par le CN au cours des ans».

Le CN a calculé les pensions des retraités de 1975 au taux de 2 p. 100 par année de travail, ou c'est en tout cas ce à quoi ça correspond dans la plupart des cas. Notre exemple était fondé sur un taux de prestation de 2 p. 100 par retraité selon le régime de 1975. Ceux-ci ont été frappés par une très forte inflation et n'ont bénéficié d'aucun ajustement extraordinaire. Le coût de leur rente s'élèverait à 7,7 p. 100 du salaire. Cela représente une diminution de 23 p. 100 par rapport à la cotisation de 10.1 p. 100 qu'ils ont versée dans la plupart des

[Text]

In summary of this section on pensions and inflation, there is no doubt that CN made misleading and wrong statements about the cost of indexing. There is no doubt that CN pensioners have lost massively. Losses to pensioners are gains to the pension fund in the sense that the fund paid much less than expected for pensions.

Getting around to some solutions, what pension should CN pay? It seems only common sense that CN should pay a pension implicit in the total contribution rate. In our example, that is a pension that costs 10.1% of salary for those who retired before 1975 and 9.8% of salary for those who retired after 1974. In CN's case, that would be the total contribution rate that was calculated when the contribution rate for employees and the benefit rate were changed in 1966 and 1975 respectively.

• 1910

It is worth noting here that some people do not seem to understand that CN is not obliged to make an equal contribution with employees. Employees make their set contribution and CN contributes whatever is needed to keep the fund actuarially sound. As you have learned, that has been much less than the employee contribution for years and years and years. So we have to look back and see what CN actually expected to pay. What would a reasonable employer expect to pay? What would a reasonable employee expect to receive?

We are suggesting this payment by CN should be retroactive, so that retirees still living receive total compensation for their financial losses. That will still leave a large sum in the fund, the money that should have been paid to those who have died. It is suggested this sum should go to the Government of Canada to reimburse the taxpayer for the increases in guaranteed income supplement and welfare that were caused by CN's pension practices.

There is an alternative, but it is not as fair and equitable as the previous suggestion; it is to pay in accordance with the excess earnings rate of the fund investments. As I indicated earlier, the contribution rate for employees was determined by a calculation in which CN assumed an earnings rate of 4%. Thus, any earnings less than 4% in any year means a decrease in capability to pay the pension, and an earnings rate greater than 4% in any year represents a capability to index pensions. However, to be equitable an adjustment would have to be made for the effects of averaging discussed earlier.

Once again, there is no obvious reason why indexing in accordance with that formula could not be made retroactive.

[Translation]

années de travail, et une réduction de 21 p. 100 par rapport à la contribution implicite de 9,8 p. 100 de 1969 à 1975.

Pour résumer cette partie sur les pensions et l'inflation, il ne fait aucun doute que les déclarations du CN concernant le coût de l'indexation étaient fausses et trompeuses. Il ne fait aucun doute que les retraités du CN ont beaucoup perdu. Les pertes des retraités sont des gains pour la caisse de retraite, en ce sens qu'elle a dû déboursier beaucoup moins que prévu pour payer les prestations.

Pour en venir aux solutions, quelle pension le CN devrait-il verser? Le bon sens semble dicter que le CN verse une pension correspondant à l'intention implicite dans le taux de cotisation totale. Dans notre exemple, c'est une pension qui coûte 10,1 p. 100 du salaire de ceux qui ont pris leur retraite avant 1975, et 9,8 du salaire pour ceux qui sont partis à la retraite après 1974. Dans le cas du CN, cela représenterait, le taux de cotisation totale établi au moment où le taux de cotisation des employés ainsi que le taux de prestations ont été modifiés, c'est-à-dire en 1966 et en 1975 respectivement.

Il convient de signaler, à l'intention de ceux qui ne sont pas au courant, que le CN n'est pas tenu de verser une cotisation égale à celle des employés. Ces derniers cotisent selon le taux établi et le CN verse le montant requis pour que le fonds demeure stable, du point de vue actuariel. Vous savez maintenant que la contribution du CN est, depuis bon nombre d'années, de beaucoup inférieur à la cotisation des employés. Or, il faut se demander ce que le CN s'attendait à payer à l'époque. À quel niveau de cotisation un employeur raisonnable doit-il s'attendre? Quelle prestation un employé raisonnable doit-il espérer recevoir?

Nous estimons que le CN devrait verser ces sommes rétroactivement, de sorte que les retraités qui sont vivants aujourd'hui soient entièrement dédommés de leur perte financière. Malgré ce dédommagement, le fonds renfermerait néanmoins une somme importante, c'est-à-dire les montants qui auraient dû être versés aux retraités maintenant décédés. Nous estimons que cette somme devrait être versée au gouvernement du Canada afin de lui permettre de rembourser au contribuable le supplément de revenu garanti et les allocations sociales attribuables aux pratiques adoptées par le CN à l'égard de son fonds de pension.

Il existe une autre solution, bien que pas aussi juste et équitable que la précédente, il s'agit de payer selon le taux des gains excédentaires des placements effectués avec des deniers du fonds. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, le taux de cotisation des employés a été établi par le CN en supposant que le taux des gains serait de 4 p.100. Or, tous les gains inférieurs à 4 p. 100 réalisés pendant une année donnée entraînent une réduction dans la capacité de verser la pension, tandis qu'un taux supérieur à 4 p. 100 rend possible l'indexation des pensions. Toutefois, l'équité exige qu'on procède à un rajustement pour tenir compte des répercussions de l'établissement de la moyenne, dont nous avons discuté tout à l'heure.

Dans ce cas également, il n'y a aucune raison évidente pour que l'indexation selon cette formule n'ait pas un effet rétroac-

[Texte]

There would still be large sums left in the fund, the funds that those who have died did not get. Again, it is suggested that these funds should go to the Government of Canada.

Throughout many of the submissions you have received, including the submission from CN, it has been noted that unions negotiated on behalf of pensioners. It was implied that this led to an increase in benefits for retirees. This of course is wrong. Retirees lost, and lost heavily. I would suggest that there should be no retroactive change in benefits. The retirees should get at least the pension that was part of their work package.

The most important part of a pension plan is not participation by employees in pensions, but that the system is set up to operate correctly. Then distortions will be minimized. There will always be distortions, but they will be minimized. Such a system is available and was described in *Costs and Benefits of Defined Benefit Pensions*. A copy was tabled with our submission.

We recommend first that CN pensioners be paid the pension they paid for, retroactive to the day they retired. We are suggesting there, as a positive recommendation to the committee, that they ask CN to calculate the pensions that should be paid to retirees now living in accordance with the formulas we are suggesting, which of course would have to be discussed in some detail. Give the problem back to CN and ask them to come up with the answer to what it is going to cost and what effect it is going to have on the fund of doing that.

Second, the CN pension plan should be set up on a sound economic and mathematics base. That is what we tried to outline in *Costs and Benefits of Defined Benefit Pensions*.

Third, CN management should be removed from management of the fund. There just have been too many misstatements, I guess is the way it should be put, of fact in the CN submissions and briefs to date. We do not understand at all how CN can come up with the statements they have, and that is based on an awful lot of experience in this area. I heard some of these statements from CN many years back; I thought they would have learned in the meantime.

Lastly, we recommend that this subcommittee not wait for your final report to act on the first recommendation, but that this subcommittee act now so that as many CN pensioners as possible will receive the pensions they paid for. Let not one more CN pensioner or survivor die without receiving his or her pension.

I would like to thank you, Mr. Chairman, for the opportunity of appearing before you again. I would make one more point. Mr. Farrant, the actuary in Vancouver, brought up the matter of communications, that there was a lot of communication lacking between CN and its pensioners. I hope this line of communication, which you have really opened up to provide a

[Traduction]

tif. Malgré cela, le fonds resterait bien garni, du fait des sommes qui n'ont pas été versées aux personnes décédées. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous croyons que cet argent devrait être versé au gouvernement du Canada.

Bon nombre des mémoires présentés au sous-comité, y compris celui du CN, ont fait valoir que les syndicats ont négocié au nom des pensionnés, et que cela aurait entraîné une augmentation des prestations versées aux retraités. Cela est manifestement faux. Les retraités y ont perdu, et leurs pertes ont été lourdes. Je préconise que les prestations ne soient visées par aucune modification rétroactive. Les retraités devraient toucher au minimum une pension correspondant à celle décrite dans leurs avantages sociaux.

Ce qui importe le plus dans un régime de pension, ce n'est pas la participation des employés à ce régime, mais plutôt le fonctionnement efficace de celui-ci. Ainsi, les déséquilibres, inévitables certes, seront réduits au minimum. Nous avons décrit un tel régime dans le document intitulé *Costs and Benefits of Defined Benefits Pensions*, dont copie est annexée à notre mémoire.

Nous recommandons en premier lieu que les pensionnés du CN touchent une pension proportionnelle aux cotisations qu'ils ont versées et ce, à compter de la date de départ en retraite. Nous faisons une suggestion positive au Comité, à savoir qu'il demande au CN de calculer les pensions qui devraient être versées aux retraités encore en vie selon la formule que nous avons préconisée, ce qui, bien entendu, devrait faire l'objet de discussions exhaustives. Il faut confier de nouveau le problème au CN et lui demander de trouver une solution, d'en chiffrer les coûts et de cerner les répercussions de cette solution sur le fonds.

Deuxièmement, il faut renforcer les bases économiques et actuarielles du régime de pension du CN. Nous avons esquissé une telle restructuration dans le document intitulé *Costs and Benefits of Defined Benefits Pensions*.

Troisièmement, il faut retirer aux administrateurs du CN toute responsabilité quant à la gestion du fonds. Il serait juste de dire, je crois, que les renseignements avancés par le CN dans les mémoires et documents qu'il a déposés jusqu'à ce jour ont été tout simplement trop souvent erronés. Nous ne pouvons expliquer comment le CN peut faire de telles déclarations, vu la vaste expérience dont il bénéficie dans ce domaine. J'aurais cru que le CN aurait tiré profit de sa longue expérience.

Enfin, nous recommandons au sous-comité de donner suite à notre première recommandation avant même le dépôt du rapport final, de sorte qu'autant de pensionnés du CN que possible puissent recevoir les pensions auxquelles ils ont droit. Il est à souhaiter qu'aucun autre pensionné du CN ou survivant de pensionné ne décède sans recevoir les prestations qui lui reviennent.

Monsieur le président, j'aimerais vous remercier de nous avoir donné l'occasion de comparaître encore une fois. Avant de terminer, j'aimerais revenir sur la question de la communication entre le CN et ses pensionnés, dont M. Farrant, actuaire de Vancouver, a parlé en faisant valoir qu'elle laisse beaucoup à désirer. Or, j'espère que les lignes de communication établies

[Text]

medium for discussion, will be opened up even further. As I mentioned, it would give use a chance to discuss these things and to try to work out our position and understand the CN position better than we do at the moment.

• 1915

I am ready to answer questions, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Campbell. On behalf of the committee, I would like to thank you once again for appearing and for all the work you have done. Certainly the subject is a familiar one to you. I have one question. You mention Mr. Farrant's name. Have you exposed him to this brief?

Mr. Campbell: Not this one, no.

The Chairman: Do you intend to do so?

Mr. Campbell: I certainly will do so. It had not crossed my mind, but after the meeting . . .

The Chairman: If you do, I would be interested in his comments and in what sum you are thinking in terms of.

Mr. Campbell: I will do so. In those terms, though, I could mention that, after the presentation in Vancouver, some of the things that Mr. Farrant said caused me some concern. Two pensioners came over and said they were very concerned that Mr. Farrant had sold the ship or sunk the ship or whatever it was. I had not heard what they had heard, but I spent half an hour on the phone with Mr. Farrant the next morning, straightening out a few points. I think he would support what I have said in here, in basic terms anyway.

The Chairman: Questions?

Mr. Benjamin: I am a little concerned about your choice of language. Maybe I am not sure what you are getting at. When you say CN made a windfall gain, I presume you do not mean by it that they just took a bunch of money out of the fund and ran back to the shop with it. I do not think you mean this. Do you mean that because of the way the plan is administered and whatnot, the windfall gain refers to an amount less than what CN had to pay into the fund?

Mr. Campbell: CN owed a debt of x dollars and they reduced it by \$371 million. I do not know how it is reflected in the CN financial statements; I have no idea how they account for it. But it is pretty obvious that they do not owe the fund \$371 million in 1968 dollars, which incidentally, taking inflation into account, is \$1.2 billion in 1985 dollars. This amount is not available to the fund and CN presumably has struck it off their books one way or another.

Mr. Benjamin: But we are told it is commonly accepted actuarial and accounting practice and fully in accordance with the law of Canada. When a fund earns more than the assumed earnings, those additional earnings reduce the unfunded liability.

[Translation]

par le Comité pour faciliter la discussion seront étendues encore davantage. Comme je l'ai indiqué, cela nous permettrait de discuter de ces questions, de formuler notre position et de mieux comprendre celle du CN.

Monsieur le président, je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Campbell. Au nom du Comité, j'aimerais vous remercier encore une fois d'avoir comparu et aussi de l'excellent travail que vous avez fait. Manifestement, vous connaissez très bien la question des pensions du CN. Vous avez parlé de M. Farrant et j'aimerais savoir si vous lui avez transmis une copie de votre mémoire.

M. Campbell: Pas celui-ci, non.

Le président: Avez-vous l'intention de le faire?

M. Campbell: Je compte certainement le faire. Cela ne m'était pas venu à l'idée, mais après cette séance . . .

Le président: Si vous le faites, j'aimerais bien connaître sa réaction et j'aimerais également savoir approximativement de quel montant il s'agit.

M. Campbell: Je m'y engage. Je dois vous dire cependant que certains propos tenus par M. Farrant pendant l'audience de Vancouver m'ont quelque peu inquiété. En effet, deux pensionnés m'ont dit qu'ils craignaient que M. Farrant n'eût abandonné la barque. Je n'étais pas présent à l'audience, mais le lendemain matin, j'en ai discuté avec M. Farrant pendant une demi-heure au téléphone et j'ai pu éclaircir quelques questions. Je crois qu'il partage les opinions exprimées dans mon mémoire, du moins pour l'essentiel.

Le président: Y a-t-il des questions?

M. Benjamin: Peut-être ai-je mal compris, mais je suis un peu perturbé par les mots que vous avez utilisés. Lorsque vous parlez des gains fortuits réalisés par le CN, je suppose que vous n'insinuez pas par là que le CN a retiré une somme importante du fonds pour la réinvestir dans ses opérations. Je ne crois pas que c'est ce que vous voulez dire. Voulez-vous dire qu'étant donné la méthode utilisée pour administrer le fonds, les gains fortuits sont en fait un montant inférieur à ce que devait verser CN au fonds?

M. Campbell: CN avait une dette s'élevant à X dollars et a réduit cette dette par 371 millions de dollars. Je ne sais pas comment les états financiers de la société reflètent ce montant. Je n'ai aucune idée comment il a été comptabilisé. Chose certaine, la dette du CN envers le fonds ne s'élève pas à 371 millions de dollars en dollars de 1968, ce qui, soit dit en passant, représente, par suite de l'inflation, 1,2 milliard de dollars en 1985. Ce montant ne se trouve plus dans le fonds et probablement le CN l'a biffé de ses livres, d'une façon ou d'une autre.

M. Benjamin: Oui, mais on nous dit que cela s'est fait conformément aux pratiques actuarielles et comptables qui ont cours au Canada et conformément à la loi canadienne. Lorsque les gains produits par un fonds sont supérieurs à ce qui avait

[Texte]

Mr. Campbell: But at the same time the pensioner is losing money. I think the CN people have pointed this out in their brief of how their pensions have nowhere near kept up with what they would have received if inflation had stayed normal. I cannot understand how a company can take money out of a fund or decrease their liability . . .

Mr. Benjamin: No, they did not take anything out.

Mr. Campbell: Sorry, they decreased their liability . . .

Mr. Benjamin: It was the rest they owe.

Mr. Campbell: They decreased their liability at the same time the pensioners were losing. They gave themselves a gift. They decreased the amount they owed to the fund at the same time the pensioners were losing. If they started off by paying the pensioners the pensions that they paid for and then wanted to go through jumbled numbers and come up with a decrease in their liability, fine; that is great. But let us at least get our priorities straight. People should be paid first, and then the company could make money afterward.

Mr. Benjamin: Yes. I was just wondering about your choice of language. If CN had actually done what you say, they would have all been in jail. They did not take any money out and put in back in the CNR bank account. What you are calling a windfall gain is the result of those higher returns from the assumed actuarial amount, which is less than what CN owed to the fund. They did not actually take any money out; it is just that much less that they owe.

Mr. Campbell: Okay.

The Chairman: Again, any more questions? I would like to just clarify one or two things. We were in fact briefed by CN. That was necessary in order to find out what was going on.

• 1920

Mr. Benjamin: By the way . . . I am sorry, Mr. Chairman, I have another one. But go ahead.

The Chairman: We have our own actuary, and I can assure you that we have gone over all the briefs and we intend to go over them with a fine-toothed comb. We do not believe anything until we are sure of it. I also would like to assure you that our staff will be quite prepared to meet with you so you can explain in more detail some of the comments you have made in this particular paper, so we are absolutely sure we understand some of your calculations.

Yes, Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: In essence, under defined benefit pension plans such as this one, what difference does it really make whether the CN owes nothing or owes \$10 billion in unfunded

[Traduction]

été prévu, les gains additionnels servent à réduire la dette non provisionnée.

M. Campbell: Oui, mais pendant ce temps, le pensionné perd de l'argent. Je crois que le CN a fait valoir dans son mémoire que le niveau des pensions que verse cette société d'État ne se rapproche pas du tout de ce qu'il aurait été si le taux d'inflation avait été plus normal. Je ne vois pas comment une société peut retirer de l'argent d'un fonds ou réduire sa dette . . .

M. Benjamin: Le CN n'a rien retiré du fonds.

M. Campbell: Je regrette, mais elle a réduit sa dette . . .

M. Benjamin: C'est la fraction restante qui constitue la dette.

M. Campbell: Le CN a réduit sa dette en même temps que ses pensionnés perdaient du terrain. Elle s'est payé un cadeau du fait qu'elle a réduit le montant de sa dette envers le fonds alors même que les pensionnés perdaient du terrain. Si le CN avait au départ versé aux pensionnés une pension proportionnelle aux cotisations versées pour ensuite tripatouiller les chiffres pour réduire sa dette, eh bien tant mieux. Toutefois, il faut respecter les priorités: il faut d'abord verser des pensions, après quoi la société est libre de s'occuper d'administrer le fonds.

M. Benjamin: Exactement. C'est le choix de termes qui m'a inquiété. Si les représentants du CN avaient vraiment agi ainsi, ils seraient tous en prison aujourd'hui. Ils n'ont pas retiré un montant du fonds pour le déposer dans le compte en banque du CN. Ce que vous qualifiez de gains fortuits sont le résultat d'une augmentation imprévue des gains par rapport aux prévisions actuarielles, montant qui est inférieur à la dette du CN envers le fonds. Le CN n'a pas effectivement retiré de l'argent du fonds mais a plutôt réduit le montant de sa dette envers celui-ci.

M. Campbell: Très bien.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? J'aimerais obtenir quelques éclaircissements. En fait, les représentants du CN ont comparu à l'occasion d'une séance d'information. Celle-ci nous a permis de comprendre ce qui se passait.

M. Benjamin: Je m'excuse, monsieur le président, mais j'aurais aimé poser une autre question. J'attendrai.

Le président: Le comité a retenu les services d'un actuaire et je puis vous assurer que nous avons l'intention de passer tous les mémoires au peigne fin. Nous estimons essentiel d'établir incontestablement le bien-fondé de toutes les opinions exprimées. J'aimerais également vous assurer que le personnel du comité est tout à fait disposé à vous rencontrer si vous désirez fournir des explications plus circonstanciées au sujet de votre mémoire, de sorte que nous comprenions complètement vos calculs.

Oui, monsieur Benjamin.

M. Benjamin: En fait, avec les régimes de pension à prestations déterminées tels que celui-ci, qu'importe si le CN ne doit rien ou si sa dette non provisionnée s'élève à 10

[Text]

liability when the Canadian National, in this instance, has promised to pay a defined benefit? No matter whether they have to put in \$1 billion or nothing at all, they have promised and are required legally to pay that benefit, whether or not there is any unfunded liability. What difference does it make how much it shows on the books?

Mr. Campbell: If you narrow in the view and just look at the pension plan, I can appreciate your point. But CN claims to work in a total compensation atmosphere. They said that in their brief; they have said that in letters to me over the years. So in a total compensation atmosphere, it is whatever the company calculated it was going to cost them to pay the pension that should be going into the fund.

So if they calculated in 1966 when they set up their credit rates that it was going to cost them 10% of salary, then surely that is what should go into the fund, because they are saying they are using a total compensation system. They cannot narrow it down and say here is what the pension fund requires us to do. So I think they have to make up their minds one way or the other. They are either in the pension business or in the total compensation business.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Campbell.

Mr. Campbell: Thank you.

The Chairman: I call now on Mr. Henri Bédard. Mr. Bédard, for the record, perhaps you would identify yourself and then you may proceed.

M. Henri Bédard (représentant du CNCP): Monsieur le président, je suis représentant des employés du CNCP. On m'a demandé de représenter les employés à propos du fonds de pensions. Nous avons des problèmes. Ce ne sont pas de gros problèmes, mais c'est assez grave pour quelques employés, pour ceux qui n'ont pas adhéré au fonds de pensions.

Messieurs du Comité, je suis à l'emploi des chemins de fer nationaux depuis de nombreuses années et représenant syndical pour les employés de l'est du Canada. Une injustice grave s'est commise au sujet de nos fonds de pensions lors de notre transfert du CN au CP. Le CNCP nous refuse le droit de racheter nos années de service travaillées au CN. Voici l'exposé des faits.

En 1978, après plusieurs années d'attente, le CN, notre employeur à l'époque, a décidé d'ouvrir le fonds de pension à tous les employés qui n'y avaient jamais contribué, mais à compter du 1^{er} janvier 1978 seulement. En 1979, le CN a permis à ceux qui y avaient adhéré en 1978 de faire reconnaître jusqu'à concurrence de 120 mois de service passé. En 1981, il y a eu fusion: CNCP Télécommunications. Une nouvelle convention collective CNCP a été signée en avril 1982. En décembre 1981, nous avons appris que nos fonds de pensions étaient contrôlés par le CN à partir de janvier 1981. Le 1^{er} janvier 1982, le CN, tel qu'on nous l'avait promis verbalement lors des négociations en 1979, a donné le droit à tous ses employés de racheter les années de service travaillées.

[Translation]

milliards de dollars, parce qu'en l'occurrence, le CN s'est engagé à verser des prestations déterminées? Qu'elle verse un milliard de dollars ou rien du tout, elle s'est engagée et selon la loi, elle est tenue de verser les prestations établies, qu'il existe ou non une dette non provisionnée. À ce compte-là qu'importent les états comptables?

M. Campbell: Si l'on ne tient compte que du régime de pension, je puis vous donner raison. Cependant, le CN se dit tenante du régime de rémunération globale, ce dont témoigne son mémoire et les lettres qu'elle m'a adressées au fil des ans. En vertu d'un tel régime, ce sont les coûts établis par la société pour son régime de pension qui doivent être versés au fonds.

Or, si le CN a établi en 1966, au moment où elle a établi le taux applicable au crédit, que le coût s'élèverait à 10 p. 100 des traitements, eh bien! c'est ce montant qui devrait assurément être versé au fonds, car le CN se réclame du système de rémunération globale. Comment le CN peut-il donc en réduire la portée et invoquer les modalités du régime de pension pour justifier ses actions. Le CN administre soit un régime de pension, soit un régime de rémunération globale et il doit faire un choix entre les deux.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Campbell.

M. Campbell: Merci.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. Henri Bédard. Monsieur Bédard, auriez-vous l'obligeance de vous identifier?

Mr. Henri Bédard (Representative of CNCP): Mr. Chairman, I represent some employees of CNCP. I have been asked to speak for these employees about the pension fund. We have problems which are not major but which are quite serious for a few employees, namely those who have not participated in the pension fund.

Members of the Committee, I have been, for many years, an employee of Canadian National Railways and union representative for the employees from Eastern Canada. When we were transferred from CN to CP, we were victims of a serious injustice concerning our pension fund. CNCP refused to let us purchase the years of service we had with CN. Here are the facts.

In 1978, after having waited many years, CN, our employer at the time, decided to make the pension fund accessible to all the employees who had never contributed but this decision was effective starting on the January 1st 1978, only. In 1979, CN declared itself willing to recognize up to a maximum of 120 months of past service for the employees who had joined the plan in 1978. In 1981, CNCP Telecommunications was created after an amalgamation. In April of 1982, CNCP signed a new collective agreement with its employees. In December of 1981, we were told that since January, 1981, our pension fund had been controlled by CN. The 1st of January, 1982, CN, respecting the promise made verbally during the 1979 negotiations, granted to all its employees the right to purchase their years of service.

[Texte]

• 1925

Lors de nos demandes auprès du CN en 1982 à cet effet, ce dernier nous a répondu: Nous ne pourrions pas accepter votre argent, car vous n'êtes plus à notre emploi. Le nouvel employeur, qui est le CNCP, dit: Vous n'étiez pas à notre emploi lors de ces ententes.

Messieurs, si cette fusion n'avait pas eu lieu en 1982, nous aurions aujourd'hui droit à toutes nos années de service. Le CN a donné le droit à tous ses employés de racheter toutes les années travaillées au CN. Nous, on n'a pas le droit de le faire.

Le 10 mai 1984, lors de notre rencontre à Toronto, le CNCP a refusé catégoriquement de donner suite à nos demandes. J'étais présent. M. Bucknell, le président du CNCP, a dit que cela coûterait trop cher à la compagnie. Quant à M. Hannigan, il a dit que si cela coûtait quelques cents, il n'en était pas question.

Tout ce que nous demandons, c'est le rachat de toutes nos années de service travaillées au CN. Cela fait 15 ans que nous travaillons à ce dossier sans y réussir. Nous avons fait des demandes auprès du gouvernement, de nos députés, de nos syndicats, et nous n'avons jamais réussi. Tout ce qu'on demande, c'est le rachat de nos années. Pour ma part, cela fait 40 ans que je travaille. J'ai travaillé 36 ans au CN et j'ai eu le droit de racheter seulement jusqu'à 1968. Je travaille maintenant au CNCP.

Je vous demande s'il y a quelque chose à faire dans ce dossier. On est très peu au CNCP à ne pas avoir adhéré au fonds de pensions. On n'est qu'un dizaine dans le bout de Montréal. Il y a deux divisions chez nous: la division intérieure et la division extérieure. La compagnie CNCP nous a dit que nous étions seulement une vingtaine. Je ne sais pas si cela comprend seulement ceux de la division extérieure. Moi, je représente l'est du Canada. Il y a seulement dix ou onze employés qui sont intéressés. Il semble que les autres ont adhéré au fonds de pensions.

Je suis représentant et je ne connais même pas tous mes membres, parce que c'est assez grand. Je représente seulement 150 membres, mais le territoire est très grand et on ne se connaît pas. Mon territoire va de Brockville, en Ontario, à Halifax. En tout cas, dans mon territoire, on est seulement onze. Le CNCP nous a dit qu'on était vingt, mais peut-être que cela comprend les employés de l'autre syndicat.

C'est à peu près tout. Si vous avez des questions à me poser, je suis à votre disposition.

The Chairman: Thank you very much, sir.

Mr. Benjamin: When CN employees and CP employees were transferred into CNCP Telecommunications, as I understand it CNCP Telecommunications employees have a separate pension plan, separate pension fund, administered by Canadian National. Is that right?

M. Bédard: Oui, c'est cela.

Mr. Benjamin: When that transfer took place, did the CN pension fund and the CP pension fund turn over to the new

[Traduction]

When following this we presented our applications to CN in 1982, CN told us it could not accept our money because we were no longer its employees. On the other hand, our new employer, that is CNCP, told us that we were not its employees when the accord was signed.

Gentlemen, if there had not been an amalgamation in 1982, we would be entitled today to all our years of service. CN gave to all its employees the right to purchase all the years of service worked with CN while we do not have the right to do the same.

On the 10th of May, 1984, during a meeting in Toronto, CNCP categorically refused to process our applications. I was there and I heard Mr. Bucknell, president of CNCP, state that it would be too expensive for the company. As for Mr. Hannigan, he stated that if any costs were involved, however small, it was out of the question.

All we want is the right to purchase all of the years during which we worked for CN. We have been trying to achieve this for 15 years and have had no success. We have made our grievances known to the government, to our Members of Parliament, to our unions and we have never succeeded. All we want is the right to buy back those years of service. Personally, I have been working for 40 years. 36 of these were with CN and I can buy back years of service only up to 1968. I am now an employee of CNCP.

Is there nothing that can be done to solve this problem? Very few of the CNCP employees have not joined the pension fund. In Montreal, we are only about a dozen. There are two divisions in our area, internal and external. According to CNCP, we are only about 20. I do not know whether this figure includes only those who are part of the external division. Personally, I represent Eastern Canada where only 10 or 11 employees are concerned. It seems that all the others joined the pension fund.

Even though I represent only 150 members, I do not know them all because they are spread out over a large area which extends from Brockville in Ontario to Halifax in Nova Scotia. Be that as it may, we are 11 only in my area. CNCP tells us that we are 20 but perhaps that number includes employees who are members of the other union.

That is about all I have to say. If you have any questions, I am willing to answer.

Le président: Merci beaucoup, monsieur.

M. Benjamin: Lorsque les employés du CN et du CP ont été mutés à CN Télécommunications, les employés de CNCP Télécommunications bénéficiaient d'un régime de retraite distinct et d'un fonds de pension distinct administré par le Canadian National. Est-ce exact?

Mr. Bédard: Yes, that is right.

M. Benjamin: Lorsque la mutation a eu lieu, les fonds de pension du CN et du CP ont-ils été intégrés aux cotisations

[Text]

CNCP Telecommunications pension fund moneys from employee contributions, plus interest and what not, for your previous years of service?

M. Bédard: C'est censé être cela. Seulement . . .

Mr. Benjamin: If you had stayed with CN, you could have bought back those 10 years?

• 1930

M. Bédard: Oui, en 1982. Le transfert s'est fait juste avant. Même qu'en 1982, nous pensions encore qu'on était au CN. Les conventions collectives n'étaient pas encore signées, mais l'entente était faite verbalement. La convention s'est signée en avril 1982. Les dépliants du CNR sont tous sortis vers le mois de mai 1982 laissant croire qu'on avait le droit d'acheter son fonds de pension; mais il était déjà rendu au CNCP depuis 1981. Avec ce transfert, même si tout s'est fait correctement, on y perd parce qu'on ne peut pas le racheter. Pour le CNCP, il n'y a que quatre ans que vous travaillons pour lui. J'ai travaillé 35 ans pour le CNR et, je voudrais ces 35 ans de service. Si le transfert s'était fait un an plus tard, je ferais partie de ce fonds de pension.

Si ce transfert avait eu lieu en 1982 au lieu de 1981, j'y aurais eu droit. Peut-être que j'aurais pu racheter ce fonds en 1959 ou en 1970. Mais on n'a jamais été sollicités dans ce temps-là. Je travaillais dans l'Abitibi; on voyait un patron une fois par année. Je ne l'ai même pas su en 1959. C'est en 1970, quand j'ai eu un travail à Montréal; c'est quand la barbe a commencé à pousser un petit peu, que j'ai décroché du travail à Montréal, là, j'étais parmi le monde. C'est alors que j'ai entendu parler du fonds de pension. Alors, je me le suis fait expliquer. J'ai des lettres ici prouvant que j'ai demandé en 1970 de faire partie du fonds de pension. Il m'en coûtait 8,000\$; j'ai les lettres ici. M. Aubé, du CNR, m'a répondu. Mais quand le temps est venu, le fonds de pension était fermé. Je pensais qu'il serait ouvert indéfiniment, mais non, il venait de fermer depuis une semaine, je pense. J'ai manqué mon coup en 1970.

Mr. Benjamin: The amount of money that was moved from the CN and the CP pension funds into the telecommunications fund: do you know if that amount included any contribution of the employers, or was it only the employees' contribution and interest?

M. Bédard: Je ne le sais pas. Je ne peux pas vous répondre. Ils nous ont dit que notre argent était au CNCP; pas l'argent de l'employeur mais notre argent, à nous, tout ce qu'on avait contribué.

Mr. Benjamin: It is strange, Mr. Chairman. This is about the only time I have ever run into when somebody wants to pay more in and they will not let him. I do not understand it. Usually it is the other way around.

M. Bédard: On veut racheter nos fonds de pension et ils ne veulent pas. Nos demandes sont faites, elles sont faites auprès de nos unions. Ils ne font rien.

[Translation]

versées au fonds de pension de CNCP Télécommunications, avec intérêts courus, ainsi que les sommes que vous aviez versées pendant les années de service antérieurs?

Mr. Bédard: That is the way it is supposed to be. However . . .

M. Benjamin: Si vous étiez resté avec le CN, auriez-vous pu racheter les 10 années en question?

Mr. Bédard: Yes, in 1982. The transfer occurred just before that and even in 1982, we thought we were still employees of CN. The collective agreements had not been signed but there was an oral agreement. The collective agreement was signed in April of 1982. In May of the same year, CNR published some folders which led us to believe that we were entitled to buy back into the pension fund but these brochures had been given to CNCP employees since 1981. Even though the transfer went well, we are losers because we cannot buy back. We have been working for CNCP for only four years but personally, I was with CNR for 35 years and I would like credit for these 35 years of service. If the transfer had occurred one year later, I could belong to this pension fund.

Had it happened in 1982 instead of 1981, I would have been entitled to belong to it. Maybe I could have bought back in 1959, or 1970, for example. However we were never told at the time. I was working in the Abitibi and we used to see the boss once a year. I did not even hear about it in 1959. It was only in 1970 when I was getting on in years and landed a job in Montreal that I heard about it. I heard people speak about the pension fund and I had it explained to me. I have letters with me which prove that in 1970 I asked to join the pension fund. It would have cost me \$8,000 and I have the letters to prove it. Mr. Aubé, of CNR, wrote to me but when the time came, the pension fund was closed. I thought it would be accessible indefinitely but it had been closed for a week, I think. I missed the boat in 1970.

M. Benjamin: Savez-vous si le montant d'argent retiré des fonds de pensions du CN et du CP, et déposé aux fonds de pensions de CN/CP Télécommunications comprenait les cotisations des employeurs ou comprenait-il seulement les contributions des employés avec intérêts courus?

Mr. Bédard: I do not know. I cannot answer that. We were told that our money, and not the employer's money, but our own contributions, had been handed over to CNCP.

M. Benjamin: Monsieur le président, je trouve ça étrange. Je crois que c'est la première fois que je rencontre quelqu'un qui veut verser des sommes à un fonds de pensions et qui doit essayer un refus. Je ne comprends tout simplement pas parce que normalement, c'est tout le contraire.

Mr. Bédard: We want to buy back our pension fund but they refuse. We have put in our requests, we have turned to our unions, but they have done nothing.

[Texte]

Mme Morton: Merci, monsieur le président.

Monsieur Bédard, quand vous avez transféré au CNCP, est-ce qu'on a expliqué . . .

M. Bédard: Du tout! On l'a su un an et demi après. On l'a su bien plus tard que notre argent était là. On n'est pas encore sûrs qu'il l'est.

Mme Morton: On n'a rien expliqué au sujet des pensions.

M. Bédard: Au sujet des pensions, j'ai le dépliant qui est arrivé., la première explication qu'on a eue, le 22 du douzième mois 1981, c'est la première information qu'on a eue, à la fin du mois de décembre 1981.

Mme Morton: On n'a pas aussi expliqué qu'il serait possible de racheter . . .

M. Bédard: Oui, ils nous expliquent cela à toutes les demi-heures; ils nous expliquent tous les jours qu'on aura l'occasion de le racheter. J'ai été aux négociations l'an dernier à Toronto mais ils ont dit non. Actuellement il y a des nouvelles demandes pour notre fonds de pension parce que le CNCP commence des négociations à Toronto la semaine prochaine.

Mme Morton: Oui, oui, mais . . .

M. Bédard: On demande encore pour le racheter et ils ont dit de ne pas embarquer dans ça, qu'ils n'étaient pas intéressés du tout aux fonds de pension.

Mme Morton: Mais au moment du transfert, on n'a pas expliqué que l'on coupait le lien entre vous et le CNCP?

M. Bédard: Pas assez bien. Nos représentants de l'union ne nous ont pas représentés. Il y a eu un manque à quelque part, certainement. En tous les cas, on est une douzaine et on n'est pas capables de racheter nos fonds de pension. On est prêts même si cela coûte 8,000\$, 10,000\$ avec les intérêts. Comme le CNR, on est prêts.

The Chairman: Thank you again, Mr. Bédard, for appearing before this committee.

The United Transportation Union, Mr. Peter Maslak.

• 1935

Mr. Peter Maslak (Legislation Representative, United Transportation Union): Ladies and gentlemen, I reside in London, Ontario. I have been employed by the CN for 30 years as of last August 10, 1985. Presently I hold the position of secretary and legislation representative for Local 353 of the United Transportation Union, and I have held this position for several years.

I thank this committee tonight for this opportunity, as a concerned CNR employee, a concerned citizen and future CNR pensioner, to draw to your attention a few of the vital concerns of both the present day CNR pensioners as well as employees to be pensioned in the near future.

[Traduction]

Miss Morton: Yes, thank you, Mr. Chairperson.

Mr. Bédard, when the transfer to CNCP occurred, were you given any explanations?

Mr. Bédard: None whatsoever! We found out a year and a half later and we found out much later than that that our money was there. Even today, we are not even sure that it is.

Miss Morton: You received no explanations whatsoever about pensions.

Mr. Bédard: I still have the brochure which we received the 22nd of the 12th month of 1981 which explained for the first time what would happen to our pension. This is the first information we received which was sent to us at the end of December 1981.

Miss Morton: Were you not also told that you could buy back?

Mr. Bédard: Oh yes, every time we turned around we were told that we could buy back but last year, I was present at the negotiations in Toronto and we were told we could not. In fact, we have sent in new applications concerning our pension fund because CNCP will undertake negotiations next week in Toronto.

Miss Morton: Yes, yes, but . . .

Mr. Bédard: We are still requesting permission to buy back but we are being told not to get into this because they want nothing to do with pension funds.

Miss Morton: Yes, but when the transfer occurred, were you not told that all links between you and CNCP were being cut?

Mr. Bédard: We were told this quite clearly. However, our union representatives are certainly not doing their work. Anyhow, there are about a dozen of us and we cannot buy back our pension funds. We are ready to do so even if it costs \$8,000 or \$10,000 plus interest. We are ready, just as CNR is.

Le président: Merci encore une fois, monsieur Bédard d'avoir comparu devant le Comité.

Le prochain témoin est M. Peter Maslak de la *United Transportation Union*.

M. Peter Maslak (chargé de la législation, United Transportation Union): Mesdames et messieurs, j'habite London, Ontario. Le 10 août 1985, j'ai célébré ma trentième année d'emploi du CN. À l'heure actuelle, je suis secrétaire et chargé de la législation à la section locale 353 de la United Transportation Union, poste que j'occupe depuis plusieurs années.

En tant qu'employé du CN, citoyen et pensionné éventuel du CN, je remercie le Comité de m'avoir donné l'occasion de comparaître ce soir afin d'attirer votre attention sur certains des problèmes importants auxquels font et feront face les pensionnés du CN d'aujourd'hui et de l'avenir.

[Text]

First, I would like to quote you a few brief paragraphs from the submission to the Government of Canada as issued by the Canadian Railway Labour Association and dated Ottawa, March 6, 1972. On page 22, under the heading of "Pension Legislation", it reads as follows:

No single issue has grown in importance more rapidly during the last year than that of pensions and related issues. It is fast becoming the single most important issue in collective bargaining demands for trade union members and their organizations. At present, four factors have contributed towards this dramatic increased interest on this topic. They are: (1) the accelerating rate of technological change and the increasing awareness by all persons that no one is immune from it; (2) the continuing rate of inflation that acts to reduce in real terms the benefits of most existing pension plans; (3) the increasing earlier age of retirement; and (4) the continuing high rate of unemployment, which greatly reduces the opportunities for retired persons to obtain part-time employment and thus supplement their pension benefits.

• 1940

On page 23, the submission also quotes as follows:

In addition to this, railway pension plans have historically been administered by the directors or trustees of the railway companies with little or no representation from organized members of the plans, though they elected representatives. This system, of course, does not take into account the fact that the funds in the railway plan have been contributed almost exclusively by the members.

Also, on page 24 of the submission, under the heading "Early Retirement", the following is listed:

A number of pension plans now provide unreduced or normal benefits below age 65. In some plans, age requirements have been lowered to 55 years. During the 1970s, there will be increasing pressure to continue this trend towards retirement at age 55, with less service requirements than currently exist. This trend has two-fold achievements: letting employees enjoy the benefits of past labour, and releasing jobs for the younger members of the labour force. This development will also serve to increase the pressure for cost of living adjustments of pension benefits before and after retirement. We feel your government should encourage this trend by looking at the possibility of providing reduced early retirement benefits under the Canada Pension Plan starting at 60.

To date, very little decisive action or progress has been made in relation to these very worthy and essential suggestions as provided by the Canadian Railway Labour Association in March 1972.

[Translation]

Tout d'abord, j'aimerais citer un bref extrait du mémoire présenté au gouvernement du Canada par l'Association des syndicats de cheminots canadiens à Ottawa, le 6 mars 1962. À la page 22, sous la rubrique législation en matière de pensions, on peut lire:

Au cours de l'an dernier, la question des pensions et des facteurs connexes ont, plus que toute autre, suscité un intérêt croissant. Les pensions sont en train de devenir la revendication la plus importante formulée par les syndicats et leurs membres dans le contexte des négociations collectives. À l'heure actuelle, quatre facteurs contribuent à l'intérêt marqué que suscite cette question. Ces facteurs sont: (1) le rythme accéléré des changements technologiques et la prise de conscience par tous les intéressés que personne ne peut s'y soustraire; (2) le taux constant de l'inflation qui finit par réduire, en termes réels les prestations versées par la plupart des régimes de pensions actuels; (3) le fait que les gens prennent leur retraite de plus en plus jeunes; et (4) le maintien d'un haut taux de chômage qui réduit énormément les possibilités pour les retraités d'obtenir des emplois à temps partiel et de suppléer ainsi à leurs prestations de pensions.

À la page 23, le mémoire poursuit ainsi:

En outre, les régimes de pensions des chemins de fer ont été traditionnellement gérés par les administrateurs ou fiduciaires des sociétés de chemins de fer, sans que soient vraiment représentés les syndiqués, même s'ils y élaient des représentants. Cette façon de procéder ne tient évidemment pas compte du fait que ce sont presque exclusivement les syndiqués qui contribuaient au Régime de pensions de la société de chemins de fer.

On dit également ce qui suit, à la page 24 du mémoire, sous le thème de «retraite anticipée»:

Un certain nombre de régimes de pensions versent maintenant des prestations normales ou non réduites à ceux qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans. Dans certains cas, les critères s'appliquent maintenant à la retraite prise à 55 ans. Au cours des années 70, des pressions continueront à s'exercer pour que l'on abaisse l'âge de la retraite à 55 ans, et pour que les critères de service soient réduits par rapport à ce qui existe actuellement. Cette tendance à la baisse de l'âge de la retraite a deux objectifs: d'une part, de laisser les employés jouir des fruits de leur travail, et, d'autre part, de libérer des emplois pour les travailleurs plus jeunes. Ce fait nouveau permettra aussi d'accroître les pressions visant à faire rajuster les prestations de pensions au coût de la vie, avant et après la mise à la retraite. Votre gouvernement devrait poursuivre dans cette voie et mise à la retraite anticipée dès l'âge de 60 ans, en vertu du Régime de pensions du Canada.

À ce jour, ces recommandations très valables et fondamentales émises en mars 1972 par l'Association des syndicats de cheminots canadiens sont restées à peu près lettre morte.

[Texte]

In 1952, when the CN employees' pension trust fund was first initiated, the CN had 131,297 employees. The CN management drafted the rules and regulations to cover this employees' pension plan. Railway labour unions or the employees had very little to say as to how this pension plan would be financed, operated or administered. According to these regulations, if an employee was to receive credit for all the years of service prior to 1952 then the employee must contribute 5% of his wages or salary he had received for each year he had worked for the railway dating back to 1935. In order to receive credit for these years of service, thousands of employees who voluntarily joined this pension plan were assessed up to \$3,000 and \$4,000 for these payments of pension contribution. With the introduction of these new regulations all employees joining this employee retirement pension plan would pay contributions of 5% of his or her wages or salary into the CN employees' pension trust fund. In order to repay these contributions owing to the fund many employees increased their pension fund contributions to 10% of their wages to meet these obligations.

According to item 4 on the sheets of financial data relating to the CN employees' pension trust fund, tens of thousands of CNR employees still endeavour to repay this assessment. Thousands of the employees who joined this pension plan in 1952, including supervision, received up to 34 years of service calculated in their pension returns for which they had never contributed. In 1952 there were 131,297 employees and in 1983 only 63,496. By the year 1986 these obligations will have been completed and every employee in the future will have paid into the CN employees' pension trust fund 100% of the contributions in relationship to the retirement pension he will receive at retirement age.

This reduction in pension payable to former employees now on pension is very conspicuous as shown in item 7, page 1A, listing capital reserves. In 1974 the CNR had 84,436 employees and the pension trust fund lists as capital reserves \$1,915,553,302. In 1984, the CN has 18,202 fewer employees and the CN employees' pension trust fund now lists a capital reserve of \$5,347,733,000—in other words, an increase in the capital reserves of \$3,432,179,698 during the last 10-year period.

• 1945

Ever since the introduction of federal income tax, the employees of Crown corporations and the employees of the civil service have been the most honest taxpayers in the Dominion of Canada, as the management representing the federal government deducted income tax from every cheque the employees received while working. Employee pension fund contributions were also deducted from employee pay cheques. For the last 30 years, the investment of these employee pension fund financial surpluses have been invested under the direction of the CN investment division. For over 30 years, on the employee pension fund contributions dating back to 1935, the CNR have only credited the employees with 3% compound

[Traduction]

Lorsque les employés du CN créaient leur fonds de pension en 1952, la compagnie comptait 131,297 employés. C'était la direction du CN qui avait rédigé les règlements du Régime de pensions de ses employés. Ni les syndicats ni les employés n'avaient grand chose à dire dans la façon dont le Régime de pensions serait financé, géré ou administré. Selon ces règlements, pour qu'un employé se voit crédité toutes les années de service passées au sein de la compagnie avant 1952, il lui fallait contribuer 5 p. 100 du salaire reçu chaque année au cours de laquelle il avait travaillé pour la société de chemins de fer, à partir de 1935. Par conséquent, afin de se faire créditer toutes leurs années de service, des milliers d'employés ayant adhéré volontairement à ce Régime de pensions se sont vus demander de verser en contribution de \$3,000 à \$4,000. Ces nouveaux règlements obligeaient donc tous les employés adhérant à ce Régime de pensions à verser des contributions équivalentes à 5 p. 100 de leur salaire dans un fonds de fiducie. Or, afin de pouvoir contribuer au fonds, de nombreux employés ont fait passer leurs versements au Régime de pensions à 10 p. 100 de leur salaire.

Si vous vous reportez aux données financières énumérées sur des feuilles volantes, vous constaterez qu'à la colonne 4, qui énumère la valeur annuelle des contributions des employés du CN au fonds de pensions, des dizaines de milliers d'employés continuent toujours aujourd'hui à verser leur quote part. Des milliers d'employés, y compris les surveillants, ayant adhéré au Régime de pensions en 1952 ont reçu jusqu'à 34 années de service calculées à même leur pension de retraite et pour lesquelles ils n'avaient jamais cotisé. Entre 1952 et 1983, le nombre d'employés est passé de 131,297 à seulement 63,496. En 1986, les remboursements seront terminés, et tous les employés auront versé au fonds de pensions des employés du CN 100 p. 100 des contributions correspondant à la pension qu'ils recevront à la mise à la retraite.

On peut facilement constater à quel point les pensions versées aux anciens employés à la retraite diminuent avec le temps; reportez-vous à la colonne 7 de la page 1a qui énumère les réserves de capitaux. En 1974, le CN comptait 84,436 employés, et les réserves en capitaux que représentait le fonds de pensions s'élevaient à 1,915,553,302\$. En 1984, le CN comptait 18,202 employés de moins, alors que le régime de pensions de ses employés représentait des réserves en capitaux de 5,347,733,000\$; autrement dit, il s'agit d'une augmentation des réserves de 3,432,179,698\$ sur 10 ans.

Depuis l'introduction, par le gouvernement fédéral de l'impôt sur le revenu, les employés des sociétés d'État et de la Fonction publique ont été les contribuables les plus honnêtes de l'ensemble du Canada, puisque l'employeur, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, déduisait son impôt à la source sur chaque chèque reçu par les employés en cours de carrière. Les contributions des employés à leur fonds de pension étaient également déduites de leurs chèques de paie. Au cours des 30 dernières années, les excédents financiers que représentaient les versements au fonds de pension de ces employés ont été investis conformément aux directives de la Division des investissements du CN. Autrement dit, pendant plus de 30 ans,

[Text]

interest on its total contributions. In 1975 this rate of interest was increased to 4%.

Considering an estimated 430 Crown corporations, along with federal civil servants, are involved in this most disgraceful and dishonest manipulation of employee pension fund revenues representing billions of dollars each year, that it is allowed to continue to operate year after year is a national disgrace. In the early 1970s, the billions of dollars now in the capital reserves of the employee retirement pension funds were described as a vast, untapped source of future financial potential.

In 1972 the federal Department of Revenue and Taxation issued an information circular listing revised rules and regulations that govern all employee pension plans in the future. This circular, No. 72-13R7, which I now have on file, is dated December 31, 1981. On page 14, paragraph 4, these rules and regulations state:

If the plan so provides, dividends (or profits) from participating policies of insured plans may be applied to purchase additional pensions provided that the total pension does not exceed the maximum pensions set out above; otherwise, dividends must be applied to reduce the employer's contribution.

For over 30 years the employees of CN have contributed only cash to the CN employee pension trust fund, including the ever-increasing compound interest received on the employees' total contributions. In the meantime, the bulk of the CN financial obligation to this pension fund has been in the form of promissory notes and represented in the annual financial report as unfunded liability.

According to the 1984 annual financial report published by the CN, the difference between the \$5,347,733,000 capital reserve and the invested capital of \$3,749,248,000 represents \$1,598,485,000 of the amount of unfunded liability owed to the CN employees' pension trust fund by the CN. For certain, if these regulations contained in this circular, No. 72-13R7, are continued to be used, the management of these employee retirement pension plans will be receiving the lion's share of the pension fund profits. Is it not true these regulations represent the biggest swindle in the annals of Canadian history?

According to the September 1976 royal commission report, headed by Noel A. Hall, with the front cover reading *Report of the Industrial Inquiry Commission into the Canadian Railway Pension Plans (Benefits, Financing and Administration)*, the last paragraph on page 11 of this report is indeed very informative and worthy of your consideration. This paragraph reads as follows:

The irony of the railway companies position on the relationship between their private pension plans and those of governments is that railway pension plans pre-date those of government by several decades. The C.N. plan was first introduced prior to 1935 as a non-contributory plan and

[Translation]

alors que les employés contribuaient à leur fonds de pension depuis 1935, la société CN n'a porté au compte de ses employés qu'un intérêt composé de 3 p. 100 appliqué au total de ses contributions. En 1975, l'intérêt est passé à 4 p. 100.

Si l'on considère que quelque 430 sociétés d'État, de même que l'employeur de tous les fonctionnaires, manipulent malhonnêtement les revenus des fonds de pension de leurs employés, revenus qui représentent des milliards de dollars par année, c'est une véritable honte que l'on permette à cette escroquerie de se perpétuer. Au début des années 1970, on décrivait les milliards de dollars que constituaient les réserves en capitaux des fonds de pension de retraite des employés comme étant une immense source potentielle de richesses inutilisées.

En 1972, le ministère fédéral du Revenu-Impôt publiait une circulaire énumérant les règles révisées qui gouverneraient désormais tous les régimes de pensions des employés. Cette circulaire, n° 72-13R7 que j'ai maintenant au dossier remonte au 31 décembre 1981. Voici ce qu'on peut lire au paragraphe (iv) de la page 14:

Si le régime le prévoit, les dividendes (ou profits) provenant de polices à participation de régimes assurés peuvent être appliqués à l'achat de pensions supplémentaires, pourvu que la pension totale ne dépasse pas la pension maximum définie ci-dessus; s'il en est autrement, les dividendes doivent être appliqués de manière à réduire les cotisations de l'employeur.

Pendant plus de 30 ans, les employés du CN n'ont versé que du comptant à leur fonds de pension, y compris l'intérêt composé, toujours croissant, appliqué au total de leurs contributions. Pendant ce temps, l'ensemble des obligations financières du CN au fonds de pension se limitait à des billets à ordre et était représenté au rapport financier annuel par des obligations flottantes.

Selon le rapport financier annuel de 1984 publié par le CN, la différence entre les réserves en capitaux de 5,347,733,000\$ et les capitaux investis de 3,749,248,000\$ représente 1,598,485,000\$ d'obligations flottantes dues au fonds de pension des employés du CN par la société ferroviaire. Si les règlements de la circulaire n° 72-13R7 sont maintenus, ce sont les administrateurs de ce régime de pensions de retraite des employés qui recevront la part du lion en dividendes. Ces règlements ne représentent-ils donc pas la plus grande escroquerie des annales canadiennes?

La page 12 du rapport de la Commission d'enquête industrielle sur les régimes de pensions du Canadien National (prestations, financement et administration), enquête présidée par Noël Hall, et dont le rapport remonte à septembre 1976, est très révélatrice et mérite que vous y prêtiez attention.

L'ironie en ce qui concerne la position adoptée par les compagnies ferroviaires au sujet du rapport entre leur régime de pensions et ceux de l'État, c'est que les premiers ont vu le jour plusieurs décennies avant les seconds. Le régime du CN a été institué en 1935; financé à l'origine

[Texte]

subsequently modified to the contributory plan. The C.P.R. plan dates back to 1903. By contrast, the Old Age Security Pension was first introduced in 1952 and the Canada Pension Plan/Quebec Pension plan became fully effective in 1966. Historically, railway employees in conjunction with the major railway companies were attempting to provide for their retirement years long before governmental plans were initiated on a universal basis.

• 1950

Prior to 1975, the CNR employees' pension trust fund provided employee pension returns based on the following formula, taking into consideration a stabilized economy incorporating the morals and principles of democracy. This formula took into consideration not only the employee's initial contributions, but also the everlasting contributions of compound interest earned on the employee's total contributions—contributions that after 8 or 10 years were beginning to add up to thousands of dollars per year.

According to the semi-annual compound tables listed on sheet 1D, \$1,000 per year invested annually with the modest 7% compound interest, compounded annually, would provide the following totals over 35 to 40 years, and for certain a much larger amount over 45 to 50 years: 5 years, \$6,175; over 15 years it will multiply to \$27,174; for 25 years it would put it up to \$68,957; 35 years would put it up to \$152,097.

In 1959, the employee compulsory contributions to the CNR employees' pension trust fund became one of the conditions of employment. In 1965 employee and employer compulsory contributions to the Canada Pension Plan also became a condition of employment. With almost \$27 billion borrowed from this employees pension fund by the provinces over the last 20 years, is it not true the financial structure and administration to date has become a national disgrace? In 1967, the Canadian Standards Pensions Act became the law of the land. The wording of these regulations have also now proven to be a national disaster.

In 1972 the federal department of revenue and taxation issued rules and regulations to govern all employee retirement pension plans in the future. These regulations were issued in Information Circular 72-13 in the first issue in 1972. These regulations are almost totally void of all morals and principles of democracy, and represent an unwarranted, cold, vicious attack on the lifetime savings of millions of Canadian workers who have contributed to employee pension funds during a lifetime of employment.

Hearings held by the Standing Committee on Transportation and Communications in 1970 have proven to produce unsatisfactory results on many of these complex problems and undemocratic business practices related to the CNR employees' pension trust fund. Even the assignment of three or four royal commissions to study these problems have produced

[Traduction]

exclusivement par l'employeur, il est devenu par la suite un régime à caractère contributif. La création du régime du CP remonte à 1903. Au palier gouvernemental, en revanche, le Régime de sécurité de la vieillesse a été implanté pour la première fois en 1952, alors que le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec ne sont pleinement en vigueur que depuis 1966. Historiquement, les travailleurs du rail, en accord avec les grandes sociétés ferroviaires, ont tenté d'assurer leur retraite bien avant que l'État n'instaure les régimes universels.

Avant 1975, le Fonds de pension des employés du CN versait des prestations de retraite aux employés en fonction d'une formule qui tenait compte d'une économie stabilisée et qui incorporait les principes de la démocratie. La formule tenait compte non seulement des contributions initiales de l'employé, mais également des contributions constantes des intérêts composés appliqués au total des contributions des employés—contributions qui, au bout de huit ou dix ans, atteignaient les milliers de dollars par année.

Selon les tableaux des intérêts composés semi-annuellement qui figurent à la page 1D, une somme de 1,000\$ investie annuellement et à laquelle on appliquerait un intérêt composé annuellement d'à peine 7 p. 100 donnerait des sommes assez intéressantes au bout de 35 à 40 ans, et des sommes encore plus importantes au bout de 45 à 50 ans. En effet, après cinq ans, on aurait 6,175\$; après 15 ans, on atteindrait 27,174\$; au bout de 25 ans, la somme initiale serait passée à 68,957\$; et au bout de 35 ans, elle atteindrait 152,097\$.

En 1959, il devint obligatoire, pour devenir employé du CN, de contribuer au Régime de pensions des employés du CN. En 1965, il devenait obligatoire pour les employés et les employeurs de la compagnie de contribuer au Régime de pensions du Canada, afin de garder leur emploi. Étant donné que les provinces empruntent depuis 20 ans quelque 27 milliards de dollars à même ce régime de pensions, ne peut-on pas parler de honte nationale devant la structure et l'administration d'une telle puissance financière? En 1967, la Loi sur les normes des prestations de pension recevait la sanction royale. On sait maintenant que les règlements afférant à cette loi sont un véritable désastre.

En 1972, le ministère fédéral du Revenu-Impôt a établi des règles gouvernant désormais tous les régimes de pensions des employés. Ces règlements ont paru dès 1972 sous la forme d'une circulaire d'information numérotée 72-13. Ces règlements faisaient fi de tout principe éthique et démocratique et savaient de manière froide, cruelle et injustifiée ce qui représentait pour des millions de travailleurs canadiens les épargnes de toute une vie puisqu'ils avaient cotisé à leur fonds de pension tout au long de leur carrière.

Les audiences tenues en 1970 par le Comité permanent des transports et des communications n'ont pas réussi à résoudre la plupart des problèmes complexes que posaient les pratiques commerciales, dénuées de tout fondement démocratique, appliquées à la caisse de retraite des employés du CN. Même la mise sur pied de trois ou quatre commissions royales

[Text]

unsatisfactory results. In other words, millions of dollars of the taxpayers' money have been wasted and months and years of valuable time have been wasted.

In recent years the CN labour unions representing railway employees have been accused of not exercising their authority in properly representing railway employees and pensioners as to their pension fund's legal rights. To a large extent, the railway labour unions have been used as a scapegoat with regard to pension fund negotiations. It has become increasingly apparent that if the labour unions are to exist the assumed responsibilities of the railway unions must be granted more input into the wording of the Canadian Standards Pensions Act, as well as into all laws and regulations to govern these employee retirement pension funds.

I have one other item I would like to add in passing. I have learned today that the CNR has notified the committee that they are willing to negotiate improvements in the plan. However, my union has told me that this is untrue, even after the union offered to pay for any increases that might occur. I thank the committee.

The Chairman: Thank you, Mr. Maslak. We appreciate very much your coming from London to give us your thoughts and ideas in respect to the problem that we face. So thank you very much. Any questions? Mr. Benjamin.

• 1955

Mr. Benjamin: No. This is very similar to what we have had in a number of other briefs we heard in Moncton, Vancouver, and Winnipeg as well as here.

Mr. Maslak: I realize that . . .

Mr. Benjamin: And I agree with the chairman, we appreciate getting additional views from you. I agree with your points about the whole matter of bargaining, not only for the current employees but also for those already on pension. The law has to be changed and the trade union representatives and pension representatives have to be given more say into how the fund is handled and how it is administered. You will not get any argument from me on that.

Mr. Maslak: There is one other point stressed in here. To bring you up to date, I am still active as an employee. I have approximately five to six years before I would fit into 55. The two key items that have come up among the men are that they are very displeased with the interest rate they are getting paid for their money. You know as well as I do that if we are to be able to set up some form of vehicle to protect the men like myself who go on pension in future years not to have happen to us what has happened to various pensioners who are on there now, which you are well aware of . . . These are the two key items stressed in here, but not in plain English. I would like to be recorded for those two points, and that other point, the fact that the government wants input. The unions and even the people who are presently on pension are willing to give it. Will the government bend over and change the laws? Because we are well aware of what is going on with the Canada Pension Fund. Who is going to pay for it? Who paid for it in the beginning? Do we pay for it twice? Would you not agree that

[Translation]

d'enquête n'ont rien donné. Autrement dit, des millions de dollars d'impôts soustraits aux contribuables ont été gâchés, de même que des mois et des années de travail.

Récemment, on a accusé les syndicats des cheminots du CN de ne pas défendre convenablement les intérêts des employés et des retraités du CN en ce qui concerne leurs fonds de retraite. Dans une grande mesure, ce sont les syndicats qui ont été les boucs émissaires dans les négociations sur les fonds de pension. Pour que les syndicats puissent exister, il faudra de toute évidence permettre aux syndicats des cheminots d'intervenir dans toute modification de la Loi sur les normes des prestations de pension et des règlements régissant les caisses de retraite des employés.

J'aimerais ajouter autre chose. J'apprends à l'instant que le CN vient d'avertir le Comité qu'il était prêt à négocier des améliorations au régime de pension de ses employés. Mon syndicat me fait cependant savoir que ce n'est pas vrai, même si les syndiqués ont offert de payer toutes les augmentations qui pourraient en découler. Je remercie le Comité.

Le président: Merci, monsieur Maslak. Nous vous remercions de vous être déplacés de London pour nous faire part de votre position dans cette affaire. Merci beaucoup. Y a-t-il des questions? Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Non. Cet exposé ressemble beaucoup à ceux que nous avons entendus ailleurs, à Moncton, à Vancouver, ou à Winnipeg.

M. Maslak: Je me rends compte que . . .

M. Benjamin: Mais je suis d'accord avec le président, nous sommes contents d'avoir entendu votre position à vous. Je suis d'accord avec ce que vous avez dit au sujet de la négociation, non seulement pour les employés actuels, mais aussi pour ceux qui sont déjà retraités. La loi devrait être modifiée pour que les représentants syndicaux et les représentants des retraités puissent avoir leur mot à dire dans la façon dont le fonds est employé et géré. Je ne vous contredirai pas à ce sujet.

M. Maslak: J'ai autre chose à dire. Quelques précisions: je suis toujours en activité. Il me reste environ cinq à six années de travail avant d'atteindre 55 ans. Parmi les doléances que m'ont présentées les employés, on m'a fait valoir que l'on était très mécontent du taux d'intérêt obtenu sur l'argent investi. Vous savez que s'il était possible de protéger les employés, comme moi-même, qui seront mis à la retraite dans quelques années, afin qu'il ne leur arrive pas ce qui est arrivé—vous le savez bien—au nombreux retraités . . . Ce sont les deux points majeurs que souligne mon mémoire, même si ce n'est pas toujours facile à comprendre. Je tiens donc à les répéter verbalement et à souligner que le gouvernement veut avoir notre participation. Les syndicats et les retraités sont tout à fait disposés à participer. Mais le gouvernement cèdera-t-il et modifiera-t-il les lois pour autant? Nous savons très bien ce que devient le Régime de pensions du Canada. Mais qui paiera la note? Qui paye la note depuis le début? Devrons-nous payer deux fois? Mais est-ce que tout n'a pas commencé ici même?

[Texte]

it started back in here? And even on the property—the men have always said if 25% of the money put in the Canada Pension Fund would have been invested . . . These are items that would have given a fair return. You could have given the rest of the money to the provinces and they could have burned it. But there still would have been money to back it up.

The Chairman: Again, thank you very much for appearing before this committee.

Mr. Maslak: And I thank the committee.

The Chairman: I adjourn the committee until tomorrow at 9 a.m., Room 209 West Block.

[Traduction]

Les syndiqués ont toujours dit que si 25 p. 100 des sommes déposées dans le Régime de pensions du Canada avaient été investies . . . on en aurait tiré des profits décents. Vous auriez même pu verser le reste aux provinces pour qu'elles jettent cet argent par les fenêtres. Mais on aurait quand même eu de l'argent pour nous renflouer.

Le président: Merci beaucoup, encore une fois, d'avoir comparu devant le Comité.

M. Maslak: C'est moi qui remercie le Comité.

Le président: La séance du Comité est levée jusqu'à demain 9 heures, à la salle 209 de l'édifice de l'Ouest.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the National Advisory Council on Aging:

Yvette Brunet, Member;
André Leblanc, Executive Director.

From the Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation:

Art J. Campbell;
J. Rod Cameron, Vice-President, Ottawa Retired Railway Pension Association.

Individual:

Henri Bédard, Vaudreuil, Quebec.

From the United Transportation Union:

Peter Maslak, Legislation Representative.

Du conseil consultatif national du troisième âge:

Yvette Brunet, membre;
André Leblanc, directeur exécutif.

Du «Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation»:

Art J. Campbell;
J. Rod Cameron, vice-président, «Ottawa Retired Railway Pension Association».

A titre personnel:

Henri Bédard, Vaudreuil (Québec).

Des Travailleurs unis des transports:

Peter Maslak, représentant législatif.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 9

Friday, November 1, 1985

Chairman: Vince Dantzer

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 9

Le vendredi 1^{er} novembre 1985

Président: Vince Dantzer

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on the

Canadian National Railways' Pension System

of the Standing Committee on Transport

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

du Comité permanent des transports

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

SUB-COMMITTEE ON THE CANADIAN NATIONAL RAILWAYS' PENSION SYSTEM OF THE STANDING COMMITTEE ON TRANSPORT

Chairman: Vince Dantzer

Vice-Chairman: Darryl L. Gray

SOUS-COMITÉ SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

Président: Vince Dantzer

Vice-président: Darryl L. Gray

MEMBERS/MEMBRES

Les Benjamin
Dennis H. Cochrane

Fernand Robichaud

(Quorum 2)

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

CONCERNANT

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1987

RESPECTING

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1987

WITNESSES

(Voir à l'endos)

From the National Advisory Council on Aging

Yvette Blouin, Member

André Lalonde, Executive Director

From the Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation

Art J. Campbell

J. Rod Cameron, Vice-President, Ottawa Retired Railway Pension Association

Individual

Henri Bernard, Vice-President

From the United Transport Workers Union

Peter Maslak, Legislative Representative

(See back cover)

De conseil consultatif national de vieillissement

Yvette Blouin, membre

André Lalonde, directeur exécutif

Du «Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation»

Art J. Campbell

J. Rod Cameron, vice-président, «Ottawa Retired Railway Pension Association»

À titre personnel

Henri Bernard, vice-président

Des Travailleurs unifiés des transports

Peter Maslak, représentant législatif

Première session de la

trinta-troisième législature, 1984-1987

First Session of the

Thirty-third Parliament, 1984-87

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

FRIDAY, NOVEMBER 1, 1985
(23)

[Text]

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met at 9:05 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Vince Dantzer, Darryl L. Gray.

In attendance: From the Library of Parliament: Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: From the National Council of CN Pensioners Associations Inc.: George P. Bouchey, President; Keith E. Hunt, Director; J.W.G. MacDougall, Director; Frank E. King, Executive Secretary; Douglas Fullerton, Consultant.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See *Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

The witnesses made statements and answered questions.

At 10:55 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE VENDREDI 1^{er} NOVEMBRE 1985
(23)

[Traduction]

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit, ce jour à 9 h 05, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Vince Dantzer, Darryl L. Gray.

Aussi présente: De la Bibliothèque du parlement: Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Témoins: Du Conseil national des associations du CN Inc.: George P. Bouchey, président; Keith E. Hunt, directeur; J.W.G. MacDougall, directeur; Frank E. King, secrétaire exécutif; Douglas Fullerton, consultant.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 10 h 55, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

EVIDENCE*(Recorded by Electronic Apparatus)*

[Texte]

Friday, November 1, 1985

• 0904

The Chairman: I call the meeting to order, please.

We have before us today the National Council of CN Pensioners Associations Inc. Mr. Bouchey is the Chairman and President and you will be leading the delegation, sir. Would you introduce your colleagues and proceed?

Mr. George P. Bouchey (Chairman and President of the National Council of CN Pensioners Associations Inc.): Mr. Chairman, representing our National Council of CN Pensioners with me this morning are Keith Hunt, a Director and the Chairman of our Objectives Committee that produced our brief; Frank King, our Executive Secretary and the principal author/editor of our brief; Graham MacDougall, a Director, our legal adviser and major contributor to our submission; Gordon Foster, our resident Federal Government Liaison Officer and known to all of you.

• 0905

Mr. Chairman, our national council thank the subcommittee for their co-operation today. We appreciate this opportunity to address you today in support our brief submitted and to answer any questions our submission or remarks may generate, either today or in the future.

With your permission, Mr. Chairman, I wish to present a very brief history of our organization. It operates at three levels: basically, at local associations in locations with a concentration of CN pensioners and beneficiaries; second, at regional councils made up from representatives from active locals within the same geographic boundaries as CN regions; and finally, at our national council, composed of representatives from active regional councils. There are six locals on the Atlantic region, the four Maritime provinces; eight in Quebec, which is the St. Lawrence region; nine in Ontario, the Great Lakes region; only one on the Prairies in Saskatoon; and eight in Alberta and British Columbia, the mountain region, for a total of 32 locals, four regional councils and our national council.

Back in the 1940s and 1950s, the existing locals functioned mainly as social groups. In the 1960s a need was apparent for one voice to speak for the common good of the locals in Ontario, and in 1969 an Ontario provincial council was formed, with representation from each active local. Other regions followed this activity, and the need for a common voice at CN headquarters resulted in the formation of our national council in early 1974.

TÉMOIGNAGES*(Enregistrement électronique)*

[Traduction]

Le vendredi 1^{er} novembre 1985

Le président: Je déclare la séance ouverte.

Nous avons comme témoin aujourd'hui le Conseil national des associations des retraités du CN Inc. M. Bouchey en est le président et le chef de la délégation. Voulez-vous, s'il vous plaît, présenter vos collègues et prendre ensuite la parole?

M. George P. Bouchey (président du conseil d'administration et président du Conseil national des associations des retraités du CN Inc.): Monsieur le président, parmi les personnes qui représentent notre conseil national des retraités du CN ce matin, permettez-moi de mentionner Keith Hunt, directeur et président du comité des objectifs qui a rédigé notre mémoire; Frank King, secrétaire exécutif et auteur-rédacteur principal du mémoire; Graham MacDougall, directeur, conseiller juridique, qui a contribué de façon importante à notre exposé; Gordon Foster, agent de liaison avec le gouvernement fédéral, que vous connaissez tous.

Monsieur le président, le conseil national désire remercier le Sous-comité de sa coopération. Nous vous sommes reconnaissants de l'occasion que vous nous fournissez de présenter aujourd'hui notre mémoire et de répondre à toute question ou à toute remarque qu'il suscitera, aujourd'hui ou plus tard.

Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais vous faire un bref historique de notre organisation. Elle est active à trois niveaux: surtout au niveau des associations locales, là où il y a une forte concentration de retraités du CN et de prestataires, deuxièmement, au niveau des conseils régionaux, qui se composent de représentants des associations locales actives dans les mêmes limites géographiques que les régions du CN et, finalement, au niveau du conseil national, qui comprend des représentants des conseils régionaux actifs. Nous avons six associations locales dans la région de l'Atlantique, pour les quatre provinces Maritimes; huit au Québec, la région du Saint-Laurent; neuf en Ontario, la région des Grands lacs; une association seulement dans les Prairies, à Saskatoon; et huit associations en Alberta et en Colombie-Britannique, la région des montagnes, ce qui fait un total de 32 associations locales, quatre conseils régionaux et, évidemment, notre conseil national.

Dans les années 40 et 50, les associations locales existantes fonctionnaient surtout comme groupes sociaux. Au cours des années 60, il est devenu évident qu'il fallait un organisme pour parler au nom du bien commun des associations locales de l'Ontario, et c'est pourquoi le conseil provincial de l'Ontario a été créé en 1969, chaque association locale active y étant représentée. D'autres régions ont fait de même, et le besoin d'un porte-parole au siège social du CN s'est traduit par la formation de notre conseil national au tout début de 1974.

[Texte]

Potential membership across Canada now is 47,632, made up of 31,197 pensioners and 16,435 surviving spouses or beneficiaries. Lacking funds for a concentrated membership drive, our dues-paying members number some 15,000. Activities at all levels are voluntary and without remuneration. Limited out-of-pocket expenses are provided for necessary travel.

During my two years as president, our goals have been principally twofold. First, we seek some form of indexation to offset inflation, increased survivor benefits and improved health and welfare benefits at more reasonable costs, all of which would improve our individual financial positions. Second, we have requested and gained, through co-operation with CN, some improvements in service by the CN pension administration. We are vigorously pursuing further improvements with CN.

You are aware that our national council was granted a seat on the CN Pension Board in March 1984. This board administers the pension plan, but not the pension fund. However, this does provide the opportunity to discuss service improvements on a regular monthly basis as well as provide a forum for discussing financial improvements to be passed up from the pension board to the trustees of the fund; in other words, the CN board of directors.

• 0910

We have read CN's and some other submissions to the subcommittee. Lacking resources and the schedules for hearings, we have not attended as observers. Therefore we will initially confine our remarks to our own submission.

Our national council recommends indexation at 6% of the consumer price index, to a maximum of 8%, and payable on the first \$1,250 of monthly pension, this indexation to commence after 20% loss, as measured by the CPI. Our national council also requests that survivor benefits be increased to 60% from the present 50%.

Mr. Chairman, I am reminded that inadvertently I failed to introduce Mr. Fullerton. Mr. Fullerton is a well-known business executive and former Chairman of the National Capital Commission. In 1981 he was appointed as an adviser to the Government of Canada on pension policy. The then Minister of Health and Welfare, Madam Bégin, assigned him to the task of examining the CN pension proposals in terms of pensioners' rights. After leaving this assignment Mr. Fullerton has continued as an unpaid consultant for CN pensioners. His interest and support have been greatly appreciated.

Mr. Keith E. Hunt (Director, National Council of CN Pensioners Association Inc.): Mr. Chairman, this morning I would like to submit some additional information, information that I do not think is in our submission but that bears, we

[Traduction]

Nous comptons 47,632 membres au Canada, soit 31,197 retraités et 16,435 conjoints survivants ou prestataires. Comme nous disposons de peu d'argent pour mener une campagne pour obtenir des membres, nous n'avons que 15,000 membres environ qui payent des cotisations. À tous les niveaux, les activités sont bénévoles et ne sont pas rémunérées. Nous payons un minimum de dépenses pour les déplacements nécessaires.

Je suis président depuis deux ans, et nous avons surtout deux objectifs. Premièrement, nous cherchons à obtenir une indexation quelconque pour compenser l'inflation, une augmentation des prestations aux conjoints survivants, et de meilleurs avantages médicaux et sociaux, tout cela en vue d'améliorer notre propre situation financière. Deuxièmement, nous avons demandé et obtenu, grâce à la coopération du CN, qu'on améliore le service offert par l'administration des pensions du CN. Nous nous efforçons encore d'obtenir d'autres améliorations.

Vous savez évidemment que depuis mars 1984, notre conseil national a un représentant au Conseil des pensions du CN. Le conseil administre le régime de pensions mais non pas la caisse de retraite. Cependant, nous avons ainsi l'occasion de discuter des améliorations à apporter au service régulièrement, tous les mois, de même qu'un endroit où nous pouvons discuter des améliorations financières qui seront transmises du conseil des pensions aux fiduciaires de la caisse, autrement dit au conseil d'administration du CN.

Nous avons lu le mémoire du CN de même que d'autres mémoires présentés au Sous-comité. Étant donné que nous disposons de peu de ressources et de temps, nous n'avons pas assisté aux séances en tant qu'observateurs. Par conséquent, nos remarques se limitent à notre propre exposé.

Notre conseil national recommande l'indexation à raison de 6 p. 100 de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 8 p. 100, payable sur les premiers 1,250\$ de prestations mensuelles. Cette indexation doit débuter après une perte de 20 p. 100 mesurée en fonction de l'IPC. Notre conseil recommande également que les prestations aux survivants soient majorées afin de passer de 50 à 60 p. 100.

Monsieur le président, on me souligne que, par inadvertance, j'ai oublié de présenter M. Fullerton. Monsieur Fullerton est un administrateur très connu, ancien président de la Commission de la Capitale Nationale. Il a été nommé, en 1981, conseiller du gouvernement du Canada pour la politique en matière de pensions. Le ministre de la Santé et du Bien-être social, à l'époque, M^{me} Bégin, lui avait confié pour tâche d'étudier les propositions concernant les pensions du CN à la lumière des droits des retraités. Lorsqu'elle a quitté cette tâche, M. Fullerton a poursuivi ce travail en tant qu'expert-conseil non payé pour les retraités du CN. L'intérêt qu'il a manifesté et l'appui qu'il a apporté ont été fort appréciés.

M. Keith E. Hunt (directeur, Conseil national des associations de retraités du CN Inc.): Monsieur le président, je voudrais ce matin vous fournir des renseignements additionnels, qui ne sont pas mentionnés dans notre mémoire mais qui

[Text]

think, directly on the reasons why our pensioners are significantly frustrated by the lack of action on the part of CN better to fulfil a plan of income protection. Therefore I will not be mauling the questions of unfunded liability, actuarial assumptions, etc., nor will I be repeating our plan per se. But I wanted to pick up some items that we feel have a direct bearing on the attitudes of people as they study our plan.

First I would like to present information about the investment success of CN's investment division. The two prime objectives were to invest pension savings so as to ensure the safety of money and to protect the purchasing power of pensioners over the long term—a very, very, very important objective.

As for the results of their work, short term and long term, the fund has doubled in size over the past five years, and the increase has come largely from investment returns. In the long term, the pension fund has achieved returns in excess of inflation. This is a fine performance and provides confidence to us that means can be found to generate and support our arguments and recommendations that have already been submitted.

• 0915

In the eyes of all pensioners, I would like to pass on kudos to those officers of the investment division. Our people feel that these are the real heroes in the piece.

As far as the plan is concerned, CN pensioners have fully supported CN's 1959 pension plan as one of the better plans in the private sector. It should also be noted that the employee premiums are also among the highest in the private sector. Upon retirement, the benefits are attractive and need not, we feel, be further enhanced by plan changes such as shorter averaging periods, 30-and-out provisions, higher annual percentages, etc. These are some of the thoughts and proposed actions that are going the rounds in some quarters. We do not think these things are necessary, and they are extremely costly.

In the past 10 years CN has opened the 1959 plan a number of times to allow 35 plan non-contributor members into the 1959 plan. They have also allowed them to buy back significant years through the payment of premiums. This kind of action with the plan we wholly support. We think these were very fine actions on the part of CN, because of course we want all employees to be contributors to the 1959 plan. The more this company does, the better we like it; and we appreciate that there is a significant cost attached to help these people.

However, with the inflation experience over the past decade, it is obvious to us that the only major change required in the 1959 plan is the introduction of some form of income protection. Only then can CN preserve the value, reputation, and claims of excellence that are made for its plan. Our members have always considered CN, a major national company, to be a good employer in the big leagues of large national companies.

[Translation]

expliquent pourquoi, croyons-nous, nos retraités se sentent très frustrés car le CN ne semble pas pressé de mettre sur pied un régime de protection du revenu. Je ne vais donc pas rabâcher la question de la dette non provisionnée, celle des hypothèses actuarielles, etc, je ne vais pas non plus reparler de notre régime en soi. Je voudrais cependant soulever quelques questions qui influencent directement les attitudes des personnes qui étudient notre régime.

Je voudrais tout d'abord vous renseigner sur les europlacements qu'a fait la division des placements du CN. Elle avait deux objectifs principaux, d'investir les épargnes de la caisse de retraite pour garantir la sécurité des sommes et pour protéger le pouvoir d'achat à long terme des retraités—un objectif très, très, très important.

A cause du travail de cette division, à court et à long terme, le montant de la caisse a doublé depuis cinq ans et l'augmentation provient en grande partie des profits réalisés sur les placements. À long terme, la caisse de retraite a donc réalisé des profits supérieurs à l'inflation. C'est tout à fait remarquable, et nous sommes confiants que nous trouverons les moyens pour appuyer les arguments et les recommandations que nous avons déjà présentés.

Au nom de tous les retraités, je voudrais féliciter les responsables de la division des placements. Nous sommes tous d'avis que ce sont eux les vrais héros.

Pour ce qui est du régime, les retraités du CN ont toujours cru que le Régime de retraite de 1959 du CN était un des meilleurs régimes du secteur privé. Il faut remarquer également que les primes versées par les employés sont parmi les plus élevées du secteur privé. Nous croyons que la retraite et les prestations sont intéressantes et il n'est pas nécessaire de les améliorer en apportant des changements au régime, en prévoyant par exemple une plus courte période d'établissement de la moyenne, des dispositions de désengagement, des pourcentages annuels plus élevés, etc. Ce sont là des opinions, des mesures proposées qui sont discutées dans certains cercles. Nous ne croyons pas que ce soit nécessaire, et ce serait très coûteux.

Au cours des dix dernières années, le CN a réouvert le régime de 1959 à plusieurs reprises pour permettre l'entrée de 35 membres qui ne participaient pas au régime de 1959. On lui aura permis également de racheter des années importantes de leur carrière par le versement de primes. Nous sommes tout à fait d'accord pour ces genres de mesures. C'est très bien que le CN l'ait fait, car nous voulons tous évidemment que les employés contribuent au régime de 1959. Plus la société en fait, plus ils sont contents, et nous savons évidemment qu'il est assez coûteux d'aider ces gens.

A cause de l'inflation que nous avons connue au cours de la dernière décennie, il nous apparaît évident que le seul changement important qu'il faudrait apporter au régime de 1959 serait une formule quelconque pour protéger les revenus. A ce moment-là seulement le CN pourrait-il protéger les notions de valeur, de bonne réputation, d'excellence qu'elle revendique pour son régime. Nos membres ont toujours vu le CN, une

[Texte]

Over the years CN has been in the forefront of new social security programs, wage and working conditions, pension arrangements, etc.

Most of the existing pensioners have put in something between 40 and 50 years of dedicated service with CN, and this kind of service is unique in industry in Canada. Although wage levels were not the highest, there was always a feeling that a steady rain soaks the deepest, and that they would be properly protected when they went on retirement. A very high percentage of retirees have paid significant premiums for all the years required by the pension plan. Therefore, they have—meaning the pensioners—a great deal of interest in what they call our mutual pension fund. They do claim a significant portion of ownership.

Recognizing all these factors, the pensioners cannot understand why the company will not provide a better income protection plan. Our association suggests that the quality of the ad hocing is about 30% to 35%, on average—that is to cover inflation—for those who have received awards. However, you must remember that approximately 50% of the retirees have received little or no award. The resulting frustration is general, deep-seated, and bitter in some instances.

On the question of quality of protection, again let me come back to that phrase quality of protection; I would like to make some additional comments. We all know that full inflation for all in a pension plan can be considered to represent say 100%. CN's current efforts over the past 14 years come in at 20% to 25%. I cannot verify that to a high degree of accuracy. We hope work will be done by CN to look at that figure. The plan we have put forth seems to be a quality level of 50% to 60%.

• 0920

Therefore, it should be obvious to all that we are pushing to have the financial support for our people to move from the 20% to 25% average level to about the 50% to 60% level, which is a major improvement, but far short of 100%.

Another comparison that surfaces frequently with our people and further illustrates the frustration comes about if you take a quick look at the wage pension levels. In 1984, for instance, the average pay for active-service employees in CN was somewhere between \$30,000 and \$32,000 a year. During that same year, the average for those who retired was \$15,000 to \$16,000 a year. This illustrates that a new pensioner receives 50% to 60% of his pre-retirement income. In the same year, the average pensioner received \$7,000 a year—this is after 14 years of "ad hocing", ladies and gentlemen—which was less than half of what the 1984 pensioner got, and is a startling reduction of purchasing power over approximately 12 years.

The CN plan, plus ad hocing, does not begin to correct for inflation. Fortunately for many of these pensioners, there are

[Traduction]

société nationale importante, comme étant un bon employeur dans les lignes majeures des grosses sociétés nationales. Le CN a été au cours des ans à la fine pointe des nouveaux programmes de sécurité sociale, de salaire et des conditions de travail, de dispositions en matière de pension, etc.

La plupart des retraités actuels ont consacré de 40 à 50 années de dévoués services au CN, c'est une situation unique dans l'industrie au Canada. Bien que les échelles de salaires n'étaient pas les plus élevées, on a toujours cru que ce sont les pluies continues qui humidifient le mieux les sols, et que les employés seraient bien protégés à leur retraite. Un pourcentage très élevé de retraités a versé des primes ou des cotisations importantes pendant le nombre d'années exigées pour le Régime de retraite. Par conséquent, ces retraités s'intéressent beaucoup à ce qu'ils appellent notre caisse de retraite mutuelle. Ils s'en considèrent les propriétaires pour une bonne part.

A la lumière de tous ces facteurs, les retraités ne peuvent comprendre pourquoi la société ne peut offrir un meilleur régime de protection du revenu. D'après notre association, les rajustements ponctuels sont en moyenne de 30 à 35 p. 100—pour couvrir l'inflation—pour ceux qui ont reçu des primes. Toutefois, il faut se souvenir que la moitié environ des retraités en ont peu reçues ou pas du tout. En général, ils sont donc très frustrés, très amers dans certains cas.

Pour ce qui est de la qualité de la protection, permettez-moi de nouveau de revenir à cette expression: j'aimerais faire quelques remarques additionnelles. Nous savons tous que l'inflation totale pour l'ensemble du Régime de retraite pourrait représenter, disons, 100 p. 100. Les efforts que fait le CN depuis 14 ans pourraient représenter de 20 à 25 p. 100. Je ne peux pas vérifier si c'est tout à fait exact. Le régime que nous avons élaboré semble atteindre sur le plan de qualité de 50 à 60 p. 100.

Par conséquent, il devrait être bien évident que nous insistons pour que l'appui financier à nos gens passe du niveau moyen des 20 à 25 p. 100 actuels à environ 50 à 60 p. 100, ce qui est une grande amélioration, mais qui est quand même bien loin de 100 p. 100.

Il y a une autre comparaison qu'on fait souvent au sujet de nos gens et qui illustre encore mieux la frustration que nous ressentons: il s'agit de la proportion salaire-pension. En 1984, par exemple, le salaire moyen des employés en service au CN variait entre 30,000\$ et 32,000\$ par année. Pendant cette même année, la prestation moyenne des retraités était de 15,000\$ à 16,000\$ par année. Cela indique donc qu'un nouveau retraité reçoit entre 50 et 60 p. 100 de son revenu pré-retraite. Pendant la même année, le pensionné moyen recevait 7,000\$ par année—et cela compte 14 ans de «rajustement ponctuel», mesdames et messieurs—ce qui est moins de la moitié des prestations des retraités de 1984, et ce qui constitue une réduction incroyable du pouvoir d'achat sur une période d'environ 12 ans.

Le régime du CN, en plus des rajustements ponctuels, est loin d'équivaloir à une pondération en fonction de l'inflation.

[Text]

two other public plans which they have helped pay for, the Canada and Québec Pension Plans and OAS, which has allowed the pensioner to mitigate some of the worst effects of inflation.

In our submission there is a portion relating to the contributions to and the performance of the trust fund over a five-year period. The funded ratio—the assets over liabilities—is a ratio that we find interesting and worth observing over time. From CN's submission it appears that the funded ratio was 50% in 1962. By 1979 the ratio had improved and was up to 63.6%.

I would now like to bring to your attention what has happened in the five years from 1979 to 1984. Compounded inflation seems to have reached about 47% in that period. CN's total contribution to the fund dropped from 14% of payroll to 7% of payroll. Fund assets were doubled, and housing and other increased costs were added to the liabilities. As a result of these factors of liability and asset growth, the fund ratio in that period grew or improved to 70%. During that same period of time, most pensioners saw their buying power reduced by up to 47%.

Obviously, in this equation there is a winner and loser. Again, the pensioners are confused, frustrated and angry. They do not know all these figures, but they sense, see and read enough to get a strong feeling of frustration.

The plan that the association put forth is the one Mr. Bouche mentioned it here this morning. We call it the A plan. Over the past few years CN and association officers have had many discussions trying to come to some meeting of minds on the provision of a better income protection plan. These discussions have always ruptured on the estimates of the costs involved. You very quickly get into billions here and billions there, and it is a great way to cool off a discussion. We felt the company had not fully appreciated what we were really asking for. Everybody seemed to think we were asking for full indexation. We have never asked for full indexation. We felt that it was time to put our best foot forward.

The association then decided to be pro-active, and our aim was to try to determine what level of protection our people could live with. Then we drew on the work that had been presented to the public by conference board studies, federal and provincial committees and task forces. And our review of that available information was converted to what we now call our A plan, and was subsequently presented to CN for costing and discussion.

• 0925

Your subcommittee, Mr. Chairman, has been given the plan in our submission, and CN has provided some actuarial

[Translation]

Heureusement, pour la plupart de ces retraités, il y a deux autres régimes auxquels ils ont contribué, les régimes de pensions du Canada et du Québec, de même que la sécurité de la vieillesse, ce qui a permis à ces retraités d'adoucir certains des pires effets de l'inflation.

Dans notre exposé, on trouvera une partie traitant des cotisations au fonds de fiducie et au rendement de ce fonds sur une période de cinq ans. La proportion des obligations capitalisées—c'est-à-dire l'actif par rapport au passif—est une proportion que nous trouvons intéressante et qu'il vaut la peine de calculer sur une certaine période. D'après le mémoire du CN, il semble que les obligations capitalisées représentaient 50 p. 100 de l'ensemble en 1962. En 1979, cette proportion s'était améliorée et était de 63.6 p. 100.

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur ce qui s'est produit dans les cinq années écoulées entre 1979 et 1984. Le taux d'inflation composé semble avoir atteint 47 p. 100 pendant cette période. La contribution totale du CN au fonds est passée de 14 p. 100 à 7 p. 100 de la masse salariale. Les actifs du fonds ont doublé, les ajustements ponctuels et les autres augmentations de coûts ayant été ajoutés au passif. En conséquence de cette augmentation du passif et de l'actif, pendant cette période, les obligations capitalisées sont passées à 70 p. 100 du total, ce qui est une amélioration. Pendant cette même période, le pouvoir d'achat de la plupart des retraités a accusé une réduction atteignant parfois 47 p. 100.

De toute évidence, dans une telle situation, il y a un gagnant et un perdant. Encore une fois, les retraités sont confus, frustrés et furieux. Ils ne connaissent pas tous ces chiffres, mais par ce qu'ils voient et lisent, ils en savent assez pour être très frustrés.

Le régime que l'association favorise est celui dont M. Bouche a parlé ici ce matin. Nous l'appelons le régime A. Au cours des dernières années, des représentants du CN et de notre association ont tenu plusieurs rencontres pour essayer d'en arriver à un consensus sur l'établissement d'un meilleur régime de protection du revenu. Ces discussions ont toujours échoué sur l'évaluation des coûts en cause. On en vient très rapidement à parler de milliards de dollars, et cela ralentit très efficacement les ardeurs. À notre avis, la compagnie n'a jamais compris complètement ce que nous demandions vraiment. Tout le monde semblait croire que nous demandions la pleine indexation. Nous n'avons jamais demandé la pleine indexation. À notre avis, le temps était venu de jouer notre meilleure carte.

L'association a alors décidé de devenir pro-active, et notre objectif a alors été d'essayer de déterminer quel niveau de protection était nécessaire pour nos gens. Puis nous avons consulté les études rendues publiques par le *Conference Board*, les comités fédéraux et provinciaux, de même que des groupes de travail. Cette consultation des renseignements disponibles nous a menés à ce que nous appelons maintenant notre régime A, régime qui a par la suite été présenté au CN pour évaluation des coûts et pour discussion.

Monsieur le président, dans notre document, nous avons présenté ce régime à votre Sous-comité, et le CN a fourni

[Texte]

estimates of costs. This plan provides a much higher degree of protection for more people than the current ad hocing methods, although, as I said before, it is some way from full indexation.

Mr. Chairman, I have two other items to go through and then I can, I hope, relax for a short time.

The one that I wanted to mention is the question of earlier than early retirement, but I have misplaced the piece of paper that covers that particular item. I will find the sheet later and present it to the committee.

It has to do with work or figures that were presented to the committee here, I believe, on October 2 or October 3, when CN was here with its actuaries. There were questions, I think, originating from Mr. Benjamin, Mr. Radford, about this reference to early retirement. From that series of questions, there was information given from the actuaries, concerning what happens in a case like that, where persons go earlier than early.

Now, let me explain. In the statistics that CN has on retirement, it has been fairly general over a long period of time that the average retirement age for people in CN—I am talking about the last couple of decades—is about 61-62 years of age, usually with 35 or more years of service. There is almost a pattern established, that most of the people with long service tend to average out at 61 or 62 years. That is considered early retirement. We know people can go at 60 without actuarial cutback or arithmetic cutback. People can go at 55, if they meet the plan rules. But again, between 55 and 60, there is a cutback.

CN, for I think about the past 15 years, has adopted a series of early retirements plans, to assist people who are being caught up in job reductions or position reduction. CN's approach, which by the way we consider very civilized. . . We are not throwing stones at CN's approach, how it handles this very difficult situation of staff reductions.

But what normally happens and has happened—I believe the first plan may have gone back to about 1967. CN provides an inducement to people who are getting close to retirement age, and that inducement, whatever it may be in dollar sense, is paid for from an operating account. Let us be clear on that. We are not caught up in that charge, that CN is using the pension fund or that kind of thing. That is not the point.

So CN has come along with a number of programs since 1967, trying to reduce its staff, as I say, in a civilized manner. CN has offered an inducement for people to go—cash usually. Of course these people have met the terms and conditions for retirement, so they go, and they go generally earlier than early. Early to us is 61.5—this average I mentioned a while ago—and the actuaries know it. They have been using that kind of estimate in their actuarial work in determining funding costs, liabilities.

[Traduction]

certaines évaluations actuarielles des coûts. Ce régime offrirait une protection beaucoup plus grande pour un plus grand nombre de personnes que les méthodes actuelles de rajustement ponctuel, quoique, comme je l'ai dit auparavant, nous soyons bien loin de la pleine indexation.

Monsieur le président, il me reste deux autres questions à couvrir, puis, je l'espère, je pourrais me détendre quelques instants.

Je voulais d'abord aborder la question de la retraite pré-anticipée, mais je ne trouve plus le document portant sur cette question. Je le retrouverai plus tard et le présenterai au Comité.

Ce document portait sur des chiffres que nous avons présentés à ce Comité, le 2 ou le 3 octobre, je crois, lorsque le CN et ses actuaires comparaissaient devant vous. M. Benjamin, ou M. Radford, avait posé des questions à propos de la retraite anticipée. En réponse à ces questions, les actuaires ont communiqué certains renseignements sur ce qui se produit dans des cas comme celui-là, lorsque des travailleurs prennent une retraite pré-anticipée.

Je vais vous expliquer. D'après les statistiques du CN sur la retraite, on peut déduire que, de façon générale, si l'on tient compte d'une assez longue période, l'âge moyen de la retraite des employés du CN—je parle ici des deux dernières décennies—est d'environ 61 à 62 ans, ces gens ayant habituellement fourni 35 années de service ou plus. Un modèle a presque été établi, et la plupart des personnes ayant travaillé longtemps prennent leur retraite en moyenne à 61 ou 62 ans. On considère cela comme une retraite anticipée. Nous savons que les employés peuvent prendre leur retraite à 60 ans sans subir de réductions actuarielles ou arithmétiques. Certains travailleurs peuvent prendre leur retraite à 55 ans, s'ils respectent les règles du régime. Mais s'ils prennent leur retraite entre 55 et 60 ans, ils doivent subir une réduction.

Au cours des 15 dernières années, je crois, le CN a adopté une série de régimes de retraite anticipée afin d'aider ceux qui sont touchés par la décroissance du nombre d'emplois. L'approche du CN qui, à notre avis, est tout à fait civilisée. . . Nous ne condamnons pas l'approche du CN vis-à-vis de cette très délicate question de la réduction du personnel.

Cependant, ce qui se produit normalement. . . je crois que le premier régime a peut-être été mis en place vers 1967. Le CN offre un certain montant aux gens qui approchent de l'âge de la retraite, et cette somme, peu importe ce qu'elle représente, est tirée d'un compte courant. Soyons clairs ici. Nous n'avons pas porté ces accusations, à savoir que le CN utilise le fonds de pension, etc. Cela n'est pas pertinent.

Le CN a donc offert un certain nombre de programmes depuis 1967, afin d'essayer de réduire son personnel d'une manière civilisée, comme je l'ai dit. Le CN a incité ces personnes à partir—habituellement en leur offrant de l'argent comptant. Évidemment, ces gens respectent les conditions leur ouvrant droit à la retraite, et elles quittent donc leur emploi, généralement plus tôt que s'il s'agissait d'une retraite anticipée. Pour nous, la retraite anticipée se prend à 61.5 ans—cette moyenne dont j'ai parlé un peu plus tôt—et les actuaires

[Text]

As a result of CN's plans, they have encouraged a significant number of people to go earlier than early and of course when they go earlier than early, they immediately draw from the pension trust fund. The actuaries have said that there is an added cost involved for any person going earlier than early. There is a cost involved in going early, but they have already taken that cost into consideration in their assumptions. When a person is induced to go earlier than early, then of course there is another cost involved. In the discussion here on October 2, the actuaries presented a figure which was in their 1984 valuation of CN's 1981, 1982, 1983 period of time. In that evaluation, they established that there was an extra \$50 million lost to the fund, brought about by the early retirement—earlier than early retirement—of the people CN has assisted, induced or co-operated with to move out of the work force during those years, 1981, 1982, 1983.

That was \$50 million more than the actuaries had assumed. There is an additional cost each time CN gets into a plan of earlier than early. Our point is that we are not criticizing CN's efforts to help its people, but we are saying these additional costs, which in this one instance we know is \$50 million—there have been a number of other incidences through the years and this total would be very considerable—of course are an added load to the fund.

They are using the fund for their plans and they do not have eyes or a feeling for presentations made by the pensioners for some additional protection. At very least, the incremental cost of the earlier than early plan should be determined and that cost paid from operating accounts; that is a cost which should be placed against the cost benefit relationship of the layoff or position reduction plan. Now they do pay the inducement from operating. I am suggesting this other thing, this earlier than early, should also be paid from operating accounts and not dropped into the fund.

My final part is that "ad hocing" methods used since 1971 have been motivated by a strong desire by CN management, pension and labour reps to distribute whatever fund is made available by CN each year to those in greatest need; usually this is the oldest pensioners, the non-contributors and those with the least C-QPP. Although with time the Quebec and Canada Pension Plans have improved somewhat through their indexation, the numbers of 1972 and earlier pensioners have declined very significantly; by 1982, the distribution of ad hoc funds began to be extended to pensioners who had retired in the 1973, 1974, 1975 period. That was a good movement forward and added another significant number of new people

[Translation]

savent cela. Ils ont utilisé ce genre d'évaluation dans leurs propres calculs actuariels pour déterminer les coûts de capitalisation et les passifs.

• 0930

Grâce à ses régimes, le CN a encouragé un nombre important de personnes à quitter leur emploi avant la retraite anticipée, et il est évident que dans ces cas, ces personnes retirent immédiatement des prestations du fonds de pension. Les actuaires ont affirmé que chaque cas de retraite pré-anticipée entraîne des coûts supplémentaires. La retraite anticipée coûte quelque chose, mais cela fait déjà partie de leurs hypothèses. Lorsqu'une personne est encouragée à prendre une retraite pré-anticipée, il y a évidemment d'autres dépenses en cause. Lors de la réunion du 2 octobre, les actuaires ont présenté des données qui se trouvaient dans leur évaluation, faite en 1984, des obligations du CN pour 1981, 1982 et 1983. Lors de cette évaluation, ils ont pu établir que le fonds a accusé une perte supplémentaire de 50 millions de dollars, en raison de la retraite anticipée—la retraite pré-anticipée—de ces personnes que le CN a incitées à quitter la population active pendant les années 1981, 1982 et 1983.

Il s'agit donc d'une somme de 50 millions de dollars de plus que ce que les actuaires avaient prévu. Chaque fois que le CN lance un programme de retraite pré-anticipée, cela entraîne des dépenses supplémentaires. Nous ne critiquons pas les efforts du CN pour aider ses employés, mais nous soutenons que ces coûts supplémentaires—et dans ce cas, nous savons qu'il s'agit d'une somme de 50 millions de dollars—un certain nombre de ces programmes ont été mis en place au cours des années, et le total de ces frais supplémentaires serait très considérable—représentent évidemment un fardeau supplémentaire pour le fonds.

Ils utilisent donc le fonds pour mettre en place leurs propres régimes, mais n'écoutent pas les revendications des retraités, qui désirent une protection supplémentaire. Les coûts additionnels qu'entraînent ces programmes de retraite pré-anticipée devraient tout au moins être calculés et couverts par un compte courant; cette dépense devrait être comparée aux avantages-coûts que représentent les programmes de mises à pied ou de réduction des postes. Il faut préciser que les primes d'encouragement proviennent du fonds de fonctionnement. A mon avis, cette autre dépense, celle qui découle de la retraite pré-anticipée, devrait également être couverte par des comptes courants, et non pas par le fonds.

Ma dernière observation est la suivante: les méthodes de «ajustement ponctuel» qui ont été utilisées depuis 1971 découlent du fait que les cadres du CN, de même que les représentants des syndicats et des retraités, désirent fortement que les fonds offerts par le CN chaque année soient distribués à ceux qui en ont le plus besoin; il s'agit habituellement des retraités les plus âgés, ceux qui n'ont pas cotisé et ceux dont les prestations en vertu du régime canadien ou québécois de pensions sont les moins élevées. Quoique les régimes de pensions du Québec et du Canada se soient quelque peu améliorés avec le temps, grâce à leur indexation, les prestations de ceux qui ont pris leur retraite en 1972 et plus tôt ont été

[Texte]

to the plan, but by 1983, inflation was hitting hard at all pensioners. There was a new and ever present agitation from pensioners to broaden the base of the plan, to give protection to more of them.

There was also a lot of concern toward the earliest retirees by CN that the skewing of this ad hoc system for the past 10 or so years was beginning to result in some bunching at the dividing line between those who got "ad hocing" and those who did not.

In effect, about half of the pensioners were being assisted from the fund, but 90% of the total pensioners had paid premiums into the fund, and those who had retired in the past decade had contributed by far the largest amount.

• 0935

By 1984 our members and the executive of the association felt that the welfare approach—and I use that just to give some nomenclature to the skewing we had all been party to—we felt it had served its purpose, and at the very least a fairer method of ad hocing or income protection must be evolved, another strong reason why the association's plan was presented to this committee. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Bouchey: Mr. Chairman, with your permission I would now ask Mr. MacDougall to complete our presentation this morning. He will submit some specific recommendations to the subcommittee.

Mr. J.W.G. MacDougall (Directeur, National Council of CN Pensioners Associations Inc.): Mr. Chairman, ladies and gentlemen, I would like to deal with what we consider to be the basic objectives of your committee and try to give some focus to these various points. Principally, there are four elements.

First of all, this is a review of the CN's pension plan. We believe it is important that you look at the performance of CN in its role as the administrator of the plan and the fund. We want you to look at the results of its administration from the pensioner's point of view and look at the role of the trustees of the plan toward Canadian National, the employees, and the pensioners and whether they discharged their duty fairly to each of the parties for whom they are trustees.

Secondly, we would like you to examine the CN pensioner's complaints to see if they are being treated fairly or not. The plan and the regulations were made over 30 years ago. Do they meet the needs of 1985? Does CN discharge its role as a Crown corporation in a fair manner to the pensioners? Is there equity there for the pensioners?

[Traduction]

considérablement réduites; en 1982, on a commencé à distribuer les fonds de rajustement ponctuel à ceux qui avaient pris leur retraite en 1973, 1974 et 1975. Ce fut une bonne décision, qui ajouta un nombre important de nouveaux prestataires au régime; cependant, en 1983, l'inflation frappait durement tous les pensionnés. À nouveau, les pensionnés étaient très impatients de voir un élargissement du régime afin qu'il protège un plus grand nombre d'entre eux.

De plus, le CN se préoccupait grandement de ceux qui avaient pris leur retraite dans les premières années, parce que la distorsion de ce système ponctuel au cours des 10 dernières années, approximativement, commençait à produire une certaine bousculade entre ceux qui recevaient le «rajustement ponctuel» et ceux qui ne le recevaient pas.

De fait, environ la moitié des pensionnés recevaient une aide à partir du fonds, mais 90 p. 100 de l'ensemble des pensionnés avaient versé des primes dans ce fonds, la somme la plus considérable ayant été versée par ceux qui ont pris leur retraite dans la dernière décennie.

En 1984, nos membres, de même que l'exécutif de l'association, étaient d'avis que l'approche «bien-être»—et j'utilise cette expression pour donner un nom à cette distorsion dont nous étions tous responsables—nous étions donc d'avis que cette approche avait assez servi et qu'il fallait élaborer une méthode plus équitable de rajustement ponctuel ou de protection du revenu. C'est l'une des raisons fondamentales pour lesquelles notre association a présenté son régime à ce Comité. Merci, monsieur le président.

M. Bouchey: Monsieur le président, avec votre permission, je demanderais maintenant à M. MacDougall de compléter notre exposé de ce matin. Il fera quelques recommandations précises au Sous-comité.

M. J.W.G. MacDougall (directeur, Conseil national des associations de retraités du CN Inc.): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je désire maintenant discuter de ce que je considère être l'objectif principal de votre Comité et essayer de placer ces diverses questions en perspective. Je m'arrêterai surtout à quatre éléments.

Tout d'abord, nous faisons ici un examen du régime de pension du CN. À notre avis, il est important que vous teniez compte de la façon dont le CN a joué son rôle d'administrateur du régime et du fonds. Nous voudrions que vous analysiez les résultats de cette administration du point de vue des pensionnés et que vous examiniez le rôle des fiduciaires du régime, tant du point de vue du Canadien National que des employés et des pensionnés, afin de déterminer si ces derniers se sont acquittés équitablement de leurs responsabilités envers chacune des parties en cause.

Deuxièmement, nous voudrions que vous étudiez les plaintes des pensionnés du CN, pour déterminer si ces derniers sont traités équitablement. Ce régime et les règlements qui l'accompagnent ont été conçus il y a plus de 30 ans. Cela répond-il aux besoins de 1985? En sa qualité de société d'État,

[Text]

Thirdly, we would like you to look at the role of the CN's board of directors, who are also the trustees of the pension fund. They are responsible on one hand for CN's health as a transportation company, and on the other for the welfare of the employees and the pensioners. Do they and can they discharge both functions fairly to all? The trustees give close attention to the investment policy and programs; that is, the development of the fund. Do they ever spend an hour discussing their responsibilities to pensioners, for whom they hold in trust hundreds of millions of dollars? Some 40% of the cash in the pension fund, which is now \$3.5 billion, has a direct relation to the contributions and the earnings on those contributions of pensioners. I am talking about \$1.2 billion, which you can identify in that fund as having a relationship to pensioners. So the trustees have a responsibility with respect to that fund and also with respect to the pensioners.

The fourth item I would like to speak about is the most pressing, common and urgent complaint of pensioners respecting there being no inflation protection in the plan. CN has proposed no solutions to this problem. The pensioners, as Mr. Hunt has explained, have proposed a plan to the company, but it has not been accepted. The reasons given, as he has explained, are basically that it is too expensive. We believe it is a modest beginning in inflation protection and a realistic approach to this problem, and we think ways and means should be investigated of financing it. We think it can be paid for and carried out successfully without any major dislocation of the plan or any unbearable burden on the company.

In our view, CN's administration of the pension plan is carried out for the benefit of CN and not for the benefit of the pensioners. The employees contribute 6.5% of their wages; this is compulsory when they join the company. Their term of employment is to pay 6.5% of their wages into the pension plan; they have no choice, and they accept that. CN contributes cash to the plan when it can; regularly enough it pays the interest on the unfunded liability at 7%, and in many years extra money beyond that, as high as \$60 million to \$70 million a year. But in some years it has paid zero. In 1984, in addition to the interest, it paid \$1.8 million. Therefore CN provides what it legally must, but it minimizes its cost by the use of the unfunded liability. I want to draw your attention to this in a fairly extensive way in these remarks.

• 0940

The unfunded liability payments really put off the day of paying capital that is owed today for 10, 15 or 25 years, which really means that when you pay off the fund, the money you owe, you pay it off with a discounted dollar, sometimes a 50-

[Translation]

le CN s'acquitte-t-il équitablement de ses obligations envers ses pensionnés? Les pensionnés sont-ils traités équitablement?

Troisièmement, nous voudrions que vous examiniez le rôle du conseil d'administration du CN, dont les membres sont également fiduciaire du fonds de pension. D'une part, ils sont responsables de la bonne marche du CN comme société de transport, et d'autre part, ils sont responsables du bien-être de leurs employés et de leurs pensionnés. Leur est-il possible de s'acquitter équitablement de ces responsabilités, et le font-ils? Les fiduciaires portent une attention particulière à la politique d'investissement et aux programmes, c'est-à-dire à la croissance du fonds. Discutent-ils jamais de leurs responsabilités envers les pensionnés, au nom desquels ils sont responsables de centaines de millions de dollars? Quarante p. 100 de l'argent déposé dans ce fonds de pension, qui représente maintenant 3.5 milliards de dollars, provient directement des cotisations de ces pensionnés et des intérêts réalisés sur ses cotisations. Il s'agit donc d'une somme de 1.2 milliard de dollars qui provient des pensionnés. Les fiduciaires ont donc une responsabilité envers ce fonds, de même qu'envers les pensionnés.

La quatrième question que je voudrais soulever est la plainte la plus urgente et la plus commune des pensionnés: le régime n'offre aucune protection contre l'inflation. Le CN n'a proposé aucune solution à ce problème. Comme le disait M. Hunt, les pensionnés ont proposé à la compagnie un plan qui n'a pas été accepté. Comme il l'expliquait, les raisons qu'on nous a données sont essentiellement que cette proposition coûterait trop cher. À notre avis, il s'agit d'un modeste mouvement vers la protection contre l'inflation et d'une approche réaliste de ce problème. À notre avis, on devrait chercher le moyen de financer cette proposition. Nous croyons que cette indexation pourrait être réalisée avec succès, sans qu'il en résulte d'importantes conséquences pour le régime et sans que cela représente un fardeau impossible pour la compagnie.

A notre avis, le CN administre le régime de pension dans son propre intérêt, et non dans l'intérêt des pensionnés. Les employés cotisent 6.5 p. 100 de leur salaire à ce régime; c'est une condition obligatoire à l'embauche. En vertu de leurs conditions d'emploi, ils doivent verser 6.5 p. 100 de leur salaire au régime de pension; ce n'est pas une question de choix, et ils acceptent cette disposition. Le CN cotise au régime lorsque cela est possible; la compagnie verse régulièrement des intérêts sur le passif non capitalisé, au taux de 7 p. 100, et très souvent, elle verse encore plus. Cette cotisation supplémentaire a déjà représenté 60 à 70 millions de dollars par année. Cependant, il y a des années où la société ne verse rien au fonds de pension. En 1984, en plus des intérêts, le CN a payé 1.8 million de dollars. Ainsi, le CN verse les montants qu'il est tenu de verser en vertu de la loi, mais il minimise ses coûts grâce à son passif capitalisé. J'attire votre attention sur cet aspect de la question que je tiens à vous expliquer en détail.

Les versements au passif non capitalisé permettent de reporter de 10, 15, ou 25 ans l'échéance du paiement du capital, ce qui veut dire qu'on se sert d'un dollar actualisé, qui ne vaut parfois que 50c., pour rembourser le fonds, le montant

[Texte]

cent dollar. Ad hoc increases are certainly appreciated by the pensioners but they are inadequate. Remember that there is no ad hoc increase for the first 10 years of a pensioner's retirement. Many are dead before this occurs. We would prefer to have the ad hoc money spent on an inflation protection plan such as the one we propose, but CN has rejected this.

The evidence of CN's minimizing its own cost of pensions is clearly evident in these figures for 1983 and 1984. There could be a much broader examination of this point but time does not permit it.

The point is made clearly on page 10 of the national council's brief that CN's contribution to pension costs, examined there for the years 1979 to 1984 inclusive, included a very large proportion of interest on unfunded liability plus some capital repayment. In 1979, 1980, 1981 and 1982, the company also contributed between \$55 million and \$68 million to the investment fund, but in 1983, the contribution to the investment fund was zero and in 1984, again, \$1.8 million. Therefore, they took advantage of all occurring actuarial evaluation. In addition, they took advantage of every actuarial revaluation of the needs of the fund to reduce CN's contribution, but gave no consideration to the request for better pensions for older pensioners than before them.

All this time, and today, CN says that it contributes more to the fund than the employees contribute. How can they say this when in 1984 the employees put in \$89.1 million of current pension cost contributions and \$7.9 million past pension deficiency contributions, totalling \$97 million, while CN put in nothing. You must compare contribution to the fund with contribution to the fund, not payment of debts. They only paid the loan obligations of interest on the unfunded liability in 1984 of \$112 million. This was really interest paid at 7% on the note that they owed. If that money had been instead in the fund being invested by these competent investment managers that CN has, it would have earned 12% to 13%, instead of 7%.

There is a relationship between CN's contribution and this inflation protection problem. Pensioners seem to have no prospects of obtaining inflation protection because CN is not obliged to put cash in the fund in a manner comparable to its employees. If they had such an obligation, there would ample funds to pay at least for a modern inflation protection plan.

Here are the facts: each employee is required to put in 6.5% of wages; CN has no obligation to match and does not do so, and; CN assumes all liability for a guaranteed pension, whether the fund will allow it or not. This means that CN gets all the surpluses to reduce its unfunded liability and pays all the deficits. They can roll the debt over for many years, thus paying it off with inflation-reduced dollars. They can add to the debt and have done so regularly, resulting in it increasing year by year rather than reducing it as planned.

[Traduction]

qui est dû. Les augmentations ponctuelles sont certainement appréciées des pensionnés, mais elles sont insuffisantes. Il ne faut pas oublier qu'un pensionné n'a pas droit à ces augmentations au cours des 10 premières années de sa retraite. Bon nombre de pensionnés meurent avant cette échéance. Nous préférierions que cet argent aille dans un programme de protection contre l'inflation comme celui que nous proposons, mais le CN n'en veut pas.

Les chiffres pour 1983 et 1984 démontrent clairement que le CN minimise le coût de son régime de pension. Nous pourrions examiner beaucoup plus à fond cette question, mais le temps ne nous le permet pas.

A la page 10 du mémoire du conseil national, il est démontré clairement que la contribution du CN aux coûts des pensions, avec chiffres à l'appui pour la période de 1979 à 1984 inclusivement, comprenait une très large part d'intérêts sur le passif non capitalisé, plus un certain remboursement du capital. En 1979, 1980, 1981 et 1982, la compagnie a en outre versé entre 55 et 68 millions de dollars au fonds de placement, mais en 1983, sa contribution a été nulle, et en 1984, elle fut de 1.8 million de dollars. Elle a donc su profiter de toute évaluation actuarielle. De plus, elle s'est servi de chaque réévaluation actuarielle des besoins du fonds pour réduire les cotisations de la compagnie, mais n'a nullement tenu compte des demandes visant à améliorer la pension des pensionnés plus vieux.

Pendant tout ce temps, et aujourd'hui encore, le CN prétend qu'il cotise davantage au fonds que les employés. Comment peut-il affirmer cela, lorsqu'en 1984, les employés ont cotisé 89.1 millions de dollars au fonds de pension et 7.9 millions de dollars en arriérés, pour un total de 97 millions de dollars, pendant que le CN n'y a rien mis. Il faut comparer les cotisations au fonds de part et d'autre, et non les cotisations par rapport au paiement de la dette. En 1984, la compagnie a versé 112 millions de dollars au titre d'intérêts sur le passif non capitalisé. Il s'agit là d'un intérêt de 7 p. 100 sur le montant dû. Si cet argent avait été placé dans le fonds et investi par les spécialistes en placements du CN, il aurait rapporté 12 ou 13 p. 100, plutôt que 7 p. 100.

Il existe un rapport entre la contribution du CN et le problème de la protection contre l'inflation. Les pensionnés n'ont presque pas de chance d'obtenir un programme de protection contre l'inflation, parce que le CN n'est pas tenu de cotiser au fonds de la même manière que ses employés. Si les modalités étaient les mêmes, il y aurait suffisamment d'argent dans le fonds pour assurer un programme moderne de protection contre l'inflation.

Voici les faits. Chaque employé est tenu de cotiser 6.5 p. 100 de son salaire; le CN n'est pas obligé de verser le même montant, et il ne le fait pas; et le CN assume toute la responsabilité d'un régime de pension garanti, que le fonds le permette ou non. Cela veut dire que le CN se sert de tous les surplus pour réduire son passif non capitalisé et payer tous les déficits. Il peut amortir la dette sur de nombreuses années, ce qui veut dire qu'il la rembourse en dollars dont la valeur est diminuée par l'inflation. La compagnie peut augmenter sa dette, et elle le fait régulièrement, ce qui veut dire qu'elle accroît sa dette d'année en année plutôt que de la réduire tel que prévu.

[Text]

CN holds the view that as long as there is any unfunded liability, there can be no surplus or extra funds to help pensioners. With the unfunded liability increasing year by year, there never will be anything extra for inflation protection, but CN will continue to have the ability to minimize its annual cost of pensions. If it has a large lump sum cost to make up, it will probably always add it into the unfunded liability. That is a great benefit to CN alone.

They also say that because they guarantee pensions, they should control the fund and its financing. The cure for this, we believe, lies in changing the Pension Benefits Standards Act and its regulations to remove the ability of Canadian National to use the unfunded liability as they do now, and instead to require the company to maximize the cash portion of the pension fund by contributing in cash an amount each year comparable to that put in by the employees, 6.5% of wages. We do not say they should match the funds; we just say that there should be some comparability, some reasonable fairness in what each contributes.

• 0945

In addition, CN should pay in cash the interest it owes on its note, the unfunded liability, and any capital repayments that may be scheduled. The provision that Canadian National guarantee pensions could be removed if CN wishes it. In its stead there might be a general government guarantee, as is done with government bonds. Such guarantee should only need to refer to the very unlikely chance that the fund could not pay pensions from its own resources. Instead of CN's present guarantee, there should be introduced a new rule or regulation stating that CN must contribute an annual amount of cash comparable to that put in by the employees. Then, with an adequate flow of cash money coming into the fund each year, there will be no need for an unrestricted use of the unfunded liability. The earnings on the whole fund of over \$5 billion at the present rates of return would then be approximately \$600 million a year. This is a staggering amount of annual return that could be earned on this fund. It is presently earning about \$350 million to \$380 million a year.

Should deficits loom ahead, contributions may have to be increased. We recognize that. When surpluses are earned, then pensioners, the employees' representatives and the company—three parties who are parties to this contributory pension plan—should sit down and decide what allocation is to be given to that surplus, including of course the building up of a special reserve fund to cover or at least take the brunt of any deficiency experience that may occur in the future.

It will take time to change the Pension Benefits Standards Act. The regulations could perhaps be changed more quickly, and other companies in CN might be affected by this general action. However, your committee and its advisers should assess this change and its implementation. There may be a need to continue the unfunded liability system of special financing to smooth out funding problems, but the rules governing its use

[Translation]

Le CN prétend que tant qu'il existe un passif non capitalisé, il ne peut y avoir de surplus pour les pensionnés. Les engagements non capitalisés augmentant d'année en année, il n'y aura jamais de surplus pour un programme de protection contre l'inflation, mais le CN continuera à pouvoir minimiser le coût annuel de son régime de pension. S'il a une somme forfaitaire substantielle à verser, il l'imputera probablement inmanquablement à son passif non capitalisé. C'est un avantage dont seul le CN profite.

La compagnie prétend devoir assumer l'administration et le financement du fonds, puisqu'elle garantit les pensions. La solution, selon nous, serait d'amender la Loi sur les normes des prestations de pensions et les règlements y afférents de manière à empêcher le Canadien National d'utiliser son passif non financé comme il le fait maintenant, et à l'obliger d'accroître sa contribution annuelle en espèces au fonds de pensions, selon un montant comparable à celui versé par les employés, c'est-à-dire 6.5 p. 100 de leurs salaires. Nous ne demandons pas que les contributions soient égales de part et d'autre; nous demandons simplement que la compagnie verse un montant raisonnable.

De plus, le CN devrait payer comptant les intérêts qu'il doit, les montants imputés au passif non capitalisé, et tout remboursement de son capital. La disposition de garantie des pensions pourrait être supprimée si tel était le souhait du CN. Cette disposition pourrait être remplacée par une garantie générale du gouvernement, comme pour les obligations du gouvernement. Cette garantie s'appliquerait uniquement dans l'éventualité très peu probable qu'il n'y ait pas suffisamment de fonds dans la caisse pour payer les pensions. Au lieu de la garantie actuelle du CN, il faudrait établir un nouveau règlement stipulant que la compagnie doit contribuer en argent comptant un montant annuel comparable à la cotisation des employés. Avec les liquidités ainsi recueillies chaque année, on n'aurait plus besoin d'utiliser sans restrictions le passif non financé. Au taux d'intérêt actuel, le fonds d'au-delà de 5 milliards de dollars pourrait rapporter environ 600 millions de dollars par année. C'est un rendement annuel très substantiel. Actuellement, le fonds rapporte entre 350 à 380 millions de dollars par année.

Si les déficits augmentaient, il se pourrait alors que les contributions augmentent aussi. Nous le savons. Lorsqu'il y aurait des surplus, les pensionnés, les représentants des employés et la compagnie—c'est-à-dire les trois parties à ce régime de pensions contributif—devraient se consulter et décider de l'utilisation de ces surplus; notamment l'établissement d'un fonds de réserve spécial pour permettre d'absorber d'éventuelles pertes.

Il faut du temps pour changer la Loi sur les normes des prestations de pensions. Les règlements peuvent sans doute être modifiés plus rapidement, et d'autres compagnies du CN pourraient être touchées par ces mesures. Cependant, votre Comité et ses conseillers devraient étudier l'opportunité de ce changement et de son application. Il se peut qu'on ait à garder le système de financement spécial du passif non capitalisé pour

[Texte]

should clearly state how and when it can be employed, to ensure that any use of it will not produce the unhealthy condition in the cash fund that we have today.

We are a contributing pension plan. Can it be improved at all? Therefore, your committee should recommend that a new government policy should be established for Canadian National along the lines referred to above, to bridge the gap between the present and the amendment of the Pension Benefits Standards Act. This will enable immediate action to be taken, instead of waiting for the confirming legislation. The trustees of CN's pension plan would then respond to new rules of conduct or guidelines and start the process envisaged to put the plan in a position to respond to pensioners' changing needs along with those of employees and the company.

Someone has estimated in these proceedings that \$45 million a year extra would finance a full inflation protection scheme for CN pensioners. I am not sure that is accurate, but it has been the statement. Therefore, it is not an impossible sum and it is not an impossible dream. In CN's submission to your committee, pages 36 to 38, CN gave estimates for indexing the present pensioners' pensions along the lines of the National Council's modest indexing proposal as \$32.7 million a year. It is not a massive amount of money. Your advisers should examine the proposals and costs, as well as the methods of financing available, imaginatively. They should be directed to find ways and means, fair to all, of meeting pensioners' needs now through our modest proposal. This would change the present practice of financing which loads the scales in favour of CN and against pensioners. CN itself, of course, obviously has no interest in changing the present financing arrangement which is excellent for them. However, are the shareholders of Canadian National, represented by the Government of Canada, satisfied that this arrangement is a proper treatment of CN's pensioners? Have the trustees they have appointed discharged their duty to the pensioners, who have contributed many hundreds of millions of dollars to the investment fund? We will be very disappointed if your committee says yes to this question.

• 0950

Equity and fairness demand a review of this situation by your committee. Perhaps CN should be required to pay something approaching a commercial rate of interest to the fund on the unfunded liability, rather than the actuarially set 7%. Perhaps they should try to refinance the whole unfunded liability on a long-term basis and put the cash in the fund. There are many options and possibilities to improve the cash flow of the fund, which we believe to be critical. As Mr. Hunt has said, employees at 6% of wages are now contributing at a higher level than most Canadian private contributory plans.

[Traduction]

aplanir les problèmes de financement; mais les règles régissant son utilisation devraient préciser comment et quand le système peut être employé, de manière à éviter le problème que nous avons aujourd'hui concernant le fonds.

Nous avons un régime de pensions contributif. Peut-il être amélioré? Votre Comité devrait recommander l'établissement d'une nouvelle politique gouvernementale concernant le Canadien National, dans le sens des propositions énoncées plus haut, pour assurer la transition entre la situation actuelle et celle qui découlera de l'amendement de la Loi sur les normes des prestations de pension. Cela permettra d'instituer immédiatement des mesures plutôt que d'avoir à attendre la loi. Les administrateurs du régime de pensions du CN seraient donc régis par de nouveaux règlements ou lignes directrices et pourraient commencer à mettre en place le programme destiné à répondre aux besoins des pensionnés, ainsi que des employés et de la compagnie.

Quelqu'un a dit au cours des présentes audiences qu'il en coûterait 45 millions de dollars par année de plus pour financer un programme complet de protection contre l'inflation des pensions du CN. Je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait juste, mais c'est ce qu'on a dit. Ce n'est donc pas une somme exorbitante; ce n'est pas un rêve irréalisable. Dans le mémoire qu'il a présenté au Comité, aux pages 36 à 38, le CN donne son évaluation du coût de l'indexation des pensions qui est sensiblement la même que celle du Conseil national, soit 32.7 millions de dollars par année. Ce n'est pas une somme énorme. Vos conseillers pourraient analyser la proposition et les coûts y afférents, de même que les modalités de financement possibles. Vous devriez les charger de trouver des moyens, justes pour tous, de répondre aux besoins des pensionnés par le biais de la modeste proposition que nous vous avons faite. Cela permettrait de changer les modalités de financement qui favorisent actuellement le CN au détriment des pensionnés. Le CN, quant à lui, n'a évidemment pas intérêt à changer ses méthodes de financement, parce qu'elles lui sont très favorables. Cependant, les actionnaires du Canadien National, représentés par le gouvernement du Canada, sont-ils convaincus que les pensionnés du CN sont bien traités? Les fiduciaires qu'ils ont nommés se sont-ils effectivement acquittés de leur devoir envers les retraités, dont les cotisations sont utilisées pour des placements de plusieurs centaines de millions? Nous serions extrêmement déçus que votre Comité réponde oui à cette question.

Le respect de la justice et de l'honnêteté exige que votre Comité se penche sur la situation. On pourrait peut-être exiger de la direction du CN qu'elle verse à la Caisse de retraite un intérêt sur ce passif non capitalisé, à un taux qui serait comparable au taux des banques, au lieu des 7 p. 100 qui ont été fixés par les actuaires. On pourrait également imaginer que le CN rembourse, sur une période suffisamment longue, ce passif non capitalisé. La Caisse de retraite est dans une situation qui nous paraît critique, et il y a certainement plusieurs façons de s'en sortir. Par ailleurs, et comme l'a dit M. Hunt, les cotisations des employés représentent 6 p. 100 de leur rémunération, c'est-à-dire plus que dans la plupart des

[Text]

The extra dollars needed to improve pensions, as we recommend, are not large on an annual basis. The money spent each year on ad hoc increases would go a long way toward covering the present annual costs of the new plan, the A plan. But the bogeyman always raised in such a proposal is the large total sum required to amortize such a yearly amount. It alone should not dictate an adverse decision. If it is right to do something such as we propose for pensioners, then it should be done as quickly as possible. If we are right in our claim that the present use by CN of the unfunded liability acts as a bar to any constructive change in pensions for pensioners, then in equity the system should be changed by government policy statement to Canadian National and eventually by incorporating such policy and amendments to the Pension Benefits Standards Act and its regulations.

I would now like to say a word about collective bargaining. CN has put pensions into collective bargaining with its unions at the insistence, I think, of both parties. Pension changes used to be decided by the company in consultation with union leaders meeting under the name of the co-operative movement. It worked very well, I am told. Now they wish them to be part of the wage package they are bargaining for. Unions do not represent pensioners, but they are sympathetic to the pensioners' position. However, they must bargain for the best deal they can for their members, the employees. If a change in the plan for employees only is agreed to as part of a package, it does nothing for pensioners. It is paid for as an increase in the unfunded liability, which CN then uses as one of the reasons why it cannot afford any improvements for the pensioners. So it is a catch-22 situation.

About two years ago, CN and the unions agreed to change the Canadian National Health and Welfare Plan, to the great detriment of pensioners. Until this time, CN's employees and pensioners were all covered by the same health and welfare plan at the same rates. They split the plan in two at this time: one for the employees and another for the pensioners. The result was that employees paid lower rates health and welfare while pensioners paid much higher rates. Many of the older pensioners, who were on smaller pensions, gave up the health and welfare plan entirely. They just could not afford it. They dropped out at an age when most of them are really going to need health and welfare protection. It was too large an extra burden for them. Our council and others have complained many times to the company of this treatment, but nothing has been done.

Recently, Canadian Pacific has made an agreement with its unions to improve the health and welfare plan for their

[Translation]

autres régimes de pensions du secteur privé où la partie patronale cotise également.

La revalorisation de nos retraites, comme nous le recommandons, et ramenée à un calcul annuel, ne coûterait pas très cher. Les augmentations ponctuelles que la direction accorde d'ailleurs chaque année, couvriraient déjà une partie importante de ce que coûterait annuellement le nouveau régime, c'est-à-dire le régime A que nous proposons. Ce à quoi l'on répond toujours en brandissant l'épouvantail de ces sommes d'argent énormes dont on aurait besoin pour amortir cette dépense annuelle. Cet argument ne devrait pas suffire à refuser notre proposition. Si celle-ci est justifiée, elle devrait être adoptée aussi rapidement que possible. Si nous avons raison de prétendre que ce passif non capitalisé, et la façon dont il est utilisé par le CN, empêchent toute évolution positive du régime des pensions, c'est l'ensemble du système qui devrait être modifié suite à une décision unilatérale du gouvernement, en conformité avec la Loi sur les normes des prestations de pension.

Je voudrais maintenant vous dire quelques mots sur la négociation collective. Si je ne me trompe, les syndicats aussi bien que la direction avaient insisté pour qu'il puisse y être question des retraites. C'est-à-dire que toute modification au régime de retraite y était décidé par la direction en consultation avec les chefs des divers syndicats réunis à cet effet. On me dit que cela marchait très bien. Mais voilà que l'on veut maintenant négocier les pensions en même temps que les rémunérations. Je sais que les syndicats, qui ne sont pas là pour défendre les intérêts des retraités, comprennent très bien leur position. Néanmoins, ils sont là pour négocier au nom de leurs membres, c'est-à-dire les employés. Si lors de ces négociations une modification du régime de retraite des employés est négociée, cela peut très bien ne concerner que ceux-ci et n'améliore en rien notre situation. Cela finalement sera encore utilisé par la direction du CN pour justifier son refus d'améliorer nos retraites, et pour laisser s'accroître le passif non capitalisé. C'est finalement un cercle vicieux.

Il y a environ deux ans, la direction du CN et les syndicats ont donné leur approbation aux modifications qui étaient proposées au régime canadien de la santé nationale et du bien-être social, et ceci au grand détriment des retraités eux-mêmes. Jusqu'à cette époque, les cotisations des employés et des retraités à ce régime de santé nationale et de bien-être social étaient les mêmes. C'est alors qu'on a décidé de créer deux catégories: les employés d'une part, les retraités de l'autre. Les contributions de ces derniers se sont retrouvées être beaucoup plus élevées que celles des employés, si bien que les retraités les plus âgés, dont les pensions étaient les plus maigres, ont renoncé à la protection de ce régime de santé et de bien-être. Ils ne pouvaient tout simplement pas se l'offrir. Ils ont donc abandonné à un âge où la plupart d'entre eux ont justement le plus grand besoin d'une protection sociale et médicale. Mais la dépense était trop importante. Notre conseil, en même temps que certaines autres organisations, s'est plaint à plusieurs reprises auprès de la direction; hélas, sans résultats.

Récemment, la direction du Canadian Pacific a négocié avec ses syndicats une amélioration du régime d'assurance médicale

[Texte]

pensioners in return for giving up rail passes. CN should be told to restore what was taken away from its pensioners. Again, fairness and equity demand such action.

Mr. Hunt has spoken about the CN Investment Division. I concur completely in his remarks about the competence of the group of investment managers. They show investment income of \$383.6 million in 1984. This represents 9% return on income and, if you take into account also capital gains, about 12% return on the fund. Had they had the cash in their hand of \$1.6 billion, which is in the unfunded liability, at that time they could have earned an additional \$144 million of income, or \$195 million including capital gains. Take away from this the \$112 million that CN paid as interest at 7% and this would translate into an additional \$80 million flowing into that fund. I think this illustrates what can be done if the cash fund is enhanced and the unfunded liability is reduced. Perhaps then CN could afford to pay for some improvements for pensioners. There certainly are possible areas of financing pensioners' requests, but it requires imagination to think about them and a will to be ready to do something or try to do something about it.

• 0955

Now, gentlemen, I turn to the recommendations we make to your committee. Our first recommendation is that you review Canadian National's records of managing its pension plan and fund with the objective of proposing changes in the procedures and rules governing the plan to meet the objections and proposals of its pensioners set out in the representations made to you by the National Council of CN Pensioners Associations.

2. Set out rules of conduct for inclusion in the regulations, directing the trustees of CN's plan that their responsibility includes the welfare of pensioners and employees as well as the company. Trustees should give periodic and sympathetic consideration to the needs of pensioners, for whom they hold in trust hundreds of millions of dollars in the fund. The principle of fairness and equity for all should be the rule when deciding the allocation of earnings from the fund or any re-evaluation of its financial state.

3. The Pension Benefits Standards Act and its regulations should be reviewed with a view to amendments, which will bring this 20-year-old statute up to present-day standards and emphasize the need for equity for all participants in contributory private pension plans. We make a point, which should be made very clearly, that we are talking here about a contributory pension plan that has been contributed to in a large manner by employees and pensioners. It is not a company plan.

Your review should focus on the following:

[Traduction]

et de bien-être de ses retraités, en échange de leurs cartes de transport gratuites. Nous pensons qu'il faudrait exiger que le CN rende à ses retraités ce qui leur a été enlevé. Là encore, le respect de la justice et de l'honnêteté exige que l'on prenne des mesures.

M. Hunt a parlé de la direction du CN chargée des placements et investissements. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il a dit là-dessus, nous avons là un groupe de directeurs extrêmement compétents. Les placements ont rapporté en 1984 383.6 millions de dollars. Cela fait donc un rapport de 9 p. 100, et si vous tenez compte des plus-values enregistrées, le rapport est de 12 p. 100. S'ils avaient pu placer le 1.6 milliards de dollars qui correspond au passif non capitalisé, cela aurait fait 144 millions de plus, ou 195 millions de dollars si l'on ajoute l'augmentation de valeur du capital. Si vous déduisez les 112 millions de dollars correspondant aux 7 p. 100 d'intérêts que verse le CN à la caisse, il reste 80 millions de dollars dont celle-ci se serait enrichie. Cela vous donne une idée de ce qui se passerait si le passif non capitalisé était réduit, et la caisse alimentée comme il convient. Il deviendrait alors peut-être possible à la direction de revaloriser les retraites de ses anciens employés. Tout cela pour vous dire qu'il n'est certainement pas impossible de tenir compte des demandes des retraités, si l'on est prêt à faire preuve d'un peu d'imagination et si l'on a véritablement envie de faire quelque chose.

Je vais maintenant passer à nos recommandations. La première de ces recommandations serait que le Comité étudie la façon dont la direction du CN gère et administre le régime de pensions et la caisse de retraite, en vue de proposer certaines modifications qui tiendraient compte des propositions et des requêtes des retraités, qui vous ont été, notamment, présentées par le Conseil national des associations de retraités du CN.

2. Que le Comité demande l'inclusion dans la réglementation d'un code de conduite, exigeant que les fiduciaires tiennent compte, dans leurs décisions, du bien-être des retraités et employés, autant que des intérêts de la société. C'est-à-dire que les fiduciaires devraient, à intervalles réguliers, faire le point de la situation des retraités, dans un esprit de compréhension, puisqu'ils ont finalement la responsabilité des centaines de millions de dollars qu'ils ont cotisés. La réévaluation de l'état de la caisse, et la répartition des bénéfices devraient évidemment se faire suivant les grands principes de la justice et de l'honnêteté.

3. La Loi sur les normes de prestations de pension, vieille de 20 ans, en même temps que ses règlements d'application, devrait être remise à jour, afin que soient traités avec plus d'équité les cotisants des régimes de pension contributifs du secteur privé. Nous insistons encore là-dessus, afin que ce soit bien clair, nous parlons ici d'un régime de pension contributif, auquel ont largement contribué les employés et les retraités. Il ne s'agit pas d'un régime de pensions de la compagnie.

Votre attention devrait notamment se porter sur les points suivants:

[Text]

(a) The purpose of an unfunded liability should be stated to be to assist in the handling of payments of large cash commitments by spreading them over several years.

(b) Where this financing device is used, a rate of interest somewhat comparable to commercial rates should be paid to the fund rather than an actuarially set average rate. The cash fund earns a commercial return, presently about 12%. It is a serious detriment to the health of the overall fund when a large portion of it earns a substandard return. This change would result in a dramatic improvement in the earnings in the fund.

(c) There are three components in CN's annual payment into the pension fund: one is this interest on unfunded liability at 7%, two is repayment of capital owed, and three is a contribution in dollars to the fund. Employees contribute cash, 6.5% of earnings. In 1984, as I told you before, this amounted to \$97 million. This is a compulsory contribution, as each employee is required to join the plan.

CN's payment should be set out clearly in its report to show the amount of each component. In 1983 CN paid \$111,173,000, which was entirely interest on unfunded liability. Mr. Yvon Masse, in his evidence before your committee at 1.28 of your record of your proceedings, spoke about this. This was the result of the 1981 re-evaluation of the fund showing it in surplus by \$125 million. But it highlights the fact that CN took full credit to itself and gave no consideration in the distribution of surplus to the pensioners. In CN's annual report for 1983, this \$111 million was reported as "contribution by the company relating to current service and unemployment liability". It really should have been stated that it was interest on unfunded liability, which is what it actually was. The allowable use by CN of surpluses of any kind should be more closely controlled and reported in detail.

(d) The regulation should provide that in contributory private plans, where a substantial amount of the cash in the fund and its earning relate directly to pensioners' contributions, any allocation of earnings or actuarial revisions by the trustees should take into account pensioners' views. The decision should be taken after consultation with all the participants in the fund, including its pensioners.

(e) The act and regulations should emphasize the importance of building up the cash funds and minimizing the unfunded liability. Only with such a policy can changes be considered to meet the needs of pensioners in a changing world. The cash can be built up and the unfunded liability reduced. The plan will grow in health and capacity to respond positively to future needs.

[Translation]

a) Le passif non capitalisé doit simplement permettre à la direction d'effectuer certains versements importants en liquides, en permettant d'en répartir la charge sur plusieurs années.

b) Lorsque la direction du CN a effectivement recours à cet artifice financier, elle devrait être tenue de verser à la caisse de retraite un intérêt calculé d'après les taux courants, au lieu du taux moyen fixé par les actuaires. Ainsi, les fonds liquides de la caisse de retraite rapportent à l'heure actuelle 12 p. 100. La caisse perd donc beaucoup lorsqu'une partie importante de ses fonds ne rapporte qu'un taux inférieur au taux pratiqué sur le marché. La situation de cette caisse s'améliorerait donc nettement s'il en était autrement.

c) Les versements annuels de la compagnie à la caisse de retraite se composent de trois éléments: d'une part les versements d'intérêt au titre du passif non capitalisé, deuxièmement le remboursement de ce passif, et troisièmement un versement en dollars liquides. Les employés cotisent à raison de 6.5 p. 100 de leur rémunération. Comme je vous l'ai dit, cela faisait 97 millions de dollars en 1984. Ce versement ne peut pas ne pas avoir lieu puisque tous les employés sont automatiquement inscrits au régime de pensions.

Le rapport annuel de la compagnie devrait faire état de la composition de ce versement. En 1983 la compagnie a versé 111,173,000\$, qui représentaient en totalité les versements d'intérêt au titre du passif non capitalisé. C'est ce dont parle d'ailleurs M. Yvon Masse, à la page 28 du fascicule 1 de votre Comité. La réévaluation de 1981 indiquait un excédent de 125 millions de dollars. Mais la compagnie qui s'en attribue seule le mérite a refusé d'envisager une redistribution de cet excédent aux retraités. Dans le rapport annuel du CN de 1983, l'intitulé du compte où sont inscrits les 111 millions de dollars fait état d'un passif au titre de l'assurance-chômage, et du service de la dette. Il aurait fallu indiquer très clairement qu'il s'agissait d'un passif non capitalisé, puisque c'est bien de cela qu'il s'agissait. C'est dire que l'on devrait surveiller de plus près comment la compagnie utilise les excédents, quels qu'ils soient.

d) Dans le cas des régimes privés contributifs la réglementation devrait exiger que les fiduciaires tiennent compte de l'avis des retraités, lorsqu'ils prennent des décisions actuarielles, ou des décisions concernant l'affectation ou la répartition de sommes importantes de la caisse, lorsqu'il est établi que ces sommes proviennent directement des cotisations des retraités. Toute décision devrait donc être prise après consultation avec tous les intéressés, y compris les retraités eux-mêmes.

e) Les nouvelles dispositions de la loi et du règlement devraient insister sur la nécessité de constituer des réserves liquides importantes, tout en maintenant le passif non capitalisé à un niveau aussi bas que possible. C'est à cette condition que l'on pourra—étant donné l'évolution permanente du monde dans lequel nous vivons—faire face aux besoins des retraités. Il faut donc accroître les disponibilités de la caisse en liquidités, tout en réduisant le passif non capitalisé. Le régime de pensions s'en trouvera assaini, et disposera ainsi des moyens de satisfaire les besoins des retraités de demain.

[Texte]

• 1000

CN's position that there can be no surplus or extra funds as long as there is an unfunded liability, is a bogey-man which should be discredited as inequitable in a contributory pension plan. As CN presently uses the unfunded liability, it will never be paid off but continue to grow in size. The record proves this. Such a situation precludes any consideration of pension improvements to deal with pensioners needs. And is this equity for the contributors of 40% to 50% of the fund—a staggering amount of \$1.2 billion?

(f) The regulations should state that annual payments by CN to the fund should be reasonably comparable to the contributions of employees and that the interest and capital repayments should be added to the company's contribution.

(g) The regulations should also state that the annual contributions by CN in cash should include the ad hoc payments to pensioners. This should not be added to the unfunded liability as it is today. Such a rule would produce a substantial improvement in the earnings in the fund.

Finally, you should recommend that Canadian National increase the survivor benefits from 50% to 75% with no reduction in the amount of the original pension. Since 1980 CN has paid 75% in the ad hoc increases to survivors. They recognize this figure. And it is not a costly item to go from 50% to 75%.

I wish to thank you, Mr. Chairman, ladies and gentlemen, for your indulgence in listening to a little overly long statement. We do appreciate very much your hearing our committee.

Mr. Bouchev: Mr. Chairman, I ask you to allow Mr. Fullerton to make a very brief statement, also.

Mr. Douglas Fullerton (Consultant, National Council, CN Pensioners Association): I have always spoken frankly in the past at such hearings as I am at today. I have been described as abrasive and blunt and I suspect that after I am through, that will be the CN comment.

I was asked by Madam Bégin to examine the problem of the older pensioners of the CN. I am interested in it. I was shocked by the lack of concern in CN about the older employees. I was shocked at the lack of voice in the fund of the older employees. It became clear to me as soon as I became involved, and it explains my presence today. I am not a CN employee, past, present or future. But I have stuck with this group of splendid people because they have a cause. It is a real cause and it is a very important cause.

[Traduction]

La compagnie prétend qu'il n'est pas question d'excédents, tant que ce passif non capitalisé existe; voilà un argument spécieux auquel nous ne pouvons absolument pas souscrire, étant donné qu'il s'agit ici d'un régime de pensions contributif. Mais effectivement, tant que la compagnie usera de ce passif non capitalisé comme elle le fait, celui-ci ne sera jamais remboursé mais continuera au contraire à croître. Tous les documents confirment cela. Il est donc absolument exclu que les pensions soient revalorisées, comme l'exigerait la situation des retraités. Alors que leurs cotisations représentent 40 à 50 p. 100 de la caisse, que peut bien signifier, du point de vue de la justice, cette somme faramineuse de 1.2 milliard de dollars?

f) Les nouvelles dispositions devraient fixer la contribution annuelle du CN à un niveau comparable à celui des cotisations des employés, et exiger que le remboursement du passif en même temps que les intérêts soit ajouté à cette contribution.

g) Les nouvelles dispositions devraient également exiger que le CN ajoute à sa contribution annuelle les suppléments ponctuels qui sont versés aux retraités. Il ne faudrait pas que ces sommes viennent encore grossir le passif non capitalisé, comme c'est le cas aujourd'hui. Une telle mesure entraînerait une amélioration non négligeable de l'état de la caisse.

Finalement, vous devriez recommander que le Canadien National fasse passer les prestations versées aux survivants de 50 à 75 p. 100 de l'intégralité de la pension du conjoint décédé. D'ailleurs, et grâce aux suppléments qui ont été versés aux survivants depuis 1980, le pourcentage était effectivement de 75 p. 100; la direction ne le conteste pas. Passer de 50 à 75 p. 100 ne devrait d'ailleurs pas coûter très cher.

Je tiens à vous remercier, monsieur le président, mesdames et messieurs, d'avoir bien voulu écouter patiemment une déclaration un peu longue. Soyez certains que nous sommes très heureux de pouvoir comparaître devant votre Comité.

M. Bouchev: Monsieur le président, j'aimerais vous demander de permettre à M. Fullerton de faire une brève déclaration.

M. Douglas Fullerton (conseiller du Conseil national des associations des retraités du CN): J'ai toujours eu l'habitude, lors de ces audiences de comité, d'être extrêmement franc. On dit parfois de mon style qu'il est corrosif et même un peu brutal, et j'imagine que c'est ce que penseront une fois de plus les responsables du CN.

M^{me} Bégin m'avait déjà demandé d'étudier la situation des retraités du CN les plus âgés. C'est un problème qui m'intéresse. J'ai en effet été scandalisé par la façon dont le CN les traite. J'ai été scandalisé de voir à quel point ils étaient peu défendus par les responsables de la caisse de retraite. Tout cela m'est apparu très clairement dès que j'ai commencé à me pencher sur le problème, et c'est ce qui explique ma présence ici. Je ne suis ni employé du CN, je ne l'ai jamais été et je ne pense pas que je le serai jamais. Mais je me retrouve finalement solidaire d'un groupe de gens extraordinaires, et cela parce qu'ils ont une cause à défendre. C'est une cause bien réelle, et l'argument n'est pas mince.

[Text]

My first point is that CN has been in perpetual conflict of interest with the CN pension fund policy—perpetual conflict of interest. The pension deals are made between the company and the unions. They are designed to satisfy the present employees of the company and they have not recognized at all the fact that there are older employees.

• 1005

The first thing I would say is that the pension decisions reached by the company and the employees in fact are part of the pay package. By giving on the pension fund, CN can in fact save on its pay settlements. Therefore, I say that the fund is being raped by the company to serve its negotiations with the present employees, and that has damaged the fund and it has damaged the claim of the older pensioners.

Secondly, I would say again—to use Mr. Hunt's example—that the fund is being employed to pay for a proper operating charge. The early retirement scheme, the special early retirement scheme, which he spoke of, is in fact the scheme designed, brought in—I mean it is humanitarian, I would agree—for the purpose of saving the company operating expenses. Therefore, it should be a charge to the operating expenses. Instead, it is a charge to the pension fund, and there is a further argument that it is going to save their operating expenses, so there is no dough for the oldies. I am saying again, that has damaged the fund.

There is a health scheme which is being split, again an example of bowing to the present employees. The investment operation of the funds, I say, are well managed, but in some of the purchases made by the investment fund, there has clearly been a purpose of establishing a powerbase, a powerbase which can be employed by the CN in buying the assets; this in turn is an abuse of the pension fund.

Finally, in terms of the pension fund, the CN is not paying its fair share; it is exploiting it as a very cheap source of capital—again an abuse of the pension fund. I say the CN has been in perpetual conflict of interest in its managing of the fund.

The other issue I want to bring up is that the CN argues all the time that they do not have the money, the actuarial assumptions say this is so, they cannot pay, they cannot carry, they cannot afford. I say this is patent nonsense, that in fact if the actuaries—and I have a lot of friends who are actuaries, such Claude Castonguay and so on—are paid by the company, they tend to do what the company wants. Furthermore, the actuaries are cautious people themselves and that is a bias in favour of a company. Therefore, I argue that the actuarial calculations are largely nonsense, and I can expand on it further.

The job of an actuary is to assess probabilities.

[Translation]

Je dirais tout d'abord que le CN s'est toujours retrouvé dans une situation de conflit d'intérêt avec sa caisse de retraite; c'est un conflit d'intérêt permanent. En effet, le régime de pension se négocie entre la direction et les syndicats. Or, ceux-ci sont là pour défendre les intérêts des employés en activité, ce qui leur fait oublier qu'il y a aussi des employés à la retraite.

Et la première chose que j'aurais à dire à ce sujet, c'est que les dispositions concernant les retraites sont négociées en même temps que les revendications salariales des employés. Pour faire des économies, le CN reprend du côté des pensions ce qu'il accorde du côté des salaires. Voilà pourquoi je prétends que ces procédures de négociation permettent à la compagnie de mettre à mal la caisse de retraite, au plus grand mépris des intérêts des retraités les plus vieux.

Deuxièmement, et je me reporte à l'exemple de M. Hunt, on peut dire que la caisse de retraite est utilisée pour financer ce qui n'est en fait que des frais d'exploitation. En effet, le régime spécial accordé en cas de retraite anticipée, dont nous avons déjà parlé, n'est qu'une façon pour la compagnie—même si en même temps cela comporte un aspect humanitaire, je suis d'accord là-dessus—de faire des économies au compte d'exploitation. Ce régime spécial devrait être comptabilisé au titre des frais d'exploitation. Au lieu de cela, c'est la caisse de retraite qui en hérite, ce qui fait qu'il ne reste plus rien pour les retraités les plus âgés. Je répète, tout cela a beaucoup nui à l'état de la caisse de retraite.

Dans le domaine de la protection médicale maintenant, vous savez que l'on a fait deux catégories, pour faire plaisir aux employés en activité. Par ailleurs, même si les décisions en matière de placement ont été bonnes, on a tout de même profité de la caisse de retraite pour alimenter le fonds de placement, lui-même instrument de la puissance du CN, lorsque la compagnie veut accroître ses actifs. C'est là un abus de la caisse de retraite.

Enfin, et pour revenir à la caisse de retraite, on peut dire que la compagnie ne paye pas sa part; elle ne fait que s'en servir de façon éhontée comme source bon marché de capitaux. Voilà pourquoi, d'après moi, en étant responsable de la gestion de la caisse de retraite, le CN se retrouve en permanence dans une situation de conflit d'intérêts.

J'aimerais maintenant revenir aux déclarations réitérées du CN selon lesquelles la compagnie, d'après les calculs des actuaires, n'a tout simplement pas les moyens de satisfaire les revendications des retraités. Je dis que c'est une absurdité, et que les actuaires—et j'en ai beaucoup parmi mes amis, Claude Castonguay par exemple—sont payés par la compagnie, et tendent de ce fait à lui obéir. De plus, la prudence dont font toujours preuve ces actuaires joue en faveur de la compagnie. Aussi, je prétends que leurs calculs sont en grande partie complètement aberrants, et je pourrais en dire plus à ce sujet.

Le travail de l'actuaire, en fait, se résume à un calcul des probabilités.

[Texte]

• 1010

I am an old investment man. If an actuary tells me that the probable pay-off in 2015 or 2020 is so and so, and they calculate it nicely into all their structures, I say, "My friend, you do not know what you are talking about." The important concerns in our society in terms of the future are firstly, the danger of atomic war which destroys a pension fund and all its values—it is pointless; secondly, the dangers of a massive inflation which also destroys the pension fund; and thirdly, the danger of a depression. I am saying to my actuary friends to cost those into their formula. Then they say that they cannot; these are all imponderables. But they base it on the assumption that our society is going to go on exactly as it is today, that the interest is going to go on being paid, the capitalistic system is going to survive—I hope it does. In fact, the chance of the people being paid off in 2030 is extremely small, because of all of these other factors.

I say in terms of a bias that the actuaries and companies themselves should certainly bias in favour of giving compensation to the poorest of the poor. I am talking about the older pensioners of the CN who received low pay, who receive no Canada Pension Plan, whose inflation compensation has been minuscule.

In summary, the important thing here—I stress it again—is that CN has been in complete conflict of interest all through this on the management of the planning of this pension fund, and the actuarial calculations are not worth the powder to blow them. Thank you.

Mr. Bouchey: Mr. Chairman, that concludes our presentation this morning.

The Chairman: Mr. Bouchey, I am sure the committee wants me to thank you and your colleagues for what I consider to be an excellent, well balanced, very reasonable brief. I think it is one of the better ones we have had. I congratulate you and your colleagues for the work that has gone into it. I am sure it is going to be of great assistance to us.

I may now throw the matter open to questions. Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: I want to add to your compliments, Mr. Chairman. I think it was an excellent presentation. It is nice to see Mr. Hunt and Mr. Fullerton again. Mr. Hunt used to appear before the Standing Committee on Transport as an officer of Canadian National every year when we did their annual report. I hope he is enjoying his retirement. I hope we can get his retirement indexed.

Mr. Chairman and gentlemen, on looking at your proposal for partial indexing, you say on page 2 of your brief that survivor benefits increased to 60% from the present 50%. A little while later one of you said 75%. I would like to know which one it is.

[Traduction]

Je suis un vieux routier de l'investissement. Quand un actuaire me dit que je toucherai une somme donnée en 2015 ou en 2020, et quand on me donne force calculs à l'appui, je réponds: «Mon ami, vous ne savez pas ce que vous dites.» Les préoccupations les plus importantes dans notre société, quand il s'agit de l'avenir, sont premièrement, la menace d'une guerre atomique qui détruirait une caisse de retraite et tout ce qu'elle vaut—inutile d'insister; deuxièmement, la menace d'une inflation massive qui détruirait également la caisse de retraite; et troisièmement, la menace d'une récession. Je demande à mes amis actuaires de faire intervenir ces facteurs dans la formule d'établissement des coûts. Ils me répondent que c'est impossible car il s'agit d'impondérables. Ainsi, toutes leurs suppositions sont fondées sur l'hypothèse que notre société évoluera exactement sur le modèle d'aujourd'hui, que les intérêts seront versés, que le régime capitaliste va survivre... ce que j'espère. En fait, les probabilités que les gens touchent quoi que ce soit en 2030 sont très minces à cause de tous ces autres facteurs.

Si la balance doit pencher d'un côté, les actuaires et les employeurs devraient certainement faire en sorte que ce soit du côté des plus pauvres. Je ne parle pas ici des retraités les plus vieux du CN qui ont touché des salaires très bas, qui ne peuvent pas profiter du Régime de pensions du Canada, pour qui les indemnités en raison de l'inflation sont minimes.

En résumé, et je tiens à le souligner, ce qui est essentiel ici, c'est que le CN, depuis le début, se trouve dans une situation de conflit d'intérêts du point de vue de la gestion de la planification de cette caisse de retraite, et que les calculs actuariels qui ne valent même pas le papier sur lequel ils sont faits. Merci.

M. Bouchey: Monsieur le président, nous avons terminé notre exposé.

Le président: Monsieur Bouchey, je suis sûr que les membres du Comité veulent que je vous remercie, vous et vos collègues, de ce qui me semble être un excellent mémoire, très bien équilibré, très sensé. Je pense qu'il figure parmi les meilleurs que nous ayons reçus. Je vous félicite, vous et vos collègues, de cet énorme travail. Je suis convaincu qu'il va nous rendre de grands services.

Je suppose que je peux maintenant demander aux membres du Comité de vous poser des questions. Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Je voudrais moi aussi me joindre au président pour vous adresser tous mes compliments. Votre mémoire est excellent. Je suis ravi de revoir MM. Hunt et Fullerton. M. Hunt a comparu autrefois devant le Comité permanent des transports à titre de cadre du CN lors de l'étude annuelle du rapport de la société. J'espère qu'il profite bien de sa retraite. J'espère que nous pourrions obtenir que sa pension soit indexée.

Monsieur le président, messieurs, vous dites à la page 2 de votre mémoire, au sujet d'une proposition d'indexation partielle, que les prestations aux survivants sont passées de 50 p. 100 à 60 p. 100. Un peu plus bas, vous dites 75 p. 100. Je voudrais que vous me donniez des précisions là-dessus.

[Text]

Secondly—I have raised this with other groups who have appeared before us—when the pensioner dies, their surviving spouse gets 50%. But if the spouse dies, the surviving pensioner continues to get 100%. Why would you settle for anything less than that?

• 1015

Do you have any figures? What would the additional cost to the fund be if it were increased to 60%, if it were increased to 75%, or if it were left at 100%?

Mr. Hunt: I will handle the first part, and Mr. Bouchey may want to pick up the second part. On the first part, Mr. Benjamin, our brief does say we would like to see that survivor benefit moved from 50 to 60. Mr. MacDougall, in his notes, mentioned 75%. I guess that says we are pretty flexible as a committee. But seriously, we felt that as a starting point in our submission on plan A—and plan A means the association's plan—that 60% was a good starting point.

In discussions with the company, it seemed to us that the company tended to lean more to 75%. Now that does not mean to say that they accepted it and it does not mean to say that they costed it; but if we were to engage with the company again in discussions on this plan, the A plan, I suspect that we would be talking with the company on the costing of a 75% plan for survivors, although we have only asked for 60%.

On the latter part, for 100%, do you want to try that, Mr. Bouchey?

Mr. Bouchey: You asked the question, Mr. Benjamin, why we did not do something concerning the 50% to the survivor, but for the pensioner who loses his wife he continues to get the 100%.

There have been many discussions about this. I would be reluctant to quote the cost of the increases from 50 to 60 to 75 off the top. But one of the discussions that developed and has been in the background quite a bit was a proposition whereby the pensioner or his spouse would drop to 75% in the event of the death of either. This was an immediate method to get there. We were most reluctant to present that to the membership as a potential possibility, because we felt they would be most disappointed in that, the pensioners in particular. But the large amounts of changing . . . It was mentioned in one of the briefs, or at least in a submission this morning, that the cost was not too great to jump from one to the next. But I recall a figure of some \$100 million to move it from the 50 to the 60. I have to suggest to you that we could at another time perhaps give you a better description of that situation.

Mr. Benjamin: In looking at your whole proposal, I find it very modest, to say the least. You are not being overly demanding; that has to be said for you.

Mr. Bouchey: As you know, the pension fund has been in effect for 50 years, and it took us 49 years to get a seat on the pension board.

Mr. Benjamin: Yes.

[Translation]

Deuxièmement, et j'ai déjà posé la même question à d'autres groupes, quand un retraité meurt, le conjoint qui lui survit touche 50 p. 100. Mais si ce conjoint meurt, le retraité qui lui survit continue de toucher 100 p. 100. Pourquoi vous contenteriez-vous de moins?

Avez-vous des chiffres? Combien en coûterait-il si ce pourcentage passait à 60 p. 100, à 75 p. 100, ou si on versait la totalité?

M. Hunt: Je vais répondre à la première partie et M. Bouchey pourra s'occuper de la deuxième. Monsieur Benjamin, notre mémoire réclame que les prestations aux survivants passent de 50 à 60 p. 100. M. MacDougall, dans ses notes, parle de 75 p. 100. Je suppose que cela prouve que notre Comité est assez souple. Soyons sérieux. Nous estimons que pour un régime A, c'est-à-dire le régime de l'association, 60 p. 100 serait un bon départ.

Dans nos pourparlers avec la société, nous avons l'impression qu'elle préférerait 75 p. 100. Cela ne signifie pas qu'elle acceptait ni qu'elle avait fait des évaluations de coûts. Toutefois, si nous devons reprendre les pourparlers sur le régime A, je pense que nos discussions porteraient sur un régime prévoyant 75 p. 100 aux survivants, bien que nous n'ayons demandé que 60 p. 100.

Monsieur Bouchey, peut-être voudrez-vous parler des 100 p. 100?

M. Bouchey: Monsieur Benjamin, vous vous demandez pourquoi nous n'avons rien fait pour les survivants qui touchent 50 p. 100, étant donné qu'un retraité dont la femme meurt continue de toucher 100 p. 100, n'est-ce pas?

On a beaucoup parlé de cela. J'hésite à vous donner des chiffres sur les augmentations de coût que représenteraient des prestations qui passeraient de 50 p. 100 à 60 p. 100 ou à 75 p. 100. Il ressort cependant des discussions une proposition à laquelle on a longtemps songé, à savoir que le pensionné ou son épouse ne toucherait que 75 p. 100 de la pension en cas de décès de l'un des deux. Cela semblait le chemin le plus court pour régler cette question. Toutefois, nous avons choisi de ne pas présenter cette possibilité à nos membres parce que nous estimions qu'elle n'arrangerait pas du tout les retraités. Pour ce qui est des grosses sommes . . . Dans un des mémoires présentés ce matin, on dit que le coût ne serait pas trop élevé d'un pourcentage à l'autre. Cependant, je crois me rappeler que cela représentait 100 millions de dollars pour passer de 50 p. 100 à 60 p. 100. Nous pourrions peut-être plus tard vous donner plus de détails sur cette situation.

M. Benjamin: Le moins qu'on puisse dire est que je trouve votre proposition très modeste. Vous n'avez pas d'exigences démesurées et il faut le reconnaître.

M. Bouchey: Comme vous le savez, la caisse de retraite existe depuis 50 ans et il a fallu attendre 49 ans pour que nous obtenions de siéger au conseil des pensions.

M. Benjamin: Je sais.

[Texte]

Mr. Bouchey: And it has taken 50 years and probably more to get some form of indexation. In discussions with the president of CN, we could realize that full indexation at that time was virtually impossible. Trying to be realistic, and following that old adage about a foot on the door is better than two on the desk, we decided to temper our demands or our requests and try to get it established. Thinking into the future and the use of computers and so on, those four elements that we talk about, when we put the number of the amount that could be granted in a given year you can turn any one of them. It could be changed so that the 20% could be reduced or increased or that the 1250 would be flexible as pensions went on. The 60% could become 70% or 80%. There is not a sacred number here. Certainly, the 60% of the CPI is not sacred, depending on the availability of money. But it is a formula that could be understood by all pensioners and beneficiaries. This, in particular, is why we went modestly.

• 1020

Mr. Benjamin: I appreciate it. I know also the adage that half a loaf is better than none. One of you mentioned doing the most for the oldest pensioners who are on the least amounts and who do not have CPP and whatnot. Have you considered any kind of partial indexing, rather than ad hoc payments, or any kind of retroactivity on some sort of a sliding scale, starting with the oldest pensioners first and working down?

Mr. Bouchey: I would ask Mr. King to handle it for you, Mr. Benjamin.

Mr. Frank E. King (Executive Secretary, National Council of CN Pensioners Associations Inc.): Mr. Benjamin, on page 17 of the brief, we did look at the effect of "ad hocing" on pensioners. We came to the conclusion that for the average pensioner the pension dollar today is worth around 50¢, whether he retired in 1965 or in 1974.

Now, they are the older pensioners. Therefore, I conclude that the situation has equalized at the present time between the pensioners. I am talking about the very old, old pensioners, bearing in mind that they retired at a low rate. The figures show that the pension dollar they received at the time they retired is worth around 50¢ or less.

Mr. Benjamin: As of 1974.

Mr. F.E. King: As of January 1, 1984, for a pensioner retiring in 1974.

Mr. Benjamin: I see.

Mr. F.E. King: We think the situation has sort of equalized. Now, we find that the older pensioners at higher pensions do not come out nearly as well as the ones at lower pensions, when you are talking about the value of their pension dollar when they retired.

We do not think that we can change the past and we do not think the fund should try to change the past. But we think we

[Traduction]

M. Bouchey: Il a fallu attendre 50 ans et peut-être encore quelques années de plus pour qu'on songe à une indexation quelconque. Lors des discussions que nous avons eues avec le président du CN, on pouvait se rendre compte que l'indexation totale n'était pas pour l'heure possible. Toutefois, de façon plus réaliste, nous nous disons que nous avons le pied dans l'étrier et c'est pourquoi nous avons décidé de modérer nos exigences, nos demandes, au profit de l'établissement du principe. Nous songeons à l'avenir, à l'utilisation de l'informatique, les quatre éléments dont nous avons parlé, quand on fixe un montant dans chacun des cas, pour une année donnée, on se rend compte qu'ils sont interchangeable. Les choses ne seraient pas statiques si bien que les 20 p. 100 pourraient être réduits ou augmentés ou encore, avec le temps, les 50 p. 100 pourraient fluctuer. Ainsi les 60 p. 100 pourraient devenir 70 ou 80 p. 100. Tout cela n'est pas gravé dans la pierre. Assurément, les 60 p. 100 de l'IPC ne sont pas immuables, et tout dépendra des sommes disponibles. Cette formule a l'avantage de pouvoir être comprise de tous les retraités et prestataires. Cela explique pourquoi nous avons été si modestes.

M. Benjamin: Je comprends. Je sais aussi que faute de grives on mange des merles. L'un d'entre vous a dit qu'il fallait faire un gros effort pour les plus vieux retraités qui touchent moins et ne peuvent pas compter sur le RPC. Avez-vous envisagé une indexation partielle plutôt que des versements forfaitaires, ou peut-être encore un rappel fondé sur un barème, avec en priorité les plus vieux retraités et ensuite les autres?

M. Bouchey: Monsieur Benjamin, je vais demander à M. King de vous répondre.

M. Frank E. King (Secrétaire exécutif, Conseil national des associations de retraités du CN Inc.): Monsieur Benjamin, à la page 17 de notre mémoire, nous avons étudié ce que signifierait les forfaits pour les retraités. Nous avons constaté que pour le retraité moyen, qu'il ait pris sa retraite en 1965 ou en 1974, \$1 de sa pension a aujourd'hui une valeur de 50 cents.

Nous parlons ici des plus vieux retraités. Par conséquent, j'en conclus qu'actuellement tous les retraités sont sur un pied d'égalité. Je parle ici de très vieux retraités qui ont pris leur retraite alors que le taux était très bas. Les chiffres démontrent que chaque dollar de pension reçu au moment où ils ont pris leur retraite vaut 50 cents ou moins.

M. Benjamin: En 1974.

M. F.E. King: Au 1^{er} janvier 1984, dans le cas d'un employé qui a pris sa retraite en 1974.

M. Benjamin: Je vois.

M. F.E. King: Nous pensons que la situation a été nivelée. Nous constatons que les plus vieux retraités qui touchent des pensions plus élevées ne s'en tirent guère mieux que ceux qui touchent des pensions moins élevées, quand on compare la valeur de leur pension au moment de la retraite.

Nous ne pensons pas pouvoir revenir en arrière et voilà pourquoi nous ne comptons pas sur la Caisse pour cela.

[Text]

should protect the pension dollar which the man or woman retired with when they retired.

Mr. Benjamin: On the matter of the whole business of bargaining and having some say, which route would you like to see us go? One route would be to change the law to require both the railway unions and the railway management to bargain collectively for those already on pension, with representation on the bargaining committee from the pensioners. Another would have pensioners' associations bargain. Or there could be some other legislative requirement. What kind of a route would you like to see in place?

• 1025

Mr. Hunt: We will try this. I will throw some of the pieces in and possibly Mr. Bouchev may want to throw some others in. We would like to see in a bargaining situation, at very least, that we be somewhere close by the bargaining table itself. We have suggested this to CN in the past; we have discussed it with some of the unions. There is no formality in any of our discussions and therefore there is really no direct progress. We want to see what is being bargained, because if it is going to add to the unfunded liability, then obviously we are affected. Although we do not see a lot of help or assistance to the pensioners by using that route, it is an essential communications device that we be allowed to be somewhere close by to know what is going on.

I think our bargaining strength for the pensioners—and in the traditional sense we do not have any bargaining strength, but let me use the terminology since we all understand it—is probably with the management as the first step and with the trustees as the second step.

Mr. Benjamin: The third step is with MPs.

Mr. Hunt: Yes. The third step might be regulations, and perhaps the fourth step is political. We feel—and Mr. MacDougall covered this—that although the board of directors are the trustees, they have not had an ample opportunity to understand fully the problems of pensioners—the numbers, the dollars, the indexation, etc.. How could they, when we feel that they have not been briefed completely or properly over the years, because it is a subject that takes some time to assimilate, and we have not had access to them? We have not; we have not ourselves made a drive to see the board. Since the board is not as fully prepared as we would like to see them, we think that is probably the direction we would go in our “bargaining power”, if we have any.

Mr. Benjamin: What about an amendment to the Canada Labour Relations Act, or whatever else is needed, that would make pensioners part of a collective bargaining unit?

Mr. Hunt: Again, it has been discussed . . .

An hon. member: Helpfully?

Mr. Hunt:—helpfully, yes, but I have to stress that it would be a communication thing. I do not see how active service

[Translation]

Toutefois, nous pensons qu'on devrait protéger la valeur de la pension que touche un employé, ou une employée, au moment où il prend sa retraite.

M. Benjamin: Pour ce qui est des négociations et de votre participation, qu'est-ce que vous préconisez? On pourrait modifier la loi pour exiger que les syndicats de cheminots et le patronat négocient collectivement au nom de ceux qui touchent déjà une pension, les retraités étant représentés au Comité de négociation. D'autre part, on pourrait demander aux associations de retraités de négocier. Il pourrait y avoir d'autres exigences prévues dans la loi. Qu'est-ce que vous préconisez?

M. Hunt: Nous allons essayer de répondre. Je vais commencer et M. Bouchev voudra peut-être poursuivre. À tout le moins, nous voudrions être présents près de la table des négociations. Nous avons déjà proposé cela au CN par le passé et nous en avons parlé avec certains syndicats. Nos discussions n'étaient absolument pas officielles et, par conséquent, elles n'ont pas mené très loin. Nous voulons savoir ce qu'on négocie car si cela devait augmenter le passif non comptabilisé, nous serions concernés au premier chef. Bien que nous n'envisagions pas que cela sera d'une très grande utilité aux retraités, il est essentiel qu'on établisse des liens qui nous permettent de nous approcher de la table des négociations pour que nous soyons mis au courant.

Nous savons que nous n'avons pas de force de négociation à proprement parler, mais j'utilise l'expression pour que nous nous comprenions. Nous pourrions probablement exercer cette force auprès du patronat, dans un premier temps, et ensuite auprès des fiduciaires.

M. Benjamin: Après cela, auprès des députés.

M. Hunt: Juste. En troisième lieu, il y aurait les règlements, et peut-être, dans un quatrième temps, l'échelon politique. Comme l'a dit M. MacDougall, nous pensons que, bien que des fiduciaires siègent au conseil d'administration, ils n'ont quand même pas eu tout le loisir de comprendre à fond les problèmes des retraités, les chiffres, les dollars, l'indexation, etc. On peut le comprendre, car nous estimons qu'ils n'ont jamais reçu de renseignements assez complets et pertinents au fil des ans, car c'est une matière qui exige du temps si l'on veut l'assimiler, et nous n'avons pas de liens avec eux. Nous-mêmes, nous n'avons rien fait pour contacter les membres du conseil. Puisque le conseil n'est pas aussi bien préparé que nous le souhaiterions, nous pensons que c'est là qu'il faudrait que nous exercions notre force de négociation, si tant est que nous en ayons une.

M. Benjamin: Qu'en est-il des modifications à la Loi sur les relations de travail au Canada ou de toute autre proposition qui ferait que les retraités pourraient désormais faire partie d'une unité de négociations?

M. Hunt: Encore une fois, on en a parlé . . .

Une voix: Utilement?

M. Hunt: . . . en effet. Il me faut cependant bien souligner que c'est une question de communications. Je ne vois pas

[Texte]

people, as represented by a union and thinking in terms of the Canada Labour Code, can bargain for pensioners. Pensioners are not part of the bargaining unit in almost any qualification you may want to put upon it; they are not part of the bargaining unit. However, we want to be close to the bargaining so that we can, firstly, give advice and secondly, be aware of what is going on, so that lastly, we might be able to present ourselves to the only vehicle we may have left, which is executive management and/or the board of directors.

Mr. Benjamin: You see, one thing which is bothering me is that thousands of pensioners, at a lower fee, maintain an associate membership or a continuing membership in the union, but the day they retire they are no longer part of the bargaining unit, even though they are still members of the union. This is something I could never understand. That is why I thought . . . if it was in the law that you continued to be part of a collective bargaining unit, then how you work out the mechanisms for negotiations or bargaining, either through the unions or through your own association, would be entirely up to you.

Mr. Hunt: Yes. Our recommendations, as you read them completely, have in them the hope and the want that investigating committees or groups of people might be set up to hone in on these things. This is one of the things, and we would love to think we could be part of any follow-up investigation, to give you the benefit of how pensioners look at this thing. It is true that normally, until you go on pension, you do not use this thing to direct yourself to the problems of the pensioner. Now people could—I think executive management in CN is quite bright enough, with some of our help, to redirect themselves to the total problem—not just the problems of operations, the problems of capital, but also the problems of these people.

Mr. Benjamin: I have a few more questions, but would you like somebody else to have a turn?

The Chairman: Mr. Gray.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you, Mr. Chairman. Gentlemen, does your national council represent the pensioners who were originally part of the Provident Fund, the Intercolonial Prince Edward Island Railway, the Grand Trunk Railway?

• 1030

Mr. Bouchey: There are certainly some of those within the affiliated local associations of ours.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you. If we look at the pension plan for the pensioners—and of course to be a pensioner you had to be an employee at some point in time with the employer . . . If we consider your pension plan as a contract, a contract that is signed by each individual employee, who contributes so much into the plan, knowing that when he retires he will receive x number of dollars, would you gentlemen say that legally CN has lived up to their side of the contract?

[Traduction]

comment des gens actifs, représentés par un syndicat et qui sont régis par les dispositions du Code du travail du Canada, peuvent négocier efficacement pour les retraités. Les retraités ne font pas partie d'une unité de négociations quel que soit le bout par lequel vous prenez la chose. Ils n'en font pas partie. Néanmoins, nous voulons être tout près de la table des négociations pour pouvoir, tout d'abord, donner des conseils et, deuxièmement, être mis au courant de ce qui s'y passe afin qu'en dernier lieu, nous puissions nous adresser au dernier recours qui nous reste peut-être, c'est-à-dire la direction et/ou le conseil d'administration.

M. Benjamin: Ce qui m'inquiète c'est que des milliers de retraités, touchant une pension inférieure, ont adhéré à un syndicat, mais le jour où ils prennent leur retraite, ils ne font plus partie de l'unité de négociations, même s'ils sont encore membres du syndicat. Je n'ai jamais pu comprendre cela. Je pensais que . . . Si la loi prévoyait que vous continuiez de faire partie d'une unité de négociations, vous pourriez très bien choisir les rouages des négociations, par l'intermédiaire de vos syndicats ou encore par celle de votre propre association.

M. Hunt: Je vois. Vous verrez dans nos recommandations que nous espérons et souhaitons qu'on forme des comités d'enquête ou des groupes d'étude pour élucider ces questions. C'est une des choses, et nous serions ravis de participer au suivi d'une enquête, de vous faire part du point de vue des retraités là-dessus. Il est vrai qu'en temps normal, tant qu'on n'a pas pris sa retraite, on ne se sert pas de cette voie-là pour s'occuper des problèmes des retraités. Je pense que les cadres du CN sont assez compétents, si on les aide un peu, pour étudier tous les problèmes, pas uniquement ceux des opérations, les problèmes du capital, mais également les problèmes de ces gens-là.

M. Benjamin: Je voudrais poser quelques questions encore mais peut-être que quelqu'un d'autre veut prendre la parole.

Le président: Monsieur Gray.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci monsieur le président. Messieurs, votre conseil national représente-t-il des retraités qui, au départ, cotisaient à la caisse Provident, le Chemin de fer intercolonial de l'Île-du-Prince-Édouard ou le chemin de fer Grand Trunk?

M. Bouchey: Il y en a certainement qui sont membres des associations locales qui nous sont affiliées.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci. Si nous regardons la façon dont le régime de pension s'applique aux retraités—et, évidemment, il faut pour cela que vous ayez été employé à un moment donné ou à un autre . . . Si nous considérons que votre régime de pension est un contrat signé par chaque employé individuellement et que cet employé contribue tant au régime en sachant fort bien que lorsqu'il prendra sa retraite, il recevra telle ou telle somme, seriez-vous prêt à dire que le CN a respecté sa part du contrat, du point de vue juridique?

[Text]

Mr. Bouchey: Yes, I would.

Mr. Benjamin: Legally.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Legally, which brings us into the moral side of the question also.

Mr. Bouchey: Indeed. That is the problem.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): If we go to the other side of the coin, if you wish, since the pensioners now, as you have already stated, have very little voice in the negotiations, would you say, having been former members of your union, that your union has morally lived up to their side of the bargain to protect the pensioners? Because the union members, the active employees today, if they live long enough or if they do not die on the job are going to be pensioners.

Mr. Bouchey: I believe all members of a labour organization realize that there is a potential retirement for them. But as you can appreciate, the general public at younger ages than retirement really are not that interested in it at that time. The general story with a labour organization is give me the money now; that is what they seek, and that is what they get. But the pensioner . . .

I have been retired since 1978, and I really never thought about it that much until I was retired. All of a sudden I was at home and I began to think about these things and I began to take an active interest in other pensioners. It is a rather startling thing to see what a traumatic experience it is to go from one to the other. Yes, many of them talk about let my union or former union do something for me, but it has not happened. Mr. Hunt stated that we would like to be close by the bargaining table to point out the problems that can develop if they pursue a certain avenue. But to say that we would sit down at that particular table with clout I think would be a misstatement.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mr. Bouchey, if you had a signal to send out to the present-day employees of CN . . . Look, boys, if you do not start thinking about your pensions and if the present plan is not changed in some way, shape, or form, you fellows in the year 2030, as Mr. Fullerton suggested, are going to be in the same boat we are in now.

Mr. Bouchey: There is no question that we certainly attempt to pass that message. Each and every one of them that I continue to run into in my limited travels always encourages me and our association to do what we can, because I will be there shortly. But that is about the extent of their effort, and this I think is typical of the apathy of the employee to the pension situation. Sure, they would like to have indexation, but it will be a while and we will be there.

[Translation]

M. Bouchey: Oui, je serais prêt à l'admettre.

M. Benjamin: Du point de vue juridique.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Vous avez admis que oui, du point de vue juridique, ce qui soulève également l'aspect moral de la question.

M. Bouchey: En effet, et c'est là que le bât blesse.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): De l'autre côté de la médaille, puisque vous déclarez que les retraités n'ont pas voix au chapitre dans les négociations, seriez-vous prêt à dire—en tant qu'ancien membre du syndicat—que ce dernier a respecté du point de vue moral sa part du marché, c'est-à-dire qu'il a protégé les retraités? N'oublions pas que les syndiqués actuels qui sont toujours employés deviendront un jour ou l'autre des retraités, s'ils vivent suffisamment longtemps et s'ils ne meurent pas au travail.

M. Bouchey: Je suis convaincu que tous les membres d'un syndicat savent qu'ils atteindront un jour ou l'autre l'âge de la retraite. Mais vous savez aussi bien que moi que les syndiqués plus jeunes ne s'intéressent pas vraiment à la retraite. En général, les syndicats sont plus enclins à vouloir toucher l'argent au plus vite, et c'est d'ailleurs ce qu'ils obtiennent. Quant aux retraités . . .

Je suis retraité depuis 1978, et je dois avouer ne jamais y avoir pensé trop longtemps avant la mise à la retraite. Tout d'un coup, je me suis retrouvé à la maison, ce qui m'a permis de réfléchir à ces questions et qui m'a poussé à m'intéresser activement aux autres retraités. C'est assez surprenant de constater à quel point la retraite peut être une expérience traumatisante pour certains. Bien sûr, beaucoup d'entre eux demandent que leur ancien syndicat fasse quelque chose pour eux, même si cela ne donne rien. M. Hunt a déclaré que nous voudrions être le plus proches possible de la table de négociations pour pouvoir signaler les problèmes qui pourraient survenir éventuellement, selon les orientations choisies. Mais il serait exagéré de prétendre que nous aurions du pouvoir, à cette même table.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur Bouchey, si vous aviez quelque chose à signaler aux employés actuels du CN . . . ne voudriez-vous pas les avertir que s'ils ne commencent pas dès maintenant à réfléchir à leur pension et s'ils ne tentent pas de modifier d'une façon ou d'une autre le régime actuel, ils se trouveront—en l'an 2030, comme le laissait entendre M. Fullerton—dans le même bateau que vous.

M. Bouchey: Il est évident que nous essayons de leur transmettre ce message. Chacun des syndiqués que je rencontre, lors de mes quelques voyages, continue à nous encourager—notre association et moi-même—à faire de notre mieux pour les aider, puisqu'ils savent fort bien qu'ils se retrouveront à notre place d'ici peu. Mais leurs efforts s'arrêtent là, ce qui est typique de l'apathie que manifestent les employés actuels devant la perspective de la retraite. Bien sûr, ils voudraient que leur pension soit indexée, mais ils savent qu'ils ne seront pas mis à la retraite du jour au lendemain.

[Texte]

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I have one last question, Mr. Chairman. Gentlemen, how would you compare your position to the position taken by Mr. White when he came before the committee in Vancouver?

Mr. Bouchey: In particular, I have not had the opportunity to read his presentation. I had the privilege to meet and talk with Mr. White in Vancouver in June. We had a very lengthy discussion and lunch. His attitude is strictly financial in so far as his communication via federal government to CN is concerned. He does not talk with CN by his own statement. As I mentioned in my opening remarks, we have a twofold purpose. We try to improve the pension situation for all our members—we mean the whole membership—and at the same time, do something whenever we become aware of any service problems that the pensioners might have. They are very numerous and much has been done to improve that.

• 1035

We felt that his approach is acceptable to him but not to us because he is not meeting with the railway. We are meeting with them; we are making some headway. It is just one of those things. He really does not want to join with us. We certainly see no need to join with him, and that is the situation.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you very much, gentlemen.

Mr. Chairman, as you and Mr. Benjamin said, I thank you for a very excellent brief and look forward to working with you again.

The Chairman: Mr. Benjamin, you had another question.

Mr. Benjamin: Gentlemen, my colleague asked about the Provident Fund which I think is mis-named; it is more like the improvident fund. We had a witness in front of us in Moncton who must have been at least 81 or 82 years of age, whose pension now, as I recall, is \$381 a month. He said there were somewhere upwards towards 500 pensioners or beneficiaries still alive.

I am not clear on this. There used to be an act of Parliament every year that required annual updating by Parliament for that old pension fund. We have not had that act in front of us in the House for a number of years. It then got transferred to CN and I presume... did it all get thrown into the CN pension fund or is CN administering it as a separate fund?

Mr. J.W. MacDougall: The Provident Fund, the ICR Fund, was a government fund. It used to be Canadian Government Railways, as you remember, before it became Intercolonial Railways.

[Traduction]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Une dernière question, monsieur le président. Messieurs, votre position s'apparente-t-elle à celle qu'a soutenue M. White, lors de sa comparution devant le comité à Vancouver?

M. Bouchey: Je n'ai malheureusement pas eu la chance de lire le mémoire de M. White, mais j'ai eu le privilège de le rencontrer en juin dernier, à Vancouver. Nous avons longuement discuté au cours d'un déjeuner. Lorsqu'il communique avec le CN, par l'entremise du gouvernement fédéral, c'est strictement sur une base financière. Il admet lui-même ne pas communiquer avec le CN. Mais comme je l'ai dit au début, notre objectif est double. Nous voulons tenter d'améliorer la pension de tous nos membres—nous parlons de l'ensemble des membres du conseil—tout en faisant notre possible pour résoudre tout problème de service que pourrait avoir un retraité et qui pourrait être porté à notre attention. Ces problèmes sont fort nombreux et il reste beaucoup à faire pour les résoudre.

L'orientation de M. White vaut peut-être pour lui, mais certainement pas pour nous, puisque nous ne refusons pas, quant à nous, de rencontrer la société de chemins de fer. Nous le faisons, et c'est ce qui justement nous permet de faire des progrès. Il se trouve qu'il ne veut vraiment pas se joindre à nous. Par ailleurs, nous non plus ne voyons pas la nécessité de nous joindre à lui.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci beaucoup, messieurs.

Monsieur le président, comme vous-même et M. Benjamin l'avez déjà dit, je tiens à remercier les témoins pour leur excellent mémoire, et j'attendrai avec plaisir le moment de retravailler avec eux.

Le président: Monsieur Benjamin, vous aviez une autre question?

M. Benjamin: Messieurs, mon collègue vous a interrogés au sujet du «Provident Fund», le fonds de prévoyance, qui est très mal nommé; ce devrait être plutôt le fonds d'imprévoyance. À Moncton, nous avons entendu un témoin d'au moins 81 ou 82 ans nous dire que sa pension atteignait maintenant 381\$ par mois et qu'il restait au moins quelque 500 retraités ou bénéficiaires de la caisse de retraite toujours vivants.

Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Il me semblait qu'il existait une loi du Parlement prévoyant qu'il fallait mettre à jour tous les ans cette ancienne caisse de retraite. Cela fait déjà plusieurs années que nous ne l'avons plus examinée à la Chambre, cette loi. La caisse «Provident Fund» a ensuite été transférée au CN, et j'imagine que... La caisse Provident a-t-elle été engloutie par la caisse de retraite du CN, ou le CN l'administre-t-elle séparément?

M. J.W. MacDougall: La caisse «Provident Fund», anciennement «ICR Fund», était une caisse gouvernementale. Rappelez-vous qu'il s'agissait des chemins de fer *Canadian Government Railways*, avant que le nom ne soit changé en *Intercolonial Railways*.

[Text]

As I understand it, there is no fund. The money was paid by the Government of Canada and contributions were made by the employees. Some accounting was obviously kept of it by the Government of Canada, perhaps by the CN people of the day. But it was never part of the Canadian National Pension Fund.

It has been closed since 1929. Since that time, as pensioners come up for pension, it has been arranged through an office that works out of the Moncton offices of Canadian National Railways that deals entirely with paying those pensions. I believe the bills are submitted to the government and paid directly by the government.

Mr. Benjamin: CN administers the plan; the government administers the funding.

Mr. J.W. MacDougall: That is right.

Mr. Benjamin: I think something has to be done in that area as well, but then that would not be up to CN. That is something we would have to talk to the government itself about.

There are probably only a few dozen people in the whole country who lost recognition as pensionable years for war time service. We had one in front of us the other night who, as far as I am concerned, is just a victim of bureaucratic nit-picking and has lost three years of war time service in his pensionable years. Would you be able to exercise any influence on CN to pick out those cases, make an exception, give those pensioners the benefit of the doubt and make sure that they all get their war time service years—and the Korean war, for that matter—fully recognized towards their pensionable years? Do you think you can handle that yourselves or would you rather see our subcommittee get specific on those kinds of cases?

• 1040

Mr. Bouchey: Mr. Benjamin, speaking for myself, I would suggest the subcommittee would make this arrangement. Each of these instances of which you speak would have certain merits of its own. I can think of any number of items which come up which are totally unrelated to one another and unrelated to wartime service items which from time to time I take in to the pension administration in headquarters and discuss. In most instances, I am shown why the decision had been made. Of course, in some instances there are corrections. We would find it extremely difficult to become ombudsmen, if you would, for 47,000 people. I think you can appreciate that from your constituency. We just do not have the time or the talent to take on such a task, despite the fact that we are retired.

Before I close with you, you were talking about being represented in the bargaining process—would we have to be in on the bargaining process if we had some form of indexation which would look after this problem?

Mr. Benjamin: Yes. That would do away with a lot of it.

[Translation]

A ce que je sache, il n'existe pas de caisse. L'argent avait été versé par le gouvernement du Canada, et ce sont les employés qui y contribuaient. J'imagine que le gouvernement du Canada—peut-être même les gens du CN—en tenait la comptabilité. Mais cette caisse n'a jamais fait partie de la caisse de retraite du Canadien National.

D'ailleurs, elle a été fermée en 1929. Depuis, au fur et à mesure que les employés arrivent à l'âge de la retraite, c'est un bureau installé dans les locaux du Canadien National de Moncton qui se charge de verser les pensions. Les factures sont ensuite envoyées au gouvernement qui les rembourse directement.

M. Benjamin: C'est le CN qui administre le régime de pension, et le gouvernement qui en administre le financement.

M. J.W. MacDougall: C'est exact.

M. Benjamin: J'imagine qu'il faut également remédier à cette situation, mais ce n'est pas au CN à s'en charger. Il faudrait plutôt en parler au gouvernement.

Il n'y a sans doute que quelques dizaines de Canadiens qui ne se soient pas vu reconnaître leurs années de service à la guerre comme années leur donnant droit à une pension. Le comité a reçu l'un d'entre eux l'autre soir, et cette personne n'était—à mes yeux—qu'une pauvre victime du pinaillement bureaucratique, à qui l'on a fait perdre trois années donnant droit à une pension pour services en temps de guerre. Pourriez-vous exercer votre influence auprès du CN pour que l'on règle ces cas et que l'on fasse une exception, au besoin, afin de donner à ces retraités le bénéfice du doute et de faire en sorte qu'ils obtiennent toutes les années leur donnant droit à une pension pour leurs services en temps de guerre—même s'il devait s'agir de la guerre de Corée, par exemple? Pensez-vous pouvoir vous en charger vous-même, ou préféreriez-vous que notre sous-comité exerce des pressions dans des cas très précis?

M. Bouchey: Monsieur Benjamin, personnellement, je pense que le sous-comité devrait s'en occuper. Chacun des cas dont vous parlez est très certainement bien fondé. J'ai en tête un certain nombre de cas qui n'ont aucun rapport l'un avec l'autre et qui ne touchent pas nécessairement le service en temps de guerre, mais que je rapporte fidèlement à l'administration des pensions, au siège social, pour en discuter. Dans la plupart des cas, on peut m'expliquer pourquoi telle ou telle décision a été rendue. Bien sûr, j'arrive parfois à faire faire certaines corrections. Mais il nous serait extrêmement difficile de devenir les ombudsmen de quelque 47,000 personnes. Vous me comprenez certainement là-dessus. Nous n'avons ni le temps ni le talent voulu pour entreprendre une telle tâche, même si nous sommes retraités.

Avant de terminer, je voudrais reprendre ce dont vous parliez: vous me demandiez si nous insisterions pour être représentés aux négociations, si l'on nous accordait une certaine indexation qui puisse régler en partie ce problème.

M. Benjamin: En effet, j'imagine que ça résoudrait un bon nombre de vos problèmes.

[Texte]

Mr. Bouchey: Indeed.

Mr. Benjamin: Yes. But even so, you would want to negotiate improvements to your partial indexing down the road.

Mr. Bouchey: Indeed, very much so. And that would allow us to be close by to talk about these things as funds became available, or whatever the situation.

Mr. Benjamin: Here is another instance—and apparently there are only about 20 pensioners affected. In the transfer of employees from CN and CP to CNCP Telecommunications—linemen, telegraph operators, etc. We had a witness in front of us saying he wants to buy back 10 years of his pensionable service while he was on CN, and CNCP Telecommunications will not let him do it. That is the first time I ever heard of somebody wanting to put money into a pension fund and they will not let him. I do not understand it. Have you run into this problem? Have any of these people come to you or members of your association who are now on pension or coming on soon?

Mr. Bouchey: No. I have not had to deal with a CNCP Telecommunications situation to date. But I must also admit I have not advertised that I would be prepared to handle such things. I am sure they would be there.

Mr. Benjamin: Yes. Fine. One of you mentioned the matter about passes in CP. As I understand it, railway unions representing about half of the employees of Canadian Pacific have negotiated away pass rights for their current members. It was purely an arbitrary decision by CP to abolish their pensioners' passes as of this month, and CP did not even give them an option. They said they were going to abolish the passes, but the pensioners could decide whether they wanted to come voluntarily into CP's Blue Cross Plan. In some provinces they do not need it. They are well covered with other programs. They will not even give them the option of keeping the pass or taking the health and welfare plan. What I am terribly worried about is if CP gets away with that, CN is going to want to do it too. You can hardly blame them. And that involves even a larger number of people. So that fight is not over with yet. We are hoping we can shame the CP into correcting that stupidity.

Mr. Chairman, my final question is about the unfunded liability. I take it then that any actuarial assumptions—for example, when the assumption on interest was raised from 4% to 7% or 7.5%—that increased interest income, the value of that difference was deducted from the unfunded liability, that \$371 million of a few years ago. I take it that you would like to see an end to that nonsense. Whatever interest charges are collected on the unfunded liability go into the fund and it does not affect the principal amount of the unfunded liability.

[Traduction]

M. Bouchey: En effet.

M. Benjamin: Oui, mais même là, vous voudriez quand-même négocier une hausse éventuelle à l'indexation partielle, à moyen et à long terme.

M. Bouchey: Bien sûr. Notre participation aux négociations nous permettrait également d'être à portée de la main pour discuter de l'utilisation des fonds, au fur et à mesure qu'ils deviennent disponibles, par exemple.

M. Benjamin: Je vous présente un autre cas qui ne touche, semble-t-il, qu'environ 20 retraités. De nombreux employés—comme les monteurs de lignes, les télégraphistes, etc.—sont passés du CN et du CP au service de CNCP Télécommunications. Un des témoins entendus ici nous a affirmé qu'il voulait racheter 10 années de service lui donnant droit à une pension alors qu'il était employé du CN, mais que CNCP Télécommunications le lui refusait. C'est la première fois que j'entends dire de quelqu'un qui veut contribuer à son fonds de pension qu'on le lui refuse. Je ne comprends pas pourquoi. Avez-vous déjà rencontré ce problème? Est-ce que vous-même, ou les membres de votre association, avez déjà rencontré certains de ceux qui se plaignent de ce refus et qui pourraient être déjà à la retraite ou à la veille de l'être?

M. Bouchey: Non. Je ne savais pas, jusqu'à maintenant, qu'il pouvait y avoir un problème avec CNCP Télécommunications. Mais j'avoue aussi ne pas avoir fait connaître mon intention de m'occuper de problèmes de ce genre. Je suis sûr qu'il existe des tas de problèmes.

M. Benjamin: Oui. Bien. L'un de vous a parlé des laissez-passer du CP. À ce que je sache, les syndicats de chemins de fer qui représentent à peu près la moitié des employés du Canadien Pacifique ont abandonné, lors de négociations, le droit de leurs membres actuels à des laissez-passer. Le CP a pris tout simplement la décision arbitraire d'abolir les laissez-passer de ses retraités à partir de ce mois-ci, sans même leur offrir une autre option. On a donc décidé d'abolir les laissez-passer, mais de permettre aux retraités de choisir d'adhérer ou non volontairement au régime de la Croix-bleue du CP. Or, ce régime est tout à fait inutile dans certaines provinces, puisque les retraités sont assurés par d'autres programmes. On ne leur offre même pas l'option de choisir entre le laissez-passer et le régime de santé et bien-être. Ce qui m'inquiète, c'est la possibilité que le CN veuille emboîter le pas, si le CP se tire impunément de cette situation. On peut difficilement l'en blâmer. Or, le CN compte encore plus d'employés. Autrement dit, la bataille n'est pas encore gagnée. Il faut espérer pouvoir inciter le CP à revenir sur sa décision qui est fort honteuse.

Monsieur le président, ma dernière question porte sur la dette non provisionnée. Si je comprends bien, toute hypothèse actuarielle—par exemple lorsque les intérêts sont passés de 4 à 7 ou 7,5 p. 100—qui produisait une hausse du revenu tiré des intérêts, a été défalquée de la dette non provisionnée représentant 371 millions de dollars, il y a quelques années. J'imagine que vous voudriez voir cesser cette aberration. En effet, l'argent que produisent les intérêts courus sur la dette non provisionnée est versé au fonds et ne réduit pas cette dette.

[Text]

• 1045

Mr. Hunt: If the CN and its actuaries, hopefully with us somewhere tagging along watching, developed new assumptions and practical assumptions such as interest rates, and that produced a situation where the unfunded liability was reduced as a result of the higher earning power of the assumption, then we as an association would subscribe to that. That is an automatic follow-through of the assumptions they make. If that reduced the unfunded liability—say it was being done in 1986, as the unfunded liability was reduced in 1972, I guess—we would go along with that, because that is a legitimate by-product of the assumptions they use. But of course to all of us who are interested in the fund, the fund would then from that point on be liable to a much higher earnings rate. It may be a slightly smaller unfunded liability; the real assets are still there, dollar for dollar. There might be some reduction in the unfunded liability, but what is left would be subject to a much higher interest rate and we feel the argument we made would be sustained.

Mr. Benjamin: Mr. Hunt, if that is logical, why, when the interest rate on my mortgage went up from 9% to 12.75%, was the additional revenue earned by my mortgagor from 9% to 12.75% not taken off the principal of my mortgage?

Mr. Hunt: Because what you had remaining in your mortgage is a fixed figure. That is not what you are tampering with. In the arrangement you have with a trust company, that is not . . .

Mr. Benjamin: But they are tampering with a fixed figure in your unfunded liability.

Mr. Hunt: All that is being tampered with is the increase in interest costs you are going to pay. Now, if it were right in this instance to keep the unfunded liability the same, then of course we would have the best of all worlds. The 1.6 that we are now looking at would remain; we would have higher interest rates, and the figures that would flow from that are the ones Mr. MacDougall mentioned. But I think we have to be consistent all the way through on the actuarial rules—not the mortgage rules; I think there are some slight differences here.

Mr. Benjamin: I think the same principle is involved.

Mr. Hunt: That is the way we would stand. That would be our position. We would support the company on that.

The Chairman: All I can say is that unfunded liability is the rock upon which many a pension ship is going to flounder.

Mr. Benjamin: Thank you, Mr. Chairman. Thank you, Mr. Hunt.

The Chairman: Thank you. Thank you very much, gentlemen. We have really enjoyed your presentation. Once again, your brief is going to be a tremendous help to us.

I adjourn this meeting until Monday at 10 a.m.

[Translation]

M. Hunt: Si le CN et ses actuaires—avec nous à leur suite pour les surveiller—révisait à la hausse leurs hypothèses de base, comme les taux d'intérêt, et que le rendement accru des intérêts permette de réduire ainsi la dette non provisionnée, notre association en serait fort heureuse. Il me semble que c'est la façon logique d'appliquer leurs hypothèses. Si l'on parvenait ainsi à réduire la dette non provisionnée—par exemple, en 1986, tout comme cela a déjà été fait en 1972—nous l'accepterions, puisque c'est une conséquence légitime des hypothèses actuarielles sur lesquelles se fonde le CN. Cela conviendrait à tous ceux d'entre nous qui ont à coeur l'avenir de la caisse de retraite, puisque le fonds pourrait fructifier beaucoup plus rapidement. La dette non provisionnée pourrait se réduire quelque peu, même si en dollars réels, les actifs étaient les mêmes. On pourrait réduire ainsi quelque peu la dette non provisionnée, et on pourrait appliquer à ce qu'il en reste des taux d'intérêt beaucoup plus élevés. Nous sommes d'avis que notre argument se tient.

M. Benjamin: Monsieur Hunt, si ce que vous dites est logique, pourquoi—lorsque le taux d'intérêt sur mon hypothèque est passé de 9 à 12,75 p. 100—mon créancier hypothécaire n'a-t-il pas appliqué ces revenus supplémentaires à mon hypothèque pour en faire baisser le principal?

M. Hunt: Parce qu'il vous restait à payer de votre hypothèque un montant fixe avec lequel on ne joue pas. Dans le cas d'une compagnie de fiducie, ce n'est pas ainsi . . .

M. Benjamin: Mais le CN joue avec le montant fixe que représente la dette non provisionnée.

M. Hunt: La seule chose avec laquelle on joue, c'est l'augmentation des intérêts que vous allez devoir payer. Il est évident que, si dans ce cas-ci, il était justifié de ne pas toucher à la dette non provisionnée, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Nous ne changerions rien au chiffre de 1,6; les taux d'intérêt seraient plus élevés, et on garderait les chiffres mentionnés par M. MacDougall. Mais je pense qu'il faut être logique dans la façon d'appliquer les règles actuarielles; je ne parle pas ici des règles gouvernant les hypothèques, qui sont quelque peu différentes.

M. Benjamin: D'après moi, c'est le même principe qui s'applique.

M. Hunt: Voilà la position de notre association. Dans cette éventualité, nous appuierions la société CN.

Le président: Tout ce que je puis dire, c'est que la dette non provisionnée est l'écueil sur lequel iront s'écraser bon nombre de régimes de pension.

M. Benjamin: Merci, monsieur le président. Merci, monsieur Hunt.

Le président: Messieurs, je vous remercie énormément. Nous avons eu grand plaisir à entendre votre exposé, et je répète que votre mémoire nous sera d'un grand secours.

La séance est levée jusqu'à lundi, 10 heures.

HOUSE OF COMMONS



 Canada
 1985
 K1A 0S1
 OTTAWA

Monday, November 4, 1985
 Tuesday, December 3, 1985
 Chairman: Vance Deane

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 10

Le lundi 4 novembre 1985
 Le vendredi 23 novembre 1985
 Le mardi 17 décembre 1985

Président: Vance Deane

Minutes of the Sub-Committee on Transport
 of the House of Commons

Procès-verbaux et témoignages de Sous-Comité sur le Transport de la Chambre des Communes

Canadian National Railways' Pension System

of the Special Committee on Transport

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

Procès-verbaux et témoignages

RESPECTING

Order of Railways' Pension System

RELATIF À

l'Ordre des Chemins de fer nationaux

WITNESSES - TÉMOINS

The Canadian National Railways' Pension System
 George P. Brooker, president
 Keith E. Hunt, director
 J.W.G. MacDougall, director
 Frank E. King, secretary general
 Douglas Feltner, consultant

from the National Council of CA Transport Unions, Inc.
 George P. Brooker, President
 Keith E. Hunt, Director
 J.W.G. MacDougall, Director
 Frank E. King, Secretary General
 Douglas Feltner, Consultant



Book Tariff rate des livres

K1A 0S9 OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
 Canadian Government Publishing Centre,
 Supply and Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
 Centre d'édition du gouvernement du Canada,
 Approvisionnement et Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

Question (1985)

Mr. Hunt: Is the CN and its actuaries, hopefully with us somewhere lagging along watching developed new assumptions and practical assumptions such as interest rates, and then produced a situation where the unfunded liability was reduced as a result of the higher carrying power of the assumption, then as an association would naturally be that that is an automatic follow-through of the assumption that they make. If that reduced the unfunded liability when it was being done in 1986, as the unfunded liability was reduced in 1977, I guess we would go along with that, because that's a legitimate by-product of the assumptions that we have to make to all of us who are interested in the fund, and that would then frost that point on the table to a much higher liability now. It may be a slightly smaller unfunded liability, but the real assets are still there, dollar for dollar. There might be some reduction in the unfunded liability, but what is left would be subject to a much higher interest rate and that's not the way we would be satisfied.

Mr. Beauchamp: Mr. Hunt, if that is logical, why, when the interest rate on my mortgage went up from 9% to 12.75%, was the additional amount covered by my mortgage from 9% to 12.75% not there at the moment of my mortgage?

Mr. Hunt: Because when you had remaining in your mortgage is a fixed figure. That is not what you are comparing with. If the arrangement was done with a trust company, that is not.

Mr. Beauchamp: But they are connected with a trust company, your unfunded liability.

Discussion

Mr. Hunt: So the CN and its actuaries, hopefully with us somewhere lagging along watching developed new assumptions and practical assumptions such as interest rates, and then produced a situation where the unfunded liability was reduced as a result of the higher carrying power of the assumption, then as an association would naturally be that that is an automatic follow-through of the assumption that they make. If that reduced the unfunded liability when it was being done in 1986, as the unfunded liability was reduced in 1977, I guess we would go along with that, because that's a legitimate by-product of the assumptions that we have to make to all of us who are interested in the fund, and that would then frost that point on the table to a much higher liability now. It may be a slightly smaller unfunded liability, but the real assets are still there, dollar for dollar. There might be some reduction in the unfunded liability, but what is left would be subject to a much higher interest rate and that's not the way we would be satisfied.

Mr. Beauchamp: Monsieur Hunt, et ce que vous dites est logique. Je voudrais savoir le taux d'intérêt sur mon hypothèque est passé de 9 à 12,75 p. 100—c'est un taux hypothécaire n'a-t-il pas appliqué ces revenus supplémentaires à mon hypothèque?

Mr. Hunt: Parce que si vous aviez à payer de votre hypothèque un intérêt fixe avec lequel on ne joue pas. Dans le cas d'une compagnie de fiducie, ce n'est pas ainsi.

Mr. Beauchamp: Mais elle est connectée avec une compagnie de fiducie, votre dette envers le CN.

WITNESSES—TÉMOINS

From the National Council of CN Pensioners Associations Inc.:

- George P. Bouchev, President;
- Keith E. Hunt, Director;
- J.W.G. MacDougall, Director;
- Frank E. King, Executive Secretary;
- Douglas Fullerton, Consultant.

Du Conseil national des associations du CN Inc.:

- George P. Bouchev, président;
- Keith E. Hunt, directeur;
- J.W.G. MacDougall, directeur;
- Frank E. King, secrétaire exécutif;
- Douglas Fullerton, consultant.

Mr. Beauchamp: I think the question now is whether

Mr. Hunt: That is the way we would spend. That would be our position. We would accept the liability on that.

The Chairman: All I can say is that unfunded liability is the real issue which matters presently, and it goes to the heart

Mr. Beauchamp: Thank you, Mr. Chairman. Thank you, Mr. Hunt.

The Chairman: Thank you. Thank you very much, gentlemen. We have really enjoyed your participation. Once again, thank you for being with us on this important day.

I adjourn this meeting until November 19, 1985.

Mr. Beauchamp: Mais c'est le même principe qui s'applique.

Mr. Hunt: Vous le faites dans le cadre de notre association. Dans cette éventualité, nous sommes dans le monde CN.

The Chairman: Ce que je puis dire, c'est que la dette non provisionnée est élevée, par lequel il y a un grand nombre de régimes de pensions.

Mr. Beauchamp: Merci, monsieur le président. Merci, monsieur Hunt.

The Chairman: Merci, je vous remercie énormément. Nous avons eu grand plaisir à entendre votre exposé, et je récite que votre présence avec nous d'un grand secours.

The meeting adjourns until Monday, 18 hours.

Issue No. 10

Fascicule n° 10

Monday, November 4, 1985
Friday, November 22, 1985
Tuesday, December 17, 1985

Le lundi 4 novembre 1985
Le vendredi 22 novembre 1985
Le mardi 17 décembre 1985

Chairman: Vince Dantzer

Président: Vince Dantzer

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on the

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le

Canadian National Railways' Pension System

of the Standing Committee on Transport

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

du Comité permanent des transports

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

SUB-COMMITTEE ON THE CANADIAN NATIONAL RAILWAYS' PENSION SYSTEM OF THE STANDING COMMITTEE ON TRANSPORT

Chairman: Vince Dantzer

Vice-Chairman: Darryl L. Gray

SOUS-COMITÉ SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

Président: Vince Dantzer

Vice-président: Darryl L. Gray

MEMBERS/MEMBRES

Les Benjamin
Dennis H. Cochrane

Fernand Robichaud

(Quorum 2)

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

(ERRATUM)

Evidence

Issue No. 5—Page 5:39

In the English version only, line 8, "advantage" should read "disadvantage".

(ERRATUM)

Témoignages

Fascicule n° 5—Page 5:39

Dans la version anglaise seulement, ligne 8, «advantage» devrait se lire «disadvantage».

George P. Bouchey, President
Keith E. Ham, Director
J.W.G. MacDougall, Director
Frank R. King, Executive Secretary
Douglas Fullerton, Consultant

George P. Bouchey, président
Keith E. Ham, directeur
J.W.G. MacDougall, directeur
Frank R. King, secrétaire exécutif
Douglas Fullerton, consultant

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, NOVEMBER 4, 1985

(24)

[Text]

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met *in camera* at 10:15 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: R. David Radford, Study Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See *Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

At 12:40 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 1:53 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 3:44 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

FRIDAY, NOVEMBER 22, 1985

(25)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met *in camera* at 1:38 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See *Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

At 1:42 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Sous-comité

Jean Michel Roy

Clerk of the Sub-committee

PROCÈS-VERBAUX

LE LUNDI 4 NOVEMBRE 1985

(24)

[Traduction]

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à huis clos ce jour à 10 h 15, sous la présidence de Vince Dantzer (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Aussi présents: R. David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseiller juridique.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985, relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

A 12 h 40, le Sous-comité interrompt les travaux.

A 13 h 53, le Sous-comité reprend les travaux.

A 15 h 44, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE VENDREDI 22 NOVEMBRE 1985

(25)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à huis clos ce jour à 13 h 38, sous la présidence de Vince Dantzer (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Aussi présente: *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseiller juridique.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985, relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

A 13 h 42, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, DECEMBER 17, 1985
(26)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met at 9:18 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Vince Dantzer, Darryl L. Gray.

Other Member present: Bill Gottselig.

In attendance: David Radford, Research Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

Witnesses: From the Canadian Pacific Limited: R.T. Riley, Vice-President Corporate; R. Granger, General Manager, Personnel CP Rail; J.-L. Massé, Actuary and General Manager, Pensions CP Rail.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

R.T. Riley made a statement, and with the other witnesses, answered questions.

At 10:55 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

LE MARDI 17 DÉCEMBRE 1985
(26)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit ce jour à 9 h 18, sous la présidence de Vince Dantzer (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Vince Dantzer, Darryl L. Gray.

Autre député présent: Bill Gottselig.

Aussi présents: David Radford, directeur de l'étude. *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseiller juridique.

Témoins: Du Canadien Pacifique Limitée: R.T. Riley, vice-président général; R. Granger, directeur général, Personnel, CP Rail; J.-L. Massé, actuaire et directeur général, Pensions CP Rail.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985, relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

R.T. Riley fait une déclaration puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

A 10 h 55, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

Jean-Michel Roy

Le greffier du Sous-comité

Le greffier du Sous-comité

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, December 17, 1985

• 0915

The Chairman: I call this meeting to order.

Mr. Riley, I believe you are the head of your delegation. Would you introduce your other members and then proceed with your brief.

Mr. R.T. Riley (Vice-President Corporate, Canadian Pacific Limited): Thank you very much, Mr. Chairman. I am pleased to do that.

My name is Ronald Riley; I am Vice-President Corporate for Canadian Pacific Limited. With me are Jean-Louis Massé, Actuary and General Manager of Pensions, and Robert Granger, General Manager of Personnel for CP Rail. We are pleased to be here and to tell you about the CP pension plan.

You will appreciate, Mr. Chairman, that we will have no comments to make on the CN Pension Plan or the manner in which CN administers its plan. My submission outlines our company's pension philosophy, describes the administration and funding of our pension plan, provides a short history and its current status, and argues that it is a first rate plan. We hope this will be helpful to the subcommittee, in the pursuit of its examination of the Canadian National pension system.

• 0920

To begin with, we would like to highlight some of the points in our written submission, and make a few *mises au point*, with respect to certain suggestions and proposals which have arisen at various hearings.

The Canadian Pacific Limited Pension Plan is one of the oldest plans in Canada, having started in 1903. Today, it has an active membership of approximately 28,000 people, and supports some 28,000 pensioners and survivors. In 1984, the company paid some \$111 million to cover its pension expenses, which represented about 12% of our payroll; employees contributed an additional \$34 million or 4% of payroll, making a total contribution of some \$145 million in 1984. This compares to \$161 million, which was paid out in benefits. The number includes *ex gratia*, ad hoc, supplemental payments to pensions paid out of the general revenues of the company.

The plan is basically a 2% final average earnings plan. It provides, at retirement, for each year of service from 1966, a pension benefit equal to 1.3% of final five-year average earnings, up to the Yearly Maximum Pensionable Earnings, or the YMPE, as defined under the Canada Pension Plan, and 2% of final average earnings in excess of the YMPE.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 17 décembre 1985

Le président: À l'ordre. La séance est ouverte.

Monsieur Riley, c'est vous, je crois, qui dirigez votre délégation? Auriez-vous l'obligeance de nous en présenter les autres membres, puis de passer à votre mémoire?

M. R.T. Riley (vice-président général, Canadien Pacifique Limitée): Merci beaucoup, monsieur le président. Avec grand plaisir.

Je m'appelle Ronald Riley; je suis vice-président général de Canadien Pacifique Limitée. Je suis accompagné de Jean-Louis Massé, actuaire et directeur général des Pensions, et de Robert Granger, directeur général du Personnel de CP Rail. Nous sommes heureux d'être ici aujourd'hui pour vous entretenir du régime de retraite du CP.

Vous comprendrez, monsieur le président, que nous nous abstenons de commenter le régime de retraite du CN ou la façon dont le CN l'administre. Notre mémoire expose la théorie de notre société sur la question des pensions, traite de l'administration et de la capitalisation de son régime de retraite, en donne un aperçu historique, rend compte de sa situation actuelle et soutient qu'il s'agit d'un régime de première classe. Nous espérons que ce document sera utile au Sous-comité dans le cadre de son examen du régime de retraite des Chemins de fer nationaux du Canada.

Nous aimerions tout d'abord souligner certains points exposés dans notre mémoire et faire des précisions en ce qui a trait à certaines suggestions et propositions qui ont été faites lors de diverses audiences publiques.

Le régime de retraite du Canadien Pacifique Limitée est l'un des plus anciens régimes de retraite au Canada. Il a été établi en 1903. Il compte aujourd'hui environ 28,000 participants actifs et près de 28,000 titulaires de pensions de retraite et de réversion. En 1984, la Société a versé quelque 111 millions de dollars dans sa caisse de retraite, ce qui représente environ 12 p. 100 de la charge salariale des salaires cotisables. Les employés ont cotisé un montant additionnel de 34 millions de dollars, soit 4 p. 100 de la charge salariale. C'est ainsi qu'en 1984, les cotisations totalisaient quelque 145 millions de dollars. Quelque 161 millions de dollars ont été versés en prestations, montant qui, comme vous le constatez, excède le total des cotisations patronales et salariales. Ce montant comprend les versements supplémentaires ponctuels payés à même les fonds généraux de la société.

La rente correspond à 2 p. 100 des gains antérieurs à la retraite. Il prévoit, essentiellement, pour chaque année de service depuis 1966, le versement à la retraite d'une pension équivalant à 1,3 p. 100 des gains moyens des cinq dernières années de service jusqu'à concurrence des gains maximaux annuels ouvrant droit à une pension (GMADP), conformément

[Text]

The maximum number of years of creditable service is 35. The required member contributions have been 4.42% of earnings up to the YMPE and 6% on the excess. However, effective November 1, 1985, those contributions were increased to 4.90 and 6.48 respectively, for all employees covered by the new early retirement provisions which permit retirement, without actuarial reduction, from age 56, where age and service total at least 85. Next year, that minimum age is reduced to 55.

The Canadian Pacific plan was one of the first private plans in Canada. Originally a non-contributory 1% final earnings plan, the plan became contributory in 1937. Over the years, the plan has been the subject of continual reassessment and review. As funds became available, benefits were improved.

The fund is administered and funded in accordance with the Pension Benefits Standards Act and the Income Tax Act. The trustee is the Royal Trust Corporation of Canada. There is a Management—Employee Pension Committee, composed of seven members, including three employee representatives, which reviews the pension plan administration and its final position, monthly.

Since the inception of the plan in 1903, right through to 1984, employee contributions have amounted, in total, to \$580 million. Employer contributions have amounted to \$1.67 billion, almost three times the employee contributions; cumulative investment income during the same period was \$1.55 billion. Pension benefits paid out during that period amounted to \$1.7 billion, and transfers of \$100 million were made to other pension plans, following employee transfers. At the end of 1984, the fund assets totalled some \$2 billion, at cost or book value. The actuarial pension liability exceeded the actuarial value of the assets by \$532 million, and this is the actuarial unfunded liability. This has grown from \$286 million, at the advent of the PBSA, as a consequence of improvements in the benefit formula and the fact that salaries and wages have increased at a faster rate than investment income during many of the years.

Canadian Pacific Limited created and developed a pension plan as an insurance program, designed principally to replace earnings lost on retirement. The plan provides, as an ancillary benefit, protection to employees suffering disability and to employees' and pensioners' survivors. It was neither intended nor structured to be a savings plan or a deferred wage plan.

[Translation]

au Régime des pensions du Canada, et à 2 p. 100 des gains moyens antérieurs à la retraite excédant les GMADP.

Le nombre maximal d'années de service cotisables est de 35. Les taux des cotisations obligatoires avaient été établis à 4,42 p. 100 des gains jusqu'à concurrence des GMADP et de 6 p. 100 des gains dépassant ce seuil. Toutefois, au 1^{er} novembre 1985, les taux susmentionnés ont été portés à 4,9 p. 100 et à 6,48 p. 100 respectivement. Ces nouveaux taux s'appliquent à tous les employés visés par les nouvelles dispositions sur la retraite anticipée en vertu desquelles il est maintenant possible pour un participant de prendre sa retraite, sans que sa pension ne fasse l'objet d'une réduction actuarielle, dès l'âge de 56 ans, si son âge et ses années de service totalisent 85 ou plus. À partir de l'an prochain, l'âge minimal d'admissibilité à la retraite sera abaissé à 55 ans.

Le régime de retraite du Canadien Pacifique Limitée est l'un des premiers régimes de retraite dans l'histoire de l'entreprise privée au Canada. Il s'agissait à l'origine d'un régime à prestations non cotisables dont les prestations s'élevaient à 1 p. 100 du salaire. En 1937, on l'a transformé en régime cotisable et, depuis lors, il ne cesse de faire l'objet de réexamen et de réévaluation. Les prestations ont été majorées au fur et à mesure que les ressources le permettaient.

L'administration et la capitalisation du fonds de pension sont faites conformément à la Loi sur les normes de prestation de pensions (LNPP) et à la Loi de l'impôt sur le revenu. La société *Royal Trust* du Canada en est le fiduciaire. Un comité mixte des pensions se composant de sept membres dont trois représentant les employés font une révision mensuelle de l'administration et la situation financière du régime de retraite.

De 1903, date à laquelle le régime fut établi, jusqu'en 1984, les cotisations salariales à la caisse ont totalisé 580 millions de dollars et les cotisations patronales, 1,67 milliard de dollars, soit presque le triple des cotisations salariales. Au cours de cette même période, les revenus de placement cumulatifs se sont élevés à 1,55 milliard de dollars et les prestations de retraite, à 1,7 milliard de dollars. Les transferts à d'autres régimes de retraite par suite des mutations d'employés ont été de 100 millions de dollars. À la fin de 1984, l'actif de la caisse au prix coûtant ou à la valeur comptable, était d'environ 2 milliard de dollars. La dette actuarielle au titre des prestations dépassait la valeur actuarielle de l'actif de 532 millions de dollars, ce qui représente la dette actuarielle non-financée. Or, à la date d'entrée en vigueur de la LNPP, la dette actuarielle s'élevait à 286 millions de dollars, par suite d'améliorations apportées à la formule de calcul des prestations et de la croissance des salaires à un taux plus rapide que celui des revenus de placement au cours d'une bonne partie des 15 dernières années.

Canadien Pacifique Limitée a mis sur pied et perfectionné un régime de retraite qui, à l'instar d'un régime d'assurance, vise essentiellement à pallier la perte de revenus lors de la retraite. En outre, le régime prévoit, à titre d'avantage accessoire, la protection des employés en cas d'invalidité et celle des survivants des employés et des retraités. Notre régime

[Texte]

Pensions and payment are not automatically adjusted to the cost of living. While full inflation protection might seem to be desirable, its costs are enormous. Moreover, they are not manageable.

Our cost estimates for full indexation for past and future pensioners is in the order of 19% of pensionable payroll. This would be in addition to our current contributions. Together with the amortization of the unfunded liability and the last seven ad hoc adjustments, total pension costs would thus be in the order of 35% of payroll, including some 4% from the employees.

We have, nevertheless, improved the pensions of those pensioners who have been retired the longest with periodic ad hoc adjustments. We have had two retroactive formula adjustments and seven ad hoc adjustments since the mid-1970s and we will make a further ad hoc adjustment in 1986. This method has allowed us to put dollars to work where they were needed the most. You will note from our submission that average pensions and payment in the earlier years are up more than 50%. The sum of all these payments is expected to cost the company some \$14 million in 1986.

In determining the amount of these payments, the company takes into account its ability to pay. This, of course, is a function of how successful the company is in competing for business in the marketplace. Competition with other segments of the transport industry is fierce, whether it comes from within or outside Canada. No sources of revenue are automatically guaranteed to us. It should be noted that the overall rate of return on equity for Canadian Pacific Limited in 1984 was only 8.8%, which is significantly below the average for all industries in Canada, which was 10.4% in that year.

Considering the amount of dollars that can be allocated to pension increases, we have always taken the position that those who have been on retirement the longest should be looked after first. This approach, we feel, is better than giving evenly to all pensioners irrespective of their length of retirement. We therefore have been directing our increases to those who received less generous benefit levels and had little or no Canada or Quebec Pension Plan. This includes those who retired prior to 1975.

In the current national pension debate, it is frequently stated that, in 50 years or so, Canada will have one pensioner for every three active workers. The railway industry in 1985 is currently experiencing much greater ratios. CP, for instance, has a ratio of 1:1. This is also why employer contributions to

[Traduction]

n'était ni conçu, ni structuré comme un régime d'épargne ou un régime de rémunération différée.

Les pensions versées à l'heure actuelle ne sont pas automatiquement indexées au coût de la vie. Bien que la pleine protection des prestations contre l'inflation puisse sembler une mesure souhaitable, le coût d'une telle protection est énorme. De plus, il ne peut être contrôlé.

Nous avons déterminé que la pleine indexation des prestations des retraités actuels et futurs coûterait environ 19 p. 100 de la feuille de paye, mises à part les cotisations patronales actuelles. En y ajoutant les annuités de l'amortissement de la dette actuarielle non-financé, les sept derniers versements supplémentaires ponctuels, le coût total des prestations représenterait donc près de 35 p. 100 de la feuille de paye, y compris les cotisations salariales s'élevant à environ de 4 p. 100.

Nous n'en avons pas moins amélioré les pensions des retraités de longue date au moyen de versements supplémentaires ponctuels. Nous avons procédé, à deux reprises, à un ajustement rétroactif de la méthode de calcul et à sept versements supplémentaires ponctuels depuis le milieu des années 70 et nous en effectuerons un autre en 1986. Cette méthode nous a permis d'affecter les fonds là où les besoins se faisaient le plus sentir. Comme vous le verrez dans notre mémoire, des pensions moyennes versées au cours des années antérieures ont enregistré un taux d'augmentation supérieur à 50 p. 100. Il est prévu que toutes ces mesures coûteront au total à la Société quelque 14 millions de dollars en 1986.

Pour établir les montants à verser, la Société tient compte de ses ressources financières, ce qui, bien entendu, sont liées à sa position concurrentielle sur le marché. Il existe une concurrence acharnée entre les différents secteurs de l'industrie des transports, qu'il s'agisse de transporteurs canadiens ou étrangers. Nous n'avons aucune source de revenu assurée. À noter que le taux de rendement global des capitaux propres de Canadien Pacifique Limitée n'a été que de 8,8 p. 100 en 1984, ce qui est considérablement en-deça de la moyenne de toutes les industries au Canada pour la même année, c'est-à-dire, 10,4 p. 100.

Vu que nous ne disposons pas de fonds illimités pour l'augmentation des pensions, nous avons toujours considéré que les retraités de longue date devaient bénéficier en premier lieu des majorations. Nous sommes d'avis que cette politique est préférable à une répartition égale des fonds entre tous les titulaires de pensions qui ne tiendrait pas compte du nombre d'années de retraite. Les augmentations sont, par conséquent, versées à ceux qui bénéficiaient de prestations moins généreuses et d'une pension minimale, voire inexistante, du RPC et du RRQ, c'est-à-dire les titulaires à la retraite depuis 1975 ou avant.

Dans le cadre du débat national actuel sur les pensions, il n'est pas rare d'entendre dire que dans une cinquantaine d'années, le Canada comptera un retraité pour trois travailleurs actifs. En 1985, la proportion dans l'industrie ferroviaire est beaucoup plus élevée: celle du CP, par exemple, est de 1:1,

[Text]

the plan have been so substantial. In our case, twice the employee contributions were paid during the period 1937 to 1966 and more than three times the employee contributions since then.

The employer contributions in the past 10 to 15 years have been in the order of 10% to 12% of pensionable payroll. This compares with average Canadian employee contributions in the order of 6% to 7%. Few other employers in Canada, be it in the private or public sector, are faced with such high costs for the provision of pensions.

The impact of inflation in the last decade or so has increased our pension costs. Many have pointed to so-called excess investment gains enjoyed by pension plans during these times. Excess investment gains are a misconception. It is more accurate to refer to experience deviations from actuarial estimates. As required by law, the actuary makes estimates with respect to various items such as investment returns, salary increases, mortality, inflation, age at retirement and the like. No one can accurately predict the future. Therefore, there are deviations over time, which are sometimes positive and sometimes negative, between reality and the actuarial assumption. The positive deviations on a given item may be offset against a negative deviation on other items both at the same time and over time as events develop.

The full effects of inflation can only be measured over a long time but, in our case, inflation has increased our costs of providing pensions. The growth in our unfunded actuarial liability from \$286 million to \$532 million is testimony to this conclusion.

The essence of a final earnings pension plan is that it promises a pension calculated according to a pre-determined formula. The commitment by the plan sponsor is not affected by deviations between reality and estimates made by actuaries. These deviations, whether positive or negative, do not change the promised level of benefits.

• 0930

In conclusion, Mr. Chairman, Canadian Pacific Limited Pension Plan provides pension benefits to its retirees which are amongst the best in Canada, because its benefit formula is close to the maximum level permitted because of the high salaries prevailing in the railway industry and because of the long service of its employees.

Our costs of providing these pension are among the highest in Canada as a result of this generous level of benefits and the fact of a very high ratio of pensioners to active members and high levels of inflation.

Nevertheless, pensioners and survivors most in need received ad hoc adjustments in a manner commensurate with the company's ability to pay and in amounts which would significantly assist them in meeting their needs. About 55% of our

[Translation]

ce qui explique, d'ailleurs, pourquoi les cotisations patronales à la caisse de retraite sont si élevées. Dans notre cas, elles étaient deux fois plus élevées que les cotisations salariales entre 1937 et 1966 et sont trois fois plus élevées depuis 1967.

Les cotisations patronales au cours des dix à quinze dernières années représentent entre 10 et 12 p. 100 de la charge salariale cotisable, comparativement aux cotisations moyennes des employeurs canadiens qui se situent entre 6 et 7 p. 100. Peu d'employeurs au Canada, qu'ils fassent partie du secteur privé ou du secteur public, ont à assumer des coûts aussi élevés pour l'attribution des prestations de retraite.

Depuis 1975 environ, nos charges de retraite augmentent à cause des effets de l'inflation. Plusieurs ont fait allusion aux prétendus revenus de placement excédentaires des régimes de retraite pendant cette période. Parler de revenus de placement excédentaire, c'est fausser la réalité. Il serait plus précis de parler d'écart par rapport aux projections actuarielles. L'actuaire est légalement tenu de faire des projections portant notamment sur le rendement des placements, les augmentations salariales, la mortalité, l'inflation, l'âge à la retraite, et ainsi de suite. Comme personne ne peut prévoir l'avenir avec certitude, il se crée, avec le temps, des écarts positifs ou négatifs entre la réalité et les hypothèses actuarielles. Les écarts positifs peuvent être neutralisés par les écarts négatifs, soit simultanément, soit au fil des années.

Les effets de l'inflation ne peuvent être véritablement évalués que sur une longue période, mais nous pouvons dire qu'à cause de l'inflation, il nous en a coûté plus pour verser nos prestations. À preuve, notre dette actuarielle non-financée est passée de 286 millions de dollars à 532 millions de dollars.

Dans un régime de retraite basé sur les gains antérieurs à la retraite, les niveaux de prestation sont calculés d'après une formule pré-établie et garantis aux retraités. Le répondant du régime peut ainsi respecter son engagement parce qu'il n'est pas touché par les écarts entre la réalité et la projection actuarielle. Ces écarts, positifs ou négatifs, n'ont aucune incidence sur le montant des prestations prévu.

En conclusion, monsieur le président, je dirais que les prestations versées aux retraités en vertu du régime de retraite de Canadien Pacifique Limité sont parmi les plus élevées au Canada, en raison du fait que les pourcentages utilisés dans le calcul de ces prestations atteignent presque le niveau maximal permis, que les salaires actuellement versés dans l'industrie ferroviaire sont élevés et que ces employés comptent de nombreuses années de service.

Les prestations que nous versons, sont parmi les plus coûteuses au Canada. Cela s'explique par un ensemble de facteurs, dont le montant élevé des prestations, la très grande proportion des retraités par rapport aux participants actifs et des taux d'inflation élevés.

Néanmoins, quand ces ressources financières le lui permettaient, la Société a procédé à des versements supplémentaires ponctuels aux retraités et aux survivants les plus désavantagés. Ces suppléments devaient leur permettre de pourvoir à leurs

[Texte]

pensioners and survivors are currently receiving ad hoc supplemental increases to their pensions and payments.

Mr. Chairman, before I close these rather lengthy introductory remarks, I would like to make a few *mises au point* on certain remarks made at public hearings.

It appears to us that certain people are promoting the idea that a pension plan actuarial unfunded liability is a debt, that plan sponsors are reimbursing this so-called debt at a rate of interest much lower than current interest rates, and therefore the plan sponsors are drawing enormous profits out of their pension schemes.

It is our view that a pension plan such as ours does not carry a debt in the usual commercial meaning of the word. Our pension plan promises a benefit at retirement, and we fund that benefit on a gradual basis because all the monies are not technically needed until the day they are actually payable to the pensioner.

We expense the pension costs in our books in the same manner as we fund; which, according to the accounting experts, is an equitable way to impute the cost to shareholders. In the process of funding, the actuary makes assumptions as to future salary increases in order to smooth the contribution pattern.

As a matter of fact, the projection of future salaries, as required under the PBSA, is the main reason for our current actuarial unfunded liability. Were we to value our pension liability on the basis of benefits accrued to date instead of on the basis of benefits expected to be accrued at retirement—that is to say, taking into account current salaries, not projected future salaries—we would have no unfunded liability. We are fully funded to meet our accrued liability to date. Accordingly, the unfunded liability is not a debt so much as it is a funding target to meet projected liabilities based on uncertain forecasts.

It has been our desire to try and fund the plan uniformly over the years. And accordingly, our contributions to the plan have risen from approximately \$52 million in 1974 to some \$101 million in 1984—more or less in line with increased salaries.

The interest rate used by the actuary in his actuarial evaluation seems to confuse some people. This is a long-term interest rate which the investment manager expects to earn. One thing is sure; the long-term interest rate is never equal to the current interest rates. It is sometimes higher, sometimes lower. More important, this interest rate cannot be taken in isolation. It must be considered in tandem with expected inflation rates and expected salary increases.

In our case, it turns out that whereas the actuaries underestimated the investment earnings of the fund, they also underestimated the salary increases. All in all, the value of the

[Traduction]

besoins. Environ 55 p. 100 de nos retraités et survivants ont actuellement droit à des versements supplémentaires ponctuels.

Monsieur le président, avant de mettre un terme à ce long préambule, j'aimerais faire certaines mises au point au sujet de différentes opinions formulées lors des audiences publiques.

Il nous semble que certaines personnes répandent l'idée que la dette actuarielle non financée d'un régime de retraite est une «dette», que les répondants d'un régime paient sur cette prétendue dette des taux d'intérêts bien inférieurs aux taux courants et que, par conséquent, ils tirent d'énormes bénéfices de leur régime de retraite.

Nous croyons qu'un régime de retraite comme le nôtre ne crée pas une «dette» au sens comptable du terme. Les prestations versées par notre régime de retraite sont financées graduellement parce qu'en principe les sommes ne sont nécessaires qu'au moment où la pension devient payable aux retraités.

Dans nos livres comptables, nous imputons à l'exercice les charges de retraite de la même façon que nous les finançons ce qui, de l'avis des experts comptables, constitue une façon équitable de répartir ces charges entre les actionnaires. Pour le financement, l'actuaire fait des hypothèses portant sur les augmentations salariales éventuelles afin d'harmoniser la structure des cotisations.

En fait, c'est la projection des salaires futurs, exigée par la LNPP, qui constitue la raison principale de notre dette actuarielle non-financée. Si nous devons évaluer notre dette au titre du régime de retraite en fonction des sommes accumulées pour le compte des ayants droit à ce jour au lieu de l'évaluer en fonction de celles qui devraient être acquises à la retraite (c'est-à-dire, en tenant compte des salaires actuels au lieu des salaires projetés), nous n'aurions pas de dette non-financée. Nous avons suffisamment de capitaux pour nous acquitter de notre dette actuarielle accumulée. Par conséquent, la dette non-financée n'est pas, à proprement parler, une dette, mais plutôt un objectif de financement visant à nous permettre de nous acquitter des dettes projetées établies d'après des prévisions incertaines.

Nous avons cherché à financer le régime de façon uniforme au fil des ans. C'est pourquoi nos cotisations au régime, qui étaient de quelque 52 millions de dollars en 1974, sont passées à 101 millions de dollars en 1984, ce qui correspond plus ou moins exactement aux augmentations salariales.

Le taux d'intérêt qu'utilise l'actuaire dans son évaluation semble confondre un certain nombre de personnes. Il s'agit d'un taux d'intérêt à long terme que les directeurs des placements des caisses de retraite espèrent voir s'appliquer aux sommes placées. Il est bien évident que le taux d'intérêt à long terme n'est jamais égal au taux d'intérêt courant. Il est parfois supérieur, parfois inférieur. Plus important encore, ce taux d'intérêt ne peut être examiné isolément; il faut tenir compte aussi des taux d'inflation et des augmentations salariales prévues.

Dans notre cas, il s'est avéré qu'alors que les actuaires avaient sous-estimé les revenus provenant du placement des fonds de la caisse, ils avaient aussi sous-estimé les augmenta-

[Text]

benefits under the plan has been greater than expected by the actuary and this explains in part why we have been making contributions in the last decade or so at a rate of three times that of the employees.

The public service employees' pension plan perhaps confuses the situation. People note the higher benefits—particularly the indexation feature and the apparent lower level of contributions from the employer, which is only 7.5%—and conclude that if this is a reasonable cost for the benefit, then there is something wrong with the railway's pension plan.

The problem, of course, is that the 7.5% employer contribution under the public service plan does not nearly reflect the true cost of providing those benefits, and a substantial portion of the cost is being deferred into the future.

• 0935

Furthermore, it does not reflect the very high ratio of pensioners to active members which, uniquely characterizes our plan. No other pension plan, to our knowledge, carries such a large pensioner liability in relation to its active members' liability.

That concludes my remarks, Mr. Chairman. We will be happy to try to answer any questions from you or your committee.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Riley. The committee is very much aware that you have come here voluntarily at our request. We very much appreciate the fact that you have spent so much time to give us a comprehensive report of your pension system. That will certainly benefit us and our staff in comparing your system with the one CN has, when we are doing this investigation.

Now, I will throw it open to questions.

Mr. Benjamin?

Mr. Benjamin: Thank you, Mr. Chairman.

Gentlemen, thank you for coming. It is not often that we can get the CPR in front of us.

You have a management-employee pension committee of seven members, including three employees. Are any of those seven pensioners?

Mr. Riley: No, sir, they are not.

Mr. Benjamin: Why do you not have one or two representatives from the pensioners on there?

Mr. Riley: Well, the pension committee is designed to administer the plan in its totality. I guess I take the view that those of us who are on that committee represent all members of the plan. Consequently, we do not represent any special group, if you like, of pensioners or actives. We try to represent and administer the plan uniformly for all people, actives and pensioners.

[Translation]

tions salariales. C'est ainsi que la valeur des prestations versées en vertu du régime dépasse celle qui avait été prévue à l'origine par les actuaires et cela explique dans une certaine mesure que depuis 1975 environ nos cotisations aient été trois fois plus élevées que celles de nos employés.

La Caisse de retraite des employés de la Fonction publique ne fait que brouiller les cartes. Les gens constatent que les pensions sont plus élevées, qu'il y a une clause d'indexation et que le pourcentage des cotisations patronales (7,5 p. 100) semble moins élevé. Il conclut que s'il s'agit là d'un coût raisonnable pour une prestation, il y a quelque chose qui cloche du côté des régimes de retraite des chemins de fer.

Bien sûr, le problème c'est que le pourcentage des cotisations patronales en vertu du régime de la Fonction publique (7,5 p. 100) ne traduit pas exactement le coût véritable des prestations versées et qu'une importante tranche de ce coût est reportée.

En outre, il ne tient pas compte de la très grande proportion de retraités par rapport aux participants actifs, une caractéristique de notre régime. À notre connaissance, notre régime de retraite est celui où le rapport entre l'engagement financier envers les retraités et l'engagement envers les participants actifs est le plus élevé.

Monsieur le président, je termine ici mon exposé. Il nous fera plaisir de tenter de répondre aux questions de votre Comité sur notre régime de retraite.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Riley. Le Comité reconnaît très bien que vous êtes venu de votre gré en réponse à notre invitation. Nous apprécions fortement tous les efforts que vous avez consacrés à la rédaction de ce rapport exhaustif sur votre régime de retraite. Votre concours nous sera très utile et permettra à nos agents de recherche d'effectuer, aux fins de notre étude, la comparaison de votre régime avec celui du CN.

La période des questions est maintenant ouverte.

Monsieur Benjamin?

M. Benjamin: Merci, monsieur le président.

Messieurs, merci d'être venus. Nous n'avons pas très souvent le plaisir d'entendre la Société Canadien Pacifique Limitée.

Vous dites qu'il y a un comité patronal-syndical composé de sept membres, y compris trois employés. Y a-t-il également des retraités?

M. Riley: Non, monsieur, il n'y en a pas.

M. Benjamin: Pourquoi n'avez-vous pas inclus au Comité un ou deux représentants des retraités?

M. Riley: La raison d'être du Comité des pensions est l'administration de tous les aspects du régime. Je répondrais simplement que ceux qui font partie du Comité représentent tous les participants au régime. Par conséquent, les groupes spéciaux, les participants retraités et actifs, n'y sont pas représentés. Nous nous efforçons de les représenter tous et d'administrer le régime de façon uniforme au nom de tous les participants, aussi bien actifs que retraités.

[Texte]

The committee is essentially an administrative committee designed to administer the rules of the plan. It does not get into bargaining or discussions about different treatments. It is not a place for bargaining. I guess that is the long answer to your question.

Mr. Benjamin: Well, if your answer is logical, why would you bother with three employee representatives?

Mr. Riley: Well, I suppose because that made some representation of the active contributions and those are the people who are making contributions to the plan, of course, too.

Mr. Benjamin: Well, the pensioners made contributions to the plan.

Mr. Riley: Yes, they have made contributions. I guess there is another difficulty, a practical one. I do not know how you select the pensioner representative.

Mr. Benjamin: Well, they have a number of associations.

Mr. Riley: They have a number of associations, yes.

Mr. Benjamin: Why do you not let them appoint one or two people out of their own ranks. They meet. Anyway . . .

Mr. Riley: Well, we can consider that. I do not know that it would change things very much. As I say, it is an administrative committee that really decides how to interpret the plan, the rules of the plan at least.

Mr. Benjamin: You have a pension board.

Mr. Riley: Well, there is a subcommittee of the board of CP Limited, which is charged with monitoring the overall operation.

Mr. Benjamin: The investment program, etc.

Mr. Riley: Yes.

Mr. Benjamin: This management-employee pension committee has no say in investment or . . .

Mr. Riley: No, we review with that committee each month the investment results and our outlook, but we do not take any decisions.

Mr. Benjamin: On page 7 of your summary, you mention the contributions between 37 and 66. Does that include the interest you paid, or is any interest you paid over and above that?

Mr. Riley: No, that is our total contribution without distinction as to what it is; it is the total contribution for the employees.

Mr. Benjamin: So that includes any interest that you may have paid.

Mr. Riley: Yes.

Mr. J.-L. Massé (Actuary and General Manager, Pensions, CP Rail): Just one point that I would like to bring up. You are talking about the interest on the unfunded liability.

[Traduction]

Essentiellement, le Comité est un comité d'administration mis sur pied pour appliquer les règles du régime. Il ne discute ni ne négocie des traitements différents. C'est une réponse complète à votre question.

M. Benjamin: Si c'est votre logique, pourquoi vous seriez-vous donné la peine de faire participer trois employés?

M. Riley: Je suppose qu'il s'agissait de représenter les participants actifs qui cotisent encore au régime.

M. Benjamin: Les retraités avaient également cotisé à la caisse.

M. Riley: Oui, c'est vrai. Il se pose cependant une difficulté d'ordre pratique: comment choisir un représentant des retraités.

M. Benjamin: Ils ont de nombreuses associations.

M. Riley: De nombreuses associations, c'est vrai.

M. Benjamin: Que diriez-vous de leur laisser le soin de nommer une ou deux personnes de leurs propres associations? Elles se réunissent régulièrement. Quoi qu'il en soit . . .

M. Riley: Nous pourrions y réfléchir. Je ne sais toutefois pas si une telle modification changerait quoi que ce soit. Comme je l'ai déjà souligné, la raison d'être du Comité est l'administration du régime, l'interprétation et la mise en application des règles.

M. Benjamin: Vous avez une commission des pensions.

M. Riley: Il existe un sous-comité du Conseil de CP Limitée chargé de surveiller toutes les opérations.

M. Benjamin: Le placement des fonds et ainsi de suite?

M. Riley: Oui.

M. Benjamin: Le Comité patronal-syndical n'a aucune voix au chapitre pour ce qui est du placement des fonds?

M. Riley: Non. Tous les mois, nous passons en revue avec le Comité le rendement des investissements et discutons de notre perspective, mais nous ne prenons aucune décision en ce sens.

M. Benjamin: À la page 6 de votre mémoire, vous parlez des cotisations entre 1937 et 1966. Vos chiffres, comprennent-ils également les intérêts ou est-ce qu'ils viennent en sus de tout cela?

M. Riley: Non, il s'agit de la totalité des cotisations. Ce sont les cotisations salariales dans leur ensemble.

M. Benjamin: Ce qui comprend tous les intérêts que vous auriez pu payer.

M. Riley: Oui.

M. J.-L. Massé (actuaire et directeur général, Pensions, CP Rail): J'aurais un point à soulever. Vous parlez des intérêts sur la dette actuarielle non financée.

[Text]

• 0940

Before the advent of the Pension Benefits Standards Act, the funding was done differently. In those days, to my knowledge, there was no such thing as an unfunded liability and interest paid on unfunded liabilities. There was a review of the plan by the actuary who was deciding how many dollars should be contributed in the plan by the employer. The breakdown of this amount of contribution between what is called by certain people interest on funded liability is not known, or, in my mind it did not exist.

Mr. Benjamin: Yes, but if all the money had been put in while the employee was working . . . If all the money, both employee and employer contributions, was put in at the time, it would earn interest anyway.

Mr. Massé: Yes, and that is . . .

Mr. Benjamin: Because they did not put it all in at once, it is a liability. To me, a liability is a debt. I do not know what else you could call it. All right. I will not argue about semantics.

Over the past 10 years, you have prepared your pension trust fund financial statements . . . One of them was called a statement of income and expenditures, although prior to 1978 you called it a summary of transactions. In any event, in the last 10 years only one amount is shown for each year as the company's contributions, and we are aware, of course, that you will have contributed for current service costs and past service costs. Did the company include in their contributions each year the interest they paid on their unfunded liability?

Mr. Massé: Yes.

Mr. Benjamin: They did. Okay. That is all I have for the moment, Mr. Chairman. I do not want to hog all the questions.

The Chairman: Thank you. Mr. Gray.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you, Mr. Chairman. Gentlemen, you must realize, of course, that I am not a professional questioner, and I realize, at the same time . . .

Mr. Riley: Well, I am not a professional answerer.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I realize, at the same time, that you gentlemen are not here to be under the attack that the CN will be under. But there is a statement that you made in your brief that confuses me. We talk about reality and then we talk about the actuaries. Are actuaries not real? It scares the hell out of me.

A Witness: I have one beside me. He is real! I am sorry. Is there . . .

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I do not know. We talk about unfunded liabilities and mis-estimates and estimates, and interest rates and whatnot, and you mention that commitment by the plan's sponsor is not affected

[Translation]

Avant la Loi sur les normes de prestations de pension, le mode de capitalisation était différent. À l'époque, que je sache, le passif non capitalisé et l'intérêt sur le passif non capitalisé, cela n'existait pas. L'actuaire étudiait le régime et décidait de l'ampleur de la cotisation patronale. On ne sait pas quelle part de cette cotisation était destinée à ce que d'aucuns appellent l'intérêt sur le passif capitalisé; selon moi, il n'y en avait pas.

M. Benjamin: Oui, mais si tout l'argent avait été versé pendant que l'employé travaillait . . . Si tout l'argent, c'est-à-dire les cotisations salariales et les cotisations patronales, y avait été mis à l'époque, il rapporterait de l'intérêt de toute façon.

M. Massé: Oui, et c'est . . .

M. Benjamin: Parce qu'ils ne l'ont pas tout mis à la fois, c'est un élément de passif. Pour moi, un élément de passif, c'est une dette. Je ne sais pas quel autre nom on pourrait lui donner. Très bien. Ne nous disputons pas sur les mots.

Depuis 10 ans, vous établissez les états financiers de votre caisse fiduciaire de retraite . . . L'un de ces états était l'état du revenu et des dépenses. Avant 1978, c'était un sommaire des opérations. De toute façon, depuis 10 ans, vous indiquez un montant unique chaque année au titre des cotisations de la compagnie, et nous savons, bien sûr, que vos cotisations ont porté sur le service courant et le service passé. La compagnie a-t-elle inclus dans ses cotisations annuelles l'intérêt versé sur le passif non capitalisé?

M. Massé: Oui.

M. Benjamin: Oui. Parfait. C'est tout pour l'instant, monsieur le président. Je ne veux pas m'accaparer toutes les questions.

Le président: Merci. Monsieur Gray.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci, monsieur le président. Messieurs, vous devez comprendre, naturellement, que je ne suis pas un professionnel de l'interrogatoire, et je n'oublie pas non plus . . .

M. Riley: Ma foi, je ne suis pas un professionnel du témoignage.

Des voix: Oh, Oh!

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je n'oublie pas non plus, messieurs, que vous n'êtes pas ici pour essayer les attaques que nous réservons au CN. Mais vous avez fait, dans votre mémoire, une affirmation qui me dérouté. Nous parlons de la réalité, puis nous parlons des actuaires. Les actuaires ne sont-ils pas réels? Vous m'en voyez terrifié.

Un témoin: J'en ai un à mes côtés. Il est réel! Je suis navré. Y a-t-il . . .

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je ne sais pas. Nous parlons de passif non capitalisé, d'estimations et d'erreurs d'estimation, et de taux d'intérêt et ainsi de suite, et vous dites que les écarts entre la réalité et les estimations des

[Texte]

by deviations between reality and estimates made by actuaries. What in hell are we talking about?

Mr. Massé: That may be the crux of the question. This pension plan is a defined benefit plan. In other words, what is promised to the employees is a defined benefit. The law requires the plan sponsors who make those kinds of promises to fund their promises. This is a complex promise and I suppose that is why you have actuaries thrown into the picture. You are promising a dollar of pension for the lifetime of a person. What is the cost of that? Well, the actual cost is only known when the person dies. You do not know how long one will live. The pension is based on salaries at retirement. You do not know what the salary is either. So the actuary has to make assumptions. Nobody knows what tomorrow's numbers will be. So the plan's sponsor, on one hand, has to put money in a fund. The law requires him to do that. But nobody knows the actual amount of dollars that is needed. So they call in this person, the actuary, to make estimates. To the best of his judgment he recommends certain contributions to the pension plan.

• 0945

If he is wrong, and he is wrong all the time—sometimes he is on the right side and sometimes he is on the wrong side—that does not change the promise to the plan members. They will still get their \$1 pension that was promised at age 65. The contributions that are made by the employer are changing all the time because of various factors. The promised benefit does not change, and that is the key point.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): If the actuary is wrong, would you say that, probably, in most cases when he is wrong, it is the pensioner who pays for it and it is not the company?

Mr. Massé: Nobody pays for the actuary . . .

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Let us put it this way: It amounts to reduced benefits for the pensioner.

Mr. Massé: Not at all. No, sir.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): No?

Mr. Massé: No.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Okay. I am in the wrong premise there. If we compared . . .

Mr. Massé: May I add one more thing, sir?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Sure.

Mr. Massé: If the actuary is wrong, he who is paying is the plan sponsor. Because, if the actuary says to Mr. Plan Sponsor that this is going to cost you \$10 and, in actual fact, because the pensioner lives longer, or whatever—inflation is higher than expected—and the cost turns out to be \$12, the employee contributions are not increased. The pensioner is still receiving the same benefit, and the employer is paying the rest. If the actuary is wrong, it is the plan sponsor who foots the bill. The benefits are not changed. That is a misconception.

[Traduction]

actuaires ne changent rien aux obligations du parrain du régime. De quoi diable parlons-nous?

M. Massé: Vous avez peut-être touché le coeur du problème. Ce régime de retraite est un régime à prestations déterminées. Autrement dit, les employés se sont vu promettre des prestations déterminées. La loi oblige les parrains de régime qui font des promesses de ce genre à les capitaliser. C'est une promesse complexe et c'est sans doute pour cela qu'il faut faire intervenir des actuaires. Vous promettez une pension donnée pour toute la vie du retraité. Combien cela coûtera-t-il? Ma foi, le coût effectif n'est établi qu'au décès du retraité. Vous ignorez combien de temps il vivra. La pension est fondée sur les salaires à la retraite. Vous ne connaissez pas le salaire non plus. C'est pourquoi l'actuaire doit formuler des hypothèses. Personne ne sait ce que seront les chiffres de demain. Ainsi donc, le parrain du régime, d'une part, doit verser de l'argent dans une caisse. La loi l'y oblige. Mais personne ne connaît le montant exact qu'il faut. C'est là qu'intervient cette personne, l'actuaire, qui fait des estimations. Au mieux de son jugement, il recommande certaines cotisations au régime de retraite.

S'il se trompe, et il se trompe tout le temps—parfois il est trop généreux et parfois pas assez—cela ne change rien à la promesse faite aux participants au régime. À 65 ans, ils n'en toucheront pas moins la pension qui leur avait été promise. Les cotisations patronales changent tout le temps à cause de divers facteurs. La prestation promise ne change pas, et c'est là l'essentiel.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Diriez-vous que, dans la plupart des cas où l'actuaire se trompe, c'est probablement le retraité qui paye la note et non pas la compagnie?

M. Massé: Personne ne paye l'actuaire . . .

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Disons les choses autrement: cela revient à une diminution des prestations pour le retraité.

M. Massé: Pas du tout. Non, monsieur.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Non?

M. Massé: Non.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Très bien. Mon point de départ n'est pas le bon. Si nous comparions . . .

M. Massé: Puis-je ajouter une chose, monsieur?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Bien sûr.

M. Massé: Si l'actuaire se trompe, c'est le parrain du régime qui paye. Car si l'actuaire dit: «Monsieur le parrain du régime, cela va vous coûter 10\$, alors qu'en réalité, parce que le retraité vit plus longtemps, ou pour une autre raison—par exemple, parce que l'inflation dépasse les prévisions—cela finit par lui coûter 12\$, les cotisations salariales n'augmentent pas. Le retraité touche toujours la même prestation, et c'est l'employeur qui paye le reste. Si l'actuaire se trompe, c'est le parrain du régime qui acquitte la note. Les prestations restent les mêmes. C'est une idée fausse.

[Text]

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): If you people have a similar plan to the CN, and if you talk about unfunded liability, then if I understood your brief correctly, you said the unfunded liability is not really a debt. It is an obligation that you owe to the pensioners, and therefore you are not really required to pay interest on an unfunded liability. If you are good guys, you increase the pensions, and if you are not good guys, you do not have to do it.

Mr. Riley: Perhaps, I will take a crack at that. I think the key point is, the level of the benefit is fixed regardless of anything else, and the level of contributions by the employee are fixed. Everything else that happens is merely a mechanism to ensure that there is enough money to pay those benefits at the end of the day. It is the plan sponsor who has to ensure that there is going to be enough money to pay those benefits. Unfunded liabilities are just a way of measuring, if you like, what the size of that fund should be as the day moves along.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Which means that, in actual fact, when you have a pensioner, once he is off your official payroll as an employee, then he is at the mercy of the company?

Mr. Riley: No. I do not think I would put it like that. His benefit level is fixed. It is part of the contractual arrangement that he had as an active employee, that he received this pension benefit when he ceased to be an active employee.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): He signed the papers and the documents. He made his contributions . . .

Mr. Riley: Yes.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): —and fully informed always, of course, of what he would get 25 or 30 or 50 years down the road?

Mr. Riley: That is the advantage of a defined benefit plan, as you can kind of work it out yourself. If you know it is basically a 2% formula and you know you are going to work for 35 years, you can anticipate that you will end up with close to 70% of your final average earnings.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): In other words, you make your bed, you sleep in it.

Mr. Riley: Well . . .

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I am going to be very general, like I say, and I definitely do not intend to attack you gentlemen. If you compared your pension plan—and with your brief and whatnot—to the CN pension plan . . .

Mr. Riley: Yes.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): —and if you had the option today, with the two different plans to work either CN or CP, what is the advantage to working with the CP, as a pensioner down the road? Is it the same thing?

Mr. Riley: I think it is about the same thing. There are probably small differences. It is fundamentally the same. It is

[Translation]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mettons que votre compagnie a un régime semblable à celui du CN, et que vous parlez de passif non capitalisé. Si j'ai bien compris votre mémoire, vous dites que le passif non capitalisé n'est pas vraiment une dette. C'est une obligation envers les retraités, si bien que vous n'êtes pas véritablement tenus de payer de l'intérêt sur un passif non capitalisé. Si vous êtes des bons gars, vous majorez les pensions; autrement, vous n'y êtes pas tenus.

M. Riley: Je pourrais peut-être risquer une réponse. A mon sens, l'essentiel, c'est que le niveau des prestations soit fixe, indépendamment de tout le reste; le niveau des cotisations salariales est fixe également. Tout le reste n'est qu'un mécanisme destiné à garantir la disponibilité des fonds nécessaires pour servir ces prestations en bout de course. Le parrain du régime doit trouver l'argent qu'il faut pour servir ces prestations. Le passif non capitalisé n'est qu'une façon de mesurer, si vous voulez, quelle devrait être la taille de la caisse, au fur et à mesure.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Ce qui signifie qu'en réalité dès qu'un employé n'est plus sur la liste de paye officielle, il est à la merci de la compagnie?

M. Riley: Non. Je ne dirais pas cela. Son niveau de prestations est fixe. Cela fait partie de l'accord contractuel qu'il avait en tant qu'employé actif: il avait droit à cette prestation de retraite lorsqu'il cesserait d'être un employé actif.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Il a signé les papiers et les documents. Il a versé ses cotisations . . .

M. Riley: Oui.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): . . . en étant toujours parfaitement au courant, bien sûr, de ce qu'il toucherait dans 25, 30 ou 50 ans?

M. Riley: Voilà l'avantage d'un régime à prestations déterminées, comme vous pouvez vous-même l'exprimer, en quelque sorte. Si vous savez qu'il s'agit fondamentalement d'une formule de 2 p. 100 et que vous savez que vous allez travailler 35 ans, vous savez que vous vous retrouverez avec près de 70 p. 100 de vos derniers salaires.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Autrement dit, comme on fait son lit on se couche.

M. Riley: Ma foi . . .

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je vais être très général, comme je l'ai dit, et je n'ai certes pas l'intention de vous attaquer, messieurs. Si vous compariez votre régime de retraite—et avec votre mémoire et ainsi de suite—avec celui du CN . . .

M. Riley: Oui.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): . . . et que vous ayez le choix, aujourd'hui, de travailler pour le CN ou pour le CP, quel avantage auriez-vous à travailler pour le CP, sur le plan du régime de retraite, compte tenu des deux régimes différents. Est-ce la même chose?

M. Riley: Cela revient à peu près au même. Il y a probablement de petites différences. Mais c'est fondamentalement la

[Texte]

the same plan. Recently, there has been a change in our plan, in respect of early retirement that would make some difference I think. Fundamentally, they are close to the same benefit levels.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): One of the problems that we have had as a committee is, there has been a lack of communication between the pensioners—and Mr. Benjamin mentioned that—and the active employees. Then we get into negotiations. The pensioner is definitely a liability for the company after he goes on pension. I think there has been a definite lack of communication. The pensioner is completely forgotten, if you will excuse the expression. Once you go on pension, you are guaranteed a minimum amount, and I guess I would have to say on behalf of the pensioners, it is a minimum amount. Then you are no longer an active employee and you have no say in whatever else is going on, even if you have devoted 40 years or 50 years of your lifetime to the company.

• 0950

Mr. Riley: I would like to deal with that. I am glad you brought that up, because the connection with the pensioners is something we feel quite strongly about.

First of all—I think this may be different from CN, but I am not sure of it—we try to maintain a connection through the superintendents' offices where they worked, so the pensioners correspond with a central group. We hope and try to maintain a connection through the local offices, and we charge the local officers with keeping track of where the pensioners are. So in that way we try to maintain a connection with the people they have worked with in their active life.

Secondly, we send our people out to the pensioner associations whenever and wherever we have been asked to go. These chaps beside me have been to two meetings very recently and have been to meetings across the country over the years, and their predecessors similarly. So we make a very conscious and considerable effort to try to meet with the pensioners and to try to explain what is going on. We publish in our *CP Rail news*, which goes to all pensioners, a document every year that says what the pension fund has done, what it is going to do that year and its financial statements. We ran, for at least a year, Jean-Louis, a column in that paper in which we answered questions about the pension fund and tried to explain what we were doing. So I take some exception to the suggestion that we do not care about them. We spend a lot of time trying to communicate with our pensioners and trying to tell them what is going on.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Now, this will be my last question, Mr. Chairman, waiting for Mr. Benjamin. I have a couple of others but I will send the thing across the floor again.

The Chairman: Go ahead.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Would you agree or do you think that it should be in employer-employee

[Traduction]

même chose. C'est le même régime. Nous venons d'apporter une modification à notre régime, à l'égard de la retraite anticipée, qui ferait une différence. Fondamentalement, les niveaux de prestations sont à peu près les mêmes.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Un des problèmes que nous avons vus, en tant que Comité, c'est le manque de communication entre les retraités—et M. Benjamin l'a mentionné—et les employés actifs. Ensuite nous touchons les négociations. Le retraité est certainement un fardeau pour la compagnie lorsqu'il commence à toucher sa pension. Selon moi, il y a eu un manque évident de communication. Le retraité est complètement oublié, si vous me passez l'expression. Une fois à la retraite, il a un montant minimum garanti, et, il faut bien le dire au nom des retraités, c'est un montant vraiment minimum. N'étant plus employé actif, le retraité n'a rien à dire, même s'il a consacré 40 ou 50 ans de sa vie à la compagnie.

M. Riley: J'aimerais répondre à cela. Je suis heureux que vous ayez soulevé cette question, car nous avons des idées bien arrêtées sur nos relations avec nos retraités.

Tout d'abord—et nous différons peut-être en cela du CN, mais je n'en suis pas sûr—nous tâchons de maintenir un lien par l'intermédiaire des bureaux des surintendants où ils ont travaillé, afin que les retraités correspondent avec un groupe central. Nous tâchons de maintenir un lien par l'intermédiaire des bureaux locaux; l'une des tâches de nos agents locaux consiste à se tenir au courant de ce que font les retraités. Ainsi, nous essayons de les garder en rapport avec les gens avec qui ils ont passé leur vie active.

En second lieu, nos représentants vont rencontrer les associations de retraités chaque fois que nous y sommes invités, où que ce soit. Ceux qui m'accompagnent viennent tout juste d'assister à deux rencontres. Au fil des ans, ils ont assisté à des réunions dans toutes les régions du pays, tout comme leurs prédécesseurs. Par conséquent, nous faisons un effort considérable très conscient pour expliquer ce qui se passe aux retraités. Nous publions chaque année dans notre bulletin de nouvelles de CP Rail, qui rejoint tous nos retraités, un document qui présente l'activité de la caisse de retraite et les prévisions pour la nouvelle année, avec les états financiers. Nous avons publié dans ce bulletin, pendant au moins un an, Jean-Louis, une colonne où nous répondions aux questions sur la caisse de retraite et tâchions d'expliquer ce que nous faisons. Voilà pourquoi je ne vous permets pas de dire que nos retraités nous laissent indifférents. Nous passons un temps considérable à essayer de communiquer avec eux pour les tenir au courant.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Ce sera ma dernière question, monsieur le président, en attendant M. Benjamin. J'en ai quelques autres, mais je ramène cela sur le tapis encore une fois.

Le président: Allez-y.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Seriez-vous d'avis que les retraités devraient compter davantage dans les

[Text]

negotiations that perhaps more emphasis should be given to the pensioners so that when new contracts are signed, wage increases and whatnot, that the union should perhaps not be obliged, but that it should be a moral and social commitment that they negotiate in their contracts that more money be available for the pensioners at the expense of the employee and the employer?

Mr. Riley: Well, in principle, I think, yes, but I think in practice that is very difficult. I do not know how they can be represented in that kind of a way at a bargaining session. We do it and we have given recognition to the interests of the pensioners, and some of our settlements have contained provisions for improvement to pensioners and that has been by agreement with the unions. We are not unmindful of their needs and interests, but I am not sure how, in a practical sense, they can become part of a bargaining process.

While I am at it, I might just pick up on an earlier point of yours. I think you made a statement that the pensions were low pensions. I would just like to say that I do not think that is true. Today, and we had this in the brief, the pensioner who goes out with the average CP salary level today, is able to replace, on retirement, at age 65, some 95% of his disposable income. Now, that is a pretty good level of pension.

• 0955

Lower than this—remember the AIW is actually lower than what our average fellow is getting—you go out at over 100%. So those are pretty good levels of pension in my experience.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Except when we talk in terms of 1974, 1975, 1976, when the wages were much lower. I think this is mainly . . . from what I have heard in briefs, these are the people who were most deeply affected. I understand, at the same time, that a person who was making \$10,000 in 1975 or 1976 should not expect as a pensioner to get \$25,000 today. Probably not. But it is question of trying to balance out.

This is why I say, in negotiations, I would assume that the employer and the employee . . . if pensioners were put on the negotiating table and said that they must lose 10¢ more an hour or the employer has to pay 10¢ more an hour, so that a pensioner who is getting \$300 a month since 1972 would get more money. I think it is a question of . . . I have repeated it to this committee on several occasions that my father worked 33 years and he has been off since 1973 or 1974. Every time a CN train whistle blows at home, my dad's ears perk up. He is a more active employee, morally and self-consciously, today than he was in the past. I am sure that even Mr. Benjamin, having former experience with the CP, has a certain loyalty to it.

I think things like this, in questions of trying to put dollars and cents on the table, we cannot do it. But there is an obligation to those people.

Mr. Riley: I think we have recognized this.

[Translation]

négociations patronales-syndicales, de sorte que, lors de la signature de nouveaux contrats prévoyant des augmentations salariales et d'autres choses, le syndicat devrait avoir, sinon une obligation, tout au moins un engagement moral et social de réclamer plus d'argent pour les retraités aux dépens de l'employé et de l'employeur?

M. Riley: Eh bien, en principe, je pense que oui, mais dans la pratique cela est très difficile. Je ne vois pas comment ils pourraient être représentés de cette façon lors d'une séance de négociation. Nous le faisons, et nous avons reconnu les intérêts des retraités, et certains de nos règlements comportaient des dispositions destinées à améliorer leur sort. Cela s'est fait avec l'accord des syndicats. Leurs besoins et leurs intérêts ne nous laissent pas indifférents, mais je ne sais pas trop comment, dans la pratique, ils peuvent s'inscrire dans un processus de négociation.

J'en profite pour revenir sur un point que vous avez déjà soulevé. Vous avez affirmé, sauf erreur, que les pensions sont basses. Je ne suis pas de votre avis. Aujourd'hui, et nous l'avons dit dans notre mémoire, le salarié moyen du CP qui part à la retraite est en mesure de remplacer, à la retraite, à l'âge de 65 ans, quelque 95 p. 100 de son revenu disponible. Voilà un excellent niveau de pension.

Autrement—et n'oubliez pas que le salaire industriel moyen est effectivement plus bas que ce que touche notre employé moyen—il aurait plus de 100 p. 100. Ce sont là d'excellents niveaux de pension, selon mon expérience.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Sauf lors que nous parlons de 1974, 1975, 1976, où les salaires étaient beaucoup plus bas. Je pense que c'est surtout . . . D'après ce que j'ai entendu dans vos mémoires, ce sont ces gens-là qui ont été le plus durement touchés. Je comprends, en même temps, que celui qui gagnait 10,000\$ en 1975 ou 1976 ne peut s'attendre à toucher aujourd'hui une pension de 25,000\$. Probablement pas. Mais il s'agit d'essayer d'équilibrer les choses.

Voilà pourquoi, selon moi, dans les négociations, je suppose que l'employeur et l'employé . . . Les retraités devraient pouvoir dire, à la table de négociation, qu'ils doivent perdre 10c. de plus l'heure ou que l'employeur doit verser 10c. de plus l'heure pour permettre de majorer la pension d'un retraité qui reçoit 300\$ par mois depuis 1972. C'est une question de . . . J'ai répété au Comité à plusieurs reprises que mon père a travaillé 33 ans, jusqu'à sa retraite en 1973 ou 1974. Chaque fois qu'il entend le sifflet d'un train du CN à la maison, papa tend l'oreille. Il est un employé plus actif, moralement et psychologiquement, aujourd'hui que jadis. Je suis sûr que même M. Benjamin, qui a déjà travaillé au CP, garde une certaine loyauté envers la compagnie.

Dans ces cas-là, lorsqu'il s'agit de mettre des dollars et des cents sur la table, c'est impossible. Mais la compagnie a une obligation envers ces gens-là.

M. Riley: Nous l'avons reconnu, je pense.

[Texte]

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Benjamin: It is loyalty to the work, not necessarily to the company.

Mr. Riley: We all have CP tattooed on us.

The Chairman: Mr. Benjamin, second round.

Mr. Benjamin: If you have some, Mr. Chairman, go ahead.

The Chairman: I will wait.

Mr. Benjamin: What was the cost of the 2% retroactive benefit you talk about in your . . . ?

Mr. Riley: Oh gosh, I cannot answer it, just sitting here, off the top of my head. It cost quite a bit, but I do not recall offhand.

Mr. Benjamin: Can you get us the figure?

Mr. Riley: Yes.

Mr. Benjamin: How much do you figure the 1985-86 early retirement benefits will cost?

Mr. Riley: I am a little reluctant to give out such information, Mr. Benjamin. We are still in negotiation with the shop craft unions. This item is at least on the table.

Mr. Benjamin: You do not have any estimates?

Mr. Riley: I do not have any estimates I would want to make available today; no, sir. It was a matter of collective bargaining, of course. Three-quarters of our unions are settled on the issue and so the union people . . .

Mr. Benjamin: But ad hocs go to those on pension.

Mr. Riley: I am sorry; I did not think you were asking about ad hocs.

Mr. Benjamin: Or those on early retirement.

Mr. Riley: Ad hoc is something else.

The Chairman: A supplementary, Mr. Gray.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Sir, when you talk about negotiations and whatever is going on there now, it has been rumoured that, since we formed this subcommittee to study CN pensions, it is being used as an axe with the unions. The employers are saying that they cannot do anything until they find out what the subcommittee's report says. Has it been a tool on your part for your negotiations?

Mr. Riley: Not so far as I know.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you.

Mr. Benjamin: But everything is on hold until you see what we have to say.

Mr. Riley: No, I do not think anything is on hold. We have settled with three-quarters of the people. I do not think the

[Traduction]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci, monsieur le président.

M. Benjamin: C'est de la loyauté envers le boulot, pas nécessairement envers la compagnie.

M. Riley: Nous sommes tous tatoués au logo du CP.

Le président: Monsieur Benjamin, second tour.

M. Benjamin: Si vous avez des questions, monsieur le président, allez-y.

Le président: J'attendrai.

M. Benjamin: Combien a coûté la prestation rétroactive de 2 p. 100 dont vous avez parlé dans votre . . . ?

M. Riley: Mon Dieu, je ne saurais le dire de mémoire. Elle a coûté pas mal cher, mais je ne me le rappelle pas, comme cela.

M. Benjamin: Pouvez-vous nous trouver ce chiffre?

M. Riley: Oui.

M. Benjamin: Combien estimez-vous que coûteront les prestations de retraite anticipée en 1985-1986?

M. Riley: J'hésite un peu à vous donner ces renseignements, monsieur Benjamin. Nous sommes toujours en négociation avec les syndicats des employés d'atelier. Cette question est sur la table de négociation.

M. Benjamin: Vous n'avez pas d'estimations?

M. Riley: Je n'ai pas d'estimations que je puis rendre publiques aujourd'hui; non, monsieur. C'est une affaire de négociations collectives, naturellement. La question est réglée avec les trois quarts de nos syndicats; donc, les représentants syndicaux . . .

M. Benjamin: Mais les retraités ont des prestations spéciales.

M. Riley: Excusez-moi; je ne pensais pas que vous parliez des spéciales.

M. Benjamin: Ou ceux qui ont une retraite anticipée.

M. Riley: Les spéciales sont autre chose.

Le président: Une question supplémentaire, monsieur Gray.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur, puisqu'il est question des négociations et de tout ce qui se passe présentement, la rumeur veut que notre sous-comité chargé d'étudier les pensions du CN constitue une arme contre les syndicats. Les employeurs refusent de bouger avant de prendre connaissance du rapport du sous-comité. Cela vous a-t-il servi d'instrument de négociation?

M. Riley: Pas que je sache.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci.

M. Benjamin: Mais vous avez tout mis en veilleuse en attendant de voir ce que nous aurons à dire.

M. Riley: Non, rien n'est en veilleuse. Nous avons réglé avec les trois quarts de nos gens. Les pensions ne sont pas un point

[Text]

pension is a big issue with the shop crafts, but I am really not sure about it.

Mr. Benjamin: As for the ad hocs, do you have a total for the amount that goes to the pensioners?

Mr. Riley: Yes. I think we said \$14 million was the expected number in 1986, and \$12 million, as I recall, is the number of 1985, which is the estimated cost. Those are paid out of general revenues. Those do not come out of the pension fund. I just want to make it clear.

Mr. Benjamin: What about ad hocs prior to 1985?

Mr. Riley: No, none of them came out of the pension funds either.

Mr. Benjamin: Do you have a total for the ad hocs over the years?

Mr. Riley: Yes. I am sorry; I guess the \$12 million and \$14 million is the total of all the prior years' ad hocs in 1985. The 1985 component of it is about \$2 million.

Mr. Benjamin: So the figure of \$12 million in 1985 covers . . .

Mr. Riley: Is everybody.

Mr. Benjamin: —1985 and everything prior to it.

• 1000

Mr. Riley: And everything prior.

Mr. Benjamin: And in 1986 there will be \$14 million.

Mr. Riley: And the difference is \$2 million, so that is the 1986 contribution, if you like; or the estimated contribution for the year 1986, alone, if you will, would be \$2 million. The prior years are then \$12 million.

Mr. Benjamin: So the \$14 million is \$2 million for 1986, \$2 million for 1985, and the other \$10 million is for years prior.

Mr. Riley: In round numbers, yes.

Mr. R. Granger (General Manager, Personnel, CP Rail): But this is, if I may clarify the situation, an annual cost. If we do not allow any adjustment beyond 1986, it means, assuming there is no debt, that we would carry on paying \$14 million a year forever. It is an annual cost.

Mr. Benjamin: Have there been experienced surpluses in your plan since 1967; and if so, how much?

Mr. Riley: The plan goes up and down. There have been some years of surplus and some years of deficit.

Mr. Benjamin: Well, in total did you have any experienced net surplus, or break even?

Mr. Riley: I think no. In total we had an experienced net deficit.

Mr. Benjamin: Experienced net deficit.

[Translation]

important pour les syndicats des employés d'atelier, mais je n'en suis pas vraiment sûr.

M. Benjamin: Quant aux spéciales, connaissez-vous le montant total destiné aux retraités?

M. Riley: Oui. Les prévisions sont de 14 millions de dollars, je pense, pour 1986, et de 12 millions, si je me souviens bien, pour 1985. Il s'agit du coût estimatif. Ces sommes sont payées sur le fonds d'administration générale. Elles ne proviennent pas de la caisse de retraite. Je tiens à le préciser.

M. Benjamin: Et les spéciales d'avant 1985?

M. Riley: Non, aucune n'est sortie des caisses de retraite non plus.

M. Benjamin: Avez-vous un total pour les spéciales au cours des ans?

M. Riley: Oui. Excusez-moi; les 12 millions et les 14 millions de dollars représentent le total des spéciales de toutes les années antérieures en 1985. La composante de 1985 est de quelque 2 millions de dollars.

M. Benjamin: Donc le chiffre de 12 millions de dollars en 1985 vaut pour . . .

M. Riley: Tout le monde.

M. Benjamin: . . . 1985 et tout ce qui a précédé.

M. Riley: Et tout ce qui a précédé.

M. Benjamin: Et en 1986 il y aura 14 millions de dollars.

M. Riley: Et la différence est de 2 millions de dollars; c'est ce qui constitue la cotisation de 1986, si vous voulez; ou la cotisation estimative pour la seule année 1986, si vous préférez, serait de 2 millions de dollars. Pour les années précédentes, c'est donc 12 millions.

M. Benjamin: Les 14 millions de dollars comprennent donc 2 millions pour 1986 et 2 millions pour 1985; les 10 millions qui restent sont pour les années antérieures.

M. Riley: En chiffres ronds, oui.

M. R. Granger (directeur général du Personnel, CP Rail): Mais il s'agit, si vous me permettez une précision, d'un coût annuel. Si nous ne consentons pas de rajustement après 1986, cela signifie, dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de dette, que nous continuerions indéfiniment à payer 14 millions de dollars par an. C'est un coût annuel.

M. Benjamin: Votre régime a-t-il eu des surplus d'expérience depuis 1967; et dans l'affirmative, combien?

M. Riley: Le régime connaît des fluctuations. Il a connu des surplus et des déficits.

M. Benjamin: Eh bien, au total, avez-vous eu des surplus d'expérience nets, ou des années d'équilibre?

M. Riley: Je pense que non. Dans l'ensemble, nous avons un déficit d'expérience net.

M. Benjamin: Un déficit d'expérience net.

[Texte]

Mr. Riley: And that contributed to that increase in the unfunded liability I referred to.

But I should say, and this will not come as a surprise to anybody, that deficit would have been a great deal higher two or three years ago than it is today, because of course investment returns have been very much better and have outstripped the other side of the equation in the last couple of years. But I think the important thing is there are big swings in these things. The results of a particular year are not terribly meaningful, you have to go over the whole period. But over the whole period since 1970 we have a loss.

Mr. Benjamin: You argue that the planned costs have risen. That is supposed to add to the claim that the plan has generated excess interest because of inflation.

Mr. Riley: No, I do not think that is my argument.

Mr. Benjamin: Well, that is the sense of the argument we get out of your main brief. In any case, planned costs have risen. So have interest rate assumptions risen during the inflationary period, as did CN's and others. Wage assumptions rose.

Mr. Riley: Yes, correspondingly.

Mr. Benjamin: Given those on the other side of the coin, then your planned costs have not risen significantly.

Mr. Riley: I do not know how to take that question. The costs certainly have risen in numbers absolutely from, whatever it is, \$50 million to \$100 million; they have doubled. Now to be sure, other costs have risen too. So I suppose in that sense, arguably, they have moved up in line with everything else, I suppose. But they are still enormous costs, and absolutely they have increased. They have fluctuated percentage-wise, but they have been 10%, 12% of payroll for the last 10 years.

Mr. Benjamin: If you have not had any experienced surpluses, that does not say very much for your investment manager, does it?

Mr. Riley: I did not say we had not experienced any. What I said was the balance of experienced deficits and surpluses was currently negative over 15 years. Sure, we have had some surpluses, and we have had them in recent years. We have had some substantial deficits in prior years. My point is that there are big swings in those numbers in any given year. Consequently, you cannot really make much of a case out of a given year, you have to look over a long period of time.

If I can speak to the investment results, the investment results are very good. We are very pleased with the investment results.

• 1005

Mr. Benjamin: Have you people ever considered making less provision for actives in order to give more to pensioners; those already on pension?

[Traduction]

M. Riley: Et cela a contribué à l'augmentation du passif non capitalisé dont j'ai parlé.

Mais je ne surprendrai personne en disant que le déficit était beaucoup plus fort il y a deux ou trois ans qu'aujourd'hui; en effet, les rendements de l'investissement ont été bien meilleurs et l'ont emporté facilement sur l'autre branche de l'équation ces dernières années. Mais l'essentiel, je pense, c'est que ces choses-là fluctuent considérablement. Les résultats d'une année donnée ne sont pas terriblement significatifs; il faut considérer toute la période. Dans l'ensemble, depuis 1970, nous avons subi une perte.

M. Benjamin: Vous soutenez que les coûts prévus ont augmenté. Cela est censé donner plus de poids à l'affirmation suivant laquelle le régime a produit un excédent d'intérêt sous la poussée de l'inflation.

M. Riley: Non, ce n'est pas ce que je dis.

M. Benjamin: Ma foi, c'est l'impression qui se dégage de votre mémoire principal. De toute façon, les coûts prévus ont progressé. Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt ont aussi augmenté pendant la période d'inflation, comme celles du CN et les autres. Les hypothèses salariales ont augmenté.

M. Riley: Oui, proportionnellement.

M. Benjamin: Compte tenu de l'envers de la médaille, vos prévisions de coûts n'ont pas progressé pour la peine.

M. Riley: Je ne vois pas le sens de votre question. Les coûts ont certainement augmenté en chiffres absolus, passant de, mettons, 50 millions à 100 millions de dollars; ils ont doublé. Bien sûr, les autres coûts ont progressé aussi. En ce sens, on peut soutenir, j'en conviens, qu'ils ont connu la même progression que tout le reste. Mais ils demeurent énormes; en chiffres absolus, ils ont augmenté. Ils n'ont pas fluctué en pourcentage, mais ils ont représenté 10 p. 100, 12 p. 100 de la masse salariale depuis 10 ans.

M. Benjamin: Si vous n'avez pas eu de surplus d'expérience, cela ne fait pas tellement honneur à votre administrateur de portefeuille de placement, n'est-ce pas?

M. Riley: Je n'ai pas dit que nous n'en avons eu aucun. J'ai dit que le solde des déficits et des surplus d'expérience est actuellement négatif, pour une période de 15 ans. Bien sûr, nous avons connu quelques surplus, et nous en avons eus ces dernières années. Nous avons subi certains déficits importants les années précédentes. Il y a des fluctuations considérables dans une année donnée. Par conséquent, il ne faut pas attacher trop d'importance aux résultats d'une année donnée; il faut plutôt considérer une longue période.

Quant aux résultats des placements, ils sont excellents. Nous sommes très satisfaits des résultats de nos placements.

M. Benjamin: Avez-vous déjà songé à la possibilité de réduire les provisions pour les actifs au profit des retraités, de ceux qui touchent déjà une pension?

[Text]

Mr. Riley: Less provision for actives. Well, I am not sure I understand the question, but I guess we would have a severe labour problem, were we try to institute that sort of operation unilaterally.

Mr. Benjamin: You and the bargaining committee for the unions have never put your heads together on that?

Mr. Riley: Not that I know of, no. Not specifically on that issue.

Mr. Massé: I have one point, if I may comment. The plan currently provides a formula which is close to the maximum permissible by law. If you wanted to give more to the pensioners to the detriment of the actives, you would have to curtail the promises already made to the actives—and that is where you would probably end up with a national strike on your hands.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): It is called negotiation. From the CP point of view—and of course, we are always talking about pensions—we have the active pensioners, the contributions which they have already made . . . and if we talk about the earlier pensioners, it is less of a contribution.

Your fund in whole . . . and as I say, I have to be very general when I ask my question: the contributions that have been made in the past, the contributions that are being made now, the unfunded liability, the pension plan in general—belongs to whom? Does it belong to the employer or the employee?

Mr. Riley: It belongs, I think, to the trustee, who is Royal Trust and he holds those monies—firstly, against the liabilities to the members, both active and on pension; and secondly, to the extent of anything short or long, it would accrue back to the company. And that is in tune with the rules of the plan . . .

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Right.

Mr. Riley: —which provides for that.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Could I make the assumption that, let us say, the pensioners in the last five or seven years are much more costly to the company than pensioners, let us say, before 1976? Is that where our problem is, because we are having to pay out—I say we are, not me; but you—are obliged to pay out much higher pensions to the recent retirees than before?

Mr. Riley: That is a difficult question; I am not sure about that. Let us just say it is an issue of generational transfer and I am not sure just how it comes out.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Could we say that in negotiations which come up between the unions and the employer that in terms of the total pay package, perhaps it is an inhibitor for older retirees because of the additional costs, if you have to . . . Let us take, for example, the difference between paying out \$300 a month and \$2,000 a month to an engineer; would that be a considerable factor in your negotiations with the active employees?

Mr. Riley: I would doubt that it is a considerable factor. I suppose it is a factor of some kind, but you have contributions

[Translation]

M. Riley: Réduire les provisions pour les actifs. Ma foi, si je comprends bien votre question, je crois que nous aurions un grave problème syndical au moment où nous tenterions d'instituer unilatéralement ce genre de mécanisme.

M. Benjamin: Vous n'avez jamais étudié cette possibilité avec le comité de négociation des syndicats?

M. Riley: Pas que je sache, non. Pas cette question particulière.

M. Massé: J'aurais un point à ajouter, si vous me le permettez. Le régime comporte déjà une formule qui s'approche du maximum permis par la loi. Pour donner davantage aux retraités au détriment des actifs, il faudrait revenir sur les promesses déjà faites aux actifs—ce qui nous vaudrait probablement une grève nationale.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): C'est de la négociation. Du point de vue du CP—nous parlons toujours, bien sûr, de pensions—nous avons les retraités actifs, les cotisations qu'ils ont déjà versées . . . Dans le cas des premiers retraités, il s'agit moins d'une cotisation.

L'ensemble de votre caisse . . . Et, je le répète, je dois être très général dans ma question: les cotisations versées par le passé, les cotisations versées aujourd'hui, l'actif non capitalisé, le régime de retraite en général, à qui tout cela appartient-il? À l'employeur ou à l'employé?

M. Riley: Au fiduciaire, à mon sens, qui est le Trust Royal. Il détient ces sommes—d'abord, pour garantir les obligations envers les participants, tant actifs que retraités; ensuite, dans la mesure où il y aurait déficit ou surplus, cela reviendrait à la compagnie. C'est d'ailleurs conforme aux règles du régime . . .

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Bien.

M. Riley: . . . qui le prévoit.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Aurais-je tort de supposer que, mettons, les retraités des cinq ou sept dernières années coûtent beaucoup plus cher à la compagnie que ceux d'avant 1976, mettons? Notre problème—je dis notre problème; ce n'est pas le mien, mais le vôtre—est-il que vous êtes obligés de servir des pensions beaucoup plus fortes aux retraités récents qu'aux anciens?

M. Riley: Difficile question; je n'en suis pas sûr. Mettons que c'est un problème de transfert de génération et je ne sais pas trop ce que cela donne.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Pourrions-nous dire que, lors des négociations entre les syndicats et l'employeur, en ce qui concerne l'enveloppe salariale totale, cela constitue peut-être un facteur d'inhibition pour les vieux retraités, à cause des coûts supplémentaires que suppose . . . Prenons, par exemple, la différence entre le service d'une prestation de 300\$ par mois et d'une prestation de 2,000\$ par mois à un ingénieur; cela constituerait-il un facteur de taille dans vos négociations avec les employés actifs?

M. Riley: J'en doute. Je suppose que cela constitue un facteur quelconque, mais les cotisations augmentent avec les

[Texte]

rising in line with the higher salaries and you have the kind of investment returns you are seeing today. I am not sure I can answer the question.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): You see, I think one of the points that has been made since we have been having our hearings is that anyone who is working now is putting into a pension plan, but he never believes he is going to retire. It is like a politician—you get elected once and you figure you are there for the rest of your life. But we saw how that has changed.

Mr. Benjamin: Bravo.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I think this is part of the frustration with older pensioners; they are completely forgotten—and I think the crux of the problem is right there. I do not think there is any question but that the recent retirees are happy with the pensions they are getting. But they are living next door to a gentleman who retired 15 years earlier, and like we say at home, "He ain't gettin' nothin'".

Mr. Riley: Well, I do not have an answer to that.

• 1010

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I tried not to be too philosophical.

Mr. Massé: The pension formula has not changed since 1972; I think that was the last time it was changed. So if we try to compare the benefits paid to the recent retirees as opposed to the older retirees then they have been treated evenly; it is the same formula. The salaries are different and inflation has thrown a few wrinkles into the whole affair, but basically they have been treated equally.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Except we go back to the old argument of what is being realistic and what is being actuarial, and that is what throws the whole thing . . .

Mr. Massé: There is nothing actuarial in this. I am talking about the benefit formula written in a legal text that has not changed. The actuary has nothing to do with that. In fact, the older retirees paid less contribution because the formula was lower in the early days. It is currently about 6, 6.5%; in the 1950s it was 4% and before 1950 it was 3%.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): But this is where I come back to try some sort of reasoning in it. It is like having an albatross around your neck because the companies have these pensioners that are a financial burden on them. It is like myself being a father of four children. It is great fun making four children, but then when you have to send them to university and what not it costs you a lot of money. But you have to assume the responsibility. Of course as an employer we have the same kind of situation: once the employee goes on pension he is a burden on the company's neck; but if he has helped to develop the company, then I think we have to go back to the moral obligation. For myself I find it difficult to rationalize between the two.

[Traduction]

salaires et nous obtenons les rendements de l'investissement que vous voyez aujourd'hui. Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à votre question.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Voyez-vous, l'un des points qui est ressorti de nos audiences, c'est que tous les travailleurs contribuent aujourd'hui à un régime de retraite, mais qu'aucun ne pense à sa retraite. C'est comme en politique: on est élu une fois et on se croit là pour le reste de ses jours. Nous avons vu comment cela a changé.

M. Benjamin: Bravo.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Voilà, je pense, un élément de frustration pour les vieux retraités; ils sont complètement oubliés. Tel est, selon moi, le coeur du problème. Il ne fait aucun doute que les nouveaux retraités sont satisfaits de leurs pensions. Mais ils vivent aux côtés d'autres personnes qui ont pris leur retraite 15 ans plus tôt et qui n'ont rien du tout.

M. Riley: Je n'ai pas de réponse.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): J'ai tâché de ne pas faire trop de philosophie.

M. Massé: La formule de pension n'a pas changé depuis 1972, si je ne m'abuse. Donc, si nous comparons les prestations servies aux nouveaux retraités par opposition à celles servies aux vieux retraités, on peut dire qu'ils ont été traités également; la formule est la même. Les salaires sont différents et l'inflation a provoqué certains bouleversements, mais, fondamentalement, ils ont été traités également.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Sauf que nous revenons au vieil argument de ce qui est réaliste et de ce qui est actuariel, et cela remet tout . . .

M. Massé: Il n'y a rien d'actuariel là-dedans. Je parle de la formule de prestations consignée dans un texte juridique qui n'a pas changé. L'actuaire n'y est pour rien. De fait, la cotisation des vieux retraités était moindre, parce que la formule était plus basse au début. Elle est actuellement de 6 p. 100, 6,5 p. 100; dans les années 1950, elle était de 4 p. 100, et avant 1950, de 3 p. 100.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Mais c'est sur point que je cherche une certaine justification. C'est comme si vous aviez un albatros autour du cou: ces retraités constituent un fardeau financier pour la compagnie. C'est comme moi, qui suis père de quatre enfants. Il n'est pas désagréable de faire quatre enfants, mais il coûte très cher de les envoyer à l'université et ailleurs. C'est une responsabilité à assumer. Évidemment, la situation n'est pas différente pour l'employeur: une fois retraité, l'employé est un fardeau pour la compagnie; mais s'il a contribué aux succès de la compagnie, cette dernière a une obligation morale qu'il ne faut pas oublier. Pour ma part, je trouve difficile de faire un choix rationnel entre les deux.

[Text]

As I say, the engineer who was making \$40,000 last year and retired and is making \$2,500 or \$3,000 a month is great; he is laughing. But the engineer who retired 20 years ago who helped put the \$40,000 engineer in his job 20 years down the road—I go back to my famous line—he is getting nothing. I think this is what we have to tackle.

Mr. Riley: We have recognized that. That is why we have tried to put the ad hoc benefits to those people who did not have as good a benefit formula when they retired and moreover had partial or no Canada or Quebec Pension Plan entitlement. So those are where we have tried to concentrate the resources that we were able to put against increases to their pensions and in that way have tried to beat that.

We are in a position of transition here where the pension scheme is moved from a much lesser provision, say in World War II, to its current level. Inevitably, in transition some people get caught, and this is part of the difficulty I think you are addressing here.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I was keeping track yesterday, and CN has an ad hoc coming up on January 1 of \$13 a month. If you multiply that by 27,200 pensioners, for the boss in the office that amounts to a lot of money; but \$13 a month for a CN pensioner gives him one steak per month if he does not drink any wine or beer with it, which is not a great amount. I think this is the thing: \$13 a month for a man who is making \$2,500 in pension means absolutely nothing; but, if you turn it into a percentage for a man who is making \$300 a month, he is getting quite an increase—but it still is not doing anything for him.

Mr. Riley: Well, it is doing something for him.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): A man with \$300 a month will spend \$13 a month as easily as a man making \$2,500 a month.

Mr. Riley: I suppose that is right.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: David, have you any questions?

Mr. David Radford (Research Director for the Subcommittee): Yes, if I could, Mr. Chairman.

These are perhaps a little technical. The CN's ad hocs are put into their pension plan and then can be pointed as increasing their unfunded liability. Your ad hocs, I gather, are paid out of general funds and therefore they are really paid annually at the discretion of the board of directors?

Mr. Riley: Yes.

Mr. Radford: That is relayed, So in one sense CP says: We are going to pay this for the balance of your life, but we really are not funding it.

Mr. Riley: That is correct.

[Translation]

Comme je l'ai dit, l'ingénieur qui gagnait 40,000\$ l'an dernier et qui touche une pension de retraite 2,500\$ ou 3,000\$ par mois est très heureux; il rit dans sa barbe. Mais celui qui s'est retiré il y a 20 ans, qui a contribué il y a 20 ans à donner un emploi à cet ingénieur à 40,000\$ n'a—je le répète—rien du tout. C'est là le problème.

M. Riley: Nous l'avons reconnu. C'est pourquoi nous avons tâché d'accorder les prestations spéciales aux retraités qui ne jouissaient pas d'une aussi bonne formule de prestations lorsqu'ils se sont retirés et qui, en outre, n'avaient au mieux qu'un droit partiel aux prestations du Régime de pensions du Canada ou de Régime de rentes du Québec. C'est là que nous avons voulu concentrer les ressources que nous avons consenties pour majorer leurs pensions; c'est ainsi que nous avons essayé d'améliorer leur sort.

Nous passons par une période de transition: le régime de retraite est passé de prestations beaucoup moindres, lors de la Seconde Guerre mondiale, mettons, pour atteindre son niveau actuel. Inévitablement, la transition fait des victimes, et cela fait partie du problème que vous étudiez aujourd'hui.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): J'ai lu hier, dans «Au fil du rail», que le CN aura une prestation spéciale de 13\$ par mois le 1 janvier. Multiplié par 27,200 retraités, cela fait beaucoup d'argent pour le patron; mais 13\$ par mois pour un retraité du CN, cela équivaut à un steak par mois, pourvu qu'il ne soit pas arrosé de vin ou de bière, ce qui n'est pas tellement. Voilà l'essentiel: 13\$ par mois pour un homme qui a une pension de 2,500\$, c'est absolument rien; mais, si vous transformez cela en pourcentage pour un type qui fait 300\$ par mois, cela fait toute une augmentation, mais cela ne lui donne toujours rien.

M. Riley: Eh bien, cela lui donne quelque chose.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Pour celui qui a 300\$ par mois, il est aussi facile de dépenser 13\$ que pour l'autre qui touche 2,500\$.

M. Riley: Je suppose que vous avez raison.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci, monsieur le président.

Le président: David, avez-vous des questions?

M. David Radford (directeur de la Recherche pour le sous-comité): Oui, si vous me le permettez, monsieur le président.

Elles sont peut-être un peu techniques. Les prestations spéciales du CN sont versées dans le régime de retraite. On peut alors dire qu'elles augmentent le passif non capitalisé. Vos spéciales à vous, crois-je comprendre, proviennent du fonds d'administration générale et sont donc effectivement versées annuellement, selon le bon vouloir du Conseil d'administration?

M. Riley: Oui.

M. Radford: C'est relayé. Donc, en un sens, le CP dit: nous allons payer ceci pour le reste de votre vie, mais, en fait, nous ne faisons pas de capitalisation.

M. Riley: C'est juste.

[Texte]

Mr. Radford: If you did fund it, your unfunded liability would go up, say, by \$100 million, as a guess?

• 1015

Mr. Riley: Maybe not that much.

Mr. Massé: It is on the high side.

Mr. Radford: On the high side. I just took 14 by ten years at 7%, and I get that. Okay. In the schematic diagram in your presentation of the administration... and, as you said, we have the Royal Trust Corporation of Canada as the trustee. In fact, CP has retained unto itself the investment function...

Mr. Riley: Yes.

Mr. Radford: —and I assume you have retained the administration. Who sends out the cheques, Royal Trust or CP?

Mr. Riley: CP.

Mr. Radford: Royal Trust Corporation Canada, as trustee of the fund, is really acting as not much more than custodian... safekeeping?

Mr. Riley: Well, they are the owners of the assets.

Mr. Radford: Yes... as custodian of the assets. However, they do not have the investment function, and they do not have the administrative function.

Mr. Massé: As trustees, they report to the government every year that the plan has been administered in accordance with the law, that the investments were done in accordance with the law. Every year, we have to satisfy Royal Trust that everything was done according to the law. They have jurisdiction on us in that matter.

Mr. Radford: That just means that the...

Mr. Massé: Royal Trust reports to the government. They are the trustees.

Mr. Radford: That means the president of Canadian Pacific Pension Investment Management signed a statement that all investments made are in accordance with the Pension Benefits Standards Act.

Mr. Massé: Sorry. I missed your question.

Mr. Radford: That means the president of Canadian Pacific Pension Investment Management signs a statement every year: All investments have been in accordance with the Pension Benefits Standards Act. That is what Royal Trust would require.

Mr. Riley: They certainly require that. Yes. However, they get audited figures as well, of course. They are signed by the chairman and president of the company.

Mr. Radford: Does Royal Trust hold the securities?

Mr. Riley: Yes... well, no. I am sorry. Let me rephrase that. It is in a bank.

[Traduction]

M. Radford: Si vous le capitalisiez, votre passif non capitalisé augmenterait, mettons, de 100 millions de dollars, par exemple?

M. Riley: Peut-être pas tant que cela.

M. Massé: C'est un peu fort.

M. Radford: Un peu fort. J'ai multiplié 14 par dix ans à 7 p. 100, et c'est ce que j'obtiens. Très bien. Dans le schéma de votre exposé sur l'administration... Comme vous l'avez dit, nous avons la Royal Trust Corporation of Canada comme fiduciaire. De fait, le CP s'est réservé la fonction de placement...

M. Riley: Oui.

M. Radford: ... et je suppose que vous avez conservé l'administration. Qui envoie les chèques? Le Trust Royal ou le CP?

M. Riley: Le CP.

M. Radford: La Royal Trust Corporation of Canada, fiduciaire de la caisse, n'est donc pas beaucoup plus que le gardien?

M. Riley: Eh bien, elle est propriétaire de l'actif.

M. Radford: Oui... en tant que gardien. Cependant, elle n'a pas la fonction de placement; elle n'a pas la fonction d'administration.

M. Massé: En tant que fiduciaire, elle déclare chaque année au gouvernement que le régime a été administré conformément à la loi, que les placements ont été effectués conformément à la loi. Chaque année, nous devons convaincre le Trust Royal que tout s'est fait conformément à la loi. Il a juridiction sur nous à cet égard.

M. Radford: Cela signifie tout simplement que le...

M. Massé: Trust Royal fait rapport au gouvernement. Il est le fiduciaire.

M. Radford: Cela signifie que le président de *Canadian Pacific Investment Management* a signé une déclaration attestant que tous les placements effectués sont conformes à la Loi sur les normes de prestations de pension.

M. Massé: Excusez-moi. Je n'ai pas saisi votre question.

M. Radford: Cela signifie que le président de *Canadian Pacific Investment Management* signe chaque année une attestation: tous les placements ont été faits en conformité avec la Loi sur les normes de prestations de pension. C'est ce qu'exige le Trust Royal.

M. Riley: Il l'exige certainement. Oui. Mais, il obtient en outre des chiffres vérifiés, naturellement. Ils sont signés par le président du Conseil et le pdg de la compagnie.

M. Radford: Le Trust Royal détient-il les titres?

M. Riley: Oui... eh bien, non. Excusez-moi. Je reformule ma réponse. Ils sont dans une banque.

[Text]

Mr. Radford: It is payment and delivery at a chartered bank.

Mr. Riley: Yes.

Mr. Radford: I have one other question, Mr. Chairman. It may be a little bit philosophical, but you made the statement in your presentation and in your opening remarks that you regard the pension plan as an insurance program, and that it was neither intended nor structured to be a savings plan or a deferred wage plan. I wonder if you could elaborate on just what an insurance program . . . what the concept is that you are dealing with there.

Mr. Granger: In our introductory remarks this morning, we mentioned the fact that Canadian Pacific, as the sponsor of the plan, is promising the individual a specific benefit. As you know, it is 1.3% of average earnings, up to the YMPE, under the Canada Pension Plan, and 2% on the excess. The nature of our commitment, as a company, is a benefit, a very specific benefit, and of course, it is calculated on the final average earnings of the individual.

On the other hand, if we had wanted this plan to be a deferred wage type of scheme, we would have gone into what we refer to as a defined contribution plan. It means that each year, the company would have set into a fund some money, defined as a percentage of pay, probably. In most instances, there are a lot of plans which we hear of, where the employee pays in 5%, and the employer pays in 5%.

You are familiar with the defined contribution type of plan? This is more in line with what we call a deferred wage plan. The employer knows how much he is going to defer each year for the individual. If we wanted to have a plan that was a deferred wage type of plan, this is the kind of plan we would have adopted.

In the case of our plan, which is a defined benefit plan, we have promised a benefit. We do not know at the end what it is going to cost us. The actuary tried to give us an estimate of that cost, to the best of his ability, but until the last retiree has died, we will not know how much it is going to cost us. This is why I think there is a clear distinction between a plan which we could qualify as being a deferred wage plan and one which provides a specific benefit at retirement. This is why we use the word insurance to define . . . because there is an element of insurance.

Mr. Radford: I have not played with that analogy as to whether that means the contribution of the employee should be looked at as an insurance premium, because there is a lot of theory around saying the employee contributes, the employer contributes—and yes, we do not know exactly what the employer is going to contribute over the life of the plan, but it is really terribly different from a defined contribution, except

[Translation]

M. Radford: Paiement et livraison dans une banque à charte.

M. Riley: Oui.

M. Radford: Une dernière question, monsieur le président. Elle est peut-être un peu philosophique. Mais vous avez déclaré, au cours de votre exposé et dans vos remarques introductives, que vous considérez le régime de retraite comme un programme d'assurance, qui ne s'est jamais voulu et n'a jamais été un régime d'épargne ni un régime de salaires différés. Je me demande si vous pourriez nous en dire plus long sur ce qu'est un programme d'assurance . . . sur le concept de votre régime.

M. Granger: Dans nos remarques introductives de ce matin, nous avons dit que le Canadien Pacifique, en tant que parrain du régime, promet des prestations déterminées à l'individu. Comme vous le savez, elle est de 1,3 p. 100 des gains moyens, jusqu'à concurrence des MGA, en vertu du Régime de pensions du Canada, et de 2 p. 100 sur l'excédent. La nature de notre engagement, en tant que compagnie, est une prestation, une prestation très précise, calculée, naturellement, sur les derniers salaires.

Par ailleurs, si nous avions voulu faire de ce régime un régime de salaires différés, nous aurions opté pour ce qu'on appelle un régime à cotisation déterminée. Ainsi, chaque année, la compagnie aurait versé dans une caisse un certain montant, défini, probablement, en pourcentage de la rémunération. Dans la plupart des cas, nous entendons parler d'une foule de régimes où l'employé verse 5 p. 100, et l'employeur, 5 p. 100.

Vous connaissez le type de régime à cotisation déterminée? Cela correspond davantage à ce que nous appelons un régime de salaires différés. L'employeur sait combien il différerait chaque année pour l'employé. Si nous avions voulu d'un régime de salaires différés, c'est celui-là que nous aurions adopté.

Dans le cas de notre régime, qui est un régime à prestations déterminées, nous avons promis des prestations données. Nous ne savons pas combien cela nous coûtera en bout de course. L'actuaire a tâché de nous en donner une estimation, au mieux de ses aptitudes, mais tant que le dernier retraité ne sera pas mort, impossible de savoir combien il nous coûtera. Voilà pourquoi je pense qu'il y a une nette distinction à faire entre un régime que nous pourrions qualifier de régime de salaires différés et un autre qui assure une prestation déterminée à la retraite. Voilà pourquoi nous utilisons le mot «assurance» pour définir . . . parce qu'il y a un élément d'assurance.

M. Radford: Je n'ai pas joué avec cette analogie. Je ne me suis pas demandé si cela signifie qu'il faut compter la cotisation salariale comme une prime d'assurance, car une foule de théoriciens soutiennent que l'employé contribue, que l'employeur contribue—et qu'effectivement nous ne savons pas exactement quelle aura été la cotisation patronale sur la vie du régime. Mais diffère-t-elle vraiment tant que cela d'une cotisation déterminée? Bien sûr, l'employeur a pris le risque

[Texte]

that the employer has gone on risk that he may contribute more than he planned? He may contribute less, too.

I guess I would ask the actuary, then, when you say he cannot tell you the cost, in designing the plan, what did he anticipate? Will it end up 50:50? Under your present set of actuarial assumptions, will it end up a 50:50 plan?

Mr. Massé: We hope it will. Will it? Nobody knows.

Mr. Radford: The design is 50:50, would you say?

Mr. Massé: For the retirees, yes, that is right.

Mr. Radford: I am talking about the actives.

Mr. Massé: That is what I mean.

Mr. Radford: As they come to retirement, if your plan works out, the contributions at interest of the employee and the contributions at interest of the employer will probably come out 50:50. So in that respect it is much like a defined contribution plan.

Mr. Massé: No, not at all. It is very different. Defined contribution is fixed; it is guaranteed you are going to pay 5%; you are going to match employee contributions. With the defined benefit plan that we are talking about, there is no guarantee to the employer what his cost is. In fact, in our case we have paid twice employee contributions . . .

Mr. Radford: No, let us go back to . . . our experienced gains and losses have come out to date . . .

Mr. Massé: As being a deficit. There have been plan improvements.

Mr. Radford: If at the end of the day experienced gain and losses come out flat, then it will have been 50:50.

Mr. Massé: We hope they will, but they do not. They have not in the last 15 years. There have been huge swings, as we mentioned earlier. The thing is, you do not know when these things happen. There is the old Murphy's Law: they always hit you at the most inopportune moment.

But yes, you hope the actuary in design produced numbers such that in the long run, if the sky is blue, they will produce 50:50. But in actual fact that never happens. If one thing is certain about actuarial numbers, it is that they are never right.

Mr. Radford: And they call it "actuarial science".

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Gentlemen, it has been suggested to this committee by previous witnesses that each individual employee, if instead of paying into the CP or CN pension plan he invested his own money for himself, would make a lot more money when he retired. Could you comment on that?

Mr. Massé: Our experience is, if you add up the employee's contribution at retirement and compare that with the amount of pension he is getting, the total contributions equal about one to one and a half times his annual pension. In other words, it

[Traduction]

d'avoir à payer plus qu'il ne le prévoyait. Il pourrait payer moins, par contre.

Donc, je demanderais ceci à l'actuaire: vous dites que le coût est impossible à établir. Mais que prévoyez-vous au moment de la conception du régime? 50/50 à la fin? Selon votre jeu actuel d'hypothèses actuarielles, le régime finira-t-il par être à parts égales?

M. Massé: Nous l'espérons. Sera-ce le cas? Dieu seul le sait.

M. Radford: Il se veut un régime à parts égales, n'est-ce pas?

M. Massé: Pour les retraités, oui, c'est juste.

M. Radford: Je parle des actifs.

M. Massé: C'est ce que je veux dire.

M. Radford: À leur retraite, si votre régime fonctionne bien, les cotisations et les intérêts de l'employé et les cotisations et les intérêts de l'employeur s'équivaldront probablement à 50/50. Donc, à cet égard, cela ressemble beaucoup à un régime à cotisation déterminée.

M. Massé: Non, pas du tout. C'est très différent. La cotisation déterminée est fixe; il est assuré que vous allez payer 5 p. 100; il ne sera pas question de doubler les cotisations salariales. Avec le régime à cotisation déterminée dont nous parlons, l'employeur n'a aucune garantie quant au coût. De fait, dans notre cas, nous avons payé deux fois les cotisations salariales . . .

M. Radford: Non, revenons à . . . Nos gains et pertes d'expérience se sont soldés jusqu'ici . . .

M. Massé: Par un déficit. Il y a eu des améliorations de régime.

M. Radford: Si, en bout de course, les gains et pertes d'expérience s'équilibrent, le régime aura été à parts égales.

M. Massé: Nous l'espérons, mais ce n'est pas ce qui se produit. Ils n'ont pas été équilibrés au cours des 15 dernières années. Il y a eu d'énormes fluctuations, comme nous l'avons déjà dit. Et on ne sait jamais quand cela arrive. Rappelez-vous la vieille loi de Murphy: cela arrive toujours au moment le plus inopportun.

Mais oui, vous espérez que l'actuaire, dans son plan de régime, a utilisé des chiffres qui, à la longue, si tout va bien, produiront l'équilibre. Mais, dans la réalité, cela n'arrive jamais. S'il y a une chose d'assurée au sujet des chiffres actuariels, c'est qu'ils ne sont jamais justes.

M. Radford: Et ils appellent cela «science actuarielle»!

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Messieurs, d'autres témoins ont affirmé au Comité que, si chaque employé individuel plaçait lui-même son argent plutôt que de le confier au régime de retraite du CP ou du CN, il ferait beaucoup plus d'argent à la retraite. Pourriez-vous commenter cela?

M. Massé: Selon notre expérience, si l'on compare le total des cotisations salariales à la retraite avec la pension du retraité, le total des cotisations correspond à une fois et demie la pension annuelle. Autrement dit, l'employé reprend tout son

[Text]

takes the employee one year or a year and a half to get all his money back. If you add interest to this thing, you would probably make it two years or something like that; maybe two and a half. But after two and a half years of pension, what the pensioner is getting is all employer money. That has been our experience today, and in the last decade or so. And in that matter I do not think we are any different from CN.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): So what you are saying is that an employee who is making in excess of \$30,000 today and paying into your pension plan is better off to keep paying into your pension plan than to go into a private plan of his own.

Mr. Massé: No doubt about it.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): How about the argument that says if I am 20 years of age and go to work for CN or CP and the money I am paying in . . . you are making interest on your investments, you are building hotels and motels and airlines and trains and real estate; you are making a fortune off the money that I have and I have to work till I am 65, and you are telling me I am making money investing in you?

• 1025

Mr. Riley: The money that goes into the pension fund is not doing any of those things you suggest it is doing. It is not making any investments at all in any Canadian Pacific activity. It makes investments in the marketplace in the manner of pension funds, and solely in that way and not at all in any Canadian Pacific activities. We do not hold any Canadian Pacific stock and we do not invest in any Canadian Pacific undertakings—hotels, buildings, whatever. We have very strict guidelines against that kind of thing, and we enforce them.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles de la Madeleine): So my money that I am paying in my pension as a CP employee, as a 20-year-old—and I do not think I will ever see 20 again—so my money I am paying in is not making any money for CP?

Mr. Riley: It is making money for the pension fund.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles de la Madeleine): Which means that if I start at 20 years of age and if the investment rates are 10%, 12%, 14%, if the investment manager has a good year or a good 20 years, then I should automatically assume that when I retire the 10%, 12%, 14% increase in the investments, I should get them as a pensioner.

Mr. Riley: No. You have to recognize the fundamental distinction between a defined benefit and a defined contribution plan. If this were a defined contribution plan and you put your money up and you took your chances on what the investments would bring, then what you say would be true. But it is not; it is a defined benefit plan, so you get a defined benefit.

[Translation]

argent en un an ou un an et demi. Avec l'intérêt, ce serait probablement deux ans ou quelque chose du genre; peut-être deux ans et demi. Mais après deux ans et demi de pension, l'employé ne touche plus que l'argent de l'employeur. C'est notre expérience d'aujourd'hui, et de la dernière décennie ou à peu près. Et, sous ce rapport, je ne nous crois pas différents du CN.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Donc, dites-vous, pour un employé qui gagne plus de 30,000,\$ aujourd'hui et qui participe à votre régime de retraite, il vaut mieux y rester que de se constituer un régime privé à lui.

M. Massé: Sans le moindre doute.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Et que dites-vous de l'argument suivant. Si, à 20 ans, je vais travailler pour le CN ou le CP et que mes cotisations . . . Vous gagnez des intérêts sur vos placements, vous construisez des hôtels et des motels et achetez des lignes aériennes et des trains et de l'immobilier; vous faites une fortune avec mon argent et je dois travailler jusqu'à 65 ans. Et vous me dites que je fais de l'argent en investissant chez vous?

M. Riley: L'argent qui entre dans la caisse de retraite ne fait rien de tout ce que vous dites. Il n'entre dans aucun des placements du Canadien Pacifique. Il sert à faire des placements sur le marché à la manière des caisses de retraite, et uniquement de cette façon. Jamais dans les activités du Canadien Pacifique. Nous ne détenons pas une seule action du Canadien Pacifique et nous n'investissons dans aucune des entreprises du Canadien Pacifique, qu'il s'agisse d'hôtels, d'immeubles, et ainsi de suite. Nous avons des directives très strictes contre ce genre de choses et nous les appliquons.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Donc l'argent que je verserais dans ma caisse de retraite en tant qu'employé du CP, si j'avais 20 ans—et le malheur est que je n'aurai plus jamais 20 ans—mon argent, donc, ne rapporte rien au CP?

M. Riley: Il rapporte à la caisse de retraite.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Ce qui signifie que, si je commence à 20 ans et que les taux de placement sont de 10 p. 100, 12 p. 100, 14 p. 100, si le gestionnaire des placements connaît une bonne année ou 20 bonnes années, je devrais automatiquement m'attendre qu'au moment de ma retraite l'augmentation de 10 p. 100, 12 p. 100, 14 p. 100 des placements me revienne, en tant que pensionné.

M. Riley: Non. Vous devez comprendre la distinction fondamentale entre un régime à prestations déterminées et un régime à cotisation déterminée. S'il s'agissait d'un régime à cotisation déterminée et que vous y mettiez votre argent et preniez vos chances quant au rendement de l'investissement, vous auriez raison de dire ce que vous dites. Mais ce n'est pas le cas. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées: vous avez donc droit à des prestations déterminées.

[Texte]

The way you protect yourself against the higher investment expectations, if you like, is that somehow or another you negotiate higher current salaries. That drives the benefit levels up with it, because the formula is based on eventual salaries. So the bet you are making is that you can keep even, if you like, with the rest of the workers in Canada. At the end, you know what your pension is going to be; it is 2% times your number of years of service times your final average salary. In that sense, you are not taking any investment risk. The company takes the investment risk.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles de la Madeleine): So if I retired—I have jumped age now—if I retired in 1968, the money I paid in working for your company . . . What you would say here this morning is that I am getting the maximum amount of value for my dollars that I paid in until I retired in 1968.

Mr. Riley: Absolutely.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles de la Madeleine): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Benjamin: I have some more. Let us say for example that an employee worked for 15 years and resigned and went on to something else. You refund his pension contributions less what you have to hold back for income tax. Do you pay any interest on the contributions he made when you refund it to him?

Mr. Massé: There are two situations. I am not going to get into the legal wording, but if it is a voluntary termination the answer is no. If it is an involuntary termination and we include death and disability, the answer is yes.

Mr. Benjamin: Well the contributions the employee made over those 15 years earned interest in the fund. Why is he not entitled at least to the interest on the portion that he contributed, whether the separation is voluntary or not?

Mr. Riley: I guess the answer to that is really that the plan was set up to provide for lifetime employment. Fundamentally, we have long-service employees who stay with us; there are not many who leave at 15. And we do not encourage them to leave; we like them to stay with us by that time.

Mr. Benjamin: Well that always seemed to me to be a bit unfair—more than a bit unfair.

Mr. Massé: It is probably more a problem in other industries than in the railways. You know, our average new pensioner has 32 years of service. Very few leave the railway, as you know. You are born on the track, you die on the track.

• 1030

Mr. Benjamin: Except in my case! It made me angry when I got my refund cheque after 15 years of employment. I had contributed \$2,600. I got \$1,900, and not a nickel's worth of interest. I was wondering if you were still doing that.

Mr. Riley: Yes.

[Traduction]

La façon de se protéger contre les attentes plus élevées en matière de placements, si vous voulez, consiste à négocier, d'une façon ou d'une autre, des augmentations des salaires courants. Cela entraîne une augmentation des niveaux de prestations, car la formule est fondée sur les salaires futurs. Donc, le pari que vous faites, c'est que vous pouvez suivre, si vous voulez, le reste des travailleurs du Canada. À la fin, vous savez ce que sera votre pension; elle correspond à 2 p. 100 multiplié par le nombre d'années de service multiplié par votre salaire moyen de fin de carrière. En ce sens, vous ne prenez pas de risque de placement. C'est la compagnie qui le prend.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Donc, si je m'étais retiré—je viens de changer d'âge—si je m'étais retiré en 1968, l'argent que j'aurais versé pendant mes années de service chez vous . . . Vous me diriez ici ce matin que je touche le montant maximum de valeur pour les dollars que j'ai versés jusqu'à ma retraite en 1968.

M. Riley: Absolument.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci, monsieur le président.

M. Benjamin: J'en ai d'autres. Mettons, par exemple, qu'un employé ait travaillé 15 ans avant de démissionner pour aller faire autre chose. Vous lui remboursez ses cotisations de pension, moins ce que vous devez retenir pour l'impôt sur le revenu. Lui versez-vous un intérêt sur ses cotisations au moment du remboursement?

M. Massé: Il y a deux situations. Sans entrer dans le libellé juridique, s'il s'agit d'une cessation d'emploi volontaire, la réponse est non. S'il s'agit d'une cessation involontaire, décès et invalidité compris, la réponse est oui.

M. Benjamin: Eh bien, les cotisations que l'employé a versées pendant ces 15 années ont rapporté de l'intérêt. Pourquoi n'a-t-il pas droit à l'intérêt, au moins sur sa partie des cotisations, que la cessation d'emploi soit volontaire ou pas?

M. Riley: La réponse, en fait, c'est que le régime a été créé en fonction d'un emploi à vie. Fondamentalement, nous avons des employés qui passent toute leur carrière chez nous; il n'y en a pas beaucoup qui quittent après 15 ans. Et nous ne les encourageons pas à partir; nous préférons les garder, à ce moment-là.

M. Benjamin: Ma foi, cela m'a toujours paru un peu—beaucoup—injuste.

M. Massé: Le problème est probablement plus aigu dans d'autres industries. Vous savez, notre nouveau retraité moyen compte 32 ans de service, en moyenne. Il y a très peu de gens qui quittent les chemins de fer, ne l'oubliez pas. On naît sur le chemin de fer, et on y meurt.

M. Benjamin: Sauf dans mon cas! J'ai été insulté lorsque j'ai touché mon chèque de remboursement après 15 ans de service. J'avais payé 2,600\$. J'ai reçu 1,900\$, et pas 5 cents d'intérêt. Je me demandais si vous faisiez encore cela.

M. Riley: Oui.

[Text]

Mr. Benjamin: Incredible.

Mr. Riley: Just one thing, though. We do . . .

The Chairman: Maybe you would want to point out that this policy would be changed, if you fellows reacted to that.

Mr. Benjamin: I take it the unfunded liability is considered part of the assets of the pension fund. Is that correct?

Mr. Massé: No, no.

Mr. Benjamin: It is not.

Mr. Massé: No. We have assets of \$2 billion. We have a liability of \$2.5 billion, and the difference is the unfunded liability. It is not an asset.

Mr. Benjamin: What rate of interest does CP pay the fund, on the unfunded liability?

Mr. Massé: The actuarial evaluation interest rate is 8%.

Mr. Benjamin: You pay 8% each year on the unfunded liability, rather than into the fund?

Mr. Massé: We calculate the unfunded liability using 8%, and then we pay it off like a mortgage. I guess that is an analogy, in my vocabulary. At 8%; that is right.

Mr. Benjamin: At 8%, how does it compare with the earnings rate of the fund, based on market value of the fund? What was your average earnings rate on the fund, compared to the interest that you paid on the unfunded liability?

Mr. Massé: I guess it depends on the time period. Lately it has been greater than 8%, but I can name you a period where it was much less than 8%. If you look over the last 10 to 15 years, it is probably 10%. The average fund earned something like 10% over the last 10 to 15 years.

Mr. Benjamin: The average interest paid would be 8%; the average earnings around 10%.

A Witness: Yes.

Mr. Benjamin: What do you pay in interest when the company borrows on the market? What has the average been, over the last number of years?

Mr. Riley: It has been 10%, 12%, occasionally higher.

Mr. Benjamin: Why would you not pay the same amount?

Mr. Riley: I think it does not really matter what amount we pay on the unfunded liability, and this is the point we have been trying to make: That the unfunded liability is merely a mechanism, or the measure, if you like, of the kind of target you need to have, in order to provide a fund large enough that it, plus a current-service contribution, would be sufficient to pay all the continuing liabilities. The government, for example, does not have a fund. The Canada Pension Plan has a fund, but it is nothing like the kind of fund that we are targeting to try and get. The responsibility is the plan sponsors', to provide

[Translation]

M. Benjamin: Incroyable.

M. Riley: Une chose, cependant. Nous . . .

Le président: Vous aimeriez peut-être signaler qu'il y aurait lieu de modifier cette politique. Si vous réagissiez à cela?

M. Benjamin: Je crois comprendre que le passif non capitalisé fait partie de l'actif de la caisse de retraite. Est-ce exact?

M. Massé: Non, non.

M. Benjamin: Non?

M. Massé: Non. Nous avons un actif de 2 milliards de dollars. Notre passif est de 2,5 milliards, et la différence est le passif non capitalisé. Ce n'est pas de l'actif.

M. Benjamin: Quel taux d'intérêt le CP paie-t-il à la caisse, sur le passif non capitalisé?

M. Massé: Le taux d'intérêt de l'évaluation actuarielle est de 8 p. 100.

M. Benjamin: Vous payez 8 p. 100 chaque année sur le passif non capitalisé, plutôt qu'à la caisse?

M. Massé: Nous calculons le passif non capitalisé en nous servant d'un taux de 8 p. 100, puis nous le remboursons comme une hypothèque. C'est une analogie, dans mon vocabulaire. À 8 p. 100; c'est exact.

M. Benjamin: À 8 p. 100, comment cela se compare-t-il avec le taux des gains de la caisse, en fonction de la valeur marchande de la caisse? Quel a été votre taux moyen des gains pour la caisse, à comparer à l'intérêt que vous avez payé sur le passif non capitalisé?

M. Massé: Cela dépend, je suppose, de la période. Ces derniers temps, il a dépassé 8 p. 100, mais je puis vous citer une période où il a été bien inférieur à 8 p. 100. Pour les 10 ou 15 dernières années, il est probablement de 10 p. 100. La caisse moyenne a rapporté quelque chose comme 10 p. 100 au cours des 10 ou 15 dernières années.

M. Benjamin: L'intérêt moyen versé serait de 8 p. 100; les gains moyens, d'environ 10 p. 100.

Un témoin: Oui.

M. Benjamin: Quel intérêt la compagnie paie-t-elle lorsqu'elle emprunte sur le marché? En moyenne, ces dernières années?

M. Riley: 10 p. 100, 12 p. 100, parfois plus.

M. Benjamin: Pourquoi ne paieriez-vous pas la même chose?

M. Riley: Peu importe, en réalité, ce que nous payons sur le passif non capitalisé. C'est ce que nous avons tenté de faire ressortir: le passif non capitalisé n'est qu'un mécanisme, ou la mesure, si vous préférez, du genre d'objectifs qu'il faut, afin de constituer une caisse capable, moyennant cotisation pour service courant, de s'acquitter de toutes les obligations permanentes. Le gouvernement, par exemple, n'a pas de caisse. Le Régime de pensions du Canada en a une, mais elle ne ressemble en rien au genre de caisse que nous visons. C'est aux parrains de régime qu'incombe la responsabilité de servir la

[Texte]

the benefit at the end of the day. The only reason that you have the fund is in order to assure that there will be the money there.

If you were the government, which is the government's position, they do not need the fund because they can always go to the printing presses, and they know they will have the money that will be there. The issue about unfunded liability is not relevant in that kind of sense. I mean, we are going to pay, as a company, whatever is required, so that every pensioner that goes out of the fund is going to have his full pension. It is just a question of whether you build it up slowly and steadily, or whether you put it all in up front. It is going to come out at the same result, and the result is the accumulative total of all of the pensions that have to be paid. We are going to meet that. It is just a question of whether you meet it coming at it slowly or fast or gradually, or whatever way you come at it. It does not matter, in that sense.

Mr. Benjamin: In effect, is not the unfunded liability a loan to CP Limited from the pension fund?

• 1035

Mr. Riley: No, it is not.

Mr. Benjamin: But it is a liability if you get all the money up front each month.

Mr. Riley: But suppose we paid it all off tomorrow. Aside from the fact that we would be broke back at home, that would not change the pension entitlements of anybody. They would not get a nickel more or a nickel less; they would get exactly what they are going to get now, 2% for 35 years. It will not make any difference.

Mr. Massé: May I add one thing on this? We just talked in the introductory remarks about the fact that this valuation interest rate is confusing a lot of people. Actuaries take 10 years to qualify, and in two hours it is going to be difficult to go through all the techniques here.

Our actuary estimates—and we agree with him—that in the long run we are going to earn 8% on the assets. In any given year we never realize 8%; it is either more or it is less. Lately, current interest rates on GICs have been 12%, 19% in a famous year. If we were to assume that we were going to make 12% on our assets, if the government would allow us to use 12%, we would have no unfunded liability. There would be enough assets in the plan to cover all the liabilities; there would be no unfunded liabilities.

Because we are using a lower interest rate, 8%, we are coughing more money into the plan than we otherwise would do if we were using current interest rates, because we believe, and the government wants us to believe, that current interest rates will not stay; 12% is too high, so we use 8%. People say, if there is a debt, you should pay 12% on it. If we were to use a 12% interest rate, there would be no unfunded liability; there would be no debt.

[Traduction]

prestation à la fin. La caisse n'a d'autre raison d'être que d'assurer des fonds suffisants.

Si vous étiez le gouvernement—et telle est la position gouvernementale—vous n'auriez pas besoin de la caisse, car il est toujours possible de faire marcher la planche à billets. Le gouvernement sait qu'il ne manquera jamais de l'argent nécessaire. La question du passif non capitalisé n'a absolument rien à voir, en ce sens. En somme, la compagnie va payer ce qu'il faudra, et chaque retraité touchera sa pleine pension. Il ne reste plus qu'à déterminer si elle va le faire lentement et graduellement, ou si elle va y mettre le paquet dès le départ. Le résultat sera le même, le total cumulatif de toutes les pensions à payer sera le même. Nous allons y faire face. Il s'agit tout simplement de déterminer si nous allons le faire lentement ou vite ou autrement, ou d'une autre façon. Cela est sans importance, en ce sens-là.

Mr. Benjamin: En réalité, le passif non capitalisé ne constitue-t-il pas un prêt que la caisse de retraite consent à CP Limitée?

M. Riley: Non.

Mr. Benjamin: Mais c'est un élément de passif si vous y mettez l'argent tous les mois.

M. Riley: Mais supposons que nous l'acquittions intégralement demain matin. Mis à part le fait que nous en sortirions cassés, cela ne changerait rien aux pensions de qui que ce soit. Personne n'y gagnerait ou n'y perdrait 5 cents; chacun aurait exactement la même chose qu'aujourd'hui, soit 2 p. 100 pour 35 ans. Cela ne fera aucune différence.

M. Massé: Puis-je ajouter une chose sur ce point? Nous venons de dire, dans nos remarques introductives, que ce taux d'intérêt d'évaluation mêle bien des gens. Les actuaires mettent 10 ans à se qualifier. Ce n'est pas en deux heures que nous pouvons expliquer ici toutes les techniques.

Notre actuaire estime—et nous sommes d'accord avec lui—qu'à la longue, l'actif nous rapportera 8 p. 100. Nous ne réalisons jamais 8 p. 100 dans une même année; c'est soit plus, soit moins. Ces derniers temps, les CPG ont rapporté 12 p. 100—19 p. 100 dans une année mémorable. Si nous devons supposer que nous allons réaliser 12 p. 100 sur notre actif, si le gouvernement nous permettait d'utiliser 12 p. 100, nous n'aurions pas de passif non capitalisé. Le régime aurait un actif suffisant pour couvrir tout le passif; il n'y aurait pas de passif non capitalisé.

Parce que nous utilisons un taux d'intérêt plus faible, soit 8 p. 100, nous y engloutissons plus d'argent qu'il ne serait nécessaire si nous utilisions les taux d'intérêt courant, car nous croyons, et le gouvernement nous y force, que les taux d'intérêt courants ne sont pas permanents; 12 p. 100, c'est trop haut, si bien que nous utilisons 8 p. 100. Les gens disent: lorsqu'il y a une dette, vous devez payer 12 p. 100 sur cette dette. Si nous prenions un taux d'intérêt de 12 p. 100, il n'y aurait pas de passif non capitalisé; il n'y aurait pas de dette.

[Text]

Mr. Benjamin: You lost me.

Mr. Massé: I am sorry.

Mr. Benjamin: Your interpretation and mine of debt and liability are somewhat different. I always figured a liability was a debt of some kind.

Mr. Massé: Blame it on the actuarial terminology. They called it a liability, but legally it is not a liability.

Mr. Benjamin: No, but legally it is, because you have a legally defined commitment.

Mr. Massé: And we have the assets to match it. If we were to terminate this pension plan today . . .

Mr. Benjamin: No, you do not. You have an unfunded liability of \$500 million or better plus the assets, which gives you \$2.5 billion. You are legally required under a defined benefit program to pay a certain amount, so legally you have a debt, a liability of \$500 million. You cannot have it legal on one side and not legal on the other.

Mr. Massé: There is another component in this picture—and we touch it in the opening remarks—which is the salary projections. When you run a pension plan, you do not want the employer to be caught with bad surprises, to have huge contributions in a given year, because if you follow the Pension Benefits Standards Act, there is a certain way you have to follow to calculate the contributions. So you want to smooth contributions. You do not want bad surprises. There will be fluctuations, but you do not want them to be too great.

Another reason why you want smooth contributions is that you want to charge to each generation of shareholders their fair share of the cost of the pension plan. So what the actuary does to smooth these costs is project salaries. So the liability he calculates is inflated to recognize that the benefit that will be paid is not a function of today's salary but of salary at retirement. So the liability is inflated. The liability is bigger than the assets, and that is what generates the unfunded liability in our case.

• 1040

We were saying in the opening remarks, if we were not to calculate the liability using projected salary, if we were to calculate the liability using today's salary, there would be no unfunded liability. So we do not have a debt. There is no such thing as a debt.

Mr. Benjamin: But you say so in your financial statement. Your annual report calls it a liability. That is a debt.

Mr. Massé: It is a footnote. It is called an unfunded liability. It is not in the balance sheet as a liability. It is not the same animal at all.

Mr. Benjamin: I imagine you are expecting this question. It has to do with pensioners.

Is Canadian Pacific reconsidering the action it took last month in cancelling the passes of pensioners? Members from all parties have already raised this in the House of Commons,

[Translation]

M. Benjamin: Vous m'avez perdu.

M. Massé: Excusez-moi.

M. Benjamin: Vous et moi ne donnons pas exactement le même sens aux mots «dette» et «passif». J'ai toujours cru que le passif était une dette quelconque.

M. Massé: Ça, c'est la terminologie de l'actuariat. On a appelé cela du passif, mais, légalement, ce n'en est pas.

M. Benjamin: Non, mais légalement c'en est, parce que vous avez une obligation définie par la loi.

M. Massé: Et nous avons l'actif correspondant. Si nous devons mettre fin aujourd'hui à ce régime de retraite . . .

M. Benjamin: Non, vous ne l'avez pas. Vous avez un passif non capitalisé de 500 millions de dollars ou plus, en plus de l'actif, ce qui vous fait 2,5 milliards de dollars. La loi vous oblige, dans un programme à prestations déterminées, à payer une certaine somme, si bien que vous avez une dette, un passif de 500 millions de dollars. Ce ne peut être légal d'un côté et pas légal de l'autre.

M. Massé: Mais il y a autre chose—et nous en touchons un mot dans nos remarques introductives—c'est-à-dire les projections salariales. Lorsque vous administrez un régime de retraite, vous ne voulez pas réserver de mauvaises surprises à l'employeur, l'obliger à verser d'énormes cotisations dans une année donnée. En effet, la Loi sur les normes de prestations de pension impose une certaine façon de calculer les cotisations. Donc, vous voulez lisser les cotisations. Vous ne voulez pas de mauvaises surprises. Il y aura des fluctuations, mais vous ne les voulez pas trop fortes.

Une autre raison pour laquelle vous voulez lisser les cotisations, c'est que vous désirez faire payer à chaque génération d'actionnaires sa juste part du coût du régime de retraite. Ainsi, l'actuaire lisse ces coûts en établissant des projections salariales. Donc, il gonfle le passif qu'il calcule afin de tenir compte du fait que la prestation à servir n'est pas fonction du salaire d'aujourd'hui mais du salaire à la retraite. Donc, le passif est gonflé. Le passif est plus gros que l'actif, et c'est de là que vient le passif non capitalisé dans notre cas.

Comme nous le disions dans nos remarques introductives, si nous ne calculions pas le passif en nous servant du salaire projeté, si nous le calculions en fonction du salaire d'aujourd'hui, nous n'aurions pas de passif non capitalisé. Nous n'avons donc pas de dette. Il n'y a pas de dette.

M. Benjamin: Mais vous le dites dans votre état financier. Votre rapport annuel appelle cela du passif. C'est une dette.

M. Massé: C'est une note en bas de page. Cela s'appelle un passif non capitalisé. Cela ne figure pas au bilan comme élément de passif. Ce n'est pas du tout le même animal.

M. Benjamin: J'imagine que vous attendez la question que voici. Elle concerne les retraités.

Le Canadien Pacifique réexamine-t-il la mesure qu'il a prise le mois dernier en annulant les laissez-passer des retraités? Les députés de tous les partis ont déjà soulevé cette question à la

[Texte]

and I am sure you could get 282 Members of Parliament who would sign a petition to the company that you reconsider that action. No doubt you have been receiving requests to reconsider it from a wide variety of sources. Are you reconsidering it? Would you be willing to reconsider it?

Mr. Riley: Mr. Chairman, I think perhaps what I should do is make a general statement on the subject of passes.

The Chairman: I might say that this question is much beyond the terms of our reference. If you do not feel like answering it, do not do so.

Mr. Benjamin: Do not encourage him not to answer it.

Mr. Riley: No, I am happy to answer it. But I am not really in a position to go into any detail on it. I would like to clarify the position, if you will.

A starting point is that in the early days we provided authority to travel on passenger trains in the form of a pass so long as the public at large was not inconvenienced in any way. In effect we provided what to us was free transportation in seats that would otherwise not have been occupied at all. It is a privilege which certainly had some value in the days when there were lots of passenger trains and when alternative modes of transport were not as prevalent as they are today.

But over the last 25 years, as everyone knows, the passenger service by train in this country has been consistently reduced, and numbers of trains, as the travelling public gradually moved into other forms of transport. In the late 1970s we, along with CN, transferred all our passenger services to VIA; and they further reduced the services that were provided, particularly on Canadian Pacific lines, and they increased the restrictions on usage of those trains.

So we arrive at a position where there is isolated usage only on the trains, only where the train runs still on Canadian Pacific lines—and there are not many of those left—and only, of course, where people are in a position to get on those lines conveniently. Today it is not the free kind of transportation we originally had on our own lines. Now we have to subsidize the tickets that are procured for pass users to a third party. So it seems to us that the value of the pass privilege is much diminished from how it was 25 years ago.

In the meantime, we were aware that the costs of benefit protection for our pensioners were rising very substantially. We were receiving concerns and complaints across the country about the cost of those things. The costs are up, incidentally, 145% since 1981.

Mr. Benjamin: The costs of what?

Mr. Riley: The costs of benefit protection, health and health care; the Blue Cross and plans of that kind. So on the basis of that, it made sense from our point of view; and based, as we saw it, on the pensioners' point of view collectively, he would be far better off with a company-provided health plan which would be available to all pensioners—100% of them, company-paid, and the coverage would be the same across the country.

[Traduction]

Chambre des communes, et je suis sûr qu'il s'en trouverait bien 282 parmi eux qui accepteraient de signer une pétition demandant à la compagnie de revenir sur sa décision. Vous avez sans doute reçu des demandes de reconsidération en provenance des sources les plus diverses. Réexaminez-vous cette décision? Seriez-vous disposé à le faire?

M. Riley: Monsieur le président, je devrais peut-être faire une déclaration générale sur la question des laissez-passer.

Le président: Je dirais que cette question n'entre pas du tout dans notre mandat. Si vous n'avez pas le goût d'y répondre, ne vous y sentez pas obligé.

M. Benjamin: Ne l'encouragez pas à ne pas répondre.

M. Riley: Non, je suis heureux d'y répondre. Mais je ne suis pas vraiment en mesure d'entrer dans les détails. J'aimerais préciser notre position, si vous voulez.

Au départ, nous leur remettions un laissez-passer les autorisant à voyager à bord des trains de voyageurs dans la mesure où cela ne posait absolument aucun inconvénient au grand public. De fait, nous leur offrons des places qui, autrement, seraient restées vides. C'est un privilège qui avait certainement sa valeur à l'époque où il y avait un grand nombre de trains de voyageurs et où les autres modes de transport n'étaient pas aussi répandus qu'aujourd'hui.

Mais, depuis 25 ans, comme tout le monde le sait, le service-voyageurs ferroviaire au Canada n'a pas cessé de diminuer, avec le nombre de trains, au fur et à mesure que le public voyageur privilégiait d'autres formes de transport. À la fin des années 1970, nous avons, avec le CN, transféré tous nos services-voyageurs à VIA; et VIA a poursuivi la réduction des services offerts, particulièrement sur les lignes du Canadien Pacifique, et a restreint davantage l'utilisation de ces trains.

Nous en sommes donc au point où il ne se fait qu'une utilisation isolée des trains, dans les seuls cas où le train fonctionne toujours sur les lignes du Canadien Pacifique—et il n'en reste pas beaucoup—et seulement, bien sûr, là où ils sont d'utilisation commode pour les gens. Ce n'est plus le genre de transport gratuit que nous avions au départ sur nos lignes. Nous devons désormais subventionner les billets que les détenteurs de laissez-passer se procurent ailleurs. Il nous semble donc que le privilège du laissez-passer a perdu beaucoup de sa valeur depuis 25 ans.

Entre-temps, nous n'oublions pas que les coûts de la protection des prestations pour nos retraités augmentaient très considérablement. De tous les coins du pays, on nous faisait part de craintes et de plaintes quant au coût de ces choses-là. Les coûts ont augmenté, soit dit en passant, de 145 p. 100 depuis 1981.

M. Benjamin: Les coûts de quoi?

M. Riley: Les coûts de la protection des prestations, de la santé et des soins de santé; la Croix-Bleue et les régimes de ce genre-là. Par conséquent, cela nous est paru logique; et, selon notre perception, du point de vue collectif, il valait beaucoup mieux offrir un régime de soins de santé couvrant tous les retraités—100 p. 100 d'entre eux, aux frais de la compagnie, avec protection uniforme dans tout le pays.

[Text]

• 1045

In addition to that, we offered a supplemental plan which would fill in some additional coverage to those who wanted to, but it would be a pensioner-paid plan. Overall, they would be in a position to have coverage which would be procured at something like one-third lower cost on the kind of coverage they were getting today and would be stood on a group benefit available to the whole community of pensioners and survivors.

The cost of the health plan is less to the pensioner; it is a great deal more to us than the cost of the provided transportation benefit and we thought it was something which would be of interest. It is one of the tragedies of this thing that there has been such a foofaraw about it. We have tried to structure the plan so that it would work in all provinces and it would be an affordable rate and it would be supplemental to the provincial activities.

What we have done in summary, I think, is saved individual pensioners some expenses and collectively, we have provided a benefit which we believe is useful. We have used Blue Cross as the provider of the benefit; they are the biggest in Canada. And both they and we think that we have gone some distance in achieving the objectives we aimed for with the plan.

The proof is that we have had more than 2,100 pensioners not previously enrolled in the plan ask to be enrolled; they joined the optional scheme. To be sure, we have had some 900 who have requested out of the optional scheme; but of those 900, some 300 have since reversed their stand and have come back in.

In the end, we think there will only be about 500 or so who will in fact have left the optional plan. So we will have a net increase of more than 1,500 pensioners in the total enrolment. We have 100% coverage on the basic plan and more than 50% in the optional plan.

I realize, and the company realizes, that some individuals may feel hard done by in this exchange—those who uniquely could use railway passes, who were in good health and did not feel much need for the benefit coverage that was being offered—but on a collective basis, I do not think there is any doubt which is the more valuable benefit.

We are going to be reviewing this, as we would review any activity that we have taken; but we would not, I think, expect to have the passes reinstated.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Benjamin: Well, Mr. Chairman, that was a great struggle you just went through. In the first place, your decision was . . .

The Chairman: Mr. Benjamin . . .

Mr. Benjamin: —entirely arbitrary. Why not at least give those pensioners the option? You really left them no choice.

Mr. Riley: That is correct.

[Translation]

En plus, nous avons offert un régime supplémentaire assurant une protection supplémentaire à ceux qui la voulaient, mais aux frais du retraité. Dans l'ensemble, cela leur donnait la possibilité d'acquiescer une protection coûtant environ un tiers moins cher que le genre de protection qu'ils avaient déjà. Et ils avaient droit à une prestation collective offerte à toute la collectivité des retraités et des survivants.

Le régime d'assurance-maladie coûte moins cher au retraité; il nous coûte beaucoup plus cher que l'avantage du transport gratuit et cela nous est apparu intéressant. Le malheur, c'est que la chose a soulevé un tel tollé de protestations. Nous avons voulu structurer le régime de manière qu'il fonctionne dans toutes les provinces, à un taux abordable, et qu'il s'ajoute aux activités des provinces.

Bref, selon moi, nous avons évité certaines dépenses aux retraités individuels et assuré à l'ensemble un avantage qui nous est apparu utile. Nous avons confié à Croix-Bleue la responsabilité d'assurer la prestation; c'est le plus gros fournisseur au Canada. Et nous sommes d'avis, de part et d'autre, que nous avons fait certains progrès vers les objectifs visés par le régime.

La preuve en est que plus de 2 100 retraités qui n'étaient pas déjà inscrits au régime ont demandé à y adhérer; ils se sont inscrits au régime facultatif. Bien sûr, nous en avons eu environ 900 qui ont demandé à se retirer du régime facultatif; mais sur ces 900, environ 300 ont changé d'idée depuis et nous sont revenus.

En bout de course, nous croyons qu'il n'y en aura qu'environ 500 ou à peu près qui se seront effectivement retirés du régime facultatif. Nous aurons donc une augmentation nette de plus de 1,500 retraités participants, au total. Le régime de base prévoit une protection de 100 p. 100 et le régime facultatif une protection de plus de 50 p. 100.

Je sais, et la compagnie sait, que certaines personnes peuvent estimer s'être faites avoir dans cet échange—celles qui avaient la chance de pouvoir utiliser les laissez-passer à bord des trains, qui étaient en bonne santé et qui n'avaient pas grand besoin des avantages offerts—mais, dans l'ensemble, il est assez facile de voir quel est l'avantage le plus précieux.

Nous allons réexaminer la question, comme nous réexaminions n'importe quelle autre décision; mais il ne faut pas s'attendre au rétablissement des laissez-passer.

Le président: Merci beaucoup.

M. Benjamin: Eh bien, monsieur le président, vous venez de livrer un dur combat. Tout d'abord, votre décision était . . .

Le président: Monsieur Benjamin . . .

M. Benjamin: . . . tout à fait arbitraire. Pourquoi ne pas au moins donner le choix à ces retraités? Vous ne leur avez vraiment pas laissé le choix.

M. Riley: C'est juste.

[Texte]

Mr. Benjamin: Why do you not at least give them the option? They can keep their pass good on any Via Rail train, or they can take the Blue Cross. CN allows their employees to use the pass; it does not matter what track the damn train goes on. I suspect you railroads take turns using one another as a guinea-pig and if you can get away with this, then CN will try it.

I think it is just an unconscionable... for the piddling amount it costs you in your total operations—I bet it is not going to be more than about \$3 million a year, maybe \$4 million. And you just finished telling us...

Mr. Riley: That is not a piddling amount, by my figures.

Mr. Benjamin: All right, but for a multi-billion dollar corporation and the billions of revenues you have and the hundreds of millions of dollars in profits—you know, you are the Grinches who stole Christmas.

An hon. member: Right on.

The Chairman: You are getting off the point now, Mr. Benjamin. He has given you the answer and I do not think we need editorial statements. Mr. Gottselig, you have one question.

• 1050

Mr. Gottselig: I wanted just to speak on that same item. I want to say that this is one of the few times when I agree whole-heartedly with my colleague from Regina. We are light-years apart on a lot of other issues. I think what is happening here is that you do not have to be a socialist to have a social conscience. The average retired CP pensioner in Saskatchewan, and, more particularly, in Moose Jaw, in my riding, where I am very familiar with them—I speak to these people almost on a daily basis—does not have a very good feeling about CP Rail any more.

These people worked long and hard. I grew up about two miles from CP Rail, and I know what the section men and all the railroad people did in years when there was work to be done, and they did it and took a lot of pride in their work.

When you do something like this... All summer long we have been subject to do this great advertising campaign where we had employees saying: If I had to do it over again, I would do it for nothing; why, I was always a name; they always knew me; I was never a number with CP Rail. That just flies in the face of an action like this. It is absolutely despicable that you as CP Rail would take away those passes from the pensioners and their surviving spouses.

We are talking about some people here who get almost nothing in pension because there was no indexation. For some of these surviving spouses, their pension is just nothing. If you would at least work in those areas and get it up to where it was at least a meaningful amount—and today a meaningful amount would have to be at least more than what they get under the old age pension.

Some of these people had no chance to travel.

[Traduction]

M. Benjamin: Pourquoi ne leur donnez-vous pas le choix au moins? Ils pourraient conserver leur laissez-passer pour n'importe quel train de Via Rail, ou adhérer à la Croix-Bleue. Le CN permet à ses employés d'utiliser le laissez-passer, peu importe quelle voie emprunte le maudit train. Je soupçonne qu'entre chemins de fer, vous vous utilisez à tour de rôle comme cobayes. Si vous réussissez ce coup, le CN vous imitera.

Je pense que c'est une indélicatesse... Pour la somme négligeable que cela représente dans l'ensemble de votre exploitation—je parierais que cela ne dépassera pas quelque 3 millions de dollars par an, peut-être 4 millions. Et vous venez tout juste de nous dire...

M. Riley: Ce n'est pas une somme négligeable, à mes yeux.

M. Benjamin: C'est juste, mais pour une corporation multimilliardaire, compte tenu de vos milliards de dollars de recettes et des centaines de millions de dollars de bénéfices—vous savez, vous êtes les trouble-fêtes.

Une voix: Bravo.

Le président: Vous vous écartez de notre sujet, monsieur Benjamin. Il vous a répondu et, à mon sens, nous n'avons pas besoin d'éditoriaux. Monsieur Gottselig, vous avez une question.

M. Gottselig: Je voulais parler de la même chose. Voici une des rares fois où je suis d'accord de tout coeur avec mon collègue de Regina. Sur une foule d'autres questions, nous en sommes à des années-lumières l'un de l'autre. Dans ce cas-ci, vous n'avez pas besoin d'être socialiste pour avoir une conscience sociale. Le retraité moyen du CP à Saskatchewan et plus particulièrement à Moose Jaw, dans ma circonscription—et je les connais très bien, car je leur parle presque chaque jour—ne pense plus grand-chose de CP Rail.

Ces gens-là ont travaillé longtemps et durement. J'ai grandi à deux milles environ de CP Rail. Je sais ce que les sectionnaires et les cheminots ont fait dans les années où il y avait du boulot à abattre, et ils l'ont fait avec la plus grande fierté.

Lorsque vous faites quelque chose comme cela... Tout l'été, il y a eu une grande campagne de publicité où des employés disaient: Si j'avais à recommencer, je le ferais pour rien; j'ai toujours été quelqu'un; j'ai toujours été reconnu; je n'ai jamais été un numéro chez CP Rail. Voilà qui est absolument incompatible avec une mesure comme celle-ci. CP Rail fait preuve d'une mesquinerie indicible en retirant ces laissez-passer aux retraités et à leurs conjoints survivants.

Nous parlons là de certaines personnes qui n'ont à peu près pas de pension parce qu'il n'y avait pas d'indexation. Pour certains conjoints survivants, la pension ne représente rien. Si vous pouviez au moins intervenir dans ces cas-là et la ramener au point où elle constituait au moins un montant significatif... De nos jours, un montant significatif, c'est au moins deux fois la pension de sécurité de la vieillesse.

Certains de ces gens-là n'ont pas la chance de voyager.

[Text]

The Chairman: What is the question?

Mr. Gottselig: The question I am getting to I guess is the same as Mr. Benjamin's: What do you intend to do about this? Are you aware that some of these pensioners groups are probably going to seek legal action here? Are you going to reconsider this, and at least, as my colleague has said also, put it on an optional basis?

In Saskatchewan everybody gets health benefits; in Quebec everybody gets health benefits; in Ontario everybody gets health benefits; in B.C. everybody gets health benefits. Where are all these people you are talking about who suddenly have a health plan they did not have before?

A witness: They are all across the country.

The Chairman: One at a time.

Do you have a response to the question?

Mr. Riley: I think I have said what I . . .

The Chairman: Fine. Next question.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I just want to make a comment, Mr. Riley and gentlemen. I think the point has been made that . . .

The Chairman: Very well, by two people.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Of course I am more directly concerned with CN. I go back to my moral obligation. I do not have the figures you have, gentlemen, but when a person has worked 30 or 40 or 50 years for a company I think it is only fair that they be entitled to travel across the country even though they have only travelled 150 miles of a branch line during the 40 years of work for the company.

I would hope that CN definitely will not follow the same thing, or at least that the option be kept open.

Anyway, you were not here to answer those questions, and I think you should not have to make any further comments.

Mr. Benjamin: Even Scrooge reconsidered.

The Chairman: Gentlemen, I would like to thank you very much for your attendance here and for the very frank manner in which you have answered the questions. I fully realize that some of them are unanswerable because people take different interpretations of some of the terminology that is used and to a large degree it is a question of terminology and the things that flow from the use of that terminology.

Mr. Benjamin: In order to save the time of the committee and of the witnesses, I have a list of 10 questions here. I am wondering, gentlemen, if we gave you a copy of it, if you could provide us with answers some time in the next one, two or three weeks.

Mr. Riley: Sure. We would be pleased to look at that.

[Translation]

Le président: Quelle est la question?

M. Gottselig: Ma question est, je suppose, la même que celle de M. Benjamin: Que comptez-vous faire à ce sujet? Êtes-vous conscient que certains de ces groupes de retraités vont probablement tenter des poursuites? Allez-vous réexaminer votre décision et, au moins, comme mon collègue l'a dit, l'offrir à titre facultatif?

En Saskatchewan, tout le monde a des prestations d'assurance-maladie; au Québec, tout le monde a des prestations d'assurance-maladie; en Ontario, tout le monde a des prestations d'assurance-maladie; en Colombie-Britannique, tout le monde a des prestations d'assurance-maladie. Où sont donc tous ces gens dont vous nous parlez qui se retrouvent du jour au lendemain avec un régime d'assurance-maladie qu'ils n'avaient pas auparavant?

Un témoin: Dans tous les coins du pays.

Le président: Un seul à la fois.

Avez-vous une réponse à la question?

M. Riley: J'ai dit ce que je . . .

Le président: Parfait. Prochaine question.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je n'ai qu'un commentaire à faire, monsieur Riley, et messieurs. Il a été dit que . . .

Le président: Très bien dit, par deux personnes.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Bien sûr, je m'intéresse plus directement au CN. J'en reviens à mon obligation morale. Je n'ai pas les chiffres que vous avez, messieurs, mais lorsqu'une personne a travaillé 30, 40 ou 50 ans pour une même compagnie, il est bien juste de lui donner le droit de voyager de par le pays, même si elle n'a toujours voyagé que sur les mêmes 150 milles d'un embranchement pendant ses 40 ans de service.

Je souhaite vivement que le CN ne prenne pas la même orientation, ou du moins qu'il laisse le choix.

De toute façon, ce n'est pas pour répondre à ces questions que vous êtes là, et je pense que vous ne devriez pas avoir à faire d'autres commentaires.

M. Benjamin: Même Scrooge est revenu sur son idée.

Le président: Messieurs, j'aimerais vous remercier vivement de votre présence ici et de la très grande franchise avec laquelle vous avez répondu à nos questions. Je sais très bien qu'il est impossible de répondre à certaines d'entre elles, parce que les gens ne donnent pas tous le même sens aux termes utilisés et que, dans une large mesure, c'est une question de terminologie et de choses qui découlent de l'utilisation de cette terminologie.

M. Benjamin: Pour économiser le temps du Comité et des témoins, j'ai dressé une liste de 10 questions. Je me demande, messieurs, si vous pourriez nous fournir les réponses à ces questions d'ici une, deux ou trois semaines, si nous vous en donnions une copie.

M. Riley: Bien sûr, nous serions heureux d'y jeter un coup d'oeil.

[Texte]

The Chairman: You can hand those questions to the secretary.

Mr. Benjamin: Yes. The clerk could get it xeroxed.

The Chairman: If you feel like answering them then you may. As you know, you are not obliged to answer any questions.

Mr. Benjamin: A couple or three of them have already been asked, but just to save time . . .

Mr. Riley: Perhaps just one last word, Mr. Chairman. I would like to say thank you to the committee for the searching questions you have given us. We have enjoyed being here. I said earlier that we spent a lot of time trying to communicate with our pensioners, and we have certainly had some communications, I think from you and from some of your constituents.

• 1055

Mr. Gottselig: Did you do that after you took the passes away, or before?

Mr. Riley: Both. We are continuing to communicate with those people as much as we can to try to explain our position. It is a thing we take seriously and try to do as effectively as we can. Now and then it is not as effective as we would wish it to be.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles de la Madeleine): Mr. Chairman, I would like to say also to the gentlemen, that the reason I am bucking for the pass is that very few people get to visit the Gaspé, and with passes to the old age pensioners, in their twilight years they can come and visit the best part of Canada.

The Chairman: I am going to adjourn this meeting till 3.30 this afternoon.

[Traduction]

Le président: Vous pouvez remettre ces questions au secrétaire.

M. Benjamin: Oui. Le greffier pourrait les faire photocopier.

Le président: Si vous avez envie d'y répondre, vous pourrez le faire. Comme vous le savez, vous n'êtes pas tenu de répondre aux questions.

M. Benjamin: Deux ou trois d'entre elles ont déjà été posées, mais pour épargner le temps . . .

M. Riley: Permettez-moi un dernier mot, monsieur le président. J'aimerais remercier le Comité pour les questions rigoureuses que vous nous avez posées. Cela nous a été agréable. J'ai déjà dit que nous consacrons beaucoup de temps à tenter de communiquer avec nos retraités. Nous avons, certes, eu certaines communications, sauf erreur, de votre part et de la part de vos électeurs.

M. Gottselig: Était-ce après ou avant le retrait des laissez-passer?

M. Riley: Après et avant. Nous continuons à communiquer avec ces gens-là dans toute la mesure du possible pour tâcher d'expliquer notre position. Nous prenons la chose au sérieux et nous tâchons de le faire le plus efficacement possible. De temps à autre, la communication n'est pas aussi efficace que nous le souhaiterions.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, j'ajouterai pour ces messieurs que, si je me bats pour les laissez-passer, c'est que très peu de gens visitent la Gaspésie; avec les laissez-passer, les pensionnés de la vieillesse peuvent, au crépuscule de leur vie, venir visiter le plus beau coin du Canada.

Le président: Nous ajournerons nos travaux jusqu'à 15 h 30 cet après-midi.



*If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Pacific Limited:

R.T. Riley, Vice-President Corporate;
R. Granger, General Manager, Personnel CP Rail;
J.-L. Massé, Actuary and General Manager, Pensions CP Rail.

Du Canadien Pacifique Limitée:

R.T. Riley, vice-président général;
R. Granger, directeur général, Personnel CP Rail;
J.-L. Massé, actuaire et directeur général, Pensions CP Rail.

Issue No. 11

Fascicule n° 11

Tuesday, December 17, 1985

Le mardi 17 décembre 1985

Chairman: Vince Dantzer

Président: Vince Dantzer

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on the

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le

Canadian National Railways' Pension System

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

of the Standing Committee on Transport

du Comité permanent des transports

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

SUB-COMMITTEE ON THE CANADIAN NATIONAL
RAILWAYS' PENSION SYSTEM OF THE STANDING
COMMITTEE ON TRANSPORT

Chairman: Vince Dantzer

Vice-Chairman: Darryl L. Gray

SOUS-COMITÉ SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DES
CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DU
COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

Président: Vince Dantzer

Vice-président: Darryl L. Gray

MEMBERS/MEMBRES

Les Benjamin
Dennis H. Cochrane

Fernand Robichaud

(Quorum 2)

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

From the Canadian Pacific Limited:

R.T. Riley, Vice-President Corporate;

R. Granger, General Manager, Personnel CP Rail;

J. L. Massé, Actuary and General Manager, Pension CP
Rail.

Du Canadian Pacific Limited:

R.T. Riley, vice-président général;

R. Granger, directeur général, Personnel CP Rail;

J.-L. Massé, actuaire et directeur général, Pensions CP Rail.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 17, 1985

(27)

[Text]

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met at 3:32 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: David Radford, Research Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel. David Brown, Actuary.

Witnesses: From The Wyatt Company: Maurice H. Farrant, Actuary; Bruce I. Rollick, Vice-President and Director.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See *Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

It was agreed,—That the letter dated December 19, 1985 submitted to the Sub-committee on Tuesday, December 17, 1985 by Bruce I. Rollick and Maurice H. Farrant, from The Wyatt Company be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (See *Appendix "CNRP-2"*.)

The witnesses answered questions.

At 4:55 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 5:25 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 6:11 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 17 DÉCEMBRE 1985

(27)

[Traduction]

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer Nationaux, du Comité permanent des transports, s'est réuni ce jour à 15 h 32 sous la présidence de Vince Dantzer (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Aussi présents: David Radford, directeur de la recherche. *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique. David Brown, actuaire.

Témoins: De «The Wyatt Company»: Maurice H. Farrant, actuaire; Bruce I. Rollick, vice-président et directeur.

Le Sous-comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 28 mai 1985, relatif au régime de pensions des Chemins de fer Nationaux. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

Il est convenu,—Que la lettre en date du 9 décembre 1985, soumis au Sous-comité le mardi 17 décembre 1985 par Bruce I. Rollick et Maurice H. Farrant, de «*The Wyatt Company*», soit imprimée à titre d'annexe des Procès-verbaux et témoignages de ce jour. (*Voir l'annexe «CNRP-2».*)

Les témoins répondent aux questions.

A 16 h 55, la séance est suspendue.

A 17 h 25, la séance reprend.

A 18 h 11, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvel ordre.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, December 17, 1985

• 1532

The Chairman: Ladies and gentlemen, I would like to declare this afternoon's session open. We have a quorum for hearing witnesses, and we expect some other members to arrive shortly.

Mr. Farrant, as actuary for The Wyatt Company, you have responded in writing to several questions submitted by this committee.

Mr. Maurice H. Farrant (Actuary, The Wyatt Company): That is correct.

The Chairman: I presume you are here today to review the response, comments and concepts contained in that letter. Your letter of December 9 will be appended to the transcript of this hearing, and I should note that, although he is not here yet, Mr. Brown, our actuarial adviser, will also be present to assist the subcommittee in understanding some of the actuarial matters. We hope he is in a taxi from the airport by this time, but we have a problem. We have a vote coming up at 4.45 p.m., which means the members of this committee will have to adjourn, at least until that vote is over. Sometimes those votes take longer than anticipated. Therefore, what I propose now is to begin your evidence immediately, while we have a quorum, and David will fill in for . . . Without further ado, would you carry on then.

Mr. David Radford (Research Director for the Committee): Thank you very much.

The Chairman: Is it Mr. Rollick, Bruce Rollick? I would like to welcome you to the meeting, sir.

Mr. Radford: If I might now refer to the letter of December 9. The Wyatt Company answered seven questions the subcommittee had put to them. Going through your letter, sir, there is a phrase you use, and I guess it appears on the very first comment you have in the letter:

The CNR has failed to fund its financial obligations under its Pension Plan on a reasonable . . .

. . . and I am underlining reasonable as I say it . . .

. . . basis.

My first question would be . . . Oh, Mr. Brown is here. Since I would much prefer him to ask the questions, I will let him take over.

• 1535

The Chairman: Mr. Brown, we have just this moment commenced this meeting.

Mr. Brown (Actuary): I guess my first concern, in looking at the letter, was the implication that there is this very strong connection between the funding of the program and the likelihood of indexing adjustments being produced from the

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 17 décembre 1985

Le président: Mesdames et messieurs, je déclare ouverte la séance de cet après-midi. Nous avons le quorum qu'il faut pour entendre des témoins. Quelques autres membres devraient arriver sous peu.

Monsieur Farrant, à titre d'actuaire de *The Wyatt Company*, vous avez répondu par écrit à plusieurs questions présentées par le Comité.

M. Maurice H. Farrant (actuaire, *The Wyatt Company*): C'est exact.

Le président: Je suppose que vous êtes ici aujourd'hui pour passer en revue la réponse, les commentaires et les concepts contenus dans votre lettre. Votre lettre du 9 décembre sera annexée au compte rendu de cette séance. Je devrais ajouter que, même s'il n'est pas encore là, M. Brown, notre conseiller actuariel, aidera le sous-comité à comprendre certaines questions actuarielles. Nous espérons qu'il est déjà dans un taxi en provenance de l'aéroport. Mais il y a un problème. Il y a un vote à 16 h 45, ce qui signifie que nous devons lever la séance, au moins jusqu'à la fin du vote. Il arrive que ces votes-là prennent plus de temps que prévu. Par conséquent, je propose que vous commenciez votre témoignage immédiatement pendant que nous avons le quorum, et David remplacera . . . Sans plus de formalités, voulez-vous commencer.

M. David Radford (directeur de la Recherche pour le Comité): Merci beaucoup.

Le président: Est-ce M. Rollick, Bruce Rollick? J'aimerais vous souhaiter la bienvenue à la réunion, monsieur.

M. Radford: Je parlerai d'abord de la lettre du 9 décembre. La compagnie Wyatt a répondu à sept questions que le sous-comité lui avait posées. Dans cette lettre, monsieur, vous utilisez une expression, sauf erreur, dans le tout premier commentaire que vous y faites:

Le CN n'a pas capitalisé de façon raisonnable . . .

. . . et j'appuie sur le mot «raisonnable» . . .

ses obligations financières en vertu de son régime de retraite.

Ma première question serait . . . Oh, M. Brown est là. J'aimerais bien mieux qu'il pose les questions; je lui cède donc la place.

Le président: Monsieur Brown, nous venons tout juste de commencer.

M. Brown (actuaire): Ce qui m'inquiète surtout au sujet de cette lettre, c'est qu'elle donne à entendre qu'il y a un lien très direct entre la capitalisation du programme et la probabilité que le régime donne lieu à des rajustements d'indexation. Je

[Texte]

plan. I mention the Old Age Security and the CPP and the federal civil service plans, none of which are really notable for their funding. In fact, the Old Age Security is completely unfunded, and yet they are all indexed. You can point to a lot of other plans in the private sector that are more strongly funded than the CN plan, but have not done even as much as CN, as far as the ad hoc increases are concerned.

I am just curious as to why, in this case, the funding or lack of funding of the CN plan should be the focus of the whole question of whether it should produce indexing. Admittedly, it could be a source of the financing, but that is not really the primary question, I did not think, and I wonder if they would like to respond to that.

Mr. Bruce Rollick (Vice President and Director, The Wyatt Company): Yes, gentlemen. We have been working for this pensioners' association, I guess now, for well over 10 years . . . Mr. Farrant and I, from time to time. Initially, our work was to help the association develop an argument for indexing. They felt they should have indexing. They felt they looked, in many ways, like civil servants, and we agreed with that. However, we submit to you that what this employer has done is illogical, bearing in mind its stature in the community . . . to have created a pension plan which protects active employees from inflation by having a final pay plan. That is what that does, and it does nothing for retired members.

In the initial stages, the arguments were not cost, but we were told repeatedly that the railways could not 'afford' indexing. That tells us cost is an issue, and I submit to you that cost, here, is funding, to a great extent. Had the CNR put the money aside in prior years, there would be a big fund of money, which would have, over the last 20 years, 25 years, earned interest to reflect the inflation levels. What you are really doing is nearly giving the inflated investment earnings to the retired members. Does that help explain where we come from on it? I think it is pretty simple, Dave.

Mr. Brown: I understand a lot of that approach, but the question of funding is really a question of the source of funds for the benefits. It is going to cost more to index than not to index. There is no question about that.

• 1540

Mr. Rollick: I wonder how you arrive at that. Let me put it to you another way. If you go back far enough, this employer terminally funded things . . . terminally funded pensions under the old money purchase plan. That is not what it said it was going to do in the booklet, but that is what it did. I suspect it terminally funded to something like the 4% reserve. Okay?

Mr. Brown: Are you saying that it is not going to result in higher costs, if they have to pay out more dollars in benefits?

[Traduction]

mentionne la sécurité de la vieillesse et le RPC et les régimes de la Fonction publique fédérale, dont aucun n'est connu pour sa capitalisation. De fait, la sécurité de la vieillesse est complètement non capitalisée, et pourtant ils sont tous pleinement indexés. On trouve dans le secteur privé une foule d'autres régimes qui sont mieux capitalisés que celui du CN, mais qui n'ont pas obtenu d'aussi bons résultats que le CN en ce qui concerne les augmentations spéciales.

Dans ces conditions, je me demande bien pourquoi on place la question de la capitalisation du régime du CN au centre du débat sur l'indexation. Bien sûr, il pourrait être source du financement, mais ce n'est pas vraiment l'essentiel, à mon sens en tout cas. Je me demande si ces messieurs ont une réponse.

M. Bruce Rollick (vice-président et administrateur, The Wyatt Company): Oui, messieurs. M. Farrant et moi travaillons pour l'association des retraités depuis, je pense, une bonne dizaine d'années, chacun à notre tour. Au départ, notre travail consistait à aider l'association à préparer la thèse de l'indexation. L'association estimait qu'elle devrait avoir l'indexation. Elle était d'avis que ses membres étaient, à bien des égards, comme des fonctionnaires, et nous étions d'accord. Cependant, l'orientation prise par cet employeur est illogique, compte tenu de la place qu'il occupe dans la collectivité; il est illogique d'avoir institué un régime fin de carrière pour protéger de l'inflation des employés actifs. C'est ce que fait le régime, et les membres retraités sont laissés pour compte.

Au début, on ne parlait pas du coût, mais on nous a dit à maintes et maintes reprises que les chemins de fer ne pouvaient «se permettre» l'indexation. Cela nous indique bien que le coût est effectivement un facteur important, et je vous affirme que le coût, ici, c'est la capitalisation, dans une large mesure. Si le CN avait mis de l'argent de côté les années précédentes, on aurait aujourd'hui une réserve importante qui aurait, au cours des 20 ou 25 dernières années, rapporté un intérêt à la mesure de l'inflation. En fait, votre façon de faire revient presque à donner aux retraités les recettes de placement gonflées par l'inflation. Cela aide-t-il à expliquer notre position? C'est assez simple, Dave.

M. Brown: Je comprends assez bien cette approche, mais la capitalisation, en somme, c'est trouver les fonds pour payer les prestations. L'indexation coûtera plus cher que la non-indexation. Cela ne fait pas de doute.

M. Rollick: Je me demande comment vous parvenez à cette conclusion. Laissez-moi vous expliquer autrement. Si vous remontez assez loin en arrière, cet employeur faisait du financement terminal . . . en vertu du vieux régime à cotisation déterminée. Ce n'est pas ce qu'il avait annoncé dans la brochure, mais c'est ce qu'il a fait. Je soupçonne que son financement terminal correspondait à quelque chose comme la réserve de 4 p. 100. D'accord?

M. Brown: Voulez-vous dire que cela ne fera pas monter les coûts, s'ils doivent payer davantage en prestations?

[Text]

Mr. Rollick: Oh, sure. Absolutely. However, we are saying those dollars of benefit are coming from investment income, not from the employer. What the employer has done here, is used the inflated rates of return on the retired life part of the assets. If you take the proposition that when every retired member reaches retirement, there is enough money in that fund to finance his benefit on an inflation-free basis, assuming a world with no inflation, which is what they used to do, then I submit to you that anything else is to remove some of the excess investment income from those retired lives and use it to pay active members. That is what has been going on here. Retired members are funding the active members.

Mr. Brown: That is one view of the process.

Mr. Rollick: I think it is a pretty accurate view.

Mr. Brown: The fact is that the company did not undertake to pay any particular amounts into the fund. It undertook to provide benefits, I think. It did not undertake to protect them against inflation, although it has made some . . .

Mr. Rollick: It did not undertake to protect who against inflation?

Mr. Brown: The pensioners.

Mr. Rollick: Correct.

Mr. Brown: It has made some limited moves in that direction, without, really, any long-term commitments. It did not undertake to apply any portion of the investment earnings for benefit of anybody other than its own account.

Mr. Rollick: Well, it certainly did.

Mr. Brown: It seems to me what you are suggesting is a plausible change in the whole approach.

Mr. Rollick: We are certainly suggesting that. Our letter is very specific about suggesting that the railway . . . I think any employer . . .

Mr. Brown: The first sentence in your covering letter says:

The CNR has failed to fund its financial obligations under its Pension Plan on a reasonable basis.

Mr. Rollick: Right.

Mr. Brown: I do not think you can really substantiate that.

Mr. Rollick: Are you asking what we think reasonable is?

Mr. Brown: I think the question of reasonable basis is really the centre of what we are talking about.

Mr. Rollick: We use reasonable to try to be polite about it. I do not understand how the legislators could possibly have ever granted the 60-year funding requirement . . . as reasonable. Dave, it actually becomes irrelevant. This issue of how long you fund and how much is there . . . from the retired members association . . . we could not care at all about costs, as long as the railway does not raise them as an issue for not granting indexing. You people raised the issue. We say: Leave it alone. We will give you 1,000 years to fund it. You can have

[Translation]

M. Rollick: Oh, bien sûr. Absolument. Cependant, nous soutenons que ces prestations viennent du revenu de placement, et non pas de l'employeur. En l'occurrence, l'employeur a utilisé les taux gonflés de rendement sur la partie «retraite» de l'actif. Si vous partez du principe qu'au moment où chaque participant atteint la retraite, il y a dans cette caisse suffisamment d'argent pour financer sa prestation indépendamment de l'inflation, en supposant un monde sans inflation, comme jadis; tout le reste n'a d'autre but que de retirer à ces retraités une partie du revenu excédentaire de placement au profit des participants actifs. Voilà ce qui se passe. Les participants retraités financent les participants actifs.

M. Brown: C'est une façon de voir les choses.

M. Rollick: Tout à fait justifiée, à mon sens.

M. Brown: En réalité, la compagnie ne s'est pas engagée à mettre des montants particuliers dans la caisse. Elle s'est engagée à servir des prestations. Elle ne s'est pas engagée à les protéger contre l'inflation, même si elle a consenti certains . . .

M. Rollick: Elle ne s'est pas engagée à protéger qui contre l'inflation?

M. Brown: Les retraités.

M. Rollick: Juste.

M. Brown: Elle a pris certaines mesures limitées dans ce sens, sans vraiment prendre d'engagements à long terme. Elle ne s'est pas engagée à appliquer une portion des recettes de placement au profit de qui que ce soit.

M. Rollick: Eh bien, en tout cas, elle l'a fait.

M. Brown: Vous suggérez, me semble-t-il, un changement plausible de toute l'approche.

M. Rollick: Bien sûr. Notre lettre suggère clairement que le chemin de fer . . . N'importe quel employeur . . .

M. Brown: Vous dites dans la première phrase de votre lettre d'accompagnement:

Le CN n'a pas capitalisé de façon raisonnable ses obligations financières en vertu de son régime de retraite.

M. Rollick: Oui.

M. Brown: Cette affirmation ne se justifie pas.

M. Rollick: Voulez-vous savoir ce qui est raisonnable à nos yeux?

M. Brown: Le mot «raisonnable» est vraiment au coeur même de la discussion.

M. Rollick: C'est par politesse que nous utilisons le mot «raisonnable». Je ne comprends pas comment le législateur a pu juger raisonnable l'exigence de capitalisation sur 60 ans. Dave, en réalité, cela n'a plus rien à voir. La durée de la capitalisation et le montant qu'il y a . . . Du point de vue de l'association des membres retraités . . . Nous nous fichons pas mal des coûts, dans la mesure où ils ne servent pas de prétexte pour refuser l'indexation. C'est vous qui avez soulevé la question. Nous disons: oublions cela. Nous vous donnerons 1,000 ans pour capitaliser. Vous pouvez prendre l'éternité. Ne

[Texte]

forever. Never fund it. However, do not withhold indexing on the basis of cost, that it costs too much.

Mr. Brown: I did not raise the issue. The railway may have. I have nothing to do with the railway.

Mr. Rollick: Somebody sure did, or you would have indexed pensions.

Mr. Brown: It seems to me that the original objective of funding was to provide benefit security. The very limited funding that was done in this plan to begin with, reflected the fact that there was not much concern about benefit security. There was a large, stable organization that was owned by the government. It was going to be in business forever.

Mr. Rollick: We agree. We do not need any funding for benefit security. None. The retired employees would not ask for it.

The Chairman: Let me interject here. These conversations are being recorded, and they are being translated, where necessary. I would ask each one of you to let the other person finish his statement before interjecting, so that . . .

Mr. Rollick: Okay.

Mr. Brown: If the purpose of the exercise of having a fund was primarily for benefit security, then I do not think you can really make a case that they did not proceed on a reasonable basis.

Mr. Rollick: Reasonable, Dave, only because they have subsequently raised the issue of cost.

Mr. Brown: The point I am really trying to make is that the question of cost is different from the question of funding.

Mr. Rollick: No. I do not think it is. If it is not the issue, why would they not grant indexing? Are you telling me the railway is going to advance some other argument than cost, for granting indexing?

Mr. Brown: I have no idea what arguments they may advance.

Mr. Rollick: What is it you are proposing?

Mr. Brown: What I am saying is that the question of cost stands aside from the question of funding.

Mr. Rollick: That has not been the case here, now, Dave. Let us not get into a very complicated actuarial argument about the difference in cost and funding.

• 1545

Mr. Brown: I am sorry. I do not think it is complicated. I think the question is whether the terms of the plan should include a commitment to protect pensions in payment after retirement against inflation, and I think there is a cost associated with that kind of commitment. It has to do with the extra dollars the plan is going to have to pay out. One of the ways in which they might consider meeting that cost, a source of financing it, would be to use favourable investment earnings, which tend to be associated with the same inflation that

[Traduction]

le capitalisez jamais. Cependant, ne refusez pas l'indexation pour des raisons de coût, en disant qu'elle coûte trop cher.

M. Brown: Je n'ai pas soulevé le problème. Le chemin de fer l'a peut-être fait. Je n'ai rien à voir avec le chemin de fer.

M. Rollick: En tout cas, quelqu'un l'a soulevé, sans quoi vous auriez indexé les pensions.

M. Brown: Il me semble que l'objectif initial de la capitalisation était d'assurer la sécurité des prestations. Si ce régime ne comportait qu'un niveau très limité de capitalisation au départ, c'est que la sécurité des prestations n'était pas très préoccupante. Il y avait là une grande organisation stable appartenant au gouvernement. Elle allait rester en affaires éternellement.

M. Rollick: D'accord. Nous n'avons pas besoin de capitalisation pour la sécurité des prestations. Aucune. Les employés retraités ne la demandent pas.

Le président: Je vous interromps un instant. Nos conversations sont enregistrées, et traduites lorsqu'il y a lieu. Je demanderais à chacun d'entre vous de laisser son interlocuteur finir ce qu'il a à dire avant de l'interrompre, pour que . . .

M. Rollick: Très bien.

M. Brown: Si l'objet d'une caisse était essentiellement d'assurer la sécurité des prestations, alors vous ne pouvez vraiment pas affirmer que le CN n'a pas procédé de façon raisonnable.

M. Rollick: Raisonnable, Dave, seulement parce qu'il a par la suite soulevé la question du coût.

M. Brown: Mais en fin de compte, le coût ce n'est pas la capitalisation.

M. Rollick: Non. Je ne le pense pas. Si là n'est pas la question, pourquoi refuserait-il l'indexation? Êtes-vous en train de me dire que le chemin de fer va invoquer un autre argument que celui du coût?

M. Brown: Je n'ai aucune idée des arguments qu'il pourra invoquer.

M. Rollick: Qu'est-ce que vous proposez?

M. Brown: Je dis que le coût, c'est autre chose que la capitalisation.

M. Rollick: Tel n'a pas été le cas ici, Dave. Ne nous lançons pas dans un débat actuariel très compliqué sur la différence entre coût et capitalisation.

M. Brown: Excusez-moi: Ce n'est pas compliqué. Il s'agit de savoir si le régime doit comporter l'engagement de protéger contre l'inflation les pensions versées après la retraite; ce genre d'engagement coûte quelque chose. Il s'agit de déterminer combien le régime devra payer en plus. Une des façons d'acquitter ce coût, un moyen de le financer, consisterait à utiliser les recettes de placement, qui souvent découlent de la même inflation qui a provoqué le besoin d'indexation au départ. Selon moi, c'est faire fausse route que de dire qu'il s'agit de la même chose.

[Text]

causes the need for the indexing in the first place. I think it is a mistake to tie them together and say they are the same thing.

Mr. Rollick: It seems to me that if this employer had funded, using comparable funding methods that other employers were forced to do in this country, there would be far less of a cost issue to indexing. Let us again put it in the perspective of how this has evolved. This proposition is advanced in lieu of full indexing. It is advanced, because a few years ago, the word indexing became a dirty word in politics.

Mr. Brown: [Inaudible—Editor]

Mr. Rollick: Well, it did. A few years ago, there was a proposal that we should de-index things. What we said to the CNR was: Fine, what you should do, to advance a reasonable argument, is not ask for indexing; do not ask for indexing; merely ask for reserves established without inflation built into them in to the future, and you will be able to fund at least a part of inflation from the excess investment income that is achieved in an inflationary economy. I understand that request has also been denied by the railway.

Mr. Brown: Yes, but is that not essentially just another way of stating the higher cost?

Mr. Rollick: I do not think it is, David. What you are really saying is the railway believes that as inflation drops its costs, it should enjoy all the benefits. Is that its . . . your proposition?

Mr. Brown: I am not advancing a proposition here.

Mr. Rollick: Certainly you are.

Mr. Brown: I do not think so.

The Chairman: Again, let each person finish the conversation or his statement before interjection. That is not much to ask.

Mr. Rollick: What proposition are you advancing then, Dave?

Mr. Brown: The proposition I am advancing is that indexing costs money, and the financing of it is a separate question.

Mr. Rollick: I guess we say indexing does not cost money, if you put the money in the fund. Indexing can be paid for out of inflation on investment income.

Mr. Brown: Then it is a question of what kind of money you have put in. The money you put into the fund in the first place presupposes that there will not be any inflation. Perhaps you have, in the first place, a somewhat larger amount going in, and that is the point I was trying to make a minute ago, that it is simply another way of stating what the higher cost is going to be. If the plan is funded on a 7% or 7.5% basis, as it has been over the last 20 years or so, that presupposes some degree of inflation in the economy in the long term, and I think your own suggestion of a 4% rate presupposes virtually no inflation. The difference between the results on those two bases is a measure of the degree of inflation that has already been built in to the funding basis they are using. I do not think they are

[Translation]

M. Rollick: Si cet employeur avait procédé à une capitalisation, en utilisant des méthodes de capitalisation comparables à celles que les autres employeurs ont été obligés d'utiliser, le problème du coût de l'indexation se poserait de façon beaucoup moins aiguë, me semble-t-il. Voyons les choses dans la perspective de l'évolution du régime. Cette option remplacerait l'indexation complète. Elle est proposée, parce qu'il y a quelques années le mot «indexation» était un gros mot en politique.

M. Brown: [Inaudible—Éditeur]

M. Rollick: C'est vrai. Il y a quelques années, nous avons eu une proposition de désindexation. Nous avons dit au CN: très bien, si vous voulez avoir des chances de succès, ne réclamez pas l'indexation; demandez tout simplement la constitution de réserves ne prévoyant pas d'inflation pour l'avenir. Vous serez ainsi en mesure d'absorber au moins une partie de l'inflation provenant du revenu excédentaire de placement que rapporte une économie inflationniste. Je crois savoir que le chemin de fer a aussi rejeté cette demande.

M. Brown: Oui, mais ne s'agit-il pas essentiellement d'une autre façon d'exprimer le coût plus élevé?

M. Rollick: Pas selon moi, David. En réalité, dites-vous, le chemin de fer estime que, lorsque l'inflation fait baisser ses coûts, c'est lui qui devrait en profiter. Est-ce là sa . . . votre thèse?

M. Brown: Je n'avance pas de thèse ici.

M. Rollick: Mais si!

M. Brown: Je ne crois pas.

Le président: Encore une fois, laissez chacun terminer la conversation ou sa déclaration avant d'interrompre. Ce n'est pas trop demander.

M. Rollick: Quelle est donc la thèse que vous avancez, Dave?

M. Brown: Que l'indexation coûte de l'argent. Le financement, c'est une autre histoire.

M. Rollick: Quant à nous, nous disons que l'indexation ne coûte rien, si vous mettez l'argent dans la caisse. L'indexation peut se payer grâce à l'inflation sur le revenu de placements.

M. Brown: Alors, cela dépend de l'argent que vous y mettez. L'argent que vous mettez dans la caisse au départ presuppose qu'il n'y aura pas d'inflation. Vous devez peut-être y mettre plus d'argent au départ, et c'est ce que j'essayais de dire il y a une minute; c'est une autre façon de dire ce que sera le coût plus élevé. Si le régime est capitalisé à 7 p. 100 ou 7,5 p. 100, comme il l'a été depuis une vingtaine d'années, cela presuppose un certain degré d'inflation dans l'économie, à long terme et, à mes yeux, votre propre suggestion d'un taux de 4 p. 100 suppose qu'il n'y aura à peu près pas d'inflation. La différence entre les résultats de ces deux hypothèses est une mesure du degré d'inflation déjà prévu dans la base de capitalisation. Je ne crois pas qu'ils soient bien loin de ce que font les autres employeurs en utilisant des taux de cet ordre.

[Texte]

seriously out of line with what other employers are doing, in the use of rates of that order.

Mr. Rollick: I do not see how that is relevant.

Mr. Brown: I am not sure it is relevant either. You are the one who is raising the funding issue.

Mr. Rollick: No, we have not raised the funding issue at all, Mr. Brown.

Mr. Brown: I am sorry. Let me read your first line again.

The CNR has failed to fund its financial obligations under its Pension Plan on a reasonable basis.

Mr. Rollick: Correct.

Mr. Brown: Fund. We are not talking about whether indexing costs money, or whether this has been a means of financing it or not.

Mr. Rollick: I think you have to read beyond that one sentence.

Mr. Brown: Had it done so . . . You are tying it back to the question of what is reasonable again, what you regard as being reasonable. We believe there would be more than sufficient assets in these plans to provide the post-retirement indexing of benefits requested by pensioners. What you are saying, I think, in other words, if I can put it this way, is that if the plan had been funded on a basis that anticipated the need to provide for indexing, then the money would be there. I think we can understand that well enough, but so what?

Mr. Rollick: Let me put it to you a reverse way. You have a very convenient way of describing this process, Dave, and I appreciate you are representing the employer here.

Mr. Brown: Excuse me. I am not.

Mr. Rollick: You are representing the committee then. In any event, let me put it to you in another way . . .

Mr. Benjamin: He may or may not listen to them.

• 1550

Mr. Rollick: Exactly. If the retired employees are being told their proposition has to have no cost, and that cost is indirectly computed by the actuary, in looking at the assets in the fund, then I submit to you, funding is rather important, and the reasonableness of funding is rather important. That is what is unreasonable. If the railway is to develop the proposition that they cannot grant indexing because it costs too much, then I say, it is inherent in their funding method to adopt reasonable methods of funding.

Mr. Brown: It seems to me that what you regard as reasonable methods of funding are only those which would support the amounts of money needed to provide indexing. It is circular.

Mr. Rollick: I do not know where you get the fact that we have proposed any reasonable methods of funding. We have not told you what reasonable methods of funding are at all.

[Traduction]

M. Rollick: Je ne vois pas le rapport.

M. Brown: Je ne suis pas sûr que ce soit pertinent, moi non plus. C'est vous qui soulevez la question de la capitalisation.

M. Rollick: Non, nous n'avons jamais parlé de capitalisation, monsieur Brown.

M. Brown: Excusez-moi. Permettez-moi de relire votre première ligne.

Le CN n'a pas capitalisé de façon raisonnable ses obligations financières en vertu de son régime de retraite.

M. Rollick: C'est vrai.

M. Brown: Capitalisé. Il ne s'agit pas de savoir si l'indexation coûte de l'argent, ou si cela a été un moyen de financement ou pas.

M. Rollick: Je pense que vous devez lire plus que cette phrase-là.

M. Brown: S'il l'avait fait . . . Vous raccrochez cela encore une fois à la question de ce qui est raisonnable, de ce que vous jugez raisonnable. Selon nous, ces régimes doivent avoir un actif plus que suffisant pour assurer l'indexation que réclament les pensionnés après la retraite. En d'autres mots, si je peux m'exprimer ainsi, vous dites que si les régimes avaient été capitalisés en fonction de l'indexation, l'argent serait là. Nous le comprenons assez bien. Alors quoi?

M. Rollick: Laissez-moi dire cela d'une autre façon. Vous avez un moyen très commode de décrire ce processus, Dave, et je sais que vous représentez l'employeur ici.

M. Brown: Excusez-moi. Ce n'est pas le cas.

M. Rollick: Vous représentez le Comité, alors. De toute façon, laissez-moi dire les choses autrement . . .

M. Benjamin: Il peut les écouter ou pas.

M. Rollick: Exactement. Si on dit aux retraités que leur demande ne coûtera rien, et que le coût est calculé indirectement par l'actuaire, par un examen de l'actif de la caisse, alors je vous dirai que la capitalisation est très importante, et qu'elle doit absolument être raisonnable. Voilà ce qui n'est pas raisonnable. Si le chemin de fer veut soutenir qu'il ne peut se permettre l'indexation parce qu'elle coûte trop cher, il doit alors trouver des méthodes raisonnables de capitalisation.

M. Brown: Pour vous, les méthodes raisonnables de capitalisation sont celles qui assureraient les montants d'argent nécessaires pour permettre l'indexation. On tourne en rond.

M. Rollick: J'ignore où vous allez chercher l'idée que nous avons proposé des méthodes raisonnables de capitalisation. Nous ne vous avons rien dit de ce que sont des méthodes raisonnables de capitalisation.

[Text]

Mr. Brown: Maybe you would like to, then. That is one of the lines of questioning we would like to hear more about.

Mr. Rollick: We have come here to make a presentation, and I feel you are being quite antagonistic in this process. We will tell you, if you really wish. Okay? However, I really do not like being put on the . . . You are really attacking us . . . that this proposition is out of line. Is that the basis you come from?

Mr. Brown: I think you are misrepresenting the situation to some extent, and I do not think it is helping the committee find a good solution to the problem.

Mr. Rollick: We would like to spend some time. We think we gave the committee a pretty good solution to the problem. We think this solution has been given to the CNR a long time ago, too.

We submit that what you should do is stop this process of moving money back and forth between active and retired members. If the railway does not believe it needs to have indexed pensions, then it must obviously believe there is not going to be post-retirement inflation. If that is its proposition, we submit that a very reasonable approach would be to take, and put aside in a separate fund for each retired member, reserves that do not have inflation built into them, and set that money aside. We will see whether or not there is inflation, and if there is, hopefully, the investment of those funds will generate some money to offset inflation.

That is basically the essence of the proposal in this letter. It was advanced a long time ago, because the Canadian Railways Employees' Pension Association came to the conclusion that, for political reasons, they could not successfully acquire a fully indexed pension from the railways, and this was developed as a reasonable, rational alternative to that type of arrangement. I believe these employees would far prefer to have a pension plan which granted full and automatic indexing, as is provided to all civil servants and most of the government employees throughout this country—police employees, municipal employees, Old Age Security, Canada Pension Plan. I believe that is what they would really want. In lieu of that, this is advanced as something which should be compatible with the CNR's theory, the theory, we think, being that retired members do not need indexing, so there cannot possibly be post-retirement inflation.

Mr. Brown: I have no way of knowing what the railway's view is about the need for indexing. The fact is that they have not conceded it, despite a lot of pressure. They continue to fund the plan on a basis which, in effect, presupposes that the pensioners will absorb fairly substantial amounts of inflation, as they have had to do in the past. I am not saying I agree with the proposition or not, but those are the facts as they stand at the moment.

If, in fact, we want to arrive at some different position, as a result of the deliberations of this committee, then we need to put ourselves in a way of thinking about how the extra cost is to be met. You are, I think, advocating a certain way of doing that, if I understand your comments here and what is in your letter. I guess what I am really concerned about is that at the end of the day, this still means a higher cost for the railway, if

[Translation]

M. Brown: Voulez-vous nous le dire, alors. Nous aimerions en savoir davantage.

M. Rollick: Nous sommes venus ici faire un exposé, et je vous trouve pas mal hostile. Nous vous le dirons, si vous le voulez vraiment. D'accord? Cependant, je ne tiens pas à être mis sur la . . . Vous nous attaquez . . . Vous dites que cette proposition est déplacée. Est-ce votre principe de départ?

M. Brown: À mon avis, vous déformez la situation, dans une certaine mesure, et cela n'aide pas le Comité à trouver une bonne solution au problème.

M. Rollick: Nous aimerions prendre un certain temps. Nous croyons avoir donné au Comité une excellente solution au problème. Nous croyons que cette solution a été proposée au CN il y a longtemps aussi.

Selon nous, vous devez mettre fin à ce processus qui consiste à transférer de l'argent constamment entre les gens actifs et les retraités. Si le chemin de fer ne se croit pas obligé d'avoir des pensions indexées, c'est manifestement qu'il estime qu'il n'y aura pas d'inflation après la retraite. Si c'est là sa thèse, une approche très raisonnable à nos yeux, serait de constituer une caisse séparée pour chaque retraité ne comportant pas de prévisions d'inflation. Nous verrons bien s'il y aura ou non de l'inflation. S'il y en a—faut-il l'espérer?—ces fonds-là produiront une certaine somme pour compenser.

Voilà essentiellement la proposition de cette lettre. Elle a été avancée il y a longtemps, car l'association des employés et des retraités des Chemins de fer nationaux en est venue à la conclusion que, pour des motifs politiques, elle n'arriverait pas à obtenir des chemins de fer une pension pleinement indexée. C'était une solution de rechange rationnelle et raisonnable. Selon moi, ces employés aimeraient bien mieux un régime de retraite avec une indexation complète et automatique, comme celle de tous les fonctionnaires et de la plupart des employés des gouvernements au Canada—policiers, employés municipaux, sécurité de la vieillesse, Régime de pensions du Canada. C'est vraiment ce qu'ils veulent. Cette formule de remplacement est sûrement compatible avec la théorie du CN qui semble penser les retraités n'ont pas besoin d'indexation, et que par conséquent il ne saurait y avoir d'inflation après la retraite.

M. Brown: Je n'ai pas le moyen de savoir quelle est la position du chemin de fer sur la nécessité de l'indexation. Reste qu'il ne l'a pas accordée, malgré d'énormes pressions. Il garde un mode de capitalisation qui suppose en fait que les retraités feront les frais d'une inflation assez considérable, comme jadis. Que je sois d'accord ou pas, je pense que tels sont les faits à l'heure actuelle.

Si, de fait, nous voulons adopter une autre position, par suite des délibérations du Comité, il nous faudra penser au coût supplémentaire à acquitter. Selon moi, vous préconisez une certaine façon de faire, si je comprends bien vos commentaires et la teneur de votre lettre. Ce qui m'inquiète vraiment, c'est qu'en bout de course, votre solution coûtera toujours plus cher

[Texte]

they are going to proceed in the way you suggest. Whether it provides full indexing or not, it is going to mean putting more CNR dollars into that fund.

Mr. Rollick: Do you mean more funding or more costs?

Mr. Brown: Both.

Mr. Rollick: That may be. We do not disagree that it might involve some work, some more cost and more funding.

Mr. Brown: Okay.

Mr. Rollick: We are submitting that had they carried out the more funding years ago . . . every action we can perceive that took place over the last 20 years by the CNR was to reduce its funding, which I equate to cost.

Mr. Brown: All I am saying about that is I think their motives for doing so were because they regarded funding, essentially, as a means of assuring some modest degree of benefit security and not as a means of producing additional funds to finance indexing of the pensions. They may have been mistaken about that, but that was a fairly widely held view, and it was when the Pension Benefits Standards Act was introduced. That was the reason given for introducing funding requirements. Private sector employers, particularly, have been known to go out of business, and leave unfunded liabilities behind them.

• 1555

It was not just the CNR or their private sector cousins who got 60-year financing, it was all of the Crown corporations. I think the reason for that is that Crown corporations are not considered to be at risk in the same way for benefits security purposes. If you work for a Crown corporation, you do not stand the same risk that your employer is not going to be there in the long term to look after your pension.

Mr. Rollick: I am getting confused. On the one hand, you tell me you do not serve the railways, but on the other, you busily tell me what the reasons are for their actions. I get the feeling you are a proponent of the railways.

Mr. Brown: No, I am not.

Mr. Rollick: Are you justifying their funding methods?

The Chairman: What position would you have him take? I think you are being unfair. He is merely asking questions. He wants answers. He is not being . . .

Mr. Rollick: He is busily telling me what answer I should give him, sir.

The Chairman: Not at all. That is not what I have heard.

Mr. Rollick: We are trying to advance the argument that over the years the CNR took every opportunity it could secure, including changing actuarial assumptions in 1967, and apparently at some subsequent date, also—

Mr. Radford: 1982.

Mr. Rollick: Yes.

[Traduction]

au chemin de fer. Qu'il assure ou non la pleine indexation, le CN devra mettre plus d'argent dans cette caisse.

M. Rollick: Parlez-vous de capitalisation ou d'autres coûts?

M. Brown: Des deux.

M. Rollick: Peut-être. Nous ne nions pas que cela puisse exiger un certain travail, entraîner d'autres coûts et d'autre capitalisation.

M. Brown: Très bien.

M. Rollick: Mais s'il avait procédé à une meilleure capitalisation il y a des années . . . Chaque intervention du CN au cours des 20 dernières années, selon nous, visait à réduire sa capitalisation, que je raccroche au coût.

M. Brown: Tout ce que je dis à ce sujet, c'est que, le CN considérait la capitalisation essentiellement comme un moyen d'assurer un degré modeste de sécurité des prestations et non pas comme un moyen de produire les fonds supplémentaires pour financer l'indexation des pensions. Il s'est peut-être trompé sur ce point, mais l'idée était fort répandue, notamment lors de l'adoption de la Loi sur les normes de prestations de pension. C'est la raison qu'on a invoquée pour justifier les exigences en matière de capitalisation. On a vu des employeurs du secteur privé, en particulier, fermer boutique en laissant derrière eux un passif non capitalisé.

Ce n'est pas seulement le CN ou ses cousins du secteur privé qui ont eu un financement sur 60 ans, mais toutes les sociétés de la Couronne. Cela vient, je pense, de ce qu'on ne considère pas que les sociétés de la Couronne posent le même risque pour la sécurité des prestations. Si vous travaillez pour une société de la Couronne, vous ne risquez pas autant que votre employeur ne soit plus là, après un certain temps, pour vous servir votre pension.

M. Rollick: Je suis perdu. D'une part, vous me dites que vous n'êtes pas au service des chemins de fer, et du même souffle vous vous empressiez de m'expliquer le mobile de leurs actions. J'ai le sentiment que vous êtes le défenseur des chemins de fer.

M. Brown: Non, je ne le suis pas.

M. Rollick: Justifiez-vous leurs méthodes de capitalisation?

Le président: Quelle position voulez-vous qu'il prenne? Je crois que vous n'êtes pas juste. Il pose des questions, sans plus. Il veut des réponses. Il n'est pas . . .

M. Rollick: Il essaie de me dicter les réponses.

Le président: Pas du tout. Ce n'est pas ce que j'ai entendu.

M. Rollick: Nous tâchons de faire valoir que le CN, au fil des ans, a profité de toutes les occasions, modifiant notamment ses hypothèses actuarielles en 1967, et apparemment à une date ultérieure, également . . .

M. Radford: 1982.

M. Rollick: Oui.

[Text]

Mr. Radford: You do not mention that.

Mr. Rollick: —to drop its rate of contribution. In the role we believe we are here to fulfill, which is that of only representing the views of the retired members, we do not believe it is relevant to their issue to get into this hassle. In fact, one of their problems is being able to mount a consistent and reasonable proposition, because every time they do, they run into people like actuaries, and the whole group of pension experts in this world, who can readily divert them. We say funding is not the issue.

Your questions all related to experiencing gains or losses and whether there are deficits. We say it is not relevant, if the CNR does not say they will not grant indexing because of cost. As soon as they say cost is an issue in indexing, then funding becomes a very important issue. Then it is fair to put them to the test of whether they have funded the plan reasonably. We do not think 60 years is reasonable. In fact, we thought they may well have been funding this plan more adequately in 1950, when they were using terminal funding, than they were when they went to the Pension Benefits Act at 60 years.

Mr. Brown: You make that statement in reply to one of the questions in the letter.

Mr. Rollick: Yes.

Mr. Brown: I was puzzled by that. I do not see how . . .

Mr. Rollick: Terminal funding is the state of funding you get if a group becomes stable. Extending it beyond 60 years could be something less adequate than terminal funding.

Mr. Brown: Oh. All right.

Mr. Rollick: It could be.

Mr. Brown: All right.

Mr. Radford: The 60 years was only on the initial unfunded liability.

Mr. Rollick: I realize that. It is still an enormously long period of time.

Mr. Radford: It is now no longer 60, it is now down to 2006. You saw that data.

Mr. Rollick: Oh yes. I understand that.

Mr. Radford: I would like to ask a question. I think I am asking this for the committee members, because we have read this letter, and you have used the word "reasonable". I go to an actual evaluation. As actuaries to these plans, we ascertain what contributions are reasonable under the circumstances. If you have your definition of reasonable, obviously William M. Mercer Limited has a different definition of reasonable. Are they delinquent? Should we point our finger at them? Have they violated the recommendations of the Canadian Institute of Actuaries?

Mr. Rollick: That is why we were very careful about "reasonable", because we think "reasonable" has to be measured in the test of this issue of indexing. But if . . .

[Translation]

M. Radford: Vous n'en parlez pas.

M. Rollick: . . . pour réduire ses cotisations. Dans le rôle que nous croyons devoir jouer ici—et qui est de représenter les points de vue des retraités—nous ne jugeons pas utile de nous lancer dans ces chamailleries. De fait, l'un de leurs problèmes consiste à élaborer une thèse logique et raisonnable. Chaque fois qu'ils essayent, ils se heurtent à des gens comme les actuaires, et à tout le groupe des spécialistes des régimes de retraite du monde, qui peuvent facilement les débouter. Le problème, ce n'est pas la capitalisation.

Vos questions avaient toutes trait aux gains ou aux pertes et aux déficits éventuels. À nos yeux, cela n'est pas pertinent, si le CN ne rejette pas l'indexation pour des raisons de coût. Dès qu'il dit que le coût est un facteur à prendre en compte dans l'indexation, la capitalisation prend une grande importance. Alors, il est juste de vérifier s'il a capitalisé le régime de façon raisonnable. Nous ne croyons pas que 60 ans, ce soit raisonnable. De fait, il nous est apparu que sa capitalisation était peut-être plus convenable en 1950, à l'époque du financement terminal, qu'en vertu de la Loi sur les normes de prestations de pension, 60 ans.

M. Brown: Vous dites cela en réponse à une des questions de la lettre.

M. Rollick: Oui.

M. Brown: Cela m'a laissé perplexe. Je ne vois pas comment . . .

M. Rollick: Le financement terminal est l'état de capitalisation qui existe lorsqu'un groupe devient stable. L'étendre après 60 ans, c'est peut-être moins convenable que le financement terminal.

M. Brown: Oh. Très bien.

M. Rollick: Peut-être.

M. Brown: Très bien.

M. Radford: Les 60 ans, ce n'était que pour le passif non capitalisé initial.

M. Rollick: Je sais. C'est quand même extrêmement long.

M. Radford: Ce n'est plus 60; cela a été ramené à 2,006. Vous avez vu ces données.

M. Rollick: Oh oui. Je comprends cela.

M. Radford: J'aimerais poser une question. Je la pose pour les membres du Comité, parce que nous avons lu cette lettre, et que vous avez utilisé le mot «raisonnable». Je prends le cas d'une évaluation réelle. En tant qu'actuaires de ces régimes, nous déterminons quelles cotisations sont raisonnables dans les circonstances. Vous avez votre définition de raisonnable, mais il est évident que *William M. Mercer Limited* en a une autre. Cette firme est-elle en faute? Faut-il la dénoncer? A-t-elle violé les recommandations de l'Institut canadien des actuaires?

M. Rollick: Voilà pourquoi nous avons utilisé le mot «raisonnable» avec beaucoup de soin, car nous croyons que le

[Texte]

Mr. Radford: No, I disagree with you, sir. What has to be measured is whether this plan is financially viable as it stands today.

Mr. Rollick: If you do not grant indexing?

Mr. Radford: Yes.

Mr. Rollick: Oh, probably.

Mr. Radford: But it does not grant indexing.

Mr. Rollick: That is right.

Mr. Radford: It does not grant indexing. It is not required.

Mr. Rollick: I understand that. We say that is the basic flaw in this whole process.

Mr. Radford: So Mercers has not been delinquent in allowing...

Mr. Rollick: Even assuming the 7.5% interest rate?

Mr. Radford: Pardon?

• 1600

Mr. Rollick: I do not think you could call them actuarially delinquent, but let me ask you: Why should it have been 7.5 rather than 7 or 6 or 5 or 9?

Mr. Radford: You are the actuaries. You tell me where you pull these numbers from.

Mr. Rollick: That is right, and it is not that simple a process to do. You have to get back to some of the reasons for funding and the whole concept of funding, to begin with. There is no exactly right answer in the process.

We say that funding—we are not here to attack the CNR, as such, for funding—we really say that is not relevant to the issue. The reason we say it is not relevant is, if the CNR will grant indexing to the retired lives, we really do not care what they do about funding.

Mr. Radford: This whole argument of unfunded liability and 7% loan is just a lot of smoke?

Mr. Rollick: In essence, it is, if you partake of the proposition that these retired people should be granted indexing. You see, the problem was that is not how it happened. The retired members went to the railway and said: Please grant us indexing. The railway said: No, we cannot; it costs too much. Then, funding becomes important, because had they funded it on a more rapid basis, let me just turn the scenario around...

Mr. Radford: That is an if.

Mr. Rollick: Okay.

Mr. Radford: What I am trying to find is: Have they been delinquent in the way they have funded? Has William M.

[Traduction]

«raisonnable» se mesure dans le test de ce problème d'indexation. Mais si...

M. Radford: Non, je ne suis pas d'accord avec vous, monsieur. Ce qu'il faut voir, c'est si ce régime est financièrement viable dans sa forme actuelle.

M. Rollick: Si vous n'accordez pas l'indexation?

M. Radford: Oui.

M. Rollick: Oh, probablement.

M. Radford: Mais il n'accorde pas l'indexation.

M. Rollick: C'est juste.

M. Radford: Il n'accorde pas l'indexation. Cela n'est pas obligatoire.

M. Rollick: Je le comprends. Nous disons que cela est une lacune fondamentale de tout le processus.

M. Radford: Donc, Mercer n'a pas été fautif en permettant...

M. Rollick: Même en supposant un taux d'intérêt de 7,5 p. 100?

M. Radford: Pardon?

M. Rollick: On n'a rien à lui reprocher sur le plan actuariel. Mais je vous demande quand même: pourquoi aurait-ce dû être 7,5 plutôt que 7, ou 6, ou 5 ou 9?

M. Radford: Les actuaires, c'est vous. Dites-moi où vous prenez ces chiffres.

M. Rollick: C'est juste, et ce n'est pas aussi simple que cela. Il faut revenir à certaines raisons de la capitalisation et à tout le concept de la capitalisation, pour commencer. Il n'y a pas de réponse absolument exacte.

Nous disons que la capitalisation—nous ne sommes pas là pour attaquer le CN, comme tel, pour sa capitalisation—elle n'est pas tellement importante. Si elle ne nous apparaît pas importante, c'est que nous nous fichons pas mal de ce que fera le CN au sujet de la capitalisation s'il consent l'indexation aux retraités.

M. Radford: Toute cette affaire du passif non capitalisé et du prêt à 7 p. 100 n'est donc qu'un écran de fumée?

M. Rollick: Essentiellement, oui, si vous faites vôtre la thèse réclamant l'indexation pour ces retraités. Le problème, voyez-vous, c'est que les choses se sont passées comme cela. Les retraités sont allés dire au chemin de fer: s'il vous plaît, donnez-nous l'indexation. Le chemin de fer a répondu: Non, c'est impossible; cela coûte trop cher. C'est alors que la capitalisation devient importante, car si le CN avait capitalisé son régime plus rapidement... Permettez-moi de présenter le scénario inverse...

M. Radford: Avec des si...

M. Rollick: Très bien.

M. Radford: Voici ce que j'essaie de découvrir: a-t-il été fautif dans sa capitalisation? William M. Mercer Limited a-t-

[Text]

Mercer Limited been delinquent? Has the administrator of the Pension Benefits Standards Act been delinquent?

Mr. Rollick: Delinquent is not the word we used.

Mr. Radford: Are they different from any other company?

Mr. Rollick: Sure. Many companies fund their pension plans much more rapidly than CNR.

Mr. Radford: I think we had the other largest railway in the country in this room this morning, and they have an unfunded liability.

Mr. Rollick: Yes, but we have lots of plans with no unfunded liability.

Mr. Radford: Do you have lots of plans with unfunded liability?

Mr. Rollick: We have a few, but we tend not to like unfunded liabilities very much.

Mr. Brown: In many of the cases I am familiar with, plans with no unfunded liability are not doing anything very noticeable about indexing.

Mr. Rollick: Then I have to tell you . . . we should introduce you to some plans in western Canada. All you have to do is get the contributions up to an adequate level. Then, you will generate enough money to finance indexing for actives and retired members.

Mr. Brown: I do not think you . . .

Mr. Rollick: I am sorry.

Mr. Brown: Excuse me. I do not think you heard me, Bruce. What I said was: I know of a good many plans that do not have unfunded liabilities that have had very adequate contribution rates.

Mr. Rollick: Yes.

Mr. Brown: However, they are not necessarily using the surplus monies available for indexing.

Mr. Rollick: Then, they have to be using them to reduce their cost.

Mr. Brown: That is right.

Mr. Rollick: That may be, but let me submit to you then, that the funding level becomes important. If the railway had been committed to a certain level of cost in days gone by, they have used the gains that came off of investment income, favourable investment income, which was caused by inflation. They have used those gains to drop their cost.

Mr. Brown: That is right. To drop their contributions, not their cost.

Mr. Rollick: Contributions. Well, I do not believe, in this instance, there was a difference between their contributions and the cost . . . unless you are telling me, they have some booked reserve on their . . .

Mr. Brown: No. What I am saying is that the cost is something that is there on the basis of what happens, not on the basis of what they contribute.

[Translation]

il été fautif? L'administrateur de la Loi sur les normes de prestations de pension a-t-il été fautif?

M. Rollick: Fautif n'est pas le mot que nous avons utilisé.

M. Radford: Est-il différent d'un autre?

M. Rollick: Bien sûr. Un grand nombre de sociétés capitalisent leur régime de retraite plus vite que le CN.

M. Radford: Nous avons reçu ce matin dans cette salle les représentants de l'autre grand chemin de fer du pays, qui a un passif non capitalisé.

M. Rollick: Oui, mais nous avons un grand nombre de régimes sans passif non capitalisé.

M. Radford: Avez-vous un grand nombre de régimes sans passif non capitalisé?

M. Rollick: Nous en avons quelques-uns, mais nous avons tendance à ne pas trop aimer les passifs non capitalisés.

M. Brown: Dans de nombreux cas que je connais, les régimes sans passif non capitalisé ne font rien de remarquable en matière d'indexation.

M. Rollick: Alors, je dois vous dire . . . Nous devrions vous parler de certains régimes qui existent dans l'Ouest. Il suffit de porter les cotisations à un niveau convenable. À partir de là, le régime produit suffisamment d'argent pour financer l'indexation pour les employés actifs et les retraités.

M. Brown: Je ne pense pas que vous . . .

M. Rollick: Excusez-moi.

M. Brown: Excusez-moi. Je ne pense pas que vous m'ayez entendu, Bruce. Voici ce que j'ai dit: Je connais de nombreux régimes qui n'ont pas de passif non capitalisé mais qui ont des taux de cotisation tout à fait appropriés.

M. Rollick: Oui.

M. Brown: Cependant, ils n'affectent pas nécessairement les surplus disponibles à l'indexation.

M. Rollick: C'est qu'ils les utilisent pour réduire leurs coûts.

M. Brown: Juste.

M. Rollick: C'est peut-être le cas. Mais je vous dirai alors que le niveau de capitalisation devient important. Si le chemin de fer s'était engagé à un certain niveau de coût les années passées, il a utilisé le revenu de placement, le revenu favorable de placement, attribuable à l'inflation. Il a utilisé ce revenu pour réduire ses coûts.

M. Brown: C'est juste. Pour réduire ses cotisations, pas ses coûts.

M. Rollick: Ses cotisations. Eh bien, je ne crois pas, dans ce cas-là, qu'il y ait une différence entre ses cotisations et le coût . . . À moins que vous ne soyez en train de me dire qu'il a une réserve comptable pour ses . . .

M. Brown: Non. Le coût est fonction de ce qui se produit, et non pas de sa cotisation.

[Texte]

Mr. Rollick: That is right. In fact, we can agree on this. The funding does not affect the cost, but what has happened, I believe, is over the years, to date, they have paid very little. They have under-funded, and as a result, they are probably going to be faced with higher funding in the future to meet their costs. The costs are the costs. They have been meeting those costs to date by taking inflated rates of return from the assets that are there, which primarily support retired life liabilities, to a great extent. About half of the liabilities are for retired lives, and they have been using that to keep their costs down.

Mr. Brown: We have mixed evidence on that. I think what you are saying has been true in the last four or five years, but there was a long period—at least from the time of the Pension Benefits Standards Act until some time late in the 70s—when they were not earning the actuarially assumed rate.

Mr. Farrant: Mr. Brown, can you speak into your microphone, or speak a little louder. I am having some difficulty hearing you.

Mr. Rollick: I am astounded, then, that they did not make it better than the 7.5% rate of return, Dave. The numbers we got on that . . . just hold on . . . since 1976, they certainly have, on average.

Mr. Brown: I am just going by the record that the CN themselves put in at the beginning of this inquiry, I think, on the history of experienced surpluses and deficiencies. They ran deficiencies through most of the 1970s, and most of them were due to the investment experience. This is, sort of, the other side of the coin of this whole thing about the excess funding or deficiency of funding being a source of money to pay for indexing.

• 1605

Mr. Rollick: We have done some numbers that suggest that since 1976, they have earned in excess of 7.5% in every year except one. The numbers are significantly in excess of that.

Mr. Brown: I think that started to show up in the 1979 valuation. However, in the earlier valuations . . .

Mr. Radford: What was that on the market?

Mr. Brown: Market rates of return.

Mr. Radford: Market rates of return. On book rates of return, they did not, until 1979, I believe. Perhaps you could discuss the difference between looking at assets on market and assets on book, and calculating your earning return on those two numbers.

Mr. Benjamin: One is real; the other one is guessing.

Mr. Rollick: Book rates of return are quite artificial. They have nothing to do with reality.

Mr. Radford: Then, market rates of return are volatile, but they are real.

[Traduction]

M. Rollick: C'est juste. De fait, nous pouvons être d'accord là-dessus. La capitalisation ne change rien au coût. Mais, sauf erreur, le CN a payé bien peu au cours des années. Son régime est sous-capitalisé, si bien qu'il devra probablement absorber une capitalisation plus élevée plus tard. Les coûts sont les coûts. Jusqu'à maintenant, le CN les a acquittés en prenant des taux gonflés de rendement de l'actif, qui soutiennent essentiellement le passif au titre des retraités, dans une large mesure. Environ la moitié du passif est attribuable aux retraités, et il s'en est servi pour réduire ses coûts.

M. Brown: Les données sur la question ne concordent pas. Vous avez raison, je pense, pour les quatre ou cinq dernières années, mais il y a eu une longue période—au moins depuis l'adoption de la Loi sur les normes de prestations de pension, jusqu'à la fin des années 1970—où il n'a pas réalisé le taux prévu par les hypothèses actuarielles.

M. Farrant: Monsieur Brown, pourriez-vous parler dans votre microphone, ou parler un peu plus fort. J'ai de la difficulté à vous entendre.

M. Rollick: Je suis donc absolument étonné qu'il n'ait pas fait mieux que le taux de rendement de 7,5 p. 100, Dave. Les chiffres que nous avons à ce sujet . . . Attendez . . . Depuis 1976, il a mieux fait, dans l'ensemble.

M. Brown: Je m'en remets aux données que le CN lui-même nous a communiquées au début de l'enquête, sauf erreur, sur les surplus et les déficits passés. Il a essuyé des déficits pendant le plus clair des années 1970. La plupart venaient des placements. C'est en quelque sorte l'envers de la médaille dans toute cette histoire de la capitalisation excédentaire ou du déficit de capitalisation qui constitue une source d'argent pour payer l'indexation.

M. Rollick: Certains calculs que nous avons faits indiquent que, depuis 1976, il a eu des gains supérieurs à 7,5 p. 100 chaque année, sauf une. Les chiffres sont beaucoup plus élevés que cela.

M. Brown: Je pense que cela a commencé à paraître dans l'évaluation de 1979. Cependant, dans les évaluations antérieures . . .

M. Radford: Qu'est-ce que c'était sur le marché?

M. Brown: Les taux de rendement du marché.

M. Radford: Les taux de rendement du marché. Sur les taux comptables de rendement, cela n'a pas été le cas, avant 1979, je crois. Vous pourriez peut-être nous parler de la différence entre l'actif du marché et l'actif comptable, et le calcul des gains sur ces deux types d'actifs.

M. Benjamin: L'un est réel; l'autre n'est que des estimations.

M. Rollick: Les taux comptables de rendement sont plutôt artificiels. Ils n'ont rien à voir avec la réalité.

M. Radford: Alors, les taux du rendement du marché sont volatiles, mais ils sont réels.

[Text]

Mr. Rollick: They are real. That is the reality of the world.

Mr. Radford: When you look at those, then . . . will you look at . . . when you do your actuarial evaluation and use different rates?

Mr. Rollick: I believe you should have a rate of return. I mean, this gets into a kind of a complicated actuarial issue. You have to attempt to correlate your actuarial assumptions with your actuarial valuation bases for assets. Many actuaries attempt to use a combination of book and market value, and all kinds of sophisticated methodology has been developed in the last few years. However, the reality of it is that, regardless of what methods they develop, what is real are market rates of return. That is what is real.

Mr. Radford: You then compare that against the actuarial assumed interest rate you have used in your actuarial evaluation?

Mr. Rollick: Ultimately, what the fund gets . . .

Mr. Radford: Should that not be real, too?

Mr. Rollick: The actuarial rate of return?

Mr. Radford: Yes.

Mr. Rollick: I depends on what your purpose is with the valuation. You see, Mr. Brown has advanced today that one of the purposes of the valuation was to develop a level of funding that was merely to provide a small measure of benefit security. That is what he is telling me the railway intended. I have some doubt about whether or not that was the reason. It seems to me that is now turning out to be a convenient reason. I suspect they were forced into funding by the legislation, or they would never have done it.

Mr. Radford: I suspect that is true of every company in Canada. Do not blame the CN for it.

Mr. Rollick: Oh, no, I am not blaming the CN any more than the others. Many companies, on their own, adopted funding methods. There are many companies, sir, that adopted funding methods far stronger than the CN's. They did so for a reason. If you had a company . . . Few companies wanted, I think, consciously, to create liabilities for benefits they cannot then meet.

If you are in a manufacturing business, or not in the business of having the central Government of Canada support your operations, when you go to fund your obligations, I think you would take a far more cautious view of funding, bearing in mind that you do not know whether you are going to be in business in five years or 10 years. Therefore, you do not create obligations that you cannot fund, or, alternatively, you fund your obligations on a much more liberal basis, current basis. You do not try to create unfunded liabilities.

Many of these plans that I tell you about in western Canada, that I believe do not have unfunded liabilities, are negotiated plans, where money is negotiated through the process of collective bargaining, and boards of trustees are then given the

[Translation]

M. Rollick: Ils sont réels. C'est ça le monde réel.

M. Radford: Lorsque vous prenez ces taux, donc . . . Examinerez-vous . . . Lorsque vous faites votre évaluation actuarielle et utilisez des taux différents?

M. Rollick: Vous devriez avoir un taux de rendement. Nous touchons là une question actuarielle assez complexe. Vous devez tâcher de mettre vos hypothèses actuarielles en rapport avec vos bases d'évaluation actuarielle pour l'actif. Un grand nombre d'actuaire tentent d'utiliser une combinaison de la valeur comptable et de la valeur marchande. Toutes sortes de méthodes complexes ont vu le jour ces dernières années. Cependant, dans la réalité indépendamment des méthodes qu'ils se donnent, ce sont les taux de rendement du marché qui sont réels. Voilà ce qui est réel.

M. Radford: Alors, vous faites la comparaison avec le taux d'intérêt des hypothèses actuarielles que vous avez utilisé dans votre évaluation actuarielle?

M. Rollick: En dernier ressort, ce que la caisse obtient . . .

M. Radford: Cela ne devrait-il pas être réel, aussi?

M. Rollick: Le taux actuariel de rendement?

M. Radford: Oui.

M. Rollick: Cela dépend de l'objet de l'évaluation. Voyez-vous, M. Brown a dit aujourd'hui que l'un des objets de l'évaluation était d'établir un niveau de capitalisation n'ayant d'autre but que d'assurer une certaine mesure de sécurité des prestations. C'est ce que le chemin de fer avait l'intention de faire, me dit-il. Je suis loin d'être sûr que c'était la vraie raison. Il me semble que nous sommes en train de constater que c'était une raison de convenance. Je soupçonne que le CN a commencé à capitaliser parce que la loi l'y a obligé, sans quoi il ne l'aurait jamais fait.

M. Radford: Je soupçonne que cela vaut pour toutes les entreprises au Canada. Ne le reprochez pas au CN.

M. Rollick: Oh, non, je ne blâme pas le CN plus qu'un autre. La plupart des entreprises se sont elles-mêmes donné des méthodes de capitalisation. Il y a une foule de sociétés, monsieur, qui ont adopté des méthodes de capitalisation beaucoup plus vigoureuses que celle du CN. Et elles avaient une raison. Si vous aviez une entreprise . . . Peu d'entreprises ont voulu, selon moi, consciemment, créer un passif au titre de prestations qu'elles ne peuvent pas verser ensuite.

Si vous êtes dans la fabrication, dans un secteur où le gouvernement central du Canada ne vous subventionne pas, lorsque vous voulez capitaliser vos obligations, vous agissez beaucoup plus prudemment, vu que vous ne savez pas si vous serez toujours en affaires dans cinq ou 10 ans. Par conséquent, vous ne créez pas d'obligations que vous ne pouvez capitaliser, ou, inversement, vous capitalisez vos obligations de façon beaucoup plus libérale, beaucoup plus courante. Vous ne cherchez pas à créer un passif non capitalisé.

Un grand nombre des régimes dont je vous parle dans l'Ouest, qui n'ont pas de passif non capitalisé, ce sont des régimes négociés, où l'argent est négocié dans le cadre de conventions collectives, et dont les prestations sont fixées par le

[Texte]

task of developing the benefits that are provided. Those boards of trustees are very cautious, because they do not want to be found liable, at any stage, for having inadequate money to meet their obligations. In my experience, those people proceed in a very cautious way.

Mr. Radford: What kind of benefits would those plans have?

Mr. Rollick: I have one fairly large plan that has a benefit level of one and three-quarters of final pay, without indexing.

Mr. Radford: Without indexing?

Mr. Rollick: No, I am sorry, without integration with CPP.

Mr. Radford: Without integration and non-indexed?

Mr. Rollick: Every year, the board of trustees has been granting an increase that is about 60% of the CPI, and benefits are delivered on a final pay basis.

Mr. Radford: That is an ad hoc. That is not . . .

Mr. Rollick: It is not automatic, but again, the board of trustees does not have the power to raise money. They have to take the proposition that they will spend the money once they have it. Once they make the rate of return, they will spend it. Basically, by being cautious, by having developed enough money in this fund and investing it prudently and wisely, they have generated enough income from investments to provide indexing, both to active and retired members.

• 1610

Mr. Radford: Have they ever given a retroactive increase in the benefits?

Mr. Rollick: Certainly. Over a process of time, they have. They started off, and the plan was very small. It only has been going for some 10 years, but . . .

Mr. Radford: Oh.

Mr. Rollick: —but . . .

Mr. Radford: What is the but?

Mr. Rollick: Let me just explain. This company has been around for a very long time. In fact, they have gone back and granted past service credits from date of employment for their unionized employees.

Mr. Radford: Complete?

Mr. Rollick: Complete. At 1.75%.

Mr. Brown: Does not a plan like that . . . ? I know of a good many like that, myself. It starts from a different premise, really. The different premise there is that the employer's basic obligation is to contribute a certain amount of money to the plan. That is the starting point. In a plan like the CN plan, the employer's basic obligation is to provide a set of benefits. The way he finances those is up to him. He does not undertake to fund it or not to fund it, except as the law may require, unless you modify that extreme position in negotiations or somewhere else—which has never been done with the CN, as far as I

[Traduction]

conseil de fiducie. Ces conseils de fiducie sont très prudents, parce qu'ils ne veulent être responsables, ultérieurement, d'un éventuel manque de fonds pour répondre à leurs obligations. Selon mon expérience, ces gens-là procèdent avec la plus grande prudence.

M. Radford: Quelle sorte de prestations ces régimes-là auraient-ils?

M. Rollick: J'ai un régime assez gros; les prestations sont fixées à 1¾ des derniers salaires, sans indexation.

M. Radford: Sans indexation?

M. Rollick: Non, excusez-moi, sans intégration avec le RPC.

M. Radford: Sans intégration et sans indexation?

M. Rollick: Chaque année, le conseil de fiducie a accordé une augmentation d'environ 60 p. 100 de l'IPC, et les prestations sont versées selon les derniers salaires.

M. Radford: C'est une prestation spéciale. Ce n'est pas . . .

M. Rollick: Elle n'est pas automatique. Mais, encore une fois, le conseil de fiducie n'a pas le pouvoir de recueillir des fonds. Il doit se contenter de dépenser l'argent qu'il a. Une fois réalisé le taux de rendement, il peut dépenser l'argent. Fondamentalement, en étant prudents, en accumulant suffisamment d'argent dans cette caisse et en l'investissant de façon de prudente et sage, il a réalisé suffisamment de revenu de placement pour accorder l'indexation, aux actifs comme aux retraités.

M. Radford: A-t-il déjà accordé une augmentation rétroactive des prestations?

M. Rollick: Certes. Avec le temps, oui. Au début, le régime était très petit. Il ne fonctionne que depuis une dizaine d'années, mais . . .

M. Radford: Oh.

M. Rollick: . . . mais . . .

M. Radford: Il y a un mais?

M. Rollick: Laissez-moi expliquer. Cette entreprise est là depuis très longtemps. De fait, elle a accordé des crédits pour service passé à partir de la date d'entrée en fonction pour ses employés syndiqués.

M. Radford: Au complet?

M. Rollick: Au complet. À 1,75 p. 100.

M. Brown: Un régime comme celui-là n'est-il . . . ? J'en connais un grand nombre moi-même. Mais ils partent d'un principe différent, en réalité. La différence, c'est que l'employeur est fondamentalement obligé de verser un certain montant d'argent au régime. C'est le point de départ. Dans un régime comme celui du CN, l'obligation fondamentale de l'employeur est de verser certaines prestations. À lui de décider du financement. Il ne s'engage pas à capitaliser ou à ne pas capitaliser, sous réserve des exigences de la loi, à moins que vous ne changiez cette position extrême au cours de négocia-

[Text]

know. There have been labour negotiations that have dealt with the pension plan, but they have always been strictly in terms of the benefits.

Mr. Rollick: I understand. What is hard to understand, Dave, from our perspective on this, is the logic of a major employer like CN suggesting to its employees that it is going to create a plan. It had the power. It basically created the plan. We really are . . . I guess the essence of this whole argument is: Why would the CN create a plan which grants protection to active members against inflation, but not retired? If it really is concerned about inflation and the impact that has on its cost, it should grant indexing to nobody. Take away the final pay.

Mr. Brown: Where does that 'if' come from, though? I do not know whether or not they are concerned about inflation. The fact that it is a final pay plan, I think, goes back long before the days of the kind of inflation we have experienced in the last 20 years. As I understand it, they designed a plan to try to replace income at retirement. The question of inflation was not a major consideration. It is now. Things have changed. This is a very old plan.

Mr. Rollick: It started in the 1950s, Dave, this final pay plan, and I submit that it probably developed because of the problems people discovered with money purchase plans.

Mr. Brown: If I am not mistaken, there was a final pay element in the 1935 plan.

Mr. Rollick: Not to my understanding.

An hon. member: That was one feature of it.

Mr. Rollick: Was it? Then it was basically a money purchase plan.

An hon. member: I do not see how this is relevant.

Mr. Rollick: How is it relevant?

Mr. Brown: All I am saying is that the use of final pay did not necessarily signify an intent to protect against inflation. Although, that is the way it turned out.

Mr. Rollick: Are you trying to tell me that final pay is not intended to overcome inflation?

Mr. Brown: In this instance, I think you could argue that it was not.

Mr. Rollick: Who could argue?

Mr. Brown: I do not think it matters. You know, we are not here to read the minds of the CN, after all. This is . . .

Mr. Rollick: You are here to try to give some logic to the system, are you not?

Mr. Brown: This is the plan we are looking at. This is the plan they have. It is not unusual. Many plans have final pay formulas and do not protect pensioners. That is not some . . .

Mr. Rollick: I am sorry. Lots of plans have final pay and do not what?

[Translation]

tions ou ailleurs—ce qui ne s'est jamais fait avec le CN, pour autant que je sache. Il y a eu des négociations syndicales-patronales qui ont porté sur le régime de retraite, mais il n'a toujours été question que de prestations.

M. Rollick: Je comprends. Ce qui est difficile à comprendre, Dave, dans notre perspective, c'est qu'un gros employeur comme le CN dise à ses employés qu'il va créer un régime. Il en avait le pouvoir. Fondamentalement, il a créé un régime. En fait, nous . . . Tout revient à ceci: pourquoi le CN créerait-il un régime qui protège contre l'inflation les employés actifs, mais pas les retraités? S'il se préoccupe vraiment de l'inflation et des incidences qu'elle a sur ses coûts, il ne devrait accorder l'indexation à personne. Abolir les derniers salaires.

M. Brown: Mais d'où venait donc ce «si»? Je ne sais pas si le CN s'inquiète ou pas de l'inflation. Ce régime fin de carrière date de longtemps avant l'inflation de ces 20 dernières années. Si je comprends bien, le CN a conçu un régime pour remplacer le revenu à la retraite. La question de l'inflation n'était pas importante. Elle l'est aujourd'hui. Les choses ont changé. C'est un très vieux régime.

M. Rollick: Ce régime fin de carrière date des années 1950, Dave, et je dirais qu'il a probablement vu le jour à cause des problèmes que posaient les régimes à cotisation déterminée.

M. Brown: Sauf erreur, le régime de 1935 ne comportait pas d'élément fin de carrière.

M. Rollick: Pas que je sache.

Une voix: Cela en faisait partie.

M. Rollick: Vraiment? Donc, c'était essentiellement un régime à cotisation déterminée.

Une voix: Je ne vois pas le rapport.

M. Rollick: Le rapport?

M. Brown: Je dis tout simplement que l'utilisation du régime fin de carrière ne cache pas nécessairement l'intention de protéger la prestation contre l'inflation, même si tel en a été l'effet dans la pratique.

M. Rollick: Essayez-vous de me dire que le régime fin de carrière ne vise pas à contrer l'inflation?

M. Brown: En l'occurrence, je pense qu'on peut le soutenir.

M. Rollick: Qui pourrait le soutenir?

M. Brown: Cela importe peu. Vous savez, nous ne sommes pas ici pour lire la pensée du CN, en fin de compte. C'est . . .

M. Rollick: Vous êtes ici pour tâcher de mettre une certaine logique dans le système, n'est-ce pas?

M. Brown: C'est le régime que nous étudions. C'est le régime actuel; il n'a rien d'inusité. Un grand nombre de régimes ont une formule fin de carrière et ne protègent pas les retraités. Ce n'est pas une . . .

M. Rollick: Excusez-moi. Un grand nombre de régimes ont une formule fin de carrière et ne font pas quoi?

[Texte]

Mr. Brown: Do not protect the pensioners against inflation after retirement. It is not so uncommon.

Mr. Benjamin: That does not make it right.

Mr. Brown: I did not say it made it right.

Mr. Rollick: I guess I am not aware of very many employers, Dave, who have final pay plans, who do not spend a lot of attention looking at the need to grant increases to their retired members. The only employers that do not do so, in my experience, are those in the manufacturing area that have a limited source of revenue. Not an employer that is funded by the Government of Canada, that is supported by the Government of Canada, and basically looks like the Government of Canada, one way or the other.

Mr. Brown: I guess my concern is with the statement that:

... costs associated with ... post-retirement indexing arise primarily from the CNR's inadequate level of prior funding of pension promises.

That statement disturbs me. I think the costs ...

Mr. Rollick: Where are you at in this report?

Mr. Brown: It is item 4 in your covering letter.

Mr. Rollick: Item 4? Second page?

Mr. Brown: Not question 4. Item 4 in your letter. The last sentence of item 4 on page 2.

• 1615

Mr. Rollick: Question 4: Would we suggest the beneficiaries of the CN plan have a claim to ...

Mr. Benjamin: No, your comment 4.

Mr. Rollick: Yes. If they terminally funded the retired lives on a basis which did not allow for inflation, then the costs have to do with the level of funding.

Mr. Brown: You are saying that if they funded it on a basis which anticipates inflation, or which would protect against it, then they would have enough money to do it. I do not think that helps us very much.

Mr. Rollick: I do not understand that. I am saying they should not have. Why did they assume inflation? They built a system which in fact assumed retired members would take less and less money.

Mr. Brown: That is right, they did.

Mr. Rollick: We say that does not make a lot of sense to us.

Mr. Brown: Fine, but that is the system we have to address now. If the committee feels something should be done to fix it, then I have to fix it. It does not help to say that if they had anticipated this in the first place, we would not have this problem. We are not saying that.

Mr. Rollick: If they had anticipated in the first place they would not have the problem.

Mr. Brown: You are just repeating.

[Traduction]

M. Brown: Ils ne protègent pas les retraités contre l'inflation après la retraite. Ce n'est pas si rare.

M. Benjamin: Cela ne veut pas dire que ce soit bon.

M. Brown: Je n'ai pas dit que c'était bon.

M. Rollick: Je ne connais pas beaucoup d'employeurs, Dave, qui aient des régimes fin de carrière et qui ne consacrent pas un temps considérable à étudier s'il y a lieu d'accorder des augmentations à leurs retraités. Les seuls employeurs qui ne le font pas, selon mon expérience, sont ceux du secteur manufacturier qui ont des sources limitées de recettes. Je ne parle pas d'un employeur financé par le gouvernement du Canada, aidé par le gouvernement du Canada, et qui ressemble fondamentalement au gouvernement du Canada, en quelque sorte.

M. Brown: Ce qui m'ennuie, c'est l'affirmation suivante:

... les coûts que suppose ... l'indexation des prestations après la retraite découlent essentiellement de l'insuffisance du niveau de capitalisation antérieure des promesses de pensions du CN.

Cette affirmation me dérange. Je pense que les coûts ...

M. Rollick: Où êtes-vous dans le rapport?

M. Brown: Au point 4 de votre lettre d'accompagnement.

M. Rollick: Point 4? Deuxième page?

M. Brown: Pas la question 4. Le point 4 de votre lettre. La dernière phrase du point 4, à la page 2.

M. Rollick: Question 4: Peut-on dire que les bénéficiaires du régime du CN ont droit à ...

M. Benjamin: Non, votre commentaire 4.

M. Rollick: Oui. Si leur financement terminal destiné aux retraités ne tient pas compte de l'inflation, les coûts concernent le niveau de capitalisation.

M. Brown: Vous dites que s'il avait capitalisé le régime en tenant compte de l'inflation, ou s'il avait cherché le moyen de protéger les bénéficiaires de l'inflation, il aurait manqué d'argent. Je ne pense pas que cela nous soit très utile.

M. Rollick: Je ne comprends pas cela. Je dis qu'il n'aurait pas dû. Pourquoi a-t-il supposé une inflation? Il a conçu un système qui supposait effectivement que les retraités toucheraient de moins en moins d'argent.

M. Brown: C'est exact, oui.

M. Rollick: Cela ne nous semble pas très logique.

M. Brown: Parfait, mais c'est le régime que nous étudions aujourd'hui. Si le Comité estime qu'il y a quelque chose à faire pour le réparer, je devrai le réparer. Inutile de dire que, si le CN avait prévu cela au départ, nous n'aurions pas ce problème. Ça ne sert à rien.

M. Rollick: S'il avait fait des prévisions au départ, il n'aurait pas le problème.

M. Brown: Vous vous répétez.

[Text]

Mr. Rollick: That again is what I am saying. Had they not taken advantage of inflation directly to offset their cost, we would not be having this problem today.

Mr. Brown: Then we have agreed on something.

Mr. Rollick: Good. In this circumstance, that probably would have been reasonable funding.

Mr. Brown: I am not sure we do agree on that.

Mr. Rollick: You can argue about that reasoning. But we did not try and put a word to reasonable funding. Let me put it to you another way. Had they put in more money, there would have been less of a problem.

Mr. Brown: For sure.

Mr. Rollick: Can we agree on that?

Mr. Brown: For sure.

Mr. Rollick: We can agree on two things, then.

Mr. Brown: Yes.

Ms Mildred Morton (Researcher, Library of Parliament): Can I restate this one more time? I think it is important, because the committee is here not only to address the problem—and it is a real problem—of pensioners who say their pension income is low. We are also here because there have been a series of claims about the funding of the CN pension plan. These claims have been put in various kinds of language, such as “misleading” and one can name other words. The most recent word has been “unreasonable”. What is important is how you define reasonable. Your definition of the word reasonable is this: Had they done the funding necessary to produce indexation, that would have been reasonable.

There are several ways of looking at the word reasonable. You can say you do not want to talk about reasonable in this way, but you cannot deny in view of the other words which have been used to describe what has been happening... Another way of looking at the word “reasonable” is to look at what other people are doing, what the law requires, what actuaries do as a matter of course. Do you want to say actuaries as a matter of course fund defined benefit plans in the way you suggest?

Mr. Rollick: I am sorry?

Ms Morton: As a matter of course, with respect to a defined benefit plan, I am asking you as an actuary if actuaries recommend funding of defined benefit plans on the basis of a 4% interest rate assumption or something close to that? I am asking as a matter of fact.

Mr. Rollick: I understand.

Ms Morton: You can say this is wrong, but as a matter of fact, do they do this?

Mr. Rollick: I do not think you can. I am sure you can be critical of the actuarial profession, and hopefully Dave and I will agree on it, but I think it is difficult to say that actuaries as a matter of course will do anything of this nature. I think you have to look at each plan.

[Translation]

M. Rollick: Encore une fois, c'est ce que je dis. S'il n'avait pas profité de l'inflation pour réduire directement son coût, nous n'aurions pas ce problème aujourd'hui.

M. Brown: Nous sommes donc d'accord sur un point.

M. Rollick: Excellent. Dans ce cas, cela aurait probablement été une capitalisation raisonnable.

M. Brown: Je ne suis pas sûr que nous soyons d'accord là-dessus.

M. Rollick: Vous pouvez contester ce raisonnement. Mais nous n'avons pas essayé de parler de capitalisation raisonnable. Laissez-moi vous expliquer autrement. S'il y avait mis plus d'argent, le problème n'aurait pas été aussi grand.

M. Brown: Bien sûr.

M. Rollick: Sommes-nous d'accord là-dessus?

M. Brown: Absolument.

M. Rollick: Nous sommes d'accord sur deux choses.

M. Brown: Oui.

Mme Mildred Morton (attachée de recherche, Bibliothèque du Parlement): Puis-je reformuler cela? C'est important, parce que le Comité n'est pas ici seulement pour examiner le problème—et c'est un réel problème—des retraités qui disent que leur pension est faible. Nous sommes ici également parce qu'il y a eu toute une série d'affirmations au sujet de la capitalisation du régime de retraite du CN. On a utilisé toutes sortes de termes, comme «trompeur» et d'autres encore. Le mot le plus récent a été «non raisonnable». L'important, c'est de définir «raisonnable». Votre définition du mot «raisonnable» est la suivante: si le CN avait fait la capitalisation nécessaire pour produire l'indexation, cela aurait été raisonnable.

Il y a plusieurs façons de considérer le mot raisonnable. Vous pouvez toujours dire que ce n'est pas le sens que vous lui donnez, mais vous ne pouvez pas nier, compte tenu des autres mots utilisés pour décrire ce qui s'est produit... Une autre façon de voir le mot «raisonnable» consiste à regarder ce que les autres font, ce que la loi exige, ce que les actuaires font normalement. Voulez-vous dire que, normalement, les actuaires capitalisent les régimes à prestations déterminées comme vous le dites?

M. Rollick: Excusez-moi?

Mme Morton: Normalement, en ce qui concerne un régime à prestations déterminées, je vous demande, à vous, actuaires, si les actuaires recommandent de capitaliser des régimes à prestations déterminées en fonction d'une hypothèse de taux d'intérêt de 4 p. 100 ou de quelque chose qui s'en rapproche? Normalement.

M. Rollick: Je comprends.

Mme Morton: Vous pouvez dire qu'ils ont tort, mais normalement, est-ce ce qu'ils font?

M. Rollick: Je ne pense pas que vous puissiez. Je suis sûr que vous pouvez critiquer les actuaires—et Dave et moi serons d'accord—mais je pense qu'il est difficile de dire que les actuaires font normalement quelque chose du genre. Je pense qu'il faut considérer chaque régime.

[Texte]

Ms Morton: When you look at each plan what do you find?

Mr. Rollick: You are going to find some variation. A large variation.

Ms Morton: Of all the defined benefit plans you know, do you find how many are funded at a 4% interest rate now?

Mr. Rollick: A 4% real rate?

Ms Morton: A 4% nominal rate.

Mr. Rollick: I understand, but 4% nominal and 4% real are two different things.

Ms Morton: I understand that.

Mr. Rollick: Fine. There are lots of plans funded at 4% real. In fact, 4% real would be very high. Most plans are probably funded with as little as a 1%, and some plans even a negative real rate of return, pre-retirement.

An hon. member: How about post-retirement?

Mr. Rollick: Post-retirement? It depends on the nature of the plan. If you believe . . .

Mr. Benjamin: What if it is not indexed?

Mr. Rollick: It depends on what the plan sponsor thinks he is attempting to accomplish.

• 1620

Dave, in plans where the plan sponsor has expressed a desire to attempt to keep the pensions of its members up to date with inflation, I submit to you, most actuaries, if they have not built that desire into the interest rate, have built it into some of the other factors in the funding system. For example, the plan I described to you earlier that we run, particularly, I believe we use an interest rate of 6.5% or 7%. There is a very high turnover element that we do not allow for, and we use a very, very conservative funding method. With full intent, we have told this board that we intend to generate surpluses so you can provide indexing. It is part of the philosophy of the board or of the plan sponsor. What seems inconsistent . . .

Mr. Radford: Did I hear you say you are paying indexing out of the gain on termination?

Mr. Rollick: Out of gains on various sources.

Mr. Radford: Gains on termination. You said high term . . .

Mr. Rollick: Termination to one of them, yes.

Mr. Radford: Is that how you are indexing the plan.

Mr. Rollick: No, not all together. We are saying it is one of a number of factors, sir. There are a whole host of factors that come into play. Excess investment income . . .

Mr. Farrant: I would like to comment on this point. Excuse me, Bruce. What you people do not seem to be aware of is that

[Traduction]

Mme Morton: Lorsque vous examinez chaque régime, que constatez-vous?

M. Rollick: Nous constatons certaines variations. De grandes variations.

Mme Morton: De tous les régimes à prestations déterminées que vous connaissez, y en a-t-il beaucoup qui sont capitalisés aujourd'hui à un taux d'intérêt de 4 p. 100?

M. Rollick: À un taux réel de 4 p. 100?

Mme Morton: À un taux nominal de 4 p. 100.

M. Rollick: Je comprends, mais un taux nominal de 4 p. 100 et un taux réel de 4 p. 100 sont deux choses bien différentes.

Mme Morton: Je comprends cela.

M. Rollick: Très bien. Il y a une foule de régimes capitalisés à un taux réel de 4 p. 100. De fait, un taux réel de 4 p. 100, c'est très élevé. La plupart des régimes sont probablement capitalisés à 1 p. 100 seulement, et certains ont même un taux de rendement réel négatif, avant la retraite.

Une voix: Et après la retraite?

M. Rollick: Après la retraite? Cela dépend de la nature du régime. Si vous croyez . . .

M. Benjamin: Et s'il n'est pas indexé?

M. Rollick: Cela dépend des intentions de l'administrateur du régime.

Dave, vous reconnaîtrez que dans les régimes où l'administrateur veut que les pensions suivent l'inflation, la plupart des actuaires, s'ils n'ont pas reflété ce désir dans le taux d'intérêt, l'ont tout au moins pris en compte dans d'autres facteurs du système de capitalisation. Par exemple, le régime que nous administrons et que je vous ai décrit tantôt, en particulier, fait appel à un taux d'intérêt de 6,5 p. 100 ou 7 p. 100. Il y a un élément de roulement très élevé que nous n'avions pas prévu, et nous utilisons une méthode de capitalisation extrêmement conservatrice. De propos très délibéré, nous avons dit à ce conseil que nous comptons produire des surplus, pour lui permettre d'offrir l'indexation. Cela entre dans la philosophie du conseil ou du parrain du régime. Ce qui semble incompatible . . .

M. Radford: Vous ai-je entendu dire que vous payez l'indexation à même le gain à la cessation?

M. Rollick: À même les gains provenant de diverses sources.

M. Radford: Des gains à la cessation. Vous avez dit . . .

M. Rollick: La cessation à l'un d'entre eux, oui.

M. Radford: Est-ce ainsi que vous indexez le régime.

M. Rollick: Non, pas tous ensemble. Il s'agit-là, disons-nous, d'un des nombreux facteurs en cause, monsieur. Il y a toute une foule de facteurs qui entrent en ligne de compte. Le revenu excédentaire de placement . . .

M. Farrant: Permettez-moi un commentaire sur ce point. Excusez-moi, Bruce. Vous semblez oublier qu'une foule des

[Text]

many of the plans we serve are reviewed by the plan sponsor with particular reference to the existing retired role. They go into an investigation of the circumstances of the retired people, and they do it at regular intervals. The improvements may be a great deal more than any indexing in some cases, at some times, because they are concerned about the persons on their retired role. Mr. Brown seems to be totally unaware of this, I gather, from his remarks. Thank you, Bruce.

Mr. Rollick: I think if your question is whether I am aware of plan sponsors who pay attention to the retired lives on an ad hoc basis: Yes.

Ms Morton: We are not asking that question. We are asking: Of all the defined-benefit plans you deal with, how many do you know that fund on a 4% interest rate, which has been suggested is a rate at which it would allow you to prefund a fully-indexed benefit?

Mr. Rollick: Okay. I have a feeling what you are trying to do is turn this around, so you make the proposition not meaningful. This is a proposition that I view as rather unique. It is a unique solution to a unique problem. There are only two major railways of consequence in this country: We have B.C. Rail Ltd., and there may be some other regional railways. I think those two employers have unique status in this country, and to deal with this problem requires a unique solution. You advanced an argument that was astounding, to my mind. Or rather, you did not: the railway did. For the railway to have taken the proposition that it was really going to devise a plan, without regard, which was going to continuously erode the retired members' benefits, and make no provision for this, I just found astounding.

At that stage in our assistance to Mr. White and his committee, we said to Earl that it appeared we were not going to be successful with this argument. We cannot mount the argument that it is reasonable to get indexing, because suddenly the government—there was this anti-indexing concept that came up. Three or four years ago, even longer than that, it was politically bad to talk about indexing. Indexing was the problem with the whole world. We asked them to let us stop talking about it. They had created a barrier for us that is impossible. They have said it costs too much money. We will never make it. We asked them why they did not stop talking about indexing. We will just ask for some reserves based upon the idea there is no indexing.

We say that is reasonable, because if it is not reasonable, then I say you should not have a plan that does not give indexing, if you are a reasonable employer of the stature of the CNR in this country. That is what I think is at stake. The CNR, a major major employer has—I cannot believe they would design a plan that would not grant automatic indexing. Having done so, they seem to be unwilling to look at even a reasonable solution. We said that maybe there is a way around those guys. They have dug themselves a big hole. They cannot give in on indexing now, because they said it costs too much. Let us give them a way out of it. That is where this proposition comes from. We think it is still a very reasonable proposition.

[Translation]

régimes que nous servons font l'objet d'une revue de la part du responsable du régime, avec un accent particulier sur les participants déjà retraités. Le responsable fait une enquête sur les circonstances des retraités, à intervalles réguliers. Les améliorations peuvent comporter beaucoup plus que l'indexation dans certains cas, parfois, parce que le responsable pense aux retraités. M. Brown n'en est pas du tout conscient, semble-t-il d'après ses remarques. Merci, Bruce.

M. Rollick: Si vous demandez si je connais des administrateurs de régime qui s'intéressent aux retraités individuellement, la réponse est oui.

Mme Morton: Ce n'est pas notre question. Parmi tous les régimes à prestations déterminées dont vous vous occupez, combien en connaissez-vous qui font une capitalisation en fonction d'un taux d'intérêt de 4 p. 100. Ce taux, a-t-on fait valoir, vous permettrait de précapitaliser une prestation pleinement indexée?

M. Rollick: Parfait. J'ai le sentiment que vous cherchez à retourner les choses, si bien que la proposition perd tout son sens. C'est une proposition qui m'apparaît assez particulière. C'est une solution particulière à un problème particulier. Il n'y a que deux grands chemins de fer de quelque importance au Canada. Nous avons la *B.C. Rail Ltd.*, et il y a peut-être d'autres chemins de fer régionaux. Ces deux employeurs ont un statut particulier au Canada, et le problème appelle une solution particulière. Vous avez invoqué un argument étonnant, à mes yeux. Ou plutôt, non: c'est le chemin de fer qui l'a fait. Que le chemin de fer ait décidé de concevoir un régime qui allait continuellement gruger les prestations des retraités, sans rien prévoir pour compenser, cela me renverse.

A cette étape de notre participation aux travaux de M. White et de son comité, nous avons dit à Earl que cet argument ne passerait pas. Nous ne pouvons soutenir qu'il est raisonnable d'obtenir l'indexation, car soudain le gouvernement... L'indexation est tombée en défaveur. Il y a trois ou quatre ans, et même plus, l'indexation était mal vue politiquement. Elle était le problème du monde entier. Nous leur avons demandé de cesser d'en parler. Ils nous avaient créé une barrière impossible. Ils ont dit que cela coûtait trop cher. Il n'en était pas question. Nous leur avons demandé pourquoi ils ne cessaient pas de parler d'indexation. Nous demanderions seulement certaines réserves fondées sur l'idée que l'indexation était exclue.

Cela nous semble raisonnable. Autrement, inutile d'avoir un régime sans indexation si vous êtes un employeur raisonnable de la stature du CN. Voilà, à mes yeux, l'enjeu. Le CN, très gros employeur... Je n'arrive pas à croire qu'il puisse concevoir un régime sans indexation automatique. Cela fait, il semble peu disposé à envisager une solution le moins raisonnable. Nous avons dit qu'il y a peut-être un moyen de déjouer ces gens-là. Ils se sont mis au pied du mur. Ils ne peuvent plus céder sur l'indexation, car ils ont dit que cela coûtait trop cher. Donnons-leur un moyen de s'en sortir. Voilà d'où vient cette proposition. Nous croyons que cela demeure très raisonnable. Il y a peut-être des choses qui bougent ici. Peut-être faut-il des réserves à 5 p. 100. Je l'ignore.

[Texte]

It may be there is some movement in here. Maybe you give reserves at 5%. I do not know.

Ms Morton: Just to reply to that: What I was trying to say was there are sort of two parts to your—well, maybe not to your presentation, but to the sort of things that we are trying to do here. That the committee is trying to do.

• 1625

What I was trying to say was there are sort of two parts to your—maybe not to your presentation, but to the sort of things that we are trying to do here. That the committee is trying to do. Indeed, one is to find the solution—some solution—to the problem of pensioners, now, whose pensions have been eroded by inflation. There is another part of the task that the committee has to do here, and that is the part that deals with certain claims—or one could call them accusations, or allegations—that have been made with respect to the CN and its funding methods. Why are we concentrating on the issue of how to define reasonable, on what is reasonable? Those kinds of questions are directed to the claims which have been made against the CN.

When one says in newspapers, and all over, that certain funding methods are rip-offs, or whatever. It is not the words that are important. It is what is behind them; that is, the implication that certain things have been promised, promises have been made but not kept, and certain actions have been performed that, really, no upstanding employer would perform: Those sorts of things. It is as much the business of the committee to deal with this aspect of the issue, as it is to deal with a solution to the problem of pension earnings. That is why we have a lot of questions with respect to what you think is reasonable. Do other employers do this sort of thing? Indeed, if the CN has been doing it, have other employers not been doing it? Does the Pension Benefits Standards Act condone it? You might want to reply yes to all of that. That is fine. We are also interested in this other aspect of the question.

Mr. Rollick: Okay. I guess maybe we should do this more—I do not think we intend, with this presentation, to be critical in that sense, by saying that they have done something improper or—I do not know what words you want to use. In fact, the only reason it comes up, in my mind, is because they have subsequently raised it as a cost issue. In fact, we attempted in this report to clarify it in a number of cases. If you look at question 2, the issue of unfunded liabilities is irrelevant. We do not care if they have, and we do not care if they ever fund them. In fact, I guess we have been serving the CNR longer than I thought, because when I look back, I remember when we dealt with the 60-year issue. Mr. White came to me and asked whether or not he should attempt to fight this issue. I told him not to fight the issue, because by making the funding period shorter, you raise the cost to grant any increases. I told him he should do nothing to raise the cost.

In fact, I say to you, this plan does not need to be funded at all. That would be my solution. Do not ever fund it. Just promise the right things. I would remove the funding altogether. This plan needs to be no more funded than,

[Traduction]

Mme Morton: Pour répondre à cela: j'essaie de dire qu'il y a en quelque sorte deux volets à votre—ma foi, peut-être pas votre présentation, mais au genre de choses que nous cherchons à faire ici. C'est ce que le Comité cherche à faire.

En effet, le premier est de trouver la solution—une solution quelconque—au problème des retraités dont les pensions ont aujourd'hui fondu sous l'effet de l'inflation. Il y a un autre élément de la tâche qui incombe au Comité, et c'est celui qui concerne certaines affirmations—on pourrait peut-être même dire accusations, ou allégations—à l'endroit du CN et de ses méthodes de capitalisation. Pourquoi nous concentrons-nous sur la question de savoir comment définir «raisonnable», sur ce qui est raisonnable? Ces questions concernent les demandes faites au CN.

Lorsqu'on déclare dans les journaux, et sur tous les toits, que certaines méthodes de capitalisation sont du vol, ou des choses du genre... Ce ne sont pas les mots qui sont importants. C'est ce qu'ils cachent; par exemple, lorsqu'ils font supposer que certaines choses ont été promises, qu'il y a eu des promesses non tenues, et qu'il y a eu certains gestes qu'aucun employeur correct ne ferait, en réalité: c'est ce genre de choses. Cet aspect de la question est autant l'affaire du Comité que la solution au problème des gains provenant des pensions. D'où toutes nos questions sur ce que vous estimez raisonnable. D'autres employeurs en font-ils autant? Si le CN l'a fait, d'autres employeurs ne l'ont-ils pas fait aussi? La Loi sur les normes de prestations de pension sanctionne-t-elle ces choses-là? Vous répondrez peut-être oui à tout cela. Parfait. Nous nous intéressons aussi à cet autre aspect de la question.

M. Rollick: Très bien. Nous devrions peut-être faire cela plus souvent—notre exposé n'a pas d'intention critique, il ne s'agit pas de leur reprocher quoi que ce soit ou—je ne sais pas quels mots utiliser. De fait, s'il en est question, c'est uniquement parce qu'ils en ont par la suite fait une question de coût. Nous avons tâché, dans notre rapport, de préciser les choses dans un certain nombre de cas. Si vous examinez la question 2, vous verrez que le problème du passif non capitalisé est sans importance. Peu nous importe que l'employeur ait capitalisé, ou qu'il capitalise un jour. De fait, nous avons servi le CN depuis plus longtemps que je ne l'imaginai car, à la réflexion, je me souviens d'avoir étudié jadis la question des 60 ans. M. White est venu me demander s'il devait ou non tâcher de livrer cette bataille. Je lui ai conseillé d'aller de l'avant, parce qu'en abrégant la période de capitalisation, on augmente le coût de l'octroi des augmentations. Je lui ai dit de ne rien faire pour accroître le coût.

De fait, ce régime n'a pas du tout besoin d'être capitalisé. Telle serait ma solution. Ne le capitalisez jamais. Contentez-vous de promettre les bonnes choses. J'éliminerais la capitalisation dans son ensemble. Ce régime n'a pas plus besoin d'être

[Text]

probably, the Canada Pension Plan or the Old Age Security Act. You can get into a very complicated argument on whether governmental plans need to be funded. Does this clarify it? As long as there is not an issue of cost, then we say the funding—in my opinion, CNR has done nothing wrong on the funding method, other than it raised the issue of cost.

Mr. Brown: There is a suggestion there has been bad faith on the part of the CN.

Mr. Rollick: I do not know whether it is bad faith. People who worked for the railway probably had an expectation that they were going to retire on a good pension, and probably had an expectation that it would be eroded by inflation. I guess that is the essence of it, and that has not happened. That has not been the way it has operated.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, it is really not a case. The nub of it all is, any conscientious employer . . . This whole thing of a defined benefit plan was the railroads' idea—both of them. They are the ones that set it up. Employees had no say in it whatsoever, other than to voluntarily contribute. What you are saying is that conscientious employers would say automatically, in their own heads—pension boards or board of directors of a railroad—that they have to make sure the pensioners' pension is not eroded, that it keeps up not only with inflation, but it even keeps up in a marginal way with the standard of living we have acquired. Is this not what you are saying: That the . . .

• 1630

Mr. Rollick: Yes.

Mr. Farrant: Yes.

Mr. Benjamin:—concept of how much it costs is really irrelevant?

Mr. Rollick: Yes. You may be a little broader than I would take it, in that you sense any conscientious employer . . . When you get outside of employers of the stature of the CNR, I guess there becomes a bigger issue of just what we can afford. You know, it is a question of looking at this: Are employers better off to have a benefit level that is a very high benefit level and no protection, and to say they are not going to look after post-retirement indexing at all? Or do they say they should have a little lower benefit level, but make it their business to make sure those pensions stay up to date? This is part of the concept that is involved.

As you say, the CNR chose to do what it did, on its own. I think the CNR has a very special place in this country. It is not just your average conscientious employer or manufacturing company. It is a very special employer, as is the other railway in this country. I think with their status in this land, they owed their employees a little more than the average employer might deliver. I think that is what we are trying to say. We think that post-retirement indexing is one of those things, particularly, when they built the concept of inflation protection through final pay to the active member.

[Translation]

capitalisé que, probablement, le Régime de pensions du Canada ou la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Vous pouvez vous lancer dans un argument très complexe sur la nécessité de capitaliser les régimes gouvernementaux. Cette précision suffit-elle? Tant qu'il n'est pas question de coût, la capitalisation—à mon avis, nous n'avons rien à reprocher au CN pour sa méthode de capitalisation, si ce n'est d'avoir soulevé la question du coût.

M. Brown: On laisse entendre qu'il y a eu de la mauvaise foi du côté du CN.

M. Rollick: J'ignore si c'est de la mauvaise foi. Les gens qui ont travaillé pour le chemin de fer s'attendaient probablement à pouvoir prendre leur retraite avec une bonne pension, et s'attendaient probablement à ce que l'inflation vienne la gruger. Voilà, je pense, l'essentiel. Et cela ne s'est pas produit. Ce n'est pas comme cela que les choses ont marché.

M. Benjamin: Monsieur le président, il n'y a pas vraiment de cause. Au fond, n'importe quel employeur consciencieux . . . L'idée du régime à prestations déterminées vient des chemins de fer, des deux. Ce sont eux qui l'ont établi. Les employés n'ont pas eu leur mot à dire; ils n'avaient qu'à contribuer volontairement. Vous dites que les employeurs consciencieux se diraient automatiquement, dans leur tête—les conseils de pension ou les conseils d'administration d'un chemin de fer—qu'il faut protéger la pension des retraités contre l'inflation, qu'elle doit non seulement progresser au même rythme que l'inflation, mais qu'elle doit même aller jusqu'à assurer le même niveau de vie. N'est-ce pas ce que vous dites: que le . . .

M. Rollick: Oui.

M. Farrant: Oui.

M. Benjamin: . . . concept du coût n'a rien à voir?

M. Rollick: Oui. Vous allez peut-être un peu plus loin que moi, en estimant que tout employeur consciencieux . . . La question de savoir ce que l'employeur peut se permettre est plus importante pour ceux qui n'ont pas la stature du CN. En somme, les employeurs font-ils mieux d'avoir un niveau de prestations très élevé et pas de protection, quitte à ne pas s'occuper du tout de l'indexation après la retraite? Ou disent-ils que le niveau de prestations doit être un peu plus faible, quitte à s'assurer que ces pensions suivent l'inflation? Cela fait partie du concept.

Comme vous dites, le CN a choisi seul son orientation. Le CN occupe une place très particulière au Canada. Il n'est pas seulement l'employeur consciencieux moyen ou l'entreprise manufacturière moyenne. C'est un employeur très spécial, tout comme notre autre chemin de fer. Selon moi, compte tenu de leur statut, il devait à ses employés un peu plus que l'employeur moyen. Voilà, je pense, ce que nous cherchons à exprimer. L'indexation après la retraite est l'une de ces choses-là, particulièrement, lorsqu'a été défini le concept de la protection contre l'inflation par le biais des derniers salaires pour le participant actif.

[Texte]

I know one thing that is clear, with most of the employers and board of trustees we serve, is they ask themselves why they make big expensive promises to their young people. When you provide a final pay plan, you make a promise that has an enormous cost to young people. You promise them something out there into the future. What is the logic of doing this when we have people who are living off this plan, and are starving? The logic of that totally escapes me. That is what we are saying: The priorities are backwards here. If the employer thinks that it has the where-with-all to guarantee that it can overcome inflation for a 20-year-old employer, I think that employer had better step up to the line, when it talks about inflation for retired lives.

Mr. Brown: I would like to explore that a little bit. I think in terms of the history of plan, it was a unilateral decision of the employer to make it the kind of plan it is. In 1973, I think, there was a national railway strike, and pensions were the major issue. At that time, the demand of the unions was not for indexing, but to change the formula from 1½% to 2%. With hindsight, I think that all concerned might go back and make a different decision. They might have taken the larger amounts of money the railway had put into the plan as a result of that change, and used it to do something about the problem we are trying to address here today. I think there were other parties involved. This is what I am trying to suggest. It was not, necessarily, just the CNR which was involved in this.

Mr. Rollick: I do not disagree with that, Dave. In fact, one of the really illogical parts about that negotiation, if I understood it right, was they not only implemented this improved formula, but I believe it was primarily for future service. I do not think they even went backwards.

Mr. Brown: No, it was for past service.

Mr. Rollick: Was it not inter-active for all service?

Mr. Brown: It was done in two stages.

Mr. Rollick: There were two stages to it. I know we were involved in that stage, and the concept it was staged in was not. We are not here to give you a solution to the collective bargaining problems. I appreciate there may well have been other people involved, over the years. Again, we are asking—and maybe the retired employees are asking—who represents them in the system?

Mr. Radford: I guess one of the problems is: Where were they in 1973 and 1975 . . .

Mr. Rollick: The retired employees?

Mr. Radford: —when they could have bargained, as you suggested, to stay at 1½%, but give them indexing?

Mr. Rollick: The retired employees did not help you with that choice.

Ms Morton: Some of the retirees now . . .

Mr. Radford: Some of the retirees now do. Some of the people who appeared before us . . .

Ms Morton: —were active.

[Traduction]

Une chose est claire: la plupart des employeurs et conseils de fiduciaire avec lesquels nous travaillons se demandent pourquoi ils font de grandes promesses coûteuses à leurs jeunes. Lorsqu'on offre un régime fin de carrière, cette promesse coûte très cher. C'est promettre quelque chose pour l'avenir. Sur quelle logique cela s'appuie-t-il lorsque des bénéficiaires du régime crèvent de faim? Cette logique m'échappe complètement. Voilà ce que nous disons: les priorités sont à l'envers. Si l'employeur estime qu'il a de quoi garantir qu'il peut vaincre l'inflation pour un employé de 20 ans, il ferait mieux de se mettre à la page, lorsqu'il parle d'inflation pour les retraités.

M. Brown: J'aimerais m'arrêter un petit peu là-dessus. Historiquement, l'employeur a décidé unilatéralement d'en faire le genre de régime que l'on sait. En 1973, sauf erreur, les chemins de fer ont connu une grève nationale, dont l'enjeu était les pensions. À l'époque, les syndicats ne réclamaient pas l'indexation, mais voulaient que la formule soit de 2 p. 100, plutôt que de 1½ p. 100. Avec le recul, je pense que si c'était à refaire les inéressés ne prendraient pas la même décision. Ils auraient peut-être pris les sommes plus considérables que le chemin de fer avait investies dans le régime par suite de ce changement, pour éviter le problème que nous examinons aujourd'hui. Il y avait d'autres intéressés également. Voilà ce que je veux dire. Le CN n'était pas nécessairement le seul en cause.

M. Rollick: Je ne le conteste pas, Dave. De fait, un des aspects vraiment illogiques de cette négociation, si je l'ai bien comprise, est que non seulement ils ont mis en oeuvre cette formule améliorée, mais qu'en outre elle était essentiellement pour service futur. Je ne crois pas qu'ils soient même revenus en arrière.

M. Brown: Non, c'était pour service passé.

M. Rollick: N'était-ce pas interactif pour tout le service?

M. Brown: Cela s'est fait en deux étapes.

M. Rollick: Il y avait deux étapes. Nous sommes intervenus à cette étape-là; il n'était pas question de ce concept. Nous ne sommes pas ici pour trouver une solution aux problèmes de la négociation collective. Je sais qu'il a pu y avoir d'autres intervenants, au fil des ans. Encore une fois, nous demandons—et les employés retraités demandent peut-être aussi—qui les représente dans le système?

M. Radford: L'un des problèmes, je suppose, est le suivant: où étaient-ils en 1973 et 1975 . . .

M. Rollick: Les employés à la retraite?

M. Radford: . . . lorsqu'ils auraient pu négocier, comme vous dites, pour rester à 1½ p. 100 et obtenir l'indexation?

M. Rollick: Les employés retraités ne vous ont pas aidés à faire ce choix.

Mme Morton: Certains retraités d'aujourd'hui . . .

M. Radford: Certains retraités d'aujourd'hui, bien sûr. Certains qui ont comparu devant nous . . .

Mme Morton: . . . étaient actifs.

[Text]

Mr. Radford: I am sorry. I do not . . .

Ms Morton: Some of the people who are pensioners now . . .

Mr. Rollick: Yes.

Ms Morton: —were actives when the benefit formula was negotiated upwards. Pensioners are not pensioners forever. They were once actives.

Mr. Rollick: Okay. I think we may be getting off into an area here, though, that I am sure I am competent to talk about, but I do know a little bit about it. As I understand the collective bargaining arena, I think one of the problems is that the employees do not vote. They do not approve contracts.

• 1635

Mr. Farrant: When you bring in collective bargaining on the railroad, you must first of all pay attention to the vast difference between the union system and the railroads, and that of other trade unions in this country and elsewhere.

Mr. Rollick: It is my understanding—and I could prove to be corrected—but I do not believe that the railway employees have a vote on their collective agreement, Tom.

The Chairman: Mr. Benjamin, you have a comment?

Mr. Benjamin: Hold the phone. I was involved in the 1950 strike over the 40-hour week. In fact, I lost arguments in the unions. Let us shut the country down on the pension plan. The 40-hour week is going to come, anyway. When we got our strike ballot in the mail, and I understand in, I think, the winter of 1972-73, every union member with the strike ballot received a copy of the proposals of the company, and the opinion of the bargaining committee about it, so that they could cast an informed ballot.

Mr. Rollick: I understand. You vote to strike, but do you vote to approve contracts?

Mr. Benjamin: No. By a democratic vote, we empower the bargaining committee to negotiate a contract and accept it.

Mr. Rollick: Yes. I understand. The bargaining committee has the power to accept the contract on behalf of the membership.

Mr. Benjamin: Yes. We had a democratic vote. You know, we trust our own people.

Mr. Rollick: I understand that. I am just saying that in other industrial unions, the membership quite often insists upon voting upon it. I say, we may be getting into an arena here that is a little outside of this thing. I only raise it, because I do not think you can ask the active employees why they voted the way they did. I am not sure they had a vote on it.

Mr. Benjamin: The shareholders of the company did not have a vote on it, either.

Mr. Rollick: No. Probably not.

[Translation]

M. Radford: Excusez-moi. Je ne . . .

Mme Morton: Certaines personnes qui sont à la retraite aujourd'hui . . .

M. Rollick: Oui.

Mme Morton: . . . étaient actives lorsqu'on a négocié une majoration de la formule de prestation. Les retraités ne sont pas éternellement pensionnés. Ils commencent par être actifs.

M. Rollick: Très bien. Je pense que nous sommes en train de toucher un domaine dans lequel je suis certainement compétent, et sur lequel je connais certaines choses. Si je comprends bien les négociations collectives, je crois que l'un des problèmes vient de ce que les employés ne votent pas. Ils n'approuvent pas les contrats.

M. Farrant: Lorsqu'on amorce des négociations collectives avec les chemins de fer, il faut tout d'abord faire attention à l'immense différence entre le système syndical dans les chemins de fer, et celui des autres syndicats nationaux et étrangers.

M. Rollick: Je crois savoir—et je me trompe peut-être—que les employés des chemins de fer ne votent pas sur la convention collective, Tom.

Le président: Monsieur Benjamin, vous avez un commentaire?

M. Benjamin: Un petit instant. J'ai participé à la grève de 1950 sur la semaine de 40 heures. De fait, je suis sorti perdant de certaines discussions dans les syndicats. Paralysons le pays pour le régime de retraite. La semaine de 40 heures, nous l'aurons de toute façon. Lorsque nous avons mis à la poste notre bulletin de vote de grève—et à l'hiver de 1972-1973—chaque syndiqué a reçu avec son bulletin de vote de grève un exemplaire des propositions de la compagnie, et de l'opinion du comité de négociation; chacun a donc pu voter en toute connaissance de cause.

M. Rollick: Je comprends. Vous votez pour faire la grève, mais pas pour approuver les contrats?

M. Benjamin: Non. Par vote démocratique, nous autorisons le comité de négociation à négocier et à accepter un contrat.

M. Rollick: Oui. Je comprends. Le comité de négociation a le pouvoir d'accepter le contrat au nom des membres.

M. Benjamin: Oui. Nous avons eu un vote démocratique. Vous savez, nous faisons confiance à nos gens.

M. Rollick: Je comprends. Je dis tout simplement que dans d'autres syndicats industriels, les membres insistent assez souvent pour voter sur le contrat. C'est peut-être un domaine qui déborde un peu ce cadre. Je ne fais qu'évoquer la chose, car nous ne pouvons pas demander aux actifs pourquoi ils ont voté comme ils l'ont fait. Je ne suis pas sûr qu'ils aient voté.

M. Benjamin: Les actionnaires de la compagnie n'ont pas voté, non plus.

M. Rollick: Non. Probablement pas.

[Texte]

Mr. Brown: It is one of the difficulties with the situation. I do not think that the CN and its employees are different from many other groups, in this respect; that is, nobody has representation of the pensioners, as part of its mandate, at the bargaining table. The CN plan is further complicated by the fact that it also covers the management employees. You have a very mixed group. I think, whether or not the employees voted on the settlement of the strike—in fact, I do not think they had a vote, because it was done by legislation—the fact is, the interests that were served at the bargaining table were basically the active employees' interests, as they saw them, in the relatively short term.

Mr. Rollick: I agree. The lady wondered why the employees not object to the higher formula and ask for indexing. I do not think they had a choice.

The Chairman: Mr. Rollick, as I understand your evidence so far, you have indicated that after examining the calculations, CN has not broken any law. Or they have not—how shall I say it—broken faith, in terms of their original agreement . . .

Mr. Rollick: I am not sure what you mean.

The Chairman: —as their plan operated. Then you are saying, on the other hand, if they had been smart, they would have had a different kind of a plan. Those are two issues. Am I right on the first issue?

Mr. Rollick: They have not broken the law. I do not believe they have broken the law. I can see nothing. I am not sure they have not broken the faith.

The Chairman: In what respect.

Mr. Rollick: In the respect of, I think, creating expectations that they did not complete, that they did not fulfill.

The Chairman: Except, I suppose at that time, no one had any expectations, other than a flat level, that there would not be inflation. No more than the employees, they accepted the status quo, at that time, and based their plan on it. You might say that they should have changed their plan, and you might criticize them. I think you have, and you are saying that it is not the right kind of a plan. Given the plan, I understand your evidence is that they followed the plan, they followed the projection of the plan, and they did what they had to do under the law.

Mr. Rollick: Yes. Okay, but I think you are trying to put some words in by mouth.

The Chairman: If you do not believe this, tell me. I want to know where they . . .

Mr. Rollick: I will tell you. I guess if I had been the actuary of CNR, I would have pressed them very hard on why we should be funding a final-pay plan, and on why they have one and, yet, develop a funding that basically erodes retired life pensioners. I would have pressed them very hard on that issue.

The Chairman: Yes, but is that the actuary's role? Is not the actuary's role to do what the parties agree that they want, and tell them how to do it?

[Traduction]

M. Brown: C'est l'une des difficultés. Le CN et ses employés ne diffèrent pas tellement de bien d'autres groupes, à cet égard: personne n'est mandaté pour représenter les retraités à la table de négociation. Le régime du CN comporte une autre complication, du fait qu'il s'applique aussi aux cadres. Vous avez un groupe très hétérogène. Que les employés aient voté ou pas sur le règlement de la grève—de fait, je ne pense pas qu'ils aient voté, car cela s'est fait par voie législative—il reste que les intérêts défendus à la table de négociation étaient fondamentalement ceux des employés actifs, pour le court terme, en quelque sorte.

M. Rollick: D'accord. Madame se demandait pourquoi les employés ne sont pas opposés à la formule plus élevée et n'ont pas réclamé l'indexation. Ils n'ont pas eu le choix.

Le président: Monsieur Rollick, si je comprends bien votre témoignage jusqu'ici, vous ne croyez pas, après avoir examiné les calculs, que le CN ait violé la loi. Il n'a pas—comment dirais-je—fait preuve de mauvaise foi quant à son engagement initial . . .

M. Rollick: Je ne vois pas trop ce que vous voulez dire.

Le président: . . . pour ce qui est du fonctionnement du régime. Par ailleurs, s'il avait été astucieux, dites-vous, il aurait un autre genre de régime. Ce sont-là deux questions différentes. Ai-je raison sur la première?

M. Rollick: Il n'a pas violé la loi. Je ne crois pas qu'il ait violé la loi. Je ne vois rien. Je ne suis pas sûr qu'il n'ait pas été de mauvaise foi.

Le président: Sous quel rapport.

M. Rollick: Sous le rapport, selon moi, de la création d'attentes demeurées vaines, d'attentes auxquelles il n'a pas donné suite.

Le président: Sauf qu'à l'époque personne n'avait d'attentes, si ce n'est à l'égard d'une pension uniforme non menacée par l'inflation. Tout comme les employés, l'employeur a accepté le *statu quo*, et cela est devenu l'assiette de son régime. Vous pourriez dire qu'il aurait dû changer son régime, et vous pourriez le critiquer. Je pense que vous l'avez fait. Et vous dites que ce n'est pas le bon genre de régime. Compte tenu du régime, vous avez dit, je crois, qu'il s'est conformé au régime, à la projection du régime, et qu'il s'est conformé à la loi.

M. Rollick: Oui. Très bien, mais je pense que vous essayez de me faire dire des choses.

Le président: Si vous ne pensez pas cela, dites-le moi. Je veux savoir où il . . .

M. Rollick: Je vais vous le dire. Si j'avais été l'actuaire du CN, j'aurais insisté très fort pour savoir pourquoi il fallait capitaliser un régime fin de carrière et pourquoi, en ayant un, il fallait avoir une capitalisation qui gruge les prestations des retraités. Je les aurais coincés sur ce point.

Le président: Oui, mais est-ce là le rôle de l'actuaire? Le rôle de l'actuaire n'est-il pas de faire ce que les parties décident, de dire à l'employeur comment s'y prendre?

[Text]

• 1640

Mr. Rollick: If the board of directors or my client instructed me, that would be one thing. However, if that is what has happened, then I think they have broken the faith.

The Chairman: In what respect?

Mr. Rollick: They created, knowledgeably, a system that is going to continuously erode the benefits of pensioners. When you assume 7.5% interest . . .

The Chairman: I think what you are saying, though, is that they probably broke the faith when they realized what they had done in not changing the system. They certainly had not broken faith with the original plan. They followed exactly what they said they were going to do.

Mr. Rollick: Yes, but when they instructed their actuary to assume 7.5%, what they said to him, is: You should assume a world in which we have inflation of 4% or 5%, and do not worry about it; we know they are going to erode the retired lives; it is okay; go ahead and do it. I say that is breaking the faith. I have a big problem with that.

Ms Morton: You feel that every employer who has done that has broken faith . . . under the same circumstances . . . has broken faith, too?

Mr. Rollick: I guess they have to answer their employees as to what they have done.

Ms Morton: It follows from what you say, that in the event that happens—

Mr. Rollick: In a sense. In fact, that is what we are seeing with legislation. Why is it that in the federal pension benefits legislation, you see things like the 50% cost test, employers having to credit interest on employee money, at least equal to the bank interest rate? Employers structured those arrangements, in many ways, to minimize their costs. If a manufacturing employer did this, and as a result, did not make improvements in pensions because it cost too much, I submit to you that they have broken the faith.

Mr. Benjamin: They might well have.

Mr. Rollick: That is the faith I feel is broken.

Mr. Benjamin: Is it not also correct, in terms of the breaking of faith, that while there was no mechanism to prevent the erosion of pensions, at the same time, management and the unionized employees saw to it that their salaries and benefits kept up with inflation, in addition to any productivity gains.

Mr. Rollick: That is right.

Mr. Benjamin: They did what they did for themselves while they were employed. They refused to do, for those who are now retired.

Mr. Rollick: That is correct.

Mr. Benjamin: Yes. That is where faith has been broken.

[Translation]

M. Rollick: Si le conseil d'administration ou mon client m'avait donné des instructions, oui. Cependant, si cela s'est passé ainsi, il y a eu de la mauvaise foi.

Le président: Sous quel rapport?

M. Rollick: On a créé, à dessein, un régime qui ne cessera jamais de gruger les prestations des retraités. Si l'on prend 7,5 p. 100 d'intérêt . . .

Le président: Mais vous semblez dire qu'il a probablement été de mauvaise foi lorsqu'il a compris ce qu'il avait fait en refusant de modifier le système. Il n'était certes pas été de mauvaise foi au départ. Il a fait exactement ce qu'il avait dit.

M. Rollick: Oui, mais en donnant ordre à l'actuaire de supposer 7,5 p. 100, on lui a dit en réalité: vos hypothèses doivent prévoir un monde où nous aurons une inflation de 4 p. 100 ou de 5 p. 100, ce qui n'a rien d'inquiétant; nous savons que les prestations des retraités subiront une érosion; c'est très bien; allez-y. Je pense que cette attitude est de la mauvaise foi. Cela me pose un gros problème.

Mme Morton: Vous estimez que tous les employeurs qui ont fait cela sont de mauvaise foi . . . dans les mêmes circonstances?

M. Rollick: Ils doivent répondre de leur conduite à leurs employés.

Mme Morton: Il découle de ce que vous dites, que si cela devait se produire . . .

M. Rollick: En un sens. De fait, c'est ce que nous donne la législation. Comment se fait-il donc que la législation fédérale en matière de prestations de pension prévoit des choses comme le critère de coût de 50 p. 100, l'obligation pour les employeurs de payer sur l'argent des employés un intérêt au moins égal au taux bancaire? Les employeurs ont structuré ces régimes, à bien des égards, de façon à réduire leurs coûts au minimum. Si un employeur du secteur manufacturier a agi de la sorte, qu'il n'a apporté aucune amélioration aux pensions faute d'en avoir les moyens, je vous affirme qu'il n'a pas agi de bonne foi.

M. Benjamin: Peut-être bien.

M. Rollick: Voilà, à mon sens, la mauvaise foi.

M. Benjamin: N'est-il pas vrai aussi, puisqu'on parle de mauvaise foi, que, malgré l'absence de mécanisme pour limiter l'érosion des pensions, la direction et les syndiqués n'ont pas manqué, par ailleurs, de voir à ce que leurs salaires et leurs avantages sociaux progressent avec l'inflation, tout autant qu'avec la productivité.

M. Rollick: C'est juste.

M. Benjamin: Ils ont fait cela pour eux-mêmes pendant qu'ils étaient employés. Ils ont refusé d'en faire autant pour les retraités.

M. Rollick: Oui.

M. Benjamin: Oui. Voilà la mauvaise foi.

[Texte]

The Chairman: You say it has broken faith with retirees?

Mr. Benjamin: Oh, sure. Up until just two or three years ago, the unions were prohibited by law from bargaining for pensioners, because pensioners are not part of the bargaining unit.

Mr. Farrant: That is right.

Mr. Benjamin: No matter how much unions protested it at meetings back in the fifties and sixties about pensioners, it was not a negotiable issue, said the companies. Under the law, it was not a negotiable issue. It was not bargainable. It was a company plan. It was their idea. They are the ones who set it up. They did not consult the employees or the unions, from 1903 on.

Mr. Rollick: In fact, it is that problem that has led, in many instances, to unions saying: We do not want you to run our plant; you just give us the money, and we will set up a board of trustees, and we will design the plan, and then we will take care of our retired members; we will do it on our own. That is how many unions, throughout this country, deal with that issue.

Mr. Brown: Just as a point of information on what Mr. Benjamin just said. Is it not true that the non-scheduled pensioners have suffered about the same degree as the scheduled ones?

Mr. Benjamin: I think they are just as unconscionable with the retired management people as they have been with the . . .

Mr. Brown: I took a different inference from what you said.

Mr. Benjamin: Pardon?

Mr. Brown: I thought you said they protected themselves?

Mr. Benjamin: While they were employed . . . both management and union members. They protected themselves against inflation. They got increases, due to productivity gains.

Mr. Brown: In terms of the problems this committee is trying to address, it applies just as much to one group as the other, I think.

Mr. Benjamin: Right. Exactly. I was not arguing that.

Mr. Brown: Okay, that is all right.

Mr. Benjamin: I am just saying that is another part of the breaking of faith.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I am getting kind of fogged over, gentlemen, with all the talk that has been going on. I think we recognize the fact that there has been a problem. There is a real problem out there, and, from what I have read in your letter, you propose two or three different areas. So I can get rid of some of my fog, if you could just rapidly . . . The bells are going to start ringing in about two minutes. You recommend that the fund be split?

Mr. Farrant: Yes.

[Traduction]

Le président: Vous dites que les retraités ont été victimes de mauvaise foi?

M. Benjamin: Bien sûr. Il y a deux ou trois ans à peine, la loi interdisait aux syndicats de négocier pour les retraités, parce qu'ils ne font pas partie de l'unité de négociation.

M. Farrant: C'est vrai.

M. Benjamin: Malgré toutes les protestations que les syndicats ont élevées dans les années cinquante et soixante en faveur des retraités, ce n'était pas négociable, aux dires des compagnies. En vertu de la loi, ce n'était pas négociable. C'était un régime de la compagnie. C'était son idée. C'est l'employeur qui l'avait créé. Il n'avait pas consulté les employés ni les syndicats, depuis 1903.

M. Rollick: De fait, c'est ce problème qui a, dans bien des cas, amené les syndicats à dire: nous n'avons pas besoin de vous pour administrer notre régime; donnez-nous l'argent; nous établirons un conseil de fiducie, nous élaborerons le régime, et nous nous occuperons de nos retraités; nous nous en chargerons nous-mêmes. C'est ainsi que bien des syndicats, dans tout le pays, abordent la chose.

M. Brown: Une simple information sur ce que M. Benjamin vient de dire. N'est-il pas vrai que les retraités dont la pension n'était pas prévue ont souffert autant que ceux dont la pension l'était?

M. Benjamin: Ils sont aussi peu scrupuleux avec les cadres retraités qu'ils l'ont été avec les . . .

M. Brown: Ce n'est pas ce que j'ai retenu de vos propos.

M. Benjamin: Pardon?

M. Brown: J'ai cru vous entendre dire qu'ils se protégeaient eux-mêmes?

M. Benjamin: Pendant qu'ils étaient employés . . . les cadres et les syndiqués. Ils se protégeaient eux-mêmes contre l'inflation. Ils ont eu des augmentations, grâce aux gains de productivité.

M. Brown: Pour ce qui est des problèmes que le Comité tâche d'étudier, cela vaut autant pour un groupe que pour l'autre, à mon sens.

M. Benjamin: Juste. Exactement. Je ne le contestais pas.

M. Brown: Parfait, c'est très bien.

M. Benjamin: C'est un autre exemple de mauvaise foi.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je ne sais plus trop où j'en suis, messieurs, avec tout ce que j'entends. Nous reconnaissons qu'il y a eu un problème. C'est un problème réel et, si je comprends bien votre lettre, vous proposez deux ou trois solutions différentes. Pour me permettre d'y voir un peu plus clair, si vous pouviez rapidement . . . La sonnerie va se faire entendre dans deux minutes environ. Vous recommandez une division de la caisse?

M. Farrant: Oui.

[Text]

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): That is number one. By separating that fund, you believe that the pensioners, obviously, will get more money. At the same time, how much it is going to cost the CN?

• 1645

Mr. Rollick: It is going to cost them something. We do not know. We do not have the numbers to work it out. There is no question that there would be a cost to our proposal. We do not deny this. I think it may be a more palatable approach for the CN to take, than granting automatic indexing. Our proposal does not ensure automatic indexing, by any means. It would only happen to the extent to which they could invest the money and make a real rate of return in excess of 3% or 4%. It would be a better arrangement than you have right now, from the retired members' point of view, by a long way.

Mr. Benjamin: They would be ad hoc payments.

Mr. Rollick: It would still be ad hoc, but it would be ad hoc under the control of the retired lives, or that retired-life fund. What you would be sure of is that the excess-investment income created by inflation on that fund, in essence, would not be used for active members. This could not happen. As I say, I am not sure that it is a perfect solution, but we think it is a very reasonable way to go at this.

Mr. Benjamin: I am sorry, Darryl, do you mind?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): No, no.

Mr. Benjamin: Your compromise: Rather than full indexing, a separate fund created by additional contributions, and whatever.

Mr. Farrant: May I comment?

Mr. Benjamin: Your compromise solution: All that does is just continue the situation of the uncertainty, now, and the almost certain erosion of pension benefits.

Mr. Rollick: No. I do not think it does.

Mr. Farrant: We would carry in our minds the adoption of a process, used by many of our clients, that the retired people circumstances would be investigated at regular intervals by an appropriate board, and ad hoc increases granted, quite possibly in some instances, in excess of any indexing increase for some.

Mr. Rollick: I think more to this gentleman's point though is: The point is that this fund, this separation, could not make a commitment and could not guarantee indexing. If this is your point, we agree and say that we have not overcome this. I believe this separation could make a far stronger commitment, than exists today, to the retired lives; that is, they will enjoy the excess-investment income that comes off the fund. That excess-investment income will be used solely for their benefit and for no other purpose, and this is almost certain to generate some offset to inflation.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman. Sorry, go ahead I will get back in again.

[Translation]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Primo. En divisant la caisse, vous pensez que les retraités auront forcément plus d'argent. Combien cela coûtera-t-il au CN?

M. Rollick: Cela va lui coûter quelque chose. Nous ne savons pas. Nous n'avons pas les chiffres qu'il faut. Il ne fait aucun doute que notre proposition coûterait quelque chose. Nous ne le nions pas. Ce serait peut-être pour le CN une solution moins pénible que l'indexation automatique. Notre proposition n'assure pas l'indexation automatique, loin de là. Celle-ci ne se produirait que dans la mesure où il serait possible de placer l'argent et de réaliser un taux réel de rendement supérieur à 3 p. 100 ou à 4 p. 100. Ce serait un meilleur arrangement qu'à l'heure actuelle, du point de vue des retraités, un bien meilleur arrangement.

M. Benjamin: Il s'agirait de paiements ponctuels.

M. Rollick: Qui resteraient ponctuels, mais qui seraient décidés par les retraités, ou par la caisse des retraités. On serait sûr que le revenu excédentaire des placements de cette caisse—excédentaire par rapport à l'inflation—ne profiterait pas, essentiellement, aux participants en activité. Cela serait impossible. Je le répète, je ne suis pas sûr que ce soit une solution parfaite, mais nous y voyons une approche très raisonnable.

M. Benjamin: Excusez-moi, Darryl, vous permettez?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Non, non.

M. Benjamin: Votre compromis est donc le suivant: plutôt que la pleine indexation, une caisse séparée alimentée par des cotisations supplémentaires, et le reste.

M. Farrant: Me permettez-vous un commentaire?

M. Benjamin: Votre compromis ne fait que perpétuer l'incertitude actuelle et garantit presque l'érosion des prestations de retraite.

M. Rollick: Non. Je ne pense pas.

M. Farrant: Nous pourrions toujours avoir recours au processus utilisé par bon nombre de nos clients, selon lequel un conseil approprié étudierait à intervalles réguliers la situation des retraités et accorderait des augmentations ponctuelles qui dans certains cas, seraient supérieures à une augmentation par indexation.

M. Rollick: Je suis plutôt de votre avis. Cette caisse ne pourrait garantir l'indexation. Nous sommes d'accord et reconnaissons que la difficulté n'est pas réglée. Cette division permettrait d'augmenter les prestations des retraités qui jouiraient ainsi du revenu excédentaire de placement découlant de la caisse. Ce revenu excédentaire leur serait versé exclusivement et ne servirait à rien d'autre, et il est à peu près certain qu'il compenserait en partie l'inflation.

M. Benjamin: Monsieur le président. Excusez-moi, allez-y. J'interviendrai plus tard.

[Texte]

Mr. Cochrane: Just a question: If that were to be looked at as a possible recommendation—you have had a chance to see the return on the investment that has been gained, as a result of the investments that have been placed by the investment group of CN—would you expect to accompany a sister recommendation such as that, giving advice as to who should do the investment? Or as an actuary, having seen perhaps the rate of return, would you be quite happy with the record that has been there now?

Mr. Rollick: I have these numbers before me. I must be honest and say I have not compared them with other pension fund—there are studies in Canada that do relative comparisons, I do not know, maybe Dave has—I think this board would have to select its own fund manager. I also think this board would set investment policy objectives that are distinctly different than exist for the active members, because you have to be somewhat more cautious, in part. You are still trying to make a real rate of return, but I do not think that you would necessarily take the same risks in the stockmarket, with the retired-life assets, that you do with active lives. I think there might reasonably be a different investment policy. It is quite possible that the CN fund managers can deliver that policy. I cannot really say whether this—I can see some numbers here that look fairly good, if these are market rates. It seemed to me, the last couple of years looked like fairly good numbers, but I have not gone back over any period and compared them with other pension funds.

Mr. Cochrane: Just with that thought, if the fund were split—let us say that there were some poor decisions made with regard to investment—and the split side of the fund lost money, then I presume there would be a decrease in pension payments?

Mr. Rollick: That is right.

Mr. Cochrane: That would be understandable and acceptable, I presume, in light of that context.

• 1650

Mr. Rollick: I think it has to be.

The Chairman: Mr. Gray.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): With whatever the x amount of dollars would cost extra to the CN, are you suggesting that with the additional amount it will cost them, that it should go into their operating costs? Or do we get back into this unfunded liability?

Mr. Rollick: If you took these reserves and moved them to one side into a separate fund, you would have a very big unfunded liability in your plan, in what is there now, right? From our attitude, a little bit, you would have to look at funding it, but I am not sure it really makes any difference how quickly you fund it.

Mr. Brown: The trouble is in thinking about this kind of arrangement, it seems to me, at least, that some of the existing unfunded liability is attributable to people who are now retired. The 1.5% to 2% increase has not been paid for yet in

[Traduction]

M. Cochrane: Une simple question: Si nous devons étudier la possibilité d'en faire une recommandation—vous avez eu la chance de voir le rendement des placements faits par le groupe des placements du CN—vous attendriez-vous à une recommandation parallèle comme celle-là, destinée à donner des conseils quant à l'organisme qui doit faire les placements? Ou, en tant qu'actuaire, ayant constaté peut-être le taux de rendement, seriez-vous très heureux des résultats obtenus.

M. Rollick: J'ai ces chiffres devant moi. Pour être honnête, je dois dire que je ne les ai pas comparés avec ceux d'une autre caisse de retraite. Il y a des études au Canada qui font des comparaisons relatives. Je ne sais pas. Dave l'a peut-être fait. Je crois que ce conseil devrait choisir son propre gestionnaire de caisse. J'estime aussi que ce conseil fixerait, en matière de politique de placement, des objectifs bien distincts de ceux qui existent pour les participants actifs, puisqu'il faut être plus prudent, en un sens. Vous visez encore un taux réel de rendement, mais vous ne prendriez pas nécessairement les mêmes risques à la Bourse avec les avoirs des retraités qu'avec ceux des actifs. Il m'apparaîtrait raisonnable d'avoir une politique différente pour les placements. Il est bien possible que les gestionnaires de la caisse du CN puissent élaborer cette politique. Je ne saurais dire si cela... Je vois ici certains chiffres qui paraissent assez bien, s'il s'agit de taux du marché. Les quelques dernières années m'ont paru assez bonnes, mais je ne suis pas remonté en arrière pour faire des comparaisons avec les autres caisses de retraite.

M. Cochrane: À ce sujet, si la caisse était divisée—mettons que l'on prenne certaines mauvaises décisions en matière de placements—et qu'une partie de la caisse perde de l'argent, je suppose que cela entraînerait une diminution des prestations?

M. Rollick: C'est cela.

M. Cochrane: Cela serait compréhensible et acceptable, je suppose, dans ce contexte.

M. Rollick: Il le faut bien.

Le président: Monsieur Gray.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Estimez-vous que les sommes supplémentaires que cela coûtera au CN doivent entrer dans ses coûts d'exploitation? Ou en revenons-nous à ce passif non capitalisé?

M. Rollick: Si vous preniez ces réserves et les mettiez dans une caisse distincte, votre régime aurait un très gros passif capitalisé, n'est-ce pas? Il faudrait voir à le capitaliser, mais je ne suis pas sûr que la vitesse de capitalisation fasse une différence.

M. Brown: La difficulté dans ces cas-là, me semble-t-il tout au moins, c'est qu'une part du passif non capitalisé existant est attribuable aux personnes qui sont déjà retraitées. L'augmentation de 1,5 p. 100 à 2 p. 100 n'est pas encore payée dans tous

[Text]

all cases, but we have people drawing pensions on that basis. There have been some ad hoc increases, and they have not all been funded, yet. It seems to me that you cannot necessarily say that the fair thing would be to attribute all of the unfunded liability to people who have not retired yet.

Mr. Rollick: This is something that is not very clear to us, either. We came to the conclusion that a little of the unfunded was for the existing retirees. If you take the proposition that a few years ago, at least, the employers' goal with terminal-funding day was to fund the employees pension by retirement. Right.

Mr. Brown: Yes.

Mr. Rollick: If you take the proposition that is terminal funding, which I think we can all admit is not a particularly strong funding method, but if you say it is the minimum, then I guess our argument was, let us presume all the retired lives have been terminally funded.

Mr. Brown: The ad hoc increases have not been terminally funded. They do not pay into the fund—all except expenses.

Mr. Rollick: Except, I suspected. As near as we can see, the ad hoc increases, the liability, does not match the investment income that would have come off the retired life.

Mr. Brown: That is probably right. Of the \$1.5 billion or \$1.6 billion total unfunded liability, on the basis that is used by the actuaries.

Mr. Rollick: Let me put it to you this way: I think it would not be unfair, if you develop this concept and left some residual unfunded in the retired-life section to be funded by future payments. In other words, what that retired-life fund gets is a block of the assets, plus, a commitment from CN as to some future payments. This would not seem to me to be totally unfair, if it is what was viewed to be appropriate. I think what you do is establish something that goes forward, that has some opportunity of overcoming this indexing question, without CN having to provide automatic full indexing.

The Chairman: I am advised that the bells are ringing, and the vote will be taken in one or two minutes. This means I have to adjourn this meeting until 5.30 p.m., if that is agreeable to the members. I think there are still a few questions that we have to have, so we will stay. Hopefully, we can get together at 5.30 p.m. for maybe another half-hour, or something. I then adjourn until 5.30 p.m.

• 1655

• 1726

The Chairman: I call the meeting to order. The committee will last until 6 p.m., because some people have to go to Calgary, and others have other obligations. Some of us are tired of the whole thing.

[Translation]

les cas, mais nous avons des gens qui touchent des pensions en fonction de cette augmentation. Il y a eu des augmentations spéciales, qui ne sont pas du tout capitalisées encore. Il ne serait pas nécessairement juste d'attribuer l'ensemble du passif non capitalisé aux personnes non retraitées.

M. Rollick: Cela ne nous saute pas aux yeux, non plus. Nous en sommes venus à la conclusion qu'une petite part du passif non capitalisé vise les personnes déjà retraitées. Si vous partez du principe qu'il y a quelques années, au moins, l'objectif des employeurs en matière de financement terminal consistait à capitaliser la pension des employés au moment de la retraite... Bien.

M. Brown: Oui.

M. Rollick: Si vous partez du principe du financement terminal, qui, nous le reconnaissons tous, n'est pas une méthode de capitalisation particulièrement vigoureuse, si c'est le minimum, alors notre argument est le suivant: supposons donc que toutes les pensions des retraités ont fait l'objet d'un financement terminal.

M. Brown: Les augmentations spéciales n'ont pas fait l'objet d'un financement terminal. Elles ne contribuent pas à la caisse—sauf pour les dépenses.

M. Rollick: Sauf, ai-je soupçonné. Pour autant que nous puissions le constater, les augmentations spéciales, le passif, ne correspondent pas au revenu de placement que l'on aurait pris aux retraités.

M. Brown: Probable. Sur les 1,5 milliard ou 1,6 milliard de dollars de passif non capitalisé total, selon le critère utilisé par les actuaires.

M. Rollick: Disons ceci: cela ne serait pas injuste, si vous développez ce concept et laissez dans la section des retraités un résidu à capitaliser par des paiements futurs. Autrement dit, cette caisse des retraités obtient un bloc de l'actif, plus un engagement de paiements futurs de la part du CN. Cela ne m'apparaîtrait pas absolument injuste, si c'est ce qu'on juge approprié. Il s'agit d'établir quelque chose qui marche, qui ait la possibilité de surmonter ce problème d'indexation, sans que le CN ait à garantir l'indexation intégrale automatique.

Le président: On m'informe que les cloches sonnent, et que le vote aura lieu dans une ou deux minutes. Je dois donc lever la séance jusqu'à 5 h 30, si cela convient aux membres. Il y a encore quelques questions à poser. Nous allons donc rester. J'espère bien que nous pourrions reprendre à 5 h 30 pour une autre demi-heure, ou à peu près. La séance est donc levée jusqu'à 5 h 30.

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous siégerons jusqu'à 6 heures, car certains doivent partir pour Calgary, et il y en a qui ont d'autres obligations. Certains d'entre nous en ont assez de toute cette affaire.

[Texte]

Mr. Brown: I can stay here all night.

The Chairman: Okay, let us proceed. Mr. Brown.

Mr. Brown: Yes. There is just something I would like to clarify, about some of the discussion that we were having before the break. If I understood what you were saying correctly, the essence of your proposal, really, is that there be this separate account for the pensioners—maybe a physically separate fund of assets—and that the rules of the game include a commitment that the investment results for that separate fund, above some stated bench mark, would be used to increase the pensioners' benefits, to the extent the money was available to do this. The bench mark might be 4%. There might be some other number, though. There is nothing particularly magic about 4%.

Mr. Rollick: Because I think the presumption that we operate on is that 3% to 4% is roughly what you should expect to get as a rate of return, in an inflation-free economy. It could be a little higher even.

Mr. Brown: The principle of the arrangement does not depend on the 4%.

Mr. Rollick: I guess you might try and select that number after contemplating what you are attempting to do, for example. I am not sure the retired members would agree with me on this, but I think it is worthy of discussion as to whether an adequate pension plan provides for full indexing. It depends what you think indexing is.

Mr. Brown: Yes.

Mr. Rollick: In this country, we equate indexing to the Consumer Price Index. I think that is a very bad measure of retired-life indexing. It is just what is available to us. Preferably, what you should have is some kind of retired-life cost-of-living index, which I suspect would be somewhat lower, because retired lives, I think, have different things they purchase. You do not have work-related expenses, things of this nature. If you could get to that, it would be lovely. There has been some talk of 60% of the CPI, and things of that nature. If you set up, as a target, something a little less than full CPI, you might argue that you do not need to have reserves at 4%. You might have them at 5% or some slightly higher number.

Mr. Brown: If I understand the significance of whether it is 4% or something else, if it is something higher than 4%, then, there will be less money available to make the pensioner adjustments . . .

Mr. Rollick: —and less cost to CNR.

Mr. Brown: —and on the other side, it will be less costly, and fewer dollars will have to come out of CN's pockets, in order to finance the whole thing.

Mr. Rollick: Right. Correct.

Mr. Brown: Okay.

Mr. Rollick: It is a process where you have to come to grips with policy. Once policy was established, if it were viewed as acceptable, it would work. Agreed.

[Traduction]

M. Brown: Je peux passer la nuit ici.

Le président: Bon, allons-y. Monsieur Brown.

M. Brown: Oui. J'aimerais tirer une chose au clair, au sujet d'un point dont nous discutons avant la pause. Si je vous ai bien compris, essentiellement vous proposez qu'il y ait un compte distinct pour les retraités—peut-être un fonds de valeurs établi séparément—et que les règles du jeu supposent un engagement selon lequel le revenu de placement, au-delà d'un pourcentage déterminé servant de repère, servirait à majorer les prestations des retraités, dans la mesure de la disponibilité des fonds. On pourrait fixer le repère à 4 p. 100. Mais, on pourrait choisir un autre pourcentage. Le chiffre de 4 p. 100 n'a rien de particulièrement magique.

M. Rollick: Parce qu'il y a tout lieu de supposer qu'un taux de rendement de 3 p. 100 à 4 p. 100 est à peu près ce à quoi on peut s'attendre dans une économie sans inflation. Ce pourrait même être un peu plus.

M. Brown: L'accord ne dépend pas essentiellement du 4 p. 100.

M. Rollick: Vous pourriez peut-être essayer de choisir ce chiffre après avoir réfléchi à ce qu'on veut faire, par exemple. Je ne sais pas si les retraités seraient d'accord, mais je crois qu'il vaut la peine d'examiner si un bon régime de retraite doit prévoir une indexation complète. Cela dépend de ce qu'on entend par indexation.

M. Brown: Oui.

M. Rollick: Au Canada, nous envisageons l'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation. C'est une très mauvaise mesure de l'indexation de la retraite. Mais nous n'avons rien d'autre. Idéalement, il devrait y avoir un genre d'indice du coût de la vie des retraités, qui serait probablement moins élevé, parce que les retraités, je crois, achètent des choses différentes. Il n'y a pas de dépenses reliées au travail ou de choses de cette nature. Si l'on pouvait en arriver là, ce serait merveilleux. Il a été question de 60 p. 100 de l'IPC, et de choses de cette nature. Si l'on se fixe un objectif un peu moins élevé que l'IPC au complet, on pourrait soutenir qu'il n'est pas nécessaire de fixer le niveau des réserves à 4 p. 100. On pourrait prévoir un pourcentage de 5 p. 100 ou un peu plus.

M. Brown: Si je comprends ce que signifie le choix d'un niveau de 4 p. 100 ou autre, si le pourcentage est plus élevé que 4 p. 100, alors, il y aura moins d'argent disponible pour ajuster les prestations des retraités . . .

M. Rollick: . . . et il en coûtera moins cher au CN.

M. Brown: . . . et, par ailleurs, il en coûtera moins cher au CN, qui n'aura pas à dépenser autant pour financer toute l'affaire.

M. Rollick: C'est cela. C'est exact.

M. Brown: Très bien.

M. Rollick: C'est un processus qui exige que l'on définisse la politique. Une fois la politique établie, si elle est jugée acceptable, cela fonctionnerait. D'accord.

[Text]

Mr. Radford: I am not sure I understand you. The interest assumption in calculating the present value of the annuities would be 4% or some other rate?

Mr. Rollick: Correct. In a simplistic way, if you started the fund off with a brand new plan, when someone retires, you calculate this reserve for their pension by using a 4% interest rate. You take that money from fund A and put it in fund B, so that it would mean that as long as this . . .

Mr. Radford: Yes.

Mr. Rollick:—fund B earned 4% or more, you would have enough money. Now in a world in which you have inflation, such as we have had, interest rates tend, over a longer period of time at least, to reflect inflation levels. You will generate more money than 4%, and the extra money will be useable for providing increased benefits.

• 1730

Mr. Radford: That means, during what I would call the accumulation period, you could be using a different rate assumption . . .

Mr. Rollick: Absolutely.

Mr. Radford:—but your goal would still have to be a number that was calculated at 4%.

Mr. Rollick: That is right. In fact . . .

Mr. Radford: That would be unique and fairly complex, would it not?

Mr. Rollick: No. Not in my opinion. In fact, that is done today. In fact, I submit that is what you have right now. I believe what you have now is an interest rate of 7½%.

Mr. Radford: It is 7%

Mr. Rollick: It is 7%, is it? You also have a salary scale. The effect of a salary scale plus the interest rate is really to make the interest rate lower. Your real rate of interest is—I do not know—maybe 1%.

Mr. Radford: Maybe not even that.

Mr. Rollick: Let us assume your salary scale is equal to the interest rate. You assume salaries go up as fast as interest, 7% per annum. That is equivalent to assuming the pre-retirement interest rate is zero and post retirement, 7½%. What you have already is an existing structure that is based on that concept. All we are saying is that it will not matter what assumptions you make pre-retirement, because you have offsetting factors in the interest rate assumption and the salary scale.

Mr. Radford: However, you have established my goal.

Mr. Rollick: That is right.

Mr. Radford: I will make any assumption I want, but you have established the sum of money I must have . . .

Mr. Rollick: That is right.

Mr. Radford:—and I must have enough money to fund at 4%.

[Translation]

M. Radford: Je ne sais pas si je vous comprends bien. On calculerait la valeur actuelle des rentes en supposant un taux d'intérêt de 4 p. 100 ou autre?

M. Rollick: C'est cela. Plus simplement, si la caisse est créée avec un nouveau régime, au moment où quelqu'un prend sa retraite, on calcule les réserves nécessaires pour le régime de retraite selon un taux d'intérêt de 4 p. 100. On prend les sommes dans la caisse A pour les placer dans la caisse B, ce qui signifie que tant que la . . .

M. Radford: Oui.

M. Rollick: . . . caisse B rapporte 4 p. 100 ou plus, il y a assez d'argent. Cependant, dans un monde d'inflation, comme nous en avons connu, les taux d'intérêt ont tendance, du moins à long terme, à refléter les niveaux d'inflation. Les revenus dépassent 4 p. 100, et les fonds supplémentaires peuvent servir à accroître les prestations.

M. Radford: Donc, pendant la période de capitalisation, vous utiliseriez une hypothèse différente quant au taux . . .

M. Rollick: Absolument.

M. Radford: . . . mais votre objectif demeurerait néanmoins un chiffre calculé à 4 p. 100.

M. Rollick: C'est cela. De fait . . .

M. Radford: Cela serait unique et plutôt complexe, n'est-ce pas?

M. Rollick: Non, je ne suis pas de cet avis. De fait, cela se fait aujourd'hui. Je prétends même que c'est ce que vous avez présentement. Je crois que ce que vous avez maintenant est un taux d'intérêt de 7½ p. 100.

M. Radford: 7 p. 100.

M. Rollick: De 7 p. 100? Vous avez aussi une échelle salariale. L'effet combiné d'une échelle salariale et du taux d'intérêt est une diminution du taux d'intérêt. Votre taux d'intérêt réel est—je ne sais pas—de 1 p. 100 peut-être.

M. Radford: Peut-être même moins.

M. Rollick: Supposons que votre échelle salariale soit égale au taux d'intérêt. Vous supposez que les salaires progressent au même rythme que l'intérêt, soit de 7 p. 100 par an. Cela revient à supposer que le taux d'intérêt est nul avant la retraite et de 7½ p. 100 après la retraite. Il y a déjà une structure qui s'appuie sur ce concept. Peu importe quelles hypothèses vous faites avant la retraite, car l'hypothèse sur le taux d'intérêt et l'échelle salariale comporte des facteurs compensatoires.

M. Radford: Toutefois, vous avez fixé mon but.

M. Rollick: C'est exact.

M. Radford: Je prendrai l'hypothèse qui me plaît, mais vous avez établi la somme d'argent que je dois avoir . . .

M. Rollick: C'est exact.

M. Radford: . . . et je dois avoir suffisamment d'argent pour capitaliser à 4 p. 100.

[Texte]

Mr. Rollick: Correct. That is right.

Mr. Radford: You would then sign an actual valuation at 4%?

Mr. Rollick: You would sign a valuation that said the pre-retirement interest rate was something, and post retirement rate was 4% or 5% or whatever number you were using.

Mr. Radford: You would sign an actual certificate, using 4%?

Mr. Rollick: Sure.

Mr. Radford: You would?

Mr. Rollick: Oh, sure.

Mr. Radford: Mr. Farrant, would you?

Mr. Farrant: Sure.

Mr. Radford: You have changed your mind then, in the last two months?

Mr. Farrant: How have I changed my mind?

Mr. Radford: Back in Vancouver on October 15, I asked you: Would you sign one that uses 4%? Mr. Farrant: No. Not today. That was October 15.

Mr. Farrant: Not with respect to active lives.

Mr. Radford: Pardon?

Mr. Farrant: You asked an incomplete question.

Mr. Radford: Or, you gave an incomplete answer.

Mr. Farrant: Whatever you want. Have I answered your question? It had reference to: What would you do with the active lives?

Mr. Rollick: I am not sure in what context it was asked. If a company came to me today... I mean, to use 4% is very conservative. You have to ask yourself what the purpose of the valuation is. There are conditions in which I would tell a client: I will not sign a valuation at 4%. For example, if a company came to me today and said: I have this pension plan I unilaterally created for my executives, and it provides the maximum benefits under the Revenue Canada, rules, and I would like to maximize my tax deductions, and I would like you to do a report at 4%, I will not sign that report. Revenue Canada would probably not accept such a report.

Mr. Radford: That was the next, sort of, lead-on. Would Revenue Canada or Pension Benefits Standards accept a valuation at 4%?

Mr. Rollick: Under the right circumstances, yes. I think if you explain to them what you are doing, yes. I think one has to bear in mind the context of what you are trying to achieve with the valuation... what its purpose is.

Mr. Radford: Which means it would be written-in...

Mr. Rollick: Sure.

[Traduction]

M. Rollick: C'est exact.

M. Radford: Vous signeriez alors une évaluation à 4 p. 100?

M. Rollick: Vous signeriez une évaluation indiquant que le taux d'intérêt était tant avant la retraite, et de 4 p. 100 ou de 5 p. 100 ou autre chose après la retraite.

M. Radford: Vous signeriez un certificat, en utilisant 4 p. 100?

M. Rollick: Bien sûr.

M. Radford: Oui?

M. Rollick: Oui, bien sûr.

M. Radford: Et vous, monsieur Farrant?

M. Farrant: Certainement.

M. Radford: Vous avez donc changé d'idée depuis deux mois?

M. Farrant: Comment cela?

M. Radford: À Vancouver, le 15 octobre, je vous ai demandé: en signeriez-vous un au taux de 4 p. 100? Vous avez répondu: Non, pas aujourd'hui. Vous avez dit cela le 15 octobre.

M. Farrant: Pas à l'égard des actifs.

M. Radford: Pardon?

M. Farrant: Votre question était incomplète.

M. Radford: Ou bien vous avez donné une réponse incomplète.

M. Farrant: Comme vous voudrez. Ai-je répondu à votre question? Elle avait trait à ce que vous feriez des employés actifs.

M. Rollick: Je ne sais pas trop dans quel contexte elle a été posée. Si une compagnie vient me voir aujourd'hui... Utiliser un taux de 4 p. 100 est très conservateur. Il faut voir quel est le but de l'évaluation. Il y a des circonstances où je dirais à un client que je ne signerai pas une évaluation à 4 p. 100. Par exemple, si une compagnie me disait aujourd'hui: j'ai un régime de retraite que j'ai créé unilatéralement pour mes cadres, et il prévoit les prestations maximales permises par les règles de Revenu Canada; je voudrais maximiser mes déductions d'impôt et j'aimerais que vous établissiez un rapport à 4 p. 100. Je ne signerais pas ce rapport. Revenu Canada ne l'accepterait probablement pas.

M. Radford: C'était là le point suivant, pour ainsi dire, auquel je voulais en venir. Revenu Canada ou les Normes de prestations de pension accepteraient-ils une évaluation à 4 p. 100?

M. Rollick: Oui, dans les bonnes circonstances. Oui, si vous leur expliquez ce que vous faites. Il faut garder à l'esprit ce que l'on tente de réaliser par l'évaluation, c'est-à-dire quel en est le but.

M. Radford: Donc, il serait écrit...

M. Rollick: Certainement.

[Text]

Mr. Radford: —that there is going to be either excess interest, or experience gains and losses on that separate fund distributed to the annuities.

Mr. Rollick: Yes. You would have a separate fund and probably a separate kind of plan. I am not sure. I have not thought about the documentation requirements... exactly how you would do it.

Mr. Radford: That is, sort of, my next jump. Once you write that in, it becomes contractual.

Mr. Rollick: Sure.

Mr. Radford: Then, as an actuary, you are going to start using something different as a valuation, are you not?

Mr. Rollick: No. What you write in there is contractual... you say... you create a water-tight compartment. Either you would use a separate trust... you could use a separate trust, or you would do it within the existing trust, but you make a water-tight division of that trust. By water-tight, I mean, money cannot flow out of that retired life account, anywhere. It would have in it, rules that would say: This fund shall be valued by the actuary to that fund—it might be the same or a different actuary, but, presume it is the same—every three years, and the trustees of that fund will make improvements, based upon the results of that valuation. However, you do not contractually commit to any increases in that fund. In fact, if I were the actuary, I would submit to you, conceptually, that what you should do is create some contingency reserves within the fund. I think you would want a little bit of lee-way, because you...

• 1735

Mr. Radford: The way you are talking, sir, leads me to believe that nothing like this, in fact, exists right now...

Mr. Rollick: Oh, sure.

Mr. Radford: —that you have designed.

Mr. Rollick: Oh no, sure they do.

Mr. Radford: You are telling me that you have not thought through whether it will be a separate plan or separate trustee.

Mr. Rollick: You have.

Mr. Radford: Yes, people are doing ad hoc, using these concepts but not written down.

Mr. Rollick: Let me put it to you this way. We have such plans in slightly modified forms. The University of B.C. has one, where we have a separate accounting of retired life liabilities.

Mr. Radford: Did it create it, or has it always had one?

Mr. Rollick: It has always been there.

Mr. Radford: It has always been there.

Mr. Rollick: It has always been there.

Mr. Radford: It was designed...

[Translation]

M. Radford: ... qu'il y aura soit de l'intérêt excédentaire soit des gains et pertes d'expérience sur cette caisse distincte à distribuer aux rentiers.

M. Rollick: Oui. Vous auriez une caisse distincte et, probablement, un genre de régime distinct. Je ne suis pas certain. Je n'ai pas réfléchi aux genres de documents qui seraient requis, à la façon exacte de procéder.

M. Radford: C'est, plus ou moins, mon argument suivant. Lorsqu'on inclut une disposition de ce genre, elle devient contractuelle.

M. Rollick: Oui.

M. Radford: Alors, en tant qu'actuaire, vous allez commencer à utiliser quelque chose de différent comme évaluation, n'est-ce pas?

M. Rollick: Non. La disposition devient contractuelle, comme vous dites. Vous créez un compartiment étanche. Vous utiliseriez une fiducie distincte... Vous pourriez utiliser une fiducie distincte, vous pourriez le faire dans le cadre de la fiducie existante, mais vous établissez une division étanche de cette fiducie. Ce que j'entends par étanche, c'est que l'argent ne peut pas sortir de ce compte des retraités. Il y aurait des règles stipulant que la caisse doit être évaluée par l'actuaire responsable—il pourrait s'agir du même actuaire ou d'un autre, mais supposons qu'il s'agit du même—tous les trois ans, et que les fiduciaires doivent y apporter des améliorations en fonction des résultats de l'évaluation. Toutefois, vous ne vous engagez pas contractuellement à des augmentations. A vrai dire, si j'étais l'actuaire, je vous conseillerais de constituer des réserves pour éventualités. Vous voudriez un peu de souplesse, parce que vous...

M. Radford: Votre façon de dire les choses, monsieur, me porte à croire qu'il n'y a, en fait, rien de ces choses-là, à l'heure actuelle...

M. Rollick: Oh, bien sûr.

M. Radford: ... qui soit de votre conception.

M. Rollick: Oh non; bien sûr que oui.

M. Radford: Vous n'avez pas encore décidé, me dites-vous, si ce sera un régime ou un fiduciaire distinct.

M. Rollick: Vous, oui.

M. Radford: Oui, il y a des gens qui prennent des mesures spéciales, fondées sur ces concepts, mais ce n'est pas écrit.

M. Rollick: Je vous dirai ceci. Nous avons de ces régimes, avec de légères variantes. L'Université de la Colombie-Britannique en a un, qui a une comptabilité distincte pour le passif imputable aux retraités.

M. Radford: L'a-t-elle créé, ou en a-t-elle toujours eu un?

M. Rollick: Il a toujours été là.

M. Radford: Il a toujours été là.

M. Rollick: Il a toujours été là.

M. Radford: Il a été conçu...

[Texte]

An hon. member: In 1967.

Mr. Radford:—that way, at the time.

Mr. Rollick: It was designed that way, many years ago. It has operated fairly successfully, to date. I am not sure of the actual pattern of increases, but it is how that fund is structured.

Mr. Radford: It was designed in 1967, and I assume you have not changed assumptions, then.

Mr. Rollick: Yes, I think we did change assumptions, once. You have to be very careful about assumption changes.

Mr. Radford: I reckon that is the next thing. You have to be very careful, particularly on the retired lives.

Mr. Rollick: You do not make assumption changes on existing lives. You can make assumption changes to a certain extent on future lives, but I forget, I believe there has been one change, has there been more?

Mr. Farrant: There are two more on mortality rates, not interest. You are talking about interest. On the University of British Columbia the changes have been made, following experienced studies with respect to the mortality among the retired lives.

Mr. Radford: Has that involved having to create a second retirement live fund?

Mr. Farrant: In a sense where there is a change, it applies to the new entrants after the change is made, not to the existing lives.

Mr. Radford: In my mind, that is another fund.

Mr. Farrant: Even though you may keep it in one fund.

Mr. Radford: It is not really. All the monies in one pot, in one account.

An hon. member: It is the manner in which the TIAA CREF organization operates, if you have ever heard of it.

Mr. Radford: This idea is not totally unique. We have a number of retired-life accounts, as such, in our plans. Now to go on to another—what will I say—word, or item, that we keep dealing with. I believe you said earlier: You do not care if CN funds, ever. You would be happy to live with the CN unfunded pension plan.

Mr. Rollick: Yes.

Mr. Radford: We have been bombarded with this problem of the unfunded liability, and what is it? I am going to ask another actuary, since I have asked many. What is an unfunded liability?

Mr. Rollick: What is an unfunded liability? I guess it is a calculated, or measured, difference between what I will call actuarial liabilities—I will spend a little time on that—and assets. Actuarial liabilities are, what I call, iffy actuarial liabilities. They are not real live things, like, I owe you some money, because they—

Mr. Radford: It is not an IOU.

[Traduction]

Une voix: En 1967.

M. Radford: . . . comme cela, à l'époque.

M. Rollick: Il a été conçu comme cela, il y a bien des années. Il a connu pas mal de succès jusqu'ici. Je ne suis pas trop au courant de la répartition réelle des augmentations, mais c'est ainsi que la caisse est structurée.

M. Radford: Ce régime a été conçu en 1967, et je suppose que vous n'avez pas modifié les hypothèses.

M. Rollick: Oui, je pense que nous les avons modifiées, une fois. Il faut être très prudent lorsqu'on modifie les hypothèses.

M. Radford: J'imagine que ce sera la prochaine étape. Il faut être très prudent, surtout dans le cas des retraités.

M. Rollick: On ne fait jamais de changement d'hypothèses pour les prestataires existants. On modifie les hypothèses, dans une certaine mesure, pour les actifs. Je crois qu'il y a eu un seul changement. Y en a-t-il eu davantage?

M. Farrant: Il y en a eu deux autres, au niveau des taux de mortalité, et non pas de l'intérêt. Vous parlez d'intérêt. Dans le cas de l'Université de la Colombie-Britannique, les changements ont été effectués après étude des chiffres de mortalité des retraités.

M. Radford: Cela a-t-il supposé la création d'une seconde caisse pour les retraités?

M. Farrant: En un sens, lorsqu'il y a un changement, il s'applique aux nouveaux arrivés après le changement, et non pas aux retraités existants.

M. Radford: Dans mon esprit, il s'agit d'une autre caisse.

M. Farrant: Même si cela reste dans la même caisse.

M. Radford: Pas vraiment. Tout l'argent est regroupé, dans un même compte.

Une voix: C'est de cette façon que fonctionne la TIAA CREF, si vous en avez déjà entendu parler.

M. Radford: Cette idée n'est pas absolument nouvelle. Nous avons eu quelques comptes pour retraités, comme tels, dans nos régimes. Passons maintenant à un autre—que dire—mot, ou point, qui revient tout le temps sur le tapis. Vous avez dit tantôt: peu vous importe que le CN procède à une capitalisation un jour ou l'autre. Vous pourriez parfaitement vous accommoder d'un régime de retraite non capitalisé pour le CN.

M. Rollick: Oui.

M. Radford: Ce problème du passif non capitalisé ne cesse de nous hanter. Qu'est-ce que c'est? Je vais le demander à encore un autre actuaire, puisque je l'ai déjà demandé à beaucoup. Qu'est-ce qu'un passif non capitalisé?

M. Rollick: Qu'est-ce qu'un passif non capitalisé? Ma foi, c'est la différence calculée, ou mesurée, entre ce que j'appellerai le passif actuariel—je m'y arrêterai un instant—et l'actif. Le passif actuariel est, si je peux dire, hypothétique. Il ne s'agit pas de choses concrètes comme des dettes, car il . . .

M. Radford: Ce n'est pas une reconnaissance de dette.

[Text]

Mr. Rollick: The problem is it depends on so many assumptions. It is an IOU based upon assumptions. The problem is the assumptions—the value of this IOU—are very susceptible to change in value, based upon changing the assumptions. Okay. You have a situation where the assets are real things. They tend to be. They tend to be unchanging if you have—well, at least to the extent that market values are realizable things. Let us assume that if we have a fund with a billion dollars in it that the billion dollars is equal in dollars, or cash. It does not change. The liability can fluctuate considerably, based upon the assumptions that are used to determine it. The unfunded liability is the difference between this calculated number and those assets. You know there are all kinds of question marks you ask yourself about this. One of these assumptions—that a very great question mark—is the assumption one makes with regard to future salary increases.

• 1740

What you have in a final pay plan if you were attempting to fund those projected increases is the actuary getting out his crystal ball and saying what he thinks salaries are going to do over the next 20 or 30 or 40 years. In part, that is almost nonsensical. We attempt to do it, because companies and plan sponsors tend to want to be as responsible as they can in measuring these liabilities and their costs. Does that give you a reasonable answer?

Mr. Radford: It gives me a reasonable explanation, though some people will say the unfunded liability is a debt, and interest is being paid on it.

Mr. Farrant: Can I try to answer your question in part? If you were operating a small plumbing store down the street and had 10 employees, perhaps one of your greatest concerns, certainly one of your employees' greatest concerns, is whether you will be in business three years from now. If you were not likely to be in business three years from now, then you and your employees would probably like to be assured that if you had to terminate the business you would at least have the assets available to pay your promises to those employees.

Earlier this afternoon, you were talking about the Canada Pension Plan and relating that in some way to these railroads. My presumption is that the Dominion of Canada is probably not going to disappear. Even if somebody else captured the country, they still have the people here, and they still have the government employees, and they still could carry on—under a different dictator, perhaps. But it is inevitable that the little plumbing shop is going to disappear in the normal course of time, in three to five years.

One of the most important points in any pension plan is the termination provisions in that plan. That is what the actuary should worry about. We have tentatively agreed in our conversations here today that the CN Railway will go on ad infinitum.

Mr. Benjamin: And CP.

Mr. Farrant: And CP. Therefore, we do not have to worry about termination questions. At that point, unfunded liabilities become almost academic. For your little plumbing shop down

[Translation]

M. Rollick: La difficulté, c'est qu'il dépend d'une foule d'hypothèses. C'est une reconnaissance de dette fondée sur des hypothèses. Mais cette reconnaissance de dette est très susceptible de changer de valeur, au gré des changements d'hypothèses. Bon. L'actif, c'est du concret. Il a tendance à l'être. Il a tendance à demeurer stable. Au moins dans la mesure où les valeurs marchandes sont réalisables. Supposons que vous ayez une caisse d'un milliard de dollars en liquide. Elle ne change pas. Le passif peut fluctuer considérablement, au gré des hypothèses qui servent à l'établir. Le passif non capitalisé est la différence entre ce chiffre calculé et cet actif. Vous vous posez toutes sortes de questions à ce sujet. L'une de ces hypothèses—et c'est un très gros point d'interrogation—est celle que l'on fait à l'égard des augmentations salariales futures.

Dans un régime fin de carrière, pour capitaliser ces augmentations projetées, l'actuaire sort sa boule de cristal pour déterminer ce que seront les salaires des 20, 30 ou 40 prochaines années. D'une certaine façon, cela n'a pas de sens. Nous tentons de le faire, parce que les sociétés et les parrains de régime veulent mesurer le plus exactement possible ce passif et leurs coûts. Est-ce une réponse raisonnable?

M. Radford: C'est une explication raisonnable. Mais d'aucuns soutiennent que le passif non capitalisé est une dette, qui entraîne paiement d'intérêts.

M. Farrant: Puis-je tenter une réponse partielle? Si vous exploitiez une petite plomberie du coin, et que vous aviez 10 employés, l'une de vos plus grandes inquiétudes—une des plus grandes inquiétudes de vos employés, en tout cas—serait de savoir si vous seriez encore là dans trois ans. S'il y a des chances que vous n'y soyez plus, vos employés et vous souhaiteriez sans doute que, advenant la fermeture de l'entreprise, vous ayez au moins l'actif nécessaire pour remplir vos promesses envers les employés.

Plus tôt cet après-midi, vous parliez du Régime de pensions du Canada dans le contexte de ces chemins de fer. Je suppose que le dominion du Canada n'est pas près de disparaître. Même si quelqu'un d'autre prenait le pays, il y aurait encore du monde ici, il y aurait encore les fonctionnaires, qui poursuivraient—sous une autre dictature, peut-être. Mais, la petite entreprise de plomberie finira inévitablement par disparaître, dans trois ou cinq ans.

Les dispositions régissant la cessation du régime de retraite en constituent l'un des éléments les plus importants. C'est ce qui doit retenir l'attention de l'actuaire. Nous avons provisoirement reconnu dans nos conversations d'aujourd'hui que le CN est là pour toujours.

M. Benjamin: Et le CP aussi.

M. Farrant: Et le CP aussi. Donc, nous n'avons pas à nous inquiéter de la cessation. À partir de là, le passif non capitalisé ne présente à peu près plus d'intérêt. Pour votre petite

[Texte]

the street that termination provision is mighty important. We are all going to be concerned that, if that termination occurs, the assets are going to be in the fund to meet your promise. That is where a lot of this difficulty arises.

Mr. Radford: For CN, you say the unfunded liability is academic.

Mr. Farrant: In my opinion it is.

Mr. Radford: This morning in the CP Railway presentation they made a similar argument. They said the actuarial valuation includes futures. It includes a salary projection. If you did evaluation without the salary projection, there would be no unfunded liability.

Mr. Farrant: That might be.

Mr. Radford: There is enough money there now to pay the benefits today.

Mr. Farrant: If you terminated the plan today . . .

Mr. Radford: The unfunded liability is a futures, which the Pension Benefits Standards Act, the actuary's prudent man, even says he really wants to know what he should fund towards. Is that a fair statement?

Mr. Farrant: It is a prudent man approach, yes.

Mr. Rollick: What . . . ?

Mr. Farrant: No more than that. Sorry.

Mr. Rollick: What the railways probably should be doing is looking at costing. They probably should do an accurate actuarial costing of what this plan is all about. Whether they merely set aside a book reserve—show on their books that they have an obligation—or whether they put some money into a fund, we think is not very important. That is really what becomes the issue. The funding of the cost, is saying the cost is "x" and we will take some money and we will put it aside into a separate trust. That gives the employees benefit security aside from the employer.

Mr. Benjamin: Once they are pensioned.

Mr. Rollick: What?

Mr. Benjamin: Once they are pensioned.

Mr. Rollick: Oh, and before. Even before, and as actives in case the plan were to terminate.

Mr. Benjamin: Then that is academic.

Mr. Rollick: That is right. In this instance we are asking what the magic of doing that for the CNR is. Unless you believe there is a large likelihood of its termination. We think it may be of some value to recognize the underlying liabilities of this plan in showing the financial results of the CNR's operations. But whether it actually puts money in the trust we do not think is very relevant at all.

• 1745

Mr. Radford: So the CNR, in doing the amortization of the unfunded liability, in the view of some people, is paying interest at 8%. But this is just a mathematical calculation to eliminate the unfunded liability, is it?

[Traduction]

plomberie du coin, cette disposition de cessation est extrêmement importante. Nous tenons tous à ce que, en cas de cessation, la caisse dispose de l'actif nécessaire pour remplir ses engagements. D'où la difficulté, dans une large mesure.

M. Radford: Pour le CN, vous dites que le passif non capitalisé est sans intérêt.

M. Farrant: À mon avis, oui.

M. Radford: Ce matin, les représentants du CP ont dit la même chose. Ils ont dit que l'évaluation actuarielle comprend les prévisions pour l'avenir. Elle comprend une projection salariale. Si vous faisiez une évaluation sans la projection salariale, il n'y aurait pas de passif non capitalisé.

M. Farrant: Peut-être.

M. Radford: Il y a suffisamment d'argent aujourd'hui pour payer les prestations.

M. Farrant: En cas de cessation du régime aujourd'hui . . .

M. Radford: Le passif non capitalisé concerne l'avenir. La Loi sur les normes de prestations de pension, l'homme prudent de l'actuaire, l'oblige à savoir ce qu'il doit capitaliser. Exact?

M. Farrant: C'est l'approche de l'homme prudent, oui.

M. Rollick: Quel . . . ?

M. Farrant: Pas plus que cela. Excusez-moi.

M. Rollick: Les chemins de fer devraient probablement s'arrêter à l'établissement des coûts. Ils devraient probablement faire une évaluation actuarielle exacte des coûts de tout le régime. Peu importe qu'ils se contentent de constituer une réserve comptable—d'inscrire dans leurs livres qu'ils ont une obligation—ou qu'ils mettent l'argent dans une caisse. C'est là, au fond, le problème. Capitaliser le coût, c'est dire que le coût est «x» et que nous mettrons de l'argent dans une fiducie distincte. L'employeur assure ainsi la sécurité des prestations des employés.

M. Benjamin: Une fois à la retraite.

M. Rollick: Quoi?

M. Benjamin: Une fois à la retraite.

M. Rollick: Oh, et avant. Même avant, et en tant que participants actifs en cas de cessation du régime.

M. Benjamin: Alors, cela ne présente pas d'intérêt.

M. Rollick: C'est juste. Dans ce cas, pourquoi est-il intéressant de faire cela pour le CN? À moins d'une forte probabilité de cessation. Il serait peut-être utile de constater le passif sous-jacent de ce régime dans la présentation des résultats d'exploitation du CN. Mais qu'il mette ou non effectivement l'argent dans la fiducie, c'est sans grande importance, à nos yeux.

M. Radford: Donc le CN, aux yeux de certains, paye un intérêt de 8 p. 100 pour amortir le passif non capitalisé. Mais il s'agit d'un simple calcul mathématique destiné à éliminer le passif non capitalisé, n'est-ce pas?

[Text]

Mr. Rollick: Sure.

Mr. Radford: It is just a calculation you actuaries make.

Mr. Rollick: This is right.

Mr. Farrant: It is a pension benefit standing back, which you legislated.

Mr. Radford: Right. And you could use 6%, 7%, 8%, 9% or whatever number passed Revenue Canada and the Pension Benefits Standards Act.

Mr. Rollick: This is right. The question you have to ask yourself is why it is important to have money in a fund for the employees of the CNR railway. What are you really worried about? I mean, they could have no fund.

Let me put it to you another way. We could have no fund and the CNR could have promised a plan which grants automatic indexing. I say to you that, in some ways, they could just pay it out of the till. Now they might get a very awkward incidence of cost. This is why you do costings to try to smooth things out over long periods of time. They make some provision in advance for what they are going to have to pay out in later years. This is what we have tried to do in a sense with CPP as well.

Mr. Benjamin: They built it into their freight rates.

Mr. Rollick: I am sorry; you said they built it into their . . . ?

Mr. Benjamin: Their freight rates.

Mr. Rollick: Hopefully, they did.

Mr. Benjamin: Well, they have to.

Mr. Farrant: If they pay out risks, yes.

Mr. Benjamin: They have been doing it all these years.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Confidential contracts.

Mr. Rollick: So does this help a bit? If you have been spending a lot of time . . . we think it is a smoke-screen to the real underlying issues here about the funding and the liabilities. They became important because they were raised by management in this instance as a reason for not granting these improvements. And we wondered what this has to do with it.

Mr. Radford: These arguments are a smoke-screen then?

Mr. Rollick: Yes.

Mr. Farrant: Yes, sure.

Mr. Rollick: We think so.

Mr. Brown: I would just like to [Inaudible—Editor] for this year, and it goes back to our earlier discussion, Bruce, about the question of funding versus cost.

I do not disagree with anything you said about the relevance of funding in this situation. However, I think it is valid to say

[Translation]

M. Rollick: C'est cela.

M. Radford: Ce n'est pas autre chose qu'un calcul d'actuaire.

M. Rollick: Effectivement.

M. Farrant: C'est une prestation de pension, c'est exigé par la loi.

M. Radford: C'est exact. Et vous pourriez utiliser 6 p. 100, 7 p. 100, 8 p. 100, 9 p. 100 ou n'importe quel pourcentage autorisé par Revenu Canada et par la Loi sur les normes des prestations de pension.

M. Rollick: C'est exact. Il faut savoir pourquoi il est important d'avoir de l'argent dans une caisse pour les employés du CN. Qu'est-ce qui vous inquiète, au fond? Il se pourrait bien qu'il n'y ait pas de caisse.

Disons les choses autrement. Nous pourrions ne pas avoir de caisse et le CN pourrait avoir promis un régime avec indexation automatique. D'une certaine façon, il pourrait le payer sur son fonds d'administration générale. Les coûts pourraient alors avoir des conséquences fâcheuses. C'est pourquoi nous faisons des prévisions de coûts, pour tâcher de les répartir uniformément sur de longues périodes. Nous établissons d'avance ce qu'il faudra déboursier les années suivantes. C'est ce que nous avons essayé de faire également avec le RPC, en un sens.

M. Benjamin: C'est intégré dans le tarif-marchandises.

M. Rollick: Excusez-moi; vous avez dit que c'est intégré dans le . . . ?

M. Benjamin: Tarif-marchandises.

M. Rollick: Il faut l'espérer.

M. Benjamin: Ma foi, il le faut bien.

M. Farrant: Si le CN paye pour les risques, oui.

M. Benjamin: Il l'a toujours fait.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Les contrats confidentiels.

M. Rollick: Cela vous éclaire-t-il un petit peu? Si vous avez consacré beaucoup de temps . . . Selon nous, c'est un écran de fumée qui cache les véritables questions de fond sur la capitalisation et le passif. Ces choses-là ont pris de l'importance, parce que la direction les a invoquées dans ce cas pour justifier son refus d'accorder ces améliorations. Et nous nous sommes demandés en quoi cela est pertinent.

M. Radford: Ces arguments ne sont qu'un écran de fumée, donc?

M. Rollick: Oui.

M. Farrant: Oui, bien sûr.

M. Rollick: Nous le pensons.

M. Brown: J'aimerais tout simplement [Inaudible—Éditeur] pour cette année. Cela nous ramène à notre discussion antérieure, Bruce, au sujet de la capitalisation par rapport au coût.

Je n'ai rien à redire sur ce que vous avez déclaré au sujet de l'importance de la capitalisation dans ce cas. Cependant, on

[Texte]

that, if there are going to be adjustments in the nominal pensions, there are going to be some costs involved.

Mr. Rollick: This is right. The CNR should probably be costing this thing.

Mr. Brown: Yes.

Mr. Rollick: And building the cost of it into its operations.

Mr. Brown: It looks to me—and I think you said the same thing—as if there has been a fair amount of confusion here over the question of whether we are talking about costs or about funding, the way the funds have been handled, the existence of the unfunded liability and so on. Management may in fact have some valid point as far as its claim that there are costs involved. It seems to me that it is pretty difficult to get away from it. You can say that what they are doing is not adequate or not conscionable or whatever but, if they are going to do something more than this, it is going to cost more money in one way or another.

Mr. Rollick: If they are going to do . . . I am agreeing with you that, if you have a plan in which retired lives never get any increase after retirement versus a plan in which they get something, the second one costs more money.

Mr. Brown: Yes, right. This is my only point.

Mr. Rollick: Okay.

Mr. Radford: I just wondered if we could put in a word that is used sometimes in your profession, I believe. This is what you are pointing your finger at. I think it is inherent in a defined benefit plan; maybe it is inherent in a defined contribution plan, too. I am referring to the cross-subsidization going on. In your case, you are pointing at the pensioners'. There is no wage inflation in it but it is earning interest. In the actives', you have wage inflation and you are earning interest. You are saying there are gains being made on the funds associated with the pensioners' and they are being used to offset some of the losses on the actives'. This rebounds; that is, maybe CN does not have to put as much money in.

Mr. Rollick: Correct.

Mr. Radford: If we, in your proposal, take the cross-subsidization that is coming off the pensioners' and stop it, then the bill for CN goes up equally, does it not? Their current service costs are going to have to be met and they are not going to be offset by the money coming out of the pensioners' fund.

Mr. Rollick: The calculated . . .

Mr. Benjamin: The current service costs.

Mr. Benjamin: The current service cost.

Mr. Radford: Paid.

Mr. Rollick: Let us leave paying aside. Correct me if I am wrong, but I do not believe there has been a distinction between funding and costing. CN has shown as a cost what it has put in the fund. I think the truth of the matter is that it has under-costed its system. It may well have under-costed it.

[Traduction]

pourrait dire que tout rajustement aux pensions nominales comporte des coûts.

M. Rollick: C'est exact. Le CN devrait probablement procéder à l'établissement des coûts de cette chose-là.

M. Brown: Oui.

M. Rollick: Et les intégrer dans son exploitation.

M. Brown: Il me semble—et vous avez dit la même chose—qu'il y a eu pas mal de confusion au sujet des coûts ou de la capitalisation, de la façon dont les fonds ont été traités, de l'existence du passif non capitalisé et ainsi de suite. La direction n'a peut-être pas tout à fait tort de dire que cela comporte des coûts. Il me semble qu'il est assez difficile d'y échapper. Vous pouvez dire que cela ne convient pas, que cela n'est pas correct, mais si l'employeur fait plus, cela lui coûtera plus cher, d'une façon ou d'une autre.

M. Rollick: S'il fait . . . Je reconnais que, dans un régime où les retraités ne touchent jamais d'augmentation après la retraite, les coûts sont moins élevés que dans le cas contraire.

M. Brown: Oui, c'est exact. C'est tout.

M. Rollick: Très bien.

M. Radford: Pourrions-nous nous arrêter brièvement à un mot parfois utilisé dans votre profession. C'est ce que vous pointez du doigt. C'est, à mon sens, inhérent à un régime à prestations déterminées; c'est peut-être inhérent aussi à un régime à cotisations déterminées. Je veux parler du subventionnement interne. Dans votre cas, vous visez les retraités. Il n'y a pas d'inflation salariale, mais il y a accumulation d'intérêts. Dans le cas des actifs, vous avez de l'inflation salariale et vous gagnez de l'intérêt. Il y a, dites-vous, des gains réalisés sur les fonds des retraités et ils servent à compenser les pertes des fonds des actifs. Cela fait ricochet; ainsi, le CN n'a peut-être pas à y mettre autant d'argent.

M. Rollick: Exact.

M. Radford: Si, dans votre proposition, nous mettons un terme au subventionnement interne venant des retraités, la facture du CN s'en trouverait majorée d'autant, n'est-ce pas? Le CN devra acquitter ses frais de service courants, car ils ne pourront être compensés par l'argent venant de la caisse des retraités.

M. Rollick: Les coûts calculés . . .

M. Benjamin: Les frais de service courants.

M. Benjamin: Les frais de service courants.

M. Radford: Payés.

M. Rollick: Oublions le paiement. Corrigez-moi si j'ai tort, mais il n'y a pas eu de distinction entre la capitalisation et l'établissement des coûts. Le CN a comptabilisé comme coût ce qu'il a mis dans la caisse. Quant à moi, il a sous-estimé les coûts de son régime. C'est peut-être bien cela.

[Text]

Mr. Brown: I should maybe just . . .

Mr. Radford: It is not correct that it is only the last two years.

Mr. Brown: Yes, I was going to say just in the very recent past, I think they have begun to produce a different figure in the published accounts as the pension expense from the amount of contributions they have paid into the fund.

Mr. Rollick: Yes, for the costing and funding.

Mr. Brown: But that is a very recent distinction.

Mr. Rollick: Right.

Mr. Brown: The way in which they are doing it is not altogether clear to me. I do not know if that helps us very much.

Mr. Rollick: If the CNR were to make the change we are proposing, I believe their actuaries would have to re-do their calculations, and the end result would be a higher level of costing. Let us leave aside funding, on the basis that it really does not matter whether they fund it. They could no longer take into account this gain now being achieved on post-retirement indexing. They would have to recognize in their calculations that at retirement they have to put aside a reserve at 4%, not one at 7.5%; moreover, they would not get any future gains from that money, ever after.

Mr. Radford: It really is a cost to CN. There is no money hidden in this pot. That is right. They cannot hide any more money in this fund. Is there any hidden in it now? You are implying that perhaps it is not big enough.

Mr. Rollick: Sure, there is. The difference between what they get and 7% is still hidden. They made an assumption the fund is going to earn 7%. It earned 18% last year—no, 10% last year, did it not.

Mr. Radford: Twelve at book. They earned more than 7% in 1984.

Mr. Rollick: That is right. On the part of it that represents retired lives, there is some big gain.

Mr. Radford: Is that hidden in the fund somewhere?

Mr. Rollick: A big gain is achieved on those retired-life assets. It is a big number, a couple of billion dollars of retired-life assets.

Mr. Radford: It is \$2.4 billion.

Mr. Rollick: The actuarial liability is \$2.4 billion.

Assuming the assets are equal to that, based on 7% interest, that is a liability at 7%, right? They made a gain of the difference between the fund yield of 10% and 7%, in other words, 3% on that money.

Mr. Radford: In the years in which they did not earn the 7% or the 7.5% or the 4%, did they take a loss?

Mr. Rollick: Yes, if they had some.

[Translation]

M. Brown: Je devrais peut-être . . .

M. Radford: Il n'est pas vrai que ce n'est que pour les deux dernières années.

M. Brown: Il me semble que le CN vient tout juste de commencer à publier dans ses comptes, au titre des dépenses relatives aux pensions, un chiffre qui diffère du montant des cotisations versées à la caisse.

M. Rollick: Oui, pour l'établissement des coûts et la capitalisation.

M. Brown: Mais c'est une distinction très récente.

M. Rollick: C'est exact.

M. Brown: Je ne comprends pas très bien sa façon de faire. Je ne sais pas si cela nous est bien utile.

M. Rollick: Si le CN adoptait le changement que nous proposons, ses actuaires devraient refaire leurs calculs, et cela donnerait lieu en fin de compte à un niveau de coûts beaucoup plus élevé. Oublions la capitalisation: elle importe peu. Le CN ne pourrait plus comptabiliser le gain réalisé sur l'indexation après la retraite. Ses calculs devraient reconnaître la nécessité de constituer une réserve de 4 p. 100, et non de 7,5 p. 100, à la retraite; en outre, l'employeur ne toucherait plus jamais rien sur cet argent.

M. Radford: En fait, cela représente un coût pour le CN. Il n'y a pas d'argent caché dans cette réserve. C'est juste. Il ne peut plus cacher d'argent dans cette caisse. Y en a-t-il de caché aujourd'hui? Vous donnez à entendre que la caisse n'est peut-être pas assez grosse.

M. Rollick: Bien sûr qu'il y en a de caché. La différence entre ce qu'il obtient et 7 p. 100 reste cachée. Il est parti du principe que la caisse allait rapporter 7 p. 100. Elle a rapporté 18 p. 100 l'an dernier—non, 10 p. 100 l'an dernier, n'est-ce pas?

M. Radford: Douze, selon les livres. Elle a rapporté plus de 7 p. 100 en 1984.

M. Rollick: C'est exact. Sur la partie qui représente les fonds des retraités, il y a un gain considérable.

M. Radford: Est-il caché dans la caisse quelque part?

M. Rollick: Il y a un gain considérable sur l'actif des retraités. C'est un gros chiffre, quelques milliards de dollars d'actif pour les retraités.

M. Radford: C'est 2,4 milliards de dollars.

M. Rollick: Le passif actuariel est de 2,4 milliards de dollars.

En supposant un actif correspondant, à 7 p. 100 d'intérêt, cela fait un passif à 7 p. 100, n'est-ce pas? Il a réalisé sur cet argent un gain sur la différence entre 7 p. 100 et le rendement de 10 p. 100, autrement dit, 3 p. 100.

M. Radford: Dans les années où il n'a pas réalisé les 7 p. 100, ou les 7,5 p. 100, ou les 4 p. 100, a-t-il encaissé une perte?

M. Rollick: Oui, si cela s'est produit.

[Texte]

Mr. Radford: That would not have been cross-subsidization from the actives. Would that have been out of CN's pocket?

Mr. Rollick: I do not think it came out of their pocket, as such. But it did not really come out of there. I suspect . . .

Mr. Radford: It would show up in the experienced loss, would it not?

Mr. Rollick: It would if you measured it at that stage. Since 1976, I see only one year in which, on a market-value basis, they made less than 7%.

Mr. Radford: There is one year you show in those figures minus 3%, do you not?

Mr. Rollick: I show it as 3.3%.

Mr. Radford: Sorry.

Mr. Rollick: Three point three. That is right. I have it as a plus.

Mr. Radford: I thought there was a minus here.

An hon. member: If you average it over the nine years, it is about 13%.

Mr. Rollick: Yes. I am not quite sure what the point is. To date, gains and losses on the retired-life assets have been absorbed in the CNRs costings, or funding or whatever. They have been basically the same numbers.

Mr. Radford: At inception, not as we try and look at this plan today, or in a defined benefit plan, that is inherent in the design, is it not? You are saying it should not be, and in UBC, you made sure it was not, but . . . it is inherent.

Mr. Rollick: No, not really. That is the education process you have to go through. As Maurice said, in trying to rationalize this, one of the things we have done with most of our corporate clients is ask how a company in this kind of frail business world comes to grips with this?

We have said to them that one way is to look at the retired-life assets and look at the yield on it and determine whether you could use some of that gain. In fact, that is part of a process of helping a board of directors of a company, or a board of trustees, develop a philosophy or a policy on indexing. You have to give them an approach to be taken. This excess-interest approach is fairly reasonable and fairly easy to understand. They can see that.

In most of these funds over the years, there have been gains from investment income which have tended to drive down employer costs. In fact, I personally believe that in Canada we tend to have an over-funded pension system versus the United States, in part caused by the legislation, the 15-year funding; in part caused by the conservatism of actuaries; and in part caused by the very handsome rates of return that have been achieved on many pension funds in the last few years.

[Traduction]

M. Radford: Cela n'aurait pas constitué un subventionnement interne par les actifs. Est-ce le CN qui aurait payé?

M. Rollick: Je ne pense pas qu'il l'ait payé, comme tel. Mais cela ne vient pas de là. Je soupçonne . . .

M. Radford: Cela figurerait dans les pertes enregistrées, n'est-ce pas?

M. Rollick: Oui, si vous aviez mesurée la différence à ce moment-là. Depuis 1976, il n'y a eu qu'une année où la valeur marchande du gain a été inférieure à 7 p. 100.

M. Radford: C'est l'année représentée par moins 3 p. 100 dans ces chiffres, n'est-ce pas?

M. Rollick: Je l'indique comme 3,3 p. 100.

M. Radford: Excusez-moi.

M. Rollick: Trois virgule trois. C'est cela. Mais c'est un chiffre positif.

M. Radford: J'ai cru qu'il y avait un signe moins ici.

Une voix: La moyenne des neuf années est d'environ 13 p. 100.

M. Rollick: Oui. Je ne suis pas absolument sûr. Jusqu'ici, les gains et les pertes de l'actif des retraités ont été absorbés dans les coûts, ou la capitalisation et ainsi de suite, du CN. Les chiffres sont essentiellement les mêmes.

M. Radford: Au début—pas dans la conception actuelle du régime, ni dans un régime à prestations déterminées—c'est inhérent au régime, n'est-ce pas? Vous dites que cela ne devrait pas l'être, et vous ne l'avez pas fait à l'Université de la Colombie-Britannique, mais . . . c'est inhérent.

M. Rollick: Non, pas vraiment. C'est le processus d'éducation par lequel il faut passer. Comme Maurice l'a dit, pour rationaliser cette chose-là, nous demandons à la plupart de nos clients comment une entreprise peut s'attaquer à ce problème dans un milieu fragile comme le nôtre?

Il y a une façon, leur avons-nous dit, qui consiste à voir comment on pourrait utiliser une partie du gain découlant du rendement de l'actif des retraités. En fait, l'élaboration d'une philosophie, ou d'une politique de l'indexation, fait partie de l'assistance que nous donnons aux conseils d'administration de sociétés, aux conseils de fiducie. Nous devons leur proposer une approche à suivre. Cette approche de l'intérêt excédentaire est assez raisonnable et assez facile à comprendre. Ils le voient bien.

Dans la plupart de ces caisses, au fil des ans, le revenu de placement a eu tendance à réduire les coûts pour l'employeur. De fait, personnellement, j'estime que les régimes de retraite au Canada ont tendance à être surcapitalisés par rapport à ceux des États-Unis, en partie à cause des exigences législatives, de la capitalisation à 15 ans; en partie à cause du conservatisme des actuaires; et en partie à cause des taux de rendement exceptionnels qu'une foule de caisses de retraite ont réalisés depuis quelques années.

[Text]

• 1755

Mr. Radford: In the last few years, because we were not making that statement in, say, 1980, were we?

Mr. Rollick: Oh, I even think in 1980 there were pretty healthy pension funds.

Mr. Radford: I seem to recall Mr. Don Ezra wrote a book in 1980, and I think the number on average was 75% funded.

Mr. Rollick: Well, between you and I, if it was 75%, that probably would not be too bad. It depends what he measured by funding. You see, it depends whether you measure it on an on-going basis or a termination basis. There is a big difference.

Mr. Radford: I think they were on-going. I agree with you that some of the great gains, and even in the United States they are starting to show surpluses in pension funds, have been the very high rates of return we have enjoyed in the last three or four years.

Mr. Rollick: Well, hold on now. I have numbers that go back to the 1970s, and they go 1980, 18.7; 1979, 14.2; 1978 . . .

Mr. Radford: But those are not deflated. You like to talk about real. Are those real numbers?

Mr. Rollick: Sure. Those are actual numbers.

Mr. Radford: Sorry, are they real versus nominal?

Mr. Rollick: But you cannot do that, you cannot have it both ways.

Mr. Radford: You like to use it one time and you do not use it another.

Mr. Rollick: No, no. We are talking about rates of inflation over and above the actuarial assumption. It has nothing to do with real.

Mr. Radford: Rates of inflation over and above the actuarial assumption, okay.

Mr. Rollick: This actuary was assuming 7% during those periods of time, and you made 14%. You got a gain of 7% out of the fund assets. And I say to you what should have happened there is some of those moneys could have been used for retired lives.

Mr. Radford: The unfortunate part of that gain that you have calculated there is about one-third of it came from recovery of bond market prices. I realize you do not appreciate that, but if you look at the books . . .

Mr. Rollick: I appreciate that, sir; I have a lot of money invested. In fact, I am saying that you made gains on some investment income each year since 1976. I suspect you made them before then as well—gains above the actuarial assumption. That is why I said that this solution is not perfect. This solution does not guarantee retired lives real inflation protection. It guarantees them partial protection, because over periods of time it does not automatically hold that you get a real rate of return in any specific period. It holds over longer periods of time, okay? For example, had this system been in place for the past 15 years, I suspect what you would find is

[Translation]

M. Radford: Depuis quelques années, car ce n'est pas ce que nous disions, par exemple, en 1980, n'est-ce pas?

M. Rollick: Oh, même en 1980, les caisses de retraite étaient pas mal vigoureuses.

M. Radford: M. Don Ezra a écrit un livre en 1980. Sauf erreur, 75 p. 100 des caisses étaient capitalisés, en moyenne.

M. Rollick: Eh bien, entre vous et moi, 75 p. 100, ce n'était probablement pas si mauvais. Tout dépend de ce que mesure la capitalisation. Voyez-vous, il faut voir si elle est mesurée de façon constante ou à la cessation. Cela fait une énorme différence.

M. Radford: Je pense que c'était constant. Je reconnais qu'une partie des gains considérables—et même aux États-Unis les caisses de retraite commencent à afficher des surplus—sont dus aux taux de rendement très élevés dont nous avons joui depuis trois ou quatre ans.

M. Rollick: Attention. J'ai des chiffres qui remontent aux années 1970. En 1980: 18,7; en 1979: 14,2; en 1978 . . .

M. Radford: Mais ce ne sont pas des chiffres dégonflés. Vous aimez parler de chiffres réels. Sagit-il de chiffres réels?

M. Rollick: Bien sûr. Ce sont des chiffres réels.

M. Radford: Excusez-moi. Sont-ils réels ou nominaux?

M. Rollick: Mais c'est impossible, vous devez prendre l'un ou l'autre.

M. Radford: Vous les utilisez dans un cas, mais pas dans les autres.

M. Rollick: Non, non. Nous parlons des taux d'inflation qui dépassent l'hypothèse actuarielle. Ils n'ont rien à voir avec les chiffres réels.

M. Radford: Les taux d'inflation qui dépassent l'hypothèse actuarielle. Parfait.

M. Rollick: Cet actuaire supposait 7 p. 100 pendant ces périodes, et vous avez gagné 14 p. 100. Vous avez réalisé un gain de 7 p. 100 sur l'actif de la caisse. Une partie de cet argent aurait pu servir aux retraités.

M. Radford: Le malheur, c'est qu'environ un tiers du gain que vous avez calculé venait de la reprise des prix sur le marché des obligations. Je sais que vous ne le comprenez pas, mais si vous jetez un coup d'oeil sur les livres . . .

M. Rollick: Je le comprends, monsieur; j'ai beaucoup d'argent de placé. En fait, vous avez réalisé des gains sur des placements chaque année depuis 1976. Je soupçonne que vous en avez réalisés avant cela également—des gains supérieurs à l'hypothèse actuarielle. C'est pourquoi j'ai dit que cette solution n'est pas parfaite. Elle ne garantit pas une véritable protection contre l'inflation pour les retraités. Elle leur garantit une protection partielle, car le taux réel de rendement pour une période donnée n'est jamais automatique. Elle est valable pour de longues périodes, d'accord? Par exemple, si ce système avait été en place au cours des 15 dernières années,

[Texte]

that in the early part you would have been giving increases but they would have not been as big a part of inflation as you could give now. Although we had gains—we had rates of return on top of 4%—they were not enough to make it a real rate yet of 4%.

Let me explain that. Assuming we had our 4% fund assumption in place so only the gains over 4% count, I think in the early 1970s and late 1960s you might have had interest rates on a market value basis in the range of 9% and 10%, but you had inflation running at levels equal, and so you would have only had a 6% gain from investment income to try to fund a 10% inflation factor and so you might have only provided 60% inflation protection.

In recent years we have a reversal. We have the situation now where the real rate of return is much higher than inflation. For example, in today's world where you have 4% inflation, and the rate of return on top of 4% last year was 6%, you would have had a 6% gain to fund a 4% inflation factor, so you would have more than offset it.

What we believe would have to happen is a little bit of discipline in good years. For example, if you put this in place right now and they make high rates of return in the next few years, some part of those gains should be, in my mind, set aside for future contingencies, the contingency being a bad year. There should be some margin built into it, some conservatism. That would have to be worked out between the trustees, or whoever is responsible for operating that fund, and the actuary to that fund. By the same token, it would give you a little cushion to use in years in which the interest rate dropped down or inflation shot back up. Who is to know what is going to happen during the next five years with interest rates and inflation?

• 1800

The Chairman: I should warn everybody that it is now six p.m. Unless you have a compelling reason to extend this meeting beyond then, I am going to cancel.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, I appreciate that both of these gentlemen have to get to the airport within the next hour, and my wife is going to shoot me, if I am not home in 35 or 40 minutes.

An hon. member: You are home!

Some hon. members: You are excused!

The Chairman: You are excused!

Mr. Benjamin: I have thoroughly enjoyed, Mr. Chairman, the rounds here with the three actuaries and a lawyer or two actuaries and two lawyers or whatever. I am not sure what Dave Radford is.

Mr. Radford: Journalist!

Mr. Benjamin: Let us rank amateur laymen types and potential pensioners have some questions.

[Traduction]

vous auriez probablement consenti des augmentations au début, mais elles n'auraient pas représenté une aussi grosse part de l'inflation que ce que vous pourriez accorder aujourd'hui. Même si nous avons réalisé des gains—nous avons eu des taux de rendement supérieurs à 4 p. 100—ils n'ont pas été suffisants pour correspondre à un taux réel de 4 p. 100.

Je m'explique. Supposons que nous ayons eu une hypothèse de 4 p. 100 pour la caisse, et que seuls les gains de plus de 4 p. 100 comptent. Au début des années 1970 et à la fin des années 1960, vous auriez peut-être réalisé des taux d'intérêt, sur la valeur marchande, de l'ordre de 9 p. 100 et de 10 p. 100. Mais comme l'inflation était du même ordre, vous n'auriez eu qu'un gain de 6 p. 100 sur le revenu de placements pour compenser un facteur d'inflation de 10 p. 100. Vous n'auriez donc pu accorder qu'une protection de 60 p. 100 contre l'inflation.

Ces dernières années, la situation s'est renversée. Aujourd'hui, le taux réel de rendement est bien supérieur à l'inflation. Par exemple, avec une inflation de 4 p. 100, le taux de rendement au-delà de 4 p. 100 l'an dernier était de 6 p. 100; vous auriez donc eu un gain de 6 p. 100 pour capitaliser un facteur d'inflation de 4 p. 100, ce qui est plus que suffisant.

Selon nous, il faudrait s'astreindre à un peu plus de discipline dans les bonnes années. Par exemple, si cela était institué aujourd'hui, et qu'il y avait des taux de rendement élevés au cours des quelques prochaines années, il faudrait, à mon sens, mettre de côté une partie des gains pour les éventualités futures, en prévision des mauvaises années. Il faudrait prévoir une marge, un certain conservatisme. Cela devrait se décider entre les fiduciaires, ou par les responsables de l'exploitation de la caisse, ainsi que par l'actuaire de la caisse. Du même coup, cela vous donnerait une certaine marge de manoeuvre advenant une chute des taux d'intérêt ou une reprise de l'inflation. Comment prévoir l'évolution des taux d'intérêt et de l'inflation pour les cinq prochaines années?

Le président: Je dois dire à tous qu'il est maintenant 18 heures. À moins de bonnes raisons pour prolonger, je vais lever la séance.

M. Benjamin: Monsieur le président, ces deux messieurs doivent être à l'aéroport dans l'heure qui suit, et ma femme va me crucifier si je ne rentre pas chez moi d'ici 35 ou 40 minutes.

Une voix: Vous êtes chez vous!

Des voix : Vous êtes excusé!

Le président: Vous êtes excusé!

M. Benjamin: J'ai, monsieur le président, tiré une très grande satisfaction de nos discussions avec les trois actuaires et l'avocat, ou les deux actuaires et deux avocats, je ne sais trop. J'ignore ce qu'est Dave Radford.

M. Radford: Journaliste!

M. Benjamin: Laissez-nous, simples amateurs et éventuels retraités, poser quelques questions.

[Text]

Are pension costs not already considered in the actuarial assumptions and in the operating assumptions of the railroads as part of the costs of business and as part of the costs of labour?

Mr. Rollick: Are they not?

Mr. Benjamin: Yes. Are they not already . . .

Mr. Rollick: I would hope that the CNR is making some allowance for their pension costs in their cost of operation, yes.

Mr. Benjamin: When it comes right down to the nub of it, whether or not a plan is funded or totally unfunded or anywhere in between, the employer has to build his pension costs into his rates or fares or prices.

Mr. Rollick: He should, yes.

Mr. Benjamin: If he is using his head at all.

Mr. Rollick: Correct.

Mr. Benjamin: This being the case, what kind of . . . I have the feeling that we are not going to do very much about this, unless we go back to square one and make some fundamental change in the basic law governing pensions, in this case, CNR, CP and maybe a few others. What kind of changes would you recommend that our committee recommend with regard to the Pension Benefits Standards Act or any other piece of legislation to allow for the indexing or your compromise of partial indexing of those who are already on pension? At the moment, I am not worrying about the current employees.

Mr. Rollick: I am not sure I can give you an adequate answer to the question. It is a very complicated. One of the problems is that the Pension Benefits Standards Act has far-reaching application. As I mentioned to you, I think that part of this problem stems from the unique character of the two railways. They are not your average or standard employer in this country. Really, you are asking me whether I think you should legislate CN and CPR into doing the right thing for the retired lives. I do not know. It seems to me awkward . . .

Mr. Benjamin: They will not do it on their own. Do you not have to make them do it?

Mr. Rollick: I guess you can try to make them do it.

Mr. Benjamin: If you have a law . . .

Mr. Rollick: I guess I had hoped that this committee would have significant influence to cause them to do the right thing, either directly or indirectly.

Mr. Benjamin: Yes, but the basic law does not apply just to the railroads. It applies to a lot of other companies and pension funds and plans, some of which are very adequate and some of which are very inadequate. Do you have anything to tell us in terms of what we might consider with regard to changes in the basic law that would provide for the indexing or, as a compromise, even partial indexing as a minimum . . .

Mr. Farrant: May I comment?

[Translation]

Les coûts des pensions ne sont-ils pas déjà pris en compte dans les hypothèses actuarielles et dans les hypothèses d'exploitation des chemins de fer, à titre de coûts d'exploitation et de main-d'oeuvre?

M. Rollick: Ne le sont-ils pas?

M. Benjamin: Oui. Ne sont-ils pas déjà . . .

M. Rollick: J'espère bien que le CN a prévu ces pensions dans ses coûts d'exploitation.

M. Benjamin: Lorsqu'on en vient à l'essentiel, lorsqu'il s'agit de décider si un régime est capitalisé, intégralement, partiellement ou pas du tout, l'employeur doit prévoir ses coûts de pension dans ses taux, tarifs ou prix.

M. Rollick: Il le devrait, oui.

M. Benjamin: S'il se sert le moins de sa tête.

M. Rollick: C'est juste.

M. Benjamin: Cela étant, quelle genre de . . . J'ai le sentiment que nous n'y ferons pas grand-chose, à moins que nous ne revenions au point de départ et apportions un changement fondamental à la législation des pensions, en l'occurrence, du CN, du CP et de quelques autres peut-être. Quel genre d'amendements, à vos yeux, notre Comité doit-il recommander à la Loi sur les normes des prestations de pension, ou à d'autres textes législatifs, pour permettre l'indexation, ou l'indexation partielle que vous proposez en guise de compromis, pour ceux qui touchent déjà une pension? À l'heure actuelle, je ne pense pas tellement aux employés.

M. Rollick: Je ne suis pas sûr de pouvoir vous donner une bonne réponse. C'est très complexe. Une des difficultés, c'est que la Loi sur les normes des prestations de pension a une portée très vaste. Comme je vous l'ai mentionné, le problème vient en partie de la position tout à fait particulière des deux chemins de fer. Il ne s'agit pas de l'employeur ordinaire moyen au Canada. En fait, vous me demandez si nous devrions obliger, par voie législative, le CN et le CP à faire ce qu'il faut pour les retraités. Je ne sais pas. Il m'apparaît gauche . . .

M. Benjamin: Ils ne le feront pas d'eux-mêmes. Ne faut-il pas les y contraindre?

M. Rollick: Je suppose que vous pouvez toujours essayer.

M. Benjamin: Si vous avez une loi . . .

M. Rollick: J'avais espéré que votre Comité aurait joui de suffisamment de pouvoir pour les amener à faire ce qu'il faut, soit directement, soit indirectement.

M. Benjamin: Oui, mais la loi de base ne s'applique pas seulement aux chemins de fer. Elle s'applique à une foule d'autres entreprises et caisses et régimes de retraite, dont certains sont très convenables et d'autres laissent beaucoup à désirer. Avez-vous quelque chose à nous recommander pour ce qui est des changements à la loi de base en matière d'indexation ou, à titre de compromis, d'indexation même partielle, à titre de minimum . . .

M. Farrant: Puis-je faire un commentaire?

[Texte]

Mr. Benjamin: —which would apply to everyone who comes under the Pension Benefits Standards Act?

Mr. Farrant: May I comment and in part answer your question?

I would like to point out to you that Canada is unique. It is the only country, to the best of my knowledge, that has a Pension Benefits Standards Act.

Mr. Benjamin: Yes.

• 1805

Mr. Farrant: If those acts are to continue, I think, both at a federal and provincial level, they are going to need a great deal of overhauling in the near future because they are all together.

Mr. Benjamin: Could you write us a letter in a few weeks' time—two or three weeks—of what you think . . .

Mr. Farrant: Sorry; I will stop now. I merely want to point out that the United States gets along all right. Great Britain get along all right without such acts. Why are they here? I have had the privilege of tracing the development of these acts ever since the first one in Ontario. I might write an epistle to you someday giving you the history of them and the persons who brought them into being, if this would help to answer your question.

The Chairman: Maybe you can tell us why B.C. does not have one.

Mr. Farrant: It is a good question, is it not?

Mr. Benjamin: What have we learned . . .

Mr. Farrant: There is a great deal of resistance to it.

Mr. Benjamin: What do you think we should have learned from the experience of the Pension Benefits Standards Act, which you feel we should change?

Mr. Farrant: They are too rigid; far too rigid and unrealistic.

You asked, just a moment ago, what we will do with CN Rail and CP Rail. This is where the whole business which we have been talking about this afternoon comes from. It is the rigidity in the Pension Benefits Standards Act.

Mr. Rollick: I think the Pension Benefits Standards Act may well have prevented CNR and CPR from doing the right thing. They used it.

Mr. Benjamin: Well, if they went beyond . . .

Mr. Rollick: They used it to justify what they were doing.

Mr. Benjamin: But surely there would be no law against their going beyond the act in terms of . . .

Mr. Rollick: No, but as soon as you pass a law that is a minimum, many employers would also take it as the maximum. I think it is very difficult to legislate people to do the right thing in this area. I think it is a learning process. What you are talking about in Canada, in my opinion, is a fairly healthy pension system in many ways. I am not saying it does

[Traduction]

M. Benjamin: . . . valable pour tous ceux qui relèvent de la Loi sur les normes des prestations de pension?

M. Farrant: Puis-je faire un commentaire et répondre à une partie de votre question?

J'aimerais vous signaler que le Canada est unique. C'est le seul pays, que je sache, où il y ait une Loi sur les normes des prestations de pension.

M. Benjamin: Oui.

M. Farrant: Si l'on veut maintenir ces lois, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, il faudra les réviser en profondeur dans un avenir prochain, parce qu'elles sont toutes interreliées.

M. Benjamin: Pourriez-vous nous écrire une lettre dans quelques semaines—deux ou trois semaines—sur ce qui vous apparaît . . .

M. Farrant: Excusez-moi; je m'arrête maintenant. Je voudrais tout simplement signaler que les États-Unis se tirent bien d'affaire et la Grande-Bretagne aussi, sans ces lois. Pourquoi les avons-nous? J'ai eu le privilège d'en faire l'historique depuis l'adoption de la première en Ontario. Je pourrais d'ailleurs vous écrire une épître un de ces jours pour vous en faire l'historique et vous parler des personnes qui les ont fait adopter, si cela vous est utile.

Le président: Vous pourriez peut-être nous dire pourquoi la Colombie-Britannique n'en a pas.

M. Farrant: Bonne question, n'est-ce pas?

M. Benjamin: Qu'avons-nous appris . . .

M. Farrant: Il y a beaucoup de résistance.

M. Benjamin: Quels enseignements aurions-nous dû tirer, selon vous, de l'expérience de la Loi sur les normes de prestations de pension, qu'il faut changer selon vous?

M. Farrant: Elles sont trop rigides; beaucoup trop rigides et irréalistes.

Vous avez demandé, il y a un instant, ce que nous ferons du CN et de CP Rail. C'est de là que nous vient tout le problème dont nous avons parlé cet après-midi. C'est la rigidité de la Loi sur les normes des prestations de pension.

M. Rollick: La Loi sur les normes des prestations de pension a peut-être bien empêché le CN et le CP de faire ce qu'il fallait. Ils s'en sont servis.

M. Benjamin: Ma foi, s'ils sont allés plus loin . . .

M. Rollick: Ils s'en sont servis pour justifier leur conduite.

M. Benjamin: Mais, certes, rien ne les empêcherait d'aller plus loin que les exigences de la loi . . .

M. Rollick: Non, mais dès que vous fixez un minimum dans une loi, un grand nombre d'employeurs prennent cela pour un maximum. Il est très difficile d'obliger les gens à faire ce qu'il faut dans ce domaine. C'est un processus de sensibilisation. Au Canada, à mon avis, nous avons un excellent système de pensions, à bien des égards. Je ne dis cependant pas qu'il n'y a

[Text]

not have to be better. But it means the country as a whole really has to take a bigger part of its resources and put it into this concept of pensions, whether it is done federally or provincially or through companies or whatever.

We have a system where generally we are attempting to promote the private sector to do so. But there is still a large education gap. I think governments in recent years have attempted to close the gap to get people to better understand it and to get them to recognize that an adequate pension system means putting money aside when you are 20, not when you are 50. They are starting to do some of those sensible things.

We really did not come here prepared to decide how to legislate these. You could obviously legislate them. Parliament could say that there will be indexed pensions and that would be the end of it. Or they could legislate this proposed solution.

Mr. Benjamin: And let them worry about how they would pay for it.

Mr. Rollick: They are going to just build it into the rates anyway as the cost of doing business.

Mr. Benjamin: It will, in any case, with or without the legislation.

Mr. Rollick: This is right. In this regard, it is a pass-along cost, as such, if it gets built into the system.

I think you have to take a look. This Parliament is very complicated because you have some people in this country who have good pensions and they tend to be in pass-along businesses, including governments, financial industries, food businesses and the oil business. There are all kinds of other people who do not have them, including those in primary industries, mining, forestry, fishing and farming. How do you get the whole thing straightened out? It is not a simple answer in my mind. I think it requires continuing dialogue.

I do not believe the solution is in a simple piece of legislation like the Pension Benefits Standards Act. If anything, it is intended to be minimum. The regrettable part is that, in many instances, it has ended up being the maximum.

The Chairman: Last question.

Mr. Benjamin: We were talking earlier this afternoon about substance and realities, in other words, about gained experience. Would you suggest or do you think that any improvements for pensioners would occur, so to speak, at least one year late, as a result of the experience in return on investment on employee and employer contributions or in the interest the company pays on unfunded liability? If the improvements occurred one year after the fact, you could examine the reality of the experience rather than the actuarial assumptions.

Mr. Rollick: Let me explain the process that I follow on this one major plan. I guess it has formed a standard and a style for me. We just met last week with this board, and the board of trustees approved an increase in pensions as of January 1, 1986, and a provision that people who retire next year will

[Translation]

pas lieu de l'améliorer. Le pays dans son ensemble doit consacrer une plus grande part de ses ressources à ce concept des pensions, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau provincial, par le biais des entreprises, ou autrement.

Dans ce système, nous cherchons généralement à encourager le secteur privé à le faire. Mais il reste beaucoup à apprendre. Ces dernières années, les gouvernements ont cherché à refermer l'écart pour amener les gens à mieux le comprendre et à reconnaître qu'un bon régime de retraite oblige qu'on mette de l'argent de côté à 20 ans, et non pas à 50 ans. On commence à faire certaines de ces choses bien sensées.

Quant à nous, nous ne sommes pas prêts à décider comment il faut légiférer en cette matière. Vous pourriez, manifestement, légiférer. Le Parlement pourrait décréter qu'il y aura des pensions indexées, un point c'est tout, ou il pourrait adopter cette solution proposée.

M. Benjamin: Et qu'ils se débrouillent pour trouver l'argent.

M. Rollick: Ils vont tout simplement le prévoir dans leurs tarifs, de toute façon, dans leurs coûts d'exploitation.

M. Benjamin: De toute façon! Avec ou sans la loi!

M. Rollick: C'est cela. À cet égard, c'est un coût transférable, en tant que tel, s'il est intégré dans le système.

Vous devez vous pencher là-dessus. Le problème est très complexe, parce qu'il y a des Canadiens qui ont d'excellentes pensions: ils ont tendance à se trouver dans des entreprises qui refilent leurs coûts à leur clientèle, comme les gouvernements, les industries financières, le commerce de l'alimentation et les sociétés pétrolières. Il y a une foule d'autres personnes qui n'en ont pas, notamment dans les industries primaires, les industries extractives, l'exploitation forestière, la pêche et l'agriculture. Comment démêler tout cela? La réponse n'est pas facile. Il faudra, je pense, un dialogue constant.

Je ne crois pas qu'il suffira d'une mesure législative comme la Loi sur les normes de prestations de pension. Elle a été conçue comme un minimum. Le malheur est qu'on l'a souvent interprétée comme un maximum.

Le président: Dernière question.

M. Benjamin: Nous avons parlé, au début de l'après-midi, de la substance et des réalités, autrement dit, de l'expérience acquise. Pensez-vous que l'expérience du rendement de l'investissement sur les cotisations salariales et patronales ou sur l'intérêt que la compagnie verse à l'égard du passif non capitalisé pourrait permettre, avec un recul d'un an au moins, d'apporter des améliorations pour les retraités, pour ainsi dire? Si les améliorations avaient lieu un an après le fait, vous pourriez être guidés par la réalité de l'expérience, plutôt que par les hypothèses actuarielles.

M. Rollick: Permettez-moi d'expliquer le processus que j'applique dans un grand régime que je connais. Je suppose que j'en ai tiré une norme et un style personnels. Nous avons rencontré la semaine dernière le conseil de fiducie, qui a approuvé une augmentation des pensions en date du 1^{er} janvier 1986, et décrété que les derniers salaires de ceux qui partiront

[Texte]

retire on their final earnings for the period ended December 31, 1985.

[Traduction]

à la retraite l'an prochain seront déterminés en fonction de la période se terminant le 31 décembre 1985.

• 1810

They did it at this stage because we now know, within a very small number, what the rate of return is going to be in 1985. We know that it is well in excess of our actuarial assumption. So the board can proceed to make these improvements. The practice I am familiar with is either late in the year or early in the new year. You gain the knowledge of what has happened and you implement changes as of January.

Mr. Benjamin: As for the one-year-late thing, you buy it?

Mr. Rollick: It is not a big problem for me. I think it will not be viewed late, as such; it will be viewed as on time.

Mr. Benjamin: As a result of experience, not assumptions.

Mr. Rollick: Yes, this is right. You will make a change as of January 1, based upon known experience for the year.

Mr. Benjamin: Known results.

Mr. Rollick: Known results.

Mr. Benjamin: Okay.

The Chairman: Thank you, Mr. Rollick and Mr. Farrant. We appreciated your giving evidence at this meeting.

Mr. Benjamin: I would like to listen to these four, these five.

The Chairman: Obviously, you have been entertaining and have educated, I hope, the members of the committee. Thank you once again.

This meeting is adjourned until Thursday at 9 a.m.

Il l'a fait à cette étape, car nous savons déjà, à peu de choses près, ce qu'aura été le taux de rendement en 1985. Nous savons qu'il est bien supérieur à notre hypothèse actuarielle. Le conseil peut donc procéder tout de suite à ces améliorations. La pratique que je connais consiste à le faire à la fin de l'année ou au début de la nouvelle année. Sachant ce qui s'est produit, on institue des changements en date de janvier.

M. Benjamin: Et pour le décalage d'un an, vous seriez d'accord?

M. Rollick: Je n'y vois pas de gros problème. Cela ne passera pas pour un retard, comme tel; ce sera le délai normal.

M. Benjamin: En fonction de l'expérience, et non plus d'hypothèses.

M. Rollick: Oui, c'est cela. Vous ferez un changement en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'expérience de l'année.

M. Benjamin: Des résultats connus.

M. Rollick: Des résultats connus.

M. Benjamin: Excellent.

Le président: Merci, monsieur Rollick et monsieur Farrant. Nous vous savons gré de votre témoignage.

M. Benjamin: J'aimerais écouter ces quatre, ces cinq...

Le président: Manifestement, vous avez diverti et j'espère, instruit les membres du Comité. Merci encore une fois.

Le Comité reprendra ses travaux jeudi à 9 heures.

APPENDIX "CNRP-2"

THE *Wyatt* COMPANY

ACTUARIES AND CONSULTANTS

EMPLOYEE BENEFITS	COMPENSATION PROGRAMS	EMPLOYEE COMMUNICATIONS	ADMINISTRATIVE SYSTEMS	RISK MANAGEMENT	INTERNATIONAL SERVICES
----------------------	--------------------------	----------------------------	---------------------------	--------------------	---------------------------

700-401 WEST GEORGIA STREET VANCOUVER, B. C. V6B 5A1 (604) 688-6211 TELEX 04-352848

December 9, 1985

Sub-committee on the
Canadian National Railway's
Pension System,
House of Commons,
Ottawa, Ontario,
K1A 0A6

Attention: Ms. M.J. Morton
Law and Government Division
Research Branch

Dear Sirs:

We are writing to submit our responses to the questions of the Sub-committee which we received with Ms. Morton's letter of November 12, 1985.

We believe that the key issues that the Sub-committee should consider in our submission are the following:-

1. The C.N.R. has failed to fund its financial obligations under its Pension Plan on a reasonable basis. Had it done so, there would be, we believe, more than sufficient assets in these Plans to provide the post-retirement indexing of benefits requested by pensioners.
2. The C.N.R. has consistently adopted practices to minimize the amount it was required to fund under its Pension Plans. This includes applying most of the benefit of "inflation on investment earnings" to reduce its obligations whenever possible, securing special funding rights under the Pension Benefits Standards Act and modifying actuarial assumptions to reduce its requirement to finance the Fund's liabilities, etc.
3. It is clear that, had the C.N.R. funded its obligations under the Plans from their inceptions the assets of the Fund would have been very much greater. This would have been available to enable the Company to provide the cost-of-living increases requested by the pensioners which are comparable to those provided to retired Federal employees and those granted under the Canada Pension Plan and Old Age Security Act.

- 4. It should be noted that this issue of "funding" only becomes important because the Company has refused to grant post-retirement cost-of-living benefit increases requested on the grounds that doing so would result in excessive "costs". We submit that any costs associated with the concept of post-retirement indexing arise primarily from the C.N.R.'s inadequate level of prior funding of pension promises.
- 5. We propose that one practical and reasonable way to handle the issue of post retirement indexing is to separate the trust assets into two portions. One portion to be held relative to pensioner liabilities and the other portion to be held assets relative to active and other members. This proposal and concept is only appropriate if the reserves transferred from the active member portion of the trust to the pensioner portion of the trust at the date a member retires are based on an "inflation-free" interest rate (i.e. an interest rate of some 3% to 4%).

We would be pleased to meet with the Committee to review the answers provided to the specific questions presented to us and the other comments and concepts we have referred to in this report.

Yours very truly,

B.I. Rollick, F.S.A., F.C.I.A.
Vice President and Director

M.H. Farrant, F.S.A., F.C.A.
M.A.A.A.

BIR:MHF:gsm
1.1

QUESTION

1. Mr. White suggests that there are surpluses in the C.N. Pension Fund which would provide some form of indexing for pensioners. On the basis of the material you have received from the Sub-committee.
- (i) have there been experience surpluses in the Plan?
- (ii) when?
- (iii) in what amounts?

ANSWER

Our replies to this question follows:-

- (i) Yes
- (ii) as at each of December 31, 1968, December 31, 1980, 1981 and 1984
- (iii) 12/31/68 - 371.0 million; caused by change in actuarial assumptions
- 12/31/80 - 333.6 million
- 12/31/81 - 109.7 million
- 12/31/84 - 18.0 million

Please note that had the C.N.R. funded its pension promises on a more reasonable basis these "surpluses" would have been considerably greater.

Please also note that whether experience surpluses exist or are created depends to a great extent on the actuarial assumptions and methods used to conduct actuarial valuations and changes in these assumptions and methods from time to time. These assumptions and methods in turn determined the level of funding required from the C.N.R.

We would further draw to your attention that it seems to us that experience gains have been generated (especially in the form of excess investment income) from the assets supporting retired member benefits which have been applied to offset experience losses generated with respect to active members.

This (the sources of experience gains and losses) is, we submit, a key issue particularly when the C.N.R. refuses to provide retired members protection from inflation on the basis of cost considerations. In essence the C.N.R. is asking the retired members to finance its true costs for active members (who are protected against inflation at least up to retirement).

QUESTION

2. Does the unfunded liability which now exists arise mainly from the C.N.'s failure to fund the 1935 Plan.

ANSWER

No! The reasons for the existing unfunded liability generally arise from lack of adequate funding of pension benefits by the C.N.R. both under the 1935 and the 1959 Plans. In fact, it is not clear to us that the CNR funding under the 1959 Plan is greater than the level of funding that would have taken place had the C.N.R. continued to follow the pattern of funding under the 1935 Plan.

Please note that the issue of "unfunded liabilities" is irrelevant if C.N.R. does not use "cost" as an argument for denying post retirement benefit indexing.

QUESTION

3. Pensioners point to the favorable investment experience of the Fund as a source of surplus. Does the C.N. have no right to offset favourable investment experience against:-

- (i) the unfunded liability?
- (ii) experience losses from other sources?
- (iii) C.N.'s obligations to contribute?

ANSWER

Reference to the December 31, 1984 valuation report indicates that the actuarial liability for pensioners' represents 45% of the total actuarial liabilities. Further, the major decrements affecting pensioners and their beneficiaries are investment income (realized and unrealized gains) and mortality rates among them. They do not contribute to gains and losses from other sources such as wage assumptions, rates of decrement among active members, etc. Therefore, our replies to this question are as follows. We do not think the C.N. has the right to offset favorable investment experience on that portion of the assets of the Fund applicable to pensioners and their beneficiaries against:-

- (i) the unfunded liability.
- (ii) experience losses from other sources except adverse mortality experience among pensioners and their beneficiaries.
- (iii) C.N.'s obligations to contribute.

Does C.N.R. contend that any portion of the unfunded liabilities is due to retired members or the increases to their post retirement income? We submit that any such contention is totally unrealistic.

We would point out that this question is not relevant to the real issues. Specifically, had the C.N.R. funded its obligations on a more reasonable basis there would be little if any "cost argument" for not granting post retirement indexing.

QUESTION

4. Would you suggest that the beneficiaries of the C.N. Plan have a claim to sources of favorable experience (lower wage increases than expected, for example) other than investment returns; i.e. that such favorable experience should not be offset against losses from other sources, but used directly to benefit Plan beneficiaries?

ANSWER

We submit that pensioners and beneficiaries should have a claim to favorable experience among them. The only decrements affecting this group are investment income (including realized and unrealized gains) and rates of mortality among them.

We submit that under the C.N.R. Plan favorable experience or unfavorable experience with respect to wage changes among active members should not apply to pensioners and beneficiaries nor should favorable or unfavorable experience among pensioners and beneficiaries apply to active members.

The Sub-committee should note that the concept of separation of assets and liabilities (and related experience) for pensioners and other plan members was only advanced as a reasonable approach to secure post retirement benefit increases because the C.N.R. "complained" about the "cost" of granting post retirement benefit indexing.

In considering our answer to this question the Sub-committee might ask, why did C.N.R. under its pension plan protect the active members from inflation but not the pensioners and their beneficiaries post retirement? What is the logic of such an arrangement?

QUESTION

5. (a) Who should be responsible for experience losses in the Plan?
- (b) Does your answer differ depending on the source of the loss?

ANSWER

- (a) and (b) Provided a separation of assets and liabilities is carried out for pensioners so that they enjoy the benefit of experience gains then the pensioners and beneficiaries should be responsible for experience losses in investment income (including realized and unrealized gains and losses) in the portion of the assets of the Fund applicable to them and mortality rates among them. Favorable or unfavorable experience with respect to wage changes, mortality and termination rates, etc. among active members should not be borne by them.

At this point we would draw to your attention the "gains" enjoyed by C.N.R. for many years from the accrual of investment earnings to the Company in the case of all active employees who terminated employment before retirement due to death or other reasons. These gains, continue to this day, to a somewhat lesser degree, because of the nominal rates of interest being paid to withdrawing employees on their own contributions.

QUESTION

6. (a) Have C.N.'s contributions to the Plan been lower than they ought to be?
(b) In what way?

ANSWER

- (a) Yes!
- (b) (i) Terminal funding of the 1935 Plan.
- (ii) The C.N.'s being granted the right to amortize its initial unfunded liability at October 1, 1967 over sixty (60) years while all other Plans registered under the Act (except C.P. Rail) were required to finance their initial unfunded liability at October 1, 1967 over twenty-five (25) years.
- (iii) Through changes in actuarial assumptions (i.e. 1968).
- (iv) Application of favorable experience (particularly higher investment earnings due to inflation) to reduce its own obligations and funding requirements.

QUESTION

7. (a) When, if ever, should the Plan's actuarial assumptions be changed?
- (b) Who should bear the higher or lower contribution requirements resulting from such a change? Does your answer differ depending on whether contribution rates go up or down as a result of the change in assumptions?

ANSWER

- (a) If the Plan were structured as we suggest, i.e. separation of assets and liabilities for pensioners vs actives and other members, then we would submit:-

- (i) the actuarial assumptions for the pensioner liabilities should be set so that the interest rate contemplates no future inflation (i.e. 3% to 4%), and
- (ii) the mortality basis slightly under-estimates the actual rate of expected mortality (i.e. is slightly conservative).

On this basis we suggest:-

- (1) the interest rate assumption should rarely, if ever, be changed.
- (2) the mortality basis should only be changed when actual mortality experience and other conditions indicate changes in expected future mortality among pensioners.

On this basis the C.N.R. could change its assumption with respect to the active members groups, whenever and as often as it wished. These "assumption" changes might alter the incidence of cost (and funding) but not the true cost of the Plan itself. Moreover, assumption changes with respect to active members would not alter the amounts transferable to the Plan's pensioner portion of the fund when an employee retires.

- (b) With respect to the impact of changes in assumption this question becomes irrelevant using the system we propose. In essence changes in assumptions relative to pensioners would be borne by the pensioners. The impact of changes in assumptions for active employees would be borne by the C.N.R.

APPENDICE «CNRP-2»

THE WYATT COMPANY

ACTUARIES AND CONSULTANTS

Employee Benefits	Compensation Programs	Employee Communications	Administrative Systems	Risk Management	International Services
----------------------	--------------------------	----------------------------	---------------------------	--------------------	---------------------------

700-401 rue Georgia ouest Vancouver, C.B. V6B 5A1 (604)688-6211 Telex04-352848

Le 9 décembre 1985

Sous-comité sur le
régime de pensions des Chemins
de fer nationaux du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

A l'attention de: Mme M.J. Morton
Division du droit et du gouvernement
Service de recherches

Messieurs,

Vous trouverez ci-joint nos réponses aux questions du Sous-comité qui accompagnaient la lettre que Mme Morton nous a écrite le 12 novembre dernier.

Nous estimons que le Sous-comité devrait notamment se pencher sur les questions suivantes que nous avons soulevées dans notre mémoire.

1. Le CN n'a pas provisionné sur une base raisonnable ses engagements au titre du régime de retraite. S'il s'était acquitté convenablement de ses obligations, l'actif de la caisse de retraite serait amplement suffisant, à notre avis, pour permettre l'indexation ultérieure des prestations réclamée par les retraités.
2. Le CN a eu sans cesse recours à des pratiques destinées à réduire le plus possible son obligation de capitaliser les deux régimes. La Société a notamment utilisé la majeure partie du revenu de placement excédentaire dû à l'inflation pour réduire ses engagements chaque fois que cela était possible, obtenu des droits spéciaux relatifs au provisionnement du

régime aux termes de la Loi sur les normes des prestations de pension et modifié les hypothèses actuarielles de manière à réduire ses engagements au titre du régime.

- 3. Il est clair que, si le CN avait versé les sommes nécessaires à la capitalisation des régimes dès le départ, l'actif de la caisse aurait été beaucoup plus considérable. La Société aurait pu ainsi accorder des rajustements en fonction du coût de la vie, comparables à ceux qui sont accordés aux retraités de la Fonction publique fédérale et aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada et des prestations de la Sécurité de la vieillesse, comme le réclament les retraités.
- 4. Il convient de noter que cette question de la «capitalisation» n'est importante que parce que la Société a refusé d'accorder aux employés déjà retraités des rajustements ultérieurs en fonction du coût de la vie, alléguant que ces rajustements entraîneraient des «coûts» excessifs. Nous soutenons, pour notre part, que les coûts liés à l'indexation ultérieure sont principalement attribuables au fait que le CN n'a pas prévu une capitalisation suffisante relativement à ses engagements au titre du régime.
- 5. Il existe un moyen pratique et raisonnable de résoudre la question de l'indexation ultérieure, soit de diviser l'actif de la caisse en deux parties. La première servirait à acquitter les engagements au titre des retraités, tandis que l'autre serait attribuée aux employés actifs et aux autres participants. Une telle mesure n'est acceptable que si les fonds transférés du compte des employés actifs à celui des retraités lorsqu'un employé prend sa retraite sont basés sur un taux d'intérêt qui suppose une inflation nulle (c.-à-d. un taux d'intérêt d'environ 3 % ou 4 %).

Nous serions heureux de venir rencontrer les membres du Comité pour discuter des réponses que nous avons données aux questions précises qui nous ont été posées ainsi que des autres observations et propositions contenues dans le présent rapport.

Veuillez agréer, Messieurs, nos sincères salutations.

B.I. Rollick, F.S.A., F.I.C.A.
Vice-président et directeur

M.H. Farrant, F.S.A., F.C.A.,
M.A.A.A.

QUESTION

1. M. White prétend qu'il existe dans la Caisse de retraite du CN des surplus qui permettraient de prévoir une formule d'indexation quelconque à l'intention des retraités. D'après la documentation que vous avez reçue du Sous-comité,
- i) le régime comporte-t-il des surplus actuariels?
 - ii) quand ces surplus se sont-ils produits?
 - iii) à combien s'élèvent-ils?

RÉPONSE

Voici notre réponse à cette question:

- i) Oui
 - ii) au 31 décembre 1968, 1980, 1981 et 1984
 - iii) 31/12/68 - 371 millions: excédent attribuable à la modification des hypothèses actuarielles
- | |
|---------------------------|
| 31/12/80 - 333,6 millions |
| 31/12/81 - 109,7 millions |
| 31/12/84 - 18 millions |

Il convient de noter que ces «surplus» auraient été considérablement plus élevés si le CN avait provisionné ses engagements au titre du régime sur une base plus raisonnable.

Il convient également de noter que l'existence ou la création d'excédents actuariels dépend dans une large mesure des hypothèses et des méthodes utilisées aux fins des évaluations actuarielles ainsi que des modifications qui y sont apportées de temps à autre. Ces hypothèses et méthodes servent ensuite à déterminer le niveau de capitalisation exigé du CN.

Nous tenons en outre à signaler à votre attention que, d'après notre examen, il semble que des gains actuariels ont été réalisés (notamment sous forme de revenu de placement excédentaire) sur l'actif servant à financer les prestations versées aux retraités et que ces gains ont été utilisés pour compenser les pertes actuarielles attribuables aux employés actifs.

Cette question (de l'origine des gains et des pertes actuariels) nous paraît d'une importance clé, surtout lorsqu'on considère que le CN refuse pour des raisons de coût d'accorder à ses employés retraités une protection contre l'inflation. Le CN demande en fait à ses employés retraités de financer le coût réel de ses engagements au titre des employés actifs (qui bénéficient d'une protection contre l'inflation du moins jusqu'au moment de leur retraite).

RÉPONSE

Notre avis est que le passif non capitalisé est principalement attribuable à l'insuffisance des provisions (révisées par le CN en 1985) et à celui de 1989. Nous dirions même que nous ne sommes pas convaincus que le niveau de capitalisation assuré par le CN au titre du régime de 1989 est suffisant. Il est évident que le CN a en fait tenu un mode de financement qui a permis d'accumuler des réserves suffisantes pour couvrir les engagements au titre des employés retraités. Les pertes actuarielles attribuables à d'autres sources, exception faite des pertes de valeur des placements, sont très faibles. Les pertes actuarielles attribuables à d'autres sources, exception faite des pertes de valeur des placements, sont très faibles. Les pertes actuarielles attribuables à d'autres sources, exception faite des pertes de valeur des placements, sont très faibles.

- i) le passif non capitalisé.
- ii) Les pertes actuarielles attribuables à d'autres sources, exception faite des pertes de valeur des placements, sont très faibles.
- iii) le contenu des cotisations.

La Société prétend qu'une partie du passif non capitalisé est attribuable aux engagements au titre des employés retraités qui leur ont été accordés après avoir été avisés d'une telle affirmation est tout à fait irréaliste.

Nous tenons à signaler que cette question n'a vraiment aucun rapport avec les questions en litige. En termes plus précis, si le CN avait provisionné le régime sur une base plus raisonnable, l'argument du coût d'intervention que très peu ou pas du tout en ce qui concerne l'indexation ultérieure des prestations de retraite.

QUESTION

2. Le passif non capitalisé que comporte actuellement le régime est-il principalement attribuable à l'insuffisance des provisions versées par le CN au titre du régime de 1935?

RÉPONSE

Non! Le passif non capitalisé est principalement attribuable à l'insuffisance des provisions versées par le CN au titre de ses engagements en vertu des deux régimes, celui de 1935 et celui de 1959. Nous dirions même que nous ne sommes pas convaincus que le niveau de capitalisation assuré par le CN au titre du régime de 1959 soit plus élevé qu'il ne l'aurait été si le CN s'en était tenu au mode de capitalisation prévu par le régime de 1935.

Il importe de souligner que la question du "passif non capitalisé" n'est importante que dans la mesure où le CN continue à invoquer l'argument du «coût» pour refuser aux employés déjà retraités l'indexation de leurs prestations.

QUESTION

3. Les retraités considèrent les gains réalisés sur les placements de la caisse comme un excédent. Ne faut-il pas considérer que le CN a le droit d'utiliser ces gains pour réduire:

- i) le passif non capitalisé?
- ii) les pertes actuarielles attribuables à d'autres sources?
- iii) le montant de ses cotisations?

RÉPONSE

Le rapport d'évaluation du 31 décembre 1984 révèle que l'engagement actuariel au titre des retraités représente 45% du total des engagements actuariels. Par ailleurs, les principales réductions de coût touchant les retraités et leurs bénéficiaires sont attribuables au revenu de placement (gains réalisés et non réalisés) et aux taux de mortalité de ces retraités et de leurs bénéficiaires. Elles n'influent pas sur les gains ou les pertes d'autres sources, comme les hypothèses relatives à la rémunération ou les taux de réduction liés aux employés actifs. Voici comment nous répondons à cette question. A notre avis, le CN n'a pas le droit d'utiliser les gains actuariels réalisés sur les placements effectués à partir des fonds de la caisse attribuables aux retraités et à leurs bénéficiaires pour réduire:

- i) le passif non capitalisé.
- ii) Les pertes actuarielles attribuables à d'autres sources, exception faite des taux de mortalité défavorables parmi les retraités et leurs bénéficiaires.
- iii) le montant de ses cotisations.

La Société prétend-elle qu'une partie du passif non capitalisé est attribuable aux employés retraités ou aux augmentations qui leur ont été accordées après leur retraite? À notre avis, une telle affirmation est tout à fait irréaliste.

Nous tenons à signaler que cette question n'a vraiment aucun rapport avec les questions en litige. En termes plus précis, si le CN avait provisionné le régime sur une base plus raisonnable, l'«argument du coût» n'interviendrait que très peu ou pas du tout en ce qui concerne l'indexation ultérieure des prestations de retraite.

QUESTION

4. Selon vous, les bénéficiaires du régime du CN ont-ils des droits sur les gains actuariels attribuables à d'autres sources (par exemple à des augmentations salariales moins élevées que prévu) que le revenu de placement; autrement dit, êtes-vous d'avis que ces gains actuariels doivent profiter directement aux bénéficiaires du régime, et non pas être utilisés pour compenser les pertes d'autres sources?

RÉPONSE

A notre avis, les retraités et leurs bénéficiaires devraient avoir des droits sur les gains actuariels qui leur sont attribuables. Or, les seules diminutions de coût relatives à ce groupe tiennent au revenu de placement (y compris les gains réalisés et non réalisés) et aux taux de mortalité le concernant.

Selon nous, les gains ou les pertes actuariels du régime dus aux modifications de la rémunération des employés actifs ne devraient pas être appliqués aux retraités et à leurs bénéficiaires; de même, les gains ou les pertes actuariels attribuables aux retraités et à leurs bénéficiaires ne devraient pas être appliqués aux employés actifs.

Le Sous-comité doit bien comprendre que, si la division de l'actif et du passif (tout comme des gains et des pertes actuariels) entre les retraités et les autres participants au régime a été proposée comme une formule raisonnable pour assurer l'indexation ultérieure des prestations versées aux retraités du CN, c'est uniquement parce que la Société s'est «plainte» de ce qu'il en «côterait» pour accorder un tel avantage.

Lorsqu'ils examineront la réponse que nous avons donnée à cette question, les membres du Sous-comité pourront peut-être s'interroger sur les raisons qui ont poussé le CN à prévoir dans son régime de retraite des mesures visant à protéger de l'inflation les employés actifs sans accorder une protection analogue aux employés déjà retraités et à leurs bénéficiaires? Comment cela est-il logique?

QUESTION

5. a) Qui devrait assumer la responsabilité des pertes actuarielles du régime?
- b) Votre réponse diffère-t-elle selon l'origine de ces pertes?

RÉPONSE

- a) et à condition que l'actif et le passif de la caisse soient divisés
- b) entre les employés actifs et les retraités, de manière que ces derniers puissent bénéficier des gains actuariels, ce sont les retraités et leurs bénéficiaires qui devraient assumer la responsabilité des pertes actuarielles liées au produit (y compris les gains et les pertes réalisés et non réalisés) du placement des fonds de la caisse qui leur sont attribuables ainsi qu'aux taux de mortalité les concernant. Ils ne devraient pas par contre assumer la responsabilité des gains ou des pertes actuariels liés à la rémunération, aux taux de mortalité ou aux taux de cessation des employés actifs.

Il convient de signaler à cet égard les «gains» dont le CN a bénéficié pendant bien des années grâce au revenu de placement attribuable aux employés actifs qui ont quitté la Société avant de prendre leur retraite pour cause de décès ou pour d'autres raisons. La Société continue à bénéficier de ces gains, quoique à un degré moindre depuis que les employés qui retirent leurs cotisations ont droit à un taux d'intérêt nominal.

QUESTION

6. a) Les cotisations du CN ont-elles été moins élevées qu'elles auraient dû l'être?
- b) En quel sens?

RÉPONSE

- a) Oui!
- b) i) Capitalisation à l'échéance du régime de 1935.
- ii) Le fait que le CN ait été autorisé à amortir sur soixante (60) ans son passif non capitalisé initial au 1er octobre 1967, alors que pour tous les autres régimes enregistrés aux termes de la Loi (sauf celui du CP), le passif non capitalisé initial au 1er octobre 1967 a dû être amorti sur vingt-cinq (25) ans.
- iii) Modification des hypothèses actuarielles (c.-à-d. 1968).
- iv) Utilisation des gains actuariels (notamment du revenu de placement plus élevé attribuable à l'inflation) pour réduire ses propres engagements et les provisions nécessaires à la capitalisation du régime.

QUESTION

7. a) Dans quelles circonstances, s'il en est, les hypothèses actuarielles relatives au régime devraient-elles pouvoir être modifiées?
- b) Qui devrait assumer la responsabilité de la hausse ou de la réduction des cotisations qu'entraînent de telles modifications? Votre réponse diffère-t-elle selon que les taux de cotisations augmentent ou diminuent par suite de ces modifications?

RÉPONSE

- a) Si le régime était structuré comme nous le proposons, c.-à-d. si l'actif et le passif étaient divisés entre les retraités d'une part et les employés actifs et les autres participants d'autre part, notre réponse serait la suivante.
- i) Les hypothèses actuarielles concernant le passif des retraités devraient être établies de manière que le taux d'intérêt suppose une inflation nulle (c.-à-d. 3% ou 4%).
- ii) Les hypothèses relatives à la mortalité sous-estiment légèrement le taux réel de mortalité prévu (c.-à-d. qu'elles sont plutôt prudentes).

Cela étant, nous soutenons que:

- 1) l'hypothèse relative au taux d'intérêt devrait rarement, et peut-être même jamais, être modifiée;
- 2) l'hypothèse relative à la mortalité ne devrait être changée que lorsque le taux de mortalité réel et d'autres conditions indiquent qu'il y a lieu de réviser les taux de mortalité pour les retraités.

Le CN pourrait ainsi modifier son hypothèse relative aux groupes d'employés actifs aussi souvent qu'il le voudrait. Une telle modification des «hypothèses» pourraient influencer sur les coûts (et sur la capitalisation), mais pas sur le coût réel du régime comme tel. Elle n'influerait pas non plus sur le montant des fonds devant être transférés à la partie de la caisse réservée aux retraités lorsqu'un employé prend sa retraite.

- b) Pour ce qui est des conséquences de la modification des hypothèses, cette question n'a plus d'importance dans le système que nous proposons. En somme, toute modification des hypothèses relatives aux retraités n'influerait que sur ces derniers, tandis que le CN assumerait les conséquences de toute nouvelle hypothèse relative aux employés actifs.

QUESTION

a) Dans quelles circonstances, s'il en est, les hypothèses actuelles relatives au régime devraient-elles pouvoir être modifiées?

b) Qui devrait assumer la responsabilité de la hausse ou de la réduction des cotisations qu'entraînent de telles modifications? Votre réponse diffère-t-elle selon que les taux de cotisations augmentent ou diminuent par suite de ces modifications?

RÉPONSE

110 (a)

RÉPONSE

a) Si le régime était structuré comme nous le proposons, c.-à-d. si les cotisations étaient divisées entre les retraités d'une part, les employés actifs et les autres participants d'autre part, les hypothèses actuelles seraient la suivante :

Les hypothèses actuelles concernant le passif des retraités devraient être établies de manière que le taux d'intérêt suggère une relation nulle (c.-à-d. 0% ou 0,01%)

ii) Les hypothèses relatives à la mortalité sous-estimée (notamment le taux réel de mortalité prévu le 31-d. qu'elles sont plus prudentes) amèneraient à augmenter les cotisations et à correspondre à la situation actuelle.

Cela étant, nous soutenons que :

- 1) l'hypothèse relative au taux d'intérêt devrait rester, et peut-être même jamais, être modifiée;
- 2) l'hypothèse relative à la mortalité ne devrait être changée que lorsque le taux de mortalité réel et d'autres conditions indiquent qu'il y a lieu de réviser les taux de mortalité pour les retraités.

Le CN pourrait ainsi modifier son hypothèse relative aux groupes d'employés actifs aussi souvent qu'il le voudrait. Une telle modification des « hypothèses » pourrait influer sur les coûts (et sur la capitalisation), mais pas sur le coût réel du régime comme tel. Elle n'influerait pas non plus sur le montant des fonds devant être transférés à la parité de la caisse réservée aux retraités lorsqu'un employé prend sa retraite.

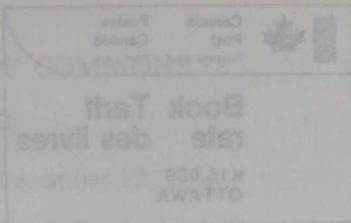
b) Pour ce qui est des conséquences de la modification des hypothèses, cette question n'a plus d'importance dans le système que nous proposons. En somme, toute modification des hypothèses relatives aux retraités n'influerait que sur ces derniers, tandis que le CN assumerait les conséquences de toute nouvelle hypothèse relative aux employés actifs.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 72

Thursday, December 19, 1985

Chairman of the Standing Committee on Transport



It is understood that COVER ONLY is
 Canadian Government Publishing Centre,
 Supply and Service Canada,
 Ottawa, Canada K1A 0S9.

En cas de non-livraison
 retourner aux adresses indiquées sur la
 couverture
 Centre d'édition du gouvernement du Canada
 Approvisionnement et Services Canada
 Ottawa, Canada K1A 0S9

Canadian National Railways' Pension System

Report of the Standing Committee on Transport

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 12

Le jeudi 19 décembre 1985

Président Vince Dantzer

of the Sub-Président des sous-comités sur le

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

Rapport de la Commission des transports

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNING:

Order of Reference

WITNESSES:

(See back end)

WITNESSES—TÉMOINS

De The Whitt Company:
 Maurice H. Farrant, actuaire
 Bruce J. Kollick, vice-président et directeur

From The Whitt Company:
 Maurice H. Farrant, Actuaire
 Bruce J. Kollick, Vice-President and Director

First Session of the
 Thirty-third Parliament, 1985-1986

1^{re} session de la
 33^e législature, 1985-1986



*If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

WITNESSES—TÉMOINS

From The Wyatt Company:

Maurice H. Farrant, Actuary;
Bruce I. Rollick, Vice-President and Director.

De «The Wyatt Company»:

Maurice H. Farrant, actuaire;
Bruce I. Rollick, vice-président et directeur.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 12

Thursday, December 19, 1985

Chairman: Vince Dantzer

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on the

Canadian National Railways' Pension System

of the Standing Committee on Transport

RESPECTING:

Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985

WITNESSES:

(See back cover)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 12

Le jeudi 19 décembre 1985

Président: Vince Dantzer

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le

Le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

du Comité permanent des transports

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

SUB-COMMITTEE ON THE CANADIAN NATIONAL
RAILWAYS' PENSION SYSTEM OF THE STANDING
COMMITTEE ON TRANSPORT

Chairman: Vince Dantzer

Vice-Chairman: Darryl L. Gray

SOUS-COMITÉ SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DES
CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DU
COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

Président: Vince Dantzer

Vice-président: Darryl L. Gray

MEMBERS/MEMBRES

Les Benjamin
Dennis H. Cochrane

Fernand Robichaud

(Quorum 2)

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 19, 1985
(28)

[Text]

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met at 9:14 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: David Radford, Research Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel. David Brown, Actuary.

Witnesses: From Canadian National: J.P. Laroche, Vice-President, Employee Relations; T. Cedraschi, President, CN Investments; E. Pinsonnault, Vice-President and Counsel. *From William Mercer Ltd.:* B. Morency, Principal. *From the Canadian Railway Employees' Pension Association:* Earl White, National President. *From the Employees' and Pensioners' Committee on Inflation Compensation:* Arthur Campbell, Organizer.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (See *Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

Witnesses made statements and answered questions.

It was agreed,—That the slides presented to the Sub-committee by T. Cedraschi be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (See *Appendix "CNRP-3"*.)

At 11:40 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 19 DÉCEMBRE 1985
(28)

[Traduction]

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit, ce jour à 9 h 14, sous la présidence de Vince Dantzer, (président).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Aussi présents: David Radford, directeur de la recherche. *De la Bibliothèque du parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique. David Brown, actuaire.

Témoins: Des Chemins de fer nationaux du Canada: J.P. Laroche, vice-président, Personnel; T. Cedraschi, président, Division des investissements du CN; E. Pinsonnault, vice-président et avocat-conseil. *De William Mercer Ltd.:* B. Morency, associé principal. *De la Canadian Railway Employees' Pension Association:* Earl White, président national. *Du Employees' and Pensioners' Committee on Inflation Compensation:* Arthur Campbell, organisateur.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux. (Voir *Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

Il est convenu,—Que les diapositives qu'a passées M. T. Cedraschi figurent en appendice aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour. (Voir *appendice «CNRP-3»*).

A 11 h 40, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, December 19, 1985

• 0914

The Chairman: Order. We will hear the CN this morning. Mr. Laroche will introduce his people and proceed.

Mr. Jean-Pierre Laroche (Vice-President, Personnel, Canadian National): Mr. Chairman, Mr. Tullio Cedraschi is President, CN Investment; Mr. Edmond Pinonnault is Vice-President and Counsel; Mr. George Lange is Vice-President, Strategic Policy & Planning; Mr. Robert Zuban is Manager, Pension Administration; and Mr. Bernard Morency is a Principal of William M. Mercer Ltd.

• 0915

I will ask Mr. Cedraschi to speak first.

Mr. T. Cedraschi (President, CN Investments): Mr. Chairman, during the hearings of your committee several concerns were raised about investment matters. I would like to address them. As last time, I am going to talk about investment issues. Mr. Laroche is going to address benefit issues.

The concerns raised were, first, concerns about the conflict of interest between CN and the pension fund; concerns about CN pension moneys being used to finance the CN Tower or other projects of CN, pension moneys being loaned to the company, or pension moneys being invested in money-losing ventures such as CAST.

The second question raised was questions about the quality of our controls, safe keeping, and record keeping.

The third question raised was about investment performance of the fund. Are we doing as good a job as we are saying we are doing? Are the investment officers of the division good managers? Could other managers, such as trust companies, do a better job than we are doing?

The fourth question raised had to do with an oil and gas deal we did about four years ago; and the questions are, in light of falling oil prices, is this still a good deal, or do we have a dud on our hands?

Fifth is the lack of information. Could the CN give more information about investments to pensioners and to members of the pension plan and to employees?

I would like to address these five issues that have come up. I have six slides.

The first and probably the most important issue is the issue of conflicts of interest. Not one of the assets of the pension plan—not one dollar—is invested in any loan, bonds, shares of subsidiaries of CN, projects, buildings, or any other type . . .

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 19 décembre 1985

Le président: À l'ordre. Nous allons entendre les représentants du CN ce matin. J'invite M. Laroche à présenter ses collaborateurs et à prendre la parole.

M. Jean-Pierre Laroche (vice-président, Personnel, Canadien National): Monsieur le président, M. Tullio Cedraschi, président, CN Investissement; M. Edmond Pinonnault, vice-président et conseiller juridique, M. George Lange, vice-président, Politique et planification stratégique; M. Robert Zuban, administrateur, Administration des pensions de retraite et M. Bernard Morency, commettant de la société William M. Mercer Limité.

Je donne d'abord la parole à M. Cedraschi.

M. T. Cedraschi (président, CN Investments): Monsieur le président, pendant les audiences de votre Comité, plusieurs ont marqué leur préoccupation au sujet des placements. J'aimerais parler de ces préoccupations. Comme la dernière fois, je vais parler des placements. M. Laroche parlera des prestations.

Au nombre des problèmes soulevés, il y avait tout d'abord le conflit d'intérêts entre le CN et la caisse de retraite, des problèmes au sujet de l'utilisation des pensions du CN pour financer la Tour du CN et d'autres projets, des prêts de la caisse de retraite à la compagnie, ou des placements de la caisse de retraite dans des entreprises non rentables comme CAST.

On a ensuite mis en cause la qualité de nos contrôles, de la garde des valeurs, et de la tenue des registres.

La troisième question concernait le rendement de l'investissement de la caisse. Faisons-nous un aussi bon boulot que nous le prétendons? Les agents de placement de la division sont-ils de bons gestionnaires? D'autres gestionnaires, comme les sociétés de fiducie, pourraient-ils faire mieux?

La quatrième question soulevée concernait une affaire de pétrole et de gaz que nous avons conclue il y a environ quatre ans; et les questions sont, à la lumière de la dégringolade des prix du pétrole: cela est-il toujours une bonne affaire, ou avons-nous un éléphant blanc sur les bras?

La cinquième question concernait le manque d'information. Le CN pourrait-il donner plus d'information sur ses placements aux retraités et aux participants au régime de retraite et aux employés?

J'aimerais reprendre ces cinq questions. J'ai six diapositives.

La première question—probablement la plus importante—concerne les conflits d'intérêts. Pas un seul des éléments d'actif du régime de retraite—pas un seul dollar—n'est placé dans un prêt, des obligations, des actions des filiales du CN, des projets, des immeubles, ou un autre type . . .

[Texte]

A question has come up about CNR bonds. Ever since the division was formed in 1967, we have not bought one CN bond. Before 1968 CN bonds were bought by CN for the pension plan. But there was a reason for that. At that time CN bonds were fully guaranteed by the Government of Canada, and were therefore equivalent to the best credit in the country. As a matter of fact, you were getting a better rate on the CN bonds than you were getting on government bonds, because they were CN but guaranteed.

It is not up to me to judge what my predecessors did, but if I had to judge, I would say they had no conflict in doing it, because effectively they were buying Canadian government credit, which is the best credit in the country, and they were not exposing the pension fund to any risk in CN. The bonds were sold over time, they have matured, and today we have no CNR bonds left.

• 0920

I do not know of any other investment made by the fund in CN or in CN-related projects. There is absolutely no truth to the rumour that we have invested in any of these projects, including the CN tower.

A question was raised about the investment by the pension fund in a money-losing venture called CAST. The CN pension fund has never bought any shares of CAST or lent any money to CAST, and therefore has never lost a cent in CAST. The confusion arose because the CN pension fund had shares in a venture capital company called Helix—a minority position—and Helix itself had some shares of CAST.

The CN pension fund's investment in Helix has worked out extremely well. We have invested \$2.5 million. We have got back \$2.3 million in cash. What is left is worth about \$8.5 million. So it has been a good investment; and we have not lost money in Helix either. But clearly when CN turned around and after we had made the investment in Helix bought some shares of CAST, we had absolutely no control over that. They lost money. We did not.

A question was asked about the quality of our safe-keeping controls and other procedures within the division. We obviously cannot judge these matters ourselves. We have asked the auditor appointed by the government, by Governor in Council, to review all these procedures, and we will send to the committee the report by these auditors. It basically states that they found our internal controls generally very strong, reliable, and well documented.

The next important issue raised was the issue of investment performance. We at the division basically feel we should not be dragged into a public debate over performance of our pension fund, because the performance has no direct impact on the benefits payable out of the five benefits plans, and because this information is generally treated quite jealously by our competitors. Nevertheless, since the question has been asked,

[Traduction]

On a soulevé une question sur les obligations du CN. Depuis la formation de la division en 1967, nous n'avons pas acheté une seule obligation du CN. Avant 1968, le CN achetait des obligations du CN pour son régime de retraite. Il y avait une raison pour cela. À l'époque, les obligations du CN, entièrement garanties par le gouvernement du Canada, équivalaient du meilleur crédit disponible au pays. De fait, le rendement des obligations du CN était meilleur que celui des obligations du gouvernement, parce que c'était des obligations du CN, mais garanties.

Il ne m'appartient pas de porter des jugements sur les décisions de mes prédécesseurs. Mais si j'avais à le faire, je dirais qu'ils n'étaient pas en conflit d'intérêts, car ils achetaient effectivement du crédit du gouvernement canadien, qui est le meilleur au pays, et que la caisse de retraite n'était pas exposée à quelque risque lié au CN. Les obligations ont fini par être vendues au fil des ans; elles sont arrivées à échéance, et nous n'en avons plus.

Je ne connais pas d'autres placements de la caisse dans le CN ou dans des projets du CN. La rumeur qui voudrait que nous ayons investi dans l'un de ces projets, notamment la Tour du CN, est sans fondement aucun.

On a soulevé une question au sujet du placement que la caisse de retraite aurait fait dans une entreprise non rentable appelée CAST. La caisse de retraite du CN n'a jamais acheté d'actions de CAST ni prêté d'argent à CAST, et n'a donc jamais perdu un cent dans CAST. La confusion est née de ce que la caisse de retraite du CN avait des actions dans une société à capital de risque appelée Helix—une participation minoritaire—et qu'Helix était elle-même actionnaire de CAST.

Le placement de la caisse de retraite du CN dans Helix a été extrêmement rentable. Nous y avons mis 2,5 millions de dollars. Nous en avons retiré 2,3 millions de dollars en espèces. Le reste vaut environ 8,5 millions de dollars. Ce fut donc un bon placement; et nous n'avons pas perdu d'argent dans Helix non plus. Mais, bien sûr, lorsque le CN a décidé, après notre placement dans Helix, d'acheter des actions de CAST, nous n'y pouvions absolument rien. Il a perdu de l'argent. Pas nous.

On a mis en cause la qualité de nos contrôles de garde de valeurs et d'autres procédures au sein de la division. Nous ne pouvons, bien sûr, pas juger nous-mêmes ces questions-là. C'est pourquoi nous avons demandé au vérificateur nommé par le gouvernement, par le gouverneur en conseil, de revoir toutes nos procédures, et nous transmettrons au Comité le rapport des vérificateurs. Fondamentalement, ils ont jugé que nos contrôles internes sont généralement très rigoureux, fiables, et bien documentés.

L'autre question importante soulevée est celle du rendement de nos placements. À la division, nous estimons fondamentalement qu'il n'y a pas lieu de nous lancer dans un grand débat public sur le rendement de notre caisse de retraite, car le rendement n'a pas de retombées directes sur les prestations payables par les cinq régimes, et parce que nos concurrents traitent généralement ces renseignements avec la plus grande

[Text]

we have appointed Pension Finance Associates, which is the largest and probably the best independent performance measurement service in Canada, to calculate all these figures, and we are providing all these figures to the committee. Mr. Radford has received most of them. Just one is left to have the total performance of the fund.

Initial indications of the results as we see them coming through surprised even us. If you take Canadian pension funds from 1 to 100, we are clearly around position 35 or better; and that, given the size of our fund, is quite good. If you take the individual portfolios within the portfolio, if you take Canadian common stocks, we are a strong second quartile—in the top of the second 25%—for both the last 5 years and the last 10 years. If you take U.S. common stocks, we are within the first quartile—in the first 25%—for both the last 5 years and the last 10 years. In bonds, again, we are in the second quartile for both the last 5 years and the last 10 years. Given our size, these would be treated by the investment community as superb results.

• 0925

The investment division makes very strong objection to the suggestion made by some witnesses that the destiny of the fund would be better served should the fund be administered by a third-party investment manager, such as a trust company. First, such a move would be against the general trend in Canada. Most major Canadian corporations do manage their own pension funds. This includes our direct competitors: Canadian Pacific, Bell Canada, and all the names you see on the slides. Of the three exceptions, Alcan has recently moved in the same direction and has moved some money under its own management.

The second point is that we have tried extensively to use outside managers. We would like to show you to the performance of those managers. I have labelled the managers A, B, C, D, E, F, and G. These are all major Canadian financial institutions. Because some of these records are rather old, and because some of these figures could do harm to these institutions, I have not put the actual names on. But on a private basis I have a list which gives you the key to A, B, C, D, and E. As I have said, these are all very large Canadian institutions.

The pension fund has given them money to manage in the past for the periods I have shown there; for example, 1962 to 1970 for A, 1959 to 1982 for E, etc.. In the first column you have the moneys earned per year by those managers in Canadian common stocks. In the second column you have the figure they could have earned for the same period if they had simply invested in the Canadian common stock markets across the board without any judgment.

[Translation]

jalousie. Néanmoins, puisque la question a été posée, nous avons chargé Pension Finance Associates, qui est le plus important et probablement le meilleur service indépendant de mesure du rendement au Canada, de calculer tous ces chiffres, que nous remettons au Comité. M. Radford les a reçus pour la plupart. Il n'en manque plus qu'un pour donner un aperçu du rendement global de la caisse.

Même nous nous avons été surpris par les indications initiales des résultats. Sur une échelle de 1 à 100 appliquée aux caisses de retraite du Canada, nous nous situons nettement autour de 35 ou mieux; compte tenu de la taille de notre caisse, c'est excellent. Si vous prenez les portefeuilles individuels au sein du grand portefeuille, si vous prenez les actions ordinaires de corporations canadiennes, nous nous situons en bonne place dans le deuxième quartile—au haut de la deuxième tranche de 25 p. 100—pour les 5 et les 10 dernières années. Pour les actions ordinaires de corporations américaines, nous sommes dans le premier quartile—dans la première tranche de 25 p. 100—pour les 5 et les 10 dernières années. Du côté des obligations, encore une fois, nous sommes dans le deuxième quartile, pour les 5 et les 10 dernières années. Les milieux spécialisés en placements trouveraient ces résultats superbes, compte tenu de notre taille.

La division des placements conteste vigoureusement les propos de certains témoins qui estiment que les destinées de la caisse seraient entre bien meilleures mains si la caisse était administrée par un tiers gestionnaire de placements, comme une société de fiducie. Tout d'abord, ce serait aller à l'encontre de la tendance générale au Canada. La plupart des grandes corporations canadiennes gèrent elles-mêmes leur caisse de retraite. Cela comprend nos concurrents directs: le Canadien Pacifique, Bell Canada, et tous les noms que vous voyez sur les diapositives. Parmi les trois exceptions, l'Alcan vient de prendre la même orientation et a repris la gestion d'une part de l'argent.

En second lieu, nous avons cherché plus d'une fois à utiliser les services de gestionnaires de l'extérieur. Nous aimerions vous indiquer leur rendement. Je les ai étiquetés A, B, C, D, E, F et G. Il s'agit dans tous les cas de grandes institutions financières canadiennes. Parce que certaines de ces performances datent d'assez longtemps, et parce que certains de ces chiffres pourraient nuire à ces institutions dans certains cas, je n'ai pas indiqué les vrais noms. Mais j'ai une liste confidentielle qui donne l'identité de A, B, C, D et E. Je le répète, il s'agit dans tous les cas de très grandes institutions canadiennes.

La caisse de retraite leur a confié la gestion de certaines sommes pour les périodes que j'ai indiquées là; par exemple, 1962 à 1970 pour A, 1959 à 1982 pour E, etc. Dans la première colonne, vous avez les sommes annuelles que ces gestionnaires ont gagnées dans des actions ordinaires de corporations canadiennes. La deuxième colonne indique ce qu'ils auraient pu gagner pour la même période s'ils s'étaient contentés d'investir aux Bourses des actions ordinaires de corporations canadiennes sans porter de jugement.

[Texte]

In the third column you have the compound difference between the performance they have achieved and the performance that could have been achieved in the market. This is for the total period they had the funds under management. For example, in the case of B, 1962 to 1970, the manager achieved 4.7% per year and the stock market had 9% per year, for a difference of 40%. That would mean that if the amount of money had been, let us say, \$10 million, the difference would be 40%, or \$4 million.

It is in the light of this experience over 20 years that the CN pension fund has repatriated a lot of its moneys under management. But we do continue to use outside managers for comparison purposes, and they will remain there.

I believe the results speak for themselves.

In the U.S. the performance was similar. But I will not discuss it. Those are the results in the U.S., presented in exactly the same way.

The internal performance of the division has been put at the bottom. All these figures are yearly figures.

Mr. Benjamin: That U.S. one: was that CN pension money, or what?

Mr. Cedraschi: The U.S. one is CN pension money invested in the U.S. by Canadian and U.S. investment managers. It is exactly the same thing as with the Canadian side, but the money was invested in the U.S.

• 0930

As you know, we are allowed to invest 10% of our funds outside of Canada. So the investment managers who had our money under management invested some portion in Canada, which we compare with the Canadian stock market, and some money in the U.S., which we compare with the U.S. stock market. These are the figures of the U.S. portion compared with the U.S. stock market. Some of these managers are Canadian financial institutions and some of them are U.S. financial institutions, such as the Chase Manhattan.

The next point raised was about our investment in oil and gas. In 1979 the pension fund invested \$53 million in assets of a company called Siebens Oil and Gas. We retain these assets now in a company called Canpar. It has been suggested that we risked \$385 million at that time. That is not true. At no time was the pension fund at risk for more than \$53.5 million. It is a limited liability company, and we put \$53.5 million in. No matter what happened, not more than that was at risk.

I would like to show the results of that investment. We invested \$53.5 million nearly five years ago. We have received \$97 million cash back since. What is left is giving us a return of far above \$15 million per year. We invested \$53 million; we got \$100 million back; and we are going at about \$16 million a year. These are all cash figures.

[Traduction]

Dans la troisième colonne, vous avez la différence composée entre le rendement atteint et le rendement qu'ils auraient pu atteindre sur le marché. Cela vaut pour l'ensemble de la période où ils ont géré les fonds. Par exemple, dans le cas de B, de 1962 à 1970, le gestionnaire a réalisé 4,7 p. 100 par an, alors que la Bourse a progressé de 9 p. 100 par an, soit une différence de 40 p. 100. Cela signifie que si la somme investie avait été, mettons, de 10 millions de dollars, la différence, à 40 p. 100, serait de 4 millions de dollars.

C'est à la lumière de cette expérience de 20 ans que la caisse de retraite du CN a repris la gestion d'une grande part de son argent. Mais nous continuons à faire appel aux services de gestionnaires de l'extérieur pour fins de comparaison, et ils y sont pour rester.

J'estime que les résultats se passent d'explications.

Aux États-Unis, le rendement a été le même. Mais je n'en parlerai pas. Voici les résultats obtenus aux États-Unis, présentés exactement de la même façon.

Le rendement interne de la division est indiqué en bas. Tous ces chiffres sont annuels.

M. Benjamin: Ce chiffre américain: s'agissait-il d'argent de la caisse de retraite du CN, ou quoi?

M. Cedraschi: L'américain représente de l'argent de la caisse de retraite du CN investi aux États-Unis par les gestionnaires canadiens et américains. C'est exactement la même chose que pour le côté canadien, sauf que l'argent était investi aux États-Unis.

Comme vous le savez, nous avons le droit d'investir 10 p. 100 de nos fonds à l'extérieur du Canada. Donc, les gestionnaires de placements qui géraient notre argent en ont investi une partie au Canada, que nous comparons avec la Bourse canadienne, et une partie aux États-Unis, que nous comparons avec la Bourse américaine. Ce sont les chiffres de la portion américaine, comparés aux résultats de la Bourse américaine. Certains de ces gestionnaires sont des institutions financières canadiennes, alors que d'autres sont des institutions financières américaines, comme la Chase Manhattan.

Le point suivant concernait nos placements dans le pétrole et le gaz. En 1979, la caisse de retraite a investi 53 millions de dollars dans les avoirs d'une société appelée Siebens Oil and Gas. Nous avons encore ces avoirs dans une société appelée Canpar. On a prétendu que nous avions risqué 385 millions de dollars à l'époque. Ce n'est pas le cas. Le risque supporté par la caisse de retraite n'a jamais dépassé 53,5 millions de dollars. C'est une société à responsabilité limitée, et nous y avons mis 53,5 millions de dollars. C'est tout ce que nous risquons, quoi qu'il arrive.

J'aimerais vous présenter les résultats de ce placement. Nous avons investi 53,5 millions de dollars il y a près de cinq ans. Nous avons depuis lors retiré 97 millions de dollars en espèces. Ce qui reste nous donne un rendement qui dépasse de loin les 15 millions de dollars par an. Nous avons investi 53 millions de dollars; nous avons repris 100 millions de dollars, et

[Text]

We believe what is left is worth at least \$125 million to \$150 million. We also believe that cash flow is basically intact even if oil prices should go down. It could be reduced a little. It could go from \$17 million to \$13 million. But it is basically safe.

It is rather ironic that Mr. White has picked the best investment we have ever made to discredit the Investment Division, calling its investment officers 'dreamers and schemers'. Mr. Chairman, I wish I had more dreams and schemes like this.

The next issue that was raised—and it came up again and again—was the issue of lack of information provided by the pension fund. The fact is that CN provides much more information about its pension fund than other Canadian corporations do. We have even had a compliment from *The Financial Post* in a competition. The Investment Division regularly reports its financial results to all pensioners and employees in keeping track. All the reports that go to the board of directors also go the pension board, which has representatives of pensioners and employees on it.

• 0935

I agree much more could be done. For example, we could invite more pensioners or pension groups to those sessions when we review the investment results. We could also give more detailed information in keeping track of the different investments.

It is a little hard to believe, Mr. Chairman, in light of what you have heard, that over the last 15 years I have received relatively few requests by pension groups for us to address them on investment issues. The benefits side seems to have been always more at the forefront. But if what we have heard in this committee is true, then surely we will make an even greater effort to communicate our investment results and our investments to the members of the pension plan, both employees and pensioners.

These are our answers to those five major issues that we could see in the investment area. Maybe they are minor in the overall scheme of things, but to us they are very important.

The Chairman: Thank you.

Are there any questions?

If not, do you have any objections if we append the slides to the record?

Mr. Cedraschi: Not at all.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Gentlemen, I would like once again to try to distinguish the fog from the sunlight. I think you have made a very excellent presentation.

[Translation]

nous touchons environ 16 millions par an. Tous ces chiffres représentent des espèces.

Nous estimons la valeur du reliquat à au moins 125 millions à 150 millions de dollars. Nous croyons aussi que les liquidités sont fondamentalement intactes, même si les prix du pétrole devaient tomber. Elles pourraient diminuer un peu. Elles pourraient passer de 17 millions à 13 millions de dollars. Mais elles sont fondamentalement à l'abri.

Il est assez ironique de voir que M. White ait choisi le meilleur placement que nous ayons jamais fait pour discréditer la division des placements, qualifiant ses agents de «rêveurs et maniganceurs». Monsieur le président, je souhaiterais encore plus de rêves et de manigances de ce genre.

Une autre question qui a été soulevée—et elle est revenue sur le tapis maintes et maintes fois—c'est le manque d'information diffusée par la caisse de retraite. Or, le CN diffuse beaucoup plus d'information sur sa caisse de retraite que d'autres corporations canadiennes. Nous avons même reçu un compliment du «Financial Post» lors d'un concours. La division des placements fait régulièrement rapport de ses résultats financiers à tous les retraités et à tous les employés dans «Au fil du rail». Tous les rapports adressés au Conseil d'administration vont également au conseil des pensions, qui compte des représentants des retraités et des employés.

Je reconnais que l'on pourrait faire beaucoup plus. Par exemple, nous pourrions inviter un plus grand nombre de retraités ou de groupes de retraités à assister aux séances où les résultats sont passés au peigne fin. Nous pourrions aussi publier des renseignements plus détaillés dans «Au fil du rail» sur nos différents placements.

Vous aurez peine à croire, monsieur le président, à la lumière de ce que vous avez entendu, qu'au cours des 15 dernières années, relativement peu de groupes de retraités nous ont demandé de les entretenir des questions de placements. La question des prestations semble avoir toujours retenu davantage l'attention. Mais si ce que nous avons entendu au Comité est vrai, il est évident que nous intensifierons nos efforts pour communiquer nos résultats et nos placements aux participants au régime de retraite, tant employés que retraités.

Voilà nos réponses aux cinq grandes questions que nous avons dégagées dans le domaine des placements. Elles n'ont peut-être qu'une importance secondaire dans l'ordre général des choses, mais, pour nous, elles sont extrêmement importantes.

Le président: Merci.

Y a-t-il des questions?

Sinon, verriez-vous des objections à ce que nous annexions les diapositives au compte rendu?

M. Cedraschi: Pas du tout.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Messieurs, j'aimerais encore une fois tenter de voir clair dans tout cela. Je pense que vous avez fait un excellent exposé.

[Texte]

With the investment earnings you have made, whatever they turn out to be—and I did not keep track of the different investments—in the ad hoc payments you have paid to pensioners . . . and I believe another one is coming up on January 1, to the tune of \$13 per month and \$9.75 for survivors; something like that . . . with all the interest returns you have had on your investments, do you believe the pensioners have had a fair return on those?

Mr. Cedraschi: With the CN pension fund we have separated the responsibilities. We have given the Investment Division, who are basically investment professionals under me, the responsibility to invest this money and make as much money as we can. We work as hard as we can to come out with the best possible investments, to make as much money as possible in the Canadian financial markets, and we believe we have done very well. Once this money is earned, then it is up to the corporation and the unions to decide what to do with the money. I can only earn it. They spend it.

So you should address the question to the corporation and to the negotiation groups about how they are going to go about spending this money. I do not spend one cent. I only make it and then hand it over to the company and the pension plan to be divided up.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Okay, Mr. Chairman, I will reserve my questions for the next group.

The Chairman: Mr. Laroche, do you want to continue?

Mr. Laroche: Yes, because in fact our opening statement here will respond to Mr. Gray's concern. That is the main thing we are trying to address.

At the filing of our original submission with the clerk of your subcommittee, we advised you of our intentions. First, we intended that the initial submission be a factual one, providing comprehensive information about our pension plans for the benefit of the subcommittee. Second, after reviewing the submissions of other parties, we intended to deal with their concerns and to outline CN's position on the issues raised as we saw them. That is why we are here today.

• 0940

Our approach in the summation will be the following one.

First, in the main body of our summation, which you have in front of you, we will address what we perceive to be the major issues raised during the course of the subcommittee hearings. These are first, alleged mismanagement of the pension trust fund by CN in its capacity as sponsor of the plan and trustee of the fund; second, CN's using so-called excess earnings for its own purposes, to the detriment of its employees and pensioners; the indexation of pensions after retirement; and fourth, what we consider to be the apparent lack of knowledge and understanding of CN employees and pensioners about their pension plan, as evidenced by what we consider to be the

[Traduction]

Avec les gains que vous avez réalisés sur vos placements, quels qu'ils soient, en définitive—et je n'ai pas suivi les différents placements—dans les paiements spéciaux que vous avez versés aux retraités . . . Et je pense qu'il y en a un autre de prévu pour le 1 janvier, au rythme de 13\$ par mois et de 9,75\$ pour les survivants; quelque chose du genre . . . Avec tous les intérêts que vous avez touchés sur vos placements, estimez-vous que les retraités ont eu droit à un rendement équitable?

M. Cedraschi: À la caisse de retraite du CN, nous avons divisé les responsabilités. Nous avons donné la division des placements, formée essentiellement des professionnels du placement qui travaillent sous mes ordres, la responsabilité d'investir cet argent et de le rentabiliser au maximum. Nous ne ménageons aucun effort pour réaliser les meilleurs placements possibles, pour faire le plus d'argent possible sur les marchés financiers canadiens, et nous croyons nous en être très bien tirés. Une fois gagné cet argent, c'est à la société et aux syndicats de décider ce qu'il faut en faire. Je me contente de le gagner. À eux de le dépenser.

C'est donc à la société et aux groupes de négociation que vous devriez demander comment ils entendent dépenser cet argent. Je ne dépense pas un cent. Je me contente de le gagner et de le remettre à la compagnie et au régime de retraite, qui le répartissent.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Très bien, monsieur le président, je réserve mes questions pour le groupe suivant.

Le président: Monsieur Laroche, voulez-vous prendre la relève?

M. Laroche: Oui, parce qu'en réalité notre déclaration introductive ici répondra à la préoccupation de M. Gray. C'est là notre premier objectif.

Lors du dépôt de notre premier mémoire auprès du greffier de votre sous-comité, nous vous avons fait connaître nos intentions. Tout d'abord, nous voulions que le mémoire initial soit objectif, qu'il donne des renseignements généraux sur nos régimes de retraite à l'intention du sous-comité. En second lieu, nous comptons, après avoir étudié les mémoires des autres intervenants, reprendre leurs préoccupations et présenter la position du CN sur les diverses questions soulevées qui nous paraissent importantes. Voilà pourquoi nous sommes ici aujourd'hui.

Voici l'approche que nous prendrons.

Tout d'abord, dans le corps de notre exposé, que vous avez sous les yeux, nous reprendrons les questions qui nous paraissent essentielles parmi celles qui ont été soulevées au cours des audiences du Sous-comité. Il s'agit d'abord des allégations de mauvaise gestion de la caisse fiduciaire de retraite du CN en sa qualité de parrain du régime et de fiduciaire de la caisse; en second lieu, l'utilisation par le CN des gains dits excédentaires à ses propres fins, au détriment de ses employés et retraités; l'indexation des pensions après la retraite; et quatrièmement, ce qui nous apparaît comme un manque de connaissances et de compréhension de la part des employés et des retraités du CN

[Text]

many misconceptions which were advanced in front of this subcommittee.

In the appendices to our summation, we will deal with other issues raised on a subject-matter basis. We answer the questions that were raised by the research team of the subcommittee. If any other information about anything is required by the subcommittee, we will be happy to provide it.

Finally, having provided the subcommittee with abundant information, we believe, we will ask you to deal with certain issues in your report, to set the record straight.

We would like to start by correcting some statements made by Mr. Earl White about the CN pension plan. First, we want to express our concern about Mr. White's views on pensioners-employer relations. On October 15, 1985 he stated the following before your subcommittee, and I quote:

Let me say, Mr. Chairman, that CN management has sponsored a group known as the National Council of CN Pensioners' Associations. CN and this association are, in effect, mutual admiration societies. As far as our Pension Association (CREPA) is concerned, there is no goodwill and there never has been.

This type of statement is harmful, because it promotes suspicion and antagonism between pensioners and their former employer.

CN employees and pensioners should also note the essence of the conversation which took place between a member of the subcommittee and Mr. White about CN legal obligations and CN's delivering what has been bargained for. Here is an extract. I am now quoting a subcommittee member's question.

Are they ...

—CN ...

... living up to the the letter of the law as far as the contract is concerned, as far as what you bargained for and what you received as an employee, and eventually as a pensioner?

Mr. White's response in part was the following. I quote:

We think they are probably doing everything legally. We cannot nail them for any legal improprieties.

Despite this, Mr. White makes statements such as—I quote again:

CNR consistently reports mis-statement of facts. They prepare their financial information on a basis which has always been grossly misleading. They have, for many years, by inappropriate accounting procedures, concealed well over \$1 billion in excess earnings.

Such statements only contribute to destroying the confidence of pensioners toward their former employer, and also to downgrading the value they attach to their pension benefits.

[Translation]

au sujet de leur régime de retraite, comme il ressort des nombreuses idées fausses qui ont été avancées devant votre Sous-comité.

Dans les annexes, nous aborderons d'autres questions de fond qui ont été soulevées. Nous répondons aux questions soulevées par l'équipe de recherche du Sous-comité. Si le Sous-comité a besoin de quelque autre renseignement sur quoi que ce soit, nous serons heureux de le lui fournir.

Enfin, après avoir inondé le Sous-comité de renseignements, nous vous demanderons d'aborder certaines questions dans votre rapport, pour rétablir les faits.

Nous aimerions commencer par corriger certaines déclarations faites par M. Earl White au sujet du régime de retraite du CN. En premier lieu, nous tenons à marquer notre inquiétude au sujet des vues de M. White sur les relations entre les retraités et l'employeur. Le 15 octobre 1985, il déclarait devant votre Sous-comité, et je cite:

Monsieur le président, la direction du CN a parrainé un groupe qui a été baptisé du nom de Conseil national des associations des retraités du CN. En fait, le CN et ce conseil marchent la main dans la main. Pour ce qui est de notre association, la CREPA, cette «bonne volonté» n'existe pas et n'a jamais existé.

Ce genre de déclaration fait du tort, parce qu'elle favorise la suspicion et l'antagonisme entre les retraités et leur ancien employeur.

Les employés et les retraités du CN doivent aussi noter l'essence de la conversation qui a eu lieu entre un membre du Sous-comité et M. White au sujet des obligations légales du CN et de la prestation par le CN de ce qui a été acquis par la négociation collective. En voici un extrait. Je cite maintenant une question d'un membre du Sous-comité.

Respecte-t-il ...

—Le CN ...

... la lettre de la loi en ce qui concerne le contrat, pour ce qui est de ce que vous avez négocié et reçu en tant qu'employé, et, plus tard, en tant que retraité?

Voici une partie de la réponse de M. White. Je cite:

Selon nous, tout est probablement légal. Nous n'avons rien d'illégal à lui reprocher.

Malgré cela, M. White fait des déclarations comme—et je cite toujours:

Le CN ne cesse de déformer les faits. Il prépare ses états financiers d'une manière qui a toujours prêté à confusion. En recourant à des principes de comptabilité inappropriés, il a, depuis de nombreuses années, caché plus d'un milliard de dollars de recettes excédentaires.

Pareilles déclarations ne font que contribuer à détruire la confiance des retraités envers leur ancien employeur, et à diminuer la valeur qu'ils attachent à leurs prestations de pension.

[Texte]

Has CN prepared grossly misleading financial statements? Has CN, by inappropriate accounting procedures, concealed well over \$1 billion in excess earnings? Our answer is no.

But do not take CN's word for it. In light of the seriousness of Mr. White's allegations and the suspicion they have engendered amongst employees, pensioners, and unions, we have asked the independent auditors of the CN pension trust fund to investigate these specific allegations of fact and comment on them. We will forward their report to your subcommittee when we receive it.

Has CN misinformed pensioners, employees, and labour union leaders, as Mr. White alleges?

• 0945

Again, our answer is no. Indeed, as Mr. Cedraschi just mentioned, the *Financial Post* 35th Annual Report Awards Program, it was reported November 16, 1985, praised Canadian National Railways for the kind of information it provides on pension costs in its annual reports.

Has CN treated its employees and pensioners in a callous and contemptuous manner, as Mr. White alleges? No, we have not; and this was acknowledged by the CRLA representative in its presentation to your subcommittee on October 1985. The CRLA representative said, amongst other things, the following—and I quote:

My point is this, and I hate to be harsh. In the real world when we had inflation which affected everyone—the cost of diesel engines; it affected the economy of the welfare payments to people in this country—I would submit that the facts would say that, bad as it may be, railway pensioners were in a preferred position in this country, and still are, in my submission. They do not have everything; they never will. But neither does anybody else. My point is there are millions of other Canadians, and I suggest to you, who is helping them?

CN's work force is about 85% unionized. For Mr. White to allege that we have treated such employees in a callous and contemptuous manner is to argue that the labour unions have allowed us to do such a thing. What is Mr. White's justification for such a statement? We submit that this statement of his is as groundless as his other statements.

Mr. White's theory is centred on so-called 'excess earnings'. Actually, he says that because of inflationary gains in the pension fund, the 1959 plan costs less to CN today than originally budgeted for in the 1960s. His words are, and I quote:

A 1975 retiree's pension costs CN less than, as we said, CN committed itself to pay in 1966. That is an indication of the powerful effect of inflation.

The reality is otherwise. Actually, if in 1985 we were paying the same percentage of pay as we did in 1966, our current service contribution would be \$52 million instead of \$76 million; that is, \$24 million less. Why is this? Simply because

[Traduction]

Le CN a-t-il préparé des états financiers prêtant à confusion? Le CN a-t-il, par des principes comptables inappropriés, caché plus d'un milliard de dollars de recettes excédentaires? Notre réponse est non.

Mais n'allez pas prendre la parole du CN. À la lumière de la gravité des allégations de M. White et de la suspicion qu'elles ont engendrée chez les employés, les retraités et les syndicats, nous avons demandé aux vérificateurs indépendants de la caisse fiduciaire de retraite du CN de faire enquête sur ces allégations particulières et de les commenter. Nous transmettrons leur rapport au Sous-comité dès réception.

Le CN a-t-il mal informé les retraités, les employés et les chefs syndicaux, comme le prétend M. White?

Encore une fois, notre réponse est non. De fait, comme M. Cedraschi l'a mentionné tantôt, le Programme du 35^e prix du rapport annuel du *Financial Post*, lisait-on le 16 novembre 1985, faisait l'éloge des Chemins de fer Nationaux du Canada pour le genre d'information que cette société publie dans ses rapports annuels sur les coûts des pensions.

Le CN a-t-il été insensible et méprisant à l'endroit de ses employés et retraités, comme l'allègue M. White? Non; et le représentant de la CRLA l'a reconnu dans l'exposé qu'il vous a fait en octobre 1985. Le représentant du CRLA disait, entre autres choses:

Je n'aime pas être brutal. Dans le vrai monde, lorsque nous avons une inflation qui frappait tout le monde—le coût des moteurs diesel; cela se répercutait sur l'économie des paiements de bien-être aux Canadiens—les faits prouveraient, dirais-je, que les retraités des chemins de fer occupaient une place qui, même si elle était mauvaise, était une position privilégiée au Canada, et qu'ils la conservent. Ils n'ont pas tout; ils ne l'auront jamais. Mais personne ne l'a non plus. Il y a des millions d'autres Canadiens qui n'ont personne pour les aider.

Les employés du CN sont syndiqués à environ 85 p. 100. Lorsque M. White allègue que nous les avons traités avec insensibilité et mépris, il affirme que les syndicats nous ont laissés faire. Comment peut-il justifier pareille déclaration? Nous affirmons que cette déclaration est aussi fausse que les autres qu'il a faites.

La théorie de M. White est axée sur les recettes dites «excédentaires». En réalité, il affirme que, par suite des progrès que la caisse de retraite doit à l'inflation, le régime de 1959 coûte moins cher au CN aujourd'hui que ne le prévoyait le budget initial dans les années 1960. Il dit, et je cite:

La pension d'un retraité en 1975 coûte moins cher au CN que ce qu'il s'était engagé à payer en 1966. Cela illustre bien l'effet considérable de l'inflation.

La réalité est tout autre. De fait, si en 1985 nous payions le même pourcentage de la rémunération qu'en 1966, notre cotisation pour service courant serait de 52 millions de dollars, plutôt que de 76 millions; c'est-à-dire 24 millions de moins. Pourquoi? Tout simplement parce que la progression dite

[Text]

the so-called inflationary gains are not sufficient to pay the better benefits we are now providing.

Mr. White's second *cheval de bataille* is that it is not legitimate for CN to include interest on the unfunded actuarial liability and its pension costs because—and I quote Mr. White again:

The principal payments they were ordered to pay were built up in the 1930s, 1940s, and 1950s. They should pay them up but they should not lump them with 'Current Service Costs'.

Moreover, he claims we should pay an interest rate of 14% on this unfunded actuarial liability, rather than 7%. Such a contention was contradicted by his own actuary, Mr. Farrant, who explained when he appeared in Vancouver that the law says CN must use the same rate of interest to pay off the unfunded actuarial liability as the one used to calculate that unfunded actuarial liability. That rate is 7%.

Unfortunately, Mr. White's other arguments are of the same nature. They are based on wrong facts or wrong logic, or both. We have appended statistics proving this.

For instance, Mr. White argues that the unfunded actuarial liability is a debt arising from CN's failure in the 1930s, 1940s, and 1950s to pay for its current service. This is not true.

• 0950

First, only approximately \$260 million is left over from the original unfunded actuarial liability of 1960.

Second, Mr. Farrant, Mr. White's actuary, admitted during his testimony that only a portion of the original unfunded actuarial liability was because of CN's not paying current service prior to 1960. We estimate that this represents, at most, one-quarter of the \$260 million; i.e., \$65 million.

Actually, the subcommittee will be interested to know that the non-matching of employee contributions to the 1935 plan prior to 1960, which according to Mr. White is a major source of the \$1.6 billion unfunded actuarial liability, represented as of December 31, 1959 less than \$12 million. In other words, while Mr. White says the unfunded actuarial liability of \$1.569 billion is for old debt of CN's, the truth is that more than \$1.5 billion of the \$1.569 billion unfunded actuarial liability has nothing to do with this.

Where does it come from? Where does this actuarial unfunded liability come from? It comes from plan amendments with retroactive application, which are now benefiting our 47,000 pensioners.

To illustrate this point, let us take two examples, the average employee who retired in 1970 and the other one who retired in 1975. Since their retirement they have received \$65,800 and \$72,965 respectively in pay and pension payments. If the plan had not been abandoned in 1973 and again in 1975, the 1975

[Translation]

inflationniste n'est pas suffisante pour acquitter les prestations améliorées que nous offrons.

Le deuxième cheval de bataille de M. White, c'est qu'il n'est pas légitime que le CN compte l'intérêt sur le passif actuariel non capitalisé dans ses coûts des pensions, car—et je cite encore une fois M. White:

Le CN a dû rembourser les dettes accumulées dans les années 1930, 1940 et 1950. Il devrait les rembourser, mais non les déclarer comme étant des frais courants.

En outre, il prétend que nous devrions payer un taux d'intérêt de 14 p. 100, plutôt que de 7 p. 100, sur ce passif actuariel non capitalisé. Cette thèse, son propre actuaire, M. Farrant, l'a détruite en expliquant lors de sa comparution à Vancouver que la loi oblige le CN à utiliser le même taux d'intérêt pour acquitter le passif actuariel non capitalisé que celui qui sert à calculer ce passif actuariel non capitalisé. Ce taux est de 7 p. 100.

Malheureusement, les autres arguments de M. White sont de même nature. Ils sont fondés sur des erreurs de fait ou de logique, ou les deux. Nous avons annexé des statistiques pour le prouver.

Ainsi, M. White soutient que le passif actuariel non capitalisé est une dette venant de ce que le CN n'a pas payé le service courant dans les années 1930, 1940 et 1950. Cela est faux.

Tout d'abord, le passif actuariel non capitalisé de 1960 n'est plus que d'environ 260 millions de dollars.

En second lieu, M. Farrant, l'actuaire de M. White, a reconnu pendant son témoignage qu'une portion seulement du passif actuariel non capitalisé initial vient de ce que le CN n'a pas payé le service courant avant 1960. Nous estimons que cela représente, au plus, un quart des 260 millions de dollars, c'est-à-dire 65 millions.

De fait, le sous-comité sera heureux d'apprendre que le déficit des cotisations patronales au régime de 1935 avant 1960—qui, aux dires de M. White, est une des principales causes du passif actuariel non capitalisé de 1,6 milliard de dollars—représentait au 31 décembre 1959 moins de 12 millions de dollars. Autrement dit, alors que M. White déclare que le passif actuariel non capitalisé de 1,569 milliard de dollars vient d'une vieille dette du CN, la réalité est qu'une somme de plus de 1,5 milliard de dollars sur le 1,569 milliard de passif actuariel non capitalisé n'y est pour rien.

D'où vient-il? D'où vient ce passif actuariel non capitalisé? Il vient des modifications au régime avec effet rétroactif, qui avantagent aujourd'hui nos 47,000 retraités.

Prenons deux exemples pour illustrer ce point: l'employé moyen qui a pris sa retraite en 1970, et l'autre qui a pris sa retraite en 1975. Depuis leur retraite, ils ont touché l'un 65,800\$ et l'autre 72,965\$, en rémunérations et pensions. Si l'on n'avait pas abandonné le régime en 1973 puis de nouveau

[Texte]

retiree would have received \$58,895; that is, \$14,070 less than what he actually received. Similarly, the 1970 retiree would have received \$54,095 instead of \$65,800 if no ad hoc adjustment had been made. All of our present 47,000 pensioners have benefited in one way or another from these significant improvements to the plan.

This is where the unfunded actuarial liability comes from: better pension benefits to retirees and survivors than had been expected in the 1960s, when the plan was set up, and the continuing improvement of these benefits now in the 1980s through ad hoc adjustments. The unfunded actuarial liability does not exist because CN took money out of the fund or because we did not pay our contributions. It exists because we have been, and are, giving more—significantly more—to pensioners than the trust fund was initially set up for. Therefore the company has to pick up the tab.

As mentioned often in our various statements, \$365 million has been committed to ad hoc pension increases so far. This amount will become \$391 million on January 1, 1985, as we implement the 1986 ad hoc pension increases. We also stated that \$433 million had been committed to plan improvements since 1970. Of this amount, \$167 million went for 1935 plan members buying into the 1959 plan. A majority of employees who benefited from these buy-backs are now retired. CN is still paying for these retroactive improvements.

• 0955

The same goes for the 1.3%-2% formula, which resulted in calculating all service prior to 1966 at 2% rather than at 1.5%. / This increased our cost by \$247 million. Employees who retired in 1973 and after benefit the most from these retroactive improvements. Of the 27,768 retirees under the 1959 plan, 20,294 or 73% of them retired in 1973 or after. CN is still paying for these retroactive benefits improvements.

We contest the logic of the excess liability theory advanced by Mr. White. But if it had any validity, one could argue that it has been put to good use by CN to pay for this immense liability undertaken by CN to improve the lot of its retirees and survivors.

As to the method of repayment for the unfunded actuarial liability, we have always used a reasonable and adequate approach. The following figures prove this point.

In the period from 1960 to 1984 CN contributed on average 9.8% of its payroll to its pension fund. This is way above what can be found in industry generally. According to Mr. White, this is no big deal, since it was part of our negotiations with our employees.

Attachment B provides good insight about improvements in pension benefits in CN and their relation to total employee compensation and their impact on the unfunded liability. I would like to show that attachment here. Here we have the years since 1960. Then we have the revenues of the company,

[Traduction]

en 1975, le retraité de 1975 aurait touché 58,895\$, c'est-à-dire 14,070\$ de moins que ce qu'il a effectivement touché. De même, le retraité de 1970 aurait reçu 54,095\$ plutôt que 65,800\$ s'il n'y avait pas eu de rajustement spécial. Chacun de nos 47,000 retraités a profité d'une façon ou d'une autre de ces importantes améliorations.

Voilà d'où vient le passif actuariel non capitalisé: de l'amélioration des prestations de pensions aux retraités et aux survivants par rapport à ce qui était prévu dans les années 1960, à l'époque de la création du régime, et de l'amélioration constante de ces prestations dans les années 1980 par le biais de rajustements spéciaux. Le passif actuariel non capitalisé ne vient pas de ce que le CN a puisé dans la caisse ni de ce que nous n'avons pas payé nos cotisations. Il vient de ce que nous avons donné et donnons davantage—beaucoup plus—aux retraités que la caisse fiduciaire ne le prévoyait au départ. Par conséquent, la compagnie doit acquitter la note.

Comme nous l'avons dit dans nos diverses déclarations, nous avons consacré 365 millions de dollars aux augmentations spéciales de pensions jusqu'ici. Ce montant sera de 391 millions de dollars le 1^{er} janvier 1985, soit au moment où nous instituerons les augmentations spéciales de 1986. Nous avons aussi déclaré que les améliorations au régime depuis 1970 avaient coûté 433 millions de dollars. Sur ce montant, 167 millions de dollars étaient destinés aux participants au régime de 1935 qui ont adhéré au régime de 1959. La majorité des employés qui ont profité de ces rachats sont maintenant à la retraite. Le CN paye encore ces améliorations rétroactives.

C'est la même chose pour la formule 1,3 p. 100—2 p. 100, en vertu de laquelle tout le service antérieur à 1966 a été calculé à 2 p. 100 plutôt qu'à 1,5 p. 100. Cela a majoré les coûts de 247 millions de dollars. Ce sont les employés retraités en 1973 et après qui profitent le plus de ces améliorations rétroactives. Sur les 27,768 retraités en vertu du régime de 1959, 20,294, ou 73 p. 100, se sont retirés en 1973 ou après. Le CN paye encore ces améliorations rétroactives.

Nous contestons la logique de la théorie du passif excédentaire proposée par M. White. Mais si elle avait la moindre validité, on pourrait soutenir que le CN l'a utilisé à bon escient pour s'acquitter de l'immense engagement qu'il a pris d'améliorer le sort de ses retraités et de leurs survivants.

Quant à la méthode de remboursement du passif actuariel non capitalisé, nous avons toujours adopté une approche raisonnable et convenable. Voici des chiffres pour le prouver.

Entre 1960 et 1984, le CN a versé en moyenne 9,8 p. 100 de sa masse salariale à sa caisse de retraite. Cela est de loin supérieur à ce que l'on voit généralement dans l'industrie. Selon M. White, il n'y a pas de quoi en faire un cas, puisque cela avait été négocié avec nos employés.

L'annexe B donne un bon aperçu des améliorations aux prestations de pension du CN et de leur relation avec la rémunération totale des employés et leurs incidences sur le passif non capitalisé. J'aimerais vous montrer cette annexe-ci. Nous avons ici les années depuis 1960. Ensuite nous avons les

[Text]

the expenses of the company, and we have the net income. As you see, CN incurred deficits from 1960 to 1975 inclusive, each year. Then we started to have some profits, except for 1982, when we had a deficit of \$223 million. We also list the company payroll; the payroll of employees.

Now let us look at some of the improvements that were made in those years. They total, including a buy-back, \$961 million. We have the salary increases which were negotiated with the unions for employees. We have the CPI increase. You can see that on average, and almost in every year, the salary increases are well over that of the CPI.

Since 1960, salary increases in CN have exceeded CPI increases by an average of 2.5% per year. This is 0.7% per year more than the average Canadian worker received during the same period. Pension improvements have been granted consistently over the years, independently of company performance. In fact, some of the most costly improvements were introduced in the years when CN was incurring a deficit.

• 1000

This data indicates clearly that if CN had been forced to pay up front for these improvements then it would not have granted them for lack of means. Let us look at the year 1973, for example. You will see that we incurred as a company a deficit of \$21 million and we committed \$208 million in improved benefits. This represented 25% of our active payroll. If we had had to pay these improvements up front then we would not have granted them for lack of financial means.

In this year 1973, which I have chosen as an example, salary increases granted were in the order of 13.71% while the CPI only increased by 7.6%. This is the year when the 1.3%—2% formula was introduced, creating an additional obligation of \$197.3 million for the company. Referring to what was said two days ago in front of this committee, this improvement was negotiated with the unions. In fact, it was one of the few items which was negotiated with the unions that year. Other issues, such as job security and wages, were imposed by an arbitrator.

This new commitment represented 24.4% of the company payroll in addition to the 13.71% for salaries. That is where the unfunded liability comes from. This data, in our opinion, destroys the myth that CN employees had to settle for lower salaries in order to get the existing pension benefits.

Mr. White seems to maintain that the unfunded actuarial liability should not be considered in the calculation of pension costs. Given that the unfunded actuarial liability comes from plan amendments which benefitted the plan members, let us use an analogy to examine this point.

[Translation]

recettes de l'entreprise, les dépenses de l'entreprise, puis le revenu net. Comme vous pouvez le voir, le CN a connu des déficits de 1960 à 1975 inclusivement, chaque année. Ensuite, nous avons commencé à réaliser des bénéfices, sauf en 1982, où nous avons eu un déficit de 223 millions de dollars. Nous indiquons également la masse salariale de l'entreprise, la rémunération des employés.

Voyons maintenant certaines des améliorations apportées ces années-là. Elles représentent, au total, en comptant un rachat, 961 millions de dollars. Nous avons les augmentations salariales qui ont été négociées avec les syndicats pour les employés. Nous avons l'augmentation de l'IPC. Vous pouvez voir qu'en moyenne, et presque chaque année, les augmentations salariales dépassent de loin la progression de l'IPC.

Depuis 1960, les augmentations salariales du CN ont devancé de 2,5 p. 100 par an, en moyenne, la progression de l'IPC. C'est 0,7 p. 100 par an de plus que ce que le travailleur canadien moyen a touché sur la même période. Le CN a consenti les améliorations régulièrement au fil des ans, sans égard à son rendement. De fait, certaines des améliorations les plus coûteuses sont survenues dans les années où le CN a essuyé un déficit.

Il ressort nettement de ces données que, si le CN avait été obligé de payer ces améliorations dès le départ, il ne les aurait pas consenties, faute de moyens. Voyons l'année 1973, par exemple. Vous verrez que, malgré un déficit de 21 millions de dollars, la compagnie a consacré 208 millions à l'amélioration des prestations. Cela représentait 25 p. 100 de notre rémunération active. Si nous avions dû payer ces améliorations dès le départ, nous n'en aurions pas eu les moyens financiers.

Dans cette année 1973, que j'ai choisie comme exemple, les augmentations salariales consenties ont été de l'ordre de 13.71 p. 100, alors que l'IPC n'a progressé que de 7.6 p. 100. C'est l'année où nous avons adopté la formule 1.3 p. 100—2 p. 100, ce qui a valu à la compagnie une nouvelle obligation de 197,3 millions de dollars. Comme le Comité l'a entendu il y a deux jours, cette amélioration avait été négociée avec les syndicats. De fait, c'est un des rares points qui ont été négociés avec les syndicats cette année-là. Les autres questions, comme la sécurité d'emploi et les salaires, ont été tranchées par un arbitre.

Ce nouvel engagement représentait 24.4 p. 100 de la masse salariale de la compagnie, en plus des 13.71 p. 100 pour les salaires. Voilà d'où vient le passif non capitalisé. Ces données, à nos yeux, font un sort au mythe selon lequel les employés du CN ont dû se contenter de salaires moindres pour obtenir les prestations de pension existantes.

M. White semble soutenir que le passif actuariel non capitalisé ne doit pas entrer en ligne de compte dans le calcul des coûts des pensions. Étant donné que le passif actuariel non capitalisé vient de modifications au régime qui ont avantagé les participants, prenons une analogie pour analyser son point de vue.

[Texte]

It is a story of a son who asked his father to help him buy a house. The father's first reaction is to say: No, I cannot afford it. But, after some negotiation and pleading by the son, the father agrees to give him a portion of his own revenue every month to help the son pay for the house. The son is happy and buys the house, thereby improving his lifestyle.

In the following years inflation sets in and the son discovers his buying power is going down. As a result, he cannot maintain his lifestyle. He goes back to his father and asks for more financial help. Once again his father says that he does not have the money to help his son. The son insists that he needs more financial help. The father replies that he already contributes a portion of his revenue to help his son, that he also is hurt by inflation and that he cannot afford to give him a greater portion of his revenue. At this point the son gets mad and tells his father: To hell with you giving me a portion of your salary every month; if you had given me all the money I needed when I bought the house in cash instead of giving it to me every month then you would not have a problem helping me now; that is your problem and it is no concern of mine; I need more money from you now.

No matter how we look at it, the facts are that in 1985 CN will contribute close to \$230 million to its pension fund. This represents \$3,621 for each of the 63,516 active members of the plan, or roughly 12.5% of their salary. Those employees who contribute will pay on average \$1,450. This is less than half of what CN pays.

CN's contribution of 12.5% is much higher than what other Canadian employers pay. This money must be found somewhere. It comes directly from our revenues and because it involves many millions of dollars it has a major impact on our financial health and our ability to commit capital to transportation activities.

• 1005

On financial analysts and business groups being approached to lend money to CN, I would just like to point out that our debt is presently \$3.3 billion.

We view the situation quite differently from Mr. White. They want to know why the pension plan is so costly to the company. The answer is simple. The CN pension plan is a generous one; but, more so, many costly retroactive benefit improvements have been granted in the past 15 or 20 years. We have shown that in great part these improvements have benefitted our present generation of pensioners. It is critical that they realize it.

Attachment A, under number 2 in your booklet, shows for employees retiring every year from 1970 to 1984 that the employees' contributions accumulated with market rates of interest—and I insist on this—represent between 24.2% and 32% of the cost of their pensions. This is why the plan is costly. Actually, for people who retired in 1973, such as Mr. White, the percentage is 27.6%.

[Traduction]

Un jeune homme demande à son père de l'aider à acheter une maison. La première réaction du père est: non, je n'en ai pas les moyens. Mais après certaines négociations et cédant aux supplications de son fils, l'homme accepte de verser chaque mois à son fils une partie de son revenu pour l'aider à payer sa maison. Le fils, tout heureux, achète la maison, améliorant du même coup son mode de vie.

Les années suivantes, l'inflation s'étant mise de la partie, le fils découvre que son pouvoir d'achat s'érode. Il n'arrive plus à conserver le même niveau de vie. Retournant voir son père, il lui demande encore de l'aide financière. Encore une fois, son père rétorque qu'il n'a pas les moyens. Le fils insiste: il lui faut absolument plus d'aide financière. Le père lui répond qu'il lui consacre déjà une partie de son revenu, que, lui aussi, il est victime de l'inflation et qu'il ne peut se permettre de lui donner une plus grande part de son revenu. En colère, le fils dit: qu'ai-je à faire d'une partie de ton salaire chaque mois; si tu m'avais donné tout l'argent dont j'avais besoin lorsque j'ai acheté la maison plutôt que de m'en donner un peu chaque mois, tu n'aurais pas de difficulté à m'aider aujourd'hui; c'est ton problème, pas le mien; tu dois me donner plus d'argent maintenant.

Quelle que soit la façon dont on voit les choses, il reste qu'en 1985 le CN versera près de 230 millions de dollars à sa caisse de retraite. Cela représente 3,621\$ pour chacun des 63,516 participants actifs, soit, grosso modo, 12.5 p. 100 de son salaire. Les employés qui y contribuent paieront en moyenne 1,450\$. C'est moins de la moitié de la cotisation du CN.

À 12.5 p. 100, la cotisation du CN est beaucoup plus élevée que celle des autres employeurs canadiens. Cet argent doit venir de quelque part. Il vient directement de nos recettes et, parce qu'il s'agit de nombreux millions de dollars, cela a des incidences profondes sur la vigueur financière et notre capacité d'engager des capitaux dans les activités de transport.

Pour ce qui est de la possibilité de demander à des analystes financiers et à des groupes d'hommes d'affaires de prêter de l'argent au CN, je dirai tout simplement que notre dette se situe actuellement à 3.3 milliards de dollars.

Nous ne voyons pas les choses du tout du même oeil que M. White. Ils veulent savoir pourquoi le régime de retraite coûte si cher à la compagnie. La réponse est simple. Le régime de retraite du CN est généreux; mais, en outre, le CN a consenti une foule de coûteuses améliorations rétroactives des prestations depuis 15 ou 20 ans. Nous avons démontré que, dans une large mesure, ces améliorations ont avantagé notre génération actuelle de retraités. Il faut absolument qu'ils le comprennent.

L'annexe A, sous le numéro 2 dans votre brochure, indique, pour les employés retirés chaque année entre 1970 et 1984, que les cotisations salariales accumulées avec les taux d'intérêt du marché—j'insiste là-dessus—représentent entre 24.2 p. 100 et 32 p. 100 du coût de ces pensions. Voilà pourquoi le régime coûte cher. De fait, pour ceux qui se sont retirés en 1973, comme M. White, le pourcentage est de 27.6 p. 100.

[Text]

This leads us to another of Mr. White's arguments: the investment earnings in excess of the assumption used by the actuary or the so-called excess earnings being used by CN to the detriment of its employees and pensioners.

Mr. White's theory is that we have budgeted using a certain investment return assumption and that therefore any excess over this assumption should be used for the benefit of the plan members only. Our pension plan is one where benefits are guaranteed independently of the performance of the fund. Mr. White's request sounds like changing the rules in the middle of the game. Moreover, one should not forget that if Mr. White was consistent in his logic then pensions would have to be reduced in bad years. Is this in the best interests of pensioners? Furthermore, it ignores other sources of gains and losses to the fund.

We have heard witnesses saying that as far as pensioners are concerned the only other source of gains and losses is mortality and that there is cross-subsidization between pensioners and active employees. First, one should not underestimate the impact of mortality improvement. People are living longer and that means pensions have to be paid longer. But, most importantly, there are other sources of experienced loss which may be attributable to pensioners.

For instance, early retirements, whose effect is to prolong the duration of pension benefits, represent an additional source of cost for the company. Similarly, greater than assumed salary increases in the late 1970s and early 1980s, which resulted in higher than expected retirement benefits to employees now retired, is an experienced loss attributable to today's pensioners. Actually, we estimate that today's pensioners' actuarial liability is less funded on average than that of today's active employees.

But, when all has been said, the real and only question that pensioners and employees should be asking is: Is the CN pension a good deal? I think that is the question. The answer, we suggest, is yes.

Support for this can be found in our initial submission. Among many other things, our initial benefit on retirement is very generous when compared with that of other employers in the business sector—and I insist: in the business sector.

Appendix C shows, under number 4, that independently of the year they retired our pensioners have been and are still getting a level of pension which is among the best in Canadian industry. The average employee who retired in 1965 under the 1959 plan with 35 years of service or more obtained an initial annual pension of \$3,289, which has now been increased to \$5,863. This means that the employee has received so far \$83,744. During that employee's career his or her contributions totalled \$4,051. The same pattern is true of pensioners having retired in any year. One can apply whatever rate of interest one wants to choose to these employee contributions: it remains a very good deal.

[Translation]

Cela nous amène à un autre des arguments de M. White: le CN utilise, au détriment de ses employés et de ses retraités, les recettes de placements, qui dépassent l'hypothèse retenue par l'actuaire, soit les recettes dites excédentaires.

Selon la théorie de M. White, nous aurions fondé notre budget sur une certaine hypothèse de rendement; par conséquent, tout excédent par rapport à cette hypothèse devrait revenir aux seuls participants au régime. Dans notre régime de retraite, les prestations ne sont pas fonction du rendement du régime. En somme, M. White nous demande de changer les règles du jeu au beau milieu du match. S'il était logique, M. White accepterait une réduction des pensions pour les mauvaises années. Est-ce au mieux des intérêts des retraités? En outre, sa logique ne tient pas compte des autres sources de gains et de pertes pour la caisse.

Nous avons entendu des témoins nous dire que, pour les retraités, la seule autre source de gains et de pertes est la mortalité et qu'il y a interfinancement entre les retraités et les employés actifs. Tout d'abord, il ne faut pas sous-estimer les effets de l'accroissement de l'espérance de vie. Les gens vivent plus vieux et il faut leur servir des pensions plus longtemps. Qui plus est, d'autres sources de déficit actuariel peuvent être attribuables aux retraités.

Par exemple, les retraites anticipées, qui ont pour effet de prolonger la durée des prestations, représentent une autre source de coûts pour la compagnie. De même, les augmentations salariales plus fortes que prévues à la fin des années 1970 et au début des années 1980, qui ont obligé à servir des prestations de retraite plus élevées que prévu aux retraités d'aujourd'hui, constituent un déficit actuariel attribuable aux retraités d'aujourd'hui. En réalité, nous estimons que le passif actuariel des retraités d'aujourd'hui est moins capitalisé, en moyenne, que celui des employés actifs d'aujourd'hui.

Mais, en fin de compte, la seule véritable question qui devrait préoccuper les retraités et les employés est: la pension du CN est-elle une bonne affaire? Voilà la question à se poser, je pense. La réponse, selon nous, est oui.

Notre premier mémoire dit pourquoi. Entre bien d'autres choses, notre prestation initiale à la retraite est très généreuse à comparer à celle des autres employés du secteur privé—et j'insiste: du secteur privé.

L'annexe C indique, au numéro 4, que, peu importe l'année de leur retraite, nos retraités ont joui et jouissent toujours d'un niveau de pension qui compte parmi les meilleurs dans l'industrie canadienne. L'employé moyen retiré en 1965 en vertu du régime de 1959 avec 35 ans de service ou plus avait droit à une pension annuelle initiale de 3,289\$, qui est maintenant de 5,863\$. Il a donc reçu 83,744\$ jusqu'ici. Pendant sa carrière, cet employé a versé des cotisations de 4,051\$ en tout. C'est la même chose pour les retraités de n'importe quelle année. Quel que soit le taux d'intérêt appliqué à ces cotisations salariales, cela demeure une très bonne affaire.

[Texte]

• 1010

The same would be true of anyone retiring in 1985 since on average the pension will be paid for 21 years.

How can one realistically and honestly question the competence of CN's management of its pension fund when comparing employee contributions and pensions being paid?

We trust that our two submissions will help the subcommittee set the record straight and confirm to the public in general and to our employees and pensioners in particular that, to use his words, not only does Mr. White have no goodwill but it is he, not CN, who misstates facts and uses misleading financial information.

If the subcommittee so request, we are ready to comment on any other of Mr. White's allegations and to demonstrate that there is no substance to them.

I would like now to deal with some issues raised by the National Council of CN Pensioners' Association. There are three: the early retirement programs, the survivor benefits and the need for guaranteed and increased indexation.

In respect of early retirement programs, we acknowledge that they have increased the cost of our plan. However, these programs have been implemented for the benefit of the employees. It must also be recognized that the reason why, and I quote, "earlier than early retirement" increases the liabilities of the plan is that our early retirement provisions are generous. At any rate, those added liabilities are paid for by the company.

As far as survivor benefits are concerned, it must be said that CN pensioners are among the privileged few. See our section 9, the appendix on survivor benefits. Reading the Report on Pension Reform, it would seem to us that our 50% survivor benefit rule is significantly more than what is being considered for existing pensioners.

As to the need for more indexation of pensions than what we have done over the past 15 years, it is important to clarify exactly the issue at stake. In the years which preceded this study by the subcommittee there has been a lot of talk about the poor CN pensioners. We have challenged these perceptions and have re-established the facts with the data provided in our submissions to the subcommittee. We have stated that CN pensioners are among a minority of fortunate citizens who receive a pension cheque from their former employer, and, more so, that they are a favoured group among the fortunate because of the high level of the initial pension provided under the 1959 plan, which has been augmented by ad hoc increases every year since 1971.

We would request the subcommittee to clarify what is at stake in this study: the fate of the older pensioners, those who did not benefit, or benefitted in part only, from the existing 1959 plan; or the fate of those more fortunate pensioners who retired with high initial benefits. As far as CN is concerned, our past actions clearly indicate that we have felt a moral

[Traduction]

Il en serait de même pour celui qui se retirerait en 1985, puisque la pension est payable pour 21 ans, en moyenne.

Comment peut-on, de façon réaliste et en toute honnêteté, mettre en cause la compétence dont le CN a fait preuve dans la gestion de sa caisse de retraite lorsqu'on compare les cotisations salariales et les pensions versées?

Nous espérons que nos deux mémoires aideront le sous-comité à rétablir les faits et à confirmer au grand public en général et à nos employés et retraités en particulier que—pour reprendre ses mots—non seulement M. White n'est pas de «bonne volonté» mais que c'est lui, et non pas le CN, qui déforme les faits et utilise des renseignements financiers trompeurs.

Si le sous-comité le demande, nous serons disposés à commenter toute autre allégation de M. White pour la prouver non fondée.

J'aimerais maintenant aborder certaines des questions soulevées par le Conseil national de l'Association des retraités du CN. Il y en a trois: les programmes de retraite anticipée, les prestations de survivant et la nécessité d'une indexation garantie et accrue.

En ce qui concerne les programmes de retraite anticipée, nous reconnaissons qu'ils ont augmenté le coût de notre régime. Cependant, ces programmes, nous les avons institués au profit des employés. Il faut aussi reconnaître que, si la retraite plus qu'anticipée augmente les obligations du régime, c'est que nos dispositions de retraite anticipée sont généreuses. De toute façon, ces nouvelles obligations, c'est la compagnie qui les acquitte.

Quant aux prestations de survivant, il faut dire que les retraités du CN comptent parmi les rares privilégiés. Voir notre section 9, l'annexe sur les prestations de survivant. À la lecture du rapport sur la réforme des pensions, il nous semble que notre prestation de survivant de 50 p. 100 est beaucoup plus élevée que ce qui est envisagé pour les retraités existants.

Quant au besoin d'une indexation plus considérable que celle que nous avons accordée depuis 15 ans, il faut bien préciser l'enjeu. Dans les années qui ont précédé l'étude du sous-comité, on a beaucoup parlé des pauvres retraités du CN. Nous avons contesté ces perceptions et rétabli les faits avec les données présentées dans nos mémoires au sous-comité. Nous avons dit que les retraités du CN sont au nombre d'une minorité de citoyens chanceux qui touchent un chèque de pension de leur ex-employeur et, qui plus est, qu'ils sont un groupe favorisé parmi les chanceux en raison du niveau élevé de la pension initiale que prévoyait le régime de 1959 et qui a été majorée par des augmentations spéciales consenties chaque année depuis 1971.

Nous demanderions au sous-comité de préciser l'enjeu dans cette étude: le sort des vieux retraités, de ceux qui n'ont pas bénéficié, ou qui n'ont bénéficié que partiellement, du régime existant de 1959; ou le sort des retraités plus chanceux qui ont pris leur retraite avec des prestations initiales élevées. Du côté du CN, notre conduite passée indique clairement que nous

[Text]

obligation to protect the older pensioners. But we have never committed ourselves or felt a moral obligation to maintain the buying power of the more fortunate pensioners at a constant level over their entire retirement life. This is beyond our financial capacity. Indeed, it is definitely a responsibility and choice which belongs to individuals.

One should always remember that the 1959 plan is the result of choices made by today's pensioners when they were active. Today's employees make no contribution toward the cost of any inflation protection of their pensions. CN pensioners when they were employees made no such contribution. CN did not make any advance contributions for such protection. Employees chose to have higher initial benefits. This choice is quite evident when one looks at the 1.3%—2% formula which was negotiated in 1972-73.

• 1015

The fact that approximately two-thirds of our employees choose to integrate their CN pension benefits with OAS at the time of early retirement is another indication.

A reference was made to pension plans providing lower, but partially guaranteed, indexed pensions, rather than higher, but ad hoc adjusted, pensions. It was made two days ago by Mr. White's actuary. It seems that our employees and pensioners, when they were employees, made their choice.

We have proven—and nobody seems to deny it—that CN has met its obligation, and more.

We would request that the subcommittee pronounce itself on the real value of the 1959 plan for our pensioners. Has it been and is it a good financial deal? We would also like the subcommittee to pronounce itself on the quality of our management of the plan as the plan's sponsor and of the fund as plan trustee.

By the same token, we would like the subcommittee to clarify the matter with respect to the \$371-million decrease in liability which occurred in 1968 as a result of a change in valuation assumptions. Perhaps the subcommittee could highlight that a similar change in 1980 increased our liability by \$659 million.

We feel that the present arrangement has worked well for all parties involved. Through evolution, employees and pensioners have sought and obtained more involvement in the management of the CN plan.

Similarly, we have taken steps to improve our communications with employees and pensioners. But, in the light of the views presented to your subcommittee, we admit that this issue troubles us greatly. It troubles us on three grounds.

First, we have spent considerable time and money on communication of pension information which apparently has not been satisfactory. We have been surprised by some of the misunderstanding that exists about our pension plan and fund

[Translation]

nous sommes crus moralement obligés de protéger les vieux retraités. Nous n'avons jamais pris l'engagement et nous ne nous sommes jamais sentis obligés de maintenir à niveau constant le pouvoir d'achat des plus chanceux pendant toute la durée de leur retraite. Nous n'en avons pas les moyens. De fait, c'est certainement une responsabilité et un choix qui reviennent à chacun.

Il ne faut pas oublier que le régime de 1959 est le résultat des choix que les retraités d'aujourd'hui ont exercés lorsqu'ils étaient actifs. Les employés d'aujourd'hui ne contribuent pas au coût de la protection de leurs pensions contre l'inflation. Les retraités du CN n'y ont pas contribué du temps qu'ils étaient employés. Le CN n'a pas versé de cotisations d'avance pour cette protection. Les employés ont opté pour des prestations initiales plus élevées. Ce choix est assez évident lorsqu'on examine la formule de 1.3 p. 100—2 p. 100 négociée en 1972-1973.

Le fait que les deux tiers environ de nos employés intègrent leurs prestations de pension du CN avec la SV au moment de la retraite anticipée est une autre indication.

On a parlé des régimes de retraite qui assurent des pensions indexées plus faibles, mais partiellement garanties, plutôt que des pensions plus élevées, mais faisant l'objet de rajustements spéciaux. C'est l'actuaire de M. White qui en a parlé il y a deux jours. Il semble que nos employés et nos retraités, lorsqu'ils étaient employés, ont fait leur choix.

Nous avons prouvé—et personne ne semble le nier—que le CN a largement satisfait à ses obligations.

Nous demanderions au Sous-comité de se prononcer sur la valeur réelle du régime de 1959 pour nos retraités. Était-il et reste-t-il une bonne affaire sur le plan financier? Nous souhaiterions aussi que le Sous-comité se prononce sur la qualité de notre gestion du régime en tant que parrain du régime, et de la caisse en tant que fiduciaire du régime.

Du même coup, nous aimerions que le Sous-comité mette les choses au net en ce qui concerne la diminution du passif de 371 millions de dollars qui est intervenue en 1968 par suite d'un changement des hypothèses d'évaluation. Le Sous-comité pourrait peut-être souligner qu'un changement semblable en 1980 a accru notre passif de 659 millions de dollars.

Nous sommes d'avis que le régime actuel a donné de bons résultats pour tous les intéressés. Au fil des ans, les employés et les retraités ont demandé et obtenu une plus grande participation à la gestion du régime du CN.

De même, nous avons pris des mesures pour améliorer nos communications avec nos employés et nos retraités. Mais, à la lumière des vues exprimées devant votre Sous-comité, force nous est de reconnaître que cette question nous trouble beaucoup, et ce, pour trois raisons.

Tout d'abord, nous avons consacré beaucoup de temps et d'argent à la communication de renseignements sur les pensions, et cela n'a apparemment pas été suffisant. Nous avons été surpris de voir comment les gens qui ont comparu

[Texte]

by the people who appeared before you. Many have plunged headlong into complex actuarial and financial matters, but they fail to test their thoughts and conclusions with more down-to-earth considerations, such as: Taking into account my own contribution, is my CN pension a good deal for me? Third, we are forced to recognize that sensational but unfounded allegations have taken hold amongst some pensioners and employees to the extent that there exists a belief that significant improvements can be afforded in the pension area at no cost. We have asked ourselves questions about how and why we not been successful in our extensive efforts in the area of pension communications.

We have come to several conclusions which we would like to share with the subcommittee. These include the following.

We may have stressed technical exactness in our communications over their understandability by our audiences. We had assumed that information showing balance sheet calculations of assets and liabilities was sufficient. It apparently is not.

We may not have been sufficiently sensitive to the special communication needs of some senior citizens. For example, in a survey we are presently doing some pensioners are saying that normal-sized type is not good for them; they would prefer larger type.

We use form letters that, while technically correct, are perhaps cold, impersonal and sometimes not informative enough.

Responding to the never-ending allegations made by people such as Earl White requires explanations that are often complex and highly technical. A good number of employees and pensioners are not interested in actuarial dissertations. In a single sentence one can accuse CN of mismanagement or not paying a debt. The reply, however, needs to be lengthy and technical to demonstrate that the accusation is unfounded. This is what we have done in our submission to the Hall commission and in other forums. We disprove our critics in great detail, but few read our documentation or take the time to analyse it.

• 1020

We are exploring the possibility of using simpler and more down-to-earth responses such as: You contributed this much; your annual pension is this much; you have drawn this much from the fund; that is a good deal.

We seem to have failed to tell our pensioners about the real value of their pensions in relationship to their own contribution and in comparison with what is being done in other companies.

We have a defined benefits plan, which is the most difficult pension plan to explain. If we had a money purchase plan then our communications problems would be easier, simpler to understand. But the pension benefit would not be as good in total terms; it would not be as reliable.

[Traduction]

devant vous comprennent mal notre régime et notre caisse de retraite. Beaucoup se sont lancés tête baissée dans des questions actuarielles et financières complexes, oubliant de pondérer leurs réflexions et leurs conclusions par des considérations plus terre à terre comme: compte tenu de ma propre cotisation, ma pension du CN est-elle une bonne affaire pour moi? Troisièmement, il nous faut bien reconnaître que certains retraités et employés se sont laissés charmer par des allégations sensationnelles mais sans fondement, et qu'ils en sont venus à croire qu'il y a moyen d'apporter des améliorations considérables dans le domaine des pensions sans qu'il en coûte un cent. Nous nous sommes posé des questions sur les raisons pour lesquelles les efforts intenses que nous avons déployés dans le domaine des communications en matière de pensions n'ont pas porté fruit.

Nous en sommes venus à plusieurs conclusions dont nous aimerions faire part au Sous-comité. Elles comptent notamment les suivantes.

Dans nos communications, l'exactitude technique a peut-être pris le pas sur l'intelligibilité du message. Nous avons supposé qu'il suffisait de diffuser de l'information indiquant les calculs de l'actif et du passif au bilan. Ce n'est apparemment pas le cas.

Nous n'avons pas été assez sensibles aux besoins spéciaux de communication de certains citoyens âgés. Par exemple, dans un sondage présentement en cours, certains retraités nous disent qu'ils ne peuvent lire les caractères d'imprimerie de taille normale; ils préféreraient des caractères plus gros.

Nous envoyons des lettres circulaires qui, bien que techniquement correctes, sont peut-être froides et impersonnelles et ne communiquent pas toujours suffisamment d'information.

Pour répondre aux allégations incessantes de gens comme Earl White, il faut fournir des explications souvent complexes et extrêmement techniques. Bon nombre d'employés et de retraités n'ont que faire des dissertations actuarielles. Dans une seule phrase, on peut accuser le CN de mal gérer ses affaires ou de ne pas payer ses dettes. Mais il faut une longue réponse technique pour démontrer l'absence de bien-fondé de l'accusation. Voilà ce que nous avons fait dans notre mémoire à la Commission Hall et sur d'autres tribunes. Nos réfutations sont très détaillées, mais peu de gens lisent nos documents ou prennent le temps de les analyser.

Nous étudions la possibilité d'adopter un style plus simple et plus terre à terre comme: Vous avez versé tant; votre pension annuelle est de tant; vous avez tiré tant de la caisse; c'est une bonne affaire pour vous.

Nous ne sommes pas parvenus, semble-t-il, à faire comprendre à nos retraités la valeur réelle de leur pension par rapport à leur cotisation et par rapport à ce qui se passe ailleurs.

Nous avons un régime à prestations déterminées. C'est le type de régime de retraite le plus difficile à expliquer. Si nous avions un régime à cotisation déterminée, nos problèmes de communication seraient plus faciles, plus simples à compren-

[Text]

Notwithstanding the foregoing, we have in the past while taken a number of initiatives, including the following. We have established a toll-free telephone number in each of our five regions for pensioners to call CN either to give or to obtain information. We have provided for additional representation of pensioners on our pension board by appointing a member of the National Council of CN Pensioners' Association Inc. in 1984. Last January we published and distributed over 60,000 pension booklets to CN employees to inform them in laymen's status about our pension plan. We have included messages of relevant interest to pensioners with their pension cheques. We have attended Pensioners' Association meetings, Co-op meetings or union meetings on request to explain our pension plan and answer any questions. We had our actuaries give presentations to the Pension Board as well as to our regional managers of employee relations. These presentations cover matters such as pension evaluation, pension reform and principles of funding.

We had the president of our Investment Division, Mr. Cedraschi, give a presentation to the Pension Board about the investment returns of the Pension Trust Fund. We have held regular training seminars for our regional personnel officers and pension benefit supervisors on the pension plan so they can transmit their knowledge to employees and pensioners. We have introduced a more efficient and speedier system of replacing lost or stolen pension cheques. We have introduced in each of our five regions a computer-generated capacity to provide quick pension estimates. We have made CN's Annual Pension Board Report, which is published in the CN employee pensioner newspaper, *Keeping Track*, more clearly understood by using laymen's language, charts and diagrams. We have provided each employee on an annual basis with a statement showing the total amount of pension contribution with interest. Periodically we have published relevant pension information in our company newspaper.

It is clear, however, that more needs to be done in the area of pension communications. To this end, we have recently retained the services of a communications consultant to advise us in this area. The communications consultant has conducted a survey of pensioners' and employees' pension communication needs. In this regard, some 250 pensioners and 620 employees across the country have been and are being surveyed by the consultant.

The consultant is also completing a review and assessment of the effectiveness of our existing communications with pensioners and employees. We anticipate receiving a full report from the consultant in early 1986, after which a work plan and timetable for implementing the consultant's recommendations will be developed. These will be part of a five-year communications program being developed.

[Translation]

dre. Mais la prestation de pension ne serait pas aussi bonne, dans l'ensemble; elle ne serait pas aussi fiable.

Malgré ce qui précède, nous avons par le passé pris un certain nombre d'initiatives, et notamment la suivante. Nous avons établi dans chacune de nos cinq régions un numéro de téléphone libre-appel qui permet aux retraités de téléphoner au CN pour donner ou obtenir de l'information. Nous avons accru la représentation des retraités au sein de notre conseil des pensions en y nommant un membre du Conseil national de l'Association des retraités du CN Inc., en 1984. En janvier dernier, nous avons publié plus de 60,000 brochures de vulgarisation, que nous avons distribuées aux employés du CN pour les renseigner sur notre régime de retraite. Nous avons envoyé à nos retraités des messages d'intérêt avec leurs chèques de pension. Nous avons assisté, sur demande, à des réunions de l'Association des retraités, à des réunions de la coopérative ou à des réunions syndicales pour expliquer notre régime de retraite et répondre aux questions. Nos actuaires ont fait des exposés devant le conseil des pensions ainsi que devant nos directeurs régionaux des Relations avec les employés. Ces exposés ont traité de questions comme l'évaluation des pensions, la réforme des pensions et les principes de capitalisation.

Le président de notre division des placements, M. Cedraschi, a fait un exposé au conseil des pensions sur le rendement de l'investissement de la caisse fiduciaire de retraite. Nous avons périodiquement organisé des séminaires de formation à l'intention de nos agents de personnel et des superviseurs des prestations de pension dans nos diverses régions sur le régime de retraite, pour leur permettre de faire part de leurs connaissances aux employés et aux retraités. Nous avons institué un système plus efficace et plus rapide pour remplacer les chèques de pension perdus ou volés. Chacune de nos cinq régions a été dotée de moyens informatiques pour fournir des estimations rapides des pensions. En utilisant un langage simple, des graphiques et des diagrammes, nous avons amélioré l'intelligibilité du rapport annuel au conseil des pensions du CN, qui paraît dans le journal des employés et des retraités du CN, *Au fil du rail*. Chaque employé a reçu chaque année un état indiquant le montant total de sa cotisation salariale avec intérêt. Périodiquement, nous avons publié des renseignements pertinents sur les pensions dans notre revue d'entreprise.

Il est clair, toutefois qu'il y a plus à faire dans le domaine des communications en matière de pensions. À cette fin, nous venons de retenir les services d'un communicateur-conseil pour nous aider dans ce domaine. Cet expert-conseil a fait une enquête sur les besoins en communication des retraités et des employés en matière de pensions. Ce faisant, il a interrogé et interrogé encore quelque 250 retraités et 620 employés dans toutes les régions du pays.

L'expert-conseil effectue également une revue et une évaluation de l'efficacité de nos communications actuelles avec les retraités et les employés. Nous attendons son rapport complet pour le début de 1986, après quoi nous élaborerons un plan de travail et un échéancier de mise en oeuvre de ses recommandations. Cela fera partie d'un programme quinquennal de communications qui est en voie d'élaboration.

[Texte]

Preliminary discussions with the consultant indicate the following. Communications need to be improved in terms of clarity, simplicity and tone. Information sessions for local pensioners' associations need to be given on an annual basis. Consideration should be given to producing audio-visuals, video tapes to be shown across the country. These audio-visuals would explain, among other things, the funding under the pension plan and the investment of the pension trust money.

• 1025

We also need to enhance our training of the pension and regional employee relations personnel with a view to having such personnel available to run frequent information sessions about the plan.

The consultant also recommends more involvement of the Pension Board members, particularly those representing pensioners, in an ongoing review and assessment of the effectiveness of our pension communications.

The consultant also recommends that we move away from the use of global sums to describe assets and liabilities. Billions of dollars are quite hard to understand. The suggestion here is that more meaningful figures are, for example, assets of x thousands of dollars per member and liabilities of y thousands of dollars. For example, I would assume that we could say to an employee retiring now: We have a liability for you of \$40,000 and the assets in your account are \$30,000. This would be understandable.

The consultant recommends that we consider improving retirement counselling where pension matters pertinent to the employees' retirement can be reviewed and explained: pension estimates, the problem of integration with old age security, survivor and estate entitlements, etc.

Also, the consultant asked us to consider that a regular column on pension matters in the company newspaper be sent to all employees and pensioners.

After reviewing the many submissions made to the parliamentary committee, we are convinced of the need for more effective communications about our pension plan and fund. We are also conscious of the proposal of the Minister of Finance in his budget of May 23, 1985 concerning increased information disclosure to pension plan members.

Lastly, we would welcome the subcommittee's views and recommendations on this most important matter.

Conclusion: In terminating, we would like to emphasize once again the financial implications of any recommendations from the subcommittee which would result in higher pension costs to CN. As stated previously, our pension costs are already much higher than one can find generally in industry. This is an undeniable fact. The rail business is subject more and more to

[Traduction]

Voici ce qui ressort de nos entretiens préliminaires avec l'expert-conseil. Il faut améliorer la clarté, la simplicité et le ton des communications. Il faut organiser des séances annuelles d'information à l'intention des associations locales de retraités. Il faudrait envisager la possibilité de produire des audio-visuels, des bandes vidéo à projeter dans tout le pays. Ces audio-visuels expliqueraient, entre autres choses, la capitalisation en vertu du régime de retraite et le placement de l'argent de la caisse fiduciaire de retraite.

Nous devons également souligner le fait que nous formons le personnel devant s'occuper des pensions et des relations régionales avec les employés de façon à ce que ce personnel puisse organiser de fréquentes sessions d'information au sujet du régime.

Le consultant recommande que les membres de la Commission des pensions, particulièrement ceux qui représentent les pensionnés, participent plus activement à l'étude en cours et à l'évaluation de nos communications en matière de pension de retraite.

Le consultant recommande également que nous cessions d'employer des sommes globales pour décrire l'actif et le passif. Il est difficile de comprendre ce que sont des milliards de dollars. Il est donc suggéré d'employer des chiffres plus significatifs, comme par exemple, un actif en milliers de dollars par membre et un passif en milliers de dollars. C'est ainsi, j'imagine, que nous pourrions dire à un employé prenant sa retraite: nous avons pour vous un passif de 40,000\$ et l'actif à votre compte s'élève à 30,000\$. Cela serait compréhensible.

Le consultant nous recommande de fournir de judicieux conseils aux employés prenant leur retraite lorsque les questions de pension qui les concernent peuvent être passées en revue et expliquées: estimation de la pension, intégration avec la sécurité de la vieillesse, droits des survivants et de la succession, etc.

Par ailleurs, le consultant nous a demandé d'envisager la publication d'une colonne régulière sur les pensions dans le journal de l'entreprise afin que tous les employés et pensionnés puissent la lire.

Après avoir examiné les nombreux mémoires présentés au Comité parlementaire, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'avoir des communications plus efficaces au sujet de notre régime et de notre fonds de pension. Nous connaissons également la proposition que le ministre des Finances a faite dans son budget du 23 mai 1985 concernant l'amélioration des informations données aux membres des régimes de pension.

Enfin, nous serions heureux d'avoir les opinions et les recommandations du Sous-comité au sujet de cette très importante question.

Conclusion: pour terminer, nous aimerions souligner une fois de plus les implications financières des recommandations du Sous-comité qui pourraient donner lieu à des frais de pension plus élevés pour le CN. Comme nous l'avons indiqué précédemment, nos frais de pension sont déjà beaucoup plus élevés que ceux généralement notés dans l'industrie ferroviaire. C'est

[Text]

other modes of competition, in particular trucking. Deregulation and free trade are coming. At the same time, the ratio of employees to pensioners is decreasing. Our mandate and financial structure are not what they used to be. We must recognize it in managing our pension plan. Our employees are not civil servants. Our expenses must be financed out of revenues which come from the marketplace. If CN is to survive and continue to fulfil its responsibilities, as it always has, then it has to control and even decrease its costs.

We would like to conclude by quoting the 1983 report of the Parliamentary Task Force on Pension Reform.

If there is a unifying theme in this report, it is the challenge of tempering compassion with realism in making pension commitments.

Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Laroche.

Are there any questions?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I will start, Mr. Chairman.

I had a dirty joke, gentlemen, to say, but I will not say it because I guess it will go on the record. But there was the story about the gentleman who was travelling on the train and he got a note from his brother about his wife. A priest happened to be sitting beside him. He laughed for five minutes and then he cried for five minutes. Finally the priest got frustrated and he looked at the gentleman and he said: What is the matter? He said: My brother sent me a letter about my wife; if you read an "o" she shot herself and so I have been crying, but if you read an "i" she shit herself and I am laughing. So I do not know where in hell I stand, either.

On page 15 you use an analogy. Once again—I repeat myself often—I am not criticizing you; this subcommittee is trying to get a reasonable solution that will benefit everyone. On page 15 you give the example of the father giving money to his son to pay for his house. I ask this philosophical question to you gentlemen. How about the father who kept his son for 35 years and perhaps the son should be paying for the father's house? I throw that out to you.

• 1030

I think in the rebuttal you have had against Mr. White's allegations—Mr. White is here this morning and I am sure that he will have comments to make on it—we come down to the nitty-gritty. At one point you mentioned the older pensioners, and I am just wondering, before we make our final report, how we resolve the fact that someone retired before 1970; how we put more money in their hands. You are saying in your report today that you have fulfilled your legal obligation, but I think I recognize the fact that you say that perhaps more money should be given to someone.

[Translation]

un fait indéniable. Cette industrie est de plus en plus concurrencée par d'autres moyens de transport et en particulier le camionnage. La dérèglementation et le libre-échange arrivent à grands pas. Pourtant, la proportion des employés par rapport aux pensionnés est en baisse. Notre mandat et notre structure financière ne sont plus ce qu'ils étaient. Nous devons tenir compte de cette réalité pour gérer comme il faut notre régime de pension. Nos employés ne sont pas des fonctionnaires. Nos dépenses doivent être couvertes par des revenus provenant de la place du marché. Pour que le CN puisse survivre et continuer d'assumer ses responsabilités comme il l'a toujours fait, il doit contrôler et même réduire ses coûts.

Pour conclure, j'aimerais citer un passage du rapport publié en 1983 par le groupe parlementaire ayant étudié la réforme des pensions.

S'il y a un thème unificateur dans ce rapport, c'est bien celui du défi consistant à tempérer la compassion par du réalisme en prenant des engagements à l'égard des pensions.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Laroche.

Y a-t-il des questions?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je commence, monsieur le président.

J'avais une plaisanterie grossière au bout de la langue, mais je ne voudrais pas qu'elle soit enregistrée dans le procès-verbal. En tout cas, il y a l'histoire d'un monsieur qui voyageait en train et qui a reçu un message de son frère au sujet de sa femme. Ce monsieur, qui était assis à côté d'un prêtre, se mit à rire pendant cinq minutes puis à pleurer pendant cinq minutes. Le prêtre demanda alors au monsieur: Pourquoi tant rire et tant pleurer? Ah! dit le monsieur, mon frère m'a envoyé une lettre fort mal écrite au sujet de ma femme. J'ai ri car j'ai cru lire *She shit herself* mais j'ai pleuré parce que ça pourrait être aussi *She shot herself*; maintenant, je ne sais plus où j'en suis.

À la page 15 vous employez une analogie. Je tiens à répéter que je ne vous critique pas. Ce Sous-comité s'efforce de trouver une solution raisonnable dont tout le monde profitera. À la page 15, vous donnez l'exemple d'un père donnant de l'argent à son fils pour que celui-ci paie sa maison. Je vous demande, messieurs, de répondre à la question philosophique suivante. Que dire du père qui s'est occupé de son fils pendant 35 ans. Ne croyez-vous pas que ce fils devrait payer la maison de son père?

Je crois que dans la réfutation des allégations de M. White vous nous avez amenés à considérer le fond des choses. M. White étant ici ce matin, je suis sûr qu'il aura quelque chose à dire à ce sujet. Vous avez mentionné, entre autres, les pensionnés de longue date et je me demande, avant que ne soit rédigé notre rapport final, comment nous pouvons régler la situation de quelqu'un qui a pris sa retraite avant 1970; comment un montant accru peut être accordé. Vous dites, dans votre rapport, aujourd'hui, que vous avez rempli votre obligation légale, mais je crois comprendre que vous suggérez qu'il faudrait peut-être donner plus d'argent à cette personne.

[Texte]

Do you not think the employees today should be required, along with the CN company, to contribute more money for those pensioners who retired before 1970, 1972, 1974?

Mr. Laroche: I think if you refer to our first submission—and that may be why we are in front of this subcommittee—that is what we have done. We have given more money to those people consistently over the years. We have done it by giving flat-rate increases and very often they were tapered in favour of older pensioners. That is why we are being criticized by many of the people who are in front of you: because, by doing that, percentage-wise we have given less to those who have retired after these years. Personally, I think that is why we are here.

I am saying in this statement that CN—I think to some extent with the agreement of the unions because many times they were part of the agreement, and also I would say with the agreement of the Pension Board to some extent because very, very often too these ad hoc increases were passed in front of the Pension Board—has chosen to favour the older employees; that is what we have done.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): If we talk about ad hoc or indexation or what not for the CN—God forbid the word—unfunded liability, how much is that playing in your determination of what the pensioners should get, or as far as indexation or ad hoc stuff goes? We had a gentleman who told us the day before yesterday that it does not make any difference.

Mr. Laroche: Well, I do not know. Basically we pay pension money—for example, in 1985 we are going to pay 12.5%—and basically the message we give is that we have given this money up front. We have given the money up front to the present generation of pensioners. Many of the present generation were 1935 plan members and they were allowed to buy back service under the 1959 plan, and we have advanced some money for that purpose. So we have given the money up front to them.

We have done the same thing with the 1.3%/2% formula in 1972-73. The result of this 2% for years of service prior to 1966 was to increase the initial pensions all of a sudden.

If you noticed what Mr. Rollick said two days ago, he said that the principle of indexation is a lower initial pension which increases later. That is not what we have done. That is not what the employees have chosen to do through their representative of the union. They preferred the initial benefit.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I go back. You mentioned—I am not sure what page it is on—that a pensioner who retired before 1970 was getting in the vicinity of \$3,800 and now he has almost doubled it; he is up to \$5,000 and something.

Mr. Laroche: Yes.

[Traduction]

Ne croyez-vous pas que les employés d'aujourd'hui devraient être obligés, comme ceux du CN, de fournir davantage d'argent pour les pensionnés ayant pris leur retraite avant 1970, 1972 ou 1974?

M. Laroche: Je crois que si vous faites allusion à notre premier mémoire—et cela est peut-être la raison du fait que nous témoignons devant ce Sous-comité—c'est ce que nous avons fait. Nous avons donné davantage d'argent inmanquablement, au cours des ans, à ces gens-là. Nous l'avons fait en accordant des augmentations uniformes qui étaient très souvent amincies en faveur des pensionnés de longue date. C'est pourquoi nous sommes critiqués par la plupart des gens qui se présentent devant vous. Car en procédant ainsi, du point de vue pourcentage, nous avons donné moins d'argent à ceux qui ont pris leur retraite après ces années-là. Je crois, personnellement, que c'est pour cela que nous sommes ici.

Je dis dans ce mémoire que le CN a décidé de favoriser les plus anciens employés et, ce, dans une certaine mesure avec l'accord des syndicats, qui ont souvent participé aux ententes, et je dirais également, dans une certaine mesure, avec l'accord de la Commission des pensions car très souvent ces augmentations ad hoc ont été adoptées devant cette commission. C'est ce que nous avons fait.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Si nous parlons des augmentations ad hoc, de l'indexation ou de je ne sais quoi du CN—et j'espère bien qu'il ne s'agit pas d'obligations sans fonds—dans quelle mesure cela joue-t-il pour déterminer ce que les pensionnés devraient obtenir, soit comme indexation soit comme augmentations ad hoc? Un témoin nous a dit avant-hier que cela ne change rien.

M. Laroche: Eh bien, je ne sais pas. Essentiellement nous versons de l'argent pour les pensions—par exemple, en 1985, nous allons payer 12.5 p. 100—et essentiellement le message que nous livrons est que nous avons donné cet argent aux plus anciens. Nous l'avons donné à la présente génération des pensionnés. La plupart de ces pensionnés ont contribué au régime de 1935 et ils ont été autorisés à racheter du service en vertu du régime de 1959 et nous avons avancé de l'argent dans ce but. C'est ainsi que nous leur avons donné l'argent.

Nous avons fait la même chose avec la formule 1.3 p. 100/2 p. 100 en 1972-1973. Le résultat de ce 2 p. 100 pour les années de service antérieures à 1966 a été d'accroître les pensions initiales d'un seul coup.

M. Rollick a déclaré, il y a deux jours, que le principe de l'indexation est qu'une faible pension initiale s'accroît ultérieurement. Ce n'est pas ce que les employés ont décidé de faire par l'intermédiaire de leur représentant syndical. Ils ont préféré une bonne pension initiale.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je reviens aux chiffres. Vous avez dit—je ne suis pas sûr à quelle page—qu'un pensionné ayant pris sa retraite avant 1970 recevait environ 3,800\$ et qu'il reçoit actuellement plus de 5,000\$.

M. Laroche: Oui.

[Text]

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): If we take it all into perspective—and I realize that we have to talk in terms of dollars and cents also—thank God that the man who worked 25 or 30 years ago who is getting \$5,000 worked then because he is paying the engineers who are making \$40,000 now. Do we not have to strike some kind of a balance?

Mr. Laroche: My point, Mr. Gray—and maybe Bernard would like to comment about it—is how can one believe that with a contribution of—I think we are citing \$4,000—that has earned that individual I think something like \$85,000—I think we mentioned that—how can this \$4,000 subsidize the engineer who is working presently? Even if we talk in layman's terms, if you can invest \$4,000, get \$85,000 out of it over a period of time and, in addition, subsidize active employees then I would like to know this investment manager. I will put my money in there right away.

• 1035

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): No.

Mr. Laroche: That is the point we are trying to make.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): The point I am trying to make is that the man who was working 30 years ago for \$5,000 or \$6,000 a year to help build up the CN to what it is today indirectly contributed to the high salaries we have today because CN is able to pay the higher salaries. But I am asking this: How do we get the financial and the moral justice that balance out so the poorer people will get more money? We talked about unfunded liability and we talked about costing the employer more money. What I am suggesting to you, and I am asking your opinion on, is this: When we come down to negotiations, why in hell cannot the employer and the employee subsidize the poorer people?

Mr. Laroche: I think the answer we have given to this is in paragraph 21 on page 18. We are always talking about the same person, but we could be talking about another one. The initial pension of that person was \$3,289 when he left. We have increased it to \$5,863. That is the way I would answer your question. That is what we have done.

You will realize that we have done less for people who have retired since 1977, for example, the reason being that they have a better pension than these people.

I would like Mr. Morency to say something.

Mr. B. Morency (Principal, William M. Mercer Ltd.): Mr. Gray, could you go to appendix 4? We have a graph there. On the very first page it compares what someone who retired in 1965, on the left-hand side, and someone who retired in 1970, on the right-hand side, receive compared to 29 large Canadian private companies. If you look at the 1965 retirees, for instance, you have at the bottom, in the very last row, the position these people are in compared to the 29 companies. You can see that it goes from 4, 5, 4, 9 and 8. So this guy is among the first third. If you look at 1970, when he started he

[Translation]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Si nous plaçons tout cela dans le contexte—et je me rends compte que nous devons parler aussi en fonction des dollars et des cents—il est heureux que l'employé qui travaillait il y a 25 ou 30 ans et qui reçoit aujourd'hui 5,000\$ a travaillé alors pour subventionner les mécaniciens qui gagnent actuellement 40,000\$. Ne faudrait-il pas trouver le juste milieu?

M. Laroche: Mon propos, monsieur Gray—et peut-être Bernard voudrait-il en parler—est le suivant: comment peut-on croire qu'avec une contribution—je crois que nous parlons de 4,000\$—ayant permis d'obtenir un montant d'environ 85,000\$ pour le retraité, je crois que nous avons mentionné cela—comment, dis-je, peut-on croire que ces 4,000\$ puissent subventionner le mécanicien qui travaille aujourd'hui? Si vous pouvez investir 4,000\$, en tirer 85,000\$ au cours des ans et de plus subventionner des employés actifs, alors je voudrais connaître le gérant de cet investissement pour que je lui confie tout de suite mon argent.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Non.

M. Laroche: C'est ce que nous essayons de démontrer.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Ce que je cherche à démontrer c'est que l'employé qui travaillait il y a 60 ans pour une pension annuelle de 5,000\$ ou de 6,000\$ afin d'aider le CN à se développer, a contribué indirectement aux hauts salaires que le CN est en mesure d'accorder aujourd'hui. Mais j'ai une question à poser. Comment peut-on obtenir la justice morale et financière qui permettra aux pauvres d'avoir davantage d'argent? Nous avons parlé d'obligations sans fonds et de dépenses accrues pour l'employeur. J'ai une suggestion à vous faire et j'aimerais avoir votre opinion à son sujet. Voici ma suggestion: lorsqu'on entame des négociations, l'employeur et l'employé devraient songer à subventionner les pauvres.

M. Laroche: Je crois que notre réponse à ce sujet se trouve au paragraphe 21 de la page 18. Nous parlons toujours de la même personne mais nous pourrions parler de quelqu'un d'autre. La pension de cet employé, lorsqu'il a quitté le CN, s'élevait à 3,289\$. Nous l'avons portée à 5,863\$. C'est ainsi que je réponds à votre question. C'est ce que nous avons fait.

Vous réaliserez que nous n'avons pas fait autant pour les employés ayant pris leur retraite depuis 1977, par exemple, la raison étant que ces employés ont une meilleure pension que beaucoup d'autres.

J'aimerais que M. Morency dise quelque chose.

M. B. Morency (directeur, William M. Mercer Ltd.): Monsieur Gray, pourriez-vous regarder l'annexe 4? Nous avons là un graphique. En première page on compare ce que quelqu'un ayant pris sa retraite en 1965, à gauche, et ce que quelqu'un retraité en 1970, à droite, reçoivent par rapport aux pensionnés de 29 grandes entreprises privées canadiennes. Si vous regardez, par exemple, le retraité de 1965 vous pouvez voir en bas, dans la dernière rangée la position qu'il occupe en comparaison avec les 29 entreprises. Vous pouvez voir qu'elle évolue entre 4, 5, 4, 9 et 8. Ce retraité se trouve donc parmi le premier tiers. Si vous regardez le retraité de 1970, vous voyez

[Texte]

was fifth on a rank of 29. He has lost a bit, but he is still well above the average. That answers half of your question.

For the other half I would like you to turn to number 2 there, which shows the percentage of the cost of the pension that is paid for by the employee. You can see that the percentage reached a bottom in 1975. That is sort of obvious. This is the year when the second phase of the amendment was put into place. In that year someone who retired then only paid for a quarter of the cost of his plan. That percentage, as you can see, is gradually going up. This is how, in a sort of a way, we can say that today's employees pay a slightly greater share of their pension. That is how, as you were mentioning, we can get some of today's employees to help pay for the . . . In relative terms, the older pensioners got a better deal. That must be understood. It is right to say that in nominal dollars their pensions are lower, but you must appreciate that, in relative terms, someone who has been retired for 20 years got a hell of a good deal.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I think, when you made your comments about meeting with the pensioners at the end of your brief, you should try and explain to them that they are getting a hell of a good deal. I realize that money does not fall from the sky and unfortunately a lot of people do not realize that. But you cannot tell a gentleman or a lady today who has worked for 45 years for the CN who are making \$5,000 that they are getting a hell of a good deal, even if they did not put any money into it, because they are not getting a hell of a good deal.

• 1040

Mr. Morency: I agree with you: when you look at the nominal dollars I can appreciate the point. But we do not have a machine to print money. Unfortunately, any pension cheque must be drawn from the fund and there must be money put in the fund to pay for it.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): That is why I threw the proposition out to you: Do you not believe that the employer has an obligation perhaps to put more money in and at the same time in negotiations with the unions—because we have not talked very often about the unions—that they should be required to put more money into the fund so the retirees, the pensioners now, receive more money?

Mr. Laroche: Okay, Mr. Gray.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): It is a philosophical question.

Mr. Laroche: Yes, it is a philosophical question. But, when you are talking about pension plans, unfortunately when you make a decision you make it for a very long time. Decisions were made in 1973 to improve the pension plan that are still costing us today. We have told you that we are paying this

[Traduction]

qu'au début il était cinquième sur une rangée de 29. Il a perdu un peu depuis mais il est toujours bien au-dessus de la moyenne. Cela répond à la moitié de votre question.

Pour l'autre moitié, j'aimerais que vous regardiez le numéro 2 du document qui montre le pourcentage du coût de la pension payé par l'employé. Vous pouvez voir que ce pourcentage a atteint un minimum en 1975. C'est un peu évident. C'était l'année où la seconde phase de l'amendement a été appliquée. Cette année-là les personnes qui prenaient leur retraite ne payaient que le quart du coût de leur régime. Ce pourcentage, comme vous pouvez voir, s'accroît graduellement. C'est pourquoi nous pouvons dire que les employés d'aujourd'hui payent une partie légèrement plus grande de leur pension. C'est également pourquoi, comme vous le faisiez remarquer, on peut s'arranger pour que les employés d'aujourd'hui participent au paiement . . . En termes relatifs, les pensionnés de longue date ont obtenu une bonne sécurité. Il faut comprendre cela. Il est juste de dire qu'en dollars nominaux leurs pensions sont faibles mais il faut se rendre compte qu'en termes relatifs, tout employé ayant pris sa retraite il y a 20 ans a obtenu d'excellentes conditions.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je crois, lorsque vous avez fait vos commentaires à la fin de votre mémoire au sujet des réunions avec les pensionnés, vous devriez essayer de leur expliquer qu'ils ont d'excellentes conditions. Je sais que l'argent ne tombe pas du ciel et malheureusement bien des gens l'ignorent. Mais vous ne pouvez pas, aujourd'hui, dire à une personne ayant travaillé pendant 45 ans pour le CN et touchant 5,000\$ par an que son sort est magnifique, même si cette personne n'a pas contribué à sa pension car son sort est loin d'être magnifique.

M. Morency: Je suis d'accord avec vous. À la lumière des dollars nominaux, je peux comprendre cela. Cependant, nous n'avons pas de machines pouvant imprimer de l'argent. Malheureusement, tout chèque de pension doit être tiré du fonds et il faut que de l'argent soit mis dans le fonds pour que ledit chèque puisse être tiré.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): C'est pourquoi je vous ai fait une proposition, à savoir que l'employeur devrait avoir l'obligation de mettre davantage d'argent dans le fonds et qu'il devrait, lors des négociations avec les syndicats, inciter ces derniers à mettre également plus d'argent dans le fonds afin que les retraités puissent recevoir une meilleure pension. De fait, nous n'avons pas beaucoup parlé des syndicats.

M. Laroche: D'accord, monsieur Gray

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): C'est une question philosophique.

M. Laroche: Oui, c'est une question philosophique. Mais en ce qui concerne les régimes de pension, lorsqu'on prend une décision, on la prend pour très longtemps. Des décisions ont été prises en 1973 pour améliorer le régime de pensions et nous payons encore aujourd'hui les conséquences de ces décisions. Nous vous avons dit que nous consacrons cette année 12,5 p.

[Text]

year 12.5% of our active payroll for pensions. We cannot increase it more and still remain competitive.

Obviously, if you adopt some of the insinuations which were made by Mr. Rollick and you start negotiating with the unions for a lower initial pension then you can start talking business. But there we are not alone. Up to now the only thing we can say is that every time the employees had a choice they chose the initial higher pension. They still do it today. People retire early. They have the choice. We have to give them the option of integrating with OAS. It means that, assuming somebody is 60 years of age, we will advance money to him, maybe \$150 a month or \$200 a month, but then at age 65, when he starts receiving his money from OAS, we will decrease his CN pension. Two-thirds of employees who retire early chose to integrate, meaning that they want to have the money up front. Every time we give the choice that is what they do.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): In the past experience of CN with this integration, has CN lost money on it after the pensioners . . .

Mr. Laroche: I would like Mr. Morency to explain it. Basically, it is actuarially calculated so we do not lose money. I will ask Bernard to explain it to you, but we may have lost good faith from employees because when they reach 65 and they see their pensions go down they are mad at us.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I understand that.

Mr. Laroche: There we lose quite a bit.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): In terms of dollars and cents in your integration, does CN have a net loss on that?

Mr. Morency: No, the principle of this is that on average there is neither a loss nor a gain for either the pensioner or the pension fund. But it is on average: there are people who gain and there are people who lose. The problem is that those who gain are those who buy young and they are not there to witness now. Those who lose are those who live long, and they are here.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): They are the living witnesses.

Mr. Morency: Yes. That is the way it works: you get more in the early years and less in the later years. Obviously, if you die young then you have more and you do not have to repay for a lower pension later. But if you die at the age of 92 then you repay more than the average so you lose. But as far as the fund is concerned there are so many people that on average we are all right.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): So I guess it is almost like a politician: you are a lot better off to die young.

[Translation]

100 de la paye active aux pensions. Nous ne pouvons pas augmenter ce pourcentage et rester compétitifs.

Il est évident que si vous adoptez certaines des propositions faites par M. Rollick et si vous commencez à négocier avec les syndicats pour obtenir une réduction de la pension initiale, alors vous serez sur la bonne voie pour vos affaires. Mais nous ne sommes pas seuls. Nous devons admettre que jusqu'à présent les employés ont toujours préféré une pension initiale élevée lorsqu'ils avaient le choix. Ils ont encore cette préférence aujourd'hui. Certains prennent une retraite anticipée. C'est leur droit. Nous devons leur donner l'option d'une intégration avec la pension de sécurité de vieillesse. Cela signifie, en supposant que le retraité à 60 ans, que nous lui avancerons 150\$ ou 200\$ par mois, mais lorsqu'il aura 65 ans et qu'il commencera à recevoir sa pension de sécurité nous réduirons sa pension du CN. Les deux tiers des employés qui prennent leur retraite de bonne heure préfèrent l'intégration. Chaque fois que nous leur donnons le choix c'est ce qu'ils veulent.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Au cours de l'expérience acquise par le CN avec cette intégration, est-ce que le CN a perdu de l'argent, une fois que les pensionnés . . .

M. Laroche: J'aimerais que M. Morency nous l'explique. Essentiellement, il s'agit d'un calcul actuariel permettant de ne pas perdre d'argent. Je demanderai à Bernard de vous l'expliquer. Cependant, nous perdons peut-être la confiance des employés car lorsqu'ils atteignent 65 ans et qu'ils voient leur pension réduite ils sont très fâchés contre nous.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je comprends cela.

M. Laroche: C'est alors que nous perdons beaucoup.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Est-ce que le CN subit une perte nette dans cette intégration?

M. Morency: Non, le principe de cette intégration est que dans l'ensemble il n'y a ni perte ni gain pour le pensionné ou pour le fonds de pension. Mais il s'agit d'une moyenne car en fait il y a des gagnants et des perdants. Le problème est que ceux qui gagnent sont ceux qui meurent de bonne heure et ils ne sont pas ici pour témoigner. Ceux qui perdent sont ceux qui vivent longtemps et ceux-là sont ici.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Ce sont les témoins vivants.

M. Morency: Oui. C'est donc ainsi que vont les choses: vous obtenez davantage durant les premières années et moins durant les dernières années. Il est évident que si vous devez mourir jeune vous en aurez plus et vous n'aurez pas besoin de payer de nouveau pour une pension éventuelle qui sera plus maigre. Cependant, si vous devez mourir à 92 ans vous aurez à rembourser plus que la moyenne et alors vous serez perdant. En ce qui concerne le fonds, il y a tant d'employés que dans l'ensemble tout va bien.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): C'est un peu comme les politiciens: on est beaucoup mieux nanti quand on meurt jeune.

[Texte]

Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Morency: I surely did not say that.

Mr. Laroche: I am going to tell you one thing, Mr. Gray: knowing what I know today, if I had been there then we would never have done this—never.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): One final question, and I asked it to CP on Tuesday: According to CN, regardless of the pensioner there now there is not a better pension plan in the world than what you and CP have.

Mr. Laroche: No, I do not think we have said that. If you look at appendix 3, which Bernard has just shown, and if you look at our . . .

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): We are in the top five.

Mr. Laroche: We say that we are among the best plans in Canada when we compare ourselves with other business employers. That is all we say. We say that because of this our pensioners are among a fortunate group, probably in between 10% and 15%.

• 1045

We do recognize that we are in a very delicate situation because some of these people, especially the older employees, still do not derive that much with \$5,000 a year plus the government plans, but the reality is that they do get much more than 80% to 85% of the other Canadian citizens.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): If CN was privatized, would the pension plan be better?

Mr. Benjamin: No, CP is worse.

Mr. Laroche: It has nothing to do . . . We have a pension plan which is negotiated with the unions. We have some union representatives here today. I think they could tell you that if we were privatized they would make sure that we would not change the plan.

Under the Canada Labour Code nothing would change from that point of view.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Thank you.

The Chairman: Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Gentlemen, have you had a chance to read Mr. Rollick's and Mr. Farrant's letter and submission to us a few days ago?

Mr. Laroche: We have had this opportunity to some extent. It was delivered two days ago.

Mr. Benjamin: Have you had a chance to go over it at all?

Mr. Laroche: Yes, we read it, and we were here, as you know.

[Traduction]

Merci monsieur le président.

M. Morency: Je n'ai certainement pas dit cela.

M. Laroche: Je vais vous dire une chose monsieur Gray: sachant ce que je sais aujourd'hui, je n'aurais jamais fait cela si j'avais été là—non jamais.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Une dernière question que j'ai posée à CP mardi: D'après le CN, quelle que soit la situation du retraité, il n'y a pas de meilleur régime de pension dans le monde que celui du CN et du CP.

M. Laroche: Non, je ne crois pas que nous ayons dit cela. Si vous regardez l'annexe 3 que Bernard vient de montrer et si vous regardez notre . . .

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Vous êtes parmi les cinq meilleurs.

M. Laroche: Nous disons que notre régime de pension est l'un des meilleurs au Canada lorsque nous le comparons à ceux d'autres entreprises commerciales. Nous ne disons rien d'autre, mais nous le disons car nos retraités font partie d'un groupe fortuné, soit les dix ou quinze pour cent supérieurs de la population.

Nous reconnaissons volontiers que nous sommes dans une situation très délicate à cause de certains de nos employés retraités et particulièrement les plus anciens car leur revenu est maigre: 5,000\$ par an, auxquels s'ajoutent les pensions gouvernementales; mais la réalité est qu'ils obtiennent beaucoup plus que 80 p. 100 ou même 85 p. 100 des autres citoyens canadiens.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Si le CN était privatisé, est-ce que son régime de pension serait meilleur?

M. Benjamin: Non, celui du CP est pire.

M. Laroche: La privatisation ne changerait rien . . . Notre régime de pension est négocié avec les syndicats. Nous avons ici aujourd'hui, des représentants de ces syndicats. Je crois qu'ils vous diraient que si nous étions privatisés ils s'assureraient que le régime ne soit pas changé.

En vertu du Code du travail du Canada rien ne changerait à cet égard.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Merci.

Le président: Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Avez-vous eu l'occasion, messieurs, de lire la lettre et le mémoire de M. Rollick et de M. Farrant qui nous ont été remis il y a quelques jours?

M. Laroche: Nous avons eu cette occasion, il y a deux jours.

M. Benjamin: Les avez-vous lus vraiment?

M. Laroche: Oui, nous les avons lus. Nous étions ici comme vous le savez.

[Text]

Mr. Benjamin: I wonder if you have any specific responses to some of the recommendations or submissions; for example, their suggestion that if the plan was structured as they suggest, with separation of assets and liabilities for pensioners away from the actives' and other members' . . . They say that way then the actuarial assumptions for pensioner liabilities should be set so the nearest interest rate contemplates no future inflation, and they go on to say that the mortality basis slightly underestimates the actual rate of expected mortality, a little on the conservative side.

On this basis they suggest that interest rate assumptions should rarely, if ever, be changed, and the mortality base should only be changed when actual mortality experience and other conditions indicate changes in expected future mortality among pensioners, that then the CN could change its assumption with respect to the active members groups whenever and as often as it wished.

I am not sure I understand all this myself, but I am hoping you fellows do. Do you have any comment on that particular suggestion of theirs?

Mr. Laroche: I will comment first. To use Mr. Gray's word, I will comment from a philosophical point of view, and then I will ask Mr. Morency to comment from an actuarial point of view.

Mr. Rollick's testimony was rather long and sometimes complex, to say the least. If I heard him well, first he assumes that pensioners are subsidizing actives. We tend to think that is not true. Obviously if we were going to separate the plans then we would establish it precisely. We do not know at this stage, but we have been playing with that fund and that plan longer than Mr. Rollick and we think that is not true. In fact, we say in our statement that the pensioners' portion is less funded than that of actives. That is the first thing.

The second thing is that Mr. Rollick, in answer to Mr. Cochrane, if I remember well, said that under his scenario benefits would improve if the investment was good but benefits, I think he said, would go down if investment was bad. That is a risk. That is a financial type of decision made by people who know business. You have to ask yourself if that is the type of pension plan CN wants for its pensioners and employees, because our pension plan, as you know, guarantees. At least you know it guarantees and you are sure of what you are going to get and we provide ad hoc pensions. So I have a philosophical problem there and I would assume that the unions might have something to say. I do not know to what extent it would affect active employees, but inasmuch as it affects active employees the unions would like to say something about it.

I had a third point so I will come back on this one. I will ask Mr. Morency to answer.

[Translation]

M. Benjamin: Je me demande si vous avez des réponses à donner concernant leurs recommandations. Par exemple, que dites-vous de leur suggestion visant à la restructuration du régime de pension pour qu'il y ait séparation de l'actif et du passif pour les pensionnés sans tenir compte des membres actifs et des autres membres . . . De cette façon, disent-ils, les hypothèses actuarielles relatives au passif des pensionnés devraient être établies de façon à ce que le taux d'intérêt le plus proche ne fasse l'objet d'aucune inflation dans l'avenir. Ils disent également que le taux de mortalité employé sous-estime le taux réel et, ce, d'une façon un peu trop conservatrice.

Sur cette base, ils suggèrent que les hypothèses relatives au taux d'intérêt devraient être rarement changées et même jamais changées. Quant au taux de mortalité, il ne devrait être changé que compte tenu d'une nouvelle expérience acquise ou d'autres conditions laissant prévoir de nouveaux taux de mortalité dans l'avenir pour les pensionnés. De cette façon, le CN pourrait modifier son hypothèse aussi souvent qu'il le voudrait à l'égard des groupes de membres actifs.

Je ne suis pas sûr de bien comprendre tout cela, moi-même. J'espère, par contre, que vous comprenez bien la suggestion et que vous la commenterez.

M. Laroche: Je ferai le premier commentaire. Pour employer une expression chère à M. Gray mon commentaire sera de nature philosophique. Je demanderai ensuite à M. Morency de faire un commentaire de nature actuarielle.

Le témoignage de M. Rollick était assez long et parfois complexe et c'est le moins que l'on puisse dire. Si j'ai bien compris M. Rollick, il part de l'hypothèse que les pensionnés subventionnent les membres actifs. Nous sommes portés à croire que cela n'est pas vrai. Il est évident que si nous séparions les régimes nous établirions une procédure précise. À ce stade-ci nous ne sommes pas sûrs mais nous nous sommes occupés du régime et du fonds pendant plus longtemps que M. Rollick et nous pensons que ce qu'il dit n'est pas vrai. De fait, nous disons dans notre mémoire que la portion des pensionnés est moins bien financée que celle des membres actifs. C'est la première chose.

La deuxième chose est que M. Rollick, en réponse à M. Cochrane, si je m'en souviens bien, a dit que selon son scénario, les bénéfices seraient accrus si l'investissement était bon, mais je crois qu'il a ajouté que les bénéfices seraient réduits si l'investissement était mauvais. C'est un risque à prendre. Il s'agit d'une décision de nature financière devant être prise par des experts en affaires. Croyez-vous que le CN désire un régime de pension de ce genre pour ses retraités et ses employés. Notre régime de pension est, comme vous le savez, une garantie. Vous savez au moins que ce régime fonctionne de façon garantie. Vous êtes sûrs de ce que vous allez recevoir et nous octroyons des pensions ad hoc. J'ai donc un problème philosophique ici et j'imagine que les syndicats ont peut-être quelque chose à dire. Je ne sais pas dans quelle mesure cette procédure pourrait toucher les employés actifs mais si elle les touche, les syndicats ont certainement leur mot à dire.

J'avais une troisième chose. J'y reviendrai. En attendant, je vais demander à monsieur Morency de répondre.

[Texte]

• 1050

Mr. Morency: The one comment I would like to make on this is that this suggestion is made up of two parts. First, there is a principle that you split the fund into two parts. Then he goes on to how the split should be done, and that is where we get into the inflation-free interest rates and these other concepts of mortality, etc. He referred in his testimony to plans that work like this now, but he also mentioned a very important point, that these plans were established under that basis. The reality is that we have a plan here which has been going on for a quarter of a century, to speak only of the 1959 plan, not under that basis.

So let us now try to say: After 25 years, let us try to do a split. The reality is that we have a fund there which is about \$3.8 billion in round numbers, and we have a liability that is \$5.4 billion. Of that \$5.4 billion, about 44% is for pensioners, and that represents \$2.4 billion.

Now, does that mean we are going to take \$2.4 billion of the \$3.8 billion, set it aside and tell all the active people that, for the rest of the liability, the \$3 billion, they have only \$1.4 billion of assets left? Is that what we are going to say to the active people? It may be difficult to sell.

So let us try to see another alternative. If we are going to split the fund, we say: You have 44% of the liability; we are going to give you 44% of the assets. So we take a share of the assets and give them something like \$1.6 billion. Then they are in trouble because they have \$1.6 billion of assets and \$2.4 billion of liabilities. What do you do with the rest of it? You are missing \$800 million here.

So it is nice to speak of this thing in theory, and certainly, I do not doubt that it works very well for you of B.C. when the plan has been set up that way and it has been planned that way. But can you do that in practice, in reality, with the fund of CN? That is a big question mark to me.

All this inflation-free . . . etc., surely is nice thinking. Well, let me tell you that the \$2.4 billion is based on an assumption rate of interest of 7. Try to make it 4, which is the suggestion made. The \$2.4 billion will increase—I have not done the calculation, but I suspect—at least by \$600 million. So it will be at least to \$3 billion. Does that mean we are going to take \$3 billion of the \$3.8 billion and tell the actives they have only \$0.8 billion left? Come on, that just cannot be done. It is a nice concept, but in practice it may be difficult to employ.

That does not say we could not plan this for the future. Perhaps that is the thing that should be discussed with actives, etc., but I do not see how it is feasible to implement it now with a plan that has not been funded, that has not been managed that way so far.

[Traduction]

M. Morency: J'aimerais faire remarquer que cette proposition comprend deux éléments. Premièrement il y a le principe du partage de la caisse en deux. L'auteur explique ensuite la façon dont le partage doit se faire et il présente alors les notions de taux d'intérêt soustraits à l'inflation, de mortalité, etc. Il a fait allusion, au cours de son témoignage, à des régimes de ce genre et il a mentionné que ceux-ci avaient été établis suivant ce principe. Or voici que depuis un quart de siècle nous avons un régime, pour ne parler que de celui de 1959, qui ne repose pas sur ce principe.

Maintenant, après 25 ans, il s'agirait de faire un partage. Il y a environ 3,8 milliards de dollars dans la caisse, et le passif est de l'ordre de 5,4 milliards de dollars. De cette somme, environ 44 p. 100 est destiné aux pensionnés, ce qui correspond à 2,4 milliards de dollars.

Est-ce que cela veut dire que nous allons prendre les 2,4 milliards de ces 3,8 milliards de dollars, mettre cette somme de côté et dire à tous les membres de l'effectif que, pour couvrir le solde du passif, soit 3 milliards de dollars, il ne reste que 1,4 milliard de l'actif? Est-ce ce que nous allons dire à tous les employés? Nous allons peut-être avoir de la difficulté à vendre cette notion.

Examinons donc une autre possibilité. Si nous allons partager la caisse, nous pourrions dire: vous avez 44 p. 100 du passif, nous allons vous accorder 44 p. 100 de l'actif. Autrement dit, nous prenons une part de l'actif et nous leur donnons environ 1,6 milliard de dollars. Ils se retrouveront donc à 1,6 milliard d'actif et 2,4 milliards de passif: situation un peu gênante. Que fait-on pour la différence de 800 millions de dollars?

Il est donc intéressant de discuter de cela en théorie, et je n'ai aucun doute que ce régime fonctionne très bien pour vous, en Colombie-Britannique, où il a été planifié et établi de cette manière. Mais cette solution peut-elle être appliquée, dans la pratique, au régime du CN? Je ne sais vraiment pas.

Toute cette notion de taux d'intérêt soustrait à l'inflation et ainsi de suite est fort intéressante en théorie. Je vous ferai remarquer que cette somme de 2,4 milliards est fondée sur l'hypothèse d'un taux d'intérêt de 7 p. 100. Si l'on essayait de le ramener à 4 p. 100. Je crois, sans avoir de calculs exacts, que la somme de 2,4 milliards de dollars augmentera d'au moins 600 millions pour atteindre au moins 3 milliards. Est-ce que cela veut dire que nous allons prendre 3 milliards de dollars de 3,8 milliards de dollars et dire aux membres de l'effectif qu'il ne leur reste que 0,8 milliard. Allons donc, cela ne peut pas se faire. En théorie, soit, mais dans la pratique, cela ne passera pas.

Mais cela ne veut pas dire que nous ne pourrions pas prévoir cela pour l'avenir. Peut-être devrions-nous en discuter avec les employés et d'autres intéressés, mais je ne vois pas comment nous pourrions mettre en application un plan qui n'a pas été financé ni géré de cette manière jusqu'ici.

[Text]

Mr. Benjamin: Hypothetically, if the CN Pension Fund had been set up the way they suggest here, what would the difference have been?

Mr. Morency: It is likely that the initial benefits would have been different. Again, Mr. Rollick suggested that his own philosophy was that plans should have lower benefits but should have some partial guaranteed indexation. He said it could be 60% of CPI or something like that. Surely, I have nothing against that, but that is a choice people make. They have lower benefits, but indexed. Some other people prefer higher benefits and rely on ad hoc adjustments to increase those benefits. That is a choice. After you have made the choice, you cannot say: Well, really, now that I have been retired for 15 years, I should have made the other choice. It is unfortunate, but that is not the way it works.

Mr. Benjamin: Will you people be prepared or do you plan on giving us a point-by-point response to what Mr. Rollick has to say in these four or five pages?

Mr. Laroche: I do not know. We have not thought about it. It depends on you people. If you ask us, we will . . .

Mr. Benjamin: Do we want one? Should we have one?

Mr. Robichaud: Yes.

Mr. Benjamin: I think it would be helpful if you could give us a point-by-point response to this.

Mr. Laroche: This is a letter he gave to you?

• 1055

Mr. Benjamin: Yes, a two-page letter, and then there are five pages of questions and his answers.

Mr. Laroche: Okay, maybe we should receive a request from the subcommittee and we will do it, yes.

Mr. Benjamin: Do you not have a copy of it yet?

Mr. Laroche: I think we have; I am not sure. But I would like to make sure I have the right copy and everything.

The Chairman: Do you want a copy of everything or just on certain aspects of it?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): On the proposal.

The Chairman: On the proposal.

Mr. Laroche: There is one problem, Mr. Benjamin. Is what is in the letter what Mr. Rollick said in the testimony? Is that it? Okay.

Mr. Benjamin: Yes, his testimony probably expanded on this.

Mr. Laroche: Anyway, we will be discussing with your research team and we will provide them with whatever they ask of us, okay?

Mr. Benjamin: Okay.

[Translation]

M. Benjamin: Si la caisse de retraite du CN avait été établie de la façon suggérée ici, quelle différence y aurait-il?

M. Morency: Vraisemblablement, les prestations initiales auraient été différentes. M. Rollick a déclaré que, selon lui, les caisses de retraite devraient prévoir des prestations d'un montant inférieur, mais une indexation garantie partielle. À son avis, cela pourrait être de 60 p. 100 de l'IPC, ou quelque chose du genre. Je ne m'y oppose pas, mais c'est un choix qu'il faut faire. Les prestations sont moindres, mais elles sont indexées. Certaines personnes préfèrent des prestations plus élevées et elles comptent sur des rajustements selon les besoins comme moyen d'en relever le montant. C'est un choix qu'il faut faire. Une fois la décision prise, l'on ne peut dire: eh bien, voici 15 ans que je suis à ma retraite, mais j'aurais dû opter pour l'autre possibilité. C'est malheureux, mais c'est ainsi.

M. Benjamin: Serez-vous disposés ou êtes-vous prêts à nous donner une réponse à chaque point avancé par M. Rollick dans ces quatre ou cinq pages?

M. Laroche: Je ne sais pas. Nous n'y avons pas songé. Cela dépend de vous. Si vous le demandez . . .

M. Benjamin: En voulons-nous une? Devrions-nous en avoir une?

M. Robichaud: Oui.

M. Benjamin: Il serait utile, je crois, que vous nous donniez une réponse détaillée.

M. Laroche: Est-ce une lettre qu'il vous a donnée?

M. Benjamin: Oui, une lettre de deux pages suivie de cinq pages de questions et de réponses.

M. Laroche: Il faudrait peut-être nous faire parvenir une demande du Sous-comité et nous nous en occuperons.

M. Benjamin: Ne l'avez-vous pas encore reçue?

M. Laroche: Je pense que nous l'avons reçue mais je n'en suis pas sûr. Je voudrais le vérifier.

Le président: Voulez-vous recevoir tous les documents ou seulement certains?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Tout ce qui concerne la proposition.

Le président: Concernant la proposition.

M. Laroche: Il y a une difficulté, monsieur Benjamin. La lettre correspond-elle à ce qu'a dit M. Rollick dans les témoignages? C'est bien cela. Très bien.

M. Benjamin: Oui, il a sans doute développé sa pensée lors de son témoignage.

M. Laroche: Quoi qu'il en soit, nous allons en parler avec vos documentalistes et nous leur offrons notre entière collaboration.

M. Benjamin: Très bien.

[Texte]

M. Robichaud: J'ai de la difficulté à comprendre. Monsieur Morency, vous dites qu'on ne peut pas diviser le fonds en ce qui appartient aux retraités et ce qui appartient aux employés actifs. Lorsque vous faites le calcul du fonds dont on aura éventuellement besoin, ne devez-vous pas passer d'un employé actif à un retraité? Est-ce que cela ne détruit pas complètement votre façon de calculer?

M. Morency: Non. Dans un régime comme celui-ci, l'argent déposé dans la caisse n'est pas identifié pour telle ou telle personne. Par conséquent, lorsqu'un employé arrive à la retraite après 35 ans de travail, il n'y a pas de montant d'argent d'identifié pour lui en particulier.

M. Robichaud: Mais vous avez calculé ce montant.

M. Morency: On a un chiffre représentant notre obligation envers cette personne-là. On a également la somme totale de toutes nos obligations envers tout le monde. On a un fonds commun et on se demande si on a un montant total d'argent suffisant pour rencontrer nos obligations totales. Cependant, on ne dit pas: On a tant d'argent et tant d'obligations pour nos retraités et tant d'argent et tant d'obligations pour nos employés actifs.

Je disais dans ma réponse qu'on pourrait essayer de diviser artificiellement la caisse. On pourrait discuter pendant des heures de la façon dont on va s'y prendre. Cependant, comme les choses n'ont pas été planifiées de cette façon, la façon dont on le diviserait aurait des conséquences. Il y a quelqu'un, quelque part, qui va y gagner ou bien y perdre. Vous pouvez être certain que celui qui va y gagner ne viendra pas vous en parler et que celui qui va y perdre va en parler. Il faudra peut-être une couple d'années avant qu'il en soit conscient, mais quand il le sera, il viendra.

Posez-vous la question. Supposons qu'on a deux caisses et que le rendement de l'une est supérieur de 2 p. 100 au rendement de l'autre. Qu'est-ce qui va arriver? Que va faire celui qui a 2 p. 100 de moins? Remarquez que cela va alterner; ce sera chacun leur tour.

M. Robichaud: On va changer la gérance chaque fois.

M. Morency: Il y a des choses qui sont faciles en théorie mais difficiles en pratique.

M. Laroche: J'aimerais ajouter quelque chose, monsieur Robichaud. Par exemple, nous sommes convaincus que la plupart des améliorations que nous avons apportées au régime bénéficient davantage à la génération actuelle de retraités qu'aux employés actifs. On parle du plan 35 et personne n'a adhéré au plan 35 après 1959. C'est la même chose en ce qui concerne l'amélioration de 1973-1974.

J'ai voulu essayer de savoir combien de retraités actuels ont bénéficié de ce qu'on appelle les *buy-back*, mais nous n'avons pas de chiffres. On a fait beaucoup d'améliorations rétroactives. Dans ce temps-là, les dossiers n'étaient pas informatisés. On a un fonds. D'ailleurs je pense que c'est de cette façon que toutes les compagnies administrent leur régime.

[Traduction]

Mr. Robichaud: It is hard for me to understand your claim, Mr. Morency, when you say that this fund cannot be divided into what belongs to the pensioners and that which belongs to the active employees. When you make your calculations relating to the funds which will eventually be required, is it not necessary to make a transition from active employee to a retired one? Does this not go entirely against your method of computing?

Mr. Morency: No. In a pension plan such as this one, the money deposited into the fund is not earmarked for any particular person. Therefore, when an employee reaches retirement after 35 years of work, there is no particular amount of money identified as his.

Mr. Robichaud: But you did calculate this amount.

Mr. Morency: We do have a figure representing our obligation towards this person. We also have the total amount of all our obligations to our entire personnel. We have a common fund and we determine whether we have a sufficient amount of money to meet our total commitments. However we do not make the distinction between the money and the liabilities which we have to our retired employees and the money and liabilities relating to our active ones.

I said in my answer that we could attempt to make an artificial division of this fund. We could spend hours discussing the way in which this would be done. However, since the scheme was not originally planned in this way, any such attempt would have consequences and would mean that someone somewhere would end up either winning or losing. You can be sure that anyone who stands to win will not draw this to your attention, whereas the losers will make their voices heard. It may take a few years before they become aware of the effect but once it is known they will protest.

Imagine that there are two funds and that the yield of one is 2% higher than the other's. What will happen, what do you expect from those getting 2% less? Of course, the advantage will alternate and each one will get his turn.

Mr. Robichaud: The administration will be changed any time this happens.

Mr. Morency: There are things which are easy in theory but difficult in practice.

Mr. Laroche: I would like to add something, Mr. Robichaud. We are convinced that most of the improvements we have made to the plan are of greater benefit to the present generation of pensioners than to the active employees. We are talking about plan 35, and there were no new members to this plan 35 after 1959. The same is true with respect to the 1973-1974 improvements.

I tried to find out how many of our present pensioners took advantage of the buy-back provision but we do not have any figures. There were a great many retroactive improvements. At the time, our files were not computerized. We have one fund. I believe that this is the way all companies administer their plans.

[Text]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur, à la page 20, vous dites que quelqu'un qui prend sa retraite avant 65 ans vous coûte plus cher.

• 1100

Disons que si je prends ma retraite à 50 ans, ma pension sera de 17,000\$ par année. Si mon salaire était de 30,000\$ quand je travaillais, je me trouve à vous coûter moins cher, n'est-ce pas?

M. Laroche: Non. Comme c'est un problème qui relève de l'actuariat, je vais demander à M. Morency de vous expliquer.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): En tout cas, dans les livres, si je gagnais 30,000\$ comme employé et que je reçois 17,000\$ comme retraité, il y a 13,000\$ qui sont partis en quelque part.

M. Laroche: Mais vous avez été remplacé comme employé.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Non, non. Mais le *golden handshake*?

M. Laroche: Il ne faut pas mêler les pommes et les oranges.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Excusez-moi, monsieur, mais si on me donne le *golden handshake*, je ne suis pas remplacé.

M. Morency: À la page 20, on ne parle que de la composante régime de rentes. Il faut bien s'entendre. C'était en réponse au commentaire de M. Hunt.

He was saying that earlier than early retirements were costing money to the fund. This is in answer to that, just to say that, of course, if someone retires at the age of 55 rather than 60, he is going to draw pension for five more years, which means it is going to cost more. There is just no question about that. But the plan has not been amended for that. It is a fact that the plan allows this. The guy uses it, so it costs a little more and it means the company will have to put more money in the fund.

What you are mentioning is another dimension. You are saying this particular guy costs more to the pension plan but less to the company. That gets you into the area of whether or not he has been replaced. He was doing something; he was just not sitting there doing nothing. He was doing something. So the company is incurring another cost to have whatever work he was doing replaced. Presumably this equates, but that has nothing really to do with the pension as such. This particular comment was strictly pension.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): That is right, and it has something to do with the profitability of the company.

Mr. Laroche: Okay. I have to infer now what you are talking about. You are talking possibly about a situation where we offer a separation plan to somebody to leave the company, under the assumption that he will not be replaced.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Yes.

Mr. Laroche: If we did it according to seniority, which is the way we work with our unions, the junior employee would leave and he would have no pension. Now, as most other employees

[Translation]

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Sir, on page 20 you say that someone who retires before 65 costs you more money.

If I retire at 50, I will be getting an annual pension of \$17,000. Assuming my salary was \$30,000 when I was working, then I will be costing you less, will I not?

Mr. Laroche: No. Since it is an actuarial problem, I will ask Mr. Morency to explain it to you.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): In any case, from a bookkeeping standpoint, if I were earning \$30,000 as an employee and \$17,000 as a pensioner, there is a difference of \$13,000 which would be shown somewhere.

Mr. Laroche: But you would have been replaced as an employee.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): No. What about the golden handshake?

Mr. Laroche: You cannot mix apples and oranges.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Excuse me, sir, but if I am given the golden handshake, I am not replaced.

Mr. Morency: The reference on page 20 is solely to the pension plan component. We must realize this. It was in answer to Mr. Hunt's comment.

Il disait que les retraites anticipées prises à partir d'un certain âge coûtaient plus cher au régime. Si un employé prend sa retraite à l'âge de 55 ans au lieu de 60 ans, cela représente cinq années supplémentaires de pension, ce qui va coûter davantage. C'est un fait incontestable. Le régime n'a pas été ajusté pour en tenir compte. Il donne la possibilité d'une préretraite, les employés peuvent s'en prévaloir même si le coût est légèrement supérieur, ainsi la société doit consacrer davantage d'argent à la caisse.

Vous évoquez un autre aspect. Vous dites que cet employé coûte davantage au régime de retraite mais moins à la société. À ce moment-là il faut savoir si l'employé a été remplacé ou non. Cet employé remplissait des fonctions, il n'était pas employé à ne rien faire. Ainsi la société engage des dépenses pour faire faire ce travail par quelqu'un d'autre. Normalement le coût de remplacement serait le même mais cela n'a rien à voir avec le régime de pension comme tel. Son observation s'appliquait uniquement au dernier.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): C'est exact. Et cela a quelque chose à faire avec la rentabilité de la société.

M. Laroche: Je conclus de vos observations que vous parlez d'une situation où nous encourageons un employé à prendre sa retraite, étant entendu qu'il ne sera pas remplacé.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Oui.

M. Laroche: Si nous devons respecter le principe de l'ancienneté, comme c'est le cas dans nos accords avec les syndicats, ce serait l'employé ayant le moins d'ancienneté qui

[Texte]

have done in Canada, we have reached some agreements with our unions that, in cases where jobs are being abolished or reorganized or whatever, we will offer the possibility to older employees to leave the work force and retire instead of laying off or dismissing younger employees. But it is completely voluntary, and when they do not choose it, a younger employee goes. That has been done, in agreement and after negotiation with the unions, in order to protect employees as well as we can.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Yes, this is the point I am trying to make. When you have the golden handshake or earlier than early retirement, it is costing the pension plan more money. Therefore, the pensioners are paying for the company to make a profit in down-sizing the manpower.

Mr. Laroche: No.

Mr. Morency: Just a minute, did you say the pensioners are paying?

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): When I talk about pension plans, I talk about pensioners.

Mr. Morency: No, no, I do not believe anybody had any decrease in his pension because there was an early retirement program in 1982.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Okay, let us go back 25 years. For the gentleman who retired 25 years ago, if he only paid \$3,000 or \$4,000 into the plan, he was not given a golden handshake. But for the 50-year-old employee today who is going on the pension plan, somebody put in the money, and he is being an extra burden on that plan. If he is an added burden to the pension plan, it means that for the people who retired early either there is less money available or we go into our foggly unfunded liability.

Mr. Morency: Okay. First, let us agree on one thing. People cannot retire before 55.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Okay.

Mr. Morency: That is one thing. The second thing is this. What you are saying is that if we did not have a generous early retirement provision the plan would be cheaper. We all agree. Do you want that to be changed?

• 1105

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I am just asking questions. I will tell you what I want changed later on.

Mr. Morency: That is the point. The plan is there to provide benefits, and if people use it, it is more costly. But that is the logic of it. It is there to guarantee benefits to the guy who has been with CN since the age of 18 and thinks that at 55 he has done his share, and he wants to do something else. He can afford a nice retirement without a heavy penalty for taking early retirement, as is the case with many plans.

[Traduction]

devrait partir et il n'aurait pas de pension. Or, comme c'est souvent le cas au Canada, nous avons convenu avec nos syndicats que lorsque des postes sont supprimés ou réaménagés, nous offrons aux employés âgés la possibilité de prendre leur retraite au lieu de congédier les jeunes. Mais c'est strictement volontaire et quand cette offre n'est pas acceptée, c'est un employé avec moins d'ancienneté qui est mis à pied. Voilà notre pratique conformément aux négociations avec les syndicats, il s'agit de protéger les employés dans la mesure du possible.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Oui, c'est exactement où je voulais en venir. Quand on prend une retraite anticipée, on coûte plus cher au régime de retraite. C'est donc aux frais des retraités que la société réduit ses effectifs et améliore sa rentabilité.

M. Laroche: Non.

M. Morency: Attendez un instant, avez-vous dit que c'est aux frais des retraités?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Quand je parle de pension de retraite, je parle de retraités.

M. Morency: Non, je ne pense pas qu'il y ait la moindre diminution des pensions de retraite à cause du programme de retraite anticipée offert en 1982.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Remontons il y a 25 ans. Le problème ne se pose pas dans le cas d'un employé qui a pris sa retraite il y a 25 ans, s'il a seulement versé 3,000\$ ou 4,000\$ au régime. Mais prenons l'employé de 50 ans qui prend une pension anticipée. Il faut bien payer le coût de sa pension et il faut se rendre compte qu'il constitue une charge supplémentaire pour le régime. Étant donné l'existence de cette charge supplémentaire, il faut bien conclure que dans le cas des personnes qui prennent une retraite anticipée, il y a moins d'argent disponible ou bien on s'engage dans la voie des dettes non comptabilisées.

M. Morency: Tout d'abord, mettons-nous d'accord sur une chose. Les employés ne peuvent pas prendre de retraite avant 55 ans.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): D'accord.

M. Morency: Vous dites, en somme, que si nous n'avions pas une disposition libérale de retraite anticipée, le régime coûterait moins cher. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Voulez-vous que cette disposition soit changée?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je vous pose des questions maintenant. Je vais vous dire les changements que je propose tout à l'heure.

M. Morency: Le régime est conçu pour offrir certaines prestations et si les gens en profitent, les coûts augmentent. C'est tout à fait logique. Il s'agit de permettre au salarié qui travaille pour le CN depuis l'âge de 18 ans de faire quelque chose d'autre de sa vie à l'âge de 55 ans. Il a la possibilité de prendre une bonne retraite sans trop souffrir parce que c'est une retraite anticipée, contrairement à bien des régimes.

[Text]

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Good. I have a—

The Chairman: Mr. Robichaud has the floor; he is going to keep it. There will be no more supplementaries until he is finished.

Go ahead.

M. Robichaud: Merci, monsieur le président.

Dans votre exposé, vous donnez l'exemple du garçon qui veut emprunter de l'argent de son père pour se construire une maison. Son père le lui donne, mais quelque temps plus tard, il en veut d'autre, et son père refuse. Vous comparez cet exemple au fonds de pension. C'est bien ce que vous faites, n'est-ce pas?

M. Laroche: Oui.

M. Robichaud: Vous ne dites pas qu'à un moment donné, ce fils a versé de l'argent à son père qui, lui, l'a placé et a reçu de intérêt, comme on a fait dans le cas des pensionnés.

N'employez-vous pas la technique que vous accusez M. White d'employer?

M. Laroche: Je vais vous dire pourquoi nous avons utilisé cet exemple. D'abord, personnellement, d'après mon expérience de sept ou huit ans dans le domaine des pensions, je crois que c'est une question très, très difficile. Je pense que vous avez pu voir qu'il est difficile de comprendre ce qu'est une *unfunded liability*. La haute voltige des actuaires est très difficile à comprendre. J'ai affaire à des membres de conseils d'administration, à des gens de la haute direction de diverses entreprises, et j'ai de la difficulté à leur expliquer ces choses-là. Souvent je n'y arrive pas. Donc, pour le retraité moyen, c'est encore plus difficile.

Les chiffres que nous avons produits et les faits que nous avons avancés démontrent assez clairement qu'une bonne partie de cette dette actuarielle non capitalisée, ou *unfunded liability*, est due à des améliorations qui ont profité à la génération actuelle de retraités. Or, ces mêmes gens qui bénéficient de cette dette actuarielle sont ceux qui attaquent la dette actuarielle, et nous cherchons une façon d'expliquer les choses. Est-ce que cette façon-là est la bonne? Je ne sais pas, mais il va falloir la trouver parce qu'on a beaucoup de difficulté à expliquer cela. Alors vous contractez une dette actuarielle et vous êtes accusé de l'avoir contractée, cela pour le bénéfice de la personne qui vous attaque.

Nous essayons de mieux communiquer. Nous sommes dans une situation très difficile. Nous cherchons des façons d'expliquer ce problème, et nous nous sommes servis de cet exemple. C'est tout.

M. Robichaud: Vous dites que l'on a des problèmes. Je crois qu'on sait très bien que l'on a des problèmes et que l'on n'est pas sorti du bois. Mais vous avez quand même fait le tour de ma question. Votre exemple n'était pas juste. Vous avez négligé certaines...

M. Morency: Il faut prendre l'exemple dans son contexte, monsieur Robichaud. L'exemple est tout simplement là pour dire qu'un des arguments qui ont été avancés est que l'on ne doit pas considérer, dans les coûts du régime, le coût de

[Translation]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Très bien. J'ai...

Le président: C'est M. Robichaud qui a la parole et il va la garder. Il n'y aura plus de questions supplémentaires avant qu'il n'ait terminé.

Continuez, je vous prie.

Mr. Robichaud: Thank you, Mr. Chairman.

In your statement, you use the example of a son who wants to borrow money from his father to build a house. The father lends him the money but sometime later, when asked for more, he refuses. This is the comparison you make with the pension fund, is it not?

Mr. Laroche: Yes.

Mr. Robichaud: You forget to mention that the son would have paid money to his father who in turn invested it and received interest, as is done for pensioners.

Are you not using the same sort of approach as you accused Mr. White of using?

Mr. Laroche: I will explain to you why we used this example. First of all, I must say personally that from my seven or eight years experience in the pension field, I believe that it is an extremely difficult question. I think that you have been able to realize that it is difficult to understand what exactly an unfunded liability is. The type of mental gymnastics which actuaries engage in is hard to understand. I deal with directors and executives of various companies and it is hard for me to explain these things to them. I am often unable to make them understand. Therefore it is even more difficult for the average pensioner.

The figures we have produced and the facts we have brought forward show quite clearly that a good part of this unfunded liability is due to improvements which have benefited the present generation of pensioners. The very people who are benefiting from this unfunded liability are the ones who are attacking it and we are trying to provide an explanation. Is the example we used a good one? I cannot say, but we will have to come up with something because we are hard put to explain the problem. We are attacked for taking on this unfunded liability, even though it was for the benefit of those who are attacking us.

We are trying to improve communication. We are in a very difficult situation. We are trying to find ways of shedding light on this problem and we made use of this example. That is all.

Mr. Robichaud: You say that we have problems. I think we realize full well that we do have problems and we are not out of the woods yet. But you skated around my question. Your example was not a good one. You failed to take into account...

Mr. Morency: The example must be taken in its context, Mr. Robichaud. The reason for this example is the claim that the cost of paying back the unfunded liability should not be taken into account in determining the costs of the plan. We are

[Texte]

remboursement de la dette actuarielle. Tout ce que l'on a voulu, c'est demander aux gens: Comment voulez-vous que l'on agisse comme cela? Il y a une dette et il faut la rembourser. C'est comme le fils qui va voir son père et dit: Si tu m'avais donné l'argent comptant au lieu de 5 p. 100 de ton salaire tous les mois, eh bien, tu aurais 5 p. 100 de ton salaire de plus à me donner aujourd'hui. Pourquoi ne me l'as-tu pas donné comptant?

Le seul but est de dire qu'en 1973, la compagnie n'avait pas l'argent nécessaire pour payer comptant le coût de l'amendement. L'argent n'était pas disponible. On vous l'a montré, cela représentait 25 p. 100 de la feuille de paye.

To say all he had to do was to pay it cash and never mind the unfunded just does not make any sense. The money was not there. We could not have improved the plan the way it was if the amendment had to be paid cash.

Le seul but de cet exemple-là est de montrer que cette dette-là a été contractée pour le bénéfice de ces gens-là et qu'elle est amortie sur une période de temps qui, à notre avis en tant qu'actuaire du régime, est raisonnable.

• 1110

Maintenant, il faut reconnaître le fait; on ne peut pas simplement l'oublier, ce fait-là. Le but de l'exemple était simplement de dire que le fils oublie que le père s'est engagé à lui donner 5 p. 100 de son salaire.

M. Laroche: Je dois ajouter que nous avons beaucoup discuté entre nous pour savoir si nous allions nous servir de cet exemple, parce que nous savions que nous étions vulnérables. J'ai choisi moi-même de m'en servir, et la raison en est simple: je voudrais faire comprendre au Comité le problème sans doute le plus central de toute cette affaire-là. À la lumière de votre réaction et de celle de certains de mes collègues, je pense qu'on n'a pas encore trouvé la réponse.

M. Robichaud: Vous n'avez pas compris.

Des gens reconnaissants sont venus témoigner que le CN avait rencontré ses obligations et avait même fait, à certains moments, plus qu'il n'était tenu de faire. Pourquoi donc a-t-il été décidé de faire des ajustements à ces pensions-là? À un moment donné, avez-vous dit: Eh bien, on trop d'argent et il faut leur en donner un peu?

M. Laroche: Peut-être que les deux vice-présidents qui sont venus témoigner au nom du *National Council* pourraient répondre mieux que moi à cette question-là parce qu'ils étaient là quand les décisions ont été prises; ils ont participé aux décisions.

Il faut revenir aux années 60 et au début des années 70. Il y a eu beaucoup de pressions sociales de la part des employés, surtout de la part des retraités, sur les politiciens et sur le CN pour qu'on fasse des améliorations. Comme on l'a indiqué dans notre mémoire antérieur, il y a eu plusieurs commissions d'enquête sur le CN. D'ailleurs, M. Benjamin a participé à la plupart d'entre elles. Il y en a eu une en 1970; il y a eu la commission Hall en 1974; on contestait les coûts; un M.

[Traduction]

simply asking people: how could you expect us to act in this way? There is a liability and it must be funded. It is as if the son went to see his father and said: if you had given me cash instead of 5% of your wages every month, you would have had 5% more of your wages to give me today. Why did you not give it to me in cash?

The aim was to point out that in 1973 the company did not have the cash necessary to pay for the cost of this amendment. The money was not available. We showed you, it amounted to 25% of the payroll.

Prétendre qu'il aurait dû payer comptant sans tenir compte de la dette non capitalisée va à l'encontre de la logique. L'argent ne s'y trouvait pas. Nous n'aurions pas pu apporter cette amélioration au régime s'il avait fallu capitaliser le coût de l'amendement.

The only point of this example was to show that this liability was taken on for the benefit of the employees and that it is amortized over a period of time which we considered to be reasonable, as actuaries of the plan.

We must keep in mind that the purpose of the example was simply to note that the son forgets that the father made a commitment to give him 5% of his wages.

Mr. Laroche: I should add that there was a great deal of discussion among ourselves about whether we would use this example since we knew that it would make us vulnerable. I made the decision to use it for the simple reason that I wanted the committee to understand what is probably the most central problem of this matter. Judging from your reaction and that of some of my colleagues, I gather that we have not yet come up with the answer.

Mr. Robichaud: You did not understand me.

We have heard testimony from grateful former employees to the effect that the CN did meet its commitments and, on some occasions, even decided to go beyond them. What was the reason for choosing to make adjustments to those pensions? Did you consider that you had too much money, at the time, and that the pensioners should be given some?

Mr. Laroche: I think that the two vice chairmen who appeared on behalf of the national council would probably be in a better position than I to answer this question since they were involved in the decision when it was taken.

We have to go back to the 1960s and the beginning of the 1970s. There was a great deal of social pressure from employees, mainly from pensioners, on politicians and on the CN in favour of improvements. As we pointed out in our previous brief, there were several commissions of inquiry investigating the CN. By the way, Mr. Benjamin took part in most of them. There was one in 1970, there was the Hall Commission in 1974; the costs were challenged; a certain Mr.

[Text]

Deutsch a été nommé. Alors, cela a toujours été un sujet politique.

Il faut aussi comprendre ce qui s'est passé dans les années 70. À la fin des années 60 et au début des années 70, mes concitoyens canadiens pensaient, je crois, que notre richesse était inépuisable. À ce moment-là, donc, il était très acceptable de contracter une dette comme celle qu'on a contractée en 1973, parce qu'on avait une confiance illimitée dans la capacité du pays et de la compagnie de payer ces choses-là. Aujourd'hui, un peu partout, on s'aperçoit que notre richesse n'est pas inépuisable, et on commence à faire face à la réalité des choix que nous avons faits dans ce temps-là.

C'est la seule explication que je peux vous donner.

M. Robichaud: Dites-vous que ces décisions-là n'étaient pas de bonnes décisions?

M. Laroche: Je pense que si les gens de ce temps-là, y compris les retraités, les syndicats et la compagnie, avaient su que l'inflation serait ce qu'elle a été, j'imagine qu'on aurait peut-être négocié un bénéfice initial moins élevé; ainsi, on aurait pu, au même coût, prévoir pour l'inflation. Cela, c'est très clair. Ce sont des choses faciles à dire aujourd'hui, mais je n'aurais pas été plus intelligent qu'eux dans ce temps-là.

M. Robichaud: Quelle sorte d'entente seriez-vous prêts à conclure aujourd'hui?

M. Laroche: Nous ne pouvons pas augmenter nos coûts. À partir de cela, on est prêts à discuter.

M. Robichaud: Merci, monsieur le président.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, I have just a couple or three points more. On the earlier than early retirements, are there any costs to the fund from the age of 55 to 60 or 55 to 65, or does the company pay all the costs of the pension for that person who is 65 or 60?

Mr. Morency: What is a pension plan? It is a fund that pays benefits. Where does the fund get the money? It gets it from three sources: contributions from the employee, contributions from the employer and investment income. What happens if someone retires at 55 instead of 65? There is more benefit coming out of the fund. What happens with the money coming in? Will employees pay more? No. Will investment be more? No. What is going to happen? There is going to be more contribution from the employer. That is what happens. It is the employers who pay for the fact that it is costing the fund more money to pay the benefits earlier.

• 1115

Mr. Benjamin: Does the company pay all of it or does some portion of it come out of the fund as a result of the employee's contribution up to the age of 55?

Mr. Morency: As I said, the employee paid in x dollars. He is age 65 today. Let us put ourselves in that position. As a matter of fact, he is 55; he has put \$10,000 into the fund. He decides to retire tomorrow. He has the choice: Either he retires tomorrow or he retires two years from now. If he decides to retire tomorrow, he will not be asked to put in any more money

[Translation]

Deutsch was appointed. So it has always been a political subject.

We also have to take into account the climate of the times. At the end of the 1960s and the beginning of the 1970s, I think that Canadians considered that there was no limit to our wealth. At the time, it was quite acceptable to take on a commitment such as the one we assumed in 1973 because of the unlimited confidence in our country's capacity and the company's ability to pay for such improvements. Nowadays there is an increasing awareness of the limits to our wealth and we are beginning to face up to the reality of the choices which we made some time ago.

This is the only explanation I can give you.

Mr. Robichaud: Do you consider that such decisions were not wise ones?

Mr. Laroche: I think that if the people at the time, including the pensioners, the unions and the company, had realized that inflation would reach its present levels, they might have negotiated a lower initial benefit; in such a way, it would have been possible to provide for inflation, at the same cost. That is very clear. It is easy to see this with hindsight but I would not have been any smarter than they were at the time.

Mr. Robichaud: What sort of agreement would you be willing to enter into today?

Mr. Laroche: We cannot increase our costs. Once that is understood, we are willing to begin discussions.

Mr. Robichaud: Thank you, Mr. Chairman.

M. Benjamin: Monsieur le président, il me reste seulement quelques points. Dans le cas des pensions anticipées à partir d'un certain âge, y a-t-il des coûts pour le régime pour la tranche d'âge 55-60 ou 55-65, ou bien la société paie-t-elle tous les coûts de pension du retraité de 65 ou 60 ans?

M. Morency: Qu'est-ce un régime de retraite? C'est un régime qui verse des prestations. D'où ce régime tire-t-il son argent? Il y a trois sources: les cotisations de l'employé, celles de l'employeur et les recettes des placements. Qu'arrive-t-il si une personne prend sa retraite à 55 ans plutôt qu'à 65 ans? Le montant des prestations tirées de la caisse est alors plus élevé. Qu'advient-il des cotisations qui doivent être versées? Les employés devront-ils payer plus? Non. Les placements seront-ils plus élevés? Non. Qu'arrivera-t-il? C'est la part de l'employeur qui augmentera. Voilà ce qui se produit. C'est l'employeur qui devra faire les frais des retraites anticipées, pour lesquelles il faut tirer un montant plus élevé sur la caisse.

M. Benjamin: La société doit-elle tout payer, ou est-ce qu'une portion provient des cotisations des employés jusqu'à l'âge de 55 ans?

M. Morency: Comme je l'ai dit, l'employé a contribué X dollars. Voici qu'il arrive à l'âge de 65 ans. Mettons-nous dans cette situation. En fait, l'employé est âgé de 55 ans et il a contribué 10,000\$ à la caisse de retraite. Il décide de prendre sa retraite dès demain. Il a le choix de prendre sa retraite demain ou dans deux ans. Dans le premier cas, il n'est pas

[Texte]

than the \$10,000 he has already put in. So there is no additional money that comes from the employee because he retires early. The cost for that will be, as I said, paid for by the employer.

Mr. Benjamin: No, I am talking about the contributions he made up to the time of his retirement at, say, age 55. Let us say his pension is \$10,000 a year from the time he is 55 until he is 65. Because it is an earlier than early retirement, is a portion of that \$10,000 arrived at out of what the employee contributed and the rest from what the company pays in from 55 to 60 or 65?

Mr. Morency: Mr. Benjamin, a plan such as the one CN operates . . . From an employee's standpoint, look at it as a package deal. You pay in x per cent of your salary and you get a list of rights. You get the right to retire at 55 under certain conditions. You get the right to leave a pension to your spouse should you die before you retire. You get all kinds of guarantees, such as an insurance policy. You pay in so much; you get a list of things; and depending on what actually happens to you, one or more of these rights will actually turn out to be a payment. So there is no identification of some share of the employee contribution for one of these 10 rights, as I said. It is just that some of them use it and some of them do not use it, the same as an insurance policy.

Mr. Benjamin: I guess I am not putting my question well. The earlier than early retirement is the company's idea.

Mr. Morency: Just a minute, let us agree on what earlier than early is. Let us agree on that. Earlier than early simply is—we are using a phrase that was put forward by another witness—the fact that someone retires before the date on which I, as an actuary, thought he would. So it is a very funny thing here. The so-called earlier than early is simply that the guy retired earlier than I thought he would.

Mr. Benjamin: I am not arguing about that. You are still missing my point. I will put it this way. Since the earlier than early retirement is a proposal put forward by the company—it is their idea to persuade people to leave sooner for a variety of reasons—I think the entire cost for that earlier than early, say from 55 to 60, the entire cost, should be borne by the company.

Mr. Morency: And that is what it is. That is what happens in fact.

Mr. Benjamin: Oh, that is what I asked in the first place.

Mr. Morency: Yes, that is exactly what happens in fact, Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Okay, fine. There is no cost to the fund for that five years, then.

Mr. Morency: It is the company that picks up the additional cost.

Mr. Benjamin: Right, all of the additional cost.

Mr. Morency: All of the additional cost.

[Traduction]

obligé de cotiser plus que les 10,000\$ qu'il a déjà versés. Il ne contribue donc pas de somme additionnelle du fait qu'il prend une retraite anticipée. Comme je l'ai dit, c'est l'employeur qui doit en faire les frais.

M. Benjamin: Non, je songe à ses cotisations jusqu'au moment de sa retraite, à l'âge de 55 ans, supposons. Admettons que l'employé reçoive 10,000\$ par année en prestations entre les âges de 55 ans et de 65 ans. Puisqu'il prend sa retraite plus tôt que prévu, est-ce qu'une partie de ce montant de 10,000\$ provient des cotisations de l'employé et le reste de la part normalement versée par la société entre les âges de 55 et 60 ou 65 ans?

M. Morency: M. Benjamin, un régime comme celui du CN . . . Voyez-le du point de vue de l'employé comme étant un forfait. Il a contribué X p. 100 de son salaire et il jouit de toute une série de droits, dont celui de prendre sa retraite à l'âge de 55 ans, à certaines conditions. Il a le droit de laisser sa pension à son conjoint s'il meurt avant de prendre sa retraite. Il a toutes sortes de garanties, par exemple une police d'assurance. Il contribue tant, il se voit accorder tant de droits et, selon ce qui lui arrive, un ou plusieurs de ces droits peuvent entraîner un paiement. On ne peut donc pas dire qu'une partie des contributions de l'employé est destiné à un de ces dix droits. Certaines personnes useront de ces droits et d'autres non, tout comme pour une police d'assurance.

M. Benjamin: Je n'ai peut-être pas bien formulé ma question. La retraite très anticipée est une idée de la société?

M. Morency: Un instant, entendons-nous sur ce qui constitue une retraite très anticipée. Mettons-nous d'accord sur ce plan. Cela veut tout simplement dire—et nous reprenons une expression utilisée par un autre témoin—qu'une personne prend sa retraite plus tôt que moi, en tant qu'actuaire, je ne l'avais prévu. Cela est un peu drôle. La retraite dite très anticipée correspond tout simplement au fait pour un employé de prendre sa retraite plus tôt que je ne le croyais.

M. Benjamin: Je ne vous dispute pas ce point. Vous n'avez pas tout à fait saisi. Permettez-moi de préciser. Comme l'idée de la retraite très anticipée vient de l'employeur—c'est lui qui essaie de convaincre les employés, pour une foule de raisons, de prendre leur retraite plus tôt—je pense qu'il doit assumer tout le coût entre les âges de 55 et de 60 ans par exemple.

M. Morency: C'est exactement cela. C'est bien ce qui se produit.

M. Benjamin: C'est ce que je voulais savoir en premier lieu.

M. Morency: C'est exactement ce qui se produit, monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Très bien. Cela veut dire qu'il n'y a pas de montant additionnel prélevé de la caisse pour ces cinq ans.

M. Morency: C'est la société qui assume les frais supplémentaires.

M. Benjamin: Tous les frais supplémentaires.

M. Morency: Oui, tous les frais additionnels.

[Text]

Mr. Benjamin: Right. Mr. Chairman, I have just two other points and then I am finished for now.

The Chairman: We have run out of time.

Mr. Benjamin: Yes. Well, as we concurred in yesterday and to save time, I have some comments and questions here that I have been asked to put to you, and there is no time. So again, could we provide you with copies and have you respond to us?

Mr. Laroche: Yes, we will be pleased to do that, Mr. Benjamin.

• 1120

Mr. Benjamin: I have one final point. We had only one witness appear before us, but there may be a few dozen around the country, and it has to do with the wartime service in the Armed Forces counting as eligible pensionable years. We had one employee, Mr. McCrosson from northern Ontario, who had a very thick file when he came into my office one day. There is no use in worrying about it now, but I think it is a result of a lot of misunderstanding in his dealings with local officials at the time. I think he said he worked for the company for three or four months and then joined the Armed Forces, came back after three years and went right back to work for the company. But because of whatever went on, he has lost those three years of wartime service towards his pensionable years.

Now, whether it is bureaucratic nit-picking or honest mistakes or whatever in his instance and any few others there might be, would you be prepared now to take another look at it? For goodness sake, it is no big deal; it is just a matter of principle to him, and I think it is a good principle. No matter what the circumstances were then, it would not amount to much anyway. But if he got a pension based on an additional three years that he was overseas, I am asking if you would be prepared to . . . Maybe you cannot give an answer now. I might have to try to persuade my colleagues to make that one specific recommendation in our report.

Mr. Laroche: I will ask Mr. Pinsonnault to answer.

Mr. E. Pinsonnault (Vice-President and Counsel, Canadian National Railways): The only thing I can say, Mr. Benjamin, in respect to this case is in regard to military service in general. There has been legislation passed by Parliament which provides that for anybody who left his employment in order to join the service during the last war and even the Korean War, if they came back immediately and worked for the same employer, their military service is to be recognized free of charge as being service. In the case to which you refer, that person did not leave the employment of CNR in order to join the service. He quit the CNR and about three or four months later he joined the army. If he had any rights whatsoever, then we would have been in breach of a legal obligation under an act of Parliament, and he could sue at any time. According to the rules of the pension plan as they existed then, according to the applicable legislation, he cannot take advantage of it.

[Translation]

M. Benjamin: Très bien. Monsieur le président, j'aurais simplement deux autres questions et ensuite j'aurai terminé.

Le président: Le temps est expiré.

M. Benjamin: Oui. Mais comme nous en avons convenu hier et pour épargner du temps, je devais, au nom d'autres personnes, formuler des observations et poser des questions, mais nous n'avons plus de temps. Encore une fois, donc, pourrions-nous vous remettre des copies et vous demander de répondre?

M. Laroche: Oui, nous nous ferons un plaisir d'acquiescer à votre demande, monsieur Benjamin.

M. Benjamin: J'aurais une dernière remarque à ajouter. Nous n'avons entendu qu'un témoin, mais il y a peut-être bien au Canada quelques douzaines de personnes désireuses de faire considérer leurs années dans les Forces comme des années ouvrant droit à pension. Il y a par exemple M. McCrosson du nord de l'Ontario, dont le dossier était très épais, qui est venu un jour dans mon bureau. Il ne sert à rien de nous en inquiéter maintenant, mais je crois que dans ses rapports avec les autorités de l'endroit, à l'époque, il y a eu beaucoup de malentendus. Il a dit avoir travaillé pour la société pendant deux ou trois mois, je crois, avant d'entrer dans les Forces pour trois ans. Ensuite, il est immédiatement revenu travailler pour la société. Mais, pour une raison ou pour une autre, il a perdu ses trois ans de service en temps de guerre comme années ouvrant droit à pension.

Cela était peut-être un excès de zèle bureaucratique ou le résultat d'une erreur involontaire dans son cas, comme dans certains autres sans doute, mais je me demande si vous seriez disposé à revoir ce dossier? Ce n'est rien, mais c'est une question de principe pour lui, et je pense que cela est tout à fait justifié. Quelles qu'aient été les circonstances à l'époque, cela ne représenterait pas un montant très élevé. Mais s'il recevait une pension calculée en tenant compte des trois ans qu'il a passés outre-mer, je me demande si vous pourriez . . . Peut-être ne pouvez-vous pas me répondre dès maintenant. Je devrai éventuellement convaincre mes collègues d'inclure cette recommandation précise dans notre rapport.

M. Laroche: Je demanderai à M. Pinsonnault de répondre.

M. E. Pinsonnault (vice-président et conseiller juridique, Chemins de fer Nationaux): La seule remarque que je puis faire au sujet de ce cas a trait au service militaire en général. Le Parlement a adopté une loi qui stipule que toute personne qui a quitté son emploi pour se joindre aux Forces durant la dernière guerre ou même la guerre de Corée, à condition de revenir immédiatement travailler pour le même employeur, a droit de faire reconnaître son service militaire, sans frais, comme période ouvrant droit à pension. Dans le cas auquel vous faites allusion, l'employé n'a pas quitté son emploi au CN pour aller servir dans les Forces. Il a démissionné et ce n'est que trois ou quatre mois plus tard qu'il est entré dans l'armée. S'il avait joui de droits quelconques, nous nous serions trouvés à enfreindre la loi, et il aurait pu tenter des poursuites contre nous. Mais en vertu des règles du régime de pension et de la loi en vigueur il ne peut invoquer de droits.

[Texte]

Mr. Benjamin: But the resignation form he signed was done because his supervisor told him he had to resign because he was trying to change his position. He signed the resignation form. Maybe he should have not signed it, but so what?

Mr. Pinsonnault: I would tend to agree with you that if he had signed the resignation form and, let us say, within a week or so he had joined the army the situation would have been entirely different. But there is a good lapse of time from the time . . .

Mr. Benjamin: Three months.

Mr. Pinsonnault: Well, three months from the time that . . .

Mr. Benjamin: Well . . .

Mr. Pinsonnault: Unfortunately, that is the way it is. Besides that, he did not return to service within the six months, I believe.

Mr. Benjamin: Yes, he did. He went right back to work for the company when he got discharged in a matter of days or a couple of weeks, I think. He came right back to work for the CN when he got discharged.

Mr. Laroche: Obviously, this is something we will have to look into and get back to you on. It looks as if we have a complete file on him, so that takes . . .

Mr. Benjamin: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Laroche, and we thank the members of your team for your presentation.

Mr. Laroche: Thank you.

The Chairman: Now, Mr. White has requested a few minutes. Mr. White, as you know, we are getting short of time, so I would ask your consideration in making your presentation as brief as possible.

• 1125

Mr. J. Earl White (National President, Canadian Railways Employees' Pension Association): I am sure it will take me only a very few minutes. While the subject is current, I would like to refer to a statement made by Mr. J.P. Laroche a short while ago in which he made the statement that the pension program on CN is a good deal. I question that very seriously because the program is one whereby pensioners suffer all the bad effects of inflation and CNR benefits from all the good effects of inflation. It is from that principle that a very, very large sum of excess earnings in excess of 7% has arisen, and for the eight-year period from 1976 to 1983, the earnings in excess of 7% were \$1.123 billion. Mr. Laroche does not recognize that as being an actual fact, but it is a fact, and we have submitted ample evidence on that, I am sure.

Now, just to give you an idea in respect to the effects of inflation, the simplest example I can give is my own personal case. When I retired, I retired with a pension of \$520 per month, and when I did retire my pension was approximately three times as much as the average pension being paid to pensioners as of that date, which was the end of 1973. Today, 12 years later, we have running trades members—scores and

[Traduction]

M. Benjamin: Mais c'est son surveillant qui lui a dit de démissionner s'il voulait changer d'emploi et c'est pourquoi il a signé la formule de démission. Peut-être n'aurait-il pas dû la signer, mais qu'importe?

M. Pinsonnault: Je partage plus ou moins votre avis. Si une semaine environ après avoir signé la formule de démission il était entré dans les Forces, la situation aurait été entièrement différente. Mais il s'est écoulé passablement de temps . . .

M. Benjamin: Trois mois.

M. Pinsonnault: Eh bien, trois mois depuis . . .

M. Benjamin: Eh bien . . .

M. Pinsonnault: Malheureusement, c'est ainsi. De plus, il n'a pas réintégré son emploi dans les six mois qui ont suivi, je crois.

M. Benjamin: Oui, il l'a fait. Il est retourné à la société quelques jours ou quelques semaines après, je pense. Il est retourné travailler pour CN dès son congé des Forces.

M. Laroche: Il nous faudra manifestement examiner ce dossier et vous répondre ultérieurement. Il semble que nous ayons un dossier complet sur cette personne, par conséquent, cela prendra . . .

M. Benjamin: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci à vous monsieur Laroche ainsi qu'à tous les membres de votre équipe de votre présentation.

M. Laroche: Merci.

Le président: M. White a demandé à prendre la parole quelques minutes. Monsieur White, nous manquons de temps, et je vous demanderais donc de faire une présentation aussi brève que possible.

M. J. Earl White (président national, Canadian Railways Employees' Pension Association): Cela ne me prendra pas plus de quelques minutes. Permettez-moi tout d'abord de rappeler des propos tenus par M. J.P. Laroche il y a quelque temps. Ce dernier a en effet déclaré que le régime de pension du CN était fort intéressant. Personnellement, j'ai des doutes à ce sujet, parce que dans ce régime les pensionnés souffrent de tous les effets néfastes de l'inflation, tandis que CN jouit de tous les avantages que cela peut avoir. Par exemple, de 1976 à 1983 les gains excédant 7 p. 100 étaient de 1,123 milliards de dollars. Même si M. Laroche le nie, cela est un fait, pour lequel nous avons présenté abondamment de preuves je pense.

Pour vous donner une idée des répercussions de l'inflation, permettez-moi de vous présenter un exemple très simple, qui est mon propre cas. Lorsque j'ai pris ma retraite, mes prestations mensuelles étaient de 520\$ par mois, soit environ le triple de la pension moyenne versée aux pensionnés à cette époque, vers la fin de 1983. Voici que douze ans plus tard, les membres de certains groupes professionnels—des dizaines sinon des

[Text]

scores of them, if not hundreds—who are retiring with pensions of more than \$2,000 a month and we have quite a number at more than \$2,500 a month. I was in the same class of service, and the situation is that I was getting three times as much as the average pensioner in 1973. Today these men are retiring with four times as much pension as I have been receiving.

I say to you, therefore, that because of the tremendous change in the amount of the pensions that are being approved and paid for new pensioners, they all retire with a pension based on their last 60 consecutive months of service, and the result is that all pensions are adequate and everybody is as happy as he can be. But because they can change—they can be reduced in value by inflation, which is not the fault of the company—they are reduced to the point where, while I got three times as much as the average pensioner, today pensioners are being retired in my class of service and they are being paid four times as much as I am.

The change in the amount of these pensions proves conclusively, in my humble opinion, that the whole pension setup is an absolute farce. I think Mr. Laroche's remark that it is a good deal should be considered along with what I have to say about it, because I am one of those pensioners whose pension has been reduced to the point that it is worth approximately 48¢ on the dollar. My \$520 pension is now down to \$250. That is the purchasing power I have left, and I am supposed to be happy about it. I got a good pension. I did get a good pension when I retired.

• 1130

For these people who are retiring with \$2,000, who think they are very fortunate to have retired at this time with such a wonderful pension, if things continue as they are and in the event that Canadian National is able to retain custody of this fund for that length of time or for a longer length of time, these people are all going to be reduced in the same manner as I have been reduced in purchasing power, and they are going to be very, very surprised and very, very concerned. But it takes time for these people to realize what kind of pension setup we have.

I tell you again: It is not a good deal. The whole operation and type of operation is a farce because the pensioner accepts all the bad effects of inflation and the company benefits from all the good effects of inflation. It is a one-sided deal and it is not a good deal.

I wanted to make another point about the Canadian Pacific Railway company. We have submitted evidence in respect to their pension plan, which is prepared on exactly the same basis as we prepared the one for Canadian National Railways. During the same period of eight years, Canadian Pacific Railway earned \$608 million more than the 7% that was their assumed rate of interest. I am well aware that is only an estimate by an actuary, but the fact still remains that it is the estimate upon which they base all their operations and all their liabilities and all their assets, and they were making a very large amount of extra money.

[Translation]

certaines d'entre eux—touchent à leur retraite 2,000\$ par mois, et certains, jusqu'à 2,500\$. J'étais dans la même catégorie de service, et ma pension en 1973 était le triple de la moyenne. De nos jours, les pensionnés touchent quatre fois le montant que je reçois.

A cause de la hausse extraordinaire du montant des prestations approuvées et versées aux nouveaux pensionnés, ces derniers se trouvent à toucher une pension établie en fonction de leurs 60 derniers mois de service consécutifs; les prestations sont tout à fait acceptables et tout le monde est content. Mais parce que le montant peut varier, à cause de l'inflation et non pas à cause de mesures prises par la société, le fait est que, alors que je touchais une pension qui était le triple de la pension moyenne, les employés qui prennent leur retraite maintenant, dans une catégorie professionnelle, reçoivent quatre fois ce que je touche.

Cette augmentation prouve indubitablement, à mon humble avis, que tout le régime de pension est une vaste rigolade. Je crois que la remarque de M. Laroche selon laquelle il s'agit d'une bonne affaire devrait être considérée à la lumière de ce que j'ai à en dire, car je suis l'un de ces pensionnés dont les prestations ont été réduites au point qu'elles valent approximativement 48c. pour un dollar. Ma pension de 520\$ vaut maintenant uniquement 250\$. C'est le pouvoir d'achat qui me reste et je suis censé en être heureux. J'avais une bonne pension. J'ai eu une bonne pension lorsque j'ai pris ma retraite.

Quant aux gens qui prennent leur retraite avec 2,000\$ et qui croient qu'ils ont beaucoup de chance d'avoir pris leur retraite à ce moment avec une pension aussi merveilleuse, si les choses continuent de la même façon et si le Canadien National arrive à conserver la garde de ce fonds pour cette durée ou pour une durée plus longue, ces gens vont voir leur pouvoir d'achat s'effriter de la même manière que le mien, et ils vont être très très surpris et très, très préoccupés. Mais il faut du temps pour que ces gens s'aperçoivent du genre de régime de pension que nous avons.

Je vous le répète: ce n'est pas une bonne affaire. L'ensemble du mécanisme tout comme la manière dont il est administré sont une plaisanterie parce que le retraité accepte tous les effets négatifs de l'inflation et que l'entreprise bénéficie de tous les effets positifs de celle-ci. C'est un accord à sens unique et ce n'est pas une bonne affaire.

Je voudrais faire une autre remarque à propos des chemins de fer du Canadien Pacifique. Nous avons présenté des témoignages en rapport avec leur régime de pension, ces témoignages ayant été préparés exactement sur la même base que celui que nous avions produit pour les chemins de fer du Canadien National. Durant la même période de 8 ans, les chemins de fer du Canadien Pacifique ont gagné 608 millions de dollars de plus que les 7 p. 100 correspondant au taux d'intérêt qu'ils avaient prévu. Je suis bien conscient qu'il ne s'agit là que de l'estimation d'un actuaire, mais le fait demeure que c'est l'estimation sur laquelle ils fondent toutes leurs

[Texte]

Now, we did submit evidence as well on Canadian Pacific on April 18 of this year in which we explained and provided figures from audited financial statements of Canadian Pacific, which reveal that on a book value basis Canadian Pacific have received a large sum of money and they have paid out a large amount in pensions. But that large amount paid out happened to be exactly 37.1% of all the revenue received from 1937 until the end of 1983.

What we realized two or three months later was that all our calculations and all our figures from start to finish are all done on a book value basis. They are all copied out of the CPR Pension Trust Fund financial statements, and that is what they paid out, 37.1%. We overlooked the fact that the \$608 million in unrealized capital gains, which are still in the fund and were not evident in any of the financial statements . . . If those are taken into consideration—and they should be—the percentage of the total moneys paid out on the Canadian Pacific Pension Plans from January 1, 1937, until the end of 1983 was not 37.1%; it was 27.8%. Less than 28% of all the money ever collected has been paid out.

• 1135

Now, Canadian National Railways have still not produced any financial statements for the first 25 years. We are not in a position to analyse their earnings totals and the totals they have paid out in pension, but they have been done from 1960 until the end of 1983 and they indicate that the amount of money being paid out is 39.97%. That is the percentage they have paid out, and it is almost identical to the Canadian Pacific figures. I consider it to be a reasonable supposition that, if they are very, very similar for the last 25 years, then they presumably were for the first 25 years. But CN does not seem to want to release these figures, which I do not think is a reasonable position to take.

I would like Mr. Campbell, if he may, to proceed and make some . . .

The Chairman: Wait a minute, I agreed to let you make a statement because you asked me. Now, Mr. Campbell had plenty of time yesterday with our people to get across all his ideas with them. We do not have any time and I am not inclined to go over old ground any more than I already have.

Mr. Campbell (Organizer, Employees' and Pensioners' Committee on Inflation Compensation): I have just one point, and it is not old ground at all. I thought it might be of interest to the committee in connection with this proposal by Mr. Rollick to split the fund into two parts. William Mercer is working for Treasury Board at the present time re the Public Service Pension Plan, and one of the propositions they have been asked to look at is to split the public service plan on the basis of retirees versus actives. So it is being pursued in

[Traduction]

activités, tous leurs passifs et tous leurs actifs, et ils réalisent des bénéfices supplémentaires très importants.

Le 18 avril de cette année, nous avons également soumis un document portant sur le Canadien Pacifique dans lequel nous fournissons et nous expliquons des chiffres tirés des états financiers vérifiés du Canadien Pacifique qui révèlent que, sur la base de la valeur au livre, le Canadien Pacifique a reçu une somme d'argent importante et a versé une somme importante en prestations de retraite. Mais ce montant important qui a été versé correspond en fait exactement à 37.1 p. 100 de tous les revenus reçus entre 1937 et la fin de 1983.

Nous nous sommes aperçus deux ou trois mois plus tard que tous nos calculs et tous nos chiffres, du début à la fin, avaient été fondés sur la valeur au livre. Ils sont tous tirés des états financiers du fonds de pension des chemins de fer du Canadien Pacifique et c'est cela qu'ils ont versé, 37.1 p. 100. Nous avons négligé le fait que les 608 millions de gains en capital non réalisés, qui sont encore dans le fonds et qui n'apparaissent dans aucun des états financiers . . . Si ces fonds étaient pris en considération—et ils devraient l'être—le pourcentage de l'ensemble des fonds qui a été payé par les régimes de pension du Canadien Pacifique entre le 1^{er} janvier 1937 et la fin de 1983 ne s'élevait pas à 37.1 p. 100 mais à 27.8 p. 100. Moins de 28 p. 100 de toutes les sommes prélevées ont été versées.

Les chemins de fer du Canadien National n'ont toujours pas produit d'états financiers pour leurs 25 premières années d'exploitation. Nous ne sommes pas en position d'analyser le total des gains de cette entreprise ni le total de ce qu'elle a versé en prestations de pension mais de telles analyses ont été faites de 1960 jusqu'à la fin de 1983 et elles indiquent que la proportion d'argent versé est de 39.97 p. 100. C'est le pourcentage que l'entreprise a versé et il est quasiment identique au pourcentage payé par le Canadien Pacifique. Je considère raisonnable de supposer que si ces chiffres sont très, très similaires pour les 25 dernières années, ils le sont également pour les 25 premières. Mais le CN ne semble pas vouloir rendre ces chiffres publics et je ne crois pas qu'il s'agit là d'une attitude raisonnable.

J'aimerais que M. Campbell ait l'amabilité de continuer et de faire quelques . . .

Le président: Attendez un instant, j'ai accepté de vous laisser faire une déclaration parce que vous me l'avez demandé. M. Campbell a disposé de beaucoup de temps hier pour communiquer toutes ses idées au Comité. Nous n'avons plus de temps et je n'ai pas envie de réentendre les mêmes choses plus que je l'ai déjà fait.

M. Campbell (organisateur, Comité des employés et des pensionnés sur la compensation pour l'inflation): J'ai uniquement un point à souligner, et il n'a pas déjà été fait. Je crois qu'il pourrait être intéressant pour le Comité du point de vue de la proposition faite par M. Rollick de diviser le fonds en deux parties. William Mercer travaille actuellement pour le Conseil du Trésor dans le cadre du régime de pension pour la Fonction publique et l'une des propositions qu'on leur a demandé d'examiner consiste à diviser le régime de la Fonction

[Text]

another area and it will be interesting to see what comes out of that. I thought it might be of interest to you.

The Chairman: Thank you. Thank you, Mr. White.

Mr. E. White: I have one more point I would like to make.

The Chairman: Fine. Would you proceed with it, please?

Mr. E. White: It has to do with my appearance in Vancouver on October 15. CNR is very much concerned about what I said at that time. They had their public relations officer appear immediately afterwards and they had a statement all lined up to make to the effect that everything they do is legal and proper and all this sort of business. I have not ever said that what they are doing is illegal. I have said that, in effect, they are concealing and they have concealed for many years the assets which have not been disposed of. They have concealed those statements, and Mr. Laroche was objecting very strenuously this morning to my referring to misleading statements being published. I say they are misleading, and I repeat it for the simple reason that they did conceal in that, by preparing the financial statements on a book value basis, they showed as assets the values at which these assets were purchased 10 and 20 and 30 and 40 years ago.

The Chairman: Mr. White, did you not give this evidence in Vancouver? You are saying now the same thing you said in Vancouver. We are short of time, and there is no sense in repeating the charges you made in Vancouver. If you have new evidence or new submissions in the light of what you have heard this morning, I wish you would say it. But I do not think you should proceed with the same sort of charges you made in Vancouver. We understand; we have that evidence.

• 1140

Mr. E. White: Yes, that is true, you have. I am concerned about Mr. Laroche refuting it and stating they are preparing proper statements and they are not misleading, that everything is aboveboard and everybody got copies, that everybody knew it. I do not know of a single General Chairman who was aware that all of these earnings were in these financial statements. I am sorry it has not been possible to have a number of these union leaders appear before you and explain how they were misled, because they very definitely were misled. I was misled myself.

I have no other comments to make at this time.

The Chairman: Thank you very much. Any questions?

Mr. Benjamin: No.

The Chairman: Thank you.

Mr. Campbell: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I now adjourn this meeting to the call of the Chair.

[Translation]

publique sur la base du nombre de retraités par rapport au nombre de cotisants. Cela se fait donc dans un autre domaine et il sera intéressant de voir ce qui en sort. J'ai pensé que cela pouvait vous intéresser.

Le président: Merci, monsieur White.

M. E. White: J'aimerais faire une dernière remarque.

Le président: Voudriez-vous la faire, s'il vous plaît?

M. E. White: Cette remarque est en rapport avec ma comparution à Vancouver, le 15 octobre. Les chemins de fer du Canadien Pacifique se sont montrés très préoccupés de ce que j'ai dit à ce moment. Ils ont fait comparaître leur agent de relations publiques immédiatement après avec une déclaration toute préparée selon laquelle tout ce qu'ils font est légal et adéquat et toute cette sorte de choses. Je n'ai jamais dit qu'ils font quelque chose d'illégal. En fait, ce que j'ai déclaré, c'est qu'ils cachent et qu'ils ont caché durant bien des années les actifs qui n'ont pas été employés. Ils ont caché ces états et M. Laroche s'est fortement élevé ce matin contre le fait que j'ai fait référence à la publication d'états trompeurs. J'ai dit qu'ils sont trompeurs, et je le répète, pour la simple raison qu'ils ont caché quelque chose en préparant les états financiers sur la base de la valeur au livre, ce qui leur a permis de chiffrer les actifs à la valeur à laquelle ils ont été achetés voilà 10, 20, 30 ou 40 ans.

Le président: Monsieur White, n'avez-vous pas présenté ce témoignage à Vancouver? Vous répétez maintenant ce que vous y avez dit. Nous avons peu de temps et il ne sert à rien de répéter les allégations que vous avez faites à Vancouver. Si vous avez de nouveaux éléments ou si vous avez de nouvelles choses à dire à la lumière de ce que vous avez entendu ce matin, j'aimerais que vous nous le fassiez savoir. Mais je ne crois pas que vous devriez répéter le type d'allégations que vous avez faites à Vancouver. Nous comprenons; nous avons obtenu ce témoignage.

M. E. White: Effectivement, c'est exact. Je ne voudrais pas que M. Laroche essaie de la réfuter en disant qu'on prépare des bilans exacts qui ne sont pas trompeurs, que tout est clair et que tout le monde a reçu des exemplaires, que tout le monde était au courant. Je ne connais pas un seul président général qui savait que toutes ces recettes figuraient dans les états financiers. Je regrette qu'il n'ait pas été possible de faire venir certains de ces dirigeants syndicaux pour vous expliquer comment ils ont été induits en erreur car il y a eu un effort délibéré dans ce sens. J'ai été trompé moi-même.

Je n'ai pas d'autres observations à faire.

Le président: Je vous remercie. Y a-t-il d'autres questions?

M. Benjamin: Non.

Le président: Merci.

M. Campbell: Merci, monsieur le président.

Le président: La séance est levée jusqu'à nouvel ordre.

APPENDIX ' 'CNRP-3' '

(in millions)

Category	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Dividends & Redemptions	28.3	28.3	28.3	28.3	28.3	28.3	28.3
Other Assets	28.3	28.3	28.3	28.3	28.3	28.3	28.3
Total Return	56.6	56.6	56.6	56.6	56.6	56.6	56.6

* Initial Purchase 1979

Six slides submitted to the Sub-committee on Canadian National Railways' Pension System by T. Cedraschi, President, CN Investments for Canadian National Railways.

HELIX INVESTMENTS LTD

(\$ Million)

Cost*	Dividends & Redemptions	Market	Total Return
\$2.5	\$2.3	\$8.5	\$10.8

* Initial Purchase 1973

The Chairman: Thank you. Thank you, Mr. White.

Mr. E. White: I have one more point to make.

The Chairman: Would you please?

Mr. E. White: It has to do with my appearance in Vancouver on October 15. CNR is very much concerned about what I said at that time. They had their public relations officer appear immediately afterwards and they issued a statement all lined up to make to the effect that everything they do is legal and proper and all this sort of nonsense. I have not ever said that what they are doing is illegal. I have said that, in effect, they are concealing and they have concealed for many years the assets which have now been disposed of. They have concealed these statements and Mr. Larocche was objecting very strenuously to the fact that these misleading statements were published. I say they are misleading, and I repeat it for the simple reason that they did conceal in that, by preparing the financial statements on a book value basis, they showed as assets the shares at which these assets were purchased 10 and 20 and 30 years ago.

The Chairman: Mr. White, would you give me an indication in Vancouver? You are saying that you are repeating the charges you made in Vancouver. If you have new evidence or new submissions in the light of what you have heard this morning, I wish you would say it. But I do not think you should proceed with the same sort of charges you made in Vancouver. We understand we have that evidence.

Mr. E. White: Yes, that is true, you have. I am concerned about Mr. Larocche refusing to stop stating they are preparing proper statements and they are not misleading, that everything is aboveboard and everybody get copies, that everybody knew it. I do not know of a single General Chairman who was aware that all of these earnings were in these financial statements. I am sorry it has not been possible to have a number of these union leaders appear before you and explain how they were misled, because they very definitely were misled. I was misled myself.

I have no other comments to make at this time.

The Chairman: Thank you very much. Any questions?

Mr. Benjamin: No.

The Chairman: Thank you.

Mr. Campbell: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I now adjourn this meeting to the fall of the Chair.

Le président: Merci, monsieur White.

M. E. White: J'aimerais faire une dernière remarque.

Le président: Voulez-vous que je vous plaise?

M. E. White: Cette remarque est en rapport avec ma comparaison à Vancouver, le 15 octobre. Les chemins de fer du Canada, j'ajoute, se sont montrés très préoccupés de ce que j'ai dit ce moment. Ils ont fait paraître leur agent de relations publiques immédiatement après avec une déclaration toute préparée selon laquelle tout ce qu'ils font est légal et adéquat et toute cette sorte de choses. Je n'ai jamais dit qu'ils font quelque chose d'illégal. En fait, ce que j'ai déclaré, c'est qu'ils cachent et qu'ils ont caché durant bien des années les actifs qui n'ont pas été employés. Ils ont caché ces actifs et M. Larocche s'en fortifiait bien et main contre le fait que j'ai fait référence à la publication d'états trompeurs. J'ai dit qu'ils sont trompeurs, et je le répète, pour la simple raison qu'ils ont caché quelque chose en préparant les états financiers sur la base de la valeur au livre, ce qui leur a permis de chiffrer les actifs à la valeur à laquelle ils ont été achetés, soit 10, 20, 30

ans auparavant.

Le président: Monsieur White, n'avez-vous pas présenté ce matin devant le comité d'enquête les mêmes reproches que vous avez fait à Vancouver? Vous avez dit que vous n'avez rien de nouveau à dire à ce sujet et il se sert à répéter les allégations que vous avez faites à Vancouver. Si vous avez de nouveaux éléments ou si vous avez de nouvelles choses à dire à ce sujet, je vous prie de nous en dire quelque chose à dire à ce sujet. Mais je ne crois pas que vous devriez répéter le type d'allégations que vous avez faites à Vancouver. Nous comprenons, nous avons obtenu ce témoignage.

M. E. White: Effectivement, c'est exact. Je ne voudrais pas que M. Larocche essaie de le réfuter en disant qu'on prépare des bilans qu'on ne voit pas trompeurs, que tout est clair et que tout le monde a reçu des exemplaires, que tout le monde était au courant. Je ne connais pas un seul président général qui savait que toutes ces montres figuraient dans les états financiers. Je regrette qu'il n'ait pas été possible de faire venir certains de ces dirigeants syndicaux pour vous expliquer comment ils ont été induits en erreur car il y a eu un effort délibéré dans ce sens. J'ai été trompé moi-même.

Je n'ai pas d'autres observations à faire.

Le président: Je vous remercie. Y a-t-il d'autres questions?

M. Benjamin: Non.

Le président: Merci.

M. Campbell: Merci, monsieur le président.

Le président: La séance est levée jusqu'à nouvel ordre.

CANPAR OIL & GAS

(\$ Million)

Year	Income & Disposals	Market	Total Difference
1979	\$53.5	\$125-150	\$222-247
1980	4.4		(42.5)
1981	4.7		(39.9)
1982	5.6		(23.9)
1983	6.4		(23.5)
1984	8.8		(18.8)
1985	5.4		(10.1)
1986	10.2		15.6
1987	13.5		

* Initial Purchase 1979

* Fully guaranteed by the Government of Canada

CNR BONDS*

(\$ Million)

	Purchases	Holdings
1968	0	\$ 87.0
1970	0	76.7
1975	0	44.6
1980	0	29.0
1984	0	25.0
1985	0	0.0

* Fully guaranteed by the Government of Canada

CANADIAN EQUITIES

US EQUITIES

Manager	Annual Return		Total Difference
	Manager	TSE	
A 1962-70	4.4 %	9.0 %	(42.5) %
B 1962-70	4.7	9.0	(39.9)
C 1962-77	5.6	7.5	(33.6)
D 1957-74	6.4	7.7	(23.9)
E 1959-82	8.9	9.8	(23.5)
F 1966-77	5.4	6.8	(16.5)
G 1966-84	10.2	10.8	(10.0)
CN 1970-84	12.5	11.4	15.6

US EQUITIES

Manager	Annual Return		Total Difference
	Manager	S&P	
A 1967-77	(2.3) %	3.4 %	(73.1) %
B 1963-70	(1.0)	5.7	(57.7)
C 1963-70	1.1	5.7	(37.5)
D 1972-77	(5.4)	(0.9)	(35.5)
E 1965-71	(0.1)	4.2	(29.2)
F 1962-71	6.1	8.5	(24.5)
G 1967-70	(5.4)	1.7	(22.9)
CN 1970-84	10.5	11.0	(7.1)

* Fully guaranteed by the Government of Canada

CANADIAN PENSION FUNDS \$ BILLIONS

	Assets	How managed	% outside
1. Canadian National	4.1	In House	5
2. Bell Canada	3.2	In House	0
3. Canadian Pacific	2.7	In House	0
4. Ontario Hydro	2.3	In House	0
5. Hydro Quebec	1.7	In House	0
6. Air Canada	1.6	In House	25
7. General Motors	1.3	Outside	100
8. Alcan	1.2	Outside	100
9. Imperial Oil	1.1	In House	27
10. Royal Bank	1.0	In House	0
11. Northern Telecom	0.9	In House	10
12. Stelco	0.8e	Outside	95

APPENDICE «CNRP-3»

Code	How managed	Assets	Total
1	Canada	4282	1. Canadian National
2	In House	3.2	2. Bell Canada
3	In House	2.7	3. Canadian Pacific
4	In House	5248	4. Ontario Hydro
5	In House	1775	5. Hydro Québec
6	In House	1785	6. Air Canada
7	Outside	1230	7. General Motors
8	Outside	1224	8. Alcan (2.82)
9	In House	1718	9. Imperial Oil
10	In House	1701	10. Royal Bank
11	In House	6061	11. Northern Telecom
12	Outside	0.86	12. Stelco

Six diapositives présentées au Sous-comité sur le Régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada par M. T. Cedraschi, président, Investissements CN pour les Chemins de fer nationaux du Canada

HELIX INVESTMENTS LTD

(en millions de dollars)

Coût*	Dividendes et Rachats	Marché	Rendement Global
2,5 \$	2,3 \$	8,5 \$	10,8 \$

* Achat initial (1973)

* Entièrement garantis par le Gouvernement du Canada

CANPAR OIL & GAS

(en millions de dollars)

Coût*	Revenus et Cessions	Marché	Rendement Global
53,5 \$	97 \$	entre 125 et 150 \$	entre 222 et 247 \$

* Achat initial (1979)

OBLIGATIONS DU CN*

(en millions de dollars)

	Achats	Avoirs en Biens-fonds
1968	0	87 \$
1970	0	76,7 \$
1975	0	44,6 \$
1980	0	29 \$
1984	0	25 \$
1985	0	0

* Entièrement garanties par le Gouvernement du Canada

CAPITAUX PROPRES CANADIENS

(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

Gestionnaire	Rendement annuel		Différence Totale
	Gestionnaire	TSE	
A 1962-1970	4,4 %	9 %	(42,5) %
B 1962-1970	4,7	9	(39,9)
C 1962-1977	5,6	7,5	(33,6)
D 1957-1974	6,4	7,7	(23,9)
E 1959-1982	8,9	9,8	(23,5)
F 1966-1977	5,4	6,8	(16,5)
G 1966-1984	10,2	10,8	(10)
CN 1970-1984	12,5	11,4	15,6

* Entièrement garanties par le Gouvernement du Canada

CAPITAUX AMÉRICAINS

Gestionnaire	Rendement annuel		Différence Totale
	Gestionnaire	S&P	
A 1967-1977	(2,3) %	3,4 %	(73,1) %
B 1963-1970	(1)	5,7	(57,7)
C 1963-1970	1,1	5,7	(37,5)
D 1972-1977	(5,4)	(0,9)	(35,5)
E 1965-1971	(0,1)	4,2	(29,2)
F 1962-1971	6,1	8,5	(24,5)
G 1967-1970	(5,4)	1,7	(22,9)
CN 1970-1984	10,5	11	(7,1)

RÉGIMES DE PENSIONS CANADIENS (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	Actif	Type de Gestion	Pourcentage provenant de l'extérieur
1. Canadien National	4,1	Interne	5
2. Bell Canada	3,2	Interne	0
3. Canadien Pacifique	2,7	Interne	0
4. Hydro-Ontario	2,3	Interne	0
5. Hydro-Québec	1,7	Interne	0
6. Air Canada	1,6	Interne	25
7. General Motors	1,3	Externe	100
8. Alcan	1,2	Externe	100
9. Imperial Oil	1,1	Interne	27
10. Banque Royale	1,0	Interne	0
11. Northern Telecom	0,9	Interne	10
12. Stelco	0,8e	Externe	95

RÉGIMES DE PENSIONS CANADIENS (EN MILLIARDS DE DOLLARS)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

	Actif	Type de Cest	Quant
1. Canadien National	4,1	Interne	
2. Bell Canada	3,2	Interne	
3. Canadien Pacifique	2,7	Interne	
4. Hydro-Ontario	2,3	Interne	
5. Hydro-Québec	1,7	Interne	
6. Air Canada	1,6	Interne	23
7. General Motors	1,3	Externe	100
8. Alcan	1,2	Externe	100
9. Imperial Oil	1,1	Interne	27
10. Banque Royale	1,0	Interne	9
11. Northern Telecom	0,9	Interne	10
12. Stelco	0,8	Externe	25

WITNESSES—TÉMOINS

From Canadian National Railways:

J.P. Laroche, Vice-President, Employee Relations;
T. Cedraschi, President, CN Investments;
E. Pinsonnault, Vice-President and Counsel.

From William Mercer Ltd.:

B. Morency, Principal.

From the Canadian Railway Employees' Pension Association:

Earl White, National President.

From the Employees' and Pensioners' Committee on Inflation Compensation:

Arthur Campbell, Organizer.

Des Chemins de fer nationaux du Canada:

J.P. Laroche, vice-président, Personnel;
T. Cedraschi, président, Division des investissements du CN;
E. Pinsonnault, vice-président et avocat-conseil.

De William Mercer Ltd.:

B. Morency, associé principal.

De la Canadian Railway Employees' Pension Association:

Earl White, président national.

Du Employees' and Pensioners' Committee on Inflation Compensation:

Arthur Campbell, organisateur.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 13

Fascicule n° 13

Tuesday, February 4, 1986
Wednesday, March 5, 1986
Thursday, March 6, 1986
Thursday, March 20, 1986

Le mardi 4 février 1986
Le mercredi 5 mars 1986
Le jeudi 6 mars 1986
Le jeudi 20 mars 1986

Chairman: Vince Dantzer

Président: Vince Dantzer

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-
committee on the*

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur le

Canadian National Railways' Pension System

of the Standing Committee on Transport

Régime de pensions des chemins de fer nationaux du Canada

du Comité permanent des transports

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

SUB-COMMITTEE ON THE CANADIAN NATIONAL RAILWAYS' PENSION SYSTEM OF THE STANDING COMMITTEE ON TRANSPORT

Chairman: Vince Dantzer

Vice-Chairman: Darryl L. Gray

SOUS-COMITÉ SUR LE RÉGIME DE PENSIONS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

Président: Vince Dantzer

Vice-président: Darryl L. Gray

MEMBERS/MEMBRES

Les Benjamin
Dennis H. Cochrane

Fernand Robichaud

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

From Canadian National Railways:

J.P. Laroché, Vice-President, Employee Relations;
T. Cedraschi, President, CN Investments;
E. Pinsonneault, Vice-President and Counsel.

From William Mercer Ltd.:

B. Morgency, Principal.

From the Canadian Railway Employees' Pension Association:

Earl White, National President.

From the Employees' and Pensioners' Committee on Inflation Compensation:

Arthur Campbell, Organizer.

Des Chemins de fer nationaux du Canada:

J.P. Laroché, vice-président, Personnel;
T. Cedraschi, président, Division des investissements de CN;
E. Pinsonneault, vice-président et avocat-conseil.

De William Mercer Ltd.:

B. Morgency, principal.

De la Canadian Railway Employees' Pension Association:

Earl White, président national.

De l'Employees' and Pensioners' Committee on Inflation Compensation:

Arthur Campbell, organisateur.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 4, 1986
(29)

[Text]

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met at 9:36 o'clock a.m., this day, for the purpose of the election of a Chairman and a Vice-Chairman pursuant to Standing Order 70(3).

Members of the Sub-committee present: Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: David Radford, Research Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

The Clerk of the Sub-committee presided over the election of the Chairman of the Sub-committee.

Fernand Robichaud moved,—That Vince Dantzer do take the Chair of this Sub-committee as Chairman.

The question being put on the motion, it was agreed to.

The Chairman took the Chair.

On motion of Fernand Robichaud, it was agreed,—That Darryl Gray be elected Vice-Chairman of this Sub-committee.

It was agreed,—That the Sub-committee do now proceed *in camera* to discuss its future business.

At 9:48 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, MARCH 5, 1986
(30)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met *in camera* at the Canadian Government Conference Centre at 9:35 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: David Radford, Research Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

The Sub-committee began consideration of the Draft Report to the Standing Committee on Transport of the Canadian National Railways' Pension System.

At 1:00 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 2:08 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 4:37 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 4 FÉVRIER 1986
(29)

[Traduction]

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit, aujourd'hui à 9 h 36, pour élire un président et un vice-président, conformément à l'article 70(3) du Règlement.

Membres du Sous-comité présents: Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Aussi présents: David Radford, directeur de la recherche. *De la Bibliothèque du Parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Le greffier du Sous-comité préside l'élection du président du Sous-comité.

Fernand Robichaud propose,—Que Vince Dantzer occupe le fauteuil du présent Sous-comité à titre de président.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Le président occupe le fauteuil.

Sur motion de Fernand Robichaud, il est convenu,—Que Darryl Gray soit élu vice-président du présent Sous-comité.

Il est convenu,—Que le Sous-comité siège à huis clos pour planifier ses futurs travaux.

A 9 h 48, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 5 MARS 1986
(30)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à huis clos, aujourd'hui à 9 h 35, au Centre des conférences du gouvernement canadien, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Aussi présents: David Radford, directeur de la recherche. *De la Bibliothèque du Parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

Le Sous-comité entreprend l'étude du projet de rapport sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada, à l'intention du Comité permanent des transports.

A 13 heures, le Comité interrompt les travaux.

A 14 h 08, le Comité reprend les travaux.

A 16 h 37, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, MARCH 6, 1986
(31)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met *in camera* at the Canadian Government Conference Centre at 9:40 o'clock a.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Dennis H. Cochrane, Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

In attendance: David Radford, Research Director. *From the Library of Parliament:* Mildred Morton, Research Officer and Legal Counsel.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

The Sub-committee began consideration of the Draft Report to the Standing Committee on Transport on the Canadian National Railways' Pension System.

At 11:30 o'clock a.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, MARCH 20, 1986
(32)

The Sub-committee on the Canadian National Railways' Pension System of the Standing Committee on Transport met *in camera* at 6:35 o'clock p.m., this day, the Chairman, Vince Dantzer, presiding.

Members of the Sub-committee present: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vince Dantzer, Darryl L. Gray.

In attendance: David Radford, Research Director.

The Sub-committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, May 28, 1985 relating to the Canadian National Railways' Pension System. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, June 20, 1985, Issue No. 1.*)

The Sub-committee began consideration of its Draft Report to the Standing Committee on Transport.

It was agreed,—That the Draft Report, as amended, be adopted as the Sub-Committee's Sixth and Final Report to the Standing Committee on Transport and that the Chairman be instructed to present it to the Committee.

It was agreed,—That the Clerk of the Sub-committee be instructed to seek Mr. Robichaud's views and comments on the Sixth and Final Report before it is presented to the Committee.

At 9:30 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

LE JEUDI 6 MARS 1986
(31)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à huis clos, aujourd'hui à 9 h 40, au Centre des conférences du gouvernement canadien, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vince Dantzer, Darryl L. Gray, Fernand Robichaud.

Aussi présents: David Radford, directeur de la recherche. *De la Bibliothèque du Parlement:* Mildred Morton, attachée de recherche et conseillère juridique.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

Le Sous-comité reprend l'étude du projet de rapport sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada, à l'intention du Comité permanent des transports.

A 11 h 30, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 20 MARS 1986
(32)

Le Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada du Comité permanent des transports se réunit à huis clos, aujourd'hui à 18 h 35, sous la présidence de Vince Dantzer, (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Les Benjamin, Dennis H. Cochrane, Vince Dantzer, Darryl L. Gray.

Aussi présent: David Radford, directeur de la recherche.

Le Sous-comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 28 mai 1985 relatif au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du jeudi 20 juin 1985, fascicule n° 1.*)

Le Sous-comité reprend l'étude de son projet de rapport au Comité permanent des transports.

Il est convenu,—Que le projet de rapport, sous sa forme modifiée, soit adopté à titre de Sixième rapport définitif du Comité permanent des transports, et que le président reçoive instruction de présenter ledit rapport au Comité.

Il est convenu,—Que le greffier du Sous-comité reçoive instruction d'obtenir les points de vue et observations de M. Robichaud sur le Sixième rapport définitif avant de le présenter au Comité.

A 21 h 30, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Sous-comité

Diane Tremblay-Bernier

Clerk of the Sub-committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, February 4, 1986

• 0938

The Clerk of the Committee: Hon. members, there is a quorum present, and your first item of business is to elect a chairman. I am ready to receive motions to that effect.

Mr. Robichaud: I nominate Mr. Dantzer.

Mr. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): I second the motion.

Motion agreed to.

The Chairman: First of all, I would like to express my thanks to the committee for this great show of confidence. I gather my next order of business is to call for nominations for a vice-chairman.

M. Robichaud: Je propose que M. Gray soit élu vice-président du Comité.

Motion agreed to.

The Chairman: Okay, now we get on to the important business, and I think we should now proceed in camera.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 4 février 1986

Le greffier du Comité: Honorables députés, je constate qu'il y a un quorum. Le premier article à l'ordre du jour est l'élection d'un président. Je suis prêt à recevoir les motions en ce sens.

M. Robichaud: Je propose M. Dantzer.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): J'appuie la motion.

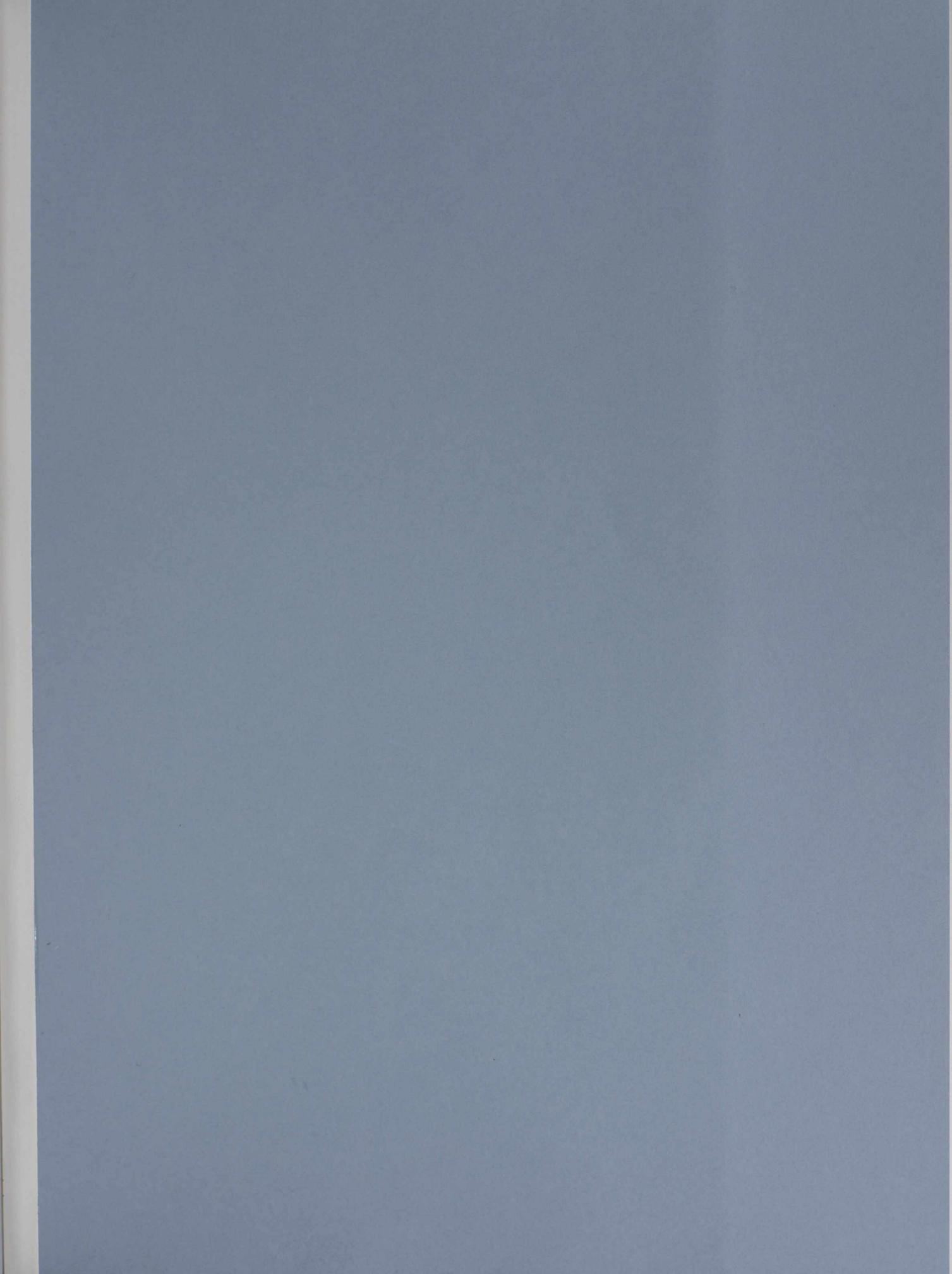
La motion est adoptée.

Le président: Je tiens d'abord à remercier le Comité de cette grande marque de confiance. Il convient maintenant d'élire un vice-président. Je suis prêt à recevoir les motions.

Mr. Robichaud: I move that Mr. Gray be elected vice-chairman of the committee.

La motion est adoptée.

Le président: Nous passons maintenant aux choses importantes, à huis clos.







CANADA

INDEX

SUBCOMMITTEE ON

Canadian National Railways' Pension System

OF STANDING COMMITTEE ON
TRANSPORT

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-13

•

1985-1986

•

1st Session

•

33rd Parliament

Chairman: Mr. Vince Dantzer



CANADA

INDEX

SUBCOMMITTEE ON

Canadian National Railways
Pension System

STANDING COMMITTEE ON
TRANSPORT

HOUSE OF COMMONS

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

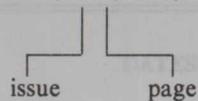
En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USERS

This Index is a subject-based and cross-referenced index which provides subject analysis as well as corresponding entries under the names of individual Members of Parliament.

Each participating Member and witness has a global entry, based on the order of reference that covers all pages where he/she spoke.

Knowles, Hon. Stanley (NDP—Winnipeg North Centre)
Regional Economic Expansion Department estimates,
1984-1985, main, **15:9**, 11-2, 19



Testimony and debate are analysed for subject content and the entries are arranged alphabetically.

Member	Knowles
subject entry	Steel industry, 15:9

Main subject sub-heading	Steel industry
	Exports, 15:9

Included in the index are several headings that may be particularly useful; a list under Witnesses shows all appearances by individuals and organizations before the Committee; the heading Orders of Reference lists all matters studied by the committee; the section Procedure records all items of a procedural nature including those listed in the Minutes.

The index is extensively cross-referenced to account for organization of subject detail and varying terminology. Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash “—”.

Women *see* Canadian Forces—Training

A list of dates of meetings of the committee with the corresponding issue numbers may be found under the heading “Dates and Issues” on the following page.

The main source of information on the Canadian economy is the *Canadian Yearbook of Statistics*, published by the Department of Statistics, Ottawa, Canada, K1A 0S5.

The main source of information on the Canadian economy is the *Canadian Yearbook of Statistics*, published by the Department of Statistics, Ottawa, Canada, K1A 0S5.

The index is arranged in two parts: the first part is the *Index of Industrial Production* and the second part is the *Index of Retail Sales*.

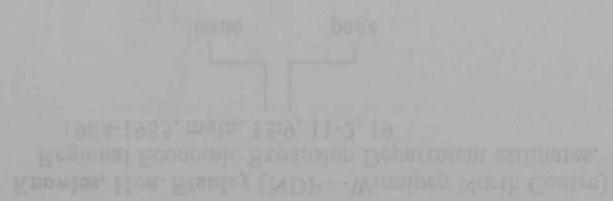
Index of Industrial Production—1982

The index is a composite of 100 series, each representing a different industry. The index is based on the value of output in constant prices of 1982. The index is published quarterly, with a lag of three months.

1982, 1981, 1980, 1979, 1978, 1977, 1976, 1975, 1974, 1973, 1972, 1971, 1970, 1969, 1968, 1967, 1966, 1965, 1964, 1963, 1962, 1961, 1960, 1959, 1958, 1957, 1956, 1955, 1954, 1953, 1952, 1951, 1950, 1949, 1948, 1947, 1946, 1945, 1944, 1943, 1942, 1941, 1940, 1939, 1938, 1937, 1936, 1935, 1934, 1933, 1932, 1931, 1930, 1929, 1928, 1927, 1926, 1925, 1924, 1923, 1922, 1921, 1920, 1919, 1918, 1917, 1916, 1915, 1914, 1913, 1912, 1911, 1910, 1909, 1908, 1907, 1906, 1905, 1904, 1903, 1902, 1901, 1900

1982, 1981, 1980, 1979, 1978, 1977, 1976, 1975, 1974, 1973, 1972, 1971, 1970, 1969, 1968, 1967, 1966, 1965, 1964, 1963, 1962, 1961, 1960, 1959, 1958, 1957, 1956, 1955, 1954, 1953, 1952, 1951, 1950, 1949, 1948, 1947, 1946, 1945, 1944, 1943, 1942, 1941, 1940, 1939, 1938, 1937, 1936, 1935, 1934, 1933, 1932, 1931, 1930, 1929, 1928, 1927, 1926, 1925, 1924, 1923, 1922, 1921, 1920, 1919, 1918, 1917, 1916, 1915, 1914, 1913, 1912, 1911, 1910, 1909, 1908, 1907, 1906, 1905, 1904, 1903, 1902, 1901, 1900

The index is published quarterly, with a lag of three months.



The index is published quarterly, with a lag of three months.

GUIDE TO THE USERS

Удмурт: 249' 40" 300" 12"
Бермуды: 40" 12"

—1380—

Доминика: 110' 10" 11' 100" 12"
Ионанис: 14' 5' 40" 3200" 10"
Сент-Винсент: 500' 1' 300" 2' 800" 1000" 2' 1200" 2' 1200" 2' 3000" 2' 3000" 2' 100"
Сент-Китс: 1100' 1000' 3000' 3200' 3000' 1"
Ямайка: 3000' 1"

—1381—

DATE AND ISSUE

Антигуа: 0.2 edition - M. Leighton - 1984
Антигуа: 0.2 edition - M. Leighton - 1984

OFFICIAL REPORT

HOUSE OF COMMONS SUBCOMMITTEE

INDEX

- Abbot, Mr. Edward G.** (Canadian Railway Labour Association)
Canadian National Railways pension system, 2:3, 5-16
- Abbott, Mr. Lloyd K.** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 6:3, 5-14, 26
- Accounting procedures** *see* Pension Trust Fund—Earnings
- Accrual rates** *see* Pensioners' benefits—Credits
- Actuarial base rate** *see* Pension Trust Fund—Earnings;
Pensions—Earnings
- Actuarial firms**, role, 4:17, 26-8, 69, 81, 88; 11:27-8
- Actuarial valuations**
Accuracy, 9:20-1; 10:12-4, 25, 29; 11:38-9
See also Pension Trust Fund; Pensions
- Age** *see* Pensioners' benefits—Survivors' benefits
- Air Canada** *see* Early retirement; Pensioners' benefits—Calculating,
Formula; Retirement counselling
- Allowable service limit** *see* Pensioners' benefits—Calculating
- Andrew, Mr. Paul** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 4:5, 37-41, 57, 82
- Annuities** *see* Pensioners' benefits—Indexation
- Appendices**
Canadian National Railways, 12A:1-7
International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 409,
5A:1-10
Wyatt Company, The, 11A:1-9
See also Procedure—Documents
- Apprenticeship programs** *see* Canadian National
Railways—Employees
- Ashcroft, Mr. Gordon** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 5:3, 74-9
- Associations** *see* Pensioners
- Beckett, Mr. H.K.** (Biggar Railway Employees and Pensioners
Association)
Canadian National Railways pension system, 7:3, 5-11, 18, 20-3
- Bédard, Mr. Henri** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 8:4, 24-7
- Benefits** *see* Canadian Pacific Limited Pension Plan; Pensioners'
benefits; Pensions
- Benjamin, Mr. Les** (NDP—Regina West)
Canada Pension Plan
Deductions, 8:11
Establishment, 4:40
Provinces borrowing funds, 1:33; 5:95
Canadian National Railways pension system, 1:26, 29-36, 43-8, 54;
2:11-3, 23, 28, 34, 38; 4:15-7, 23-5, 36-7, 39-41, 48-52, 54, 56-8,
62-4, 68, 77-80, 84-5, 91-3, 105-7; 5:20-1, 23, 41, 52, 54-61,
63-4, 68-9, 71-4, 84-7, 89, 92-5, 99; 6:6-7, 10-2, 14, 19, 28, 32-3,
37, 58-9, 63-6, 71-5; 7:5, 17, 19-22, 26-8, 46; 8:9-12, 22-6, 32;
9:21-30; 10:10-2, 17-21, 27-35; 11:9, 15, 19, 21, 24, 26, 28-30,
38-41, 45-9; 12:7, 27-8, 30, 36-9, 42
Canadian Pacific Limited Pension Plan
Administration, 4:16, 23, 56
Benefits, 10:17-20
Early retirement provisions, 10:17
Employee contributions, 10:27-8
Financial position, 10:18-9
- Benjamin, Mr. Les—Cont.**
Canadian Pacific Limited Pension Plan—Cont.
Investments, 10:19
Liability, 10:11-2, 28-30
Pension committee, 10:10-1
Canadian Railway Employees' Pension Association, 6:19
Early retirement
Canadian National Railways, 12:36-7
Incentives, 1:29-31
Levels, increasing, 1:29
Old Age Security, 4:91-2
Employees
Canadian National Railways, 8:25-6; 9:29; 11:28-9
Railways, 11:26
Health insurance, Blue Cross, 5:59-60; 9:29
Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees'
Provident Fund
Administration, 9:27-8
Benefits, 6:71-2
Members, 6:73
Layoffs, 5:84-7, 94
National Council of CN Pensioners Associations Inc., membership,
4:23
Pension Board
Administration, 1:45
Mandate, 1:45; 6:10
Membership, 1:44; 4:57; 8:32
Pension Commissioner, 1:43
Pension Trust Fund
Actuarial valuations, 4:107
Administration, 4:23, 56; 6:11
Buy-back program, 5:63; 6:28
Earnings, 1:31-3; 4:63-4, 107; 5:41; 7:21-2; 8:22-3; 9:29-30
Employee contributions, 5:20
Employer contributions, 6:12; 8:23-4
Investments, 4:51; 12:7
Liability, unfunded, 1:33, 48; 4:56, 68; 7:22; 9:29-30
Pensioners' benefits
Adjustments, 1:31-2, 34-6, 45; 4:15; 6:64; 9:23
Canada/Quebec Pension Plan benefits, 4:40; 5:20-1
Indexation, 1:46-7; 2:13; 4:24-5; 5:92, 94-5; 6:63, 65; 8:9; 9:23, 26;
11:30, 46-9
Military service, 7:26-7; 9:28; 12:38-9
Negotiating, 4:57; 5:21, 52, 54-6, 69; 6:11; 8:32; 9:28-9; 11:29
Portability, 6:32, 58-9
Retirement savings plans, 4:50-2
Survivors' benefits, 1:34; 5:57-8; 6:6; 7:46; 9:21-2
2% formula with 20 years retroactive, 6:65; 10:17
Pensions
Canadian National Railways/Canadian Pacific Limited
comparison, 2:13
Contributory/non-contributory plans, 4:77-9
Defined benefit plans, 7:19
Employee contributions, 8:10
Inquiry commissions, 4:93
Non-contributory plans, 4:77-9
Portability, 4:79-80
Railway pensions, 11:24, 46
Procedure
Documents, 1:26
Election of Chairman, M. (D. Gray), 1:14
Meetings, 5:89
Members, M., 7:5
Organization meeting, 1:14-8
Questioning of witnesses, 1:15; 10:34-5; 12:38
Travel, 1:17-8
Witnesses, 1:16-8, 54; 4:16-7, 36-7, 58; 5:72; 12:30

- Benjamin, Mr. Les—Cont.**
 Procedure—Cont.
 Witnesses—Cont.
 M., 1:18
 Rail passes, Canadian Pacific Limited, 5:60-1; 7:17; 9:29; 10:30-4
 Subcommittee, mandate, 4:93; 5:69
 Unions, membership, 2:12; 9:25
- Biggar Railway Employees and Pensioners Association** *see* Witnesses
- Black, Mr. Tom A.** (Individual presentation)
 Canadian National Railways pension system, 5:3, 12-7
- Blais, Mr. Gil E.** (United Transportation Union—Local 1874)
 Canadian National Railways pension system, 5:3, 5-11
- Blue Cross** *see* Health insurance
- "Blue Sky Laws"** *see* Pensions—Funds, United States
- Board of directors** *see* Pension Trust Fund
- Bonds** *see* Pension Trust Fund—Investments, Canadian National Railways bonds
- Boone, Mr. Roland** (International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 1574)
 Canadian National Railways pension system, 4:6, 100-7
- Bouche, Mr. George P.** (National Council of CN Pensioners Associations Inc.)
 Canadian National Railways pension system, 9:3-5, 11, 19, 21-3, 25-9
- Bourque, Mrs. Edna** (New Brunswick Senior Citizens' Federation Incorporated)
 Canadian National Railways pension system, 6:3, 38
- Brasher, Mr. John R.** (Individual presentation)
 Canadian National Railways pension system, 5:3, 35-9
- Brooks, Mr. Jack** (CN Pensioners' Association—Kamloops, B.C. Local)
 Canadian National Railways pension system, 4:5, 53, 55-7
- Brotherhood Railway Carmen of the United States and Canada** *see* Witnesses
- Brown, Mr. David** (Actuary)
 Canadian National Railways pension system, 11:3-12, 14-5, 17-20, 24-5, 27, 29, 31-3, 40-2
 References *see* Subcommittee—Staff
- Brunet, Mrs. Yvette** (National Advisory Council on Aging)
 Canadian National Railways pension system, 8:4, 6-9, 11-3
- Buck, Mrs. Carlyne E.** (CNR Lady Pensioners' Association)
 Canadian National Railways pension system, 7:3, 42-6
- Budget, May 23/85** *see* Pension Benefits Standards Act—Regulations, Amending; Pensioners' benefits—Survivors' benefits, Increasing
- Buy-back program** *see* Canadian National Railways—Employees, Transfers; Pension Trust Fund—Employees, Participation—1935/1959 pension plans
- Campbell, Mr. Arthur J.** (Canadian Railway Employees' Pension Association; Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation)
 Canadian National Railways pension system, 4:5, 16, 18, 20-5, 28, 30-4, 61; 8:4, 14-24; 12:3, 41-2
- Campbell, Mr. Harold N.** (Individual presentation)
 Canadian National Railways pension system, 2:3, 24-30, 33
- Canada Labour Code**
 Purpose, scope, 1:25
See also Pensioners' benefits—Negotiating
- Canada Pension Plan, 3:6**
 Deductions, mandatory, 8:11
 Demography, trends, implications, 7:13
 Early retirement benefits, proposals, 8:28
 Establishment, purpose, 4:40, 44; 5:16-7, 19
 Provinces borrowing funds, impact, 1:33; 5:95; 8:31, 33
 Vesting provisions, 7:13
 Yearly Maximum Pensionable Earnings formula, 5:81, 98; 7:15
See also Cost of living—Northern Canada; Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund—Background; Pensioners' benefits
- Canadian Brotherhood of Railway, Transport and General Workers**, membership, 6:60
- Canadian Commercial Bank** *see* Pension Trust Fund—Investments
- Canadian Human Rights Commission** *see* Rail passes—Canadian Pacific Limited
- Canadian Institute of Chartered Accountants** *see* Pensioners' benefits—Indexation, Calculating; Pensions—Actuarial valuations, *Financial Statements for Pension Plan Participants Research Study*
- Canadian National Health and Welfare Plan** *see* Health insurance
- Canadian National Railways**
 Bonds *see* Pension Trust Fund—Investments
 Employees
 Apprenticeship programs, 7:43
 Salaries, Canadian Pacific Limited employees comparison, 3:23
 Salaries, "final pay plan", inflation protection, effect on pensioners' benefits, 1:21; 2:27; 4:17, 30-1, 53; 11:5, 18-9, 24-5, 27-9; 12:14, 16, 40
 Transfers to CNCP Telecommunications, years of service buy-back program, restrictions, 1:50-1; 5:42, 65; 8:24-7
 Workforce reductions, 4:42, 87, 95-6
 Financial position, 1:24; 2:15, 21
 Crow freight rates, abolition, impact, 4:53, 55
 Historical, 12:13-4
 Macdonald Commission, recommendations, impact, 1:25
 Transportation industry deregulation, effects, 4:95
 Mandate, 2:16
 Payroll, 1984, 2:19
 Pension board *see* Pension Board (CNR)
 Pension plan *see* Pension Trust Fund
 Subsidiaries, NorthwTel Incorporated, establishment, role, etc., 4:100, 102
See also Appendices; Early retirement; Employees; Pension Trust Fund—Administration; Pensioners' benefits; Pensions; Unions; Witnesses
- Canadian National Railways Pension Act** *see* Pension Trust Fund—Administration—Employer contributions
- Canadian National Railways Pension System Subcommittee** *see* Subcommittee
- Canadian Pacific Limited**
 Employees
 Ratio to pensioners, 10:7-8, 10
See also Canadian National Railways—Employees; Pension Trust Fund—Employee contributions
 Equity, rate of return, 1984, 10:7

Canadian Pacific Limited—Cont.

Pensioners *see* Health insurance—Blue Cross
See also Canadian National Railways—Employees; Rail passes;
 Witnesses

Canadian Pacific Limited Pension Plan

Administration, 4:8, 16, 24, 84
 Regulations affecting, 10:6
 Royal Trust Corporation of Canada role, 10:6, 20, 23-4
 Trusteeship, transferring, proposal, 4:14-6, 20, 23, 56, 61; 5:84
 Assets, value, 3:8, 11, 17; 10:6
 Benefits, 3:13; 10:6
 Adequacy, assessments, 10:8-10, 16, 20-2
 Adjustments, *ad hoc* increases, 3:11-2; 4:60; 10:7-9, 18, 22
 Calculating, formula, 10:5, 24, 27
 Canadian National Railways pensioners' benefits comparison,
 10:14-5
 Improvements, at expense of active employees, implications,
 10:19-20
 Negotiating, Subcommittee establishment impact, 10:17-8
 Payroll percentage, 4:58-9
 Portability, vesting provisions, 7:18
 Retirement savings plan comparison, 4:59
 Survivors' benefits, 10:6
 Disability benefits, 10:6
 Employee contributions
 Benefit formula, increases, 10:21
 Payroll percentage, 10:5
 Refunds, interest payment policy, 10:27-8
See also Pension Trust Fund—Employee contributions
 Employer contributions
 Increases, 10:9-10
 Payroll percentage, 10:5, 8
 Pension Benefits Standards Act regulations affecting, 4:59-60;
 10:12, 30
 Establishment, background, 2:25; 10:5
 Financial position, 10:18-9
 Indexation, cost, 10:7
 Information, communicating to pensioners, 10:15
 Investments
 Canadian Pacific Pension Investment Management, role, 10:23
 Income, surplus, disposition, 4:28, 58-9; 10:26
 Private, returns, comparison, 10:25-6
 Soundness, assessments, 10:19
 Liability, unfunded
 Amortizing, Superintendent of Insurance role, 4:35, 56, 60
 Increases, inflation impact, 10:8
 Interest payments, 4:59; 5:85; 10:11-2, 28
 Pension Benefits Standards Act regulations affecting, 10:12
 Purpose, defining, 10:9, 14, 28-30
 Membership, 10:5
 Ownership, 10:20
 Pension board, role, 10:11
 Pension committee, management-employee role, pensioner
 representation, etc., 3:9, 11, 13; 10:6, 10-1
 Pensioners *see* Health insurance—Blue Cross
See also Early retirement; Pensioners' benefits; Pensions—Canadian
 National Railways

Canadian Pacific Pension Investment Management *see* Canadian
 Pacific Limited Pension Plan—Investments

**Canadian Pacific Pensioners' Association—Vancouver, British
 Columbia** *see* Witnesses

Canadian Railway Employees' Pension Association

Mandate, purpose, 6:14-5
 Membership, 4:12, 17; 6:19
 Organization, funding, Hall Commission recommendations, effects,
 6:19-20
See also Pensioners' benefits—Indexation; Witnesses

Canadian Railway Labour Association *see* Pensions—Inquiry
 commissions; Witnesses

Canadian Signal and Communications Union—Local 223 *see*
 Witnesses

Capri, Mr. Michael (Individual presentation)
 Canadian National Railways pension system, 5:3, 72-4

CAST shipping company *see* Pension Trust Fund—Investments

Cedraschi, Mr. Tullio (Canadian National Railways)
 Canadian National Railways pension system, 1:13, 53-4; 12:3-9

Chairman, decisions and statements *see* Procedure

Charter of Rights and Freedoms *see* Pensioners'
 benefits—Negotiating—Survivors' benefits, Age difference
 penalties

Chester, Mr. James G. (Canadian Pacific Pensioners'
 Association—Vancouver, British Columbia; Canadian Railway
 Employees' Pension Association)
 Canadian National Railways pension system, 4:5, 36-7, 57-62

Chiasson, Mr. Robert (Individual presentation)
 Canadian National Railways pension system, 6:4, 59-61

Chrysler Canada Ltd. *see* Pensions

CICA *see* Canadian Institute of Chartered Accountants

**CICA Financial Statements for Pension Plan Participants Research
 Study** *see* Pensions—Actuarial valuations

Civil Service Pension Trust Fund, establishment, 2:25

Clements, Mr. Vic (International Brotherhood of Electrical
 Workers—Local Union 409)
 Canadian National Railways pension system, 5:3, 46-51, 55-61

CN Express *see* Unions

CN Investment Division *see* Pension Trust Fund—Investments

CN Pension Inquiry *see* Pensions—Inquiry commissions

CN Pension Plan *see* Pension Trust Fund

CN Pensioners' Association—Council No. 1 Moncton Local
 Membership, 6:61
See also Witnesses

CN Pensioners' Association—Kamloops, B.C. Local *see* Witnesses

CN Pensioners' Association—Montreal Local
 Membership, 3:7
See also Witnesses

CN Pensioners' Association—Quebec
 Membership, 3:14, 18, 23
See also Witnesses

CN Rail *see* Canadian National Railways

CN Route *see* Unions—CN Express

- CN Tower**, Toronto, Ont., construction, pension fund investments financing, allegations, 4:104; 5:38; 12:5
- CNCP Telecommunications**
Establishment, 4:37, 40
See also Canadian National Railways—Employees, Transfers
- CNR** see Canadian National Railways
- CNR Disability** see Witnesses
- CNR employees** see Employees
- CNR Lady Pensioners' Association** see Witnesses
- Coates, Mr. James A.** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 7:3, 31-4
- Cochrane, Mr. Dennis H.** (PC—Moncton)
Actuarial firms, 4:17
Canadian National Railways pension system, 1:39-43, 47; 2:5, 23, 28-30; 3:7; 4:17-22, 33-6, 41, 46-7, 55-6, 61-3, 74-7, 85, 105-6; 5:9-10, 14-5, 21-2, 26, 34-5, 41-2, 45-6, 56-7, 59; 6:7-9, 21, 25-6, 28, 37-9, 41, 50-3, 65-7, 74-6; 11:31
Canadian Pacific Limited Pension Plan, 4:61
Canadian Railway Employees' Pension Association, 4:17
Early retirement, 2:29-30; 4:41; 5:15
Health insurance, 4:55; 5:34-5, 59
Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund, 6:74-5
Pension Benefits Standards Act, 4:21
Pension Board, 1:42-3; 6:8-9, 52
Pension Trust Fund, 1:41-2, 47; 2:28; 4:17, 19-20, 22, 33-5, 47, 61-3, 74-5, 105-6; 5:10, 41-2, 57; 6:7, 25-6, 50-1, 65-7
Pensioners' benefits, 1:39-42, 47; 2:23, 28-30; 4:17-8, 20, 36, 46, 55-6; 5:9, 14-5, 22, 56-7; 6:9, 21, 41, 50; 11:31
Pensions, 4:75-6
Procedure
Organization meeting, 1:16, 18
Questioning of witnesses, M. (D. Gray), 1:16
Quorum, M., 2:5
Travel, 1:18
Rail passes, 6:74-5
Senior citizens, 6:38
- Collective bargaining** see Pensioners' benefits—Negotiating; Railways
- "Constant dollar" formula** see Pensioners' benefits—Indexation, Calculating
- Consumer Price Index**, increases, 12:14
- Continuous service rules** see Pensioners' benefits—Portability
- Contributory pension plan** see Pensions—Non-contributory pension plans
- Cormier, Mr. J.E.** (Canadian Railways Employees' Pension Association)
Canadian National Railways pension system, 6:3, 14-20
- Corporations** see Pension Trust Fund—Investments, Performance
- Cost and Value of Defined Benefit Pensions, The** see Pensions—Defined benefit plans
- Cost of living**
Northern Canada, Canada Pension Plan benefits, 4:105
Retired cost-of-living index, establishing, proposal, 11:33
See also Inflation
- CP Rail** see Canadian Pacific Limited
- CPP** see Canada Pension Plan
- CPR** see Canadian Pacific Limited
- Crass, Mr. Emil** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 5:3, 39-42
- Crown corporations** see Pensioners' benefits—Indexation, Public Service; Pensions
- Daly, Mr. Owen P.** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 6:3, 26-8
- Dantzer, Mr. Vince** (PC—Okanagan North; Chairman)
Actuarial firms, 4:26-7, 81; 11:27-8
Canadian National Railways pension system, 1:38, 45-6, 48-50; 2:11; 3:7, 9-11, 18-25; 4:17, 25-8, 39, 49, 57, 66, 72, 74, 79-81, 105-7; 5:11, 15-6, 22-3, 30, 33-5, 51-2, 54, 58-60; 6:12-4, 31, 36-7, 39-41, 50, 55-6, 65, 68; 7:5, 17, 22-3, 25-6, 28, 31, 34, 37-8, 42, 44-6; 8:6, 9, 14, 22-4, 27, 32-3; 9:4, 21, 27, 30; 10:5, 10, 17, 22, 28, 31, 33-5; 11:4, 7-8, 11, 27-9, 32, 47, 49; 12:4, 8, 30, 34, 38-9, 41-2
CN Pensioners' Association—Montreal Local, 3:7
Cost of living, 4:105
Early retirement, 1:50
Election as Chairman, 1:14; 13:6
Health insurance, 1:48-9; 5:34-5, 58-60
Inflation, 4:27-8; 5:15
Pension Board, 4:17, 57
Pension Trust Fund, 1:38; 4:25-7, 66, 72, 74, 81, 106-7; 5:22-3; 8:9
Pensioners' benefits, 1:45-7; 2:11; 4:25; 5:11, 15-6, 22, 51-2, 54; 6:12, 31, 41, 55-6, 65, 68; 8:22; 11:27-8
Pensions, 4:26, 79-80; 6:36, 56
Procedure
Briefs, summarizing, 2:17, 24
Documents, appending to minutes and evidence, 5:43
Documents, tabling, 1:19, 26
In camera meetings, 1:18; 13:6
Meetings, extending, 11:45
Members, absence, 3:18
Members, illness, M. (Benjamin), 7:5
Organization meeting, 1:14-8
Photographic session, 5:23
Printing, minutes and evidence, 1:15
Questioning of witnesses
Member submitting written questions, 10:35
Questioners/witnesses interjecting, 11:7
Time limit, 1:15-6
M. (D. Gray), 1:16
Quorum, delay, 2:5
Staff, introductions, 5:46-7
Staff, researchers, 1:15
Translation services, outside Ottawa, 1:18
Travel, Subcommittee, 1:17-8
Votes in House, expected during meeting, 11:4
Votes in House, meeting adjourning, 11:32
Witnesses
Appearance before Subcommittee, 4:16-7, 30, 37, 57, 62
Chairman thanking for presentation, 1:26
Expenses, 1:16-7
M. (Benjamin), 1:18
Presentations, 12:8
Reiterating evidence, 12:42
Requesting information, 1:54
Responding in writing, 12:30
Statements, 11:4
Rail passes, 1:49; 3:10
Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association, 3:9
Subcommittee, 3:10, 18, 25; 4:49; 5:33; 6:13-4; 8:23
White, references, 4:39

- Davis, Mr. Charles** (CN Pensioners' Association—Quebec)
Canadian National Railways pension system, 3:3, 14-6, 19-21, 24
- Demography** *see* Canada Pension Plan; Pensions
- Deutsch Commission** *see* Pensions—Inquiry commissions
- Disability benefits**
Long-term *see* Pensions
See also Canadian Pacific Limited Pension Plan; Pensioners' benefits; Pensions
- Dominion Stores Ltd.** *see* Pension Trust Fund—Investments
- Doyle, Mr. James** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 6:4, 68-76
- "Earlier than early" retirement** *see* Early retirement—Canadian National Railways
- Early retirement**
Air Canada, 6:46
Canadian National Railways, 1:20; 4:45-6, 50; 5:36, 76-8, 81-2; 12:16
"Earlier than early" retirement plan, cost, financing, implications, 9:9-10, 20; 12:17, 32-3, 36-7
Canadian Pacific Limited, minimum age, reducing, cost estimates, 2:14, 20; 4:95; 5:68; 10:6, 17
Incentives, cost, 1:29-31, 35; 4:42, 47, 95-6, 103; 5:28
Income Tax Act regulations affecting, 5:79
Levels, increasing, impact, 1:29
Life insurance policies, impact, 5:78
National Advisory Council on Aging position, 8:7
Offset payments, Public Service plan comparison, 7:7-9
Old Age Security, integration program, cost, effects, 1:49-50; 2:29-30; 3:21; 4:40-1, 48, 89-92; 5:15, 18, 31, 33-4, 72, 74; 12:18, 26
Public Service Superannuation Act provisions, 6:47
Technological change, impact, 5:84-5
VIA Rail Canada Inc., 4:96; 5:74, 79, 81
Years of service levels, decreasing, proposals, 6:60; 8:28
See also Canada Pension Plan; Canadian Pacific Limited Pension Plan; Pension Trust Fund—Liability, unfunded; Pensioners' benefits—Survivors' benefits
- Earnings** *see* Pension Trust Fund
- Edgar, Mr. George Maxwell** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 4:5, 82-5
- Employee contributions** *see* Canadian Pacific Limited Pension Plan; Pension Trust Fund; Pensions
- Employees**
Part-time/term *see* Pensions
See also Canadian National Railways; Canadian Pacific Limited; Canadian Pacific Limited Pension Plan—Pension committee—Benefits, Improvements; Health insurance—Canadian National Health and Welfare Plan; Pension Trust Fund; Pensioners' benefits; Pensions—Management; Railways
- Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation** *see* Pensions—Defined benefit plans, *Cost and Value of Defined Benefit Pensions, The*; Witnesses
- Employer contributions** *see* Canadian Pacific Limited Pension Plan; Pension Trust Fund
- Energy sector investments** *see* Pension Trust Fund—Investments
- Farrant, Mr. Maurice H.** (Canadian Railway Employees' Pension Association; The Wyatt Company)
Canadian National Railways pension system, 4:5, 62-82; 11:3-4, 15, 21-2, 26, 29-30, 35, 37-40, 46-7
- Financial Statements for Pension Plan Participants Research Study** *see* Pensions—Actuarial valuations
- Fixed pensions** *see* Pensioners' benefits
- Fraser, Mr. Michael** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 4:5, 93-8
- Freight rates**, Crow freight rates *see* Canadian National Railways—Financial position
- Fullerton, Mr. Douglas** (National Council of CN Pensioners Associations Inc.)
Canadian National Railways pension system, 9:3, 11-9, 27-8
- Gignac, Mr. Paul H.** (CN Pensioners' Association—Quebec)
Canadian National Railways pension system, 2:3, 30-3
- Giles, Mr. Tom W.** (CN Pensioners' Association—Kamloops, B.C. Local)
Canadian National Railways pension system, 4:5, 53-6
- GIS** *see* Guaranteed Income Supplement
- Globe and Mail, The** *see* Pension Trust Fund—Earnings
- Gottselig, Mr. Bill** (PC—Moose Jaw)
Canadian National Railways pension system, 3:11-3, 23-4; 10:33-5
Canadian Pacific Limited Pension Plan, 3:12-3
Employees, 3:23
Health insurance, 10:34
Pensioners' benefits, 3:12-3, 23-4
Rail passes, 3:11-3; 10:33-5
- Grand Trunk Railway** *see* Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund
- Grand Trunk Railway of Canada Superannuation and Provident Fund**, first industrial pension plan, establishment, etc., 6:15-7
- Granger, Mr. R.** (Canadian Pacific Limited)
Canadian National Railways pension system, 10:4, 18
- Gray, Mr. Darryl L.** (PC—Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine; Vice-Chairman)
Actuarial valuations, 10:12-4
Canadian National Railways pension system, 1:26-7, 44, 49-50, 54; 3:10-1, 18-23, 25; 4:47-8, 54-5, 61-2, 64-6, 97, 106; 5:23, 33-5, 39, 46, 49-50, 52-3, 59, 68-9, 89; 6:7, 11, 36-7, 40, 53-5, 74; 7:19-20, 23, 26-8, 34, 38-41, 44-5; 9:25-7; 10:12-7, 20-2, 25-7, 34-5; 11:29-31, 40; 12:8-9, 22-7, 30, 32-4; 13:6
Canadian Pacific Limited Pension Plan, 3:11; 10:14-7, 20-2, 25-7
Early retirement, 1:49-50; 3:21; 4:47-8; 5:33-4; 12:26, 32-3
Election as Vice-Chairman, 1:14; 13:6
Health insurance, 3:10; 5:35, 59
Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund, 6:74
National Council of CN Pensioners Associations Inc., 9:25, 27
Pension Board, 1:44; 3:18-20; 5:53; 6:11, 54; 7:27, 40, 44
Pension Trust Fund, 1:26-7, 54; 3:21-3; 4:61-2, 64-6, 97; 6:53; 7:20, 23, 45
Pensioners' benefits, 3:10, 20; 4:47, 54-5, 106; 5:49-50, 52; 6:7, 40; 7:27-8, 38-40, 44-5; 9:25-6; 11:29-31; 12:9, 22-5, 27
Pensions, 7:19; 10:12-4
Procedure
Election of Chairman, M., 1:14
Meetings, 5:89

Gray, Mr. Darryl L.—Cont.

Procedure—Cont.

- Members, 3:18; 6:36-7
- Organization meeting, 1:14, 16, 18
- Photographic session, 5:23
- Questioning of witnesses, M., 1:16
- Votes in House, 11:29
- Witnesses, 5:72
 - M. (Benjamin), 1:18
- Rail passes, 3:10; 10:34-5
- Subcommittee, 3:18; 5:49, 68-9, 89
- Unions, 9:26

Guaranteed Income Supplement *see* Old Age Security**Hall Industrial Inquiry Commission into Railway Pension Plans** *see* Canadian Railways Employees' Pension Association—Organization; Pension Trust Fund—Administration, Trusteeship; Pensioners' benefits—Indexation—Negotiating; Pensions—Inquiry commissions**Hansen, Mr. Heinz** (Canadian Signal and Communications Union—Local 223)
Canadian National Railways pension system, 4:5, 50-2**Health insurance**

- Blue Cross, premiums, coverage, 1:48-9; 2:19-20; 3:17; 4:54-5; 5:12-3, 34-5, 58-61
 - Canadian Pacific Limited pensioners, eligibility, 3:10; 9:29; 10:31-2
 - Canadian National Health and Welfare Plan, premiums, pensioners/employees comparison, 9:16, 20
 - Plans, provinces, 5:60; 10:34
- See also* Rail passes—Canadian Pacific Limited

Helix venture capital company *see* Pension Trust Fund—Investments**Horbulyk, Mr. Mike** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 4:5, 41-5**Houlihan, Mrs. Ella A.** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 6:3, 40-1**Hunt, Mr. Keith E.** (National Council of CN Pensioners Associations Inc.)
Canadian National Railways pension system, 9:3, 5-11, 22, 24-5, 30**In camera meetings** *see* Procedure**Inco Ltd.** *see* Pensions—Funds**Income tax**, 4:53, 55

- See also* Pension Trust Fund—Earnings; Pensioners' benefits; Pensions—Funds

Income Tax Act

- Amendments, recommendations, 4:60
- See also* Early retirement; Pensioners' benefits—Indexation

Indexation *see* Canadian Pacific Limited Pension Plan; Pensioners' benefits; Pensions**Inflation**

- Cost-of-living increase, percentage, 1975 to 1984, 2:17; 3:5
- "Final pay plan" inflation protection *see* Canadian National Railways—Employees, Salaries
- Pensions, non-indexed, impact, 2:11, 15, 18
- Pensioners, non-railway, comparison, 2:11, 15
- Purchasing power, pensioners, impact, 2:30, 34, 36-7, 39-40; 3:14-6; 4:8-9, 13-4, 19-20, 22, 24-5, 27-8, 53-4, 74, 85, 98-9, 101, 103; 5:5, 11, 13, 15, 18-9, 21, 64-5, 83-5, 92; 6:44, 61-2; 8:15-6, 28; 9:7-8; 12:39-40

Inflation—Cont.

- Purchasing power, pensioners, impact—Cont.
- Women, effects, 8:12
- See also* Canadian Pacific Limited Pension Plan—Liability, Increases; Employees—Canadian National Railways, Salaries; Pension Trust Fund—Actuarial valuations—Employer contributions; Pensioners' benefits—Fixed pensions—Improvements

Inquiry commissions *see* Pensions**Insurance Department** *see* Pension Trust Fund—Actuarial valuations; Pensioners' benefits—Indexation**Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund**

- Administration, funding, government role, 9:27-8
- Background, establishment, Canada Pension Plan provisions affecting, 6:13, 15-6, 69
- Benefits, increases, *ad hoc* adjustments, 6:71-2, 74
- Contributions, employee/employer comparison, 6:75
- Grand Trunk Railway, bankruptcy, impact, 6:72
- Members, excluding from Public Service Superannuation Act, 6:70, 72-4
- Payments, funding, source, 6:70-1, 74
- Survivors' benefits, lacking, 6:68-70, 74-5

Interest payments/rates *see* Canadian Pacific Limited Pension Plan—Employee contributions, Refunds—Liability, unfunded; Pension Trust Fund—Investments, Returns—Liability, unfunded; Pensions—Defined benefit plans, Funding**International Association of Machinists and Aerospace Workers** *see* Witnesses**International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 409** *see* Appendices; Witnesses**International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 1574** *see* Witnesses**Investments** *see* Canadian Pacific Limited Pension Plan; Pension Trust Fund**Janega, Mr. Matthew** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 6:3, 29-33**Killens, Mrs. Thérèse** (L—Saint-Michel—Ahuntsic)
Procedure

- Organization meeting, 1:15-8
- Questioning of witnesses, 1:15-6
- Staff, 1:15
- Translation services, 1:17
- Travel, 1:17-8
- References, accident, 1:19

Killick, Mr. Del (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 5:3, 17-23**King, Mr. Frank E.** (National Council of CN Pensioners Associations Inc.)
Canadian National Railways pension system, 9:3, 23-4**Knowles, Hon. Stanley**, references, 5:26, 31; 6:42**Kohut, Mr. William** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 5:3, 29-31**Kramble, Mr. Boyd G.** (International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 409)
Canadian National Railways pension system, 5:3, 43, 49-54, 56-61**Labour** *see* Pension Board—Membership

- Lach, Mr. George** (Canadian National Railways)
Canadian National Railways pension system, 1:13, 31, 34, 43-4, 49-50
- Lalonde formula** *see* Pensioners' benefits—Indexation
- Lang, Hon. Otto**, references, 2:13
- Laroche, Mr. Jean Pierre** (Canadian National Railways)
Canadian National Railways pension system, 1:13, 19-27, 29-41, 43-4, 46, 48-51; 12:3, 9-28, 30-6, 38-9
- Layoffs**, technological change causing, 5:84-7, 94
- Leblanc, Mr. André** (National Advisory Council on Aging)
Canadian National Railways pension system, 8:4, 9-11, 13-4
- LeClair, Maurice**, references, 4:99, 102; 5:40
- Legislation** *see* Canadian National Railways Pension Act; Pensioners' benefits—Calculating; Pensions
- Levangie, Mr. Augustus T.** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 6:3, 21-3
- Life insurance** *see* Early retirement
- Little, Mrs. Mildred** (Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association)
Canadian National Railways pension system, 3:3, 12-3
- Macdonald Commission** *see* Canadian National Railways—Financial position
- MacDougall, Mr. J.W.G.** (National Council of CN Pensioners Associations Inc.)
Canadian National Railways pension system, 9:3, 11-9, 27-8
- Mackling, Mr. Al** (Manitoba Government)
Canadian National Railways pension system, 5:4, 89-98
- MacPhearson, Mr. B.A.D.** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 6:3, 23-6
- Malashewski, Mr. Fred** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 5:3-4, 79-82
- Manitoba**
Public Service *see* Pensioners' benefits—Survivors' benefits
See also Minimum wage; Pensions
- Manitoba Government** *see* Witnesses
- Manitoba Pension Benefits Act**
Jurisdiction, scope, 5:90, 95
See also Pensions—Actuarial valuations, Reports
- Manitoba Pension Commission** *see* Witnesses
- Marriage break-up** *see* Pensions
- Maslak, Mr. Peter** (United Transportation Union)
Canadian National Railways pension system, 8:4, 27-33
- Massé, Mr. J.L.** (Canadian Pacific Limited)
Canadian National Railways pension system, 10:4, 11-3, 21, 23, 25-30
- Masse, Mr. Yvon H.** (Canadian National Railways)
Canadian National Railways pension system, 1:13, 27-9, 36-7, 39-40, 49
- Mawhinney, Mr. Hugh** (International Association of Machinists and Aerospace Workers)
Canadian National Railways pension system, 5:3, 67-70
- McCrosson, Mr. Michael** (CNR Disability)
Canadian National Railways pension system, 7:3, 23-8
- McDougall, Mr. Dave** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 5:3, 64-7
- McKay, Mr. David** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 4:5, 45-9
- Members of Parliament** *see* Pensioners' benefits—Indexation
- Mercier, Mr. Fernand** (CN Pensioners' Association—Quebec)
Canadian National Railways pension system, 3:3, 16-20, 22-5
- Military service** *see* Pensioners' benefits
- Minimum wage**, Manitoba, 5:8
- Mitten, Mr. Audber** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 6:3, 20-1
- M.L.A., Inkster, Manitoba Legislative Assembly** *see* Witnesses
- Montpetit, Mr. Jean Guy** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 2:3, 16-23
- Moore, Mr. Leslie S.G.** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 4:5, 85-93
- Moore, Mr. Raphael G.** (Royal Canadian Legion—Ladies Auxiliary—Lasalle Branch 212)
Canadian National Railways pension system, 2:3, 33-40
- Morency, Mr. Bernard** (Canadian National Railways; William Mercer Ltd.)
Canadian National Railways pension system, 1:13, 29-33, 38-9, 41-2, 46-8, 51-3; 12:3, 24-7, 29-37
- Mortality rates** *see* Pensioners
- Morton, Ms Mildred** (Research staff)
Canadian National Railways pension system, 1:13, 28-9, 36-8; 2:3, 15; 3:3, 6; 4:5, 29-33, 44, 71-2, 81; 5:3, 87-9, 96-9; 7:3, 20-1, 37-8; 8:4, 11-2, 27; 11:3, 20-3, 25-6, 28
References *see* Subcommittee—Staff
- Munro, Mr. Byron** (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 6:3-4, 57-9
- Murphy, Mr. Gregory** (Brotherhood Railway Carmen of the United States and Canada)
Canadian National Railways pension system, 6:3, 41-51, 55-7
- Myers, Mr. Vic** (Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association)
Canadian National Railways pension system, 3:3, 8-13
- National Advisory Council on Aging**
Membership, mandate, 8:6
See also Early retirement; Pensions—Indexation; Witnesses
- National Council of CN Pensioners Associations Inc.**
Membership, mandate, 4:7, 22-3, 87; 9:4-5, 25, 27
See also Pension Board; Pensioners' benefits—Indexation, Lalonde formula; Witnesses
- National Pension Conference**, Mar. 3/81, 5:14
- National Revenue Department**
Deputy Minister, 4:21
See also Pension Trust Fund—Actuarial valuations; Pensions—Earnings, Disposition

New Brunswick Senior Citizens' Federation Incorporated

Membership, 6:23-4

See also Witnesses**Noël, Mr. Patrick** (CN Pensioners' Association—Montreal Local)

Canadian National Railways pension system, 3:3, 5-7

Northern Alberta Railway Pension Plan *see* Pension Trust Fund**Northern allowance** *see* Pension Trust Fund—Employee contributions**Northern Canada** *see* Cost of living**Northwestel Incorporated** *see* Canadian National

Railways—Subsidiaries

OAS *see* Old Age Security**O'Connor, Mr. John** (Individual presentation)

Canadian National Railways pension system, 7:3, 34-42

Oil and gas industries, investments *see* Pension Trust

Fund—Investments, Energy sector

Old Age Security

Benefits, adequacy, 7:12

Guaranteed Income Supplement *see* Pensioners' benefitsIntegration programs *see* Early retirement; Pensioners' benefits*See also* Pensioners' benefits—Indexation, Canada Pension Plan**Ontario Teachers Superannuation Fund**, establishment, 2:25**Orders of Reference**

Subcommittee

Mandate, 1:3

Membership, 1:4

Report, deadline, 1:4

Extending, 1:5-6

Staff, 1:3

Organization meeting *see* Procedure**Organizations appearing** *see* Witnesses**Ottawa, Ont.** *see* Pensions**Payroll** *see* Canadian National Railways; Canadian Pacific Limited

Pension Plan; Pension Trust Fund—Employer contributions;

Pensioners' benefits—Improvements, Costs

Pelletier, Mr. Marius (CN Pensioners' Association—Quebec)

Canadian National Railways pension system, 3:3, 16, 19-21, 23-4

Pension Benefits Standards Act

Enactment, 6:22-3; 8:31

Improving, 5:82

Purpose, 6:21-2

Regulations

Amending, Budget, May 23/85 proposal, 6:49

See also Pensioners' benefits—Survivors' benefits, Increasing

Enforcing, Superintendent of Insurance role, 4:21

Scope, application to railways, exempting, private Member's bill proposing, 6:17

See also Canadian Pacific Limited Pension Plan—Employer

contributions—Liability, unfunded; Pension Trust Fund;

Pensioners' benefits; Pensions

Pension Board (CNR)

Administration, 1:45

Mandate, role, 1:43-5; 2:21; 4:17, 94; 6:9-10, 48, 54-5; 9:5

Membership

Labour/management/pensioners, representation, 1:42-4; 2:21;

3:18-21; 4:57, 87; 5:12, 25-6, 43-4, 47, 53, 55, 65, 80, 91;

6:8-12, 52-3; 7:27; 8:32; 9:5, 19, 22; 12:19

Pension Board (CNR)—Cont.

Membership—Cont.

Members, expenses, reimbursement, 1:44-5

National Council of CN Pensioners Associations Inc., role, 1:44

Pension Commissioner, role, 1:43

Role, efficiency, 7:40-2, 44

Rulings, decisions, voting procedures, 4:102; 6:48

See also Pensioners' benefits—Adjustments, Assigning**Pension Commission of Manitoba**, mandate, role, 5:92**Pension Commission of Ontario** *see* Pensioners' benefits—Indexation**Pension Commissioner** *see* Pension Board**Pension Reform Special Committee** *see* Pensions—Inquiry

commissions

Pension Trust Fund (CNR)

Actuarial valuations

Accuracy, conflicting assessments, 1:29-32, 38-9, 41-2, 51-4; 4:69; 6:7, 17-8, 20

Inflation rate, impact, 4:70

Insurance Department role, 4:66

National Revenue Department role, 4:66

Pension Benefits Standards Act regulations affecting, 1:31, 39, 41

Reports, availability to pensioners, 4:107; 5:10; 7:9

"Wage inflation assumption", effects, 4:70-1

Administration, 2:31; 4:24, 75, 82-4, 94

Board of directors role, 9:12

Canadian National Railways conflict of interest position,

allegations, 9:20; 12:4-5

Canadian National Railways Pension Act regulations affecting, 5:37, 48-9

Costs, 4:23-4, 101

Fairness to pensioners, 9:11; 12:18

Improvements, recommendations, 6:7

Inquiry commission, 3:15, 18, 25

Trusteeship, transferring to third party, proposals, Hall

Commission recommendation, etc., 4:8, 14-6, 19-20, 23-6, 34,

37-9, 56, 65-6, 72, 84, 94, 96-7, 101, 105; 5:8, 14, 25, 36-7, 43,

57, 84; 6:10-1, 25-6, 48-9, 66-7; 8:21; 12:6

Assets *see* Pension Trust Fund—Earnings, Retired life assets

Assets/liabilities, funded ratio, increases, 9:8

Benefits, average pension, value, 2:26

Board of directors

Middle management representation, 6:24, 26

See also Pension Trust Fund—Administration

Capital reserves, value, earnings rate, 1:51; 2:35; 4:97; 5:32; 6:6, 23; 8:16, 29

Defined benefit pension plan, complexity, 5:88; 12:19

See also Pension Trust Fund—Employee

contributions—Employer contributions

Earnings, exceeding actuarial base rate, disposition, 1:21, 31-3,

36-7; 2:26-7, 32, 35-6; 3:15; 4:7-9, 13-5, 18-22, 24, 26-7, 34-5,

46, 58, 69-70, 81-2, 86, 91, 94-7, 104, 107; 5:7, 10, 27-8, 32,

40-1, 46, 54; 6:18-9, 49-51; 8:20, 22-3; 9:29-30; 11:15-6, 42-3;

12:16, 39-40

Accounting procedures, appropriateness, conflicting statements, 12:10-1, 40-2

Accrual to pensioners, proposals, 4:62-4, 74, 96; 6:15, 23, 53-4, 65-6; 7:30; 9:17-8; 11:44-5

Globe and Mail editorial, *Squeezing Revenue From Pensions*,

4:11-2

Income Tax Act regulations affecting, amendments, impact, 4:60-1

Pension Benefits Standards Act regulations affecting, 4:59, 75; 5:37; 7:21-2; 9:18

Retired-life assets, returns, 11:42-3

Pension Trust Fund (CNR)—Cont.

- Earnings, exceeding actuarial base rate, disposition—*Cont.*
 - Wyatt Company, legal opinion, 4:28-9
- Employee contributions, 1:21, 27, 32, 38; 2:8, 11, 27; 3:21, 23-4; 4:8-9, 12, 17, 28, 33, 42, 47-8, 53; 5:10, 12, 37; 9:6, 12, 14
 - Actuarial valuation rate, increasing, impact, 4:32-3
 - Canadian Pacific Limited employees comparison, 3:13
 - Defined benefit plan provisions, 4:10, 28, 31-2, 50; 8:31
 - Increasing, proposal, 4:96; 5:19-22, 45, 57
 - Non-contributory plan proposal, impact, 4:75-6
 - Northern allowance benefits, inclusion, 4:101, 103-6
 - Pensioners' benefits percentage, 12:15-7, 25
 - Value, 2:26
- Employees
 - Participation, employment condition, 2:22; 9:12
 - Years of service buy-back provisions, 8:29; 12:14
- Employer contributions
 - Actuarial valuation rate, impact, 4:16, 32-3, 63-4, 68
 - Canadian National Railways Pension Act regulations affecting, 5:37
 - Decrease, pension fund surplus causing, 1:27-9, 36-7; 2:26, 32; 3:8, 24; 4:11-2, 63, 82, 94; 5:37-8, 66, 68; 6:12; 9:12-3
 - Defined benefit plan provisions, 4:10, 30-1, 104; 8:17, 20, 23-4
 - Historical, 4:86
 - Increasing, proposals, 4:68, 96; 5:83; 6:44; 9:12-6, 19
 - Inflation, effects, 4:14
 - New rates, establishing, 1966, 4:14
 - Non-contributory plan, proposal, impact, 4:75-6
 - Payroll percentage, private sector comparison, 1:21, 28, 36, 47; 6:22; 12:13, 15, 25-6
 - Pension Benefits Standards Act regulations affecting, 1:27-9, 31, 41; 2:8; 9:14-5
 - Schedule, Superintendent of Insurance regulating, 1:37-8
 - Total, cumulative, 4:8-9
 - 1959 plan provisions, 2:22
- Establishment, background, purpose, 2:7-8, 24-5; 4:42, 83, 102; 6:13, 16-7; 8:29; 11:7
- Investments
 - Canadian Commercial Bank, shares, losses, 4:51; 5:38, 40-2; 6:23, 26, 44
 - Canadian National Railways bonds, 12:5
 - CAST shipping company, circumstances, 5:38, 40-1; 12:5
 - CN Investment Division, role, 4:26, 65, 88; 8:29; 9:6, 17; 12:5, 9
 - Dominion Stores Ltd., 5:40-1
 - Energy sector, oil and gas investments, 12:7-8
 - Helix venture capital company, 12:5
 - Performance, major corporations comparison, statistics, 12:5-7
 - Quality, assessing, 7:45
 - Real estate, 1:53-4; 5:9
 - Reports, availability to pensioners, 7:7; 12:8
 - Returns, interest rates, 5:70
 - United States markets, 12:7
 - See also* CN Tower
- Liability, unfunded
 - Amortizing, methods, schedule, 1:37-9; 4:33-5, 46, 55, 96, 104; 6:12, 23, 25; 7:22-3; 11:6-7, 23, 39-40; 12:35
 - Cost, 1:21, 26-8, 33; 2:36-7; 3:15, 21-2; 4:9-12, 34-5, 38, 45, 47, 56, 59, 68-9, 80-1, 86-7, 94, 101; 5:6, 8, 24-5, 66, 85-9; 6:24-5
 - Early retirements, impact, 5:83
 - Increases, proposals, 1:38, 47-8; 8:17
 - Interest payments, rates, 1:28; 2:26, 37; 3:15-6, 24; 4:9, 34-5, 37-8, 50, 66-9, 74, 81, 101; 5:6, 8, 24, 37, 70; 6:18; 8:29-30, 32-3; 9:15, 18, 29-30; 11:39; 12:12
 - Level, ability to provide indexation, relationship, 11:4
 - Previous plans, amendments, improvements, impact, 4:66-7, 86; 12:12-3, 18, 34-6
 - Reductions, proposals, 8:16; 9:17

Pension Trust Fund (CNR)—Cont.

- Northern Alberta Railway Pension Plan, combining, value, 1:51
 - Ownership, conflicting assessments, 4:61-2, 64-5, 74, 86, 91; 5:10, 23-4; 6:19, 67; 7:20; 8:9
 - Pension information, communicating to pensioners, effectiveness, improving, 4:72-3, 81, 97, 104-7; 5:64-5, 91; 6:22, 51; 12:11, 18-21
 - Regulations, 1975 changes, impact, 2:28
 - Termination provisions, 11:38-9
 - 1935/1959 pension plans, combining, years of service buy-back provisions, costs, etc., 5:61-4, 73; 6:28, 69; 9:6; 12:13, 23
 - See also* Pension Trust Fund—Employer contributions
- Pensioners**
- Associations, role, impact, 2:21
 - Bargaining power, 3:17, 21
 - Financial position, 2:11, 15; 3:8
 - Mortality rates, improvements, impact, 1:21; 2:17; 4:70; 12:16
 - Non-railway *see* Inflation—Pensions
 - Post-1975 *see* Pensioners' benefits
 - Pre-1975 *see* Pensioners' benefits—Post-1975
 - See also* Canadian Pacific Limited; Canadian Pacific Limited Pension Plan—Pension Committee—Information; Health insurance—Canadian National Health and Welfare Plan; Inflation—Pensions—Purchasing power; Pension Board—Membership, Labour; Pension Trust Fund; Pensioners' benefits; Property taxes; Rail passes—VIA Rail Canada Inc.; Unemployment; Unions—Membership; Workforce—Ratio to pensioners
- Pensioners' benefits (CNR), 2:11; 3:7; 4:25, 42-3, 50, 100, 103; 5:87-8**
- Adjustments, *ad hoc* increases, effects, 1:22-4, 27, 29, 31-2, 34-6, 41-2, 44-5, 47; 2:17-9, 23, 28-31, 33; 3:16, 18, 21; 4:11, 13, 49, 53-4, 80, 84-5; 5:7, 9, 31-2, 45, 53, 56, 83; 6:64; 7:9, 30-1; 9:7-8, 10-1, 13, 23; 12:9, 13, 17, 23, 25, 35
 - Assigning, Pension Board role, 6:9
 - Increases, percentage, changing to flat rate increases, impact, 1:22-3, 34-5, 39-40; 2:31; 4:12, 15-6, 20; 12:23
- Calculating**
- Allowable service limit, Pension Benefits Standards Act regulations, 5:67
 - Formula, Air Canada comparison, 6:48
 - Legislation, provinces, 4:79-80
 - Pension Benefits Standards Act regulations affecting, 4:59; 9:17
 - Percentage of salary, 5:65, 67, 81
 - Prior service consideration, 1.3%-2% formula, cost, 12:13-4, 18, 23
 - 1959 plan provisions, 1:20, 23, 31-2
 - Canadian Pacific Limited Pension Plan comparison, 3:23; 10:22-3
 - Costs, increasing, effects, 12:21-2
 - Credits, accrual rates, increasing, impact, 2:20; 3:14; 4:14, 20, 36, 42-3, 103
 - Credits, transferring, agreements, 7:26
 - Disability benefits, eligibility, Canada Pension Plan provisions, 5:19-20, 22-3, 74; 6:47-8
 - Fixed pensions, inflation, impact, 4:17-8, 20, 53
 - Guaranteed Income Supplement, eligibility, necessity, 3:5, 15, 21; 4:8, 42, 45-6, 58, 102; 5:8, 14, 31; 6:26; 8:20
- Improvements**
- Costs, payroll percentage, 12:14
 - Costs, pensioners/employees cross-subsidization, implications, 11:41, 43; 12:16, 23-4, 28
 - Inflation, impact, 12:11-2
 - Pension Benefits Standards Act amendments, proposals, 8:9-10
 - Pensioners, new/old, comparisons, 6:22; 12:22-5
 - Retroactivity, 6:39; 12:13, 31
- Indexation, 1:34; 2:13; 3:9; 4:42, 53, 100; 5:9, 11, 47, 51-2; 6:13; 7:6; 8:8, 14**

Pensioners' benefits (CNR)—Cont.**Indexation—Cont.**

- Annuities/defined benefit pension plans comparison, costs, etc., 8:17-20
- Calculating, "constant dollar" formula, Canadian Institute of Chartered Accountants proposal, 4:20, 25
- Canada Pension Plan/Old Age Security comparison, 5:14-5, 17, 95; 11:5
- Canadian National Railways/Canadian Pacific Limited positions, 4:18-9; 5:28, 52; 8:20-1; 9:19
- Canadian Railway Employees' Pension Association position, 2:6
- Cost, affordability, Canadian National Railways position, conflicting assessments, 1:22; 2:6, 10, 14, 21-3, 28; 3:15, 23-4; 4:13; 5:44-6, 91, 93-5; 6:6, 12, 18, 22, 45, 63, 65; 8:9, 11-4, 17, 22; 9:8, 12, 15-6; 11:6-8, 10-3, 19, 24, 40-1, 48; 12:17-8
- Eliminating, 1:22
- Funding, Canadian National Railways practices, appropriateness, 9:25-6; 11:5-6, 8-9, 11-20, 22-5, 27-8, 40-2
- Funding, retired-life accounts, establishing, 4:70-1, 80; 11:10, 29-37, 41-5, 48-9; 12:28-31, 41-2
- Hall Commission recommendation, 5:26
- Income Tax Act regulations affecting, 4:24
- Insurance Department position, 4:25
- Lalonde formula, National Council of CN Pensioners Associations Inc. proposal, 1:45-7; 4:22-3; 9:5-9, 12-6, 23
- Members of Parliament pensions comparison, 6:68; 7:6-7
- Pension Benefits Standards Act regulations affecting, defined benefit plan provisions, 4:10-1, 21, 24-5, 28; 11:11, 46-7
- Pension Commission of Ontario position, 4:25
- Pension indexing fund, proposal, 7:7-9
- Pre-1975 pensioners, 3:5; 6:64-5
- Public Service/Crown corporations comparison, 5:92; 6:22-3, 55-6; 7:6; 11:10
- Restraint program, 6 and 5 provisions, impact, 1:27-8
- Small business, impact, 5:94-5
- See also Pension Trust Fund—Liability, Level; Pensioners' benefits—Survivors' benefits
- Integration, Canada/Quebec Pension Plans/Old Age Security, implications, 3:14; 4:12, 40, 43-4, 59, 100, 102; 5:16-7, 20-2, 29-31; 6:15; 7:30-1, 34-7; 12:18
- See also Early retirement—Old Age Security
- Military service credits, including, Public Service Superannuation Act/Reinstatement in Civil Employment Act regulations affecting, 4:103; 7:23-8, 33; 9:28; 12:38-9
- Negotiating, including pensioners in collective bargaining process, 1:25-6, 33, 36, 40-1, 44-5; 2:7-14, 19-21, 27, 31; 3:9-11, 13, 20-1; 4:54-5, 57, 106; 5:9, 11-3, 15-6, 21, 49-57, 60, 67-70, 80; 6:7-8, 11, 13, 26, 49-50, 54-5, 62-3; 7:9-10, 25, 39-40; 8:28; 9:16, 24, 28-9; 11:25-7
- Canada Labour Code regulations affecting, 5:69; 6:45-6; 9:24-5; 11:29
- Canadian Pacific Limited comparison, 5:52, 67-9
- Charter of Rights and Freedoms, impact, 2:20
- Hall Commission recommendation, 4:87; 5:53
- Initial benefits, on retirement, value, 12:16, 18, 23, 36
- Pension Benefits Standards Act regulations affecting, 8:32
- Non-pensioned retiree comparison, 3:23
- Payment regulations, 2:21-2, 27
- Portability
 - Continuous service rules affecting, 4:100; 6:29-33
 - Pension Benefits Standards Act regulations affecting, 8:10-1
 - Reciprocal Transfer Agreement for Pension Funds provisions, fairness, 6:57-9
 - Vesting provisions, 7:18
- Post-1975/pre-1975 pensioners, comparison, 1:23, 28, 40; 3:9, 14, 16; 4:20, 54; 6:62
- See also Pensioners' benefits—Indexation

Pensioners' benefits (CNR)—Cont.

- Private sector comparison, 1:20, 34; 4:8, 12, 26, 85; 12:11, 27
- Public Service plan, 4:44
- See also Pensioners' benefits—Indexation
- Retirement savings plans/private investments, returns, comparison, 4:50-2, 101-2; 5:78-9
- Salary percentage, 5:65, 67-8
- Salary, pre-retirement, comparison, 2:18; 3:14-6
- Survivors' benefits, 1:20, 40, 50; 2:31, 34; 3:15-6, 22; 4:40, 46, 50, 53, 84, 89, 92-3, 100; 6:13, 36, 40-1, 62; 12:17
- Age difference penalties, Charter of Rights and Freedoms, conflicts, 6:20-1
- Canadian Pacific Limited Pension Plan comparison, 3:9, 12
- Early retirement, effect, 7:39
- Increasing, Pension Benefits Standards Act provisions, Budget, May 23/85 amendments, proposals, 6:46
- Increasing, proposals, 1:28, 34; 4:47, 53-6, 103; 5:57-8; 6:6, 20, 37; 7:32, 38, 44, 46; 9:19, 21-2
- Indexation, proposal, 7:42-3, 45
- Manitoba Public Service pension plan comparison, 5:98-9
- United States railway pensioners comparison, Railway Retirement Act provisions, 6:56
- 2% formula with 20 years retroactive, 6:14, 65; 10:17
- 1935 pension plan members, non-contributors, 6:27, 43
- See also Canadian National Railways—Salaries
- Pensions, private/public sector**
 - Actuarial valuations
 - Financial Statements for Pension Plan Participants Research Study, Canadian Institute of Chartered Accountants paper, 4:73
 - Reports, disclosure, Manitoba Pension Benefits Act regulations requiring, 4:73; 5:84
 - See also Pension Trust Fund; Pensions—Defined benefit plans, Funding
 - Administration
 - Government role, 3:5-7
 - Regulations affecting, 2:25-6
 - Trusteeship see Canadian Pacific Limited Pension Plan—Administration; Pension Trust Fund—Administration
 - Benefits, 11:16-7
 - Negotiating, government involvement, Pension Benefits Standards Act regulations, etc., 6:56-7; 7:25
 - See also Pensioners' benefits—Negotiating
 - See also Canadian National Railways—Employees, Salaries; Canadian Pacific Limited Pension Plan; Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund; Pension Trust Fund
 - Boards see Pension Trust Fund—Administration
 - Canadian National Railways/Canadian Pacific Limited comparison, 2:13; 3:23
 - Capital reserves see Pension Trust Fund
 - Chrysler Canada Ltd., unfunded liability, impact, 4:38
 - Contributions, assets, value, 2:25; 3:8
 - Contributory/non-contributory plans comparison, statistics, 4:71-2, 75-9, 83
 - Crown corporations, unfunded liabilities, amortization schedules, Pension Benefits Standards Act regulations, 11:11
 - Defined benefit plans, 8:15; 10:12-4
 - Cost and Value of Defined Benefit Pensions, The, Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation paper, 8:15, 21
 - Defined contribution plans comparison, 4:29; 7:6, 13-6, 19-20; 10:24-7
 - Funding, interest rates, actuarial valuations, 11:20-2
 - See also Pension Trust Fund; Pensioners' benefits—Indexation, Annuities; Pensions—Earnings—Railway pensions

Pensions, private/public sector—Cont.

- Defined contribution pension plan *see* Pensions—Defined benefit plans—Earnings, Defined benefit
- Demography, trends, implications, 7:23
- Disability benefits, replacement by long-term benefits, 2:16
- Earnings, exceeding actuarial base rate
 - Defined benefit/contribution plans comparison, 7:17-9
 - Disposition, National Revenue Department regulations affecting, 8:30
- Employee contributions
 - Legislation affecting, amending, proposals, 8:10
 - See also* Canadian Pacific Limited Pension Plan; Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund—Contributions; Pension Trust Fund
- Employer contributions *see* Canadian Pacific Limited Pension Plan; Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund—Contributions; Pension Trust Fund
- Establishing, regulations, 8:11
- Funding levels
 - United States comparison, 11:43-4
 - See also* Pensions—Indexation
- Funds
 - Government utilizing, 2:25, 27; 3:7
 - Inco Ltd., administration, 4:24
 - Income Tax Act regulations affecting, 5:96
 - Investments *see* Canadian Pacific Limited Pension Plan; Pension Trust Fund
 - Liabilities, unfunded, defining, 11:37-9
 - Managing, employee participation, proposals, 8:7-8, 11
 - Surplus, corporate access, requests under Pension Benefits Standards Act, 6:49-50
 - United States, surplus, "Blue Sky Laws" affecting, 4:29
 - VIA Rail Canada Inc., investments, 4:26
- Indexation
 - Funding levels, relationship, 11:4-5, 16-7
 - Legislating, implications, 11:47-8
 - National Advisory Council on Aging position, 8:10
 - See also* Canadian Pacific Limited Pension Plan; Pension Trust Fund—Liability, Level; Pensioners' benefits
- Information, availability *see* Pension Trust Fund
- Inquiry commissions, reports, 2:5-6, 16; 3:15, 18; 4:93; 6:36, 42; 7:11-2; 8:31-2; 12:34-5
 - Canadian Railway Labour Association, participation, submissions, 2:5, 9
 - CN Pension Inquiry, 2:6
 - Deutsch Commission, 2:9
 - Hall Commission, report, recommendations, 2:7, 9-10, 16, 26, 29; 3:8; 5:13-4, 17; 8:30-1
 - Pension Reform Special Committee, report, 1:20, 24; 2:7; 4:9-12, 14; 5:7; 6:5-6, 36
- Legislation, international comparisons, 11:47
- Liabilities, unfunded *see* Pension Trust Fund; Pensions
- Manitoba, reforms, 5:85, 90-4, 96-8
- Marriage break-up, effects, 5:90-1
- Non-contributory *see* Pension Trust Fund—Employee contributions—Employer contributions; Pensions—Contributory
- Offset payments *see* Early retirement
- Ottawa, Ont. plan, administration, 4:24
- Part-time/term employees, eligibility, 5:93
- Participants, workforce percentage, 6:43; 7:11
- Portability, 3:5-7; 4:79-80; 7:11
 - Pension Benefits Standards Act amendments, proposals, impact, 3:6; 8:10-1
 - Vesting, forfeiture restrictions, necessity, 7:12, 14
 - See also* Canadian Pacific Limited Pension Plan—Benefits; Pensioners' benefits
- Purpose, 2:22

Pensions, private/public sector—Cont.

- Railway pensions
 - Administration, members involvement, 8:28
 - Background, 8:31
 - Costs, recovery, 11:46
 - Defined benefit plans, establishment, 11:24-5
 - See also* Grand Trunk Railway
 - Retired-life accounts *see* Pensioners' benefits—Indexation, Funding
 - Termination provisions, 11:38-9
 - See also* Pension Trust Fund
 - Vesting *see* Canada Pension Plan; Canadian Pacific Limited Pension Plan—Benefits, Portability; Pensioners' benefits—Portability
- Peters, Mr. W.A. (Manitoba Pension Commission)**
Canadian National Railways pension system, 5:4, 71, 92, 94, 96-9
- Phillips, Mr. George (Individual presentation)**
Canadian National Railways pension system, 5:3, 31-5
- Pinsonnault, Mr. Edmond D. (Canadian National Railways)**
Canadian National Railways pension system, 1:13, 42-5; 12:3, 38-9
- Portability** *see* Pensioners' benefits; Pensions
- Poverty level** *see* Senior citizens
- Private sector** *see* Pension Trust Fund—Employer contributions, Payroll percentage; Pensioners' benefits; Pensions
- Procedure**
- Briefs, summarizing, leaving time for questions, 2:17, 24
 - Documents
 - Appending to minutes and evidence, 5:43, agreed to, 4
 - Tabling, 1:19, 26, agreed to, 13
 - Election of Chairman
 - M. (D. Gray), 1:14, agreed to, 10
 - M. (Robichaud), 13:6, agreed to, 4
 - Election of Vice-Chairman
 - M. (Cochrane), 1:10, agreed to
 - M. (Robichaud), 13:6, agreed to, 4
 - In camera* meetings, 1:11-3; 8:4; 13:4-6
 - M., 1:18, agreed to, 11
 - Meetings
 - Break, Member requesting, 5:89
 - Extending, 11:45
 - Members
 - Absence, referring to, 3:18
 - Illness, Clerk authorized to purchase and send flowers, M. (Benjamin), 7:5, agreed to, 3
 - Political affiliation, document designating incorrectly, 6:36-7
 - Organization meeting, 1:14-8
 - Photographic session, 5:23
 - Printing, minutes and evidence, M., 1:15, agreed to, 10
 - Questioning of witnesses
 - Member submitting written questions, 10:34-5; 12:38
 - Questioners/witnesses interjecting, translation difficulties, 11:7
 - Time limit, 10-minute rule, 1:15-6
 - M. (D. Gray), 1:16, agreed to, 10
 - Quorum
 - Delay, Official Opposition not represented, 2:5
 - Lack, 1:19
 - Meeting and receiving/printing evidence without, providing two Subcommittee Members and Chairman present, M. (Cochrane), 2:5, agreed to, 3
 - Present, 1:14
 - Reports to Committee, draft, adopting, 13:5, agreed to
 - Seeking Member's views prior to, 13:5, agreed to
 - Staff, introductions, 5:46-7

Procedure—Cont.

- Staff, researchers, Library of Parliament services, retaining, M., 1:15, agreed to, 10
- Translation services, outside Ottawa, 1:17-8
- Travel, Subcommittee, authority, requesting permission from Standing Committee, 1:17-8
- Votes in House, expected during meeting, 11:4, 29
- Votes in House, meeting adjourning, reconvening after vote, 11:32
- Witnesses
- Appearance before Subcommittee, 4:62
 - Confirmed, date not established, 4:16-7
 - Requesting, 4:30, 36
 - Scheduling change, 4:37
 - Substitution, 4:36-7, 57-8, 100
 - Unscheduled appearance, 5:72
 - Chairman thanking for presentation, 1:26
 - Expenses, Subcommittee paying at discretion of Chairman, 1:16-8
 - M. (Benjamin), 1:18, agreed to, 10
 - Gifts, presenting to Committee, 2:39
 - Presentations, appending slides to minutes and evidence, 12:8
 - Presentations in both official languages, 2:16
 - Reiterating evidence, Chairman not allowing, 12:42
 - Requesting information, 1:54
 - Responding in writing, 12:30
 - Statements, appending to minutes and evidence, 11:4, agreed to, 3
- Productivity**, improvements, bonuses, 6:27; 11:28-9
- Property taxes**, increases, impact on pensioners, 5:6
- Provinces** *see* Canada Pension Plan; Health insurance—Plans
- Public sector** *see* Pensions
- Public Service** *see* Early retirement—Offset payments; Pensioners' benefits; Pensions—Indexation
- Public Service Superannuation Act** *see* Early retirement; Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund—Members; Pensioners' benefits—Military service
- Purchasing power** *see* Inflation
- Quebec Pension Plan**
- Fund, investments, 4:95
 - See also* Pensioners' benefits—Integration
- Radford, Mr. R. David** (Research Director)
- Canadian National Railways pension system, 1:11, 13, 35, 47-8, 50-4; 2:3, 16; 4:5, 28-31, 43-4, 52, 67-75, 80-2, 97; 5:3, 76-9, 81-2, 96; 7:3, 35-7, 41; 10:4, 22-5; 11:3-4, 11-7, 21, 25-6, 34-45
- Rail passes**
- Canadian Pacific Limited, eliminating, exchanging for health insurance plan, 1:49; 2:14, 20; 3:9-13, 22-3; 4:60; 5:60-1, 68, 76; 7:17; 9:16-7, 29; 10:30-5
 - Canadian Human Rights Commission position, 3:13
 - Cost, 1:49
 - VIA Rail Canada Inc. establishment, impact, Canadian National Railways pensioners retaining passes, 2:13-4, 20; 6:74-5
- Railways**
- Collective bargaining contracts, employee voting rights, 11:26
 - See also* Pension Benefits Standards Act—Scope
- Real estate** *see* Pension Trust Fund—Investments
- Reardon, Mr. Hugh** (CN Pensioners' Association—Council No. 1 Moncton Local)
- Canadian National Railways pension system, 6:4, 67-8

Reciprocal Transfer Agreement for Pension Funds *see* Pensioners' benefits—Portability

Reinstatement in Civil Employment Act *see* Pensioners' benefits—Military service

Reports to Committee

- First, 1:7
- Second, 1:8
- Third, 1:9
- Fourth, 8:3
- Final, 13:3

Retired cost-of-living index *see* Cost of living

Retirees *see* Pensioners' benefits—Non-pensioned

Retirement *see* Early retirement

Retirement allowance, payments, funding, etc., 1:35-6

Retirement counselling, Air Canada program, 5:75, 78-9

Retirement savings plans *see* Canadian Pacific Limited Pension Plan—Benefits; Pensioners' benefits

Richard, Mr. Bernard (New Brunswick Senior Citizens' Federation Incorporated)

- Canadian National Railways pension system, 6:3, 33-9

Richens, Mr. F.E. (Individual presentation)

- Canadian National Railways pension system, 7:3, 29-31

Riley, Mr. R.T. (Canadian Pacific Limited)

- Canadian National Railways pension system, 10:4-12, 14-24, 26-9, 31-5

Robbins, Mr. W.A. (Biggar Railway Employees and Pensioners Association)

- Canadian National Railways pension system, 7:3, 11-23

Robichaud, Mr. Fernand (L—Westmorland—Kent)

- Canadian National Railways pension system, 3:24; 4:22, 51, 92; 5:10-1, 69-71, 74; 6:10, 37-8, 41, 60, 65, 67; 12:31, 34-6; 13:6
- Early retirement, 4:92; 5:74; 6:60
- National Council of CN Pensioners Associations, Inc., 4:22
- Pension Board, 6:10
- Pension Trust Fund, 5:10; 12:34
- Pensioners' benefits, 4:51; 5:69-70; 6:37, 41, 65; 12:31, 35-6
- Procedure
 - Election of Chairman, M., 13:6
 - Election of Vice-Chairman, M., 13:6

Rollick, Mr. Bruce I. (The Wyatt Company)

- Canadian National Railways pension system, 11:3, 5-49

Roy, Mr. Peter (Brotherhood Railway Carmen of the United States and Canada)

- Canadian National Railways pension system, 6:3, 52-5

Royal Canadian Legion—Ladies Auxiliary—Lasalle Branch 212 *see* Witnesses

Royal Commission on Economic Union and Development Prospects *see* Macdonald Commission

Royal Trust Corporation of Canada *see* Canadian Pacific Limited Pension Plan—Administration

Salaries *see* Canadian National Railways—Employees; Pensioners' benefits

- Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association**
 Membership, 3:9
See also Witnesses
- Saulnier, Mr. E.E.** (CN Pensioners' Association—Council No. 1 Moncton Local)
 Canadian National Railways pension system, 6:4, 61-8
- Scaletta, Mr. Sebastian** (Individual presentation)
 Canadian National Railways pension system, 5:3, 61-4
- Scott, Mr. Don** (M.L.A. Inkster, Manitoba Legislative Assembly)
 Canadian National Railways pension system, 5:4, 82-9
- Senior citizens**
 Financial position, "quality of life", poverty level statistics, 5:5, 11; 6:34-5, 38
 Population statistics, 1:20; 4:8; 5:6, 9; 6:37-8; 8:8; 10:7
- Sinclair, Ian**, references, 2:13
- Small business** *see* Pensioners' benefits—Indexation
- Spousal allowance**, increasing, 4:22
- Squeezing Revenue From Pensions** *see* Pension Trust Fund—Earnings
- Subcommittee**
 Briefing sessions, 8:23
 Establishing
 Background, etc., 4:7, 16; 6:44
See also Canadian Pacific Limited Pension Plan—Benefits, Negotiating
 Mandate, terms of reference, role, 2:5, 7; 3:10, 18, 25; 4:7, 15-6, 22, 24, 29, 49, 73, 93, 98-9, 101; 5:33, 49, 68-9, 83, 86, 89; 6:5, 13-4, 30-1; 11:23
 Membership, 3:18
 Report, deadline, 1:7, 9; 6:63-4
 Staff
 Brown, David, actuarial background, 2:10
 Morton, Mildred, legal background, 1:15
 Travel
 Cost, 1:17-8
 Vancouver, Winnipeg, Moncton, 1:8
See also Orders of Reference; Procedure; Reports to Committee
- Superintendent of Insurance** *see* Canadian Pacific Limited Pension Plan—Liability, Amortizing; Pension Benefits Standards Act—Regulations, Enforcing; Pension Trust Fund—Employer contributions, Schedule
- Survivors' benefits** *see* Canadian Pacific Limited Pension Plan—Benefits; Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund; Pensioners' benefits
- Task Force on Pension Reform** *see* Pension Reform Special Committee
- Taylor, Mr. Ted** (Individual presentation)
 Canadian National Railways pension system, 4:5, 98
- Technological change** *see* Early retirement; Layoffs
- Term employees** *see* Employees—Part-time
- Thompson, Mr. Gordon** (Individual presentation)
 Canadian National Railways pension system, 5:3, 70-1
- Toronto, Ont.** *see* CN Tower
- Transport Senate Standing Committee**, 4:99
- Transport Standing Committee**, 4:14-6, 23-4, 26, 29, 35, 84, 93, 99
- Transportation industry deregulation** *see* Canadian National Railways—Financial position
- Turner, Right Hon. John N.**, references, 4:60
- Unemployment**, effects on pensioners, 8:28
- Unions**, railway
 Canadian National Railways, employees, membership, percentage, 12:11
 CN Express/CN Route consolidation, 6:27
 Membership, pensioners, representation, adequacy, 2:12, 19; 6:50; 9:16, 25-6
- United States**
 Railway Retirement Act *see* Pensioners' benefits—United States
See also Pension Trust Fund—Investments; Pensioners' benefits; Pensions—Funding levels—Funds
- United Transportation Union** *see* Witnesses
- United Transportation Union—Local 1874** *see* Witnesses
- Vance, Mr. Webb** (Individual presentation)
 Canadian National Railways pension system, 6:3, 13-4
- VIA Rail Canada Inc.** *see* Early retirement; Pensions—Funds; Rail passes
- Wage** *see* Minimum wage
- "Wage inflation assumption"** *see* Pension Trust Fund—Actuarial valuations
- Walker, Ross**, references, 4:99
- Warmerdam, Mr. Bert** (Individual presentation)
 Canadian National Railways pension system, 4:5-6, 98-9
- White, Mr. Earl** (Canadian Railway Employees' Pension Association)
 Canadian National Railways pension system, 4:5, 7-30, 34-6; 12:3, 39-42
 References, 4:37, 39; 6:43-4
- William Mercer Ltd.** *see* Witnesses
- Williams, Bryan**, references, 3:15, 25
- Wilson, Mr. Earl** (New Brunswick Senior Citizens' Federation Incorporated)
 Canadian National Railways pension system, 6:3, 39
- Witnesses** (organizations)
 Biggar Railway Employees and Pensioners Association, 7:3, 5-23
 Brotherhood Railway Carmen of the United States and Canada, 6:3, 41-57
 Canadian National Railways, 1:13, 19-54; 12:3-28, 30-6, 38-9
 Canadian Pacific Limited, 10:4-35
 Canadian Pacific Pensioners' Association—Vancouver, British Columbia, 4:5, 57-62
 Canadian Railway Employees' Pension Association, 4:5, 7-36, 61-82; 6:3, 14-20; 12:3, 39-42
 Canadian Railway Labour Association, 2:3, 5-16
 Canadian Signal and Communications Union—Local 223, 4:5, 50-2
 CN Pensioners' Association—Council No. 1 Moncton Local, 6:4, 61-8
 CN Pensioners' Association—Kamloops, B.C. Local, 4:5, 53-7
 CN Pensioners' Association—Montreal Local, 3:3, 5-7
 CN Pensioners' Association—Quebec, 2:3, 30-3; 3:3, 14-25
 CNR Disability, 7:3, 23-8

Witnesses (organizations)—Cont.

- CNR Lady Pensioners' Association, 7:3, 42-6
- Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation, 8:4, 14-24; 12:3, 41-2
- International Association of Machinists and Aerospace Workers, 5:3, 67-70
- International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 409, 5:3, 43-6, 49-54, 56-61
- International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 1574, 4:6, 100-7
- Manitoba Government, 5:4, 89-98
- Manitoba Pension Commission, 5:4, 71, 92, 94, 96-9
- M.L.A. Inkster, Manitoba Legislative Assembly, 5:4, 82-9
- National Advisory Council on Aging, 8:4, 6-14
- National Council of CN Pensioners Associations Inc., 9:3-30
- New Brunswick Senior Citizens' Federation Incorporated, 6:3, 33-9
- Royal Canadian Legion—Ladies Auxiliary—Lasalle Branch 212, 2:3, 33-40
- Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association, 3:3, 8-13
- United Transportation Union, 8:4, 27-33
- United Transportation Union—Local 1874, 5:3, 5-11
- William Mercer Ltd., 12:3, 24-7, 29-37
- Wyatt Company, The, 11:3-49

See also Appendices and *individual witnesses by surname*

Women see Inflation—Purchasing power

Woods, Mr. George (International Brotherhood of Electrical Workers—Local Union 409)
Canadian National Railways pension system, 5:3, 43-6, 53-4

Workforce

Ratio to pensioners, decreasing, 1:24; 2:20; 5:83; 12:22
See also Pensions—Participants

Wyatt Company, The *see* Appendices; Pension Trust Fund—Earnings; Witnesses

Wynes, Mr. James E. (Individual presentation)
Canadian National Railways pension system, 5:3, 23-9

Yearly Maximum Pensionable Earnings Formula *see* Canada Pension Plan

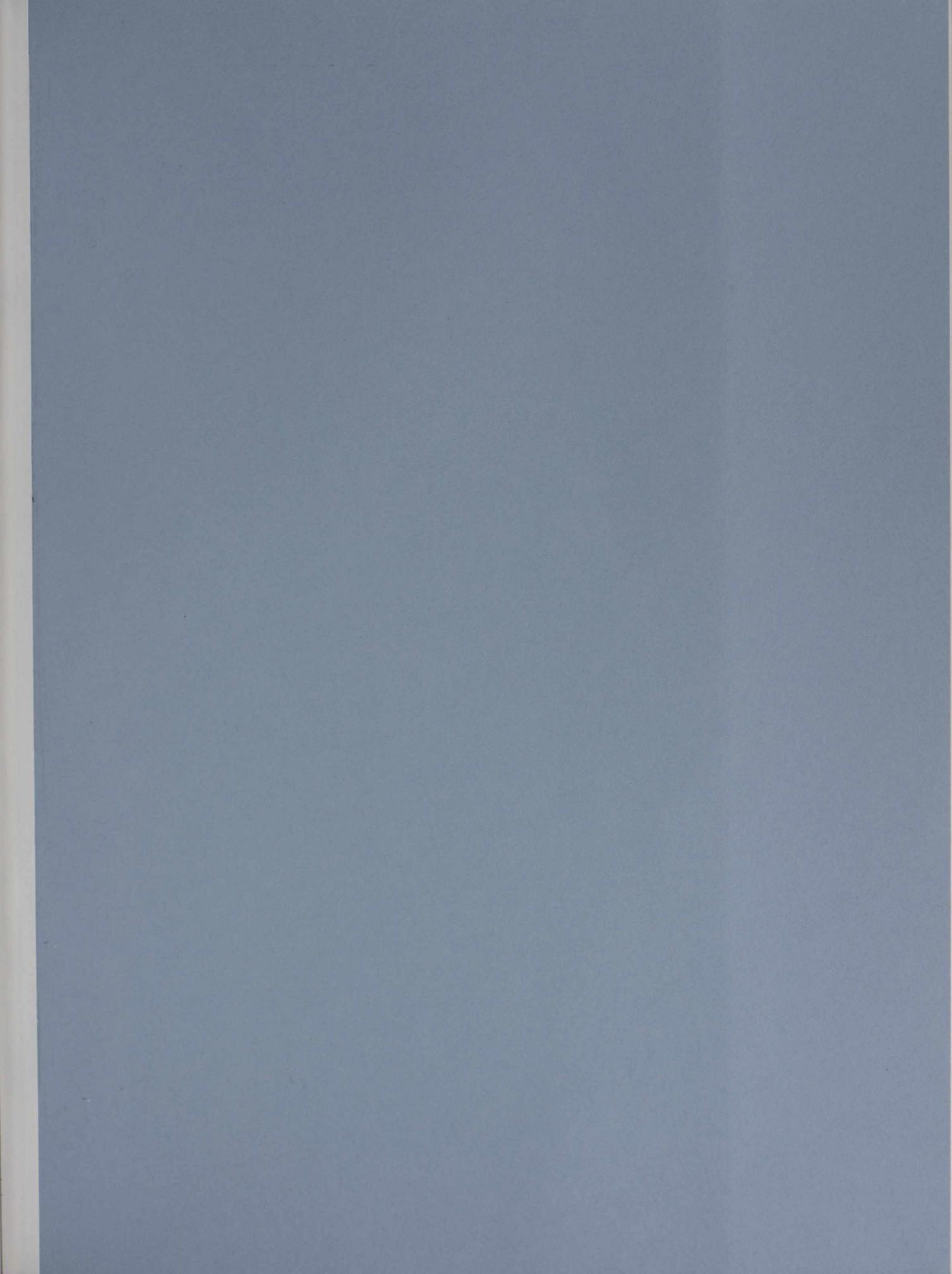
Years of service *see* Canadian National Railways—Employees, Transfers to CNCP Telecommunications; Pension Trust Fund—Employees

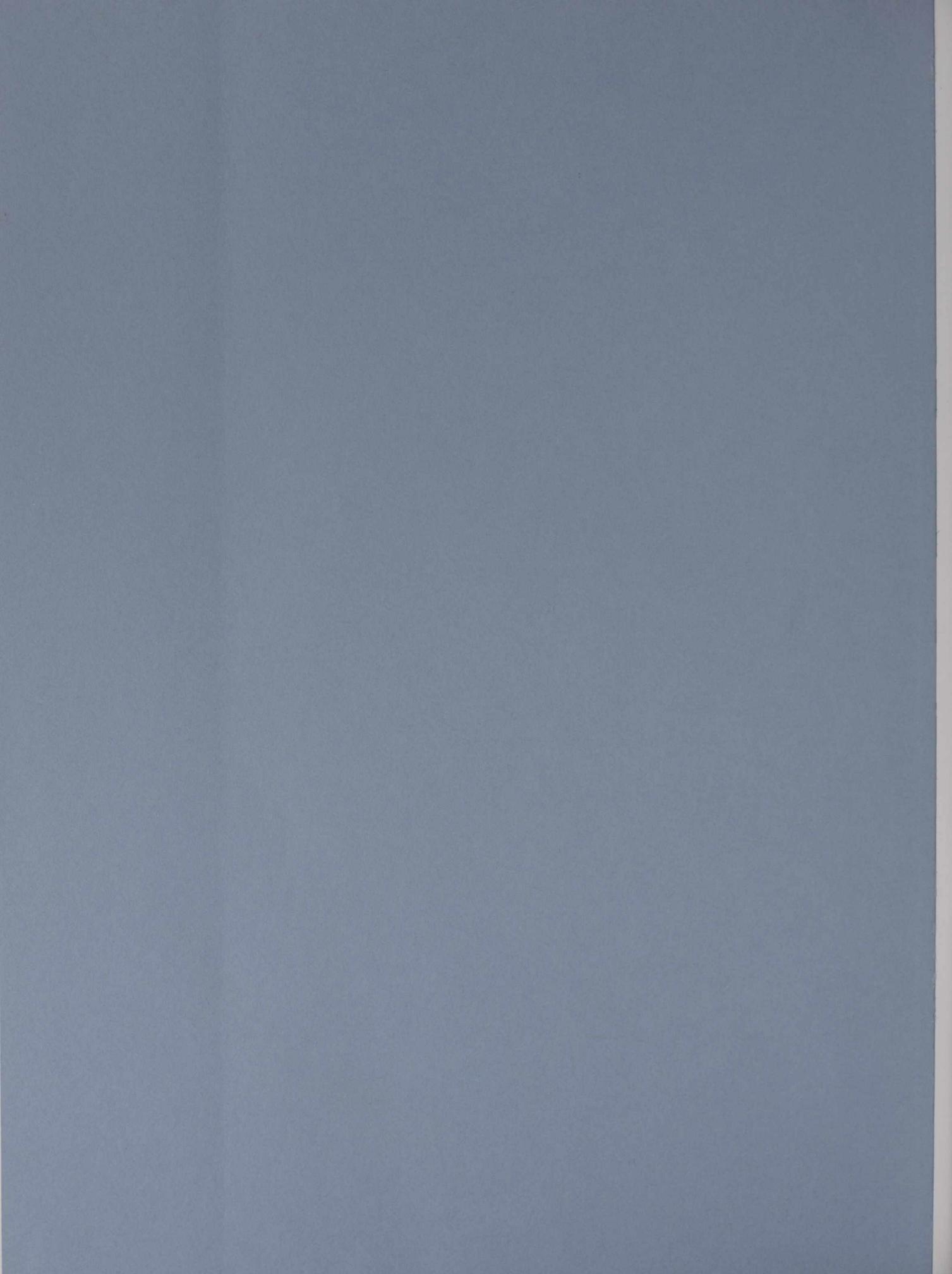
YMPEF *see* Yearly Maximum Pensionable Earnings Formula

6 and 5 provisions, restraint program *see* Pensioners' benefits—Indexation

1935 pension plan *see* Pension Trust Fund; Pensioners' benefits

1959 pension plan *see* Pension Trust Fund; Pensioners' benefits—Calculating







INDEX

DU

SOUS-COMITÉ SUR LE

Régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada

DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1-13 •

1985-1986 •

1^{re} Session •

33^e Législature

Président: M. Vince Dantzer

INDEX

DU

COMITÉ DES COMMUNES

Régime de pensions des Cheminots
de fer nationaux du Canada

CHAMBRE DES COMMUNES

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

Cet index couvre les sujets ayant fait l'objet de discussions lors des séances de ce comité. Les dates et les numéros des fascicules contenant les procès-verbaux et témoignages des séances du comité sont répertoriés dans les pages préliminaires sous le titre «DATES ET FASCICULES».

Les sujets, ainsi que les noms des intervenants, sont inscrits par ordre alphabétique et en caractères gras de même que les numéros des fascicules. Chaque référence peut apparaître sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès à l'information.

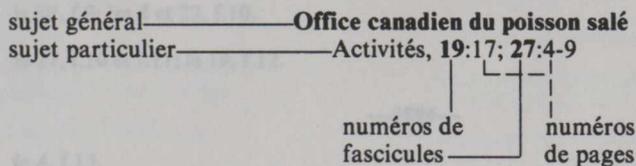
Pêches

Pacifique, 11:31

Oberle, M. F. (PC—Prince George—Peace river)

Pêches, 11:31

L'exemple suivant illustre la méthode d'indexation employée.



Certains sujets d'importance commandent des descripteurs spéciaux tels que: Appendices; Ordre de renvoi; Procédure et Règlement; Témoins; Votes en Comité, etc.

L'index est dit croisé parce qu'il comporte des renvois. Les renvois à un sous-titre sont indiqués par un long trait.

Nigeria. Voir Poisson—Exportations

sujet abordé — **Géothermie**

sous cette Allusions, 1:34; 11:4-18

autre rubrique — **Voir aussi Chauffage collectif, système**

titre-sujet — **Énergie atomique. Voir plutôt Énergie nucléaire**
préféré à un autre —

- Abbot, M. Edward G.** (Association des syndicats de cheminots du Canada)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 2:5-16
- Abbott, M. Lloyd K.** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:5-14, 26
- Air Canada.** *Voir* Canadien National—Pensions, régime—
Comparaison avec d'autres sociétés—Sociétés de la Couronne
- Alaska, autoroute,** employés du CN, participation, 4:84
- Andrew, M. Paul** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:37-41, 57, 82
- Appendices**
Chemins de fer nationaux du Canada, diapositives, 12A:8-14
Présentation au Sous-comité sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada par le local 409 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, 5A:11-23
The Wyatt Company, lettre, 11A:10-9
- Ashcroft, M. Gordon** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:74-9
- Assemblée législative du Manitoba,** député, témoignage. *Voir* Témoins—Manitoba
- Association des femmes retraitées du CN,** représentante, témoignage. *Voir* Témoins
- Association des retraités du CN**
Conseil n° 1 de la section de Moncton, représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Et CREPA, comparaison, 6:65
Montréal, membres, nombre, 3:7
Montréal, représentant, témoignage. *Voir* Témoins
Québec, représentants, témoignages. *Voir* Témoins
- Association des syndicats de cheminots du Canada**
Mémoire, annexes, 2:7
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
- Association internationale des machinistes et travailleurs de l'aérospatial,** représentant, témoignage. *Voir* Témoins
- Banque Commerciale du Canada,** CN, investissements, 5:38, 41
- Beckett, M. H.K.** (Biggar Railway Employees and Pensioners Association)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 7:5-11, 18-23
- Bédard, M. Henri** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 8:24-7
- Benjamin, M. Les** (NPD—Regina-Ouest)
Alaska, autoroute, employés du CN, participation, 4:84
Canadian Railways Employees' Pension Association, membres, 6:19
Canadien National
Caisse de prévoyance, 6:71-3; 8:32; 9:27-8
Caisse de retraite, 1:30; 4:23, 56, 63-4; 7:17, 19-22; 8:22-3; 11:15, 24, 30; 12:7, 28, 30
Commission d'appel des pensions, 43-5
Pensions, régime, 1:29-32, 34-5, 45; 2:13; 4:15, 24-5, 40, 50-2, 57, 77-8, 92; 5:20-1, 54-7; 6:10-1, 58-9, 63-5; 7:46; 8:9-10; 9:21-6, 29-30; 11:26, 28-9, 46, 48-9; 12:28, 36-9
Personnel, réduction, 5:57
- Benjamin, M. Les—Suite**
Canadien National—*Suite*
Syndicats, conciliation, processus, 1:33
Technologie, 5:84-7, 94
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 1:29-36, 43-48, 54; 2:11-3, 23, 28, 34, 38; 4:15-7, 23-5, 39-41, 48-52, 56-8, 63-4, 68, 77-80, 84-5, 91-3, 105-7; 5:20-1, 41, 52, 54-61, 63-4, 69, 71, 73-4, 84-7, 92-5; 6:6, 10-2, 19, 28, 32, 58-9, 63-6, 71-5; 7:17, 19-22, 26-8, 46; 8:9-11, 22-6, 32; 9:21-30; 10:10-2, 17-20, 27-35; 11:15, 19 21, 24, 26, 28-30, 38-41, 45-9; 12:7, 27-8, 30, 36-9
Chemins de fer nationaux du Canada, représentants, 12:30, 38
CNCP Télécommunications, fonds de pensions du CN, transfert, 8:25-6; 9:29
Conseil national des associations des retraités du CN, représentativité, 4:7, 22-3
CP Rail, caisse de retraite, 4:23, 56; 10:18-9
CP Rail, pensions, régime, 2:13; 4:16; 5:60-1; 7:17; 9:29; 10:10-2, 17-20, 27-35
Croix Bleue, cotisations, 5:59
Killens, M^{me} Thérèse, accident, allusion, 7:5
Pensions, prestations, normes, Loi, modifications, 9:24; 11:47-8
Pensions, régimes, participation obligatoire, 8:10-1
Pensions, régimes, transférabilité, 4:79-80
Pensions du Canada, Régime, Manitoba, répercussions, 5:95
Radio-Canada, fonds de pensions du CN, transfert, 6:32
Sous-comité
Documents, dépôt, 1:26
Mandat, 4:93; 5:20
Questions, liste, soumission aux témoins pour réponses écrites, 10:34
Séance d'organisation, 1:14-8
- Biggar Railway Employees and Pensioners Association,** représentant, témoignage. *Voir* Témoins
- Black, M. Tom A.** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:12-7
- Blais, M. Gil E.** (Travailleurs unis des transports—section locale 1874)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:5-11
- Blue Cross.** *Voir* Canadien National—Assurance-maladie, polices
- Boone, M. Roland** (Fraternité internationale des ouvriers en électricité—section locale 1574)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:100-7
- Bouchev, M. George P.** (Conseil national des associations des retraités du CN Inc.)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 9:4-5, 11, 19, 22-3, 25-9
- Bourque, M^{me} Edna** (Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:38
- Brasher, M. John R.** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:35-9
- Brooks, M.** (Association des retraités du CN—section locale de Kamloops, C.-B.)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:53, 55-7

- Brown, M. David** (actuaire)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 11:4-12, 14-5, 17-20, 24-7, 29, 31-3, 40-2
- Brunet, M^{me} Yvette** (Conseil consultatif national du troisième âge)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 8:6-9, 11-3
- Buck, M^{me} Carlyne E.** (Association des femmes retraitées du CN)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 7:42-6
- Caisse de prévoyance.** Voir Canadien national
- Campbell, M. Arthur J.** (Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:16, 18, 20-5, 28, 30-4, 61; 8:14-24; 12:41-2
- Campbell, M. Harold N.** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 2:24-30, 33
- Canadian Railways Employees' Pension Association**
Actuaires, 6:20
Bureau embauché, The Wyatt Company, 4:17
Membres, 6:19
Représentants, témoignages. Voir Témoins
- Canadian Signal and Communications Union,** représentant, témoignage. Voir Témoins
- Canadien National (CN)**
Arrêts de travail, 5:70; 6:45
Assurance-maladie, polices, transfert de la Croix Bleue à Sunlife, 2:20, 32; 3:17
Caisse de prévoyance, bénéficiaires, etc., 6:68-76; 9:27-8
Caisse de retraite, 2:27, 35-7; 3:17, 23; 4:97; 5:31-2; 6:63, 65; 7:29; 8:16
Capitalisation. Voir plutôt Caisse de retraite—Investissements, rendement sous le titre susmentionné
Comptes rendus financiers, communications, etc., 4:21, 72-3, 81, 97, 106-7; 5:63-5; 6:16, 22, 51; 7:7, 22; 9:18; 12:4, 8-11, 18-20, 41-2
Expert-conseil, 12:20-1
Cotisations, 8:29
Augmentation, 5:19-20, 22; 7:7-8, 35-6; 12:25
Limite de 35 années, 2:28; 7:8-9
Partage, 1:21, 24, 27-8, 35-8, 47; 3:15; 4:9-10, 12, 16, 18, 32, 64, 75, 86-7, 104; 5:6, 37-8, 70; 6:12, 16, 22, 44; 7:9, 22, 45; 8:20; 9:8, 12-5, 18-9; 11:6, 12; 12: 11, 13-5, 21-2, 25-6
Dette non capitalisée, 1:21, 37-9; 4:12, 68, 80-1, 104; 5:6, 37, 66; 6:24, 43, 52; 7:18, 20; 8:16; 9:16, 18-9; 11:23, 31-2, 37-9; 12:12-5, 18, 34
Gouvernement, assistance, 4:56, 104
Intérêts, 2:26-7; 4:9, 32, 66-70; 5:24, 37; 6:12, 18, 23; 8:16-7, 30; 9:12, 14-5, 18, 29-30; 11:39-40; 12:12
Remboursement, 1:26-7, 47-8; 4:33-6, 104; 5:83, 87-9; 6:12, 25; 7:17, 20, 23; 9:12-3, 15; 12:13, 35
Division, 11:29-31, 33-6; 12:28-31, 41
Évaluations triannuelles, 1:39
Excédent en intérêts, 2:32, 35; 4:8, 10, 12, 17-8, 29-30, 58-9, 81; 5:9, 27-8, 66; 6:23, 50-1; 7:17; 8:16; 9:6, 19
Actuariel, 1:37
Répartition, 4:62-4, 74-5; 5:7; 6:6, 15, 23, 53; 7:7, 17-21; 8:13-4; 9:18; 12:41
Résorption, méthode, 1:51-2
- Canadien National (CN)—Suite**
Caisse de retraite—Suite
Gains. Voir plutôt Caisse de retraite—Excédent sous le titre susmentionné
Gestion, 5:10, 24, 39, 43, 49, 64, 71, 84; 6:17-8, 24, 26, 48-9, 66; 7:8, 32-3; 9:11-2, 14, 17-8; 12:5, 9, 17-8, 40
Code de conduite, 9:17
Conflit d'intérêt, 9:20-1; 12:4-5
Conseil indépendant, suggestion, 4:14, 19-20, 24-7, 34, 38-9, 59, 65-6, 72, 88, 94-6, 101, 104-5; 5:8, 36, 38, 40, 57, 84; 6:10-1, 25, 67; 8:21; 12:6
Coûts, 4:23; 5:8
Méthodes, 2:28; 4:75, 83-4; 5:20, 28-9
Rapport Hall, recommandations, 4:19, 37, 84, 87, 101; 5:8, 25; 6:11, 25, 48
Inflation, répercussions, 4:12, 14, 24, 73-4; 5:85; 6:70; 8:15
Investissements, rendement, 4:19, 26, 50, 65, 88, 97, 101, 104-5; 5:8, 10, 38, 40-2; 6:7; 7:45; 8:32-3; 9:6, 14, 17; 11:8, 12-6, 20-2, 31, 33-5, 40-5, 48-9; 12:4-9, 11, 16, 39
Comparaison avec d'autres caisses, 12:6
Durée de 60 ans, 11:6, 11-2, 23
Et indexation, rapport, 11:4-9, 11, 16, 19-20
Information. Voir plutôt Caisse de retraite—Compte rendus financiers, communications, etc., sous le titre susmentionné
Siebens Oil and Gas et Canpar, 12:7
Passif non capitalisé. Voir plutôt Caisse de retraite—Dette non capitalisée sous le titre susmentionné
Prêts au CN ou au CP, 1:54
Profits. Voir plutôt Caisse de retraite—Excédents sous le titre susmentionné
Propriétaires, 5:10, 24; 6:66-7; 7:20; 8:9
Rapport annuel, 5:65
Renflouement, 2:15
Réserve, constitution, 9:18
Utilisation à des fins diverses, 2:25; 3:16, 24; 4:9, 11, 82, 84, 105; 5:24-5, 27-8, 37-8; 6:17-9; 8:16, 22; 12:4-5, 9, 16
Voir aussi Pensions, régime—Retraites anticipées—Financement sous le titre susmentionné
Commission d'appel des pensions, 1:42-5
États financiers, présentation confuse, allégation, 4:7
Gains, calcul, immobilier, inclusion, 1:53
Grèves. Voir plutôt Arrêts de travail sous le titre susmentionné
Laissez-passer. Voir plutôt Pensions, régime—Cartes de chemins de fer sous le titre susmentionné
Mises à pieds. Voir Personnel, réduction sous le titre susmentionné
Négociations avec les retraités, 1:19, 36; 5:21
Pensions, régime
Augmentation spéciale. Voir plutôt Pensions, régime—Revalorisations ponctuelles sous le titre susmentionné
Calcul, modalités, 3:14; 4:25, 36, 44; 5:5, 22, 65, 75, 81; 7:7, 34; 8:18-9; 12:36
Points par année de service, 5:17-20, 22, 26, 67, 88; 6:14; 7:8; 12:13, 18, 23
Cartes de chemins de fer, intégration, 1:49; 2:13-4, 20; 3:22-3
Chèques, émission, fréquence, 5:65
Comité permanent, étude, suggestion, 2:21
Commission de retraite, retraités, représentation, 3:18-21; 4:57, 86-7, 94; 5:12, 25-6, 44, 53; 6:10-1; 7:27; 12:18
Commission de retraite, rôle, pouvoirs, etc., 2:21; 3:20; 4:17, 94; 5:43, 47, 65, 80; 6:8-12, 49, 52, 54; 7:27, 40; 9:22
Comparaison avec d'autres sociétés, 1:20-1; 2:11, 15; 5:45; 6:18, 22, 43; 7:45; 9:6-7; 11:16-9, 23, 44; 12:24-5, 27
CP Rail, 2:13, 20; 3:23; 4:8; 5:53, 82; 10:10, 14-5
International Nickel et Inco, 4:12

Canadien National (CN)—SuitePensions, régime—*Suite*Comparaison avec d'autres sociétés—*Suite*

Régime de pensions du Québec, 4:95

Sociétés de la Couronne, Air Canada, etc., 6:46-8, 56-7

Université de la Colombie-Britannique, 11:36-7

Conjoint survivant, traitement, 1:20; 3:15-6, 22; 4:45-7, 53-5, 84, 89, 92-3, 103; 5:6-8, 43, 57-8; 6:6, 13, 20-1, 37-8, 40-1, 46, 62, 69, 75; 7:32, 36, 38-9, 43-6; 9:5, 19, 21-3; 12:17

Contributif ou non contributif, 4:50-2, 71-2, 75-7, 88; 6:24

Coût, 1:24-5; 5:7

Décisions négociées, protocole d'entente, 1:45; 2:8, 19

Études diverses, 2:5; 3:15, 18, 25; 6:5, 42; 7:29; 9:8

Évolution, changements, etc., 1:20; 2:7-8, 16; 6:13, 16, 43, 68-70; 8:28-9, 31

Formulaires, simplification, 1:50

Formule Lalonde, 1:46

Gestion. *Voir plutôt* Caisse de retraite sous le titre susmentionné

Gouvernement, subvention par le biais du supplément de revenu garanti, 3:21; 4:42, 58-9; 5:8, 31; 6:26

Hypothèses actuarielles, modification, 11:11-2

Indexation. *Voir* Caisse de retraite—Investissements, rendement—Et *et* Pensions, régime—Inflation, mesures protectrices sous le titre susmentionné

Inflation, mesures protectrices, indexation, etc., 1:22, 34, 41, 46; 2:6, 10, 13-4, 16, 18, 21-3, 27-8, 37, 40; 3:5, 15, 24; 4:18, 20-1, 23, 25, 41-2, 53-4, 78, 96, 98-9; 5:9, 11, 14-6, 18, 26, 43, 45-8, 51, 66, 83-4, 89, 96-7; 6:6, 12-3, 18, 22, 42, 45, 60-1, 63-5, 68; 7:44; 8:10, 15-20; 9:5, 8, 12-5, 23, 26; 11:18, 22, 24-5, 33; 12:9, 17, 23, 39-40

Coût, 11:7-8, 10-2, 15, 19, 24-5, 31, 40-2

Fonds d'indexation, création, 7:7-9

Rétroactivité, 6:39; 8:20

Informations, séminaires, 5:75, 78-9

Intégration au Régime de pensions du Canada, 4:40-1, 43-4, 48-9, 89-92, 102; 5:16-20, 29-30, 33-4, 72-4; 7:30, 34-7, 39, 41-2; 12:26

Invalidité, pension, 6:47-8; 7:23

Remplacement par une assurance-invalidité, 2:16

Service militaire, reconnaissance, 7:23-8; 9:28

Mesure législative, modification, 4:24-5, 60-1; 5:32; 8:9-11, 14; 9:14, 16, 24; 11:46-7

Mortalité, taux, répercussions, 12:28

Négociations, 1:23-5, 36; 2:9, 13, 31; 4:18-9; 6:52-4; 7:9-10; 9:16, 24-6, 28-9; 12:24, 26

Voir aussi Négociations avec les retraités sous le titre susmentionné

Niveaux, 1:23

Obligations légales et morales, 4:20-2, 27, 61-2; 9:12, 25-6; 11:27-9; 12:22-4

Paiements spéciaux. *Voir plutôt* Pensions, régime—

Revalorisations ponctuelles sous le titre susmentionné

Prestations déterminées, 4:10-1, 28, 30-2; 8:15, 18, 24; 12:19

Prestations pour le Nord, inclusion, 4:103-6

Profits, 2:6

Programme des 6 et 5%, répercussions, 1:27-8

Rente, base de calcul, restructuration, 2:28-9

Retraites anticipées, 12:33, 36

Allocations de départ, 5:78-9; 12:16

Assurance-invalidité, 5:22-3

Counselling. *Voir plutôt* Pensions, régime—Informations, séminaires sous le titre susmentionné

Coût, 5:28; 8:13; 9:10; 12:16-7, 32-3

Canadien National (CN)—SuitePensions, régime—*Suite*Retraites anticipées—*Suite*

Dispositions, 1:20, 30-1, 35; 4:45-7, 91-2, 95-6, 103; 5:19-20, 22, 77, 83; 6:42, 46-7, 60; 7:27, 36; 9:9

Financement, 1:29-31; 5:76; 9:20; 12:36-7

Nombre, 1:29

Voir aussi Caisse de retraite sous le titre susmentionné

Revalorisations ponctuelles, 1:21-2, 28-9, 34, 39-42, 45, 47; 2:17, 23, 31; 3:16, 18, 21; 4:11, 13, 15-6, 53, 60, 80, 86; 5:7, 12, 31-2, 40, 45, 53, 56, 96; 6:62, 64; 7:7, 9, 30-1; 9:7, 10-1, 13, 16, 19; 10:22; 11:30, 32; 12:13, 15, 23, 35-6

Financement, 1:31-2

Service militaire, interruption, 12:38-9

Syndicats, préoccupation, 2:7-8, 10-1, 19-21; 3:20-1; 4:54-5, 57, 87, 106; 5:9, 11-2, 14-6, 21-2, 24, 44, 47-57, 66-9, 80; 6:7-8, 11, 13, 26, 45-6, 54-5; 7:10, 37, 40; 8:21, 32; 9:20; 11:25-7, 29; 12:10-1, 27

Transferts, 6:57-9; 7:26; 8:10

Voir aussi CNCP; Radio-CanadaVersement spécial. *Voir plutôt* Pensions, régime—Revalorisations ponctuelles sous le titre susmentionné

Personnel, réduction, mises à pied, etc., 4:42; 5:54, 57, 83

Privatisation, 12:27

Retraités, pouvoir d'achat, baisse, 4:8, 13, 54; 5:18-9, 78; 6:44-5, 61; 7:6; 8:13, 16, 19; 9:7, 23

Syndicats

Conciliation, processus, 1:26, 33-4

Participation, critères, etc., 2:12

Voir aussi Pensions, régime sous le titre susmentionné

Technologie, personnel, quote-part, 5:84-7, 94; 6:27, 47

Voir aussi Banque commerciale du Canada; Cast Shipping; CNCP**Canadien Pacifique Limitée**Chemins de fer. *Voir plutôt* CP RailReprésentants, témoignages. *Voir* Témoins**Canpar. *Voir* Canadien National—Caisse de retraite—**

Investissements, rendement

Capri, M. Michael (témoin à titre personnel)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:72-4

Cast Shipping, CN, investissements, 5:38, 40-1; 12:4-5**Cedraschi, M. Tullio (Chemins de fer nationaux du Canada)**

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 1:53-4; 12:4-9

Chemins de fer nationaux du Canada

Représentants, réponse écrite à la lettre de The Wyatt Company, 12:30, 38

Représentants, témoignages. *Voir* Témoins*Voir aussi* Appendices**Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, étude,**

1:14-54; 2:5-40; 3:5-25; 4:7-107; 5:5-99; 6:5-76; 7:5-46; 8:6-33; 9:4-30; 10:5-35; 11:5-49; 12:4-42

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, Sous-comité. *Voir plutôt* Sous-comité**Chester, M. James G. (Canadian Railway Employees' Pension Association)**

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:36-7, 57-62

- Chiasson, M. Robert** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:59-61
- Clements, M. Vic** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:46, 50-1, 55-61
- CN**. Voir *Canadien National*
- CNCP Télécommunications**, fonds de pensions du CN, transfert, 1:50; 5:42, 65; 8:24-7; 9:29
- CNR Disability**, représentant, témoignage. Voir *Témoins*
- Coates, M. James A.** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 7:31-4
- Cochrane, M. Dennis H.** (PC—Moncton)
Association des retraités du CN, 6:65
Banque Commerciale du Canada, 5:41; 6:26
Canadien National, 1:39-43, 47; 2:23, 28-9; 4:18-22, 33-4, 41, 46, 55, 62-3, 74-7, 105; 5:10, 14-5, 21-2, 41-2, 57; 6:21, 25, 41, 50-2, 66-7, 75-6; 11:31
Canadian Railways Employees' Pension Association, 4:17
Cast Shipping, 5:41
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 1:39-43, 47; 2:23, 28-30; 3:7; 4:17-22, 33-6, 41, 46-7, 55-6, 61-3, 74-7, 85, 105-6; 5:9-10, 14-5, 21-2, 34-5, 41-2, 56-7, 59; 6:7-9, 21, 25-6, 28, 38-9, 41, 50-3, 65-7, 74-6; 11:31
CP Rail, 4:35, 62
Croix Bleue, 5:34-5, 59
Droits à l'égalité, Sous-comité, 6:21
Fraternité des wagonniers de chemins de fer des États-Unis et du Canada, 6:50
Pauvreté, 6:38
Sous-comité, membre, absence pour cause de maladie, 2:5
- Conseil consultatif national du troisième âge**
Activités, membres, etc., 7:6
Représentants, témoignages. Voir *Témoins*
- Conseil national des associations des retraités du CN Inc.**
Activités, membres, etc., 9:4-5, 27
Représentants, témoignages. Voir *Témoins*
Représentativité, 4:7, 22-3; 9:5, 25
- Cormier, M. J.E.** (Canadian Railways Employees' Pension Association)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:14-20
- CP Rail**
Caisse de retraite, 3:8
Dette non capitalisée, remboursement, prévisions, 4:35-6, 60, 62
Gouvernement, assistance, 4:56
Excédent et déficit, 4:58-9; 10:18-9; 12:40-1
Gestion, 4:23, 84
Conseil indépendant, suggestion, 4:14, 21, 59; 5:84
Placements, 10:19, 26; 12:40-1
Pensions, régime, 4:16; 10:5-10, 24; 12:42
Améliorations, recommandations, 3:9, 12
Augmentations ponctuelles, 3:11; 10:18, 22-3
Comité des pensions, retraités, représentation, etc., 3:11; 10:10-1
Communications avec les retraités, 10:15, 35
Comparaison avec le régime du CN. Voir *Canadien National*—Pensions, régime—Comparaison avec d'autres sociétés
Conjoint survivant, prestations, augmentation, 3:12
Cotisations, calcul, modalités, intérêts, inclusion, 10:11-2, 21-2
Cotisations, remboursement après démission, intérêts, 10:27-8
- CP Rail—Suite**
Pensions, régime—Suite
Estimations actuarielles et réalité, écart, 10:12-3
Fiduciaire, Trust Royal, 10:23
Laissez-passer, retrait, 3:10-3, 22; 4:60; 5:60-1, 68, 76; 7:10, 17; 9:16-7, 29; 10:30-5
Passif non capitalisé, 10:12, 14, 19, 30
Intérêt, taux, 10:28-9
Prestations
Déterminées, principe, 10:13-4, 21-2, 24-6
Rétroactives, 10:17
Spéciales. Voir *plutôt Pensions, régime—Augmentations ponctuelles sous le titre susmentionné*
Propriétaires, 10:20
Régime individuel, comparaison, 10:25-6
Retraite anticipée, coût, 10:17
Syndicats, préoccupation, 3:9-11, 13; 10:16, 20-1
Sous-comité, influence, 10:17
Pensions, régime, Sous-comité, étude, suggestion, 2:7, 13
Voir aussi *Canadien National—Pensions, régime—Comparaison*
- Crass, M. Emil** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:39-42
- Croix Bleue**
Cotisations, 5:12-3, 34-5, 58-61
Voir aussi *Canadien National—Assurance-maladie*
- Daly, M. Owen P.** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:26-8
- Dantzer, M. Vince** (PC—Okanagan-Nord; président)
Canadien National, 1:38, 48; 2:11; 4:17, 25-7, 57, 66, 72-4, 81, 106-7; 5:11, 15-6, 22-3, 51-2, 54; 6:12, 55-6, 65; 9:30; 10:10; 11:27-8, 47
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 1:38, 45-6, 48-50; 3:7, 9-11, 18; 4:17, 25-8, 49, 57-8, 66, 72-4, 79-81, 100, 106-7; 5:11, 15-7, 22-3, 30, 34-5, 51-2, 58-60; 6:12, 31, 36, 39, 41, 55-6, 65, 68; 7:25; 8:9, 22-3; 9:30; 11:27-8, 47
CP Rail, 1:49; 3:11
Croix Bleue, 5:34-5, 58-60
Députés, 6:68
Élection à titre de président, 1:14; 13:6
Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation, 8:22
Pensions, 4:79
Pensions, réforme, Comité spécial de la 32^e législature, 6:36
Radio-Canada, 6:31
- Davis, M. Charles** (Association des retraités du CN—Québec)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 3:14-6, 19-21, 23-4
- Députés**, pensions, désindexation, 6:68
- Dette nationale**, 2:24; 4:42
- Doyle, M. James** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:69-76
- Droits à l'égalité, Sous-comité**, mandat, 6:21
- Edgar, M. George Maxwell** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:82-5
- Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation**
Mémoire, distribution, 8:22
Représentant, témoignage. Voir *Témoins*

- Farrant, M. Maurice H.** (Canadian Railways Employees' Pension Association; The Wyatt Company)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:62-82;
11:4, 15, 21-2, 24, 26, 29-31, 35, 37-40, 46-7
- Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick**
Activités, membres, etc., 6:33-4
Mémoire, erreur, correction, 6:36-7
- Fonction publique**, pensions, régime, 12:41-2
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
- Fonction publique du Manitoba**, pensions, régime, 5:97-9
- Fonds de prévoyance.** *Voir plutôt* Canadien national—Caisse de prévoyance
- Fraser, M. Michael** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:93-8
- Fraternité des wagonniers de chemins de fer des États-Unis et du Canada**
Membres, 6:50
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
- Fraternité internationale des ouvriers en électricité**
Présentation. *Voir* Appendices
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins
- Fraternité internationale des ouvriers en électricité—Syndicat local 409**, représentants, témoignages. *Voir* Témoins
- Fullerton, M. Douglas** (Conseil national des associations des retraités du CN Inc.)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 9:19-21
- Gignac, M. Paul H.** (Association des retraités du CN—Québec)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 2:30-3
- Giles, M. Tom W.** (Association des retraités du CN—section locale de Kamloops, C.-B.)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:54-6
- Gottselig, M. Bill** (PC—Moose Jaw)
Canadien National, 3:23-4
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 3:11-3, 23-4; 10:33-4
CP Rail, 3:11-3; 10:34
- Gouvernement du Manitoba**, ministre, témoignage. *Voir* Témoins—Manitoba
- Granger, M. R.** (Canadien Pacifique Limitée)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 10:18, 24
- Gray, M. Darryl L.** (PC—Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine; vice-président)
Canadien National, 1:26-7, 44, 49-50, 54; 3:18-22; 4:47-8, 54-5, 61, 64-6, 92, 97, 106; 5:33-4, 49-50, 52; 6:7, 11, 40, 53-4, 74; 7:20, 23, 27-8, 39-40, 44-5; 9:25; 10:22; 11:29-31; 12:9, 22-7, 32-3
Chemins de fer nationaux du Canada, 12:30
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 1:26-7, 44, 49-50, 54; 3:10-1, 18-23; 4:47-8, 54-5, 61-2, 64-6, 92, 97, 106; 5:33-5, 39, 49-50, 52-3, 59, 66, 71, 99; 6:7, 11, 36-7, 40, 53-4, 74; 7:19-20, 23, 27-8, 38-41, 44-5; 9:25-7; 10:12-7, 20-2, 25-7, 34-5; 11:29-31, 40; 12:8-9, 22-3, 30, 32-4
Conseil national des associations des retraités du CN Inc., 9:25, 27
CP Rail, 3:10-1; 10:12-7, 20-2, 25-7, 34-5
Croix Bleue, 5:59
Élection à titre de vice-président, 1:14; 13:6
- Gray, M. Darryl L.—Suite**
Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick, 6:36-7
Sous-comité, 5:23, 46; 12:8
Séance d'organisation. 1:16, 18; 13:6
- Hall, rapport.** *Voir* Rapport Hall
- Hansen, M. Heinz** (Canadian Signal and Communications Union—section locale 223)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:50-2
- Horbulyk, M. Mike** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:41-5
- Houlihan, M^{me} Ella A.** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:40-1
- Hunt, M. Keith E.** (Conseil national des associations des retraités du CN Inc.)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 9:5-11, 22, 24-5, 30
- Impôt sur le revenu**, pensions, régimes, règlements, 2:25-6
- Inco Limited.** *Voir* Canadien National—Pensions, régime—Comparaison—International Nickel
- International Nickel.** *Voir* Canadien National—Pensions, régime—Comparaison
- Janega, M. Matthew** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:29-33
- Killens, M^{me} Thérèse** (L—Saint-Michel—Ahuntsic)
Allusions à M^{me} Killens, accident, 1:19; 2:5; 7:5
Sous-comité, séance d'organisation, 1:15-8
- Killick, M. Del** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:17-23
- King, M. Frank E.** (Conseil national des associations des retraités du CN Inc.)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 9:23-4
- Knowles, M. Stanley**, allusion, 6:42
- Kohut, M. William** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:29-31
- Kramble, M. Boyd G.** (Fraternité internationale des ouvriers en électricité—Syndicat local 409)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:43, 49-54, 56-61
- Lach, M. George** (retraité)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 1:31, 34, 43-4, 49-50
- Laroche, M. Jean-Pierre** (Chemins de fer nationaux du Canada)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 1:19-27, 29-42, 44, 46, 48-51, 54; 12:4, 9-28, 30-6, 38-9
- Leblanc, M. André** (Conseil consultatif national du troisième âge)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 8:9-11, 13-4
- Levangie, M. Augustus T.** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:21-3
- Little, M^{me} Mildred** (Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 3:12-4

- MacDougall, M. J.W.G.** (Conseil national des associations des retraités du CN Inc.)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 9:11-9, 27-8
- Mackling, M. Al** (ministre du Travail, gouvernement du Manitoba)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:89-99
- MacPhearson, M. B.A.D.** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:23-6
- Malashewski, M. Fred** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:79-82
- Manitoba, Assemblée législative.** Voir Assemblée législative du Manitoba
- Maslak, M. Peter** (Travailleurs unis des transports)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 8:27-33
- Massé, M. J.-L.** (Canadien Pacifique Limitée)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 10:10-3, 20-1, 23, 25-30
- Masse, M. Yvon H.** (Chemins de fer nationaux du Canada)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 1:27-9, 36-40, 49
- Mawhinney, M. Hugh** (Association internationale des machinistes et travailleurs de l'aérospatial)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:67-70
- McCrosson, M. Michael** (CNR Disability)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 7:23-8
- McDougall, M. Dave** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:64-7
- McKay, M. David** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:45-9
- Mercier, M. Fernand** (Association des retraités du CN—Québec)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 3:16-20, 22-3, 25
- Mitten, M. Audber** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:20-1
- Montpetit, M. Jean-Guy** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 2:16-23
- Moore, M. Leslie S.G.** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:85-93
- Moore, M. Raphael G.** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 2:33-40
- Morency, M. Bernard** (William M. Mercer Ltée)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 1:29-33, 38-9, 41-2, 46-8, 51-3; 12:24-7, 29-37
- Morton, M^{me} Mildred** (recherche pour le Sous-comité)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 1:28-9, 36-8; 2:15; 3:6-7; 4:29-33, 44, 71-2, 81; 5:87-9, 96-9; 7:20-1, 37; 8:11-2, 27; 11:20-3, 25-6, 28
- Munro, M. Byron** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:57-9
- Murphy, M. Gregory** (Fraternité des wagonniers de chemins de fer des États-Unis et du Canada)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:41-51, 55-7
- Myers, M. Vic** (Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 3:8-13
- Noël, M. Patrick** (Association des retraités du CN—Montréal)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 3:5-7
- O'Connor, M. John** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 7:34-42
- Ordre de renvoi**
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, étude, 1:3-6, 15
- Pauvreté**
Femmes, 8:12
Personnes âgées, 6:34, 38
- Pelletier, M. Marius** (Association des retraités du CN—Québec)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 3:16, 19-21, 23-4
- Pension, prestations, normes, Loi, modifications, etc.,** 6:21-2, 49; 8:9-11, 31-2; 9:14, 17, 24; 11:47-8
- Pension, réforme, Comité spécial de la 32^e législature,** 4:9-10, 14; 6:36
- Pension de vieillesse**
Désindexation, 5:91
Et supplément de revenu garanti, 7:12
- Pensions, régimes,** 7:11, 13
Cotisations, répartition, 8:7
Cotisations déterminés, 7:13-6, 19
Gestion, 3:5-7; 5:91-2
Travailleurs, participation, 8:7-8, 11
Inflation, protection, mesures, 5:91-4, 98; 8:8, 11-3
Manitoba, 5:84, 90, 94-5
Modifications, 5:90-1; 7:23
Consensus national, 5:93-4
Participation obligatoire, 8:10-1
Prestations définies, employeur, avantages, 8:15
- Pensions du Canada, Régime**
Démographie, répercussions, 7:13
Manitoba, répercussions, 5:90, 95
Voir aussi Canadien National—Pensions, régime—Intégration
- Pensions du Québec, Régime.** Voir Canadien National—Pensions, régime—Comparaison
- Peters, M. W.A.** (Commission des pensions du Manitoba)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:71, 92, 94, 96-9
- Phillips, M. George** (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:31-5
- Pinsonnault, M. Edmond D.** (Chemins de fer nationaux du Canada)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 1:42-5; 12:38-9
- Président (décisions et déclarations)**
Documents, dépôt, quorum requis, 1:19
Killens, M^{me} Thérèse, accident, allusion, 7:5
Questions, pertinence, 10:33
Questions et réponses, temps imparti, 2:13, 17; 12:34
Rapports au Comité, rapport final, présentation, 3:25; 5:68-9
Sous-comité
Caméraman, entrée, autorisation, 5:23

Président (décisions et déclarations)—Suite**Sous-comité—Suite**

Délibérations, poursuite, 5:72

Document, dépôt, 1:26

Diapositives, Chemins de fer nationaux du Canada, 12:8

Lettre de The Wyatt Company, 11:4

Ministre du Travail du Manitoba, 5:99

Interruptions, évitement, 11:7-8

Mandat, 3:18; 4:49; 5:69, 89; 6:13-4

Membre, absence pour cause de maladie, 2:5

Membres, présentation, 5:46-7

Mémoire, annexion au compte rendu, 5:43

Mémoires, étude, 8:23

Questions, liste, soumission aux témoins pour réponses écrites, 10:35

Questions, pertinence, 11:11

Témoins, déclarations, teneur, 12:41-2

Procédure et Règlement

Documents, dépôt, quorum requis, 1:19

Sous-comité, questions relatives à l'organisation et au fonctionnement. *Voir plutôt* Sous-comité**Procès-verbaux et témoignages, impression, 1:15****Radford, M. David R. (directeur de l'étude)**

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 1:35, 47-8, 50-4; 2:16; 4:28-31, 43-4, 52, 67-75, 80-2, 97; 5:76-9, 81, 96; 7:35-7, 41-2; 10:22-5; 11:4, 11-7, 21, 25, 34, 45

Radio-Canada, fonds de pensions du CN, transfert, 6:29-33**Rapport Hall**

Allusions diverses, 2:26; 3:8; 5:13-4, 17, 25-6; 6:15, 19, 25; 7:25; 8:30

Voir aussi Canadien National—Caisse de retraite—Gestion**Rapports au Comité**

Premier (rapport final, délai, report), 1:7

Deuxième (déplacements, demande d'autorisation), 1:8

Troisième (rapport final, délai, report), 1:9

Quatrième (déplacement, demande d'autorisation), 8:3

Rapport final, 13:3

Délai, report, 1:7, 9

Présentation, date, etc., 3:25; 5:68-9; 6:63

Reardon, M. Hugh (Association des retraités du CN—Conseil n° 1 de la section de Moncton)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:67-8

Régime de pensions du Canada. Voir Pensions du Canada, Régime**Régime de pensions du Québec. Voir Pensions du Québec, Régime****Retraite**

Âge, flexibilité, 8:7

Anticipée, coût, 8:13

Richard, M. Bernard (Fédération des citoyens âgés du Nouveau-Brunswick)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:33-9

Richens, M. F.E. (témoin à titre personnel)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 7:29-31

Riley, M. R.T. (Canadien Pacifique Limitée)

Chemins de fer nationaux, régime de pensions, 10:5-12, 14-24, 26-9, 31-5

Robbins, M. W.A. (témoin à titre personnel)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 7:11-23

Robichaud, M. Fernand (L—Westmorland—Kent)

Canadien National, 4:51, 92; 5:10, 69, 74; 6:10, 37, 65; 12:31, 34-6

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:22, 51, 92; 5:10, 69-70, 74; 6:10, 37-8, 41, 60, 65, 67; 12:30-1, 34-6

Conseil national des associations des retraités du CN, 4:22

Sous-comité, séance d'organisation, 13:6

Rollick, M. Bruce I. (The Wyatt Company)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 11:5-49

Roy, M. Peter (Fraternité des wagonniers de chemins de fer des États-Unis et du Canada)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:52-4

Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association

Membres, nombre, 3:9

Représentants, témoignages. *Voir* Témoins**Saulnier, M. E.E. (Association des retraités du CN—Conseil n° 1 de la section de Moncton)**

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:61-8

Scaletta, M. Sebastian (témoin à titre personnel)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:61-4

Scott, M. Don (député, Assemblée législative du Manitoba)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:82-9

Séance d'organisation. Voir Sous-comité**Sécurité de la vieillesse, pension. Voir plutôt** Pension de vieillesse**Seuil de pauvreté. Voir plutôt** Pauvreté**Siebens Oil and Gas. Voir** Canadien National—Caisse de retraite—Investissements, rendement**Sous-comité**

Caméraman, entrée, autorisation, 5:23

Délibérations, poursuite, 5:72

Déplacements, autorisation, 1:17-8

Document, dépôt, 1:26

Diapositives, Chemins de fer nationaux du Canada, 12:8

Lettre de The Wyatt Company, 11:4

Ministère du Travail du Manitoba, 5:99

Interruptions, évitement, 11:7-8

Mandat, 3:18; 4:49, 93, 98; 5:20, 32-3, 69, 89; 6:13-4, 36; 11:23, 29, 46; 12:17

Membre, absence pour cause de maladie, 2:5

Membres, présentation, 5:46-7

Mémoire, annexion au compte rendu, 5:43

Mémoires, étude, 8:23

Président et vice-président, élection, 1:14; 13:6

Questions, liste, soumission aux témoins pour réponses écrites, 10:34-5

Questions, pertinence, 11:11

Rapport. *Voir* Rapports au Comité

Recherche de la Bibliothèque du Parlement, services, 1:15

Séances, tenue en l'absence de quorum, 2:5

Séances à huis clos, 1:11-2, 18; 3:3; 8:4; 13:4-6

Séances d'organisation, 1:14-8; 13:6

Témoins, comparution, convocation, etc., frais, remboursement, 1:16-8

Témoins, comparution, convocation, etc., The Wyatt Company, 4:28, 36, 57

Sous-comité—Suite

Temps de parole, attribution, 1:15-6
Voir aussi CP Rail—Pensions, régime—Syndicats, préoccupation

Sunlife. *Voir* Canadien National—Assurance-maladie, polices

Syndicats. *Voir* Canadien National et Pensions, régime

Taylor, M. Ted (témoin à titre personnel)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:98

Témoins

Abbott, M. Lloyd K., 6:5-14, 26
 Andrew, M. Paul, 4:37-41, 57, 82
 Ashcroft, M. Gordon, 5:74-9
 Association des femmes retraitées du CN, 7:42-6
 Association des retraités du CN
 Conseil n° 1 de la section de Moncton, 6:61-8
 Montréal, 3:5-7
 Québec, 2:30-3; 3:14-25
 Section locale de Kamloops, C.-B., 4:53-7
 Association des syndicats de cheminots du Canada, 2:5-16
 Association internationale des machinistes et travailleurs de l'aérospatial, 5:67-70
 Bédard, M. Henri, 8:24-7
 Biggar Railway Employees and Pensioners Association, 7:5-11, 18-23
 Black, M. Tom A., 5:12-7
 Brasher, M. John R., 5:35-9
 Campbell, M. Harold N., 2:24-30, 33
 Canadian Railways Employees' Pension Association, 4:7-30, 34-7, 57-82; 6:14-20; 12:39-42
 Canadian Signal and Communications Union—section locale 223, 4:50-2
 Canadien Pacifique Limitée, 10:5-35
 Capri, M. Michael, 5:72-4
 Chemins de fer nationaux du Canada, 1:19-46, 48-51, 53-4; 12:4-39
 Chiasson, M. Robert, 6:59-61
 Clements, M. Vic, 5:46, 50-1, 55-61
 CNR Disability, 7:23-8
 Coates, M. James A., 7:31-4
 Commission des pensions du Manitoba, 5:71, 92, 94, 96-9
 Conseil consultatif national du troisième âge, 8:6-14
 Conseil national des associations des retraités du CN Inc., 9:4-30
 Crass, M. Emil, 5:39-42
 Daly, M. Owen P., 6:26-8
 Doyle, M. James, 6:69-76
 Edgar, M. George Maxwell, 4:82-5
 Employees and Pensioners Committee on Inflation Compensation, 4:16, 18, 20-5, 28, 30-1; 8:14-24; 12:41-2
 Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick, 6:33-9
 Fraser, M. Michael, 4:93-8
 Fraternité des wagonniers de chemins de fer des États-Unis et du Canada, 6:41-57
 Fraternité internationale des ouvriers en électricité—section locale 1574, 4:100-7
 Fraternité internationale des ouvriers en électricité—Syndicat local 409, 5:43-6, 49-54, 56-61
 Horbulyk, M. Mike, 4:41-5
 Houlihan, M^{me} Ella A., 6:40-1
 Janega, M. Matthew, 6:29-33
 Killick, M. Del, 5:17-23
 Kohut, M. William, 5:29-31
 Levangie, M. Augustus T., 6:21-3

Témoins—Suite

MacKay, M. David, 4:45-9
 MacPhearson, M. B.A.D., 6:23-6
 Malashewski, M. Fred, 5:79-82
 Manitoba
 Assemblée législative, député, 5:82-9
 Gouvernement, ministre du Travail, 5:89-99
 McDougall, M. Dave, 5:64-7
 Mitten, M. Audber, 6:20-1
 Montpetit, M. Jean-Guy, 2:16-23
 Moore, M. Leslie, 4:85-93
 Moore, M. Raphael G., 2:33-40
 Munro, M. Byron, 6:57-9
 O'Connor, M. John, 7:34-42
 Phillips, M. George, 5:31-5
 Richens, M. F.A., 7:29-31
 Robbins, M. W.A., 7:11-23
 Saskatchewan CPR Pioneers Social and Service Association, 3:8-14
 Scaletta, M. Sebastian, 5:61-4
 Taylor, M. Ted, 4:98
 The Wyatt Company, 11:5-49
 Thompson, M. Gordon, 5:70-1
 Travailleurs unis des transports, 8:27-33
 Travailleurs unis des transports—section locale 1874, 5:5-11
 Vance, M. Webb, 6:12-4
 Warmerdam, M. Bert, 4:98-9
 William M. Mercer Ltée, 1:29-33, 38-9, 41-2, 46, 48, 51-3; 12:24-7, 29-37
 Wynes, M. James W., 5:23-9

The Wyatt Company

Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Voir aussi Appendices; Canadian Railways Employees' Pension Association—Actuaire; Chemins de fer nationaux du Canada—Représentants, réponse écrite

Thompson, M. Gordon (témoin à titre personnel)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:70-1

Transports, déréglementation, 4:95

Travailleurs unis des transports. *Voir* Témoins

Travailleurs unis des transports—section locale 1874, représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Trust Royal. *Voir* CP Rail—Pensions, régime

Université de la Colombie-Britannique. *Voir* Canadien National—Pensions, régime—Comparaison

Vance, M. Webb (témoin à titre personnel)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:12-4

VIA Rail, retraite anticipée, dispositions, 5:79, 81

Warmerdam, M. Bert (témoin à titre personnel)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:98-9

White, M. J. Earl (Canadian Railway Employees Pension Association)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 4:7-30, 34-6; 12:39-42

William M. Mercer Ltée, représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Wilson, M. Earl (Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick)

Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 6:39

Woods, M. George (Fraternité internationale des ouvriers en
électricité—Syndicat local 409)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:43-6,
53-4

Wyatt Company. *Voir plutôt* The Wyatt Company

Wynes, M. James W. (témoin à titre personnel)
Chemins de fer nationaux du Canada, régime de pensions, 5:23-9

